UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesocialesu3242pari

TABLE DES MATIÈRES

DE LA SCIENCE SOCIALE

DEUXIÈME PÉRIODE — QUATRIÈME ANNÉE

Trente-deuxième fascicule (janvier 1907).

LE DROIT INTERNATIONAL AU XXe SIÈCLE; SES PROGRÈS ET SES TENDANCES, par **Léon Poinsard.**

I. Notions générales.
II. Causes sociales du développement du droit international.
III. Organisation et protection internationales des transports et du travail.
IV. Condition internationale des personnes et des biens.
V. Relations politiques et administratives.
VI. Litiges internationaux.
V. Conclusions.

Trente-troisième fascicule (février 1907).

LES EXPORTATIONS ALLEMANDES; LEURS ORIGINES ET LEURS RÉPERCUSSIONS SOCIALES, par **Paul de Rousiers.**

Avant-propos.
I. Les exportations d'origine agricole.
II. Les exportations minières et métallurgiques.
III. Les exportations de marchandises diverses.
IV. Les voies et moyens de l'exportation allemande.

Trente-quatrième fascicule (mars 1907).

Introduction. — Les caractères généraux du type savoyard, par **Paul Descamps.**

I. *Le pays de Tarentaise*, par **C. Borlet.**
II. *Le pays des Bauges*, par **J. Poncier.**
III. *La combe de Savoie* : Vallée de Chambéry, par **P. Arminjon.**
IV. *L'ouvrier savoyard urbain*, d'après une ancienne monographie, par **Paul Descamps.**
V. *Le Grésivaudan*, d'après une ancienne monographie, par **Paul Descamps.**

Trente-cinquième fascicule (avril 1907).

LE LITTORAL DE LA PLAINE SAXONNE; LE TYPE DES MARSCHEN, par **Paul Roux.**

I. Les Marschen de la Weser. L'art pastoral exclusif.
II. Les Marschen de l'Elbe. Le culture et l'art pastoral intensifs.
III. Les Marschen de l'Ems. La culture et l'art pastoral intensif.
IV. Les polders de l'Ems. La culture intensive en sol vierge.

Trente-sixième fascicule (mai 1907).

FRÉDÉRIC LE PLAY; SA MÉTHODE ET SA DOCTRINE, par **E. Bouchié de Belle.**

Introduction.
I. La méthode.
II. La doctrine.
III. Les résultats immédiats.

Trente-septième fascicule (juin 1907).

LES POPULATIONS VITICOLES, par **Paul Descamps.**

I. L'évolution du type du vigneron.

Le vigneron primitif. — Le vigneron producteur de vin ordinaire. — Le vigneron producteur de vins fins. — Le vigneron bouilleur de cru. — Le vigneron intensif.

II. La crise actuelle.

Période ancienne. — Prospérité due aux chemins de fer. — La crise du phylloxéra. — La crise de la mévente des vins. — Les remèdes à la crise actuelle.

Trente-huitième fascicule (juillet 1907).

JOURNAL DE L'ÉCOLE DES ROCHES.

I. La vie générale et le personnel de l'école.
II. Le travail classique.
III. La section spéciale.
IV. Les sports, les travaux manuels, les excursions.
V. Les séances littéraires et musicales ; nos œuvres.
VI. Nos anciens élèves.

Trente-neuvième fascicule (août-septembre 1907).

EDMOND DEMOLINS.

I. *L'œuvre de science sociale*, par **Paul de Rousiers.**

Les travaux historiques. — Le Play et la Réforme sociale. — Henri de Tourville et l'enseignement de la Science sociale. — La revue la Science sociale. — Les ouvrages d'Edmond Demolins. — L'orientation scientifique définitive.

II. *L'École des Roches*, par **Georges Bertier.**

Critiques de l'éducation française. — L'éducation anglaise. — L'École des Roches.

III. *Les derniers travaux*, par **Paul Descamps.**

Les progrès de la méthode. — Le manuel de science sociale. — Les derniers projets.

Quarantième fascicule (octobre 1907).

LES POPULATIONS FORESTIÈRES DU CENTRE DE LA FRANCE (MORVAND, BAS-NIVERNAIS, PUISAYE).

I. *Le Morvand.*

Le type morvandeau, par **E. Demolins.**
Le Morvand, par le Cte **de Damas d'Anlézy.**
L'évolution sociale du Morvand, par **Paul Descamps.**

II. *Le Nivernais.*

Le Bazois, par le Cte **de Damas d'Anlézy.**

L'ouvrier industriel du Nivernais, d'après quelques monographies, par **P. Descamps.**

La crise de l'exploitation forestière d'après les observations de M. Roblin, par **P. Descamps.**

III. *La Puisaye*, par **Auguste Boyer.**

Esquisse historique. — État ancien de la Puisaye. — État actuel de la Puisaye. — Le type social.

Quarante et unième et Quarante-deuxième fascicules (novembre-décembre 1907).

RÉPERTOIRE DES RÉPERCUSSIONS SOCIALES.

Préface, par **Paul Descamps.**

Répertoire des répercussions sociales, par **Edmond Demolins.**

Le Travail. — Les diverses formes de la Propriété. — La Famille. — Le Mode d'existence. — Les Phases de l'existence. — Le Patronage. — Les associations libres. — Les associations forcées. — L'expansion de la race.

32 - 42

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. EDMOND DEMOLINS

COMMENT SE PRÉPARE

L'UNITÉ SOCIALE DU MONDE

LE DROIT INTERNATIONAL

AU XXE SIÈCLE

SES PROGRÈS ET SES TENDANCES

PAR

Léon POINSARD

101634
27/11/10

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
1907

SOMMAIRE

I. — **Notions générales**. P. 3.

Le développement des rapports conventionnels au XIXe siècle. — Le droit international dans la législation. — Les agents internationaux. — Rôle nouveau de la diplomatie. — Fonction essentielle des consuls.

II. — **Causes sociales du développement du droit international**. P. 10.

Les transports. — Le travail. — L'expansion extérieure.

III. — **Organisation et protection internationales des transports et du travail**. P. 16.

Transports maritimes. — Transports fluviaux. — Transports terrestres. — Communications postales, télégraphiques et téléphoniques. — Protection internationale du travail agricole, industriel et commercial. — Réglementation du régime du travail.

IV. — **Condition internationale des personnes et des biens**. P. 57.

Nationalité, statut personnel. — Condition des étrangers en France et des Français à l'étranger. — Condition des biens, statut réel.

V. — **Relations politiques et administratives**. P. 79.

Fixation et délimitation du territoire ; voisinage. — Représentation de l'État. — Relations politiques générales. — Relations administratives.

VI. — **Litiges internationaux**. P. 95.

Solutions pacifiques : négociation, médiation, arbitrage. — Solutions violentes : représailles, embargo, blocus, saisie. — La guerre, son caractère et ses causes sociales, ses règles; condition des personnes et des biens. — Traités d'alliance et de paix.

Conclusions. P. 111.

Bibliographie sommaire. P. 116.

Nous n'avons pas besoin d'attirer l'attention sur cette étude, qui groupe, d'après un plan méthodique, un ensemble de faits qu'on ne trouvera réunis nulle part ailleurs. Cette étude, écrite pour le grand public, par un auteur dont on appréciera la compétence, mérite de devenir classique dans les Écoles de droit, où elle comblera une lacune. E. D.

COMMENT SE PRÉPARE

L'UNITÉ SOCIALE DU MONDE

LE DROIT INTERNATIONAL

AU XXE SIÈCLE

SES PROGRÈS ET SES TENDANCES

I

NOTIONS GÉNÉRALES

Le développement des rapports conventionnels au XIXe siècle. — Le droit international dans la législation. — Les agents internationaux. — Rôle nouveau de la diplomatie. — Fonction essentielle des consuls.

Comment faut-il définir le droit international ? C'est un ensemble de règles légales, judiciaires, administratives, contractuelles ou coutumières, qui régissent les rapports entre particuliers et États de nationalités différentes. D'où est sorti le droit international ? quelles sont les causes sociales de son évolution ? quels effets produit-il ? Voilà les questions que nous voudrions résoudre brièvement dans ce travail[1].

1. Ce travail est un essai de synthèse du Droit international, établie sur les lois et les enseignements de la science sociale. Tel quel, c'est-à-dire sous sa forme [illegible]

I. — EXTENSION DES RAPPORTS CONVENTIONNELS.

L'intensité, devenue si grande, des rapports internationaux, a provoqué la conclusion, entre États, d'un nombre immense de traités, de conventions, d'arrangements, de déclarations, d'accords ayant pour but de faciliter et de régulariser les relations mutuelles de leurs nationaux. La plupart des actes de ce genre sont établis entre deux gouvernements seulement, et restreignent ainsi leurs effets à deux peuples. D'autres, au contraire, groupent un nombre de pays plus ou moins considérable et les constituent, dans un but déterminé, à l'état d'union. Parfois, ces unions sont très caractérisées et très serrées. Dans d'autres circonstances, le groupement est moins étroit, plus flottant, pour ainsi dire. Dans le premier cas, les États consentent, dans un intérêt commun, à unifier leurs règles de droit sur un ou plusieurs points donnés, et même à limiter, dans une certaine mesure, l'absolu de leur souveraineté. Dans le second cas, ils s'engagent seulement, de façon générale, à prendre séparément des mesures qui tendent au même but ; c'est alors une Entente plus encore qu'une véritable Union.

Il y a des unions et des ententes politiques. Ce sont les plus anciennement connues. Autrefois, même, on ne formait guère que des combinaisons de ce genre. D'autres unions ou ententes ont un but économique, administratif, ou juridique. Inconnues jadis, elles sont devenues de beaucoup les plus fréquentes et les plus nombreuses. C'est un signe des temps. Les grands besoins pacifiques l'emportent aujourd'hui sur les desseins belliqueux qui prédominaient aux siècles passés. L'humanité a marché, et, en dépit de quelques événements contradictoires, les progrès sont indéniables et constants.

Comme toutes les institutions humaines, le droit international

et rapide, il peut servir de point de départ et de cadre à l'étude de cette branche du droit, mais surtout il doit ouvrir la voie à des travaux analogues portant sur les diverses parties de la science juridique et qui seraient sûrement très féconds.

porte donc l'empreinte de ces progrès, ou, pour mieux dire, il s'est développé parallèlement à ces mêmes institutions. Pour donner une idée sommaire et précise de ces développements, nous citerons quelques chiffres établis d'après les listes du *Recueil* de Tétot.

Pendant la période qui s'étend de 1606 à 1700, cet auteur n'a relevé que 58 traités de commerce conclus entre tous les États d'Europe. De 1700 à 1800, ces mêmes États ont signé environ 160 traités ou conventions pour le même objet. Si nous passons sans nous y arrêter sur la période agitée du premier Empire, nous voyons qu'en soixante-dix ans, c'est-à-dire de 1815 à 1885, la France a signé, à elle seule, près de 330 contrats de ce genre, c'est-à-dire le double de ce qui avait été fait pour l'Europe entière, pendant tout le XVIIIe siècle. Il faut dire qu'il en a été de même pour tous les genres de traités, en observant que ces genres étaient peu variés avant 1815, et que bien des types nouveaux ont apparu depuis. De 1885 à aujourd'hui, le mouvement s'est encore précipité et le nombre des actes diplomatiques est proportionnellement plus élevé qu'il ne l'a jamais été ; en même temps les questions réglées par ces actes sont beaucoup plus nombreuses. Ainsi, si la France a conclu de 1717 à 1881 environ 100 traités d'alliance ou de garantie, et un certain nombre de traités de paix ou de délimitation, on ne peut guère ajouter à cette liste, avant 1815, et en dehors des traités de commerce et de navigation, que quelques rares conventions relatives à la suppression des droits d'aubaine, à l'extradition[1], à l'exécution des jugements, à l'établissement des consuls et à la condition des Français en Orient. Au cours du XIXe siècle, cette liste a pris d'autres proportions. Les traités politiques, autrefois les plus fréquents, sont devenus la minorité, pendant que les conventions destinées à faciliter les relations privées prenaient un énorme développement. Choisissons quelques exemples. L'extradition qui, de 1765 à 1815, n'avait

1. Encore entendait-on l'extradition tout autrement qu'aujourd'hui. On s'arrangeait pour se livrer réciproquement les réfugiés politiques et les déserteurs, sans se préoccuper beaucoup des malfaiteurs. La doctrine actuelle est diamétralement contraire

donné lieu, en France, qu'à la conclusion de 5 traités, en a fait signer 74 de 1815 à 1877. Les actes de délimitation avaient été au nombre de 32 de 1713 à 1815; on en trouve 80 de 1815 à 1885. Les conventions pour l'exécution des jugements conclus de 1760 à 1815 étaient au nombre de 5; on en a signé 23 de 1815 à 1885. Entre 1715 et 1815, la France a passé 86 traités de commerce et de navigation; de 1815 à 1885, le nombre de ces actes a atteint 328. Les conventions consulaires ne dépassaient pas le nombre de 3 en 1815; on en a signé 28 de cette date à 1884.

A côté de ces rares variétés de conventions, il faut placer les nombreux types pratiqués aujourd'hui. Nous ne les citerons pas tous ici, mais nous donnerons quelques exemples pris entre 1815 et 1885; il s'agit, ne l'oublions pas, d'actes entièrement inconnus avant cette période. Voici donc les spécialités principales, avec le nombre des actes conclus : voisinage, 46; arbitrage, 18; établissement, 8; assistance judiciaire, 13; traite des noirs, 32; chemins de fer, 49; postes, 239; télégraphes, 121; propriété littéraire et industrielle, 117; navigation des fleuves, 44. Il y en a beaucoup d'autres dont nous parlerons dans la suite. Ceci suffit pour bien fixer les idées.

II. — LA LÉGISLATION EXTÉRIEURE.

Le mouvement du droit international n'est pas tout entier dans les traités. La législation intérieure entre pour une large part dans la réglementation des rapports juridiques qui s'établissent entre les peuples. Avant le XIXe siècle, le législateur s'occupait peu des étrangers, et quand il lui arrivait de légiférer pour eux, c'était le plus souvent dans le but de leur témoigner sa méfiance, qui allait parfois jusqu'à la haine. Depuis le commencement du siècle passé, les choses ont singulièrement changé. Notre législation actuelle abonde en dispositions établies non plus contre les étrangers, mais presque toujours en leur faveur. Nous aurons l'occasion d'y revenir. De même, la jurisprudence

et la pratique administrative ont multiplié des décisions qui ont pour but de faire respecter les intérêts étrangers.

Ainsi, le droit international, qui, au XVIIe siècle et on peut dire même au XVIIIe siècle, était presque exclusivement théorique, est sorti brusquement de la pure doctrine pour devenir surtout positif et pratique. Et, d'année en année, ce caractère s'accentue; les spéculations des Gratius, des Vattel et des Bynkershock ont fait place, dans la plupart des cas, à des règles précises. Celles-ci se sont introduites dans la législation des divers pays, ou ont fait l'objet de stipulations conventionnelles, qui généralement se propagent aussi de proche en proche. Elles ont même donné lieu à la fondation de ces unions d'États dont nous parlions tout à l'heure, et qui constituent la forme la plus moderne, la plus complète, la plus efficace, la plus féconde aussi probablement de l'accord conventionnel.

III. — LES AGENTS INTERNATIONAUX.

Cette révolution a eu son contre-coup, cela va sans dire, sur la diplomatie qui est l'instrument le plus direct de préparation, et souvent aussi d'exécution, du droit international. Autrefois, les missions étaient seulement politiques. Elles avaient pour but unique la négociation des accords propres à servir les combinaisons offensives ou défensives des gouvernements les uns contre les autres, ou bien la représentation solennelle et courtoise des souverains les uns auprès des autres. Aujourd'hui, bien que les calculs hasardeux et les ambitions territoriales n'aient pas disparu de la politique, et y produisent encore des préoccupations, des intrigues, des troubles et même des catastrophes, il n'en est pas moins certain que les intérêts particuliers ont envahi les chancelleries et pris une place très large dans leurs travaux. Les négociations politiques sont devenues des affaires d'exception, les mille questions soulevées par le jeu des besoins privés forment le courant principal et permanent des devoirs de la profession. Le diplomate qui les néglige par légèreté ou par igno-

rance, sert mal son pays. Cela ne veut pas dire que le rôle de la diplomatie a diminué; au contraire, il a grandi en importance et aussi en difficulté, en même temps que les affaires augmentaient en nombre et en complexité. L'agent ne peut plus être seulement un homme du monde plus ou moins bien armé de finesse, de pénétration, d'expérience des hommes. Il lui faut, en outre, une préparation théorique et pratique qui manque encore assez souvent, mais on a réalisé presque partout, surtout depuis vingt-cinq ans, des progrès sérieux à ce point de vue. Du reste, il faut dire que, dans beaucoup de cas, les négociations techniques sont conduites par des délégués spécialistes, auxquels les diplomates de carrière se bornent à donner l'appui de leur prestige. Le régime des unions internationales, avec son système de conférences périodiques et de bureaux permanents, tend, d'autre part, à décharger les chancelleries d'un certain nombre d'affaires compliquées. Enfin, le télégraphe et même le téléphone, sans parler de la poste, interviennent aussi pour faciliter la gestion des agents. Néanmoins, il est certain que les fonctions diplomatiques, quand on les remplit comme elles doivent l'être à notre époque, c'est-à-dire avec la préoccupation de bien servir les intérêts du pays, exigent des capacités, une application et une expérience peu communes. Aussi, on voit se développer de jour en jour une idée juste : celle de la spécialisation des agents. Depuis longtemps déjà, les questions militaires et navales sont étudiées par des envoyés professionnels; on devrait faire de même pour ce qui concerne les questions canoniques tout aussi importantes et non moins compliquées, en multipliant les attachés commerciaux et industriels, et en les choisissant bien. Il est excessif, en effet, d'exiger de tous les membres d'une légation des connaissances à la fois encyclopédiques et techniques. En fait, les agents font ce qu'ils peuvent, mais toute compétence individuelle a des limites.

Quant aux consuls, leur fonction a toujours eu de l'intérêt et de l'importance. Il est certain que l'augmentation des voyages à l'étranger et l'extension des affaires ont exercé aussi une influence sensible sur le rôle de ces agents. Mais il ne faut pas

s'exagérer la portée de ce rôle. Les consuls sont des agents administratifs, qui agissent dans l'intérêt de l'État au moins autant que dans celui des particuliers. On a donc tort quand on s'imagine qu'ils peuvent être des agents commerciaux au service de tous et à toutes fins. S'il en était ainsi, d'abord, ils ne suffiraient pas à la besogne; ensuite, leur compétence même serait fréquemment mise en défaut. Toutefois, des consuls bien préparés par un double stage, l'un administratif, l'autre commercial, capables de se rendre compte des besoins et des difficultés du négoce, désireux en outre de faciliter à leurs concitoyens l'extension de leurs affaires, peuvent certainement rendre des services importants en faisant de leurs bureaux un centre de renseignements bien choisis et tenus à jour. C'est là déjà une tâche assez difficile pour que certains consuls ne sachent pas la bien remplir ou ne veuillent pas s'en donner la peine. Il ne faut donc pas songer à transformer ces agents en commissionnaires en marchandises ou en distributeurs de prix-courants. Cela ne s'est jamais fait et ne se fera jamais, pour la raison décisive que la chose est impossible. Mais il serait urgent tout au moins de recruter les agents d'une manière plus homogène et mieux adaptée aux besoins, de supprimer les postes inutiles et de renforcer les autres, enfin de les soumettre à un contrôle effectif.

En résumé, l'évolution du droit international s'est orientée dans le sens d'un épanouissement rapide d'un vaste ensemble de règles communes en matière de droit, de jurisprudence, ou de pratique administrative et de contrats internationaux. Nous montrerons tout à l'heure la mesure de cette extension, mais nous devons faire, au préalable, une observation qui nous révélera la cause intime de ce grand phénomène social. On devine bien, en effet, qu'il est la résultante d'une série de faits qui se sont succédé logiquement dans l'existence des peuples au cours du dernier siècle.

II

CAUSES SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT DU DROIT INTERNATIONAL

Les transports. — Le travail. — L'expansion extérieure.

I. — LES TRANSPORTS.

Le premier et le plus actif des agents sociaux qui ont rendu nécessaire une large extension du droit international est représenté par les transports de toute sorte. Il est à peine besoin d'insister sur la grandeur des phénomènes que peuvent produire les transports. Leur influence sur l'évolution des sociétés est toujours importante, et elle se manifeste avec une intensité qui est en raison directe de la puissance des moyens employés. On a vu des sociétés antiques dont toute l'organisation reposait sur un certain régime de transports, et il est sorti de ce régime des effets inattendus et souvent grandioses. Cependant, ces sociétés ne disposaient que de moyens primitifs et lents, comme l'animal de bât ou le chariot, employés dans des régions sans routes. Il suffit d'évoquer, pour illustrer cette indication, le souvenir des grands caravaniers de l'Asie antérieure, ou celui des invasions barbares qui, grâce au chariot, ont traversé l'Europe de part en part aux premiers siècles de notre ère.

Avant 1830, les moyens de transports étaient encore lents et coûteux. Aussi, les populations vivaient tassées dans leurs fron-

tières, n'ayant entre elles que des relations rares, peu suivies, qui par conséquent déplaçaient peu de gens et relativement peu de produits. Dans ces conditions, le droit international ne pouvait avoir une grande importance en dehors des relations politiques. Cependant, et la chose est bien caractéristique, ce sont les transports qui ont suggéré les premières revendications publiques des jurisconsultes en matière de droit des gens. Au XVIIe siècle, les transports maritimes jouaient le premier rôle parce qu'ils étaient alors les plus commodes et les plus efficaces. Aussi, c'est en faveur de la liberté des mers que l'on entend s'élever la voix de Grotius et de ses émules. Et d'où partent ces réclamations ? Des Pays-Bas, qui sont alors les grands transporteurs de l'Occident. Les principes soutenus par les avocats des marins hollandais, quoique présentés sous les dehors scholastiques encore à la mode en ce temps-là, n'étaient en réalité que la théorie juridique d'un besoin social vivement ressenti : la liberté et la sécurité des transports. Cela est si vrai que la Grande-Bretagne, encore peu maritime, se déclara au premier abord contre les principes soutenus par les Hollandais, principes auxquels elle ne s'intéressait que médiocrement, à défaut de raisons pratiques. Les Anglais ont changé d'avis lorsque leurs flottes ont remplacé sur les mers celles du Portugal, de l'Espagne et de la Hollande[1].

Jusqu'à l'époque où la vapeur fut appliquée aux transports terrestres aussi bien que maritimes, la situation changea peu. De là venait cette lenteur que nous avons constatée dans le développement du droit international pendant le cours des XVIIe et XVIIIe siècles. Mais avec les transports accélérés et puissants, la situation se modifie brusquement. Les relations entre les peuples, leur pénétration réciproque, se développent sur une grande échelle et avec rapidité. Aussitôt des besoins nouveaux se font sentir, l'insuffisance des règles de droit apparaît ; la législation, la jurisprudence, le régime conventionnel s'élargissent à leur tour avec une surprenante élasticité pour faire face aux nou-

1. Nous citons les faits principaux, mais on pourrait en invoquer d'autres, antérieurs au XVIIe siècle.

velles exigences de la vie pratique. Nous constaterons bientôt la souplesse et la variété des règles et des accords que l'on a dû formuler ou conclure pour faciliter ou pour régulariser les relations toujours plus actives qui sont le résultat des moyens de transport dont nous disposons actuellement. Rappelons encore, pour compléter notre démonstration, que le principe de la liberté du transit sur les fleuves internationaux fut un de ceux qui préoccupèrent le plus les esprits au cours des négociations de la Révolution et de l'Empire, si bien qu'il entra pour une part très importante dans les traités de Vienne de 1815. Depuis lors, le principe de la liberté des grandes artères fluviales s'est imposé à toutes les nations.

II. — LE TRAVAIL.

Le régime du travail a exercé également une action considérable sur la marche du droit international. Tant que prédomina la fabrication à la main, aussi longtemps surtout que fut appliqué le système de la corporation de métier, le monde du travail se cantonna jalousement dans les alvéoles étroites qui lui étaient assignées par les règlements et les coutumes[1]. De son côté, le commerce ne franchissait qu'avec peine les multiples barrières qu'on lui opposait de toutes parts. Dans ces conditions, les intérêts privés ne traversaient que par exception les frontières, et on se préoccupait d'autant moins de les protéger, que l'expatriation des méthodes ou des capitaux, aussi bien que des ouvriers était en général fort mal vue. Du reste, leur immigration était souvent mal accueillie dans les pays où elle se présentait, par crainte de la concurrence. On le voit, l'organisation du travail s'opposait d'une manière nette et ferme à la reconnaissance et à la protection du droit des étrangers. Et ce-

1. La Grande-Bretagne n'a connu les corporations qu'à titre d'exception, aussi a-t-elle développé la première le grand atelier, et spécialement le grand atelier à moteur mécanique. Par une conséquence naturelle, elle fut, dès le début du XIXe siècle, un agent très actif d'extension du droit international, dans l'intérêt de ses entreprises et de son commerce à l'étranger.

pendant, la seule influence d'un commerce presque infime auprès de ce que nous voyons aujourd'hui, a influé de bonne heure sur le droit des gens, en faisant adopter certaines mesures, ou certaines doctrines juridiques, la théorie des statuts par exemple, qui étaient favorables aux étrangers.

Vers la fin de l'ancien régime, le vieux cadre corporatif commençait à se disloquer sous la poussée déjà sensible du grand atelier. Vingt-cinq ans plus tard, lorsque la paix permit aux peuples de se remettre au travail, la corporation avait disparu de l'occident de l'Europe et ne se maintenait plus que par des procédés artificiels dans le reste du continent. La fabrique, avec son outillage mû par la vapeur, prenait rapidement la place du petit atelier. Tout poussait au développement des relations internationales : la recherche des matières premières et celle des débouchés. Afin de répondre aux besoins d'une production rapidement progressive, l'émigration des individus et celle des capitaux étaient appelées dans toutes les directions par de nouvelles occasions de travail et de profit. Le commerce qui, aiguillonné par la concurrence, sortait du moule étroit où il était resté enfermé si longtemps, tendait à chercher ses voies par le monde entier, en utilisant les moyens de transport si efficaces que la mécanique venait de mettre à sa disposition. Ce bouleversement des vieilles habitudes, ce mélange inouï des hommes et des choses, firent naître une foule de difficultés que l'on ne pouvait manquer de résoudre et que l'on a résolues pour la plupart, soit par des dispositions de droit interne, soit par des stipulations conventionnelles. Ainsi, le travail, galvanisé et internationalisé par les transports, a exigé impérieusement la prompte amélioration du droit des gens.

III. — L'EXPANSION EXTÉRIEURE.

Nous arrivons à un troisième élément qui découle en grande partie des deux autres. L'activité des transports et la transformation des méthodes de travail ont produit, avec la prospérité,

un foisonnement extraordinaire des populations. Il en est résulté des excédents humains qui se sont portés partout où se présentait une occasion d'emploi ou une chance de profit. Le rare voyageur d'autrefois est devenu légion ou plutôt armée. Certains pays ont reçu les étrangers par dizaines et par centaines de mille, d'autres même par millions. En présence de cette poussée, les grands États se sont empressés de s'approprier les terres des races barbares. Pour tous ces motifs, les relations administratives et politiques des gouvernements ont pris une suite, une activité, une variété dont on n'avait aucune idée autrefois. On conçoit que, de ce mélange intime des races, des intérêts privés et publics, des convoitises particulières et des ambitions politiques, il ne pouvait manquer de sortir des besoins, des difficultés et des conflits dont la satisfaction, ou la solution, ont incombé au droit international.

Telles sont les causes complexes et incoercibles qui ont nécessité la formation de cet ensemble aujourd'hui si étendu quoique incomplet encore, de règles et de stipulations que l'on appelle le droit international. Cet ensemble ne constitue pas un code uniformément applicable à tous les pays. Cela s'explique puisque les États sont souverains, c'est-à-dire indépendants les uns des autres, si bien que nulle autorité suprême n'existe pour leur imposer un code unique de dispositions uniformes. Chaque nation a donc en principe son droit international propre, sur lequel elle a mis, pour ainsi parler, l'estampille de son type social. Cependant, comme les besoins qui ont nécessité la réglementation internationale, sont sensiblement les mêmes partout, les règles positives résultant de la législation ou des traités, sont souvent semblables ou analogues. Toutefois il subsiste d'assez nombreuses divergences, dont les effets sont gênants; on tente actuellement les plus grands efforts pour les faire disparaître, ou tout au moins pour les atténuer. Mais on doit se rendre compte que certaines d'entre elles proviennent de l'existence d'antinomie sociale dont on ne se rend pas toujours bien compte. Si on prenait la peine de les étudier mé-

thodiquement, elles expliqueraient des différences de vue et d'application qui étonnent ou irritent parfois, bien qu'en réalité elles soient parfaitement justifiées par les faits. En considérant les choses à ce point de vue, on ne tarde pas à voir que les différences d'organisation sociale sont aujourd'hui le seul obstacle sérieux que le droit international rencontre dans sa marche progressive. On peut dire que la parfaite unification de cette branche du droit est étroitement liée à celle de la formation sociale de l'humanité. A des types sociaux différents répondent des conceptions juridiques diverses. C'est donc l'unité sociale qui fera celle du droit, et le progrès de la seconde est lié au succès de la première.

Nous essaierons maintenant de déterminer d'une façon sommaire, mais précise, en nous plaçant plus spécialement au point de vue français, comment le droit international a satisfait aux nécessités sorties des causes que nous venons de caractériser.

III

ORGANISATION ET PROTECTION INTERNATIONALES DES TRANSPORTS ET DU TRAVAIL

Transports maritimes. — Transports fluviaux. — Transports terrestres. — Communications postales, télégraphiques et téléphoniques. — Protection internationale du travail agricole, industriel et commercial. — Réglementation du régime du travail.

I. — TRANSPORTS MARITIMES.

Les transports maritimes ont été longtemps ceux qui présentaient la plus haute importance au point de vue international. Aujourd'hui encore, bien que les transports terrestres aient pris un développement colossal, la navigation n'en a pas moins gardé le premier rang, d'abord parce que ses progrès ont été immenses au cours du siècle passé, ensuite parce qu'elle est seule capable de relier directement entre elles la plupart des nations. C'est donc des transports maritimes qu'il convient de parler en premier lieu[1].

Liberté des mers. — Les transports maritimes ne peuvent se faire d'une façon régulière et efficace que si la mer leur est librement ouverte et si la sécurité des navires n'est menacée par aucun risque d'arrêt ou de pillage. Le principe de la liberté des mers est cependant tout moderne : il n'a été vraiment accepté et proclamé, d'une façon générale, qu'au XIXe siècle.

1. On trouvera un exposé très détaillé de cette matière dans notre ouvrage : *Études de droit international conventionnel*; Paris, Pichon, 1893, 1 vol.

En 1856 encore, on croyait utile de la formuler dans un traité, celui de Paris, qui s'appliquait, il est vrai, à un cas particulier, puisqu'il s'agissait de la mer Noire. Pourtant, ce n'est pas d'hier que la navigation joue un rôle capital dans la vie des peuples ; dès une haute antiquité, elle a représenté des intérêts nationaux de la plus vaste portée. Mais si l'on observe de près les faits, on verra qu'une évolution décisive est intervenue au cours des deux derniers siècles. Autrefois, les transports par mer n'intéressaient directement que quelques rares nations, laissant les autres indifférentes. Ce sont d'abord, pour ne parler que des plus connues, les Phéniciens et les Grecs, puis Carthage et Rome, puis les Italiens et les Portugais, ensuite les Hanséates, les Hollandais avec lesquels les Anglais ne tardent pas à rivaliser, ainsi que les Français. Ces peuples rivaux étaient assez naturellement portés à se disputer l'empire de la mer, dans le but d'étouffer la concurrence étrangère et d'assurer ainsi la suprématie de leur commerce. Cette situation était évidemment incompatible avec la liberté de circulation.

Mais depuis deux cents ans, la situation a bien changé. L'industrie des transports maritimes s'est généralisée. Presque toutes les nations du globe ont maintenant dans cette industrie un intérêt direct. Celles même qui n'ont pas de frontières maritimes n'en expédient pas moins leurs produits au loin, et auraient par conséquent à souffrir si les voies maritimes étaient interceptées. Devant cet intérêt général, les convenances ou les ambitions particulières ne pouvaient tenir, et c'est pourquoi les idées de domination sur les mers sont tombées pour ainsi dire d'elles-mêmes, après avoir joué pour la dernière fois leur vilain rôle dans les luttes closes par les traités de 1815. La Russie a essayé de les reprendre pour la mer Noire au milieu du siècle dernier, mais elle a vu se dresser contre elle l'Angleterre et la France, c'est-à-dire les deux anciens champions les plus importants de l'idée de restriction. Aujourd'hui donc la mer est librement ouverte aux transports.

On peut dire même que le principe de liberté a été poussé

jusqu'aux dernières limites. En effet, les détroits qui font communiquer les mers entre elles ont été parfois, jusqu'à une certaine époque, soumis à l'autorité d'un Etat riverain qui se prétendait en droit de les clore ou tout au moins d'imposer à la navigation des taxes de passage. Ces restrictions ont disparu : les détroits ottomans et les détroits scandinaves sont placés maintenant sous la garantie collective des grandes puissances maritimes et ouverts au commerce sans restrictions ni obtacles[1]. Ajoutons enfin que le principe de liberté absolue a été étendu aux canaux maritimes, véritables détroits artificiels[2]. A ce propos, nous remarquons que deux des portes de la Méditerranée ont été garanties autant que faire se peut contre les risques de guerre. On arrivera sans doute un jour à neutraliser aussi la troisième, c'est-à-dire le détroit de Gibraltar.

Dérogations au principe de la liberté des mers. — Pourtant, cette liberté ne va pas sans quelques restrictions dictées par des intérêts précis. Ainsi, chaque nation maritime réserve le long de ses côtes une bande dont elle s'attribue la surveillance, tant contre des ennemis éventuels qu'à l'égard des contrebandiers. Souvent même, cette zone, appelée Mer territoriale, est interdite aux pêcheurs étrangers, ce qui constitue un privilège en faveur des populations côtières. Comme sanction, chaque État s'attribue un droit de juridiction dans les limites de ses eaux territoriales, sans aller toutefois jusqu'à entraver la circulation pacifique des navires de transport.

Le principe de la liberté, ainsi atténué pour ce qui concerne les eaux territoriales, souffre quelques exceptions, même en haute mer. Il suffit presque de les énumérer pour en justifier l'adoption.

C'est d'abord le droit de surveillance attribué à la marine de guerre pour intercepter les bâtiments qui se livrent à l'odieux trafic connu sous le nom de traite des esclaves. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici les causes sociales qui ont amené le

1. Traités de Londres des 13 juillet 1841 et 30 mars 1856.

2. Traités de Constantinople, 29 octobre 1888 Suez ; de Washington, 18 novembre 1901 (Panama).

rétablissement de l'esclavage dans les colonies formées par les peuples européens, ni celles qui l'ont fait abolir une seconde fois. Nous dirons seulement que l'esclavage est alimenté par la traite, c'est-à-dire par la chasse à l'homme. Autrefois, les Occidentaux faisaient la traite des noirs pour peupler de travailleurs acclimatés leurs plantations des tropiques; les Orientaux pratiquaient, de leur côté, la traite, mais en l'appliquant aux blancs aussi bien qu'aux noirs. Celle-ci n'a pas disparu aussi radicalement qu'on pourrait le croire; elle subsiste parmi les musulmans, surtout à l'égard des femmes destinées aux harems. Et pourtant, des mesures multiples et importantes ont été prises contre cet abominable trafic depuis 1815. L'abolition graduelle de l'esclavage dans les colonies des pays civilisés a fermé successivement les débouchés les plus considérables. Les grands États maritimes bloquent pour ainsi dire, depuis 75 ans, les côtes du grand réservoir de l'esclavage noir, l'Afrique, pour arrêter la sortie des cargaisons de chair humaine. En 1814, en 1833, l'Angleterre et la France s'unirent dans ce but. En 1841, elles formèrent avec d'autres États une union plus étendue. On assimila la traite par mer à la piraterie. Tout cela fit renchérir le prix des esclaves, en rendant plus difficile l'horrible métier des traitants, mais la traite subsista, tant que sa cause, l'esclavage, eut encore un domaine de quelque importance.

Or le domaine de l'esclavage noir, avoué ou non, comprenait encore, il y a moins de vingt-cinq ans, Cuba, le Brésil, l'île de Zanzibar, l'Égypte, une partie de la Turquie, la Perse, les petits États arabes d'Asie, Tunis, le Maroc et l'Afrique centrale elle-même, où les noirs se razziaient assidûment les uns les autres. Depuis lors, l'esclavage a disparu en Amérique; l'Égypte et Zanzibar ont passé sous le contrôle de l'Angleterre, Tunis sous celui de la France. L'intérieur de l'Afrique est gagné de jour en jour par la pénétration européenne. Dans ces conditions, on pouvait agir à la fois contre l'esclavage et contre la traite. C'est ce qui a été fait de la manière que voici :

Déjà, en 1885, le Congrès de Berlin, réuni pour le règlement de diverses questions africaines, avaient posé en principe qu'il

était nécessaire d'organiser internationalement la répression de la traite. Une conférence spéciale, réunie à Bruxelles en 1890, élabora dans ce but un *Acte général*, qui porte la date du 2 juillet 1890. Une surveillance étroite est exercée par des croiseurs dans les parages où s'opère l'embarquement des noirs à destination de l'Arabie, des côtes de la mer Rouge et du golfe ou mer d'Oman. Un office créé à Zanzibar sous le nom de Bureau international maritime de la traite, dans lequel quelques-uns des États contractants sont représentés [1], est chargé de contrôler tous les cas qui se produisent. Dans l'intérieur, la traite est interdite et doit être réprimée par les autorités coloniales. Tel est du moins l'état légal, mais la pratique ne répond pas toujours d'une manière exacte à ces prescriptions; d'abord, il existe encore des territoires non contrôlés par les Européens, où la plaie de l'esclavage reste ouverte; puis certains faits prouvent que les agents européens employés en Afrique, ou du moins certains d'entre eux, ne se gênent guère pour imposer aux populations noires des corvées qui ressemblent fort à un esclavage plus ou moins prolongé. Toutefois, cette tache sociale se rétrécit de plus en plus et tend certainement à disparaître totalement dans un avenir prochain.

Un second Bureau international, établi à Bruxelles, est chargé de réunir et de publier les documents et les statistiques concernant la répression de la traite. Les États membres de l'union contre la traite des esclaves sont les pays suivants :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Congo, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Libéria, Norvège, Pays-Bas, Perse, Portugal, Russie, Suède, Turquie.

Du fait que la haute mer est entièrement libre et soustraite à toute souveraineté exclusive, résulte donc l'impossibilité pratique de réprimer d'une manière efficace les crimes ou les délits commis sur l'immensité des eaux marines, à moins que les États ne s'entendent pour assurer la répression. Nous venons de voir

1. Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Portugal, Etats qui assument la surveillance maritime.

que tel est le cas pour ce qui concerne la traite. Il n'en est pas de même en ce qui touche la piraterie, c'est-à-dire le brigandage maritime. Ici, l'intérêt général est si évident, si pressant, que l'établissement d'un accord écrit n'a pas été jugé utile. Par l'effet d'une entente tacite, le pirate est considéré comme étant hors les lois; tout navire de guerre qui rencontre un bateau pirate peut l'arrêter et le traiter selon les prescriptions établies par sa loi nationale. La loi française du 10 avril 1825 détermine les différents cas de piraterie et les peines qui sont applicables pour chacun de ces cas.

Mais il s'agit ici, nous le répétons, d'un intérêt primordial et commun à tous les peuples. Aussitôt que l'intérêt en cause se restreint à des faits limités ou à un petit nombre de pays, des stipulations conventionnelles deviennent nécessaires pour qu'il puisse être porté atteinte à la liberté des mers, et ces stipulations ne sont obligatoires, bien entendu, que pour les États qui les ont signées. Tel est le cas pour les différentes combinaisons que nous allons maintenant énumérer.

Les *câbles télégraphiques sous-marins* ont aujourd'hui une importance de premier ordre. Il en a été posé plus de 335.000 kilomètres, valant environ un milliard, et reliant entre eux tous les points principaux des divers continents. La rupture ou la détérioration d'un de ces câbles devient une cause de grave gêne pour les affaires et de grandes dépenses. Or, ces ruptures, et ces détériorations sont fréquentes surtout aux approches de la terre ferme, ainsi que sur les bancs et hauts-fonds, là où les quilles et les ancres des navires, les chaluts et les filets des pêcheurs peuvent atteindre facilement le cordage métallique posé sur le fond. Avec quelques précautions, on évite le plus souvent de le toucher. C'est pour obliger les navigateurs à prendre ces précautions que plusieurs États ont conclu à Paris, le 14 mars 1884, une convention *pour la protection des câbles sous-marins*. Grâce à cet acte, on peut poursuivre même les faits qui se produisent en haute mer, lorsqu'ils sont commis par un bâtiment portant le pavillon de l'un des États contractants.

Il a donc fallu, pour arriver à ce résultat, déroger dans une

certaine mesure au principe de la liberté des mers, en permettant aux navires commissionnés de tous les gouvernements de l'Union d'arrêter les bâtiments soupçonnés de contravention, même s'ils portent le pavillon d'un État différent, pourvu que celui-ci ait ratifié la Convention. L'officier surveillant peut alors exiger la présentation des papiers de bord, afin de vérifier l'identité du navire, et dresser un procès-verbal qui aura force légale devant les tribunaux nationaux du délinquant, chargés de le juger. La loi du 20 décembre 1884 a introduit ces dispositions dans notre droit interne.

Les États qui constituent cette Union sont :

Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Danemark, Dominicaine, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Suède, Turquie, Uruguay.

Par une convention signée à La Haye le 6 mai 1882, les États riverains de la mer du Nord ont formé une entente dans le but d'assurer *la police de la pêche* dans certains parages de cette mer, très poissonneux et fréquentés par une foule de bateaux de nationalités différentes, entre lesquels des conflits s'élèvent souvent [1]. Les gouvernements envoient là des croiseurs, mais chacun d'eux n'a d'action, en principe, que sur les pêcheurs de sa nationalité, puisqu'on se trouve là en mer libre, où personne ne peut revendiquer un droit de juridiction étendu. L'acte de 1882 permet aux croiseurs, sous certaines conditions, d'intervenir dans tous les cas et d'arrêter, au besoin, n'importe quel bateau de pêche, appartenant à l'un des États syndiqués, dont l'équipage a commis certains délits déterminés, pour le livrer ensuite aux autorités du pays du délinquant. Les États adhérents sont :

Allemagne, Angleterre, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas.

L'intérêt individuel est essentiellement égoïste et passe trop souvent par-dessus toutes les règles posées par la morale et par

1. Loi applicative du 25 janvier 1884. A rapprocher la déclaration du 14 mai 1884 (France, Pays-Bas), pour assurer le sauvetage des filets de pêche.

la loi pour exploiter les passions et les vices d'autrui. C'était le cas notamment pour certains entrepreneurs qui avaient eu l'idée d'armer de petits bâtiments pour aller croiser sur les lieux de pêche de la mer du Nord, où se rassemblent des centaines de bateaux de toutes les nationalités riveraines. Ces bâtiments étaient de véritables *cabarets flottants*, où les pêcheurs étaient attirés, et où ils trouvaient des liqueurs fortes et des jeux organisés. On leur soutirait là l'argent dont ils disposaient, et souvent même, on acceptait, en gage des dettes contractées, des objets appartenant à l'armateur du bateau monté par le matelot débiteur. Il résultait de ce trafic de graves dommages pour la santé des matelots, pour leur pauvre bourse, et aussi pour leurs employeurs. Et comme ces faits se passaient en mer libre, là où nulle juridiction n'existe, sauf celle du pavillon du délinquant, il était fort difficile de les réprimer sans un accord préalable. Cet accord a été signé à La Haye le 16 novembre 1887, sous la forme d'une convention qui permet aux croiseurs de chacun des Etats contractants de surveiller les cabarets flottants, de les arrêter au besoin, pour les conduire dans un port de la nationalité du saisi, où il est jugé par ses juges nationaux. Les pays signataires sont :

Allemagne, Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas.

La France n'a pas jugé à propos de ratifier cet acte, que ses délégués avaient signé. On a fait valoir, pour expliquer son refus, la crainte d'entamer par trop le principe de la liberté des mers. La vérité est que la France n'avait qu'un faible intérêt dans cette affaire, ses pêcheurs étant peu nombreux dans les parages infestés par les cabarets flottants. En conséquence, rien ne la poussait à collaborer à une surveillance assez délicate et sans grande utilité pour ses nationaux[1].

Les mers sont immenses, et cependant, soit pour suivre la ligne la plus courte, soit pour éviter certains obstacles : courants marins ou aériens, écueils, etc., les navires circulent gé-

1. On a fait valoir aussi que les bateaux-cabarets sortaient des ports allemands, et qu'il était facile aux autorités de ces ports de les surveiller et de les arrêter.

néralement dans des zones très étroites, ce qui crée des risques considérables de collision, aggravés encore par les vitesses réalisées aujourd'hui et par les dimensions colossales des bâtiments actuels. Afin de réduire ces risques au minimum, on s'est mis d'accord pour prendre les mesures suivantes :

En 1879, après des négociations assez laborieuses, l'Angleterre et la France se sont entendues pour imposer à leurs marines respectives des *Règlements de navigation* uniformes, appelés aussi *Règles de route à la mer*. Ces règlements ont pour but de prévenir les abordages en prescrivant aux navires la pratique de certaines précautions en cas de croisement de routes, et de certains signaux de nuit ou de brouillard. Ces règlements ont fait l'objet d'un premier remaniement en 1884, puis d'un second en 1897, ensuite d'une conférence tenue à Washington Le règlement de 1897 est exécutoire en France depuis le 1er juillet 1897[1]. Il est observé par un grand nombre d'États maritimes, savoir :

Allemagne, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Turquie, Uruguay, Vénézuéla.

Le règlement de navigation n'est pas imposé à ces marines, mais seulement recommandé. En fait, la grande majorité des navires sont pourvus des signaux nécessaires. Seuls, les pêcheurs et petits caboteurs s'en dispensent en général. Certains grands bâtiments négligent aussi parfois de les observer, parce que leurs commandants préfèrent courir des risques graves plutôt que de se plier aux lenteurs et aux retards résultant de l'application des règles de routes, surtout en cas de brouillard. Il en résulte parfois de graves accidents, mais il est permis de croire que ces exceptions se feront de plus en plus rares, et les abordages aussi.

1. Il faut consulter en outre la loi spéciale du 10 mars 1891, sur les accidents et collisions en mer, qui donne en France force légale au règlement dont il est question ci-dessus.

On est depuis longtemps à la recherche d'une langue universelle, susceptible d'apporter une grande simplification dans les relations entre les différents peuples. La marine est déjà en possession d'un langage de ce genre, adapté à ses besoins spéciaux. Nous en parlons ici parce qu'il complète, en les rendant plus efficaces, les règlements de navigation.

Ce langage est entré dans la pratique universelle en vertu d'une entente organisée *pour la création et l'emploi d'un code uniforme de signaux maritimes.* Cette entente a pris naissance dans des négociations engagées entre l'Angleterre et la France ; elles aboutirent à un résultat pratique en 1864, et depuis lors, beaucoup d'États maritimes ont adopté officiellement le code de signaux. Ce code indique une série de pavillons différents par la forme et la couleur, et établit une longue liste de combinaisons réalisables avec ces pavillons. Chaque combinaison ou signe exprime un sens qui est le même dans toutes les langues. Par conséquent, tout navire qui montre des signaux empruntés au code sera compris par les autres navires, ou par les postes du littoral, qui sont munis du même code. Celui-ci constitue donc bien en pratique une langue universelle dont l'utilité est immense pour la navigation.

En 1899, le code international des signaux a été l'objet d'un important remaniement, lequel est exécutoire depuis le 1er janvier 1901. Les États qui le pratiquent sont :

Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Danemark, Équateur, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Honduras, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, Perse, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Siam, Suède, Turquie, Uruguay, Vénézuéla, Zanzibar.

Nous rattacherons encore à cette question un fait qui souligne d'une manière curieuse l'intérêt qui s'attache universellement aujourd'hui à la liberté et à la facilité des transports maritimes.

En général, chaque État prend soin de munir ses côtes de

toutes les installations propres à guider les navigateurs : bouées, balises, signaux, phares et sémaphores. Mais ce n'est pas le cas pour certains États encore barbares. Ainsi, le 31 mai 1865, quelques États maritimes, considérant que le Maroc ne faisait rien pour faciliter la navigation dans le détroit de Gibraltar, se sont entendus pour établir et entretenir à frais communs un phare à la pointe du cap Spartel, qui commande l'entrée occidentale du détroit[1]. Ce sont les pays suivants : Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède et Norvège. Le Maroc figure comme partie acceptante.

A titre de renseignement intéressant, nous indiquerons encore que des dispositions conventionnelles ont été prises pour assurer la liberté et la sécurité de la navigation sur de simples lacs, tel le Boden See ou lac de Constance, auquel s'applique un traité du 22 septembre 1867, revisé le 8 avril 1899, conclu entre les riverains : Bavière, Autriche et Suisse.

Condition internationale des navires et des gens de mer. — Nous avons constaté plus haut que les nations maritimes se disputaient âprement autrefois l'usage des routes de mer. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi, et l'on s'efforce au contraire de protéger et de faciliter d'un commun accord la navigation universelle. Les mêmes tendances se sont fait jour dans le traitement légal appliqué aux navires et à leurs équipages. On a vu des gouvernements, désireux de faciliter la création d'une marine nationale, promulguer des lois dites actes de navigation, qui excluaient des ports les navires étrangers et des équipages les marins non nationaux. En France, l'Acte de navigation du 21 septembre 1793, encore en vigueur, fixe les conditions auxquelles doit satisfaire un navire pour être considéré comme français[2]. Il doit appartenir pour moitié au moins à des Français et l'équipage doit être composé de Français pour les trois quarts au moins.

1. En 1892, on a établi en outre un sémaphore au cap Spartel. Ces deux établissements sont neutralisés.

2. Ces conditions étaient très rigoureuses. Elles ont été adoucies par la loi du 9 juin 1845, art. 11. V. aussi les lois spéciales sur le régime de la marine marchande et de l'inscription maritime.

En outre, les bâtiments étrangers sont exclus du cabotage, c'est-à-dire du transport d'un port français à un autre port français. Enfin, les navires français reçoivent des subventions sous forme de primes à la construction ou à la navigation. A certaines époques, on a imposé au contraire des surtaxes de pavillon aux bâtiments étrangers qui venaient charger ou décharger dans nos ports. Le but de ces dispositions est aisé à distinguer. On veut par là soutenir l'industrie des transports maritimes, d'une part, et, de l'autre, favoriser la population maritime en lui réservant la meilleure part dans les armements nationaux, afin de conserver une pépinière de matelots pour la marine de guerre. L'emploi de ces moyens artificiels a des effets contradictoires qui les font critiquer; ils indiquent en tout état de cause une certaine faiblesse sociale, ou bien un retard considérable dans l'organisation des transports maritimes chez les nations qui en font usage.

Après cette question de nationalité, se pose celle de la juridiction à laquelle peuvent être soumis les navires et leurs équipages. D'une façon générale, chaque État étend les effets de sa souveraineté aux choses et aux gens qui se trouvent dans ses eaux territoriales ou qui dépendent de sa nationalité. Ainsi, en mer libre, il y a autant de juridictions que de pavillons, ce qui entraîne un grand nombre de difficultés, autrement dit de conflits de lois dans les cas relevant du droit privé maritime. On s'efforce de résoudre ces conflits et de faciliter par conséquent les transports au moyen de dispositions légales ou conventionnelles relatives aux abordages, aux règlements d'avaries, aux sauvetages, etc. Des associations spéciales se sont fondées dans ce but et ont obtenu déjà des résultats appréciables. Mais il subsiste encore bien des difficultés qui tiennent à la différence des conceptions juridiques, différence dont l'origine se trouve dans la variété des organisations sociales, autant que dans la divergence des intérêts économiques. C'est là que gît le principal obstacle.

On voit par ce qui précède que les transports maritimes rencontrent encore bien des entraves artificielles, en dépit des grands progrès réalisés dans le courant du XIXe siècle. C'est

pour atténuer ou écarter certaines de ces entraves que les États signent entre eux des traités de navigation. La France en a conclu un grand nombre. Ils ont spécialement pour but d'assurer aux bâtiments français : 1° le libre accès dans les ports du pays cocontractant ; 2° une situation égale à celle dont jouit la nation la plus favorisée, ou même la nation co-contractante au point de vue du traitement des navires et des taxes qui leur sont imposées (droit d'entrée, de sortie, de balisage, de phare, de quai, etc.). On peut prendre comme type des actes de ce genre le traité conclu entre la France et la Belgique le 31 octobre 1881. Il va sans dire que les avantages stipulés dans ces traités sont réciproques.

Dans le même sens, les États contractent souvent afin de ménager à leurs navires, en cas de naufrage, le secours des autorités locales de façon à sauvegarder les intérêts des armateurs, des chargeurs et des matelots. Telle est la déclaration conclue entre la France et la Grande-Bretagne le 16 juin 1879. Une autre déclaration, signée également par ces deux pays le 5 novembre de la même année, a pour but de les obliger réciproquement à porter secours aux marins de l'autre nationalité, délaissés sans ressources dans un de leurs ports, dans une de leurs colonies ou même dans un pays tiers. Dans ce dernier cas, ce sont naturellement les consuls qui interviennent.

Ce bref exposé montre suffisamment l'étendue du chemin parcouru en moins d'un siècle. L'évolution du droit international en cette matière n'est pas encore achevée, mais elle a été poussée fort loin, parallèlement à l'évolution sociale et économique, la première n'étant qu'une conséquence naturelle et obligée de la seconde.

II. — TRANSPORTS FLUVIAUX.

Régime des fleuves internationaux. — Ce régime ne présente un sérieux intérêt que quand deux ou plusieurs pays sont riverains de la partie navigable d'un fleuve. Le cours d'eau est

alors pour chacun d'eux un chemin qui marche vers la mer, c'est-à-dire une précieuse voie de transport vers l'extérieur. Il semble aujourd'hui tout simple que chacun des riverains puisse jouir librement du bienfait de cette création naturelle. Mais c'est là une conception plus nouvelle encore que celle de la liberté des mers. Jusque vers le milieu du XIXe siècle, les riverains inférieurs se prétendirent en droit de couper la route aux riverains supérieurs, soit d'une manière absolue, soit en faisant payer des taxes à leurs bateliers. On a vu les fleuves d'Allemagne et l'Escaut barrés de cette façon [1]. Ces procédés sortaient de la conception ancienne, que nous avons déjà signalée, et en vertu de laquelle tout ce qu'on enlevait à l'étranger pouvait être considéré comme pris sur l'ennemi. Mais, dès le commencement du XIXe siècle, le caractère abusif de ce procédé éclate aux yeux; les besoins nouveaux l'emportent sur les vieux préjugés et même sur l'âpre fiscalité des gouvernements; l'idée de liberté, encore méconnue sous l'Empire [2], est proclamée de la manière la plus formelle dans l'article 5 du premier traité de Paris du 30 mai 1814. Elle fut reprise et développée dans l'Acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815, art. 108 et suiv. Cependant ce fut le 23 juin 1821 seulement qu'un règlement intervint entre les riverains de l'Elbe. L'acte de navigation du Weser est daté du 10 septembre 1823. C'est le 31 mars 1831 que fut conclu le premier traité qui organisa d'une manière complète et régulière, sur le pied de la liberté et de l'égalité, la navigation du Rhin. En 1861, les péages de l'Elbe furent rachetés et la même opération fut appliquée aux péages de l'Escaut en 1863. L'Amazone, le Parana et l'Uruguay ont été déclarés libres en 1851 et 1853. Le Pruth a aussi son régime inter-

1. En outre des taxes de transit, on imposait souvent autrefois à la batellerie des obligations de relâche ou d'échelle, avec mise en vente des marchandises, sous le prétexte de favoriser la consommation locale.

2. V. le traité du 15 août 1804, relatif au Rhin, lequel maintenait les stations de relâche forcée. Il faut pourtant citer l'Arrêté de la Constituante du 20 novembre 1792 qui proclamait la liberté de l'Escaut, le traité franco-batave du 16 mai 1795, relatif au Rhin, et le traité de Campo-Formio du 17 octobre 1797, qui libérait les fleuves italiens.

national. En 1885, un Congrès réuni à Berlin pour régler diverses questions africaines a établi une entente *pour assurer la libre navigation du Niger et du Congo,* et pour organiser la liberté commerciale dans la région tropicale, d'un océan à l'autre. Les États signataires sont : Allemagne, Belgique, Congo, Espagne, France, Grande-Bretagne, Portugal.

Les traités dont il vient d'être question, constituaient autant d'unions poursuivant en général un triple but, savoir : 1° la liberté de la navigation; 2° l'organisation d'un régime de juridiction propre à sauvegarder tous les intérêts; 3° l'exécution des travaux nécessaires pour faciliter la circulation de la batellerie. Ces trois résultats ont été atteints pour le Danube au moyen d'une combinaison qui a fait époque dans le droit international par son originalité, son ampleur et son succès. Ici, aucun des États riverains n'était disposé à faire les efforts et les dépenses nécessaires pour rendre praticable l'embouchure du grand fleuve. Les États maritimes résolurent alors d'intervenir en créant une Union pour *assurer et faciliter la libre navigation du Danube.* Cette union fut décidée par le traité de Paris du 30 mars 1856, qui mit fin à la guerre d'Orient; elle a été organisée et confirmée par des conférences tenues à Paris en août 1858 et en novembre 1865, à Londres en mars 1871, à Berlin en 1878, à Londres en 1883. L'Union du Danube comprend les États suivants : Allemagne, Autriche, Bulgarie, France, Grande-Bretagne, Italie, Roumanie, Russie, Serbie, Turquie.

Elle a pour organe une *Commission européenne,* composée de délégués diplomatiques, chargée d'exécuter les travaux de navigabilité nécessaires et de les administrer. Cette commission siège à Galatz, où elle a ses bureaux. Les travaux qu'elle a exécutés pour rendre accessible le bas Danube sont considérables, et rendent de grands services à la navigation. Les navires de mer peuvent en effet remonter jusqu'à Braïla. La Commission constitue une sorte de petit État, ayant son personnel, son budget, son pavillon, et l'on pourrait presque dire son territoire, constitué par ses travaux.

Enfin, des dispositions qui rappellent les précédentes ont été prises dans un protocole signé le 7 septembre 1901 par la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Russie, pour l'amélioration de deux fleuves chinois, le Peï-Ho et le Wang-Pou. Ces fleuves sont nationaux en droit, mais l'intérêt des États maritimes les a fait traiter en cours d'eau internationaux.

Les transports fluviaux ont donc reçu en un court espace de temps une organisation juridique internationale très large et très libérale. Elle s'est produite plus tardivement pour les fleuves que pour la mer, parce que les intérêts engagés étaient moins étendus, moins universels pour ainsi dire, surtout en apparence. Ils semblaient à première vue presque limités aux riverains. En réalité, ils étaient étroitement liés au régime général des transports maritimes. Aussi, en dépit de certaines résistances, la liberté fluviale s'est imposée à la suite de la liberté des mers. Bien plus, certains États ont complété la pénétration fluviale au moyen de canaux artificiels qui franchissent les frontières et prennent par conséquent un caractère international. A de fréquentes reprises, on s'est mis d'accord au sujet de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de ces canaux[1]. On voit par là que le droit international a dû pourvoir même à des questions de détail qui peuvent paraître minimes, mais qui prennent de l'importance par la nature des intérêts engagés.

III. — TRANSPORTS TERRESTRES.

Transports sur routes. — Les transports sur routes ne sont pas sans présenter une importance internationale, qui est proportionnée à leur activité. Ces transports ont de l'intérêt même à côté du mouvement des voies ferrées dont ils sont les pour-

1. V. notamment les conventions suivantes : Belgique, 27 août 1839; 9 décembre 1841 et 28 février 1868, chômage des canaux; Allemagne, 23 avril 1873, alimentation et entretien du canal de la Marne au Rhin, etc., etc.

voyeurs. Toutefois, le grand trafic international est entièrement absorbé aujourd'hui soit par la navigation, soit par les chemins de fer. Aussi, les dispositions internationales relatives aux routes se réduisent à des questions de voisinage concernant la jonction des voies à la frontière, la construction et l'entretien des ponts sur les cours d'eau limitrophes [1].

Chemins de fer. — Avec les chemins de fer la question devient autrement importante et compliquée. L'énorme puissance de ce moyen de transport, l'influence sociale et économique qu'il exerce, soulèvent toute une série de problèmes qu'il a fallu résoudre au moyen de conventions internationales. Résumons-les aussi brièvement que possible.

On s'est entendu d'abord pour assurer le raccordement des lignes à la frontière. Des conventions détaillées ont été conclues dans ce but par tous les pays avec leurs différents voisins. Le raccordement ne soulève pas seulement des questions techniques de construction, d'entretien et d'exploitation. Il se présente aussi des difficultés d'ordre administratif (douanes, impôts, police) ou juridique (juridiction, compétence). On a résolu ces problèmes, qui s'enchaînent les uns aux autres au moyen de combinaisons diverses, notamment par le système des gares internationales. Des conventions très détaillées ont fixé des règles nombreuses applicables aux différents cas [2].

A côté de la question du raccordement se place celle du régime légal des transports. La législation des différents pays ne règle pas d'une manière identique les droits réciproques de l'expéditeur et du transporteur. Il en résulte deux conséquences fort gênantes pour les intéressés. En premier lieu, lorsqu'un colis arrive à la frontière, il quitte le réseau national pour entrer sur un réseau étranger. Là il trouve des règlements différents qui prescrivent des formalités particulières ; souvent

1. V., à titre d'exemple, les conventions suivantes : Suisse, 29 mai 1883, route de Neuchâtel ; Sardaigne, 30 août 1858, pont de Culoz ; 2 août 1835, bacs et bateaux de passage.

2. V. entre autres les conventions suivantes : Belgique, 26 août 1842, 20 septembre 1860 et 29 septembre 1880 ; Suisse, 30 janvier 1844 et 12 septembre 1881 ; Italie, 23 août 1858 et 20 janvier 1879, etc., etc.

il faut payer les frais de transport pour le parcours étranger. En second lieu la condition juridique de l'expéditeur, du destinataire, du voiturier et de la marchandise n'est plus la même, puisque la souveraineté et la législation sont différentes.

Pour aplanir la première de ces difficultés, on emploie des intermédiaires qui, établis dans les gares de transit, se chargent d'opérer la réexpédition des colis sur le réseau étranger. Ce procédé fut appliqué d'abord à l'intérieur même de chaque pays, lorsque les chemins de fer étaient répartis entre plusieurs compagnies. Mais il présente le grave inconvénient de diviser l'opération du transport, de la retarder, de multiplier les formalités et, par conséquent, les chances d'erreur, d'éparpiller les responsabilités, enfin de causer des frais inutiles. Aussi les compagnies se sont mises d'accord de très bonne heure pour unifier chaque opération de transport, en se transmettant directement les colis de réseau à réseau. Pour les transports internes, la chose était facile ; pour les transports internationaux, elle se compliquait par l'effet des divergences légales et administratives dont nous parlions tout à l'heure. Aussi, bien que les chemins de fer aient conclu depuis longtemps entre eux des arrangements privés pour faciliter le trafic, les conflits de lois qui subsistaient étaient pour le public et pour les compagnies une source inépuisable de retards, de pertes, de frais et de procès [1].

C'est pour porter remède à une situation dont la gêne s'accroissait avec l'ampleur du trafic, que les gouvernements de presque tous les États européens continentaux ont conclu la convention du 14 octobre 1890, modifiée sur quelques points en 1896 et en 1904-1905. Cet acte, qui renferme des dispositions très nombreuses, complétées encore par un règlement détaillé, atteint trois buts différents : 1° elle établit la continuité du transport international au moyen d'une lettre de voiture unique dont le modèle a été fixé ; 2° elle édicte des règles uniformes en ce qui

1. V. aussi l'arrangement spécial conclu entre la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas le 24 octobre 1898, pour étendre sur certains points les dispositions en vigueur dans l'Union.

concerne les précautions à prendre pour l'emballage et le transport des articles fragiles et dangereux, ce qui évite un grand nombre de contestations et de refus; 3° elle résout divers conflits de lois au moyen de dispositions communes en matière de responsabilité en cas de retards, d'avaries ou de pertes. Les différentes compagnies intéressées dans une expédition internationale forment ainsi à son égard une association de transport, régie par des dispositions communes. Une action fondée sur le contrat peut être intentée contre le chemin de fer auquel le colis a été remis par l'expéditeur, ce qui constitue pour ce dernier un grand avantage.

Chaque État contractant désigne ceux de ses chemins de fer qui participent au trafic international des marchandises. Ces chemins de fer sont tous tenus d'accepter les colis à destination d'une station quelconque de l'un des autres pays unionistes : c'est l'obligation de transporter, généralement imposée par les lois intérieures aux chemins de fer à titre de services publics, qui est ainsi introduite dans le régime international.

Un office central établi à Berne sert d'intermédiaire entre les États contractants. Il publie un recueil mensuel intitulé *Bulletin des transports internationaux par chemins de fer*. Cet office est institué en outre tribunal arbitral facultatif entre les chemins de fer compris dans l'Union, et il a agi plusieurs fois comme tel; dans ce cas, le directeur fait appel à deux arbitres désignés d'avance par le conseil fédéral suisse, et constitue avec eux le tribunal.

Les États liés par le traité de 1890 sont : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Suisse.

La convention de 1890 ne s'applique actuellement qu'au transport des marchandises. Il est question d'en étendre les effets au transport des voyageurs et de leurs bagages. La conférence de Berne de 1904 a refusé cependant d'aller jusque-là. Il peut paraître surprenant que le trafic des voyageurs n'ait pas été réglementé en même temps que celui des marchandises. C'est qu'en réalité le premier présente beaucoup moins de

difficultés que le second, tant au point de vue administratif qu'au point de vue juridique.

Signalons encore quelques faits intéressants relatifs au transport par chemins de fer.

Le 9 mai 1883, un accord a été conclu pour le raccordement des *lignes ferrées d'Orient,* de façon à établir une communication ininterrompue entre Calais et Constantinople. États contractants : Autriche-Hongrie, Bulgarie, Serbie, Turquie.

Des arrangements internationaux ont été signés encore à propos de chemins de fer, mais sous une inspiration différente. Tels sont les actes conclus par la Chine avec la France, l'Allemagne, l'Angleterre, le Japon et la Russie en vue de l'établissement de lignes ferrées sur différents points du Céleste-Empire. Ici, le chemin de fer est considéré à bon droit comme un instrument de pénétration économique et politique; aussi les arrangements auxquels nous faisons allusion n'ont pas le caractère des précédents. Ce sont plutôt des contrats de concession exclusive, destinés à réserver à tel ou tel pays, dans une région déterminée, certains monopoles et une influence prépondérante. C'est là une conception assez singulière du droit international. Elle a donné lieu déjà à des rivalités et à des conflits très graves; l'avenir en verra bien d'autres, lorsque la Chine se sera mise en mouvement sous l'influence irrésistible des transports accélérés. Ils ne manqueront pas, en effet, d'ébranler sa constitution sociale, sans lui apporter les nouveaux cadres qui seraient nécessaires pour contenir un peuple immense jeté hors de son organisation traditionnelle[1].

On voit par cet aperçu rapide que le droit international a évolué avec une singulière promptitude en ce qui concerne les transports par chemins de fer. C'est qu'ici des intérêts immenses ont été mis en jeu tout à coup, au moment même où les idées venaient de se tourner d'une façon décisive, sous la pression des besoins nouveaux, dans le sens d'une liberté

1. V. sur ce point notre ouvrage : *La Production, le Travail et le Problème social dans tous les pays au début du XXe siècle.* 2 vol. gr. in-8°. Paris, Alcan, 1907.

et d'une facilité des transports aussi larges que possible.

Comme toujours, les conceptions juridiques et les accords conventionnels ont suivi pas à pas le progrès des transports et se sont pliés à leurs besoins.

IV. — TRANSMISSIONS POSTALES ET TÉLÉGRAPHIQUES.

Les transmissions de correspondances se rattachent étroitement aux transports, à la fois par leur nature et par leur but. Elles profitent de tous les perfectionnements apportés aux moyens de circulation et servent, de concert avec ceux-ci, à l'extension des affaires. Il est donc naturel que la poste et le télégraphe, puis le téléphone, aient suivi pas à pas le progrès des transports, et fait naître également une branche nouvelle du droit international.

Les questions à résoudre étaient les suivantes : 1° jonction des services postaux et des lignes télégraphiques ou téléphoniques à la frontière ; 2° établissement des tarifs internationaux ; 3° extension internationale de certains services spéciaux : mandats, valeurs déclarées, etc., etc. On y est arrivé de la manière la plus complète et la plus heureuse.

Conventions postales — Jusqu'au commencement du XIXe siècle, les postes sont restées dans certains pays un service privé quoique privilégié. Dès lors, des accords furent conclus pour assurer la transmission des correspondances entre les pays d'Europe. Mais ils avaient plutôt le caractère de contrats privés. Au commencement du XIXe siècle la situation change rapidement ; les relations internationales s'étendent et se multiplient ; la poste devient un élément essentiel de la prospérité publique. Aussitôt les conventions postales deviennent fréquentes : de 1802 à 1840 la France en signe environ 35. De 1840 à 1850 on en compte près de 60 ; c'est que, à cette époque, les chemins de fer reliaient déjà entre elles la plupart des grandes villes du continent.

Le mouvement continue de la sorte jusqu'en 1874. Il prit alors

une forme nouvelle, plus favorable et plus efficace à la fois, celle de l'union d'États.

L'*Union postale,* fondée à Berne le 9 octobre 1874, sous le titre d'Union générale des postes, comprenait au début une vingtaine d'États. Elle a fait des progrès depuis lors, car elle porte aujourd'hui avec une légitime fierté le titre d'*universelle*. Tous les États possédant un certain degré de civilisation en font partie; ils sont actuellement au nombre de 65, soit plus de 113 millions de kilomètres carrés, avec près de 1.135 millions d'habitants. Cette Union a réalisé dans l'échange international des correspondances d'immenses progrès. Le plus marquant est l'unification du prix d'affranchissement pour les diverses catégories d'objets transmis d'un pays à un autre pays quelconque. On sait que ce prix est d'ailleurs modique [1].

Autour de l'Union de 1874, dont l'acte constitutif a été revisé à plusieurs reprises (en dernier lieu à Rome en mai 1906), divers groupements secondaires se sont formés sous le titre général d'Unions restreintes. Ils ont pour objet d'organiser entre les États qui le désirent certains services spéciaux, comme l'échange des valeurs déclarées, celui des mandats de poste, des colis postaux, des recouvrements de valeurs, etc. Le nombre total des correspondances échangées dépasse 30 milliards (lettres, cartes, papiers, imprimés, etc.). Il est transmis en outre des valeurs déclarées pour près de 70 milliards de francs, des colis pour plus de 18 milliards; des mandats pour 30 milliards 1/2; des recouvrements pour 3 milliards, et enfin 2.800 millions de numéros de journaux.

Un bureau international, établi à Berne, prépare les conférences périodiques, sert de lien entre les administrations, liquide certains décomptes (44 millions de francs en 1900), et publie un journal mensuel, *l'Union postale,* en trois langues, ainsi qu'un Dictionnaire général des bureaux de poste, etc., etc.

En dehors de l'Union postale il existe entre certains pays des conventions particulières qui, sur divers points, vont plus loin

1. A partir du 1er octobre 1907, il sera encore sensiblement abaissé.

que la Convention d'Union, en ce qui touche les détails de service, les frais de transit, les commodités accordées au public, les taxes, etc. [1].

Plusieurs États, la France notamment, ont établi des services postaux dans les pays d'Orient et d'Extrême-Orient : Turquie, Maroc, Chine. C'est là un fait anormal qui provient de la condition particulière de ces pays au point de vue social et international. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Conventions télégraphiques et téléphoniques. — La télégraphie et la téléphonie exigent comme les chemins de fer des arrangements à la fois techniques et administratifs. Comme la plupart des États ont monopolisé dès le début les services télégraphiques, les accords ont pris immédiatement la forme de conventions internationales, établissant les conditions de jonction des fils, les détails de l'exploitation commune et les taxes. Les premières de ces conventions apparaissent vers 1850 [2]. En quelques années, et malgré l'élévation des tarifs, le service se développa avec une ampleur telle, que les combinaisons particulières se montrèrent insuffisantes. On arriva donc en très peu de temps à la conception féconde de l'Union, qui fut réalisée dès 1865.

Les questions à résoudre à ce moment étaient assez délicates. Les principales peuvent être ainsi résumées : création de fils directs entre les grands centres ; organisation commune du service, tant au point de vue du transit qu'à ceux de l'expédition et de la réception des télégrammes; admission des dépêches en langage secret ; tarifs et répartition du produit des taxes. Toutes ces difficultés et d'autres encore ont été résolues soit par la Convention d'Union, soit par des conventions spéciales qui la complètent pour certains États. Parlons d'abord de la première.

L'Union des *Administrations télégraphiques* a été créée à Paris le 17 mai 1865, puis confirmée et complétée par une série

1. V. les conventions conclues par la France avec : la Grèce, 30 août 1890; Costa-Rica, 9 novembre 1899 ; la Suisse, 6 janvier 1880 et la Belgique, 31 mai 1882.

2. V. notamment les accords provisoires conclus entre la France, la Belgique, Bade, la Suisse et la Sardaigne de 1851 à 1853. Les premières conventions conclues par la France sont les suivantes : Belgique et Prusse, 4 octobre 1852; Sardaigne, 18 mars 1853, etc., etc.

d'actes successifs [1]. Dans le but d'unifier autant que possible les conditions du trafic international, la Convention fixe les règles générales qui dominent tout le service : refus de toute responsabilité par les administrations publiques; obligation d'établir des fils spéciaux; classement des télégrammes en : dépêches d'État qui passent les premières; de service, qui viennent ensuite; privées, qui sont transmises les dernières; admission des télégrammes secrets au moins en transit; faculté pour les États de suspendre le service international s'ils le jugent utile : fixation de bases uniformes pour l'établissement des tarifs. Le règlement, qui est très détaillé, prévoit toutes les conditions d'application de ces principes et contient des tarifs minutieusement calculés. L'échelle de ces tarifs est assez compliquée, car les bases dépendent non seulement du nombre des mots et de la nature spéciale de chaque dépêche, mais encore des voies suivies. Enfin la convention assure à chacun des États contractants la part qui lui revient dans le montant des taxes, perçues généralement au départ. De plus, on a pris une série de mesures destinées : à assurer des communications régulières directes, à augmenter le nombre des bureaux ouverts au service international, à abaisser les tarifs (certaines taxes sont tombées de 15 francs à 3 francs par mot). Un Bureau international, établi à Berne, sert de lien entre les administrations [2]. Il a publié, entre autres, un vocabulaire officiel de mots pris dans les huit langues que le règlement de service international a admis quelque temps, à titre exclusif pour la correspondance en langage convenu [3]. Ce bureau est placé sous le contrôle des hautes autorités fédérales suisses, qui en nomment les agents. Il en est de même pour tous les bureaux internationaux établis à Berne.

1. Actuellement, l'acte fondamental, signé à Pétersbourg, porte la date du 10-22 juillet 1875. Un règlement d'application le complète et est revisé par les Conférences télégraphiques, qui se réunissent ordinairement tous les cinq ans. La dernière a eu lieu à Londres en 1903. Depuis quelques années, le règlement international s'applique aussi aux communications téléphoniques.

2. Organe mensuel, le *Journal télégraphique*.

3. On a abandonné en 1903 l'idée d'imposer ce vocabulaire, qui est devenu purement facultatif.

L'Union télégraphique se compose actuellement d'une cinquantaine d'États [1], soit en tout plus de 65 millions de kilomètres carrés et environ 920 millions d'habitants.

En outre, les compagnies propriétaires de câbles sous-marins observent le règlement de l'Union et sont spécialement représentées aux conférences qui se réunissent périodiquement [2]. Le nombre des télégrammes échangés est d'environ 450 millions par an.

L'Union n'exclut pas les conventions particulières, qui interviennent soit pour régler des cas spéciaux, soit pour améliorer sur certains points, au profit du public, les conditions établies dans le régime de l'Union, surtout en réduisant encore les tarifs. Voici quelques exemples typiques : Convention du 1er décembre 1888 entre la France et la Chine pour le raccordement et l'exploitation des lignes sur la frontière du Tonkin. Convention du 27 décembre 1890 entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la réduction des tarifs. Convention du 8 avril 1884 entre la France et la Suisse pour la transmission télégraphique des mandats de poste. Arrangement du 2 mai 1884 entre la France et l'Espagne, relatif aux câbles sous-marins entre les Canaries et le Sénégal.

Nous devons mentionner encore une combinaison originale qui tend à créer dans l'Union télégraphique des groupes où le régime unioniste est amélioré. Des dispositions introduites dans le règlement, mais qui ne sont pas admises par l'unanimité des États, sont déclarées applicables à ceux d'entre eux qui, sur enquête du Bureau international, déclarent les accepter. C'est une manière de constituer des unions restreintes très favorables au progrès, sans recourir à l'appareil des actes séparés.

La découverte et la propagation rapide de la télégraphie sans

1. On compte comme États distincts des colonies ou groupes de colonies qui sont représentés aux conférences. Il en est de même dans l'Union postale et dans plusieurs autres Unions.

2. C'est en 1851 que le premier câble a été posé dans la Manche. Le premier câble transatlantique date de 1858. En 1889, l'ensemble du réseau dépassait 200.000 kilomètres et valait près d'un milliard. Aujourd'hui il y a environ 250.000 kilomètres de lignes sous-marines.

fil ont apporté dans cette situation un important élément de complication. Certains pays l'ont adjointe à leur monopole; d'autres l'ont laissée, comme les câbles sous-marins, à la libre exploitation de compagnies privées concurrentes. Il en est résulté des difficultés et des conflits, aujourd'hui réglés par une convention signée à Berlin le 3 novembre 1906. Cet acte prévoit la transmission obligatoire des radio-télégrammes par toutes les stations côtières ou sur navires. Applicable à partir du 1er juillet 1900, il a été signé par : Allemagne, États-Unis, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Turquie et Uruguay. On y a annexé : 1° un *engagement additionnel* relatif aux communications entre stations sur navires (stations de bord), et signé par les mêmes États, sauf la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Perse et le Portugal; 2° un protocole de clôture, contenant quelques dispositions complémentaires; 3° un règlement d'exécution. Le Bureau international télégraphique de Berne a reçu mission de centraliser les correspondances et les renseignements relatifs à cette branche nouvelle de la télégraphie.

En matière de téléphonie, nous retrouvons le même système conventionnel. Le règlement unioniste de 1903 contient toute une série d'articles appliqués par un certain nombre d'États. En outre, il existe des conventions particulières déjà nombreuses, par exemple celle du 28 mars 1900 entre la France et l'Allemagne. Les questions que ces actes ont à résoudre sont très analogues à celles que soulève le service télégraphique.

Les notions qui précèdent montrent avec quelle précision le droit international s'est plié aux circonstances spéciales de notre époque en ce qui concerne les postes et les télégraphes. Elles montrent aussi que la rapide extension des transports a exercé là son influence décisive, influence qui va se retrouver dans toutes les matières que nous avons encore à analyser.

V. — ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Nous avons fait allusion déjà aux préoccupations qui dominaient autrefois le monde du travail. Elles étaient inspirées avant tout par des idées de restriction et d'hostilité à l'égard de tout ce qui était étranger au pays ou même à la localité. On éprouvait avant tout la crainte de la concurrence, au moins sur le continent européen, où dominait le régime de la corporation. On irait trop loin en prétendant que ces idées ont disparu. Elles ont gardé une large influence à certains points de vue, nous le constaterons bientôt. Mais il est hors de doute que leur influence ne peut plus être que partielle et temporaire. On a encore recours, il est vrai, à des mesures légales ou administratives pour écarter ou diminuer la concurrence étrangère. Toutefois, la puissance de pénétration des produits, renforcée par l'action des transports rapides, est telle que l'on ne saurait l'arrêter tout à fait, et que l'on a souvent peine même à la ralentir. La tendance essentielle, aussi bien chez les gouvernants que chez les particuliers, ne doit donc plus être d'empêcher la concurrence, mais bien de la soutenir et d'en triompher par des moyens naturels. Comme nous n'avons pas encore réalisé cet idéal, chaque État se préoccupe au plus haut degré de procurer par la négociation à ses ressortissants une situation aussi favorable que possible dans leurs relations avec l'étranger, afin de leur éviter des inégalités de traitement qui, au milieu des difficultés de la lutte universelle, pourraient devenir des causes graves d'infériorité.

C'est encore une préoccupation du même genre qui conduit les gouvernements à chercher les moyens d'unifier la condition légale de la classe ouvrière, non pas seulement en vue de la protéger contre l'exploitation parfois abusive des capitalistes, mais encore pour empêcher qu'un État ne s'appuie sur la liberté pour concurrencer avec succès des rivaux épris de réglementation protectrice. Nous allons montrer, par un court exposé, combien de nouveautés ont été introduites dans le droit international

par l'évolution rapide du travail, sous l'influence des transports et des outils mécaniques, au cours du XIXe siècle.

Le travail agricole. — L'agriculture a, de tout temps, joué un rôle social et économique de premier ordre. Il ne faut donc pas s'étonner si elle a provoqué de bonne heure des mesures qui avaient une portée internationale. La protection douanière qui a pour effet de ralentir l'importation des produits étrangers est une des plus importantes. Pratiquée dans un pays, elle amène presque à coup sûr des représailles chez les autres. De cette lutte sort naturellement le traité de commerce destiné à atténuer les rigueurs de la protection. Nous n'insisterons pas sur ce point, car il n'est pas spécial au travail agricole et nous le retrouverons en parlant de l'industrie et du commerce. Voici donc les dispositions qui concernent particulièrement le régime international de la culture. Elles sont peu nombreuses, parce que la culture, étant essentiellement territoriale, n'opère que rarement par elle-même l'importation ou l'exportation des produits; elle les remet en général et sur place, ou à peu près, soit à l'industrie, soit plutôt au commerce. D'autre part, si son personnel ouvrier est souvent étranger, il est aussi assez fréquemment temporaire, ou bien très dispersé, ce qui lui crée une situation particulière, différente de celle des populations industrielles; elle a donné lieu à des arrangements internationaux spéciaux, notamment pour faciliter ou entraver l'émigration des travailleurs.

En outre, le droit international est intervenu de différentes façons dans l'intérêt de l'Agriculture. D'abord, on s'est attaché à propager d'un commun accord certaines mesures propres à combattre les insectes, les animaux ou les plantes nuisibles. Ensuite on s'est entendu pour assurer au contraire la conservation des animaux utiles ou la diffusion des méthodes et des connaissances nouvelles.

Une convention signée à Berne le 17 septembre 1878 a établi une Union *pour prévenir l'introduction et la propagation du phylloxera.* On agit notamment par la prohibition des fruits, tiges et feuilles de vigne à l'état frais, et par des mesures à prendre dans les régions infestées. Une déclaration addition-

nelle du 15 avril 1889 a accordé des facilités pour les envois de plantes partant de lieux non suspects. Les États membres de cette Union sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Serbie, Suisse.

Le 19 mars 1902, a été signée entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, le Luxembourg, Monaco, le Portugal, la Suède et la Suisse une convention pour la protection des oiseaux utiles, énumérés à la suite de l'acte. Chaque pays s'engage à prendre chez lui les mesures nécessaires pour interdire la destruction en tout temps des nids, des œufs et des couvées, ainsi que de prendre ou de tuer les mêmes oiseaux entre le 1er mars et le 15 septembre.

Dans le même sens, la France, l'Allemagne, le Congo, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Portugal ont conclu à Londres, le 19 mai 1900, une convention qui a pour objet d'arrêter, ou tout au moins d'entraver, la chasse impitoyable faite par l'homme aux animaux qui composent la faune africaine. On a jugé nécessaire d'empêcher l'anéantissement de certains animaux utiles, par leurs produits, comme l'éléphant, l'autruche, l'antilope, ou par leurs services, comme les vautours, les chacals, les hyènes, qui dévorent les cadavres abandonnés; ou rares, comme la girafe, le zèbre, le gorille, le rhinocéros, l'hippopotame, la gazelle, etc.

On prescrit la fixation de saisons de chasse, la délivrance de permis, la délimitation de réserves, la prohibition des moyens de destruction trop efficaces. Le territoire auquel la convention est applicable s'étend du 26e parallèle à la frontière nord de la colonie allemande de l'ouest africain et au cours du Zambèze.

En ce qui concerne le régime des ouvriers agricoles, on doit citer deux catégories de dispositions qui touchent à la condition des travailleurs étrangers. Ce sont d'abord les lois qui leur imposent des charges particulières, par exemple une taxe de séjour[1]. Chaque pays s'efforce, dans ses traités de commerce ou d'établis-

1. Telles les taxes dont certains pays ou certaines colonies frappent les immigrants chinois (V. arrêté du gouverneur de l'Océanie française, du 22 décembre 1898). Il s'agissait d'ailleurs ici surtout de commerçants.

sement, d'obtenir pour ses nationaux la suppression des charges de ce genre, et cela surtout depuis que les transports ont si largement favorisé la pénétration réciproque des peuples. Aussi sont-elles devenues rares. Au contraire, on s'attache souvent à faciliter l'immigration des ouvriers agricoles étrangers. Ainsi, la France et l'Angleterre ont signé successivement plusieurs conventions relatives au recrutement des coolis indiens à destination des colonies françaises (25 juillet 1860 et 1er juillet 1861; décrets des 13 juin et 17 août 1887).

Au point de vue du perfectionnement des méthodes, il faut citer une entente intervenue entre les administrations de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas pour l'adoption des méthodes communes applicables à l'analyse des engrais et des substances alimentaires.

Le cercle assez étroit des règles internationales, en ce qui touche l'agriculture, paraît être à la veille de s'étendre dans une direction nouvelle. Si, comme nous l'avons déjà remarqué, l'industrie agricole est, en principe, moins internationale que les autres, en ce sens qu'elle agit au dehors plutôt par l'intermédiaire du commerce, elle n'en ressent pas moins, par contrecoup, les effets intenses de l'activité actuelle des relations de toutes sortes. Ces effets forment deux catégories : la première est normale et comprend l'ensemble des transactions usuelles qui portent sur les produits du sol; elle présente, par le fait de l'irrégularité des besoins et des récoltes, des aléas assez graves. La seconde résulte du jeu de la spéculation qui a pris des proportions immenses, au point de troubler par moments la situation de tous les principaux marchés du monde. C'est pour essayer de réprimer les excès de la spéculation et pour favoriser, au contraire, la marche des transactions régulières, que le gouvernement italien a proposé la création d'une Union et d'un Office central pour la défense des intérêts agricoles. Une conférence, réunie à Rome dans ce but au printemps de 1905, a signé, le 28 mai, une convention créant un *Institut international permanent d'agriculture*, établi en Italie et administré par les délégués des États adhérents. Il semble que cette Union aura

surtout pour but de préparer l'introduction dans les législations intérieures de mesures dirigées contre les affaires fictives et les coalitions des spéculateurs; de son côté, l'Office agricole international, par ses études, ses statistiques, ses publications pourra rendre des services en éclairant les producteurs et les commerçants sur la situation des récoltes, l'état des stocks et les besoins de la consommation. Il est difficile de prévoir la portée et l'efficacité futures d'une telle organisation. Ajoutons seulement que des tendances analogues commencent à se faire jour en ce qui concerne le commerce.

Il faut rattacher encore à cette idée de la protection du travail agricole, la situation si particulière des territoires français qui bordent le canton de Genève : le Chablais, le Faucigny et le pays de Gex. Cette petite région, bloquée par la montagne, n'a pas de meilleur débouché que Genève, et celle-ci n'a pas de zone d'approvisionnement plus commode. Pour ces motifs, on se met d'accord, dès le XVIe siècle, pour laisser ces territoires en dehors de l'action des tarifs douaniers, au moins pour ce qui concerne les denrées agricoles. De là le nom de zones franches qu'on leur applique, expression qui dépasse d'ailleurs la réalité. Les textes qui régissent aujourd'hui cette situation sont les traités de 1815, ceux de 1860, le sénatus-consulte du 12 juin 1860 et le décret du 20 avril 1881[1].

Le travail industriel et le commerce. — La situation de l'industrie a été modifiée beaucoup plus encore que celle de l'agriculture par l'accélération des transports et de la production sous l'influence du moteur mécanique. La question de la protection douanière pour gêner la concurrence étrangère, et celle des traités de commerce pour ouvrir ou élargir les débouchés extérieurs, se posaient donc ici avec une acuité particulière. Elles ont été résolues d'une manière assez diverse et même assez flottante. C'est que, par un illogisme frappant, on a souvent cherché la solution de ces problèmes si nettement pratiques dans des théories inspirées par des idées *a priori* ou par des

1. Le privilège des zones est vivement attaqué aujourd'hui par les régions voisines qui se déclarent lésées par les fraudes commises à la faveur du régime zonier.

circonstances politiques, alors qu'une observation stricte des faits précis et des intérêts réels aurait dû arriver avant tout en ligne de compte. Nous avons essayé ailleurs de dégager la loi naturelle qui détermine la direction logique de la politique économique de chaque peuple[1]. Nous n'y reviendrons pas ici, nous bornant à signaler la part prise par le droit international au règlement des relations en cette matière.

En fait, le régime douanier de la France a été constamment protectionniste, mais avec des degrés différents. De 1860 à 1882, la protection a été réduite au minimum; en 1892, elle est redevenue très intense. A cette même époque sa physionomie a changé au point de vue international. Autrefois, la loi des douanes ne contenait qu'un seul tarif, appelé tarif général. En négociant avec les autres États, on leur concédait, moyennant réciprocité, certaines réductions dont l'ensemble constituait de nouveaux tarifs, plus ou moins étendus, appelés tarifs conventionnels. Il y avait donc à peu près autant de tarifs conventionnels que de traités de commerce.

La loi du 11 janvier 1892 a modifié cette situation en établissant deux tarifs : le tarif général, très protectionniste, et le tarif réduit, lequel présente dans une liste unique les réductions accordées aux États qui consentent à traiter.

Ce dernier tarif a pourtant été entamé sur quelques points par des réductions plus fortes concédées à certains pays, mais étendues à presque tous les autres par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée[2]. Il en résulte que la plupart de nos traités de commerce se réduisent aujourd'hui à des dispositions fort brèves. Ils se bornent à établir réciproquement entre les deux parties le droit au traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la condition des nationaux et des marchandises[3]. Autrefois les traités de commerce étaient beaucoup plus

1. *La Production, le Travail et le Problème social*, etc., ouvrage déjà cité.

2. Sur les effets de cette clause voir nos *Études de droit international conventionnel*, p. 373. On sait qu'elle est devenue permanente entre la France et l'Allemagne en vertu du traité de Francfort de 1871.

3. V. par exemple le traité du 28 février 1893 avec la Roumanie.

explicites et quelques-uns d'entre eux ont gardé cette forme [1]. On y trouve des dispositions détaillées relatives à l'état des personnes et des biens, aux impôts, au service militaire, à la navigation, aux consuls, etc. Ce sont de véritables codes internationaux en résumé. Ce luxe de précautions est devenu inutile par le fait même des progrès constants du droit international dans les législations intérieures elles-mêmes, ce qui dispense de stipuler en détail par traité sur des points qui ne sont plus douteux.

Aux conventions de commerce il convient de rattacher une combinaison qui, inspirée par des intérêts économiques, a exercé une grande action politique. Il s'agit du Zollverein, ou Union douanière allemande, fondée en 1828 pour abaisser les barrières fiscales qui paralysaient le commerce dans l'ancien Empire germanique. Aujourd'hui, l'Autriche n'est plus dans le Zollverein, mais il comprend le nouvel Empire allemand et le Luxembourg.

Ici se place encore l'Acte général de Berlin du 26 février 1885, qui a constitué une sorte d'union commerciale entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède-Norvège et l'Afrique équatoriale. La liberté du commerce et de la circulation y est garantie, sauf pour les spiritueux, la poudre et les armes [2].

Pour répondre plus complètement encore aux nécessités nouvelles qui résultent de la condition actuelle de la circulation des personnes et des choses, il a été conclu une série de conventions, et formé des unions importantes dont le but se résume ainsi.

Trois jours après la signature de l'Acte général de Bruxelles, relatif à la traite des noirs, une autre convention d'Union était conclue dans la même ville. Elle porte la date du 2 juillet 1890, et a pour but la *réunion et la publication des tarifs douaniers,*

1. Mexique, 2 novembre 1886.

2. V. l'Acte de Bruxelles du 2 juillet 1890 avec une déclaration annexe, et la Convention du 8 juin 1899, qui règlent le régime des spiritueux en Afrique. La France a aussi des accords relatifs à l'alcool, à l'opium et aux armes avec le Cambodge et la Chine.

et des documents qui s'y rapportent. Un Bureau international placé à Bruxelles est chargé de ce soin. Il édite dans ce but un *Bulletin international des Douanes,* en cinq langues.

Les États qui font partie de cette union sont : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche-Hongrie, Belgique, Bolivie, Canada, Cap de Bonne-Espérance, Chili, Chine, Congo, Costa-Rica, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Haïti, Inde, Italie, Mexique, Natal, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Siam, Suède, Suisse, Terre-Neuve, Turquie, Uruguay, Vénézuéla.

De la différence des étalons de mesure résulte pour le Commerce international une gêne et des difficultés telles, que depuis longtemps déjà l'idée de les unifier a donné lieu à des manifestations significatives[1]. L'Académie des Sciences de Paris en prit texte pour demander au gouvernement français de provoquer la réunion d'une Conférence, en vue de parvenir à la conclusion d'un accord international entre les principaux États. Cet accord devait tendre d'abord à la création d'un organe commun, chargé de la fabrication des étalons ou prototypes destinés à servir de modèle et de moyen de contrôle, dans chaque pays et ensuite à l'extension du système métrique. Une convention fut en effet lancée en 1870, puis renouvelée en 1872.

La Conférence se réunit à Paris en septembre 1872 et choisit un comité permanent chargé d'élaborer un projet. Deux ans plus tard, une seconde session adopta les propositions de la commission et, le 20 mai 1875, fut fondée, par convention, l'*Union internationale des poids et mesures*, ou du *mètre*, qui a pour objet la vulgarisation et l'extension du système métrique. Cette Union réunit 23 États : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, Vénézuéla.

1. Notamment à la suite des expositions universelles.

2. Déclaré d'utilité publique par décret du 28 octobre 1876. L'établissement que forme ce Bureau est considéré comme neutralisé.

Un Bureau international, établi à Sèvres près Paris, est chargé de préparer et de fournir aux administrations qui lui en font la demande des étalons de poids et de mesures conformes à un prototype unique [1]. Ce bureau procède en outre à des études scientifiques en rapport avec son but spécial. Il est placé sous le contrôle d'une commission internationale, le gouvernement français n'ayant sur lui aucune action particulière. Remarquons en passant que ce type d'organisation paraît être le meilleur pour les bureaux internationaux, puisqu'il les soustrait entièrement à l'action exclusive d'un seul des États unionistes.

La différence des combinaisons monétaires n'est pas moins gênante pour les transactions que celle des moyens de mesure. Aussi est-on arrivé, en cette matière, au même but par des moyens analogues.

La loi du 7 germinal an XI (18 mars 1803) a établi le système monétaire français sur la base du double étalon or et argent, en fixant le rapport de leur valeur relative à 15 1/2. Mais ce rapport n'est fixe que dans la loi; dans la pratique il varie souvent, et peut même subir de larges oscillations sous le coup de certains faits économiques. C'est ainsi qu'en 1839, l'or ayant presque disparu de la circulation, bénéficiait d'une prime considérable. En 1865, c'était le tour de l'argent, devenu si recherché que non seulement les pièces de 5 francs, mais encore la monnaie divisionnaire indispensable aux transactions de chaque jour avaient disparu de la circulation.

La France, la Belgique, l'Italie, la Suisse qui souffraient à des titres divers de cet état de choses, se réunirent en conférence pour aviser au moyen de retenir la monnaie d'appoint. Elles le trouvèrent dans une disposition déjà introduite en 1853 aux États-Unis, et qui avait été adoptée par la Suisse en 1860. Elles abaissèrent de 900 à 835 millièmes le titre des pièces de 2 fr., 1 fr., 50 cent., 20 cent., en convenant que l'émission de cette nouvelle monnaie divisionnaire serait limitée dans chacun des quatre États à un chiffre correspondant à 6 fr. par tête d'habitant.

1. Le mètre en platine, adopté par la Convention nationale en 1794, et conservé aux Archives, à Paris.

On peut dire que, avec cette combinaison, l'étalon d'or est devenu la base unique du régime établi entre les États syndiqués. Toutes les transactions mutuelles se règlent en or. Les écus ne sont que des jetons et changeables à volonté et au pair contre de l'or. Quant à la monnaie divisionnaire, elle ne passe d'un pays dans l'autre que par une sorte de tolérance, et en quantités strictement limitées.

Telle fut l'origine de l'*Union monétaire latine*, établie à Paris le 23 décembre 1865[1]. Elle a donc pour but de faciliter réciproquement la circulation des monnaies dans les pays contractants, sur la base du *franc*, pour la plus grande commodité du commerce. On y arrive : 1° en frappant des monnaies de poids, de module et de valeur identiques; 2° en ouvrant à ces monnaies les caisses publiques de tous les États unionistes. Les monnaies divisionnaires d'argent ne sont pas toutes admises; en tout cas, la frappe en est limitée, ainsi que celle des écus de 5 francs. Ces restrictions ont été nécessitées soit par la basse teneur en métal fin des pièces divisionnaires, soit par la baisse énorme de la valeur du métal blanc, soit enfin par les difficultés financières éprouvées par l'Italie et la Grèce. Les pays membres de l'Union latine sont : Belgique, France, Italie, Grèce, Suisse.

Quelques pays, comme la Roumanie, la Russie, frappent des monnaies analogues à celles de l'Union latine; leurs pièces d'or sont acceptées dans cette Union, les autres non.

Les États scandinaves, Danemark, Norvège et Suède, ont fondé, de leur côté, le 27 mai 1873, *une Union monétaire* dont les traits essentiels sont les mêmes que ceux de l'Union latine. Malheureusement, l'unité n'est pas identique[2], en sorte que les valeurs ne correspondent pas, et que les monnaies respectives ne peuvent circuler d'une Union dans l'autre.

Certains États ne se bornent pas à gêner l'introduction chez eux de produits étrangers. Ils s'efforcent encore de soutenir

1. Le traité de 1865 a été modifié plusieurs fois. Les actes actuellement en vigueur sont les suivants : convention du 6 novembre 1885, avec un acte additionnel; arrangements des 15 novembre 1893 et 29 octobre 1897; protocoles additionnels des 15 mars 1898 et 15 novembre 1902.

2. Krone = 1 fr. 40.

l'action extérieure de leurs nationaux par l'octroi de certaines faveurs ou de certaines subventions. Nous avons déjà rencontré cette politique en matière de transports maritimes ou fluviaux (primes à la construction ou à la navigation, réserve de la batellerie et du cabotage aux nationaux, etc.). En ce qui concerne l'industrie et le commerce, on trouve notamment : la subvention pécuniaire, la dispense ou la réduction d'impôts, la prime à l'exportation ou la restitution de taxes intérieures, qui équivaut à une prime d'exportation. A ce dernier type appartient une opération qui a pris des proportions colossales, parce qu'elle s'appliquait à un produit de large consommation : le sucre. Comme cet article était en général imposé à l'état brut et exporté à l'état raffiné, on rendait aux exportateurs de sucre blanc une somme calculée d'après le rendement du brut en raffiné. Mais en perfectionnant leurs procédés, les raffineurs obtenaient des rendements effectifs supérieurs aux évaluations officielles, réalisant ainsi sur les restitutions de la douane des bonis qui leur permettaient de vendre à très bon compte le sucre exporté, et d'exercer sur les marchés étrangers une concurrence artificiellement poussée. Pour remédier aux dangers de cette lutte dont les consommateurs des pays protégés faisaient tous les frais, on a eu recours à des accords internationaux.

C'est en 1861 que la France a, pour la première fois, dans un traité de commerce conclu avec la Belgique, consenti à prendre certains engagements relatifs à la fabrication et au commerce des sucres. Peu de temps après, en 1864, la France, l'Angleterre, la Belgique et les Pays-Bas formaient une Union dans le but d'étendre et de renforcer ces dispositions dans l'intérêt commun. Divers actes subséquents sont intervenus pour compléter cette convention (protocole du 4 juillet, et déclaration du 20 novembre 1866, déclaration du 4 novembre 1868). Puis une convention nouvelle l'a remplacée à la date du 11 août 1875, mais l'opposition des États Généraux de Hollande a empêché la ratification de ce dernier acte. Depuis, de laborieuses négociations ont été engagées à Paris et à Londres pour renouveler l'accord; mais elles sont restées longtemps sans ré-

sultat. Enfin, une conférence réunie d'abord au mois de juin 1898, puis de nouveau du 16 décembre 1901 au 5 mars 1902, a réussi à établir un texte qui a été ratifié et mis à exécution.

La Convention de Bruxelles se résume ainsi : suppression des primes directes et indirectes ; soumission des sucreries et raffineries au régime de la surveillance fiscale (entrepôt ou exercice) ; limitation de l'écart entre l'impôt intérieur et le droit de douane sur les sucres ; imposition d'une surtaxe compensatrice aux sucres provenant des pays où subsiste le régime des primes. Les États qui font partie de cette Union sont : la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège.

Réglementation internationale du travail. — L'influence des transports se fait sentir, chacun le sait, aussi bien sur la circulation des personnes que sur celle des produits. Ce fait a amené deux conséquences qui se traduisent, dans le droit international, par des dispositions antagonistes. D'une part, ainsi que nous le verrons bientôt, les États ouvrent largement leurs portes aux étrangers ; de l'autre, il résulte de l'afflux de ceux-ci une vive concurrence dans l'offre du travail. Aussi, depuis quelque temps, on s'attache dans quelques pays à prendre des mesures pour empêcher l'immigration de certains éléments par trop gênants. Les États-Unis, par exemple, refusent aux Chinois l'entrée de leur territoire, parce que les gens de cette race travaillent à très bas prix et se montrent à peu près inassimilables. Presque partout, on refoule les immigrants indigents qui offrent également leurs bras au rabais ou recourent à la charité. Dans le même sens, on impose certaines formalités aux étrangers qui viennent s'établir sur le territoire, ou bien on leur ferme l'accès de certaines professions, d'ailleurs très spéciales[1].

1. V. la loi du 8 août 1893 relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national ; la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine ; les décrets du 25 juillet 1893 sur le même sujet. Les fonctions publiques et celles qui s'en rapprochent (avocat, avoué, notaire, etc.) sont interdits aux étrangers. Par contre, on leur applique les lois protectrices du travail (lois du 2 novembre 1892, du 9 avril 1898, etc.).

Mais la première tendance est trop forte pour que la seconde puisse l'enrayer. Aussi, comme nous l'avons déjà remarqué, il est d'usage de stipuler dans certains traités (de commerce, de navigation, consulaires, d'établissement, etc.) une assimilation aussi complète que possible entre les nationaux des États contractants, de façon à leur ouvrir réciproquement toutes les branches du travail libre. Lorsque certains pays, peu aptes encore à comprendre le sens de la civilisation contemporaine, ont cru pouvoir fermer leurs portes à l'immigration étrangère, les États d'Occident, conduits par l'impérieuse nécessité sortie du régime actuel des transports et de la fabrication, ont forcé ces portes à coups de canon. Ainsi, nul n'a pu résister à l'incoercible poussée des circonstances économiques, dont la violence militaire n'était qu'une manifestation accidentelle.

Maintenant le problème de la concurrence présente une autre difficulté. La lutte industrielle, dans son âpreté, a produit pendant longtemps une exagération cruelle dans l'emploi de l'effort humain. Depuis un certain nombre d'années, les progrès de l'organisation ouvrière, et aussi, chez les patrons, une compréhension plus claire, plus scientifique, de l'utilisation du personnel ouvrier, ont amené une très sensible amélioration. Néanmoins, on a cru devoir employer la loi pour accélérer et généraliser ce mouvement. De là sont sortis les lois et les règlements relatifs à la salubrité des ateliers, à l'exclusion des enfants, à la réduction des heures de travail, aux assurances et retraites. Mais ces mesures ont alors menacé de rompre l'équilibre instable établi à peu près entre les producteurs des différents États. Les moins portés à la réglementation du travail pouvaient prendre sur les autres une avance fructueuse, en maintenant leur effort au même niveau que par le passé. Cette circonstance suggéra l'idée d'introduire de nouvelles règles dans le droit international.

Il n'y a donc pas très longtemps qu'est née dans les esprits l'idée d'établir des ententes en vue d'une organisation internationale du travail. Chez certains hommes d'État, cette idée se basait sur une arrière-pensée politique : ils y voyaient un

moyen de prévenir les progrès du socialisme. Telle était notamment la préoccupation du prince de Bismarck, lorsqu'en 1872 il ouvrit des négociations avec l'Autriche à ce sujet.

Ailleurs, on jugeait qu'une telle entente était devenue nécessaire pour permettre aux différentes législations de se développer dans le sens que nous indiquions tout à l'heure, c'est-à-dire pour la protection des travailleurs manuels, surtout au point de vue de la réduction de la durée du travail quotidien et de l'exclusion des enfants au-dessous de quinze ans. La Suisse fit des efforts répétés, à partir de 1880, pour entraîner les autres États dans cette voie. Elle proposait la création d'une Union avec un Bureau international. Mais ce projet touchait à des questions si graves qu'il fut généralement accueilli avec une grande réserve. En 1889, l'Allemagne convoqua, sur l'initiative personnelle de Guillaume II, une conférence ayant pour but d'étudier l'organisation internationale du travail. Elle aboutit à la signature d'un protocole, en date du 29 mars 1890, qui n'était qu'une série de vœux, propres à servir de point de départ pour des discussions futures. On espérait que cet effort officiel serait une première étape vers la prompte conclusion d'un accord, mais il n'en fut rien ; quinze années se passèrent avant que l'on consentît à réunir une nouvelle conférence officielle. En revanche, on avait réussi, dans l'intervalle, à fonder une association privée qui prit pour titre : « Association internationale pour la protection légale des travailleurs ». C'est en 1900, à la suite d'un congrès tenu à Paris, que ce groupement se constitua. Sa première préoccupation fut d'instituer un Office international du travail, ouvert à Bâle le 1er mai 1901. Plusieurs États, qui avaient reculé devant la fondation d'un Bureau officiel, consentirent à subventionner l'Office privé et à correspondre directement avec lui. Le Bureau de Bâle réunit des renseignements et des statistiques propres à éclairer les gouvernements sur les faits de toute nature qui surviennent dans ce domaine. En 1905, un nouveau pas a été fait dans la voie ouverte en 1890. Une conférence réunie à Berne a adopté, le 17 mai, un acte final divisé en deux parties, savoir : 1° *Bases d'une*

convention internationale sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes ; 2° *Bases d'une convention internationale sur l'interdiction du travail de nuit aux femmes employées dans l'industrie.* On voulait arriver à obliger les différents États à légiférer dans un sens identique, de manière à proscrire partout le travail de nuit pour les femmes, hormis des cas strictement déterminés. Mais comme cette interdiction aurait un contre-coup sur le travail masculin dans certaines industries, la proposition rencontra une vive opposition dans quelques pays, surtout en Belgique. Toutefois, une conférence diplomatique put être réunie l'année suivante pour transformer en conventions les projets de 1905. Elle a réussi à signer deux actes, qui portent la date du 26 septembre 1906. Le premier interdit aux femmes le travail de nuit, sauf des exceptions très limitées ; il devra être mis en vigueur par des lois spéciales dans un délai maximum de dix années. Treize États l'ont signé : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse. Le second acte, relatif à l'emploi du phosphore, n'a reçu que sept signatures, celles de : Allemagne, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse. Mais la ratification de ces conventions reste douteuse, car certains pays, qui emploient sur une grande échelle le travail féminin, aussi bien que le phosphore blanc, le Japon notamment, sont restés indifférents. Il est donc probable qu'il se passera encore du temps avant qu'une entente définitive puisse s'établir sur ce point. Du reste, il faut dire qu'on se fait de grandes illusions sur l'efficacité des lois et des traités en pareille matière. C'est du progrès des idées et des mœurs, bien plus que de l'action législative, ou diplomatique, que résultera l'amélioration décisive du sort des travailleurs.

Il convient de mentionner encore ici les conventions conclues dans le but d'assurer à certains ouvriers étrangers le bénéfice de la législation sur les accidents du travail (Italie, 15 avril 1904), ou pour mettre en relation directe les institutions d'épargne (Italie, 8 octobre 1904, Belgique, 4 mars 1897).

IV

CONDITION INTERNATIONALE DES PERSONNES ET DES BIENS

Nationalité, statut personnel. — Condition des étrangers en France et des Français à l'étranger. — Condition des biens, statut réel.

Nous venons de voir comment l'expansion des transports et celle de la fabrication ont agi pour développer le droit international positif, tant dans le régime de la législation intérieure des divers pays, que dans leurs rapports conventionnels. Nous passons maintenant à un autre champ d'observations. Il va de soi que la facilité et la rapidité des transports ne pouvaient manquer d'exercer une forte action sur la condition légale des personnes et des biens. Nous en avons déjà constaté l'effet sur la réglementation du travail et des transports eux-mêmes, réglementation qui a naturellement son contre-coup sur la famille et la propriété. Mais il est une série de dispositions plus directes et plus spéciales, que nous devons examiner à part.

I. — NATIONALITÉ. STATUT PERSONNEL.

La première chose à considérer, en ce qui touche les personnes, c'est la *nationalité*, c'est-à-dire le lien qui rattache chaque individu à la souveraineté d'un pays déterminé. C'est ce lien qui constitue la nation, au sens politique du mot. Or,

dans l'état actuel des choses, les nations se pénètrent aisément, même de loin, tandis qu'autrefois cette pénétration était lente et peu profonde [1]. Aussi les idées sur la nationalité ont-elles changé. La conception de la nationalité peut être liée essentiellement au fait de l'occupation du sol; c'est encore là que se trouve la base du droit commun chez les peuples particularistes, surtout chez les Anglo-Saxons, qui ont gardé plus que les autres la tradition du peuplement agricole. Au contraire, chez les races qui ont conservé l'empreinte de la formation communautaire, et qui, par conséquent, placent les liens de famille avant les liens de la propriété, c'est le fait de la descendance qui a prévalu pour la détermination de la nationalité. Il va sans dire que les circonstances ont souvent produit dans les législations un mélange de ces deux principes appelés par les juristes, le premier *jus soli*, le second *jus sanguinis*. Mais aujourd'hui les conditions des rapports internationaux donnent au *jus sanguinis* une importance bien plus considérable qu'autrefois. En effet, le mélange des peuples atteint un tel degré et embrouille si bien les nationalités, que l'application d'un principe absolu donnerait naissance à des conflits incessants. Il s'en produit d'ailleurs encore, nous le verrons bientôt.

Appliqué seul, chacun des deux principes énoncés plus haut peut faire apparaître soit des individus sans patrie, soit des individus réclamés par deux patries différentes, choses également illogiques et dangereuses pour l'ordre public. La loi française du 26 juin 1889 [2] a cherché, par la combinaison des deux principes, à éviter ces inconvénients en étendant son action le plus possible. Mais elle a dû créer dans ce but un état de droit très compliqué. En effet, sont Français : tous les individus nés de parents français; tout individu né en France de parents étrangers dont un y est né lui-même, si, au moment de sa majorité, il est domicilié en France; tout individu né en France d'un étran-

1. A citer un accord conclu le 19 juillet 1901 entre l'Autriche et la Suède pour se communiquer réciproquement le résultat de leurs recensements, afin d'être fixé sur le nombre des ressortissants établis dans l'autre pays.

2. Modifiée par la loi du 22 juillet 1893.

ger, et domicilié dans ce pays au moment de sa majorité. Par cette combinaison, on a voulu d'abord conserver leur qualité et leur patrie aux enfants de Français, c'est le *jus sanguinis*[1]. En même temps on a essayé d'empêcher, par l'application du *jus soli* la multiplication trop grande des étrangers sur le sol français. Mais on risque d'imposer par là une double patrie à certains individus et il a fallu admettre des moyens de solution pour ce conflit. Ces moyens sont : 1° la reconnaissance de la naturalisation des Français à l'étranger; 2° la faculté d'option laissée aux enfants d'étrangers nés en France. Ajoutons que la même loi permet aux étrangers de devenir Français par la naturalisation, sans s'inquiéter de savoir s'ils ont perdu ou non leur nationalité primitive, ce qui peut les placer dans le régime de la double patrie. Ainsi, la loi de 1889, loin de prévenir les conflits de lois, peut en faire naître et on a dû conclure des conventions spéciales pour les éviter. Telle est la convention du 23 juillet 1879, conclue avec la Suisse dans le but de préciser la situation des individus qui, dans l'un des deux pays, se voient imposer la nationalité locale, ou la recherchent. Citons encore la convention franco-belge du 30 juillet 1891, qui a pour objet de fixer les obligations militaires des jeunes gens auxquels est réservée la faculté d'option. Enfin, nous ne parlerons que pour mémoire des effets très complexes que produisent en matière de nationalité les annexions de territoire[2].

Statut personnel. — La condition légale de chaque famille au point de vue de sa constitution par le mariage, ou de sa rupture par le divorce, de la filiation, de la tutelle des mineurs, du règlement des successions, forme un ensemble qui ne peut se modifier ou s'altérer sans troubler profondément cette molécule fondamentale de la société. On ne peut concevoir en effet une famille soumise successivement, à cet égard, à des règles va-

1. De nombreuses conventions ont été conclues, notamment par la France, en vue de la communication réciproque des actes de l'état civil, ce qui permet de constater les naissances, survenues à l'étranger, de ressortissants en vertu du *jus sanguinis*.

2. V. sur ce point les traités de Paris, 30 avril 1814, art. 17; du 24 mars 1860, art. 6; du 1er février 1861, art. 7; du 8 décembre 1862, art. 3; du 10 mai 1871, art. 2; du 10 août 1877, et les décrets qui s'y rapportent.

riables, parce qu'elle traverse plusieurs pays de législations différentes. Cependant, avant le XIXe siècle, on se préoccupait si peu des étrangers assez rares qui passaient d'un pays dans l'autre, que leur condition était en général mal définie par la législation, et peu ou point fixée par les traités. Les légistes s'étaient pourtant rendu compte depuis longtemps de l'utilité pratique de la règle du statut personnel, et l'avaient préconisé dans leurs ouvrages, mais il fallut attendre le code civil pour voir cette règle introduite d'une manière explicite et définitive dans le droit écrit. Quant au droit conventionnel, il est également demeuré fort restreint, jusqu'à une époque très récente. A partir du milieu du XVIIIe siècle jusque vers le milieu du XIXe, on voit apparaître çà et là, soit dans les traités de commerce, soit dans certaines conventions spéciales (pour la suppression du droit d'aubaine, par exemple), quelques rares stipulations à ce sujet. Toutefois, pendant cette période, la jurisprudence et les lois se précisaient de plus en plus en faveur du statut personnel. Enfin, après de longues et délicates négociations, on a constitué une véritable union pour la fixation de règles uniformes en matière de mariage, de divorce et de séparation de corps, de tutelle. Chacune de ces matières est régie par un acte séparé. On a donc conclu à La Haye trois conventions qui portent la date du 12 juin 1902. Elles ont pour effet d'assurer l'unité du droit pour chacun des actes constitutifs de la famille. On peut rapprocher de ces actes ceux qui ont pour but de faciliter le mariage des indigents, comme l'Arrangement franco-belge du 12 décembre 1888.

La personnalité de la famille et de l'individu étant ainsi déterminée et unifiée, il faut savoir quel accueil lui est réservé sur le territoire étranger.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

Les étrangers en France. — Nous avons déjà eu l'occasion de constater combien cette condition était autrefois précaire et défavorable. Les rares étrangers qui passaient la frontière

étaient en principe considérés comme suspects. On leur imposait un passeport qui les plaçait virtuellement sous le contrôle de la police. Leurs droits étaient fort restreints, mais on ne leur ménageait pas les obligations. En cas de décès, leurs biens étaient confisqués. Souvent on refusait de prendre en considération leur statut personnel. S'il en était ainsi en occident, la situation était pire encore dans les États orientaux, où l'étranger chrétien restait toujours non seulement un suspect, mais un ennemi.

C'est le droit conventionnel qui a commencé l'amélioration de cet état de choses sous la pression des nécessités pratiques. Dès le XVIIe siècle, les transports maritimes et le commerce avaient repris dans la Méditerranée, à travers mille difficultés, une importance telle, que le gouvernement français négocia avec la Porte ottomane des traités connus sous le nom de Capitulations, lesquels créaient, au profit des Occidentaux établis dans les ports ou échelles du Levant, une condition particulière ; ils étaient exterritorialisés et vivaient dans des quartiers séparés sous l'administration de leurs consuls. Ce régime avait existé en occident même, dans une mesure plus ou moins stricte, surtout à l'égard des juifs, mais, au XVIIIe siècle, non seulement on ne songeait plus à parquer les étrangers, devenus plus nombreux, dans des quartiers spéciaux, mais encore on commençait à améliorer leur condition. D'abord on conclut des traités pour abolir la spoliation connue sous le nom de droit d'aubaine ou de détraction. En même temps, on introduisait dans les traités de commerce des stipulations de plus en plus nombreuses afin de consolider les droits dont les étrangers jouissaient souvent par simple tolérance. Enfin, à partir du commencement du XIXe siècle, les législations s'ouvrirent à des mesures qui généralisaient les faveurs conventionnelles, sans ralentir d'ailleurs le progrès des traités, qui devinrent presque innombrables dans le cours du dernier siècle. On voit qu'il y eut coïncidence exacte, toute naturelle d'ailleurs, entre ce mouvement libéral et celui des transports, de la fabrication et du commerce. Chose curieuse, l'activité vertig-

neuse des relations actuelles a même produit une sorte de réaction partielle dans le droit international. Nous l'avons déjà constaté, l'afflux des étrangers est tel aujourd'hui, que l'on a cru devoir restreindre, dans certains cas, la liberté de la circulation, ou tout au moins établir un contrôle plus exact. En France, l'étranger avait été dégagé, après 1860, de toute mesure restrictive spéciale. La loi du 8 août 1893 a obligé ceux qui veulent résider à faire une déclaration pour obtenir une sorte de permis de séjour. Cela était d'ailleurs déjà prévu par certains traités (traité consulaire du 7 janvier 1862 avec l'Espagne, traité d'établissement du 23 février 1882 avec la Suisse, traité de commerce du 12 mai 1888 avec l'Équateur, etc... V. aussi art. 3 du Code civil). Sauf cela, l'étranger peut aller et venir et prendre domicile absolument comme un Français, à la condition de se conformer aux lois du pays. Toutefois, l'étranger qui, sans violer ouvertement la loi, se montre dangereux pour la République, peut être expulsé du territoire par mesure administrative (loi du 3 décembre 1849. Voir aussi un accord conclu avec l'Allemagne à ce sujet en 1892). Un Français ne peut être, en principe, expulsé du territoire de son pays; cependant nous avons gardé la peine du bannissement, chose illogique et absurde en droit, incorrecte au point de vue du droit international, odieuse au point de vue social.

L'individu a, vis-à-vis de la société, des droits et des devoirs. Ceux de l'étranger ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux du national. Ainsi, le premier ne jouit pas des droits politiques; les fonctions publiques ou officielles lui sont fermées, on lui refuse certains droits civils, d'ailleurs peu nombreux (tutelles, cession de biens, qualité de témoin dans les actes)[1]. Encore ces restrictions peuvent-elles être réduites par la formalité de l'admission à domicile (loi du 26 juin 1889 et sénatus-consulte du 19 février 1808). D'autre part, l'étranger peut exercer librement presque tous les métiers et professions; il n'y a guère d'exceptions ou de restrictions que pour la médecine et l'en-

1. V. Code civil, art. 7, 11 et 980; Code de proc. civ., art. 905, loi de l'an XI sur le notariat.

seignement[1] ou la gérance des journaux. Rappelons que tous ces droits sont généralement confirmés d'une manière réciproque par des traités de commerce, consulaires, d'établissement, etc. Ajoutons, pour mémoire, certains actes conclus pour améliorer la condition des étrangers dans des cas spéciaux, notamment : pour assurer l'assistance aux indigents (France-Bavière, 20 octobre 1866) ; pour la scolarité obligatoire (France-Suisse, 14 décembre 1887) ; pour la protection des femmes ou filles abusées ou contraintes[2]. Nous passons, sans nous y arrêter, sur les questions : des décorations étrangères (décret du 13 juin 1853, etc.) ; des monnaies (décret du 11 mai 1807 et loi du 22 juin 1846) ; de la négociation des valeurs étrangères (ordonnance du 12 novembre 1823, décret du 7 février 1880, etc.) ; des loteries étrangères (loi du 21 mai 1836).

En échange des droits qui leur sont conférés, les étrangers ont à remplir les mêmes devoirs que les nationaux, sauf les devoirs politiques et le service militaire (lois du 21 mars 1905 et du 24 décembre 1896[3]). En ce qui touche les impôts, il y a lieu de signaler un fait intéressant. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les étrangers qui vont s'établir au dehors se trouvent par là soumis, en principe, à deux souverainetés, et chacune d'elles s'efforce bien souvent de leur imposer des obligations cumulatives, ou même contradictoires. Il en est ainsi notamment en matière fiscale ; presque toujours les deux Etats en cause frappent simultanément les individus placés sous leur action de taxes qui atteignent les mêmes facultés et par conséquent s'additionnent. Il y a là une iniquité flagrante

1. L'étranger peut être médecin, pharmacien ou professeur libre, s'il est muni d'un diplôme français.

Le bénéfice des lois de protection et d'assistance en faveur des ouvriers est généralement étendu aux étrangers (loi du 9 avril 1898, du 2 novembre 1892).

2. Cette convention, signée le 18 mai 1904, constitue une Union qui réunit les pays suivants : France, Allemagne, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède et Norvège, Suisse. Elle a pour but de prévenir ou de réprimer l'odieux trafic connu sous le nom de traite des blanches.

3. Les traités de commerce et d'établissement stipulent souvent l'exemption réciproque du service militaire.

contre laquelle on commence à réagir. Nous citerons, à titre d'exemple, une Convention signée le 21 juin 1899 entre la Prusse et l'Autriche, dont les dispositions se résument ainsi :

Les ressortissants des deux pays ne seront soumis réciproquement aux impôts directs d'État que dans le pays où ils ont leur domicile. S'ils ont un domicile dans chacun des deux pays, ou bien s'ils ne possèdent pas de domicile fixe, ils ne seront imposés que dans leur pays d'origine. Toutefois, en ce qui concerne les biens-fonds, les immeubles et les exploitations industrielles permanentes ainsi que les revenus qu'on en tire, ils seront imposés dans le lieu de leur situation. Si une exploitation industrielle fonctionne à la fois dans les deux pays, elle ne sera taxée dans chacun d'eux qu'en proportion de l'importance de la fraction de l'exploitation qui s'y trouve. En ce qui touche les contrats hypothécaires et leur revenu, on s'en tiendra aux dispositions légales actuellement en vigueur dans chacun des deux pays. La loi autrichienne de 1896 restera applicable en ce qui touche les intérêts et rentes, sans préjudice des droits fiscaux de l'administration prussienne des finances. Les traitements et pensions payés par une caisse d'État ne seront soumis à l'impôt direct que dans le pays qui a charge de les payer.

Le traité indique certains impôts qui devront être considérés comme directs. Il réserve les lois sur les douanes et ne fait aucune allusion aux taxes locales. C'est, somme toute, un arrangement utile basé sur un principe très juste, et qui devrait se généraliser.

Il a été pourvu également en ce qui concerne la condition des personnes morales étrangères, c'est-à-dire des sociétés et associations, dont le rôle est devenu si considérable de nos jours. Cette condition est également très libérale. Elle est réglée par la loi du 30 mai 1857, par les multiples décrets qui autorisent en masse toutes les sociétés d'un même pays, et par des conventions spéciales (déclarations du 27 février 1854 avec la Belgique, du 30 avril 1862 avec la Grande-Bretagne. V. aussi la loi du 1er juillet 1901, art. 12, et un avis du Conseil d'État du 28 décembre 1899 relatif aux sociétés de secours mutuel).

Nous avons signalé plus haut, en parlant du statut personnel, l'entente établie à La Haye en 1901, dans le but d'unifier certaines règles du droit international privé. Il est remarquable que l'initiative de cette combinaison a été prise par les États hispano-américains. En effet, dès 1888, les États du Sud-Amérique ont envoyé à Montevideo des délégués qui avaient pour mission d'unifier autant que possible, entre ces États, les règles de procédure et les principes du droit privé, afin de faciliter mutuellement la circulation et l'établissement des nationaux de chacun d'eux sur le territoire des autres. Cela s'explique naturellement par la similitude de race, de langue et d'institution. La conférence de Montevideo a signé, en janvier-février 1889, une série de traités établis dans ce but. Voici la liste de ces actes : Traités de droit civil international, de droit commercial international, de droit pénal international, de procédure, de propriété littéraire et artistique, de propriété industrielle, pour l'exercice des professions libérales.

Ces États ont ainsi formé une Union dont la portée pratique peut être considérable. Certains pays européens, comme la France et l'Espagne, ont demandé à adhérer à quelques-uns de ces traités, mais leur adhésion n'a pas été acceptée par tous les États signataires, qui sont : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay.

Un peu plus tard, une conférence analogue a été réunie à Mexico, sur l'initiative des États-Unis et sous leur influence, dans le but d'élaborer une nouvelle série de conventions portant sur les mêmes objets, mais englobant les deux Amériques. Cette réunion, tenue en 1901, rencontra beaucoup de difficultés et de vives oppositions. Elle dressa cependant divers actes, datés de janvier 1902, mais ils n'ont reçu que de rares ratifications et sont demeurés sans effet. Toutefois, un résultat pratique a été obtenu, et il n'est pas sans importance. Un Bureau international des Républiques américaines, fondé à Washington quelques années auparavant à titre semi-officiel, a été consolidé et subventionné. Il réunit et fournit des renseignements économiques et juridiques, publie un bulletin périodique, et constitue

le noyau d'une administration inter-américaine dont on peut prévoir un grand avenir. Enfin, une nouvelle conférence américaine, réunie à Rio, en mai 1906, a signé encore une fois toute une série de conventions sur les mêmes objets. Il est certain que les États-Unis feront les plus grands efforts pour amener tous les États américains à mettre ces actes en application.

La condition des étrangers s'est aussi améliorée dans une large mesure, au point de vue de la procédure et de la juridiction. Autrefois, les actes rédigés hors des frontières étaient généralement considérés comme sans valeur et inexécutables, à moins qu'ils ne fussent passés devant un agent diplomatique ou consulaire du pays d'exécution, agissant comme notaire ou officier public. Le Code Napoléon, quoique déjà plus libéral, porte encore la trace profonde de cette méfiance vis-à-vis de l'autorité étrangère. Il admet bien les actes de l'état civil rédigés par un fonctionnaire étranger (art. 47 et 170, C. civ.)[1], mais il soumet à l'exequatur des tribunaux français les actes civils et de procédure faits hors du territoire (art. 546, C. proc. civ.; 2123 et 2128, C. civ.). Toutefois, l'article 999, C. civ., admet comme valables les testaments dressés dans les formes usitées dans le lieu où l'acte est passé.

Depuis lors, des facilités ont été accordées réciproquement, dans l'intérêt supérieur de la justice, compromise par la facilité des relations, pour la transmission internationale des actes extrajudiciaires, des commissions rogatoires et autres documents d'instruction et de recherche (circ. du 19 déc. 1891, loi du 8 déc. 1897). Cette pratique a été d'ailleurs confirmée par des conventions spéciales (France-Belgique, 17 oct. 1902, etc.).

Toutefois, les dispositions que nous venons d'indiquer, résultant le plus souvent d'une simple bonne volonté réciproque, on a jugé utile d'en préciser le détail, la portée et l'étendue d'application. Après de longs efforts, les jurisconsultes, inspirés par des besoins évidents, ont obtenu satisfaction.

Une conférence réunie à La Haye, après plusieurs sessions, a signé une convention établissant *des règles communes de droit*

1. A noter des déclarations conclues pour simplifier la légalisation des actes de l'état civil le 24 décembre 1867 et le 18 octobre 1879 avec le Luxembourg et la Belgique.

international privé, datée du 14 novembre 1896, ratifiée en 1899. Les points traités par cette convention se résument ainsi :

1° Mesures propres à faciliter la communication réciproque des actes judiciaires et extrajudiciaires; 2° exécution plus directe et plus rapide des commissions rogatoires; 3° suppression de la caution *judicatum solvi* imposée aux étrangers qui ont à soutenir un procès [1]; 4° extension aux étrangers unionistes de l'assistance judiciaire gratuite [2]; 5° suppression totale de la contrainte par corps infligée par exception aux étrangers.

Cette union débute par un modeste minimum de réformes, mais elle a des chances de progresser à la fois en étendue territoriale et en force légale. Elle contribuera sérieusement à faciliter les relations internationales. Les États qui la composent sont : Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse.

Des observations analogues s'appliquent à la question de la juridiction compétente pour juger les litiges intéressant les étrangers. L'ancien droit, dont nous avons constaté la rigueur à l'égard des aubains, refusait en principe de régler les différends qui s'élevaient entre eux, même en France, si des nationaux n'y étaient pas intéressés. Ce principe n'a pas entièrement disparu, mais il a été considérablement atténué, soit par des lois spéciales, soit par la jurisprudence, soit enfin par les traités, et spécialement par les traités de commerce, qui presque tous stipulent le libre accès auprès des tribunaux. Toutefois, ceux-ci peuvent se récuser, quand le litige porte uniquement sur l'application des lois étrangères, en matière de statut personnel par exemple. Ce progrès important s'est produit d'une manière très intéressante en ce qui touche la faillite (Conv. du 8 juillet 1899, Belgique).

Lorsqu'un Français est partie dans l'action, ou lorsque celle-ci a pour objet des biens situés en France, l'autorité locale a tendance, au contraire, à étendre sa compétence d'une manière

1. V. art. 16, C. civ., et plusieurs conventions particulières, par exemple, 15 juillet 1896, Russie.

2. V. aussi diverses conventions particulières, par exemple, 14 mai 1879, Autriche.

démesurée. Tel est le cas des art. 14 et 15 du Code civil et des art. 5 et 7 du Code d'instruction criminelle, qui atteignent l'étranger et le Français, même pour des faits survenus hors du territoire. C'est là une déclaration générale de méfiance à l'égard de tous les tribunaux étrangers. Mais elle n'a pu tenir d'une manière absolue sous la formidable poussée du mélange actuel des races et des intérêts. A l'époque de la rédaction des Codes, on déclarait encore que tout jugement étranger, pour être exécuté en France, devait être soumis à l'examen préalable et recevoir l'exequatur d'un tribunal français (art. 546, C. proc. civ.). Mais depuis lors, cette règle a été fortement ébranlée, soit par la jurisprudence, soit par des conventions spéciales (5 juin 1869, Suisse; 8 juillet 1899, Belgique).

Extradition. Crimes internationaux. — Nous venons de voir que la juridiction locale se préoccupe peu des faits survenus à l'étranger, sauf quand des nationaux y sont intéressés. En matière civile, la chose n'est pas très grave; les étrangers vont, au besoin, demander justice aux tribunaux de leur pays. En matière pénale, il n'en va pas de même. L'individu coupable d'un crime et réfugié au dehors, échapperait donc à la répression sans l'extradition, qui permet de le livrer à son juge naturel, c'est-à-dire celui du lieu où le fait a été commis. Certains pays ont promulgué des lois sur l'extradition, afin d'en établir nettement le principe et la procédure. D'autres, comme la France[1], la pratiquent à titre coutumier et comme simple mesure administrative. Toutefois le système est consacré réciproquement par de nombreuses conventions, qui établissent l'obligation d'extrader, énumère les faits susceptibles de donner lieu à extradition et indiquent les principales règles d'application.

Avant le XIXe siècle, les traités d'extradition étaient extrêmement rares. La France n'en avait que deux avant l'année 1800; elle en a conclu 28 de 1800 à 1850 et 50 entre le milieu du siècle et l'année 1877. Quelques-uns ont été conclus ou renouvelés depuis. On voit que cette branche du droit interna-

1. Plusieurs projets de loi ont été déposés sur le bureau des Chambres; aucun n'a abouti.

tional, comme toutes les autres, a suivi pas à pas le progrès des transports[1]. En outre, les conventions d'extradition ont précisé et étendu leurs listes de faits passibles d'extradition. Ces listes ont d'ailleurs été complétées maintes fois par de simples déclarations de réciprocité. De plus, les rares pays qui n'ont pas signé de conventions d'extradition, l'accordent cependant pour les crimes graves, en employant des moyens plus ou moins indirects, tels que l'expulsion. Rappelons que les actes politiques et la désertion des militaires sont unanimement exceptés de l'extradition. Au XVIIIe siècle, au contraire, on se préoccupait assez peu des malfaiteurs, et on recherchait avant tout les réfugiés politiques et les déserteurs. Il est inutile d'insister sur les causes de cette évolution radicale.

A cette matière on peut rattacher les dispositions prises pour la répression des crimes internationaux. Nous avons mentionné déjà ce qui a été fait pour réprimer la traite des nègres et le trafic des femmes blanches. La piraterie est poursuivie et punie par chacune des nations maritimes sans accord spécial, le pirate étant considéré comme hors du droit des gens (loi du 10 avril 1825). Les crimes commis dans ces dernières années, sous des prétextes politiques, soit contre des souverains, soit contre des fonctionnaires ou des particuliers, soit contre des édifices, donnent généralement lieu à extradition, à titre de faits de droit commun. Dans le même sens, une entente spéciale a été organisée à Rome en novembre 1898, entre les autorités de police des États, afin de faciliter la répression des attentats anarchistes.

Condition des Français à l'étranger. — Nous venons de voir par quelle évolution, à la fois rapide et étendue, la condition des étrangers voyageant ou séjournant sur le territoire français, a été mise en harmonie avec les circonstances et les besoins de notre époque. Nous avons remarqué comment la force des choses a rendu cette évolution inévitable, et renversé d'une manière plus ou moins complète les préjugés ou les obstacles légaux qu'on prétendait lui imposer. Il va de soi que la condition des

1. V. notamment la convention du 24 décembre 1895 avec les Pays-Bas, qui peut servir de type.

Français au dehors a suivi une marche généralement aussi rapide et aussi extensive que celle des étrangers en France. Comme chez nous, le fait s'est produit sous l'action d'un double mouvement : celui de la législation et celui des traités. Dans tous les pays d'Occident, les lois ont réalisé des progrès considérables analogues à ceux que nous avons constaté dans notre pays. Quant aux traités, comme ils comportent en règle générale une étroite réciprocité d'exécution, ils s'appliquent au dehors, au profit de nos nationaux, comme chez nous au bénéfice des étrangers. Aussi, pour ce qui concerne les États de civilisation occidentale, nous n'ajouterons que quelques observations à ce qui précède.

Le Français qui voyage ou séjourne à l'étranger, est soumis, en principe, à la plupart des lois locales. Toutefois, il reste couvert, au besoin, par la protection de son pays, représenté par ses agents diplomatiques et consulaires. D'autre part, il n'échappe pas complètement à l'action des lois françaises. Nous avons vu, en effet, comment le statut personnel reste attaché à l'individu. En outre, la loi du 27 juin 1866 soumet à la juridiction française le Français qui se rend coupable à l'étranger d'un crime ou d'un délit puni par la loi française [1]. Il en est de même pour l'étranger qui a commis au dehors un crime contre la sûreté de l'État français, ou falsifié ses monnaies. La première de ces dispositions était nécessaire, puisque, sans elle, en refusant l'extradition des nationaux, on leur assurerait l'impunité. Enfin, tout Français encore soumis au service militaire est tenu de remplir certaines obligations déterminées par les lois du 21 mars 1905, art. 40, 41, 45, 89, 90, 91 et par les art. 45 et 53 à 55 de la loi du 24 décembre 1896 sur l'inscription maritime. A un autre point de vue, la loi interdit aux Français de s'enrôler dans les administrations ou les armées étrangères, sous peine de perdre la nationalité française (art. 17 et 21 du Code civil). En fait, cette sanction n'est guère appliquée que dans le cas de perte de l'esprit de retour.

1. Pourvu qu'il n'ait pas été jugé définitivement à l'étranger pour le même fait.

Dans les pays d'Orient et d'Extrême-Orient, la situation n'est pas la même, nous l'avons déjà constaté[1]. Ici, les étrangers vivent à part, sous un régime spécial. Autrefois, ils étaient étroitement cantonnés dans les ports et exclus de la circulation intérieure ainsi que de la propriété foncière. L'administration et la juridiction dans leurs quartiers et leurs concessions appartenaient exclusivement aux consuls[2]. Mais le progrès général des transports a exercé son action même sur ces États dont la constitution sociale est si peu accessible aux innovations. Les étrangers ont été admis à pénétrer et à voyager dans l'intérieur moyennant certaines précautions. La Turquie les a même autorisés à acquérir des biens fonciers, pourvu que ceux-ci restassent soumis à la loi locale. Toutefois, pour ce qui concerne les contestations personnelles ou mobilières, la juridiction consulaire subsiste entre étrangers, et quand il s'agit de poursuivre un indigène devant un tribunal de son pays, le procès se juge en présence d'un agent du consulat, comme en Turquie, ou avec son concours, comme en Chine.

L'extrême complication de ce procédé, qui fait varier le tribunal avec la nationalité du défendeur, a fait naître l'idée d'organiser une juridiction mixte et unique. La chose a été tentée sans grand succès à Constantinople, mais elle a réussi en Égypte. Dans ce dernier pays, les tribunaux mixtes ont déjà derrière eux un honorable passé. Cette combinaison, proposée dès 1867, a abouti à une entente entre l'Allemagne, l'Autriche, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Russie, en vue

1. Exception faite du Japon qui, de 1894 à 1897, a obtenu, par une série de traités, l'assimilation avec les pays d'Occident.

2. V. capitulation du 28 mai 1740 avec la Porte ottomane; convention complémentaire du 25 novembre 1838; traité de Berlin du 13 juillet 1878; protocole du 9 juin 1868; règlement de Tanger du 19 août 1863 et convention de Madrid du 3 juillet 1880; traités du 12 juillet 1855 avec la Perse et du 17 novembre 1844 avec Mascate; traités des 15 mars 1874 et 6 juin 1884 avec l'Annam, des 11 août 1863 et 17 juin 1884 avec le Cambodge, des 15 août 1856 et 3 octobre 1893 avec le Siam, des 24 janvier 1873 et 15 janvier 1885 avec la Birmanie, des 24 octobre 1844, 27 juin 1858, 11 mai 1884, 9 juin 1885, 25 avril 1886 avec la Chine, du 4 juin 1886 avec la Corée. V. en outre les lois du 8 juillet 1852 et 28 mai 1836, ainsi que les décrets relatifs à l'organisation judiciaire française dans les pays de protectorat; en ce qui touche la Tunisie, V. l'arrangement conclu avec l'Italie le 25 janvier 1884 et divers actes du même type.

d'organiser un *tribunal international* appelé à juger les litiges entre étrangers et entre étrangers et indigènes lorsque ceux-ci sont demandeurs. Cette entente, établie en 1874, renouvelée plusieurs fois, a donné de bons résultats. Il a été créé plusieurs tribunaux de première instance et une cour d'appel. Quel sera le sort de ces institutions, maintenant que l'Angleterre est virtuellement reconnue comme puissance protectrice de l'Égypte? Arrivera-t-elle à leur substituer des tribunaux anglais, imitant ainsi ce que la France a fait en Tunisie et ailleurs? L'opposition que le gouvernement britannique a trouvée chez ces tribunaux, à l'encontre de certains de ses projets, pourrait bien leur être fatale, quoique la situation soit très différente aujourd'hui.

Citons encore l'acte fameux signé par la Conférence d'Algésiras, le 7 avril 1906, pour compléter le traité de Madrid de 1880, et assurer au Maroc la répression de la contrebande des armes; l'organisation d'une police internationale dans les ports; la création d'une banque d'État et la réorganisation des impôts; un régime efficace des travaux publics. Il existait déjà une organisation sanitaire spéciale gérée par le corps diplomatique.

Pour être complet, il faudrait ajouter à ce que nous avons dit quelques indications relatives aux colonies. Nous nous bornerons à citer les documents les plus importants, auxquels il convient de se référer. Nationalité : sénatus-consulte, 14 juillet 1865, décrets des 21 avril 1866 et du 24 octobre 1870 (Algérie); décret du 29 juillet 1887 (Tunisie); décret du 10 novembre 1882 (Nouvelle-Calédonie); décrets des 25 mars 1881 et 29 juillet 1887 (Cochinchine); décret du 7 février 1897 (Antilles). Émigration et immigration : décret du 25 octobre 1901 (Côte d'Ivoire); décret du 22 décembre 1898 (Océanie); conventions avec l'Angleterre des 25 juillet 1860 et 1er juillet 1861 (coolis indiens). Exercice des professions : décret du 25 février 1897 (mines en Indo-Chine). Pour le surplus, les règles observées dans la métropole sont généralement appliquées dans les colonies.

III. — CONDITION DES BIENS.

Le *régime des biens* donne lieu, lui aussi, à des difficultés internationales à trois points de vue : 1° il s'agit de biens situés en France, mais possédés par des étrangers; 2° la question se pose à propos de biens situés à l'étranger, mais possédés par des nationaux; 3° des nationaux établis à l'étranger y possèdent des biens également étrangers. Avant le XIXe siècle, la tendance de la législation était tout aussi restrictive à l'égard des biens qu'à l'égard des personnes. Ici encore, la pénétration mutuelle des peuples a fait son œuvre, et le régime international des biens s'est modifié du tout au tout. Dès la fin du XVIIIe siècle, cette tendance favorable s'accusait nettement dans les traités de commerce et dans quelques conventions relatives à la suppression du droit d'aubaine. Cette situation fut consacrée définitivement par le Code civil (art. 3) pour ce qui concerne les immeubles, qui sont tous soumis au régime de la loi française, mais peuvent être possédés par des étrangers. Quant aux biens mobiliers, dont la libre possession n'a guère été disputée aux étrangers, ils sont régis, selon la jurisprudence, par le statut personnel, c'est-à-dire par la loi nationale du propriétaire.

Le droit des étrangers à posséder est si généralement reconnu aujourd'hui que, souvent, on ne prend plus le soin de le consacrer dans les traités. Cependant, on trouve encore des stipulations à ce sujet dans des conventions commerciales assez récentes (Mexique, 27 novembre 1886; Équateur, 12 mai 1888).

Propriété intellectuelle. — D'autre part, il est un genre de propriété dont le respect ne s'est pas encore imposé d'une manière générale, parce qu'elle n'est pas non plus générale et tangible comme les biens matériels. Il s'agit de la propriété des œuvres de littérature et d'art, des inventions, des marques de fabrique, du nom commercial et des indications de provenance. C'est à la fin du XVIIIe siècle que l'on commença à se préoccuper de cet ordre de questions. Depuis lors, une législation

compliquée s'est formée dans presque tous les pays, et de nombreux traités sont intervenus pour en assurer le bénéfice aux étrangers.

En ce qui touche la propriété littéraire, la législation française est fort incohérente; elle se divise en des textes multiples, promulgués de 1791 à 1902. Nous ne citerons que le décret du 28 mars 1852, qui interdit en principe toute contrefaçon sur le territoire français. D'un autre côté, la France a conclu nombre de conventions spéciales[1] pour obtenir la protection des droits de ses nationaux au dehors et elle est entrée dans une union dont nous dirons quelques mots.

Le 9 septembre 1886, a été signée, à Berne, une convention constituant une union *pour la protection des œuvres littéraires et artistiques*. Elle a été revisée à Paris en 1896.

Le but général de cette convention est d'assurer réciproquement, dans chacun des pays unionistes, la protection légale à toute œuvre publiée pour la première fois dans l'Union. Pour cela, une seule condition est imposée : l'œuvre pour laquelle on revendique la protection doit être déjà protégée dans son pays d'origine. En conséquence, si ce pays prescrit des formalités préalables, telles que le dépôt ou l'enregistrement, ces formalités seront d'abord remplies, puis on pourra agir en justice à l'égard des contrefacteurs, dans toute l'Union, sans avoir aucune autre obligation à observer. Dans le cas où le pays d'origine ne prescrit pas de formalités préalables, l'auteur en sera naturellement exempt partout. C'est là une simplification notable. D'autre part, la convention réserve à l'auteur d'une œuvre littéraire le droit de traduction pendant toute la durée du droit principal de reproduction, pourvu qu'il fasse ou autorise une traduction éditée dans le délai de dix ans à compter de l'année de la publication de l'original ; cette disposition est beaucoup plus favorable que celle des lois internes de plusieurs pays unionistes. La convention assure également à l'écrivain le droit d'adaptation. L'auteur dramatique jouit, en outre, du droit exclusif de

1. V. notamment : Pays-Bas, 9 mars 1855 ; Allemagne, 19 avril 1883 ; Equateur, 9 mai 1898, etc., etc.

représentation. Le musicien peut poursuivre non seulement l'usurpation de ses compositions, mais encore l'arrangement et l'exécution publique non autorisés. Le droit d'exécution doit cependant être réservé par une mention inscrite sur le titre; cette mention n'est pas exigée dans tous les pays, mais il est prudent de l'inscrire par mesure de précaution générale. L'œuvre d'art, — peinture, sculpture, ou gravure, — est défendue contre toute reproduction ou imitation non autorisée. L'architecte est protégé partout contre la copie illicite de ses plans et dessins, et aussi, dans ceux des États qui le prévoient, contre les imitations de ses édifices. Enfin, le photographe reçoit protection dans ceux des États unionistes dont la loi nationale reconnaît un droit aux auteurs de cette catégorie.

En résumé, la convention a pour effet d'assurer la protection sur un vaste territoire, d'en unifier l'application dans une certaine mesure, et de supprimer des formalités multiples, gênantes et coûteuses. Son rôle est donc de la plus haute utilité.

L'Union a pour centre un *Bureau international*, qui a été réuni à celui de la Propriété industrielle en 1888. Ce Bureau publie un organe mensuel, *le Droit d'Auteur*, où sont insérés les lois et traités concernant la propriété littéraire, ainsi que la jurisprudence et les renseignements de toute origine relatifs au même objet. Il fournit, en outre, aux administrations et au public les renseignements spéciaux qui lui sont demandés.

L'Union comprend les pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France et colonies, Grande-Bretagne et colonies, Haïti, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Suède, Suisse, Tunisie.

Propriété industrielle. — La protection de la propriété industrielle a été assurée dans certains pays bien avant celle de la propriété littéraire. En Angleterre, on délivre des brevets depuis l'année 1617. En France, la première loi date de 1791, mais le système ne fut bien organisé que par la loi de 1844, qui protège toute invention nouvelle, déposée en France, quelle que soit la nationalité de l'inventeur. Ce principe est admis partout, mais il laisse subsister un grand obstacle : la nécessité de

déposer des demandes de brevet, en même temps, partout où on veut être protégé. C'est pour obvier à cet inconvénient, notamment, que l'*Union pour la protection de la Propriété industrielle* a été fondée à Paris par la convention du 20 mars 1883, modifiée et améliorée à Bruxelles le 14 décembre 1900. Les engagements réciproques pris par les États membres de cette Union se résument ainsi : Toute personne établie dans l'Union, qui demande un brevet dans l'un des pays unionistes, jouit d'un délai de priorité de douze mois, pour déposer des demandes analogues dans les autres pays adhérents. A défaut de cette stipulation, les dépôts successifs étaient autrefois refusés ou sans effet, parce que l'invention était considérée comme ayant perdu le caractère de la nouveauté par l'effet de la prise du premier brevet.

Le breveté peut, sans déchéance, introduire des objets couverts par son brevet dans les divers pays de l'Union, nonobstant les dispositions contraires des lois internes. Cela lui permet de chercher une clientèle avant de créer des fabriques à l'étranger.

Toute marque de fabrique protégée dans son pays d'origine est admise au dépôt et protégée telle quelle dans les autres pays. On jouit d'un délai de priorité de quatre mois pour le dépôt des marques nouvelles dans les pays qui en attribuent la propriété au premier déposant. Ce délai s'applique aussi au dépôt des modèles et dessins industriels. La protection des marques est une chose capitale à notre époque de concurrence acharnée et trop souvent sans scrupules.

Le nom commercial est protégé dans toute l'Union sans enregistrement préalable.

Tout produit revêtu d'une fausse marque de fabrique, ou d'une fausse indication de provenance, peut être saisi à l'importation sur la plainte de la partie lésée.

Les inventions, dessins ou marques figurant dans les expositions, bénéficient d'une protection temporaire qui aboutit au même résultat que le délai de priorité.

Enfin, toute personne établie dans l'Union jouit d'une façon générale, dans tous les États qui la composent, de la même

protection et des mêmes recours légaux que les nationaux[1].

L'Acte de 1883 a amené la formation, entre certains États membres de l'Union générale, de deux autres groupements, fondés à Madrid par des Arrangements en date du 14 avril 1891. Le premier a pour but la répression énergique de l'usurpation des indications de provenance. Le second a organisé un service pour l'enregistrement international des marques. Au moyen d'un dépôt unique opéré dans son propre pays, le fabricant ou commerçant peut faire protéger sa marque dans tous les États syndiqués.

Un *Bureau international*, établi à Berne en 1885, sert de lien entre les États unionistes; il fournit aux administrations et aux particuliers les renseignements dont ils ont besoin et gère le service de l'enregistrement international des marques. Ce Bureau publie un organe mensuel intitulé : *La Propriété industrielle*, dont le supplément, *Les Marques internationales*, reproduit toutes les marques de fabrique enregistrées internationalement.

L'Union comprend les États suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Cuba, Danemark avec les Féroé, Dominicaine, Espagne, États-Unis, France et ses colonies, Grande-Bretagne avec la Nouvelle-Zélande et le Queensland, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas et colonies, Portugal, Serbie, Suède, Suisse, Tunisie[2].

L'Union restreinte, formée contre l'emploi de fausses indications de provenance, se compose de : Brésil, Cuba, Espagne, France, Grande-Bretagne, Portugal, Suisse, Tunisie.

Celle de l'Enregistrement international des marques a pour membres : Belgique, Brésil, Cuba, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Tunisie.

On trouve dans ce groupe d'Unions l'application d'une idée originale et intéressante, celle de l'unité de la marque, qui a pour conséquence pratique l'enregistrement international

1. L'Acte de Bruxelles de 1900 permet, en outre, la répression de la concurrence deloyale, et supprime en fait l'obligation d'exploiter les inventions brevetées dans chacun des pays qui ont accordé un brevet, ainsi que la solidarité des divers brevets pris pour une même invention.

2. L'Autriche-Hongrie est sur le point d'entrer dans cette Union.

unique. Il est surprenant que cette combinaison ingénieuse n'ait pas encore été acceptée par de grands États industriels comme l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis qui ont cependant le plus grand intérêt à faciliter à leurs fabricants et commerçants les moyens de se faire protéger contre la concurrence déloyale.

De 1897 à 1903, quelques États se sont entendus pour assurer réciproquement à leurs nationaux *la protection de leurs marques de fabrique et de commerce au Maroc et en Chine.* Si, par exemple, un Belge a déposé sa marque en Allemagne, et si un Allemand la contrefait en Chine ou au Maroc, le Belge pourra poursuivre le contrefacteur devant un consul allemand et obtenir satisfaction. C'est un moyen de remédier à l'absence de toute législation sur la matière dans ces pays[1]. Les États ainsi engagés par simple échange de correspondances sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal.

Successions. — C'est seulement par la loi du 14 juillet 1819 que le droit de disposer par testament, de succéder et de recevoir des biens en France a été reconnu aux étrangers. Le code civil, par ses articles 726 et 912, abrogés par la loi précitée, faisait encore obstacle à ce droit de libre disposition. Il faut dire que le système barbare des droits d'aubaine et de détraction avait été entamé dès le XVIIIe siècle par quelques traités, notamment par celui qui fut signé avec la Sardaigne le 24 mars 1760. Aujourd'hui, sauf une restriction établie par l'article 2 de la loi de 1819 au profit des cohéritiers français, les étrangers se trouvent en France dans une situation très analogue à celle des nationaux. De leur côté, les Français jouissent d'une situation égale dans un très grand nombre de pays, soit par l'effet de la législation intérieure, soit par l'application des traités. (V. Autriche, 11 décembre 1866 ; Suisse, 15 juin 1869, art. 5 et 6, etc.

1. Un engagement du même genre a été souscrit pour la Corée entre la France et la Grande-Bretagne. Certains des pays indiqués n'ont rien stipulé pour la Chine.

V

RELATIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Fixation et délimitation du territoire : voisinage. — Représentation de l'État. — Relations politiques générales. — Relations administratives.

Les règles de droit international que nous avons mentionnées jusqu'ici, ont avant tout pour but de déterminer ou de protéger les droits et les intérêts des particuliers. Nous arrivons maintenant à des dispositions qui, tout en touchant le plus souvent à des intérêts privés, ont cependant pour premier objectif le règlement des relations des gouvernements entre eux.

Il est à peine besoin de rappeler que la vie publique a subi, tout autant que la vie privée, la forte influence du progrès des transports. Lorsque les États vivaient relativement isolés, n'ayant entre eux que des rapports assez peu suivis, ces rapports étaient dominés presque exclusivement par des préoccupations politiques.

Le droit international ne connaissait guère alors que des traités d'alliance, de subsides, de neutralité ou de paix. A partir du XVIIe siècle, l'extension des transports maritimes nécessite la multiplication des traités de commerce. Au XVIIIe siècle, apparaissent quelques actes ayant pour but de régler des affaires d'intérêt commun, mais ils sont extrêmement rares. Au XIXe siècle, au contraire, les lois, les règlements et les traités

de cet ordre se multiplient avec une rapidité croissante et deviennent légion. C'est que les intérêts nationaux se sont développés et entre-croisés en tous sens, nécessitant des accords innombrables pour les concilier ou les sauvegarder. Ici encore le parallélisme est parfait entre les progrès de la circulation des gens et des produits et ceux du droit international.

I. — LE TERRITOIRE.

Formation et délimitation. — Le territoire de chaque État a été constitué par trois séries de faits : le groupement spontané de fractions territoriales voisines; le jeu des successions dans les familles souveraines; les cessions forcées, consacrées ou non par des traités. Les actes qu'il importe de connaître en ce qui touche la France sont : les traités de 1814 et de 1815, qui ont fixé d'une manière générale notre frontière du nord ; le traité de Francfort de 1871, qui a déterminé la frontière du nord-est; les traités de 1860, par lesquels ont été réunis la Savoie, Nice, Menton, Roquebrune et la vallée des Dappes; le traité des Pyrénées de 1629 qui a constitué notre frontière du sud ; le traité de 1768 relatif à la Corse.

Les contrats et les traités antérieurs n'ont plus qu'une valeur historique.

Ceci s'applique au territoire métropolitain, mais il faut tenir compte aussi du territoire colonial. A ce sujet il faut citer : les traités de 1715 (Guyane), de 1727 (Fort d'Arguin), de 1733 (Sainte-Croix) ; de 1763 (Indes) ; de 1783 (Côte d'Afrique); de 1844 (Nouvelle-Calédonie); de 1862 et 1867 (Cochinchine); de 1877 (Saint-Barthélemy); de 1880 (Taïti); du 9 janvier 1907 (Nouvelles-Hébrides), et, en outre, une foule de traités conclus avec des chefs africains pour la cession de tout ou partie de leur territoire.

A ces traités, il faut joindre ceux qui ont été conclus avec d'autres puissances coloniales pour déterminer ce qu'on appelle,

par un ingénieux euphémisme, des sphères d'influence. C'est un moyen de se partager à l'avance ce que l'on ne possède ou ne connaît pas encore, évitant ainsi des rivalités dangereuses. La France a conclu des traités dans ce sens avec l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'État du Congo et le Portugal. Tous ces actes règlent le partage du continent africain[1]. Un spécimen bien caractéristique de ce genre de conventions est celui qui résultait d'un échange de notes datées du 16-28 avril 1899 par lesquelles l'Angleterre et la Russie ont pris les engagements réciproques suivants, en ce qui concerne la Chine :

1° La Russie ne devait demander ni pour elle ni pour ses nationaux aucune concession de chemins de fer dans le bassin des Yang-tzé;

2° L'Angleterre devait agir de même au nord de la Grande Muraille, et ne rien faire pour contrecarrer la Russie dans cette région.

Il était entendu, en outre, que cet accord, destiné à prévenir les conflits, serait notifié à la Chine.

Par un accord additionnel, on réglait exceptionnellement la situation des lignes déjà commencées vers le nord, de façon à en réserver le contrôle au gouvernement chinois. On sait ce qui est advenu depuis. L'accord de 1899 n'a plus guère de portée aujourd'hui, mais il montre d'une façon frappante l'influence des nouveaux moyens de transport sur la politique et, par contrecoup, sur le droit international.

A ce groupe se rattachent encore les traités de protectorat, dont les principaux sont ceux de 1863 (Cambodge), 1880 (Congo), 1881 (Tunisie), 1884 (Annam). La France exerce en outre un protectorat de très ancienne date, de compte à demi avec l'évêque espagnol d'Urgel, sur la petite république pyrénéenne d'Andorre. La principauté de Monaco figure aussi, en fait, parmi les protégés de la France. Nous ne parlons que pour

1. V., comme exemple, la Déclaration franco-anglaise du 21 mars 1899. Il faut rapprocher des traités de ce type ceux par lesquels certaines grandes puissances se sont fait donner à bail des portions de territoire, notamment en Chine. Par ce détour ingénieux, elles ont pris pied d'avance sur des territoires convoités.

mémoire des nombreux traités de protectorat conclus avec des chefs barbares d'Afrique ou d'Océanie.

Chacun sait, en effet, que la colonisation a pris une extension immense avec les transports rapides.

Les traités de cession fixent généralement la frontière d'une manière sommaire, en indiquant les principaux points de repère. La limite est ensuite tracée sur le terrain et abornée ou marquée par des commissions techniques, qui consignent le résultat de leurs travaux dans des conventions détaillées, où le tracé frontière est décrit soigneusement avec cartes à l'appui, et où les droits réciproques des habitants frontaliers sur les pâtures, les forêts et les eaux, sont reconnus et spécifiés. Comme exemple très complet, on peut citer la série de conventions conclues entre la France et l'Espagne de 1856 à 1900.

Relations de voisinage. — Si les transports ont fait naître des relations très actives et très suivies entre des pays situés aux antipodes les uns des autres, on peut penser à quel point la pénétration réciproque atteindra presque nécessairement entre États voisins. Du reste, le seul fait du voisinage donne naissance à des intérêts communs, à des difficultés, à des différends qui doivent être réglés par des actes internationaux. Nous allons énumérer les cas qui se présentent ordinairement.

La surveillance des frontières a nécessité notamment des dispositions multiples, à cause de la facilité avec laquelle on peut passer la ligne frontière pour aller commettre chez le voisin des crimes, des délits ou des contraventions. On consultera sur ce point : la loi du 27 juin 1866, les conventions conclues le 23 février 1882 et le 31 octobre 1884 avec la Suisse pour la surveillance des forêts limitrophes et la répression des délits de chasse, etc. Dans le même ordre d'idées, se placent les conventions relatives à la surveillance et à la pêche dans les eaux frontières, rivières et lacs, par exemple : Suisse, 9 mars 1904 (lac Léman); Espagne, 18 février 1886 (Bidassoa), etc. Les traités de délimitation contiennent aussi en général des stipulations relatives à la police des frontières. On peut rapprocher de ces actes des ententes établies par la France avec ses voisins pour la communi-

cation réciproque des casiers judiciaires, et certains traités concernant la contrebande des armes sur nos frontières coloniales (Chine, 9 juin 1885).

L'organisation du régime fiscal et douanier a donné lieu également à une législation abondante et à de nombreux arrangements. Les lois et règlements sur les douanes prescrivent l'ensemble des mesures propres à assurer le contrôle des entrées et des sorties ainsi que les mesures de surveillance et de répression de la contrebande. Pour la France, ces dispositions constituent, en outre de la loi douanière du 11 janvier 1892, tout un code hérissé de préscriptions minutieuses. Nous n'en retiendrons qu'une chose : la constitution de zones douanières qui forment, le long des frontières de terre, des bandes d'une certaine largeur où le régime fiscal est différent de celui du reste du pays, et où certaines facilités sont accordées aux habitants frontaliers pour l'exploitation de leurs propriétés rurales, spécialement de celles qui sont à cheval sur la frontière. Dans le même sens, on doit citer une Convention, signée le 26 juin 1816 entre la Prusse et les Pays-Bas, et renouvelée le 7 avril 1900 entre l'Allemagne et la Belgique. Elle a pour but de permettre à certains usiniers établis sur la frontière de transporter en franchise, d'un côté à l'autre de la limite, des produits en cours d'élaboration. Mais comme les fraudes seraient ici très faciles, des restrictions multiples sont apportées à cette faculté. Le nombre des usines, celui des industries, des produits et des opérations, sont réduits autant que possible. Enfin la douane garde un droit strict de surveillance et l'accord peut être dénoncé d'année en année. Tout cela est fait, évidemment, pour décourager les fabricants qui se trouvent dans cette position ambiguë[1]. D'autre part, la surveillance douanière est plus stricte dans ces zones qu'ailleurs. De nombreux traités contiennent des stipulations relatives au service douanier. Dans les traités de limites et de chemins de fer on trouve des mesures réciproques de surveillance. En outre, des conventions spéciales ont été conclues, par exemple avec :

1. Voir le texte dans *Martens*, t. XXIX, ser. 2, p. 503.

la Suisse (rapports de voisinage, 23 février 1882); l'Allemagne (mouvement des spiritueux, 1er octobre 1901); la Belgique (création d'une zone franche, 17 février 1893); l'Espagne (contrebande, 10 mai 1890), etc. A cette question se rattache celle des zones franches constituées d'ancienne date, en Savoie et en France, autour du canton de Genève. Ces zones comprennent une partie de la Haute-Savoie, et le pays de Gex. Leur situation, consacrée par les conventions du 10 août 1877 et du 14 juin 1881, se résument ainsi : Le commerce des matériaux et des produits agricoles est libre de France en Suisse, en vue de l'approvisionnement de Genève; l'entrée des produits suisses est libre dans la zone à raison de son isolement relatif sur le revers des Alpes. Comme cette combinaison a donné lieu à des fraudes, elle est aujourd'hui très discutée.

On trouve encore certains arrangements de nature purement fiscale. Telles sont les conventions conclues avec la Belgique le 12 août 1843 au sujet de la perception des taxes d'enregistrement; celles des 10 septembre et 9 novembre 1883 avec le Cambodge, relatives aux taxes sur les spiritueux, etc.

Il arrive fréquemment que des travaux publics sont nécessaires sur la ligne frontière et exigent l'accord des deux gouvernements voisins, soit pour les construire soit pour les entretenir. Nous citerons en ce sens les arrangements suivants : Belgique, 22 juin 1882 (cours d'eau non navigables); Allemagne, 23 avril 1873 (alimentation du canal du Rhône au Rhin); Belgique, 26 juin 1890 (dessèchement des marais); Allemagne, Belgique, Pays-Bas, 4 février 1898 (jaugeage des bateaux de rivière); Italie, 7 mai 1862 (percement du Mont-Cenis), etc., etc. Des dispositions analogues se rencontrent encore dans certains traités de limites et dans les conventions relatives à la jonction des voies de chemins de fer. Des arrangements concernant le travail et l'assistance ont été également dictés par la circonstance du voisinage. Voici quelques exemples : Italie, 15 avril 1904 (garantie personnelle des ouvriers); Suisse, 27 septembre 1882 et 14 décembre 1887 (enfants délaissés et aliénés indigents, scolarité obligatoire); Belgique, décembre 1888 (mariage

des indigents), etc. On trouve encore dans ce sens des conventions comme celles-ci : Belgique, 12 janvier 1881 (libre exercice de la médecine dans les communes frontières) ; Suisse, 29 mai 1889 (même sujet) ; Allemagne, 2 juillet 1902 (circulation des voyageurs de commerce).

Le voisinage a dicté enfin quelques conventions d'ordre purement administratif, comme les suivantes : Belgique, 18 octobre 1879 (simplification des formalités de mariage) et 3 août 1891 (échange de documents) ; Espagne, 2 mai 1892 (dispositions pour faciliter l'accomplissement du service militaire aux jeunes gens domiciliés dans l'autre pays).

II. — REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT.

L'État étant une association, doit être représenté vis-à-vis des autres associations analogues par des personnalités désignées à cet effet : ces personnalités sont, pour presque tous les pays : 1° le chef de l'État (loi du 16 juillet 1875, art. 8 et 9) ; toutefois, en France, le Président de la République doit, avant de ratifier certains actes, obtenir l'approbation du pouvoir législatif ; les agents diplomatiques étrangers sont accrédités auprès de lui (loi du 25 février 1875, art. 1er) ; 2° le ministre des affaires étrangères comme chef responsable du service des relations extérieures ; 3° les agents diplomatiques, qui ont mission de représenter auprès des gouvernements étrangers, soit la personne du souverain, soit l'État selon le cas ; 4° les agents consulaires chargés de représenter à l'étranger l'administration de leur pays et de protéger leurs nationaux. Il existe encore certains agents exceptionnels, des délégués financiers ou commerciaux, par exemple, qui pourvoient à certains besoins spéciaux (emprunts, émigration, études économiques, etc.) Enfin nous devons mentionner encore les agents placés dans les États protégés sous le nom de résidents.

Les textes français à consulter au sujet de l'organisation du service des affaires étrangères sont : la loi du 25 février 1875,

art. 3, et celle du 6 juillet 1875, art. 6; le décret du 12 mai 1891 (administration centrale des affaires étrangères); celui du 22 octobre 1892 (organisation du corps diplomatique); celui du 12 novembre 1891 (organisation particulière du corps consulaire)[1].

La situation des agents diplomatiques est à la fois très exceptionnelle et très délicate. Ils représentent et servent, dans un pays étranger, des intérêts qui peuvent être opposés à ceux de ce même pays. Aussi, l'histoire fournit quelques exemples d'ambassadeurs qui furent assez malmenés par les gouvernements auprès desquels ils étaient envoyés. Pour les mettre à l'abri de semblables violences, on est convenu de les déclarer inviolables (décret du 13 ventôse an II). Ils sont, pour le même motif, entièrement soustraits à l'action de la juridiction locale, eux, leur famille, leur personnel, leurs archives et leur habitation. On les dispense généralement du paiement des impôts personnels. Tel est l'ensemble des immunités connues sous le nom juridique d'exterritorialité[2].

D'un autre côté, les gouvernements se sont entendus pour régler d'un commun accord le rang des agents diplomatiques, selon leur grade et leur ancienneté, de manière à éviter les froissements et difficultés (règlement de Vienne du 19 mars 1815 et protocole d'Aix-la-Chapelle du 21 novembre 1818). Les anciens traités de commerce contenaient ordinairement des stipulations précises concernant l'envoi et les immunités des agents diplomatiques (Mexique, 27 novembre 1886, art. 11). Aujourd'hui, ces textes se font rares, la pratique étant universellement reconnue et consacrée. Toutefois, en ce qui touche les consuls, il existe de nombreuses conventions spéciales, soit pour fixer les conditions de leur établissement (par exemple,

1. Nous ne citons ici que les textes essentiels. A côté de ceux-ci, il existe un nombre considérable de lois, d'ordonnances, de décrets, de règlements, de circulaires, qui fixent le nombre, le rang, la situation, le traitement et les attributions des agents. Ces textes se complètent, se modifient, se combinent — et parfois se contredisent.

2. A citer encore les textes suivants : loi sur la Presse du 29 juillet 1881, art. 37 et 60 (offenses); Code civil, art. 48, 170 et 171 (état civil); arrêté du 20 vendémiaire an VII, ord. du 18 août 1833; Code pénal, art. 80 (responsabilité).

Russie, 20 mars 1874), soit pour déterminer certaines de leurs attributions (Russie, 20 mars 1874, successions; Belgique, 31 mai 1887, successions des marins absents ou décédés; Grande-Bretagne, 16 juin 1879, naufrages). Les consuls ne jouissent pas des immunités diplomatiques. Cependant, quand ils sont fonctionnaires de carrière[1], on les dispense parfois, par pure courtoisie, de la juridiction locale et des impôts personnels. Les archives consulaires, propriété du gouvernement, sont en général considérées comme inviolables, mais cette règle n'est pas sans exception (V. Italie, arrangement du 8 décembre 1888).

En ce qui concerne les attributions des agents extérieurs, on peut dire qu'elles sont presque innombrables. Pour bien les remplir, surtout à notre époque de communications aisées et multiples, les agents devraient être des hommes universels et doués d'une activité inlassable. On en jugera par la rapide énumération que voici. En dehors de leur rôle de représentation honorifique, les chefs de missions diplomatiques ont à suivre les questions politiques et économiques les plus variées, et souvent les plus délicates. En outre, leurs chancelleries, dont ils ont, en définitive, la responsabilité, remplissent le service consulaire pour un territoire déterminé. Or, voici le tableau sommaire des détails de ce service : renseignements et avis officiels à transmettre d'office ou sur sa demande à leur gouvernement, sur toutes les questions qui peuvent l'intéresser; immatriculation des nationaux résidant dans la circonscription consulaire; protection de ces mêmes nationaux en cas d'abus de pouvoir dirigés contre eux; rédaction des actes de l'état civil si les autorités locales l'admettent, et transmission de ces actes à Paris; rapatriement des nationaux indigents; opérations du recrutement à l'égard des jeunes gens domiciliés dans la circonscription; police et jugement des nationaux en pays d'Orient; légalisations de toutes sortes; rédaction des actes notariés et des testaments, conservation de consignations et de dépôts légaux; rapports et avis commer-

1. On sait que les consuls sont assez souvent des particuliers, notamment des commerçants, choisis sur place, souvent parmi les nationaux du pays où ils résident. En France, on les distingue sous le nom d'agents consulaires.

ciaux; contrôle de l'exécution des traités de commerce; contrôle de la navigation française; concours et protection à la marine de guerre et de commerce ainsi qu'aux marins nationaux[1]; renseignements et appui aux nationaux de passage, qui doivent être reçus dans un local ouvert à des heures déterminées (au moins six heures par jour); tenue des archives et de la comptabilité (décret du 20 décembre 1890). Toute personne un peu au courant des questions administratives se rendra compte du caractère encyclopédique des fonctions diplomatiques et consulaires. Il faut, pour les bien remplir, indépendamment du talent exigé pour les grandes affaires, du savoir, de l'expérience, de l'application, de l'énergie avec de la souplesse, du bon vouloir et de la bienveillance, enfin de l'autorité personnelle et une grande dignité de vie. On ne rencontre pas souvent chez un homme tant de qualités réunies, et c'est pourquoi, dans tous les pays, on se plaint assez souvent des agents, à tort dans bien des occasions, mais parfois à bon droit.

Les chefs de poste ont, pour les seconder, un personnel hiérarchique assez varié : conseillers, secrétaires et attachés pour les postes diplomatiques; suppléants, vice-consuls, élèves et commis pour les chancelleries consulaires. En outre, les agents en pays d'Orient ont des interprètes et des gardes.

III. — RELATIONS POLITIQUES GÉNÉRALES.

Autrefois, les relations politiques des États entre eux se limitaient aux questions de succession, d'alliance, de guerre, de médiation, de partages territoriaux et de paix. Au XIXe siècle, les affaires de ce genre n'ont pas disparu; elles ont même pris une ampleur en rapport avec les forces des États modernes. Il est inutile de rappeler ici les combinaisons qui ont donné lieu à des systèmes politiques destinés à reconstruire au goût du jour

1. Les prescriptions en cette matière sont si minutieuses qu'il serait fort difficile de les appliquer à la lettre. V. l'ordonnance d'octobre 1833 en 79 articles et les traités de navigation.

l'ancien équilibre européen, devenu, par la grâce des grands transports et d'un néologisme disgracieux, l'équilibre « mondial ». Mais, à côté des problèmes épineux de la politique d'ambition, sont venues se placer les difficultés non moins délicates de la politique économique, et aussi certaines questions qui participent à la fois des deux ordres d'idées. Il est sorti de ces diverses préoccupations une série assez considérable d'actes diplomatiques dont le droit international s'est enrichi et quelquefois encombré. Il n'en est pas moins certain que la politique générale, comme tous les autres faits sociaux, a évolué sous l'action du grand ressort des temps contemporains : les transports.

Parmi les actes de politique générale, il faut citer en premier lieu les alliances, dont on parle beaucoup sans les connaître, car leur texte est resté un secret de chancellerie. Pourtant, il est évident que leur caractère est purement défensif. C'est que la guerre constitue, de nos jours, un fléau gigantesque, dont on se résout difficilement à courir les risques. On s'épuise à la préparer, mais on l'évite avec soin, au moins dans les États bien administrés.

Nous avons fait allusion déjà aux traités relatifs aux sphères d'influence, véritables actes de partage anticipé[1]. Il est permis de rapprocher de ces actes les arrangements conclus par la France en 1904 avec l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, relativement à leurs prétentions dans la Méditerranée, c'est-à-dire pour la compensation réciproque de leurs intérêts ou de leurs vues au Maroc, en Égypte et dans la Tripolitaine. On sait quelles difficultés ces accords ont fait surgir au Maroc, difficultés dont la cause générale nous apparaîtra bientôt.

Mentionnons encore les traités de garantie, par lesquels certains États s'engagent à assurer soit l'intégrité d'un territoire (traités : de Londres, 7 mai 1832, relatif à la Grèce ; de Stockholm, 21 novembre 1855, concernant la Suède et la Norvège, aujourd'hui sans valeur ; de Paris, 30 mars 1856, relatif à la Turquie ; de Berlin, 13 juillet 1878, relatif aux Balkans), soit la neu-

1. V. en particulier : Grande-Bretagne, 21 mars 1899 ; Italie, 24 janvier 1900.

tralité d'un État (traités : du 20 novembre 1815, relatif à la Suisse; de Londres, 15 novembre 1831 et 19 avril 1839, relatifs à la Belgique; du 11 mai 1867, relatif au Luxembourg; du 5 février 1885, concernant le bassin du Congo)[1], soit le service d'un emprunt (traités du 30 avril 1868 et du 6 février 1869, pour les emprunts de la Commission du Danube; du 31 mars 1880 et du 18 mars 1885, pour l'emprunt égyptien; du 29 mars 1898, pour l'emprunt grec; du 27 juin 1855, pour la dette ottomane; du 8 juin 1883, pour l'emprunt tunisien, etc. Enfin, la grande politique, qui méprisait autrefois les questions mercantiles, a dû suivre le mouvement irrésistible des sociétés actuelles et faire entrer dans son programme des négociations singulièrement terre à terre. Indépendamment des traités de commerce devenus, au cours du XIXe siècle, des actes de plus en plus compliqués, de plus en plus épineux, il a fallu discuter et régler, comme de grandes affaires, des questions d'entreprises de chemins de fer, de ports, de quais, de fournitures, d'emprunts, et d'autres encore. Nous avons eu l'occasion de citer des exemples de traités relatifs à des objets de cette catégorie. Souvent aussi la discussion de ces affaires n'aboutit pas à la signature d'un instrument diplomatique, mais à une mesure d'ordre intérieur : une concession ou une commande par exemple. Il n'en est pas moins vrai que l'on tend à établir une sorte de règle de droit international prescrivant aux États faibles une répartition plus ou moins équitable de leurs concessions et de leurs commandes entre les grands États producteurs.

IV. — RELATIONS ADMINISTRATIVES.

Il est à peine besoin de dire que, parmi les rapports si nombreux établis entre les États depuis un siècle, il en est beaucoup qui font naître entre les États, même les plus éloignés les

1. V. aussi les actes relatifs à la neutralité des détroits ottomans, du canal de Suez et du Danube maritime.

uns des autres, des relations administratives auxquelles on ne songeait guère autrefois. Il en est ainsi notamment pour ce qui concerne les chemins de fer, la poste, le télégraphe, les communications d'actes, l'extradition, les rapports de voisinage, etc. On va quelquefois très loin dans cette voie. Ainsi, par une convention du 12 mars 1894, la Russie et la Roumanie ont autorisé les tribunaux de leurs districts limitrophes à communiquer directement, sans employer l'intermédiaire de la diplomatie, autrefois strictement obligatoire, et cela pour tout ce qui concerne l'instruction des affaires de justice.

Aux matières que nous venons d'énumérer, et qui appartiennent principalement aux rapports de voisinage, il faut ajouter quelques dispositions d'une application plus générale. Nous trouvons, par exemple, les accords suivants :

Le 11 octobre 1901, l'Espagne et le Mexique se sont entendus pour simplifier les formalités de légalisation des actes publics et privés.

L'extension et l'activité grandissantes des transports ont rendu le péril de certaines maladies de plus en plus grand, de plus en plus redoutable. Ainsi, le choléra, la peste et la fièvre jaune sont devenus des épouvantails contre lesquels on a formé des unions[1]. La première a été conclue à Dresde le 10 avril 1893 : elle a pour but d'*empêcher la propagation du choléra*, en imposant aux navires, aux voyageurs et aux objets suspects des visites, des quarantaines, des désinfections, une surveillance, selon certaines règles uniformes. Font partie de cette union tous les grands pays maritimes, sauf les États-Unis, et quelques États secondaires.

Toutefois on doit remarquer l'absence des pays les plus dangereux, comme la Turquie, la Perse, l'Inde.

1. Une longue gestation a précédé la naissance de ces Unions. Une série de conférences ont eu lieu en effet en 1851, 1859, 1865, 1871, 1874, 1876, 1881, 1885, 1892, 1893, 1894, 1897, 1898 et 1903. Plusieurs conventions successives ont été signées puis abandonnées. On redoutait, pour les transports, la gêne qui résulte des mesures administratives de précaution. Mais le péril est devenu tel qu'il a fallu accepter une réglementation sanitaire internationale. Toutefois, les résistances ne sont pas entièrement tombées, tant il est difficile de faire obstacle au torrent des transports.

De même, une union a été conclue *contre la peste,* à Venise, le 19 mars 1897. Elle est organisée sur le même plan, et comprend un plus grand nombre d'États que la précédente[1].

Une convention sanitaire internationale, signée à Paris le 3 avril 1898, complète en quelque sorte les deux précédentes, en prescrivant des règles générales de précaution à prendre dans la mer Rouge, le Golfe Persique, différents ports de l'Arabie et de l'Extrême-Orient. Mais dans les années suivantes, des recherches scientifiques attentives ont profondément modifié les idées sur le mode de propagation des épidémies orientales. Aussi, dans une conférence tenue à Paris en 1903, on a pu dresser un nouvel acte, celui du 3 décembre 1903 qui forme en 180 articles le code international de la prophylaxie opposée aux trois fléaux précités. De plus, cet acte prévoit la création d'un bureau sanitaire international placé à Paris, et ayant pour mission de centraliser rapidement tous les renseignements et tous les avis utiles pour prévenir l'invasion des épidémies. Ce bureau pourrait, en outre, fournir d'utiles données sur les autres grandes maladies qui rongent l'humanité, comme la tuberculose, la variole, le typhus, la lèpre, etc. Ont signé vingt États, les mêmes que ceux de 1897.

Il faut citer, en outre, la convention sanitaire du 20 janvier 1892, relative au transit dans le canal de Suez, et l'entente établie entre les agents diplomatiques et consulaires accrédités à Tanger, pour y organiser un conseil sanitaire et une commission d'hygiène. Un règlement avait été élaboré dès le 28 avril 1840, dans le but de préserver la santé publique sur tout le littoral du Maroc.

En 1846 et en 1857 à Francfort, en 1847 à Bruxelles, trois congrès se sont réunis pour étudier et comparer les législations *en matière pénale et pénitentiaire.* En 1872, sur l'initiative des États-Unis, un quatrième congrès se réunit à Londres sous les auspices du gouvernement britannique. Ce congrès nomma une

1. Allemagne, Australie, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hong-Kong, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Suède, Suisse.

commission chargée de préparer une nouvelle réunion. La commission tint ses séances à Bruxelles, en 1873 et en 1874, sous la présidence du délégué des États-Unis; ses travaux fixèrent assez l'attention pour que le gouvernement suédois s'offrît à convoquer à titre officiel un nouveau congrès, lequel s'ouvrit à Stockholm en 1877. Vingt-trois États s'y firent représenter. Ce congrès discuta un projet de règlement préparé par MM. de Holtzendorf et Guillaume, et le gouvernement suédois se chargea de le communiquer aux États. En 1880, la commission se réunit à Paris pour prendre acte des adhésions reçues, et dès lors une sorte d'union fut créée, dans le but d'étudier en commun les moyens de prévention et de répression des crimes et de relèvement moral des condamnés ou prévenus. Elle a pour organe une *Commission pénitentiaire internationale permanente,* qui a son siège à Berne; cette commission réunit et publie des documents, des rapports, et prépare les congrès qui ont lieu tous les cinq ans (Rome, 1885; Pétersbourg, 1890; Paris, 1895; Bruxelles 1900; Budapest, 1905). La commission publie un *Bulletin* qui est distribué aux États, bibliothèques, sociétés, etc. Les frais sont couverts par les contributions des États adhérents, qui payent à raison de 25 francs au moins et de 50 francs au plus par million d'habitants. Les membres de cette Union sont actuellement au nombre de quatorze, savoir : Bade, Bavière, Belgique, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Russie, Suisse. En 1895, la Grande-Bretagne a fait une tentative pour provoquer une entente internationale sur une question connexe. Il s'agissait d'empêcher l'exportation des articles fabriqués dans les prisons par la main-d'œuvre pénale. Cette question, qui se pose aussi dans le régime intérieur, ne manque pas de gravité à cause de la concurrence dangereuse faite au travail libre par les ateliers des prisons. Cependant elle est demeurée sans solution.

Nous avons maintenant à signaler quelques accords administratifs qui ont principalement pour but de favoriser le développement des cultures intellectuelles. En voici le résumé :

Le 6 juillet 1904, l'Espagne et le Salvador ont conclu une

convention pour la reconnaissance mutuelle de la validité des titres académiques et des inscriptions universitaires.

L'*Association géodésique internationale*, qui a reçu sa forme définitive par la convention géodésique signée à Berlin en octobre 1895, a pour but la mensuration exacte de la surface du globe. Les États membres de cette Union sont les suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse. Il existe à Potsdam, près Berlin, un bureau central de l'Union, placé sous la direction de l'Institut géodésique de Prusse.

Nous citons seulement : le protocole du 5 septembre 1862, relatif à la reconstruction en commun, par les puissances chrétiennes, de la coupole du Saint-Sépulcre à Jérusalem ; une convention signée à Paris le 16 août 1867, par un groupe de personnages princiers, pour faciliter entre les musées de tous les pays l'échange de reproductions d'œuvres d'art, ainsi que d'œuvres scientifiques et littéraires. La même idée se retrouve dans la convention franco-belge du 3 août 1891 et dans la convention par laquelle un certain nombre de pays se sont mis d'accord, à Bruxelles, le 15 mars 1886, pour assurer entre eux l'*échange des documents officiels et des publications scientifiques* que les gouvernements peuvent publier ou avoir à leur disposition. Ces publications sont réparties d'office, par chacun des États signataires, entre tous les autres, dans le but de faciliter les recherches de législation comparée et la vulgarisation des faits et découvertes scientifiques. Cette convention est appliquée par : Belgique, Brésil, Espagne, États-Unis, Italie, Portugal, Serbie, Suisse.

Enfin la France a conclu avec la Grèce, le 23 février 1887, une convention qui l'autorisait à faire à ses frais des fouilles archéologiques sur l'emplacement de Delphes, et à prendre des moulages des objets découverts.

Tel est, à peu de chose près, le détail si varié des dispositions relatives aux relations internationales ayant un caractère surtout administratif.

VI

LITIGES INTERNATIONAUX

Solutions pacifiques : négociation, médiation, arbitrage. — Solutions violentes : représailles, embargo, blocus, saisie. — La guerre, son caractère et ses causes sociales, ses règles; conditions des personnes et des biens. — Traités de paix.

Les conflits qui s'élèvent entre gouvernements différents sont dus à des causes variables par leur nature comme par leur importance. Ceux qui proviennent de faits accidentels peuvent être réglés aisément, pourvu que des complications engendrées par des causes plus générales ne viennent pas les aggraver. Certaines difficultés, sans être sérieuses par elles-mêmes, sont d'une solution longue et pénible, parce que l'une des parties se trouve dans une situation ou dans un état d'esprit qui rendent la discussion malaisée. Enfin, lorsque l'intérêt général ou l'orgueil national d'un peuple sont en jeu, l'entente amiable devient à peu près impossible, et comme il n'existe aucune autorité suprême munie des pouvoirs nécessaires pour trancher le différend, c'est la force qui intervient avec toutes ses conséquences.

I. — SOLUTIONS PACIFIQUES.

Négociation. Arbitrage. — Les menus litiges ne comptaient guère avant le XIXe siècle. Les frontières restent en général assez mal précisées. Les relations n'étaient pas très actives. On

se souciait médiocrement des intérêts particuliers isolés, et on en faisait volontiers bon marché. Dans ces conditions, chacun se tirait comme il pouvait des mauvais pas où il était engagé, subissant des avanies et des injustices dont il était à peu près impossible d'obtenir le redressement.

A notre époque de relations incessantes et bien que le souci de la justice et le respect de l'étranger aient réalisé de grands progrès, les conflits d'intérêts, portant sur de petites questions, sont forcément nombreux. La plupart sont résolus par la simple négociation. Lorsque les intérêts, engagés prennent un caractère général, ce qui permet de craindre une aggravation du débat, l'intervention opportune d'une tierce puissance ou de plusieurs, peut faciliter le débat, éviter les froissements, et procurer la conclusion d'un accord qui se réalise avec la collaboration active de l'État intervenant. Celui-ci est alors un médiateur[1]. Si la médiation ne réussit pas toujours à prévenir la guerre, elle est parvenue quelquefois à l'arrêter et en adoucir les effets : telle l'intervention amicale de la France entre les États-Unis et l'Espagne en 1898. Parfois aussi la médiation prend la forme d'une contrainte ; elle agit pour obliger l'un des belligérants à s'arrêter dans sa marche victorieuse et à ménager le vaincu. L'un des exemples les plus justifiés de ce type de médiation nous est fourni par le traité de 1878, imposé par les grandes puissances à la Russie dans sa lutte contre la Turquie[2].

La médiation présente parfois l'inconvénient de constituer de la part du médiateur un véritable acte d'ingérence politique qui, au lieu de maintenir ou de ramener la paix, peut entraîner de nouvelles complications et élargir le conflit. C'est pourquoi on a cherché à lui donner une forme à la fois permanente et plus juridique en lui assignant certaines règles spéciales. Tel est le but poursuivi par l'art. 2 de la Convention de La Haye, du 29 juillet 1899, qui oblige les États, membres de l'Union formée par cette

1. Une simple entremise officieuse prend le nom de « bons offices ». Parfois, l'entremise des tiers s'élargit et revêt la forme d'une conférence, comme celle d'Algésiras de 1906.

2. V. aussi le traité de Constantinople du 6-18 septembre 1897, intervenu pour rétablir la paix entre la Turquie et la Grèce.

Convention, à recourir, avant d'entrer en lutte, aux bons offices, ou à la médiation d'une ou de plusieurs puissances amies.

Mais si cet appareil majestueux convient aux questions soulevées par des combinaisons politiques ou des intérêts nationaux, il est beaucoup de cas qui roulent sur de simples circonstances de fait, et qui peuvent être résolues d'une manière tout à fait technique. On a recours alors à l'arbitrage d'un chef d'État, d'une commission internationale, d'une haute cour de justice, ou même d'un jurisconsulte réputé.

L'arbitrage international est un moyen qui permet de résoudre, d'une manière à la fois équitable et honorable pour les parties, des conflits très variés, portant parfois sur des questions importantes. Il se distingue par trois caractères très nets : 1° il est volontairement appliqué par les parties ; 2° le litige est déterminé et l'arbitre est désigné d'accord par les parties au moyen d'une convention ; 3° l'arbitre doit limiter sa décision aux points qui lui sont soumis. Il va sans dire que cette solution est, en principe, obligatoire pour les États qui l'ont sollicitée ; toutefois, ici encore, le défaut d'une autorité supérieure laisse aux parties la possibilité de se refuser à l'exécution de leurs engagements. Mais il faut se hâter de dire que les exemples d'une telle mauvaise foi sont excessivement rares.

Avant le XIXe siècle, les cas d'arbitrage étaient très peu fréquents. On laissait dormir indéfiniment les affaires minimes, on tranchait les autres par l'épée. Mais, depuis un siècle, les occasions de froissement, de rivalité, de concurrence, sont devenues si nombreuses, et touchent en outre à tant d'intérêts particuliers, que si, d'une part, on ne pouvait continuer à les négliger de parti pris, il devenait impossible aussi d'entrer en campagne à chaque instant. En d'autres termes, les litiges devenant à la fois nombreux et urgents, le besoin d'un bon moyen pacifique de les régler se fit impérieusement sentir, et les arbitrages internationaux se multiplièrent sur les sujets les plus divers. Parmi les plus marquants, nous citerons : la sentence rendue par une cour spéciale réunie à Genève pour juger un différend suscité entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, au sujet des

prises faites par le croiseur *Alabama*, pendant la guerre de Sécession; la décision du Conseil fédéral suisse, rendue le 1er décembre 1900, et attribuant au Brésil de vastes territoires contestés entre ce pays et la France par suite de l'obscurité du traité franco-portugais de 1715 au sujet de la Guyane. Il en a été rendu beaucoup d'autres, dont plusieurs ont amené le résultat infiniment heureux d'éviter des guerres imminentes entre de grands peuples. Ce n'est pas là un mince avantage[1].

L'évidente utilité de ce procédé a conduit les États à en faire en quelque sorte une règle fixe du droit international. On a commencé par introduire dans des traités généraux, spécialement dans des traités de commerce, une disposition en vertu de laquelle l'arbitrage devient une formalité convenue d'avance entre les cocontractants, pour le cas où un différend viendrait à surgir (Équateur, 12 mai 1888; Acte général de Berlin du 26 février 1885, art. 12, etc.). Partant de là, on est arrivé à la conception d'un accord spécial qui établit également l'obligation de recourir à l'arbitrage pour trancher tout litige présentant le caractère d'une difficulté juridique, ou pour interpréter au besoin les traités existants (Grande-Bretagne, 14 octobre 1903, etc.). En même temps, l'idée prenait une forme plus concrète encore, par la création d'une union comprenant tous les grands États et un bon nombre de petits, ainsi que d'une cour permanente d'arbitrage dont le siège est à La Haye (Acte final du 29 juillet 1899 et Convention du même jour).

On ne doit pas se faire illusion sur l'efficacité de l'arbitrage. Il ne saurait constituer actuellement un moyen définitif et général de prévenir les conflits armés; nous verrons tout à l'heure pourquoi. Mais, dans l'état actuel des choses, et en présence des nécessités qui résultent de la pénétration mutuelle des peuples, l'arbitrage constitue un procédé très pratique pour arranger un grand nombre de difficultés internationales, lorsqu'il ne s'y mêle pas des desseins cachés ou des passions maladroites. Il en sera ainsi surtout si l'on a soin de confier les arbitrages à des commis-

1. Est-il besoin de rappeler l'incident des pêcheurs de Hull entre l'Angleterre et la Russie, réglé par une commission d'arbitrage siégeant à Paris?

sions techniques internationales, chez lesquelles la compétence et l'impartialité se rencontrent au degré le plus éminent.

Mesures de rigueur. — L'arbitrage, ainsi compris et pratiqué, rendra de plus en plus rare l'application des mesures de rigueur auxquelles on avait souvent recours autrefois, surtout dans les relations entre les grandes puissances et les petits États. Ces mesures sont :

Les représailles, dispositions prises à l'encontre des nationaux d'un autre État, pour répondre à des actes du même genre ;

L'embargo, ou saisie provisoire de marchandises, de navires ou autres moyens de transport, appartenant aux ressortissants d'un gouvernement étranger afin de peser sur les décisions de celui-ci[1] ; on a prévu ce cas dans plusieurs traités pour le prévenir ou en adoucir les effets (Équateur, 12 mai 1888, art. 8, 3°) ;

Le blocus dit pacifique, par lequel on ferme au commerce un ou plusieurs ports d'un autre État, toujours dans le but de l'amener à composition. On pourrait citer un grand nombre d'exemples de cette manière de faire, employée par la France, notamment contre l'Argentine en 1832, contre le Mexique en 1863, etc. ; à diverses reprises aussi, plusieurs États se sont entendus pour pratiquer le blocus pacifique dans un intérêt commun, tels que celui de la Grèce, en 1886 ; celui de la Crète, de mars 1897 à décembre 1898 ; celui du Vénézuéla en 1904, lequel a d'ailleurs abouti à un arbitrage.

Enfin, la saisie temporaire, soit d'un territoire, soit d'un ou plusieurs bureaux de douane, toujours dans les mêmes vues ; les exemples de ce genre de saisie sont également assez nombreux.

De pareils procédés, à la fois violents et arbitraires, ne sont possibles, sans entraîner la guerre, que lorsqu'un État faible refuse à une grande puissance le redressement de torts sérieux, prouvés, et que nul moyen régulier ne subsiste pour obtenir

1. L'embargo a été employé aussi comme moyen de se procurer, en cas d'urgence, et sans motif d'hostilité à l'égard des individus saisis, des denrées, des navires, etc. Plusieurs traités stipulent qu'en pareil cas, les intéressés recevront une équitable indemnité.

justice, par exemple quand les tribunaux du pays ne méritent aucune confiance ou quand le gouvernement décline toute proposition d'arbitrage. Encore une fois, il serait aisé aujourd'hui d'éviter ces procédés barbares, grâce aux progrès du droit international, si toutes les nations se trouvaient dans un état social qui leur permît d'appliquer, toujours dans un esprit de loyauté et de saine modération, les principes et les règles déjà établis et qui se développeront dans l'avenir. Malheureusement il n'en est point ainsi. Mais ceci touche à un autre sujet et demande quelques explications préalables.

II. — LA GUERRE.

Caractère et causes sociales. — Il y a une cinquantaine d'années, bien des gens s'imaginaient que le régime représentatif, le libre échange et la liberté de la presse ne manqueraient pas d'amener, à bref délai, le désarmement général et la paix universelle. Leurs déceptions ont été répétées et cruelles, car peu de siècles furent plus guerriers que le XIXe. Cependant, malgré les formidables armements que tous les États entretenaient à l'envi, de généreux esprits ont salué l'aurore du XXe siècle avec les mêmes illusions. Les terribles batailles de la guerre d'Extrême-Orient les ont affligés sans les décourager. Ils pensent que ce conflit lointain s'explique par des circonstances que l'Occident ne connaît plus. Ils tiennent à croire que trente-cinq ans de paix, pendant lesquels tant de liens se sont noués entre les peuples d'Europe, rendent improbable la réapparition de la guerre sur notre continent. Cet espoir serait légitime si des causes sociales profondes et persistantes ne maintenaient parmi nous de graves risques de guerre. Il est utile de préciser ici le fait en quelques lignes.

La guerre extérieure peut résulter de deux causes essentielles, qui d'ailleurs se cumulent souvent. En premier lieu, vient l'idée d'une annexion territoriale; en second lieu, se placent les vues

de suprématie politique, c'est-à-dire l'ambition de conduire le monde en lui imposant les directions et les combinaisons d'un gouvernement capable de l'emporter sur tous les autres par la force des armes. Or, d'où sortent les visées de conquête ou d'hégémonie politique? De deux tendances bien distinctes. La première peut être dictée à une race par un urgent besoin d'expansion; c'est ce motif qui explique l'acharnement mis par l'Angleterre à disputer à la France, au XVIIIe siècle, les territoires de colonisation de l'Amérique du Nord ou les débouchés commerciaux de l'Inde. La politique dictée par cette nécessité peut se montrer, à un moment donné, brutale, violente, abusive ou même déloyale, cela dépend du mérite des hommes qui la conduisent. Elle est inspirée du moins par un motif impérieux et, si l'historien le déplore, il est en état de lui assigner une cause précise et utile en soi. Les peuples, dont l'éducation est dominée par la tendance particulariste, c'est-à-dire par un sentiment précis de l'autonomie et de l'initiative individuelles, pratiquent d'ordinaire cette politique utilitaire. Les erreurs et les fautes que peuvent commettre leurs hommes d'État, n'en changent pas le courant général. Qu'on étudie de près l'histoire déjà longue de la politique anglaise, ou les premiers traits de l'action extérieure des États-Unis, si fortement caractérisée dès son début, et on reconnaîtra combien la tendance de ces peuples est nettement orientée. Pour eux, la guerre et la conquête ne sont que des moyens ultimes employés soit à titre de procédés de pénétration économique, soit pour consacrer une colonisation déjà poussée très loin par l'action privée, soit enfin pour réserver l'avenir, comme cela s'est produit en Afrique par exemple. Voilà pour le premier type. Il n'est dangereux pour la paix que si on le menace directement dans ses intérêts vitaux — tel un blocus économique — ou si on prétend l'arrêter dans sa marche colonisatrice.

Le second type est bien différent. Pénétré et dominé par l'esprit communautaire, il laisse tous les pouvoirs se centraliser aux mains d'une bureaucratie compliquée et absorbante dont la politique est la principale raison d'être et dont la tendance

est d'agrandir sans cesse le domaine de son autorité, de ses attributions, de ses avantages. Lorsqu'une telle bureaucratie est dirigée soit par un souverain de génie, soit par des chefs actifs et ambitieux, sa politique extérieure devient fatalement aggressive et dominatrice. C'est alors que l'on voit s'élever, aux dépens de la paix du monde, ces grandes nations militaires qui, pendant un certain nombre d'années, imposent à tout un continent le lourd fardeau de leur hégémonie. La France, après l'Espagne, a eu le malheur de passer par cette redoutable épreuve et de monter à ce pinacle vertigineux; comme sa voisine, elle en est retombée après les plus dures épreuves[1]. Elle a pu cependant se ressaisir, éviter une ruine complète, et conserver une place honorable au rang des grands États. Mais elle se débat péniblement contre les effets débilitants et anarchiques de l'esprit communautaire. Il fut restauré chez elle par l'ancienne monarchie; actuellement il est prôné et cultivé par le socialisme qui croit progresser en rétablissant les méthodes gouvernementales de la décadence romaine et de Louis XIV.

Plusieurs peuples ont tenté de s'élever à ce rang de grande nation militaire, laissé vacant par la France en 1815. La Russie d'abord, qui semblait prédestinée par son étendue et le chiffre de sa population. Mais ce colosse a des pieds d'argile; la classe aristocratique et bureaucratique qui le conduit, manque de capacité et d'union, la nation est pauvre. C'est pourquoi la Russie n'a pu monter au degré de puissance politique qu'elle ambitionnait; mais les efforts qu'elle a faits pour y parvenir n'en ont pas moins troublé la paix à bien des reprises depuis cent ans. L'Autriche, ensuite, qui voulait reprendre la situation prépondérante occupée par elle pendant une courte période. Elle a dû s'incliner très bas devant un rival qui, la serrant de près depuis le commencement du XVIIIe siècle, a réussi finalement à éclipser tous ses rivaux. Maîtresse de l'Allemagne, pourvue d'une forte bureaucratie et d'une armée immense qu'elle renforce sans cesse, munie d'un trésor de guerre, la

1. On trouvera un admirable tableau de cette évolution sociale dans le livre de H. de Tourville, *Histoire de la formation particulariste*, Firmin-Didot et Cie.

Prusse joue aujourd'hui, au premier plan de la scène du monde, le rôle de la grande nation guerrière. Sa tendance est de faire dominer partout non seulement ses intérêts légitimes, mais encore son influence politique, ce qui ne peut manquer de provoquer des résistances et peut-être des conflits.

On voit, par ce bref exposé, que des causes sociales profondes agiront longtemps encore pour maintenir dans le monde l'insécurité, les risques de guerre. Il faut en prendre son parti, éviter de se bercer d'illusions, faire de son mieux pour écarter ou atténuer les causes de conflit, mais surtout conserver des amis sûrs, retenus par de solides liens d'intérêts, et se tenir prêt à tout événement. Espérons, sans trop y compter, que les nations d'Europe seront assez sages pour brider les tendances de cour et les ambitions de caserne, et pour obliger leurs gouvernements à alléger le poids formidable de leurs armements[1].

III. — RÈGLES DE GUERRE.

Notions générales. — La guerre est en soi un acte de violence et de barbarie. Il semble donc, au premier abord, qu'elle doit échapper à toute réglementation. Cependant, de tout temps on a senti la nécessité d'accepter au moins quelques principes susceptibles de tempérer la sauvagerie inhérente à l'état de guerre. Au fur et à mesure que le droit des gens s'est précisé sous l'influence des causes que nous avons dites, ces principes se sont multipliés et consolidés. Il en est sorti une série de dispositions coutumières, légales ou conventionnelles, que l'on décore du nom trop ambitieux de « Lois de la

1. Parmi les stipulations conventionnelles les plus récentes qui aient été conclues dans ce sens, il faut citer l'intéressant traité, signé le 9 janvier 1903 entre l'Argentine et le Chili, pour établir un état d'équilibre entre leurs forces navales. Cet accord prescrit réciproquement la suspension des constructions neuves, la vente de plusieurs navires sur chantier et le désarmement de certains autres. C'est un exemple qui sera suivi par d'autres Etats, le jour où l'on aura reconnu la vanité et le danger des vues de suprématie politique.

guerre. » Nous sommes bien loin encore d'un *corpus juris* tant soit peu complet. Néanmoins, sans pouvoir affaiblir d'une manière très considérable les maux de la guerre, le droit international n'en a pas moins une influence modératrice indiscutable. Du reste, il faut bien dire que la condition sociale des belligérants exerce une action capitale sur leur manière de voir et d'appliquer des règles de guerre. C'est ainsi que les États-Unis, dans leurs instructions pour les armées en campagne et pour la marine, et dans leur pratique, se montrent généralement partisans des doctrines les plus libérales. L'Allemagne, au contraire, témoigne d'un esprit restrictif très marqué : on peut s'en assurer en parcourant une publication officielle récente du grand État-major allemand sur les droits des belligérants dans la guerre continentale. On y voit, en première ligne, cette maxime monstrueuse que le but de la guerre est d'anéantir toutes les ressources de l'adversaire, morales aussi bien que matérielles. C'est dire que chaque belligérant doit se donner pour tâche l'anéantissement, ou tout au moins la dégradation aussi complète que possible de son adversaire. Cette doctrine est la négation pure et simple de l'esprit de progrès et de fraternité humaine. Et ce fait est bien d'accord avec ce que nous avons dit plus haut.

Nous énumérerons brièvement ce qui touche à la réglementation proprement dite de la guerre.

Declarations de guerre. — En France, la guerre ne peut être déclarée sans l'assentiment préalable des deux Chambres (art. 9 de la loi du 16 juillet 1875). Doit-on transmettre à l'adversaire une déclaration formelle de guerre, avant toute attaque? Les théoriciens sont pour l'affirmative, mais la pratique est plutôt contraire. Toutefois, il n'y a pas là de règle absolue.

Armes et projectiles. — On s'efforce depuis longtemps de prévenir l'emploi des armes et des projectiles par trop meurtriers ou trop barbares. Voir dans ce sens la déclaration de Saint-Pétersbourg du 11 décembre 1868 et les déclarations de La Haye du 29 juillet 1899.

Trahison. Espionnage. — Les faits de trahison, par exemple

l'emploi d'uniformes ennemis ou du drapeau blanc pour tromper ou attirer l'adversaire, sont unanimement réprouvés. Toutefois, il ne se passe point de guerre sans que les belligérants ne prétendent avoir à se plaindre de faits de cette nature. Quant à l'espionnage, tout État militaire fait de grands efforts à la fois pour l'utiliser et pour s'en défendre (Code pénal, art. 76 à 82; codes de justice militaire et maritime de 1857 et de 1858, art. 205 à 207 et art. 263 et 264; loi sur l'espionnage du 18 avril 1886; sur l'emploi de la trahison et de l'espionnage, voir règlement de service de l'infanterie en campagne de 1885, art. 216 et 217).

Sièges et bombardements. — On admet en théorie que, dans le cours de ces opérations, l'assaillant doit éviter, comme en rase campagne, les violences inutiles. Ici encore la pratique ne s'accorde guère avec la théorie, s'il faut en croire les récriminations réciproques des belligérants.

Guerre maritime. — Les conditions spéciales de la guerre sur mer ont entraîné l'adoption de règles particulières, dont quelques-unes sont d'une haute importance, car elles ont pour but de sauvegarder la liberté des transports maritimes. Nous nous bornons à les citer. Pour la défense des côtes, on a soin de réglementer, en temps de guerre, la circulation des navires dans les eaux territoriales (décrets du 12 juin 1896 et du 17 mars 1902). Pour assurer le recrutement de l'armée de mer, la France a, depuis le XVIIe siècle, un régime spécial, actuellement basé sur la loi du 3 brumaire an IV, relative à l'inscription maritime. Cette même loi, dans son article 37, consacre le droit de prise, c'est-à-dire la saisie définitive des navires ennemis, quels qu'ils soient [1]. Autrefois, les gouvernements autorisaient des entrepreneurs particuliers, appelés corsaires, à pourchasser les vaisseaux de l'adversaire. Presque tous les États maritimes [2] ont renoncé à cette pratique, en signant la déclaration de Paris du 16 avril 1856. D'après cet acte, les navires

1. Certaines conventions ont excepté les paquebots-poste (Grande-Bretagne, 14 juin 1833, art. 13).

2. A l'exception de l'Espagne, des États-Unis et du Mexique.

de l'État sont seuls autorisés à faire des prises; encore admet-on les principes suivants : la marchandise neutre reste libre même sous pavillon ennemi, la marchandise ennemie est insaisissable sous pavillon neutre. Toutefois ces principes ne s'appliquent pas à la contrebande de guerre? Mais que doit-on considérer comme contrebande de guerre. La question reste ouverte, malgré de longues controverses et de nombreux essais tentés pour la solutionner. La pratique est flottante et se détermine d'après les circonstances. Pour la France, on peut voir notamment l'ordonnance d'août 1681, art. 11, et une déclaration faite en septembre 1884 par le Président du Conseil, ainsi qu'une notification du 24 janvier 1885 relatives à la guerre de Chine. La légitimité des prises est appréciée par des tribunaux spéciaux (décret du 27 octobre 1870). On a essayé vainement de réglementer la condition des câbles sous-marins en temps de guerre (convention en 1864, mais non ratifiée). Le blocus des ports et des côtes est un des principaux moyens d'action de la guerre maritime. On admet aujourd'hui qu'il faut le notifier (voir notification du 18 juin 1892, relative au Dahomey) et qu'il doit être effectif.

Condition des personnes en temps de guerre. — Il va sans dire que l'état de guerre influe sur la condition des personnes et la modifie profondément. En ce qui concerne les nationaux, ils ont des devoirs précis à remplir : d'abord, accomplir le service militaire, ensuite ne rien faire qui puisse compromettre le gouvernement ou l'État en lui attirant l'hostilité d'une puissance étrangère, ou nuire à ses intérêts au profit d'un adversaire (Code pénal, art. 75, 84, 85 et 92; codes de justice militaire, art. 226, et de justice maritime, art. 305 à 308). Quant aux personnes ennemies, il faut distinguer trois catégories : 1° Les combattants qui doivent porter un uniforme et observer les lois de la guerre ; certains pays refusent ce caractère aux troupes franches, ou recrutées parmi les populations coloniales, que l'on taxe de barbarie. A ce point de vue, il est permis de dire qu'en temps de guerre, la barbarie se réveille dans tous les camps, même dans ceux où l'on fait valoir les plus grandes

prétentions à la culture intellectuelle; — 2° Les prisonniers, les malades et les blessés. Tout combattant qui se soumet à l'autorité de son adversaire doit être respecté, entretenu et soigné d'une manière convenable, pourvu qu'il se conforme aux lois et règlements (code de justice militaire, art. 56; règlement du 21 mars 1893[1]). Il en est de même pour les malades et blessés : le code de justice militaire, art. 249, punit de réclusion celui qui dépouille un blessé, et de mort celui qui le maltraite. D'autre part, la convention de Genève du 22 août 1864 neutralise le matériel et le personnel des hôpitaux et ambulances, lesquels doivent, en échange, leur abri et leurs soins à tous les partis. Cela revient à dire que l'homme abattu par la maladie ou par le combat cesse d'être un ennemi tant qu'il se trouve hors d'état de porter les armes. L'acte de 1864 a été étendu à la guerre maritime par les conventions de La Haye des 29 juillet 1899 et 21 décembre 1904. Il a été revisé et complété par une conférence réunie à Genève, où étaient représentés 36 États. Elle a adopté un nouvel acte en 33 articles qui porte la date du 6 juillet 1906; — 3° Les personnes privées. En principe, le simple particulier qui ne prend aucune part à la lutte, devrait être laissé absolument en dehors du conflit. Cette manière de faire est prévue dans certains traités (Équateur, 12 mai 1888, art. 10). Mais bien souvent on expulse en masse du territoire les ressortissants de l'État ennemi (arrêté du 28 août 1870). En territoire occupé, on emploie encore la pratique atroce qui consiste soit à forcer des habitants paisibles à guider les troupes ennemies, soit à les saisir comme otages (règlement sur le service en campagne, art. 217 et 189).

En somme, c'est surtout au point de vue des non combattants que le droit international a fait le moins de progrès. Nous le constaterons mieux encore en résumant ce qui concerne la condition des biens.

Condition des biens en temps de guerre. — Les propriétés publiques sont entièrement livrées à l'usage de l'ennemi, qui

1. V. aussi la loi du 3 mai 1902 sur l'entrée en franchise des dons et secours destinés aux prisonniers.

confisque ou utilise tout ce qu'il peut saisir, et cela souvent avec une violence abusive. Il y a cependant une tendance à éviter la destruction systématique et le pillage organisé, mais on est encore bien loin de l'idéal à ce point de vue[1].

Quant aux propriétés privées, elles doivent être respectées en principe (code de justice militaire, art. 250, qui punit de mort le pillage). Mais, si le particulier est protégé contre le vol proprement dit, il est atteint directement et durement par les taxes établies sous le nom de contributions de guerre et de réquisitions militaires (loi du 3 juillet 1877 et décret du 2 août suivant) ainsi que par le logement des troupes. En outre, les propriétés privées sont souvent détruites ou endommagées par les faits de guerre. On a essayé parfois d'atténuer ces risques, par des stipulations conventionnelles (Mexique, 27 novembre 1886). Mais il n'existe rien de pareil entre les principaux États militaires, en sorte que, en cas de grands conflits européens, on assistera vraisemblablement à une exploitation intense des territoires occupés et à des dévastations impitoyables, lorsqu'on les jugera utiles au succès des opérations militaires.

On voit que ces fameuses lois de la guerre, dont on parle avec tant de complaisance comme d'une conquête éminente de la civilisation, ne forment pas un ensemble bien considérable. Encore reposent-elles souvent sur de simples usages qui n'ont rien d'obligatoire, et pour le surplus sur des actes législatifs qui n'engagent qu'un seul État, ou sur des conventions qui ne sont pas unanimement acceptées. Il ne faudrait donc pas concevoir trop d'illusions sur la portée et les effets du droit international en temps de guerre.

La neutralité. — La neutralité est la situation dans laquelle se trouvent, en temps de guerre, les États qui ne prennent pas part au conflit. Ces États ont le droit d'exiger des belligérants le respect absolu de leur territoire[2] et la sauvegarde aussi

1. Se souvient-on des scandales qui se sont produits lors de l'occupation du palais impérial à Pékin par les troupes internationales, il y a bien peu d'années?

2. Toute force belligérante qui pénètre sur un territoire ou dans un port neutres, doit être désarmée et retenue pour la durée de la guerre. Toutefois, en ce qui touche

complète que possible de leurs intérêts. Ils ont le devoir strict de ne rien faire qui puisse favoriser l'un des belligérants au détriment de l'autre.

Il y a dans cette situation délicate deux conditions difficiles à bien remplir. D'une part, les combattants ne peuvent guère éviter d'imposer aux neutres certaines gênes ou certaines charges, par exemple : la visite des navires afin de vérifier leur nationalité ; la rupture des câbles télégraphiques communiquant avec l'adversaire ; la fermeture des ports par le blocus. D'autre part, certains neutres se résignent difficilement à refuser toute faveur à celui des combattants pour lequel ils ressentent la plus vive sympathie. Il y a là matière à bien des difficultés qui greffent parfois de nouveaux conflits sur le premier.

Certains États ont été déclarés perpétuellement neutres, en vertu d'un accord signé par les grandes puissances, qui ont vu là un moyen pratique de prévenir entre elles de dangereuses rivalités. C'est le cas pour : la Suisse (déclaration du 20 novembre 1815) ; la Belgique (traités du 15 novembre 1831 et du 18 avril 1839 ; le Luxembourg (traité du 11 mai 1867) ; le bassin du Congo (acte général du 26 février 1885) ; les travaux du Bas-Danube (traité du 13 juillet 1878, art. 52) ; le phare du cap Spartel, au Maroc (convention du 27 janvier 1892).

En ce qui touche la neutralité temporaire, on consultera utilement les documents suivants : déclaration de neutralité du 27 avril 1898 et circulaire du ministre de la marine du 26 du même mois, relatives à la guerre entre l'Espagne et les États-Unis ; une circulaire analogue a été expédiée en 1904 à l'occasion de la guerre russo-japonaise ; les articles 17 et 21 du Code civil qui prévoient le fait de s'enrôler dans une armée étrangère ; les articles 84 et 85 du code pénal, qui interdisent tout acte hostile contre un État étranger ; la loi du 13 avril 1895 et le décret du 9 janvier 1896 relatifs à l'exportation des armes. Il va sans dire que, dans tous les cas, les particuliers qui, en cas de guerre, agis-

les navires, leur situation spéciale fait qu'on leur permet un court séjour, soit pour s'abriter de la tempête, soit pour un ravitaillement ou une réparation sommaires.

sent contre un des belligérants, le font à leurs risques et périls et ne peuvent réclamer à bon droit la protection de leur gouvernement s'ils se trouvent exposés à la répression.

Traités d'alliance. — Les alliances politiques jouent un rôle d'autant plus grand, lorsque, par l'effet des causes que nous avons signalées tout à l'heure, un État occupe dans le monde une situation menaçante pour la liberté et les intérêts des autres. On voit alors surgir des combinaisons adverses, tantôt offensives, tantôt défensives. Sans nous arrêter aux accords de ce genre actuellement en vigueur en Europe, dont on parle si souvent sans en connaître les termes, nous citerons un traité qui a fait également beaucoup de bruit et dont les signataires n'ont pas craint de publier la teneur. Il s'agit du reste d'une alliance nettement et purement défensive. Par un traité du 30 janvier 1902, la Grande-Bretagne et le Japon ont pris les engagements suivants :

Les deux pays se prêteront un mutuel appui pour le maintien et la défense de leurs intérêts économiques dans l'Empire chinois dont ils s'engagent à respecter l'indépendance.

Si l'un des deux États se trouve engagé dans une guerre, l'autre observera une stricte neutralité, et agira pour empêcher l'intervention de toute autre puissance ; si une telle intervention se produit, l'État allié prendra aussi part à la guerre et ne traitera que d'accord avec le premier.

Les deux États ne feront séparément aucun accord portant préjudice à l'autre partie.

La durée de ce traité était fixée à cinq ans avec tacite reconduction d'année en année. Il a été renouvelé et renforcé en 1906 aussitôt après la signature du traité de paix de Portsmouth.

Traités de paix. — La fin de la guerre est ordinairement constatée par un traité de paix, qui formule les conditions du rétablissement des relations pacifiques entre les belligérants. Ces actes ont souvent à résoudre des questions multiples et compliquées : cessions de territoire ; délimitation ; nationalité ; indemnités de guerre ; rétablissement ou suppression définitive des anciens traités, suspendus par l'état de guerre ; occupation

temporaire de territoires ou de places fortes, etc. Les types les plus complets de l'époque contemporaine sont les traités de Paris de 1856, de Francfort de 1871, de Berlin de 1878. Tous les traités de paix sont rédigés avec la prétention d'en faire des actes définitifs; en réalité, l'histoire montre que, presque toujours, leur durée a été fort limitée. Il ne saurait en être autrement dans un monde où le régime de la centralisation bureaucratique domine encore les peuples qui comptent parmi les plus nombreux et les plus puissants.

CONCLUSIONS

Par le bref résumé qui précède, nous avons montré comment le droit international a progressé avec une grande rapidité au cours du dernier siècle. Ce mouvement s'est produit sous la pression d'une nécessité urgente, bien plus que par l'initiative de la théorie pure. Ce grand fait social international s'est traduit, en premier lieu, par un développement remarquable des législations dans un sens favorable à l'expansion des individus et à la liberté du travail. Il reste encore des progrès à faire dans cette direction, mais le chemin parcouru est déjà considérable, et le branle imprimé à l'humanité persistera. Mais c'est surtout dans le domaine des stipulations conventionnelles, que le caractère nouveau des relations internationales s'est affirmé sous des formes infiniment souples et variées. Le trait le plus saillant de cette période est la formation de ces grands syndicats de peuples, connus sous le nom d'Unions ou d'Ententes, et qui ont pour but de constituer, dans un intérêt déterminé, d'immenses territoires, peuplés de centaines de millions d'habitants, où certains principes de droit, certaines mesures d'administration ou de protection, sont appliqués d'une manière uniforme pour la plus grande facilité des relations publiques et privées. Nous avons signalé, au cours de ce travail, plus de cinquante Unions ou Ententes, dont beaucoup réunissent la plupart des États civilisés, et leur imposent, dans l'intérêt général, des

devoirs précis envers les étrangers unionistes. Ces Unions ou Ententes ont avant tout pour but, soit de faciliter les transports, soit de favoriser le travail et les échanges. Or, les transports constituent le moyen de transformation économique le plus puissant qui soit. Le travail, appuyé sur les transports, peut modifier profondément, en une période relativement courte, la constitution sociale, les mœurs, les tendances d'un peuple. Enfin l'extension des échanges est la conséquence nécessaire des progrès du travail et des transports. On voit par là comment ces combinaisons internationales peuvent servir puissamment la cause du progrès social dans le monde entier. Il est donc permis de prévoir qu'un avenir pour ainsi dire indéfini est ouvert aux Unions, et qu'elles contiennent encore en germe des progrès très importants. Elles les réaliseront en faisant prévaloir, de plus en plus, les idées libérales et les mesures pratiques en faveur de tous ceux qui pensent et produisent. Elles sont aussi, dans les grandes questions politiques, un élément de modération et de conciliation, car elles obligent les intérêts à se compenser, à s'équilibrer, en neutralisant les ambitions excessives et les prétentions égoïstes.

A un autre point de vue, il est hors de doute que l'extension des transports, du travail et des échanges, produit simultanément la pénétration réciproque des nationalités, et crée un enchevêtrement extraordinaire des intérêts, des relations, des affections même. Dès lors, on pourrait croire que, plus nous avançons dans cette voie, et plus les conflits armés deviennent improbables. En effet, toute grande guerre a pour résultat immédiat la rupture ou la gêne de tous ces liens d'affaires, de famille, d'amitié; cette gêne existe non seulement entre les belligérants, mais encore, dans une large mesure, entre eux et les nations demeurées neutres. Ainsi, ce ne sont pas seulement deux peuples donnés qui sont intéressés au maintien des relations pacifiques entre eux, mais bien l'humanité entière, et cela d'une manière de plus en plus pressante, au fur et à mesure que la pénétration internationale se développe. Les hommes et les intérêts tendent à se mélanger si intimement, qu'il devient

déjà difficile de les démêler. Il est donc bien certain que la multiplicité des Traités et surtout des Unions, qui favorisent ce mélange, constituent de solides points d'appui pour la paix universelle et permanente. Malheureusement, ces points d'appui ne suffisent pas encore pour soutenir l'édifice international dans un état d'équilibre stable, et pour amortir le choc des forces sociales qui agissent pour pousser les nations les unes contre les autres. Nous avons signalé tout à l'heure le tournant dans lequel sont engagés actuellement les peuples d'Europe. Nous savons comment la centralisation bureaucratique a constitué successivement en Occident plusieurs grands États guerriers, auxquels il a fallu résister par des luttes diplomatiques et militaires impitoyables. Aujourd'hui, la situation se complique encore par l'apparition, en Extrême-Orient, d'une race dont l'organisation et les tendances sont également orientées vers la centralisation excessive et la domination extérieure. On comprend que le droit international ne saurait suffire pour endiguer de pareils courants. Ils entraînent de très grands peuples à la suite de leurs gouvernements, c'est-à-dire d'une bureaucratie toujours disposée à justifier ses empiétements, soit par l'activité de sa gestion intérieure, soit par les manifestations d'une politique extérieure dirigée de manière à flatter l'amour-propre national, tout en servant principalement les intérêts propres du fonctionnarisme. Les engagements les plus formels, les intérêts les plus évidents, la prospérité et l'existence même des nations, dépendent ainsi des vues et des ambitions d'un groupe d'hommes, qui, en exploitant habilement la vanité et l'ignorance des foules, en employant parfois même les subterfuges les plus misérables, édifient leur grandeur sur des ruines immenses. En allant ainsi au fond des choses, on est amené à considérer sous un jour nouveau les prétendues libertés publiques dont s'enorgueillissent ces mêmes nations. Elles sont en réalité, sous les apparences trompeuses du gouvernement représentatif, tenues de court et conduites en main par les bureaucrates. Il n'y a de vraie liberté que celle qui repose sur l'autonomie individuelle, autonomie qui se retrouve, par voie de conséquence,

à tous les degrés de l'organisation de la vie publique, si bien qu'en limitant l'action du pouvoir central, elle lui impose en même temps le contrôle d'une opinion aussi agissante et aussi éclairée que cela est possible humainement.

La France, qui a connu les éphémères triomphes de la suprématie politique et ses profondes déceptions, est encore trop dominée malheureusement par la centralisation bureaucratique. Les événements l'ont conduite cependant vers les nations du type particulariste, c'est-à-dire non centralisées. Nous croyons fermement que telle est bien sa véritable voie. Mais il faudrait qu'elle s'y maintînt, non par l'effet d'une combinaison politique passagère, mais bien par un retour définitif au véritable esprit de liberté. Elle jouerait vraiment alors en Occident un rôle pacifique et modérateur dont l'effet bienfaisant et durable servirait à la fois ses intérêts particuliers et ceux des autres peuples, ce qui doit être l'idéal de toute politique vraiment logique, pratique et clairvoyante. Il y a dans cette vue d'avenir tout un programme d'action pour les hommes de progrès et de bonne volonté. C'est en répandant autour d'eux les idées et surtout les exemples d'initiative, d'énergie et d'indépendance personnelles, aussi bien dans la conduite de la vie privée que dans la direction de la vie publique, qu'ils pousseront leurs pays respectifs vers le perfectionnement des règles internationales et la permanence des rapports pacifiques. Le moyen peut paraître lent, mais il est le seul véritablement efficace [1].

Léon Poinsard.

1. En parlant du droit international et des relations qu'il consacre, il est juste de mentionner les *Associations internationales privées*, qui ont aussi leur utile action. Elles constituent des Unions d'individus qui, par la réunion de leurs capacités, de leur savoir, de leurs efforts, peuvent beaucoup pour opérer graduellement la fusion des intérêts, pour accroître le sentiment de la solidarité des peuples, pour répandre les idées et les connaissances utiles, pour protéger et aider les faibles, enfin pour consolider la paix universelle et développer en même temps le travail et le progrès dans l'humanité entière. Nous citerons seulement, pour mémoire et au courant de la plume, celle que nous connaissons personnellement :

Association internationale de science sociale, à Paris, qui a pour but de vulgariser, d'après la méthode de F. Le Play et de H. de Tourville, l'étude des lois qui régissent l'organisation des sociétés humaines; la *Société de législation comparée*, à

Paris; l'*Institut de droit international*, dont le siège change de pays chaque année; il est composé de spécialistes et se recrute par élection; l'*International law Association*, dont le centre est à Londres; l'*Institut international de Statistique*, à Rome; l'*Institut international de Sociologie*, à Paris; la *Conférence interparlementaire de la Paix*, composée de membres des divers Parlements; la *Ligue internationale de la Paix et de la Liberté*, à Paris; le *Bureau international permanent de la Paix*, à Berne, organe central des sociétés d'amis de la paix; l'*Amie de la jeune fille*, œuvre excellente qui s'efforce de procurer partout asile et appui aux jeunes filles obligées d'aller gagner au loin le pain quotidien; l'*Association littéraire et artistique internationale*, fondée pour la défense des droits des artistes et des écrivains, à Paris; le *Congrès des Éditeurs*, qui se réunit périodiquement dans des pays différents et possède à Berne un Bureau permanent fondé en 1901; l'*Association internationale pour la protection de la propriété industrielle*, à Berlin; le *Comité maritime international*, qui se propose l'unification des règles du droit commercial maritime; l'*Association internationale de la marine*, à Paris; la *Fédération internationale des typographes*, avec un secrétariat central à Berne; l'*Union internationale pour la protection légale des travailleurs*, fondée à Paris en 1900, avec un office international établi à Bâle en 1901.

Toutes ces sociétés sont fort actives, tiennent des réunions annuelles, publient des comptes rendus, des revues. Leurs discussions sont parfois peut-être un peu confuses, ou vaines, ou pédantes; leurs résolutions peuvent paraître de temps en temps excessives, ou prématurées, ou puériles. Mais n'importe. Le temps submerge le fatras inutile, et laisse surnager les idées justes. Et, à la faveur de ces groupements, les hommes se mêlent, se connaissent, et apprennent à s'apprécier, à s'estimer. Cela est bon pour l'avenir de l'humanité.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Louis RENAULT. — *Introduction à l'étude du droit international.* Paris, 1879, avec une bibliographie raisonnée.

A. RIVIER. — *Principes du droit des gens.* 2 vol., Paris, 1896. Excellent ouvrage, précis et complet.

CALVO. — *Le droit international théorique et pratique.* 6 vol., Paris, 1887-1896. Intéressant par les nombreux exemples cités.

Léon POINSARD. — *Études de droit international conventionnel.* Paris, 1893.

A. WEISS. — *Traité théorique et pratique de droit international privé.* 5 vol., Paris, 1894-1905.

BOMBOY et GILBRIN. — *Traité pratique de l'extradition.* Paris.

DE CLERCQ. — *Recueil des traités de la France depuis 1815.* 20 volumes, Paris.

MARTENS. — *Recueil de traités*, continué par F. STOERCK. Leipzig.

L. RENAULT et DESCAMPS. — *Les traités du vingtième siècle.* Paris. Publication annuelle.

Revue générale de droit international public, publiée à Paris depuis 1896, par P. FAUCHILLE et E. PILLET.

Journal du droit international privé, publié à Paris depuis 1874, par A. CLUNET.

Revue de droit international privé, publié à Paris depuis 1905, par A. DARRAS.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. EDMOND DEMOLINS

LA LUTTE COMMERCIALE ACTUELLE

LES EXPORTATIONS ALLEMANDES

LEURS ORIGINES ET LEURS RÉPERCUSSIONS SOCIALES

PAR

Paul de ROUSIERS

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
1907

SOMMAIRE

Avant-propos. — Le phénomène de l'Exportation; son importance et ses conditions. — Comment étudier les diverses marchandises exportées. P. 3.

I. — **Les Exportations d'origines agricoles.** P. 10.

1. Le sucre de betteraves.
2. L'alcool.
3. Le vin.

II. — **Les Exportations minières et métallurgiques.** P. 26.

1. Les sels encombrants.
2. L'Exportation houillère.
3. L'Exportation métallurgique.

III. — **Les Exportations de marchandises diverses.** P. 46.

1. Faible dépendance de la fabrication vis-à-vis des conditions du lieu et ses conséquences.
2. Exportations dues à la culture scientifique et artistique.
3. Exportations dues au bon marché des produits allemands.

IV. — **Les voies et moyens de l'Exportation allemande.** P. 63.

1. La clientèle allemande à l'étranger.
2. Les transports terrestres en Allemagne.
3. Les transports maritimes.
4. Les aptitudes commerciales.
5. La politique économique de l'Empire.

LA LUTTE COMMERCIALE ACTUELLE

LES

EXPORTATIONS ALLEMANDES

LEURS ORIGINES ET LEURS RÉPERCUSSIONS SOCIALES

AVANT-PROPOS

LE PHÉNOMÈNE DE L'EXPORTATION, SON IMPORTANCE ET SES CONDITIONS

Une des constatations qui s'imposent avec le plus d'autorité à tous ceux qui étudient la science sociale est l'interdépendance de tous les phénomènes sociaux.

Plus on pousse loin l'analyse des différents éléments constitutifs d'une société, plus apparaît et plus s'affirme cette vérité qu'une société forme un tout vivant et agissant : plus sa synthèse est saisissante. Aucun des faits qu'on y observe ne saurait être compris, encore moins classé, sans une étude du milieu auquel il appartient, des circonstances de toutes sortes, tant directes qu'indirectes, tant matérielles que morales, tant présentes que passées, qui ont influé sur lui.

Par suite, la science sociale renouvelle et complète des ordres de connaissances qu'une conception trop étroite de leur cadre fait souvent considérer comme absolument séparés les uns des autres et se suffisant chacun à lui-même.

L'économie politique, en particulier, peut recevoir de la science sociale un utile complément. La production, l'accumulation et la distribution des richesses sont des phénomènes très complexes, très abstraits, qui supposent l'existence d'une foule d'autres phénomènes, simples et concrets. Les forces productrices d'une nation, sa puissance financière, ses moyens d'échange, sont fonctions non seulement de sa constitution sociale, mais aussi — tout au moins lorsqu'elle a un commerce extérieur — de la constitution sociale de tous les pays avec lesquels elle trafique. C'est assez dire que, pour se rendre compte des causes profondes des faits économiques, il faut connaître les faits sociaux auxquels ils se rattachent et qui les dominent.

M. Jean Périer, dont tous les lecteurs de la *Science sociale* connaissent les belles études sur le commerce franco-anglais et le commerce franco-belge, a publié naguère, ici même, un travail dans lequel ce lien étroit de l'économie politique et de la science sociale est parfaitement mis en lumière. Je n'ai pas à revenir sur sa démonstration. Je la rappelle simplement, parce que c'est elle qui m'a guidé dans les recherches auxquelles je me suis livré sur les exportations allemandes et dont je présente ici un résumé.

En 1905, l'École des sciences sociales et politiques de l'Université catholique de Lille m'avait fait l'honneur de me demander quelques leçons sur ce sujet. J'avais déféré d'autant plus volontiers à son désir que l'activité commerciale intense de l'Allemagne permet plus facilement de saisir les origines et les répercussions du phénomène. Le contraste est grand, en effet, entre le « pays pauvre » dont on parlait en France avant 1870 et l'Allemagne d'aujourd'hui, méthodiquement et laborieusement appliquée à la mise en œuvre de toutes ses sources de richesse. Une pareille transformation ne s'est pas accomplie dans le monde matériel sans être accompagnée de beaucoup d'autres, qui l'ont précédée ou suivie. Elle ne peut être comprise que par la connaissance de celles-ci. Je résolus donc de les étudier.

Le phénomène de l'exportation était, d'ailleurs, bien choisi comme base d'observation. En effet, dans l'universelle concur-

rence qui s'établit de plus en plus entre tous les États producteurs industriellement développés, la puissance d'exportation d'un pays donné est un des éléments les plus propres à déterminer son rang commercial. Ce n'en est pas la seule mesure; mais c'en est la plus importante.

L'exportation est, en quelque sorte, le fait générateur du commerce extérieur d'un pays. Lorsqu'un excédent de la production nationale cherche un débouché en dehors des frontières et parvient à le rencontrer, il se produit un appel de courant commercial, une rupture d'équilibre économique que le commerce est invité à rétablir. Il n'y a pas, en effet, de commerce extérieur dans les pays qui se suffisent, dont la production et la consommation s'équilibrent. Ces pays peuvent être comparés assez exactement aux familles de paysans propriétaires vivant des produits de leur culture, mangeant le pain et la viande dont elle leur fournit les éléments, les légumes et les fruits qu'elle leur donne directement, buvant le vin de leurs vignes, le cidre de leurs vergers, la bière de leur houblonnière; vêtus de la laine, du chanvre ou du lin qu'elles récoltent, bref, vivant sur le type du *domaine plein,* suffisant à tous les besoins et réclamant toute l'activité de leurs membres. Et l'on sait que là où règne ce type du domaine plein, le commerce, même national, même intérieur, ne prend pas naissance. Le commerce extérieur ne prend pas non plus naissance dans les pays qui se suffisent à eux-mêmes.

Mais aussitôt qu'un surplus disponible de production peut être transporté en dehors des frontières, la rupture d'équilibre détermine un mouvement en sens inverse, le retour d'une valeur équivalente sous une forme quelconque; le va-et-vient commercial, tendant au rétablissement de l'équilibre, entre en activité; le pays surproducteur se trouve pourvu d'un pouvoir d'achat qui appelle l'importation.

Au surplus, ce phénomène de l'exportation, pour être générateur du commerce extérieur, n'en est pas moins lui-même le résultat de certaines conditions nécessaires. Il ne saurait être considéré comme un point de départ, car il suppose

déjà l'existence de trois faits économiques, importants et complexes.

Il suppose, d'abord, un excédent, au moins local, de la production de la marchandise exportée sur sa consommation dans le pays exportateur.

Il suppose, en second lieu, dans le pays importateur, un défaut de production de cette marchandise par rapport à sa consommation.

Il suppose enfin des relations commerciales entre les deux pays, c'est-à-dire des moyens de transport appropriés à la marchandise dont il s'agit et la mise à profit de ces moyens par l'initiative des négociants.

Chacun de ces trois ordres de conditions offre lui-même une grande complexité et demande à être analysé. La nécessité de cette analyse nous fournira le plan du travail que nous entreprenons.

COMMENT ÉTUDIER LES DIVERSES MARCHANDISES EXPORTÉES

Pour chaque nature de marchandises exportées d'Allemagne, nous aurons à examiner pourquoi et comment cette nature de marchandises y est produite et pourquoi elle y est produite en excès; pourquoi et comment elle fait défaut dans le pays de destination et pourquoi elle y est demandée; pourquoi, en d'autres termes, ce pays de destination est commercialement *complémentaire* de l'Allemagne, suivant l'expression si juste de M. Jean Périer. Cela fait, il nous restera à étudier les voies et moyens de l'exportation, l'organisation des transports et les procédés commerciaux qui les utilisent.

Mais ces deux parties distinctes ne sauraient être traitées de la même manière. La première exige une observation spéciale et séparée pour chaque genre de marchandises exportées. Les raisons qui permettent à l'Allemagne d'exporter un excédent de sucre brut, par exemple, aux États-Unis, sont toutes différentes de celles qui lui permettent d'exporter des jouets en

France. Au contraire, l'esprit commercial allemand qui s'applique avec tant de méthode et de persévérance à trouver des débouchés à l'étranger, se manifeste également dans les combinaisons variées qu'il imagine ; dès lors, il convient de l'étudier dans l'ensemble de ses manifestations. Il en est de même des moyens de transport qu'il utilise pour le déplacement des marchandises, ou des organisations financières auxquelles il a recours pour faciliter la circulation des capitaux qu'elles représentent. Ces différents éléments, bien qu'ils soient conditionnés en partie par la nature des exportations auxquelles ils se rapportent, ont cependant un caractère général : ils servent à toutes les exportations. Un comptoir allemand, une banque allemande, établis dans un pays pour l'exportation de telle marchandise, ne manquent pas d'en attirer une foule d'autres, de créer un mouvement commercial général. Ils produisent dans l'ensemble une accélération et un développement d'intensité du trafic. Nous essaierons de les préciser quand nous connaîtrons la base de l'édifice dont ils forment le couronnement.

La base, c'est l'excédent de production du pays exportateur et la demande correspondante du pays importateur. Nous avons déjà fait remarquer que, pour la déterminer, il fallait examiner à part chaque nature de marchandises exportées ; mais ici une difficulté se présente.

Pour répondre à la première question, c'est-à-dire pour connaître les causes de l'excédent de production dans le pays exportateur, il faudrait classer les marchandises d'après le moyen de production qui les fournit, en distinguant, par exemple, les marchandises d'origine agricole, minière, industrielle.

Pour répondre à la seconde question, c'est-à-dire pour connaître les causes de la demande du pays importateur, c'est le mode d'utilisation des marchandises qu'il faut considérer. On n'achète pas un wagon de charbon parce que c'est un produit minier, mais parce qu'on en a besoin pour se chauffer, pour faire sa cuisine ou pour produire de la force.

Mais il s'en faut de beaucoup que tuos les produits d'une oaigine semblable soient utilisés de la même manière. A eux seuls, les produits agricoles offrent une variété d'utilisation infinie : le blé, dans son ensemble, sert à la nourriture, mais certains grains sont demandés comme matière première de distillerie ou de malterie ; les graines oléagineuses sont aussi une matière première industrielle ; le fourrage est une sorte de matière première agricole ; l'industrie textile s'alimente des chanvres, lins, jutes et cotons de l'agriculture, des laines et poils fournis par l'élevage des troupeaux de moutons et de chèvres ; les peaux, les cornes et les os des animaux donnent lieu aux industries de la peausserie, de la mégisserie, de la fabrication d'engrais, etc.

Il n'existe, par suite, aucune correspondance entre le moyen de production et le mode d'utilisation des groupes de marchandises que l'on voit figurer dans les statistiques officielles. Il faudrait donc renoncer — alors même que la méthode monographique ne nous y inviterait pas — à observer un de ces groupes dans son ensemble. Le maintien de ce cadre serait un obstacle à l'analyse successive que nous avons reconnue nécessaire. S'il est fondé sur le moyen de production, il n'est pas convenable à l'étude du mode d'utilisation, et inversement.

Le procédé le plus fécond consiste à choisir, parmi les marchandises exportées d'Allemagne, celles qui se recommandent par leur plus grande importance, le sucre, la houille, les produits métallurgiques, les produits textiles, etc., et à les suivre pas à pas, individuellement, depuis leur origine jusqu'à leur destination en se demandant quelle est la cause de leur production, de leur excès, de leur déplacement, de leur utilisation. De la sorte, l'étude du phénomène n'est ni brisée par l'analyse, ni émiettée par des classifications faites en vue d'autres objets. Si nous considérons successivement plusieurs de ses aspects, c'est par incapacité de les saisir à la fois et de prime abord dans leur ensemble et dans leurs détails. Mais nous poursuivrons sans interruption l'analyse du même phénomène jusqu'à ce que

la synthèse se dégage et nous éclaire sur ce phénomène spécial.

L'ordre dans lequel nous examinerons les exportations des principaux produits allemands sera celui de la complication croissante de leur moyen de production, c'est-à-dire celui même du tableau du *Travail* dans la *Classification des faits sociaux* qui guide nos études de science sociale. Nous passerons ainsi successivement en revue l'exportation de divers produits d'origine agricole, minière, métallurgique, ou manufacturière. Il nous restera ensuite, pour accomplir le programme tracé, à étudier les moyens de transport et le commerce dans leurs rapports avec le mouvement de l'exportation.

Avant d'entreprendre cette analyse, il est bon d'indiquer, par la comparaison de deux chiffres globaux, l'intensité du développement de l'exportation allemande, au cours de ces dernières années. L'exportation se chiffrait en 1895 par une valeur de 3 milliards 400 millions de marcs [1]. Elle a atteint, en 1905 [2], celle de 5 milliards 842 millions de marcs, soit une augmentation absolue de 2 milliards 442 millions de marcs et une augmentation proportionnelle de 58 p. 100.

Nous sommes donc en présence d'un phénomène en progression très marquée. Par suite, plusieurs des causes de ce phénomène doivent être récentes, ou bien ont été récemment fortifiées. L'observation méthodique de l'Allemagne contemporaine sera en mesure de nous les révéler.

1. Ces chiffres se rapportent au *commerce spécial* de l'Empire allemand, c'est-à-dire à l'exportation des marchandises d'origine allemande. Sauf indication contraire, c'est toujours le commerce spécial que nous considérerons; c'est lui, en effet, qui mesure la puissance de production de l'Empire pour l'exportation, comme il mesure son pouvoir d'achat pour l'importation. Le commerce général comprend, en plus, les exportations d'origine étrangère transitante par territoire allemand et les importations à destination définitive de l'étranger.

2. *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1906, p. 98.

I

LES EXPORTATIONS D'ORIGINE AGRICOLE : LE SUCRE, L'ALCOOL ET LE VIN

Depuis qu'elle a commencé à se développer industriellement, l'Allemagne n'a plus d'excédents de grains. Sa population croissante absorbe, et au delà, la récolte de céréales fournie par le sol allemand. Elle réclame même des importations considérables de froment[1]. Il lui faut également le secours de l'étranger pour s'alimenter en viandes, particulièrement en viande de porc; l'agriculture allemande ne saurait donc fournir à l'exportation qu'à titre exceptionnel et en faible quantité les deux grands produits directs de l'exploitation du sol, le blé et la viande. Mais elle lui livre des produits d'origine agricole qu'une préparation industrielle met à même d'être transportés et consommés, en particulier le sucre et l'alcool; elle exporte aussi une certaine quantité de vins.

Malgré la transformation qu'elles subissent, ces diverses marchandises conservent un caractère agricole bien déterminé. Elles sont traitées, en effet, soit sur les fermes elles-mêmes, comme cela a lieu toujours pour le vin et le plus souvent pour l'alcool de pommes de terre, soit dans des usines agricoles dépendant étroitement des fermes environnantes, comme c'est le cas des sucreries. Il y a donc lieu de les examiner à par des produits fabriqués ordinaires.

1. Plus de deux millions de tonnes en moyenne annuelle. Le chiffre afférent à l'année 1905 est de 2.287.587. Cf. *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1906, p. 124.

Le plus important de tous est, sans contredit, le sucre de betteraves. Conformément au plan exposé plus haut, nous allons rechercher les causes de sa production en excès dans l'empire allemand et de sa demande dans les pays importateurs.

I. — LE SUCRE DE BETTERAVES.

Avant la convention de Bruxelles, l'Allemagne exportait annuellement plus d'un million de tonnes de sucre de 1.000 kilogrammes.

En 1901	1.088.446	tonnes.
— 1902	1.073.924	—
— 1903	1.020.194	—

En 1904, à la suite de la mise en vigueur de la convention de Bruxelles, qui supprime les primes à l'exportation et qui apporte, par suite, une perturbation dans le Cartell sucrier allemand, ces chiffres baissent sensiblement.

En 1904, ils tombent à	780 440	tonnes
En 1905 —	740.000	—

Le régime nouveau, créé par la convention de Bruxelles, n'est peut-être pas seul responsable de ce résultat. De mauvaises récoltes de betteraves sont venues aussi diminuer la production sucrière allemande; il est donc très difficile de raisonner sur les données des années 1904 et 1905, qui correspondent à des circonstances exceptionnelles. Dans ces conditions, le mieux est de s'en tenir à l'état des choses qui a précédé immédiatement la convention de Bruxelles. L'Allemagne avait alors, en chiffres ronds, une exportation moyenne dépassant un million de tonnes de sucre. Le prix moyen de la tonne ressortait à environ 230 francs; le prix le plus élevé ne dépassait pas 280 francs. Il est à remarquer que ces prix ne s'écartent pas très sensiblement de ceux de la tonne de farine de froment dans les pays libres-échangistes d'Europe. Les impots

de consommation qui grèvent aujourd'hui encore le sucre dans notre pays, ceux beaucoup plus considérables qui le grevaient autrefois nous habituent à considérer cette denrée comme une marchandise relativement chère; au point de vue du producteur, sa valeur est, à peu de chose près, celle de la farine de froment, de telle sorte que l'exportation moyenne du sucre allemand, dans la période considérée s'élevait à 230 millions de francs en chiffres ronds[1].

Comment l'empire allemand est-il en mesure de fournir un pareil excédent de production sucrière? D'abord, parce qu'il y a eu, en Allemagne, un essor considérable de la culture betteravière, ensuite parce que l'Allemand est resté, jusqu'ici, un faible consommateur de sucre. Ces deux ordres de causes tiennent à des traits de l'organisation sociale tout à fait différents et qui demandent une étude séparée.

La culture betteravière ne s'est pas seulement beaucoup répandue en Allemagne, elle s'est encore et surtout perfectionnée. Les statistiques des quinze dernières années accusent une production moyenne de 30 tonnes environ de betteraves à l'hectare, et ce résultat est d'autant plus beau que ce ne sont plus les fertiles terrains de la vallée de la Saale qui possèdent le monopole de cette culture industrielle; la Silésie, le pays rhénan, etc., ont aussi leurs champs de betteraves sur des sols d'une fécondité naturelle assez médiocre. Il a fallu le labeur persévérant des cultivateurs et le concours des hommes de science pour les transformer ainsi.

Tout le monde a travaillé de concert à cette œuvre. Les grands propriétaires, principalement ceux de la Saxe et de la Silésie, ont donné le branle, faisant les premières expériences coûteuses, installant eux-mêmes une sucrerie sur leurs terres, et tel d'entre eux, qui recueille aujourd'hui le fruit de son heureuse initiative, a été un agent actif de tous les progrès accomplis depuis plus de trente ans autour de lui. Pour com-

1. En 1905, le prix moyen du sucre allemand exporté s'est élevé à 307 fr. 50 la tonne; aussi, bien que la quantité n'ait pas dépassé 742.442 tonnes, la valeur a atteint 228 millions de francs.

prendre ce rôle du grand propriétaire allemand, il faut rappeler que, d'une manière générale, les terres seigneuriales (*Rittergüter*) ne sont ni louées à des fermiers, ni confiées à des métayers, mais cultivées en régie directe sous l'autorité et la responsabilité entière de leurs possesseurs. Les exceptions que l'on rencontre sont presque toujours justifiées par des circonstances particulières, disparition prématurée du chef de famille, par exemple; encore n'est-il pas rare de voir une femme veuve conserver la direction d'une terre importante. Les biens ruraux ne sont pas considérés comme un simple *placement en terres*, mais comme une sorte de placement industriel, comportant des risques, nécessitant la surveillance, les soins constants et l'intelligence d'un chef éclairé à la tête de l'entreprise.

La plupart du temps, pas toujours cependant, le grand propriétaire est assisté d'un *Herr Direktor* ou d'un *Herr Inspektor*, ancien élève d'une université agricole comme celle de Halle, qui commande les nombreuses brigades d'ouvriers travaillant sur le domaine, passe les marchés, est préposé au détail de l'exploitation. Suivant les circonstances, il complète les connaissances scientifiques du propriétaire ou collabore simplement avec lui à la direction agronomique; mais aucune de ces exploitations n'est abandonnée à l'empirisme d'un simple praticien.

Il en est de même — et cela est plus surprenant — sur les domaines plus modestes possédés par des familles d'un rang moins élevé. Sans doute, ceux de ces domaines sur lesquels on cultive la betterave à sucre sont parmi ceux qui réclament le plus le concours de la science, et je ne suis pas en mesure d'affirmer que les domaines similaires, se bornant aux cultures traditionnelles, présentent le même spectacle; mais, en ce qui les concerne spécialement, il y a une intelligente application des données scientifiques recueillies par l'enseignement théorique.

Je suis embarrassé pour indiquer la classe de la société à laquelle appartiennent les propriétaires de ces biens d'étendue

plus restreinte. Dans le Catalogue officiel de la section allemande de l'Exposition de 1900, on indique que l'Empire possède 32 millions et demi d'hectares en culture, sur lesquels 19 millions et demi, soit 60 p. 100 sont occupés par des paysans possédant de 5 à 100 hectares [1]. Des paysans possédant 100 hectares de bonne terre appartiennent déjà à un type supérieur; la science sociale ne peut pas les classer parmi les petits propriétaires cultivant avec les bras de leur famille; leur exploitation suppose, en effet, l'emploi d'un certain nombre d'auxiliaires salariés. Pourtant, ce sont bien des paysans, des *Bauern,* des gens vivant exclusivement du *Hof,* des *Höfner*. M. Paul Roux nous en a présenté dans la *Science sociale* quelques types très caractérisés avec son étude du Bauer de la Lande du Lunebourg [2]. Plusieurs de ces Höfner possèdent même 200 à 300 hectares [3], mais la lande à peu près stérile en couvre la plus grande partie, et le prix moyen de l'hectare, dans un domaine ainsi composé, est assez peu élevé. M. Paul Roux indique, en effet, le prix de 1.000 marcs l'hectare, pour un *Hof* n'ayant que le quart de sa superficie en landes, et ce prix moyen comprend la valeur des bâtiments et du cheptel d'exploitation [4]. Dans les parties fertiles de la Saxe, aux environs de Halle, la terre atteint, au contraire, assez couramment le prix de 4.000 marcs, soit 5.000 francs l'hectare. Le propriétaire d'un domaine de 100 hectares est donc à la tête d'un capital déjà important, et on hésite à le qualifier de paysan.

Mais il ne faut pas se faire illusion sur les ressources dont il dispose librement. En général, le *Höfner* appartient à une famille nombreuse; il n'a pu conserver le *Hof* qu'en remettant ou en promettant de remettre à chacun de ses frères et sœurs une soulte en argent représentant leur part d'héritage. Il a dû également servir une rente à ses vieux parents leur vie durant. En somme, il dirige et exploite le *Hof*, mais il ne jouit pas

1. Catalogue officiel, p. 242.
2. *La Science sociale*, 23e fascicule.
3. *Id., ibid.*, p. 51.
4. *Id., ibid.*

entièrement du bénéfice qu'il en retire. Toute la vie il travaillera à libérer son domaine des charges qu'il a consenties pour le garder, appliquant les revenus des années favorables à l'extinction de ses dettes, supportant avec peine les années défavorables. N'ayant pas, d'ailleurs, d'autres sources de revenu que ce *Hof* avec lequel sa vie se confond, il est bien véritablement un paysan.

Il l'est aussi par certaines de ses habitudes. Dans les grands *Höfner* de paysans saxons que j'ai visités, la fosse à fumier forme parterre devant la porte principale de la maison d'habitation. Aucun fermier anglais n'accepterait pareille chose, et beaucoup de fermiers français s'empresseraient d'y porter remède. Cependant la maison est bien construite, elle présente à l'intérieur un certain confort; c'est surtout l'élégance des abords qui lui fait défaut. Autre trait bien marqué d'éducation inférieure : quand le *Höfner* vous reçoit à sa table, ni sa femme ni ses filles ne paraissent; elles font la cuisine, ce qui est tout naturel; mais on n'estime pas que la maîtresse de maison ait à recevoir l'étranger invité par le maître; elle est simplement chargée de le soigner.

Par un côté cependant, le *Höfner* n'a pas l'esprit paysan. Il est loin d'être routinier; il se tient au courant des progrès agricoles et il possède les capacités suffisantes pour juger en quoi et comment ils sont applicables chez lui. La plupart du temps, ceux qui gouvernent un *Hof* important ont suivi pendant une ou plusieurs années des cours d'Université. A Halle, en particulier, un professeur m'assure qu'il a parmi ses élèves beaucoup de jeunes gens destinés à devenir héritiers du domaine paternel et il est en mesure de m'introduire obligeamment auprès d'un certain nombre de propriétaires, anciens étudiants en agronomie. Les fils de paysans ont confiance dans les découvertes scientifiques; ils les étudient avec un labeur persévérant, non pour s'enorgueillir d'un diplôme, mais pour acquérir une connaissance utile au meilleur et plus grand développement du *Hof*.

Toutes ces causes diverses agissent puissamment dans le

même sens et concourent au magnifique accroissement de culture industrielle dont l'exportation allemande du sucre est un des signes. Pour qu'un million de tonnes de sucre sortent annuellement de l'Empire, il a fallu l'exemple déterminant des grands propriétaires à la fois résidents et novateurs, l'intelligence pratique et éclairée de paysans-propriétaires, enfin la science des universités allemandes et les longues recherches des laboratoires allemands. Tout cela était nécessaire et tout cela s'est rencontré pour développer la culture betteravière et la porter au degré d'excellence que nous avons dit.

Il fallait plus encore. Une culture industrielle vise à la production d'une matière première, et pour que cette matière première réponde le mieux possible aux besoins de l'industrie qui la transforme, il faut que les directeurs de cette industrie soient en contact avec les cultivateurs et les guident en quelque sorte. C'est ce qui s'est passé en Allemagne où les sucreries ont exercé sur la culture une influence des plus heureuses.

Quelques-unes de ces sucreries ont été fondées, au début surtout, par de grands propriétaires qui les annexaient à leur exploitation rurale. Ce type devient de plus en plus rare à mesure que le perfectionnement de l'outillage employé et son importance ne permettent plus aux petites sucreries de subsister. Il faut une grosse production pour payer l'installation d'une sucrerie moderne, et on calcule que 2.000 hectares de betteraves sont nécessaires pour l'alimenter pendant les trois mois environ que dure la campagne. Avec l'assolement généralement suivi en Saxe, la betterave revient deux fois en sept ans sur le même terrain. Il faudrait donc une terre de 7.000 hectares propres à la culture betteravière pour fournir une fabrique de sucre. Une pareille terre vaudrait de 30 à 35 millions de francs. Aussi les fabriques établies pour le service d'une seule terre ont-elles été supprimées ou transformées depuis que les nouveaux procédés employés leur ont imposé un plus vaste cadre. Quelques-unes restent entre les mains du grand propriétaire et traitent, en plus de la récolte de son domaine, celles d'un certain nombre de domaines voisins, mais leur nombre va en diminuant.

Un deuxième type plus moderne de sucrerie est celui de l'entreprise complètement indépendante des propriétaires du voisinage, passant simplement avec eux des marchés pour l'achat de leurs betteraves. Ce type, très fréquent en Autriche, ne se rencontre guère qu'à l'état exceptionnel dans l'Allemagne du Nord. Sans être à même de fournir la raison positive de cette différence, je présume qu'elle tient à la moindre initiative des propriétaires autrichiens. Ceux de la Saxe et de la Silésie, ne pouvant plus diriger eux-mêmes la sucrerie devenue trop grande, se sont arrangés du moins pour ne pas rester étrangers à son exploitation, pour ne pas tomber, purement et simplement, sous la coupe d'une société industrielle. Et ils ont créé un type spécial de sucrerie répondant complètement aux exigences de la technique moderne, mais lié aux intérêts agricoles, les desservant, sans pouvoir les exploiter abusivement.

Le trait caractéristique de ce troisième type consiste en ceci : La sucrerie est montée par actions, mais toutes les actions sont possédées par des propriétaires voisins, et le nombre des actions que chacun d'eux détient est déterminé par le nombre d'hectares qu'il s'engage à cultiver chaque année en betteraves et dont il livre la récolte à l'usine[1].

Cela est très simple à concevoir et à expliquer; mais cela ne peut se réaliser d'une façon générale que dans un pays dont les propriétaires ruraux ont l'habitude de l'action et de l'association, possèdent quelques capitaux disponibles et sont d'humeur à les placer dans une affaire industrielle dont ils s'occupent. Pour se rendre compte de l'ensemble des qualités nécessaires à la réalisation de ce plan, il suffit de songer aux difficultés qu'elle rencontrerait dans un pays à propriétaires absentéistes ou indigents, dans un pays de terres louées à des fermiers. Il faut que l'exploitation du sol soit entre les mains de gens fermement attachés à leur domaine et capables, en même temps, de participer à une entreprise nouvelle et progressive. De fait, l'or-

1. V. pour les détails, l'organisation de la sucrerie de Gogau dans *Hamburg et l'Allemagne contemporaine*, p. 38 à 49.

ganisation des sucreries de l'Allemagne du Nord ne se rencontre, sauf exceptions rares, ni en Russie, ni en France, ni en Autriche.

Et cette organisation produit deux avantages considérables : en premier lieu, elle affranchit le cultivateur de la domination du sucrier; en second lieu, elle est pour lui une excellente occasion de s'instruire et d'améliorer sa culture. La transformation de la betterave en sucre permet de se rendre compte chaque année avec exactitude de la qualité d'une récolte : par suite, il est facile de vérifier quels résultats bons ou mauvais donne tel procédé de plantation, tel choix de semences, l'emploi de tel engrais à telle ou telle dose. Les formules d'engagement qui lient les propriétaires contiennent sur tous ces points et sur plusieurs autres des prescriptions minutieuses, dont l'exécution est étroitement surveillée [1]. Tout ce que révèle la fabrication est immédiatement tourné en leçon d'agronomie et passe dans la pratique. Ainsi, chaque petit propriétaire participant (il y en a qui cultivent seulement 3/4 d'hectare en betteraves) recueille le bénéfice de l'expérience générale et se trouve instruit de ce qu'il a à faire comme si un ingénieur agronome était attaché à son service.

Ce sont là les raisons qui expliquent le très grand développement de la culture betteravière en Allemagne, qui en ont conditionné le succès. Il nous a paru nécessaire de les indiquer dans une étude des exportations allemandes. Le million de tonnes de sucre que l'Empire a expédié hors de ses frontières pendant les premières années du présent siècle avait, en effet, sa cause première dans l'énorme accroissement de la production allemande.

Dans la période que nous considérons (1900 à 1903), il avait été traité environ 13 millions de tonnes de betteraves en moyenne annuelle. La campagne de 1903-1904 avait fourni à peu près le même chiffre (12.677.099) ; celle de 1904-1905 tombe à dix millions (10.071.212). La production du sucre brut

1. V. *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, p. 39.

a passé ainsi d'une moyenne de 1.800.000 tonnes en chiffres ronds à 1.500.000 tonnes seulement (1.503.036)[1].

L'Allemagne exportait donc avant la convention de Bruxelles environ les deux tiers de sa production sucrière.

Cette proportion considérable avait deux causes accessoires et artificielles sur lesquelles je n'insisterai pas : les primes d'exportation données par l'État, les primes déguisées fournies par les cartells sucriers. Les premières ont disparu depuis la convention de Bruxelles, les secondes ont été tout au moins fortement atténuées par un effet indirect de cette même convention.

Mais il y avait une autre raison pour que l'Allemagne, grande productrice de sucre, en exportât une forte quantité, c'est qu'elle en consommait peu, 15 kilogr. par tête d'habitant seulement, alors qu'en Angleterre la consommation individuelle ressortait à 41 kilogr., en Suisse à 27 kilogr., en Danemark à 24 kilogr., etc. Avec un droit de consommation beaucoup plus élevé, la France arrivait au chiffre de 12 kilogr., malgré l'usage relativement restreint que le Français, habitué à boire du vin, fait des boissons chaudes sucrées. En Allemagne, beaucoup de familles ouvrières buvaient à cette époque, sous le nom de café, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de le constater, une décoction de chicorée sans sucre. Tradition d'économie dont on retrouve bien d'autres manifestations dans la population allemande malgré le progrès très certain de la richesse et du bien-être matériel. Volontiers, l'Allemand conserve, au milieu de l'aisance nouvelle que lui procure son labeur, des habitudes de vie modeste, étroite même.

Heureusement, l'énorme écart entre la production et la consommation sucrière de l'Allemagne trouvait une compensation dans la très large consommation des deux grands pays anglo-saxons, dont l'un ne produit pas de sucre et dont l'autre en produit très insuffisamment. L'alimentation anglaise et américaine comporte, en effet, une grande quantité de thé, café, chocolat, grogs de toutes sortes, beaucoup de pâtisseries et le sacro-saint *pudding* sous ses formes les plus variées. A elle

1. *Statistisches Jahrbuch*, 1906, p. 59.

seule, l'Angleterre a reçu, de 1900 à 1904, une moyenne annuelle de 675.000 tonnes de sucre allemand, plus des deux tiers de l'exportation de l'Empire[1]. Les États-Unis achetaient encore à l'Allemagne, en 1901, plus de 100.000 tonnes de sucre (122.999); mais l'accroissement de la culture betteravière, d'une part, surtout l'essor des plantations de cannes d'Hawaï et de Cuba, tendent à diminuer beaucoup ce chiffre.

En parcourant la liste complète des pays indiqués dans les statistiques comme recevant du sucre allemand, on constate que tous, à l'exception de la Suisse et des Pays-Bas, sont situés outre mer; c'est donc par les ports allemands qu'ils doivent le recevoir et, en fait, c'est presque exclusivement par le port de Hambourg.

C'est que Hambourg se trouve être le point d'aboutissement naturel des sucres allemands à la mer. Les deux grands centres de culture betteravière sont en Saxe et en Silésie, le premier traversé par l'Elbe et par la Saale, le second relié à l'Elbe par le canal Elbe-Oder. Magdebourg, principal marché du sucre, est située sur l'Elbe. Les péniches qui descendent l'Elbe reçoivent donc les sucres d'exportation et les amènent au port de Hambourg d'où ils sont chargés pour leur destination définitive.

L'Elbe conduit également vers Hambourg une quantité importante de sucres autrichiens originaires de la Bohême. Et c'est ainsi que s'explique une anomalie apparente des statistiques allemandes. Il est arrivé que les sucres exportés de Hambourg au *commerce général* figuraient pour un chiffre supérieur à celui des exportations de sucres de l'Allemagne entière au *commerce spécial*[2]. Les sucres de Bohême sont commercia-

1. Exportation allemande du sucre sur l'Angleterre :

1901	691.759	tonnes.
1902	742.742	—
1903	666.570	—
1904	620.550	—
1905	577.242	—

(*St. Jahrbuch*, 1905 et 1906).

2.

Années	Exportation de sucre de l'Allemagne au commerce spécial.	Exportation de sucre de Hambourg au commerce général.
1902	1.073.924 tonnes.	1.170.016 tonnes.

(chiffres empruntés, d'une part, au *Statistiches Jahrbuch*, de l'autre à *Hamburg's Handel und Schifffahrt*, publié par le *Bureau officiel des statistiques de l'État de Hambourg*).

lement tributaires du port de Hambourg, dont l'attirance s'étend au delà des frontières politiques de l'Empire. Et ce n'est pas, même au point de vue politique, un fait indifférent que cette influence du grand port allemand de la mer du Nord sur la vie économique de certaines provinces autrichiennes. Les aspirations vers l'unité germanique y puisent une force nouvelle; la partie la plus agissante, la plus progressive de la population tourne tout naturellement les yeux vers le jeune empire laborieusement attaché à sa besogne de développement matériel; elle suppute les avantages que lui procurerait l'union avec lui et se prépare à profiter de toutes les circonstances qui pourraient la favoriser.

II. — L'ALCOOL.

L'industrie de la distillerie est, en Allemagne, une industrie principalement agricole. La production annuelle d'alcool oscille entre 3 et 4 millions d'hectolitres dont les trois quarts, environ, sont fournis par la distillation des pommes de terre sur l'exploitation qui les récolte.

Campagnes.	Production totale.	Production des distilleries agricoles de pommes de terre
1895-1896.	3.333.648 hect.	2.650.397 hect.
1900-1901.	4.051.860	3.296.705
1904-1905.	3.787.150	2.871.671

Beaucoup de ces distilleries sont installées très petitement et occupent un personnel très restreint. Je citerai, à titre d'exemple, un domaine silésien sur lequel deux hommes et une femme sont employés pendant les six mois de mauvaise saison à extraire 380 litres d'alcool de 500 tonnes de pommes de terre. Et c'est un type assez courant. Les distilleries agricoles de pommes de terre sont au nombre de 6.048, d'après les chiffres de la campagne 1904-1905[1]. Leur production moyenne res-

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 56.

sort, par conséquent, à 474 hectolitres. Elles se rencontrent surtout dans les régions les moins fertiles de l'Empire, en Brandebourg, en Poméranie, dans les terres pauvres de la Silésie. Elles constituent l'industrie agricole des pays peu favorisés au point de vue de la richesse de leur sol. Elles témoignent du constant effort du peuple allemand pour tirer parti de ses ressources, même les plus modestes, et pour en tirer parti industriellement.

Les distilleries agricoles de grains sont moins importantes et plus nombreuses encore. Il y en avait 7.620 en exploitation dans la campagne 1904-1905 et leur production totale n'a pas dépassé 326.143 hectolitres, soit une moyenne de 42 hectolitres pour chacune d'elles.

Mais qu'elles distillent des pommes de terre ou des grains, les unes et les autres fournissent un produit de qualité inférieure. Les fabricants de liqueurs et boissons alcooliques d'Allemagne l'utilisent comme base de l'eau-de-vie qu'ils livrent à leur clientèle, du *Deutsches cognac,* dont l'étiquette trahit l'origine, ou des contrefaçons frelatées qu'ils composent. Le consommateur allemand, lui-même, ne suffit pas à absorber ce mauvais *schnapps*, et la préoccupation de trouver un emploi industriel de l'alcool vient de là. On voudrait, et avec raison, ne pas tarir une source de richesse pour le pays en diminuant la production d'alcool; mais, d'autre part, il y a lieu de diminuer sa consommation alimentaire pour éviter de tarir les forces vives du pays en favorisant l'alcoolisme. Souhaitons que l'ingéniosité patiente des Allemands vienne à bout de ce problème.

En attendant, l'Allemagne expédie vers les pays nouvellement ouverts au commerce « l'eau de feu », qui a fait déjà tant de ravages parmi les populations subissant le premier contact des Européens. Sur les 250.000 hectolitres d'alcool que l'Allemagne exporte en moyenne annuelle au cours des quatre dernières années, l'Afrique anglaise de l'Ouest en absorbe, à elle seule, près de 70.000[1]. Elle est la meilleure et la plus fidèle cliente de cette eau-de-vie de nègres.

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 107.

Quant aux Allemands, malgré leur patriotisme, ils importent, pour leur consommation personnelle, environ 60.000 hectolitres d'eau-de-vie qu'ils demandent à des provenances moins impures. On peut croire cependant qu'ils ne s'adressent pas aux producteurs de la Grande-Champagne, car l'hectolitre d'eau-de-vie importée en Allemagne ressort à 69 marcs. Il est vrai que l'hectolitre d'eau-de-vie exporté d'Allemagne n'atteint que 31 marcs de valeur moyenne. L'agriculture allemande tire annuellement de l'étranger environ 8 millions de francs par ses exportations d'eau-de-vie. C'est là, assurément, un chiffre très faible, surtout si on le rapproche des 220 millions de francs que représentent les exportations de sucre; mais la betterave sucrière est la culture industrielle des contrées à sol fertile; la pomme de terre de distillerie est, au contraire, celle des terres pauvres. Elle ne saurait donner des résultats semblables.

III. — LE VIN.

L'Empire allemand est beaucoup plus importateur qu'exportateur de vins. Sur la plus grande partie de son territoire la vigne n'est pas cultivable et, bien que l'on récolte exceptionnellement dans certains vignobles silésiens un vin dont l'acidité donne lieu à de classiques plaisanteries[1], c'est surtout dans le Sud-Ouest, en Bavière, Wurtemberg et dans le grand-duché de Bade que se concentre la production vinicole allemande. L'annexion de l'Alsace-Lorraine a donné à l'Allemagne les vignes de la Moselle, dont les produits sont particulièrement appréciés aujourd'hui, alors qu'ils étaient peu connus en Prusse, en Poméranie ou en Silésie avant 1870. La production très développée de ces vignes trouve ainsi sur le marché national un débouché croissant.

1. Le vin de Grunberg a la réputation, évidemment exagérée, de raccommoder les chaussettes. Quelques gouttes de ce liquide, versées sur une déchirure contractent tellement le tissu que les bords de la déchirure se rejoignent.

En chiffres ronds, l'Empire possède environ 120.000 hectares de vignes donnant, en moyenne annuelle, plus de 3 millions d'hectolitres de vin. La plus grosse partie de la récolte reste en Allemagne; 7 p. 100 seulement va à l'étranger; la moyenne des exportations des quatre dernières années s'élève, en effet, à 240.000 hectolitres, celle de la production à 3.500.000[1].

Mais l'Allemagne demande à l'importation trois fois plus de vin qu'elle n'en exporte, environ 750.000 hectolitres annuellement. Nous ne sommes donc pas en présence d'un excédent de production de vin, mais seulement d'un excédent de production d'un certain genre particulier de vin que l'Allemagne est seule à récolter. Le phénomène de l'exportation tient ici à une circonstance naturelle, à un caractère spécial du sol et du climat mis à profit par une population laborieuse. Le fait est à noter, car, ainsi que nous le constaterons, l'Allemagne n'exporte presque aucune marchandise qui ne puisse être obtenue dans un autre pays; sa fortune est due à son seul effort, non à la faveur de la nature et, d'autre part, rien ou presque rien de ce qu'elle vend au dehors ne se recommande à sa clientèle par une qualité exceptionnelle. C'est par le bon marché de l'article courant qu'elle triomphe presque toujours. Cependant, ses vins du Rhin et de la Moselle trouvent un débouché à l'extérieur parce qu'ils constituent une spécialité non susceptible de remplacement; à ce titre, ils méritaient d'être signalés, bien que la valeur totale des exportations allemandes de vin ne dépasse pas une moyenne annuelle de 25 millions de francs.

Ce sont les États-Unis qui fournissent à l'Allemagne sa meilleure clientèle pour les vins en cercles. Les nombreux Allemands établis dans la grande République ont conservé traditionnellement, avec le goût de la bière, celui des vins de leur pays d'origine; mais ils ont conservé aussi quelque trace des habitudes parcimonieuses qu'ils y avaient contractées, et les vins en bouteilles, représentant d'ordinaire une qualité supérieure, leur paraissent un luxe peu abordable. Sur les 60.000 hectolitres qu'ils

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 162 et 31.

demandent annuellement à l'Allemagne, les deux tiers environ viennent en cercles. La proportion est inverse en Angleterre qui, après les États-Unis, constitue le meilleur débouché des vins allemands. Là, en effet, la clientèle est plus aristocratique et sait payer la qualité. La Belgique, la Suisse, la Hollande et la Russie consomment le surplus des exportations allemandes de vins. Les quantités qui viennent dans les grands pays vinicoles, en France, en Espagne, en Italie, sont insignifiantes.

Les exportations agricoles de l'Allemagne, autres que le sucre, l'alcool et le vin, n'offrent pas d'intérêt vu leur peu d'importance, et c'est l'industrie, sous ses différentes formes, qui fournit leur principal aliment aux exportations de l'Empire atteignant aujourd'hui une valeur de près de 6 milliards de marcs. Cette constatation révèle la transformation capitale qui s'est opérée en Allemagne depuis un demi-siècle. Alors que l'agriculture restait la principale de ses branches de production, le pays pauvre et beaucoup moins peuplé exportait une quantité notable de sa récolte de froment : le pain de seigle, le mauvais *pumpernickel*, étant seul consommé par les classes populaires. Aujourd'hui, bien que le seigle domine encore dans leur alimentation, l'Allemagne importe, bon an mal an, 300 millions de marcs de froment. D'autres sources de richesses lui permettent ce luxe et, malgré leur importance et le progrès de l'agriculture allemande, elle n'occupe plus qu'un rang très secondaire dans le mouvement des exportations. C'est surtout par ses industries que la puissance économique de l'Empire allemand s'affirme à l'extérieur.

II

LES EXPORTATIONS MINIÈRES ET MÉTALLURGIQUES

Les exportations allemandes examinées dans le premier chapitre correspondaient au développement des cultures industrielles de l'Empire : celles que nous allons passer en revue dans le présent chapitre sont un reflet du vigoureux essor qu'y ont pris, depuis un demi-siècle, les industries minières et métallurgiques.

Parmi les industries minières, il en est une qui n'existait pas avant 1860, qui a acquis aujourd'hui une importance considérable et qui donne lieu à une exportation toujours croissante atteignant déjà une moyenne annuelle de 600.000 tonnes de marchandises ; c'est l'industrie des sels encombrants, généralement connus sous le nom de sels de Stassfurt.

I. — LES SELS ENCOMBRANTS.

Le sol de l'Allemagne centrale renferme d'immenses étendues de gisements de sels potassiques connus depuis très longtemps, mais que, jusqu'au milieu du siècle dernier, on exploitait uniquement en vue du sel de cuisine. Les progrès de la chimie appliquée et de l'agronomie révélèrent à cette époque le parti que l'on pouvait tirer des sels de déblai ou sels encombrants rejetés jusque-là comme inutiles dans les gisements en exploita-

tion. Les carrières de Stassfurt prirent de suite un développement inattendu et l'exemple de leur fortune détermina l'ouverture d'un grand nombre d'autres carrières. Aujourd'hui, au nord et au nord-ouest du massif montagneux du Hartz, en Thuringe, dans le Hanovre, dans le Brunswick, les sels potassiques sont l'objet d'une nouvelle industrie à laquelle les chimistes allemands ouvrent tous les jours des débouchés. Rien à craindre, au surplus, pour l'épuisement de cette richesse minière, l'étendue des gisements est énorme et leur épaisseur atteindrait, dit-on, dans certaines parties, entre Magdebourg et Berlin, le chiffre surprenant de 1.200 mètres.

Dans ces conditions, la production ne pouvait que s'accroître rapidement. En 1885, elle s'approchait déjà d'un million de tonnes (920.000) ; en 1897, elle atteignait presque deux millions de tonnes (1.946.200) ; en 1900, elle dépassait trois millions de tonnes (3.050.600) ; en 1905, elle s'est élevée à plus de quatre millions de tonnes (4.085.400), évaluées dans les statistiques officielles à près de 50 millions de marcs (48.859.000)[1], environ 61 millions de francs. La progression est, on le voit, très rapide.

Certaines variétés de ces sels sont employées directement par l'agriculture. Les principales sont : la *sylvine*, chlorure double de potassium et de sodium ; la *carnallite*, chlorure double hydraté de potassium et de magnésium ; la *shœnite*, sulfate double hydraté de potassium et de magnésium ; la *kiesérite*, sulfate hydraté de magnésium ; la *kaïnite*, sel complexe hydraté, particulièrement précieux en raison des éléments divers qu'il contient, étant formé de sulfate double de potassium et de magnésium et de chlorure de sodium[2].

1. *Statist. Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1906, p. 48.
2. Exportation des sels encombrants :

Année 1901	500.317 tonnes
1902	620.720 »
1903	604.488 »
1904	631.762 »
1905	853.651 »

(*Statist. Jahrbuch*, 1906, p. 1.)

En plus, les sels encombrants sont utilisés comme matière première de diverses industries chimiques. On en retire, en effet, les substances nécessaires pour la fabrication de tous les sels de potasse, de magnésie et de soude; ils contiennent également du brome. C'est, il faut le reconnaître, une richesse naturelle bien placée entre les mains des Allemands laborieux et chercheurs dont l'effort s'est porté si vigoureusement et si efficacement vers la chimie appliquée.

Cependant la consommation nationale ne suffirait pas à absorber les 4 millions de tonnes que l'on arrive à extraire en une seule année du sol allemand. L'exportation en enlève une portion notable, un sixième environ de 1900 à 1904, plus d'un cinquième en 1905 [1]. C'est que l'esprit commercial des Allemands n'est pas moindre que leur esprit scientifique et, ici comme pour beaucoup d'autres de leurs produits, ils ont remarquablement organisé la vente à l'étranger.

Une circonstance exceptionnelle a, d'ailleurs, favorisé leur succès. L'Allemagne est le seul pays actuellement connu, produisant en grande quantité des sels analogues; elle détient, sur ce point, une sorte de monopole naturel, et les différentes entreprises intéressées ont constitué depuis longtemps un syndicat pour l'exploiter. Le *Verkaufsyndikat der Kaliwerke* est un des plus anciens bureaux de vente s'étendant à toute une branche d'industrie qui aient été fondés en Allemagne. Il réglemente la production pour éviter l'engorgement du marché et prend les dispositions nécessaires pour augmenter les débouchés à l'étranger. Les résultats de l'année 1905 indiquent qu'il sait y réussir.

On est surpris, au premier abord, de constater par les statistiques que les États-Unis sont le meilleur client de l'Allemagne pour les sels de potasse. A eux seuls, ils reçoivent plus de la moitié des exportations totales, et cela d'une manière régulière [1].

1. Exportation de sels encombrants d'Allemagne aux États-Unis.

Année	1902	250.856	tonnes.
—	1903	275.302	—
—	1904	344.693	—
—	1905	440.892	—

Statist. Jahrbuch, 1906, p. 153.

Le fait cadre mal avec leur réputation justifiée de culture extensive ; mais cette réputation tient aux immenses étendues que le colon de l'Ouest défriche et ensemence sans aucune préoccupation d'assolement, sans fumure, d'après des procédés agronomiques barbares contrastant étrangement avec la perfection des machines qu'il emploie : c'est qu'il a en face de lui un sol vierge qui donne une récolte sans avoir besoin d'être amendé et que, d'autre part, la main-d'œuvre étant rare et chère, il ne peut enlever cette récolte qu'en employant un nombre très restreint de bras. Dans les États peuplés de l'Est, principalement aux environs des grandes villes, il en est tout autrement. La main-d'œuvre reste chère et réclame, comme dans l'Ouest, un grand développement du machinisme agricole ; mais le sol approprié et cultivé depuis longtemps a perdu sa fécondité première et n'arrive à rémunérer l'effort de l'agriculteur que si celui-ci lui applique des méthodes scientifiques d'exploitation. A ce point de vue, certaines fermes de l'Est, généralement dirigées en vue de la laiterie, *Dairy farm*, ou de la culture maraîchère, offrent d'intéressants modèles. C'est à ce genre de fermes américaines que sont destinés les sels allemands.

Pendant longtemps, Hambourg avait en fait le monopole des exportations par mer des sels de potasse, la région de Stassfurt était alors le grand et presque le seul centre d'exploitation des gisements salins ; elle était traversée par l'Elbe, et tout naturellement, la navigation fluviale descendait sur Hambourg les chalands chargés de sels. Aujourd'hui que le Hanovre, le Brunswick et la région du Hartz fournissent des sels potassiques en abondance, Brême bénéficie de leur voisinage et trouve dans l'exportation de ces sels un élément précieux de fret, constituant un excellent fonds de chargement. L'avantage est d'autant plus grand pour le port de Brême que ses principales relations extra-européennes sont précisément, avec les États-Unis, importateurs de ces sels.

Les deux grands ports allemands sont donc influencés d'une manière sensible dans leur développement par l'exploitation des gisements salins de l'Allemagne, et nous devons noter, dès à

présent, l'intéressante série de répercussions qui en résultent au seul point de vue qui nous occupe : 1° Répercussion de la découverte d'un fret de sortie lourd sur la prospérité de la marine marchande nationale ; il faut, en effet, du fret lourd pour remplir les grosses unités navigantes que le commerce emploie aujourd'hui et qui seules, sauf circonstances spéciales, peuvent soutenir la concurrence. 2° Répercussion de cette prospérité sur l'essor du commerce extérieur par l'abaissement des prix de fret qu'elle permet, par les possibilités d'exportation qui en résultent. 3° Et, par réaction, répercussion de la prospérité industrielle sur la prospérité de l'armement. Il n'est pas possible de mesurer avec exactitude le coefficient d'influence qu'il conviendrait d'assigner au phénomène originaire ; mais il est aisé de constater qu'il se produit ici une sorte de progression géométrique, quelque chose comme le grossissement d'une boule de neige, au grand profit mutuel des deux modes d'activité intéressés.

II. — L'EXPORTATION HOUILLÈRE.

Malgré l'importance croissante des emplois industriels et agricoles des sels potassiques, on ne saurait comparer leur rôle dans l'exportation avec celui du produit minier le plus répandu de tous, le charbon. Aucune marchandise n'atteint de tonnages aussi élevés dans les statistiques commerciales. Aucune n'assure actuellement aux pays qui en sont abondamment pourvus des exportations d'un volume aussi considérable. C'est aussi que le charbon constitue à lui tout seul 87 p. 100 des exportations anglaises en poids ; un seul port, celui de Cardiff, arrive à expédier en une année plus de 20 millions de tonnes, et le Royaume-Uni peut inscrire à son actif une exportation houillère de 66 millions de tonnes, y compris les charbons de soute que les navires viennent prendre dans ses ports.

Par suite, le fait qu'un pays a ou n'a pas de la houille à exporter est, pour son commerce extérieur comme pour sa ma-

rine marchande, un fait capital. A ce point de vue, l'Allemagne se trouve dans une situation très particulière. Elle n'a pas, comme l'Angleterre, un énorme excédent de production; ses exportations de charbon dépassent ses importations de 6 millions de tonnes environ seulement. Elle n'a pas, comme la France, un déficit de production, puisqu'elle exporte plus qu'elle n'importe et cependant, sur certains points de l'Empire, les charbons allemands ne parviennent pas à chasser les charbons étrangers, de sorte que l'Allemagne importe sensiblement le même tonnage de houille que la France. Enfin, tandis qu'en France la production se trouve maintenue dans son insuffisance par la difficulté de trouver la main-d'œuvre indispensable, en Allemagne, il faut une combinaison artificielle pour réduire une production qui, laissée à elle-même, tendrait à encombrer le marché national.

Il faut débrouiller tout d'abord la complexité que révèlent ces constatations.

La distribution géographique des gisements de charbons sur le territoire de l'Empire explique déjà certaines d'entre elles. L'Allemagne possède trois bassins houillers principaux, celui de la Ruhr à l'ouest, celui de la Silésie à l'est, enfin celui de la Saxe Royale au sud.

Le bassin de la Ruhr, desservi naturellement par le Rhin, artificiellement par le canal de Dortmund à l'Ems, envoie ses produits sans grands frais au nord et au sud par les voies fluviales; il atteint aisément par voie ferrée les régions toutes proches et très actives de la Westphalie et de la Lorraine, tant française qu'allemande. Mais il est sans communications faciles avec le centre de l'Empire. Le grand projet de canal central qui devait primitivement rejoindre l'Elbe, que les nécessités politiques arrêtent aujourd'hui au Hanovre, avait précisément pour but de remédier à cet inconvénient. En attendant sa réalisation partielle, les chemins de fer de l'Etat, s'inspirant d'un intérêt supérieur, ont consenti aux expéditeurs de charbon sur les points éloignés de l'Empire des tarifs particulièrement avantageux.

Le bassin silésien se prolonge au delà des frontières de l'Empire dans le territoire russe. Il occupe l'extrémité orientale de l'Allemagne ; ses produits sont utilisés en grande partie sur place ou à faible distance, par les diverses industries silésiennes ; ils peuvent être dirigés, grâce à l'Oder, dans des conditions avantageuses sur les provinces du nord-est, mais ces provinces offrent à la consommation de la houille de faibles débouchés. Le bassin silésien se trouve ainsi isolé des parties les plus actives de l'Allemagne industrielle.

Le bassin de la Saxe Royale serait beaucoup mieux situé si ses produits avaient une valeur suffisante pour supporter des frais de transport. Mais ce sont des lignites pauvres qui ne peuvent être utilisés que dans le voisinage très proche des gisements. Certains d'entre eux sont de qualité tellement inférieure que, seules, les industries ayant leur siège à quelques kilomètres des mines trouvent avantage à s'en servir.

Les effets de cette distribution géographique sont particulièrement sensibles à Hambourg. Le grand port allemand, centre du commerce maritime de l'Empire, est difficilement atteint par les charbons allemands, malgré les tarifs de faveur consentis pour leur transport par les chemins de fer. Au contraire, les charbons anglais y arrivent dans des conditions économiques. Par suite, plus des deux tiers de la houille consommée à Hambourg viennent de l'étranger, spécialement de l'Angleterre. Le tableau suivant, dressé d'après les statistiques spéciales de l'État de Hambourg[1], en fournit la preuve :

Années.	Charbons venus par l'Elbe ou les chemins de fer.	Charbons venus par mer de l'Etranger.
	(*En tonnes*).	
1897.	2.218.998	978.165
1898.	2.157.105	1.119.773
1899.	2.526.683	1.127.840
1900.	3.093.303	1.073.291
1901.	2.763.473	1.131.060
1902.	2.869.061	1.130.339
1903.	3.139.732	1.092.722

1. *Hamburg's Handel und Schifffahrt*, 1903. *Zusammen-Gestell von dem handelsstatistischen Bureau.*

Cet exemple montre bien comment certaines parties du territoire allemand s'approvisionnent difficilement de charbon indigène en dépit des efforts considérables faits par le gouvernement pour contre-balancer par des artifices de tarifs l'éloignement des lieux de production.

Ainsi s'explique cette, situation bizarre au premier abord, d'un pays abondamment pourvu de gisements houillers, disposant d'une main-d'œuvre ouvrière nombreuse et compétente, animé d'un esprit d'entreprise incontestable, et ne parvenant pas cependant à satisfaire aux besoins de la consommation nationale.

Ce n'est pas, en effet, la quantité de charbon extraite en Allemagne qui est insuffisante. C'est bien la situation des gisements qui ne correspond pas à celle des lieux de consommation. En effet, l'Allemagne exporte plus de charbons qu'elle n'en importe. Voici les chiffres afférents aux quatre dernières années relevées [1] :

Années.	Charbon importé.	Charbon exporté.	Excédent d'exportation.
	En tonnes.		
1902	6.425.658	16.101.141	9.675.483
1903	6.766.513	17.389.934	10.623.421
1904	7.299.042	17.996.726	10.697.684
1905	9.399.693	18.154.998	8.757.305

soit une moyenne annuelle, en chiffres ronds, de 10 millions de tonnes représentant l'excédent de l'exportation sur l'importation, par suite l'excédent de la production nationale et de l'exportation réunies sur la consommation. Cet excédent moyen de 10 millions de tonnes étant supérieur à l'importation moyenne pendant la même période, il s'ensuit que l'Allemagne extrait plus de charbon qu'elle n'en emploie [2].

1. *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1906, p. 158.

2. Les chiffres qui servent de base à ce raisonnement se rapportent à la houille proprement dite (*Steinkohlen*). Même en tenant compte des lignites de Bohême utilisés sur le territoire de la Saxe, la conclusion demeure vraie. (V. Circulaire n° [illegible] du Comité central des houilleres de France, 3 février 1906.)

Elle en extrairait bien plus encore si les producteurs n'avaient pas la crainte d'avilir les prix en encombrant le marché. Mais, depuis de longues années, des ententes se sont établies entre les différentes exploitations minières, principalement celles du pays rhénan et de la Westphalie, pour modérer la production. Après de nombreuses vicissitudes que nous n'avons pas à retracer ici, elles en sont venues à constituer un bureau de vente (*Verkauf Bureau*), devenu une sorte d'intermédiaire collectif mais unique entre elles et leur clientèle. De cette manière, la surveillance est rendue facile, la discipline s'observe exactement et le syndicat rhénan-westphalien a la haute main sur la production houillère du bassin allemand le plus riche et le plus important.

Avant la constitution du *Verkauf Bureau,* certaines fissures se produisaient, grâce auxquelles des entreprises minières, plus habiles que scrupuleuses, parvenaient à violer sinon la lettre, au moins l'esprit de leurs engagements. Cependant l'action du syndicat s'est toujours fait sentir depuis sa fondation, et elle s'est fait sentir uniformément dans le sens de la restriction de la production[1].

Si nous remontons à une époque plus reculée, nous trouvons une autre influence, d'origine toute différente, mais s'exerçant aussi dans un sens restrictif de la production. De 1794 jusqu'à la loi prussienne du 24 juin 1865, la législation minière qui régissait le bassin rhénan-westphalien était dominée par le *Direktions Princip*, d'après lequel les ingénieurs du gouvernement régentaient l'exploitation d'une manière absolue. Tout dépendait de leur autorité ; ils fixaient le chiffre des salaires, le nombre des chantiers, celui des ouvriers, etc. Et, dans un esprit de paternalisme conservateur, ils s'efforçaient d'éviter les secousses brusques que des créations nouvelles ou des développements importants auraient pu produire. Nous avons sur ce point un témoignage très curieux de F. Le Play, dans la monographie de l'armurier de Solingen[2]. « Les anciens règlements, écrivait-il, qui confiaient aux ingénieurs de l'État la direction supérieure des

1. V. mon ouvrage sur les *Syndicats industriels de producteurs*.
2. *Les ouvriers européens*, t. III, p. 201 et 202.

exploitations de houille et la tutelle des ouvriers employés dans les mines, s'opposaient à l'accumulation trop rapide des populations. Les propriétaires de terrains carbonifères supportaient avec patience ces entraves ; et, malgré les découvertes journalières de nouveaux champs houillers, ils ne cédaient guère aux excitations qui, en pareilles circonstances, se produisaient dans l'Occident. La production des charbons se développait donc lentement, sans troubler l'état social des populations. » Et un peu plus loin : « A cette époque, M. de Dechen, qui résidait à Bonn, dans la plaine du Rhin, et avait la direction supérieure des mines de la contrée, appréciait à une haute valeur l'influence modératrice exercée par son administration. »

Bien entendu, cette influence modératrice devient de moins en moins appréciée à mesure que le développement des transports par chemins de fer élargissait la zone des débouchés et bouleversait les combinaisons fondées sur l'équilibre de la production avec la consommation d'une clientèle limitée. Il ne paraît pas, au surplus, que les populations westphaliennes aient eu lieu de regretter, à aucun point de vue, la disparition du *Direktions Princip.* Ce qu'il importe de retenir pour le sujet qui nous occupe en ce moment, c'est que, jusqu'en 1865, le développement de la production houillère était entravé dans les exploitations allemandes de l'ouest par des mesures administratives, et que, depuis la fondation du syndicat, il est contenu par le régime des ententes industrielles. La période de production libre a donc peu duré.

Elle a peu duré précisément parce que la distribution géographique des gisements, d'une part, leur abondance, d'autre part, tendaient à encombrer le marché, à déterminer des crises de surproduction. Tant de charbon accumulé dans un coin du territoire, loin des grands débouchés maritimes, ne pouvait pas s'écouler facilement. Aujourd'hui encore, malgré les magnifiques installations de Ruhrort, malgré les travaux considérables exécutés pour améliorer la navigation du Rhin, malgré le canal de Dortmund, l'enlèvement des charbons offre de grosses difficultés matérielles; le manque de wagons disponibles constitue

une crise permanente dont les journaux régionaux ne cessent pas de signaler l'intensité[1].

En résumé, comme le mettait très bien en lumière un rapport récent de la Chambre de commerce d'Essen, il y a une disproportion flagrante entre la capacité de production des mines de Westphalie et leurs débouchés possibles[2].

Dans ces conditions, l'exportation n'est pas seulement une occasion de développement souhaitable, c'est une nécessité urgente. Et le syndicat rhénan-westphalien s'efforce de l'organiser et de la favoriser pour tous les moyens. Modérer la production en vue de la consommation possible du pays, c'est sans doute pour lui une opération sage, mais en quelque sorte négative, qui entraîne des sacrifices pénibles, l'arrêt de certaines exploitations, l'organisation de contraintes très dures. Au contraire, trouver une clientèle à l'étranger, c'est rentrer dans la voie normale et active qui donne satisfaction à tous les intérêts en jeu.

Le syndicat ne s'est pas contenté des moyens naturels que les Allemands emploient si merveilleusement pour aller à la recherche d'une clientèle étrangère, il a eu recours aussi à des moyens très artificiels qui marquent bien le besoin intense d'exportation qu'il ressent. Une caisse a été créée par lui pour fournir des primes à l'exportation des charbons. Ces primes varient suivant la situation du marché. Elles s'élevaient dernièrement à 1 mark 50 pfennings par tonne de houille exportée, soit 1 fr. 87 environ.

Ses efforts ont contribué sans doute à la progression constante des exportations de charbons allemands depuis ces dernières années. En 1901, elles se chiffraient par 16 millions de tonnes en chiffres ronds ; elles dépassent en 1905, nous l'avons vu, 18 millions de tonnes. Mais ces chiffres sont faibles si on les compare à ceux de la production totale des houillères allemandes qui étaient de 108 millions de tonnes en 1901, de 121 millions

1. La *Kolnische Zeitung* publie chaque jour le nombre des wagons ayant fait défaut pour le chargement des charbons.

2. Cité par la Circulaire n° 2828 du Comité central des houillères de France, 6 février 1905.

en 1904[1]. Ils sont faibles, surtout si on fait entrer en ligne de compte les possibilités de développement des exploitations actuelles et les possibilités de création d'exploitations nouvelles.

La conclusion, c'est que les richesses minières de l'Allemagne sont non seulement mal distribuées géographiquement pour la consommation nationale, mais fâcheusement placées, en somme, pour l'exportation. Elles souffrent d'une situation trop continentale, de l'éloignement de la mer. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler ce que vaut aux mines galloises la proximité de Cardiff, et de Swansea, aux mines de Durham et du Northumberland la proximité de Newcastle, aux mines des Lothians la proximité de Leith et de Glasgow. Bientôt, peut-être, pourrons-nous apprécier aussi ce que vaudra aux mines américaines de la Pensylvanie leur proximité de l'Atlantique.

Ici, au contraire, la zone d'exportation est forcément très limitée. Tandis que le charbon anglais pénètre dans tous les pays maritimes du monde, le charbon allemand atteint tout juste les contrées limitrophes de l'Allemagne : à l'ouest, les territoires proches de la Belgique, de la France et de la Hollande ; au sud, l'Autriche-Hongrie et la Suisse ; à l'est, la Russie. La Hollande et l'Autriche occupent les premiers rangs dans cette clientèle : elles reçoivent à elles deux plus de la moitié de l'exportation totale. Le Rhin et ses transports fluviaux sont pour beaucoup dans l'importance du débouché hollandais ; les allèges qui descendent de Ruhrort sur Rotterdam transportent à très bon compte les charbons de la Ruhr et dégagent ainsi le bassin westphalien dans une certaine mesure ; mais le Rhin, malgré les laborieuses et intelligentes améliorations qu'il a reçues, ne saurait lui donner les larges issues de la mer libre.

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 18. En plus, l'Allemagne produisait 11 millions de tonnes de lignites en 1901 et 48 millions en 1904.

III. — L'EXPORTATION MÉTALLURGIQUE.

L'essor considérable de la métallurgie allemande, depuis les événements de 1870-1871, a été souvent signalé. Il se lie, d'ailleurs, d'une façon très étroite, à l'essor général de l'industrie, à l'aptitude particulière dont les Allemands ont fait preuve pour les sciences appliquées, à leur instruction technique très soignée, à leur âpre labeur, au rôle fécond des banques allemandes toujours disposées aux emplois industriels de leurs capitaux. Ces diverses causes sont trop connues pour qu'il y ait lieu d'y insister ici. Quelques chiffres sont utiles seulement pour mesurer la rapidité du développement de la métallurgie allemande. C'est, en effet, cette rapidité qui détermine aujourd'hui, en grande partie, les conditions très spéciales dans lesquelles s'est organisé le mouvement des exportations métallurgiques de l'Empire.

En 1872, les hauts fourneaux allemands produisaient moins de 2 millions de tonnes de fonte. En 1900, ils en produisaient plus de 8 millions et demi. Leur production en 1903 et en 1904 a dépassé 10 millions de tonnes; elle a presque atteint 11 millions de tonnes (10.987.623) en 1905. Elle a donc quintuplé et au delà en trente-deux ans.

Au cours de la même période, la production française a doublé, grâce à l'utilisation des minerais phosphoreux de Meurthe-et-Moselle par le procédé basique Thomas; la production anglaise, déjà considérable au début de la période, n'a augmenté que de 30 p. 100; seuls, des pays nouvellement entrés dans la voie du développement industriel, comme la Russie et les États-Unis, ont dépassé le taux de progression de l'Allemagne; la production russe de la fonte est six fois plus grande, celle des États-Unis sept fois plus grande qu'en 1872.

Si on tient compte de l'état déjà avancé de la métallurgie allemande avant 1870, on peut donc dire que, dans aucun pays de grande industrie, la métallurgie ne s'est accrue aussi vite qu'en Allemagne depuis trente ans.

Cette marche en avant a été accélérée par le fait que les besoins de la consommation allemande dépassaient presque constamment le pouvoir de production des hauts fourneaux allemands. Ceux-ci se trouvaient toujours un peu en retard sur la demande ; ils ne pouvaient pas suffire à l'activité métallurgique du pays. De 1870 à 1900, les constructions de chemins de fer, les créations d'usines, les usages multipliés du fer et de l'acier ouvraient à la fonte des débouchés toujours croissants. Dès 1891, la production allemande de fonte atteignait 4.600.000 tonnes, mais 4.720.000 tonnes étaient mises en œuvre dans les usines métallurgiques allemandes. En 1900, elle se haussait à 8.400.000 tonnes ; la consommation la dépassait encore avec 8.800.000 tonnes.

Par suite, il semblait que jamais les hauts fourneaux n'arriveraient à égaler dans leur rapide essor les fonderies et les aciéries, lorsque tout-à-coup, en 1900 et 1901, la situation s'est retournée. Au lieu de manquer de fonte, l'Allemagne commençait à en produire en excès. Depuis lors, les exportations allemandes de fonte ont toujours dépassé les importations :

Années.	Importations de fonte.	Exportations de fonte.	Excédent des exportations.
	(En tonnes).		
1902.	143.640	347.256	204.216
1903.	158.347	418.072	259.725
1904.	178.256	225.897	47.641
1905.	158.700	380.284	221.584

C'était précisément le contraire qui se produisait auparavant. Ce n'est pas à dire qu'à tout moment et sur tous les points de l'Empire il y eût toujours, avant 1900, demande active de fonte. Dès 1873, on voit apparaître un premier syndicat constitué par les propriétaires de hauts fourneaux dans un but apparent de pure statistique ; en 1879, 1882, 1886, d'autres syndicats se créent et aboutissent à la fondation du syndicat des fontes du Rhin et de Westphalie qui, après des vicissitudes variées, donne naissance au syndicat actuel des fontes de Dusseldorf. Tous ces efforts des producteurs de fontes pour se grouper indiquent que, depuis longtemps, ils avaient à se garantir contre des surproductions locales et momentanées. Mais la situation était

très favorable pour eux dans son ensemble, principalement depuis 1890. Aujourd'hui, elle offre plus de difficultés. L'encombrement du marché devient une préoccupation constante, un danger de tous les jours contre lequel il faut s'organiser et, en fait, c'est surtout à partir de la crise de 1900 que le syndicat des fontes a soulevé de vives réclamations de la part de la clientèle et que l'opinion publique s'est émue de ses « agissements »[1].

Cette situation nouvelle des hauts fourneaux allemands a une répercussion considérable sur le mouvement général des exportations métallurgiques. Auparavant, chaque branche de l'industrie faisait de l'exportation au mieux de ses intérêts propres; aujourd'hui, elles sont toutes sollicitées par les producteurs de fonte allemands d'augmenter cette exportation autant que possible. Il est difficile, en effet, de vendre à l'étranger toute la fonte brute que le marché national est incapable d'absorber; mais que cette fonte soit transformée en acier, en rails, en machines, elle atteindra plus facilement sous ces diverses formes la clientèle étrangère. Et c'est l'avantage général de la métallurgie allemande que ces transformations soient opérées par elle. Ainsi raisonne le syndicat des fontes, et pour faire goûter son raisonnement par les aciéries, les laminoirs, les forges et les ateliers de construction, il l'appuie d'arguments de fait. Toute une série de primes à l'exportation a été établie sur son initiative et à ses frais. Chaque produit métallurgique allemand exporté a droit ainsi à une sorte de ristourne calculée d'après la quantité de fonte employée à sa fabrication. Ces primes, combinées avec celles que le syndicat de la houille accorde en représentation de la quantité de charbon employée à la fabrication du produit exporté, atteignent des sommes souvent élevées. Pendant le quatrième trimestre de 1905, la prime totale accordée à l'exportation était de 4 marks 86 pf. par tonne pour la fonte brute, de 15 marks par tonne pour les demi-produits en acier doux, de 20 marks par tonne pour les profilés[2].

1. V. L'Enquête allemande sur les cartells dans l'industrie sidérurgique (Union des industries métallurgiques et minières. Document n° 165. 31 octobre 1904).

2. Cité d'après la *Frankfurter Zeitung*, 7 octobre 1905.

Des combinaisons aussi artificielles et aussi compliquées font l'éloge de l'esprit d'application et de discipline avec lequel les Allemands résolvent ce genre de problème. Mais elles montrent aussi — et c'est là ce que nous avons à en retenir — quelle influence l'excès de production de la fonte exerce sur l'exportation métallurgique en général.

Au surplus, ces artifices ne suffiraient pas à expliquer les progrès de cette exportation. Ils jouent le rôle d'accélérateurs du mouvement dans toutes les branches de la métallurgie ; mais chacune de ces industries se trouve en face d'une clientèle spéciale ; elle doit d'abord la découvrir là où elle se trouve ; elle peut ensuite se l'attacher soit par la qualité du produit livré, soit par son bon marché ; nous allons examiner brièvement comment les principales d'entre elles arrivent à leur but.

La question se présente d'une manière toute différente, suivant la nature du produit métallurgique qu'il s'agit d'exporter. Les produits bruts ou demi-ouvrés ne se comportent pas comme les produits finis. Les premiers se vendent en masse à une clientèle industrielle relativement peu nombreuse, localisée dans certains centres ; les seconds se vendent en détail à une clientèle de consommateurs, innombrable et dispersée. Il n'y a que quelques entreprises susceptibles d'acheter 1.000 tonnes de fonte brute, de billettes ou de lingots d'acier. Il existe à la surface du globe une foule de personnes susceptibles d'acheter une machine à coudre, une paire de rasoirs ou un couteau de poche. Sans doute, les industriels importants qui fabriquent ces produits finis ne sont pas en rapport direct avec leur clientèle ; mais le marché reste encombré pour eux tant que leur marchandise n'a pas atteint sa destination définitive, tant qu'elle pèse sur l'intermédiaire chargé de l'écouler. Le bazar qui vend de la camelotte allemande sur une côte africaine ne renouvelle pas ses approvisionnements si les nègres du voisinage les lui laissent pour compte ; et le marchand en gros qui les lui fournit ne passe pas d'ordres au fabricant. Par suite, l'exportation des produits bruts et demi-ouvrés ne s'organise pas commercialement par les mêmes procédés que l'exportation des produits finis.

Elle est plus simple et plus brutale. L'art d'attirer la clientèle, de la satisfaire par mille prévenances, de la flatter, ne trouve pas son emploi quand il s'agit de traiter des marchandises par grosses quantités et que la clientèle achète ces marchandises, non pour son usage personnel, mais pour servir de matière première à une industrie. Il faut, pour s'assurer le succès, vendre à meilleur compte que ses concurrents. Les Allemands l'ont fait afin d'arriver à exporter leur excédent de production métallurgique pour tous les produits bruts ou mi-ouvrés. Non contents de s'accorder entre eux des primes à l'exportation, les industriels ont largement employé soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs syndicats, le procédé du *Dumping*. Ils ont vendu sur les marchés étrangers moins cher que sur le marché national[1]. Ce procédé est héroïque ou scandaleux, suivant le point de vue auquel on se place; il a certainement quelque chose d'excessif et de choquant. Mais c'est le seul possible pour ce genre de marchandises C'est grâce à lui que les Allemands ont exporté, depuis 1900, les quantités de fonte que nous indiquions plus haut. C'est grâce à lui aussi qu'ils ont exporté une grande partie de leurs produits mi-ouvrés. On peut s'en rendre compte en examinant les statistiques.

Elles révèlent d'abord que l'exportation est relativement faible dans les années normales et qu'elle s'enfle dans les années de crise, suivant l'intensité de cette crise.

Années.	Exportation de demi-produits.	
1900	33.627	tonnes.
1901	201.716	—
1902	636.426	—
1903	638.182	—
1904	395.990	—
1905	472.943	—

Nous ne trouvons là rien de l'allure régulièrement progres-

1. Quelquefois la différence est considérable. On a cité dans l'enquête sur les cartells ce fait que le directeur des forges de Differdingen vendait la tonne de billettes 72 marks f. o. b. Rotterdam, alors qu'il exigeait 90 marks pour la tonne prise sur place à son usine (Circulaire n° 7, série générale du Comité des Forges de France).

sive que nous présentent la plupart des tableaux statistiques allemands. Ce n'est pas une exportation marquant la conquête patiente d'un marché, c'est une exportation de circonstance, correspondant aux nécessités momentanées d'une situation critique.

Aussi ne cherche-t-on pas à s'implanter sur ces marchés. On va tout simplement offrir ses produits sur le marché le plus actif qu'on ait à sa portée et, comme on les vend au-dessous du cours, on parvient à s'en débarrasser. Voilà pourquoi, en 1902 et en 1903, l'Angleterre a absorbé à peu près les deux tiers de l'exportation des produits métallurgiques mi-ouvrés allemands. La Belgique en a pris aussi une forte part, une centaine de mille tonnes. Enfin la Hollande figure pour une quantité relativement forte pendant ces deux années, probablement en raison des expéditions sur Rotterdam [1]. Cela montre bien qu'il ne s'agit pas ici de découvrir des débouchés nouveaux, mais d'utiliser des débouchés connus, en vue d'un besoin urgent, sans vue d'avenir au prix de n'importe quel sacrifice.

Le *Dumping* constitue donc le procédé brutal auquel on a recours en cas d'extrême nécessité pour soulager le marché national des produits bruts ou mi-ouvrés qui l'encombrent.

On y a souvent recours aussi pour d'autres produits métallurgiques, mais en ce qui concerne les produits finis, le *Dumping* n'est plus qu'un moyen occasionnel ajouté à d'autres. Et ce sont ces autres moyens qui donnent à l'exportation métallurgique allemande ses éléments de succès habituels. On s'en aperçoit de suite à l'allure des tableaux statistiques. De 1902 à 1905, en pleine crise, la quantité de fers et aciers cornières exportés oscille entre les limites extrêmes de 373.238 à 419.455 tonnes. Elle se distribue dans une proportion sensiblement constante entre l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Italie et le Danemark, et déjà apparaît ici l'effort de la métallurgie allemande pour atteindre des marchés nouveaux et éloignés : l'Inde britannique, la République Argen-

1 *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 110.

tine et le Canada recevaient en 1902, à eux trois, environ 20.000 tonnes de fers cornières allemands. Ils en ont reçu près de 33.000 en 1905. Ce n'est pas la seule préoccupation de dégorger le marché national qui a dirigé les fers allemands vers ces destinations éloignées. Il a fallu, en plus, le souci de découvrir et le soin de s'assurer la clientèle.

Plus la transformation est poussée loin, plus le produit acquiert le caractère de produit fini, plus nous voyons les qualités commerciales de l'Allemagne s'affirmer par cette course à la clientèle. Elle vend, en 1905, environ 75.000 tonnes de fer à forger aux Indes, au Japon et dans l'Argentine, 29.802 tonnes de tôles aux Indes, 12.194 au Japon. Avec le fil de fer ses débouchés extra-européens s'étendent à la Chine, au Japon, à l'Argentine, au Chili, au Brésil et à l'Australie et absorbent 75.000 tonnes. A elle seule, l'Australie en a reçu plus de 28.000 tonnes en 1905 et la première exportation de fil de fer sur l'Australie, relevée par les statistiques allemandes, est de 1904. C'est un nouveau marché ouvert à la métallurgie allemande au détriment de la métallurgie anglaise.

Quand on arrive aux objets fabriqués en fonte, fer, ou acier, la liste des clients de l'Allemagne s'allonge bien plus encore. Tous les pays d'Europe y figurent, puis la Turquie, l'Egypte, l'Afrique anglaise du Sud, Malacca, Hong-Kong, la Chine, le Japon, l'Inde anglaise, l'Argentine, le Mexique, le Chili, Cuba, l'Uruguay, les États-Unis, l'Australie [1].

Nous voyons reparaître la même diversité de clientèle pour les machines de toutes sortes qu'exporte l'Allemagne, locomotives et locomobiles, machines électriques, outillage de meunerie, de brasserie, appareils de levage, etc. Certains détails témoignent de l'aptitude des Allemands à triompher dans la fabrication et le placement d'objets à bas prix. Ils arrivent, par exemple, depuis quatre ou cinq ans, à vendre pour près de 4 millions de marcs d'aiguilles à coudre aux Chinois [2].

1. *Stat. Jahrbuch*, p. 112 et 113.
2. *Stat Jahrbuch*, p. 114.

Au surplus, cette aptitude va se manifester d'une manière bien plus marquée encore dans l'ordre de marchandises que nous allons passer en revue maintenant. Jusqu'ici nous avons constaté les succès de l'Allemagne, en les expliquant surtout soit par des avantages naturels, comme dans le cas assez exceptionnel des sels de potasse, soit par l'organisation savante de la production agricole comme dans le cas du sucre, soit par l'artifice de ses tarifs de douane, de ses primes à l'exportation, de ses cartells, de son *Dumping*, tous moyens collectifs ayant, il est vrai, leur origine dans l'initiative personnelle des fabricants, mais exigeant le concours d'un grand nombre d'entre eux pour être mis en œuvre. Nous allons voir maintenant le négociant et le courtier allemand aux prises avec les mille petits problèmes du commerce de détail et du commerce de détail en pays étranger.

III

LES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES DIVERSES

I. — FAIBLE DÉPENDANCE DE LA FABRICATION VIS-A-VIS DES CONDITIONS DU LIEU ET SES CONSÉQUENCES.

L'ordre nouveau de marchandises que nous examinons ici appelle une réflexion importante. Il ne diffère pas seulement du précédent par les procédés de vente qui lui conviennent et qui ont été sommairement indiqués plus haut; il en diffère aussi par les conditions de sa production et ces conditions de production influent puissamment sur le phénomène de l'exportation.

Jusqu'ici, notre attention s'est portée soit sur des produits d'origine agricole, tenant par conséquent très étroitement au sol, soit sur des produits d'origine minière, tenant très étroitement au sous-sol, soit sur des produits métallurgiques dont la matière première se trouve en grande partie dans le sous-sol allemand. En effet, l'Allemagne extrait actuellement plus de 22 millions de tonnes de minerais de fer et elle en met en œuvre environ 24 millions, l'excédent de ses importations sur ses exportations de minerais de fer étant de 2 millions de tonnes environ [1].

Par suite, la fabrication de ces produits se trouve liée, dans

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 48 et 115.

une mesure décroissante, mais encore sensible pour le dernier terme de la série, aux conditions du sol et du sous-sol. Et c'est pour elle un frein.

Au contraire, les marchandises que nous allons voir peuvent être produites par l'industrie allemande sans limitation imposée par les conditions du lieu, parce que leurs matières premières ne sont généralement pas empruntées au sol national : elles viennent surtout du dehors.

D'où un premier point à noter : la production ne trouvant aucun frein dans les conditions du lieu, les crises de surproduction vont être plus à redouter. Il faudra les prévenir par un usage plus intense des limitations artificielles. Et le besoin général d'exportation va être, lui aussi, plus intense, car si la production nationale n'est pas limitée, la consommation nationale l'est.

Le besoin d'exportation se fera d'autant plus sentir si les limitations artificielles imposées à la production par les cartells sont peu efficaces. Or, c'est précisément ce qui se rencontre. Les syndicats de producteurs ne peuvent pas organiser un contrôle et fixer des prix pour des marchandises variées et changeantes. Et là où il n'y a ni contrôle sévère, ni fixation de prix très nette, il n'y a pas d'action efficace sur la production. Déjà, dans la métallurgie, le classement des produits par catégories présente de sérieuses difficultés pour les fontes et les aciers ; il est plus facile pour les poutrelles, les tôles ou les rails ; il devient très difficile pour les machines et parties de machines ; il est à peu près impossible pour certains produits finis de chaudronnerie et quincaillerie offrant une grande variété. Mais l'obstacle auquel on se heurte devient tout à fait insurmontable, lorsque à la variété des produits se mêle une influence de mode ou de fantaisie, quand l'invention du fabricant s'acharne à satisfaire le caprice de la clientèle en lui donnant toujours du nouveau. Comment déterminer des classements et des prix pour les étoffes de vêtements de femmes, pour les parfums ou les jouets, pour les chapeaux ou les manteaux qui se transforment d'une saison à l'autre ?

En fait, on ne parvient pas aisément à limiter la production nationale dans ce genre de fabrications. Le seul moyen efficace d'empêcher l'encombrement local est donc d'exporter. Plus encore que dans les industries observées jusqu'ici, l'exportation est une nécessité.

L'indépendance de ces fabrications au regard des conditions du lieu comporte une autre répercussion notable. C'est qu'elles auraient pu être créées et exploitées ailleurs qu'en Allemagne. Et elles l'ont été. On file et on tisse dans presque tous les pays d'Europe avec des matières premières d'origine extra-européenne. Par suite, l'Allemagne n'a pas de supériorité naturelle décidée sur ses concurrents pour filer ou tisser les cotons américains ou les laines d'Australie. Il faut donc qu'elle s'ingénie à s'en constituer une, soit en fabriquant mieux, soit en fabriquant à meilleur compte, soit en organisant mieux sa vente. La concurrence va donc être particulièrement vive. On ne se bornera pas à chercher des débouchés extérieurs, on aura aussi à défendre son marché national contre l'envahissement des produits similaires étrangers. Comment, en effet, les tissus n'entreraient-ils pas de l'étranger proche, quand les cotons, les laines et les soies viennent de l'étranger éloigné?

En même temps que s'affirme davantage, pour les industries que nous examinons, la nécessité d'exporter, l'avantage général que procure cette exportation est plus grand. Elles livrent, en effet, des produits finis dont le prix représente une part de main-d'œuvre plus importante que celui des produits demi-ouvrés. Chaque tonne de ces produits exportée fournit au travail national la rémunération d'un emploi que la consommation du pays serait incapable de lui donner, non seulement dans la branche d'industrie qui a opéré la dernière transformation, mais dans toutes celles qui ont opéré les transformations précédentes. Elle participe donc, dans une large mesure, à l'activité industrielle du pays.

Elle a, d'ailleurs, beaucoup plus de valeur qu'une tonne de produits bruts ou mi-ouvrés. L'ensemble des exportations de l'Empire allemand en 1905 est de 5 milliards 841 millions

de marcs. Là-dessus, les objets fabriqués représentent trois milliards 828 millions, près des deux tiers [1].

Ce n'est pas tout. L'exportation des produits fabriqués [2] est la plus en progrès de toutes les branches de l'exportation allemande. Cela n'est pas pour nous surprendre, puisque nous avons déjà remarqué qu'elle ne se trouve ni limitée par les conditions du lieu, ni facilement limitable par suite des conditions de l'industrie. La statistique confirme cette remarque et montre que l'accroissement global des exportations allemandes, dans le cours de ces dernières années, est dû surtout aux exportations de produits fabriqués. On peut s'en rendre compte par le tableau suivant :

Années.	Exportations totales.	Exportations de produits fabriqués.
	En millions de marcs.	
1897.	3.786	2.304
1900.	4.752	2.982
1905.	5.841	3.823

Ainsi, sur un accroissement total de 2 milliards environ, les produits fabriqués ont fourni à eux seuls 1.500 millions, soit les trois quarts.

Nous touchons donc ici au point sur lequel se manifeste, de la façon la plus intense, la puissance d'exportation de l'Allemagne. C'est en déterminant les causes de son exportation de produits fabriqués que nous pourrons le mieux nous rendre compte de la transformation qu'elle a subie et de sa richesse actuelle. Dès à présent, il convient de rappeler que ce n'est pas dans les avantages naturels de leur situation, ni dans des conditions matérielles particulièrement favorables, que les Allemands ont trouvé le secret de leur prospérité. Ils ont triomphé surtout là où chaque concurrent entrait dans la lutte avec un minimum

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 99.

2. Le classement de la statistique allemande officielle ne correspond pas d'une manière exacte à celui que nous avons adopté et dont la justification a été donnée plus haut, mais la classe des objets fabriqués (*Fabrikate*) se confond sensiblement avec celle des produits fabriqués divers que nous examinons ici.

d'inégalité, ne pouvant compter que sur son travail, sa persévérance et son ingéniosité.

Voyons maintenant, par l'examen de quelques variétés importantes, comment ces qualités allemandes se sont manifestées dans le détail.

Elles ne sont employées que très exceptionnellement à gagner la clientèle par l'exellence du produit. En parcourant la liste des exportations allemandes, on en rencontre peu qui s'expliquent par une qualité supérieure et impossible à trouver ailleurs. La bière allemande, dont la renommée est si universelle, n'y figure que pour 23 millions de marcs en moyenne annuelle. La France et la Belgique sont les meilleurs clients de la brasserie allemande, mais l'Autriche, qui lui fait aussi quelques achats, fournit à la consommation allemande pour 8 millions et demi de bière. Depuis les découvertes de Pasteur, la zone de vente possible de la bière s'est considérablement élargie, cependant. Alors qu'autrefois les pays limitrophes pouvaient seuls recevoir, dans un état relatif de fraîcheur, la bière fabriquée en Allemagne, aujourd'hui les bières pasteurisées pénètrent dans l'Afrique du Sud, aux Indes, à Malacca, en Chine, etc.

II. — EXPORTATIONS DUES A LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE.

Dans un genre très spécial de marchandises, l'exportation allemande est due à une supériorité de qualité; c'est le groupe des produits se rattachant à la culture scientifique et artistique, à l'*intelligenz* allemande.

En tête viennent les industries du livre. Leipzig est, on le sait, le centre d'où se répandent tous les ouvrages écrits en langue allemande et, d'une manière générale, c'est surtout au nord des pays de langue allemande, sur le territoire de l'Empire, que le mouvement intellectuel est le plus intense. C'est pourquoi l'Autriche importe, à elle seule, pour 40 millions de marcs de livres, cartes, musique et revues allemandes, tandis qu'elle n'en ex-

porte en Allemagne que pour 10 à 11 millions de marcs. La Suisse vient ensuite avec une douzaine de millions de marcs, puis les États-Unis avec 7 millions environ, grâce à la clientèle des nombreux émigrants allemands. Dans son ensemble, cette exportation atteint une valeur de 96 millions de marcs en 1905. Il est à remarquer qu'elle déborde la zone des pays de langue allemande ou d'émigration allemande; elle pénètre largement en Grande-Bretagne (6 millions de marcs), en Hollande (5 millions de marcs), en France (3 millions et demi), en Russie (7 millions et demi en 1904). La science, la musique, la cartographie allemandes sont la cause de ces succès économiques.

A ce groupe se rattache celui, très important, des impressions en couleur, gravures sur cuivre, photographies, etc. C'est la carte postale allemande, le livre d'images pour enfants, le menu illustré, le *Christmas Card* cher aux Anglais, mais qu'ils ne fabriquent plus. Le *Made in Germany* est ici à sa plus haute expression. En 1902, sur 102 millions d'exportations totales, sous cette rubrique, l'Angleterre en avait absorbé près de 36 millions, plus du tiers. Depuis lors, un fléchissement s'est produit, le total est tombé à 60 millions en 1903 pour se relever à 80 millions en 1905. Et l'Angleterre influe beaucoup sur ces résultats. En 1903, elle ne demandait que pour 20 millions de marcs de ces divers objets. En 1905, pour 25 millions de marcs. Peut-être la campagne menée contre le *Made in Germany* et les manifestations peu sympathiques dont la guerre du Transvaal a été l'occasion en Allemagne sont-elles pour quelque chose dans la dépression subite de 1903.

La fabrication du papier sous toutes ses formes donne lieu à environ 110 millions de marcs d'exportation, en augmentation sensible sur les années antérieures. La progression est surtout marquée dans certaines spécialités, par exemple celle du papier photographique, dont l'Allemagne exportait pour 5 millions et demi de marcs en 1902 et qui figure dans les statistiques de 1906 pour 17 millions et demi de marcs. La France, seule des grands pays d'Europe, ne reçoit pas de papiers photographiques allemands. Elle arrive même à introduire en Allemagne pour

1 million de marcs de papiers photographiques. Nous aussi, nous savons rechercher la perfection dont les produits se rattachent aux arts et à l'application des sciences.

On le voit bien, d'ailleurs, en parcourant les autres marchandises du même groupe. Voici, par exemple, les instruments de musique, pianos, harmoniums, orgues et autres. L'Allemagne en fait une exportation considérable, qui s'est élevée en 1905 à la valeur globale de 54 millions de marcs[1]. Cela n'a rien de surprenant étant donnée la place énorme que la musique tient en Allemagne, particulièrement la musique instrumentale et la musique symphonique qui exige le concours d'un nombreux orchestre. Mais nous ne voyons pas figurer la France dans la clientèle étrangère qui se pourvoit chez les facteurs et les luthiers allemands. En revanche, l'Angleterre, à elle seule, achète pour 13 millions et demi de marcs de pianos et orgues, pour 2 millions de marcs d'autres instruments de musique. Les États-Unis fabriquent eux-mêmes leurs pianos et leur orgues; on dit généralement que la rigueur du climat, son humidité chaude dans certaines parties de l'Union, son extrême siccité dans d'autres, désorganisent promptement les pianos et les orgues des meilleurs facteurs européens. Cette raison est vraisemblable, car, en fait, la fabrication des pianos a pris aux États-Unis une grande importance, elle a donné naissance au Trust des Pianos, et la concurrence étrangère se fait très peu sentir malgré le prix élevé des pianos et orgues américains. Au contraire, les autres instruments de musique en usage aux États-Unis sont souvent d'origine européenne; l'Allemagne en fournit pour 5 millions de marcs en chiffres ronds. Elle exporte, d'ailleurs, beaucoup de pianos et d'orgues dans les pays extra-européens, pour près de 6 millions de marcs en Australie et Nouvelle-Zélande, pour près de 2 millions dans l'Argentine, puis dans l'Afrique du Sud, au Mexique, etc. Il est assez curieux de remarquer que ces pays ne figurent pas dans la clientèle des instruments d'orchestre allemands, alors que les États-Unis en font une demande de 5 mil-

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 133 et 137.

lions de marcs. Cela tient sans doute à ce que le piano n'est souvent qu'un instrument de pure vanité, obligatoire dans un salon, imposé aux jeunes filles dites bien élevées, de sorte que la progression de sa vente dans un pays correspond plutôt au développement de la richesse qu'à celui de l'art. Sans vouloir tirer d'une statistique isolée des conclusions exagérées, on ne peut pas s'empêcher de constater, à ce point de vue, l'extraordinaire besoin de pianos allemands qu'a ressenti tout d'un coup la République Argentine au cours de la période de grande prospérité matérielle qu'elle traverse. En 1902, elle était satisfaite avec une importation d'une valeur de 383.000 marcs; en 1903, elle a dépensé 639.000 marcs pour le même objet; en 1904 et en 1905, il lui a fallu respectivement pour 1.285.000 et 1.790.000 marcs de pianos et orgues allemands! Un pays qui s'enrichit très vite est susceptible de pareils entraînements; au contraire, celui qui achète beaucoup d'instruments d'orchestre doit aimer la musique. Les émigrants allemands, si nombreux aux États-Unis, forment sans doute la grosse clientèle américaine des luthiers allemands.

La science allemande s'affirme dans les exportations d'instruments de précision, astronomiques, optiques, mathématiques, chirurgiques, etc. Ces exportations atteignent, en 1905, une valeur globale de 15 millions 1/2 de marcs; mais, tandis que l'Angleterre, l'Autriche, la Hollande, la Russie et les États-Unis figurent sur la liste des clients de ce groupe, la France trouve chez elle, comme nous l'avons fait déjà remarquer pour d'autres produits se rattachant à la science et à l'art, toutes les ressources de fabrications nécessaires.

Il n'en est malheureusement pas de même pour certains produits chimiques, en particulier pour les matières colorantes. L'Allemagne possède dans cette spécialité une supériorité indéniable, due aux efforts patients de ses savants chimistes et à la direction industrielle imprimée à ces efforts. Certaines grandes entreprises, la *Badische Anilin Fabrik*, de Ludwigshafen, par exemple, entretiennent jusqu'à 140 ingénieurs-chimistes dont un grand nombre se consacrent à des recherches de laboratoire

en vue de la découverte ou de la fabrication de nouveaux colorants. C'est ainsi qu'après des travaux prolongés, la fabrication industrielle de l'indigo artificiel a été récemment mise au point. On connaissait depuis plusieurs années un procédé de laboratoire pour obtenir cet indigo artificiel ; il s'agissait d'arriver au procédé pratique, au procédé *payant ;* le but est atteint aujourd'hui et, malgré la baisse de prix qui en est résultée, l'Allemagne a exporté en 1905 pour plus de 25 millions de marcs d'indigo.

L'ensemble des autres colorants d'aniline figure aux exportations de 1905 pour 100 millions 1/2 de marcs. Il convient de remarquer que cette invasion des marchés étrangers par les colorants chimiques allemands est due non seulement à leur supériorité intrinsèque, mais aussi à la manière intelligente dont les industriels se préoccupent de servir leur clientèle. Il y a quelques mois, visitant, dans un centre textile du nord de la France, des ateliers de teinturerie, j'y recueillais le témoignage suivant : « Nous n'employons que des matières colorantes d'origine allemande, me disait le propriétaire de ces ateliers, et on peut dire que nos opérations de teinturerie sont dirigées en fait par des chimistes allemands. Lorsque les représentants des grandes fabriques d'outre-Rhin viennent nous visiter, ils nous offrent toutes leurs nouveautés et, si nous acceptons de les mettre à l'épreuve, un *Herr Doktor* nous est envoyé pour en enseigner l'emploi à notre personnel. Ce *Herr Doktor* parle français; il chausse de gros sabots, revêt un tablier, et passe dans nos ateliers le temps nécessaire pour mettre nos contre-maîtres au courant. Ceux-ci ne sont pas des savants ; ils se bornent à la connaissance pratique des proportions nécessaires pour obtenir telle ou telle nuance et des conditions dans lesquelles le mélange doit avoir lieu ; ils sont, en somme, sous la direction scientifique de nos fournisseurs de matières colorantes. Une difficulté vient-elle à se produire, un télégramme de notre part suffit pour qu'on nous envoie de suite un des chimistes attachés à l'établissement et il résoud le problème qui se pose. »

Ces détails expliquent le grand succès des Allemands dans la

vente des matières colorantes à l'étranger. Et ils caractérisent à merveille leur aptitude à unir la compétence technique à l'esprit commercial, au souci éclairé de servir la clientèle.

III. — EXPORTATIONS DUES AU BON MARCHÉ DES PRODUITS ALLEMANDS.

Nous arrivons maintenant au groupe de produits fabriqués qui tient la plus grande place dans l'exportation allemande, celui qui triomphe dans la concurrence internationale par le bon marché.

Ce groupe n'est pas seulement le plus important au point de vue de la quantité et de la valeur des marchandises exportées. C'est aussi le plus menaçant pour les grands pays industriels; c'est, en particulier, celui qui explique le mieux l'irritation permanente de l'Angleterre contre l'Allemagne contemporaine et les accès de mauvaise humeur qui manifestent de temps à autre cet état d'esprit endémique, au détriment des relations des deux pays. L'Angleterre n'est pas jalouse des chimistes allemands qui lui fournissent des couleurs nouvelles et travaillent dans un ordre d'activité où elle n'excelle pas. Elle s'inquiète de l'essor de la métallurgie allemande, mais elle profite dans une large mesure du *Dumping* qui lui procure des produits demi-ouvrés à bon marché, qui lui permet, par exemple, de baisser à certains moments le prix de ses constructions navales et de donner ainsi une prospérité plus grande à ses chantiers. Au contraire, elle souffre cruellement de se voir évincée des marchés où elle régnait jadis sans partage, elle ne peut pas prendre son parti du recul que lui inflige l'industrie allemande. Elle était entrée avant l'Allemagne dans la voie de la production en masse et à bon marché, elle s'y considérait comme invincible, elle s'attachait ardemment à l'organisation du libre-échange absolu et universel, se croyant pour toujours la plus forte. Un jour, elle s'est aperçue avec effroi qu'un concurrent terrible se dressait devant elle, qu'il marchait sur ses

brisées, et elle a commencé à douter d'elle-même, elle a prêté l'oreille aux conseils de Chamberlain. Cette sorte de panique de l'opinion anglaise était due surtout à l'essor du genre d'exportations allemandes qu'il nous reste à examiner, au *Massen artikel* à bon marché.

Les exportations de l'industrie textile allemande rentrent d'une manière générale dans cette catégorie. Voici, par exemple, les tissus de coton teints, imprimés, ombrés ou jaspés dont il a été vendu pour 104 millions de marcs à l'étranger en 1905 ; leur prix moyen ressort à 0 fr. 30 le kilogramme environ. L'Angleterre elle-même en achète pour plus de 16 millions de marcs et l'Inde anglaise pour 6 millions 1/2 de marcs. Ce n'est pas tout : les marchés étrangers qui servaient autrefois de débouchés aux cotonnades anglaises, ceux qui se sont ouverts nouvellement aux produits d'Europe reçoivent aujourd'hui des quantités importantes de cotonnades allemandes, la Turquie pour plus de 9 millions de marcs, l'Argentine pour le même chiffre, le Chili pour 5 millions de marcs, le Brésil pour une somme un peu moindre, les États-Unis pour 3 millions 1/2, la Chine et le Japon ensemble pour 3 millions, et cette exportation se disperse sur une foule de pays où elle servira de point de départ à des relations commerciales nouvelles, le Siam, la Bolivie, le Pérou, l'Uruguay, le Vénézuéla, etc.

L'Angleterre est également le plus grand client de l'Allemagne pour la passementerie de coton, la dentelle de coton, la broderie de coton, la bonneterie de coton. L'ensemble des exportations de ces articles en 1905 atteint le chiffre énorme de 235 millions de marcs ; là-dessus, l'Angleterre figure pour plus de 76 millions de marcs. Ici encore le bon marché du produit allemand triomphe. Il s'agit de marchandises de peu de valeur, s'adressant à une clientèle peu délicate, recherchant seulement l'apparence, et si cette clientèle est nombreuse dans la population ouvrière anglaise, elle est moins nombreuse mais plus grossière encore dans les pays d'outre-mer où la marchandise anglaise est supplantée par la marchandise allemande.

Même phénomène dans l'industrie lainière dont les exporta-

tions globales ont en 1905 une valeur de 292 millions de marcs: l'Angleterre en absorbe 78 millions et la liste des pays importateurs s'allonge.

La comparaison des importations et des exportations allemandes dans une même sorte de marchandises fait généralement ressortir nettement le bon marché de celles que l'Allemagne vend à l'étranger. C'est ainsi que le linge de toile importé en Allemagne ressort à 8 marcs le kilogramme, tandis que le même article exporté ressort à 4 marcs le kilogramme, et pourtant la clientèle de luxe est encore rare dans l'Empire.

L'Allemagne triomphe encore par le bon marché dans l'industrie du vêtement, dont les exportations en 1905 atteignent le chiffre de 133 millions de marcs. Elle ne conquiert pas la clientèle de luxe comme nos grands couturiers parisiens, mais elle inonde de vêtements confectionnés les pays d'où le costume traditionnel a disparu. C'est pourquoi l'Angleterre s'inscrit encore en tête avec 45 millions de marcs d'achats.

L'Allemagne trouve dans sa clientèle nationale une des causes, et non des moindres, du succès et de ses exportations de vêtements à bon marché. A mesure que le développement général de l'industrie et du commerce s'affirme chez elle, la population ouvrière augmente dans une large proportion. L'émigration vers les seuls États-Unis qui lui enlevait, vers le milieu du siècle dernier, de si énormes contingents, qui en 1891 encore se chiffrait par plus 93.000 départs, se réduit aujourd'hui à une vingtaine de mille. De 1870 à 1905, l'ensemble des sujets de l'Empire a passé de 40 à 60 millions. Ce gain de 20 millions est constitué presque exclusivement par les ouvriers et employés de l'industrie et du commerce et par leurs familles, c'est-à-dire par des individus qui abandonnent pour la plupart les façons immuables et locales de se vêtir et adoptent les modes changeantes mais uniformes qui sévissent dans tous les pays réputés civilisés. Avec des ressources très limitées et le désir de suivre ces modes, ils deviennent la proie des magasins de confection et comme, d'autre part, le goût est peu répandu parmi eux, ils sont une proie facile. Ils sont sen-

siblement au même niveau que les acheteurs finlandais, turcs, indiens, nègres ou chinois, qui se plient aux usages européens sans posséder le discernement spécial d'un européen et qui acceptent les yeux fermés, en confiance, l'article quelconque qu'on leur présente comme étant à la mode du jour. Par suite, les fabricants allemands n'ont pas à créer de produits spéciaux pour l'exportation; les produits qu'ils livrent à leurs compatriotes se trouvent adpatés à la clientèle exotique.

La même réflexion s'applique à toute la camelote allemande, à l'orfèvrerie grossière, à la bimbeloterie, aux jouets, etc., mais dans ces différentes branches, l'Allemagne se trouvait, en outre, préparée à triompher de ses rivaux par une organisation industrielle spécialement appropriée. A côté de la clientèle nationale capable d'acheter ce genre de marchandises, elle possédait la main-d'œuvre nationale apte à les produire et les commerçants habiles à les répandre.

Les lecteurs de la *Science sociale* connaissent les belles études publiées par M. Louis Arqué sur la *Civilisation de l'étain* en Franconie. Ils auront prochainement communication des résultats obtenus par lui à la suite d'observations répétées sur les petites industries à domicile qui caractérisent cette partie de l'Allemagne et la Thuringe. Les monographies du batteur d'or de Schwabach, des fabricants de jouets de Nuremberg et de la Thuringe, du vannier de Lichtenfels, etc., les éclaireront, avec une précision qu'une étude générale ne saurait atteindre, sur les causes profondes du développement des diverses industries auxquelles appartiennent les familles observées. Il nous suffira de rappeler ici qu'une organisation traditionnelle de l'industrie à domicile existe dans ces contrées depuis de longs siècles; qu'elle a dû son origine ancienne à l'existence d'un carrefour de routes commerciales rapproché de gisements d'étain; qu'elle a été maintenue à la suite du changement des routes commerciales par une série de circonstances accessoires; qu'elle s'est enfin largement développée avec la transformation moderne des transports, la découverte de marchés nouveaux et la concurrence universelle. Incapables

de trouver eux-mêmes les débouchés éloignés qui étaient nécessaires à l'essor de leur fabrication; incapables même de se procurer par eux-mêmes les avances de matières premières indispensables, les petits fabricants ont pu prospérer grâce au patronage commercial des grands marchands israélites qui complétaient leurs aptitudes purement industrielles. Même, là où il y avait avantage à le faire, de grandes usines ont substitué le machinisme au travail à la main et transformé l'opération industrielle ainsi que la situation des ouvriers. Bref, les qualités acquises par une éducation séculaire ont trouvé dans les conditions économiques modernes des germes puissants de développement. Telle est l'explication des chiffres d'exportations que nous révèlent les statistiques : 117 millions de marcs d'orfèvrerie ont satisfait le goût du faux luxe; 37 millions de marcs ont été versés par une clientèle recherchant spécialement le bon marché et l'apparence: la rubrique officielle sous laquelle les classe la statistique impériale mérite d'être mentionnée, car elle dénote, par la confusion étrange d'articles qu'elle englobe, la médiocrité générale qui caractérise le groupe : « marchandises dorées ou argentées; marchandises fines de galanterie et quincaillerie » (*Waren aus unedlen Metallen, vergoldet oder versilbert; feine Galanterie und Quincailleriewaren*). On sait que sous ce nom de *galanteriewaren*, dans lequel uen vieille expression française s'allie si curieusement à un mot allemand, nos voisins désignent les objets pour cadeaux et étrennes. Les souvenirs un peu surannés qu'évoque cette appellation sont repoussés bien loin par la confusion très justifiée des objets de galanterie et de quincaillerie, et ce simple classement de la douane allemande marque bien l'effort de l'industrie visant à l'élégance et atteignant la quincaillerie. La recherche de l'élégance flatte la clientèle; la quincaillerie la satisfait par le bon marché. Notons, en terminant, que l'exportation allemande des jouets est en progression marquée. Elle se chiffrait en 1902 par 55 millions 1/2 de marcs; elle a été, en 1905, de plus de 68 millions de marcs.

Cet essor remarquable de l'exportation de marchandises fabri-

quées a une répercusion considérable sur la prospérité de l'industrie allemande. Nous avons déjà fait remarquer qu'elle constituait le principal élément du commerce extérieur; mais elle a un autre rôle: elle soutient la branche d'industrie nationale à laquelle elle se rapporte dans une mesure plus large et plus efficace que l'exportation minière ou métallurgique, par exemple, ne soutient les mines ou la métallurgie.

En effet, l'exportation minière et métallurgique de l'Allemagne revêt souvent le caractère d'une opération accessoire ayant pour but de soulager le marché extérieur dans une crise de surproduction. Elle est faite surtout, en vue de maintenir les prix sur le marché national. Et cela est bien marqué par la pratique du *Dumping* et par les primes syndicales à l'exportation. Au contraire, l'exportation de marchandises diverses est organisée principalement en vue de la conquête étrangère par le bon marché réel du produit qu'on lui offre. Le *Dumping* n'est plus là de pratique courante et les prix de vente à l'étranger diffèrent peu des prix de vente à l'intérieur. Par suite, l'industrie allemande s'assure, en dehors des frontières de l'Empire, des débouchés normaux; elle s'annexe économiquement des zones de vente relativement permanentes; elle trouve là une base justifiée et stable de développement.

En d'autres termes, l'exportation minière et métallurgique, telle qu'elle est constituée en Allemagne, n'est souvent qu'un sacrifice utile consenti pour le maintien du marché national; l'exportation de marchandises diverses est une opération fructueuse par elle-même et concourant d'une manière positive et directe à l'essor de l'industrie nationale.

En dehors de l'importance *quantitative* de cette branche de l'exportation, que nous avons déjà signalée, elle a donc une importance *qualitative* considérable dans l'ensemble du commerce extérieur allemand. C'est à elle que remonte la cause de son grand succès commercial; c'est elle qui utilise de la manière la plus complète et la plus large les qualités du négociant, de l'intermédiaire, du courtier allemand, parce qu'elle a besoin d'atteindre la clientèle de détail avec ses produits finis.

Et précisément parce qu'elle recourt peu à l'artifice du *dumping* et parce qu'elle livre des produits finis, elle n'occasionne pas les répercussions dommageables à l'industrie nationale qui surprennent parfois les métallurgistes allemands. Lorsque des fers cornières ou de grosses tôles d'origine allemande sont expédiés à des prix très bas en Angleterre, par exemple, la construction navale anglaise en profite pour baisser ses prix et faire par suite aux chantiers allemands une concurrence désastreuse. Chaque fois qu'un produit demi-ouvré est ainsi livré à l'étranger, le *Dumping* qui assure sa vente crée un danger pour l'industrie nationale qui utilise les produits similaires; il donne naissance à des sortes de revenants qui troublent et déconcertent les industriels qui les voient se dresser devant eux. Au contraire, le produit fini livré à une clientèle de consommateurs est définitivement sorti du cycle de la fabrication, on ne le voit plus reparaître sous une autre forme; sa vente termine la série des opérations qu'il a subies et clôt le compte dont il est l'objet. Si elle comporte un profit quelconque, ce profit est donc assuré.

Beaucoup des produits finis dénotent même un succès économique d'un caractère spécial sur lequel il convient d'attirer l'attention. Ce sont ceux dont la matière première est presque exclusivement empruntée à des pays étrangers. Pourquoi l'Allemagne réussit-elle mieux que d'autres pays à vendre sur le marché mondial des étoffes fabriquées avec des cotons américains, des laines australiennes, du chanvre russe, de la soie de Chine? Pourquoi exporte-t-elle des livres, de la musique, des calendriers, des *Christmas Cards*, etc., dont le papier a pour origine des pâtes de bois du Nord? Pourquoi ses grosses exportations de chaussures et d'objets en cuir de toutes sortes et ses importations de peaux et de cuirs bruts plus importantes encore? parce qu'elle a su adapter, mieux que d'autres, ses procédés de fabrication et de vente aux besoins de la clientèle, et c'est là la véritable supériorité, celle qu'elle ne doit qu'à elle-même, celle qui fait reculer devant elle l'Angleterre mieux pourvue de houille, mieux pourvue aussi de moyens matériels de transports, grâce à sa situation insulaire et à sa puissante

marine. Longtemps l'Angleterre a dit et a cru que le bon marché de la main-d'œuvre était la cause des succès allemands. Il y a dans cette affirmation une certaine part de vérité en ce qui concerne les industries traditionnelles de l'Allemagne demeurées sous le régime du petit atelier; mais dans la partie la plus industriellement développée sous le régime de la grande usine, en Westphalie, par exemple, l'écart entre les salaires anglais et les salaires allemands va toujours s'affaiblissant et l'avantage qu'un taux légèrement inférieur assure aux industries allemandes doit être contre-balancé par l'éloignement de la mer et les frais supérieurs de transports qui en résultent. Il est remarquable, au surplus, que l'ouvrier silésien, par exemple, moins payé que l'ouvrier westphalien, donne, au témoignage des industriels allemands, un rendement inférieur. Et il n'est pas inutile de rappeler que le pays des hauts salaires par excellence, les États-Unis, devient de plus en plus, en dépit d'un tarif protecteur agissant en sens contraire, le pays de la production industrielle à bon marché. L'excuse invoquée par l'Angleterre n'est donc pas une excuse valable; elle n'explique pas les défaites économiques que l'Allemagne lui inflige; elle ne donne pas la raison du progrès des exportations allemandes.

Pour découvrir cette raison, il ne suffit pas, d'ailleurs, d'analyser, dans le détail de chaque industrie, les éléments favorables à son essor, ni de noter la correspondance de ses excédents de production avec les besoins de la consommation dans les pays importateurs. Cette correspondance n'est pas exclusive à l'Allemagne. Elle existe vis-à-vis de tous les pays industriels. La clientèle argentine ou chilienne, indienne ou chinoise, africaine ou levantine, qui réclame un produit de la fabrication européenne ou qui est susceptible de l'acheter, reste en général parfaitement indifférente à l'origine de ce produit. Il s'agit de la gagner et d'abord de l'atteindre. Les Allemands ont merveilleusement rempli cette partie de leur tâche. Ils ont organisé les voies et moyens de leur exportation mieux que leurs concurrents. C'est ce qu'il nous reste à voir.

IV

LES VOIES ET MOYENS DE L'EXPORTATION ALLEMANDE

Quelle que soit la très grande part due à l'effort direct de l'Allemagne dans l'essor de son commerce extérieur, il y a eu une série de circonstances favorables pour le préparer, le rendre possible et l'accélérer. Il est nécessaire de les préciser.

I. — LA CLIENTÈLE ALLEMANDE A L'ÉTRANGER.

Une des plus importantes parmi ces circonstances favorables a été l'installation à l'étranger d'un très grand nombre d'Allemands, soit pendant les années qui ont immédiatement précédé la fondation de l'Empire, soit depuis cette fondation jusqu'au commencement du XXe siècle. Si cette expression n'impliquait pas l'existence d'un plan préconçu, on pourrait dire que l'Allemagne avait envoyé d'avance une clientèle d'Allemands dans les pays qu'elle devait atteindre plus tard par ses exportations. En réalité il y a là une simple concomitance, mais dont le résultat a été aussi avantageux que celui d'une savante combinaison.

C'est surtout vers les États-Unis que s'est dirigé le courant de l'émigration allemande. Il a entraîné, depuis 1871, environ deux millions et demi de sujets de l'Empire dans les différents États de l'Union. En 1890, le *Census* américain relevait 2.784.894 individus nés en Allemagne; celui de 1900 accusait un chiffre

moindre : 2.669.164. En admettant ces indications comme exactes, on serait amené à conclure que, pendant cette décade, l'afflux des immigrants allemands n'a pas suffi à compenser les décès et les départs d'Allemands fixés aux États-Unis. Mais, au point de vue qui nous occupe, il faudrait tenir compte des nombreux enfants issus de parents allemands, de la conservation des habitudes allemandes dans certaines villes de l'Union, et de la disposition qui en résulte, pour un groupe important de population américaine, à fournir une clientèle aux produits allemands. Un Hanovrien ou un habitant des duchés de Slesvig ou de Holstein qui vont faire de la colonisation dans le Far-West se fondent assez vite avec les Scandinaves, les Américains, les Canadiens qui les entourent, surtout s'ils n'épousent pas une Allemande. Au contraire, un ouvrier de la Westphalie industrielle, plus encore un Bavarois ou un Thuringien, qui sont portés par leurs habitudes antérieures, leur éducation et leurs connaissances professionnelles, à s'établir dans des villes, restent assez étroitement groupés entre eux. A New-York, Philadelphie, Pittsburgh, Cincinnati, Saint-Louis, Chicago, il y a des quartiers allemands, des journaux allemands, des magasins annonçant leur *Delicatessen*, preuve matérielle qu'il existe une clientèle allemande susceptible d'être alléchée par ce souvenir du vieux pays. Et cette clientèle est loin de se restreindre aux individus nés en terre allemande. Elle englobe aussi tout le groupe familial qui se rattache à chacun d'eux.

En dehors des États-Unis, les Allemands ont contribué à peupler aussi le Brésil où on compte, en 1905, plus de 63.000 individus nés en Allemagne; l'Australie, qui en relève près de 43.000. Viennent ensuite le Canada avec 27.000, l'Argentine avec 17.000; le Chili avec 7.000, l'Algérie avec 3.319. Ce sont là des pays où les Allemands sont venus, en grande partie, pour chercher un établissement définitif. Ailleurs, en Chine, par exemple, où, dès 1903, il y avait 1.658 Allemands, on ne peut pas dire qu'il existe une clientèle allemande, mais des commerçants et banquiers allemands venus exploiter une clientèle indigène. C'est un tout autre phénomène.

Ce n'est pas seulement, au surplus, dans les pays extra-européens que s'est répandu l'excédent de la population allemande. Les *clerks* d'origine allemande qui encombrent la cité de Londres, les chimistes, électro-techniciens, industriels, négociants, comptables, employés allemands que l'on rencontre en Russie, en Suisse, en Belgique forment, eux aussi, une clientèle pour les exportations allemandes. Leur nombre s'élève à environ 750.000.

Par contre, l'Allemagne n'a pas trouvé jusqu'ici de débouchés commerciaux importants dans ses propres colonies. Celles-ci ne figurent que pour une centaine de millions de marcs dans ses statistiques d'exportations. Et c'est là un fait très caractéristique du commerce extérieur allemand. Il n'a pu s'appuyer ni sur la base, artificielle mais momentanément profitable du pacte colonial, comme l'ont fait autrefois celui de la France, de l'Angleterre et de tous les pays ayant des possessions d'outre-mer, ni sur le monopole de fait que l'Angleterre a exploité jadis, alors qu'elle était seule à atteindre certaines destinations éloignées. Il a dû enlever des marchés déjà ouverts ou, tout au moins, s'y assurer une place, par l'effort combiné d'une politique économique très attentive et d'une initiative privée très tenace. Rien ne marque mieux l'état économique nouveau du monde que le spectacle de l'essor commercial allemand dans des contrées politiquement indépendantes de l'Empire, mais liées en réalité à ses forces productrices par les puissantes attaches d'un mutuel intérêt.

Actuellement, la clientèle européenne de l'Allemagne dépasse encore de beaucoup sa clientèle extra-européenne. Sur les 5 milliards 841 millions de marcs que représente l'exportation allemande totale, l'Europe absorbe une valeur de 4 milliards 633 millions de marcs. Mais si on considère l'accroissement des exportations allemandes, on constate qu'il est plus rapide hors d'Europe qu'en Europe. De 1898 à 1905, la clientèle européenne de l'Allemagne a augmenté ses achats dans la proportion de 36 p. 100, tandis que sa clientèle extra-européenne a augmenté les siens dans la proportion de 81 p. 100. C'est donc

surtout par la conquête de la clientèle éloignée que s'affirme le progrès des exportations allemandes.

Voilà déjà une indication sur le rôle considérable que jouent les transports à longue distance dans ce progrès. Pour atteindre les pays hors d'Europe, il faut recourir aux transports maritimes : il le faut aussi pour beaucoup de pays européens, pour l'Angleterre, d'abord, le plus important de tous les clients de l'Allemagne, pour presque toute l'Italie, pour une grande partie de la Russie, souvent même pour la France. L'organisation des services maritimes de l'Allemagne mérite donc d'être étudiée. Mais il faut savoir auparavant comment les marchandises allemandes arrivent aux ports d'embarquement, comment le commerce maritime est étroitement lié au commerce de terre.

II. — LES TRANSPORTS TERRESTRES EN ALLEMAGNE.

Il l'est d'abord par des voies navigables intérieures admirablement utilisées. Malgré de grandes difficultés de tout ordre, l'Allemagne est parvenue à améliorer et, comme elle le dit, à « construire » les fleuves qui la traversent du sud au nord ; nous n'avons pas à retracer ici l'historique de cet énorme travail, ni à décrire l'état actuel des transports par fleuves et par canaux en Allemagne ; nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à la très belle étude de notre distingué compatriote, M. Louis Laffitte, sur la navigation intérieure allemande. Bien qu'elle remonte aujourd'hui à près d'une dizaine d'années, cette étude demeure, au témoignage même des Allemands, la plus complète et la plus claire qui existe.

Mais il s'en faut que tous les travaux accomplis sur les fleuves et les canaux allemands aient la même importance au point de vue de l'exportation. Les fleuves qui se déversent dans la Baltique aboutissent à une sorte d'impasse et ne peuvent servir utilement que les relations commerciales limitées de l'Allemagne avec la Russie et la Suède. Il en est tout autrement de

ceux qui se déversent dans la mer du Nord. Ceux-ci conduisent à la mer libre : ils relient les terres de l'intérieur à la navigation de long cours et deviennent ainsi de puissants agents d'exportation. Un seul, toutefois, joue ce rôle d'une façon complète, c'est l'Elbe. Navigable sur tout son parcours dans le territoire de l'Empire, qu'il traverse entièrement, l'Elbe aboutit au port allemand de Hambourg, tandis que le Weser ne peut desservir qu'une zone limitée et que le Rhin, achevant son cours en dehors de l'Allemagne aboutit, à travers la Hollande, au port de Rotterdam. L'Elbe est donc, par excellence, la grande voie fleuviale allemande, de même que Hambourg est le grand port allemand moderne.

Il a fallu de gros efforts d'argent, la coopération de plusieurs gouvernements et l'unification douanière de l'Allemagne du Nord pour mettre à profit les avantages naturels de cette situation géographique. L'Elbe présentait une foule d'obstacles à la navigation des grands chalands qui y circulent aujourd'hui : ses rives éboulées en maints endroits ont dû être relevées, les seuils de fond qui hérissaient son lit ont dû être enlevés; il a fallu régulariser son cours par un ingénieux système d'épis pour assurer un chenal praticable; on a évité les sinuosités dangereuses de son cours en creusant des percées. Tous ces travaux ont nécessité en trente ans une dépense de plus de 130 millions, supportée proportionnellement par les divers États dont l'Elbe traverse le territoire, l'Autriche (pour la Bohême) : la Saxe, la Prusse, l'Anhalt, le Mecklembourg, l'État de Hambourg. Aujourd'hui encore, l'entretien du fleuve est confié à une administration spéciale, sorte de syndicat constitué par les gouvernements de ces États et soutenu par leurs finances. C'est une manifestation intéressante de l'aptitude allemande à s'associer en vue d'une œuvre compliquée, permanente, exigeant une longue continuité de vues.

Mais il n'aurait pas suffi de rendre l'Elbe matériellement navigable si le morcellement de son cours, au point de vue des douanes et des péages, avait été maintenu. En 1850, il existait quatorze bureaux de douanes sur l'Elbe entre la frontière autri-

chienne et la mer [1]. Ils disparurent en 1870 avec la constitution du *Norddeutscher Bund*. La voie était libre désormais, il ne s'agissait plus que de l'améliorer pour mettre le centre du territoire allemand en communication directe avec le grand port hanséatique d'autrefois et en faire le port de l'Allemagne.

La navigation du Rhin a donné lieu plus récemment à de grands travaux. Des ports fluviaux se sont créés le long de son cours et ont pris une importance énorme; Mannheim tient la tête parmi eux. Ces ports fluviaux constituent des centres commerciaux merveilleusement outillés pour l'expédition des marchandises lourdes et encombrantes. Les chalands qui remontent le Rhin avec des grains, des minerais et des matières premières, chargent à la descente les charbons de la Ruhr, les bois des forêts voisines, les fers, les engrais chimiques, etc. Lorsque les travaux projetés pour rendre le fleuve navigable jusqu'à Bâle seront exécutés, la profonde pénétration de cette voie de transport dans le continent européen augmentera encore son importance économique au point de vue du commerce extérieur de l'Allemagne. Dès à présent, on peut le mesurer à l'afflux des marchandises d'origine ou de destination allemandes dans les ports de Rotterdam et d'Anvers. En 1904, la navigation rhénane a conduit ou pris au port de Rotterdam 10 millions et demi de tonnes de marchandises, à Anvers plus de 4 millions de tonnes! L'énormité de ces chiffres se passe de tout commentaire [2]. En ce qui concerne spécialement les exportations, un tiers environ des marchandises expédiées par mer d'Anvers viennent de l'Allemagne. Le rôle du Rhin est donc très considérable dans le développement des exportations de l'Empire et les grands ports allemands de Brême et de Hambourg ne sont pas seuls à le faciliter.

En dépit de leur bon marché et de leur puissance, les transports par fleuves et par canaux ne sauraient suffire aux besoins du commerce extérieur. Ils ne desservent utilement que le voisinage immédiat des voies d'eau, laissant ainsi en dehors de

1. Max Peters, *Die Entwickelung der deutschen Rhederei*, t. II, p. 21 et 22.
2. Rapports consulaires français 1905, n° 185.

leur atteinte des espaces considérables. Au contraire, le chemin de fer prend la marchandise dans toutes les parties du territoire; les usines, les mines, les exploitations importantes d'un ordre quelconque peuvent se souder à lui par des raccords, de telle sorte que, sans transbordement, leurs produits arrivent à toute destination terrestre ou à tout port d'embarquement.

De plus, les transports par fleuves et par canaux conviennent aussi peu aux marchandises légères, aux marchandises de valeur et aux marchandises de grande vitesse, qu'ils conviennent bien aux gros chargements de produits lourds. Leurs délais sont forcément très longs, leurs opérations s'accomplissent sans hâte et sans régularité; ils sont souvent arrêtés en Allemagne par les glaces; ils souffrent des crues trop fortes comme des sécheresses prolongées. Même sur la rive des fleuves et près de la berge des canaux, le chemin de fer trouve une nombreuse et importante clientèle. Celle des exportateurs de produits fabriqués divers lui est presque entièrement assurée et nous avons vu quel rôle joue en Allemagne cet élément d'exportation.

D'une façon générale, on peut dire que, là où les circonstances permettent une concurrence ouverte entre la voie fluviale et la voie ferrée, la première transporte le plus gros poids et la seconde la plus grande valeur de marchandises. A Hambourg, par exemple, les deux tiers en poids des marchandises d'origine ou de destination allemande sont confiées à la batellerie de l'Elbe; au contraire, si on considère leur valeur, le chemin de fer en transporte environ aussi les deux tiers; le partage entre la voie ferrée et la voie fluviale s'opère donc en raison de la convenance plus grande de chacune d'elles à un genre déterminé de marchandises et cela indique bien, soit dit en passant, l'erreur de ceux qui considèrent la navigation fluviale comme une simple concurrente des chemins de fer. Elle peut être aussi, même sur une direction identique, leur collaboratrice. Les chalands qui remontent le Rhin chargés de minerais permettent aux hauts fourneaux du pays rhenan-westphalien de recevoir leur matière première à bon compte; ils

leur rendent un service que les chemins de fer sont incapables de leur rendre dans les mêmes conditions. Mais ce n'est pas le fleuve, ce ne sont pas les canaux qui transporteront les produits métallurgiques dont ce minerai est l'origine; c'est le chemin de fer, et, toutes choses égales d'ailleurs, il en recevra d'autant plus que le Rhin aura conduit plus de minerais aux hauts fourneaux. En Allemagne, comme en France, cet aspect de la question est souvent méconnu et, quoi qu'on en ait dit, la collaboration de la voie d'eau et de la voie ferrée est loin d'y être parfaite. Les chemins de fer l'acceptent loyalement quand la voie d'eau leur conduit des marchandises; ils la repoussent dès que des directions parallèles permettent le partage que nous avons signalé[1].

Mais, en dépit de ces rivalités, l'Elbe et le Rhin, améliorés comme ils le sont aujourd'hui, offrent de tels avantages à l'exportation des produits lourds qu'ils la monopolisent en fait dans la direction des ports auxquels ils aboutissent. Au contraire, les chemins de fer desservant seuls une grande partie du territoire, jouissent d'un véritable monopole partout où la voie fluviale fait défaut et, par suite, ce sont eux qui jouent le rôle le plus important, même au point de vue du tonnage, dans l'ensemble de l'exportation allemande. En 1904, dernière année pour laquelle nous ayons les statistiques de chemins de fer, les exportations allemandes ont atteint un poids de 39 millions de tonnes en chiffres ronds; là-dessus nous relevons environ 23 millions et demi de tonnes au compte des chemins de fer, dont 10 millions dirigés sur les ports de mer[2].

1. Voir l'ouvrage de M. Paul Léon, *Fleuves, Canaux, Chemins de fer*.

2. Ce sont là, bien entendu, de simples indications, non des conclusions rigoureuses sur le rôle respectif de la voie ferrée et de la voie d'eau dans l'exportation allemande. Le phénomène économique est loin, en effet, d'être mesuré complètement par les chiffres des relevés statistiques. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la distance parcourue qu'il faudrait faire figurer pour connaître les services rendus par l'une et l'autre voies. Cela pourrait s'obtenir en calculant les tonnes kilométriques représentées par chacune d'elles. Mais il reste une autre inconnue. Lorsque le chemin de fer charge une marchandise à destination de l'étranger, il ne la prend pas toujours à son lieu d'origine. Elle peut lui être amenée par eau, par fer, être groupée avec d'autres pour l'expédition définitive et relevée à ce moment seulement par la

La participation des chemins de fer allemands à l'exportation par mer a été certainement favorisée par le soin qu'ils ont pris d'agir de concert avec les compagnies de navigation, de tenir compte des besoins spéciaux du commerce maritime, de le lier étroitement au commerce terrestre ou, plus exactement, de servir le besoin d'union de ces deux commerces que les conditions du monde moderne rendent de plus en plus solidaires. Ils l'ont fait, d'abord, en simplifiant leurs tarifs. Au dire des exportateurs allemands de l'intérieur, ce n'est pas une tâche compliquée de savoir ce que coûte l'envoi d'une marchandise quelconque à un port d'embarquement, par suite, d'établir son prix, frais d'envoi compris. Les exportateurs français sont généralement moins satisfaits des chemins de fer qui les desservent. Ils se plaignent des obscurités, des complexités, des surprises que leur réservent les tarifs de nos différents réseaux, du temps qu'ils perdent à les consulter, des litiges qu'entraînent les difficultés de leur interprétation.

Les chemins de fer allemands usent aussi des « tarifs soudés » dont l'usage s'est répandu en France depuis quelques années. On sait quel est l'avantage de ces tarifs : Un réseau ferré établit, d'accord avec une entreprise de navigation, le prix global du transport de diverses catégories de marchandises d'un poids quelconque de ce réseau à une ou plusieurs destinations d'outre-mer. Il en résulte que le négociant de l'intérieur sait de suite, en consultant un seul tarif, ce que lui coûtera tel ou tel

statistique comme marchandise d'exportation. Quelle est la part de chaque mode de transport dans ce mouvement préalable? Quelle est même la part globale de ce mouvement préparatoire à l'exportation dans l'ensemble des transports intérieurs? Et d'autre part, quelle est, dans l'ensemble des marchandises qui descendent l'Elbe, la proportion de celles qui restent à Hambourg, de celles qui sont exportées telles quelles, de celles qui sont manipulées, légèrement modifiées, réemballées dans le port franc? Les statistiques particulières de l'Etat de Hambourg ne permettent pas elles-mêmes de le préciser. Ces remarques justifient le plan que nous avons adopté dans cette étude et montrent l'impérieuse nécessité de suivre une marchandise isolée du lieu de sa production à sa destination étrangère, si on veut se rendre compte du phénomène de l'exportation. Dès que l'on raisonne sur des chiffres statistiques relevés en vue de nécessités administratives ou fiscales et confondant ensemble des faits de la diversité importe peu à l'Administration ou au fisc, on s'expose aux pires méprises si on les considère comme l'expression exacte d'un phénomène d'ordre économique et la mesure précise de son intensité.

envoi; de plus, au lieu d'avoir affaire à deux transporteurs, dont l'un est éloigné et ne peut souvent être atteint par lui que grâce à l'intermédiaire d'un courtier quelconque, il n'a plus affaire qu'à un seul et au plus rapproché de lui. Ce sont là de grands avantages.

Mais le fait que les chemins de fer allemands sont, au moins en ce qui concerne les grands réseaux, des chemins de fer d'État, donne à leurs tarifs soudés un caractère particulier. Le réseau prussien, par exemple, trouve là un moyen détourné de subventionner certains services de navigation, en dehors de toute convention postale. En effet, le partage du prix global de transport entre le chemin de fer et l'entreprise maritime est tenu secret et comporte un sacrifice plus ou moins important de la part du premier vis-à-vis de la seconde. L'État a ainsi utilement favorisé la création de lignes nouvelles sur des points qu'un intérêt général commandait d'atteindre, la *Deutsche Levante Linie*, la *Ost Afrika Linie*. Les exportations allemandes dans le Levant et dans l'Afrique orientale ont bénéficié de ces créations.

Peut-être aussi l'exploitation des grandes lignes de chemins de fer par des États ou des syndicats d'États allemands a-t-elle permis, dans une plus large mesure, l'adoption des tarifs spéciaux d'exportation. Leur rôle est, en tous cas, très important en Allemagne et mérite d'être particulièrement signalé.

En résumé, les transports terrestres, tant par eau que par fer, servent d'une façon satisfaisante les besoins de l'exportation; souvent même ils l'ont utilement provoquée. En ce qui concerne spécialement les relations des ports allemands avec leur arrière-pays, des efforts considérables ont été faits pour les rendre aussi rapides, aussi faciles et aussi peu coûteuses que possible. Voyons maintenant quels moyens de transports maritimes ces ports mettent à la disposition de la grande exportation d'outre-mer.

III. — LES TRANSPORTS MARITIMES.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur l'énorme accroissement des ports de mer dont l'exportation allemande est tributaire, Hambourg, Brême et, à un moindre degré, Rotterdam et Anvers. Nous nous bornons à le rappeler ici pour mémoire et à signaler l'avantage considérable qu'en a tiré l'exportation allemande. Elle a actuellement à son service les trois plus grands ports de l'Europe continentale, et par conséquent, les meilleures, les plus nombreuses et les moins coûteuses occasions d'expédier ses marchandises où que ce soit par delà les mers.

Sans doute, elle a contribué à cet état de choses. Elle est un des gros éléments de prospérité de ces ports, non seulement par la quantité, mais aussi par la nature du fret qu'elle leur procure. Elle n'est pas principalement composée, comme notre exportation maritime française, de produits légers. Elle a ses sucres, ses sels encombrants, son charbon, sa métallurgie, pour constituer les fonds de chargement indispensables à un navire. Elle a aussi l'infinie variété de ses marchandises diverses pour compléter les cargaisons. Elle répond, grâce à cette heureuse diversité, aux conditions que réclame impérieusement l'industrie des transports par mer.

Mais elle profite aussi de l'afflux de navires qu'amènent dans ces ports l'énorme importation allemande par mer. Elle est, en quelque sorte, sollicitée par la présence de ces navires. Et cependant, elle n'aurait certainement pas pris le développement que nous avons vu si un secours particulièrement précieux ne lui avait été fourni par la grande prospérité de l'armement national.

Il y a, en effet, un certain genre d'exportation maritime qui est intimement lié à la situation de la marine marchande du pays exportateur, et c'est précisément celui qui a, en Allemagne, la plus grande importance. Nous l'avons déja indiqué, c'est l'exportation de marchandises diverses de produits fabriqués de toutes

sortes atteignant directement le consommateur. La concurrence internationale est plus vive pour les objets que tous les pays industriels sont susceptibles de fabriquer que pour les produits de la culture et des mines dépendant étroitement des conditions du lieu. Aussi la clientèle ne se décide-t-elle pas toujours, en présence du nombre très grand des producteurs, par une exacte comparaison entre les différents avantages que chacun d'eux peut réellement lui offrir, mais par la connaissance de ceux de ces avantages sur lesquels son attention est spécialement attirée. Ce sont des marchandises qu'il y aurait danger à abandonner au choix, supposé impartial et éclairé, des consommateurs dispersés auxquels elles s'adressent. Ceux-ci ne sont généralement pas en mesure d'opérer ce choix avec un parfait discernement; il faut peser sur eux de tout le poids de la réclame sous ses formes multiples: il faut les influencer par une constante et indiscrète intervention: en d'autres termes, il faut établir entre eux et le producteur des relations commerciales. Lorsqu'il s'agit de pays d'outre-mer, la création de services maritimes réguliers fournit le meilleur moyen de les établir. L'agent d'une compagnie de navigation est, d'ordinaire, le pionnier du commerce dans une contrée qui sort de l'isolement économique; c'est lui qui constitue le premier lien constant et assuré avec l'extérieur; c'est avec lui que doivent compter les négociants qui veulent profiter du marché nouvellement ouvert. Tout naturellement, ceux de ces négociants qui appartiennent à la même nationalité que lui ont ses faveurs, il arrive même qu'il écarte les autres. Les Anglais ont longtemps et largement profité de la situation privilégiée, souvent de la situation non disputée, que leur assurait ainsi l'esprit d'entreprise de leurs armateurs; ils ont célébré de mille manières le triomphe de leur pavillon, et ont affirmé ses avantages commerciaux par la formule célèbre : *Trade follows the Flag*. Aujourd'hui la formule se vérifie à leur détriment, car le commerce allemand suit aussi les progrès du pavillon allemand.

L'exemple de l'Angleterre est instructif en raison précisément de la leçon qui lui a été donnée par l'Allemagne. Il ne suffit pas

pour s'assurer des succès commerciaux durables, d'être arrivé bon premier sur certains marchés, de les avoir longtemps desservis seul par sa flotte. Il faut être en mesure de les défendre contre la concurrence d'autres flottes commerciales. Après avoir entraîné le commerce à sa suite, il faut encore que le pavillon le maintienne. Une compagnie de navigation allemande qui vient disputer un trafic maritime à des lignes étrangères déjà en service pourra bien commencer par transporter les marchandises étrangères auxquelles le destinataire est habitué, mais ses représentants ne manqueront pas de profiter de leurs relations avec ce destinataire pour solliciter sa clientèle en faveur de l'industrie allemande. « Nous aussi, lui diront-ils, nous faisons des cotonnades, des chaussures, des vêtements ; nous aussi, et mieux que personne, nous fabriquons tout ce que peut vendre un comptoir, toute la marchandise de bazar. » Et ils insisteront pour obtenir un petit essai, un modeste essai, bientôt suivi de commandes plus sérieuses, et, peu à peu, la clientèle se détournera des maisons anciennement en rapports avec elle pour acheter de la marchandise allemande.

Le détournement est plus facile encore lorsque le produit d'exportation n'est pas confié au pavillon de son pays d'origine. Un fabricant de Roubaix me racontait qu'il avait reçu récemment, par l'intermédiaire d'un courtier, un ordre d'expédition assez important pour une destination éloignée. Étonné de voir que cet ordre, exécuté avec tous ses soins, n'avait été suivi d'aucun autre, il se livra à une enquête et apprit que son envoi dirigé d'abord sur Anvers, chargé par un navire allemand, avait servi d'amorce à un de ses concurrents d'outre-Rhin. A l'arrivée, l'agent de la compagnie allemande s'était empressé de faire savoir au destinataire que l'article de Roubaix se fabriquait aussi en Allemagne et l'avait facilement persuadé de s'adresser là désormais.

En somme, il est extrêmement dangereux pour l'exportation de faire faire ses transports sous pavillon étranger, comme il serait dangereux, pour une entreprise de commerce local de faire faire ses livraisons par une maison concurrente. Dans un seul cas, l'ex-

portation n'est pas mise en danger par le transport sous pavillon étranger, c'est lorsque la marchandise exportée ne peut pas être fournie par le pays du pavillon transporteur, lorsque, en d'autres termes, ce pays est incapable de faire concurrence, pour la vente de cette marchandise, au pays exportateur. Les *farmers* des États-Unis ne s'effrayent pas de voir les blés de la côte du Pacifique enlevés par les voiliers anglais, français, allemands ou norwégiens, parce que ni l'Angleterre, ni la France, ni l'Allemagne, ni la Norwège, ne sont en mesure d'exporter du blé. Les producteurs de pétrole américains ou russes ne s'effraient pas, non plus, parce que des navires-citernes étrangers viennent charger les pétroles de la Pennsylvanie ou du Caucase. Mais les grands pays industriels de l'Europe qui filent et tissent des matières premières américaines, africaines et australiennes, qui fondent des minerais empruntés à d'autres sols que le leur, qui, d'une façon générale, fabriquent une foule d'objets en concurrence ouverte, ne peuvent pas se contenter d'offrir leurs produits sur le marché mondial. Il faut qu'ils les conduisent à destination, qu'ils les accompagnent, qu'ils les livrent à la clientèle, sous peine de s'exposer aux manœuvres d'un transporteur qui est, lui-même, un rival.

Voilà pourquoi la puissance actuelle de la marine marchande allemande est un des éléments importants de la prospérité du commerce extérieur de l'Empire, et quand on songe à tout ce qu'il a fallu de rencontres favorables et d'efforts combinés pour aboutir à cette puissance du pavillon allemand, on est surpris de la multiplicité et de la variété des causes dont l'essor d'un grand mouvement commercial est la résultante.

Rappelons à grands traits la rapide transformation de la flotte de commerce allemande depuis un demi-siècle. Avant 1850, la navigation au long cours était peu pratiquée sous pavillon allemand. Brême s'y essayait en transportant aux États-Unis des émigrants, et en ramenant du coton, du riz et du tabac; Hambourg ne trouvait pas dans son arrière-pays les ressources de fret nécessaires pour constituer des chargements au long cours, et les législations en vigueur dans les pays d'Europe à

grand commerce maritime ne lui permettaient pas d'opérer les transports d'outre-mer à destination de ces pays. L'Angleterre, en particulier, était fermée d'une façon absolue, par l'Acte de Navigation de Cromwell, à toute marchandise d'origine extra-européenne transportée sous pavillon étranger. L'abrogation de cet acte en 1849 marqua l'affranchissement des ports allemands de la mer du Nord. Désormais, Hambourg pouvait envoyer des navires vers des ports éloignés. S'ils n'y trouvaient pas de cargaisons suffisantes à destination de l'Allemagne, rien ne leur interdisait plus, à partir de 1850, d'y charger des marchandises pour l'Angleterre et, à partir de l'année 1866, date de l'abolition de la surtaxe de pavillon, ils pouvaient y prendre des chargements pour la France dans les mêmes conditions qu'un navire battant pavillon français. Les anciens ports hanséatiques situés en territoire allemand se hâtèrent de profiter de ces circonstances nouvelles, et l'armement au long cours y prit immédiatement un essor que le commerce maritime de l'Allemagne ne justifiait pas à cette époque. L'ensemble de la flotte allemande doubla son tonnage en vingt ans, de 1850 à 1870[1]; la flotte hambourgeoise doubla le sien pendant les huit premières années du nouveau régime[2]. A partir de 1860, et surtout de 1871, le développement du commerce maritime allemand, aidé d'abord par la prospérité du pavillon national, contribue puissamment à cette prospérité. Le tonnage net de la flotte de commerce allemande, qui n'atteignait pas un million de tonneaux avant la guerre de 1870, en compte aujourd'hui près de 2 millions et demi. L'esprit d'entreprise des cités hanséatiques, la mise en œuvre des forces productrices allemandes, l'unification douanière de l'arrière-pays des ports par le Zollverein, la construction des chemins de fer et des canaux, l'amélioration des voies fluviales, la politique économique du gouvernement impérial, et bien d'autres causes encore ont contribué à ce résultat. Ce qu'il nous importe de retenir aujourd'hui, c'est que l'expor-

1. Max Peters, *op. cit.*, p. 215.
2. *Hamburg's Handel und Schifffahrt.*

tation allemande d'outre-mer est admirablement servie par la marine de commerce nationale; les marchandises qu'elle lui confie peuvent atteindre les clientèles les plus excentriques sous la constante protection du pavillon allemand, sans être abandonnées aux mains de transporteurs rivaux, intéressés à favoriser des marchandises d'autres provenances.

IV. — LES APTITUDES COMMERCIALES.

Les voies et moyens que nous avons examinés jusqu'ici ne sont, à vrai dire, que des circonstances favorables à l'exportation, mais elles ne suffiraient pas à l'expliquer. Une clientèle allemande se trouvait transportée à l'étranger par le fait, soit de l'émigration proprement dite, soit de l'établissement de nombreux Allemands en dehors des frontières de l'Empire; cette clientèle pouvait être atteinte grâce à l'existence de transports terrestres et de transports maritimes bien organisés: encore fallait-il savoir se servir de ces avantages, en faire une base d'opérations pour la lutte commerciale à entre prendre. Par eux-mêmes, ils ne pouvaient pas assurer le succès.

Ils le pouvaient d'autant moins que le commerce allemand se trouvait devancé sur les marchés étrangers par le commerce anglais et le commerce français. Il lui fallait donc y conquérir une place, s'y imposer, changer les habitudes prises, toutes choses qui ne se font pas sans une grande dépense d'énergie et d'activité.

Enfin, nous l'avons vu, l'Allemagne n'exportait que très peu de produits se recommandant par leur perfection ou par leur rareté. Elle n'avait guère à sa disposition d'autre moyen de réussir que d'attirer et de retenir la clientèle par le bon marché, par la satisfaction de ses goûts particuliers et par les mille prévenances que l'ingéniosité d'un commerçant habile sait imaginer.

Avec méthode, persévérance et une intelligence remarquable

des besoins spéciaux de chaque variété de consommateurs, les Allemands ont entrepris cette tâche. A ceux que leur imprévoyance portait à accepter volontiers des échéances éloignées, ils ont consenti des crédits dépassant de beaucoup les délais d'usage; aux bons payeurs, ils ont accordé des réductions de prix; ils ont copié les modèles préférés de la clientèle pour les faire fabriquer en Allemagne; ils ont emballé, étiqueté, présenté leurs marchandises en s'inspirant de la forme, de la couleur qui plaît davantage dans tel ou tel pays. Partout, ils ont pris la peine d'offrir leurs catalogues dans la langue des acheteurs, de marquer leurs prix, leurs mesures et leurs poids suivant l'usage adopté par eux. Partout, enfin, ils ont accompagné leurs envois; ils en ont confié la distribution à des agents sûrs et compétents.

Pour comprendre ces qualités du négociant allemand, du commis allemand, il faut se rappeler quelle préparation éloignée, quel long apprentissage a résulté pour lui de conditions antérieures à la période actuelle. Lorsque l'Allemagne offrait peu d'occasions nouvelles d'emploi à une population croissante, une foule de jeunes Allemands s'expatriaient pour trouver des moyens d'existence. Ce mouvement d'émigration très ancien a pris des directions diverses suivant les époques et les débouchés que lui offraient les conditions économiques et sociales. Il a fourni les troupes d'Europe de reîtres, de lansquenets et autres mercenaires avant l'établissement des armées nationales. Depuis lors, il a été pour les pays de grand commerce une pépinière inépuisable de commis, comptables, employés de toutes sortes. C'est dans les bureaux, les comptoirs et les banques de leurs concurrents actuels que les Allemands ont appris à les combattre. Mais comment s'y assuraient-ils une place? Quelles qualités particulières possédaient-ils pour y être admis de préférence à d'autres? Il ne suffit pas de constater qu'ils étaient contraints à l'émigration pour expliquer leur succès dans cette profession spéciale. Il faut découvrir la raison de l'attrait qu'elle leur offrait et des aptitudes qu'ils y apportaient.

La profession correspondait à leurs désirs par suite de leur

origine et de leur éducation. Issus de familles d'artisans, de petits commerçants, de fonctionnaires ou de professeurs modestes, la situation de commis ou d'employé leur assurait une vie matérielle en rapport avec leurs habitudes; elle leur procurait la sécurité dans le présent et leur ouvrait des perspectives d'avenir. Et ce n'était guère que dans cette catégorie de familles que l'émigration allemande vers les pays d'Europe pouvait se recruter d'une façon normale et régulière. Les paysans ne trouvaient pas en Europe les terres qu'ils recherchaient; les pays neufs, au contraire, les attiraient par les facilités d'établissement qu'ils leur offraient. Quant aux rejetons de la classe riche, ils se dirigeaient plus volontiers vers les fonctions publiques, entourées en Allemagne d'un très grand prestige, que vers les situations indépendantes. Ils quittaient peu le sol natal. De là vient sans doute, au moins pour une part, ce fait souvent remarqué que, malgré son émigration considérable, l'Allemagne n'a constitué nulle part une nouvelle nation allemande. Par contre, l'Angleterre a créé en maints endroits des colonies de caractère nettement anglo-saxon, conservant même ce caractère après la rupture complète avec la métropole; c'est qu'elle envoyait dans les pays neufs, non seulement des colons et des ouvriers, mais des hommes habitués aux responsabilités du commandement, des directeurs du travail. Elle fournissait ainsi, à elle seule, les éléments d'une société complète, pouvant se suffire, et réussissant à encadrer souvent et à assimiler les émigrants dépendants qui lui venaient d'Allemagne. L'histoire des États-Unis est instructive à ce point de vue.

Attirés vers les emplois subordonnés du commerce européen, les émigrants allemands étaient, en plus, très aptes à les remplir, grâce à leur éducation préalable. Ils n'étaient pas, en effet, le produit d'une émigration miséreuse et incapable, subie sans préparation; tout au contraire, ils étaient formés d'avance en vue de la carrière à laquelle ils se destinaient. Les familles dont ils sortaient leur donnaient en premier lieu une éducation morale supérieure à leurs ressources matérielles. C'étaient, comme aujourd'hui encore, des familles très nombreuses, dans

lesquelles le patrimoine modeste ne pouvait — quel que fût d'ailleurs le mode d'héritage — encourager chez aucun enfant le désir d'une vie oisive. En plus, dans une partie importante de la plaine saxonne, l'usage de faire un héritier, de transmettre l'établissement familial à un des enfants, était très répandu. Nous n'avons pas besoin d'expliquer longuement aux lecteurs de la *Science sociale* comment cet usage favorisait l'émigration et contribuait à l'organiser efficacement. Il résultait de l'ensemble de ces conditions que les jeunes Allemands se présentant en France, en Angleterre, pour y occuper des emplois de commis, offraient dans leur ensemble un niveau d'éducation morale relativement élevé. Ils devaient aussi au milieu d'où ils étaient issus des habitudes de régularité et de discipline qui contrastaient trop souvent avec celles des jeunes Français, des habitudes de travail rares chez les jeunes Anglais. A ces qualités, ils joignaient une instruction élémentaire mais solide. Le maître d'école allemand, dont on a si souvent fait l'éloge, leur donnait un bagage de connaissances suffisant pour leur permettre de devenir des scribes très soigneux, des calculateurs rapides et exacts. Et comme, d'autre part, ils savaient vivre de peu et fournissaient beaucoup de besogne pour peu d'argent, ils se plaçaient facilement à l'étranger, apprenaient la langue du pays, et revenaient parfois en Allemagne avec une expérience qui en faisait de très précieux auxiliaires pour les négociants allemands.

Car il y avait aussi, il ne faut pas l'oublier, même avant le développement économique que nous voyons aujourd'hui, d'importantes places de commerce en Allemagne, Francfort, Hambourg, Leipzig, Nuremberg et d'autres, de telle sorte que, lorsque le grand essor économique de l'Allemagne s'est produit, elle a trouvé de suite, parmi ses nationaux, les éléments nécessaires pour diriger dans leurs grandes combinaisons et pour accomplir dans leurs mille détails les entreprises commerciales auxquelles il donnait lieu. Du jour au lendemain, le pays qui fournissait à l'Europe occidentale tant de comptables et d'employés de commerce a pu mettre sur pied une armée de voya-

geurs connaissant la langue et les habitudes des contrées qu'ils visitaient. En d'autres termes, l'Allemagne était prête à tirer un profit commercial des circonstances qui faisaient d'elle une grande nation industrielle. De même qu'elle se trouvait avoir transporté d'avance à l'étranger une clientèle pour son exportation, elle avait d'avance une marine marchande pour lui servir de véhicule et un personnel apte à l'organiser commercialement.

De là vient la singulière aptitude qu'elle a montrée pour adapter à une situation nouvelle les procédés anciens, pour en découvrir de nouveaux; de là les surprises qu'elle a causées aux commerçants expérimentés des nations concurrentes. C'est elle qui a imaginé les musées d'échantillons, les participations collectives aux expositions internationales, les essais collectifs d'exportation ; surtout, c'est chez elle que la banque soutient avec le plus d'énergie et d'efficacité les entreprises du commerce et de l'industrie et si, dans des moments de crise, cette intime union du capital, de la production et de la distribution crée un danger momentané, du moins est-elle remarquablement féconde en temps normal. L'Allemagne est sans doute aujourd'hui le pays d'Europe le mieux outillé industriellement, commercialement et financièrement, en vue de sa prospérité économique.

V. — LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE L'EMPIRE.

L'exportation allemande a pour cause première les conditions économiques et sociales que nous avons indiquées pour les principales branches de la production nationale; nous venons de voir ses moyens d'action tirés de l'initiative privée; il nous faut maintenant signaler brièvement le concours puissant et effectif qu'elle a trouvé dans les pouvoirs publics.

La Monarchie prussienne était préparée de longue date à conduire la grande entreprise de mise en valeur que la création de l'Empire a confiée à ses représentants. Sa politique de conquête à main armée a toujours nécessité le maintien de troupes permanentes nombreuses et, par suite, un trésor suffisamment garni

tant pour assurer leur solde régulière que pour parer aux frais d'une prompte entrée en campagne. Ce n'était pas une tâche facile que de prélever les impôts nécessaires à cette double fin sur un pays de culture pauvre et presque sans industrie. La légendaire économie de la cour permettait d'appliquer aux dépenses utiles la presque totalité des ressources publiques; mais encore fallait-il parvenir à grossir ces ressources pour faire face aux exigences de la politique adoptée. Aussi les rois de Prusse s'employèrent-ils à développer les forces productrices de leur royaume, non pas tant pour augmenter directement sa puissance par la prospérité économique — cette conception est moderne et répond à des conditions nouvelles — que pour faire servir indirectement cette prospérité économique à leurs visées politiques. Ils avaient besoin que le pays s'enrichît pour pouvoir payer plus d'impôts, entretenir plus de troupes, et être mieux outillé pour la conquête. Lorsque Frédéric II, encore prince héritier, souffrait de l'inaction dans sa solitude de New-Rupin et demandait à son père de le mettre à même de voyager pour se distraire, celui-ci le conviait à visiter les provinces les plus pauvres du royaume pour étudier le moyen de leur faire rendre plus d'impôts[1]. La leçon ne fut pas perdue, on le sait; elle se transmit de génération en génération jusqu'au fondateur de l'Empire actuel et les souverains de la Prusse eurent constamment la préoccupation de « faire une bonne maison », d'administrer sagement le patrimoine national.

Cette tradition a heureusement influé sur le gouvernement impérial lorsque les rois de Prusse se sont trouvés à la tête d'un vaste pays unifié, renfermant de grandes ressources latentes ou incomplètement exploitées. Les aspirations du peuple allemand vers le développement des forces productrices répondaient merveilleusement au désir du pouvoir central. Et celui-ci pouvait les soutenir efficacement grâce à l'expérience acquise par lui dans des conditions plus étroites et sur un théâtre plus restreint.

Mais les difficultés de sa tâche augmentent à mesure que les

1. M. Ernest Lavisse, *Frédéric II*.

intérêts dont il a la charge deviennent plus nombreux et plus complexes. Il arrive même que, parmi ces divers groupes d'intérêts, il y en ait de contradictoires. Un exemple célèbre est celui du canal central qui devait primitivement rejoindre le Rhin à l'Elbe. Les industriels et les commerçants souhaitaient, d'une façon générale, la réalisation de ce projet; mais le parti des « agrariens », représentant les intérêts agricoles, y a fait une vive opposition et a eu gain de cause. Pour reprendre le projet avec chance de succès, il a fallu le réduire, le tronquer, se livrer à un de ces marchandages dont la politique intérieure de l'Allemagne offre de si nombreux exemples. La même divergence de vues s'est manifestée tout récemment à propos de la question douanière, et cela nous ramène d'une façon plus précise au sujet qui nous occupe.

L'Allemagne industrielle ne peut pas vivre et se développer sans exportation. L'exportation ne lui est pas seulement avantageuse, comme à toutes les contrées industrielles, parce qu'elle lui permet de répartir ses frais généraux sur une production plus considérable; elle lui est nécessaire, soit en raison de la distribution géographique de ses bassins houillers qui influe sur la distribution de ses centres industriels, soit en raison du développement même de certaines fabrications dont le marché national est incapable d'absorber les produits, soit en raison des causes particulières que nous avons indiquées au cours de cette étude pour chacun des groupes de produits considérés. Le mouvement des cartells qui s'étend à un si grand nombre d'industries, est une marque certaine de l'excès général de la production; la permanence des ententes auxquelles il donne lieu prouve qu'il ne vise pas uniquement des crises passagères, mais qu'il cherche à prévenir un danger constant; les primes d'exportation instituées par les associations de producteurs ne laissent aucun doute sur le besoin pressant que ceux-ci éprouvent de trouver des débouchés à l'étranger.

Cette préoccupation des industriels allemands les guide dans la politique douanière qu'ils soutiennent. Ce serait beaucoup trop de dire qu'ils sont libres-échangistes; ils demandent, au

contraire, une protection positive dans bien des cas; mais ils réclament, d'une part, que la frontière allemande s'ouvre librement aux importations de matières premières, d'autre part, que les frontières des pays qui leur fournissent une clientèle ne se ferment pas à leurs produits fabriqués. Et cela les dispose à des concessions correspondantes. Enfin, ils désirent que les produits agricoles indispensables à l'alimentation, le blé et les viandes en particulier, ne soient pas grevés de droits de douane en augmentant le prix, parce que le haut prix de ces produits, consommés par la population ouvrière qu'ils emploient, a une répercussion sur le taux des salaires.

Les agrariens raisonnent tout autrement. Le sol de l'Allemagne ne pouvant pas nourrir la population qui s'y agglomère de plus en plus, ils n'ont à exporter que les produits de certaines cultures industrielles ou spéciales. Leur rêve est celui d'une Allemagne fermée par des barrières douanières élevées; ils redoutent peu les mesures de rétorsion par lesquelles les autres pays pourraient répondre à cette attitude, leur intérêt général étant plutôt de vendre leurs grains et leur bétail cher que de réserver des débouchés aux sucres de la Saxe, aux alcools du Brandebourg ou aux vins de la Moselle.

Le gouvernement allemand est constamment aux prises avec les difficultés que suscitent les intérêts divergents de ces deux groupes de producteurs; il l'a été tout particulièrement à l'occasion du renouvellement récent des traités de commerce. Sa perplexité est d'autant plus grande que sa politique traditionnelle et nécessaire s'appuie à la fois sur les industriels et sur les agrariens. Les premiers sont aujourd'hui ceux qui alimentent le plus largement son trésor et qui donnent à son armée des contingents de plus en plus nombreux. C'est, en effet, le développement de l'industrie et du commerce qui retient sur le sol de l'Empire la plus grande part des 800.000 Allemands qui, grâce à une admirable natalité, s'ajoutent chaque année à la population. Les seconds donnent à l'armée ses troupes les plus résistantes et ses chefs les plus dévoués; ils sont, en plus, les soutiens les plus fermes et les plus enthousiastes du trône. L'em-

barras de décider entre eux est donc grand pour un régime ayant besoin de lourds impôts d'État et de gros bataillons pour soutenir la puissance militaire dont il est issu, mais ne pouvant pas sacrifier, sans la compromettre, le solide noyau de ses paysans et de sa noblesse.

Ce n'est là, au surplus, qu'un des aspects d'une division profonde. L'Empire d'Allemagne voit se dresser devant lui, comme tous les grands pays producteurs, le problème des rapports entre employeurs et employés, mais il l'aborde dans des conditions particulièrement difficiles, parce que les employeurs se partagent en deux catégories animées d'un esprit très différent. Les grands patrons industriels acceptent sans restriction le principe sur lequel reposent les sociétés modernes, c'est-à-dire l'absence de privilèges héréditaires, le libre accès de toutes les situations à ceux qui sont capables de les remplir, le classement des citoyens suivant le rôle personnel qu'ils jouent effectivement. Les grands patrons agricoles, au contraire, sont des seigneurs, pourvus de certains avantages attachés à leur naissance, élevés en vue des fonctions particulières qu'ils remplissent traditionnellement dans l'armée, dans les administrations locales et dans les grands emplois civils de l'État. L'éloge très mérité que l'on peut faire de leur zèle, de leur fidélité, de leur exactitude, de leur intelligente application aux devoirs spéciaux de leur charge rend plus difficile encore à franchir le fossé qui les sépare des directeurs du travail industriel. Toutes ces qualités contribuent, en effet, à maintenir le régime actuel. Des privilèges sans aucune contre-partie effective disparaissent avec plus ou moins de rapidité; des privilèges correspondant à des services rendus n'offensent pas le sentiment d'équité et se justifient aux yeux de ceux qui, par leur éducation et leurs habitudes, sont prédisposés à les accepter. Par suite, l'Allemagne moderne, l'Allemagne scientifique et progressive a encore ses patrons de « de droit divin » en quelque sorte, confondant le respect indispensable des vérités éternelles et intangibles avec le maintien du système contingent qu'ils représentent, mettant leur confiance absolue et exclusive dans l'initiative d'un petit

nombre d'hommes choisis d'avance et l'obéissance de tous les autres.

Le grave danger de cette situation a été voilé jusqu'ici par les succès militaires, politiques et économiques de l'Allemagne ; il a été, pour ainsi dire, noyé dans le grand bienfait qu'une unité longtemps désirée a produit en se réalisant. Tout a été permis depuis trente-cinq ans à ceux qui personnifient cette unité et qui ont efficacement travaillé à son achèvement; mais le problème, pour être moins facilement aperçu, n'en est pas moins réel. L'Allemagne est entrée dans une voie de progrès matériel intense où ses triomphes militaires l'ont aidée à s'engager, mais dans laquelle elle ne peut persévérer qu'en transformant d'une manière profonde les organismes qui lui ont valu jadis ces triomphes. On peut affirmer qu'elle est décidée à poursuivre son essor économique. Il faudra donc qu'elle avise aux réformes nécessaires si elle veut éviter les révolutions violentes.

En résumé, le grand développement des forces productrices allemandes, dont le mouvement des exportations n'est qu'un des aspects principaux, a fait surgir deux questions, l'une de politique intérieure, l'autre de politique extérieure, dont les répercussions sociales sont considérables.

La question de politique intérieure, c'est la rivalité inévitable entre les créateurs de la richesse nouvelle et les représentants de l'ordre de choses ancien, entre ceux qui travaillent et ceux qui commandent. Nous avons signalé les conflits qui ont déjà éclaté entre eux; il en éclatera d'autres et d'un ordre plus grave encore. Il ne s'agira pas seulement de canaux à voter ou à refuser, de tarifs de douanes à combiner; il s'agira de décider si l'Allemagne doit s'orienter vers une plus grande liberté de l'initiative individuelle ou se confiner dans une discipline étroite. Et c'est là proprement un problème social, que les représentants du progrès auront besoin de résoudre affirmativement, sous peine de recul, que les représentants de l'autoritarisme prussien courent grand risque de méconnaître.

La question de politique extérieure, c'est la rivalité avec l'Angleterre. On ne supplante pas une nation industrielle sur les

marchés qu'elle détient sans s'attirer sa colère. Le « splendide isolement » qui lui permettait de saluer sans effroi les conquêtes continentales de la Prusse et la constitution de l'Empire est atteint par les succès moins retentissants des fabricants et des commis voyageurs allemands. Le duel, longtemps annoncé entre « l'éléphant » russe et la « baleine » anglaise, a été longtemps empêché par la diversion imprévue du Japon et par les désordres intérieurs dont la Russie est le théâtre. Un autre duel se prépare aujourd'hui pour l'Angleterre; il ne serait pas contraire à ses habitudes d'amener un des seconds qu'elle s'est assurés à se battre pour elle; mais, directement ou indirectement, elle veut porter un coup à la puissance économique nouvelle qui traverse ses desseins.

Paul de Rousiers.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. EDMOND DEMOLINS

ENQUÊTE SOCIALE

LE TYPE SAVOYARD

PAR

C. BORLET et J. PONCIER

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

Paul DESCAMPS

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
1907

SOMMAIRE

Introduction. — Les caractères généraux du type savoyard, par Paul Descamps. P. 3.

I. — **Le Pays de Tarentaise,** par C. Borlet. P. 8.

1. *Conditions du lieu.* — Hautes altitudes et vallées profondes. — Zones de végétation : neiges éternelles, pâturages alpestres, forêts défrichées, vallées.

2. *Principaux travaux développés par les conditions du lieu.* — Art pastoral transhumant avec stabulation d'hiver. — Élevage et culture intégrale. — Les trois étapes de la fabrication du fromage. — Industries ménagères. — Commerce.

3. *Influence du lieu et du travail sur l'état social.* — Évolution de la propriété communale vers la propriété individuelle. — Indépendance de la femme. — Le crétinisme. — L'autonomie communale. — Influence de l'étranger; le tourisme. — L'émigration.

II. — **Le Pays des Bauges,** par J. Poncier. P. 34.

1. *Conditions du lieu.* — Plateau calcaire et humide.

2. *Travaux déterminés par les conditions du lieu.* — La fabrication du fromage et son évolution. — Culture accessoire. — L'industrie du fer et la clouterie. — L'exploitation des bois.

3. *Influence du lieu et du travail sur l'état social.* — Évolution de la propriété communale vers la propriété individuelle. — Désorganisation de la famille patriarcale par l'émigration. — Caractères intellectuels et moraux. — L'étranger et le tourisme.

III. — **La Combe de Savoie : Vallée de Chambéry,** par P. Arminjon. P. 66.

Prédominance de la culture. — La crise agricole développe les fromageries coopératives et l'émigration.

IV. — **L'ouvrier savoyard urbain, d'après une ancienne monographie** (Ferblantier-couvreur d'Aix-les-Bains), par P. Descamps. P. 75.

La famille instable. — Prospérité apparente et chute du niveau social; ses causes.

V. — **Le Grésivaudan, d'après une ancienne monographie** (Gantier de Grenoble), par P. Descamps. P. 77.

Crise agricole dans une vallée fertile par suite de l'insuffisance du bétail. — Développement de l'industrie et son évolution de la fabrique collective vers le grand atelier. — Immigration de patrons et émigration d'ouvriers. — Transition vers le type du méridional.

VI. — **Tableaux du type savoyard,** indiquant les répercussions qui déterminent ce type. P. 83.

INTRODUCTION

Quoique, politiquement, la Savoie n'ait été réunie à la France que depuis 1860, ce n'en est pas moins une région essentiellement française. La chaîne des Alpes a toujours mis un obstacle aux relations faciles avec l'Italie, obstacle renforcé encore par la différence de langue.

La Savoie est située sur deux versants fluviaux : au sud-est, celui de l'Isère ; au nord-ouest, celui du Rhône proprement dit.

Au point de vue du relief du sol, on peut la diviser en trois régions :

1° *La région des hautes montagnes et des vallées profondes*, comprenant les pays de Maurienne (vallée de l'Arc), de Tarentaise (vallée supérieure de l'Isère), de Faucigny (vallée de l'Arve). Cette région se continue dans le Valais suisse (Rhône supérieur). Le travail qui domine est l'élevage des animaux domestiques, et accessoirement un peu de culture ;

2° *La région des plateaux*, comme les Bauges par exemple. L'art pastoral domine toujours, mais principalement en vue de l'industrie laitière ;

3° *La région des plaines*, comme le Grésivaudan, les Combes, la Chautagne, etc. Ce sont de petites plaines, ou plutôt des vallées, où existaient d'anciens lacs, qui peu à peu se sont transformés en marais, puis en plaines fertiles.

Les lacs du Bourget et d'Annecy sont les restes d'anciens lacs plus importants. Cette région est celle de la culture intensive.

C'est là que s'élèvent les villes de Chambéry, Annecy, Aix-les-Bains, etc.

Nous avons la bonne fortune de présenter à nos lecteurs une monographie de chacune de ces régions.

M. C. Borlet nous décrit un pays de la première région : la Tarentaise;

M. J. Poncier nous donne l'étude des Bauges;

Enfin, M. Arminjon a pris pour type de la troisième la vallée de Chambéry.

Nous avons profité de cette occasion qui nous est offerte, pour passer au crible de notre méthode l'ancienne monographie de Le Play sur une famille ouvrière d'Aix-les-Bains, et celle de M. de Toytot sur le gantier de Grenoble. Ce dernier type, sans appartenir proprement à la Savoie, couronne admirablement cette étude, en ce qu'il montre l'évolution de la race, évolution qui n'est encore qu'ébauchée dans les parties les plus fertiles de la Savoie.

Considéré dans ses caractères généraux, le Savoyard se rattache au type du *Pasteur montagnard*. Celui-ci diffère du Pasteur nomade de la steppe, en ce qu'il est sédentaire, par suite des nécessités de la stabulation d'hiver, imposées par la rigueur de la mauvaise saison.

La sédentarité du foyer dans un milieu intransformable oblige à la transmission intégrale de la propriété, à l'émigration — au moins temporaire — d'une partie des membres de la famille et au célibat d'un certain nombre : c'est la *famille quasi patriarcale*[1].

Nous avons démontré[2] que la famille quasi patriarcale, aussi bien que la famille patriarcale pure, ne se maintient que si cette famille vit à peu près de ses propres produits et n'entre pas en concurrence avec l'extérieur. Or si, dans la steppe, on peut vivre uniquement des ressources de l'art pastoral, il n'en

1. Cette famille diffère de la famille particulariste des fjords de la Norvège et de la Plaine saxonne, en ce que le chef de famille conserve toujours, de son vivant, l'autorité sur l'Héritier-associé.

2. *L'Humanité évolue-t-elle vers le Socialisme?* p. 99.

est plus de même dans la montagne. De là, la nécessité d'une culture rudimentaire et de quelques travaux accessoires. La culture demande le défrichement des forêts, et, par suite, l'agglomération des familles en villages : l'autorité communale intervient pour réglementer l'usage des bois, des pâturages, etc., et c'est pourquoi ces populations se distinguent par la *forte organisation communale*.

Il faut noter aussi une certaine indépendance de la femme, provenant, soit de la multiplicité des habitations, soit de l'importance du travail féminin comme source de revenu.

Voilà le type du Pasteur montagnard dans ses grandes lignes, le type tel qu'il était avant le développement des transports.

Dans ce type, il y a plusieurs variétés. Nous pouvons en distinguer actuellement trois en France :

1° *La variété des Pyrénées*[1]. Nous la plaçons en premier lieu, parce que c'est là que l'art pastoral est le plus important ; la culture y est presque nulle, ainsi que les travaux accessoires ; l'orientation des vallées du nord au sud et leur situation au nord des Pyrénées n'y a pas développé la culture de la vigne.

Les pâturages y sont tellement vastes que beaucoup appartiennent à des unions de communes.

2° *La variété des Alpes*, dont font partie la Savoie, le Valais, etc. Ce type se classe en second lieu, parce que la culture y est plus développée et, par conséquent, la propriété individuelle ; l'orientation des vallées de l'est à l'ouest, permet la culture de la vigne, sur l'un des versants ; les pâturages ne sont plus assez étendus pour dépasser la propriété communale : il n'y a plus d'unions communales ; enfin les travaux accessoires sont plus développés : travail du fer dans les Bauges, tissage, etc.

3° *La variété du Jura*[2] vient en dernier lieu, parce que les travaux de fabrication horlogerie, etc. y ont pris une importance capitale[3].

1. Le Play, *L'Organisation de la Famille*, liv. II, et F. Butel, *Une vallée pyrénéenne : La vallée d'Ossau*.

2. Voir *Monographie du Jura Bernois*, par R. Pinot (Sc. soc., t. III et IV).

3. Il faut tenir compte aussi des différences d'origine. Les populations des Pyré-

Revenons à la variété des Alpes.

Dans les études qui suivent, on verra comment *le type originaire a évolué sous l'action croissante du développement des transports*. Le travail se spécialise; la culture devient plus intensive; l'industrie laitière s'outille pour l'exportation, d'abord en fabrique collective, puis en atelier patronal; le tissage subit une évolution analogue, on voit l'industrie gantière, par exemple, passer de la fabrique collective rurale à la fabrique collective urbaine, pour devenir enfin le grand atelier sous l'action du machinisme. Ces changements amènent des transformations dans la propriété : la propriété communale disparaît pour faire place à la propriété individuelle.

En même temps, la famille patriarcale se dissout et tend de plus en plus vers la famille instable. Dans les Pyrénées, cette évolution est récente. Au temps de Le Play (1856), la famille quasi patriarcale paraît encore solide; mais il n'en n'est plus ainsi quelques années plus tard. Dans les Alpes, la dissolution remonte à une époque plus ancienne.

De même, la commune s'affaiblit avec la disparition des biens collectifs.

Voilà les individus lancés dans la lutte pour la vie, sans l'appui de la famille et de la commune, et surtout des subventions naturelles spontanées.

Comment vont-ils se comporter?

C'est ce que nous montrent les études sur les vallées adjacentes (Combe de Savoie, Grésivaudan), où l'évolution est plus avancée.

Il faut bien avouer que les individus ne s'adaptent qu'imparfaitement à la transformation du milieu : un certain nombre

nées descendent des *Ibères*, qui sont issus des Caravaniers du Désert. Dans les Alpes, on est en présence de deux populations différentes : dans le bassin de l'Isère (Tarentaise, Maurienne), on trouve les *Centrones* qui occupent les défilés mettant en communication le bassin du Pô et celui du Rhône; ils sont riches, parce qu'ils exploitent les caravanes, et descendent des *Ligures*, dont l'origine est analogue à celle des Ibères. Leur caractère plus vif contraste avec celui des *Allobroges*, peuple celtique qui occupait le versant du Rhône (Bauges, Combe, Genevois, etc.). Quant aux Jurassiens, ce sont des Celtes plus ou moins mélangés de Germains.

tombent dans la misère, ce qui nécessite un développement extraordinaire des œuvres de bienfaïsance ; l'antagonisme des classes s'accentue ; la direction du travail passe entre les mains de gens étrangers au pays et quelquefois même étrangers à la France ; la population diminue ; enfin l'émigration ne donne que des résultats inférieurs. Ainsi, le Savoyard est placé entre ce dilemme : s'il reste dans son pays, il tombe dans la dépendance de patrons immigrés ; s'il émigre, c'est pour s'embaucher dans la dépendance de patrons du pays où il s'établit.

Alors apparaît la loi suivante :

Le développement des transports, en amenant la concurrence des races, fait tomber les populations communautaires dans la dépendance de celles qui le sont moins.

Toutefois, nous devons ajouter qu'il y a un moyen pour les communautaires de tourner la loi : c'est de se faire particularistes, et on le peut par une transformation de l'éducation.

Il est mieux d'armer l'individu que de vouloir le protéger à l'aide d'institutions extérieures qui ne peuvent avoir d'autres résultats que de l'étouffer.

Paul Descamps.

LE PAYS DE TARENTAISE

I. — CONDITIONS DU LIEU.

L'expression géographique qui sert à dénommer le « pays » dont il va être question dans les pages qui suivent, est une expression de pure origine latine, et l'une de celles que les siècles ont le plus respectée.

Tarentaise est, en effet, le nom à peine francisé d'une civitas gallo-romaine ; ou, plutôt, c'est le nom du centre géographique et administratif de cette civitas : un nom de lieu, par conséquent, servant à désigner tous les lieux environnants ; un nom de *chef-lieu* au sens antique du mot.

Ce centre géographique et administratif, ce lieu et chef-lieu s'appelait Darantasia ou Tarantasia, il était situé en ce carrefour de vallées où est aujourd'hui Moûtiers, petite sous-préfecture du département de la Savoie, un peu au-dessus de l'endroit où cet énorme torrent qu'on appelle du nom générique de Doron, ou Thoron, se jette dans l'Isère.

Au IIe siècle de notre ère, c'est-à-dire à l'époque où le territoire, qui est devenu, depuis, le pays de Tarentaise, fut définitivement incorporé à l'Empire romain, et commença de constituer, avec le Valais suisse, la province des Alpes Graies et Pennines, Darantasia était l'un des cinq ou six chef-lieux de cette province.

Le pays de Tarentaise commence à Albertville même, sur la rive gauche de l'Arly, au vieux bourg de Conflans qui fut, pendant des siècles, la principale localité de cette région, et finit aux sources de l'Isère.

Le bourg de Conflans était appelé « porte tarine », c'est-à-dire

porte de Tarentaise ; et c'est sous ses murs, à l'endroit où l'Arly se jette dans l'Isère, qu'est l'entrée du défilé dont nous parlions plus haut.

De là aux sources de l'Isère il y a près de 100 kilomètres ; et de ce même point au *pied* du Petit-Saint-Bernard, où se trouve le passage le plus rapproché qui mène en Italie, il y a un peu plus de 60 kilomètres.

Le pays de Tarentaise comprend donc, tout d'abord, cette *longue vallée* qui commence sous Conflans, faubourg d'Albertville, et se termine 100 kilomètres plus haut, aux glaciers de Galise : c'est la *vallée de l'Isère* proprement dite. Il comprend, en outre, *deux autres vallées*, — je ne parle que des plus importantes, — qui sont arrosées par des *torrents* de même nom : le Doron de Salins et le Doron de Beaufort.

Le premier de ces torrents s'alimente aux grands glaciers du massif de la Vanoise, roule une masse d'eau considérable et double presque l'Isère. Son cours, de sa source à Moûtiers, où il se jette dans l'Isère, est de 45 kilomètres, environ. Quant au Doron de Beaufort, il se jette dans l'Arly, au-dessus d'Albertville, après un cours de 35 kilomètres. Il roule une masse d'eau bien moins considérable que le Doron de Salins, parce qu'il n'y a pas de glaciers dans son bassin.

Administrativement, le pays de Tarentaise comprend tout l'arrondissement de Moûtiers avec ses quatre cantons ; dans l'arrondissement voisin d'Albertville, il comprend environ la moitié du canton de ce nom et tout le canton de Beaufort.

Il peut être intéressant de constater qu'en 1792, après la première annexion du duché de Savoie à la France, fut établie une division administrative qui correspondait en tous points au pays de Tarentaise, tel que nous le décrivons ici. Le district de Tarentaise comprenait six cantons, dont Conflans et Beaufort ; L'Hopital (aujourd'hui Albertville) était rattaché à Chambéry.

Les limites naturelles de la Tarentaise sont les lignes de partage des eaux du bassin de l'Isère de ceux de la Doire Baltée, de l'Arve et de l'Arc.

Sa superficie est d'environ 200.000 hectares, ce qui représente un peu plus des deux tiers de celle du département du Rhône.

La Tarentaise est un pays de *très hautes altitudes*. Là est cette chaîne de Savoie dont parle Élisée Reclus, « l'une des plus importantes de tout le système des Alpes, à cause de ses diverses ramifications et de l'énorme quantité de glace qui s'est accumulée dans les cirques de ses montagnes ». Cette chaîne se prolonge en Italie où est son point culminant, le Grand-Paradis, qui dépasse 4.000 mètres.

Au point de vue de la science sociale, et même simplement de la géographie, la Haute-Savoie n'est pas où l'administration française l'a mise; elle n'est pas dans le bassin de l'Arve, mais bien dans le bassin de l'Isère. Elle commence à l'endroit où cette rivière reçoit l'Arc et finit aux Alpes Graies et Cottiennes.

A part le mont Blanc (lequel, d'ailleurs, s'étend aussi en Italie) et le Buet dont l'altitude est assez modeste, on ne trouve dans la Haute-Savoie, à quelques exceptions près, que des montagnes relativement peu élevées.

En Tarentaise, en allant droit devant soi, de l'est à l'ouest, ou inversement, on peut faire, en marchant toujours sur de l'herbe, des centaines de kilomètres sans jamais descendre au-dessous de 1.900 mètres, et en se tenant presque toujours entre 2.000 et 2.500 mètres. Les montagnes de la Maurienne ne sont pas d'un accès aussi facile, mais elles n'en présentent pas moins des hauteurs continues bien supérieures à celles du département de la Haute-Savoie. Quant aux sommets qui dépassent les 3.109 mètres du Buet, on ne les compte pas dans le bassin de l'Isère.

La Tarentaise possède tous les massifs géants suivants : celui de la Vanoise avec ses 8 à 10 sommets qui dépassent 3.500 mètres et dont le plus élevé atteint 3.861 mètres; celui de Thuria dont le point culminant (mont Pourri) s'élève à 3.788 mètres; la Grande-Sassière (3.759 mètres); le massif de Belle-Côte qui passe presque inaperçu parmi tant d'autres sommets, et dont le point

culminant est cependant encore plus élevé que les plus hauts pics des Pyrénées; enfin, il faut ajouter une partie de la chaîne du mont Blanc, dont un des glaciers alimente le premier gros torrent que reçoit l'Isère (l'aiguille qui domine ce glacier a 3.834 mètres).

Les hautes altitudes du pays de Tarentaise commencent dès l'entrée du défilé de ce nom. Au-dessus de Conflans, on a déjà des altitudes de 2.400 mètres, puis de 2.700, quelques kilomètres plus loin, au Grand-Mont.

Mais si la Tarentaise est le pays des *hautes altitudes*, c'est aussi celui des *vallées profondes*.

A l'entrée du défilé de Tarentaise, l'Isère n'est pas à 350 mètres d'altitude; et de là aux gorges de Briançon, 17 à 18 kilomètres plus haut, elle reste à une altitude moyenne de 380 mètres. Or, les deux chaînes parallèles très rapprochées qui se dressent à droite et à gauche ont, d'un côté, de l'extrémité des montagnes de la Bâthie au Grand-Mont, de 2.400 à 2.700 mètres; de l'autre, du Grand-Arc aux Rochers de Celliers, 2.480 à 2.800, à 2 ou 3 mètres près.

Il en est ainsi jusqu'au delà de Bourg-Saint-Maurice, à 60 ou 70 kilomètres du défilé de Tarentaise.

A Bourg-Saint-Maurice, l'Isère est bien déjà à 810 mètres; mais la vallée n'en demeure pas moins aussi profonde, quoique plus ouverte, car alors c'est le Thuria qui la domine sur la rive gauche avec ses 3.788 mètres; pendant que sur la rive droite se dressent des sommets qui ont encore plus de 3.000 mètres.

Le Doron de Salins, du Villard de Bozel à Moûtiers, sur un parcours de 15 kilomètres, coule à une altitude moyenne de 600 mètres, entre des sommets plus rapprochés encore. Le moins élevé de ces sommets a 2.563 mètres; plusieurs dépassent 3.500 mètres.

Quant à la vallée du Doron de Beaufort, bien que ses montagnes ne soient nulle part couvertes de glace, elle n'en est pas moins très encaissée aussi. Le torrent de Beaufort, au point où il se jette dans l'Arly, est à une altitude moyenne de 550 mètres. Les montagnes de la Bâthie et le Grand-Mont le dominent d'un

côté, et il est dominé de l'autre par des sommets qui ont encore de 1.900 à 2.400 mètres

Cette sorte d'opposition permanente entre les basses et les hautes altitudes, ne se rencontre nulle part comme en Tarentaise.

Si, par exemple, l'on compare le Briançonnais à la Tarentaise, on trouve bien, de part et d'autre, de très hautes montagnes, mais quant aux basses altitudes, on ne les trouve que d'un côté : Briançon est à 1.321 mètres, Moûtiers n'est qu'à 480 mètres.

Deux chefs-lieux de canton du Briançonnais sont à plus de 1.500 mètres et un troisième est à 1.450 mètres, tandis qu'aucun chef-lieu de canton du pays de Tarentaise n'est à plus de 810 mètres d'altitude.

De là résulte *une succession de zones de végétations diverses,* depuis la vallée où pousse la vigne jusqu'aux cimes recouvertes par les glaciers et les neiges éternelles. Ces zones sont, en allant du sommet vers la base :

1° Les neiges éternelles;

2° Les pâturages alpestres;

3° Les forêts (aujourd'hui en partie défrichées pour la culture et les pâturages);

4° La vallée.

Laissant de côté la première zone improductive, nous parlerons d'abord des *pâturages alpestres*, qui commencent là où cesse la végétation arborescente par suite du froid.

« Les schistes lustrés du trias, qui composent cette succession de dômes, résistent peu aux intempéries, et se prêtent d'une *manière merveilleuse au développement des pâturages. Nulle part on ne voit la roche nue; sur toutes les pentes, des prairies sans fin s'étendent jusqu'au sommet.* Je crois rester bien au-dessous de la vérité en estimant à 40 kilomètres de superficie la *succession ininterrompue de ces vastes pâturages*[1]. »

Nous ne retiendrons de cette citation que la partie que nous

1. *Annuaire du Club Alpin français*, année 1875, par Ferdinand Reymond.

avons soulignée. Les vastes pâturages que l'on voit du Jovet et qui se présentent en une succession ininterrompue de 40 kilomètres de superficie sont surtout ceux auxquels nous faisions allusion plus haut. Ils se trouvent sur la rive droite de l'Isère et commencent dans le canton d'Albertville, aux montagnes de la Bâthie, et se continuent à travers tout l'arrondissement de Moûtiers et tout le canton de Beaufort jusqu'aux cols du Joli et du Bonhomme, d'une part, et jusqu'aux cols de la Seigne et du Petit-Saint-Bernard, d'autre part, c'est-à-dire jusqu'aux frontières de la Haute-Savoie et de l'Italie.

Les gazons continus peuvent subsister jusqu'à 2.600 mètres. Plus haut, jusqu'à 3.000 mètres, il y a encore souvent de l'herbe, mais plus en gazons continus : c'est une herbe qui a besoin pour vivre de se cacher dans les interstices des rochers, de s'abriter entre des pierres ; ce n'est plus qu'une herbe pour des chèvres ou des moutons, pour des moutons surtout.

Au-dessous des pâturages alpestres, *les forêts.*

Elles peuvent s'élever à près de 2.000 mètres aux meilleures expositions, mais elles s'arrêtent le plus souvent entre 1.800 et 1.900 mètres. L'essence la plus répandue est le sapin, puis viennent l'épicéa, le mélèze, et enfin le pin.

On sait le rôle des forêts dans les pays de montagnes. Elles opposent une digue aux avalanches et aux débâcles et empêchent ainsi les pâturages de « descendre » dans la vallée.

En Tarentaise, le défrichement a laissé subsister assez de forêts pour remplir ce rôle bienfaisant ; il n'en n'a pas été partout ainsi, notamment dans le Dauphiné.

Au pays de Tarentaise, le paysan, s'il n'a pas également aimé toutes ses forêts, en a du moins aimé bon nombre, dont il a fait des privilégiées. En ce pays, il y avait *des bois bannis*, comme on disait autrefois, et comme on dit encore aujourd'hui, sans trop savoir pourquoi : « bois bannis », parce qu'en étaient bannis la hache, la contrebande, les animaux et tout ce qui aurait pu menacer l'existence de ces arbres sauveurs, petits ou grands, jeunes ou vieux.

Les lois et les règlements auraient été absolument impuissants à protéger certaines forêts, si la prévoyance des populations n'avait pas été elle-même une loi et un règlement. En un pays où chacun se jugeait *co-propriétaire des bois communaux,* où les villages, par l'organe de leurs conseils, refusaient à l'État toute taxe, si minime qu'elle fût, qu'il voulait leur imposer, la police des forêts aurait été impossible.

Mais ces mêmes populations qui voulaient être laissées libres de couper tout le bois dont elles avaient besoin, et chaque fois qu'elles en avaient besoin, étaient les premières *à solliciter l'intervention du pouvoir central, quand il s'agissait de mettre en réserve certaines forêts, jugées nécessaires à la protection des pâturages ou des cultures.* La police de ces forêts était donc faite, en réalité, par les intéressés, par les communiers; on demandait seulement à l'État des sanctions contre les délinquants, qui auraient été tentés de ne pas respecter les « bois bannis ».

Une cérémonie religieuse consacrait, d'ailleurs, cette mise en réserve, cette défense d'y toucher.

Le « bois banni » devenait ainsi comme un *bois sacré.*

Les grandes vallées du pays de Tarentaise sont toutes orientées de l'est à l'ouest. Il y a donc un versant exposé au soleil tandis que l'autre reste à l'ombre. Ce dernier s'appelle le *revers,* et la température y est toujours beaucoup moins élevée que de l'autre côté.

Au revers, les forêts descendent souvent jusqu'au fond des gorges. En face, les sapins et les mélèzes sont remplacées dans les basses altitudes par les chênes et les hêtres, mais ceux-ci ont reculé devant la vigne, les champs et les prairies. De ce côté (toujours aux basses altitudes), le défrichement se continue sous nos yeux, aux dépens de quelques forêts de chênes et de hêtres qui subsistent encore, et généralement au profit de la vigne, car les champs et les prairies ont à peu près pris tout ce qu'il y avait à prendre.

La vigne s'accommodant davantage des pentes raides, on comprend que ce soit pour elle qu'on défriche surtout quand il y a possibilité de défricher. La vigne peut être cultivée jusqu'à

plus de 1.000 mètres, et même, il n'est pas rare de voir, dans des jardins situés à 1.200 mètres, quelques ceps porter des grappes en pleine maturité. Des champs d'orge et de seigle s'étagent entre la vigne ou les forêts de chênes et de hêtres, d'une part, et les forêts de sapins ou les pâturages, d'autre part.

II. — PRINCIPAUX TRAVAUX DÉVELOPPÉS PAR LES CONDITIONS DU LIEU.

La nature montagneuse du sol a développé l'*art pastoral transhumant*. Le bétail monte ou descend, suivant les saisons.

En hiver, par suite du froid, les animaux sont nourris à l'étable, depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mai. Cette nécessité entraîne la fixité du foyer. Ce ne sont plus des Pasteurs nomades comme dans les steppes, mais des *Pasteurs sédentaires. L'habitation d'hiver, avec l'étable, forme la résidence principale de la famille*. Les habitations d'hiver sont groupées en hameaux, à une altitude moyenne de 1.200 à 1.300 mètres [1], à la partie inférieure des pâturages.

Aux premiers jours du printemps, dès qu'il y a un peu d'herbe, le bétail sort; on le mène d'abord un peu au-dessus du village; puis un peu plus haut, puis plus haut encore; mais, cette fois, on ne le ramène plus, le village est trop loin, trop bas quoique à 1.200 mètres, et le bétail reste au *chalet de printemps*, situé entre 1.400 et 1.600 mètres. Qui va habiter ces chalets? Les enfants et les vieilles filles, et parfois des jeunes filles de dix-huit à vingt ans, surtout quand les chalets sont groupés; les femmes mariées n'y vont qu'à défaut d'autre membre féminin, car, autant que possible, elles ne quittent pas la résidence principale. Le chalet de printemps est habité pendant le mois de mai et une partie de juin.

De mi-juin à la mi-septembre, le bétail va à la « montagne », c'est-à-dire au-dessus de la limite des forêts, entre 1.700 et

1. Le village le plus élevé est situé à 1.850 mètres.

2.000 mètres d'altitude et quelquefois plus haut, mais rarement plus bas. C'est là que l'on fabrique le fromage, soit dans les « fruitières », s'il s'agit du fromage de gruyère, soit dans des chalets, s'il s'agit des fromages destinés à la consommation de la famille.

Pendant que les vaches laitières sont à la montagne, les bœufs, les génisses et les bêtes à cornes, qui ne donnent pas de lait, vont plus haut, sur les « montagnes à génisses », dans la *zone de l'élevage* qui s'étend jusqu'à 2.600 mètres d'altitude. Ici, plus de fruitières, plus de chalets; seulement des cabanes de bergers, généralement en planches et transportables.

Dans la Tarentaise, tout le monde fait de l'élevage. On élève des jeunes génisses pour se préparer des vaches laitières; on élève des jeunes bœufs pour la vente directe aux étrangers qui viennent s'approvisionner d'animaux de travail, ou de boucherie, aux foires de la Tarentaise. Or, du mois de juin au mois de septembre, il ne faut pas compter sur les pâturages d'altitude moyenne, tout y est sec; encore moins faut-il compter sur le foin des prairies, il est beaucoup trop rare et trop cher. Heureusement, la nourriture est abondante près des neiges éternelles, précisément au moment où il y a disette partout ailleurs.

Les gens du village ne feront qu'un troupeau de tout ce bétail; ils le confieront à un seul berger, et ne s'en inquiéteront plus. C'est à peine si, deux ou trois fois en toute la saison, un enfant de douze à treize ans ou une vieille fille, moitié par intérêt, moitié par passe-temps, iront constater *de visu* ce qui se passe et prendre des nouvelles.

Vers la mi-septembre, le bétail abandonne la montagne pour les pâturages inférieurs, et les femmes et les enfants reviennent habiter le chalet de printemps qui est aussi celui d'automne. Enfin, en novembre, on rentre tout le bétail à l'étable, et la famille se trouve réunie à l'habitation principale pour l'hivernage.

Comment nourrit-on le bétail pendant l'hiver? A l'aide des produits de la culture fourragère. Le foin récolté pendant la bonne saison est emmagasiné pour l'hiver. Ainsi, *le froid, en*

obligeant à la stabulation d'hiver développe une culture rudimentaire. Mais il y a plus, on ne vit pas que de fromage et de lait ; il faut du pain, du vin, etc. En outre, il faut des vêtements. Or, *les montagnes, en rendant les communications difficiles, obligent les habitants à se suffire, et ainsi à développer encore plus la culture.*

C'est pourquoi nous avons constaté l'existence de champs d'orge et de seigle ainsi que des vignobles sur les flancs des montagnes. C'est pour la même raison que l'on cultivait un peu de chanvre pour avoir de la toile, et que l'on entretenait quelques moutons pour les habillements et les couvertures de laine. Pour les chaussures, on avait le cuir.

Nous verrons que cet état de choses, surtout vrai avant l'annexion à la France, a été modifié par le développement des moyens de transport. Mais, auparavant, nous devons parler d'un autre phénomène dû aux progrès du défrichement.

Ce défrichement s'est opéré en descendant :

Les premiers habitants se sont établis près des pâturages « sur les cimes des monts », où ils étaient encore du temps de Strabon. Ils ont commencé à défricher le sol qui était immédiatement au-dessous de ces pâturages. Des altitudes de 1.200 à 1.600 mètres, le défrichement a gagné peu à peu les altitudes inférieures. Ainsi, les cultures des altitudes supérieures vont toujours reculant. Telles communes, dont les champs de seigle et d'orge s'étendaient encore, il y a cinquante ou soixante ans, jusqu'à 1.500 mètres d'altitude n'en n'ont plus qu'à 1.300 mètres et au-dessous. « Les céréales descendent », suivant l'expression consacrée, et elles « descendent » même très vite depuis quelque temps, refoulées qu'elles sont par les prairies. Les coteaux d'étage inférieur gagnent ainsi tout le terrain que perdent les céréales qui confinent aux pâturages. Bientôt on y établira les villages du domicile principal, tandis que ceux des étages supérieurs se transformeront en chalets.

Cette évolution est un fait accompli pour quelques communes de la Basse-Tarentaise.

Au XIVe siècle, dans ce que l'on appelle la plaine de Cevins, à

égale distance d'Albertville et de Moûtiers, et à 390 mètres d'altitude, il n'y avait encore qu'un petit hameau et quelques fermes. Les autres hameaux étaient sur les flancs de la montagne, au-dessus de 1.000 mètres, et l'on habitait toute l'année en ces hameaux de l'étage supérieur. Peu à peu, les maisons se sont multipliées au fond de la vallée; elles se sont groupées, formant d'abord des villages annexes à une altitude de moins de 400 mètres. Ne croyez pas que l'on ait, pour cela, abandonné le sommet de la montagne; non, on a toujours des chalets aux étages supérieurs, et même de véritables maisons; mais on vit plus qu'autrefois au fond de la vallée, parce qu'on y trouve plus qu'autrefois à s'y occuper.

Remarquons, d'ailleurs, que cette évolution qui tend à faire « descendre » les céréales, et, avec les céréales, les habitations d'hiver, ne dépassera jamais une certaine limite, dans la plus grande partie du pays de Tarentaise. En beaucoup d'endroits, les habitations d'hiver pourront descendre encore, mais elles ne descendront jamais jusqu'au fond de la vallée : il y a trop de gorges inhabitables. Quant aux chalets des hautes altitudes, ils ne feront que se multiplier à mesure que les villages des étages supérieurs se dépeupleront davantage.

En résumé, ces villages annexes de l'étage inférieur sont de date relativement récente. J'en connais plusieurs qui ne se sont formées que vers le milieu du XVIIIe siècle. D'autres sont plus anciens, et alors ils peuvent posséder une église et une mairie. Tels villages des environs de Brides-les-Bains, qui sont à une altitude de 750 mètres environ, et qui possèdent une église et une mairie, ne sont en réalité que des villages annexes; le domicile principal des propriétaires de ces groupes de maisons est beaucoup plus haut : il est aux villages qui sont au-dessus de la forêt, à 1.100 ou 1.200 mètres.

La famille se fixe dans les villages-annexes au commencement du printemps pour les besoins de la culture; elle y revient à la fin de l'automne pour les mêmes raisons. Mais elle n'y passe pas l'hiver, comme nous l'avons vu plus haut.

La nécessité où les hommes se trouvent de se déplacer cons-

tamment a amené l'élevage du mulet comme moyen de transport. Les mulets de la Tarentaise sont très forts et portent d'immenses bâts. En toute saison, ils sont l'instrument de l'homme comme la quenouille, en hiver, est celui de la femme. Quand celle-ci se sert du mulet, c'est qu'elle est veuve, ou que son mari est bien malade.

Passons maintenant aux travaux de *Fabrication.*

L'industrie laitière, aussi vieille que le monde, à laquelle les Centrones s'adonnaient, du temps de Pline, est toujours la *principale industrie* de leurs descendants avec l'élevage. Le fromage a seulement changé de nom : ou bien il s'appelle gruyère, comme dans le Jura et en Suisse ; ou bien il prend toutes sortes denoms et s'appelle : tomme, tignard, brezecou, boudanes, vacherin; parfois, il n'a pas de nom.

Le gruyère est le seul fromage qui se fabrique pour l'*exportation* et il *ne se fabrique que pour l'exportation.* On ne garde au pays que les rebuts, quand il s'agit du gruyère ; tandis qu'on garde souvent pour soi ou pour les marchés locaux ce qu'il y a de meilleur, quand il s'agit de la tomme ou de tel autre fromage. A vrai dire, on peut négliger ces fromages de tous noms, de fabrication familiale; ils ne sont destinés qu'à la consommation locale, et la vente ne se fait qu'au détail.

En consultant les livres ou les articles spéciaux consacrés au gruyère, j'ai été très étonné de ne pas trouver la Tarentaise parmi les pays français producteurs de ce fromage. Ne serait-ce pas que ces livres spéciaux ont été écrits il y a plus de cinquante ans, avant l'annexion, par conséquent; et que ceux qui ont écrit après n'ont fait que répéter ce que leurs devanciers avaient dit?

Il y a trois étapes dans l'évolution de l'industrie fromagère.

1° Tout se passe *en famille :* on ne traite que le lait des quelques vaches ou de l'unique vache que l'on possède ; on fabrique 1 ou 2 kilos de fromage tous les jours, ou tous les deux ou trois jours.

C'est le système le plus primitif; il est vieux comme le monde.

2° La seconde étape, malgré les apparences, ressemble beaucoup à la première.

La famille accumule le lait dont elle peut ou veut disposer, et pour cela le porte, deux fois par jour, en un local déterminé appelé *fromagerie*. Là, quand la quantité de lait est suffisante, elle fabrique, ou fait fabriquer sous ses yeux son fromage ou son beurre. Ce lait n'a jamais été vendu. La combinaison a seulement consisté à s'arranger avec les voisins pour ne pas le laisser vieillir, tout en l'accumulant.

Dans ce système, si tout ne se passe pas dans la famille, tout se fait encore par la famille et avec une matière première n'ayant jamais cessé d'appartenir à la famille.

3° Voici la troisième étape qui est, par rapport aux deux premières, ce qu'est la *grande industrie* par rapport au *petit atelier* de la famille.

Ici, c'est un véritable industriel qui achète le lait en quantité, aux producteurs, et qui le traite dans un local à lui, avec des ouvriers à lui. La famille, qui a vendu la matière première, habite peut-être à 50 ou 100 kilomètres du local où l'on façonne cette matière première. Elle ne s'inquiète de rien. Elle n'a pas à se préoccuper si la fabrique fonctionne ou ne fonctionne pas, si les objets fabriqués se vendent ou ne se vendent pas.

Si cette famille, au lieu de vendre son lait à un industriel, le vend à une société dont elle fait partie, le résultat est le même ; ce sont les administrateurs de la société qui s'occupent de la fabrication et de la vente. La seule différence est qu'elle participe aux risques de l'entreprise et touche des dividendes plus ou moins élevés.

La fabrication du fromage de gruyère en vue de l'exportation se fait donc en grand atelier sous deux formes que nous allons passer successivement en revue.

1° *Le système de l'association*, généralement employé dans le Jura, s'est beaucoup moins répandu en Tarentaise. On ne le trouve guère que dans les cantons d'Aime, de Moûtiers et de Bozel.

Comme dans le Jura, le lieu où se fabrique le fromage de

gruyère se nomme *fruitière*. Dans l'un et l'autre pays, cette fabrication existait déjà au XVIIIe siècle.

La différence entre les deux est que les fruitières du Jura sont établies dans les villages mêmes et fonctionnent l'hiver, tandis que celles de la Tarentaise sont reléguées dans la « montagne » et ne fonctionnent que l'été.

On appelle « montagne », une étendue de pâturages alpestres d'au moins 40 hectares et délimitée par la nature. Quarante hectares suffisent pour nourrir, pendant 3 mois, 50 vaches pouvant donner 300 à 400 litres de lait par jour, soit la quantité nécessaire pour fabriquer journellement un fromage de 25 à 30 kilos. Mais ne fabriquer qu'un seul gruyère, c'est se mettre dans l'obligation de laisser vieillir le lait, c'est, par conséquent, s'exposer à ne livrer que des produits inférieurs. Aussi ce type de « montagne » de 40 hectares seulement est-il le type de beaucoup le moins répandu. On est à peu près partout arrivé à faire deux fromages par jour, un pour chaque traite; c'est-à-dire que, presque partout, avec patience et longueur de temps, — remarquons que cette tendance ne date pas d'hier, — on est parvenu, là où les accidents de terrain ne s'y opposaient pas, à constituer des propriétés de 80 à 100 hectares. Il y en a de 150, et même de 200 hectares; mais alors c'est trop grand. Il n'y a qu'à diviser, me direz-vous. Oui, seulement si l'on ne divise pas, c'est que c'est impossible; et c'est impossible parce qu'il n'y a qu'une source sur cette étendue de 200 hectares.

Une fois constituée, une « montagne » ne se divise plus. Est-on plusieurs héritiers, on vend, ou l'on exploite en commun : on ne *morcelle pas*, on *ne partage pas*.

La plupart de ces propriétés existaient déjà au XVIIIe siècle, avec leur destination actuelle. Elles ont connu toutes les législations, tous les régimes, toutes les lois successorales; et elles sont ce qu'elles étaient : elles finissent à la même arête, sont limitées par les mêmes rochers, possèdent les mêmes sources. Il n'y a que les noms des propriétaires qui ont changé quelquefois, comme nous le verrons.

Sous le régime de l'exploitation par association, tous les

associés sont du même village, ou de la même commune (suivant que la montagne est la propriété du village ou de la commune). Chaque associé a un droit de participation proportionnel aux impôts fonciers qu'il paie. Les propriétaires non-résidants et les non-propriétaires sont donc exclus.

Cette exploitation par association, qui est très avangeuse pour l'habitant, l'est beaucoup moins pour la commune, bien que celle-ci perçoive un droit sur chaque tête. Ce droit ne fait que couvrir les frais, l'habitant, qui est en même temps l'électeur, se souciant peu d'enrichir la commune à ses dépens.

Avec ce système, une bonne vache, qui reste trois mois à la « montagne », rapporte facilement 60 francs, toutes taxes et tous frais payés. Cet été, 1906, un membre d'une de ces associations, propriétaire d'une seule vache, me parlait de sa bête avec une complaisance marquée, presque avec des larmes aux yeux. En 1904, cette vache avait été la première de la « montagne » pour le nombre de kilos de lait, et avait rapporté 102 francs; en 1905, elle était encore la première et avait rapporté 97 francs, tous frais payés.

Une vache ordinaire rapporte encore de 35 à 45 francs, sans compter quelques sous-produits, toujours très appréciés, et la quote-part des rebuts.

2° *L'exploitation par un particulier* (propriétaire ou fermier) domine dans le canton de Bourg et surtout dans celui de Beaufort. Quand l'exploitation se fait par le propriétaire même de la montagne, il est rare qu'il possède le nombre de vaches nécessaires. Il loue le surplus à raison de 25 francs en moyenne par tête. Comme chaque bête rapporte de 40 à 50 francs tous frais payés, le locataire fait donc 15 à 25 francs de bénéfice net. Pour les vaches qu'il possède, il fait un bénéfice d'au moins 60 à 70 francs, car, outre que tout le profit lui revient, elles ont été sélectionnées et sont les meilleures laitières du troupeau. Où vont ces dernières pendant l'hiver? Le propriétaire ne peut pas les nourrir lui-même, car *la Tarentaise qui est très riche en pâturages, ne l'est pas du tout en prairies artificielles*; elle pourrait le devenir, *mais l'usage de la vaine pâture*

et du libre parcours s'y oppose. Aussi le foin est rare et cher. Voici comment notre grand fabricant s'y prend. Il y a de pauvres familles qui ont un peu de foin, un peu d'orge, et qui n'ont pas de vaches laitières, ou qui n'en n'ont qu'une ou deux et peuvent en nourrir deux ou trois.

Acheter, c'est vite dit; mais n'achète pas qui veut. Deux à trois cents francs ne se trouvent pas ainsi à point nommé, surtout à l'entrée de l'hiver; et qu'a-t-on pour cette somme?

Il vaut mieux s'adresser au riche « montagnard ». Ses bêtes sont de bonne race et d'excellentes laitières. Avec lui on n'aura rien à débourser, car il prête ses vaches moyennant la pension seulement; il les met à « l'hiverne ». On lui demandera donc une de ses bêtes à « l'hiverne ». On aura ainsi du lait tout l'hiver; ou, si l'on n'en a qu'une partie de l'hiver, c'est mieux encore, car l'on pourra faire de l'élevage avec le veau qui s'annonce.

Le pauvre garde neuf mois la vache du riche. Celui-ci ne la reprend que pour la remettre à sa « montagne », ordinairement vers le 10 juin. En automne, le pauvre ira la lui redemander; celle-là, le plus souvent, car elle n'est pas trop vieille encore et on a bien vu que c'était une « riche » bête.

On comprend que le fermier d'une « montagne » fasse tout ce que fait un propriétaire. Lui aussi a besoin d'un troupeau de 150 à 160 têtes pour se livrer à la fabrication du gruyère; lui aussi loue ce qu'il n'a pas, achète le lait qui lui manque en payant autant de fois 25 francs qu'il a de têtes louées; lui aussi tient à avoir dans son troupeau un certain nombre de bêtes lui appartenant; lui aussi est embarrassé à l'entrée de l'hiver et est tout heureux qu'on vienne lui demander ce qu'il a en trop.

Cet échange a encore, mais a eu surtout, à certaines époques, une très grande importance. Beaucoup de familles lui doivent d'avoir échappé à la misère; beaucoup d'autres ont évité les emprunts ruineux et ont pu réparer, sans presque s'en apercevoir, de lourdes pertes. Si le paupérisme n'a jamais existé en Tarentaise, on le doit, en grande partie, à ces prêts dissimulés du fabricant de fromage.

La vente du gruyère, à raison de 130 à 150 francs les 100 kilos, se fait directement par les fabricants eux-mêmes. Turin était autrefois le centre principal où l'on dirigeait une bonne partie de ces produits. Il y a encore dans cette ville de grandes maisons, dont quelques-unes sont dirigées par des originaires du pays de Tarentaise, qui en absorbent une certaine quantité; mais, depuis un certain nombre d'années déjà, il s'en vend beaucoup en France.

Moûtiers ne joue aucun rôle dans cette exportation. C'est tout au plus s'il y a quelques caves à gruyère en cette petite ville, comme il y en a à Bourg-Saint-Maurice, à Aime, etc.

Les exportateurs, je l'ai dit, sont les fabricants eux-mêmes, ou quelques-uns d'entre eux, et ils peuvent être bien plus nombreux dans un simple village qui est à 1.200 ou 1.300 mètres d'altitude qu'à Moûtiers même. En réalité, on trouve de ces fabricants-négociants dans bon nombre de communes et dans tous les cantons. Ils ont toujours formé une classe supérieure, comme une sorte de bourgeoisie dans les villages : une bourgeoisie dispersée en de très petits centres, résidant un peu partout, et remplaçant celle du centre urbain qui n'existait pas.

La nécessité de se suffire avait anciennement développé la petite industrie. Les femmes filaient le chanvre l'hiver pendant les veillées. Chaque village avait son tisserand, son cordonnier, son four et son moulin; des tanneries, dispersées dans le pays, préparaient le cuir. En 1810, une fabrique de drap fut établie à Séez et chacun put y échanger sa laine contre du drap, moyennant un certain prélèvement convenu.

Quant au *commerce*, nous avons vu que l'exportation du fromage de gruyère se fait directement par les fabricants. Il n'en n'est pas de même du commerce des bestiaux, la vraie richesse de la Tarentaise, le seul produit qui ait toujours été assez abondant pour donner lieu à une exportation régulière. La valeur marchande de cette exportation a considérablement augmenté depuis l'annexion de la Savoie, par suite de la suppression des douanes entre cette province et le reste de la France qui forme son débouché naturel, car les Alpes rendent le trafic peu aisé

avec l'Italie. Le commerce des bestiaux s'opère dans les foires : on y vient de plusieurs départements à la ronde et même d'Algérie. Les principales foires sont celles de Bourg-Saint-Maurice (9 et 10 septembre) et Moûtiers (11 et 12 septembre) qui font chacune environ 2 millions d'affaires. Il y a d'autres foires moins importantes dans les principales localités du pays.

III. — INFLUENCE DU LIEU ET DU TRAVAIL SUR L'ÉTAT SOCIAL.

Examinons d'abord comment la *propriété* est constituée dans la Tarentaise.

Les pâturages alpestres étaient autrefois possédés par les communes, et ils le sont encore en partie. Nous avons vu que la fabrication du fromage de gruyère en vue de l'exportation se fit d'abord par des associations de propriétaires du même village, ce qui n'amena aucun changement. Mais peu à peu, les communes trouvèrent plus avantageux d'affermer les montagnes. Le fermage se payait en nature, ou en argent. L'administration des gabelles du XVIIIe siècle nous apprend qu'il y a déjà alors comme une sorte de classe industrielle dont la spécialité est d'exploiter les pâturages et que cette classe se recrute dans tout le pays.

Ce sont ces fermiers qui devinrent plus tard propriétaires de bon nombre de pâturages communaux destinés à l'industrie fromagère. Aujourd'hui, le plus grand nombre de ces montagnes sont des propriétés privées. De ce fait, en beaucoup d'endroits, *la propriété communale a été considérablement restreinte*, mais il faut remarquer que ce sont surtout les communes dont les pâturages étaient le plus étendus qui ont procédé à des ventes.

Sous ce nouveau régime, il se développe une bourgeoisie disséminée un peu partout. Un fabricant de fromage ne s'en tient plus à l'exploitation des montagnes de son propre village, mais on verra un habitant du canton d'Aime, par exemple, avoir son troupeau sur les pâturages du canton de Beaufort, et quel-

quefois hors de la Tarentaise. Il est au contraire très rare qu'un étranger vienne exploiter un pâturage de ce pays.

Les communes ont vendu, depuis le XVIIIe siècle, bon nombre de leurs pâturages destinés à la fabrication du fromage, mais elles ont à peu près partout gardé ceux des pâturages qui étaient destinés au jeune bétail. Ces pâturages sont très recherchés depuis quelques années. Aussi les communes qui en ont trop pour leurs besoins immédiats, en ont-elles vendu une partie qui est alors exploitée par l'acquéreur ou par un fermier.

Ce propriétaire, ou ce fermier, appartient à la classe la plus aisée du pays. Au printemps, il achète pour 10 à 15.000 francs de bêtes à corne de un à deux ans et demi et les met sur les pâturages pour les revendre en automne. Les frais sont insignifiants; il suffit de payer un berger.

Les animaux passent la nuit dehors, et, par conséquent, il n'y a même pas à faire les frais d'un abri en planches. Comme, d'ailleurs, le croît est relativement considérable, les bénéfices sont importants, ils se chiffrent, le plus souvent, par 60 à 80 francs par tête.

Ces négociants, qui spéculent ainsi sur les jeunes animaux, ont beaucoup stimulé l'élevage. Leur nombre augmente; ils utilisent de plus en plus tous les pâturages disponibles et arrivent même, profitant de certaines situations obérées, à provoquer des ventes de biens communaux. C'est ce qu'ont fait les fabricants de fromages, lesquels, d'abord, n'étaient que des fermiers. Ces derniers auront eux-mêmes, d'ailleurs, à compter avec leurs nouveaux concurrents.

Les moulins communaux à grains ou à huile avaient été généralement aliénés avant qu'on ne commençât à vendre les pâturages. Presque tous aujourd'hui appartiennent à des particuliers.

A partir de 1738, époque où fut achevé le cadastre, il y eut, en vertu d'une série d'édits, de véritables partages de biens communaux. On se partagea même des forêts, sinon à titre tout à fait gratuit, du moins moyennant une indemnité très faible. C'est ainsi, par exemple, qu'à Hautecour et à Saint-Marcel,

toutes les forêts jusqu'à 11 ou 1.200 mètres d'altitude sont devenues propriétés privées.

Quant aux parties défrichées et mises en culture, elles sont appropriées de temps immémorial et, là, c'est la petite propriété qui domine. Ainsi, en 1738, la commune d'Aime et Tessens, qui comptait 292 familles, « faisant feu », avait une superficie de 2.769 hectares, divisés en 17.378 parcelles ; les 1.200 habitants d'Allues possédaient 9.061 hectares divisés en 34.447 parcelles ; et les 105 communiers d'Hautecour se partageaient 13.954 parcelles ayant moins de 100 mètres carrés en moyenne.

Au contraire, *les pâturages destinés à l'industrie fromagère évoluent de plus en plus dans le sens de la grande propriété.* Ainsi, par exemple, à Nâves, il y avait, en 1768, 23 montagnes avec 342 vaches : ce qui ne fait pas 15 têtes par montagne. C'était donc ce qu'on appelle, aujourd'hui, des « montagnettes ».

En 1906, sur le territoire et dans les pâturages de cette même commune, il y avait encore 340 vaches laitières, et davantage, mais le nombre des montagnes était réduit à 5 ou 6 et même à 4 ou 5 : on était en train, à cette date, d'unir deux propriétés dont chacune était déjà très étendue, et il n'en restait plus que deux qui ne méritassent encore que le nom de montagnettes.

Cette tendance à diminuer le morcellement s'est partout affirmée, quand il s'agissait de pâturages destinés à la grande industrie fromagère.

Nous avons vu que l'organisation de travail dans la Tarentaise exige l'établissement de plusieurs domiciles. A telle époque de l'année, une même famille peut se trouver dispersée en trois endroits différents. Dans cette superposition de domiciles, chaque membre de la famille a d'avance sa place marquée : la vieille fille occupe l'étage supérieur, — le chalet — en compagnie d'un ou deux enfants ; la femme mariée est à l'étage intermédiaire, l'habitation principale ; enfin le mari est à l'étage inférieur dans le village-annexe.

Grâce à cette multiplicité de domiciles, les femmes ont toujours la direction d'un foyer, et elles commandent partout où elles sont. Quand les hommes sont à leurs champs, à leurs vignes, à

leurs prairies, elles sont ou à leurs pâturages, ou à leurs chalets du printemps, ou dans leurs habitations d'hiver. Ce partage d'attributions qui se fait entre l'homme qui fait la culture, et la femme qui dirige l'élevage, donne à celle-ci une grande indépendance, et cela de très bonne heure. Il n'est pas rare de voir des jeunes filles de seize à dix-huit ans imposer leurs volontés à leurs pères et frères aînés, surtout en ce qui touche à l'élevage, à la vente du bétail, et à l'organisation intérieure de la maison. Les femmes se constituent presque toujours, par la vente de certains produits de la ferme, un petit pécule personnel. Il faut ajouter, d'ailleurs, que c'est presque toujours dans l'intérêt de tous qu'elles amassent ce pécule; c'est en vue de certains petits achats et pour ne pas trop entamer la bourse commune; le défaut de la femme serait plutôt de pousser trop loin l'esprit d'économie.

Parmi les calamités qui sévissent en Tarentaise, il faut signaler le *crétinisme;* il y a toujours été beaucoup plus localisé que dans le Valais, ou la Maurienne, mais il n'en a pas moins été un véritable fléau pour certaines communes en particulier, et pour le pays en général. Ce fléau sévissait à deux endroits surtout : à Aime et à Bozel. Près de ce dernier chef-lieu de canton, est un village qu'on a toujours appelé le Villard-Goitreux. Tous les goitreux ne sont pas crétins, loin de là; mais on peut être sûr que, là où il y a beaucoup de goitreux, il y a également beaucoup de crétins. Le Villard-Goitreux est situé au fond d'une gorge, entre deux torrents.

En 1818, un lac qui s'était formé au sommet de la vallée de Champagny, où sont de grands glaciers, rompait sa digue, et se précipitant dans cette gorge, emportait la moitié du village. On le reconstruisit un peu plus loin, on espaça un peu plus les maisons; et ce fut assez pour amener une décroissance considérable du terrible fléau. Depuis quelques années surtout, dans les deux ou trois localités où il existe encore, le crétinisme va diminuant très rapidement; le jour n'est pas loin où il aura entièrement disparu.

Est-il vrai que les gens de la Tarentaise soient distincts des autres habitants de la Savoie par leur origine? Élisée Reclus le croit : « Ils ont les cheveux plus noirs, l'esprit plus vif et ressemblent à des Méridionaux... Ils sont beaucoup plus petits que les gens des vallées voisines. On est allé chercher des ressemblances jusque dans les îles Majorque et Minorque, et l'on en a trouvé de très frappantes, paraît-il. »

Cet esprit plus vif, dont parle Élisée Reclus, n'est pas général. Dans les villages situés sur le « revers », les gens ont l'esprit lent, et plus que lent parfois. Malgré tout, et malgré l'isolement du pays, *la Tarentaise a toujours tenu une place honorable au point de vue de l'instruction.* D'après la statistique de l'instruction primaire en France, publiée en 1866, par J. Monier, pour la période allant de 1857 à 1861, la Savoie occupe, à cette époque, le 32e rang sur 89 départements, et la Haute-Savoie le 23e rang.

Mais, à propos de cette statistique, Jules-Philippe, d'Annecy, fait justement observer que la Tarentaise, qui forme un des arrondissements de la Savoie, devrait être considérée isolément, à cause de la place à part qu'elle s'est faite, au point de vue de l'instruction. Ce n'est plus au 32e rang qu'il faudrait mettre cette province, dit-il, si on la considérait isolément, mais au premier, ou à l'un des premiers.

« La Tarentaise, ajoute cet auteur, est très avancée sous le rapport de l'instruction primaire et du nombre des écoles communales. On pourrait en dire autant d'une portion de l'arrondissement d'Albertville[1]. » Cette portion de l'arrondissement d'Albertville, dont il est question ici, c'est surtout le canton de Beaufort que nous avons rattaché au pays de Tarentaise : l'arrondissement de Moûtiers constituait, depuis l'annexion, la Tarentaise proprement dite.

Élisée Reclus dit de son côté : « La moyenne des connaissances est plus grande dans ces montagnes que dans les régions basses de la plaine, et, naguère, la Savoie, comme les Hautes-

1 *Revue savoisienne*, février 1866.

Alpes, avait le privilège de fournir d'instituteurs les départements riverains du Rhône[1]. ».

Au pays de Tarentaise, on n'a jamais séparé l'instruction de la religion, et réciproquement. Fonder une école, c'était faire une œuvre pie. On donnait, pour ces fondations, des prés, des champs, des vignes, des moulins, etc., autant que de l'argent.

On peut dire que chaque agglomération de 20 à 25 familles avait fini par avoir son école d'hiver : je dis école d'hiver, parce que, en été, beaucoup de ces écoles de quartiers se fermaient; il ne restait d'ouvertes que celles d'un ou deux centres plus importants de la commune.

On ne rougissait pas d'aller à l'école, à l'école d'hiver, même après vingt ans, et plus d'un instituteur qui groupait autour de lui des élèves de tout âge, ne visait à d'autre récompense qu'à celle du service rendu à son village.

Ce qui caractérisait cet enseignement, très simple évidemment, c'était son côté pratique. On attachait une grande importance, entre autres à la lecture des manuscrits. Les élèves devaient porter à l'école certains papiers de famille qu'on leur apprenait à déchiffrer. En un pays où il s'est toujours fait beaucoup de contrats, beaucoup d'échanges, beaucoup de ventes et où chacun pouvait être appelé, un jour ou l'autre, à apposer sa signature au bas d'un acte notarié ou non, cette préoccupation se comprend. Plus tard, vers 1850, les livres-manuscrits remplacèrent les papiers de famille, à l'école.

Nous avons déjà constaté *la grande importance de l'organisme communal*, surtout à l'origine; nous avons vu aussi que cette importance va en diminuant au fur et à mesure de la transformation de la propriété collective en propriété privée.

Par suite de l'organisation du travail que nous avons décrite, la nécessité où se trouvait chaque communauté d'avoir des terres dans les différentes zones agricoles, avait amené une délimitation particulière des territoires.

Ainsi l'on voit le territoire de telle commune commencer au

1. E. Reclus, *la France*, p. 203.

fond de la vallée à 5 ou 600 mètres d'altitude et finir à 2.500 mètres d'altitude, à la plus haute arête voisine. La première préoccupation de chaque village a toujours été d'empêcher qu'un autre village ne s'interposât entre lui et le sommet de la montagne.

On comprend que de telles communes jouissent — et surtout jouissaient autrefois — d'une large autonomie, qui se complétait par celle des villages. Chacun de ceux-ci nommait un procureur pour administrer les biens de quartier, tandis que la commune nommait un syndic pour l'administration des biens communaux.

Ces communes, habituées à gérer leurs affaires, n'admettaient pas facilement l'intervention de l'autorité supérieure dans les questions d'intérêt local. Ainsi, en 1773, on voit la commune de Bellentre refuser d'une façon énergique une taxe que l'État voulait imposer à quiconque allait s'approvisionner de bois de construction dans les forêts communales.

Nous avons vu que c'est grâce à la forte organisation des pouvoirs publics que les forêts ont pu être conservées dans la Tarentaise.

Comment la race se comporte-t-elle vis-à-vis de l'étranger?

L'*immigration*, presque nulle jusque dans ces derniers temps, tend à augmenter par suite de l'*utilisation des chutes d'eau*. Il se constitue ainsi, au fond des vallées, une classe ouvrière, qui se recrute au dehors, car le paysan tarin préfère émigrer plutôt que de devenir ouvrier d'usine. Les étrangers viennent surtout de l'Italie, particulièrement de la vallée d'Aoste.

L'étranger pénètre aussi par le *tourisme*, qui s'est développé depuis une vingtaine d'années. C'est là une nouvelle source de revenus pour les populations de la Tarentaise.

Le sol intransformable de la Tarentaise oblige une partie de la population à *émigrer*.

Remarquons d'abord que, depuis une quarantaine d'années, la population a diminué dans les régions supérieures à 1.000 mètres et a augmenté au fond des vallées. Mais il n'y a pas eu

compensation entre ces deux phénomènes. Ainsi le pays de Tarentaise, qui comptait 60.000 habitants, en 1860, n'en compte plus aujourd'hui que 45.000. En réalité, on émigre autant des vallées que des montagnes, seulement les étrangers qui viennent se fixer dans le pays restent dans les vallées.

Dans les montagnes, les femmes émigrent peu, car nous avons vu que l'on trouvait à employer les vieilles filles. Les neveux et les nièces, quand ils sont jeunes, sont plus souvent au chalet avec leur tante qu'avec leur mère. Aussi sont-ils pleins de déférence et de respect pour celle qui, sans être leur vraie mère, la remplace le plus souvent. Ces tantes ont souvent plus d'autorité dans la famille que le père lui-même.

Les femmes n'émigrent guère que des localités situées au fond de la vallée. Là, les jeunes filles trouvent peu d'occupation. Les unes s'en vont à l'étranger, en Russie surtout, où elles sont institutrices; d'autres deviennent employées des postes; bon nombre sont dans le commerce, un peu partout mais surtout à Paris et à Lyon; d'autres deviennent femmes de chambres, cuisinières, etc. J'ajouterai que le nombre de jeunes filles qui émigrent en épousant des fonctionnaires, ou d'autres étrangers au pays, est relativement considérable.

Dans la montagne, on ne trouve guère que deux ou trois communes d'où les femmes émigrent. Encore faut-il remarquer que c'est presque toujours avec des parents, ou pour rejoindre des parents qu'elles quittent le pays. Saint-Martin de Belleville est peut-être, de toutes les localités de la montagne, celle où les femmes émigrent le plus, parce que bon nombre de familles ont fait souche, soit à Paris, soit dans le nord de la France. A Paris, il y a vingt-cinq à trente ans, les femmes de Saint-Martin étaient surtout porteuses de pain.

Ce sont principalement les jeunes gens qui émigrent à Paris, certains réussirent comme ouvriers dans l'industrie des ouvrages d'art imitant les bronzes. Les plus habiles se transformèrent en petits patrons, et finirent par être à la tête de maisons importantes. Au fur et à mesure que l'industrie se développait et exigeait une main-d'œuvre plus nombreuse, on

écrivait au village pour demander de nouveaux ouvriers. La commune de Peisey, qui avait plus de 1.500 habitants en 1848, s'est ainsi dépeuplée très rapidement, et, aujourd'hui, elle a à peine 700 habitants.

A l'Exposition universelle de 1900, on pouvait remarquer que bon nombre d'exposants de cette industrie des bronzes imités portaient les mêmes noms. C'étaient des gens sortis des mêmes villages. Ces villages possèdent maintenant des villas, toujours plus nombreuses, construites par les enfants ou petits-enfants des émigrants.

Une autre colonie, qui a également beaucoup prospéré, c'est celle de Saint-Bon, au canton de Bozel. Elle se rattache d'ailleurs à ces émigrés colporteurs, très nombreux dans la vallée du Doron de Salins. Ici, le théâtre du succès a été la région lyonnaise, où beaucoup se sont enrichis dans la fabrication ou le commerce des tissus.

Narbonne, Montpellier, Turin comptent aussi de notables commerçants originaires de la Tarentaise. A Paris, on trouve des fabricants de fleurs, d'articles de Paris, de cadres, de couronnes mortuaires, des bijoutiers, etc. Un enfant, parti de son village à l'âge de treize ans, a fondé, avec un de ses compatriotes d'un pays voisin, une usine et une maison de vente pour les objets et instruments en caoutchouc.

En général, le tarin émigre sans connaître aucun métier, mais il a une grande facilité d'adaptation. Quand il arrive assez jeune à Paris, il devient assez souvent employé de commerce; mais il lui arrive plus souvent encore de rester garçon de magasin, cocher, déménageur, frotteur, valet de chambre, cuisinier, marchand de tonneaux.

C. Borlet.

LE PAYS DES BAUGES

I. — CONDITIONS DU LIEU.

Le pays des Bauges, d'après l'abbé Morand, tire son nom du saxon « bog, » signifiant tanière de sangliers, et, par extension, de bêtes fauves. Cette explication est très plausible, puisque, sangliers, ours, loups, abondaient autrefois dans le pays.

Ce pays comprend le plateau supérieur du massif des Bauges, et ses limites sont les mêmes que celles du canton du Châtelard.

Sa superficie est, en chiffre rond, de 24.000 hectares.

Il est adossé à l'arête faîtière qui sépare le bassin de l'Isère de celui du Rhône proprement dit, et englobe toute la vallée supérieure du Chéran, qui va se jeter dans le Fier, affluent du Rhône.

Le plateau des Bauges est à une altitude moyenne de 900 mètres. Le point le plus bas, le pont de Bauges, est à 573 mètres. Il est, en outre, *très accidenté*.

Pour ces deux causes, il est peu propre à la culture ; aussi est-il surtout occupé par les pâturages et les forêts, et cela d'autant plus que le massif des Bauges émergea vers la fin de l'âge tertiaire. Les terrains sédimentaires apparents sur le plateau sont surtout à base calcaire ; dans quelques-uns, l'argile domine. La mollasse occupe la partie basse de la vallée, qui s'étend de Bellecombe à Lescheraines, et, de là, se continue en une bande étroite sur la rive droite du nant d'Arith jusqu'aux déserts.

Vers le commencement de l'âge quaternaire, les Bauges furent recouverts de neiges permanentes et de glaciers (période glaciaire). Quand cet amas de glaces fondit, les bas-fonds furent

remplis d'eaux boueuses et de cailloux roulés : c'est ce qu'on appelle l'alluvion ancienne, abondante surtout dans la partie occidentale, où elle fut retenue par les rebords rocheux de la Charette et de la Charnia.

Les roches étant principalement des calcaires, et quelques-unes seulement des argiles, le sol arable qui en dérive est à base calcaire.

Cette remarque, jointe à l'altitude, nous explique que le cultivateur soit plus porté à la *culture du seigle et de l'avoine*, qui aiment les terres légères, qu'à celle du blé qui préfère les terres fortes. Elle nous explique que les *pommes de terre* donnent des produits si abondants et si savoureux.

Cette abondance de terrains calcaires présente également un avantage au point de vue des *prairies*. Vu l'humidité du climat, les prairies produiraient de la blache, si les terrains étaient trop argileux. Ainsi, nous avons remarqué, près du Villard d'École, un terrain *très en pente*, qui fournit de la blache et même des ajoncs, tandis qu'à 50 mètres plus bas, dans la *plane vallée*, les terrains étant calcaires, les prairies produisent *un fourrage très savoureux*, bien que le « nant » qui les traverse les inonde parfois.

Ainsi, la nature du sol se joint heureusement au relief pour favoriser l'art pastoral, d'autant plus que la couche de terre arable, étant généralement peu profonde, ne favorise pas la culture.

Les sources sont nombreuses en Bauges pour plusieurs raisons : 1° le climat est *pluvieux* ; 2° l'ensemble des terrains est calcaire, c'est-à-dire *perméable*, mais, à des profondeurs diverses, se rencontrent souvent des couches d'argile, qui arrêtent l'eau ; 3° le pays étant montagneux, un grand nombre de ces couches d'argile viennent affleurer à la surface, et l'eau surgit, au point le plus bas.

Un certain nombre de ces sources sont intermittentes, c'est-à-dire ne se révèlent que dans les grandes pluies (exemples : l'Eau-Morte et la source de Pré-Rouge, dans la cluse de Bauge, la source du Pissieux Villaret). On explique ainsi ces

sources intermittentes : une couche imperméable ayant la forme d'une cuvette, arrête l'eau et forme réservoir. Une énorme quantité de pluie survient : l'eau atteint les bords de la cuvette, s'échappe, et par des canaux souterrains jaillit à la surface. Le cours d'eau qui draîne toutes les eaux du plateau, est le Chéran, qui se dirige de l'est à l'ouest.

Les affluents du Chéran s'appellent « nants ». Encore une dénomination spéciale au pays, analogue à celle des « dorons » en Tarentaise, et à celle de « gaves » en Navarre. Ces nants coulent souvent dans des gorges profondes, où ils forment des *cascades*. Leur pente, rapide dans le haut, moindre dans le bas, permet de les utiliser comme force motrice : *moulins*, *scieries*, *forges;* autrefois, *clouteries*. Cette force motrice est peut-être appelée à révolutionner les Bauges, maintenant que l'Électricité devient la fée de l'Industrie : nous en verrons plus loin les conséquences probables.

Ces nants ont naturellement, comme les vallées, *deux grands points de convergence :* la plaine d'École, et la plaine de la Madeleine à Lescheraines.

École et le « Pont de Lescheraines » sont d'ailleurs les seuls villages construits sur le bord du Chéran. Les villages situés sur le bord des nants sont très rares aussi. Cela tient à ce que tous ces cours d'eau, surtout dans leur cours inférieur, sillonnent l'alluvion ancienne peu résistante, la creusent, l'érodent, et finalement coulent au fond de *profonds ravins*. On a un frappant exemple de cette érosion rapide de l'alluvion ancienne, à École, où le Chéran risque de couper la route un de ces prochains hivers. C'est aussi la présence de cette mobile alluvion ancienne qui explique la largeur démesurée du Chéran, d'École au pont d'Escorchevel : son lit y varie assez souvent. Cela enlève à la culture des terrains qui seraient faciles à travailler ou fourniraient d'excellentes prairies : il n'y pousse actuellement que des buissons de saules.

Le climat est pluvieux; cela tient à ce que les montagnes arrêtent et condensent les nuages. Les vents pluvieux viennent du col de Bange, c'est-à-dire du nord-ouest, pour les Basses-

Bauges. Ils viennent assez souvent du col du Frêne, c'est-à-dire du sud, pour les Hautes-Bauges.

L'hiver, qui commence à la Toussaint et finit à Pâques, y est ordinairement froid; cependant, depuis une quinzaine d'années, il ne tombe guère des quantités bien considérables de neige. Il arrive même parfois que les Bauges jouissent d'un ciel limpide, tandis que les vallées environnantes sont recouvertes de brouillards, de givre. Cette anomalie a pour cause l'existence dans les parties supérieures de l'atmosphère d'un *courant d'air chaud venant du Midi*, et, dans les parties inférieures, d'un vent froid soufflant du nord.

Les averses sont surtout fréquentes à la fin et au début de la saison chaude, qui va de mai à octobre.

A signaler un phénomène météorologique rare dans la plupart des pays : celui des *sacs d'eau*. Un sac d'eau est une sorte de cascade aérienne, de courte durée. Il est produit par la rencontre d'un nuage chargé de pluie venant du sud, avec un tourbillon d'air froid venant du Nord. Les sacs d'eau se produisent surtout au-dessus de la Lavanche, sur le flanc nord-ouest de Rossane.

Les pentes des montagnes étant le plus souvent *boisées*, les avalanches de neige ne se produisent que dans quelques-unes. Les éboulements causés par la pluie sont, pour la même raison, assez rares.

Le climat pluvieux des Bauges est favorable à l'art pastoral; la fonte des neiges et les averses de mars et avril imprégnent la terre, activent la végétation herbacée et ligneuse. En été, les périodes de beau temps et de pluie, se contre-balançant d'ordinaire harmonieusement, sont favorables aux bestiaux des chalets, qui ainsi n'ont pas à subir des pluies trop prolongées, ni à souffrir de la soif.

En résumé, le relief montagneux, le climat pluvieux et le sol calcaire concourent à faire des Bauges un pays pastoral.

II. — TRAVAUX DÉTERMINÉS PAR LES CONDITIONS DU LIEU.

La prédominance des terrains calcaires rend l'herbe très savoureuse. Il est vrai que ces terrains calcaires se dessèchent assez vite, et présenteraient par là des inconvénients pour l'art pastoral, si le climat pluvieux ne venait, juste à point, corriger ce défaut. Les averses, nous l'avons vu, sont abondantes en mars et avril, et, le plus souvent, régulières, dans le courant de la belle saison. Les sécheresses sont assez rares. N'est-ce pas là une réunion heureuse de toutes les conditions les plus favorables à l'art pastoral?

Dans les Bauges, l'art pastoral, soit en vallée, soit en montagne, vise toujours la production du lait. Et ceci le différencie de l'art pastoral de la *Tarentaise* et de la *Maurienne,* où le pasteur vise surtout l'*élevage.*

Pourquoi cette divergence de buts?

En Tarentaise et en Maurienne, l'altitude moyenne est encore plus élevée que dans les Bauges. La neige y tombe abondamment; il serait donc difficile de sortir de chez soi pour aller à la fruitière, et l'on préfère élever les veaux. De plus, si ces deux régions sont traversées par une ligne de chemins de fer, elles n'en présentent pas moins des vallées communiquant très difficilement avec ces lignes, et les moyens de communication sont, par suite, plus défectueux qu'en Bauges, où les moindres villages sont à proximité de belles routes départementales. Le beurre et le fromage s'écoulent ainsi plus difficilement, et le montagnard se sent poussé vers l'élevage. En outre, dans ces hautes montagnes, le foin est très savoureux et très riche, favorable par conséquent aux jeunes animaux.

L'élevage, pour les Tarins et les Mauriennais, est donc plus productif que l'industrie laitière.

En Bauges, les habitants peuvent aller facilement à la fruitière, *même en hiver.* Les *transports sont plus faciles. Des villes sont à proximité,* dans un rayon moyen de 25 kilomètres : Cham-

béry, Aix-les-Bains, Annecy sont un débouché, surtout pour le *beurre*. Vendre le lait 0 fr. 12, 0 fr. 13, et même 0 fr. 135, dans certaines fruitières, est plus rémunérateur que l'élevage, et nécessite moins de soucis. Aussi vend-on les veaux à l'âge de trois semaines à un mois, afin de pouvoir porter tout le lait de la vache à la fruitière. Le but poursuivi, la production du lait, était déjà prépondérant au XVIIIe siècle, puisque, dans leurs rapports de 1773 à l'intendant général de la Savoie, les secrétaires des communes des Bauges relatent presque tous que les veaux sont vendus au bout d'un mois.

Ce qui montre encore que les Bauges ne sont point un pays d'élevage, c'est qu'il n'y a pas, dans cet important massif, une race bovine spéciale, tandis que la Tarentaise possède la race tarine qui, peu à peu, envahit plusieurs départements du sud-est.

Visant spécialement le lait, le pasteur bauju aura surtout des vaches, et le nombre de celles-ci va réellement en augmentant, tandis que celui des chèvres et des moutons diminue. Le lait des chèvres n'est pas accepté dans les fruitières, car il nuit à la fabrication du beurre. Si elles se maintiennent dans les Bauges, c'est qu'elles peuvent paître certains coins de la montagne, et parfois même de la vallée où l'herbe est insuffisante pour les vaches. Leur lait, dans les chalets, sert à fabriquer des *fromages spéciaux*.

La *diminution du nombre des moutons* est due à d'autres causes, car jamais le lait des brebis n'a été utilisé en Bauges. Si les moutons diminuent, c'est que : 1° les « tépes, c'est-à-dire les *pâturages maigres de la vallée, où les moutons allaient glaner, ont été défrichés*, fumés et cultivés; 2° c'est surtout parce que l'*on ne fabrique plus guère de bas* en Bauges, depuis l'invasion des bas tout faits vendus à bon marché.

Les Baujus ont donc surtout des vaches, et c'est sur le nombre de vaches que l'on se base pour évaluer approximativement la fortune d'un ménage. Dans les Basses-Bauges, les « fortes maisons » ont, en plus, une paire de bœufs pour les gros travaux. Dans les Hautes-Bauges, les « fortes maisons » ont un mulet,

parfois même deux. Ici, la montagne est plus proche, les pentes plus escarpées, et l'exploitation active des bois est plus facile avec un mulet qu'avec des bœufs. Le mulet a, en outre, cet avantage de passer là où deux bœufs ne pourraient marcher de front. Seuls, les « coquetiers », ou négociants, ont des chevaux.

Passons maintenant à l'art pastoral en montagne.

En montagne, dans les parties boisées, l'art pastoral est le seul possible. La neige y séjournant huit mois par année, les journées chaudes y étant rares, les pentes parfois excessives, il *ne faut pas songer à la culture.*

De tout temps, cette exploitation de l'art pastoral s'est exercée au moyen des *chalets*, par de *gros propriétaires*, et jamais par une communauté quelconque.

« Un chalet » n'est pas une maison, c'est une étable, où s'entassent sur des « plots » sans litière, 30, 40 ou 50 vaches de toute grosseur, de tout âge. *Les chalézans dorment sur le fenil, au-dessus des vaches.* La toiture est faite de petites planches se recouvrant *les unes les autres* à la façon d'ardoises. A côté de l'étable, séparée par une cloison, ou formant un local distinct, se trouve la *laiterie*, avec son chaudron, ses « seilles » de bois ou de fer, sa baratte, et un réduit où s'amoncellent les tommes. On n'accède au chalet qu'en traversant un terrain boueux, défoncé par les vaches; au moment des fortes pluies, cela devient presque une fondrière.

Les chalézans sont ordinairement au nombre de 5 ou 6. De grand matin, il faut « *ramer* », c'est-à-dire chercher les vaches dans tous les coins du pâturage, car elles passent la nuit dehors, le plus souvent. Cette façon de procéder a l'avantage d'éparpiller un peu de fumier jusque dans les parties les plus élevées, où les rigoles ne pourraient le conduire, car ce sont ces endroits secs que les vaches préfèrent pour se reposer. Une fois la « traite » finie, les vaches sont de nouveau mises en liberté, puis on « travaille » le lait. A midi, on déjeune de lait, de « matena », parfois d'un plat de pâtes : c'est une cuisine sommaire, naturellement. Le soir, au soleil couchant, on rentre de

nouveau les vaches; on les trait et on les remet en liberté.

Il y a ainsi, dans les diverses montagnes des Bauges, une centaine de chalets.

Un certain nombre de vaches appartiennent au propriétaire, *les autres sont louées aux cultivateurs de la vallée,* moyennant une rétribution de 30 à 40 francs pour la saison, qui dure ordinairement trois mois. On monte dans les premiers jours de juin et on descend vers la mi-septembre, pour les foires de la Compôte et surtout de Lescheraines. Le plus souvent, chaque cultivateur vient chercher ses vaches; le propriétaire descend ensuite les siennes. Ce retour dans la vallée est des plus pittoresques; les « campannes » retentissent de tous côtés, dans les chemins escarpés de la montagne, puis sur les grandes routes poudreuses, et c'est un bruit qui s'évoque de lui-même au souvenir du Bauju qui a émigré au loin.

Le beurre est ordinairement descendu toutes les semaines, sur un *traineau tiré par un mulet.* De là, il est emmené sur les marchés des villes voisines.

On évalue à 20.000 kilos la quantité quotidienne de lait fournie par les vaches des Bauges, qu'elles soient en vallée ou en montagne. Ces 20.000 kilos peuvent fournir, défalcation faite du lait bu, 400 kilos de beurre valant 1.000 francs.

Cela fait 360.000 francs de beurre par an. Les fromages, gruyères, vacherin, gratéron, chevrotin, sont estimés à 500.000 francs, au minimum. Nous avons déjà le joli total de 860.000 francs, pour l'industrie laitière. Mais, à ceci, il faut ajouter la vente des jeunes veaux, des vaches élevées dans le pays, car bien que ce ne soit pas un pays d'élevage, on en élève pourtant un certain nombre. Il faut ajouter aussi la vente des porcs nourris avec le « petit-lait » et le maïs : 100 porcs, en moyenne, sont engraissés annuellement dans chaque fruitière; total 4.500 porcs. Ajoutons 10 porcs par chalet, soit 1.000 pour les chalets réunis, cela fait 5.500 porcs, vivant surtout de l'art pastoral. Mettons 50 francs de bénéfices par porc, vu qu'ils sont achetés hors du pays, cela nous donne un total de 275.000 francs. Et aucun de ces chiffres n'est majoré. Ajoutons encore le foin vendu par les

Baujus en plaine. Nous dépassons sûrement le joli chiffre de 1.500.000 francs. La population des Bauges étant, d'après le dernier recensement, évaluée à 8.750 habitants, on voit que chaque habitant, en moyenne, retire annuellement de l'art pastoral, sans main-d'œuvre bien pénible, une petite rente de 200 francs.

L'organisation de l'*industrie laitière* a passé par trois périodes :

1° Jusqu'en 1870, elle fut purement *familiale*. Cette exploitation était loin de fournir, comme résultats, ce que produisent les fruitières. Elle n'en produisait peut-être pas 1/5. On laissait le lait pendant une huitaine de jours dans des terrines, dans des « groles », comme on dit en Bauges. Puis on le battait dans une baratte ordinaire : il fallait soulever et abaisser le bâton pour que le beurre se formât. Le produit ne pouvait être comparable au beurre d'aujourd'hui, et ne servait guère qu'à la consommation de la famille elle-même. Une très petite quantité seulement figurait sur les marchés d'Annecy, de Chambéry, de Saint-Pierre-d'Albigny. J'ai connu une vieille femme, qui, dans sa jeunesse, faisait le trajet Lescheraine-Annecy, soit 45 kilomètres aller et retour, pour vendre ainsi une quinzaine de kilos de beurre!

2° Vers 1870 commence la seconde période, celle de la *fabrication par associations*. Elle se fait alors dans un local spécial appelé *fruitière*. C'est une maison couverte en ardoise ou en tuile, qui s'élève au milieu de chaque village, et qui appartient à l'association fruitière, composée de tous les chefs de famille du village.

Le fruitier était un domestique de l'association. Il recevait 1 franc ou 1 fr. 25 par jour, et mangeait à tour de rôle chez les sociétaires. Le fromage et le beurre n'étaient pas vendus en commun par l'association, et l'argent partagé ensuite au prorata des quantités de lait fournies, comme cela s'est fait, je crois, longtemps dans des fruitières du Jura; ici, chaque sociétaire devait se « débrouiller » pour vendre son beurre et son

fromage. Et voici comment on procédait pour qu'il y ait un certain rapport entre les quantités de lait fournies et les gains.

L'association comprenait, par exemple, 35 sociétaires. Supposons-la en pleine activité, c'est-à-dire fonctionnant depuis quelques mois. Je suis le sociétaire n° 17 ; cela veut dire que sur le registre où, matin et soir, le fruitier inscrit les quantités de lait apportées, mon nom ne figure pas, mais mon numéro, en caractères d'imprimerie. Je suis curieux de savoir quand viendra mon jour de « coulage ». J'interroge le fruitier. Il me répond ceci : « C'est le n° 28 qui coule aujourd'hui ; depuis sa dernière « tournée », il a déjà apporté 410 kilos de lait ; vous, vous n'avez encore apporté que 305 kilos. Vous ne coulerez donc que dans quelques jours. Le n° 31, qui a actuellement 406 kilos, coulera demain. Le n° 5, qui a actuellement 395 kilos, coulera après demain. J'en vois trois autres qui ont 382, 371 et 340 kilos de lait. Ils couleront avant vous, à moins que vous n'arriviez, en apportant beaucoup de lait, à les dépasser en ce court laps de temps. Tenez, voici précisément le n° 8 qui a apporté, depuis sa dernière tournée, 318 kilos de lait, mais qui n'apporte que 5 kilos de lait par jour, tandis que vous, vous en apportez 14. Vous allez le dépasser au bout de trois jours ; vous coulerez donc avant lui. » Je pense que le lecteur a compris cette façon originale d'égaliser approximativement les quantités de lait et les gains. En résumé, c'est celui qui a le plus de lait « en fonds » qui « coule ». Ce système était assez juste. Mais en voici les inconvénients qui ont disparu avec le nouveau mode d'exploitation des fruitières :

Je faisais 9 kilos de beurre et un fromage de 30 à 35 kilos. Je gardais 3 kilos de beurre pour mon usage personnel. Il me restait une motte de 6 kilos disponible pour le commerce. Si le beurre se vendait bien à Chambéry, ou à Annecy, les « beurre-fiers-coquetiers » se présentaient et me le payaient 42, parfois 44 sous le kilo. S'il ne se vendait pas, que faire de ma motte ? J'étais obligé de donner mon beurre pour 38 ou 40 sous le kilo.

La vente de mon fromage me causait encore plus d'embarras.

J'étais obligé d'attendre parfois 6, 8, ou même 10 mois, avant de le vendre et de toucher l'argent.

3° Aujourd'hui, nous sommes dans la période de la *fabrication par des particuliers*. La fruitière appartient toujours à l'association, mais *chaque année le lait est mis aux enchères*, et c'est celui qui paie le plus le tribu de lait qui détiendra la fruitière pendant toute l'année. Il versera, en plus, soit au milieu, soit à la fin de l'année, une somme de 300 francs, 400 francs, 500 francs, parfois même 600 francs, somme fixée au moment des enchères, entre les mains du président de l'association. Cet argent servira à payer les intérêts des capitaux empruntés pour la construction de la fruitière et de la porcherie, et à amortir en partie ces capitaux. Le commissionnaire a pris, en outre, connaissance du cahier des charges : il devra livrer le beurre et les tommes à tel prix aux sociétaires, ce qui diminue parfois ses bénéfices.

Ainsi le fruitier de Saint-Martin (Lescheraines), pour l'exercice 1905-1906, ne paye le kilo de lait que 0 fr. 115, mais il donne 600 francs pour l'amortissement. Il livre aux sociétaires les tommes pour 0 fr. 80 le kilo, au lieu de 1 fr. 10, prix courant du commerce; le fromage leur est vendu 1 fr. 20 le kilo, au lieu de 1 fr. 40, 1 fr. 50, prix courant; le beurre leur est livré à 2 fr. 20 au lieu de 2 fr. 40, 2 fr. 50, ou parfois même 2 fr. 60. Le beurre, non consommé par les sociétaires, est expédié à Aix-les-Bains, ou à Lyon. Le fromage, les tommes sont emportés par un gros commerçant de fromage d'Alby-sur-Chéran. Les sociétaires, eux, sont tenus d'apporter tout leur lait, de ne pas en vendre à un particulier. Le lait d'une vache qui vient de « vêler » n'est accepté qu'au bout de huit jours.

Dans certaines fruitières, comme celle du Villard (École), le lait est vendu 0 fr. 135, mais l'amortissement n'est que de 200 francs et le beurre et le fromage sont livrés aux sociétaires au prix courant du commerce. Le beurre de Villard est vendu à Chambéry.

•

Si l'art pastoral et l'industrie laitière forment le travail prin-

cipal dans les Bauges, on trouve de plus quelques autres travaux accessoires.

D'abord, *l'isolement du pays avait obligé les Baujus à tout produire*, car il fallait que le pays se suffise à peu près. Chacun devait produire son blé, ou son seigle, son chanvre, etc. On cultivait le pommier pour le cidre, ou biscantin, et le miel remplaçait le sucre. Mais depuis la création des fruitières, la culture est de plus en plus délaissée et ne subsiste que parce qu'elle est indispensable à l'art pastoral.

En effet, *la plupart des terrains ne produisent spontanément qu'une herbe maigre :* c'étaient les « tèpes », où glanaient les moutons. Dès lors, il y eut avantage à faire des *prairies artificielles* de sainfoin et de trèfle. Mais alors il fallait au préable fertiliser la terre et cultiver pendant 6, 8 ou 10 ans avant d'obtenir de belles récoltes de sainfoin et de trèfle.

Mais le sainfoin ne donne de beaux produits que pendant cinq, six, huit ans au plus; au bout de ce laps de temps, il ne donne le plus souvent qu'un fourrage peu nutritif; le trèfle, lui, doit être renouvelé toutes les années. Voilà donc notre Bauju obligé de labourer sa prairie et d'y semer du blé. C'est pour notre pasteur *une nécessité de se livrer à la culture*. Si le sainfoin et le trèfle duraient vingt ans, il labourerait bien moins.

Les principales cultures sont celles du blé, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des pommes de terre. Comme cultures secondaires, méritant pour certaines raisons d'être signalées, notons : le chanvre, le maïs vert, la betterave fourragère, la rave.

Le *blé* est surtout cultivé dans les Basses-Bauges. Comme étendue, on en cultive moins qu'autrefois, mais les champs étant fumés davantage, la terre mieux travaillée, la récolte est plus abondante. La plupart des familles en sont néanmoins réduites à acheter le blé la moitié de l'année.

Le *seigle*, cet ami des terres légères et calcaires, donne d'assez belles récoltes en Bauges.

Dans certaines communes des Hautes-Bauges, surtout à Sainte-Reine, on cultive le *méteil :* « Si le blé manque, disent

les habitants, le seigle viendra bien. » Au fond, je crois cette coutume aussi mauvaise là qu'ailleurs. Du moment que les arrivages de blé sont si faciles maintenant, mieux vaudrait ne cultiver que du seigle, qui donne dans ces régions de meilleurs produits que le blé.

Une des raisons qui, avec l'art pastoral, poussent les habitants à la culture du blé et du seigle, c'est *la nécessité de couvrir les maisons en chaume*. On peut dire que, dans certains villages des Bauges, on ne cultive ni blé, ni seigle, mais du chaume, car souvent les tiges sont belles, et les épis bien légers.

L'*avoine* fournit d'abondantes récoltes.

L'*orge* sert à faire des « gruaux » pour la soupe.

Les *pommes de terre* occupent des étendues considérables, surtout dans les Hautes-Bauges. A Sainte-Reine, à École, chaque ménage engraisse au moins deux porcs par an. La pomme de terre, comme dans la plupart des campagnes, forme d'ailleurs la base de l'alimentation des habitants.

Le *chanvre est de moins en moins cultivé*. Et si sa culture se maintient dans les Hautes-Bauges, c'est encore grâce à l'influence de l'art pastoral. On s'en sert en effet pour confectionner les *cordes* servant à « fenater », c'est-à-dire à descendre le foin de la montagne. Ces cordes s'usant assez vite, on les remplace souvent, et s'il fallait toujours en acheter, cela ferait, au bout de quelques-années, une petite somme assez rondelette. Aussi les habitants préfèrent cultiver le chanvre, *les ménagères le filent pendant les longs loisirs de l'hiver*. On donne la filasse au *cordier d'École* qui vous fabrique des cordes solides et à bon marché.

Le chanvre n'est plus cultivé pour confectionner la toile. Vers 1850, on commença à ouvrir des routes dans les Bauges, et la concurrence extérieure a fait disparaître la fabrication locale.

Quant à l'*apiculture*, il n'est pas surprenant de la rencontrer dans un pays de prairies et de montagnes offrant aux abeilles la facilité, une fois les fleurs de la vallée butinées, de complé-

ter leurs provisions dans les bois et les prairies tardives situées à mi-côte. De tout temps, des ruchers de quinze, vingt ruches en paille ont existé dans les Bauges, fournissant un miel parfumé. Mais la récolte était très routinière autrefois, et la production n'était point en rapport avec les ressources du pays.

Cet état de choses s'est modifié depuis, par l'introduction des *ruches à cadres*, et par la création d'une *société d'apiculture* « l'Abeille Alpine », dont le siège est à École. *Fondée en 1900 par un instituteur*, M. Georges, cette société publie un bulletin paraissant tous les deux mois et envoyé à 286 membres. Elle a poussé à la substitution progressive des ruches à cadres aux ruches en paille, a vulgarisé les méthodes les plus récentes, a permis, en un mot, avec les mêmes ressources mellifères, d'obtenir des résultats bien plus avantageux qu'autrefois. Le miel des Bauges trouve un écoulement facile à Aix-les-Bains et dans le pays même, à l'époque où il est envahi par les touristes.

Il y a, en outre, toute une série de *métiers secondaires dérivant de l'abondance des forêts* dans les Bauges. Anciennement, l'on fabriquait une foule d'*ustensiles en bois* (cuveaux, assiettes, seaux, cuillers, fourchettes, pôches), mais ils ont disparu devant la concurrence des objets en faïence ou en métal. Au contraire, les articles qui ne se font qu'en bois, ont continué à être fabriqués. Ainsi, en hiver, les habitants de Glapigny (Bellecombe) font des râteaux qui sont surtout employés dans les environs pour les travaux de fenaison. La production annuelle est de 10.000 râteaux environ.

Mais la forêt et les chutes d'eau avaient donné naissance à *l'industrie du fer en grand atelier*, grâce à la proximité de mines de fer. A proprement parler, le pays des Bauges ne contient que quelques maigres gisements de fer dans la montagne d'Arith. Exploités du temps des Romains, comme en témoignent les ruines de constructions de la Portaz, ces gisements ont été délaissés jusqu'en 1836. Et cependant une fonderie fut créée à Bellevaux en 1654; une autre à Aillons, en 1658; enfin des forges à Villaret-Rouge, en 1658.

On faisait venir le minerai de St-Georges-des-Hurtières (Maurienne). C'est là que cette industrie avait commencé, mais en se développant, elle entraîna une pénurie de bois. On fut alors amené à créer des forges en Bauges, car il était plus facile de transporter le minerai que le combustible, qui est beaucoup plus encombrant.

L'usine de Bellevaux fut fondée par un Piémontais nommé Turinaz; sa prospérité a amené les indigènes à suivre son exemple, et c'est ainsi que s'élevèrent les usines d'Aillons et de Villaret-Rouge dont nous avons parlé.

Le bois était loué aux moines de Bellevaux ou aux Chartreux d'Aillons, qui détenaient le plus grandes forêts, et le fer était vendu aux cloutiers et aux petits forgerons du pays.

L'existence de ces forges était précaire, puisqu'elles dépendaient entièrement des moines pour le combustible. Aussi voyons-nous les moines racheter l'usine de Bellevaux en 1728 et les Chartreux celle d'Aillons en 1730. Les forges de Villaret-Rouge leur échappèrent, car n'ayant pas de fonderie, elles pouvaient subsister avec les petits bois particuliers; cette usine s'était spécialisée dans la taillanderie.

Ces fonderies produisaient un *fer très pur*. Verneilh, ancien préfet du Mont-Blanc, certifie qu'il n'y en avait pas de meilleur dans toute la France. Les clouteries prirent alors un essor considérable, et occupèrent, à de certaines époques, pendant l'hiver, près de *600 paysans cloutiers*. Le fer, par cette transformation, atteignait une valeur décuple. C'était à la fois une source de prospérité matérielle, et une amélioration sociale du type, qui prenait ainsi l'habitude d'un travail plus soutenu.

Vers 1840 les hauts fourneaux s'éteignent[1]. C'est qu'à cette époque, on construit *le premier réseau de voies ferrées*; les hauts fourneaux à la houille font baisser les prix.

Comment nos fonderies, qui avaient à supporter des frais de charrois considérables, auraient-elles pu lutter?

Ainsi naquit, prospéra et périt cette industrie dérivée du bois,

1. Celui de Bellevaux ferme en 1836 et celui d'Aillons en 1860. Les forges de Bellevaux ont subsisté jusqu'en 1860 et celles de Villaret jusqu'en 1840.

qui suscita en Bauges un bel essor industriel et commercial : les clous se vendaient jusque sur la foire de Beaucaire. Il ne subsiste plus aujourd'hui que trois de ces clouteries. C'étaient des cabanes étroites et basses, s'élevant au bord d'un ruisseau. A l'intérieur, un foyer surélevé et un vaste soufflet. A l'extérieur, elles se distinguaient par une grande roue qui, sous l'action de l'eau, met en mouvement le soufflet. Elles aussi utilisaient le charbon de bois, ce qui explique la valeur des produits.

Comment les forêts sont-elles exploitées aujourd'hui?

Les sapins sont exportés vers Albertville, Modane, pour les papeteries. Tout au plus trouve-t-on quelques scieries, grâce aux chutes d'eau, mais une seule travaille pour l'exportation. Le mode d'exploitation se fait toujours par glissage, et ne pourrait s'effectuer autrement. Seulement, le glissage varie, selon les montagnes.

Tantôt, les pièces sont glissées dans les couloirs naturels, lorsque ce couloir aboutit à une issue, où l'on peut charger les sapins sur des chariots, ou les traîner facilement avec un mulet.

Tantôt, il n'existe pas de couloirs naturels. Alors, on remplace ces couloirs naturels par des couloirs artificiels. Je citerai le couloir construit par M. Monet, fournisseur de la papeterie d'Albertville, pour descendre les pièces de sapins de la montagne de la Chèvrerie, appartenant à l'évêché de Moûtiers. Ce couloir concave, édifié par quatre bûcherons venus de Doussard (Haute-Savoie), est formé de pièces de sapins solidement assujetties. Sa construction a duré un mois et demi ; il a coûté 800 francs et une « balle » de maïs. Là-dessus ont glissé, non seulement les sapins abattus par les douze bûcherons de M. Monet, mais encore les sapins de la montagne de Coutarz. Les pièces ainsi lancées arrivaient dans la vallée de Bellevaux, où les chariots pouvaient librement évoluer. Quand l'exploitation des deux forêts fut terminée, on démolit le couloir, en commençant par le haut, et on descendit les pièces.

Dans les *forêts communales*, les sapins sont mis aux enchères, quand ils ont atteint une grosseur convenable, tandis que les

hêtres, les chênes et les aulnes, sont exploités pour le chauffage. Dans ce but, la forêt communale est divisée en lots, ou « cantons ». S'il y a vingt cantons, la coupe sur un même point ne revient que tous les vingt ans.

La coupe a lieu ordinairement en automne, vers la Toussaint. *Peuvent y prendre part, moyennant une redevance légère de 1 franc ou 2 francs, tous les propriétaires de la commune.* Ils coupent le bois sous la direction de l'un d'eux. On fait un certain nombre de tas, de « légnis », comme on dit; on les numérote et on *tire au sort.* On les descend ensuite librement, à l'époque que l'on préfère, sur des traîneaux spéciaux appelés « bayards ». Dans d'autres endroits, à École, par exemple, on fait des « *traines* », c'est-à-dire qu'on perce avec une vrille et vers le gros bout, les petits troncs abattus; on fait passer une corde dans ces trous, on lie solidement ensemble une vingtaine de ces petits troncs, et la « traine » est lancée dans le couloir. Ces façons originales de procéder sont imposées par les conditions de Lieu : elles sont les seules possibles.

J'ajouterai aussi que, si ce n'étaient ces coupes communales annuelles, beaucoup de Baujus seraient obligés d'acheter leur bois de chauffage.

Autrefois, tous les *transports* se faisaient à dos de mulet, même celui du minerai de fer, du vin, etc. Aujourd'hui, ils se font par chariots, car il n'y a pas encore de chemins de fer dans les Bauges. Cette difficulté des transports grève lourdement le prix de revient des marchandises, ce qui entrave le développement du *commerce.*

Néanmoins celui-ci va croissant de jour en jour et son influence vient changer les conditions du travail. Elle se fait sentir principalement sur les bestiaux (bœufs, vaches, porcs), sur le beurre et le fromage, le bois, en ce qui concerne l'exportation; sur les bestiaux, les vins, les engrais chimiques, en ce qui concerne l'importation.

Le *commerce des bestiaux* est une nécessité du pays. Le Bauju, nous l'avons vu, élève peu de bétail; il vend les veaux à l'âge

de trois semaines, ou un mois. Il préfère porter le lait à la fruitière. Quand son bétail a vieilli, il est donc obligé de le vendre, et d'acheter de jeunes vaches, de petits veaux, ou « melons ». Ce commerce se fait dans les foires du pays, au nombre de 14 actuellement, sans compter les « retours de foire ». Du moins, la plupart des paysans s'approvisionnent dans ces foires.

Mais il est des Baujus qui se livrent à des spéculations plus étendues : ce sont les *marchands de bestiaux*. Du moment que le pays élève peu de bétail, il faut nécessairement que ce bétail soit fourni par d'autres régions, et nos marchands vont l'acheter dans ces pays producteurs : la Tarentaise et la Maurienne. Les conditions de Lieu et de Travail expliquent donc leur existence. Ces marchands sont particulièrement nombreux à Lescheraines et à Saint-François.

Une vache, une paire de bœufs, ne se vendent pas au poids; l'âge, la qualité, c'est-à-dire la beauté des formes, influent considérablement sur la valeur de l'animal. Cet âge, les connaisseurs le devinent aussitôt soit aux dents, soit aux cornes, soit à mille détails. Mais tout le monde n'est pas connaisseur; quelques-uns de ces détails seuls sont connus du petit acheteur paysan; alors, on les falsifie, et les marchands de bestiaux s'y entendent à merveille. C'est peut-être le genre de commerce qui développe le plus l'esprit de *rouerie, de finasserie:* il consiste en petits procédés, en *trucs :* c'est le « *maquignonnage* ». Les *mensonges* y sont si courants, qu'on ne s'en fait guère scrupule, et que, le plus souvent, la victime ne les reproche même pas : tant pis pour celui qui se laisse rouler! Il devient finaud et méfiant, malgré lui.

Nous voilà donc bien en présence d'un type nouveau, aux aptitudes particulières, s'adonnant à un commerce tout spécial. Il semble que cela eût dû créer chez les Baujus une aptitude pour le petit commerce à petits procédés, à « marchandages ». Je constate que non. Aucun n'est colporteur, et le nombre de ceux qui sont épiciers à Paris n'est pas très élevé. J'attribue cela à ce que la plupart des Baujus ne se livrent au commerce des bestiaux que par nécessité. Quant aux descendants des mar-

chands de bestiaux, ils trouvent sans doute plus lucratif de continuer le même commerce que leur père. Au fond, ils s'enrichissent rarement, mais la plupart sont dans l'aisance, grâce à ce seul commerce. Une fois les « roueries » du métier connues, ils s'y livrent d'autant plus volontiers qu'il ne nécessite pas d'efforts soutenus, pas de hautes combinaisons.

Le *commerce des porcs* consiste principalement en l'achat, par les fruitiers, de petits cochons à un gros marchand de porcs, et en leur vente en bloc, soit à ce marchand, soit à un gros boucher. Dans les Basses-Bauges, presque tout ce commerce se fait par l'intermédiaire d'un boucher de Lescheraines. Donc, aucune aptitude spéciale.

La vente du beurre et du fromage ne nécessite guère non plus d'aptitudes particulières, et, par suite, ne pousse pas dans la voie du commerce moderne. Le fruitier, en ce qui concerne les marchandises livrées aux syndicalistes de la fruitière, est lié rigoureusement par les clauses du contrat. En ce qui concerne la vente en gros, à l'extérieur, il est ordinairement lié par contrat à un gros marchand de beurres et fromages. Il n'a besoin ni de commis voyageur, ni de réclames diverses : il est donc loin du véritable commerce.

Pour le *commerce du bois,* pas besoin non plus d'être initié aux procédés du commerce moderne. Ce commerce donne lieu à deux groupes d'affaires différents.

Dans les *Hautes-Bauges*, les pièces de sapins sont destinées aux *papeteries;* le fournisseur doit en livrer tant de mètres cubes, à tel prix débattu une fois pour toutes. C'est le commerce réduit à sa plus simple expression.

Dans les *Basses-Bauges,* les pièces de sapins sont destinées à des constructions : ce commerce se fait souvent par l'intermédiaire des *scieurs de long*. Ils en fournissent tant de mètres cubes, à tel prix. Il est vrai que, dans ce dernier cas, on a affaire à un plus grand nombre d'acheteurs, les transactions sont moins importantes, plus fréquentes, mais c'est toujours un commerce très simple.

Le *commerce des vins* est fait par cinq ou six marchands en

gros : il ne crée par suite aucune aptitude particulière dans la masse du peuple. Il en est de même pour les engrais chimiques.

Les conditions de Lieu spéciales aux Bauges ont créé le type du *coquetier* commissionnaire, qui se rencontre surtout au village du Rocher (la Motte), au Noyer, à Aillons-le-Jeune. Les coquetiers se rendent aux marchés d'Annecy, le mardi ; de Saint-Pierre-d'Albigny, le mercredi, et de Chambéry, le samedi.

L'existence de ces commissionnaires provient de *l'éloignement de ces marchés :* les ménagères ne peuvent elles-mêmes y apporter leurs œufs. Voilà notre coquetier chargé pour l'aller. Mais reviendra-t-il la charrette vide? Non. Quelle magnifique occasion de vendre à un fermier de l'huile, du pétrole, des pâtes, de faire ses commissions à la ville! La ménagère n'aura pas besoin de se déranger ; et le coquetier se double d'un commissionnaire, d'un petit marchand épicier. On le voit passer lentement, la charrette traînée par un cheval. Il y a cinquante ans, avant la création des grandes routes, ce commerce s'effectuait dans des conditions encore plus restreintes. Des hommes et même des femmes, un panier sur la tête, ou une espèce de hotte sur le dos, portaient à Annecy, à Saint-Pierre-d'Albigny, à Chambéry, les œufs, le beurre, et en rapportaient l'huile ou, en été, les cerises, les poires, les pêches.

III. — INFLUENCE DU LIEU ET DU TRAVAIL SUR L'ÉTAT SOCIAL.

Le Lieu que nous venons de décrire détermine deux formes différentes de propriété :

La *petite propriété* dans la vallée accidentée, coupée de ravins profonds ;

La *grande propriété* dans la haute montagne, qui est d'un accès difficile, dont les produits herbagers doivent être forcément consommés sur place, et dont les produits forestiers ne peuvent être descendus que par des couloirs naturels très rares, ou des couloirs artificiels très coûteux. Dans les Bauges ces immenses pâturages sont appropriés.

Remarquons d'abord que *les vallées, par elles-mêmes, peuvent produire beaucoup de fourrages.* Elles en produisent sûrement bien plus que les montagnes, puisqu'elles nourrissent, pendant neuf mois, tout le bétail du pays des Bauges, et que, pendant les trois mois de la belle saison, un quart à peine des bestiaux monte à la montagne ; car il est des communes où on les nourrit toute l'année dans la vallée. Les pâturages des montagnes ne sont donc pas indispensables ; leur suppression n'ôte point aux Baujus leur gagne-pain.

Il est à peu près certain qu'*au début, toutes les montagnes, soit forêts, soit pâturages, étaient biens communs*, comme partout ailleurs. Et si les forêts seules sont restées des communaux, cela tient à ce qu'elles sont plus indispensables à nos cultivateurs-pasteurs que les pâturages des sommets. Il n'y a, en effet, dans la vallée cultivée, que des bois sans grande importance, où ne poussent que des espèces très inférieures utilisées pour le chauffage : aulnes, coudriers, peupliers, osiers, saules. La vraie richesse forestière du pays est concentrée sur les pentes des montagnes.

Quand les communes ont dû faire des dépenses importantes, par suite du développement des travaux publics, on a vendu les pâturages de la montagne plutôt que les forêts. Ces pâturages étaient en effet un sujet perpétuel de discorde, car ils n'étaient pas assez étendus pour qu'on pût y envoyer tout le bétail. De plus, le paysan, cultivant souvent avec ses vaches, ne pouvait jouir des pâturages communs pendant le temps des labours.

Quand ces biens communaux sont cultivables, ils passent sous un régime indirect d'appropriation individuelle. Ainsi la commune d'Ecole, outre des forêts étendues, possède, comme biens communaux, sur les pentes de la Fulie et d'Arclusaz, deux grandes bandes de prés et de terrains cultivables.

Ces bandes sont divisées en parcelles et louées à tous les propriétaires de la commune pour une durée de vingt-neuf ans, c'est-à-dire pour la durée maximum au delà de laquelle chacun pourrait prétendre à la propriété.

Les forêts communales elles-mêmes sont parfois divisées ; chaque village a la sienne. Ainsi, dans la commune de Lescheraines, les habitants du village de Saint-Martin ont leurs communaux à eux, tout près du village. Ceux du chef-lieu ont leurs communaux sur d'autres points de la commune. Il en est de même pour plusieurs autres communes : Bellecombe, le Châtelard, la Motte, etc.

Je dois ajouter que les pâturages appropriés ne sont jamais livrés à la vaine pâture. *Je ne connais aucun exemple de propriétaire qui laisse pâturer par les bestiaux du voisin sa parcelle fauchée, même lorsqu'il ne la fait pas pâturer par les siens.* La notion de *propriété strictement familiale* est donc très ancrée en Bauges.

Enfin, chacun cultivant sa propriété, le fermage est inconnu.

Les *ouvriers agricoles*, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de propriété à eux, et qui vont travailler, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, *sont très rares*. Le seul travail important du paysan bauju étant la fenaison qui dure un mois au plus, on n'avait pas l'emploi de cet ouvrier le reste de l'année. Il préfère aller à Paris. Aussi les quelques ouvriers agricoles que l'on pourrait citer sont déjà d'un âge avancé.

Mais, s'il n'existe pas d'ouvriers agricoles, au sens strict du mot, il existe un certain nombre de *jeunes cultivateurs*, qui, une fois leurs travaux mis à jour, sont employés par des voisins manquant de bras : cela se voit surtout pour la fenaison. Le prix de la journée est alors de 2 francs avec la nourriture et la boisson. Il existe, à Lescheraines, quelques jeunes gens qui vont faner trois semaines aux environs de Genève où ils touchent 4 francs avec la nourriture.

Au temps de la fenaison, une famille entreprend parfois un « prix-fait », c'est-à-dire que, moyennant 40, 50 ou 60 francs et un baril de vin, elle se charge de rentrer tout le fourrage d'une propriété où les bras font défaut.

Une journée de bœufs pour labour se paye 6 francs, plus la nourriture du bouvier et des bœufs.

Le paysan bauju, qui élève, en moyenne, *cinq enfants, ne peut guère épargner,* bien que l'art pastoral soit assez rémunérateur et offre peu de risques. Les émigrants, seuls, épargnent, principalement en vue *d'acheter des terres.*

Anciennement, les Baujus vivaient en familles patriarcales. Le recensement de 1561 nous fournit des cas typiques de communautés familiales[1].

A Sainte-Reine, par exemple, il existait un ménage Gaudin qui se composait de 24 personnes. Il comprenait le chef Claude, sa femme et leurs 7 enfants; Vincent, le frère de Claude, sa femme et leurs 5 enfants; Amédée et Claude, cousins des deux chefs de famille précédents; Amé, neveu d'Amédée et de Claude, sa femme et leur fille; enfin deux veuves de parenté inconnue, et dont l'une avait un fils.

Il semble qu'il faut chercher la cause de la dissolution de la famille patriarcale dans le développement de l'émigration, qui met une partie des membres de la famille en contact avec les villes. Il faut y ajouter l'influence du Code civil qui impose le partage des biens. Sous les princes de Savoie, les conseillers communaux étaient élus par les chefs de famille, ce qui maintenait le pouvoir des patriarches.

Mais comme tout ce qui se sent menacé, la communauté familiale essaie de résister énergiquement. C'est ainsi que, dans un certain nombre de familles, subsiste encore l'oncle, le « quinque » comme on dit, qui est resté volontairement célibataire pour ne point morceler le domaine paternel. Mais beaucoup d'oncles célibataires ont actuellement leur foyer à eux.

L'autorité du père est respectée; les mœurs sont bonnes et les ménages irréguliers inconnus. Les parents continuent à se soutenir les uns les autres, l'esprit de famille est toujours très vivace.

Les fiançailles précèdent de très peu le mariage. Autrefois, à cette occasion, le fiancé achetait des bijoux d'une valeur assez

1. *Histoire des Bauges*, par l'abbé Morand.

considérable. Cette coutume ruineuse et étrange, vu le train habituel du ménage, disparaît peu à peu ; en tous cas, les bijoux sont actuellement de valeur moindre.

Comme coutume locale, notons également celle qui consiste à embrasser la nouvelle mariée et à lui donner une pièce de monnaie.

L'intérêt joue le plus souvent dans ces alliances autant de rôle que l'amour. Le jeune homme veut fonder une maison neuve, arrondir son domaine, devenir possesseur d'une étable bien garnie, avec deux gros bœufs et un mulet.

La mère, le plus souvent, vit au foyer ; si elle va dans les champs, elle ne se livre qu'à des travaux peu pénibles.

Les hommes se marient vers vingt-cinq ou trente ans, et les filles de vingt à vingt-cinq ans. La plupart sont obligés d'aller en ville, afin de se constituer des ressources pour établir un foyer.

Les familles sont assez nombreuses; on compte en moyenne quatre à sept enfants.

Il est excessivement rare que les vieux parents soient laissés dans la détresse. Ils reçoivent généralement une petite pension de chacun de leurs enfants.

Les *habitations sont spacieuses;* elles comprennent une grande cuisine et plusieurs chambres à coucher. Non seulement, bêtes et gens ne forment pas un seul ménage, comme dans certains coins des montagnes de Savoie, mais *l'étable est presque toujours séparée du logis proprement dit*, par une vaste grange. Assez souvent même, grange et étable forment un local distinct.

La plupart de ces habitations sont *propres*. Les assiettes, les plats, sont rangés sur l'étagère. Le grand fourneau reluit. Sur la cheminée, lampes diverses, cafetière, fers à repasser s'alignent. Aux fenêtres, des pots de géranium, de marguerites, de pensées caressent le regard. Assez souvent, des gravures aux sujets religieux, ou champêtres, ornent les chambres.

Les maisons sont ordinairement couvertes en chaume, parfois en ardoises ; la tuile est rare.

Il n'y a rien de particulier à signaler au sujet du *vêtement*, surtout depuis 1850, c'est-à-dire depuis la construction des

grandes routes. La *béguine*, coiffe des Bauges, disparaît, ainsi que le traditionnel châle, aux tons vifs, jeté sur les épaules. Avant la Révolution, jusqu'à l'âge de quinze ans, les garçons portaient ordinairement un bonnet. De nos jours, le béret triomphe.

Autrefois, les hommes portaient un habit de tiretaine à basques longues, un gilet de couleur, des braies de même étoffe que l'habit, des guêtres ou des chausses. Les souliers étaient fortement ferrés (montagne); les cheveux longs et réunis sur la nuque; le chapeau bicorne était assez semblable à celui de nos gendarmes. Les mouchoirs étaient inconnus. En été, beaucoup allaient pieds nus.

Les femmes portaient une jupe de serge, un corset de drap rouge, un tablier de couleur, la « béguine », le châle vivement nuancé, avec, autour du cou, la chaîne d'or des fiançailles. Les paysannes aisées, surtout quand elles partaient en voyage, se coiffaient assez souvent d'un chapeau de feutre noir, à la coque ronde et aux larges bords.

J'ai dit que les maisons sont spacieuses, mais les fenêtres ne sont pas toujours suffisamment grandes. *La plupart des ménagères n'aèrent pas assez.* C'est surtout en hiver que l'hygiène devient mauvaise, dans beaucoup de maisons. On « bourre » le fourneau de bois, on a soin de ne pas ouvrir la fenêtre, afin que la chambre ne se refroidisse pas. *L'atmosphère devient lourde et, jointe à l'oisiveté, prédispose au sommeil, à la nonchalance.* Si le paysan, par une petite industrie quelconque, était occupé en hiver dans une chambre non surchauffée, la race serait encore plus robuste; l'hiver l'amollit. Ces paysans qui, même à l'époque des plus durs travaux, ne sont jamais indisposés, sont souvent enrhumés en hiver, se plaignent de maux de tête, de maux de ventre.

Les bains sont à peu près complètement ignorés : c'est bien là aussi une lacune fâcheuse. Cependant, la plupart des foyers sont propres, tenus avec assez de goût.

On peut dire que le *tiers des jeunes gens et jeunes filles vit à Paris, ou à Lyon.* Aussi, on remarque peu d'entrain dans les amusements : la jeunesse fait défaut. D'ailleurs, la race baujue,

sans être triste, *n'est point avide de plaisirs bruyants*. On n'a pas ici la gaieté du Méridional. La montagne, le climat, l'art pastoral, y sont pour beaucoup. *En été, on est occupé; en hiver, la neige tombe :* on ne peut guère sortir, on reste au foyer. Aussi les *caractères y sont plus sérieux, plus concentrés, moins folâtres* que dans le Midi. A vrai dire, en dehors des jeux de boules, du jeu de cartes, surtout, pendant les longs loisirs de l'hiver, les divertissements sont à peu près inconnus. Les danses sont plutôt rares. Ce n'est pas là un peuple bruyant, aimant les réunions publiques : il vit d'art pastoral, d'agriculture et non de cueillette. C'est pourquoi la vie publique est peu animée.

Dans certains villages des Bauges, au Villard d'École, par exemple, *le nombre des veuves est considérable*. J'en ai compté neuf sur une vingtaine de ménages. *C'est le « Frêne » qui tue les hommes*. Le Frêne, c'est le col par lequel passe la route des Bauges à Saint-Pierre-d'Albigny. Les Baujus le franchissent souvent pour aller cultiver leurs vignes. Mais quand ils reviennent, parfois un peu grisés par la dive bouteille, le corps tout en sueur par suite de la montée pénible, un vent glacial les transit au col, s'ils n'ont la précaution de boutonner leur veste et d'accélérer la marche.

Les sinistres sont relativement rares en Bauges. Les inondations n'y sont point à craindre ; la grêle n'y peut causer des dégâts trop considérables, puisque les prairies dominent. Les incendies seuls y ont causé parfois des calamités, et ont détruit des villages entiers.

Les Baujus sont en grande partie patronnés par les subventions spontanées du sol : herbe et bois. Mais ce patronage est insuffisant, et on doit y suppléer par les ressources de *l'émigration temporaire, car il n'existe pas de classe patronale supérieure*. Le récent développement du commerce ne la crée pas, car nous avons vu qu'il ne nécessite pas l'initiation aux procédés modernes ; ce n'est qu'un commerce de finasseries et de petits procédés.

Par comparaison avec les races voisines, on peut dire que la race est forte : race celtique qui, par suite des difficultés des communications, a été très peu altérée par les dominations suc-

cessives de peuples divers. Les yeux bleus des Celtes sont en grande majorité. La vie de montagne lui conserve sa rusticité antique.

Au moral, race tenace, concentrée, peu mobile. Le Bauju est *méditatif, réfléchi :* il *cause peu,* mais *pense beaucoup.* Il est l'inverse du Méridional. Pour qui ne le connaît point, il paraît au premier abord *lourd d'esprit :* ses *conceptions sont lentes,* mais empreintes de *bon sens,* comme celles des gens peu loquaces. Cet *air naïf, lourdaud,* joint à cette *sagacité prudente, cachée,* trompe les gens qui entrent en relations avec lui. D'où ces dictons des régions environnantes : « *le Bauju est traître. — Pour connaître un Bauju!* » Au fond, ces jugements sont erronés : ils proviennent de ce que les étrangers au pays ne saisissent que difficilement ces quelques traits, de nature contraire, mais qui s'unissent solidement chez le Bauju : *naïveté apparente et non feinte, air lourdaud, résultat des longues méditations sans causeries, conceptions lentes mais justes, plus profondes que son air placide ne le laisserait croire.* En d'autres termes, le Bauju ne trompe nullement les étrangers : ce sont les étrangers qui ne savent pas le comprendre, et qui, apercevant un type *somnolent d'apparence* et croyant le rouler facilement, sont vexés de *se voir rouler par lui :* il les roule parce que, pensant davantage, il voit plus juste. On a donc tort de l'accuser d'être faux.

Le caractère, depuis la *construction de grandes routes,* l'émigration vers Paris, devient *plus ouvert, plus affable.*

Les Baujus sont catholiques. Le *culte privé* (prières, méditation, pénitences, jeûnes, observation de la Loi de Dieu), diminue peu à peu, par suite d'influences extérieures diverses. Comme coutume imposée par la religion et observée assez scrupuleusement par la plupart des familles baujues, je citerai l'abstention de viande le vendredi.

Le *culte public* consiste dans la fréquentation de la messe les dimanches et fêtes. On ne travaille ordinairement pas le dimanche, sauf pendant la fenaison. Autrefois, outre les dimanches, il y avait en Bauges 28 fêtes obligatoires où tout travail était interdit.

Les communications étaient, à cette époque, difficiles, les moyens de publicité rares; aussi le curé était chargé d'informer ses paroissiens des actes du pouvoir civil qui les concernaient. L'influence du clergé était alors plus profonde qu'aujourd'hui.

Il y eut jusqu'à la Révolution *deux monastères* en Bauges : celui des Bénédictins de Bellevaux et celui des Chartreux d'Aillons. Ils ont favorisé l'industrie du fer et contribué au défrichement des vallées où ils furent édifiés.

Le pays des Bauges comprend 14 communes d'une population de 500 à 900 habitants.

Sauf la commune de la Compôte, où la population est agglomérée, toutes les autres communes comprennent, outre le chef-lieu, des *hameaux* parfois très importants.

Lorsque ces hamaux sont éloignés, ils sont pourvus d'une maison d'école. Tels sont : Glapigny (Bellecombe), la Magne (Saint-François), la Combe (Aillons-le-Jeune), Attily (le Châtelard), le Villard (École), Bellevaux (Jarsy), etc.

Chaque commune possède des *biens communaux*, principalement des *forêts*. Nous avons vu que ces biens communaux étaient plus considérables autrefois qu'aujourd'hui. La commune qui retire le plus de revenus de ses biens communaux est celle d'École. Ses seuls prés lui rapportent annuellement 3.040 francs. Certaines communes, entre autres Saint-François et Aillons-le-Jeune, retirent de leurs communaux un millier de francs.

Il n'y a pas en Bauges d'*unions communales* : car il n'y a pas de prairies indivises entre plusieurs communes.

Autrefois, les Bauges étaient un pays fermé. *La seule route* existant était celle d'Annecy-Châtelard-Miolans, et c'était plutôt un chemin qu'une route. Le Pont du Diable, sur lequel elle franchissait le torrent de Bellecombe, n'a pas 2 mètres de largeur; il n'avait même pas de parapet. Les communications avec l'extérieur étaient donc très difficiles : la plupart des Baujus vivaient et mouraient chez eux.

La main-d'œuvre nécessitait d'ailleurs plus de bras que maintenant. Les soirs d'octobre, de novembre, jeunes gens, jeunes

filles, femmes, se réunissaient pour « *bloyer* » le chanvre. Et tandis que les mains agiles séparaient la filasse des chénevottes, les *rires*, les *gaies causeries*, les *badinages* allaient leur train. Avec le chanvre qui diminue et même, dans quelques communes, qui disparaît, voilà un travail familial de moins.

Puis, ce chanvre, il fallait ensuite le *filer*. C'était le bon temps des *rouets;* les jeunes filles étaient occupées tout l'hiver à filer le chanvre, la laine, à tricoter les bas. Aujourd'hui, on achète et la toile et les bas; les bras sont inoccupés. La ville séductrice est là : on va à elle.

Du temps des fléaux, on *battait le blé* jusqu'à Pâques, et les jeunes gens étaient ainsi contraints de rester. Aujourd'hui, en un jour tout est battu, vanné, et les jeunes gens partent.

Il n'y avait pas de fruitières. Chaque ménage battait son beurre dans une petite baratte ordinaire, et faisait la « tomme » dans une petite « forme » en tôle, percée de trous. Encore un travail familial de moins.

Et ces 600 cloutiers d'autrefois, du temps de la Révolution et de l'Empire? Disparus avec les usines de Bellevaux, d'Aillons, du Villaret-Rouge. Et cette centaine de tisserands qui vous convertissaient en toile solide le fil de chanvre des ménagères? Et ces tourneurs sur bois, fabricants de seaux, de cuveaux, de plats, d'écuelles, de « pôches »? Disparus aussi. Que de bras inoccupés! Voilà la source de l'émigration moderne des Baujus.

A la disparition de ces occupations familiales qui attachaient le Bauju à son sol, joignez la création, vers 1850, des grandes routes d'Annecy-Lescheraines-Chambéry ; d'Aix-les-Bains-Châtelard-Saint-Pierre-d'Albigny.

Joignez la création de courriers réguliers du Châtelard à Aix-les-Bains, mettant, avec les chemins de fer, le Châtelard à trente heures seulement de Paris. Et vous connaîtrez à peu près les principales causes de l'émigration baujue, qui semble aller toujours en s'accentuant. En 1845, les Bauges comptaient 13.600 habitants; en 1906, 8.750 habitants. Une seule commune augmente, la Compôte : ses habitants se livrent avec ardeur à l'exploitation forestière, et trouvent ainsi des ressources. Cette

diminution de la population ne peut être attribuée à la diminution de la natalité ; puisque les familles sont presque aussi nombreuses aujourd'hui qu'autrefois ? Dans certaines familles, sur cinq enfants, il y en a quatre à Paris. Je crois être bien au-dessous de la vérité en évaluant à 2.000 le nombre des Baujus de Paris, et à 300 ceux de Lyon.

Rares sont les Baujus au-dessous de cinquante ans, qui ne connaissent pas Paris. Ils y vont, isolés, sans regret, contents même, le cœur rempli d'illusions, mais espérant, pour la plupart, *revenir* passer au pays la dernière partie de leur existence. Leur rêve, c'est une modeste fortune, 10.000 francs, qui leur permettra de *construire une maison, d'arrondir le domaine, de tenir deux bœufs à l'étable.*

Les jeunes filles y vont pour se constituer une petite dot, et pour n'avoir point l'air trop paysannes. Naturellement, les déceptions surviennent, et c'est à Paris, bien souvent, qu'elles apprennent à aimer la terre, où elles vivent tranquilles, libres. Un certain nombre de jeunes filles vont travailler à la fabrique de soieries de Saint-Pierre-d'Albigny (Grésivaudan supérieur) pour gagner 45 à 50 francs par mois.

D'après ce que nous connaissons déjà des aptitudes du Bauju, nous pouvons affirmer qu'il ne deviendra point ouvrier d'industrie. L'absence totale de la grande industrie dans les Bauges, l'âge un peu tardif auquel ils partent (dix-huit ans au moins), ne leur font même pas soupçonner ce débouché offert aux jeunes activités.

Quelques-uns utilisent des aptitudes développées en eux par les conditions de Lieu et de Travail : ainsi ceux d'École, de Jarsy, sont plutôt garçons laitiers ; ceux du Châtelard sont cochers ou marchands de vins (le nombre des « courses » est assez considérable au Châtelard : touristes, commis voyageurs, etc.).

La plupart exercent des professions *ne nécessitant guère d'initiative*. Ainsi, ceux de Lescheraines, de la Motte, sont *garçons de café ;* ceux du Noyer deviennent *employés d'hôtel*. Les jeunes filles sont *domestiques, cuisinières, lingères, femmes de chambre.*

Chacun part, *isolé ; il sait bien qu'il trouvera des compatriotes*

à Paris, mais, pour se « placer », il compte tout autant sur les *bureaux de placement* et, une fois au courant de la capitale, sur son initiative personnelle que sur ses compatriotes.

Cette émigration est *inférieure* par ses résultats. Quelques-uns parviennent cependant, par leur seul travail, à amasser un assez fort pécule. Je pourrais citer quelques exemples de personnes ayant gagné, en une vingtaine d'années, 50.000 francs, et même plus; mais c'est là l'exception. La plupart économisent, dans le même laps de temps, 5.000, 10.000 ou 15.000 francs. Vu leur *esprit d'économie* et leur amour pour le travail, il est rare, à moins d'accidents, de maladies, qu'ils reviennent sans un petit pécule.

Et ce petit pécule modifie les Bauges. C'est là que se font principalement ressentir les résultats de l'émigration. N'est-ce pas là une répercussion intéressante à signaler? Ces jolies maisons blanches qui rient dans la verte prairie, dont les toits d'ardoises étincellent au soleil et se détachent des toits plus ternes des chaumières environnantes, ce sont des *maisons de « Parisiens »*. Ils ont acquis à Paris un certain besoin de confortable, et ce besoin n'est pas un mal, car, vu leur esprit d'économie, leur sens pratique, il est assez rare qu'il dégénère en luxe au-dessus de leur situation.

Cette émigration avec retour est d'ailleurs imposée par les conditions mêmes du travail auxquels ils se livrent dans la capitale. Au-dessus de quarante ans, vous ne pouvez guère être garçon de café; vous n'êtes plus un employé d'hôtel bien agile; vous ne pouvez plus être un cocher absolument sûr de vous. Vous n'avez qu'à choisir entre deux alternatives : vous établir à votre compte, vous mettre à la tête d'un petit commerce, ou revenir au pays natal. Et, naturellement, c'est vers la seconde alternative qu'on incline.

Cette émigration est heureuse pour le pays, mais n'exerce guère d'influence sur les populations au milieu desquelles elle évolue : telle est la formule qui la résume et la caractérise.

Il y a quelques *Italiens* établis en Bauges; en général, ils y

sont moins nombreux que dans les autres parties de la Savoie. Un certain nombre de *colporteurs italiens* parcourent les Bauges en hiver. Mais leur influence est minime.

Il y a une autre catégorie d'immigrants, des Français pour la plupart, qui viennent y faire des séjours pendant la belle saison : ce sont les *touristes*. Ils exercent, à cause de l'argent qu'ils laissent dans le pays, une certaine influence.

Ces touristes exercent une *influence sur l'imagination du jeune paysan*. Il se sent encore poussé davantage vers la ville, d'où sortent ces heureux promeneurs. En lui naît, sourdement, presque à son insu, le *désir de gagner de l'argent*, de s'élever, de quitter cette terre qui lui procure une certaine aisance, mais ne l'enrichit point, pour la ville pleine de promesses.

A toutes ces transformations dues aux développements des moyens de communications, il faudra bientôt en ajouter d'autres plus grandes encore, dues aux progrès de la science. Nous voulons parler du développement probable de la grande industrie par l'utilisation des chutes d'eau au moyen de l'électricité. M. Perrin, le grand industriel de Saint-Michel-de-Maurienne, a déjà lancé son projet d'édifier un vaste réservoir en amont du Pont de Lescheraines.

Mais cela, la race baujue est incapable de le réaliser par elle-même ; il lui manque les capitaux nécessaires. Ce qu'elle fournira, c'est la main-d'œuvre ; ce qu'elle récoltera, c'est l'entrée définitive dans le monde du machinisme et de l'évolution rapide.

Elle ne pourra s'y adapter avec fruit qu'en abandonnant ce qui lui reste d'idées communautaires, et qu'en acquérant la capacité à l'effort personnel intense.

J. Poncier.

LA COMBE DE SAVOIE

VALLÉE DE CHAMBÉRY

La vallée de Chambéry est bornée, au nord, par le lac du Bourget et la Dent-du-Chat, au levant par le Plateau des Bauges, au couchant par une chaîne de montagnes connue sous des noms variés ; au Midi, elle se termine à la petite ville de Montmélian. Son sol accidenté, d'où surgissent quantité d'ondulations et de petits mamelons séparés par de riants vallons, les bois de pins, de mélèzes, de chênes, de châtaigniers qui s'étagent sur les flancs des montagnes et auxquels succèdent des vignes aujourd'hui dévastées par le phylloxera, des champs coupés de treilles, et des prairies parsemées de noyers, tout contribue à lui donner cet aspect gracieux et pittoresque auquel songeait Chateaubriand en contemplant la vallée du Taygète.

Chambéry, qui forme le centre du pays, est une ville d'environ 20.000 habitants, sans industrie et pourvue d'un commerce purement local. Elle compte un grand nombre de familles aisées appartenant à la noblesse ou à la vieille bourgeoisie, qui forment une véritable aristocratie aux libéralités de laquelle sont dues exclusivement les multiples fondations charitables dont on trouverait difficilement l'équivalent dans une autre municipalité française.

A 5 kilomètres au sud-est de Chambéry, sur le versant d'une montagne de médiocre élévation, où les vignes se succèdent jusqu'au fond de prairies marécageuses qui leur fournit l'engrais nécessaire, le village de Saint-Baldolph étage ses maisons en partie *groupées par hameaux de dix à vingt feux*. L'ensemble de sa population atteint le chiffre de 750 âmes qui tend à dimi-

nuer plutôt qu'à augmenter. C'est lui que j'aurai principalement en vue.

La population de cette commune est en grande majorité honnête et laborieuse. L'instruction y est depuis longtemps assez répandue. A peu d'exceptions près, tous les hommes de moins de cinquante ans savent lire et un peu écrire.

Les *habitations,* pour la plupart réparties en hameaux, sont presque toutes construites sur le même modèle. Les *carrières* de la montagne, d'un accès et d'une exploitation faciles, en fournissent les matériaux à peu de frais. Un escalier, qui aboutit à une galerie en bois ou en maçonnerie, mène au premier étage. On entre d'ordinaire directement dans la cuisine, sommairement meublée de quelques chaises et d'une table massive dont les flancs recèlent le pétrin où l'on serre le pain et la farine, en attendant d'y manipuler la pâte de froment qu'on porte tous les quinze jours, ou même seulement tous les mois, au *four banal* du hameau : au fond, une grande cheminée à manteau à côté de laquelle s'agite le balancier d'un coucou en sapin verni. Autour de cette pièce centrale sont groupées trois ou quatre chambres. Au rez-de-chaussée, se trouvent la remise, l'étable et « l'antre » des cochons. Les plus pauvres ménages possèdent au moins une vache, qu'on attelle à la charrue au moment des labours avec celle d'un voisin, à charge de revanche. La moyenne des villageois disposent de deux bœufs, d'une ou deux vaches, le tout sans compter les poules qui cherchent leur vie un peu partout.

Rien à dire de bien particulier sur le chapitre de la *nourriture*. Les pommes de terre, les légumes (principalement le chou, la carotte et la rave), le lait, le fromage, les châtaignes pendant l'hiver, en toute saison une sorte de crêpe très épaisse, qui porte le nom caractéristique de *mâtefaim*, tels sont les éléments principaux de l'alimentation. Il faut y joindre, à titre d'appoints plus ou moins réguliers suivant l'abondance de l'année, suivant les travaux à exécuter, etc., la bouillie de maïs désignée en Savoie sous le nom italien de *polenta*, le lard, des sortes de gâteaux roulés, les *bugnes*, le vin, qu'on ne ménage pas au

moment du coup de collier des moissons et des binages d'été, et l'excellente eau-de-vie, produit de la distillation du marc de vendange. La viande, sauf chez les riches paysans, ne figure sur la table qu'aux jours de grandes fêtes. On s'éclaire avec l'huile des noix ou des grains cueillis dans le domaine. Les bois et taillis communaux, qui couvrent la plus grande partie de la montagne au-dessus du village, fournissent le combustible nécessaire. *Il n'existe pas de pâturage communal.* A deux heures de marche environ de Saint-Baldolph, dans les parties du département de l'Isère limitrophes à la Savoie, les paysans disposent d'un métier accessoire qui est, pour eux, un élément très important de bien-être : les femmes cousent des gants qui leur sont envoyés de Grenoble et gagnent parfois, en se surmenant un peu, des journées de 5 à 6 francs. Rien de pareil ici, où la *culture est le seul moyen d'existence.* Il est vrai que le sol est très fertile et l'agriculture fort avancée, ce qui, joint aux qualités d'économie des paysans, explique leur bien-être relatif et le prix élevé des terres. Un champ à blé se vend de 3 à 6.000 francs l'hectare en considération de sa qualité et selon qu'il est ou non garni de treilles ; une prairie, de 5 à 10.000 francs ; un vignoble, de 8 à 12.000 francs. Les prix sont à peu près les mêmes dans toute la vallée de Chambéry ; aussi y compte-t-on peu de propriétés de plus de 50 hectares. Les familles dont le domaine est insuffisant louent des terres à raison de 70 à 200 francs l'hectare, suivant leur nature ou leur qualité. *La petite propriété domine,* les fermes sont peu nombreuses et de médiocre importance. Les familles bourgeoises habitent Chambéry l'hiver et passent généralement la majeure partie de l'été et de l'automne dans leurs propriétés rurales.

La situation matérielle des cultivateurs, généralement prospère jusqu'à ces dernières années, a été compromise sous l'influence de deux faits principaux qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Le premier est la *concurrence du blé, du vin, du bétail étrangers* apportés en quantité sur nos marchés et offerts à des taux qui forceraient nos cultivateurs, écrasés qu'ils sont d'impôts et can-

tonnés par éducation sur un sol étroit et appauvri, à abaisser bien au-dessous de leurs prix de revient leurs prix de vente, si le législateur ne s'efforçait de relever ceux-ci artificiellement.

La seconde est la *ruine de nos vignobles,* ruine due au phylloxera, aidé de divers agents, tels que le mildew, le black-rot, etc...

En Savoie, cette seconde cause a agi beaucoup plus puissamment que la première. La vigne y occupait une grande partie du sol, car sa culture était extrêmement rémunératrice. Le vin du cru, très apprécié dans le pays, où il s'en fait une énorme consommation, se vendait couramment de 35 à 60 et même 75 centimes. Le « faisant-valoir », ou le fermier, vivait sur le reste de son domaine et vendait son vin, avec le prix duquel il achetait les objets manufacturés nécessaires à sa consommation et payait au besoin la rente due à son propriétaire. Cette culture permettait en outre de tirer parti des prairies marécageuses qui forment l'extrême fond de la vallée et donnent la lèche, ou *blache*, dont on faisait de la litière puis du fumier. Chaque vignoble était ainsi accompagné d'une blachère d'étendue proportionnelle, qui le suivait à chaque mutation de propriété.

Le phylloxera changea tout cela. Ce fut presque subitement pour tout le monde la gêne, pour beaucoup la misère. Heureusement, nos vignerons ont eu, pour les aider, l'expérience et les exemples venus du Midi, où l'épidémie a exercé tout d'abord ses ravages. On sait que la racine des cépages américains est devenue réfractaire aux piqûres du phylloxera par l'adaptation au milieu, conséquence d'une longue période d'évolution. Il fallait donc substituer à nos vieux plants nationaux des plants venus d'au delà de l'Atlantique. C'est ce qu'on décida tout d'abord. Les résultats furent, en général, peu satisfaisants. C'est alors qu'on imagina de greffer, sur une souche américaine, une tige autochtone. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont extrêmement encourageants. Dans les terrains profondément défoncés et abondamment fumés, ces greffes vigoureu

ses portent des fruits avec une fécondité inouïe. On a vu, cette année, des hectares de vigne, dont la reconstitution avait coûté en moyenne 6.000 francs, donner jusqu'à 85 hectolitres par hectare d'un vin qui se vend encore 40 centimes dans le pays. Ce spectacle est bien fait pour exciter le zèle des petits cultivateurs; aussi occupent-ils les loisirs que leur laisse la morte saison de l'hiver et du printemps à miner, greffer et complanter. Le salaire de la journée d'un terrassier employé à ce travail est de 2 fr. 75; celle d'un greffeur se paye 6 francs. Cette transformation de nos vignobles aura surtout d'heureux effets dans l'avenir en perfectionnant la viticulture, jusqu'ici assez rudimentaire dans le pays, par la *substitution de la culture intensive à la culture extensive*. Cette transformation est la conséquence naturelle du prix élevé des replantations et de la suppression du provignage généralement usité jusqu'ici, suppression qui s'impose sous peine de voir la bouture greffée s'affranchir et les plants directs remplacer les plants greffés.

Par les dépenses qu'il impose sous forme de charrois ou d'achat d'engrais, d'échalas, de terreau, même aux petits propriétaires qui fournissent en personne la main-d'œuvre, cette reconstitution d'une partie considérable de notre capital foncier *exige d'importantes avances;* or, le vin, en disparaissant, avait privé les paysans du seul moyen sérieux qu'ils eussent à leur disposition pour faire un peu d'argent. Comment résoudre ce problème? A Saint-Baldoph on y est en partie parvenu. Les paysans, naturellement sobres et économes, n'ont pas seulement, comme ailleurs, redoublé de travail et de privations, ils ont demandé à cette forme d'association vers laquelle bien des regards se tournent aujourd'hui devant la menace du socialisme, la coopération, de leur venir en aide. Ils ont fondé une fromagerie, ou *fruitière coopérative*.

Des sociétés fonctionnent sous cette forme depuis un temps immémorial avec un très grand succès dans la plupart des localités du plateau des Bauges, que domine, à l'est, la vallée de Chambéry. En Haute-Savoie surtout, elles sont nombreuses et florissantes. Saint-Baldoph n'a eu qu'à copier ces modèles. Sa

fruitière a été installée, il y a quelques années. Après les tâtonnements et les déceptions inévitables au début de toutes entreprises, elle donne maintenant de très beaux résultats. L'organisation est des plus simples. Une commission de dix membres, composée de fermiers et de faisant-valoir élus par les associés, joue le rôle de conseil d'administration et de surveillance. Elle choisit et dirige le *fruitier*, c'est-à-dire un agent chargé des manipulations peu compliquées d'où sort le beurre ou le fromage et auquel est attribué pour cela un salaire annuel de 1.200 francs. Le fruitier reçoit chaque jour la plus grande partie du lait de la commune, l'analyse au besoin s'il est suspect et le transforme soit en malottes de beurre, soit en ces grandes meules de gruyère, larges comme des roues de voiture, qu'on peut admirer chez tous les épiciers.

Il a le droit de faire des perquisitions chez les associés, auxquels il est interdit, sous la sanction d'une forte amende, de fabriquer eux-mêmes du fromage ou du beurre : sage réglementation sans laquelle le lait risquerait d'arriver fortement écrémé à la fruitière. La répartition s'opère d'après un procédé qui la rend intelligible à tous. Au début, le premier associé dont l'apport en laitage égala la quantité exigée pour fabriquer un fromage et les malottes de beurre qui l'accompagnent chaque fois, vit porter à son nom ces produits, ou plutôt leur valeur. La prochaine fois, ce fut le tour de celui qui figurait sur les livres immédiatement après le précédent pour avoir fourni en second lieu le nombre de litres voulus, et ainsi de suite. C'est à qui, parmi les paysans, arrivera à « faire le fromage », perspective bien plus propre à stimuler leur ambition que celle d'un dividende qui frapperait moins fortement leur imagination et dont ils ne sauraient, pour la plupart, évaluer exactement le quantième. A la fin de chaque année, on distribue les bénéfices, en prélevant un tant pour cent qui sert à payer les intérêts et l'amortissement de la somme empruntée au début pour acheter l'outillage et fournir le fonds de roulement. Chacun touche ainsi une somme ronde toute prête à être économisée. Cette année, au mois de septembre, un de mes fermiers qui possède

quatre belles vaches bien soignées, avait déjà dix fois « fait le fromage et le beurre », ce qui représente un très beau bénéfice, le poids d'une meule de gruyère égalant une cinquantaine de kilos, et la livre de beurre frais se vendant 1 fr. 50.

Un des résultats de la crise agricole a été d'*accélérer le mouvement d'émigration* qui porte les campagnards vers les villes... En imposant le partage égal et obligatoire des successions, le Code civil encourage le calcul que font plus ou moins consciemment beaucoup de jeunes gens. Filles et garçons partent pour Chambéry, Lyon, Paris, se placent comme domestiques, ouvriers, employés, avec l'intention d'amasser des économies et de *revenir au pays une fois fortune faite*. Beaucoup réussissent par la *sobriété* et la *probité* qu'ils tiennent de leur éducation. Si, pendant ce temps, un des parents meurt, ces émigrants reviennent au pays et réclament, souvent sans vergogne, leur part intégrale d'un patrimoine que le travail de leurs frères a augmenté pendant qu'ils thésaurisaient au loin pour leur propre compte. La famille du fermier dont je parlais tout à l'heure, et qui, entre parenthèse, paye une rente de 1.100 francs, se compose de sept enfants. La fille aînée est mariée dans le pays; sa sœur cadette va bientôt en faire autant; celle qui vient entre elles deux est maintenant concierge à Paris, où elle a travaillé quelques années en qualité de cuisinière. Son mari, homme de son village, est vendeur au Bazar de l'Hôtel de Ville. Des quatre garçons, deux vivent à Paris, le plus âgé en qualité d'ouvrier boulanger, le plus jeune en qualité de garçon de café ; les deux autres travaillent à la ferme ; le plus jeune de toute la famille, qui prendra la suite du bail à la mort de son père, est un jeune homme de dix-huit ans, qui se placera probablement hors de la maison après son service militaire. Cet exemple est typique, on peut le généraliser sans témérité et l'étendre à la plupart des familles des fermiers, qui sont, il est vrai, en minorité dans le pays.

Pierre Arminjon.

OBSERVATIONS SUR CETTE ENQUÊTE

Voici, bien observée dans un coin de la Savoie, une organisation sociale qui peut avoir beaucoup d'analogues ailleurs, jusqu'en dehors de France, jusqu'en dehors de l'Europe, jusqu'en dehors de nos climats, jusqu'en dehors des temps actuels. Sans en avoir l'air, elle ouvre le champ à plus d'une réflexion nouvelle et à de très grosses conclusions.

Il est clair que la vigne est ici la solution du problème vital. L'exploitant tire bien son alimentation des produits de son domaine, mais c'est grâce à la vigne qu'il fait l'argent nécessaire pour le reste de ses besoins, pour acquitter le prix de la terre. C'est la vigne qui le patronne. Tout s'organise autour de ce produit central. Si, au-dessus de soi, on prend exemple de la montagne pour faire du fromage en sociétés coopératives, c'est afin d'avoir les fonds nécessaires à la reconstitution de la vigne. Si, au-dessous de soi, on se partage et on exploite le marais, c'est pour en tirer l'amendement et la fumure des terres à vigne. Si on introduit chez soi des méthodes de culture nouvelles, si on passe de la culture extensive à l'intensive, si on emprunte l'expérience de ses voisins du Midi, si on se fournit de plant en Amérique, c'est pour la vigne.

Tout cela réussit bien et mérite de réussir.

Mais, phénomène singulier, le pays ne grandit pas. Les paysans sont aisés; les bourgeois, qui partagent l'année entre la grande ville locale et la campagne, tout comme des Parisiens, sont très généreux; les émigrants font leur petite pelote, à de petits métiers sans apprentissage, dans les grands centres, et ils viennent réclamer leur part au pays. Tout ce monde est honnête en général, économe, laborieux, voire même intelligent. Et cela fait une petite race. Son influence n'est pas au niveau de ses qualités fondamentales.

La vigne a-t-elle jamais engendré de grandes races d'hommes? C'est ce dont il est permis de douter. J'entends par là

des races d'où sortent communément des hommes capables de prendre l'initiative des grands mouvements de l'humanité, de se mettre à la tête des évolutions économiques, politiques, intellectuelles?

La vigne n'a-t-elle pas l'inconvénient, au point de vue social, d'être comme ces plantes riches de l'Orient, auxquelles on ne peut appliquer jusqu'ici que le travail à la main? Sa culture n'a-t-elle pas des analogies avec la culture maraîchère, en ce sens qu'avec un petit coin de terre et des soins de détail, elle suffit à donner une sorte d'aisance villageoise? Ne porte-t-elle pas la population à se diviser le sol en tous petits carrés, à s'accumuler sur place, à ignorer les grands groupements de personnel dans le travail, les méthodes puissantes par l'emploi des grands engins, les entreprises compliquées par la multiplicité des éléments qui y entrent, par la multiplicité des transformations du produit? Comment alors naîtraient là les hautes aptitudes qui permettent de gouverner les choses et les hommes

Je ne veux pas insister davantage sur ce point; je me contente de le livrer à la réflexion des observateurs.

H. T.

L'OUVRIER SAVOYARD URBAIN

D'APRÈS UNE ANCIENNE MONOGRAPHIE

Nous avons vu le développement du tourisme jouer un certain rôle en Tarentaise et dans les Bauges. Il existe, en Savoie, une ville où cette influence est portée à son maximum et devient presque exclusive. Nous voulons parler de la petite ville d'Aix-les-Bains, située dans la vallée de Chambéry, près du lac du Bourget.

Elle doit sa célébrité aux sources thermales qui attirent chaque année un certain nombre de baigneurs[1] qui va toujours croissant. De là, une grande activité donnée aux industries du bâtiment : « Le personnel qui y est employé en permanence est presque toujours insuffisant, et c'est ainsi qu'il faut demander au Faucigny des maçons émigrants ; au Piémont, des maçons-briquetiers, des plâtriers et des peintres ; à Paris et à Lyon, des objets d'ameublement de toute sorte[2]. »

Le ferblantier-couvreur étudié par Le Play, en 1857, est donc un type caractéristique de la classe ouvrière d'Aix-les-Bains.

La monographie montre une ville où le travail abonde et où cependant le paupérisme apparaît par suite de l'imprévoyance d'un certain nombre de familles ; une ville où la classe ouvrière vit largement du luxe des classes riches, et où règne cependant l'antagonisme des classes, fruit de l'envie que répand autour de lui le faste uni à l'oisiveté et souvent au vice.

1. Vers 1857, on comptait annuellement environ 4.000 baigneurs séjournant vingt-cinq jours en moyenne ; la population de la ville s'élevait alors à 4.000 habitants.
2. *Ouvriers européens*, t. IV, p. 187.

L'ouvrier ferblantier étudié par Le Play, quoique dans une situation prospère, n'arrive pas à s'élever en proportion des facilités offertes par le milieu, par suite de son manque d'initiative. Cela résulte des faits suivants : 1° au lieu de se spécialiser, il dissémine ses forces dans trois métiers différents sans compter les travaux secondaires[1] : les gens qui manquent d'audace cherchent à s'appuyer sur le plus de soutiens possible; il n'arrive à briller en rien; 2° il s'appuie en outre sur le travail de sa femme : c'est elle qui dirige le magasin, la vente au détail[2]; 3° au lieu de consacrer ses épargnes à augmenter son commerce, il les place en hypothèques jusqu'à ce qu'il puisse acquérir une maison[3]. Voilà qui est grave. En effet, Le Play nous dit que, par suite de l'augmentation progressive des loyers, notre ferblantier a déménagé trois fois, s'éloignant du centre des affaires[4], par conséquent se plaçant de lui-même dans des conditions de plus en plus mauvaises pour sa prospérité! Or, il est évident qu'il aurait pu consacrer une partie de ses bénéfices pour parer à cette augmentation d'affaires. Non, il préfère les convertir en capital-mort pour devenir plus tard propriétaire d'une maison. Il aurait pu être un locataire prospère; il préfère être un locataire plus médiocre dans l'espoir d'être plus tard un propriétaire non moins médiocre. On prend là sur le vif l'un des défauts de la race française qui confond trop souvent la prospérité avec la propriété.

Voilà ce qui se trouve dans la monographie de Le Play, et voilà ce qui a échappé à ce savant consciencieux, parce que, seule, la Nomenclature d'Henri de Tourville permettait de l'en extraire.

P. D.

1. *Ouvriers européens*, p. 199.
2. *Ibid.*, p. 198 et 199.
3. *Ibid.*, p. 196.
4. *Ibid.*, p. 202.

LE GRÉSIVAUDAN

D'APRÈS UNE ANCIENNE MONOGRAPHIE

Descendons la vallée de l'Isère. Après sa sortie des massifs montagneux de la Tarentaise, elle s'élargit un peu : c'est le *Grésivaudan supérieur*, resserré entre le massif des Bauges et celui de la Maurienne. Plus bas, nous entrons dans le département de l'Isère : c'est le *Grésivaudan proprement dit*, qui s'étend jusque vers Grenoble.

Nous ne sommes plus dans la Savoie, mais nous sommes toujours dans une région plus ou moins influencée par le type alpin dont le Savoyard fait partie. C'est, en quelque sorte, le prolongement du type.

Des renseignements précieux ont été recueillis sur cette vallée par M. Ernest de Toytot et publiés dans les *Ouvriers des Deux-Mondes*[1]. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que l'auteur a observé la région à deux reprises différentes, en 1865 et en 1886, ce qui permet de dégager le sens de l'évolution qui agit là, comme partout, sous l'influence du développement des transports, et par suite de la concurrence.

Mais, avant même cette évolution récente, le type était déjà bien différent de celui du montagnard. Ici, ce n'est plus un sol intransformable, ce sont de *riches alluvions*, c'est une plaine — petite sans doute — mais extrêmement fertile.

« Comme en Lombardie, la même terre nourrit à la fois des céréales ou des fourrages, des mûriers pour l'élevage des vers à soie, une des branches importantes de l'agriculture locale, et

1. *Le gantier de Grenoble* (*Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e ser., t. I, n° 55).

enfin de la vigne disposée en treillage le long des mûriers. La vallée produit en outre des chanvres qui atteignent une prodigieuse hauteur[1]. »

Et pourtant, l'on constate un malaise inconnu aux populations vivant sur le sol pauvre de la montagne. Ceci semble provenir de l'organisation de la propriété et du manque de capitaux.

On peut rattacher l'organisation de la propriété, dans le Grésivaudan, au type du *village à banlieue morcelée :* « Les héritages, loin d'être agglomérés, se composent en certaines parties de bandes dans lesquelles les voisins limitrophes s'entendent pour produire les mêmes cultures[2]. » La conséquence qui en découle est la prédominance de l'*esprit de routine,* car les plus capables doivent se conformer aux méthodes de culture employées par la généralité.

De plus, les partages constants lors des héritages amènent à la fois la *petite propriété* et l'*émiettement du capital cultural.* Ce sont là de bien mauvaises conditions pour progresser. On remarque surtout la pénurie de bétail et conséquemment de fumier. Aussi l'on fait venir à tout prix de Grenoble la poudrette ou d'autres engrais animaux, et ceci est coûteux et insuffisant parce que l'on retire une récolte triple de la terre. Or, il faut compter avec la concurrence des blés étrangers, avec la maladie des vers à soie, avec le phylloxera, etc. Or l'on ne peut développer indéfiniment la culture du chanvre, car le nombre des terrains pourvus des eaux nécessaires pour le rouissage est très limité.

Il ne faut pas négliger non plus la hausse des salaires due au développement de l'industrie, et le haut prix des terres dû au tassement de la population. C'est la ruine des fermiers, surtout de ceux obligés d'employer des ouvriers salariés. Seuls continuent à se maintenir les petits propriétaires cultivant eux-mêmes avec l'aide de leurs nombreux enfants, mais on comprend qu'ils vivent mesquinement.

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e sér., t. I, n° 465 et 466.
2. *Ibid.*, p. 498.

Au fond, le malaise provient de la disparition des productions spontanées dans un pays communautaire.

Aussi *l'on quitte la culture pour s'adonner aux travaux de fabrication*, soieries, ganterie[1], etc. Voyons si l'industrie se comporte mieux que l'agriculture dans la lutte économique.

Prenons, par exemple, l'industrie de la ganterie, qui est l'une des plus importantes de l'Isère. En 1865, il y avait dans ce département 27.490 ouvriers gantiers, hommes ou femmes, et il faudrait y ajouter ceux qui vivent de la tannerie, peausserie, mégisserie, teinture de peaux, etc.

Cette industrie était d'abord organisée sous le régime de la *fabrique collective*. C'est sous cette forme que M. de Toytot la trouve lors de sa première observation monographique en 1865. Quoiqu'un certain nombre d'ouvriers soient dispersés dans les campagnes, cette fabrique collective était plus urbaine que rurale. En effet, on ne voit pas d'ouvriers mi-cultivateurs, mi-fabricants. Tout au plus voit-on le gantier cultiver un petit jardin. C'est que sa profession exige une telle délicatesse et une telle propreté que l'on ne peut pas mener de front ces deux genres de travaux[2] : « La moindre rugosité aux mains, le moindre contact de ses mains avec un outil ou un objet de travail rendrait l'ouvrier gantier impropre à son métier, ou tout au moins lui ferait courir le risque de gâter son ouvrage[3]. » Il en est de même de la femme : « Par le seul fait qu'elle touche des gants, elle est affranchie de tout autre travail, ou de tout soin dans le ménage. Car, dans le cas où les gants sont gâtés ou salis, le patron les lui laisse pour compte[4]. » Ce sont donc des spécialistes. Dans la monographie qui sert de base à cette étude, G*** a dû faire un apprentissage de quinze mois qui lui a coûté 170 francs, plus 1.200 francs de frais de nourriture, de logement, etc.[5].

1. L'élevage des chevreaux et des agneaux a donné naissance à l'industrie gantière ; la culture du mûrier à celle de la soierie.
2. *Ouvriers des Deux-Mondes*, p. 475.
3. *Ibid.*, p. 502.
4. *Ibid.*, p. 503.
5. *Ibid.*, p. 482.

Heureusement les chômages sont rares, et le salaire moyen est de 4 francs par jour pour les hommes et de 1 franc pour les femmes.

Du reste, la rémunération à la tâche permet à l'élite de s'élever. L'outillage est peu important (108 francs pour G*** et sa femme).

La population est en général *imprévoyante* et *apathique,* et, à Grenoble, elle est, en plus, *dissipatrice;* beaucoup dépensent en une journée le gain de la semaine, et l'ouvrière endimanchée qui gagne à peine de quoi vivre ne se distingue nullement de la femme riche occupant une haute position.

Toute cette population dépend de la capacité des commerçants de Grenoble qui centralisent les produits et les écoulent en France et à l'étranger. Or, le patron d'une fabrique collective, quoique patron, n'est qu'un petit capitaliste aux moyens limités, peu apte par conséquent à s'adapter à une évolution rapide des moyens de production.

Aussi l'auteur de la monographie constate qu'en 1886 l'industrie gantière est dans une toute autre situation[1]. *La machine à coudre a remplacé le travail à la main;* elle fait six fois plus de travail que l'aiguille tenue par une ouvrière habile; elle donne à la couture et à la piqûre une régularité parfaite contre laquelle ne peut pas lutter le travail à la main; comme elle coûte 180 francs, tout le monde ne peut s'en procurer, et les femmes qui ne se livrent qu'accidentellement, ou à temps perdu, à cette industrie ont dû y renoncer.

Il ne faut plus surtout que les marchandises s'accumulent chez les couseuses à domicile pour n'être livrées qu'à de longs intervalles. L'industriel a besoin de pouvoir compter sur sa commande de gants du jour au lendemain, afin qu'il lui soit loisible de modifier ses formes suivant le goût du jour.

De jour en jour, *le travail en fabrique se substitue au travail à domicile.* Ce dernier prête trop aux fraudes de la part des ouvriers pour que, dans ces temps d'âpre concurrence, le pa-

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, p. 504.

tron puisse les supporter. Il faut une surveillance incessante qui ne peut être réalisée que par l'agglomération du personnel.

Aussi les petits fabricants ont presque entièrement disparu, et la plupart des grands patrons sont des Anglais ou des Américains[1]. Ils sont les mieux outillés et emploient 300 coupeurs et 150 ouvrières à la journée, alors que les maisons françaises n'ont que 15 coupeurs et 10 ouvrières[2].

Sans cette invasion anglo-saxonne bienfaisante, la décadence de la ganterie serait encore bien plus grande à Grenoble. Déjà le marché anglais lui avait échappé pour passer aux Belges, et la plupart des pays étrangers commençaient à fabriquer le gant.

Quoi qu'il en soit, Grenoble qui, en 1865, produisait 1.000.000 de douzaines de gants, n'en produisait plus que 550.000 en 1886[3]. Le nombre des femmes occupées à la ganterie a diminué des quatre cinquièmes[4].

Si nous ajoutons que des transformations analogues se sont produites dans l'industrie des soieries, nous ne serons pas surpris de noter la diminution de la population dans les campagnes, tant par suite de l'émigration que par la diminution de la natalité. La commune de Béviers, par exemple, qui possédait 800 habitants en 1865, n'en compte plus que 587 en 1886 et le nombre des enfants n'atteint pas deux par famille en moyenne[5].

Quant à la population de Grenoble même, elle a augmenté et a passé de 35.000 en 1865, à 58.000 en 1886, mais elle est devenue une ville agitée, turbulente, troublée par les passions politiques, les grèves et les luttes avec les patrons. La population ouvrière est irréligieuse, peu morale, adonnée à l'ivrogerie, aux violences de toute nature; en revanche, l'esprit est ouvert à toutes les choses intellectuelles et tous les enfants fréquentent les écoles[6].

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, p. 513.
2. *Ibid.*, p. 514.
3. *Ibid.*, p. 513.
4. *Ibid.*, p. 505.
5. *Ibid.*, p. 501.
6. *Ibid.*, p. 519.

Cette souffrance de la classe ouvrière est due au manque d'adaptation des individus aux changements survenus. *Au temps des fabriques collectives, le régime corporatif plus ou moins déguisé subsistait toujours;* il y avait un accord tacite entre les ouvriers pour ne pas former d'apprentis autres que leurs fils ou les orphelins d'un gantier décédé [1]. Les ouvriers comptaient plus sur cette monopolisation du travail que sur leur initiative personnelle et les progrès du machinisme, en réduisant subitement leurs prétentions, les prit au dépourvu.

Par l'exposé qui précède, on voit combien le caractère moral et intellectuel diffère de celui du montagnard. La sociabilité est beaucoup plus grande; on est plus causeur dans le Dauphiné qu'en Savoie, et cela provient sans doute de l'agglomération des villages.

Les couturières en gants avaient l'habitude de travailler devant leurs portes en compagnie des voisines et des amies exerçant le même métier [2]. C'est la vie au dehors qui commence à l'emporter sur la vie d'intérieur. C'est la transition vers le type du Méridional.

Mais il est juste de dire que la vie d'intérieur du montagnard alpin, avec ses longues veillées d'hiver où se rassemblent les voisins diffère fondamentalement de la vie d'intérieur du particulariste, de la vie du home. Dans les montagnes, c'est l'isolement en petits groupes; chez les Anglo-Saxons, c'est l'isolement individuel, ou, en tout cas, la prédominance de l'idée individuelle sur celle de la collectivité. Là est la grande différence entre les deux formations.

P. D.

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, p. 517 et 518.
2. *Ibid.*, p. 503.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

TABLEAUX DU TYPE SAVOYARD

INDIQUANT LES RÉPERCUSSIONS QUI DÉTERMINENT CE TYPE

I. — VARIÉTÉ DE LA TARENTAISE.

A. — Type ancien.

- Montagnes très hautes et vallées profondes.
  - Zones étagées de pâturages et de forêts.
    - Élevage des jeunes animaux dans les pâturages peu accessibles (race tarine).
      - Ebauche d'une classe patronale d'éleveurs.
    - Art pastoral transhumant.
      - Habitations multiples.
        - Indépendance de la femme.
    - Industries laitières dans les pâturages accessibles.
    - Prédominance les biens communaux (pâturages et forêts).
      - Forte autonomie communale.
  - Vallées orientées de l'Est à l'Ouest.
    - Bonne exposition au soleil de l'un des versants.
      - Culture de la vigne et des arbres fruitiers sur ce versant.
        - Petite propriété.
  - Communications difficiles.
    - Nécessité de tout produire.
      - Moutons, pour laine; chanvre pour toile.
        - Tissage pendant les veillées d'hiver.
      - Abeilles, pour miel; culture des céréales.
        - Appropriation des parties défrichées.
  - Climat froid.
    - Stabulation d'hiver.
      - Culture fourragère.
  - Sol peu transformable et limité.
    - Emigration et célibat.
      - Famille devient quasi patriarcale.
        - L'émigration est temporaire, ou avec esprit de retour et dans des métiers subordonnés.
- Origine patriarcale. . . . . .

B. — Type récent.

- Depuis le développement des transports.
  - Culture intensive.
    - Défrichement.
    - Dissolution des communautés quasi patriarcales.
    - Appropriation des biens communaux.
    - Formation d'une classe relativement supérieure.
      - Grande propriété sur la montagne.
  - Industries laitières en vue de l'exportation.
    - Élevage du porc pour utiliser le petit lait.
  - Tourisme.
    - Développement du luxe.
  - Utilisation des chutes d'eau par des capitalistes étrangers au pays.
    - Les résultats ne se sont pas encore manifestés.
  - Concurrence extérieure.
    - Disparition du mouton, la chèvre et des industries domestiques.

II. — VARIÉTÉ DES BAUGES.

A. — Type ancien.

- Montagnes moins hautes que dans la Tarentaise.
  - Comme dans la Tarentaise : Communications difficiles, climat froid, sol peu transformable, origine patriarcale. — *Mêmes conséquences que dans la Tarentaise.*
  - Pâturages plus accessibles.
    - Spécialisation plus grande vers les industries laitières.
      - Prairies artificielles.
      - Fromage de Gruyère tout le long de l'année (fruitières d'hiver).
    - Art pastoral non transhumant. — Habitation unique.
  - Forêts.
    - Scieries, boisselerie, etc.
    - Combustible.
  - Voisinage des mines de fer de la Maurienne. — Industrie du fer.
  - Chutes d'eau accessibles.
  - Plateau incliné vers le Nord. — Pas de vigne. — Culture du pommier à cidre.

B. — Type récent.

Le Développement des Transports a les mêmes effets que dans la Tarentaise. Il faut noter, en plus, la disparition de l'industrie du fer, par suite de la concurrence de la fabrication à la houille.

III. — VARIÉTÉ DE LA COMBE DE SAVOIE.

- Vallée élargie (anciens lacs desséchés).
  - Travaux hydrauliques (desséchements, digues contre l'inondation). — Intervention des pouvoirs publics.
  - Prédominance de la culture sur l'art pastoral. — Famille instable atténuée.
  - Climat chaud. — Vigne et arbres fruitiers. — Petite propriété.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. EDMOND DEMOLINS

LE LITTORAL
DE LA
PLAINE SAXONNE

LE TYPE DES MARSCHEN

PAR

Paul ROUX

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
1907

SOMMAIRE

Avant-Propos. P. 3.

I. — **Les Marschen de la Weser. L'art pastoral exclusif.** P. 9.

Le Stadland.

1° *L'art pastoral intensif et ses conséquences.* — Spécialisation intense de l'élevage. — Le progrès des méthodes. — Les laiteries coopératives. — Le fermage parcellaire et les petits propriétaires.

2° *Le commerce et le déracinement du Bauer.* — Nécessité de débouchés commerciaux. — L'esprit commercial. — L'enrichissement et l'absentéisme.

II. — **Les Marschen de l'Elbe. La culture et l'art pastoral intensifs.** P. 22.

1° *Les effets de la culture commerciale.* — La culture commerciale et spécialisée. — L'enrichissement et ses conséquences. — Nécessité de la transmission intégrale. — Nécessité des aptitudes commerciales.

2° *L'élevage et les transactions commerciales.* — Caractère de l'élevage. — L'élevage, forme de la culture intensive. — L'élevage développe les aptitudes commerciales. — L'élevage du cheval. — Influence de l'élevage sur l'éducation.

3° *Le personnel ouvrier et l'émigration.* — L'organisation du travail. — L'insuffisance de la main-d'œuvre locale; les nomades. — L'émigration; ses causes; ses caractères.

4° *Les digues et l'autonomie locale.*

III. — **Les Marschen de l'Ems. La culture et l'art pastoral intensifs.** P. 51.

1° *Les Marschen.* — L'élevage associé à la culture. — Le rôle des associations dans le développement de l'élevage.

2° *La Geest et l'émigration.* — L'essor agricole. — L'émigration.

IV. — **Les Polders de l'Ems. La culture intensive en sol vierge.** P. 61.

1° *La mer et la propriété capitaliste.* — La lutte contre la mer développe l'esprit d'association. — Formation de la propriété capitaliste. — La formation des polders.

2° *La culture intensive.* — La culture commerciale. — La main-d'œuvre et l'émigration. — La transmission de la propriété.

Caractères généraux des types étudiés.

Tableaux du type des Marschen. P. 76.

LE LITTORAL

DE LA

PLAINE SAXONNE

LE TYPE DES MARSCHEN

La Plaine saxonne, qui s'étend des rives de l'Elbe aux confins de la Hollande, est loin de présenter une homogénéité parfaite sous l'apparente uniformité de son horizon monotone. On y peut distinguer trois lieux physiques nettement différenciés : la *Geest* (landes sablonneuses), les *Marschen* (alluvions fertiles) et les *Tourbières*.

La *Geest* occupe l'intérieur des terres; son nom signifie *infertile*. C'est, en effet, une région de sables et de landes, souffrant beaucoup de la sécheresse, et de faible productivité.

Les *Marschen* s'étendent le long des estuaires des fleuves et du littoral de la mer. Constituées par des terres d'alluvions fertiles et compactes, elles sont difficiles à cultiver, mais éminemment propres aux prairies et à l'élevage. S'élevant très peu au-dessus du niveau de la mer et des fleuves, elles sont très exposées aux inondations, et ont à souffrir parfois d'une humidité excessive.

Les *Tourbières* ne sont pas localisées; elles se rencontrent un peu partout, au milieu de la Geest, plus étendues peut-être aux environs de Brême et entre Oldenbourg et l'Ems. La présence de l'eau en excès dans ces marécages, ainsi que la nature du sol, s'opposent à toute végétation autre que la bruyère et les joncs.

Ces trois régions offrent des conditions très inégalement favorables à un établissement agricole. La nature du lieu exercera donc une influence prépondérante sur l'expansion de la population et sur la marche de la colonisation dans la Plaine saxonne.

Les premiers occupants *agriculteurs* ont dû forcément s'installer sur la Geest; ils trouvaient là un sol ferme pour y établir leurs habitations, une terre, peu fertile en vérité, mais légère et par conséquent facile à travailler; le pâturage sur la lande leur donnait le supplément de ressources que ne leur fournissait pas la culture.

Plus tard, leurs descendants durent se porter vers les Marschen, car la terre y est fertile et tente naturellement le cultivateur. Mais là, ils se trouvèrent en présence d'une double difficulté, d'une part, assainir le sol trop humide, d'autre part, se protéger contre les inondations; la mise en valeur des Marschen exige donc des travaux assez difficiles, considérables et qui dépassent les capacités d'un particulier. C'est pourquoi les premiers venus ont dû laisser cette contrée inoccupée.

Quant aux Tourbières, leur mise en culture est bien plus difficile, tant à cause de leur étendue, que de leur sol infertile naturellement et de la quantité d'eau énorme à évacuer à travers une plaine horizontale, si bien que de nos jours, après des siècles de civilisation, ces marécages sont encore en grande partie improductifs.

Le peuplement de la Plaine saxonne a donc dû commencer par la Geest, se poursuivre ensuite dans les Marschen, et finalement il s'achève à notre époque au milieu des Tourbières.

Dans une précédente étude, nous avons décrit le type saxon de la Geest[1]; nous voudrions aujourd'hui analyser le type des Marschen, réservant pour un prochain travail celui des Tourbières. Si nous comparons le type des Marschen à celui de la Geest, nous constatons l'instabilité qu'apporte dans une population rurale le développement du commerce, conséquence de la

1. V. *Le Bauer de la Lande du Luneboug*, Sc. soc., 23e fasc.

culture intensive, de l'élevage exclusif, ou des relations maritimes.

Les *Marschen*, constituées, avons-nous dit, par des dépôts limoneux des fleuves et de la mer, forment une zone littorale d'une extrême fertilité, dont la largeur varie de cinq à vingt kilomètres, et qui s'étend, sur les côtés de la mer du Nord, depuis la Flandre jusqu'au Jutland, en s'enfonçant parfois profondément à l'intérieur des terres, le long des rives des fleuves. Ce rivage est le théâtre d'une lutte incessante et terrible entre la terre et la mer; celle-ci, depuis les temps historiques, a considérablement étendu son domaine, dont les îles frisonnes, qui forment un cordon presque ininterrompu depuis la Hollande jusqu'au Danemark, indiquent les anciennes limites.

« Danois au nord, Frisons, Saxons, Hollandais immigrés dans les Marschen, Saxons sur la Geest, telles sont les races qui habitent les côtes allemandes de la mer du Nord. Les habitants primitifs appartenaient à la tribu germanique des Chauques, à qui Tacite adresse cet éloge d'être la plus noble des nations germaines, d'aimer la justice, de ne pas convoiter le bien d'autrui, d'être virils et courageux.

« Les grandes migrations saxonnes vers l'Angleterre, au ve siècle, dépeuplèrent le pays, et les Frisons *venant de l'ouest* occupèrent la place laissée vide par les Chauques. A l'époque romaine, les Frisons ne s'étendaient à l'est que jusqu'à l'Ems; ils arrivèrent ainsi jusque dans la presqu'île cimbrique où la Trene et la Wiedau marquèrent leurs frontières.

« De Hattstedt près de Husum jusqu'à Hoyer et dans les îles appelées *nord-frisonnes* d'après leur population, cet élément ethnique domine encore parmi les habitants du pays. De l'autre côté de l'Elbe (rive gauche), le pays de Kehdingen a une population mélangée de Saxons et de Frisons; Wursten, le Vieland, Wuhrden et Osterstade sont complètement frisons. Sur la rive droite de la Weser, jusqu'en amont de Brême, le caractère frison se montre, sinon partout, du moins çà et là; sur la rive gauche au milieu du pays saxon se trouvent des enclaves frisonnes. Les pays de Stedingen, de *Stadland*, Butjadingen et toute la pro-

vince de *Frise orientale* à l'exception du pays de Lengen sont frisons. Le pays des Dithmarschen et la Geest de la presqu'île cimbrique sont saxons ; de même, à gauche de l'Elbe, le pays de *Hadeln* est peuplé de Saxons, tandis que dans l'Alten Land et en partie dans les Marschen de l'Elbe se sont établis des Hollandais émigrés[1]. »

On voit par cette citation l'extrême complexité des éléments ethniques qui peuplent ce lieu très homogène : les Marschen. Nous ne sommes en présence ni du type frison pur, ni d'une simple expansion du type saxon ; nos observations successives ont porté sur le pays de Hadeln, celui de Stadland et sur la Frise orientale. Le lieu a mis partout son empreinte très forte et assez uniforme : en outre, la petitesse de ces groupes de populations d'origines différentes, juxtaposés côte à côte dans un pays sans obstacle géographique, a facilité leurs relations, leurs réactions réciproques et leur fusion. Aussi nous semblerait-il téméraire de vouloir dresser le type saxon du pays de Hadeln en face du type frison du Stadland, ou de la Frise. Nous noterons cependant des différences qui paraissent devoir être attribuées à la formation sociale antérieure : nous savons que le Saxon est surtout agriculteur, le Frison surtout éleveur, marin et commerçant.

Nous verrons que l'instabilité due à l'influence du commerce augmente des Marschen de l'Elbe à celles de la Frise ; que dans le pays de Hadeln elle est combattue en partie par les pratiques successorales qui avantagent l'héritier, tandis que dans le Stadland et dans la Frise orientale, elle reçoit son plein développement, car l'héritier n'étant plus avantagé, maintient plus difficilement sa position.

Ainsi dans un même milieu, le Saxon sera plus stable que le Frison, grâce à ses coutumes successorales.

Mais les différentes variétés sociales de la zone des Marschen ne proviennent pas seulement de la différence d'origine des populations, elles dérivent également de la nature du sol. Quel-

1. Dr Haas, *Deutsche Nordseeküste*, Bielefeld, 1900, p. 50.

quefois le sol très compact et humide est éminemment propre au pâturage; on a alors un pays spécialisé dans l'élevage exclusif, comme le Stadland; le plus souvent, le sol, quoique compact et humide, ne convient pas partout aux prairies naturelles, l'élevage est alors associé à la culture, et les conditions dans lesquelles doivent s'exécuter les travaux agricoles poussent à l'élevage du cheval. Enfin, sur les sols vierges des polders récemment conquis sur la mer, domine exclusivement la culture qui dresse au travail agricole intense, mais la région des polders est trop peu étendue pour contrebalancer, dans la formation du type, les effets de l'élevage.

Un point commun à tout ce littoral est le *développement des associations forcées*, par suite de la nécessité d'entretenir des digues pour empêcher les inondations de la mer. Dans les polders, ces associations atteignent leur maximum de force et de puissance, car il s'agit de créer la terre même au dépens de la mer.

Partout la grande propriété tend à prédominer sur la petite, mais à des degrés divers.

Il nous a été donné d'étudier quatre variétés que nous classons dans l'ordre suivant :

1° *Les Marschen de la Weser.* — Pays d'art pastoral exclusif et intensif qui, d'une part, favorise le déracinement des familles enrichies par l'élevage commercial, et, d'autre part, favorise le maintien d'un assez grand nombre de petits propriétaires et de petits fermiers.

2° *Les Marschen de l'Elbe.* — Pays d'art pastoral associé à la culture intensive, où le commerce amène un certain ébranlement de la famille et où les petits propriétaires ne peuvent se maintenir que par la pratique saxonne de l'héritier avantagé et par l'émigration des cadets.

3° *Les Marschen de l'Ems.* — Même type que le précédent, mais où l'instabilité est accentuée par l'absence d'avantage à l'héritier et l'influence plus grande du commerce maritime. Il s'ensuit parfois une expropriation du cultivateur. Émigration de cultivateurs riches.

4° *Les Polders de l'Ems.* — Pays de culture exclusive, par suite stabilité plus grande. Emigration d'ouvriers dressés à la culture et désireux de devenir propriétaires.

Les deux derniers types sont plus influencés que les précédents par l'esprit communautaire, à cause du développement plus grand des associations forcées dû à la situation géographique de la Frise.

Nous verrons plus tard, dans une autre étude, que le rôle de ces dernières a été encore plus grand dans la *région des Tourbières.*

I

LES MARSCHEN DE LA WESER

L'art pastoral exclusif.

Le stadland. — En face de Bremerhaven, sur la rive gauche de la Weser, on se trouve dans un pays bien caractéristique. Aussi loin que porte la vue on n'aperçoit que de grasses prairies dans lesquelles paissent de belles bêtes noires et blanches. Çà et là, à proximité de la route, au milieu d'un bouquet d'arbres, une maison dont l'aspect extérieur trahit l'aisance du propriétaire, non moins que le jardin qui l'entoure de ses gazons bien tondus et de ses parterres de fleurs. La route, elle-même ressemble à une allée de parc; elle s'étend droite et plate comme un ruban rouge sur le fond vert des paturages. Le sol *humide* et *boueux* offre une assiette peu résistante à l'établissement des chemins; comme d'autre part les pierres font défaut dans le pays, on a été amené à paver les routes en briques sur champ. Ces routes briquetées forment ici un réseau assez serré; les maisons se succèdent et s'allongent sur leurs bords comme d'ailleurs dans toute la région des Marschen où les villages s'étendent ainsi sur plusieurs kilomètres. Il en faut précisément chercher la raison dans la nature du sol humide et peu consistant qui impose de grandes dépenses pour la construction des chemins; ceux-ci sont donc peu nombreux et ont dû être construits à frais communs par les habitants. Il n'est donc pas surprenant, dans ces conditions, que chacun ait tenu à placer sa maison en bordure de la route

ou à proximité. Ainsi se trouve expliqué l'aspect si singulier au premier abord de la carte de cette région.

Ce pays est habité par une population mélangée de Frisons et de Saxons; ceux-ci semblent être arrivés les derniers dans la contrée et peut-être par infiltration lente, ce qui ne saurait nous surprendre. « Butjadingen et Stadland appartenaient au pays de Rustringen, aujourd'hui en partie submergé par la mer, un des sept pays maritimes frisons qui formaient une ligue, dont les assemblées se tenaient près d'Aurich sous l'*Upstallsboom*[1]. »

I. — L'ART PASTORAL INTENSIF ET SES CONSÉQUENCES.

Spécialisation intense de l'élevage. — *Sur ces terres d'alluvions fertiles, humides et excessivement compactes le pâturage devait se développer au détriment des autres cultures;* c'est ce qui n'a pas manqué d'arriver. Sur une exploitation de 50 hectares, M. Johann n'a que 5 hectares de terres arables; chez son voisin, M. Lübben, le grand éleveur de Sürwürden, les terres cultivées sont en quantité infime. Ce qui règne ici sans partage, c'est *l'élevage intensif et spécialisé.* Dans les Marschen de la Wéser, la nature du sol est telle que le pâturage est de beaucoup le mode d'exploitation le plus avantageux, c'est donc le seul rationnel.

A Heddingen, M. Johann entretient 21 vaches. Des jeunes mâles qui lui naissent, il fait deux lots : ceux qui sont reconnus aptes à faire de bons reproducteurs sont vendus âgés d'un an, de 350 à 400 marks (l'an dernier, un de ces jeunes taurillons a atteint exceptionnellement le prix de 700 marks); les autres sont castrés, engraissés et vendus à trois ans. Quant aux velles, elles remplacent les vaches réformées et sont conservées jusque après leur septième ou huitième veau; l'excédent est vendu pour la reproduction.

1. Dr H. Haas, *op. cit.*, p. 159.

Le lait qui n'est pas consommé par les jeunes est livré à la laiterie de Rodenkirchen, la plus importante d'Allemagne : elle traite 45.000 kilogrammes de lait par jour. Sur toutes les routes des environs on rencontre ses voitures qui viennent prendre les bidons de lait que les fermiers déposent le long de la route et rendre à la place le lait écrémé ; notons en passant que la disposition des habitations en bordure des chemins facilite singulièrement ce travail. L'an dernier, à cause de la sécheresse, M. Johann a livré à la laiterie 15.000 kilogrammes de lait de moins qu'il n'en livre ordinairement ; il a pourtant de bonnes laitières : l'une d'elles, en 298 jours de lactation, a donné 4.700 litres de lait. On voit par là l'aléa de la spécialisation.

Pour maintenir ses herbages en bon état, M. Johann les fait faucher et fumer tous les trois ans : c'est d'ailleurs la pratique générale dans le pays. On n'emploie à peu près pas les engrais chimiques, mais on fait grand usage de la *marne* que l'on trouve dans le sous-sol. Les cinq hectares de cultures qui portent du blé, de l'avoine et des fèves ne peuvent pas fournir assez de litière pour l'hiver ; on y supplée par de la *tourbe* qui revient à environ 0 Mk. 65 pfennige le mètre cube. Les travaux et les charrois sont exécutés à l'aide de cinq juments qui donnent aussi des poulains. Le personnel, à Heddingen, se compose de trois valets et de deux häuslinge qui portent ici le nom de kötter ; l'emploi des ouvriers nomades est tout à fait exceptionnel.

En résumé, ce qui caractérise l'exploitation de Heddingen, c'est la spécialisation intensive dans *l'élevage des reproducteurs* de race chevaline ou bovine, avec prédominance très marquée de cette dernière. Cette spécialisation en entraîne une autre accessoire : celle de la *production du lait*.

A Sürwürden, chez M. Lübben, nous nous trouvons en présence d'un élevage qui a tout à fait les allures d'une affaire commerciale. Le propriétaire s'adonne exclusivement à l'élevage de reproducteurs de races pures : chevaux d'Oldenbourg, taureaux shorthorn, moutons et porcs de races anglaises. Sur ses 100 hectares de pâturages, il entretient 6 poulinières et 40 vaches courtes-cornes. On y trouve en outre une quarantaine de jeunes

chevaux achetés entre un et deux ans et revendus à trois ans comme reproducteurs, à des prix variant entre 2.000 et 3.000 marks. La plupart sont achetés par l'Amérique et embarqués au port d'Anvers, que sa position centrale a fait choisir par les exportateurs comme point de rassemblement pour leurs achats d'Allemagne, de France et d'Angleterre.

Les bovidés ne trouvent pas, en général, des débouchés aussi éloignés, ils sont vendus, en grande partie, à des Silésiens, des Polonais et des Galiciens qui viennent maintenant faire leurs achats sur place. Les jeunes taureaux shorthorn sont vendus à six mois, de 400 à 600 marks; beaucoup d'entre eux vont dans le Holstein. Les génisses partent entre deux et trois ans.

Pour conserver à son élevage sa réputation, M. Lübben n'hésite pas à se procurer lui-même des reproducteurs de premier ordre. J'ai pu admirer chez lui un superbe taureau shorthorn de deux ans qu'il venait d'acheter récemment en Ecosse.

Quoique ici l'élevage soit uniquement dirigé en vue de la reproduction et qu'il porte sur une race moins bonne laitière que la race indigène, M. Lübben n'en a pas moins un excédent de lait considérable qui est livré à la laiterie. Le lait écrémé, qui est rendu, sert à la nourriture des jeunes porcs de Yorkshire, qui constituent une autre branche de l'élevage de Sürwürden.

La spécialisation dans l'élevage de reproducteurs de races pures a amené M. Lübben à entretenir un troupeau d'Oxfordshire-downs, et surtout à *importer directement* chaque année un grand nombre de jeunes béliers. C'est de sa bergerie que proviennent la plupart des béliers de cette race employés en Allemagne.

Par les deux exemples précédents, nous voyons que, dans les Marschen de la Weser, la fertilité des pâturages a conduit à l'élevage exclusif. La spécialisation y est aussi poussée que possible; la conséquence en est que l'éleveur cherche à obtenir des produits de valeur maxima; pour cela il s'adonne à l'élevage des reproducteurs. Mais ce genre de spécialisation n'est possible qu'à la condition d'avoir des débouchés étendus et une clientèle disposée à payer cher. Ces deux conditions se trouvent actuelle-

ment réalisées en Allemagne, par le développement des transports et par le progrès de l'agriculture. La population industrielle consomme de plus en plus de viande : l'entretien du bétail est donc une spéculation de plus en plus rémunératrice, étant donné d'autre part que les progrès culturaux permettent aujourd'hui de nourrir un plus grand nombre d'animaux sur la même étendue de terre. Il y a, en outre, tout avantage à entretenir un bétail perfectionné dont le rendement est plus élevé. Aussi la demande de reproducteurs de choix est-elle considérable, et les prix obtenus très avantageux.

Mais précisément parce que le marché est vaste et les prix rémunérateurs, la concurrence est à redouter, qu'elle vienne d'autres régions de l'Allemagne ou de pays étrangers, tels que le Danemark et la Hollande.

Le progrès des méthodes. — Il en résulte, pour les éleveurs, l'obligation d'améliorer sans cesse leur race et de perfectionner chaque jour leurs méthodes d'élevage, afin de repousser victorieusement les assauts de leurs concurrents.

C'est pour cela que le père de M. Johann a fondé, en 1880, le Herd-Book de la race de la Weser, qui, permettant de suivre la filiation des animaux inscrits, donne aux éleveurs la possibilité de choisir leurs reproducteurs en toute connaissance de cause.

Mais le Herd-book n'a d'intérêt qu'autant qu'il permet de connaître les qualités des ascendants d'un animal. L'aptitude à l'engraissement se manifeste suffisamment par la conformation extérieure. Il n'en est pas de même de l'aptitude laitière : les signes extérieurs souvent trompeurs, sont toujours insuffisamment précis; la quantité de lait donnée en un jour ne signifie rien, la longueur de la période de lactation étant très variable suivant les individus; la qualité du lait varie aussi en fonction de la nourriture et des aptitudes individuelles. Or ce qui importe au producteur de lait, c'est d'obtenir, pour une valeur donnée de nourriture, la plus grande valeur possible de lait, c'est-à-dire, dans la pratique, le plus fort rendement possible en beurre. Donc, pour connaître l'aptitude laitière d'une vache, il faut con-

naître la quantité de lait produite dans l'année et, par l'analyse, en déduire la quantité de beurre. Un calcul simple permettra alors de savoir quelle valeur cette vache a donnée aux aliments qu'elle a consommés.

Pour obtenir ces résultats, il faut des pesées exactes et assez fréquentes, accompagnées d'analyses, ou du moins, de dosages des matières grasses. Il serait parfois difficile aux éleveurs de se livrer eux-mêmes à ces opérations ; bien souvent le manque de soins et de précautions rendrait vaines les opérations ou en fausserait le résultat. En outre, les constatations du cultivateur, même parfaitement rigoureuses, n'offriraient aucune garantie aux tiers qui, acheteurs, pourraient toujours suspecter les affirmations de leur vendeur. Les produits de ce dernier ne bénéficieraient donc pas des progrès réels qu'il leur aurait fait faire, ces progrès ne se manifestant extérieurement que d'une façon très imparfaite.

Tous ces inconvénients disparaissent avec la Société de contrôle (*Controllverein*). Un certain nombre d'éleveurs voisins s'associent et chargent un homme compétent et impartial de visiter leurs étables à intervalles réguliers (en général tous les quinze jours), et de peser exactement, pour chaque vache, le lait de toutes les traites de la journée et d'en doser les matières grasses. Les chiffres obtenus sont inscrits en face du nom des animaux sur deux registres, l'un appartenant à la société, l'autre qui reste en possession du cultivateur. Celui-ci peut donc suivre très exactement les variations dans la production laitière de ses bêtes et se rendre compte de leur valeur réelle. Il éliminera les mauvaises laitières et ne gardera pour la reproduction que les meilleures. Ainsi, peu à peu, grâce à cette sélection établie sur des bases inébranlables, le troupeau formera un ensemble très homogène, et l'aptitude laitière de toute la race s'accroîtra notablement; c'est ce qui n'a pas manqué de se produire. En outre, la Société peut attribuer des prix aux meilleures vaches, publier leurs noms, et par là faire une réclame fructueuse non seulement pour leurs propriétaires mais aussi pour tous les éleveurs du pays. Chaque animal est ainsi

pourvu d'une sorte de casier judiciaire authentique, et les performances des vaches laitières sont aujourd'hui connues comme celles des chevaux de course.

Ces sociétés de contrôle ont vu le jour en Danemark. Pour lutter contre la concurrence de ce pays, les Allemands, comme ils savent le faire, lui ont pris ses propres armes et ont organisé des *controllvereine* dans toutes les régions d'élevage. Il en existe aussi en Hollande, et maintenant seulement, nous songeons à en organiser de semblables en France.

Les laiteries coopératives. — Si les éleveurs des Marschen de la Weser ont cherché à augmenter l'aptitude laitière de leurs vaches, c'est surtout en vue de donner à leurs reproducteurs une plus grande valeur marchande. Mais, du même coup, ils se sont assurés une production de lait très supérieure à leurs besoins. En principe, ce lait n'est pour eux qu'une production accessoire : ils ne peuvent ni donner leurs soins à la fabrication du beurre, ni engager des capitaux dans l'achat d'un outillage perfectionné : un domaine ne comprend pas assez de vaches pour que l'opération soit avantageuse. La vente de petites quantités de beurre serait encore une source de difficultés qui viendraient distraire l'éleveur de sa spécialisation.

Toutes ces raisons expliquent la fondation de grandes laiteries qui, traitant des quantités de lait considérables, peuvent posséder l'outillage le plus perfectionné, ont le minimum de frais généraux, peuvent s'assurer de vastes débouchés et payer à leurs fournisseurs de lait des prix rémunérateurs. Ces prix sont établis d'après la teneur en matières grasses ; l'écrémage centrifuge permet en outre de rendre à l'éleveur du lait qui renferme encore toute sa caséine et dont la valeur alimentaire pour les veaux n'est pas négligeable.

Dans la Lande du Lunebourg, la diffusion des petites écrémeuses, en permettant aux particuliers de traiter eux-mêmes convenablement leur lait, a amené la décadence des grandes laiteries [1] ;

1. *Science sociale*, 23e fasc., p. 31

c'est que les gros Bauern ne sont pas assez nombreux et ne possèdent pas assez de vaches pour pouvoir les alimenter à eux seuls. Dans les Marschen, il n'en va pas de même : en supposant que les petits propriétaires se missent à fabriquer eux-mêmes leur beurre, il y aura toujours chez les grands éleveurs un nombre de vaches suffisant pour assurer le fonctionnement d'une laiterie, même comme celle de Rodenkirchen qui traite 45.000 kilogrammes de lait par jour.

Le fermage parcellaire et les petits propriétaires. — La spécialisation intense qui empêche les agriculteurs de traiter eux-mêmes le lait de leurs vaches, les conduit aussi à supprimer, ou du moins à réduire au minimum leurs cultures. Aussi voyons-nous apparaître le *fermage parcellaire* pour toutes les terres détachées du domaine ou éloignées de la maison. Ce système est avantageux pour l'éleveur qui est ainsi débarrassé d'un souci et qui, en raison de la fertilité du sol, obtient des prix de ferme élevés. Chacun des *Kötter* de M. Johann a deux hectares et demi, pour lesquels ils paient 500 marks; ils n'ont d'autre obligation que de venir travailler sur le domaine au moment des foins et de la moisson, moyennant un salaire normal.

Le fermage parcellaire n'est possible que grâce à l'existence d'un certain nombre de *petits propriétaires,* qui trouvent ainsi dans la culture un supplément de ressources et une occupation pour leurs enfants. Ceux-ci, une fois mariés, prennent souvent à ferme quelques lopins de terre, dont les produits viennent s'ajouter au salaire qu'ils peuvent gagner par ailleurs. Il s'en suit qu'actuellement, dans les Marschen de la Weser, *l'émigration lointaine est à peu près nulle, et que la main-d'œuvre disponible est suffisante.* En raison même du pâturage, le travail est régulier, et si, au moment de la fauchaison, le besoin d'ouvriers se fait sentir, on les trouve dans les familles de petits propriétaires. Ceux-ci sont assez nombreux : avec cinq ou six hectares et trois ou quatre vaches, ils sont complètement indépendants et prospères. Ces petits propriétaires, comme les petits fermiers, ne subsistent que grâce aux facilités d'établissement. Le bétail,

certes, représente un capital assez considérable, mais c'est un capital continuellement productif par le croît des animaux. D'ailleurs ces petits paysans sont solidaires de leurs voisins, les grands éleveurs, chez lesquels ils trouvent des étalons de choix, et à qui ils vendent leurs veaux, qu'ils ne pourraient conserver jusqu'à l'âge adulte. Les éleveurs de leur côté ont tout intérêt à pouvoir acheter autour d'eux les jeunes bêtes dont ils ont besoin; aussi n'hésitent-ils pas à favoriser de leurs bons offices l'élevage de leurs voisins. Il y a entre eux échange de services incessant et étroite solidarité d'intérêts, ce qui est la garantie la plus sûre de la bonne harmonie.

II. — LE COMMERCE ET LE DÉRACINEMENT DU BAUER.

Nécessité de débouchés commerciaux. — L'élevage des Marschen de la Wéser, par sa spécialisation intense, aboutit soit à la production de reproducteurs d'élite, soit à la fabrication du beurre.

La *production de reproducteurs d'élite* exige de l'éleveur, non seulement une compétence technique, un coup d'œil sûr, une habileté pratique qui le tirent hors du commun, mais encore des *capitaux considérables* immobilisés dans un troupeau de grande valeur, ou consacrés à l'achat d'étalons de grand prix. Ces capitaux se sont formés assez rapidement, grâce au développement de l'élevage et à la grosse demande dont les produits de la Weser étaient l'objet sur le marché allemand. La consommation locale serait incapable de soutenir cet élevage surtout dans la voie où il s'est engagé aujourd'hui; les éleveurs du Stadland ne travaillent que pour l'*exportation*, et leur préoccupation constante est de se conserver ou de se créer des *débouchés*, soit en Allemagne, soit à l'étranger, en Autriche, en Pologne, en Russie. Cette nécessité de débouchés vastes et lointains se fait d'autant plus sentir que les produits de l'éleveur sont plus remarquables et de plus grande valeur.

Si donc cet élevage intensif exige des capitaux, il exige aussi

des *aptitudes commerciales* et il ne peut faire moins que de les développer à un haut degré. L'exploitation de Sürwürden ressemble en tout à une affaire industrielle dont le côté commercial n'est pas le moins soigné. Le catalogue que j'ai sous les yeux ne nous laisse ignorer aucune des distinctions qu'a obtenu l'élevage aux nombreux concours et expositions auxquels il a pris part, tant en Allemagne qu'en Europe, dans les deux Amériques, l'Afrique du Sud, ou l'Australie. Des gravures reproduisent les types les plus parfaits des races élevées à Sürwürden et une carte des chemins de fer laisse sans excuse l'acheteur, fût-il de France ou d'Autriche, qui, pour ne pas se fournir à Sürwürden, invoquerait la difficulté des communications.

La *fabrication du beurre* contribue aussi à donner à l'agriculture des Marschen un caractère commercial; les laiteries coopératives achètent chaque jour aux cultivateurs le lait de leurs vaches, le traitent industriellement et l'exportent; pour elles aussi la question des débouchés est capitale.

L'esprit commercial. — La nécessité, pour l'éleveur qui produit pour la vente, d'avoir sans cesse l'esprit en éveil pour atteindre la clientèle et la retenir par la supériorité des produits et la satisfaction de ses désiderata, fait de lui à la longue un pur commerçant. En fait, beaucoup de domaines sont plutôt des entrepôts de commerce, où séjournent quelque temps les animaux entre l'achat et la vente, que des ateliers de production.

L'habitude est si bien une seconde nature chez certains, que le père L., après avoir cédé son domaine à son fils et s'être retiré dans une élégante villa qu'il a fait construire dans le voisinage, a continué à se livrer au commerce des chevaux; c'est pour lui un emploi pour son activité et la satisfaction d'un goût personnel.

Nous avons d'autres exemples du développement des aptitudes commerciales chez les Bauern de l'embouchure de la Wéser : « Au milieu du XIXe siècle, dans le pays de Wursten, il n'était pas rare que des Bauern eussent des navires sur mer; à Dorum (situé dans l'intérieur des terres) il y avait une Société de navigation du Wursten, qui, en 1866, possédait deux navires; d'autres

maisons d'armement existaient à Wremen, Misselwarden, Heuhausen... Dans cette région, le développement de l'armement tenait à la surabondance d'argent due alors à la brillante situation de la culture sur les Höfe des Marschbauern[1] ».

« En 1855 le grand-duché d'Oldenbourg eut son premier vapeur, il jaugeait 300 tonneaux et était armé par des Bauern du Butjadingen qui l'employaient *au transport du bétail en Angleterre*. Ce vapeur se perdit dans un voyage dans le golfe de Biscaye et les traversées vers l'Angleterre ne furent reprises qu'en 1861 par une entreprise de navires à vapeur fondée par des Bauern du Butjadingen[2]... »

L'enrichissement et l'absentéisme. — On conçoit que des terriens qui ont assez d'initiative pour armer des vaisseaux, et pour introduire la navigation à vapeur dans un pays, soient parfaitement aptes à gagner de l'argent dans l'élevage intensif en y appliquant des procédés commerciaux. L'enrichissement qui en est résulté a eu plusieurs conséquences.

La première, c'est un *relèvement du mode d'existence*. J'ai déjà noté que l'aisance des éleveurs se fait jour dans l'extérieur de leurs habitations très soignées, et dans une certaine part donnée à l'agrément aux alentours immédiats de la maison qui n'est plus tout à fait une maison de ferme. L'aménagement intérieur dénote une certaine recherche du confort et de l'élégance; de même, par son vêtement, l'éleveur affirme sa respectabilité.

La seconde conséquence, c'est un *changement dans la condition de la femme :* elle n'est plus fermière; elle est affranchie des travaux de la ferme et exclue de l'atelier agricole. Elle n'est plus nécessaire, en effet, sur un domaine où la production est aussi complètement spécialisée et où l'exploitation conduite industriellement n'a plus rien de familial. Confinée dans les soins de son ménage et de ses enfants, elle n'est pas attachée au domaine auquel elle ne s'intéresse pas directement.

1. Max Peters : *Die Entwicklung der Deutschen Reederei*, p. 167.
2. Max Peters, *op. cit.*, p. 170.

Enfin, le mari, appelé parfois au dehors par ses affaires, arrive vite à multiplier les absences pour son plaisir, car l'élevage ne l'enchaîne pas à sa ferme autant que la culture. Si bien que l'on finit par penser que l'on serait bien mieux à la ville pour jouir de sa fortune, pour élever les enfants, etc... et un beau matin toute la famille va s'établir à Oldenbourg. Les garçons, pour qui, en apparence, on fait ce déménagement, sont désormais perdus pour l'agriculture; élevés dans un milieu urbain, ils embrassent presque tous, plus tard, une carrière libérale. La famille est complètement déracinée.

Cet exode vers la ville est favorisé par les hauts prix de ferme qu'obtiennent les propriétaires : c'est une conséquence des gains élevés que peuvent réaliser dans l'élevage les hommes compétents et habiles. L'hectare de pâturage s'afferme couramment 225 marks. Dans ces conditions, il est, à moins d'avoir des aptitudes personnelles toutes particulières, presque aussi avantageux de louer ses terres que de les exploiter directement. Pour peu que le domaine affermé cause quelque souci, ou qu'on ait besoin de quelques capitaux, on n'hésitera pas à vendre une terre qu'on ne considère plus que comme un placement, et l'on trouvera facilement un acquéreur parmi les éleveurs qui s'enrichissent. *La fertilité du sol a, en effet, limité l'extension des Höfe à 25 ou 30 hectares;* aussi certains cultivateurs en possèdent-ils plusieurs; ce sont précisément les plus habiles, qui peuvent ainsi devenir grands propriétaires : c'est une heureuse sélection. C'est le cas du père Johann qui, en mourant, a laissé un domaine à chacun de ses trois enfants : l'aîné, qui est médecin, a affermé le sien à son frère qui peut ainsi donner plus d'importance à son élevage.

En résumé, *développement du fermage, absentéisme du propriétaire, vente du domaine, déracinement de la famille :* voilà trop souvent quelques-unes des conséquences de l'enrichissement, dont se plaignent avec raison ceux qui aiment la terre et qui voient, dans la stabilité de la famille sur son domaine, un gage du maintien des traditions si nécessaires à la prospérité de l'élevage.

La *transmission du Hof* n'est plus, en effet, assurée de façon certaine. Il y a bien toujours un héritier désigné par la coutume et c'est le plus jeune fils, mais l'*enrichissement du Bauer a supprimé la raison d'être de l'avantage qui lui était fait autrefois*[1]. D'autre part, la possibilité d'affermer avantageusement rend ses frères et sœurs moins accommodants sur le prix d'évaluation du domaine. Cela encore amène parfois des ventes. Lorsque la transmission s'effectue entre vifs, les parents se retirent généralement à la ville en emmenant avec eux ceux de leurs enfants qui ne sont pas encore établis.

De ce qui précède, il ne faudrait pas conclure à la désertion des campagnes par tous les propriétaires. C'est un mouvement qui pourra s'accentuer, mais qui ne fait encore que se dessiner; si j'y ai insisté c'est qu'il me paraît être une conséquence directe de l'élevage commercial et de l'enrichissement, combinée avec *l'influence bureaucratique de l'État*, qui fait considérer les carrières libérales comme plus relevées, ou plus agréables, que les arts usuels. Mais nombreux sont encore les jeunes gens qui n'entendent pas déserter la terre où il y a de gros profits à réaliser : témoin ces fermiers que l'on trouve si facilement; ce sont justement ceux qui sont le plus capables de mener à bien la culture et de faire progresser l'élevage.

La conclusion qui me semble se dégager des observations que nous avons faites dans le Stadland, pays des Marschen de la rive gauche de la basse Wéser, est que : *les conditions naturelles du lieu amènent à une spécialisation intense et exclusive de l'élevage qui développe l'esprit commercial, tend à faire considérer le domaine comme un pur atelier de travail, et conduit ainsi à un déracinement de la famille rurale.*

1. La coutume d'avantager l'héritier a disparu depuis une trentaine d'années.

II

LES MARSCHEN DE L'ELBE

La culture et l'art pastoral intensifs.

Si, à partir de Harburg, nous suivons la rive gauche de l'Elbe, nous traversons successivement plusieurs pays de Marschen présentant des caractères différents[1].

C'est d'abord l'*Alte Land* qui s'étend des portes de Harburg à celle de Stade : immense verger, planté de cerisiers, pruniers, pommiers, poiriers dont les produits non seulement alimentent le marché de Hambourg, mais s'exportent en Scandinavie et en Angleterre. L'élevage du gros bétail, ainsi que la culture des céréales et des légumes y ont aussi une certaine importance. Ce pays aurait été peuplé, dit-on, par des Flamands au XIIe siècle ; ses habitants se distinguent de leurs voisins des Marschen par leur caractère plus vif. Les maisons présentent à l'intérieur une disposition caractéristique, tandis qu'à l'extérieur, elles sont peintes de couleurs vives où dominent le blanc et le rouge ; leur fronton est orné de deux cygnes qui remplacent ici les têtes de chevaux de la maison saxonne.

Malgré son esprit commercial assez développé, l'*Altländer* tient à son Hof (domaine) et veut le conserver dans sa famille ; pour cela, il pratique la transmission intégrale par acte entre vifs, ou par testament. L'avantage fait à l'héritier est assez con-

1. Dr Haas, *Deutsche Nordseeküste*, Bielefeld, 1900.

sidérable, le domaine n'étant souvent évalué qu'au tiers de sa valeur vénale. En cas de succession ab intestat, tous les enfants ont des droits égaux, mais néanmoins il n'y a jamais partage du domaine « afin de ne pas appauvrir les gens, et de leur permettre de maintenir plus facilement les digues en bon état[1] ».

Plus au nord, de Stade jusque vers l'embouchure de l'Oste, s'étend le pays de *Kehdingen* dont le nom signifie pays endigué. Peuplé d'abord par des Saxons venus de l'intérieur, des Frisons y auraient été appelés plus tard par les évêques pour mettre en valeur les marécages. C'est aujourd'hui un pays d'élevage et de culture intensive; la terre forte y est difficile à travailler, mais paie largement le cultivateur de ses peines. Les fermes sont disséminées à travers la campagne, souvent situées le long des routes, protégées contre le morcellement par les nécessités économiques de la culture, car ici l'avantage fait à l'héritier est fortement réduit, 10 à 20 % tout au plus, et parfois, en cas de succession ab intestat, ses cohéritiers ne lui laissent le Hof qu'à sa valeur réelle. Il en résulte pour le preneur une situation obérée, aggravée encore, ces dernières années, par la baisse des produits agricoles et la hausse des salaires; il est quelquefois acculé à la vente de son domaine qui passe alors dans les mains de capitalistes[2].

Le pays de Kehdingen est donc semblable aux Marschen de la Weser que nous venons d'étudier; le sol trop compact y a fait prédominer l'élevage sur la culture.

En continuant notre route vers l'ouest nous traversons l'*Ostemarsch* qui pénètre profondément dans l'intérieur des terres, le long des rives de l'Oste, puis, franchissant le Hadeler-Canal, nous entrons dans le pays de *Hadeln* dont nous ferons le centre de nos observations. Le *Land Hadeln* a la forme d'un triangle dont le sommet serait dirigé vers le sud. C'était autrefois un golfe, qui a été comblé peu à peu par les alluvions marines.

1. V. Dr M. Sering, *Die Vererbung des landlichen Grundbesitzes im Konigreich Preussen*, vol. II, 1re partie : *Provinz Hannover*. Berlin, Paul Parey, 1900, p. 118 et suiv.

2. *Id.*, p. 123.

et conquis par l'homme à la culture, grâce à la construction de digues qui protègent le pays contre les retours offensifs de la mer et contre les crues de l'Elbe. On distingue le *Hochland*, ou haut-pays, en bordure de la mer dont les dépôts ont élevé le niveau des terres et le *Sietland* ou bas-pays, situé à l'intérieur, parsemé de lacs et de marécages et souvent submergé par les eaux jusqu'au jour, où, au milieu du XIXe siècle, la construction du Hadeler-Canal et du Geeste-Canal facilita leur écoulement, d'une part vers l'Elbe, d'autre part vers la Wéser ; en même temps qu'elle dotait le pays d'une voie de communications faciles et économiques. « Les habitants de Hadeln sont de pure race saxonne, et entre tous les pays de Marschen celui-ci a conservé le plus fidèlement ses particularités et ses libertés, par exemple ses États provinciaux[1]. »

I. — LES EFFETS DE LA CULTURE COMMERCIALE.

Muni de lettres d'introduction auprès de quelques cultivateurs du pays de Hadeln, je vins au commencement d'août 1905 établir mon quartier général à Otterndorf, vieille petite ville de campagne (*Landstädtchen*) qui compte environ 1.800 habitants. C'est le siège des autorités administratives et judiciaires et le centre du commerce de la région. Les anciens remparts ont été remplacés par une promenade circulaire qui fait le tour de la vieille ville ; hors de cette enceinte, s'élèvent un peu partout d'élégantes petites villas bâties récemment ; nous verrons plus loin la cause de cet essor architectural. Otterndorf est arrosé par la Medem, petite rivière au cours paresseux qui se jette, à trois kilomètres de là, dans l'estuaire de l'Elbe.

La culture intensive et spécialisée. — Ma première préoccupation fut de savoir quelle était la culture dominante dans la contrée et voici la réponse que j'obtins : « C'est très variable : chacun exploite son domaine comme bon lui semble ; ce n'est

1. Dr Haas, *op. cit.*, p. 140.

plus l'uniformité des Marschen de la Weser. Ici, chacun mène sa barque suivant ses goûts et ses aptitudes; il n'y a peut-être pas deux cultivateurs qui procèdent de la même façon. » Entendu dans les limites imposées par les conditions du lieu, cela est vrai; nous sommes ici en présence d'une culture *intensive spécialisée*. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre étant donné la *nature du sol*, le *climat* et la *situation géographique* des Marschen d'Otterndorf.

Ces Marschen sont constituées par une grande *plaine d'alluvions fertile et humide;* la terre est assez compacte, mais moins que dans les Marschen de la Wéser, ce qui permet la culture. On trouve l'eau dans le sous-sol, en hiver à cinquante centimètres de profondeur, en été à deux ou trois mètres. Le grand travail sera donc l'assèchement du terrain. La compacité du sol et l'humidité du climat exigent que les travaux soient menés rapidement ce qui entraîne l'emploi des chevaux. L'élevage aura donc surtout en vue la race chevaline.

Le *climat* est extrêmement *venteux* et *humide*. Les pluies sont fréquentes et abondantes; il y a peu de neige; la hauteur d'eau qui tombe annuellement varie de $0^{m},80$ à $1^{m},10$. Au printemps et en automne, les bourrasques et les tempêtes sont fréquentes. La mauvaise saison est de longue durée sans être très rigoureuse, grâce au voisinage de la mer. Pour la même raison les chaleurs excessives sont inconnues pendant l'été, et le soleil n'est jamais trop ardent.

Par sa *situation géographique*, le pays de Hadeln est en *communications faciles* avec le reste du monde. L'Elbe le relie à Hambourg et à l'Allemagne, tandis que la mer qui s'ouvre devant lui le met en relation avec tous les autres pays d'Europe et avec l'Amérique. Le port de Cuxhaven n'est qu'à 15 kilomètres d'Otterndorf, qui est également relié par le chemin de fer à Hambourg et à Brême.

Si l'Elbe et la mer sont des voies navigables précieuses, ce sont aussi des voisins redoutables qui exposent le pays à des *inondations* qui seraient désastreuses si l'on n'avait pris soin de s'en garantir par la construction de *digues*.

On comprend que, dans ces conditions, la culture ait pu de tout temps être relativement intensive sur ce sol riche, que le pâturage et l'élevage se soient développés sous ce climat humide, et que la proximité du fleuve et de la mer ait favorisé les échanges commerciaux.

Quelle influence ce lieu bien caractéristique va-t-il avoir sur le type social?

Tout d'abord sur *quel type social* va-t-il exercer son action?

Les auteurs, d'accord en cela avec la tradition, nous affirment que ce pays a été peuplé par des Saxons venus de la Geest. Cette opinion paraît tout à fait admissible et semble être corroborée par l'observation des faits actuels, mœurs, usages et coutumes, en tenant compte, bien entendu, des différences dues aux conditions locales.

Si donc nous acceptons comme hypothèse que l'habitant des Marschen du pays de Hadeln est issu originairement de la race de la Plaine saxonne et plus particulièrement du Lunebourg qui est la région de la Geest la plus voisine, nous devrons, pour arriver à établir la formule de formation du type des Marschen, étudier quelles modifications le lieu actuel, les Marschen, a fait subir au type produit par le lieu antérieur, la Geest. Nous aurons ensuite à examiner si ce type évolue, et comment les causes modifiantes, agglomération et influences extérieures agissent sur son évolution[1].

Dans le Lunebourg, la pauvreté et l'isolement du lieu imposaient la petite culture extensive et ménagère[2]. Dans les Marschen, au contraire, la richesse du sol et la facilité des commu-

1. Cf. Paul Descamps : *Le vocabulaire social*, Bulletin 1906, p. 99.

2. Cf. *Le Bauer de la Lande du Lunebourg*, Science sociale, 23e fasc.

Lorsque nous parlons de la Geest, lieu antérieur du type des Marschen, il s'agit de la Geest *avant le développement des transports*. — « La Marsch est basse, plate et unie, la Geest est haute, ondulée et moins fertile. La Marsch est chauve et sans arbre, la Geest boisée par endroit; la Marsch ne laisse voir ni sable ni bruyère, mais une étendue ininterrompue de terres grasses et extrêmement fertiles, les champs succèdent aux champs, les prairies aux prairies; la Geest présente des landes, des sables, et n'est cultivée que par endroit. La Marsch est entourée de digues et coupée de canaux, sans source ni rivière; la Geest a des sources, des ruisseaux et des fleuves. » (Bernhard von Cotta, cité par Haas, *op. cit.*, p. 41).

nications amènent la culture intensive et spécialisée. Une des spécialisations le plus en honneur est l'élevage, soit des bovidés, soit des chevaux. Mais quoique le sol et le climat se prêtent fort bien au pâturage, ce mode de culture ne s'impose pas absolument; je n'en veux d'autre preuve que le premier propriétaire à qui j'ai rendu visite, et qui a exclu de sa ferme toute espèce de bétail, à l'exception des chevaux de labour. Cette originalité lui a valu d'ailleurs une certaine célébrité à laquelle je dois sans doute d'avoir été adressé à lui tout d'abord.

Nous n'avons pas à décider si M. Wolf fait mieux ou moins bien que les cultivateurs qui l'entourent; nous devons simplement constater ce fait : c'est qu'il avait une conception à lui de la culture, et qu'il a pu la réaliser sur le lieu où il se trouvait, ou plutôt où il est venu se fixer, car il est originaire du pays de Kehdingen. Mais là, les terres sont très compactes, très difficiles à travailler, ce qui oblige à en consacrer au pâturage la plus grande partie. Ce n'était donc pas l'affaire d'un homme qui ne voulait pas entendre parler de bétail; M. Wolf vint donc s'établir aux portes d'Otterndorf sur un domaine de 90 hectares, que le précédent propriétaire s'était vu contraint de vendre pour faire face à des dettes provenant, en partie, de mauvaises spéculations, et en partie, des soultes élevées qu'il avait dû payer à ses frères et sœurs.

L'enrichissement et ses conséquences. — Nous avons là sous les yeux en raccourci toute une série de répercussions provenant de la *facilité d'enrichissement* par la culture intensive et spécialisée. Cette possibilité, cette facilité relative de s'enrichir va avoir plusieurs conséquences.

La première, c'est que l'agriculture étant un métier qui paie bien, un certain nombre de fils de propriétaires désirent suivre la carrière paternelle, ex. : deux fils de M. Wolf sur trois. Les terres qui sont à louer trouvent preneurs à des prix assez élevés; les domaines s'affèrment donc facilement; celles qui tombent en succession sont convoitées par tous les héritiers, qui sont disposés à les prendre pour un bon prix. Dans ces con-

ditions le père ne peut plus songer à avantager beaucoup l'héritier qui recevra tout au plus 10 % à 20 % en préciput, et souvent même n'aura droit qu'à sa part. Notons, en passant, que dans le Sietland, contrée moins riche, l'héritier est encore fortement avantagé. La transmission se fait par testament ou le plus souvent par acte entre vifs; le père fixe la valeur du Hof et désigne l'héritier qui est généralement l'aîné. Celui-ci sert une rente à ses parents qui se retirent soit à la ville, soit dans le voisinage où ils se font construire une petite maison. La quasi-suppression de l'avantage fait à l'héritier entraîne la suppression des charges de famille qui grevaient le fils fortement avantagé du Lunebourg : entretien des parents et des enfants puînés.

A la mort du père, l'héritier n'a plus de rente à payer, mais il a à verser à ses frères et sœurs le montant de leur part dans le domaine paternel. Par suite de la réduction de son avantage et de la valeur des terres, dans ce pays de culture rémunératrice, il a, de ce fait, d'assez lourdes charges à supporter. Il est presque toujours obligé de contracter un emprunt, qu'il remboursera ensuite par annuités. Si tout va bien, il peut se tirer d'affaire et liquider sa situation en quelques années. Mais il n'en va pas toujours ainsi; les gros bénéfices de la culture spécialisée invitent à la vie large et facile; l'esprit d'économie est rare. Qu'il arrive de mauvaises années et la situation du Bauer sera compromise, car si la culture intensive procure des gains élevés, elle expose par contre à des pertes considérables à cause des gros capitaux qui y sont engagés; elle participe un peu de l'instabilité du commerce. Elle favorise l'ascension des capables, mais provoque irrémédiablement la chute des incapables. Or il faut croire que ceux-ci ne sont pas inconnus dans le pays de Hadeln, car on m'a assuré que, ces dernières années, il y avait eu un certain nombre de ventes forcées, et presque toujours on m'a signalé comme cause initiale de la ruine du propriétaire les soultes élevées qu'il avait dû payer.

Ces ventes de domaines sont une cause d'ébranlement pour la population; la stabilité de certaines familles est compromise :

le lien qui attache l'homme à la terre est rompu. Il est vrai que ce sont les éléments les moins résistants qui sont ainsi éliminés, et qu'ils sont souvent remplacés par d'autres plus sains, plus vigoureux et plus capables, comme c'est le cas pour les Wolf.

Dans les régions où la famille est très stable, la terre n'a pour ainsi dire pas de cours, puisqu'il ne s'en trouve jamais sur le marché. A Otterndorf, il y a un courant de ventes suffisant pour qu'elle soit à un prix abordable, ce qui attire des acquéreurs des pays voisins. Ces nouveaux venus, quoique de formation sociale très analogue, sinon même identique, n'en sont pas moins étrangers aux mille petites traditions de détail qui donnent à un pays sa physionomie particulière; ils ne sont pas attachés à leurs voisins par ces nombreux liens de parenté, de relations, de voisinage séculaire qui font des habitants d'un même coin de terre comme les membres d'une grande famille, dont ils se sentent plus ou moins solidaires. Cette immigration, quoique faible, contribue à enlever à la population du Hadeln quelque chose de ses caractères distinctifs; c'est à quoi tendent d'ailleurs d'autres causes agissantes que nous rencontrerons au cours de cette étude.

Nécessité de la transmission intégrale. — Il est des contrées en France où la mise en vente d'un domaine rural est le signal de son morcellement. Le vendeur en obtient souvent par la vente au détail un prix très supérieur à celui qu'il obtiendrait d'un acquéreur unique. Il en est ainsi dans les pays de petite culture paysanne où la main-d'œuvre joue dans la production un rôle plus important que l'intelligence et le capital. Dans les Marschen, le morcellement est inconnu, car nous sommes ici dans un pays de grande culture intensive et spécialisée; ce mode d'exploitation exigeant des mises de fonds assez considérables, il importe de pouvoir répartir les frais généraux sur une assez grande étendue de terres. Nous avons vu que le Hof de Wolf comprend 90 hectares; tous ne sont pas aussi grands, lui-même en possède, dans une commune voisine, un autre qui

n'a que 35 hectares. Néanmoins, 50 à 60 hectares sont un minimum au-dessous duquel on ne descend guère : c'est une condition essentielle de la culture intensive dans cette région où la grande culture intensive est la seule rémunératrice. On s'explique donc très bien que les petits propriétaires ne puissent pas gagner d'argent dans la culture sur leurs lopins de terre : par suite, ni eux ni les journaliers ne peuvent acheter de la terre dont le prix est trop élevé pour qu'ils en tirent profit avec leurs moyens de culture insuffisants.

La même raison économique qui s'oppose au morcellement des domaines en cas de vente, s'oppose à leur partage en cas de succession. La *transmission intégrale* s'est donc maintenue ici comme en Lunebourg ; mais tandis qu'à cause de la pauvreté du lieu, elle n'était possible, sur la Geest, que grâce à un avantage considérable accordé à l'héritier, dans les Marschen la richesse du sol et les bénéfices de la culture commerciale permettent au père de partager sa fortune à peu près également entre tous ses enfants en imposant à son héritier le paiement de soultes élevées.

De toutes façons, les cadets doivent quitter le Hof, mais alors que, sur la Geest pauvre et peu peuplée, ils s'installent comme journaliers et artisans, dans les Marschen, ils aspirent à des situations plus relevées et plus lucratives : fermiers, fonctionnaires, commerçants, etc... Ils le peuvent grâce à l'éducation plus soignée, à l'instruction plus poussée que les bénéfices de la culture intensive ont permis à leurs parents de leur donner. L'avancement d'hoirie que ceux-ci leur font lors de leur établissement n'est pas non plus sans les aider grandement dans leurs affaires.

Nous sommes ici en présence d'une population plus riche que celle du Lunebourg et dont les moyens d'action sont plus étendus et plus puissants : c'est une conséquence du lieu plus fertile.

Dans les Marschen de la Wéser, nous avons vu la petite propriété se maintenir à côté de la grande, grâce aux ressources de l'élevage. Ici, elle se maintient encore, mais d'une façon moins

générale, parce que l'élevage a moins d'importance et est en partie remplacé par la culture qui demande un capital plus considérable. L'élévation des frais généraux ne permet pas aux petites exploitations de résister.

Nécessité des aptitudes commerciales. — J'ai beaucoup parlé jusqu'à présent de culture intensive et spécialisée, et j'ai dit que cette spécialisation portait soit sur les produits de la culture, soit sur ceux de l'élevage. Voici d'abord un exemple de spécialisation dans la *culture des céréales*. M. Wolf, nous le savons, a banni le bétail de sa ferme; il n'a conservé que trois vaches laitières pour son usage personnel, sept ou huit porcs pour utiliser les déchets du ménage, et une douzaine de chevaux nécessaires pour les travaux agricoles. Ce sont les *céréales* qui, dans cette exploitation, sont le produit spécialisé, le blé en première ligne, puis un peu d'orge et de seigle. La spécialisation dans la culture du blé entraîne forcément d'autres cultures; d'abord du trèfle, légumineuse qui a pour but d'enrichir le sol en azote, tout en fournissant des récoltes de quatre à cinq mille kilogrammes de fourrages à l'hectare; puis des plantes sarclées, betteraves et féveroles qui permettent de nettoyer le sol pour une prochaine culture de céréales. En dehors de l'assolement, signalons une oseraie de neuf morgen [1] et un verger de cinq hectares, planté de douze cents arbres; la culture des pommiers prend en ce moment-ci une grande extension dans la contrée.

M. Wolf n'emploie pas de fumier de ferme, ou du moins se contente de ce qu'il produit chez lui, c'est-à-dire fort peu. Il fait en revanche une grande consommation d'engrais chimiques, surtout de superphosphates. Un amendement d'un usage fréquent est la marne que l'on trouve dans le sous-sol à une profondeur de 3 mètres environ; on en répand 500 mètres cubes à l'hectare, ce qui est une dépense de 500 marks [2]. M. Wolf obtient de la sorte des rendements élevés; il vend

1. *Quatre* morgen = *un* hectare.
2. Le mark vaut 1 fr. 25.

tous ses produits : grains, fourrages et pailles qu'il expédie parfois directement à Brême ou à Hambourg.

Ventes de produits agricoles ou achats d'engrais chimiques par grandes quantités exigent déjà, pour être faits dans les conditions les plus avantageuses, certaines aptitudes commerciales de la part du cultivateur. Ces aptitudes sont requises à un degré plus éminent encore, lorsque, au lieu de faire simplement de la culture spécialisée de produits courants, on fait des cultures spéciales dont les produits s'adressent à une clientèle déterminée que l'on ne rencontre pas sur le marché banal, mais que l'on doit atteindre chez elle. L'agriculteur est alors assimilable au fabricant qui, pour écouler ses marchandises, doit se créer des débouchés, tenir compte non seulement de l'état général du marché, mais encore des besoins ou des désirs d'une catégorie de consommateurs ou de clients particuliers. Nous savons que l'Allemand excelle en cette matière et que son aptitude à se plier aux exigences de l'acheteur est un des secrets de sa supériorité commerciale.

Voici, par exemple, des *cultures de pépinières*.

Nous trouvons ce genre de spécialisation à proximité d'Otterndorf dans un domaine de 80 hectares dont 12 sont aménagés en pépinières. A la différence de M. Wolf, M. Sack fait une énorme consommation de fumier : douze cents voitures par an, sans compter les engrais chimiques. Le fils aîné a passé deux ans comme élève chez un grand pépiniériste des environs de Trèves, puis il a fait en Hollande un voyage d'étude de six semaines dont il a tiré grand profit. La terre des Marschen, fraîche et fertile, convient parfaitement aux cultures de pépinières; le climat humide est également très favorable aux arbres, qui, en revanche, trouvent dans le vent froid de l'hiver un ennemi redoutable contre lequel on doit les protéger au moyen d'abris. M. Sack vend ses produits, qui sont des plus variés, dans toute l'Allemagne, à des particuliers aussi bien qu'à des jardiniers. Ces années-ci, il écoule un assez grand nombre d'arbres fruitiers dans son voisinage immédiat où les vergers prennent une extension de plus en plus grande.

Nous avons bien là l'exemple d'une culture exclusivement commerciale, qui ne s'explique que par la facilité des transports et la possibilité d'un vendre les produits en totalité, car ceux-ci sont de nature telle que leur consommation ou leur transformation sur la ferme est radicalement impossible; à l'habileté technique qui sert à les obtenir, il faut joindre les aptitudes commerciales qui servent à les écouler.

Nous allons maintenant voir quelques exemples de *spécialisation dans l'élevage*.

II. — L'ÉLEVAGE ET LES TRANSACTIONS COMMERCIALES.

Caractères de l'élevage. — La spécialisation de beaucoup la plus générale dans les Marschen et la plus importante au point de vue social est l'élevage; sous ce nom, nous entendrons tout ce qui a trait aux spéculations sur les animaux : production, élevage proprement dit, engraissement.

De même que M. Wolf, malgré son parti pris contre la gent animale, avait bien dû admettre les chevaux de labour dans sa ferme, de même aussi les éleveurs même les plus exclusifs doivent condescendre à faire quelques cultures : c'est une condition du succès, car ici toutes les terres ne sont pas à un égal degré propres à être converties en prairies permanentes : *l'élevage est donc associé à la culture.*

M. Franz possède un hof de 66 hectares qui est dans sa famille depuis fort longtemps; la moitié des terres est occupée par des pâturages naturels ou artificiels. M. Franz a développé beaucoup ses cultures fourragères depuis dix ou douze ans, à cause de la cherté de la main-d'œuvre et des bas prix des céréales; *tout son système d'exploitation actuel est organisé en vue de l'élevage;* il possède cinquante bêtes à cornes et une vingtaine de chevaux. Tous ces animaux sont vendus à trois ans, mais ils ne proviennent qu'en petit nombre des écuries du domaine qui ne renferment, en effet, que cinq juments et cinq vaches, qui servent, les unes à exécuter les travaux agricoles, les autres à

fournir le lait nécessaire à la maison. L'effectif est complété par des achats de jeunes bêtes, soit à de petits propriétaires qui ont une ou deux juments ou vaches, soit à des cultivateurs spécialisés dans la production. Cette division du travail s'impose presque nécessairement, car nous la retrouvons à peu près dans tous les pays de production animale. Presque tous les Bauern de la région ont quelques poulains qui leur sont achetés suivant leur type, soit par des Mecklembourgeois qui en feront des carrossiers, soit par la remonte pour les besoins de l'armée.

M. Sack mène de front *l'élevage des chevaux et des bovidés* avec la culture de ses pépinières. Ce sont deux genres d'exploitation très différents, qui peuvent néanmoins coexister sans inconvénient sur un même domaine, car, à cause précisément de leur nature bien distincte, ils ne se nuisent pas l'un à l'autre. Des six juments du domaine, deux sont de pur sang ; à leurs produits s'ajoutent chaque année vingt poulains achetés au sevrage et gardés jusqu'à trois ans pour être vendus à la remonte. C'est donc en tout une soixantaine de chevaux qu'il s'agit d'hiverner, non compris les jeunes veaux que M. Sack achète, âgés de huit jours, 40 à 45 marks, et qu'il revend pour l'engraissement à deux ans, 250 à 280 marks. Pour suffire à la nourriture de tous ces animaux, il a loué, au prix assez élevé de 130 marks l'hectare, 17 hectares de pâturages qui portent l'étendue totale de ses herbages à 46 hectares. Un certain nombre de champs sont aussi transformés en prairies temporaires pour trois ans et défrichés ensuite. Presque tous les produits végétaux du domaine sont consommés sur place et il y faut ajouter quelques aliments complémentaires. L'élevage est proportionnellement plus développé ici que chez M. Franz.

L'exploitation de M. Fischer va nous offrir un exemple de spécialisation encore plus intense, où le côté commercial de l'entreprise l'emporte sur le côté purement agricole. Le Hof familial compte 100 hectares dont moitié en pâturages ; le propriétaire actuel y a ajouté cent autres hectares d'herbages pris en location sur les bords de l'Elbe, entre la digue d'été et la digue d'hiver. Ces prairies sont souvent submergées à l'époque des

hautes eaux et en reçoivent une certaine fertilisation; elles sont affermées de 130 à 150 marks l'hectare, et fournissent une herbe fine et abondante qui donne une pâture excellente.

M. Fischer se consacre surtout à l'*élevage du cheval de remonte;* l'an dernier, il en a livré 110 aux services de l'armée. Il achète, dans le pays, à d'autres cultivateurs, des poulains de deux ans ou deux ans et demi et les revend à trois ans, sans aucun dressage. Le cheval de troupe d'artillerie, qui m'a d'ailleurs paru plus léger que le nôtre, et le cheval de grosse cavalerie se paient environ 1.100 marks; le cheval d'officier atteint jusqu'à 2.000 marks.

Les chevaux qui ne répondent pas au type de l'armée, ou qui peuvent trouver un débouché plus avantageux dans le commerce, sont vendus à de gros négociants de Hambourg, Munich, Elberfeld qui ont des correspondants dans la région. La grande majorité des chevaux de M. Fischer ne fait donc que passer entre ses mains six mois, ou un an tout au plus. Il avait bien quelques poulinières dont il gardait les produits, mais une épidémie lui ayant fait perdre trente-cinq bêtes, il a jugé opportun de liquider le reste de son écurie; il est en ce moment-ci en train de se remonter.

Comme ses voisins Franz et Sack, il étend ses opérations aux bœufs qu'il achète en été âgés de deux ans et qu'il revend gras, pesant 600 à 700 kilogrammes à l'automne de l'année suivante : ces bœufs gagnent en un été de 100 à 150 kilogrammes. Il y en avait, au moment de ma visite, quatre-vingt-quinze qui paissaient en compagnie des chevaux dans les savoureux pâturages de l'Elbe. Ce mélange des deux espèces d'animaux permet une meilleure utilisation de l'herbe, le bœuf et le cheval ayant chacun leurs préférences pour telle ou telle sorte de plantes; en outre, le cheval tond le gazon plus près que le bœuf : où ce dernier ne trouverait plus à manger, le cheval trouve encore à se nourrir; on peut ainsi charger les herbages de deux têtes par hectare. Pendant la belle saison, les animaux restent dehors jour et nuit; en hiver, le nombre en est un peu réduit, mais M. Fischer n'en doit pas moins héberger

deux cents chevaux et soixante bêtes à cornes; aussi lui faut-il des bâtiments très vastes.

Les cinquante hectares de cultures du domaine ne sauraient fournir la nourriture nécessaire à ce nombreux bétail pendant tout l'hiver; il y faut pourvoir par des achats considérables d'avoine, pailles, fèves, fourrages, etc... Cet approvisionnement n'est pas un des moindres soucis de l'éleveur, car tous les cultivateurs du voisinage se livrant peu ou prou à l'élevage, on ne saurait trouver sur place ces denrées qu'il faut se procurer au loin. Il s'agit aussi de serrer les cours de près, car le moindre écart de prix peut avoir une influence très sensible sur le bénéfice final de l'exploitation. Ces difficultés résultant de la spécialisation et de l'extension considérable de l'élevage viennent s'ajouter à celles qui résultent des achats et des ventes des chevaux et des bœufs. *Le domaine agricole tend ici à devenir une véritable maison de commerce.*

L'ÉLEVAGE FORME DE LA CULTURE INTENSIVE. — Rien ne diffère plus de l'art pastoral du nomade des steppes asiatiques que l'élevage intensif de l'agriculteur des Marschen. Cet élevage est lié à la culture par la nécessité, d'une part, d'entretenir un assez grand nombre de bêtes sur un espace restreint, ce qui amène à créer des pâturages artificiels et à augmenter la fertilité des prairies naturelles par des engrais chimiques ; par la nécessité, d'autre part, de nourrir les animaux en stabulation, pendant l'hiver qui est long, d'où l'obligation de produire des fourrages, de les récolter, de les emmagasiner et de suppléer, s'il le faut, par des achats à leur insuffisance. L'élevage n'est ici qu'une *forme de la culture intensive,* et on s'explique très bien son développement par deux raisons :

La première, c'est l'humidité naturelle d'une plaine basse à sol argileux sous un climat pluvieux qui favorise la croissance des fourrages de toute nature.

La seconde, c'est que l'élevage est souvent une façon commode et avantageuse de consommer et de vendre les produits de la culture; certains de ces produits, tels que les fourrages

verts, pourront être consommés sur pied par le bétail, sans dépense de main-d'œuvre : d'autres, fourrages secs, graines, racines le seront au domaine sans exiger les longs transports et le triage que nécessiterait leur vente sur le marché ; il n'y aura donc pas de déchets. En outre, tous ces produits différents se trouvent ainsi transformés en un produit unique qui est l'animal de travail ou de boucherie ; cet animal se transporte tout seul, ce qui en simplifie la manutention, et ce qui était d'une importance capitale avant le développement des chemins de fer. C'était donc un moyen pratique pour l'agriculteur des Marschen d'exporter les produits de sa terre. Le produit étant unique, le marché ou du moins la clientèle l'est aussi ; il est donc plus facile de connaître ses exigences, de chercher à les satisfaire et de s'assurer ainsi des débouchés.

L'ÉLEVAGE DÉVELOPPE LES APTITUDES COMMERCIALES. — Nous avons vu que la culture intensive et spécialisée exige des aptitudes commerciales par la nécessité qu'elle impose de savoir acheter et vendre ; il semble, d'après ce que nous venons de dire, que l'élevage, simplifiant la production, devrait avoir pour conséquence un moindre développement des aptitudes au négoce ; or, partout nous pouvons constater précisément le contraire et nous devons nous en rendre raison.

Tout d'abord, l'élevage a ouvert la voie au commerce, parce qu'il a été la *première culture spécialisée ;* il a permis de transformer les produits de la culture intégrale en un produit unique élaboré en vue de la vente. Les autres spécialisations ne sont venues que plus tard lorsque la construction des chemins de fer leur eût ouvert des débouchés ; sans l'élevage, le cultivateur des fertiles Marschen aurait eu des denrées dépassant de beaucoup les besoins de sa consommation et dont il n'aurait su que faire, étant donné la difficulté des transports. Il a été amené par l'élevage à ne plus produire que des denrées aboutissant à l'auge de ses bœufs, ou au ratelier de ses chevaux. Ces animaux ne pouvant pas s'emmagasiner comme du blé qui se conserve plusieurs mois sans dépense, mais consommant, au contraire, chaque jour une

ration, l'agriculteur a été amené à mettre en balance la valeur de cette ration avec l'accroissement de valeur de son animal et à calculer le moment où ce dernier doit être vendu. Il a dû se préoccuper de trouver des débouchés opportuns, il a dû se faire *commerçant*.

Les débouchés étant extensibles, le cultivateur a eu intérêt à augmenter sa production et, pour cela, à tirer de ses terres le maximum de récoltes; l'élevage a donc eu pour contre-coup de favoriser les *progrès techniques* de la culture du sol.

Mais il a surtout *développé à un haut degré les aptitudes commerciales* de l'agriculteur, non pas simplement parce qu'il s'agit d'élevage, mais parce que cet élevage est une culture spécialisée; ses effets sur le développement du commerce sont plus accentués que ceux dus aux autres cultures spécialisées parce qu'il exige des transactions *plus fréquentes*.

S'agit-il de reproduction, l'éleveur devra se procurer des mères et des étalons; il devra, d'après les demandes du marché et les conditions de son milieu, choisir la race susceptible de lui donner les produits les plus avantageux. Il sera souvent dans l'obligation de se procurer ses reproducteurs au loin et dans des régions différentes; il lui faudra aussi savoir escompter les bénéfices que peut lui rapporter une mise de fonds faite à propos.

Quant à l'élevage proprement dit, il exige des transactions moins délicates peut-être, mais infiniment plus nombreuses. Fischer, Sack, Franz et beaucoup de leurs voisins achètent chaque année un grand nombre de jeunes poulains qu'ils ne gardent qu'un an ou deux. Or, quoi de plus trompeur qu'un poulain? Il faut, par le seul examen de la bête et la connaissance de ses ascendants, prévoir ce qu'elle deviendra plus tard et déterminer d'après cela le prix qu'on peut la payer.

La difficulté n'est pas moindre pour les bœufs destinés à l'engraissement. Ce qui fait la fortune des herbagers, c'est le coup d'œil; soit, mais c'est aussi la connaissance du marché, de ses besoins, de ses exigences et de ses fluctuations possibles.

Si l'éleveur achète, c'est pour revendre, et à bref délai; les

ventes n'exigent pas des aptitudes moindres que les achats. Il faut savoir choisir le moment opportun, le marché avantageux et présenter son produit sous des apparences flatteuses.

Une nouvelle difficulté, mais qui ne contribue pas peu à la formation commerciale de l'éleveur, c'est que ces ventes et ces achats sont en général isolés et répartis sur toute l'année ; quoiqu'il y ait des saisons où les transactions soient moins actives, l'éleveur est tenu presque constamment en haleine. Les opérations ont souvent lieu dans des *foires ;* on a affaire à un grand nombre de personnes dont on ne connaît ni le caractère, ni les habitudes. Il faut faire preuve d'une certaine pénétration psychologique, et d'une habile diplomatie pour déjouer leurs ruses et arriver à les persuader. Cela ne développe pas forcément la franchise mais aiguise certainement l'esprit.

Ce qui va développer le sens de l'observation, mais aussi la méfiance, chez l'éleveur, c'est que ses transactions portent sur des objets ayant chacun son *individualité propre*, ses qualités et ses défauts. Il faut donc examiner minutieusement chaque animal, refaire pour chacun la série des opérations mentales qui conduisent à la détermination du prix, se défendre pour chacun contre les supercheries de la partie adverse, et savoir découvrir en chacun les éléments d'une discussion victorieuse. Il n'y a donc *pas de cours fixés,* sinon pour les bêtes grasses, et encore approximativement. La marchandise n'étant pas homogène, on ne peut pas conclure d'affaire sur échantillon, ni par correspondance. On peut dire qu'il faut conclure autant de marchés différents qu'il y a de têtes de bétail ; il faut voir chaque animal et en discuter la valeur. On entre ainsi en contact étroit avec un grand nombre d'hommes, et cela contribue à vous ouvrir l'esprit.

Le producteur de vin ou de blé ignore ces difficultés, il pourra conclure la vente de toute sa récolte, sur échantillon ou sur analyse garantie, par téléphone sans quitter sa ferme et sans voir son acheteur : la marchandise est homogène. S'il a besoin d'engrais ou de tourteaux, il s'adressera à un syndicat et n'aura même pas le souci de contrôler les déclarations du vendeur, il n'a pas à en-

tamer de discussion : la marchandise est homogène, les cours sont fixés.

L'ÉLEVAGE DU CHEVAL. — Nous venons de voir pourquoi l'élevage tend à développer les aptitudes commerciales, il nous faut remarquer que ses effets sont bien plus accentués s'il s'agit de l'élevage du cheval. D'une part, cet animal a plus de valeur que le bœuf et le mouton ; il est donc l'occasion de gains et de pertes plus considérables, ce qui surexcite les facultés de l'éleveur qui met tout en œuvre pour réussir dans ses transactions ; c'est peut-être un peu à cela que les maquignons doivent leur mauvaise réputation. D'autre part, la spécialisation du cheval est plus accentuée que celle du bœuf : ce dernier peut servir au travail ou à la boucherie, l'abattoir est même son point d'aboutissement normal ; il y a donc toujours possibilité de se débarrasser, souvent même sans perte, d'un mauvais taureau ou d'une mauvaise vache. Pour le cheval, rien de semblable : il est uniquement destiné au travail, parfois même son type le cantonne dans un travail déterminé, selle ou trait. Est-il vicieux? A-t-il une tare un peu grave, un mauvais tempérament? Sa valeur tombe alors à presque rien. L'acheteur doit donc ouvrir l'œil, tandis que le vendeur cherchera à mettre son animal dans les conditions les plus favorables.

Pourquoi l'élevage du cheval s'est-il développé dans les Marschen du pays de Hadeln?

On en peut, peut-être, trouver l'explication dans la nature du sol et dans le climat. La terre forte et compacte craint l'eau; d'autre part, la mauvaise saison est humide et longue : il est donc impossible pendant l'hiver d'exécuter aucun travail agricole, notamment les labours. Quand arrive le printemps, il faut, en quelques jours, préparer les terres et faire les semailles, il en est de même en automne, car le mauvais temps arrive vite. La nécessité d'aller vite en besogne oblige à avoir un grand nombre d'attelages et les chevaux plus alertes sont préférés aux bœufs.

Ces nombreux chevaux nécessaires pour les travaux d'été vont

rester inactifs, c'est-à-dire improductifs, pendant tout l'hiver. Il a dû venir naturellement à l'esprit du cultivateur d'employer de préférence des juments qui, outre leur travail, lui donneraient des poulains, dont la valeur paie largement des soins spéciaux qu'exigent les mères. Pour passer de cet élevage accessoire du cheval à un élevage plus étendu et considéré comme spéculation principale, il n'y avait qu'un pas qui fut vite franchi le jour où les conditions du marché furent favorables.

Influence de l'élevage sur l'éducation. — Par l'élevage intensif se développa le commerce et apparurent les gains rapides; la prospérité fut grande dans les Marschen entre 1875 et 1880. Le Bauer prit à cette époque des habitudes de vie large et facile qu'il a conservé depuis, et dont nous avons vu quelques conséquences[1]. Il voulut donner à ses enfants une éducation plus soignée que celle qu'il avait reçue lui-même et les envoya à la ville, où ils eurent pour camarades de jeunes urbains qui se destinaient au commerce ou aux carrières libérales. Les filles furent élevées dans des pensionnats, où elles apprirent le piano et la broderie, mais dont l'éducation, toute de surface, ne les rendait pas capables de supporter l'isolement de la vie rurale et d'en accepter courageusement les soucis et les tracas.

Certes, il est légitime que le « Marschbauer » enrichi par sa culture cherche à donner à ses enfants une bonne éducation. Malheureusement les collèges où il les envoie sont un milieu déplorable pour les préparer à leur existence future; il en résulte chez certains un éloignement profond pour la vie rurale. Le mal se fait sentir surtout chez les jeunes filles qui envisagent souvent avec effroi l'idée d'épouser un cultivateur, mais qui sont prêtes à partager avec enthousiasme l'existence du moindre rond de cuir. Mme Franz ne tarit pas de doléances à ce sujet; elle a pourtant marié une de ses filles à un propriétaire du voisinage, mais son fils aîné, l'héritier, qui a trente ans, n'a pu encore se résoudre à lier son sort à celui d'un « back-

1. V. *supra*.

fisch » moderne. Des deux autres filles de la maison, l'une étudie le chant ce qui l'obligera forcément à se fixer à la ville pour utiliser ses talents; quant à la plus jeune, elle crie sur tous les tons qu'elle n'est pas faite pour vivre à la campagne. Il semble donc que l'éducation des jeunes filles, en les portant à déserter la campagne, a pour conséquence une *pénurie d'épouses convenables pour les jeunes agriculteurs,* et cet état de choses en se prolongeant ne contribuera pas peu à l'ébranlement de la famille rurale.

Cette éducation urbaine n'a pas pour les garçons les mêmes effets fâcheux; leur esprit plus positif leur permet de se rendre compte des bénéfices qu'il y a à réaliser dans la culture, et un bon nombre d'entre eux cherchent à rester fermiers. Quant aux autres, comme il n'y a pas place pour tous à la campagne, il n'est pas mauvais qu'ils soient mis à même de réussir dans le commerce ou les carrières libérales.

On est parfois étonné, au premier abord, que des gens qui attachent un grand prix à l'indépendance, comme les Saxons du Hanovre ou de la Westphalie, ne répugnent pas à entrer dans les fonctions publiques et n'aillent pas de préférence au commerce ou à l'industrie. Il me semble qu'il y a à cela deux raisons. D'abord, les fonctionnaires allemands sont très indépendants. Ceux de l'ordre judiciaire le sont d'une façon absolue ; ceux de l'ordre administratif, un peu moins sans doute, mais très réellement toutefois : ils ne peuvent être révoqués que pour manquement professionnel ou pour indignité et seulement après une procédure déterminée, qui les soustrait à l'arbitraire du ministre. Ils jouissent d'une grande liberté d'opinions et, s'ils sont membres d'une Chambre élective, on les voit sans scandale faire de l'opposition au gouvernement. Nous ne sommes pas ici sous le régime du clan.

Si ces fonctionnaires étaient entrés dans le commerce ou l'industrie, auraient-ils une situation meilleure? Au point de vue pécuniaire, c'est probable; mais le travail qu'on exigerait d'eux serait plus considérable, plus absorbant, et à quelques égards leur indépendance beaucoup moindre. Sans grands capitaux,

étant données les conditions de l'industrie et du commerce modernes, ils ne pourraient prétendre qu'au rôle d'employés : or le contrôle du patron serait bien plus direct et plus exigeant que celui d'un supérieur hiérarchique le plus souvent éloigné. A ces considérations, s'ajoute aussi le prestige du titre et de l'autorité, prestige qui est grand dans un pays bureaucratique et hiérarchisé comme la Prusse.

Néanmoins, un certain nombre de cadets deviennent commerçants; ainsi M. Franz a un cousin à Mexico, un autre à Madagascar; un de ses frères tient un bazar au Transvaal; un de ses fils, attiré par son oncle, est allé dans le Sud-Africain et dirige une maison de commerce à Bloemfontein.

C'est évidemment aux habitudes commerciales développées par la culture intensive, et en particulier par l'élevage, que ces fils d'agriculteurs doivent de s'adonner volontiers aux affaires; ils sont d'ailleurs à proximité de Hambourg et de Brême où quelques-uns d'entre eux vont se fixer; le port de Cuxhaven est aussi tout proche et les sollicite de s'embarquer pour les pays d'outre-mer. Mais, en général, ils émigrent peu; nous verrons plus loin dans quelle classe se recrutent surtout les émigrants.

Un cultivateur retiré s'occupe encore parfois de commerce. J'en ai connu un qui a exploité son domaine pendant trentre-quatre ans; se sentant vieillir, il l'a vendu, car *aucun de ses enfants n'était disposé à lui succéder :* l'un est à San-Francisco, un autre fonctionnaire à Berlin, le troisième commerçant dans le Tyrol. — On peut juger par là de l'étape franchie depuis le Lunebourg où le Hof était considéré comme un bien de famille sacré. Après avoir vécu pendant un an dans l'oisiveté, notre homme trouva l'existence insupportable; pour s'occuper, il acheta un hôtel qu'il exploite depuis dix ans et se fit préposer à la bascule publique. Cette charge, sa situation d'hôtelier et son ancienne profession lui assurant de nombreuses relations dans le monde agricole, il est devenu tout naturellement courtier, s'entremettant pour les ventes et les achats.

L'élevage, soit par la richesse qu'il développe, soit par l'éducation que reçoivent les enfants de Bauern enrichis, soit par les

relations commerciales qu'il engendre, influe sur le *mode d'existence qui est plus relevé* que dans les régions de culture pure. Les éleveurs entrent en contact avec de gros marchands qui vivent largement, ou avec des officiers de la remonte qui au prestige de l'uniforme et de la situation officielle joignent celui d'une éducation distinguée. Ils deviennent attentifs aux usages et aux manières des étrangers, et attachent quelque prix à leur opinion : ils s'urbanisent. Leurs maisons deviennent confortables, élégantes même, et rien dans leur vêtement ni leurs manières ne les distinguent plus des bourgeois modernes.

En résumé, l'élevage accentue les caractères de la culture intensive et spécialisée, dans le sens commercial.

III. — LE PERSONNEL OUVRIER ET L'ÉMIGRATION.

Nous ne nous sommes occupés jusqu'ici que de l'exploitant agricole, de ses méthodes d'exploitation et des répercussions que le mode de travail, la culture intensive et spécialisée, pouvait avoir sur lui et sur sa famille ; mais à côté du Bauer aisé, riche même, existe toute une population qui vit dans son voisinage, parfois même sous sa dépendance. Ce sont les domestiques, les journaliers et les petits propriétaires.

L'organisation du travail. — Nous savons que, dans le pays de Hadeln, la mauvaise saison est longue et humide, et que cela a une répercussion sur les travaux qui doivent être exécutés tous à la fois et très rapidement à certaines époques de l'année. Cette nécessité a pour conséquence l'instabilité de la main d'œuvre, la suppression partielle du patronage et l'émigration.

La réduction du bétail aux seuls chevaux de labour permet à M. Wolf de n'avoir qu'un seul domestique, le « Futterknecht », c'est-à-dire, le valet chargé de distribuer la nourriture aux animaux. C'est une grande simplification. Pour la culture de ses terres, il emploie cinq ouvriers permanents qu'il occupe toute l'année. Ils ne sont pas nourris, et reçoivent comme

salaire, à l'époque de la moisson, 3 marks ; en automne et au printemps : 2 Mk 25 pf., en hiver : 1 Mk 50 pf. Trois de ces ouvriers sont des « Häuslinge » comme il en existe en Hanovre et en Westphalie[1] ; locataires du propriétaire, ils sont astreints à travailler sur le domaine, l'un d'eux est là depuis vingt et un ans, un autre depuis neuf ans; cette stabilité est à l'éloge du patron comme des ouvriers. Les autres journaliers permanents de M. Wolf sont propriétaires de leurs maisons et de quelques arpents que cultivent leurs femmes et leurs enfants ; le dimanche, le propriétaire leur prête gratuitement sa charrue. En hiver, ces ouvriers sont occupés à entretenir les fossés d'assainissement moyennant un prix fait.

Ces fossés que nécessite l'humidité du sol et du climat s'opposent à l'emploi des machines; aussi la moisson doit-elle se faire à la sape, ce qui exige une main-d'œuvre considérable. Le moissonneur reçoit 11 marks 25 pf. pour la coupe d'un hectare; sa femme et ses enfants lient les gerbes et gagnent de ce chef 0,15 pf. par lot de 72 gerbes.

Insuffisance de la main-d'œuvre locale; les nomades. — Sur une ou deux fermes *on a commencé à remplacer les fossés par des drainages*, ce qui présente le double avantage *d'augmenter la surface utilisable* pour la culture et de *permettre l'emploi des moissonneuses*. C'est la pénurie de la main-d'œuvre qui a poussé les propriétaires à faire cette amélioration d'ailleurs coûteuse; au moment de la moisson il y a sur tous les domaines un besoin général d'ouvriers auquel ne pourrait satisfaire la population. Les Bauern ont heureusement la ressource d'embaucher des ouvriers nomades, appelés familièrement des « monarques » à cause de la vie libre et indépendante qu'ils mènent sur les grands chemins pendant l'été ; ils passent généralement l'hiver en prison. Ces roulants suivent souvent une machine à battre et sont ainsi assurés de trouver de l'ouvrage ; les jours où la batteuse chôme, ils vont offrir leurs services dans

1. V. *Le Bauer de la Lande du Lunebourg*. (*Science sociale*, 23e fasc. p. 15.)

les fermes du voisinage; un certain soir, en ma présence, M. Wolf en a engagé huit pour le lendemain. Ils sont payés au jour le jour et nourris de la façon suivante : le matin et le soir, des *klösse*, boules de farine cuites avec du lard, et arrosées d'un verre d'eau-de-vie; à midi, encore des klösse et une soupe à la viande. Ces fiers « monarques » ont besoin d'être surveillés de près; ils sont employés à rentrer la récolte sous la direction des fils du propriétaire qui mettent d'ailleurs eux-mêmes la main à l'œuvre.

On conçoit que l'emploi de cette main-d'œuvre étrangère et instable ait influé sur les rapports du patron avec les ouvriers. Les relations familières, familiales même, qui existaient entre eux dans le Lunebourg sont ici inconnues; il ne saurait non plus être question de patronage vis-à-vis de ces nomades. Le patron ne se sent aucun devoir particulier vis-à-vis de ces gens qui ne font que passer, et cela n'est pas sans influence fâcheuse sur ses sentiments à l'égard de ses autres ouvriers, quoique, en général, ses rapports avec eux soient bons. *Maîtres et valets n'appartiennent pas ici à la même classe sociale,* et ils ont conscience de cette différence.

Chez les éleveurs, la situation est à peu près la même que chez M. Wolf, mais *le nombre des domestiques est plus grand,* car le soin des animaux, des chevaux surtout, exige un personnel stable et expérimenté; aussi M. Fischer paie-t-il des gages peut-être un peu plus élevés que ses voisins. Les pépinières de M. Sack demandent une main-d'œuvre considérable, et au printemps il y occupe jusqu'à trente hommes. Pour remédier à la pénurie d'ouvriers pendant l'été, on a eu, depuis ces dernières années, recours à des femmes venues de Pologne ou de Galicie, mais pas plus que les nomades elles ne sauraient remplacer avantageusement sous aucun rapport les ouvriers et les ouvrières du pays qui se font chaque jour plus rares *à cause de l'émigration.*

L'émigration, ses causes, ses caractères. — L'émigration est due à l'inégale répartition du travail pendant l'année. Nous

avons vu que les travaux agricoles s'exécutaient tous pendant quelques mois d'été et que la mauvaise saison n'était qu'un long chômage. En Lunebourg, l'ouvrier occupait les loisirs de l'hiver, autrefois par la fabrication domestique, aujourd'hui par le travail dans les bois. Dans les Marschen, rien de semblable : la facilité des communications a, depuis longtemps, fait disparaître la fabrication domestique, et l'entretien des fossés ne saurait donner une occupation suffisante à la population ouvrière.

Jadis, il y avait le battage en grange qui occupait les journaliers pendant tout l'hiver; mais *le battage à la vapeur* est venu supprimer ce travail, précisément au moment où les progrès de la culture intensive exigeaient pour la belle saison un personnel plus nombreux. Cette irrégularité dans le travail, et l'instabilité de la main-d'œuvre qui en résulte, sont les deux problèmes que pose la culture spécialisée et dont la solution est le gros souci des cultivateurs progressistes. A Otterndorf, les patrons ont résolu momentanément la question par l'emploi des nomades, et les ouvriers par l'émigration en Amérique.

Il existe dans le pays un certain nombre de *petits propriétaires* possédant de 2 à 8 morgen (1/2 à 2 hectares) et qui entretiennent une ou deux vaches et quelques porcs; ils trouvent un complément de ressources en travaillant chez leurs voisins. Ces familles seraient, semble-t-il, une excellente pépinière d'ouvriers agricoles : il n'en est rien, car la plupart des enfants émigrent après la confirmation, vers quatorze ou quinze ans, toujours avant dix-sept ans à cause des obligations du service militaire. Ils sont appelés en Amérique par des parents qui y sont déjà établis, qui leur paient le passage et leur procurent une situation à l'arrivée. Ils deviennent plus tard commerçants ou restaurateurs; les filles débutent comme servantes.

C'est donc une *émigration de petites gens et faite avec esprit de retour*, car le commerce n'enracine pas comme la culture. Si ces émigrants recherchent de préférence des situations commerciales, c'est qu'ils ont vu chez eux que les cultivateurs qui réussissent le mieux sont ceux qui ont le plus d'aptitudes pour le négoce, et, dans leur désir de faire fortune,

ils emploient les moyens qui leur semblent les plus rapides.

Ainsi ils ne se fixent pas définitivement en Amérique, ils restent en rapports fréquents avec leurs familles, y reviennent en visite, et, si la fortune leur a souri, ils finissent leurs jours à Otterndorf, car, disent-ils, aux États-Unis, il n'y a pas place pour des rentiers. Il existe sur la Medem une passerelle donnée à la ville par deux enfants du pays, actuellement à New-York : la pensée des émigrés n'abandonne donc pas le pays natal.

Ils aspirent à y revenir un jour, et réalisent souvent leur désir. Ils se font alors construire une de ces élégantes villas qui donnent à la petite ville un aspect coquet, riche et prospère, et qui en viennent rajeunir la physionomie. Peu à peu ils y constituent une classe de capitalistes et de rentiers; petite société sans grande envergure à cause de l'humble origine de ses membres, qui se renouvelle par de nouvelles arrivées, mais ne se perpétue pas, car les émigrants ont laissé leurs enfants en Amérique; ceux-ci, qui y sont nés, s'y sentent chez eux et y font souche de Yankees.

IV. — LES DIGUES ET L'AUTONOMIE LOCALE.

On peut se demander à quoi tient la multiplicité des petits pays qui bordent tout le littoral de la mer du Nord, et que ne semblent déterminer ni limites naturelles bien nettes ni configuration géographique particulière.

En dehors des considérations historiques, n'en pourrait-on pas expliquer l'origine première par la nécessité d'un groupement en vue de la défense contre les eaux? Pour le pays de Hadeln, l'explication semble plausible. Nous savons, en effet, que ce territoire est protégé contre les fortes marées et les débordements de l'Elbe par un système complet de digues et de canaux d'écoulement. Il existe une double ligne de digues : la digue d'été et la digue d'hiver, celle-ci plus élevée et plus résistante; comme le nom l'indique, elles marquent la limite des eaux en ces deux saisons; leur intervalle, comme elles-mêmes,

est occupé par des pâturages qui appartiennent à des particuliers dont la propriété est grevée d'une servitude : celle de souffrir les travaux nécessaires à l'entretien des ouvrages de défense.

Les frais de cet entretien sont supportés par *tous les propriétaires du pays* dans des proportions variables suivant leur intérêt plus ou moins immédiat. Ainsi, ceux des communes riveraines doivent entretenir onze pieds de digues par chaque morgen de propriété; ceux des communes de l'intérieur une longueur plus ou moins considérable suivant leur éloignement.

Dans la pratique, ils s'entendent avec un ouvrier habitant le voisinage de la digue, qui se charge à forfait des travaux d'entretien; ces derniers consistent presque exclusivement à enlever des débris de toute sorte apportés par les eaux et qui, en s'accumulant, feraient périr le gazon et faciliteraient ainsi l'action destructive des flots.

Pour obtenir cette action commune des propriétaires intéressés et pour la rendre efficace, il faut naturellement une contrainte et un contrôle qui se trouvent dans la commune et dans le pays. C'est le *Schultheiss*, sorte de maire, à qui incombe la surveillance des digues, sous l'autorité du Landrat (sous-préfet) et de l'ingénieur compétent. Les habitants d'Otterndorf sont exempts des charges de digue, car la ville a construit à ses frais une écluse à l'embouchure de la Medem afin d'empêcher le flot de remonter le cours de la rivière et d'en inonder les rives. Les gros travaux extraordinaires sont soldés sur les fonds du budget local qui reçoit parfois des subsides de l'État.

On conçoit donc que la défense contre les eaux ayant été une nécessité de premier ordre pour les habitants, ceux-ci aient été amenés, dès l'origine, à se grouper en vue de construire et d'entretenir des digues. Ces groupements, limités aux intéressés, ont tout naturellement servi de cadre aux pouvoirs publics qui se sont trouvés ainsi restreints au voisinage, mais qui, reposant sur une base réelle, comme la nature du lieu, ont participé à sa stabilité, et ont pu ainsi subsister jusque dans

le grand État moderne. On s'explique maintenant la persistance des États provinciaux du pays de Hadeln[1].

Si nous cherchons à caractériser en quelques mots le type des Marschen du pays de Hadeln, tel que l'a constitué le Lieu, nous pouvons dire que *la plaine fertile et humide, en favorisant la culture intensive et l'élevage, amène un développement du commerce qui a pour conséquence un enrichissement des propriétaires, la formation d'une classe patronale et un certain ébranlement de la famille, moins stable sur son domaine. En raison du progrès des méthodes, la classe ouvrière ne trouve pas sur place une occupation suffisamment régulière, ce qui provoque une émigration de petites gens s'adonnant au commerce avec esprit de retour.*

Les causes modifiantes qui agissent sur le type pour déterminer son évolution actuelle ne font qu'accentuer les caractères précédents.

1. En 797, Charlemagne dut entreprendre une campagne contre les Saxons du pays de Hadeln qui ne se soumirent qu'après une résistance opiniâtre.

Le pays de Wursten, au nord de Bremerhaven, habité par une population d'origine frisonne, possède aussi une Assemblée provinciale qui règle toutes les affaires locales, et notamment ce qui touche aux digues et à l'assainissement. — Les habitants de ce pays défendirent énergiquement pendant des siècles leur indépendance contre les évêques de Brême.

III

LES MARSCHEN DE L'EMS

La culture et l'art pastoral intensifs.

La Frise orientale forme une province bien caractérisée par sa langue, sa race et ses traditions plutôt que par les conditions du lieu. Gouvernée jusqu'au milieu du XVIIIe siècle par des princes indépendants, elle passa à cette époque sous la domination de la Prusse qui la céda plus tard au Hanovre dont elle suivit les destinées en 1866. Il fut un temps, et qui n'est pas très éloigné, où les Frisons qui quittaient leur province disaient qu'ils allaient « chez les Allemands », témoignant ainsi qu'ils se sentaient différents des autres populations de l'Allemagne. La situation de la Frise à l'extrémité nord-ouest du pays contribuait à maintenir son isolement.

Par la configuration du sol, la Frise résume toute la Plaine saxonne ; en bordure de la mer, les *Marschen* fertiles qui par endroit s'accroissent encore de nouveaux polders ; dans le centre de la province, la *Geest* sablonneuse alterne avec les *Tourbières* marécageuses. Les Marschen n'occupent qu'un tiers environ du pays, mais c'est dans cette région littorale qu'est concentrée la plus grande part de l'activité économique de la province tant au point de vue agricole qu'au point de vue commercial ; les villes de Leer, Emden, Norden dépassent de beaucoup en importance Jever, Wittmund et la capitale Aurich. Nous

ne nous occuperons ici que des Marschen de la côte ouest.

L'élevage associé a la culture. — Le village de Hinte est situé à 7 kilomètres au nord d'Emden, dans un pays très plat où le vent souffle fort, ce qui permet aux bateliers de naviguer à la voile sur les nombreux canaux de la région.

La famille du fermier Hans exploite le même domaine depuis 1852, mais sa situation est précaire, car les baux n'ont qu'une durée de six ans, ce qui est insuffisant pour une bonne culture et ne permet pas de faire des améliorations. Les propriétaires veulent, en effet, pouvoir profiter de la hausse qui se produit dans les prix de ferme; beaucoup mettent même leurs domaines aux enchères, pratique qu'on ne saurait trop condamner. Sur ses soixante hectares, Hans en a trente en pâturage. Il possède deux poulinières et une douzaine de jeunes chevaux qui sont dressés et vendus à quatre ans à des prix variant de 700 à 1.400 marks. L'étable compte vingt vaches et autant de jeunes bêtes qui sont vendues pour la reproduction à 18 mois et généralement exportées en Brandebourg ou en Saxe. En été, toutes les bêtes restent au pâturage nuit et jour; à certaines heures, les herbages sont animés par les allées et venues des femmes qui y vont traire les vaches. Hans traite lui-même ses 250 litres de lait, il en fait du beurre et du fromage; le petit lait sert à la nourriture des porcs.

On trouve déjà ici les habitudes hollandaises : pendant l'été, l'étable soigneusement nettoyée sert de laiterie ou de chambre à coucher pour les ouvriers. En hiver, les animaux y sont disposés de telle sorte qu'il leur est presque impossible de se salir; par un raffinement de propreté, la queue des vaches est attachée au plafond afin d'éviter qu'elle ne traîne dans le fumier lorsque la bête est couchée.

A la porte d'entrée des maisons, on trouve une longue suite de petits paillassons qui invitent à s'essuyer les pieds : on hésiterait d'ailleurs à marcher avec des chaussures sales sur le carrelage si reluisant et si net des appartements. La maison est construite d'après le type frison. Comme dans la maison saxonne, les

logements de l'homme et des animaux se trouvent sous le même toit [1]; mais la culture plus intensive entraînant avec elle un plus nombreux bétail et des récoltes plus abondantes à engranger, ce toit est beaucoup plus vaste, trop vaste même pour le logement de l'homme dont les proportions sont ici réduites par rapport à l'ensemble : aussi la partie de la maison consacrée à l'habitation est-elle plus étroite; au-dessus des chambres se trouvent les greniers. De la cuisine on passe directement dans l'étable qui occupe un des côtés de la grange, l'autre côté étant réservé aux récoltes et aux instruments. L'écurie se trouve au fond, sur la face transversale du bâtiment. Dans les Polders et les Marschen les Höfe sont isolés; sur le bord de la Geest, les villages sont allongés au bord des chemins; dans l'intérieur, on trouve de petits villages avec des maisons séparées par des jardins comme en Lunebourg.

A Hinte, les engrais chimiques sont employés concurremment avec le fumier de ferme, mais il est fait surtout grand usage de la marne qui se trouve dans le sous-sol. L'humidité, en imposant la culture en billons, ne permet pas l'usage pratique des moissonneuses; toutefois, on ne souffre pas du manque de bras. Il y a dans le village de nombreux ouvriers d'usine qui travaillent à Emden, mais qui, à l'époque de la moisson, trouvent avantageux de prendre quelques jours de congé pour louer leurs services aux agriculteurs. Aux salaires industriels ou agricoles les familles d'ouvriers joignent le profit de quelques moutons nourris sur les communaux, peu étendus d'ailleurs, sur les chemins ou sur les champs des propriétaires. Les produits du jardin ou de quelques parcelles de terre louées permettent d'engraisser un ou deux porcs. Comme dans toute la Frise orientale, il n'y a pas d'héritier, et la maison est généralement vendue à la mort des parents. Il fut un temps où l'ascension des ouvriers ruraux était possible; il existe des domaines très morcelés qui se sont constitués morceau par morceau, de génération en génération. Nous savons pour quelles raisons ce fait ne peut pas se

1. V. *Science sociale*, 23e fasc., p. 14 et 53.

produire aujourd'hui. La moyenne des *Plaatsen* est de 45 à 75 hectares ; il existe un certain nombre de domaines fiscaux, restes d'anciens biens d'Église. Notons que des marchands juifs achètent ou louent des fermes pour servir de base d'opération à leur commerce de bétail.

Aux environs de Norden, nous retrouvons sensiblement le même système d'exploitation qu'à Hinte. M. Dorum cultive un domaine de 100 hectares dont 40 en pâturages ; il y entretient vingt vaches et une trentaine de jeunes animaux destinés à être vendus comme reproducteurs. Il vend annuellement pour 6000 marks de lait à la laiterie de Norden qui, en été, trouve un débouché avantageux dans la station balnéaire de Norderney. Quatre poulinières servent aux travaux des champs, ainsi que les jeunes chevaux qui ne sont vendus qu'à cinq ans, complètement dressés et entraînés au travail. M. Dorum possède un second domaine joignant le premier ; après l'avoir exploité directement pendant longtemps, il a trouvé aussi avantageux de l'affermer, étant donné le taux auquel sont montés aujourd'hui les prix de ferme. Le fermier actuel, me dit-il, n'arrive à joindre les deux bouts que par son travail personnel. Il est évident que, dans ces conditions, cet homme est à la merci de la moindre crise. Il est à remarquer qu'il est cautionné par un notaire entre les mains duquel il verse ses fermages, et qui seul a des rapports directs avec le propriétaire.

La main-d'œuvre est ici très suffisante : on y rencontre encore des Häuslinge qui sont très stables et se succèdent souvent de père en fils ; en été, les habitants des Tourbières viennent gagner de forts salaires à l'époque des moissons. Il existe un certain nombre de *petites propriétés* qui se sont constituées alors que la terre avait moins de valeur qu'aujourd'hui ; ce sont les familles qui les possèdent qui fournissent les domestiques et les journaliers des grands domaines.

Le rôle des associations dans le développement de l'élevage. — Les exemples que je viens de citer montrent bien que l'exploitation du bétail constitue la branche la plus importante de l'agri-

culture des Marschen et, on peut même dire aujourd'hui, de toute la Frise. L'élevage n'y est pas aussi exclusivement spécialisé que sur les rives de la Wéser, mais il est en voie de progrès constants et son importance relative s'accroît chaque jour. Il porte à la fois sur les chevaux et les bêtes à cornes [1].

A notre époque, l'agriculture tend de plus en plus à employer les procédés de l'industrie : c'est pour elle une nécessité. Or, si la spécialisation du produit est une des conditions du progrès industriel, la concentration des forces productrices ne l'est pas moins, aussi avons-nous vu, au cours du XIXe siècle, s'élever ces gigantesques usines où des milliers d'ouvriers servent un outillage valant des millions, sous la direction d'un nombreux état-major d'ingénieurs et de savants. Il est bien évident que la nature de l'atelier agricole, la terre, ne permettra jamais une concentration de cette sorte. Est-ce à dire que les agriculteurs doivent renoncer aux avantages qui en résultent? Non certes, et l'exemple de la Frise va nous montrer comment ils peuvent se les assurer.

La concentration a pour but de diminuer les frais généraux en répartissant sur une production plus considérable les dépenses faites pour : 1° l'étude et la recherche des meilleures méthodes; 2° l'acquisition d'un outillage perfectionné mais coûteux; 3° la création et la conservation de débouchés avantageux. En agriculture, ce triple but peut être atteint par l'association. Par nos syndicats, nous sommes mis au courant des meilleurs procédés de culture; par eux, nous nous procurons à prix réduit des instruments perfectionnés et des engrais; par eux aussi, souvent nous pouvons écouler nos produits à des prix rémunérateurs et trouver les capitaux qui sont nécessaires.

1 L'élevage frison a toujours été important, mais il eut jadis beaucoup à souffrir des inondations et des épidémies. En 1717, une tempête fait périr plus de 13.000 têtes de bétail; deux ans plus tard une épizootie en emmène 22.000. Tout le cours du XVIIIe siècle est signalé par de tels désastres; de 1769 à 1783, il succombe 127.000 animaux représentant une valeur de plus de huit millions de francs. Pour remédier à une telle dépopulation, le gouvernement prit des mesures énergiques : défense d'exporter et d'abattre. Grâce à cela et surtout à la fertilité du sol, les pertes furent assez vite réparées. — V. Hermann Gross : *Das Ostfriesische Zuchtgebiet und seine Zuchten*. Leipsig, 1903, p. 9.

En matière d'élevage, l'outillage, c'est le reproducteur. Celui-ci ne s'obtient de qualité supérieure que par une sélection reposant sur une méthode sûre et des procédés éprouvés. Les éleveurs frisons ont fait preuve des mêmes qualités d'application persévérante, de confiance dans la science qui distinguent les cultivateurs de betteraves de la Saxe ou les industriels des Provinces rhénanes. Le bétail de la Frise orientale jouissait déjà d'un bon renom dans toute l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et les pays Scandinaves, mais les progrès des autres races menaçaient de lui faire le plus grand tort, lorsqu'en 1877 le Syndicat central agricole de la Frise orientale[1] prit l'initiative d'établir un herd-book pour donner à l'élevage une direction unique. En 1883, se constitua le Syndicat des éleveurs dans le but d'améliorer les qualités de la race : d'abord l'aptitude laitière, puis l'aptitude à l'engraissement. Ces associations ont fait faire des études sur les meilleurs modes d'alimentation, sur les meilleures méthodes d'élevage et en ont fait connaître les résultats par des conférences, des chroniques agricoles, etc...

Le syndicat des éleveurs organise périodiquement de grands concours où sont primés les meilleurs animaux; des mesures sont prises pour que ces reproducteurs d'élite restent dans le pays pendant un nombre d'années déterminé. De concert avec le Syndicat central, il n'a pas dépensé moins de 49.420 marks en 1904 pour l'élevage frison; c'est beaucoup pour une province qui ne compte que 250.000 habitants, mais les résultats obtenus récompensent ces efforts. La race frisonne compte maintenant parmi les meilleures d'Allemagne : elle doit surtout sa réputation à ses aptitudes laitières.

Vers 1880, Wegner indiquait comme rendement annuel moyen d'une vache 2.470 kilogrammes de lait, ce chiffre est aujourd'hui de beaucoup dépassé. Dans les tableaux que j'ai sous les yeux, je relève couramment des rendements supérieurs à 3.000 kilogr. et ceux de 4.000 kilogr. ne sont pas rares. La teneur en matière grasse dépasse presque toujours 3 % ce qui est très ho-

1. Le secrétaire actuel est M. Hermann Gross à Norden, à l'obligeance duquel je dois nombre de renseignements précieux.

norable pour la race[1]. Cette amélioration notable de l'aptitude laitière est le résultat d'une sélection attentive qui doit toute son efficacité aux sociétés de contrôle, dont nous connaissons le fonctionnement.

L'association a donc assuré le progrès des méthodes et mis par là entre les mains des éleveurs un outillage perfectionné qui donne des produits de qualité supérieure. La question des débouchés est, par le fait même, à moitié résolue : il suffit de faire connaître la race et d'en faire constater les mérites. C'est ce que n'ont pas manqué de faire les syndicats : les concours sont en même temps des foires où viennent s'approvisionner les agriculteurs et les marchands de toute l'Allemagne; des publications bien comprises soignent la réputation du bétail frison; on l'exhibe dans les grands concours nationaux de la Société allemande d'agriculture, et les récompenses qu'il y obtient lui servent de réclame. On ne doit donc pas s'étonner si l'exportation croît d'année en année : d'après la statistique des chemins de fer, elle était en 1899-1900 de près de 20.000 têtes; en 1902-1903, ce chiffre est monté à 40.000. Aujourd'hui, il n'est presque aucune région d'Allemagne où la race frisonne ne soit représentée. C'est une des préoccupations des sociétés agricoles, de favoriser les ventes au dehors en faisant connaître les qualités de leur bétail et de faciliter aux étrangers les achats sur place, en donnant leur investiture à des courtiers d'une honorabilité indiscutable.

L'État, naturellement, n'a pas cru devoir se désintéresser de l'élevage : une loi a imposé aux communes l'entretien d'un taureau pour 100 vaches; une ordonnance de police soumet les étalons qui ne sont pas inscrits au herd-book à l'approbation d'une commission. Je ne pense pas que cela ait augmenté sensiblement le rendement laitier des vaches frisonnes, ni fait

1. Dans un grand concours de vaches laitières spécialement préparées, sur 26 bêtes le rendement le plus faible a été :

5.095 kilogr. de lait dosant 3,23 % de matière grasse, soit : 164 kilogr. de beurre le rendement le plus élevé a été :

9047 kilogr. de lait dosant 3,07 % de matière grasse, soit : 277 kilogr. de beurre.

Une troisième vache a donné :

8.973 kilogr. de lait dosant 3,33 % de matière grasse, soit : 299 kilogr. de beurre. cf. Hermann Gross, *op. cit.*

vendre un taureau de plus aux éleveurs. C'est une manifestation de ce paternalisme d'État, qu'on tend aujourd'hui à introduire chez nous, et qui me semble plus marqué encore dans l'élevage du cheval.

Au moyen âge, il y avait déjà dans la Frise orientale des marchés importants où l'on venait de fort loin se remonter en chevaux de guerre. Au XVIIe et au XVIIIe siècles, les princes du pays se préoccupèrent d'améliorer la race et de réglementer l'élevage; l'État actuel continue ces traditions, même dans les détails, puisqu'il fixe à 12 marks le prix minimum de la saillie des étalons privés : ceux-ci doivent d'ailleurs être officiellement approuvés[1]. Un certain nombre de sociétés travaillent, sous la direction du Syndicat central qui a organisé le stud-book, à perfectionner les méthodes d'élevage et à encourager les éleveurs qui réussissent le mieux. Mais il semble que, dans ce domaine, l'initiative privée soit moins active qu'en ce qui concerne les bovidés. Il en faut sans doute chercher la cause dans l'ingérence constante de l'État qui, sous prétexte d'assurer la remonte de sa cavalerie, se croit tenu de prendre en main la direction de l'élevage national.

La grande valeur de certains animaux a conduit les éleveurs à organiser des sociétés d'assurances mutuelles contre les pertes qu'ils peuvent avoir à subir.

La production chevaline de la Frise trouve son principal débouché à l'extérieur. Les marchés les plus importants ont lieu en janvier et février à Aurich où l'on peut trouver un choix considérable de forts carrossiers : mais il se traite des affaires tout le long de l'année à l'écurie des éleveurs. Non seulement l'Allemagne, mais l'Autriche, la Russie, la Suisse, la Hollande, l'Amérique sont des clients de l'élevage frison. La remonte de l'armée s'est mise depuis peu à acheter les produits les plus légers qui, ne répondant pas au type du grand carrossier, étaient de vente difficile.

1. Nous avons en France le même système d'autorisation et d'approbation pour les étalons, et certains voudraient le voir étendre aux taureaux. Sans discuter l'utilité de l'Administration des haras, constatons que le seul élevage vraiment prospère en France est l'élevage du cheval de trait dont elle ne s'occupe pas.

III. — LA GEEST ET L'ÉMIGRATION.

L'essor agricole. — Nous venons de voir le rôle prépondérant que jouent les associations agricoles dans la prospérité de l'élevage frison. C'est aussi à elles que la Geest doit son essor économique, grâce à la diffusion des méthodes de culture rationnelle, et à l'emploi des engrais chimiques et du limon marin (*seeschlick*). Cette vase, qui dose 2.5 % d'azote et renferme aussi de la chaux et de la magnésie, est d'un usage courant dans les terres sablonneuses; le Syndicat central en fait extraire dans l'estuaire de l'Ems de grandes quantités; elle est mise à sécher dans un vaste dépôt à Emden, puis expédiée à un tarif extrêmement réduit.

M. Forster, à Engerhafe, fait aussi grand emploi de la chaux qui lui vient de la vallée supérieure de l'Ems. Sur son domaine de 70 hectares, il a 40 hectares de pâturages sans compter les prairies artificielles. Il hiverne 40 bêtes à cornes et 20 chevaux. Grâce à l'emploi des machines et à l'appoint des ouvriers venus des Tourbières pendant les grands travaux, la main-d'œuvre est très suffisante. Les Häuslinge étaient autrefois très nombreux sur la Geest, ils ont disparu petit à petit depuis l'introduction du battage à la vapeur qui a supprimé pour eux le travail d'hiver : ils n'ont donc plus aucun avantage à se lier par contrat avec un cultivateur et préfèrent rester ouvriers indépendants. Ceux-ci, sauf en temps de moisson, ne travaillent que de 7 heures du matin à 2 heures et demie du soir et ne consentent pas à allonger la journée, même contre une augmentation de salaire proportionnelle. C'est une coutume générale à toute la Frise, tant allemande que hollandaise.

Les procédés de culture sont donc les mêmes aujourd'hui sur la Geest que dans les Marschen, mais la fertilité y est moindre et le progrès agricole de date plus récente. Cela n'a pas encore permis au Bauer de s'enrichir beaucoup; il n'est donc pas tenté de se retirer de la culture comme le gros éleveur des Marschen, aussi le fermage n'existe-t-il pas sur la Geest. La propriété a

aussi moins de valeur, ce qui la rend plus stable, quoiqu'il n'y ait pas d'héritier avantagé; mais l'enfant qui prend le domaine a des soultes moins élevées à payer, et il s'acquitte facilement, car l'agriculture est encore en voie de développement; les ventes sont donc très rares.

L'émigration. — Il résulte de cet état de choses que les garçons qui ne gardent pas le bien paternel ne peuvent songer à s'établir dans le pays; les occasions manquent. Ils sont donc facilement amenés à émigrer. M. Forster avait un frère aîné qui est parti pour les États-Unis avec quelques capitaux qu'il a engagés dans la culture; aujourd'hui, il a, dans le Colorado, une importante exploitation agricole et possède de gros intérêts dans une affaire de force hydraulique. Un de ses oncles est arrivé en Amérique avec 15.000 marks; il en est revenu au bout de vingt ans avec 135.000 marks gagnés dans la banque et dans des spéculations sur les terrains. Il y avait autrefois une émigration suivie de jeunes gens disposant de capitaux qui se fixaient définitivement aux États-Unis comme agriculteurs. Aujourd'hui, le courant s'est renversé, on va plus volontiers dans l'est de l'Allemagne, dans le Holstein par exemple. Si les gens de la Geest ont émigré et émigrent encore dans la culture, c'est sans doute parce que la pauvreté relative du lieu les a maintenus plus près du type paysan, et que l'agriculture n'y ayant pas encore pris la tournure commerciale, sauf depuis peu d'années, la formation qu'ils ont reçue du travail fait d'eux de purs ruraux.

Sans doute aussi peut-on retrouver là l'influence saxonne qui a laissé des traces dans certains détails d'architecture, de mœurs et de langue, sur la Geest. Mais aujourd'hui on ne saurait distinguer entre les deux races, soit que les Frisons aient refoulé les Saxons, soit que la fusion se soit faite entre eux sous l'hégémonie des premiers qui ont donné au pays leur nom, leur langue et leurs coutumes.

Quoi qu'il en soit, nous devons constater que, sur la Geest, l'instabilité des domaines ne se manifeste guère, parce que la commercialisation de la production est encore trop récente.

IV

LES POLDERS DE L'EMS

La culture intensive en sol vierge.

Nous avons dit que, dans la Frise orientale, les Marschen s'accroissent par la conquête progressive de terrains sur la mer : ce sont les *Polders*. Voilà un fait nouveau qui va produire un type nouveau, ou du moins qui influence profondément le type des Marschen et éclaire certains de ses caractères qui, sans les Polders, resteraient inexplicables.

En effet, sur la Geest, ou lande, nous avons le type saxon pur, pauvre mais stable, et où chaque individu reste dans l'indépendance; c'est, par exemple le type du Lunebourg. Dans les Marschen en alluvions, la richesse augmente par suite de la fertilité du sol, mais l'indépendance diminue, à cause de la nécessité de recourir à des associations forcées pour l'entretien des digues qui protègent le sol contre les inondations. Dans les Polders, il faut, non seulement se protéger contre les inondations, mais en outre conquérir le sol même sur la mer. Par là, l'action collective prend une importance encore plus grande. C'est ce que nous allons constater. Mais nous ne devons pas oublier que les polders n'existent pas partout et qu'ils ne constituent jamais qu'une zone littorale très peu large.

I. — LA MER ET LA PROPRIÉTÉ CAPITALISTE.

La lutte contre la mer développe l'esprit d'association. — A propos de l'élevage, nous avons constaté le bon fonctionnement des associations agricoles : ceci ne doit pas nous surprendre car *l'esprit d'association est imposé aux habitants par la nature des lieux*. Le pays est très plat, la mer est tout près et les vents d'ouest sont violents; il en résulte un danger constant d'inondation. Pour y échapper, les premiers habitants ont installé leurs habitations sur de petits monticules artificiels appelés *terpes* en Hollande et *warfen* en Allemagne. Ces *warfen,* qui subsistent encore, donnent à tout le pays un aspect très spécial. Les maisons sont ainsi plus sèches et plus saines ; dans les villages elles se pressent les unes contre les autres, et le mur mitoyen règne ici sans partage comme dans une ville ceinte de remparts. « Déjà, Pline fait mention dans son Histoire naturelle de ces monticules dus à la main des hommes sur lesquels la malheureuse population des rivages germaniques a construit ses huttes [1]. » Pour la même raison, la plupart des villes de ces régions littorales sont bâties sur le bord de la Geest (*Randstädte*) : le vieil Hambourg est du nombre.

Grâce aux *warfen,* les hommes échappaient, ainsi que leur bétail, à la fureur des flots, mais la campagne était bien souvent ravagée et les récoltes détruites; pour remédier à ce fléau on dut construire des digues qui aujourd'hui étendent leur ligne ininterrompue depuis la Zélande jusqu'à l'extrémité du Jutland. A quelle époque remontent les premières digues? On l'ignore; mais on sait qu'il y en avait déjà sur les côtes de la Flandre au temps de Charlemagne, et qu'à partir de l'an 1100 leur construction prit une grande extension dans le Holstein [2]. Pour cela, les intéressés se groupèrent en sociétés de digues *Deichverbände*, qui, encore actuellement, pourvoient à l'entre-

1. Cf. Dr Haas : *Nordseeküste* p. 49.
2. *Ibid.*, p. 26.

tien des digues, en imposant des contributions déterminées à tous ceux dont la propriété se trouve protégée. Les règlements de ces sociétés passèrent dans la législation, et les lois modernes, de 1853 et 1872, ont reconnu et consacré l'autonomie de ces associations sous le contrôle de l'État. Elles ne sont pas spéciales à la Frise orientale, on les retrouve sur tout le littoral et notamment dans le Schleswig et le Holstein [1].

La surveillance des digues incombe à des « juges de digues » (*Deichrichter*) qui sont généralement des propriétaires du pays, comme M. Weener dans le Heinitzpolder. Les dépenses d'entretien, y compris les canaux et les écluses, varient de 6 à 16 marks par hectare; seuls les intéressés y sont astreints. Il y a, dans la Frise orientale, 400 kilomètres de digues, mais dans ce chiffre sont comprises d'anciennes digues aujourd'hui situées dans l'intérieur des terres et dont l'entretien est nul.

Car, après avoir endigué pour se protéger, l'homme a endigué pour conquérir, et de siècle en siècle la ligne des digues a reculé les limites de la mer : nous sommes ici au centre du champ de bataille où se déroule la lutte épique de l'homme contre la mer et qui s'étend de la Hollande au Danemark. A la fin du XVIIIe siècle, le Heinitzpolder appartenait au domaine royal et était exploité par des fermiers héréditaires : ceux-ci, pour se mettre à l'abri des flots du Dollart, construisirent les digues du polder à leurs frais; plus tard, ils rachetèrent la rente qu'ils devaient à l'État et devinrent propriétaires définitifs. Le Canalpolder, endigué aux frais de l'État pendant le cours du XIXe siècle, est resté propriété du fisc qui en afferme les terres.

Pour permettre l'écoulement des eaux de pluie, les digues sont percées d'écluses appelées *Siel* (autrefois *Syhl*, mot qui se retrouve dans beaucoup de noms de lieux) auxquelles aboutissent des canaux d'assainissement dont quelques-uns sont navigables. Leur entretien incombe à une association, *Entwässerung verband* qui englobe tous les propriétaires intéressés : à Hinte, la dépense s'élève à environ 4 marks par hectare.

1. Rappelons à ce sujet le dicton : *Deus mare, Friso litora fecit*.

La hauteur des digues est de cinq à six mètres, leur largeur est considérable, néanmoins la force de la tempête est telle que parfois la digue est rompue et le pays inondé; c'est ce qui est arrivé le 27 janvier 1901, près de Leer, où l'inondation fit des dégâts considérables. Les tempêtes (*Sturmfluten*) ont causé souvent de véritables désastres. « Pline, déjà, parle d'une grande tempête qui aurait contraint la plus grande partie des Cimbres et des Teutons à chercher dans le sud de l'Europe un pays plus hospitalier[1]. » « En 1277 et 1287, 385 kilomètres carrés de terres fertiles et 50 villages sont submergés à l'embouchure de l'Ems, et, avec l'année 1300, commence une époque qui a pu être appelée avec raison un temps de malheur pour le peuple frison[2]. » Le 11 octobre 1634 vit détruire la plus grande partie de l'île de Nordstrand dont il n'est resté que les *Halligen* sur la côte du Schleswig. Les îles de Pellworm et de Nordstrand ont été peu à peu reconquises par endiguement; elles représentent environ le tiers de la superficie de l'ancienne île. Aussi a-t-on pu dire que si les *Watten*[3] sont un grand cimetière de Marschen, les Marschen à leur tour sont un long triomphe de l'homme sur la nature.

Formation de la propriété capitaliste. — En 1825, la Frise orientale fut dévastée par une de ces inondations dont je viens de signaler les méfaits; en 1813, le pays avait déjà été ravagé par les Russes qui y avaient débarqué pour le délivrer de l'occupation française. Ces deux calamités survenues à peu d'années d'intervalle amenèrent la ruine complète d'un grand nombre de Bauern qui furent alors trop heureux de trouver dans les villes de commerce du voisinage des capitalistes à qui ils pussent offrir leurs domaines. La mer, en effet, en favorisant la navigation avait contribué à la formation dans les ports du littoral d'une bourgeoisie riche, disposant de capitaux abondants. Em-

1. Dr Haas : *Nordseeküste*, p. 26. — Les Cimbres habitaient le Jutland et le Schleswig.
2. *Ibid.*, p. 28.
3. Partie de la mer peu profonde qui est à sec à marée basse.

den, par exemple, avait joui, aux XVe et XVIe siècles, d'une prospérité qui l'égalait à Hambourg et à Brême ; son activité commerciale ne connaissait pas de chômage, car les glaces n'obstruaient jamais l'estuaire de l'Ems ; les toiles d'Angleterre et les produits de la pêche à la baleine et aux harengs constituaient les principaux articles de son trafic. Le négoce avait donc accumulé dans les villes des capitaux abondants qui, précisément au début du XIXe siècle, commencèrent à se trouver sans emploi par suite de la décadence du commerce maritime dans cette région. Les capitalistes urbains n'hésitèrent donc pas à acheter des domaines ruraux qui s'offraient à eux dans des conditions très avantageuses. Il y eut à cette époque une grande translation de la propriété qui eut pour conséquence de *développer beaucoup le fermage*, les nouveaux acquéreurs n'étant pas capables d'entreprendre la culture par eux-mêmes, ou étant retenus ailleurs par leurs affaires ; les anciens propriétaires formaient d'ailleurs un personnel tout trouvé de fermiers expérimentés.

Ces ventes nombreuses eurent aussi pour résultat une *concentration de la propriété*, les capitalistes ayant souvent acheté plusieurs domaines et parfois même un très grand nombre. On m'en cite qui en possèdent encore actuellement une vingtaine, et quelques-uns en ont beaucoup plus.

Au dire de personnes compétentes, les Bauern qui ont pu rester propriétaires, seraient menacés, dans un avenir assez proche, d'une expropriation analogue à celle d'autrefois à cause de l'évaluation exagérée des terres, qui ne permet pas à l'enfant qui conserve le bien paternel de désintéresser ses cohéritiers sans s'endetter lui-même irrémédiablement. Pour éviter ce malheur, il faudrait adopter la coutume saxonne de l'héritier avantagé, or nous savons, par l'exemple du pays de Hadeln et du Stadland, que cette coutume est en voie de disparition dans les régions de culture intensive ; d'autre part, le Frison semble n'avoir jamais suivi cet usage ou du moins il y a renoncé depuis fort longtemps et ne semble pas près de l'adopter aujourd'hui[1]. Le *Höfegesetz*,

1. Sur la transmission intégrale dans le Lunebourg, Cf. *Science sociale*, 23e fasc., p. 19 et suiv. et p. 56 et suivantes.

pourtant en vigueur dans la province, n'y est jamais appliqué, pas un Hof n'est inscrit à la *Höferolle,* nouvelle preuve qu'une loi n'est vraiment efficace que si elle est l'expression des mœurs[1]. On conçoit d'ailleurs que, pour des propriétaires qui n'exploitent ni ne résident, le maintien du domaine dans la famille soit une question très secondaire : pour eux, la terre est simplement une valeur de placement qu'ils liquident, s'ils y trouvent avantage, aussi facilement qu'une action industrielle ou un fonds d'État. Cette conception de la propriété rurale a même fini par pénétrer jusque dans l'esprit de ceux qui vivent sur leur terre et en tirent tous leurs moyens d'existence : ils sont, d'ailleurs, de moins en moins nombreux.

La formation des polders. — Le *climat* a un caractère nettement maritime : il est doux, égal et humide; le ciel est généralement couvert. L'égalité du climat, l'humidité du sol, jointe à celle de l'air fortement chargé d'émanations salines, favorisent la croissance de l'herbe tandis que les vents de mer violents s'opposent à la belle venue des arbres.

C'est à la violence du vent de nord-ouest que la Frise doit ses contours actuels. *La terre ferme s'étendait autrefois beaucoup plus au nord,* comme en témoignent les îles couvertes de dunes qui forment une chaîne presque ininterrompue depuis la Hollande jusqu'au Jutland. Sous l'effort des tempêtes, les dunes littorales ont, par endroits, cédé aux flots qui ont aussi pénétré à l'intérieur des terres; un mouvement d'affaissement du sol a encore facilité la submersion. Dans ces eaux peu profondes (la portion de mer comprises entre les îles et la côte et appelée « Watt » est à sec à marée basse), des dépôts de vase se sont formés qui ont, dans la suite des temps, constitué le sol fertile des Marschen ; ces terres furent peu à peu mises à l'abri des incursions de la mer par les digues dues à la main de l'homme. Ainsi, l'homme a reconquis sur la mer une partie du territoire que celle-ci a jadis submergé.

Au delà de ces digues la mer continue son travail d'alluvion-

1. *Ibid.*, p. 61 et suivantes.

nement; peu à peu le niveau du sol s'élève et quelques touffes d'herbe peuvent prendre racine, fixant la vase et retenant les dépôts lorsque le flot se retire. Un jour vient enfin où les alluvions ont atteint un niveau suffisant; on construit alors une nouvelle digue, et l'homme a conquis un *polder* de plus.

Comme on le voit, les terres du littoral peuvent se diviser en trois sortes :

a. — L'*Anwachs* (accroissement), sol en voie de formation, parfois couvert d'herbe et servant dans ce cas de pâturage d'été pour le bétail.

b. — La *Neumarsch* (nouveau polder), ou polders endigués à une époque relativement récente; terre vierge, très fertile et surtout consacrée à la culture.

c. — L'*Altmarsch* (vieux polder), formée d'alluvions très anciennes; sol compact, couvert surtout de prairies et de pâturages [1].

Nous nous trouvons donc en présence de deux modes de travail imposés ou tout au moins fortement influencés par la nature du lieu : l'élevage et la culture intensive. Ajoutons-en un troisième, que nous n'avons pas à étudier en soi, mais dont nous constaterons l'influence décisive sur la constitution de la propriété : le commerce maritime. Sous l'action combinée de diverses causes, les capitalistes urbains se sont substitués dans une large mesure aux propriétaires ruraux exploitant directement leurs domaines. Cette expropriation des Bauern, très faible, pour ne pas dire nulle, dans les régions de culture exclusive, est au contraire très avancée dans les Marschen où prédomine l'élevage de longue date; ainsi se trouve confirmée une fois de plus cette loi sociale que l'art pastoral (même sous sa forme la plus intensive) assure moins la stabilité d'une population que la culture pure.

II. — LA CULTURE INTENSIVE.

La culture commerciale. — *La culture des céréales est pratiquée de façon exclusive dans les polders*, qui, nous le savons,

1. V. Hermann Gross *Das Ostfriesische Rind*. Leipsig, 1905.

sont de création relativement récente. Le Heinitzpolder a un sol très riche, très calcaire, atteignant une profondeur de deux mètres environ ; la digue, construite en 1795, a conquis 527 hectares sur le Dollart, golfe qui sépare la Frise allemande de la Hollande. Le Canalpolder, qui borde aujourd'hui la mer, est beaucoup moins fertile ; il a été endigué prématurément ; au dire de gens compétents il eût mieux valu attendre encore une trentaine d'années.

M. Weener possède un *Platz* (c'est le nom que l'on donne aux domaines dans le pays) de 70 hectares auxquels s'en ajoutent 32 autres affermés dans le Canalpolder. Les digues engazonnées donnent un pâturage de 5 hectares ; le foin est fourni par une prairie de 3 hectares située à quelque distance à l'intérieur des terres ; une sole de 4 hectares est semée en trèfle dont une grande partie est consommée en vert par les chevaux, en mélange avec des tourteaux, et une certaine quantité en est vendue. A côté des dix chevaux de labour, il n'y a que huit vaches qui passent l'été sur la digue ; les veaux nés au printemps sont vendus en septembre de 150 à 180 marks. On voit que le bétail est réduit au minimum ; il le serait encore davantage sans l'existence de la digue, car on estime que *la terre des polders est trop fertile pour être convertie en pâturages.* C'est en effet un *sol vierge*, riche en humus et qui n'exige encore que *très peu de fumier*. Le principal engrais employé est le limon marin ou *Seeschlick* dont il est fait grand usage dans toute la Frise orientale ; au printemps, on répand quelquefois du nitrate de soude.

Les céréales, dont le rendement est élevé, constituent le principal produit du domaine [1]. Le colza, autrefois très cultivé, l'est de moins en moins : la concurrence des huiles minérales fait sentir ses effets ici comme dans la plaine de Caen. Vu le petit nombre d'animaux entretenus sur la ferme, il reste un excédent

1. Rendements moyens à l'hectare :

Seigle et froment	3.200 kil.
Orge	3.600 —
Avoine	3.000 —

considérable de paille qui est vendu à une fabrique coopérative de carton située en Hollande, à Neuschanz, à proximité de la frontière; ces fabriques sont très nombreuses dans la région, ce qui indique bien quelle est l'orientation de la culture. La production de la paille est soumise à de grands aléas : ainsi en 1903, M. Weener en a vendu pour 7.000 marks, et en 1904 seulement pour 3.000 marks à cause de la sécheresse. L'expédition de paille sur wagons a amené l'emploi de machines à presser qui sont annexées aux batteuses qui vont travailler de ferme en ferme; le battage de ses récoltes coûte à M. Weener 2.000 marks, soit environ 10 marks l'heure, main-d'œuvre et charbon compris. On ne cultive pas la betterave dans les polders, malgré la fertilité du sol, car le soleil n'est pas assez ardent à l'arrière-saison pour permettre à la plante d'élaborer assez de sucre.

La main-d'œuvre et l'émigration. — Il s'agit bien ici d'une culture intensive et commerciale, spécialisée dans la production des céréales, exigeant une main-d'œuvre assez considérable et un travail assez régulier. Si l'on utilise volontiers les machines perfectionnées, *l'humidité du sol ne permet pas l'emploi des moissonneuses qui bourrent* et font de mauvaise besogne; la récolte doit donc se faire à la main. Chez M. Weener, le personnel se compose de quatre valets payés de 400 à 500 marks, de deux servantes et de deux ouvriers permanents; du 1er juillet au 1er novembre, il y a à demeure quatre autres ouvriers. En temps de moisson, on trouve des journaliers en nombre suffisant dans les villages voisins. Le propriétaire paie ainsi pour plus de 5.000 marks de salaires par an.

Les ouvriers agricoles trouvent donc sur place les moyens de gagner leur vie et même de faire quelques économies qui leur permettent de soigner l'éducation de leurs enfants et d'en faire de petits artisans ou même des instituteurs. Mais *on ne constate pas l'ascension dans la culture de ces familles de journaliers* : la plupart d'entre elles ne sont même pas propriétaires de leurs maisons, les plus favorisées seulement possèdent un jardin. Quelques ouvriers cultivent à ferme des terres louées au fisc dans les

nouveaux polders, mais aucun d'eux n'arrive à se constituer un domaine. La raison en est facile à comprendre : grâce à la culture commerciale, la terre donne de gros profits et atteint une valeur vénale très élevée, de 4 à 5.000 marks à l'hectare. Il faudrait déjà beaucoup d'argent pour acquérir un mince lopin de terre, et le petit paysan n'aurait ni la capacité ni les moyens financiers d'en tirer un parti aussi avantageux que le grand cultivateur, il n'est donc pas disposé à payer aussi cher que ce dernier, et en fait il n'y a pas de morcellement de domaine.

Cette impossibilité pour les petites gens d'arriver à l'indépendance provoque l'*émigration* de ceux qui se sentent le désir de se créer un domaine et l'énergie nécessaire pour y arriver. Ils s'en vont dans l'Amérique du Nord ou du Sud, attirés souvent par des parents déjà établis : ils débutent comme ouvriers ruraux et au bout de quelques années parviennent à la situation enviée de fermiers indépendants.

Dans la classe des gros Bauern, il se produit aussi aujourd'hui un mouvement d'émigration, mais moins étendu et à destination moins lointaine. Longtemps, le Frison est resté fidèle à *sa* terre, toutefois depuis quelques années des jeunes gens avisés se sont décidés à quitter leur province pour aller louer des fermes dans d'autres régions, en Silésie par exemple ou dans le Holstein [1]. M. Weener, avant d'hériter de son oncle, a exploité comme fermier pendant plusieurs années un grand domaine en Lunebourg. C'est une conséquence du haut prix des terres dans ce pays-ci, dû aux gros profits que la culture intensive permet de réaliser. Les fils de cultivateurs, en effet, se ren-

1. « La différence de race des habitants du littoral de la mer du Nord se manifeste naturellement dans leur aspect physique et leur caractère, dans leurs mœurs et leurs coutumes, dans leur langue, leur vêtement et dans l'architecture de leurs maisons. Ainsi, le Frison est large d'épaules, de taille ne dépassant pas la moyenne, robuste, avec de larges mains et des cheveux clairs, fins et plats, les yeux bleu clair ou gris, le teint blanc et le visage rond, les traits peu accentués. Son caractère est sérieux, parfois même sombre ; il ne s'égaie pas facilement, mais lorsqu'il est gai, sa gaieté a facilement quelque chose de véhément. Le proverbe : *Frisia non cantat* est bien connu. Le Frison est peu expansif, mais il montre un grand penchant pour la dépense et le luxe ; il est d'une excessive propreté et fier de son domaine conquis sur la mer par ses ancêtres. Le Saxon, au contraire, et plus mince et plus maigre, il a de longues jambes et le corps court, un visage maigre et des traits accentués. — L'a-

dant compte des bénéfices qu'on peut faire dans la carrière paternelle, cherchent à acheter ou à affermer des domaines ; il s'ensuit que les prix de ferme montent en même temps que la valeur vénale des terres; ils atteignent 200 et 250 marks l'hectare. Dans ces conditions les bénéfices deviennent plus aléatoires et il est plus avantageux d'aller faire de l'agriculture dans d'autres contrées; mais c'est encore le petit nombre qui s'y résout.

La transmission de la propriété. — Nous avons dit que le morcellement des domaines n'avait jamais lieu actuellement dans les Polders, et nous en avons donné la raison; mais il n'y a pas non plus d'héritier avantagé. Nous savons que c'est un effet de l'existence de capitaux mobiliers produits par la culture riche de faire réduire, puis disparaître, l'avantage de l'héritier. Nous avons déjà constaté ce fait dans les Marschen de l'Elbe et de la Weser; mais tandis que là l'héritier est encore désigné par la coutume et que la disparition de l'avantage est un fait récent, dans toute la Frise orientale, au contraire, tous les enfants ont des droits égaux à l'héritage paternel et l'institution d'un héritier avantagé, si elle a jamais existé, est depuis longtemps disparue[1]. Ordinairement le domaine est licité entre les enfants; il arrive même que celui qui en devient propriétaire n'est pas lui-même agriculteur; il trouve alors facilement à affermer sa propriété. Les domaines des Polders sont cependant restés jusqu'ici assez stables dans les familles, ainsi M. Weener n'a pas connaissance que son Platz ait appartenu à d'autres qu'à ses ancêtres. Mais si les enfants ne s'entendent pas, le domaine est vendu à un étranger et cela est de plus en plus fréquent à cause de la valeur exagérée qu'a prise la terre. Il en résulte que la stabilité de la propriété foncière est ébranlée, et que celle-ci tend de

mour du pays natal est étonnant chez les Frisons. Aussi loin qu'ils aillent, aussi grand soit le bien-être qu'ils trouvent ailleurs, villes et pays étrangers n'ont pour eux aucun charme, toujours leur patrie battue par la mer les attire à elle! Là, tout est plus beau et meilleur. Pouvoir s'y reposer et y mourir en paix après avoir parcouru longtemps toutes les mers du globe, tel est aujourd'hui comme autrefois le désir secret que porte en son cœur tout Frison. » (Dr Haas : *Nordseeküste*, p. 32).

1. D'après la *Lex Frisonum*, rédigée au VIIIe siècle, les garçons étaient avantagés vis-à-vis des filles.

plus en plus à changer de mains, le Frison la considérant comme un capital immobilier et non comme un foyer qui doit se transmettre de génération en génération.

En Frise, le partage égal n'est pas l'effet de l'enrichissement actuel et sa pratique n'est pas limitée aux seuls cultivateurs aisés. Les ouvriers eux-mêmes observent cette règle; à chaque génération la maison est vendue et la famille dispersée; c'est ce qui explique la proportion élevée des simples locataires parmi les ouvriers ruraux. L'absence d'héritier rend aussi la situation des vieillards et des infirmes plus précaire que dans les pays d'*Anerbenrecht* [1]. On se repose sur l'État du soin de leur assurer une retraite, et ainsi une loi de prévoyance sociale a pour effet visible de dissocier la famille en supprimant les obligations des enfants vis-à-vis des parents. Ceux qui ne jouissent pas d'une assurance tombent souvent à la charge de la commune. Après deux ans de séjour, tout habitant a droit, le cas échéant, à l'assistance communale, à moins qu'il n'ait été secouru occasionnellement pendant ce temps. Aussi est-ce un des devoirs les plus impérieux des maires soucieux de la prospérité de leur commune de surveiller de très près les nouveaux venus. Ce sont des ennemis contre lesquels il faut se défendre : pour peu que le maire craigne, à tort ou à raison, de les voir tomber un jour à la charge de la commune, il leur suscite mille difficultés, fait en sorte qu'ils ne trouvent ni travail, ni logement, (en quoi il peut compter sur la complicité de ses administrés); ou bien il s'ingénie à leur faire accepter un secours avant l'expiration des deux années. Ces malheureux s'accommoderaient probablement mieux d'avoir droit à moins d'assistance et à un peu plus de tolérance.

Nous n'avions pas encore rencontré une conception aussi nettement capitaliste de la propriété foncière, considérée surtout comme un placement d'argent. Il en faut sans nul doute rechercher la cause dans le développement du commerce de mer et le voisinage des ports où mille occasions de profit s'offraient à

1. L'Anerbenrecht est le droit successoral d'après lequel le domaine est transmis intégralement à un héritier désigné et fortement avantagé (V. *Sc. soc.*, 23e fasc.).

ceux qui s'adonnaient à la navigation. La terre a perdu un peu de ce prestige superstitieux qu'elle garde encore chez les peuples purement agriculteurs où elle est l'unique source de richesses ; en Frise, on lui demande de rapporter de l'argent comme un navire ou une fabrique : c'est le criterium qui sert à l'évaluer et à l'apprécier.

En résumé, nous proposons la formule sociale suivante pour le type de la Frise : *La lutte contre la mer a développé à un haut degré l'esprit d'association, qui, joint à la fertilité du sol et aux facilités des transports, a imprimé à la culture et à l'élevage une allure commerciale, ce qui a pour résultat de donner à la terre une valeur très grande, qui en rend la possession de plus en plus difficile à conserver pour le cultivateur.*

Le commerce maritime des ports du littoral a constitué une classe de capitalistes urbains qui se sont déjà en partie substitués et se substituent de jour en jour aux cultivateurs-propriétaires.

Il nous faut maintenant jeter un coup d'œil rapide sur le chemin parcouru et résumer brièvement les caractères des variétés du type social que nous avons étudié en les rapportant à un type déjà connu.

En Lunebourg, le type particulariste, stationnaire sur son domaine plein à culture intégrale, commence à peine aujourd'hui à prendre son essor sous l'influence des transports qui lui apportent progrès des méthodes et débouchés. Le changement est évidemment profond et il affecte l'organisme dans ses parties essentielles, mais il n'en est encore presque rien apparu au dehors, et il faut l'outil délicat de la Nomenclature et la méthode pénétrante de la science sociale, pour découvrir sous le voile des traditions du passé les métamorphoses qui se préparent pour l'avenir.

Ce que sera cet avenir, les Marschen d'Otterndorf nous per-

mettent en partie de le prévoir, car c'est le propre des transports et des progrès de la science technique de supprimer les monopoles et les avantages naturels qui résultent des conditions du lieu. Dans le pays de Hadeln la culture est intensive, spécialisée et par là même commerciale. Exigeant des moyens d'action plus puissants et des aptitudes moins communes que la culture intégrale, elle a eu pour conséquence la formation d'une classe patronale. C'est une première complication de l'atelier agricole; des trois facteurs : travail, direction, capital, le premier est séparé des deux autres.

Dans les Marschen de la Wéser, la nature du sol a amené la spécialisation exclusive dans une seule branche de la production agricole : l'élevage. Le caractère commercial de la culture est porté ici à son plus haut point; le cultivateur considère son domaine comme un atelier. Il est disposé à l'abandonner si d'autres voies s'ouvrent à son activité ou si ses bénéfices lui permettent le repos : il cédera alors son exploitation à un fermier, et ainsi les trois facteurs de la production se trouveront séparés. C'est le déracinement du Bauer qui commence.

Dans la Frise orientale, ce déracinement s'accentue; on peut même le considérer comme devenu l'état normal à cause du voisinage des ports de mer. Les capitalistes, issus du commerce et de l'industrie, prennent la place des Bauern et constituent une classe de propriétaires, venue du dehors, superposée à la classe des fermiers, elle-même superposée à celle des travailleurs manuels. C'est le maximum de complication que puisse offrir la culture.

A mesure que cette évolution s'est accentuée le *travail* est devenu de plus en plus intensif, spécialisé et productif; sa direction échappe de plus en plus à l'ouvrier.

Le *domaine*, jadis foyer de la famille, n'est plus considéré que comme un atelier de travail, et sa propriété finit même par échapper au patron du travail.

La *famille* a perdu les dernières apparences patriarcales; elle se détache du domaine qui ne lui offre plus un point d'appui stable. Chacun des enfants cherche à assurer son existence sui-

vant ses goûts et ses aptitudes : beaucoup vont trouver ailleurs, en Allemagne ou à l'étranger, des situations qui leur font défaut chez eux. Si un grand nombre parmi les plus riches se tournent vers les fonctions publiques et les carrières libérales, il en faut chercher la raison dans le prestige de l'État centralisé dont l'influence s'exerce plus facilement, par le gymnase et l'université, sur les jeunes gens riches que sur les autres.

Le *mode d'existence* ne présente plus l'uniformité qu'il revêtait en Lunebourg, par suite de la formation d'une classe supérieure.

Le commerce, en développant l'instabilité, rend la famille moins apte à traverser sans crise les *phases de l'existence :* il en résulte parfois un élargissement du rôle de l'État.

L'action de la *collectivité* sous toutes ses formes est très marquée par suite de la grande complexité de la vie sociale due au commerce, et de la nécessité de se protéger contre la mer.

Tout compte fait, la région des Marschen nous offre le spectacle d'une agriculture prospère et progressive, qui témoigne évidemment des qualités de la race et de son aptitude à s'adapter aux conditions économiques du lieu et du temps dans lesquels elle vit. Il ne faut point s'étonner de rencontrer chemin faisant quelques souffrances et d'avoir à noter quelques crises, car la vie plus intense, le travail plus compliqué, l'évolution plus rapide font ressortir plus vivement certains maux qui ne s'apercevaient pas dans une société plus simple. Il est naturel qu'ici les incapables apparaissent plus nombreux et que leur élimination se fassent plus rapidement et plus brutalement.

Paul Roux.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Lahure Didot et Cie. — Paris.

TABLEAUX DU TYPE DES MARSCHEN DE LA PLAINE SAXONNE

I. — VARIÉTÉ DES MARSCHEN DE LA WESER.

(Art pastoral exclusif.)

- Sol d'alluvions riches, excessivement compact et très humide.
  - Art pastoral intensif.
    - Élevage de reproducteurs de choix.
      - Associations pour le progrès des méthodes.
      - Laiteries coopératives.
      - → Aptitudes commerciales.
    - Production intensive du *beurre*.
    - Facilités d'établissement.
      - Maintien de la petite propriété à côté de la grande.
      - Arrêt de l'émigration. → Main-d'œuvre suffisante sur place pour les grands propriétaires.
      - Développement du fermage parcellaire.
      - Instabilité des domaines.
      - → Absentéisme des propriétaires qui vont en ville. → Développement des professions libérales.
- Origine frisonne.
  - L'héritier n'est pas avantagé. . . . . .
- Sol très bas.
  - Nécessité d'entretenir les digues.
    - Grand développement des Pouvoirs locaux.
    - → Prestige des fonctionnaires.

II. — VARIÉTÉ DES MARSCHEN DE L'ELBE.

(Culture et art pastoral intensifs.)

La *nécessité d'entretenir les digues* donne les mêmes conséquences que dans les marschen de la Weser, et la *domination prussienne* vient encore renforcer le prestige des fonctionnaires.

- Alluvions un peu moins compactes et moins humides.
  - Culture intensive associée à l'art pastoral intensif.
  - Production en vue de la vente : chevaux, beurre, etc.
  - Difficulté plus grande d'installation (à cause de la culture).
    - → Grande propriété prédomine sur la petite.
      - Progrès des méthodes, drainage, machines.
      - Emploi de salariés nomades.
  - Enrichissement.
    - Formation de capitaux.
    - Habitudes de luxe.
      - Endettement et ventes de domaines.
      - → Immigration de riches cultivateurs.
  - Aptitudes commerciales.
    - → Émigration commerciale en Amérique avec esprit de retour.
- Origine saxonne.
  - Héritier avantagé . . . . . .
    - Stabilité des domaines.
    - Émigration des cadets.

III. — VARIÉTÉ DES MARSCHEN DE L'EMS.

(Culture et art pastoral intensifs.)

C'est la même que la précédente ; elle n'en diffère que par les points suivants :

- Origine frisonne.
  - Héritier n'est plus avantagé. . . . . .
    - Instabilité des domaines.
    - → La plupart des petits propriétaires sont définitivement évincés par les grands et deviennent fermiers ou salariés.

IV. — VARIÉTÉ DES POLDERS DE L'EMS.

(Culture intensive en sol vierge.)

- Sol vierge extrêmement fertile, récemment conquis sur la mer (neumarsch).
  - Culture exclusive, intensive et commerciale.
    - Prix très élevé des terres et nécessité de gros capitaux.
      - Impossibilité à la classe ouvrière d'arriver à la propriété.
      - → Émigration agricole en Amérique.
      - Création d'une classe de gros cultivateurs, propriétaires, ou fermiers.
      - → Émigration riche en Allemagne pour reprendre des fermes.
    - Travail abondant et régulier.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. EDMOND DEMOLINS

LES ORIGINES DE LA SCIENCE SOCIALE

FRÉDÉRIC LE PLAY

SA MÉTHODE ET SA DOCTRINE

PAR

Edmond BOUCHIÉ DE BELLE

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
1907

SOMMAIRE

Préface, par Edmond Demolins.

Introduction. P. 3.

La méthode d'observation. — Comment Le Play l'appliqua aux sociétés humaines. — Pourquoi son œuvre scientifique est moins connue que ses plans de réforme.

Première partie. — **La Méthode**. P. 10.

I. ***Le principe de la méthode.***

Comment Le Play fut amené à l'étude des sociétés humaines. — Causes qui ont retardé le développement de la science sociale.

II. ***La description de la méthode.***

La méthode monographique. — Importance de l'étude de la famille ouvrière. — Le budget de la famille, son importance et ses lacunes.

III. ***Conclusions sur la méthode.***

Premier essai de classification : les trois formes de la famille. — Les *Ouvriers européens*. — Ce qui manque à la méthode de Le Play.

Deuxième partie. — **La Doctrine**. P. 35.

I. ***Les deux fondements de la doctrine.***

L'observation des sociétés est le premier fondement de la doctrine. — La conception de la prospérité en est le second. — La prospérité existe quand le pain quotidien est assuré et la loi morale observée. — Il faut propager les coutumes suivies par les peuples prospères.

II. ***Les rapports privés intérieurs à la famille.***

Rôle de la famille. — La famille patriarcale, la famille-souche et la famille instable. — Il faut établir la famille-souche à l'aide de la liberté de tester.

III. ***Les rapports extérieurs à la famille. L'organisation du travail et les rapports des classes.***

Complication croissante des rapports extérieurs à la famille. — Il faut combattre le paupérisme à l'aide des coutumes du patronage : permanence des engagements; stabilité des salaires; association du travail agricole et du travail industriel; respect de la loi morale.

IV. ***Les rapports publics.***

Rôle des pouvoirs publics. — Leur organisation. — Exemple de l'Angleterre comme modèle.

V. ***Conclusions sur la doctrine.***

Les faits jugent la doctrine. — Le Play a négligé le phénomène de la concurrence qui a pris un développement de plus en plus grand. — Le mode de succession ne donne pas une classification exacte des sociétés. — Le patronage n'a pas résolu la question ouvrière.

Troisième partie. — **Les Résultats immédiats**. P. 78.

Première ébauche de la méthode d'observation. — Détermination de quelques lois générales. — Rôle important du travail. — Réfutation du préjugé des lois écrites. — Conciliation de la tradition et du progrès. — Caractère de l'égalité et de l'inégalité dans les sociétés. — Importance des questions morales et religieuses.

Appendice. — *Comment étudier méthodiquement la Science sociale*. P. 83.

Le perfectionnement de la méthode : la Nomenclature sociale. — L'application plus rigoureuse de la méthode. — Le groupement des répercussions sociales. — Le développement de la Classification sociale. — La coordination des résultats obtenus.

BUSTE DE FRÉDÉRIC LE PLAY

PRÉFACE

Par suite des progrès de la *Science sociale* depuis vingt ans, l'œuvre de Le Play n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt historique. Elle marque seulement le point de départ et la première ébauche de la science.

Mais il est nécessaire de connaître ce point de départ et cette ébauche, pour savoir combien il a été difficile de soumettre l'étude des phénomènes sociaux à la méthode rigoureuse de la science. On comprendra ainsi quelle admiration on doit avoir pour l'homme éminent, pour le Maître, qui a osé entreprendre une tentative aussi difficile.

S'il ne l'a pas menée plus loin, c'est que cela était impossible dans les limites d'une vie humaine.

Du moins il a pu se survivre par ses disciples, qui ont continué son œuvre et qui ont pu l'amener au point où elle est aujourd'hui.

Cette œuvre a traversé quatre périodes nettement distinctes :

Dans la première période, de 1830 à 1855, Le Play parcourt l'Europe et une partie de l'Asie pour recueillir des observations sociales méthodiques. Il rédige ces monographies de familles, qui devaient constituer le fondement de la science sociale. Le résultat de ses observations est consigné dans les six volumes

des *Ouvriers européens*. C'est un vaste répertoire de faits, décrits avec un soin et un ordre minutieux.

Pendant cette période, Le Play s'applique surtout à un travail d'analyse et tient encore les conclusions au second plan.

Dans la seconde période, de 1855 à 1882, année de sa mort, Le Play entreprend de formuler les conclusions, qui se dégagent des faits observés. C'est la synthèse. Il publie alors la *Réforme sociale en France*, l'*Organisation de la Famille*, l'*Organisation du travail*, la *Constitution de l'Angleterre*, la *Constitution essentielle de l'humanité*, etc.

Malheureusement, cette synthèse était prématurée.

Elle était fondée sur une méthode encore trop imparfaite et sur un nombre de faits insuffisants. Les observations ultérieures prouvèrent qu'elle devait être rectifiée, ou complétée, sur un grand nombre de points.

Mais, dans cette seconde série d'ouvrages, Le Play ne s'était pas contenté de formuler la synthèse des faits observés, il avait entrepris, en outre, de donner des conclusions en vue de la réforme sociale.

Ces conclusions étaient également prématurées, pour les mêmes raisons. Elles eurent un résultat encore plus grave. Elles détournèrent le public et Le Play lui-même de l'œuvre purement scientifique et en retardèrent ainsi le développement naturel, alors qu'elle n'était encore qu'à ses débuts.

Ainsi, du même coup, la science se trouva arrêtée et l'œuvre sociale se trouva compromise, parce qu'elle ne reposait pas sur une base suffisamment solide.

Cette double erreur a retardé de vingt années les progrès de la science sociale.

La troisième période va de 1886, date de la fondation de la Revue *la Science sociale*, à 1903. Cette période, de près de vingt années, fut consacrée à reprendre d'une façon plus méthodique l'œuvre scientifique de Le Play, grâce à l'emploi d'un instru-

ment d'analyse plus perfectionné, la Nomenclature sociale, établie par Henri de Tourville.

Grâce à la Nomenclature, les collaborateurs de la *Science sociale* ont pu réunir une masse considérable de faits, plus méthodiquement analysés; ils ont pu, en outre, déterminer plus exactement les conditions dans lesquelles ces faits se répercutent les uns sur les autres.

A partir de ce moment, les bases de la science sociale se trouvèrent définitivement constituées.

La quatrième période, qui commence en 1904, est nettement caractérisée, dès maintenant, par la coordination des résultats obtenus pendant la période précédente. Cette coordination s'accomplit par la mise en ordre des répercussions enregistrées jusqu'à ce jour, par l'énoncé des lois qui en résultent, par l'établissement de définitions plus précises et plus nombreuses, enfin par la substitution d'une Classification sociale naturelle à la Classification artificielle ébauchée par Le Play.

Ces résultats sont consignés dans la *Bibliothèque de la Science sociale*, dont on trouvera le classement méthodique à la suite de cette étude sur l'œuvre de Le Play.

Cette étude est une introduction naturelle à la science sociale et nous remercions M. Bouchié de Belle d'avoir bien voulu l'écrire et d'avoir fait revivre si exactement l'œuvre du fondateur de la science sociale.

Edmond Demolins.

FRÉDÉRIC LE PLAY

SA MÉTHODE ET SA DOCTRINE

I

Le grand fait intellectuel du XIXe siècle, — c'est aujourd'hui presque un lieu commun de le dire, — est l'application aux phénomènes de la vie morale des méthodes d'analyse scientifique réservées jusqu'alors à l'étude du monde physique. On a cessé d'opposer sur ce point la science à l'art et à la littérature. On a fait d'elle, a dit un psychologue contemporain, un procédé de l'intelligence capable de s'adapter à tous les objets et de renouveler le domaine entier de la connaissance. Le XVIIIe siècle avait tenté une entreprise semblable et y avait échoué. Comme base de ses théories morales et sociales, il avait substitué aux idées innées, aux dogmes révélés, les connaissances scientifiques qu'il avait acquises. Mais il avait immédiatement exagéré la portée de ces connaissances. Enivré de leur découverte, il les avait brandies comme un défi aux vieilles croyances. Puis, il avait tiré d'elles les conséquences les plus audacieuses et les plus inattendues. « Suivre en toute recherche, « avec toute confiance, dit Taine, la méthode des mathémati- « ciens; extraire, circonscrire, isoler quelques notions très sim- « ples, très générales, puis, abandonnant l'expérience, les com-

« parer, les combiner et du composé artificiel ainsi obtenu, « déduire, par le raisonnement pur, toutes les conséquences « qu'il enferme : tel est le procédé naturel à l'esprit classique ». Et cet esprit classique domine encore le XVIIIe siècle. L'observation, pour lui, ne compte presque pas, l'induction est sommaire, la déduction est tout.

Le XIXe siècle a compris qu'il fallait renverser les rôles : mettre l'observation au premier rang. Son mouvement intellectuel se résume en une immense enquête, embrassant tous les domaines de la sensibilité et de l'activité humaines.

Les historiens ont ouvert la route. Leur tâche, désormais, consiste à relever, à critiquer des faits, à les établir d'une manière incontestable. Et c'est d'après ces faits seulement, sans apport du dehors d'aucune idée, qu'on pourra philosopher, c'est-à-dire établir des lois.

Même procédé dans l'étude de l'âme humaine. Un caractère, pour les psychologues contemporains, n'est plus une substance permanente et ferme; c'est un faisceau de phénomènes, sans cesse en train de se faire et de se défaire, une succession d'images dans un cerveau. En saisissant ces images, en les classant, en découvrant ainsi le rythme selon lequel elles reviennent, on obtiendra cependant, non pas une association d'idées qui marche, mais une personne bien réelle et vivante, qu'elle s'appelle Julien Sorel, ou Emma Bovary.

La nouvelle méthode fut d'abord appliquée inconsciemment. On ne la formula guère que vers le milieu du siècle. Balzac, le premier, s'intitule « docteur en science sociale ». Stendhal, à qui l'on demandait sa profession, avait répondu, plus modestement, « observateur du cœur humain ». Lorsqu'on exposa à Sainte-Beuve les principes de l'observation sociale, l'auteur des *Lundis* déclara simplement y reconnaître « sa pratique naturelle ». L'idée se précisa ensuite dans l'esprit d'une pléiade de philosophes et d'historiens qui en donnèrent l'expression la plus brillante en l'appliquant à l'étude des faits sociaux : Auguste Comte, Tocqueville, Le Play, Renan, Taine.

II

Dans ce groupe, cependant, chacun marcha seul; très peu d'échange d'idées, d'appui mutuel. Le plus isolé de tous fut Le Play. Isolé dans sa vie d'abord : ce penseur vécut, non parmi d'autres penseurs, mais parmi des hommes d'action. Il dirigea des mines, des usines, fut conseiller d'État, sénateur. Isolé aussi dans son œuvre : il alla droit vers son but, sans regarder, à droite ni à gauche, où en étaient les autres. Si on le compare à eux, deux grandes originalités frappent en lui.

La première est de n'avoir voulu connaître les faits sociaux que dans leur réalité vivante. Il a très peu usé du document écrit. A travers les documents, en effet, les faits apparaissent morts. Il faut, pour qu'ils aient leur physionomie véritable, les faire revivre, reconstituer le milieu ambiant, transformer des notions en impressions. Cela exige une puissance d'évocation prodigieuse; si prodigieuse que la sensibilité de l'historien arrive, presque fatalement, à prendre le pas sur son intelligence, à obscurcir son jugement. Cependant, dira-t-on, en se bornant à étudier le présent, on ne suit que des expériences en voie d'accomplissement, c'est-à-dire indéterminées, incomplètes. Le passé seul peut donner des expériences achevées et concluantes. Aussi Le Play n'a-t-il point négligé l'étude du passé; seulement il a prétendu le connaître par le présent. L'évolution sociale ne marche pas, en effet, d'un pas égal dans tous les pays. Il est des institutions inertes dans certains lieux qui sont encore vivantes dans d'autres, ou qui y ont, au moins, laissé une empreinte plus visible. Leur évocation, si difficile à faire du sein des archives, se réalisera dès lors par un simple voyage. Remonter ainsi des faits directement observables à ceux qui ne le sont point, n'est-ce point la véritable méthode scientifique? Par ce procédé nouveau, Le Play, sans être historien, porta dans l'histoire des projections de génie [1].

1. C'est ainsi que les pages écrites par Le Play sur la féodalité sont parmi les plus

Il eut une seconde supériorité. Dans l'observation même des faits actuels ou passés, il comprit qu'il ne devait pas se fier aux seules qualités de son intelligence. Ces faits se présentent, en effet, en une multitude et dans un enchevêtrement infinis. Lorsque Michelet pénétra aux archives, il fut si brusquement entouré, assailli par une armée aux cent langues qu'il lui fallut dire « doucement, messieurs les morts! » Cette foule tumultueuse, l'esprit cherche instinctivement à la dominer, à l'embrasser du regard; il ne conçoit pas qu'il puisse la mieux connaître en se laissant rouler par elle. Il s'attache alors à une hypothèse, d'allure scientifique, que semblent corroborer certains faits et qui peut avoir, d'ailleurs, sa part de vérité. Cette hypothèse, il se la donne comme une loi générale, unique, par laquelle il prétend tout expliquer. Ç'a été le cas de penseurs illustres. Augustin Thierry, frappé des conséquences, incontestablement prodigieuses, qu'entraîne la superposition de races distinctes sur un même sol, voulut faire procéder de là toute l'histoire de France et d'Angleterre. Zola interprète l'histoire d'une famille par les seules lois de l'hérédité. Ou bien, on se laisse séduire par une analogie : on veut étendre arbitrairement aux phénomènes sociaux l'application d'une loi biologique, et, au premier abord, les faits vous donnent, presque toujours, un semblant de raison. Le Play, dressé à l'étude des sciences physiques, vit le danger. Il savait que la première qualité du savant est l'humilité, le respect, le culte des faits. Il lui faut s'incliner devant eux, les aborder de plein pied, les toucher dans toute leur simplicité, sous leur aspect le plus vulgaire, le plus brutal. Au bout de quelque temps, ces faits porteront

remarquables qui lui aient été consacrées. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, Le Play la vit, cette féodalité, encore vivante et active dans diverses parties de l'Europe, ce qui lui fit mieux comprendre les institutions des XIe et XIIe siècles français. Il étudia, par le même procédé, les anciennes coutumes corporatives, montra les raisons profondes d'une organisation du travail que l'école économique orthodoxe avait condamnée par principe et qui, cependant, était la résultante directe d'un état social déterminé.

Le procédé de Le Play a, du reste, été appliqué presque en même temps par Tocqueville qui, préparant son ouvrage sur l'*ancien Régime et la Révolution*, s'imprégna de l'esprit des coutumes d'autrefois, par un voyage aux vieux pays d'Empire où ces coutumes subsistaient encore. Ni Le Play, ni Tocqueville ne se doutaient alors de cette coïncidence de leurs méthodes.

d'eux-mêmes l'observateur au-dessus d'eux, l'élèveront jusqu'à la connaissance des lois. Mais, pour pénétrer dans la masse confuse des faits, pour les isoler les uns des autres, il faut un instrument d'analyse, un procédé qui se substitue en quelque sorte à l'observateur, lui fasse jouer un rôle positif, l'impersonnalise. Cet instrument, Le Play, nous le verrons plus tard, le forgea : c'est sa monographie de famille ouvrière. Par là, l'auteur des *Ouvriers européens* apporta dans un nouvel ordre de faits la discipline objective sans laquelle il n'est point de réelle connaissance scientifique; par là, il peut être véritablement appelé le fondateur de la science sociale.

III

Le Play, sous cet aspect, est cependant peu connu. Son œuvre, pour la plupart des contemporains, ne présente pas l'unité et la belle ordonnance de celle d'un Tocqueville, d'un Renan, d'un Taine. Il a attaché son nom à certaines idées : le grand rôle social de la famille, la liberté testamentaire, le traditionalisme, le régionalisme. Mais ces idées ont pris, en quelque sorte, chacune une individualité distincte; elles se sont éparpillées; on admet l'une, on rejette l'autre, arbitrairement. La forte base de faits sur laquelle elles reposent, le lien qui les unit en un corps de doctrine ont été plus ou moins perdus de vue.

Cela tient, en grande partie, à ce que Le Play est fort peu lu et pour la raison qu'il est fort peu lisible. Ce savant illustre fut un écrivain médiocre. Sa première édition des *Ouvriers européens*, œuvre colossale au point de vue scientifique, est un simple atlas de chiffres. C'est au lecteur de faire parler ces chiffres et l'on comprend qu'un pareil effort ait peu tenté. La deuxième édition, au contraire, est si touffue qu'il faut, pour s'y reconnaître, un véritable travail de déblayage. Le seul ouvrage d'exposition véritable que nous possédions de Le Play est sa *Réforme sociale*, parue en 1864 et qui lui valut sa renommée. Ouvrage qui devait synthétiser son œuvre et qui, malgré sa grande va-

leur, n'est pas à la hauteur de sa tâche. Qu'on la compare, cette *Réforme sociale,* à la *Démocratie en Amérique*, aux *Origines de la France contemporaine,* et l'on comprendra quelle cause d'infériorité ç'a été pour son auteur de n'avoir pas su mettre sa parole à la hauteur de sa pensée.

Mais cette ignorance de l'œuvre scientifique de Le Play tient aussi à une autre raison. Cette œuvre, à partir de 1870, est masquée par une autre, celle-là toute d'action et d'apostolat. Le Play, en même temps que l'intelligence la plus haute, possédait une sensibilité ardente. Ce fut cette sensibilité qui le poussa dans sa tâche d'observation et ce fut elle qui, plus tard, l'en fit sortir. S'il étudia les sociétés, ce fut pour y rechercher le secret des peuples prospères, pour essayer de porter remède aux souffrances de son pays. Hors les temps de crise, dit-il lui-même, la science est inutile; une nation saine a autre chose à faire qu'à s'analyser. Nul homme ne fut moins atteint de cette maladie morale de l'intellectualisme pur qui fait de la satisfaction de l'observateur l'unique but de la connaissance. Jamais, sans doute, Le Play ne connut le plaisir aigu d'intelligence que dut éprouver Taine à faire la psychologie du Jacobin. En revanche, une joie profonde le pénétrait au contact d'un milieu de paix et de bien-être, comme il souffrait de voir souffrir. On comprend, dès lors, l'immense angoisse qui l'étreignit quand, derrière les maux apparents de son pays, il en découvre d'autres, plus dangereux encore et qui le menait au désastre. Le désastre arrivé, il se fit une révolution dans tout son être. Taine, quelque temps avant sa mort, regrettait de n'avoir pas pu mettre encore, sous les yeux de ses compatriotes, toute la vérité. Du moins, cette vérité, il l'avait poursuivie toute sa vie, sans défaillance et sans se laisser distraire. Le Play n'eut pas ce stoïcisme. Devant les blessures de sa patrie, il oublia toute étude, ne songea plus qu'à penser, qu'à guérir. Des hommes de bonne volonté se groupèrent autour de lui; il fit passer en eux son dévouement et sa confiance. Les paroles que sa science ne pouvait toujours lui fournir, il les chercha dans son cœur. C'est ce Le Play apôtre qui a fait tort au Le Play savant. Doit-on le regretter? Peut-être son œuvre

eût-elle été plus féconde si elle avait gardé toujours son unité. Mais, en vérité, il faudrait un bien triste courage pour oser reprocher à un homme d'avoir trop aimé son pays.

C'est le premier Le Play, le penseur, que cette étude essaiera de faire revivre. L'autre est assez connu. Il est encore vivant dans son œuvre.

Préciser la méthode d'observation créée par le maître, exposer les vérités que cette méthode lui a permis d'atteindre, montrer comment sa doctrine s'appuie sur ces vérités, voilà le plan que nous allons suivre.

Il nous faudra, ensuite, mettre les doctrines de Le Play en présence des transformations économiques et sociales de notre époque et par là nous pourrons juger de leur valeur. Il est inutile de dire qu'aucune critique personnelle ne saurait s'exercer en cette matière. A une doctrine fondée sur les faits, les faits seuls peuvent donner des confirmations ou des démentis : leur voix ne sera couverte par aucune autre.

PREMIÈRE PARTIE

LA MÉTHODE

I. — LE PRINCIPE DE LA MÉTHODE.

Au début du printemps de 1829, Frédéric Le Play, alors élève à l'École royale des mines, fut blessé par une explosion au cours d'une expérience chimique. Brûlé atrocement, sa vie fut en danger; il mit un an à se rétablir. Lorsque éclata la révolution de 1830, la maladie conservait son caractère aigu. « Privé de mes deux mains, dit-il, réduit à une complète im-« puissance, je n'avais pour diversion à mes maux que la société « des condisciples et des personnes compatissantes qui se pres-« saient autour de mon lit. J'entendais le récit des calamités « provoquées par l'effusion du sang, par la violence et par les « haines qui en sont la suite ».

Aux malheurs publics, chaque visiteur proposait son remède. Les programmes ne manquaient pas. Une génération, imprégnée de toute l'idéologie du XVIIIe siècle, découvrait soudain, devant elle, les complexes problèmes du siècle de la houille. Sans peur, elle les toisait de tout son orgueil. S'incliner devant leurs données, pour y rechercher leur solution, lui eût semblé absurde. Les sociétés n'étaient-elles point des produits du cerveau de l'homme et celui-ci, né libre, intelligent, juste, avait-il à regarder ailleurs qu'en lui-même pour y trouver l'image de la meilleure des républiques? De fait, les inventeurs surgissaient de toutes parts. Autour du lit de Le Play chaque école avait ses adeptes. Son meilleur ami, Jean Reynaud, était saint-simonien. Initié à la doctrine par Pierre Leroux, il en dissertait éloquemment.

Le Play, le jour, entendait tout cela et, la nuit, torturé d'insomnie, le repassait dans son esprit. Chose étrange, aucune théorie soutenue devant lui ne l'impressionnait. La griserie intellectuelle de ses compagnons lui était étrangère, car il n'avait point leur âme. Soustraità la contrainte des internats, son esprit n'avait pas été plié, dès l'enfance, sous la pression des maîtres et des camarades, aux grands articles du credo d'alors. Les premières années de sa vie s'étaient passées sur les bords de la basse Seine, auprès d'Honfleur, et ses premiers maîtres avaient été de simples pêcheurs. La flotte anglaise bloquait alors leurs côtes et les privait de leur gagne-pain. Mêlé à leurs enfants, Le Play vécut leur détresse. « Les premières inclinations, dit « Taine, font souvent les inclinations dernières : dans l'enfant « on découvre l'homme et l'on est toujours ce que l'on a « d'abord été ». Élevé au milieu de la nature, Le Play sentit, dès l'enfance, la dépendance étroite qui rattache l'homme aux lieux. En lui imposant des besoins particuliers et certains moyens d'existence, le sol et le climat poussent, limitent et dirigent son activité et lui tracent sa vie. Par là, ils vont jusqu'à façonner son corps et son esprit même : ils créent un race humaine comme ils créent une flore et une faune. Placés entre la mer et la forêt, les pêcheurs d'Honfleur vivaient de l'une et de l'autre. Les parents de Le Play eux-mêmes — son père était officier des douanes — n'échappaient point complètement à cette dépendance : « Pendant un hiver rigoureux, dit-il, la récolte du « combustible devint pour le ménage et pour mon développe- « ment physique une utile ressource [1]. »

Son père mort, ce fut à Paris, dans la maison d'un de ses oncles, que Le Play débuta dans la vie civilisée. L'oncle, fort riche, tenait un salon où venaient chaque soir quelques amis, nés dans l'aisance, mais ayant perdu, par la Révolution, famille et fortune. Ces hommes, sur le ton spirituel et gai de l'ancienne France, remuaient entre eux une foule d'idées. Mais leurs opinions ne sentaient ni la rêverie ni les livres. La guerre

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, p. 18.

et l'émeute, les commandements et les affaires, la misère et l'exil avaient été leurs maîtres. Ils n'avaient gardé du collège que la faculté de tout comprendre et l'art de causer sur tout. Deux de ces commensaux s'attachèrent au jeune Le Play : ils dirigeaient ses lectures et répondaient à ses questions. Ayant oublié leurs noms, il les appelle, l'un « le lettré » et l'autre le « gentleman ». Le lettré, vieux magistrat du siècle précédent, inclinait vers Rousseau, les Encyclopédistes et les Girondins. Le gentleman, ancien esprit fort, assagi par l'émigration, brûlait ce qu'il avait adoré et, attribuant aux idées nouvelles tout le malheur des temps, ne voyait de remède que dans le retour à la religion et aux bonnes mœurs.

Après quelques années de séjour à Paris, Le Play retourna à Honfleur, auprès de sa mère. Il y demeura sept ans, dirigeant lui-même ses études, et se mêlant à la vie des champs. Lorsqu'il fallut choisir un état, il fut tenté par le concours de l'École polytechnique. Un ami de sa famille, ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Lô, M. Dan de la Vauterie, se chargea d'éprouver ses aptitudes en l'attachant à sa personne. Le Play demeura un an auprès de lui.

Cette année-là parut avoir, sur la formation de son esprit, une influence décisive. Le nouveau maître était un homme rare. Selon lui : « Les ingénieurs de l'État, après l'accomplissement de « leurs devoirs professionnels, avaient l'obligation de se rendre « gratuitement utiles à la chose publique, comme font les pro- « priétaires fonciers en Angleterre et dans les États du Nord[1] ». Dans ce but, il se livrait à des études littéraires et sociales auxquelles il initia son élève. Il lui fit surtout partager son goût pour son auteur de prédilection : Montaigne. Le gentilhomme périgourdin avait, d'après lui, trouvé, dans des temps difficiles, la vraie voie des gens de cœur : ses conseils devaient donc être leur guide à une époque différente, mais aussi troublée : « Consultez souvent l'auteur des *Essais*, disait à son élève « M. de la Vauterie, il vous empêchera de vous égarer aux

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, p. 29.

« premiers pas et souvent vers le point d'arrivée vous le « trouverez encore de bon conseil [1]. » Le disciple suivit ces enseignements et s'en trouva bien. « J'ai souvent cherché, « dit-il, parmi les hommes d'action de ce temps la sagesse « de Montaigne. Rarement je l'ai vu estimer à sa vraie valeur. « Souvent même les hommes chez qui j'espérais trouver « de nouveaux maîtres, l'ont complètement méconnu en l'ac- « cusant de scepticisme. Montaigne, au contraire, était pénétré « des convictions indispensables à ceux qui propagent la vé- « rité par l'exemple et par les préceptes. Pour la religion, « comme pour la souveraineté, il s'inspirait de la tradition na- « tionale. Dans un temps où, comme dans l'ère actuelle, la na- « tion était ébranlée par la corruption des classes dirigeantes, « l'erreur des lettrés et les entreprises dangereuses des nova- « teurs, il reste toujours fidèle à la coutume des ancêtres. Il a « souvent eu des doutes, mais ils ne se rapportaient pas aux « principes essentiels : ils avaient pour objet la défaillance de « ceux qui manquaient au devoir de sauver la patrie [2]. »

Le Play arriva à Paris en 1824 : il passa du collège Saint-Louis à l'École polytechnique et, de là, à l'École des Mines. Plongé dans un tourbillon de passions politiques qu'il ne partageait point, il en ressentit un malaise profond, auquel il voulut échapper, s'absorbant dans ses études scientifiques. Celles-là, du moins, ne le déçurent pas. A cet esprit affamé de certitude, elles apportèrent une satisfaction morale extraordinaire. Mais l'élève de M. de la Vauterie ne pouvait rester longtemps concentré sur lui-même. Partout, autour de lui, régnaient « l'es- « prit de discorde, la haine du présent et le désir des révolu- « tions ». Une chose le choquait surtout : la contradiction des doctrines qu'il entendait et des choses qu'il avait vues. Les esprits de ses compagnons, façonnés dès l'enfance à l'écart du monde réel, lui paraissaient des fruits monstrueux de serre chaude. Nulle répulsion pour eux, cependant, mais une sorte d'attrait. « En vertu de la loi mystérieuse des contrastes, j'é-

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, p. 228.
2. *Ibid.*

« prouvais, dit-il, en parlant du saint-simonien Jean Reynaud, « de l'admiration et de la sympathie, pour les talents littéraires, « l'inclination poëtique et même pour l'imagination mystique « de mon ami[1]. » Il voulut d'abord discuter avec lui et se reconnut bientôt incapable, soit de le convaincre d'erreur, soit de lui enseigner la vérité. Il résolut alors de le mettre en contact avec cette réalité vivante des choses où lui-même avait puisé ses propres opinions. Un voyage d'études minéralogiques en 1829, dans l'Allemagne du Nord, en fut l'occasion. Pendant sept mois, tous deux visitèrent des mines, des usines et des forêts. Le Play a ainsi exposé les résultats de ce voyage : « Nous n'a- « vions pas, dit-il, l'esprit assez formé pour remonter des ef- « fets aux causes et nous élever à la hauteur de la science. Mais « nous nous assurions les moyens de l'acquérir plus tard, car « nous apprenions l'art des voyages... Nous nous mîmes d'ac- « cord sur certaines opinions économiques conformes à l'évi- « dence des faits. Cependant nous ne réussîmes point à nous « entendre sur la *question sociale* qui avait été le point de dé- « part de notre entreprise. Seulement nous comprîmes qu'elle « était beaucoup plus compliquée que nous ne l'avions d'abord « supposée[2]. »

A vingt-trois ans, Le Play s'était ainsi avoué qu'il ne savait rien : les hommes, même supérieurs, y mettent en général plus de temps. Et cependant, il comprenait combien il eût été utile de savoir et combien plus nécessaire que tout autre était la science qui apprendrait aux hommes à vivre dans la paix.

Sa grande crise physique et morale de 1830 décida de sa vie. De son inaction, repliée sur elle-même, sortit l'idée qui devait illuminer sa voie.

Puisque toute discussion de systèmes préconçus demeurait stérile ; puisqu'au contraire les sciences expérimentales avaient seules procuré quelque soulagement à son esprit, ne pouvait-il pas obtenir la même satisfaction en transportant dans l'ordre social la méthode de ces sciences ? Ne pouvait-il pas étudier les

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, p. 141.
2. *Ibid.* 2e édition, I, p. 38.

sociétés comme on étudie les minéraux et les plantes? Le monde alors, il ne s'agirait plus de le faire à sa guise, mais de savoir comment il est fait. Aucun cerveau humain n'a pu jusqu'ici embrasser l'infinie complication de son mécanisme. Peut-être arriverait-on à mieux en l'observant dans ses détails les plus accessibles, en passant du connu à l'inconnu et du simple au complexe. Sans doute verrait-on ainsi que ce monde social n'est mené ni par le hasard, ni par les combinaisons ingénieuses de ceux qu'on appelle ses maîtres, mais qu'il obéit à de grandes lois providentielles. Le secret de la prospérité consisterait, dès lors, pour l'humanité, à régler sa conduite d'après ces lois; le désordre et la souffrance proviendraient le plus souvent de leur méconnaissance.

« J'étais fixé sur ce point, dit Le Play, que, dans la science « des sociétés, comme dans la science des métaux, je ne me croi- « rais en possession de la vérité que lorsque ma conviction pour- « rait s'appuyer sur l'observation des faits. Je tins comme non « avenues, jusqu'à vérification personnelle, les opinions au mi- « lieu desquelles j'avais été élevé, et s'il ne me fut pas possible de « me soustraire à certaines convictions, je recherchai avec soin « la preuve qui semblait les combattre et les hommes imbus « de convictions opposées. Je n'adoptai comme axiome que le « devoir d'aimer mes semblables et d'être utile à mon pays. »

De grandes facilités étaient offertes à Le Play, pour l'observation des faits sociaux. Pendant les loisirs de sa convalescence, il avait créé à l'Administration des mines deux services importants. Leur développement imposait de longs voyages d'études en pays étrangers. Le Play fit vœu d'employer ces voyages à son instruction sociale, tout en pratiquant consciencieusement ses devoirs d'ingénieur. De 1830 à 1848, il parcourut l'Europe de l'Oural à la Castille, des Balkans à la Norvège. De là sortirent les *Ouvriers européens*.

II

La science sociale, c'est-à-dire l'étude des lois naturelles qui régissent les groupements humains, a-t-elle été inventée par Le Play? Il s'en défend : « Si le mot est nouveau, dit-il, la chose est aussi vieille que le monde ». Seulement cette science doit suivre dans son développement les étapes qu'ont parcourues l'astronomie, la physique, la chimie, l'histoire naturelle et en général toutes les sciences d'observation.

« Or, dit Le Play, dans la première période de l'histoire de « ces sciences, la description et le classement des phénomènes « tenaient peu de place : ils étaient, au reste, subordonnés à « quelque idée conçue « à priori », à quelque théorie fondée « sur un fait saillant, mais incomplètement observé. »

« Dans la deuxième période, aussi féconde que la première « avait été stérile, la méthode contraire a été suivie : l'on s'est « soustrait, par degrés, autant que le comporte la faiblesse de « l'esprit humain, au joug des idées préconçues. On a pris l'é- « tude attentive des phénomènes pour base de leur apprécia- « tion. On n'a tenu ces phénomènes pour suffisamment connus « que lorsqu'on a pu en donner le poids, la mesure et l'image « exacte, et c'est alors qu'on a pu présenter la théorie. Sous « l'empire de cette méthode, les forces les plus précieuses, celles « qui s'emploient à la recherche de la vérité, ne s'épuisent pas « dans des discussions sans fin : les controverses scientifiques, « promptement ramenées à la vérification contradictoire des « faits, sont désormais tombées par la force même de l'évi- « dence.

« La science sociale au contraire est restée dans l'état d'im- « puissance qui a caractérisé la première période des sciences « naturelles. Elle se compose de systèmes qui se révèlent, en « général, par l'antagonisme de leurs auteurs, en sorte qu'il est « vrai de dire que cette science a pour ennemis les plus influents « ses propres adeptes. Les débats concernant l'organisation du

« travail et de la propriété sont presque aussi épineux que l'é-
« taient, pendant les derniers siècles, ceux qui concernaient la
« transmutation des métaux, la panacée universelle, la phlogis-
« tique; ils s'éteindront sans retour possible, comme ces
« classiques controverses, sous l'influence de la méthode expé-
« rimentale[1]. »

Ce retard dans le développement d'une science qui semblerait la plus indispensable, puisqu'elle apprend aux hommes comment leurs sociétés vivent, à quelles conditions elles doivent répondre suivant le milieu où elles se développent, ne doit pas surprendre. En toute science, il faut observer et raisonner. Or, avant Le Play, en matière sociale, ceux qui observaient ne raisonnaient pas et ceux qui raisonnaient n'observaient pas.

Les premiers étaient des hommes de bonne volonté qui, placés à la tête d'une famille, d'un domaine ou d'un atelier, s'efforçaient de faire régner autour d'eux le bien-être et la paix. Pour y parvenir, ils ne s'appuyaient pas seulement sur les principes d'une religion révélée, mais aussi sur un ensemble de pratiques que leur dictait l'expérience. Les observations de ces hommes que Le Play appelle « autorités sociales » sont généralement profondes. Elles ne donnent cependant que des résultats empiriques, car leurs auteurs, confinés dans un étroit horizon local, ne peuvent s'élever par la comparaison à la connaissance complète des phénomènes.

Inversement, les grandes têtes politiques qui, du sommet du pouvoir ou de la pensée, prétendaient résoudre le problème du bonheur humain ne pouvaient et ne savaient vérifier, par l'expérience, les prémisses de leurs raisonnements. Pour que la science sociale prît quelque essor, il fallait qu'un même homme se chargeât des deux tâches, ou du moins qu'un lien étroit rattachât les observateurs à ceux qui induiraient de l'observation des vérités générales.

Un autre obstacle au développement de la science sociale venait de la nature même de l'esprit humain qui admet malai-

1. *Ouvriers européens*, 1re édition, Introduction.

sément qu'une pareille science soit possible. Comment, dit-on volontiers, les phénomènes sociaux pourraient-ils être régis par des lois naturelles puisque leur cause déterminante est l'action de l'homme qui est libre? Ceci est discutable. Il serait facile de répondre que si l'individu se meut librement dans un milieu donné, il n'est pas libre de faire ce milieu à sa guise. Les événements ne suivent-ils pas un cours que jamais personne n'a su déterminer ni prévoir? Les chefs des sociétés n'ont-ils pas toujours été confondus dans leurs plans et les philosophes dans leur pensée, semblables, les uns et les autres, à ces enfants dont parle Tolstoï, qui, cramponnés aux courroies intérieures d'une voiture, croient tenir les rênes? Cette marche des choses, personne ne la fait et tout le monde : « tout le monde, non par « un désir qui précède et prépare l'événement, mais par un « besoin qui s'y range et bientôt par une certaine satisfaction « qui l'agrée [1] ».

Le Play, cependant, refusa toujours d'appuyer, par une dissertation, le principe de sa méthode. « Cette démonstration, dit-« il, pourrait faire l'objet d'une thèse littéraire. Elle serait dé-« placée dans un ouvrage tendant à une conclusion pratique. « A l'époque où je m'adonnais aux sciences physiques, j'ai sou-« vent constaté la stérilité de ceux qui se flattent de les suivre « en discutant sur le choix d'une méthode. Je m'aperçois chaque « jour qu'il en est de même de toute autre recherche... L'écri-« vain qui traite de la science sociale, de même que le citoyen « qui la pratique doit surtout justifier de sa méthode par le « résultat. J'atteindrais ce but, si je mettais en lumière des faits « et des principes obscurcis par la passion et le préjugé [2]. »

Et, en vérité, il ne saurait y avoir de science sociale si, entre les phénomènes étudiés, il est impossible d'établir des rapports rigoureux de cause à effet : la science existe au contraire si ces rapports sont. Les lois naturelles qui encadrent l'action de l'homme, ne peuvent se prouver qu'en montrant, d'une

1. Henri de Tourville.
2. *Réforme sociale*, I, p. 61.

manière évidente, leur action et leur jeu, comme le mouvement se prouve en marchant.

II. — LA DESCRIPTION DE LA MÉTHODE.

I

Observer exactement les faits et déterminer leurs rapports, en raisonnant juste, voilà la base de la méthode de Le Play. Raisonner juste est une qualité individuelle assez rare, qui d'ailleurs se cultive et se développe. L'observation qui lui sert de base lui sert aussi de contrôle et l'avertit de ses erreurs. La tâche la plus difficile est celle de l'observation. Comment débrouiller l'enchevêtrement infini des phénomènes sociaux?

Un premier procédé s'offrait, déjà ancien, généralement employé par les économistes : la statistique. Le Play, sans lui dénier d'incontestables avantages, en faisait peu de cas. La statistique avait pour lui un vice fondamental, qui est que les statisticiens, ne pouvant raisonner que sur une très grande quantité de faits, n'observent pas eux-mêmes. Ils se contentent d'observations faites, dans un but étranger à la science, par des hommes généralement peu compétents. Sans doute, lorsqu'ils sont experts, parviennent-ils à contrôler, de diverses façons, les renseignements qu'on leur donne ; mais leurs observations n'en sont pas moins limitées. Tout ce qui concerne la vie privée leur échappe, ou ne leur est révélé que par des signes extérieurs fort incertains. A plus forte raison demeurent-ils étrangers aux faits touchant à la nature intime de l'homme, à ses qualités intellectuelles, à ses croyances. Comment cependant prétendre connaître la vie d'une société en ignorant tout des individus qui la composent?

Repoussant donc la méthode statistique, Le Play prit le parti d'observer lui-même, sur place, dans leur réalité vivante, les phénomènes de cette vie sociale; et non pas en considérant chacun d'eux isolément, mais en recherchant l'action qu'ils ont les uns sur les autres.

Une semblable observation ne pouvait évidemment pas s'exercer sur l'ensemble de la société, mais seulement sur certaines de ses fractions prises comme types. Et c'est pourquoi Le Play est désigné comme le fondateur de la méthode d'observation dite *monographique*[1].

Le principe même de cette méthode, au premier abord, frappe et choque. Comment prétendre, de l'étude des faits particuliers, tirer des vérités générales? Comment vouloir connaître le monde entier en l'observant par quelques coins? Le monographe ressemble fort à cet Anglais qui, débarquant à Boulogne, reçu à son auberge par une servante rousse et laide, écrivit gravement sur son carnet : « Les Françaises sont rousses et laides ».

Qu'on réfléchisse quelque peu, cependant, et l'objection tombe. En appliquant sa méthode au monde social, Le Play n'a fait, en somme, que transporter dans un nouvel ordre de connaissances le procédé d'observation commun à toutes les sciences. La zoologie décrit et classe des milliers d'espèces et, en vérité, bien peu de types de chacune d'elles ont passé sous les yeux des naturalistes. Pour amener l'anatomie, la physiologie au point où elles en sont, il n'a pas été nécessaire de disséquer le genre humain et c'est par l'étude d'un animal invisible à l'œil nu que Pasteur a renouvelé toute la médecine. Si, donc, l'univers social obéit à de grandes lois naturelles, c'est, sans doute, par l'observation approfondie de quelques éléments de

1. Voilà l'analyse que donne Le Play des principes essentiels de cette méthode :

« On ne se propose pas d'étudier, dans un cadre général, toutes les questions so-« ciales. On étudie chaque question séparément, en la circonscrivant autant que « possible, de façon à la traiter plus complètement et à tirer de ses conclusions plus « d'utilité pratique. Au lieu de considérer d'un point de vue unique pour chaque « question l'ensemble d'un pays, on s'attache, autant que le sujet le comporte, à des « cas particuliers ou à des localités spéciales qu'on envisage sous tous les aspects. « L'observation n'est plus confiée à une multitude d'agents chargés d'exécuter un acte « matériel ou de constater un fait avec une rigueur méthodique, mais bien à quelques « hommes spéciaux, versés dans la connaissance du sujet et qui ne séparent jamais le « fait matériel des considérations morales qui en déterminent l'importance et en « fixent le caractère précis. Dans ce système, on n'arrive pas à la connaissance des « faits par des inductions plus ou moins éloignées. On les constate aux sources « mêmes de l'observation « (*Ouvriers européens*, 1re édition, Introduction).

cet univers qu'on arrivera à les connaître, comme l'examen attentif d'une seule plante révèle toutes les grandes lois de la vie végétale. Au surplus, là encore, rien de plus stérile que la discussion. La valeur du procédé monographique, comme celle du principe même de la science sociale, ne peut se démontrer que par les résultats obtenus.

Le reproche que l'on peut adresser à Le Play, c'est d'avoir pris au hasard les familles étudiées, parce que, au début de la science, il n'avait pas le moyen de choisir celles qui étaient le plus représentatives du milieu. Mais cette lacune de la méthode a pu être comblée plus tard grâce aux progrès mêmes de la science et, par suite, de la connaissance plus méthodique des divers milieux.

II

Le Play, donc, dédaigna livres, documents et rapports. Il plongea dans le monde et le regarda vivre. Il observa d'abord sans ordre et sans plan : ses devoirs professionnels le menaient dans les mines et les ateliers métallurgiques : il y étudia les procédés techniques et le mécanisme économique de la production. Il passait de là, naturellement, à la question de la main-d'œuvre et à la condition des ouvriers. Il s'informait également sur toutes les manifestations de la vie sociale, auprès des propriétaires, des chefs d'ateliers et des administrateurs qui lui paraissaient offrir le plus de garanties d'impartialité. Sa tâche, ainsi dirigée, fut loin d'être inféconde. Sa grande intelligence et l'indépendance de son jugement le portaient naturellement à distinguer le vrai du faux et l'important de l'accessoire. Cependant, il s'aperçut bientôt que les résultats d'une semblable observation manquaient de rigueur scientifique et qu'ils étaient souvent déconcertants. « Je voyais, dit-il, des peuples prospérer ou souffrir, avec les mêmes formes de religion et de « souveraineté »[1].

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, 212.

Pour comprendre quelque chose à la vie des sociétés, il fallait isoler les phénomènes les uns des autres, saisir chacun d'eux, dans ses causes, ses manifestations et ses effets. Il fallait démonter, par la pensée, l'immense machine qui, dans la réalité, n'est pas démontable.

Le Play chercha le rouage essentiel de cette machine, celui qui, trouvé, révélerait, tout le mécanisme. Par de patients essais il y parvint.

En étudiant les ateliers métallurgiques, la place énorme que tient, dans leur organisation, la question de la main-d'œuvre l'avait frappé. Les fondeurs et les forgerons des montagnes du Hartz firent surtout son admiration. « Ces ouvriers, dit-il, ob-« tiennent au moyen de manipulations, simples en apparence, « des réactions physiques et chimiques d'une complication ex-« trême. Frappé de la science qu'ils possèdent sous des dehors « rudes et incultes, j'appris à les aimer et je voulus les mieux « connaître. »

A quelles conditions pouvait-on se procurer une semblable main-d'œuvre? Le Play reconnut vite que, pour avoir la réponse, il fallait regarder hors de l'atelier. Les ouvriers, en effet, y passaient, mais n'y vivaient pas. Leur existence appartenait à un autre milieu qui les formait, auquel ils demeuraient toujours rattachés par une solidarité étroite, et qui, leur carrière terminée, les reprenait tout entier. Ce milieu était leur famille. Le Play porta sur elle son attention et fut vite édifié.

C'était au sein de cet organisme essentiel que se manifestaient, dans leur plus grande simplicité, les formes les plus importantes de l'activité sociale. Une foule de travaux s'y effectuaient : le travail extérieur fournissait son appoint et ces ressources diverses, consommées en commun, assuraient le bien-être de tous les membres, quels que fussent leur sexe et leur âge. De même, ces membres puisaient dans le milieu familial, plus qu'à l'église et à l'école, les éléments de leur formation morale. C'était à la bonne constitution de la famile ouvrière que l'atelier métallurgique devait son excellente main-d'œuvre, partant sa prospérité propre. Le Play acquit bientôt la certitude que

cette bonne constitution portait ses effets plus loin encore et qu'en réalité, c'était sur elle que reposait toute l'organisation sociale dans ces régions de l'Allemagne du Nord.

Son attention ainsi spécialement attirée sur la condition des familles, Le Play, marchant vers l'Orient de l'Europe, assista à un phénomène étrange. A mesure qu'il s'avançait à l'est, il vit le rôle de la famille grandir sans cesse, alors que celui des autres rouages sociaux diminuait. Chez les paysans, chez les artisans des Balkans, de l'Asie Mineure, tout travail était domestique : la famille absorbait l'atelier. C'est aussi par elle que se faisait l'appropriation des terres; elle était seule titulaire des droits de propriété ou de jouissance. Enfin, les pouvoirs publics se fiaient à elle d'assurer presque seule l'ordre matériel et le respect des lois morales. Le Play atteignit ainsi la limite des steppes asiatiques, où toute société se ramène à une simple juxtaposition de familles, quasi souveraines, à peu près égales entre elles et constituées de la même manière.

Lorsqu'il revint vers l'Occident et qu'il pénétra dans des sociétés de plus en plus compliquées, il vit le phénomène inverse. Le rôle de la famille diminuait. Elle cessait d'abord d'être un atelier. Au lieu de cela, les travaux extérieurs, l'usine, attirant au dehors tous ses membres, la disloquaient. La propriété collective s'évanouissait devant la propriété individuelle. Enfin, des pouvoirs publics développés et envahissants, des associations privées, de toute nature et de toutes formes, se superposaient à la famille, géraient en dehors d'elle une foule d'intérêts, auxquels elle demeurait complètement étrangère.

Et cependant, cette diminution n'entraînait nulle déchéance, la famille restait toujours l'organe prépondérant du corps social. Le Play constata, en effet, que toute atteinte à sa prospérité ébranlait le corps social tout entier, alors que les plus grands bouleversements politiques ou religieux n'avaient que des conséquences restreintes, tant que l'organisme familial n'était pas attaqué.

Ainsi, dans aucune société, les individus n'apparaissaient isolés. Ils étaient toujours groupés en familles. Ces familles

pouvaient être l'unique groupement social connu et, toujours, elles étaient le plus important. Le Play en conclut naturellement que la famille était l'unité sociale irréductible et, pour employer une expression biologique, comme la *cellule* des sociétés.

C'était donc sur elle que devait se porter tout d'abord l'observation scientifique.

Et, parmi la hiérarchie de familles qui constitue les sociétés complexes, il était également logique que l'observation s'attachât de préférence à celles qui forment la masse et le type commun : aux familles ouvrières. Surtout, ces familles doivent être étudiées d'abord parce que l'étroitesse de leurs ressources les rend plus dépendantes du milieu et que, par suite, on peut plus facilement connaître ce milieu en les observant qu'en observant des familles riches ou aisées.

Ces dernières, sans doute, jouent dans la société un rôle important, auquel elles ont dû leur élévation. Mais ce rôle est plus spécial. Elles peuvent, d'ailleurs, par l'accumulation des richesses, par la pratique exclusive de professions libérales ou de fonctions publiques, se dégager complètement de la masse, se faire une vie à part. Elles forment alors, au lieu d'un cadre, un état-major, et parfois, ce qui est pis, un état-major en vacances. Il a, ce monde à part, ses mœurs particulières qui ne sont pas toujours une expression plus raffinée des mœurs de la nation. Il les emprunte souvent à l'étranger : il va quelquefois même jusqu'à lui emprunter sa langue. Comme, seul, il pense, écrit et cause, c'est lui qu'on décrit généralement sous le nom de société. En réalité, le connaître seul est ne rien connaître et ne peut donner que des impressions fausses sur la vie d'un peuple.

III

La famille ouvrière devant être le premier objet de l'observation sociale, restait à déterminer comment on étudierait cette

famille ouvrière. Sans doute, d'après les principes mêmes de la méthode monographique, ce ne pouvait être que par de minutieuses enquêtes sur place. Il fallait, cependant, adopter pour ces enquêtes un ordre rigoureux, leur donner un cadre uniforme qui permît de ne rien oublier. Ainsi seraient possibles la comparaison et le classement des phénomènes, par suite la découverte inductive des lois sociales.

Le cadre monographique établi par Le Play, à cet effet, après de longs tâtonnements, repose sur une idée maîtresse. Toute la vie des ouvriers se passant à réaliser l'équilibre entre leurs moyens de subsistance et la satisfaction de leurs besoins; il suffit, pensait-il, pour avoir la connaissance complète d'une famille, de constater, dans tous ses détails, ce qu'elle produit et ce qu'elle consomme. « On est initié par là, dit Le Play, non pas seulement à la vie matérielle, mais à la vie morale. Il n'est guère dans l'existence de l'ouvrier un sentiment ou un acte digne de mention qui n'ait sa place marquée au budget des recettes et des dépenses. » Il est inutile de dire qu'en parlant ainsi, Le Play n'exprimait pas une idée préconçue, mais un fait qu'il croyait avoir établi par ses observations personnelles.

La monographie de famille est donc avant tout un budget de recettes et de dépenses. En ce qui concerne les premières, le cas le plus simple serait celui où la famille vivrait exclusivement des salaires attribués à son chef et à ses membres les plus actifs pour leurs travaux professionnels; c'est sur cette hypothèse que sont bâties la plupart des théories économiques touchant les salaires. Elle se réalise pourtant très rarement. Pour sa part, Le Play déclare ne l'avoir jamais observée. En dehors du salaire, les budgets ouvriers sont en effet alimentés par trois sortes de revenus qui sont : les produits des propriétés, ceux des industries domestiques, enfin ceux des droits d'usage et de jouissance sur certains biens que Le Play appelle des subventions. L'importance relative de ces trois sources de profits est naturellement très variable. Les moyens d'existence des ouvriers présentent ainsi des combinaisons infinies, depuis la condition du travailleur des centres industriels de l'Occident pour qui le salaire est à peu près tout, jusqu'à celle

de l'artisan d'Orient qui n'a même pas, dans sa langue, un mot pour le désigner.

Les recettes du budget de famille, étant souvent perçues en nature, donnent lieu à des évolutions délicates. Le Play, pour arriver au plus haut degré d'exactitude relative, indique certains procédés qui lui rendirent, à ce point de vue, de grands services.

Les dépenses sont également minutieusement inventoriées et appréciées. Le Play les a classées d'après les besoins auxquels elles se rapportent, depuis les plus humbles comme la nourriture, jusqu'aux plus élevées, comme l'éducation des enfants et les pratiques du culte.

La monographie ainsi constituée présentait un grand avantage. Elle portait en elle-même ses éléments de contrôle. Le total des recettes devant nécessairement équilibrer celui des dépenses, on était garanti contre toute erreur ou omission, lorsque, après avoir évalué séparément les unes et les autres, on arrivait à une balance. Cette vérification numérique des données de l'analyse avait beaucoup séduit le mathématicien qu'était Le Play. « Le plus sûr moyen, dit-il, de connaître la vie morale et ma-« térielle des hommes ressemble beaucoup au procédé qu'em-« ploient les chimistes pour mettre en lumière la nature intime « des minéraux. Une espèce minérale est connue, quand l'ana-« lyse a isolé chacun des éléments qui entrent dans sa composi-« tion et quand on a vérifié que le poids de tous ces éléments « équivaut exactement à celui du minéral analysé. Une signi-« fication numérique du même genre est toujours à la disposition « du savant qui analyse méthodiquement l'existence de l'unité « sociale, constituée par une famille[1]. »

Le budget de famille, élément essentiel de la monographie, est, du reste, dans les deux éditions des *Ouvriers européens*, encadré d'explications destinées à en faciliter l'intelligence et à attirer l'attention sur les conclusions qui s'en dégagent[2]. Il est

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, 224.

2. Voici exactement les éléments qui constituent la monographie de famille dans la deuxième édition des *Ouvriers européens*.

1° Le *Titre* : c'est-à-dire « l'indication de la profession de l'ouvrier, du rang qu'il

surtout suivi par une série de notes de la plus haute importance, classées sous le titre très général d'*éléments divers de la constitution sociale*. Le Play y étudie tous les phénomènes qui sortent du cadre monographique et qui, cependant, ont, sur la famille observée, une répercussion, sont le milieu où elle se meut. Ces faits ne sont pas groupés d'une manière méthodique et, par là, leur observation perd le caractère scientifique qui distingue les autres éléments de la monographie. Le Play a voulu élargir en eux le cercle de ses études, s'élever de la simple vue de famille à celle de la société tout entière. N'ayant pu encore adapter à cette marche en avant une méthode rigoureuse, il laissait aux qualités naturelles de son esprit le soin de discerner le principal et l'accessoire, d'expliquer les causes et les effets. Aussi, ces notes

occupe dans la hiérarchie des travaux de profession et du système d'engagement qui le lie aux classes de cette hiérarchie ».

Le Play distingue, dans chaque profession, six positions que peuvent occuper les ouvriers. La première est celle des *ouvriers domestiques*, attachés au ménage de leur maître; la seconde celle des *ouvriers journaliers*, chefs de ménage et rétribués d'après le temps de travail fourni. Viennent ensuite les *ouvriers tâcherons*, qui, effectuant les travaux à forfait, s'élèvent à une industrie plus indépentante; les *ouvriers tenanciers* exploitent des immeubles qui leur sont alloués de diverses façons par les propriétaires : la condition de ces ouvriers est très variable, depuis celle du *bordier* qui ne tient que son habitation et quelques dépendances, jusqu'à celle du fermier qui dirige une exploitation importante. Les *ouvriers propriétaires* occupent toutes les situations qui correspondent à celles des ouvriers tenanciers, dont ils diffèrent en ce qu'ils possèdent, en toute propriété, l'immeuble qu'ils occupent. Enfin les *ouvriers chefs de métier*, soit tenanciers, soit propriétaires, occupent le sommet de la hiérarchie; travaillant exclusivement pour leur compte, ils sont sur la limite qui sépare l'ouvrier du patron.

Sous le rapport des engagements qui lient aux chefs d'industrie les ouvriers qui ne sont pas eux-mêmes chefs de métiers ou propriétaires, Le Play observe trois systèmes : celui des *engagements forcés* où les deux parties sont attachées indissolublement l'une à l'autre, celui des *engagements volontaires permanents* qui, sans être indissoluble, comporte un certaine solidarité traditionnelle entre le patron et l'ouvrier; enfin, celui des *engagements momentanés*, contrat essentiellement temporaire entre deux personnes qui s'ignorent;

2° Les *Observations préliminaires* qui précèdent immédiatement le budget. Réparties en treize paragraphes, elles décrivent la nature des lieux, l'organisation du travail dans la localité, et surtout certains caractères spéciaux de la famille étudiée : son histoire, ses traditions morales;

3° Le *Budget*;

4° Les *Comptes annexés au budget*, états de développements sur certains articles de recettes et de dépenses;

5° Les *Éléments divers de la constitution sociale*.

touchent-elles aux sujets les plus divers. Telle traite de l'intervention des pouvoirs publics; telle de l'organisation des corps de métiers. Toutes donnent sur le milieu social étudié les vues les plus claires et les plus pénétrantres. Le Play ayant un but personnel suivi avec une conscience acharnée, savait, en effet, rapporter à ce but toutes ses observations hors cadre : quel que fût leur objet, elles ne rompaient jamais l'unité de la monographie; elles précisaient, au contraire, sa physionomie propre et son caractère original.

III. — CONCLUSIONS SUR LA MÉTHODE.

I

Voilà la méthode d'observation de Le Play.

En vingt années de voyages, il l'appliqua à plus de trois cents familles. L'immense effort eut sa récompense. Les résultats obtenus montrèrent qu'il existait bien des lois sociales et que l'observation monographique permettait de les découvrir.

Les trois cents familles étudiées ne présentaient pas, en effet, des caractères indéfiniment variés qui auraient fait que chacune d'elles ne ressemblât à aucune autre. Leurs constitutions diverses se ramenaient toutes à quelques types.

Fait plus important, cette diversité n'était ni le produit du hasard, ni celui des combinaisons humaines. Elle résultait de causes exactement appréciables, comme elle entraînait, elle-même, d'infinies conséquences, en matière économique, religieuse, politique.

De ces conditions, qui déterminent les formations sociales, les unes tiennent à l'ordre moral : c'est-à-dire à la conception que se fait l'homme de ses devoirs et de ses droits. Les autres à l'ordre matériel et ce sont ces dernières qui ont le plus contribué à différencier les types. Aussi Le Play a-t-il pu établir, d'après elles, un essai de classification des sociétés européennes.

La plus importante de ces influences matérielles est celle

des lieux qui entraîne celle des moyens de subsistance.

« Les territoires où se sont développées les sociétés européennes offrent, dit Le Play, trois catégories qui, par la nature de leurs productions spontanées, ont entraîné, dans les conditions de ce développement une grande diversité. »

A l'Orient s'étend la région des *steppes*, vastes plaines d'herbe, qui repoussent la croissance des arbres et offrent aux troupeaux d'immenses pâturages. L'art pastoral y fournit donc la subsistance des populations. D'autre part, les *rivages maritimes* qui entourent le continent d'Europe, depuis le cap Nord jusqu'à la mer d'Azof, donnent à leurs habitants les productions spontanées de la zone de pêche contiguë, productions qui sont particulièrement abondantes et variées dans les mers du Nord. Aussi est-ce là que la pêche côtière a fait le plus sentir son influence sociale. Enfin les territoires compris entre les rivages maritimes et les steppes étaient, à l'origine, couverts de grandes forêts associées à des sols variés : landes et brousses, roches, marécages, étangs et lacs. La chasse et la pêche fluviale furent les uniques ressources que cette région offrit à ses premiers occupants. Plus tard, le développement de la population, due surtout à l'immigration des pasteurs du Nord, car les peuples chasseurs, trop misérables, ne se multiplient guère, assura le défrichement, exigea les durs travaux de la culture et de la fabrication. L'habitude de ces travaux, leur division nécessaire, qui multiplia l'échange, portèrent les sociétés ainsi formées à un haut degré de richesse, de civilisation et de puissance. Aussi tendaient-elles à déborder sur les races primitives qui demandaient encore leur subsistance aux productions spontanées du sol, et à transformer les territoires occupés par ces races, comme elles avaient transformé le leur.

Toutefois cette transformation n'a pas encore effacé la vieille empreinte mise sur les peuples d'Europe par les sols primitifs. L'influence de la steppe domine encore l'Orient, celle de la pêche côtière le Nord. Quant aux peuples d'Occident, leur double origine leur a fait ressentir à la fois l'une et l'autre et leur formation s'est achevée par l'action des travaux divers

auxquels leur nouvelle résidence sur des sols variés les a astreints.

Le Play détermina ainsi, sous cette action des lieux et des moyens des subsistance, trois grandes formations sociales qui ont chacune à leur base une constitution spéciale de la famille. La steppe a produit la *Famille patriarcale* qui caractérise l'Europe orientale; la pêche côtière, la *Famille-souche,* dont les rivages de la mer du Nord sont le berceau. Dans l'Occident, ces deux formations sociales se rejoignent et se pénètrent. Elles s'absorbent et se désorganisent pour aboutir à un troisième type, qui est celui de la *Famille instable.*

Nous étudierons plus tard les caractères distinctifs de chacune de ces organisations familiales. Nous ne parlons ici que de la méthode de Le Play, et il nous suffit de montrer que cette méthode a pu aboutir à un classement de faits sociaux. Ainsi se trouve justifié son caractère scientifique, qu'il était impossible d'établir *a priori.* Peu importe d'ailleurs la valeur de ce premier classement. Il ne peut être qu'une ébauche, un simple débrouillement de quelques éléments du monde social. Débrouillement qui comportera même forcément des inexactitudes et des confusions. Dans un ordre quelconque de phénomènes naturels, une première analyse n'a généralement pas d'intérêt par les résultats qu'elle donne. Elle en a une énorme par ce fait seul qu'elle a été possible. Elle montre que l'on n'a point affaire à un chaos, mais à un organisme dont toutes les parties se tiennent. Cet organisme, on le pénétrera d'abord avec des instruments grossiers; on isolera quelques faits qui permettront les premières inductions. On perfectionnera ensuite les outils et l'on ira plus avant. Des contradictions alors éclateront, qui montreront que l'on s'était d'abord trompé, que l'on avait raisonné sur des données fausses. On rectifiera ces données et l'on bâtira un nouveau raisonnement qui subira les mêmes épreuves. On marchera ainsi longtemps; et, très lentement, une à une, les vérités jailliront, brilleront de toute la lumière de l'évidence.

II

La première analyse des sociétés européennes, commencée par Le Play en 1830, fut interrompue par lui vers 1848. A cette époque, le peuple français venait de se constituer en République « pour appeler tous les citoyens à un degré plus élevé de moralité, de bien-être et de bonheur ». Les journées de juin vinrent jeter un voile sanglant sur ce beau rêve et l'on commença à douter qu'il dépendît d'un gouvernement, fût-il celui de tout le monde et par là le plus intéressé au bonheur social, d'entreprendre ce bonheur à forfait. Quelques amis de Le Play, parmi eux Jean Reynaud, Montalembert, Arago, Tocqueville, tenus au courant de ses travaux, l'invitèrent à en faire profiter ses contemporains. Ils le firent entrer dans cette commission du Luxembourg, présidée par Louis Blanc, et que le Gouvernement provisoire avait naïvement chargée de trouver la solution de la question sociale. « J'y fis, dit Le Play, quelque bien en opposant les faits aux idées préconçues. » Rien, d'ailleurs, ne sortit de ces travaux. On commençait à s'entendre sur certains points, lorsque les événements forcèrent la commission à se dissoudre.

Le Play se décida alors à publier les résultats de sa grande enquête. Parmi les trois cents monographies de familles qu'il avait assemblées, il en choisit trente-six qui formèrent la première édition des *Ouvriers européens*. L'œuvre frappa par son caractère scientifique, et chose singulière, ce contempteur de la statistique reçut de l'Académie des sciences un prix de statistique.

A partir de cette époque, Le Play renonce personnellement à l'observation et se consacre à la diffusion de la doctrine sociale qu'il a construite sur les résultats de son analyse.

Il voulait cependant que cette analyse fût poursuivie. Il dressa donc à sa méthode un certain nombre de disciples. La *Société d'économie sociale*, fondée par lui, devait être, au moins dans sa pensée, une pépinière d'observateurs.

L'analyse monographique des sociétés ne déçut jamais ceux qui s'y livrèrent. Toutefois certains d'entre eux s'aperçurent bientôt, à l'user, que l'instrument d'observation forgé par le maître, c'est-à-dire le cadre de la monographie de famille, était un outil bien rudimentaire pour pénétrer l'infinie complication des phénomènes sociaux. Comment Henri de Tourville transforma cet instrument imparfait en un autre à tous points de vue supérieur, c'est ce que nous n'avons point à dire dans une étude consacrée à Le Play. Seulement, comme nous allons, tout à l'heure, nous occuper de sa doctrine et que cette doctrine s'appuie exclusivement sur les résultats de l'observation, il nous est indispensable de savoir dans quelle mesure ces résultats ont pu être faussés par les défauts de la méthode. Il nous faut donc apprécier exactement les imperfections et les lacunes du cadre monographique.

III

La première de ces lacunes est matériellement visible. Le cadre de Le Play est, nous l'avons vu, un instrument d'analyse de la famille ouvrière, mais de la famille ouvrière seulement. Il permet, en quelque sorte, de décomposer, de disséquer cette famille, d'isoler les uns des autres tous les rouages de son mécanisme pour en surprendre le fonctionnement. Étude nécessaire et primordiale puisque la famille est l'organe social essentiel. Mais étude insuffisante, puisqu'il existe aussi d'autres organes. Les phénomènes sociaux extérieurs à la famille, le cadre de Le Play ne les saisit pas. Pour les classer quand on les rencontre, il faut prolonger ce cadre, établir une nouvelle série de compartiments; mais ceux-là, sans objet déterminé et sans nombre limité. Ils forment, à la suite de chaque monographie, les *faits importants d'organisation sociale*. Leur observation, n'étant pas méthodique, n'a point de rigueur scientifique. Toute sa valeur dépend des qualités personnelles de l'observateur et si éminentes que soient ces dernières, elles sont fatalement insuf-

fisantes pour une étude aussi délicate que celle du monde social. Surtout, les résultats de semblables observations ne sont pas comparables entre eux. Rattachées à la monographie par un lien plus ou moins lâche; elles apparaissent comme « en l'air ».

Autre lacune aussi grave : celle-ci plus difficile à découvrir.

Non seulement le cadre de Le Play est impuissant à saisir les rapports de la famille avec les éléments sociaux qui la dépassent, mais il ne saisit pas complètement la famille elle-même dans son organisation propre.

Et cette insuffisance découle directement de l'idée maîtresse qui a présidé à l'établissement du cadre et qui, tout bien pesé, se trouve être une idée fausse.

Cette idée, je le rappelle, est celle-ci. Il n'y a pas, dans la vie d'une famille ouvrière, de fait important qui ne se traduise par une recette ou par une dépense, qui ne trouve par conséquent sa place au budget. Un observateur possède la connaissance complète d'une famille, lorsque, ayant analysé tous les éléments compris dans les deux parties du budget domestique, il arrive à une correspondance exacte entre les deux totaux.

Il y a là une erreur considérable ou plutôt toute une série d'erreurs.

Prenez un des actes les plus importants de la vie d'une famille, l'éducation des enfants par exemple (je ne dis pas leur instruction) et montrez-moi sa place au budget. La plupart du temps, il n'y a rien. Et s'il y a quelque chose, la dépense n'est le plus souvent, en aucune manière, la mesure de l'importance du fait constaté. Voici un chiffonnier de Paris qui ne fait aucune dépense concernant la religion. Ce chiffonnier cependant « pra-« tique la religion, catholique apostolique et romaine. Il est « profondément imbu du sentiment religieux. Il supporte, avec « résignation, un sort peu fortuné. Il remercie Dieu, chaque « jour, de lui avoir donné le nécessaire et se confie à lui pour « son avenir. Il aime à lire la Bible en famille, etc[1]. ». Son budget n'est donc, en aucune façon, l'expression de ses convic-

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, VI, p. 259.

tions et de ses pratiques religieuses. Enfin, s'il s'agit même de faits purement matériels, leur appréciation en argent présente parfois tant de difficultés qu'elle en devient illusoire [1].

Voilà les défauts de l'instrument d'analyse sociale laissé par Le Play. Ils étaient inévitables. Il était impossible que, pour une tâche dont les difficultés n'étaient pas connues, on créât du premier coup un instrument parfait. Le Play lui-même, s'il avait continué à en user, l'eût certainement rectifié. L'étude de la doctrine du maître va, du reste, nous permettre d'apprécier les conséquences de ces insuffisances de la méthode [2].

1. Voici, entre autres, l'exemple suivant que cite M. de Rousiers : « Je lis dans la « monographie du Bachkir que la famille jouit d'une petite prairie estimée 11 fr. 42, « d'une grande prairie estimée 85 fr. 65, d'un jardin potager estimé 20 fr. 56, d'un « champ de chanvre et de bois estimé 28 fr. 55; total : 146 fr. 18. A la suite de cette « estimation à un centime près, figure la note suivante : « Les prairies et les champs « dont jouit chaque famille ne lui sont attribués en propre que pour une période « de quinze années; après ce délai, l'autorité municipale procède à une nouvelle dis- « tribution. » Autrement dit, on ne vend pas la terre dans ce pays-là, on la partage « périodiquement. Mais alors qu'est-ce donc qu'une prairie de 11 fr. 42? »

2. Toute cette analyse des lacunes du cadre monographique de Le Play est le résumé d'une étude de M. Paul de Rousiers (*Science sociale*, 2e période, 1er fascicule).

DEUXIÈME PARTIE

LA DOCTRINE

I. — LES DEUX FONDEMENTS DE LA DOCTRINE.

I

Elle a, cette doctrine, une unité singulière. Elle dériverait, comme les grands systèmes chers à l'esprit classique, d'un principe abstrait, d'une conception idéale dont toutes les conséquences seraient déduites avec la logique la plus rigoureuse, que toutes ses parties ne se tiendraient pas mieux entre elles. Seulement Le Play a remplacé la conception idéale par deux fondements d'une autre solidité.

Le premier de ces fondements est, il est à peine besoin de le dire, la minutieuse analyse de faits sociaux, à laquelle Le Play consacra vingt ans. Les résultats en sont exposés dans les deux éditions successives des *Ouvriers européens* [1]. Résumer ici cette

1. La première édition, celle de 1855, forme une sorte d'atlas où sont exposés trente-six budgets de familles encadrés de très brefs commentaires. Elle est précédée d'une Introduction remarquable, posant les premiers principes de la méthode d'observation sociale. Les exemplaires de cette première édition sont d'ailleurs infiniment rares.

Le manuscrit de la première édition contenait en outre, en conclusion, un exposé « des mœurs et des institutions, qui, selon les indications de l'expérience et l'opi- « nion des autorités sociales de l'Europe, se présentaient comme indispensables à « l'existence de toute société prospère » (*Ouvriers européens*, 2e édition, I, p. 342). Cet exposé donnait donc, en somme, les premiers éléments de la doctrine. Il servait de base à tout un plan de réforme des sociétés occidentales et de la société française en particulier. Mais les amis de Le Play, tout en approuvant, sans réserve, ses conclusions, le dissuadèrent de les publier. Elles choquaient, en effet, les préjugés dominants, incarnés dans tous les partis et qui, l'alarme de 1848 passée, avaient repris toute leur force. L'opinion publique, à leur seul énoncé, condamnerait l'ouvrage, sans autre examen, et la méthode d'observation sociale perdrait ainsi tout moyen de se faire

exposition paraît inutile. Les faits décrits dans une série de monographies juxtaposées ne parlent point par eux-mêmes, ou, tout au moins, leur voix est confuse. Leur portée ne se dégage pleinement que si on les présente à l'appui des éléments divers de la doctrine auxquels ils servent, en quelque sorte, de supports. C'est le plan adopté par Le Play dans la *Réforme sociale,* et il explique le retentissant succès de cet ouvrage, alors que les *Ouvriers européens* ne furent jamais lus du grand public. Le mieux est donc de suivre, à ce point de vue, l'exemple du maître.

Mais, pour constituer une doctrine, il ne suffit pas d'avoir observé des faits. Il ne suffit même pas d'avoir constaté entre eux des rapports nécessaires, c'est-à-dire des lois. Il faut encore et surtout savoir apprécier ces faits. Sont-ils un bien? Sont-ils un mal? On ne peut répondre que lorsqu'on s'est fait de la prospérité et de la souffrance une conception particulière. Conception qui semble bien aisée et bien simple à réaliser, qui, cependant, prête à toutes les hésitations, à toutes les divagations. Faire l'histoire de ses variations, c'est faire celle de l'esprit humain.

connaître. Le Play se rendit à ces raisons, l'ouvrage ne contint qu'une conclusion très courte et très réservée, qui ne permet pas de soupçonner l'ampleur future de la doctrine du maître.

La deuxième édition des *Ouvriers européens*, celle de 1879, est très différente de la première. Elle comprend six volumes, reproduisant cinquante-sept monographies, chacune de ces dernières suivie de notes très étendues. Chaque volume est en outre précédé d'une introduction et suivi d'un épilogue commentant les faits exposés par des conclusions doctrinales. Mais ce mélange d'analyse scientifique et de théories morales et sociales est présenté de la façon la plus lourde et la moins claire. Il rend l'ouvrage d'une lecture très pénible et, ce qui est pis, ne permet pas à un lecteur non averti de dégager toute la portée de l'œuvre de Le Play.

La doctrine fut exposée, pour la première fois en 1864, avec sa forte base de faits, dans les trois volumes de la *Réforme sociale*. Elle fut en outre développée, présentée sous toutes ses faces, dans une série d'ouvrages de propagande, publiés tous après 1870 : l'*Organisation du Travail*, l'*Organisation de la famille*, la *Paix sociale après le désastre*, la *Correspondance des Unions de la Paix sociale*, la *Constitution d'Angleterre*, la *Constitution essentielle de l'humanité*.

II

Si l'on avait demandé à un théologien du moyen âge quel idéal il concevait sur terre, il eût infailliblement répondu que c'était de voir la chrétienté comprendre tout l'univers. Et, si l'on s'était enquis du plus grand mal qu'il pouvait imaginer, sa réponse n'eût point davantage été douteuse. Famines, guerres, pestes, aurait-il dit, ne sont que misères sans importance au regard d'une hérésie. Le but des sociétés était, selon ce moine, la réalisation d'un idéal mystique et leur prospérité se mesurait à la distance qui les en séparait.

Quelques siècles plus tard, l'idéal avait changé, non qu'on l'eût reconnu faux ou irréalisable, mais parce que le courant des idées n'était plus le même. Pour les hommes du XVIIe siècle, la prospérité d'une nation s'incarnait dans la grandeur du Prince. Richesse et science, art et pensée n'avaient de valeur qu'autant qu'ils concouraient à la gloire du trône et, si l'on admettait qu'un certain bien-être était désirable pour la masse des sujets, c'était parce que leur misère aurait terni l'éclat du soleil monarchique.

Le nouvel idéal régna peu. A peine fut-il fermé dans toute son ampleur que ceux qui avaient le plus profité de lui s'employèrent à le détruire. Et, quand il fut par terre, ils se mirent en quête de le remplacer. Pour qu'une organisation sociale fût bonne, il fallut, désormais, suivant le grand maître de la philosophie du XVIIIe siècle, Rousseau, que les hommes, en la concevant, lui assignassent un but précis. « C'est ainsi, dit-il, que « les Hébreux et récemment les Arabes ont eu pour principal « objet la religion; les Athéniens, les lettres; Carthage et Tyr, « le commerce; Rhodes, la marine; Sparte, la guerre et Rome, « la vertu. »

Quant à lui, l'objet suprême vers lequel devait tendre sa république était la réalisation de la liberté et de l'égalité. Et, comme cet idéal n'était pas accessible à des hommes absorbés

par le travail manuel, il n'hésitait pas à recommander l'esclavage comme le seul moyen de l'atteindre et comme la condition essentielle de la prospérité d'un état.

Enfin, à côté de l'école des philosophes, s'était fondé, au XVIIIe siècle, celle des économistes, qui confondait le développement de la prospérité sociale avec celui de la richesse.

Assigner ainsi à l'effet social un but déterminé à l'avance et d'une manière subjective, était en contradiction formelle avec le principe scientifique de la méthode de Le Play. La société étant considérée, non comme une machine artificielle, mais comme un organisme naturel et vivant, on ne saurait lui attribuer, pas plus qu'à aucun autre organisme de cette nature, de mobiles en dehors d'elle-même. Ses mobiles, ce sont ses besoins et tout son effet tend à leur satisfaction.

Lorsque cette satisfaction est obtenue, la société prospère; dans le cas contraire, elle souffre.

L'erreur des faiseurs de systèmes consiste, non pas à inventer des besoins nouveaux, ce qui est humainement impossible, mais à attribuer à la satisfaction d'un besoin spécial une importance exclusive. Le moine subordonnait tout à la religion, le lettré du grand siècle à la gloire de l'État, celui du XVIIIe à l'exercice des droits politiques. Le premier ne voyait dans l'homme qu'un fidèle, le second qu'un sujet et le troisième qu'un citoyen. Or, il est un peu de tout cela et bien autre chose encore. Une société est normale et saine, lorsque tout intérêt trouve à s'y satisfaire sans léser un autre intérêt. Il y a alors, chez elle, un équilibre analogue à celui qui règne dans le corps d'un homme bien portant. Elle souffre, au contraire, lorsque cette harmonie se trouve détruite, lorsque certains besoins sont sacrifiés à d'autres, certaines aspirations, certaines facultés comprimées et atrophiées. Elle devient, enfin, un organisme monstrueux, lorsqu'un besoin secondaire est satisfait aux dépens d'un essentiel.

La prospérité et la souffrance d'une société se révèlent d'ailleurs, le plus souvent, d'elles-mêmes et l'analyse n'a pour but que d'en chercher les causes. Le symptôme de la prospérité est la *paix sociale*, c'est-à-dire un ensemble de bons rapports entre

les membres de la société et la satisfaction que chacun éprouve au maintien de l'ordre existant. Le symptôme de la souffrance est l'*antagonisme social*, c'est-à-dire la révolte des intérêts lésés contre l'organisation à laquelle ils attribuent leur malheur.

Le Play, passant alternativement d'une société prospère à une société souffrante, s'attacha à discerner les besoins qui, satisfaits dans l'une, ne l'étaient pas dans l'autre, dont, par conséquent, dépend le malheur ou le bonheur social et qui peuvent être ainsi justement appelés les besoins essentiels de l'humanité.

Il découvrit que ces besoins essentiels sont au nombre de deux seulement et des plus simples. Le premier est l'ensemble des moyens de subsistance nécessaires à la vie journalière de l'individu ; en d'autres termes, son *pain quotidien*. Le second, aussi impérieux, quoique d'ordre tout différent, est la soumission à une *loi morale*, c'est-à-dire à un ensemble de préceptes, s'imposant à la conscience et se substituant aux instincts pour diriger la vie. Le Décalogue contient, selon Le Play, l'expression la plus haute, à la fois, et la plus simple, de cette loi morale, telle que la reconnaissent sous cette formule ou sous une autre toutes les races jouissant de la paix sociale. Elle n'est même point contestée davantage, ni attaquée directement, chez les peuples d'Occident, par ces novateurs les plus hostiles aux idées traditionnelles. Il n'est guère de contestation que sur son origine.

Ce qui, au premier abord, frappe et déconcerte dans la doctrine de Le Play, ce n'est pas qu'il fasse de la satisfaction des deux besoins essentiels une condition nécessaire de la prospérité sociale ; c'est qu'il en fasse une condition suffisante. Il est évident qu'une nation dont une fraction importante mourrait de faim serait fatalement en proie à toutes les souffrances et à tous les désordres. Et il en serait de même d'un pays, si riche fût-il, où nul n'aurait souci de la vie, de la liberté, de la propriété de son semblable. Mais qu'une race, par le fait que chacun y jouit du strict nécessaire et observe, à peu près, les commandements, se doivent considérer comme n'ayant plus rien à souhaiter, voilà qui surprend et révolte. Ainsi, après vingt siècles de travail et de pensée, après avoir acquis par des souffrances sans

nombre, par un effort surhumain, un patrimoine immense de biens matériels, de sentiments et d'idées, nos sociétés d'Europe devraient limiter leur idéal à celui des pasteurs kirghiz, et des chameliers arabes! Ce rabaissement de l'idéal, ce démenti brutal à toutes les aspirations confuses qui tourmentent les civilisés, a beaucoup écarté de Le Play. Il a été, pour cela, considéré comme un traditionaliste aveugle, méconnaissant la nécessité de toute évolution et négateur de tout progrès.

Le reproche est très injuste. Si Le Play considère la loi morale et le pain quotidien comme les besoins essentiels de l'humanité, il n'a jamais contesté qu'il n'y en eût d'autres et dont la possession ne fût désirable. Il n'a jamais nié les avantages du progrès industriel, de la richesse, de la science et des arts. Il n'en a blâmé que les abus. Et il y a abus, selon lui, lorsque la satisfaction de ces besoins secondaires n'est obtenue que par le sacrifice des besoins primordiaux. Il n'admet point qu'une nation puisse être appelée prospère lorsque, sous une façade brillante, elle cache l'horrible plaie du paupérisme ou de la démoralisation profonde.

D'ailleurs son critérium de la prospérité, Le Play l'a tiré de l'observation même. Partout où les deux besoins essentiels étaient satisfaits, il vit régner le contentement universel et la prospérité sociale; partout où ils ne l'étaient point, la souffrance et la discorde. Toute l'histoire des sociétés s'est en somme passée à perdre et à reconquérir ces deux biens primordiaux. Les races qui les ont toujours conservés n'ont pas d'histoire : les pasteurs des steppes asiatiques vivent à présent comme au temps d'Abraham. Mais, le plus souvent, la prospérité même vient détruire l'équilibre qu'elle a créé. Les races prospères se multiplient vite et le problème de l'existence se pose à nouveau devant elles. Pour le résoudre, il leur faut se livrer à d'autres travaux, adopter une autre organisation. Elles atteignent ainsi parfois un état de prospérité supérieur à celui dont elles jouissaient auparavant, puis le reperdent pour tomber dans de nouvelles crises; crises qui peuvent leur être fatales, à en juger par le nombre des civilisations disparues. Il apparut à Le Play que les sociétés

modernes de l'Europe en traversaient une. Le problème de l'existence y est si compliqué que la grande masse de la population n'arrive pas à le résoudre par elle-même. Elle n'y parvient qu'en s'engageant dans les entreprises que dirige une élite : le pain quotidien lui est fourni sous forme de salaires, c'est-à-dire sous une forme relativement incertaine. Le salarié est constamment menacé, à la fois par des périls directs et par ceux qui peuvent ruiner son industrie et que multiplie toujours la concurrence. Il lui faudrait, pour donner quelque stabilité à son existence, pour savoir diriger ses vues, estimer exactement ses intérêts, organiser leur défense, un ensemble de qualités auxquelles peu d'individus peuvent atteindre. Aussi, dans cette lutte, les vaincus sont-ils nombreux et, nulle intervention n'arrêtant généralement leur chute, tombent-ils à un degré d'abaissement dont les faubourgs de nos grandes villes industrielles ont le triste secret. Quant à la morale, son règne est plus compromis encore. Dans les classes les plus élevées, la difficulté de parvenir et de maintenir les situations acquises a développé l'égoïsme, la richesse a permis la corruption. Pour défendre leur bien-être, ces classes n'ont pas hésité parfois à s'attribuer des privilèges injustes pesant lourdement sur le reste de la nation. Détenant les pouvoirs publics, elles ont fait de leur exercice, non pas une charge honorable, mais une source de profits. Chez les pauvres, la difficulté extrême de la vie matérielle crée fatalement l'indifférence morale : nul frein ne modère plus alors le sentiment instinctif d'envie qui en fait les ennemis naturels des riches. Ce sentiment est, au contraire, entretenu, cultivé par la catégorie nombreuse de déclassés que contiennent les sociétés compliquées pendant que la loi morale trouvant sans cesse, devant elle, un terrain moins préparé à la recevoir, est ébranlée dans ses fondements par les controverses qui règnent sur ses origines. Une partie des hommes qui l'enseignent est accusée par l'autre d'imposture et, ne sachant lesquels entendre, le peuple est naturellement porté à n'écouter que la voix de ses instincts et celle de ceux qui les flattent.

L'alternative continuelle de la prospérité et de la souffrance,

par la possession et la perte des deux biens essentiels, a donc commencé avec l'invention de la charrue et il est à craindre qu'elle ne cesse pas avec celle des voies ferrées. C'est une erreur profonde, selon Le Play, de croire les sociétés entraînées par la force des choses vers un avenir meilleur, comme de les croire condamnées à une décadence inévitable. En réalité, « la simplicité, la complication, la corruption, enfin la réforme ou la « ruine, voilà le cercle vicieux dont jusqu'à ce jour aucune « nation civilisée n'a pu sortir ».

III

La possession des deux biens essentiels est donc toujours menacée, chez les sociétés prospères, par des influences indépendantes de la volonté humaine. Est-il du moins possible aux hommes de se mettre à l'abri de ces influences, de leur en opposer d'autres, de faire en sorte qu'elles ne puissent nuire? Et lorsque la prospérité est perdue, est-il des moyens d'assurer ou tout au moins de hâter son retour? A ces deux questions, les résultats de son observation permirent à Le Play de répondre oui. Non seulement le libre arbitre des sociétés joue un rôle dans leur destinée, mais ce rôle est considérable. Et tou en se refusant à croire à un avenir chimérique qui offrirait le règne permanent de la paix, Le Play parvint à mettre en lumière certains principes et certaines coutumes indispensables à l'existence de toute société prospère, et dont la restauration, pourrait, en particulier, mettre un terme à la crise que traversent les sociétés de l'occident.

Ces coutumes se distinguent par deux caractères essentiels.

En premier lieu, elles supposent toutes la nécessité impérieuse de propager la connaissance et la pratique de la loi morale. Elles partent donc de ce principe que l'homme n'apporte pas en naissant toutes les facultés nécessaires pour s'élever sans aucun enseignement à cette connaissance et à cette pratique. C'est la doctrine inverse de celle qu'inventa Rousseau et qui,

depuis plus d'un siècle, se propage dans l'Occident. Pour condamner ce dogme de la perfection originelle, qui séduisit vraisemblablement le philosophe de Genève parce qu'il était le contre-pied d'une vérité généralement admise depuis cinq mille ans, Le Play s'appuya non sur un raisonnement métaphysique, mais sur l'observation sociale. Une pareille doctrine lui parut en contradiction formelle avec l'expérience et il suffit, pour comprendre ce jugement, de se reporter à l'analyse qui a été donnée de la Méthode. L'homme, dit Rousseau, naît bon, mais il est corrompu par les institutions qui, dès sa naissance, enserrent son existence et compriment sa liberté. Or, Le Play considère les sociétés comme des organismes naturels et vivants : il ne peut donc admettre que leurs rouages essentiels, la famille, par exemple, ne soient que des institutions arbitraires et mauvaises. On ne s'étonnera point, dès lors, que Le Play ait qualifié la théorie de la perfection originelle « d'Erreur fondamentale », faussant la notion de la véritable nature de l'homme, et conduisant dans la construction de systèmes sociaux à des aberrations

Le deuxième caractère des coutumes préconisées par Le Play se révèle par leur nom même. Ce sont des *coutumes* et non pas des lois. A la différence de la plupart des réformateurs qui ne voient de moyen d'appliquer leurs systèmes que par la conquête du pouvoir, Le Play attachait assez peu de prix à l'intervention des gouvernements. L'observation lui avait appris que, s'ils sont un rouage important de la vie sociale, ils n'en sont point un rouage essentiel. Certaines sociétés primitives arrivent à se passer d'eux, alors qu'aucune d'elles ne peut se passer de la famille.

D'une manière générale, les rapports privés ont un caractère beaucoup plus primordiaux que les rapports publics. C'est presque exclusivement d'eux que dépend la possession de la loi morale et du pain quotidien. Or, en ce qui concerne les rapports privés, l'action de la loi ne peut se manifester que pour en assurer la régularité ; elle serait impuissante à en modifier la nature. A ce point de vue, les nécessités matérielles et les

mœurs ont seules une influence. C'est donc sur les mœurs que Le Play s'est proposé d'agir et par l'intermédiaire de l'opinion. Ce n'est point, du reste, qu'il refuse toute espèce de rôle à l'action du législateur, mais il ne lui demande que ce qu'elle peut donner.

Les coutumes de la vie privée se divisent en deux catégories : les unes concernant les rapports de l'unité sociale par excellence, la famille ; les autres touchant aux rapports extérieurs à la famille et qui ont généralement pour objet la conquête du pain quotidien, c'est-à-dire le travail. Nous étudierons donc successivement les idées de Le Play sur l'organisation de la famille et sur celle du travail. Un troisième chapitre sera consacré à sa doctrine en ce qui touche la constitution et l'intervention des pouvoirs publics.

II. — LES RAPPORTS PRIVÉS INTÉRIEURS A LA FAMILLE.

I

Étant le premier groupement humain constitué, le seul constitué encore chez certaines races, c'est la famille qui a été d'abord chargée de satisfaire les deux besoins essentiels, besoin matériel et besoin moral. Et, dans les nations les plus compliquées, alors qu'une infinité d'autres groupements l'encadrent et la dominent, c'est encore sur elle que retombe à peu près tout le poids du grand problème.

Au point de vue du premier terme de ce problème, de la question du pain quotidien, elle a été, cette famille, le centre primitif de tous les rapports humains : l'unique atelier de production, le foyer de tout échange et de toute consommation. Il en est ainsi encore chez les races asiatiques cotoyées par Le Play à la frontière de l'Oural. Chaque famille y forme une tribu nomade qui se suffit à elle-même[1]. Le rôle du groupe-

1. Voyez *Ouvriers européens*, monographie du Bachkir demi-nomade (2e édition, t. II).

ment familial s'est amoindri, en cette matière, chez les races complexes où l'agglomération de la population a exigé la mise en valeur de toutes les ressources du lieu, développé l'intensité du travail et sa division. Une grande partie de l'industrie est, peu à peu, sortie de l'atelier domestique pour se concentrer, à l'extérieur, dans de grands et de petits ateliers. Mais une grande partie aussi y est restée, et cela chez les peuples les plus avancés. La famille est encore partout une unité essentielle de travail agricole, le foyer est toujours le centre de certaines fabrications. Enfin qui pourrait dire la masse énorme de travaux qui s'y effectuent, ceux qu'on appelle plus particulièrement les travaux domestiques, et qui, pour n'être point appréciés en argent, n'en sont pas moins productifs? La famille, d'ailleurs, si elle n'est plus que dans une certaine mesure un groupement de production, reste le groupement de consommation par excellence, celui où chacun reçoit selon ses besoins et par lequel est assurée l'existence de ceux qui ne travaillent pas encore et de ceux qui ne travaillent plus.

Elle joue aussi un rôle prépondérant dans le régime de la propriété. Dans les trois quarts du monde habité, c'est par elle que se fait l'appropriation du sol, soit à titre temporaire, comme en Asie Mineure et dans une partie de la Russie[1], soit à titre perpétuel, comme chez les Bulgares[2]. Elle est alors une communauté qui, se continuant indéfiniment, tient la terre en mainmorte. Chez les peuples occidentaux, ce caractère lui fait défaut par suite de l'avènement de la propriété individuelle. Elle a cependant, en cette matière, un rôle immense, car elle est l'instrument de transmission de cette propriété. Elle est le bien qui fait, au point de vue matériel, les générations solidaires entre elles.

Et pour en venir au point où le matériel coïncide le moral, la famille, quand elle ne doit pas toujours assurer elle-même à l'individu son pain quotidien, lui donne au moins les moyens de l'acquérir dans l'avenir. Par tout un côté de l'éducation,

1. Voyez *Ouvriers européens*, 2e édition, t. II, *les Ouvriers d'Orient*.
2. Voyez *ibid.*, t. IV, *les Ouvriers d'Occident, races stables*.

elle l'adapte au milieu où il sera appelé à se mouvoir, le prépare à entrer dans les rouages de ce milieu et à y trouver sa place.

Sous le rapport moral, il est à peine besoin de définir le rôle de la famille. Moins qu'en ce qui concerne la conquête du pain quotidien, ce rôle varie suivant les temps et suivant les pays. Par le seul fait qu'elle tient groupées, en un contact permanent, les différentes générations, la famille assure la transmission de l'idéal d'une race comme de ses biens matériels. Le rôle des autorités religieuses et des pédagogues de profession qui la secondent dans cette tâche est fort effacé au regard du sien. Il est presque toujours inefficace lorsqu'elle ne les appuie pas.

Ainsi, chez les peuples les plus avancés, la famille, qui n'est plus un rouage unique, mais le centre d'une quantité d'autres, est encore chargée des trois fonctions sociales les plus importantes : assurer l'existence de tous les individus qui ne peuvent la gagner eux-mêmes aux dépens de ceux qui la gagnent ; transmettre la propriété aux générations successives ; enfin dresser ces générations à la conquête du pain quotidien et au culte de l'idéal suivi par leurs ancêtres.

II

Pour qu'elle puisse remplir cette tâche, il faut que la famille soit constituée à cet effet. Comme tout organisme naturel, elle s'est modelée sur sa fonction. Le Play découvrit toutefois — et nous l'avons signalé en parlant de sa méthode — que cette constitution ne s'est pas faite d'une manière uniforme. Sous diverses influences, que l'observation détermine, elle s'est différenciée en divers types et ces types eux-mêmes se peuvent ramener à trois grandes espèces.

La première est celle de la *famille patriarcale*, née dans la steppe et formée sous l'influence de l'art pastoral.

Elle présente, cette famille patriarcale, dès l'origine, deux caractères distinctifs.

D'abord, les moyens de subsistance étant, pour des pasteurs nomades, en quelque sorte indéfinis, les familles de ce type tendent à se multiplier sans se séparer. « Chaque jeune mé-« nage, dit Le Play, n'est tenu à aucune dépense de premier « établissement et une surveillance suffit à assurer la multi-« plication du bétail. Dans ces conditions, la famille, elle-même, « croît aussi vite que les ressources fournies par le troupeau « et, quand naît la cinquième génération, le chef de la famille « règne sur une petite tribu, avec une autorité consacrée par « l'action du temps. »

L'autorité de ce chef de famille est, en effet, très forte, pour ainsi dire absolue, et c'est là le deuxième signe qui distingue la famille patriarcale. Ajoutons qu'elle est perpétuelle, elle s'exerce quel que soit l'âge des descendants et s'étend à leurs propres enfants. Elle est en effet nécessaire pour assurer l'ordre dans la tribu et n'est affaiblie ou contrariée par aucune autre. A l'extérieur, chez ces races simples, nul pouvoir sérieux ne la domine. A l'intérieur, la garde des troupeaux ne donne pas aux aptitudes particulières le moyen de se révéler et la seule supériorité qui puisse se comprendre est celle de l'âge.

Mais faire régner l'ordre matériel est, chez ces races pastorales, la moindre des fonctions de l'autorité paternelle. La ferme croyance des peuples d'Orient lui attribue une mission beaucoup plus haute, qui est la transmission d'une loi morale et d'un idéal religieux. Cette loi morale est, en effet, considérée essentiellement comme d'origine surnaturelle. Aucun homme n'en saurait donc avoir la connaissance innée. Loin de là, ses instincts le portent à la violer continuellement. Il faut qu'il soit dressé, dès son jeune âge, à lui obéir. L'idée occidentale de la perfection originelle, de la tendance native de l'individu vers le bien, fut une de celles qui choquèrent le plus les Orientaux auxquels Le Play la rapporta. Toute leur philosophie et toute leur constitution sociale reposaient sur la croyance contraire. Quant à la formule de la loi morale, elle était à peu près la même

chez tous ces peuples, musulmans ou chrétiens. Elle s'exprimait par les commandements du Décalogue.

Les familles patriarcales ne purent, de par la nature même de leurs travaux, s'augmenter indéfiniment. Lorsque l'une d'elles devient trop nombreuse, un certain nombre de ses membres s'en détache, emmène une partie du troupeau et forme un *essaim* sous l'autorité d'un patriarche. Ces essaims se multiplient jusqu'aux limites des steppes, d'où ils débordent sur les pays environnants. Les populations ainsi refoulées sont contraintes d'abandonner, peu à peu, l'art pastoral pour la culture, la vie nomade pour la vie sédentaire. Toutefois, elles demeurent profondément imprégnées de leur constitution primitive et s'efforcent de l'adapter aux conditions nouvelles de leur existence.

Ce sont ces familles patriarcales, sorties de la steppe et devenues agricoles, que Le Play décrivit dans ses *Ouvriers de l'Orient*.

Elles maintenaient leur fondement matériel, l'existence assurée à tout individu en échange d'un peu de travail et de beaucoup d'obéissance, par la *communauté* complète de leurs biens entre tous leurs membres. Cette communauté était possible par l'abondance des terres et des productions spontanées. Les familles de paysans du Haouran, par exemple, non seulement peuvent étendre leur exploitation, à mesure qu'elles s'accroissent, mais encore la déplacent, presque chaque année, pour remédier à l'épuisement de la terre. Chez les paysans russes, au temps où Le Play les observa, une grande partie du sol était la propriété collective du « mir » et laissée à l'usage commun; le reste partagé périodiquement entre ces familles, en proportion du nombre de bras. Les seigneurs maintenaient le même régime sur leurs terres. En échange de corvées et de redevances, ils assuraient aux paysans la possession des terres nécessaires à leur subsistance, plus de nombreux droits d'usage sur les réserves seigneuriales.

Le second fondement de la famille patriarcale, l'autorité paternelle, était également maintenue. Mais cette autorité, dans cet état plus complexe des sociétés, eût été incapable d'accomplir seule sa double mission : le maintien de l'ordre et la pro-

pagation de la loi morale. Aussi deux autres pouvoirs venaient l'assister et la compléter : le pouvoir civil, représenté par le souverain et ses agents et le pouvoir religieux, représenté par le clergé. Ces deux autorités, que Le Play appelle les *deux ciments*, venaient consolider, chez ces peuples orientaux sédentaires, l'édifice patriarcal qui, dans la steppe, tenait tout seul. Le patronage des propriétaires fonciers intéressés au bien-être et à la moralité de leurs tenanciers s'exerçait dans le même sens et complétait cette organisation sociale.

Le spectacle des peuples d'Orient produisit sur Le Play une grande impression. Il y vit l'existence de chaque homme assurée et chaque homme content de son sort. Surtout nulle trace de cet antagonisme de classes qui empoisonnait la vie des nations avancées : nul désir maladif de changement. Au contraire, dans la masse, un attachement intense aux vieilles mœurs, ce qui prouve bien qu'elles n'en souffraient pas.

Le tableau cependant n'était pas sans ombres. Le Play discerna vite les dangers latents qui menaçaient d'ébranler cette constitution dans ses fondements mêmes. Dès 1855, il en vit toute l'importance ; en 1877, il dut constater leurs énormes progrès. Les obstacles opposés au maintien des communautés familiales, par la rareté croissante du sol disponible et par l'incessante diminution des produits spontanés se surmontaient de plus en plus péniblement. Les populations se multipliaient, en effet, sur place. L'habitude de l'obéissance perpétuelle, en détruisant chez elles toute initiative, les rendaient incapables d'émigrer au loin, surtout de mettre en valeur de nouvelles terres. L'abolition du servage laïque de la propriété individuelle, malgré des avantages que Le Play ne conteste pas, vinrent encore compliquer le problème en rendant plus difficile l'acquisition des terres par le paysan, en privant des populations imprévoyantes de la tutelle de patrons qui, s'ils leur prenaient leur liberté, assuraient au moins leur existence.

Les principes généraux sur lesquels repose la constitution patriarcale n'étaient pas moins attaqués. L'incapacité et la corruption des pouvoirs publics, l'infériorité du clergé, l'oubli par le

classes supérieures de leurs traditions de patronage, créaient un infini malaise contre lequel s'élevaient une partie des classes lettrées. Celles-ci, tenant toute leur culture de l'influence occidentale, se trouvaient naturellement portées à chercher des remèdes dans l'application et la propagation des idées d'Occident. La croyance à la perfection originelle de l'enfant, c'est-à-dire à la non-révélation de la loi morale, au progrès fatal et indéfini par l'action des individus laissés à eux-mêmes, soustraits à toute contrainte, était la base de cette philosophie nouvelle. Cela aboutissait à la négation de cette autorité paternelle chargée de redresser les inclinations innées et que toutes les autres avaient pour but d'assister et de renforcer. Le vieil édifice patriarcal, si ferme encore d'apparence, subissait, sous les yeux de Le Play, les préliminaires du formidable assaut auquel l'époque contemporaine nous fait assister.

Au reste, en s'avançant vers l'Occident, Le Play put voir que, là aussi, il avait autrefois existé et qu'à présent ses débris jonchaient le sol. L'agglomération de la population avait fini par cantonner chaque famille sur un étroit domaine, lui avait ôté définitivement les moyens de se multiplier. D'autre part, les travaux sans cesse plus perfectionnés de la culture avaient développé les aptitudes individuelles et rendu insupportable aux plus capables le joug de la communauté. La première étape de la désorganisation du vieux régime social s'observait chez les races slaves comprises entre le Danube et l'Adriatique. Ces races gardaient encore l'appropriation du sol par famille et non par individu. Mais déjà un profond malaise travaillait leurs communautés que la force de la coutume, si puissante chez les Orientaux, se montrait de plus en plus incapable de maintenir. Il suffit, dans les états autrichiens et serbes, que le législateur autorisât le partage individuel des terres, pour que la masse populaire se précipitât avec une sorte de frénésie dans la voie qui lui était ouverte.

Dans tout le reste de l'Occident, l'évolution était accomplie. La rareté du sol avait partout substitué la propriété individuelle à la propriété collective, partout brisé dans son principe même,

la formation patriarcale. Ce fut à peine si, sur quelques plateaux du Nivernais, Le Play retrouva le souvenir d'anciennes communautés paysannes.

La deuxième espèce de famille observée par Le Play est celle de la *Famille-souche*. Formée sur les rivages maritimes de la mer du Nord et dans les régions avoisinantes, cette famille présente une organisation toute différente de celle des familles d'Orient. En premier lieu, elle n'est jamais nomade; toujours sédentaire. Les ménages du même sang ne restent point groupés autour d'un patriarche : les parents ne gardent auprès d'eux que celui de leurs enfants auquel ils transmettent leur foyer et le domaine qui l'entoure; les autres rejetons quittent la maison paternelle dès qu'ils sont capables de se suffire et vont fonder de nouveaux établissements. La famille-souche a donc pour condition un régime de propriété individuelle et d'émigration régulière. Le Play attribue cette formation à l'influence de la pêche maritime, très abondante dans les mers du Nord et surtout dans les fjords de Norwège où remontent les saumons. La pêche côtière s'effectue, en effet, par petites barques et exige aussi une résidence fixe sur un point du littoral. Cela a obligé les familles patriarcales à se séparer, à se réduire à un ou deux ménages. De plus, barque et foyer domestique forment un patrimoine indivisible qui n'a de valeur que transmis intégralement à un seul héritier. Ce régime s'est ensuite tout naturellement adapté à la vie agricole. Grâce à lui, par l'émigration de tous les enfants autres que l'héritier, le même domaine peut faire vivre et prospérer indéfiniment la même famille. Il a pour effet de donner aux races qui l'ont adopté une force d'expansion incroyable. Toute l'histoire de l'Europe en a senti le contre-coup.

Dans les vieux temps, les familles souches de la Scandinavie partaient par bandes et armés : ce furent les Vikings des temps Odiniques : les hommes du Nord qui terrifièrent l'empire romain et celui de Charlemagne. Sous le nom de Danois, de Saxons, ils envahirent les îles anglaises; sous celui de Francs, la Gaule. Leur dernier flot, celui des Normands, s'épandit sur tout l'Occident, jeta son écume jusqu'en Sicile. A présent, ils

s'en vont seuls, géants débonnaires et un peu gauches, s'embarquer sur de grands paquebots et leur « homestead » couvre, d'un groupement toujours plus dense, le Far-West Américain. Ce sont cependant toujours les mêmes hommes : des fondateurs de nations. Partis sans esprit de retour, ils ne sont cependant jamais des déracinés, car chacun d'eux porte en lui-même toute la civilisation de sa race. Jeté, comme une semence, sur la terre étrangère, il en fait sortir un foyer semblable à celui qu'il a quitté.

Ces familles sont chrétiennes, fondées donc sur le respect de la loi morale révélée et sur l'autorité paternelle. Mais cette autorité, à l'inverse de celle des patriarches orientaux, ne s'exerce nécessairement sur les enfants destinés à l'émigration que pendant leur minorité. Seul l'héritier choisi par le père demeure dans sa dépendance : dépendance qui ressemble d'ailleurs plus à celle d'un associé qu'à celle d'un fils : c'est, en effet, de la valeur de cet associé que dépend la prospérité du domaine et il n'aurait tenu qu'à lui de se soustraire par l'émigration à une sujétion trop rigoureuse. Ainsi limité, à la période d'éducation, le rôle de l'autorité paternelle n'en est pas moins très grand dans les familles-souches. Leur prospérité s'appuie, en effet, sur un bon régime d'émigration et la condition essentielle de ce régime est l'aptitude des émigrants : leur formation physique, intellectuelle et morale. C'est à cette formation, nécessairement très différente de celle d'un pasteur des steppes, que s'applique tout l'effort des parents.

Le régime de la famille-souche était, au moment où Le Play fit son enquête, la base de la constitution sociale des États scandinaves, du Danemark, de la Plaine saxonne, enfin de l'Angleterre. On le trouvait encore dans certaines régions de l'Europe occidentale. Cette forte organisation était basée sur le régime de la propriété individuelle, elle échappait aux causes d'ébranlement qui détruisent la famille patriarcale. Cependant, si solide qu'elle fût, Le Play remarqua qu'elle aussi, pouvait disparaître. La meilleure preuve était l'exemple de certaines régions d'Europe où elle avait autrefois existé et où elle n'existait plus.

Le Play discerna deux actions qui entraînaient vers sa dissolution la famille-souche.

La première était l'évolution économique produite par l'avènement de l'âge de la houille, qui arracha à la terre, concentra dans les grandes villes industrielles une masse énorme de la population. Pour cette population, le fondement matériel de la famille-souche, la propriété d'un domaine ou tout au moins d'un foyer domestique ne pouvait se maintenir. Autre cause d'ébranlement, l'instabilité de la production entraînait les chômages forcés, les variations constantes des salaires. Sans ressources régulièrement assurées, la famille-souche perdait toute solidité, ne pouvait plus tenir debout.

Au moins se maintiendrait-elle intacte dans les campagnes? Là, elle ne fut point attaquée par la force des choses, mais par celle des hommes, au moins dans certains pays. Le Code civil français, en effet, donne à tous les enfants les mêmes droits sur le bien familial, exige le partage des héritages et son exemple a été imité par plusieurs législations étrangères. Les auteurs de ce régime ont obéi, selon Le Play, à une idée préconçue d'égalité théorique et se sont aveuglés par le désir de détruire les grands domaines, source de la force des anciennes classes dirigeantes. Le résultat a été, non seulement d'empêcher, dans la masse du peuple, la formation de familles-souches, mais encore de détruire celles qui existaient auparavant. La décadence d'une famille de paysans pyrénéens décrite par Le Play, la famille Mélouga, est demeurée à ce point de vue un exemple frappant des ravages de la loi.

La famille patriarcale a pour fondements matériels la communauté des biens et la soumission absolue de tous les membres à l'autorité d'un chef; la famille-souche, la transmission intégrale du domaine à un héritier associé, l'émigration des autres enfants, l'autorité du chef se manifestant par le droit de choisir l'héritier et par la formation des émigrants.

Toutes deux ont également une base morale très solide :

une conception nette des droits et des devoirs de chacun, un idéal religieux incontesté.

La troisième espèce de famille observée par Le Play, la *famille instable*, se caractérise au contraire par une absence complète de base matérielle et souvent aussi de base morale.

Cette famille instable a pour principe essentiel l'égalité des droits des enfants à l'héritage : par conséquent, la vente ou le morcellement de cet héritage à la mort de chaque possesseur. Dans les campagnes, la terre, ainsi, s'émiette en parcelles innombrables qui s'agrègent et se désagrègent dans un mouvement perpétuel. La vie du paysan se passe à les acquérir, une à une, ces parcelles, par un acharné labeur, de dures privations, une âpre épargne. Il se constitue ainsi un domaine, non pas agglomméré autour d'un foyer, mais épars par morceaux dans la banlieue du village qu'il habite. Et, dans cette tâche, il est forcément solitaire. Il quitte, de bonne heure, la maison paternelle où son avenir n'était pas assuré et ses enfants agiront de même avec lui; comment retenir un seul d'entre eux sur un héritage qui doit un jour s'en aller par lambeaux. Sous ce régime, la famille n'enchaîne plus ses membres par aucun lien d'intérêt, Énergiques, prévoyants et capables, elle ne leur donne plus la terre, l'instrument de travail que fécondera leur effort. Faibles ou peu entreprenants, elle n'abritera plus leur existence en leur gardant une place à son foyer. Ils deviendront les valets d'une maison étrangère, ou bien, ils déserteront la terre, traîneront leur incapacité dans les villes, entrant dans la grande lutte pour la vie marqués pour la défaite fatale.

Le lien matériel rompu, que reste-t-il du lien moral? Pas grand'chose. On a souvent décrit, à ce point de vue, la misère des campagnes, on s'en est attristé, on s'en est indigné, rarement on l'a exagérée. Les qualités mêmes du paysan sont devenues ses vices. Une vie, toute de labeur et d'épargne incessante, a empreint son esprit d'un égoïsme profond, d'un matérialisme grossier, d'une cupidité sans mesure. Et il ne peut former ses enfants qu'à son image; ou plutôt, ils s'y forment tous seuls, car ils n'ont guère de place dans ses préoccupations. Eux-mêmes

perdent trop souvent, en grandissant, tout sentiment filial. La condition des vieillards devient ainsi particulièrement affligeante. Des procédés révoltants, à peine croyables, sont souvent employés pour les amener à partager leur patrimoine de leur vivant ; ce résultat obtenu, ils ne sont plus qu'une charge, un poids mort. On les appelle « monsieur vit toujours », on leur refuse le nécessaire, quelquefois on les maltraite, on les abandonnerait s'il n'y avait, dans les pays d'Europe où règne la famille instable, ni juges ni gendarmes.

Cette décadence morale était encore activée par une autre cause. Je veux dire la crise religieuse, le bouleversement des croyances, « l'interrègne du divin », pour parler comme un philosophe contemporain qui, à l'époque où écrivait Le Play, descendait lentement des classes supérieures des nations occidentales et venait enténébrer peu à peu les couches profondes de la population. Cette crise morale jette l'anarchie dans les consciences, dresse face à face le père et le fils, le mari et la femme, armés chacun de leurs droits et ne pouvant s'entendre sur leurs devoirs. Quoi d'étonnant à ce qu'elle précipite la famille instable vers une instabilité plus grande encore.

Ajoutez à cela l'ébranlement que peuvent apporter dans la situation des classes ouvrières l'agglomération dans les centres et les variations de salaires qui caractérisent le régime de la grande industrie et de la concurrence intense. Nous avons signalé les effets de cet ébranlement sur les familles-souches, vigoureuses et saines. Ils sont fatalement pires sur les rejetons des familles instables, épaves d'une race désorganisée qu'elles précipitent dans une condition plus misérable encore. Pour s'édifier à ce sujet, il faut lire certaines monographies des *Ouvriers européens*, celles notamment des ouvriers de Paris et de sa banlieue. Ces familles sont instables au point de ne plus exister pour ainsi dire. La société se compose d'individus qui s'assemblent, se désunissent, se réassemblent au gré de leurs caprices [1].

1. « Un peu plus bas, dit Le Play, ce serait, si ce n'est déjà la barbarie. Le mariage « est toujours précédé de relations illicites. Il y a des concubinages patents, publics « et ils n'excitent aucune réprobation. La jeunesse est élevée au contact de tous les

Voilà le tableau de la Famille instable qui épouvanta Le Play. Il l'épouvanta d'autant plus que ce dernier régime voyait sans cesse son domaine s'accroître. Il gagnait toujours sur les ruines de la famille patriarcale et de la famille-souche. Combinez ce spectacle, avec la conception de Le Play sur la prospérité sociale, et vous aurez sa doctrine sur l'organisation de la famille.

III

Ce qu'il voulut, c'est maintenir la famille-souche là où elle existait encore : la reconstruire là où elle avait disparu. La formation patriarcale, bonne en elle-même, devait être mise de côté, comme reposant sur la communauté. Nous avons vu, en effet, sous l'impulsion de quelques forces naturelles et inéluctables cette communauté tend à disparaître pour faire place à la propriété individuelle.

La famille-souche, au contraire, règne concurremment avec la famille instable chez certains peuples, et non seulement elle s'adapte à toute évolution économique, mais elle donne aux races qui l'ont adoptée une écrasante supériorité à travers cette évolution. D'une part, en effet, elle assure mieux que toute autre le bien-être matériel et l'aisance. Solidement établie sur un domaine ou sur un atelier dont la valeur s'accroît sans cesse sous l'effort, elle donne à chaque nouvel héritier une situation égale ou supérieure à celle dont jouissait le précédent possesseur : infiniment plus que la famille instable, elle est capable de soutenir ses jeunes enfants, ses malades, ses vieillards. Gardant à son foyer les faibles de corps et d'esprit, elle ne rejette, par une émigration régulière et permanente, que les individus doués de l'énergie physique, des aptitudes morales, de l'éducation professionnelle et même du capital nécessaires à la fondation de nouvelles entreprises et de nouveaux foyers. Sous un pareil régime, les résultats

« vices ; elle les comprend et en parle bientôt le langage. Ivrognes et débauchés, les « enfants n'ont aucune idée de respect envers les parents. » Le nom de puissance paternelle, s'il était prononcé devant eux, n'éveillerait certainement aucune idée. Il est commun de voir un fils battre son père ou se battre avec lui. Il faut presque renoncer à retrouver l'idée du plus simple devoir.

acquis demeurent et servent de point de départ à d'autres efforts. Sous le régime de la famille instable, chaque génération défait l'œuvre de la précédente pour passer ensuite sa vie à la reconstruire.

D'autre part, la famille-souche, tenant groupés au même foyer trois générations : les parents, l'héritier associé et les enfants de celui-ci, entretient entre celles-ci un contact éminemment profitable à la transmission de la loi morale, de l'expérience professionnelle et des traditions qui font la force d'une race. Elle offre ainsi une résistance beaucoup plus grande à l'ébranlement causé par la crise religieuse. Et il n'est pas à craindre que le respect des coutumes traditionnelles dégénère chez elle en routine puisque le développement de l'esprit d'entreprise chez les futurs émigrants est une condition essentielle de sa prospérité.

Le fondement matériel de la famille-souche étant, selon Le Play, la transmission intégrale de l'héritage, on comprend, dès lors, le grand cri d'alarme qu'il poussa contre le régime de partage forcé établi par le Code civil. Il attaquait ainsi, de front, une chose que l'opinion considérait comme intangible, comme une conquête immense de la Révolution, comme un chef-d'œuvre d'égalité et de justice. Le Play montra ce qu'était, en réalité, cette loi si parfaite : un prodigieux instrument de démolition. Elle a tué un organisme et ne l'a point remplacé. Elle a détruit un ordre social qui, à défaut d'autres, avait, du moins, le mérite d'être un ordre pour ne laisser subsister que l'anarchie.

Classer, dit Le Play, parmi les « injustices », l'inégalité de fortune qui résulte, pour les enfants, de la liberté du testament, conduirait en bonne logique à condamner l'héritage en lui-même, source de toutes les inégalités sociales. Pourquoi ce qui paraît juste en dehors de la famille ne le paraît-il pas au dedans? Et si l'on tient le droit de propriété pour légitime, pourquoi vouloir le mutiler, entre les mains de certains individus, par le seul fait qu'ils sont pères?

Qu'on ne dise pas davantage que le partage forcé est une institution essentiellement démocratique. Sans doute, il tend à détruire la grande propriété, à abaisser les anciennes classes

dirigeantes, et c'est pour cela qu'on l'a créé. Mais la petite propriété ne profite pas de cet abaissement. Alors que les grandes fortunes mettent plusieurs générations à se disloquer et à disparaître, les petites sont anéanties à chaque partage. Chaque héritier n'en retire que des lambeaux et la plus grosse part est le plus souvent celle du fisc. Pour n'avoir pas voulu de l'inégalité dans le bien-être, le Code civil, selon Le Play, a créé l'égalité dans la souffrance. Aussi, l'auteur de la *Réforme sociale* considérait-il la liberté du testament comme la base unique de cette réforme.

Il voyait, d'ailleurs, dans cette liberté testamentaire, un autre intérêt. L'autorité du père au foyer est un caractère essentiel de la famille-souche prospère et la plus haute sanction possible à cette autorité est le droit de choisir l'héritier du domaine, le continuateur de l'œuvre des ancêtres. La grandeur des droits et des devoirs élève ainsi les chefs de famille à un degré moral supérieur; elle exalte l'individu et, par là même, toute la race.

Restait à résoudre une question très grave : la liberté testamentaire pouvait bien reconstituer la famille-souche dans les campagnes ; mais dans les villes, dans les grands centres industriels sans cesse plus peuplés, la tâche était-elle impossible ?

C'est en se plaçant à ce point de vue que l'on comprendra tout un côté de l'œuvre de Le Play. Les familles des ouvriers de l'industrie ne peuvent évidemment, comme celles des paysans, s'enraciner au sol, faire corps avec un domaine. Elles peuvent, du moins, s'attacher à un foyer, à une maison d'habitation entourée de quelques dépendances rurales. Mais ce résultat ne peut être obtenu que si le régime du travail répond à certaines conditions que nous sommes conduits à étudier.

III. — LES RAPPORTS PRIVÉS EXTÉRIEURS A LA FAMILLE. — L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LES RAPPORTS DE CLASSES.

I

Chez les races simples, une bonne organisation familiale suffit à résoudre le problème de la prospérité. La famille y est, en effet,

une unité sociale indépendante qui produit tout ce qu'il lui faut et le consomme sur place.

Il en est ainsi, non seulement pendant cette période de la vie des sociétés que Le Play appelle l'*âge des herbes*[1], où le travail consiste dans la simple récolte de produits spontanés, mais même pendant une partie de l'âge suivant, celui des *machines*, où, peu à peu, se développent les travaux d'extraction et de fabrication. C'est le cas chez les races à qui l'abondance du sol libre permet encore d'être presque exclusivement agricoles et pour lesquelles la culture même ne demande pas de méthodes de travail perfectionnées.

Il en devient autrement, lorsque, par l'agglomération de la population, la mise en valeur du territoire exige diverses branches de travaux[2] également pénibles, dans lesquelles familles et individus se spécialisent. Une foule de rapports sociaux naissent alors et se développent, qui ont pour objet l'*échange et la concurrence*. D'autre part, la diversité des aptitudes et le progrès des méthodes créent, entre les familles, une *inégalité*, met certaines d'entre elles à la tête des entreprises et les autres sous la dépendance des premières; ainsi apparaissent, dans la société, des distinctions de classe et des rapports hiérarchiques. Ces rapports divers n'apportent cependant point, tant que dure l'âge proprement dit des machines, de grandes complications au problème de l'harmonie sociale. La difficulté des communications restreint l'étendue des marchés et le champ d'action de la concurrence. L'équilibre s'établit ainsi facilement entre les diverses branches de la production. Il est maintenu, au besoin, sans trop de compression pour les activités individuelles, par des con-

1. Le Play divise, au point de vue du régime du travail, l'histoire des sociétés en trois périodes :

L'âge des herbes et des engins à bras : celui des travaux de simple récolte (chasse ou pâturage) par l'effort direct des bras, armés seulement de quelques engins fort simples ;

L'âge des machines mues par les animaux, les vents et eaux courantes : où l'homme met à son service les forces de la nature et se borne à en diriger l'action ;

L'âge de la houille, de la vapeur et de l'électricité, qui est la continuation de l'âge des machines avec l'asservissement de forces naturelles plus puissantes.

2. Ces branches de la production sont au nombre de six (arts usuels) : 1° L'agriculture ; 2° l'art des forêts ; 3° l'art des mines ; 4° l'industrie manufacturière ; 5° le commerce ; 6° les arts libéraux.

traintes légales qui limitent le nombre des entreprises et l'importance de chacune d'elles.

Divers obstacles s'opposent également au développement de l'inégalité. Les classes dirigeantes n'ont pas entre les mains de moyens suffisants pour s'élever à la grande richesse. Dans les classes inférieures, certaines influences compensent la diversité des aptitudes au travail et à la prévoyance. « Les peuples euro-« péens, dit Le Play, qui conservent à certaines familles les dis-« tinctions seigneuriales sont en même temps ceux qui se « préoccupent de faire régner, autant que possible, l'égalité « dans la masse de la population. Les races de l'Orient et du « Nord atteignent ce but de la manière la plus complète. A cet « effet, elles font agir trois influences qui se superposent en quel-« que sorte pour conjurer les défaillances individuelles. Le sei-« gneur est tenu de secourir au moyen des produits de la « propriété les familles qui tombent au-dessous d'un certain « état de bien-être. Le régime de communauté restitue pério-« diquement aux familles en décadence la terre arable aliénée « pendant l'époque précédente. Enfin l'organisation patriarcale « oblige tous les garçons à se marier dans la maison paternelle « et à consacrer leurs efforts à la prospérité commune. Les « anciennes communautés rurales qui subsistent encore, ou qui « ont pris fin de nos jours, montrent assez que la même direction « avait été imprimée chez nous pendant le moyen âge aux po-« pulations des campagnes. D'un autre côté, les corporations « d'arts et métiers, dont il reste en Allemagne et en France de « nombreux vestiges, tendaient toutes à imposer ce même « système aux populations urbaines et à conjurer chez elles « l'inégalité qu'eût produit le libre développement des talents. « Plus on étudiera l'ancien régime dans les documents que le « temps nous a laissés ou dans les institutions qui sont encore « en vigueur, plus on se convaincra que, tout en accordant des « privilèges à quelques familles, il tendait surtout à assurer « l'égalité dans le corps de la nation [1]. »

1. *Réforme sociale*, t. II, p. 409.

Tout change et tout change brusquement avec l'âge de la houille. Les communications rapides rapprochent les différents marchés autrefois séparés ; la production centuplée des usines dépasse de beaucoup les besoins de la consommation locale : les échanges se multiplient d'un bout à l'autre de l'univers et la concurrence devient mondiale. Un appel se fait ainsi à toutes les capacités et à toutes les énergies, mais en même temps les effets de l'inégalité des aptitudes se trouvent multipliés : en haut naît la richesse ; en bas, le paupérisme.

Devant cette révolution, toutes les anciennes institutions de contrainte disparaissent peu à peu. Les lois humaines cèdent sous la pression irrésistible des lois sociales providentielles. Les barrières qui limitaient l'échange s'abaissent : les règlements qui paralysaient la concurrence sont brisés ; la dépendance hiérarchique obligatoire qui liait entre elles les familles s'évanouit, laissant à chacune d'elles la liberté de son effort et la jouissance entière de ses résultats.

Nous l'avons dit. Le Play ne croyait pas que ce changement de régime fût, en lui-même et par la force des choses, favorable au développement de la prospérité. La lecture des *Ouvriers européens* laisse plutôt à cet égard une impression pessimiste : les sociétés occidentales les plus avancées y apparaissent aussi comme celles où l'existence matérielle est la plus hasardeuse, et la loi morale la moins pratiquée. Nous avons vu, tout à l'heure, quels bouleversements la grande industrie apporta dans l'organisation de la famille. Le Play cependant sut toujours voir dans la transformation économique un fait indépendant de toute volonté humaine et, c'est son expression propre, un « *événement de force majeure* [1] ».

Surtout, il ne prétendit jamais paralyser cette transformation par le maintien d'institutions de contrainte dont l'ancien ordre de choses seul justifiait la raison d'être. Son œuvre de savant et sa vie d'homme public témoignent que la liberté du travail lui apparut toujours comme une conséquence nécessaire de l'avène-

1. *Constitution essentielle de l'humanité*, p. 48.

ment du troisième âge. Conséquence que le législateur peut et doit, selon les circonstances, montrer plus ou moins d'empressement à consacrer, mais qui tôt ou tard s'impose à lui. Ainsi, dans la deuxième édition des *Ouvriers européens*, nous voyons Le Play critiquer, en Autriche-Hongrie, les règlements qui limitaient alors la création de grandes usines : la réforme sociale contient, d'autre part, la condamnation des anciennes corporations d'arts et métiers dont Le Play a été considéré, à tort, comme un des derniers défenseurs [1]. Loin de là, il fut, au Conseil d'État, en 1860, l'adversaire d'un projet de réglementation proposé par les boulangers de Paris, pour limiter entre eux la concurrence. Il se montrait également favorable, en matière douanière, au régime libéral des traités de commerce qui remplaça à cette époque une législation protectionniste.

Comme les deux âges précédents, l'âge de la houille était, pour Le Play, le résultat inéluctable du jeu des lois sociales. Pas plus qu'eux il n'engendrait fatalement le bonheur ou la souffrance. Le tout était de lui adapter des institutions et des coutumes qui le rendissent compatible avec un état habituel de prospérité, et c'est de la recherche de ces moyens que Le Play forma une science nouvelle : *l'Économie sociale*.

1. « En comparant la détresse qui frappe aujourd'hui les populations manufactu-« rières, au bien-être dont elles jouissaient autrefois, on a été souvent conduit à « accepter le principe des anciennes corporations d'arts et métiers. On a même pro-« posé de les rétablir en les perfectionnant. L'expérience acquise dans une foule « d'ateliers et même dans des régions entières de l'Europe conseille de repousser « cette proposition. Les corporations se sont éteintes spontanément ou ont été for-« mellement abrogées en beaucoup de lieux, et j'ai vainement cherché un cas où l'on « ait jugé utile de les reconstituer. On établirait, il est vrai, la stabilité des exis-« tences, ce fait excellent du moyen âge, en revenant aux corporations fermées et aux « engagements forcés. Toutefois ce retour au passé n'est point désirable, car on dé-« truirait en même temps la liberté du travail qui, malgré certains maux graves mais « guérissables, est une des rares supériorités de notre époque d'instabilité et d'an-« tagonisme. Il est aussi nécessaire que jamais d'assurer l'existence de familles impré-« voyantes. Mais il faut tirer de l'emploi intelligent du libre arbitre le résultat que « nos pères obtenaient du régime réglementaire. Pour atteindre librement ce but, il « faut fonder l'agriculture et l'industrie manufacturière sur la famille-souche et le « patronage volontaire. Le retour à la contrainte ne serait opportun que si nos « patrons et nos ouvriers, persistant dans leur déplorable antagonisme, se refusaient « à suivre l'exemple des ateliers modèles de la France et de l'étranger » (*Réforme sociale*, II, p. 308).

II

Ce qu'il fallait chercher avant tout, c'était le remède au grand mal des sociétés modernes, au *Paupérisme*, résultat naturel de l'imprévoyance et qu'aucun système de contrainte ne vient plus enrayer et qui, non seulement frappe durement ses victimes, mais tient les nations d'Occident sous une perpétuelle menace de révoltes et de violences. A ce point de vue, « les études faites de « nos jours, dit Le Play, sur les divers régimes du travail offrent « une singulière particularité. Elles ne considèrent ni les remè- « des propres à la guérison du mal qui règne en beaucoup de « lieux ni les pratiques qui correspondent ailleurs à l'état de « santé. Elles traitent exclusivement des palliatifs applicables à « un état de malaise qu'on nous signale souvent comme une « conséquence inévitable des principes mêmes de l'ordre so- « cial[1]. »

Au nombre des palliatifs, « qui sont l'indice même du mal », Le Play cite en première ligne les sociétés de secours mutuels et les associations de toutes sortes qui remédient plus ou moins à l'imprévoyance et au dénouement; puis les sociétés de bienfaisance qui se proposent le même but. « Ces institutions ont toutes « un caractère commun : elles sont jugées inutiles dans les ate- « liers qui conservent un état traditionnel de prospérité; elles « sont repoussées par toutes les familles qui s'élèvent au pre- « mier degré de l'aisance ; elles disparaissent donc dès que la « réforme s'accomplit[2]. »

Il en est de même, selon Le Play, d'institutions créées de nos jours par la bienfaisance publique et qui, dans ces conditions, sont également l'indice du mal, alors qu'elles décéleraient l'état de santé si elles étaient créées par le mouvement spontané des populations. A cette catégorie de palliatifs se rattachent : les écoles de tous genres, les bibliothèques, les récréations choisies,

1. *Organisation du travail*, p. 136.
2. *Ibid.*, p 137.

les caisses d'épargne, et en général, les institutions qui tendent à accroître le bien-être et la dignité des familles.

Quant aux coutumes qui assurent l'état de santé, Le Play les dégagea de l'étude comparée des ateliers. Là où il les vit négligées, régnait le paupérisme, quelles que fussent d'ailleurs les autres pratiques employées pour le combattre ; là où elles étaient appliquées, régnaient l'harmonie, la stabilité et le bien-être. Ces coutumes ont un caractère commun et fondamental ; elles supposent entre les différentes classes de la société, en particulier entre les chefs d'entreprises et les ouvriers qu'ils emploient, l'existence de rapports moraux. C'est pourquoi leur ensemble a été désigné sous le nom de régime de *patronage*. Le Play tranchait, par là, avec les économistes de l'école orthodoxe qui, sans nier l'importance de la morale, prétendent toujours séparer son domaine de celui de l'économie politique.

Ce serait d'ailleurs une grave erreur de regarder ces rapports moraux comme dérivant exclusivement de considérations sentimentales. La conception du patron, père de ses ouvriers, préférant leur bonheur au sien propre, de l'ouvrier considérant l'atelier comme une seconde famille à laquelle il prodigue un dévouement désintéressé, a paru enfantine à plusieurs et l'est en réalité. Elle ne fut jamais dans l'esprit de Le Play. Il recommande aux chefs d'ateliers les coutumes du patronage, non pas seulement au nom de leur conscience, mais au nom de leur intérêt bien entendu. Par elles seulement, en effet, peut se maintenir la paix sociale dont ils sont les premiers à tirer avantage ; par elles ils résolvent un des problèmes essentiels de l'économie industrielle, celui d'une main-d'œuvre dévouée et capable. Ces coutumes n'exigent pas, en réalité, chez ceux qui les pratiquent, des qualités morales particulièrement éminentes. Le Play les a vues régulièrement appliquées, dans certains pays, par des hommes qui, à ce point de vue, ne s'élevaient pas au-dessus de la moyenne, mais qui les considéraient comme des obligations traditionnelles et bienfaisantes auxquelles il leur eût été aussi impossible de se soustraire qu'à l'observation des lois positives. Et cette application est, en effet, relativement facile dans certains

milieux très stables, car le patronage, selon Le Play, ne consiste pas en un paternalisme vague, mais en quelques pratiques parfaitement claires et définies.

La première et la plus essentielle de ces pratiques est la *permanence des engagements réciproques du patron et de l'ouvrier :* condition essentielle pour que l'existence de celui-ci ait quelque stabilité. Le Play rejetait, pour établir cette permanence, l'ancien régime de contrainte qui liait, sous le système féodal, le seigneur et le vassal. Ce régime, nous l'avons dit, ne lui paraissait plus en harmonie avec les conditions économiques actuelles qui supposent au contraire la pleine liberté des initiatives. La permanence des engagements, pour garantir le bien-être de la masse, sans contrarier l'essor des individualités supérieures, doit être volontaire. Et, à ce point de vue, Le Play remarqua que les ouvriers s'y montrent le plus souvent attachés et que la rupture, lorsqu'elle se produit, est généralement le fait des patrons. C'est donc à ceux-ci qu'il s'adresse en leur recommandant de résister aux entraînements que leur font subir les conditions actuelles de l'industrie : de se garder notamment, quand ils ne peuvent suffire aux demandes du commerce, d'accroître à tout prix leur production en appelant à eux de nouveaux ouvriers. Ils se ménagent ainsi le moyen, quand les demandes font défaut, de conserver du travail aux ouvriers qu'ils se sont une fois attachés. En un mot, ils ne doivent jamais séparer les combinaisons tendant à augmenter leurs bénéfices, de celles qui assurent aux populations des moyens d'existence.

La stabilité des engagements a pour conséquence naturelle celle des *salaires*. En temps de prospérité, les patrons ne sont pas, en effet, portés à élever exagérément ceux-ci puisqu'ils ne cherchent pas à s'attirer de nouveaux ouvriers. En temps de crise, ils sont ainsi mieux à même d'éviter une baisse, c'est-à-dire une occasion de conflit et de souffrance.

Un autre moyen d'assurer aux ouvriers la continuité du travail et la permanence des moyens de subsistance, consiste à favoriser l'*alliance du travail de l'atelier avec diverses autres sources de profits*. Les patrons arrivent à ce résultat en joignant

à leurs domaines ruraux des ateliers industriels, ou en annexant à leurs manufactures des dépendances rurales ou forestières. Le plus souvent, ils se bornent à encourager leurs ouvriers à entreprendre à leur compte une multitude d'industries domestiques, rurales et manufacturières. Celles-ci suppléent au travail de l'atelier quand surviennent certains chômages exceptionnels. Elles fournissent des occupations lucratives aux membres de la famille que l'âge, le sexe et la coutume retiennent au foyer. A ce point de vue, Le Play signale l'avantage des ateliers ruraux qui permettent à leurs ouvriers de se livrer concurremment à certains travaux agricoles sur ceux qui les agglomèrent dans les villes où toutes ressources accessoires leur font défaut. Par là, surtout, est possible le maintien, parmi les ouvriers de l'industrie, du régime de la famille-souche : régime qui, nous l'avons dit, a pour base la propriété du foyer domestique et, mieux, d'un domaine usuel, au moins de quelques dépendances.

Enfin, un devoir important du patronage consiste, non pas à assurer la pratique de la loi morale par une propagande maladroite et par une surveillance vexatoire, mais à écarter autant que possible des ateliers les éléments de désordre qui pourraient porter à son infraction. Le Play se montre, en général, hostile au travail des femmes dans les manufactures; il ne tolère que celui des jeunes filles, encore faut-il que celles-ci soient assurées de la protection à laquelle elles ont droit.

Le patronage avait, pour Le Play, un autre mérite que celui de combattre efficacement le paupérisme. Il remédiait aussi à un autre mal des sociétés modernes, qui est l'excès de richesse entre certaines mains. Une longue observation avait appris au fondateur de la science sociale que, dans une nation, ceux qui possèdent beaucoup peuvent être un élément de désordre aussi dangereux que ceux qui ne possèdent pas assez. Ils sont une cause de démoralisation profonde, lorsque leur activité ne se trouve pas dirigée vers un objet utile, lorsque, en un mot, leur richesse ne se trouve pas compensée par des charges correspondantes. Le Play voyait à ce danger trois remèdes : la liberté testamentaire qui permet d'écarter de la richesse les incapables et

les indignes, les devoirs du patronage qui absorbent en partie le temps et les ressources des chefs d'ateliers et de domaines ruraux, enfin la gestion gratuite des services d'intérêt public, fonction essentielle, selon lui, des grands propriétaires, comme il va être exposé dans le prochain chapitre.

IV. — LES RAPPORTS PUBLICS.

I

Le Play attribuait, nous l'avons dit, aux rapports privés, dans l'existence des sociétés, une place bien supérieure à celle que tiennent les diverses manifestations de la vie publique. L'étude de celles-ci ne s'en impose pas moins à toute observation sociale complète. Le Play ne s'attacha pas à définir d'une manière théorique le champ d'action des gouvernements. Ses études méthodiques lui avaient appris en effet que la mission de ces derniers varie beaucoup selon les races, les époques et les lieux. Les races simples de l'Orient se composent d'une juxtaposition de familles indépendantes, à peine unies, par les faibles liens de la tribu. Parmi les peuples sédentaires, certains ont été également conduits, par leur génie propre, à maintenir à la vie privée une grande prépondérance. Tel a été, dans l'antiquité, le caractère distinctif des premiers Romains.

Au moyen âge, il s'est développé plus encore chez les Européens de l'Occident. La plupart des peuples anciens avaient, au contraire, suivi la voie opposée et soumis à l'intervention publique les moindres manifestations de la vie sociale.

Ce contraste subsiste aujourd'hui chez les nations européennes. Quelques-unes conservent aux diverses branches de l'activité privée l'étendue qu'elles avaient au moyen âge; d'autres, au contraire, les restreignent de plus en plus. Poser à l'intervention de l'État des limites clairement marquées et infranchissables ne pouvait donc venir à l'esprit d'un homme dressé à l'observation scientifique des faits sociaux.

Cette observation convainquit toutefois Le Play d'une chose; c'est que l'extension de la vie publique aux dépens de la vie privée est toujours un symptôme de décadence; elle signifie, en effet, que les rouages sociaux les plus compétents, la famille par exemple, se montrent incapables de remplir leur tâche normale. Chez les peuples prospères, au contraire, les gouvernements se bornent à maintenir la paix publique et à écarter les obstacles qui entravent la liberté individuelle. « Le degré d'ap-« titude, dit Le Play, que montrent les citoyens à diriger eux-« mêmes, à titre privé, le mouvement matériel, intellectuel et « moral donne la vraie mesure de la prépondérance que l'opi-« nion accorde à leur pays. Les peuples incapables de ces hautes « initiatives perdront le rang qu'ils avaient antérieurement con-« quis à la faveur d'autres qualités qui se trouvaient en rapport « avec un état de choses différent[1]. »

Le Play voulait que tout gouvernement gardât une grande réserve dans l'extension du domaine de son activité. Qu'il agît surtout en faisant respecter les coutumes lentement constituées par l'expérience et qui se modifient insensiblement selon l'état des mœurs et le besoin des temps. L'abus des lois écrites paraissait au fondateur de la science sociale une des plus dangereuses erreurs des sociétés modernes. Les gouvernements qui s'engagent dans cette voie s'exposent, tout au moins, à pécher par ignorance. La vie des sociétés est chose complexe et mystérieuse; à vouloir la régenter, les inventions législatives sont profondément impuissantes; par contre, elles risquent fort de la troubler. Chez les peuples sains, le législateur n'intervient que lorsqu'un besoin universellement ressenti sollicite son action. Il ne fait alors que consacrer ce que les grandes forces sociales qui travaillent les nations ont sourdement élaboré. Il marche avec elles sans prétendre les diriger et encore moins les entraver.

1. *Réforme sociale*, III, 22.

II

Pas plus qu'il n'entreprit de délimiter exactement les attributions des pouvoirs publics, Le Play ne chercha à définir leur organisation idéale. L'observation lui avait montré que cette organisation est liée à l'ensemble de la constitution sociale et que, pas plus que celle-ci, elle ne peut avoir d'uniformité chez tous les peuples. D'autre part, il lui parut qu'aucune forme de gouvernement ne peut se dire dans son principe supérieure à aucune autre. La souveraineté, en quelques mains qu'elle soit, a toujours les mêmes devoirs et se doit toujours tenir en garde contre les mêmes dangers. Elle est, en effet, de tous les éléments du corps social, le plus exposé à la corruption ; par elle s'ingèrent le plus souvent dans ce corps les éléments de désordres qu'elle a précisément pour but de réprimer. Ce phénomène est exprimé d'une manière saisissante et brutale par un proverbe de pêcheurs : « C'est par la tête que pourrit le poisson ».

Le meilleur des gouvernements est donc celui qui sait le mieux se défendre contre lui-même, contre les abus qu'il est toujours tenté de faire de son autorité.

Pour y réussir, il est préférable, selon Le Play, que sa forme ne soit pas subordonnée à l'un de ces principes exclusifs qui, chez certaines nations, dominent en étouffant tous les autres. Ces principes doivent au contraire se faire mutuellement équilibre, chacun d'eux étant un frein aux abus qui dérivent naturellement des autres. Les Anglais parurent à Le Play les meilleurs maîtres sous ce rapport, par la sollicitude avec laquelle ils compensent entre eux les penchants et les influences.

« Dans la vie privée, dit-il, ils opposent à la soif des richesses le renoncement chrétien ; à une propension acharnée « pour le travail, le repos dominical et les jouissances journa- « lières du foyer domestique ; au prosélytisme religieux, la toléranc de tous les cultes ; aux habitudes de confort et de quié- « tude, les dangers des exercices violents ; enfin aux jouissances

« physiques que recherchent toutes les classes selon leur for-
« tune, la simplicité et la frugalité systématiques d'une foule de
« sociétés, dont les membres se tiennent par des obligations
« volontaires.

« Dans la vie publique... ils opposent, en première ligne,
« l'autorité de la Chambre des Pairs à celle des Communes et
« l'ascendant du Roi à celui des deux Chambres...

« Ils balancent de même le droit du législateur par l'obligation
« de l'enquête auprès de tous les hommes compétents; le pou-
« voir du fonctionnaire, par sa responsabilité devant les admi-
« nistrés; l'action de l'autorité publique, par la surveillance des
« électeurs et des contribuables; le droit des pauvres à l'assis-
« tance, par l'intervention nécessaire de ceux qui en font les
« frais[1]. »

Un des meilleurs moyens employés par les Anglais pour prévenir la corruption dans la vie publique, consiste à faire de la participation au Pouvoir une charge et non un avantage pour ceux qui en sont investis. Ils multiplient, à cet effet, les fonctions gratuites et choisissent de préférence, pour les exercer, « les « hommes qui, dressés habituellement au soin de leurs affaires « privées, peuvent consacrer une partie de leur temps à la « chose commune ». Ils obtiennent ainsi une administration habile et dévouée tout en donnant un emploi utile à des activités qui autrement se seraient probablement employés au détriment de l'ordre social.

Le gouvernement présente enfin le maximum de garanties contre les abus, lorsqu'une décentralisation suffisante met en perpétuel contact l'homme public et l'administré, et surtout lorsque le premier répond de ses actes d'une manière réelle et directe. Le Play s'est élevé avec beaucoup de force et de justesse contre le système bureaucratique appliqué en France et dans la plupart des États européens : système qui, en droit, concentre toute autorité entre les mains d'un petit nombre de fonctionnaires dont un plus petit nombre encore sont l'objet d'une cer-

1. *Réforme sociale*, III, 258.

taine responsabilité devant les assemblées politiques. En fait, cette autorité est disséminée, éparpillée entre une multitude d'agents groupés en bureaux, dont la personnalité n'est jamais attachée aux actes qu'ils dirigent et qui joignent la réalité du Pouvoir à l'absence de responsabilité. Cette bureaucratie, lourde, onéreuse et envahissante, parut à Le Play la meilleure alliée de l'esprit de privilège et de monopole.

« Les agents de la bureaucratie, dit-il, incessamment préoc-
« cupés de soumettre la société à leur domination, ont une pré-
« dilection particulière pour les corps privilégiés, qu'ils subs-
« tituent autant que possible aux citoyens indépendants. Les
« privilégiés, de leur côté, donnent en toute occasion leur appui
« à la bureaucratie, pour repousser les réformes les plus justi-
« fiées. Cette alliance tacite et instructive, spontanément pro-
« voquée par le rapprochement de deux principes malfaisants,
« jette le trouble dans la société. Elle place les privilégiés dans
« un état permanent d'inquiétude; elle excite dans la masse du
« public d'ardentes convoitises qui ne peuvent être satisfaites
« et elle froisse presque tous les intérêts. C'est ainsi que la bu-
« reaucratie et le privilège agitent incessamment les esprits et
« les poussent aux révolutions. »

Tels sont les principes généraux sur lesquels Le Play appuya, dans la *Réforme sociale* (tome III), un projet de réorganisation du gouvernement en France. La question politique proprement dite, celle du principe de la souveraineté, y tient peu de place, mais on y trouve une foule d'aperçus sur la manière dont cette souveraineté doit exercer son action, dans la commune, la province et l'État; la décentralisation, et la responsabilité des fonctionnaires en sont les deux traits les plus importants.

1. *Réforme sociale*, III, 383.

V. — CONCLUSIONS SUR LA DOCTRINE.

Telle est, en résumé, la doctrine de Le Play. Fondée sur les faits, sa valeur ne peut être affirmée ou démentie que par les faits. Il faut donc mettre en présence chacun des éléments de cette doctrine et les transformations qu'ont subies les sociétés modernes dans l'ordre de faits correspondant. Beaucoup des jugements du maître recevront, par là, une confirmation éclatante; d'autres se heurteront à des démentis.

Ces démentis ne peuvent s'expliquer que par des erreurs d'observation. Or, nous avons vu, en étudiant la méthode, que de semblables erreurs étaient rendues possibles par les imperfections et les lacunes de l'instrument d'analyse, de la monographie de famille ouvrière. Des disciples et des continuateurs de Le Play en ont aussi relevé quelques-unes; ils en relèveront probablement encore. Ceci d'ailleurs n'entache en rien la gloire du maître. Le créateur d'une science ne peut prétendre qu'à lui faire faire ses premiers pas. Les progrès qu'elle doit ensuite à d'autres hommes, loin de diminuer l'initiateur, l'exaltent, puisque, sans lui, ils ne seraient pas.

I

D'une manière générale, il est un fait dont Le Play n'a point tenu assez compte. C'est celui de la concurrence des races, de leur action les unes sur les autres. Il étudie chacune d'elles, en quelque sorte en vase clos. Il détermine ses éléments de prospérité ou de souffrance, mais ne s'occupe point de savoir si elle est libre d'utiliser les premiers et d'éliminer les seconds. Il la considère comme un être absolument autonome et dont tous les mouvements sont indépendants. En réalité, cependant, aucun peuple n'a ses coudées franches. Tous sont plus ou moins entraînées dans le mouvement les uns des autres et il n'en est pas

qui puisse se conserver indéfiniment un caractère propre et des coutumes particulières. Si Le Play s'était placé davantage à ce point de vue, certains de ses jugements se seraient sûrement modifiés. Par exemple, frappé de la prospérité que les populations de l'Europe orientale doivent à certains principes de leur constitution sociale, il n'aurait pas conclu, pour cela, comme il le fait, au maintien de ces principes. Le régime social de l'Orient est, en effet, en opposition absolue avec celui des peuples de l'Occident, dont la force d'expansion pénètre peu à peu tout l'univers. Il faut donc nécessairement que ce régime se transforme, sauf dans les lieux qui sont intransformables par leur nature même. Des deux civilisations, en présence, la plus faible doit céder, s'assimiler peu à peu à l'autre et ses coutumes, condamnées à une disparition fatale, ne sauraient exciter qu'une admiration rétrospective.

II

A un point de vue plus particulier, certaines des idées de Le Play, touchant l'organisation de la famille et du travail, ont pu également donner lieu à des critiques autorisées.

En ce qui concerne la famille, ces critiques portent surtout sur l'importance excessive attribuée par Le Play au régime des successions. C'est en effet ce régime qu'il prend pour base de sa classification des familles en trois espèces : *familles patriarcales* pratiquant la communauté ; *familles-souches* transmettant intégralement leur patrimoine à un héritier unique ; *familles instables* fondées sur le partage égal. Cette classification se justifiait aux yeux de Le Play, par ce fait que le régime de transmission des biens a une réaction directe sur toute la vie familiale et en détermine les caractères essentiels. Le régime patriarcal se distingue par la sécurité matérielle et morale qu'il donne à l'individu, pendant toute sa vie, en le soumettant à la prépondérance de l'esprit de tradition, à l'autorité des vieillards : il diminue par contre, l'aptitude au travail et l'esprit d'initia-

tive. La transmission intégrale, pratiquée par la famille-souche, montre au contraire, comme conséquences immédiates, l'établissement des enfants au dehors, l'esprit d'entreprise, la puissance de l'initiative privée, la prédominance de l'individu sur l'État. Enfin, le partage égal entraîne l'instabilité sociale, le manque d'initiative, l'amour exagéré de la nouveauté, l'intervention abusive, énervante et vexatoire de l'État.

Or, une étude plus approfondie des sociétés a prouvé que le régime des successions, bien que d'importance sociale énorme, n'a point, cependant, cette influence primordiale et qu'en le prenant pour base de la classification des familles, on arrive à des distinctions arbitraires et à des confusions injustifiées. Les familles anglo-saxonnes de l'Amérique du Nord, par exemple, bien que gardant la liberté testamentaire, ont, en fait, cessé de pratiquer la transmission intégrale, qui distingue les anciennes familles-souches de l'Angleterre dont elles sont issues. Elles ont cependant conservé les caractères essentiels de leurs ancêtres et notamment toutes leurs qualités et toutes leurs aptitudes. Elles n'ont jamais été atteintes par cette décadence dont Le Play les menaçait comme de la conséquence nécessaire de la division des héritages [1].

Inversement, certaines races, qui pratiquent la transmission intégrale, sont beaucoup plus près, sous tous les autres rapports, des peuples patriarcaux de l'Orient que des familles-souches du Nord avec lesquelles Le Play cependant les confond. A vrai dire, la transmission intégrale n'est, pour les paysans des Pyrénées et de l'Auvergne, par exemple, qu'un moyen de continuer, en des temps nouveaux et dans des circonstances différentes, l'ancien régime de communauté qui les distinguait autrefois. L'héritier d'un domaine est moins considéré, chez eux, comme un propriétaire que comme un usufruitier chargé d'assurer la jouissance en commun du bien de famille.

Le Play ne s'est pas mépris quand il a montré les graves répercussions que pouvait avoir un bon ou un mauvais régime

1. Voir sur ce point la lettre-préface, écrite par Le Play, pour l'ouvrage de Claudio Jannet : *Les États-Unis contemporains*

de succession. Il n'a pas exagéré les inconvénients du système de partage forcé établi par le Code civil, surtout en ce qui concerne les petits héritages. Mais de là à faire du mode de transmission de la propriété le fondement même de la famille, et par là de tout l'ordre social, il y a loin et les faits ont donné sous ce rapport à Le Play de formels démentis[1].

III

Les idées de Le Play touchant l'organisation du travail ont également, sur certains points, subi de ces démentis. Le Play n'a vu la solution de la question ouvrière que par l'application du régime du *patronage*, c'est-à-dire par une entente spontanée et complète des chefs d'entreprises et des ouvriers qu'ils emploient. Entente qui doit amener la permanence des engagements, la fixité des salaires, une sollicitude constante chez le patron, un dévouement profond chez le salarié. Le Play, nous l'avons dit, appuyait directement sa conviction sur les faits. Alors qu'une désorganisation profonde désolait la plus grande partie des ateliers européens, ceux-là seuls où se maintenaient les coutumes du patronage gardaient la paix et la stabilité.

Mais Le Play parlait à une époque où l'évolution économique, qui correspond à l'avènement de l'âge de la houille, n'avait pas encore atteint son plein développement et les faits eux-mêmes sont venus, dans la suite, contredire ce qu'ils avaient d'abord semblé prouver. Depuis la mort de Le Play, les anciennes coutumes du patronage n'ont pas cessé de décliner; elles ne subsistent que dans une minorité d'ateliers et encore nulle part ne sont appliquées intégralement. Cependant l'expérience montre que ce nouveau régime n'est pas, comme le croyait le fondateur

1. Une classification nouvelle des espèces de la famille a été élaborée par les continuateurs de Le Play dans la science sociale; elle est fondée non plus sur le mode de transmission des biens, mais sur l'éducation donnée par la famille à ses rejetons; cette éducation est, en effet, considérée à juste titre comme la mission essentielle de la famille et elle est plus indépendante que Le Play ne l'a cru du régime de succession.

de la science sociale, une cause fatale de désordre et de souffrance pour la classe ouvrière. Il est des pays où cette classe voit au contraire son bien-être s'augmenter sans cesse, sa condition se relever, alors que le patronage ne joue qu'un rôle assez restreint. L'Angleterre et les États-Unis d'Amérique en offrent le meilleur exemple.

La disparition des anciens rapports de patronage n'est pas, en effet, la suite d'un oubli volontaire, par les parties en présence, de leurs devoirs traditionnels. Il est le résultat de la force des choses et des conditions nouvelles du travail. Le patronage s'est trouvé en face d'un ennemi terrible. La concurrence suraiguë et mondiale qui domine actuellement la production, dont aucun régime douanier n'a pu enrayer les effets de pays à pays, place chaque entreprise dans des conditions d'instabilité et d'incertitude de l'avenir qui autrefois n'étaient point connues. En quelques années, une industrie naît sur un point du globe, se développe et soudain disparaît devant une industrie rivale créée peut-être aux antipodes. Pendant son existence, sa production s'augmente et se resserre sans cesse par à-coups brusques. Un pareil régime permet-il la permanence des engagements, l'attachement de plusieurs générations d'ouvriers à une même usine, qui est le fondement même du système du patronage? Si quelques établissements ont pu garder, à ce point de vue, leurs anciennes traditions, cela tient à ce que, pour une raison ou pour une autre, ils ont échappé dans une certaine mesure à l'action de la concurrence, à ce qu'ils jouissent d'un monopole de fait. Partout ailleurs, aucune entreprise ne peut garantir à ses ouvriers la perpétuité de leur gagne-pain. Aucune profession même ne peut le faire : les progrès du machinisme ruinent sans cesse d'anciens métiers pour en créer de nouveaux, forcent les hommes à se transformer perpétuellement eux-mêmes comme se transforme leur industrie.

Quant aux salaires, comment le seul patronage pourrait-il les maintenir? Sous l'effroyable pression de la concurrence, ils tendraient sans cesse à s'abaisser, si leur défense n'était assurée par d'autres moyens.

En réalité, partout où la question ouvrière a été résolue de façon satisfaisante, la solution n'est point venue du patron; elle n'est pas davantage le fait de l'intervention des pouvoirs publics; elle est celui de l'ouvrier.

Ce dernier ne s'élève à une condition matérielle et morale supérieure que s'il sait adapter sa formation personnelle aux transformations de l'industrie, s'il sait diriger lui-même son existence, estimer exactement ses intérêts, organiser leur défense, évoluer, en un mot, à travers les variations et les complications du milieu économique moderne aussi aisément qu'il vivait autrefois dans la paix du patronage.

Divers instruments sont à la portée du travailleur pour l'aider dans son élévation. Le plus important est l'association qui lui permet seule de défendre son salaire et tous ses intérêts contre la pression trop forte de la concurrence. L'association n'a point cependant en elle-même de vertu magique; elle ne vaut qu'autant que valent les membres qui la composent.

Elle est un instrument dangereux à qui ne sait point le manier. L'éducation des classes ouvrières peut se faire, sans doute, à ce point de vue par la force même des choses, par le lent apprentissage et par l'expérience de leur vie nouvelle. Elles peuvent aussi être aidées en cela par les classes dirigeantes, et c'est sous cette nouvelle forme que le patronage a encore à jouer un rôle important et utile. Il ne s'appliquera plus à préserver l'ouvrier des risques de l'existence, il y serait radicalement impuissant, mais il l'armera contre ces risques en s'attachant à accroître sa valeur d'homme.

TROISIÈME PARTIE

LES RÉSULTATS

I

C'est d'abord la méthode d'observation sociale. Le Play a laissé cette méthode à l'état d'ébauche, juste cependant dans son principe et avant tout perfectible. Elle évite, en effet, le grand écueil de toutes les tentatives semblables. Celles-ci, consciemment ou non, cherchent presque toujours à retrouver, dans l'ordre social, l'application d'une loi relative à un autre ordre de phénomènes, d'une loi biologique, par exemple. Le Play, au contraire, et son école après lui, ont toujours subordonné leurs procédés d'observation à la nature même des faits observés. Ils ont considéré ces faits comme des *phénomènes premiers*[1] auxquels il ne faut pas chercher d'abord de raison d'être en dehors d'eux-mêmes. Ce n'est qu'en les observant successivement dans différents milieux qu'on peut, d'après les répercussions qu'ils subissent et qu'ils engendrent, dégager la façon dont ils sont conditionnés et par conséquent les lois auxquelles ils obéissent, lois qui sont ainsi établies non par le raisonnement, mais par l'expérience, c'est-à-dire d'une manière vraiment scientifique.

Ces lois connues, on peut arriver à découvrir l'origine des phénomènes de prospérité ou de souffrance que l'on a constatés. Et, pour ces derniers, c'est encore l'observation de la réalité vivante

1. Expression empruntée à M. Paul Bourget, *Sociologie et Littérature*, p. 17.

qui permettra de trouver le remède. Le problème qu'un individu ou une nation n'arrive pas à résoudre, peut-être sera-t-il résolu par un autre individu ou par une autre nation, qui ont cependant à tenir compte des mêmes facteurs.

L'application de cette méthode, il ne faut pas se le dissimuler, est infiniment délicate. Pour pouvoir légitimement comparer des milieux des situations différentes, il faut avoir fait de ces situations et de ces milieux une analyse si approfondie qu'aucun de leurs éléments constitutifs ne vous échappe. Une seule omission peut fausser complètement les conclusions, et c'est ce qui arrive presque toujours dans les débuts. Quand Le Play a comparé entre eux les ateliers de l'Orient où régnait le patronage et ceux de l'Occident où régnait l'antagonisme de l'employeur et du salarié, il en a conclu que les seconds retrouveraient la paix en revenant aux traditions des premiers. En réalité, il rapprochait deux situations qui ne sont pas comparables : puisque l'industrie occidentale doit tenir compte d'un facteur inconnu à l'Orient : la concurrence intense. La précision dans l'analyse est donc le grand but que doivent poursuivre les observateurs sociaux. Ils ne peuvent y parvenir qu'en s'appuyant les uns sur les autres, comme le font les savants dans tout autre ordre de connaissance. Ce sera le grand honneur de Le Play d'avoir, en cette matière, solidarisé tous les efforts. Grâce à lui, on peut prévoir le temps où, en matière sociale, « les forces les plus précieuses, celles qui s'emploient à la recherche de la vérité, ne s'épuiseront pas dans des discussions sans fin, où les controverses scientifiques, promptement ramenées à la vérification contradictoire des faits, tomberont par la force de l'évidence » [1].

II

Nous avons dit ce qu'en vertu même du témoignage des faits, il fallait prendre et laisser de la doctrine de Le Play. Ce qu'on lui doit surtout, c'est moins d'avoir lancé dans le monde des idées

1. *Ouvriers européens*, 1re édition, Introduction.

nouvelles et positives que d'avoir dissipé des préjugés et projeté, grâce à la vigueur de sa méthode, sur des questions depuis longtemps agitées, une lumière concentrée et éclatante.

En matière économique, il a mis en relief toute l'importance de la question du travail. L'école classique n'avait vu dans le travail qu'un des facteurs de la production des richesses : cette production était son seul but. Le rôle social immense qu'il a par lui-même, son influence sur toutes les conditions matérielles et morales de la vie, il faut lire les *Ouvriers européens*, ou la *Réforme sociale*, pour s'en rendre compte. Dans une nation, il forme à la fois les individus et tous les organes du corps politique.

Dans le domaine du droit et de la législation, Le Play a été le premier destructeur des préjugés des lois écrites. Ses attaques contre le régime de succession établi par le Code civil, en dehors de l'importance particulière à la question, ont eu surtout ce résultat : montrer qu'un principe juridique absolument juste en apparence peut entraîner dans la vie d'un pays les perturbations les plus grandes; qu'il n'est pas de pire ennemi du peuple qu'un législateur, qui, sans tenir compte des faits, prétend mettre toute la vie sociale en formules rationnelles.

En passant à l'ordre des idées générales, Le Play a été appelé par Sainte-Beuve un « Bonald progressif ». Les deux mots semblent s'exclure et l'expression pourtant est juste. L'auteur de la *Réforme sociale* a montré qu'il n'y a pas antagonisme entre la tradition et le progrès, que le passé et le présent ne sont pas nécessairement ennemis, et il a ramené toute la question à ceci : Les sociétés se trouvent en présence d'un assez petit nombre de problèmes à résoudre, toujours les mêmes au fond, mais dont les données varient et se compliquent au cours de l'évolution. Une coutume est la solution expérimentale donnée à l'un de ces problèmes. Elle est donc éminemment respectable et contient toujours une part de vérité. Toutefois il peut arriver qu'à un moment donné, elle ne réponde plus à l'état des faits. Une nouvelle solution doit être alors cherchée avec autant de prudence que de méthode et, si elle est trouvée, il peut réellement y avoir progrès; tant qu'elle ne l'est pas, il y a crise et cette

crise peut parfaitement mal finir. Pour éviter, alors, la désorganisation complète, le mieux est de garder ce qui reste de l'ancienne coutume. C'est ce qui fait que les peuples les plus prospères et les plus progressifs sont en même temps les plus conservateurs et leurs mœurs apparaissent pour cette raison comme très bizarres et très déconcertantes.

La question de la démocratie a été traitée par Le Play avec la même indépendance et la même netteté. Il s'est trouvé en présence de cette idée, lancée par la philosophie au XVIIIe siècle et accréditée par Tocqueville, qu'une force irrésistible entraîne les sociétés vers une moindre inégalité des conditions et que ce mouvement est nécessairement un progrès. Contre cette double affirmation, Le Play s'est inscrit en faux. Il a établi que l'égalité, ou l'inégalité, ne peuvent être décrétées arbitrairement, mais dérivent de conditions exactement déterminables. Ces conditions, d'ailleurs, ne se réalisent pas d'après une loi fixe, mais de manière très capricieuse. Tel pays passe de l'égalité à l'inégalité, alors que, dans tel autre, le mouvement inverse se produit. On a vu simultanément régner la démocratie à Florence et l'aristocratie à Venise. En outre, égalité ou inégalité ne sont ni l'un ni l'autre synonymes de progrès, ou de réaction. La prospérité ou la souffrance peuvent indifféremment exister sous l'un ou l'autre régime. L'inégalité, au début, apparaît généralement comme un bien; elle montre l'accession des individualités éminentes à un état supérieur où elles entraînent la masse. Elle devient un mal, lorsqu'elle ne se maintient que par le privilège, c'est-à-dire par l'injustice, par l'exploitation d'une partie de l'humanité par l'autre.

Inversement, l'égalité peut être un progrès lorsqu'elle entraîne la suppression de privilèges injustifiés, ou l'abaissement d'une classe supérieure oisive et inutile. Elle est un mal, lorsqu'elle consiste dans une compression arbitraire des individualités qui cherchent à s'élever.

Enfin, on doit surtout à Le Play d'avoir attiré l'attention sur l'importance qu'a, au point de vue social et même économique, la question religieuse et morale. On a parfois fait de lui un philo-

sophe catholique, ou tout au moins un philosophe chrétien ; c'est faux en ce sens que les idées de Le Play ne sont pas déduites d'un principe métaphysique ou d'un dogme quelconque, mais au contraire induites de l'observation. C'est cette observation même qui lui a montré l'enchaînement intime de tous les faits sociaux depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevés et la place prépondérante que tient dans la vie d'une nation l'idéal qui s'impose aux consciences. Et cette conclusion est le trait qui le relie à tous les grands observateurs sociaux, Auguste Comte et Tocqueville, Renan et Taine.

Edmond Bouchié de Belle.

Pour permettre de se rendre compte des progrès réalisés par la Science sociale depuis Le Play, nous publions, à la suite de cette étude, une notice sur les principales publications de la Bibliothèque sociale et sur l'ordre dans lequel il est préférable de les lire. — E. D.

COMMENT ÉTUDIER MÉTHODIQUEMENT

LA SCIENCE SOCIALE

Ceci s'adresse à ceux qui veulent acquérir, sur les questions sociales, des notions exactes : à ceux qui, dégoûtés des théories et des systèmes, cherchent à appuyer leurs convictions sur des données scientifiques.

La science ne s'improvise pas. Elle est toujours le résultat d'une longue période de tâtonnements et de recherches, qui se précisent de plus en plus et se formulent graduellement.

La science sociale n'a pas pu se soustraire à cette loi. Elle a été ébauchée par Frédéric Le Play, dès le milieu du siècle dernier : elle a été ensuite perfectionnée et développée d'année en année par ses continuateurs.

La science sociale repose aujourd'hui sur les bases suivantes :

1. *Une méthode d'analyse, la Nomenclature sociale, plus complète que celle de Le Play.*

La Nomenclature d'Henri de Tourville a permis de décomposer en tous leurs éléments les divers groupements qui constituent une société et ensuite de disposer ces groupements dans l'ordre de leur enchaînement le plus ordinaire. Dès lors, la science sociale a eu à sa disposition un instrument d'analyse d'une précision remarquable qui permet de ramener à l'état simple les phénomènes les plus complexes, de les étudier isolément et de les comparer entre eux.

La Nomenclature sociale comprend 25 grandes classes de faits, qui se subdivisent à leur tour en 326 éléments.

On peut la comparer à un crible qui permet de ventiler une so-

ciété, ou à un alambic qui permet de la distiller en quelque sorte goutte à goutte, ou à une loupe qui permet d'en apercevoir exactement les parties les plus petites et de les observer séparément dans leur structure intime.

Depuis vingt ans, la Nomenclature a fait faire à la science sociale des progrès comparables à ceux que la nomenclature chimique a fait faire à la chimie. En effet, elle permet de réduire chaque phénomène à son *état le plus simple*. Or, c'est là le fondement même de toute science.

2. *Un moyen de déterminer les répercussions qui se produisent naturellement entre les phénomènes sociaux.*

Les phénomènes sociaux ayant pu être réduits à leur état le plus simple par la Nomenclature, il a été enfin possible de saisir exactement les répercussions que ces phénomènes ainsi simplifiés exercent les uns sur les autres, par la force même des choses.

On tient dès lors la clef même de la science.

En effet, si les phénomènes sociaux réagissent, ou se répercutent, les uns sur les autres, indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses, ces phénomènes sont matière à science.

3. *Le groupement des répercussions similaires, pour arriver à constater des concordances.*

Jusqu'à ces dernières années, les répercussions constatées étaient restées éparses, difficiles à retrouver et en quelque sorte enfouies dans les six volumes des *Ouvriers européens*, dans les neuf volumes des *Ouvriers des Deux Mondes* et dans les quarante volumes de la *Science sociale*.

L'établissement d'un *Répertoire des Répercussions sociales* a permis de rapprocher dans les mêmes divisions toutes les répercussions similaires et d'apercevoir enfin les concordances qui peuvent exister entre elles.

Par suite de la variété des observateurs, ces concordances présentent le plus sérieux caractère d'exactitude : les tempéraments, les tendances et les points de vue différents s'atténuent réciproquement et les observations se contrôlent les unes par les autres.

4. *La possibilité de déterminer des lois, par suite des concordances constatées entre les répercussions similaires.*

Si les mêmes répercussions se répètent, elles se confirment mutuellement et on est amené à constater, au moins jusqu'à preuve du contraire, que l'on est en présence d'une loi. Il n'y a pas d'autre

procédé, dans les sciences, pour déterminer des lois : Les lois résultent de la concordance des répercussions constatée entre deux phénomènes préalablement ramenés à l'état le plus simple.

Si deux répercussions similaires, au lieu de se confirmer, se contredisent, on doit faire deux hypothèses : ou bien on se trouve en présence d'observations erronées et on en est immédiatement averti par cette contradiction même; ou bien, dans l'un des cas, une circonstance nouvelle s'est interposée et est venue modifier la répercussion dans un sens différent. Il s'agit dès lors de déterminer cette circonstance et d'arriver par là à la découverte d'une nouvelle répercussion jusqu'alors inconnue, et, par là, à de nouvelles lois. C'est ainsi que, dans toutes les sciences, le progrès se fait par la connaissance de nouveaux rapports entre les phénomènes.

5. *Une classification sociale établie d'après les caractères généraux des types observés.*

La connaissance des éléments simples qui constituent une société et de leurs répercussions conduit à la connaissance exacte des caractères généraux de chaque société. Il devient possible dès lors d'établir une classification des diverses sociétés humaines. On a pu réaliser ce progrès il y a deux ans et substituer à la classification artificielle et tout à fait rudimentaire de Le Play une classification naturelle reposant sur la connaissance des caractères généraux de chaque groupe social.

Nous nous trouvons donc en possession aujourd'hui de tous les procédés d'investigation qui constituent une science.

Mais comment se rendre compte de cette science? Dans quel ordre faut-il lire les ouvrages qui composent la *Bibliothèque de la Science sociale?*

Le Manuel de Science sociale, en préparation, donnera d'abord une vue d'ensemble de la science sociale.

On pourra ensuite aborder l'étude des ouvrages de la *Bibliothèque*, dans l'ordre suivant, qui est le plus méthodique :

Première partie.

LA MÉTHODE ET LA CLASSIFICATION

1. *Les Origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode, sa doctrine*, par E. Bouchié de Belle (fasc. 36).

2. *La méthode sociale; ses procédés et ses applications,* par Edmond Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers (fasc. 1). Ce fascicule expose les premiers progrès réalisés depuis la mort de Le Play.

3. *L'État actuel de la science sociale,* par Edmond Demolins (broch.). Cette brochure donne des formules de répercussions sociales et montre ainsi le lien entre la méthode et la classification. Elle doit être complétée par l'étude des *Répercussions sociales* insérées dans le *Bulletin de la Science sociale,* fasc. 33, 34, 35, 36 et suiv.

4. *La Classification sociale, résultant des observations faites d'après la méthode de la science sociale,* par Edmond Demolins (fasc. 10 et 11 réunis). On trouvera en note l'analyse méthodique des études publiées sur les divers pays dans la *Science sociale* (1re période). C'est une revue générale et une table des matières développée des travaux faits jusqu'à cette époque. Cette vue d'ensemble forme l'introduction naturelle aux études qui suivent, sur les sociétés à formation communautaire et à formation particulariste[1].

Pour en faciliter la lecture suivie, ces trois fascicules (36, 1, 10 et 11) sont réunis en un seul volume sous ce titre : *Introduction à la Science sociale* (prix 6 francs au lieu de 8).

1. Les analyses, qui figurent en note de la *Classification*, portent sur les pays suivants :

I. Pays a formation communautaire : 1° *groupe des steppes et des déserts* : steppes asiatiques, déserts du Sahara et de l'Arabie, Assyrie et Chaldée, Syrie, Égypte ; 2° *groupe des Toundras et des Savanes :* Toundras, Savanes de l'Amérique du Nord ; 3° *groupe des Forêts :* Bassin de l'Amazone, Afrique, Madagascar ; 4° *groupe de l'Asie méridionale et orientale :* Perse, Inde, Chine, Japon ; 5° *groupe de l'Europe orientale :* Finlande, Pologne, Russie, Sibérie, Pays Sud-Slaves, Turquie, Autriche-Hongrie, Bohême ; 6° *groupe de l'Europe occidentale celtique :* Haute Écosse, Irlande, Bretagne ; 7° *groupe de l'Europe méridionale :* Grèce (actuelle et ancienne), Italie (actuelle et ancienne), Espagne, Portugal ; 8° *groupe de l'Amérique du Sud :* Brésil, Vénézuéla, Mexique, Antilles, Haïti.

II. Pays a formation particulariste : 1° *groupe des pays où le type s'est constitué :* Scandinavie, Plaine saxonne, Polders flamands ; 2° *groupe de l'Europe centrale :* Suisse (Jura Bernois), Allemagne ; 3° *groupe de l'Europe occidentale :* Belgique, France ancienne (l'analyse des études publiées sur la France actuelle étant trop étendue fera l'objet d'un fascicule à part) ; 4° *groupe de l'Europe septentrionale :* Basse-Écosse, Angleterre (actuelle et ancienne) ; 5° *groupe de l'Amérique du Nord :* Canada, États-Unis.

Ces analyses sont assez développées pour donner une vue d'ensemble de ces divers pays au point de vue social. En outre, elles permettront aux lecteurs qui possèdent la collection de la *Science sociale* (1re période) de se reporter aux études indiquées et de les consulter, en suivant l'ordre méthodique indiqué par ces analyses.

Deuxième partie.

LES SOCIÉTÉS A FORMATION COMMUNAUTAIRE

1. *Les grandes routes des peuples. Comment la route crée le type social*, par Edmond Demolins (2 vol.). Cet ouvrage comprend une série d'études détaillées sur les principaux types à formation communautaire, sauf l'Afrique. Il forme donc l'introduction naturelle de cette seconde partie.

2. *Les Sociétés africaines*, par A. de Préville (1 vol.). Ce volume complète le précédent, pour une étude générale des sociétés à formation communautaire.

3. *Le conflit des races en Macédoine, d'après une monographie de famille grecque*, par G. d'Azambuja (fasc. 2). Cette étude permet de saisir la formation communautaire dans un type bien caractérisé et actuellement vivant.

4. *L'Histoire expliquée par la Science sociale. La Grèce ancienne*, par G. d'Azambuja (fasc. 28 et 29). C'est l'étude du type communautaire le plus célèbre de l'antiquité, qui montre, en même temps, une application de la science sociale à l'histoire.

5. *La Lombardie*, par Ph. Champault (fasc. en prép.).

Comme *lectures complémentaires* sur les sociétés à formation communautaire, on peut lire : *Le Thibet; le Bouddhisme et le Lamaïsme*, par A. de Préville (fasc. 9) ; — *Le Maroc*, par Léon Poinsard (fasc. 12) ; *Les populations indigènes de Madagascar* (fasc. en prép.) ; — *Les conditions de relèvement de la race noire. Etude sociale sur Haïti*, par Fleury Féquière (fasc. en prép.) ; — *Le Japon et son évolution sociale*, par A. de Préville (fasc. 3) ; — *La Russie, le peuple et le gouvernement*, par Léon Poinsard (fasc. 7) ; — *Phéniciens et Grecs en Italie, d'après l'Odyssée*, par Ph. Champault (1 vol.).

Troisième partie.

LES SOCIÉTÉS A FORMATION PARTICULARISTE

1. *Histoire de la formation particulariste : L'origine des grands peuples actuels*, par Henri de Tourville (1 vol.). Cet ouvrage fondamental est l'introduction à l'étude générale de cette formation

sociale, qui explique la supériorité des peuples de l'Occident sur ceux de l'Orient. C'est en même temps un modèle d'histoire sociale.

2. *Le paysan des fjords de Norvège,* par Paul Bureau (fasc. 19, 20, 21 réunis). Cette étude décrit le pays où la formation particulariste s'est constituée originairement et s'est maintenue jusqu'à ce jour dans sa forme la plus simple.

3. *Le Bauer de la Lande du Lunebourg*, par Paul Roux (fasc. 23). Cette étude montre comment le type précédent a évolué dans le sens de la culture exclusive et intégrale [1].

4. *La civilisation de l'étain ; les industries de l'étain en Franconie*, par Louis Arqué (fasc. 25). Ce type accentue l'évolution dans le sens de la fabrication. Il montre en même temps une combinaison de la formation communautaire avec la formation particulariste, en Allemagne.

5. *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, par Paul de Rousiers (1 vol.). Exemple très bien étudié d'évolution de la formation particulariste dans le sens du commerce, en Allemagne.

6. *Les Français d'aujourd'hui ; les types sociaux du Midi et du Centre*, par Edmond Demolins (1 vol.). Cet ouvrage décrit et classe les principales variétés sociales d'une partie de la France. Il peut servir d'introduction à l'étude des types français.

7. *Le paysan basque du Labourd*, par G. Olphe-Galliard (fasc 17). Type peu compliqué, appuyé sur le pâturage des vallées pyrénéennes et la petite culture.

8. *Le type savoyard*, par G. Borlet, J. Poncier et P. Descamps (fasc. 34). Ce type est plus compliqué que le précédent, par suite de la limitation croissante des pâturages, du développement de la culture et de certaines industries accessoires [2].

9. *Les populations forestières du centre de la France* (ce fasc., terminé, va paraître prochainement). Évolution plus accentuée dans le sens des petites industries utilisant le bois.

10. *Le type saintongeois dans le présent et dans le passé*, par M. Bures (ce fasc., terminé, va paraître). Montre l'évolution déterminée par la culture de la vigne et le commerce de l'eau-de-vie.

Les ouvrages suivants permettent de se rendre compte des sociétés où la formation particulariste atteint son plus faut degré d'intensité :

11. *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?* par Edmond

1. Comme lecture complémentaire : *Le littoral de la Plaine saxonne : le type des Marschen*, par Paul Roux (fasc. 35). Seconde évolution du même type dans le sens de l'élevage et de la culture intensifs. — *Le type westphalien*, par H. Hemmer (fasc. en prép.).

2. Le *type gascon*, par M. Garas, est en préparation.

Demolins (1 vol.). Ce volume met en évidence les causes qui font prédominer ce type social et qui expliquent sa prodigieuse puissance d'expansion et de colonisation.

12. *Histoire sociale de l'Angleterre*, par Paul Descamps (fasc. en prép.).

13. *Le type canadien, son évolution et son état actuel*, par Léon Gérin (fasc. en prép.).

14. *La vie américaine*, par Paul de Rousiers (2 vol.). Cet ouvrage remarquable montre l'épanouissement, en Amérique, des sociétés à formation particulariste. Il permet d'apprécier le point d'aboutissement de ce type social.

Quatrième partie.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Arrivé à ce point, le lecteur connaît la méthode et ses applications aux sociétés humaines.

Il reste à voir comment cette même méthode permet d'étudier les *problèmes sociaux et économiques* et de rechercher les solutions qu'ils comportent d'après la nature des choses et en dehors de tout esprit de système.

Pour cette dernière partie, nous n'avons plus à indiquer un ordre de lecture, puisqu'il s'agit de questions détachées que chacun doit étudier suivant ses convenances et ses préoccupations. Il nous suffit de grouper les ouvrages par catégories de questions.

1. Études sur le *Travail :*

La production, le travail et le problème social dans tous les pays, au début du XX*e siècle*, par Léon Poinsard (2 vol.). Étude d'ensemble traitée méthodiquement. C'est une excellente introduction pour toute cette série de questions et de problèmes relatifs au travail et aux échanges.

L'organisation du travail; réglementation, ou liberté, par Edmond Demolins (fasc. 4). C'est l'étude du régime corporatif et de son évolution.

La révolution agricole; nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat (fasc. 5).

Une expérience agricole de propriétaire résidant, par Albert Dauprat (fasc. 15).

Les récents troubles agraires et la crise agricole, par Henri Brun (fasc. 26).

Les problèmes sociaux de l'industrie minière, par Edmond Demolins (fasc. 24).

Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens, par le Dr J. Bailhache (fasc. 14).

Les syndicats industriels de producteurs en France et à l'Étranger, par Paul de Rousiers (1 vol.).

La question ouvrière en Angleterre, par Paul de Rousiers (1 vol.).

Le trade-unionisme anglais, par Paul de Rousiers (1 vol.).

Les industries monopolisées aux États-Unis, par Paul de Rousiers (1 vol.).

La guerre de classes peut-elle être évitée? par Léon Poinsard (1 vol.).

2. Sur la *Propriété,* le *Salaire* et l'*Épargne :*

L'Humanité évolue-t-elle vers le Socialisme? par Paul Descamps (fasc. 30).

Le Homestead, ou l'insaisissabilité de la petite propriété foncière, par Paul Bureau (1 vol.).

Le Contrat de travail, par Paul Bureau (1 vol.).

La participation aux bénéfices, par Paul Bureau (1 vol.).

La diminution du revenu, par Paul Bureau (1 vol.).

3. Sur *la Famille* et l'*Éducation :*

Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée, par Paul Descamps (fasc. 22).

L'Éducation nouvelle, l'École des Roches, par Edmond Demolins, 9e édition (traduit en espagnol, en russe, en italien).

Journal de l'École des Roches, par les professeurs et les élèves. Un fasc. par an, depuis 1904.

L'École moderne, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte (fasc. 31).

4. Sur le *Commerce :*

Pour développer notre commerce, groupes d'expansion commerciale, par Edmond Demolins (fasc. 8).

Le commerce franco-belge et sa signification sociale, par Ch. Robert (fasc. 13).

Les exportations allemandes, par Paul de Rousiers (fasc. 33).

Les origines de la monnaie, par Ernest Babelon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, conservateur du Cabinet des médailles (1 vol.).

La question monétaire, par Léon Poinsard (1 vol.).

5. Sur les *institutions politiques :*

A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir? par Edmond Demolins (1 vol.).

Vers la ruine, par Léon Poinsard (1 vol.).

Comment se prépare l'unité sociale du monde. Le droit international au XXe siècle, par Léon Poinsard (fasc. 32).

6. Sur l'*Expansion* et la *Colonisation :*

La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie (fasc. 18).

Nous engageons les abonnés de la *Science sociale* à classer les fascicules de la Revue dans l'ordre que nous venons d'indiquer, afin de pouvoir les consulter plus méthodiquement. Pour faciliter ce classement, nous avons fait faire des cartonnages qui constituent une reliure mobile, dans laquelle les fascicules peuvent être placés et dont on peut les retirer suivant les nécessités et les modifications du classement. Ainsi la Bibliothèque sociale est toujours tenue en ordre et classée méthodiquement.

LA CONTINUATION DE LA SCIENCE

La lecture de ces divers ouvrages permet de se mettre au courant de l'*état actuel* de la science sociale.

Mais cela ne suffit pas, car le propre de la science est de *progresser sans cesse.* Depuis Le Play, les progrès de la science sociale vont même en s'accentuant et en s'accélérant d'année en année et même de mois en mois, parce que les résultats précédemment acquis rendent encore plus faciles et plus rapides les conquêtes nouvelles de la science.

On se tiendra au courant de ces progrès et on pourra même s'y associer par des études personnelles [1], au moyen de la Revue *la Science sociale* [2]. Cette Revue, organe de la *Société internationale de*

1. La *Science sociale* publie actuellement les résultats de l'*Enquête sur les Pays* et elle convie tous ses lecteurs à y prendre part.

2. Publication mensuelle d'une centaine de pages. Un an, 20 francs; étranger, 25 fr. Bureaux, rue Jacob, 56, Paris.

Science sociale[1], est le lien qui unit les uns aux autres les esprits désireux d'aborder l'étude des phénomènes sociaux avec les formes et les procédés de la science.

C'est dans la *Science sociale* qu'ont paru d'abord toutes les études dont nous venons de donner la liste et qui constituent la *Bibliothèque de la Science sociale*. Beaucoup d'autres études, qui n'ont pas encore été réunies en volume, ne se trouvent que dans la collection de la Revue[2].

Depuis l'année 1904, chaque fascicule de la *Science sociale* est consacré à un seul sujet et forme par conséquent un volume distinct d'une centaine de pages[3]. Chaque fascicule se suffit donc à lui-même et vient se classer dans la Bibliothèque à sa place naturelle et dans l'ordre indiqué plus haut. La Revue constitue donc actuellement une Bibliothèque permanente, qui s'augmente de mois en mois et qui est toujours au courant des derniers progrès de la science.

Le *Bulletin*, annexé à la Revue, étudie les questions du jour, tient au courant de la vie de la *Société de science sociale*, des groupes locaux, publie la correspondance, etc.

Enfin, les membres de la Société se réunissent une fois par an à Paris, dans un *Congrès*, qui leur permet de se connaître et de se communiquer les travaux préparés pendant l'année.

E. D.

1. La cotisation des membres de la Société est de 20 francs (25 francs pour l'étranger). Elle donne droit à recevoir gratuitement la *Science sociale*.

2. Il ne reste plus que quelques exemplaires de cette collection, qui comprend 36 volumes (*Science sociale*, 1re série). Ils sont vendus au prix de 350 francs.

3. Chaque fascicule est vendu 2 francs *franco*.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. EDMOND DEMOLINS

LES POPULATIONS VITICOLES

L'ÉVOLUTION DU TYPE DU VIGNERON ET LA CRISE ACTUELLE

PAR

Paul DESCAMPS

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
1907

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE. — **L'Évolution du type du vigneron.**

Classification des différentes variétés.

I. ***Le vigneron primitif.*** P. 7.

1° *Le paysan vigneron.* — Caractères généraux.

2° *L'ouvrier vigneron.* — Caractères généraux. — Monographie du manœuvre-vigneron de la Basse-Bourgogne; — du tailleur de silex et vigneron de l'Orléanais.

II. ***Le vigneron producteur de vin ordinaire.*** P. 10.

1° *Type de la plaine.* — Monographie du métayer de Toscane.

2° *Type des coteaux.* — Type tourangeau. — Type de la Limagne. — Type des coteaux italiens. — Type alsacien. — Type du colon du Sahel. — Type du Châlonnais.

III. ***Le vigneron producteur de vin fin.*** P. 25.

Caractères généraux. — Type du Bordelais.

IV. ***Le vigneron bouilleur de cru.*** P. 28.

Variété de l'Armagnac. — Variété de la Saintonge.

V. ***Le vigneron intensif.*** P. 38.

Les coteaux de Saumur. — Le Bas-Languedoc.

DEUXIÈME PARTIE. — **La Crise actuelle.**

I. ***Période ancienne.*** P. 46.

Production de vin, puis d'eau-de-vie.

II. ***Période de prospérité due aux chemins de fer.*** P. 48.

Production du vin de table ordinaire après la crise de l'oïdium. — L'enrichissement rapide et ses effets.

III. ***La crise du phylloxéra.*** P. 52.

La crise. — La reconstitution des vignes et la culture intensive. — Ses effets sur le travail et la propriété.

IV. — ***La crise de la mévente des vins.*** P. 56.

Causes de la crise. — Ses répercussions sur le travail et la propriété. — Grèves et syndicats. — La force des choses l'emporte sur les organismes humains. — Recours à l'État.

V. ***Les remèdes à la crise actuelle.*** P. 66.

Revendications des vignerons. — Solution de l'État. — Le patronage. — Le contrat collectif. — Le retour au métayage. — La philanthropie. — Solutions particulières. — L'évolution moderne et la spécialisation. — L'avenir.

LES

POPULATIONS VITICOLES

L'ÉVOLUTION DU TYPE DU VIGNERON ET LA CRISE ACTUELLE

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVOLUTION DU TYPE DU VIGNERON

La culture de la vigne est une *culture arborescente*. C'est donc l'une des formes les plus simples de la culture ; elle est, pour ainsi dire, un intermédiaire entre la cueillette et la culture proprement dite.

La cueillette s'applique aux productions spontanées qui ne requièrent presque aucun travail préalable, comme les arbres fruitiers des régions tropicales : cocotiers, bananiers, arbre à pain, etc.

La vigne demande un certain travail, mais moins pénible et plus attrayant que celui de la culture proprement dite

Parmi les différentes cultures arborescentes créant un type social distinct, M. Demolins[1] distingue, en France, le châtaignier et le noyer, l'olivier, enfin la vigne.

La zone du châtaignier et du noyer forme comme un anneau autour du Plateau central, anneau situé à une hauteur moyenne de 500 mètres d'altitude, dans le Limousin, le Quercy, le Péri-

1. *Les Français d'aujourd'hui*, livre II.

gord, le Vivarais, etc. La zone de l'olivier comprend la partie basse et moyenne de la vallée du Rhône.

La zone de la vigne est répandue un peu partout en France; mais est cependant strictement délimitée.

C'est ce que nous allons voir.

La vigne exige une chaleur intense et sèche pendant l'été; elle craint le froid et l'humidité. Cependant elle supporte bien des hivers rigoureux, mais les gelées de printemps sont mortelles pour les bourgeons, tandis que les pluies et les gelées d'automne sont mortelles pour les fruits.

Quant au sol, la vigne n'est pas exigeante; elle s'accommode des terres les plus médiocres. Elle préfère même les sols calcaires et siliceux, qui sont souvent improductifs pour les autres espèces cultivées[1].

Dans les pays méridionaux, la vigne pousse en *plaine,* parce que la chaleur y est très grande en été. Il en est ainsi en Italie et dans le midi de la France (Languedoc, etc.).

Un peu plus au nord, elle ne pousse plus que sur les *coteaux* exposés au soleil (Champagne, Lorraine, Alsace, etc.). Elle ne pousse plus dans les plaines, ou dans les régions maritimes, parce que la chaleur n'y est pas assez claire en été ou que l'humidité est trop grande. C'est pourquoi elle ne vient pas dans la France du Nord-Ouest (Flandre, Normandie, Bretagne, etc.), quoique ces régions soient à peu près à la même latitude que les pays où poussent les crus du Rhin et de la Moselle. Seulement, ici, c'est le climat continental avec ses fortes chaleurs d'été; dans le premier cas, au contraire, c'est le climat maritime; si les hivers y sont moins rigoureux, en revanche, les étés sont moins chauds, et, de plus, l'humidité est très grande. Enfin le froid élimine la vigne des pays situés à une trop grande altitude (Plateau central par exemple), ou à une latitude trop septentrionale.

En France, M. Demolins distingue quatre grandes zones de vignobles[2] :

1. E. Demolins, *Les Français d'aujourd'hui,* livre II.
2. *Loc. cit.,* p. 122.

1° *La zone méditerranéenne,* chaude et sèche : la vigne s'y développe, même en plaine. Les principaux crus sont ceux des coteaux du Rhône, de l'Hérault et du Gard.

2° *La zone du Sud-Ouest,* très favorable encore ; la chaleur y est suffisante et l'humidité tempérée. Les principaux crus sont ceux du Bordelais et de l'Armagnac.

3° *La zone du Centre et de l'Ouest,* moins favorable ; la chaleur y est parfois insuffisante et l'humidité parfois trop abondante. Les principaux crus sont ceux des coteaux de la Loire et de la Charente.

4° *La zone de l'Est,* la plus septentrionale ; elle est, par le fait même, dans des conditions plus difficiles, car la vigne est exposée aux gelées de mars et d'avril. Mais, par suite de l'éloignement de la mer, l'été est généralement très chaud et l'automne est moins pluvieux que dans le Nord-Ouest. Les principaux crus sont ceux de la Bourgogne, de la Lorraine et de la Champagne.

Voilà le *Lieu* et ses différentes variétés, donnant naissance à deux types, suivant que l'on cultive en plaine (zone méditerranéenne), ou sur les coteaux (zones du Sud-Ouest, du Centre et de l'Est).

Mais le type social n'est pas seulement influencé par le lieu physique ; d'autres éléments concourent à sa formation ou à son évolution. L'un des facteurs les plus importants à cet égard est celui des *Transports*. La question des transports joue un rôle considérable dans l'évolution des types sociaux. C'est là un phénomène que la science sociale met de plus en plus en relief, au fur et à mesure qu'elle se constitue, au point que, maintenant, il y a presque toujours lieu de distinguer, dans l'étude d'un pays, le type avant et le type après le développement des transports[1]. Pour la vigne, la question des transports est, si l'on peut dire, encore plus importante que pour

1. Voir dans la *Science sociale* les études de M. Paul Roux sur la Plaine savonne, celles de M. C. Borlet et de M. Poncier sur la Savoie, etc. Nous avons nous-mêmes essayé de généraliser l'influence énorme que le développement des transports a eue sur l'évolution de l'humanité, en faisant disparaître les formes anciennes du socialisme. (*L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme ?*)

toute autre culture. En effet, on ne vit pas directement des produits de la vigne; si l'on n'a pas d'autre culture, il faut exporter. La question des débouchés est donc primordiale, et il y a lieu de la considérer attentivement.

Si l'on peut dire que la vigne ne prend toute son importance, au point de vue économique, que lorsque les possibilités d'exporter se sont fait jour, il n'en n'est pas moins vrai que, de tout temps, elle a pu être cultivée à titre accessoire. Il y a eu partout une période où la vigne ne constituait que l'un des éléments du domaine plein; et il en est encore ainsi, pour certaines familles, au moins dans quelques régions. Dans cette période, que l'on peut qualifier de *primitive,* chaque famille produit tout ce dont elle a besoin pour sa consommation, et le vignoble forme une partie du domaine : chacun boit son propre vin, et n'en vend pas, ou ne vend qu'un faible excédent. On a alors le type du *paysan vigneron.* Ce type s'est prolongé (avec quelques modifications), dans certaines contrées, parmi les petits bordiers qui, travaillant pour un grand propriétaire, ont conservé un petit vignoble pour leur consommation personnelle. C'est alors l'*ouvrier vigneron.*

Dans une seconde période, que nous appellerons *commerciale,* chacun, tout en consommant son propre produit, a un large excédent qu'il exporte; il cherche à produire le plus possible pour s'enrichir; on a alors le type véritable du vigneron, celui sur lequel la vigne produit toutes ses répercussions sociales.

Mais ce type peut lui-même se subdiviser en deux autres, suivant que l'on a en vue simplement la production du vin, ou sa transformation en eau-de-vie. Nous appellerons le premier le *vigneron proprement dit* et le second, le *vigneron bouilleur de cru.*

Enfin, il y a, actuellement, en France, une dernière catégorie qui n'existe que depuis quelques années, et que nous dénommerons le *vigneron après le phylloxéra.* Le phylloxéra, qui s'est développé pendant la dernière moitié du siècle passé, a tellement bouleversé les conditions de la viticulture, qu'il est nécessaire de faire une variété nouvelle des pays qui ont subi ses

atteintes. Le phylloxéra a obligé les viticulteurs à augmenter les rendements à l'aide de procédés perfectionnés, de sorte que ce type peut être appelé le *vigneron intensif*.

Sous un troisième point de vue, on peut encore distinguer les pays produisant les vins fins de ceux qui produisent les vins ordinaires ou communs. Évidemment, les vins fins ne se développent, ou ne font sentir leurs effets sociaux, qu'avec les facilités de communications. Le producteur de vin fin formera donc une variété du vigneron proprement dit. Ce type a été moins bouleversé par le phylloxéra, car nous verrons qu'il a été capable de surmonter facilement la crise.

Nous aurons donc le tableau suivant :

I. Période primitive.	*Vigneron primitif.*	Paysan vigneron. Ouvrier vigneron.
II. Période commerciale. . .	*Vigneron proprement dit.*	Vins ordinaires. Vins fins.
	Vigneron bouilleur de cru.	
III. Période du phylloxéra.	*Vigneron intensif.*	

Il y a aussi le *producteur de raisins de table*, mais nous ne parlerons pas de cette dernière variété qui est peu répandue, et qui sort du type du vigneron proprement dit. Nous aurons donc les cinq variétés suivantes que nous allons étudier successivement :

1° Le vigneron primitif;
2° Le vigneron producteur de vin ordinaire;
3° Le vigneron producteur de vin fin;
4° Le vigneron-bouilleur de cru;
5° Le vigneron intensif.

I. — LE VIGNERON PRIMITIF.

Comme nous venons de le dire, le type du vigneron se divise en deux variétés : le paysan vigneron et l'ouvrier vigneron.

1° Le paysan vigneron. — Dans ce type, l'influence de la vigne ne produit pas tous ses effets, parce qu'elle n'est cultivée

qu'accessoirement, pour la production familiale. Il est donc influencé en partie par les autres travaux qui, très souvent, exercent une action prépondérante sur la constitution de l'organisme social. Ainsi, l'on peut voir, ou l'on a vu, dans de nombreuses contrées, la vigne cultivée par des familles patriarcales ou quasi patriarcales exploitant un domaine assez étendu ; mais le vignoble ne forme qu'une petite parcelle de ce domaine, dont la plus grande partie est en prairies ou en céréales. Ce type est évidemment plus paysan que vigneron : c'est le type du *paysan vigneron.*

Nous n'insisterons donc pas.

Nous dirons seulement que l'on trouvera la description de ce type dans les monographies suivantes : *Le Paysan de la Theiss* (*Ouvriers européens,* t. II, ch. VII) ; — *Le Paysan savonnier de la Basse-Provence* (*Id.*, IV, ch. VIII) ; — *Le Fermier du Nivernais* (*Ouvriers des Deux-Mondes,* V, n° 38) ; — *Le Métayer de la Basse-Provence* (*Id.* 2e sér., II, n° 59) ; — *Le Métayer du pays d'Horte* (*Id.*, 2e sér., t. I, n° 53.

2° L'OUVRIER VIGNERON. — Dans d'autres régions, la grande propriété s'est développée, pour des raisons que nous n'avons pas à rechercher ici. Alors, on voit apparaître l'ouvrier agricole salarié en nature, ou en espèces. Cet ouvrier agricole est très souvent un très petit propriétaire voisin dont le domaine est insuffisant à nourrir sa famille, et qui cherche un supplément de ressources, en travaillant à certaines époques pour le grand propriétaire. Cette propriété fragmentaire se compose très souvent simplement d'une maison avec un jardin et d'un petit vignoble, quelquefois un champ de pommes de terre, une chénevière, plus rarement un petit champ de céréales, parce que ce dernier demande un outillage plus important. On peut dire que le jardin et le vignoble, sont les parties qui, après la maison d'habitation, résistent le plus longtemps à l'expropriation, parce que la culture des légumes et la culture arborescente sont les mieux adaptées à la petite propriété. Nous avons alors le type de l'*ouvrier vigneron.*

Il est ouvrier en ce qu'il fait un travail salarié pour un grand patron rural ou industriel; et il est vigneron, en ce qu'il cultive sa vigne et fabrique son propre vin.

Nous pouvons citer comme exemple la monographie du *Manœuvre vigneron de la Basse-Bourgogne,* établie d'après les observations de M. E. Avalle, faites en 1860 aux environs d'Auxerre (Yonne)[1].

Dans la Basse-Bourgogne, la propriété est très divisée. L'Yonne a trois millions de parcelles, et, de tout temps, l'on s'est plaint de cette extrême division et l'on a cherché à y porter remède[2].

L'ouvrier qui fait l'objet de la monographie possède, outre son habitation et un jardin de 7 ares, un vignoble de 25 ares qui produit environ 400 litres de vin pour la consommation familiale. Il tire donc sa nourriture d'autres sources. Ainsi, il afferme un champ de 75 ares, élève quelques animaux domestiques, et travaille à la journée chez les grands propriétaires voisins. Il nous représente bien le type du vigneron ouvrier agricole, mais il est évident qu'ici la vigne ne produit pas tous ses effets.

Nous pouvons voir le type du vigneron ouvrier industriel dans la monographie du *Tailleur de silex et vigneron de l'Orléanais,* relevée en 1887 par M. Fénelon Gibon[3]. Il tire son principal revenu de la taille du silex à domicile, pour le compte d'un marchand de pierres à fusil, mais il trouve un supplément de ressources dans la culture d'un jardin de 11 ares et de quelques vignobles d'une contenance totale de 67 1/2 ares lui fournissant par an 1.300 litres de vin, dont 115 seulement sont réservés à la consommation ménagère, le surplus étant vendu à un négociant qui se charge de l'écouler. Nous voyons donc ici les débuts de l'exploitation de la vigne en vue de la vente. Ajoutons que cette famille possède sa maison d'habitation et qu'elle épargne en vue d'acheter de nouveaux vignobles.

On voit par ces deux monographies comment naît et se développe le type du petit vigneron; mais jusqu'ici les effets pro-

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, IV, n° 39.
2. L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 191.
3. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e ser., II, n° 69.

pres à la vigne sont encore voilés. Ils vont devenir plus sensibles dans la variété suivante.

II. — LE VIGNERON PRODUCTEUR DE VIN ORDINAIRE.

Ce type se distingue du précédent en ce que le vin est produit en vue de la vente. De là, un certain enrichissement possible, qui toutefois reste limité parce que l'on ne produit que des vins ordinaires.

Ici également nous pouvons distinguer deux variétés : dans la première, qui domine dans les plaines, la vigne, quoique exploitée commercialement, ne forme qu'une partie du domaine ; dans la seconde, qui se trouve surtout dans les pays de coteaux, la vigne prédomine sur les autres cultures.

1° Type de la plaine. — Ce type ne se rencontre que dans la zone méditerranéenne. Nous avons une monographie de cette variété, celle du *métayer de Florence*, étudié en 1857 par M. Ubaldino Perruzzi[1]. Ce métayer vit en famille quasi patriarcale, c'est-à-dire que le père vit avec son fils aîné marié et les autres enfants célibataires. Une particularité de la Toscane est qu'il n'y a pas de vignoble séparé du reste du domaine; les vignes sont plantées au milieu des champs de céréales, et il en est de même des oliviers. La famille étudiée cultive, dans ces conditions, une métairie de 7 hectares 1/2, et récolte 4.000 kgs de vin dont la moitié va au propriétaire. De la part qui lui revient, 700 kgs vont à la consommation familiale, le restant étant vendu. Il faut ajouter 457 kgs de piquette et 23 kgs de vinaigre qui lui reviennent entièrement et qui rentrent également dans la consommation ménagère. La stabilité de la population est assurée par la pratique du métayage qui réduit les risques du cultivateur, en les faisant partager par le grand propriétaire; elle l'est, en outre, par la diversité des cultures dont les produits sont,

1. *Ouvriers européens*, IV, ch. III.

autant que possible, consommés sur place; elle l'est, enfin, par l'organisation quasi patriarcale de la famille qui se maintient grâce au grand nombre de célibataires.

Par suite de ces diverses circonstances, la population de la Toscane n'a subi que partiellement l'influence de la vigne. Il n'en est plus ainsi dans les pays de plaine atteints par le phylloxera, qui ont dû se consacrer à la monoculture de la vigne.

Ce type peut donc être caractérisé comme suit : des métayers vivant en familles quasi patriarcales.

2° Type des coteaux. — Contrairement au précédent, ce type, au lieu d'être localisé dans la zone méditerranéenne se rencontre un peu partout. M. Demolins a fait une belle analyse de ce type dans les *Français d'aujourd'hui* [1]. Nous y renvoyons donc le lecteur; nous nous contenterons d'en donner simplement un résumé. Il a choisi comme exemple le mieux caractérisé le type tourangeau. Nous décrirons ensuite quelques autres variétés de de ce type.

a Le type tourangeau. — « Tous les coteaux crayeux de la Touraine sont couverts de vignes. Le vignoble de la Loire n'a pas moins de 100.000 hectares... La récolte s'élève annuellement à deux millions d'hectolitres de vin, consommés pour la plupart dans le pays ; une partie sert à former d'excellents vinaigres qui s'expédient au dehors [2]. »

En Touraine, la culture de la vigne rencontre certains obstacles : le climat est trop tempéré, et elle est exposée aux gelées de printemps et d'automne. Pourtant, partout où cela est possible, on plante la vigne. Cela montre bien l'attrait qu'exerce cette culture. Cette préférence, dit M. Demolins, tient à quatre causes :

1° *La vigne présente certains caractères de la cueillette.* — Il en était surtout ainsi avant le phylloxéra. Une fois plantée, elle continue à produire pendant de longues années. C'est vers

1. P. 123 et suiv.
2. L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 179.

l'âge de vingt-cinq à trente ans qu'elle donne les plus beaux produits. Au fond, c'est plutôt du jardinage que de la culture véritable. De plus, elle laisse de longs loisirs : elle ne demande guère que quatre mois de travail par an.

2° *La vigne donne un produit riche.* — Il est vrai que ce produit est aléatoire, mais il est riche, et tout vigneron est soutenu par l'espoir d'une bonne récolte, de la fameuse récolte qui doit payer en une année plusieurs années de travail. La vigne ne développe donc qu'une certaine aptitude au travail : l'aptitude à un travail très rémunérateur.

3° *La vigne est adaptée à la petite culture.* — Comme la culture maraîchère, elle se fait à bras, à la bêche, parce qu'elle donne un gros produit sur un petit espace, parce qu'elle exige un travail plus minutieux qu'énergique.

4° *La vigne dispense du patronage cultural.* — En effet, la vigne soutient par elle-même, comme tous les produits plus ou moins spontanés, qui se reproduisent d'eux-mêmes ou à peu près d'eux-mêmes. On n'a pas besoin d'aide. Aussi la vigne a-t-elle contribué grandement à maintenir l'indépendance des petites gens vis-à-vis des grands propriétaires.

Voilà donc plus qu'il n'en faut pour expliquer l'engouement pour la vigne : travail peu intense et peu prolongé, chance d'une récolte extraordinaire, facilités d'installation, indépendance. Voyons maintenant les répercussions de la vigne sur le *Travail :*

1° *La culture de la vigne éloigne des grands groupements de personnel.* — C'est là l'effet de toutes les cultures maraîchères et arborescentes. C'est le petit atelier qui domine. Ordinairement le simple ménage suffit, puisque le domaine est restreint et cultivé à la bêche.

2° *La culture de la vigne éloigne des méthodes puissantes et de l'emploi des grands engins.* — Cela a contribué à maintenir la routine traditionnelle chez les vignerons, et, en somme, cette routine lui suffit à peu près.

3° *La culture de la vigne ne contribue pas au développement de l'industrie.* — Elle n'a pas besoin d'un grand outillage; elle ne fournit pas de matières premières à l'industrie; elle ne fournit

pas d'éléments au recrutement de la population ouvrière, car le vigneron est trop habitué à l'indépendance pour se plier au travail d'usine.

4° *La vigne engendre la culture parcellaire.* — Nous ne voulons pas dire que la vigne impose la culture parcellaire, mais elle la permet, et, étant donné que l'indépendance du vigneron est basée sur la propriété, on fera tout pour conserver ou pour avoir un petit carré de vigne. « Les vignobles des coteaux de la Touraine sont divisés à l'infini; les vignerons creusent leurs maisons et leurs chais dans le roc tendre qui porte leurs vignes, et quand la vigne est abondante et de bonne qualité, on vit heureux dans ces modestes tanières[1] ».

Sur la *Famille*, la vigne produit une répercussion non moins caractéristique :

La vigne développe la famille instable. — Elle permet à chacun, avec ses seuls bras, avec un tout petit capital et sur un tout petit espace, de se créer une exploitation. Et comme elle donne un produit riche, qu'elle surexcite les plus belles espérances, chacun est poussé irrésistiblement à s'établir à son compte le plus tôt possible. Mais elle ne produit pas la famille particulariste, parce que la vigne est une production presque spontanée qui patronne la famille et ne l'invite pas à se patronner elle même. Chacun compte plus sur la vigne que sur sa capacité personnelle.

Nous remarquerons donc, chez les populations viticoles, tous les défauts de la famille instable : faible autorité paternelle, relâchement des liens familiaux, égoïsme étroit, âpreté au partage égal des biens, abandon des vieux parents devenus inutiles; on constate également la faible natalité, due à ce fait que l'on vit de la propriété du sol, et que cette propriété doit être partagée entre tous les enfants.

Dans le *Mode d'existence*, la vigne développe spontanément l'imprévoyance et le luxe, mais un luxe plus voyant que réel, plus extérieur que domestique : on tient à briller aux yeux des

1. L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 179.

voisins. Le vigneron escompte toujours une « bonne année »; il est porté à régler ses dépenses ordinaires d'après ce revenu extraordinaire. Et quand l'habitude de la dépense est prise, il est très difficile de la modifier. Chez le vigneron, la difficulté est d'autant plus grande que la grosse partie de la récolte est transformée en argent : il n'est donc pas retenu dans la voie des dépenses, comme le petit paysan qui consomme en nature la plupart de ses produits. Les populations qui sont obligées de passer par l'intermédiaire du commerce, contractent non seulement l'habitude de vendre, mais encore celle d'acheter. Et on en arrive facilement à acheter au delà de ses besoins, pour le plaisir.

Mais la plus grave des répercussions que nous avons à envisager est celle relative au *Patronage*. Nous avons constaté plus haut l'incapacité à se patronner soi-même, l'absence de grands patrons, et le manque absolu de patronage familial. On n'est patronné que par la vigne. Si elle rend bien, on est prospère ; si elle rend peu, on est malheureux ; si elle ne rend pas, on est incapable de vivre. Ceci explique le caractère que revêtent toutes les crises subies par les populations viticoles.

Dans les *Cultures intellectuelles*, nous remarquerons que le vigneron a une tendance très prononcée à la critique et à l'ironie, à la vanité et à la jalousie. Cela provient de ce que les gens réussissent, non par leur capacité personnelle, mais par la chance. On critique, on jalouse ceux qui s'élèvent ; ces derniers répondent en faisant montre d'un luxe tapageur. Cet esprit est très visible en Touraine : « Un de ces châtelains de Touraine, dit M. Demolins[1], me faisait un jour la confidence des sourdes oppositions, des suspicions, des jalousies qu'il rencontrait parmi cette population et qui dénaturaient ses meilleures intentions. — C'est à se sauver du pays, me disait-il. En parcourant la contrée, j'ai appris que beaucoup de grands propriétaires éprouvent le même sentiment ».

Les littérateurs tourangeaux les plus célèbres ont l'esprit cri-

1. L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 144.

tique très caractérisé. M. Demolins cite, à cet égard, Rabelais, Paul-Louis Courier et Balzac. Tous les trois, dit-il, ont vu le monde en laid et l'ont plus ou moins caricaturé et criblé de leurs sarcasmes; ce sont des railleurs, des sceptiques et des frondeurs. Le vigneron représente au plus haut degré, ce que l'on est convenu d'appeler « l'esprit gaulois ».

Dans la *vie publique,* le Tourangeau apporte les mêmes caractères : tendances égalitaires et démocratiques. Cela résulte de ce que la plupart des vignerons sont de petites gens indépendants les uns des autres. C'est chez eux que se développe au plus haut degré ce sentiment si répandu en France : la jalousie égalitaire.

Reste enfin la question de l'*Expansion*. L'expansion est très faible pour les causes suivantes :

1° *La vigne porte la population à s'accumuler sur place.* — La vigne a tellement d'attrait que chacun veut en vivre. Aussi, on préfère se disputer les parcelles de terre, plutôt que de chercher fortune ailleurs. Et ceci est également grave en temps de crise.

2° *La vigne éloigne des entreprises compliquées.* — La culture de la vigne et la fabrication du vin sont des opérations simples. Le vigneron n'est pas habitué aux difficultés; il les redoute et s'éloigne du commerce, de l'industrie, de la culture.

3° *La vigne ne développe pas les hautes aptitudes qui permettent de gouverner les hommes et les choses.* — Nous savons que l'atelier de travail est ménager : le personnel est le plus souvent réduit au mari et à sa femme. Le vigneron n'est donc pas habitué à diriger les hommes et les choses; par conséquent, il est inapte à prendre l'initiative des grands mouvements de l'humanité.

4° *La vigne développe seulement l'émigration vers les professions urbaines.* — Le vigneron est attiré vers la ville par ses tendances au luxe; de plus, sa faible habitude des efforts manuels le porte à rechercher les professions libérales et administratives. Quant aux jeunes filles, M. Demolins a pu constater que

dans les familles aisées, elles refusent un mariage à la campagne[1].

Nous retrouvevons tous ces caractères à des degrés plus ou moins accentués parmi les populations viticoles des coteaux, suivant que l'influence de la vigne est plus ou moins atténuée par d'autres travaux.

Nous allons parcourir quelques-unes de ces variétés, en nous basant sur les études monographiques qui ont été faites.

b Le type de la Limagne. — Nous l'avons dit, la zone des coteaux est éparpillée un peu partout en France, à l'exception des contrées du nord-ouest. Nous y trouvons donc de nombreuses variétés du type que nous étudions en ce moment.

Au type tourangeau, on peut rattacher les types des régions voisines, les variétés des coteaux de l'Allier, ou de la Limagne, et de la Loire. « D'une façon générale, la *Limagne*[2] comprend les vallées de l'Allier et de ses affluents entre Langeac (Haute-Loire) et la limite septentrionale du Puy-de-Dôme. Les coteaux, jusqu'à l'altitude de 600 mètres, sont couverts de vignobles, où s'entre-mêlent les poiriers, les pêchers, les abricotiers. La culture de la vigne est ici assez aléatoire, par suite de l'altitude qui rend trop fréquentes les gelées de printemps ou d'automne. On signale cependant l'existence de la vigne dans la Limagne dès le premier siècle de notre ère. De la Limagne, la zone de la vigne se déroule tout le long des coteaux de l'Allier, presque jusqu'au confluent de cette rivière avec la Loire. Elle reprend ensuite, à partir de l'Orléanais et de la Touraine, sur la double rangée des coteaux de la Loire, jusqu'à Nantes. »

M. F. Roux[3] a constaté que, dans la Limagne, le morcellement de la propriété est poussé à ses dernières limites. Les vignerons en arrivent même à remonter dans des paniers la terre que la pluie fait descendre des hauteurs, pour se constituer au flanc des coteaux des domaines microscopiques.

1. L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 148.
2. E. Demolins, *loc. cit.*, p. 124.
3. *Mouvement social*, fév. 1894, p. 33.

Il constate également[1] que le type de la famille instable est devenu normal. On ne voit presque jamais deux ménages sous le même toit. La condition des vieillards est particulièrement affligeante. Lorsque les enfants sont mariés, les parents ont de la peine à obtenir que l'un d'eux le reçoive au foyer, et prenne à sa charge la culture de leurs biens, à moins d'avantages exceptionnels qui soulèvent les protestations des futurs cohéritiers.

L'ouverture d'un chemin de fer entre Alais et Saint-Germain-des-Fossés a été le point de départ d'un enrichissement rapide de la part des producteurs de vin et de fruits, ce qui a amené aussi un développement extraordinaire du luxe.

« Aussi certains villages des environs de Clermont-Ferrand offrent-ils en foule des exemples d'un luxe qui contraste avec la vie encore rude et simple de leurs habitants. Par-dessus tout, ce qu'on appelle « emplettes de noce » décèle un amour-propre excessif. Ne serait-il pas permis de signaler ici l'influence de la formation communautaire? On dépense, non pour satisfaire un goût personnel, mais par esprit d'imitation; non pour jouir, mais pour briller. Les salons et les parures d'une femme du monde sont, pour elle, des objets d'un usage quotidien.

« Pour un vigneron et sa compagne, associée à ses travaux autant que le permettent les soins du ménage, le luxe rationnel, le *confort*, dans le sens originaire du mot, résiderait exclusivement dans l'emploi de ces appareils ingénieux qui diminuent les labeurs des champs et du foyer, et c'est précisément à quoi l'on songe le moins[2]. »

Il paraît que le métayage est usité dans le vignoble auvergnat, mais qu'il n'y donne pas de bons résultats. A ce sujet, il y aurait lieu de savoir si le métayage est en voie de disparition, surtout depuis le phylloxéra, et aussi si le métayer est un pur vigneron, ou s'il associe d'autres cultures à celle de la vigne.

Dans la Limagne, l'expansion de la race se fait également vers les professions libérales et les emplois administratifs, voire

1. *Mouvement social*, p. 34.
2. *Ibid.*, p. 35.

même vers les offices ministériels de dernier ordre[1]. Aussi l'influence administrative est-elle considérable. Quant aux jeunes filles, pour peu que leur père soit dans l'aisance, qu'elles aient passé quelques mois dans un pensionnat ou dans un atelier de petite ville, elles refuseront presque toujours un mariage à la campagne. Enfin il faut noter la faible natalité et la diminution de la population.

c) *Le vigneron des coteaux italiens* a été étudié en 1887 par M. Urbain Guérin[2]. Il exploite, à titre de métayer, un domaine comprenant, outre un hectare de céréales, deux vignobles sur la production desquels il lui revient 3.300 litres de vin qui sont vendus et 1.000 litres de marc de raisin pour la consommation ménagère. Ce type est donc plus vigneron que paysan. Aussi voyons-nous les effets de la vigne devenir plus marqués, et la famille instable se développer avec la coutume du partage égal et l'agglomération dans les bourgs. La population est dépensière, dénuée de tout esprit d'épargne ; elle vit généralement sobrement selon la coutume italienne, mais les femmes portent de nombreux bijoux : « Une femme dépourvue de cette parure serait considérée comme indigente, et une fois qu'elle les porte, elle n'ira ni les vendre ni les engager, de peur de faire l'aveu public de ses difficultés[3] ».

La famille étudiée possède 345 francs de bijoux (colliers, boucles d'oreilles, épingles, bagues). Les femmes travaillent dans les champs avec les hommes, et ont, en outre, à faire les travaux du ménage. Cette population est peu prolifique et fournit peu d'émigrants ; quelques-uns seulement restent dans les villes après le service militaire. Les naissances illégitimes sont assez considérables (à Valmontone, 24 sur 164), mais la plupart sont régularisées au moment du mariage. Jusqu'à maintenant, l'Italie est restée à l'abri du phylloxéra ; ce fait, joint à la pratique du

1. P. Roux, *loc. cit.*, p. 35.
2. *Le vigneron et métayer de Valmontone* (près Rome) (*Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e sér., II, n° 63).
3. *Ibid.*, p. 391.

métayage, n'a pas peu contribué à maintenir la stabilité des populations viticoles.

d Le vigneron alsacien[1], étudié, en 1888, par M. Charles Hommell, possède un jardin de 8 ares et un vignoble de 1 hectare. Il cultive en outre, à forfait, 3 hectares de vignes pour le compte d'un grand propriétaire. En outre, la famille loue un petit champ de pommes de terre et de culture fourragère, et élève quelques animaux domestiques. On voit que c'est la vigne qui forme la principale source de revenus. La propriété produit 95 hectolitres de vin[2] dont 2 seulement sont réservés à la consommation ménagère), 35 hectolitres de piquette et 120 litres d'eau-de-vie. En outre, l'ouvrier entreprend à forfait la culture des vignes pour un grand propriétaire, à raison de 452 fr. 50 par hectare y compris 125 litres de vin de la récolte en nature).

C'est qu'en effet, nous sommes là dans un pays essentiellement viticole. A Ribeauvillé, plus de la moitié des terres cultivables est en vignes. Celles-ci s'étendent tout le long des coteaux qui bordent la vallée du Strengbach, et sont divisées en une foule de petites parcelles d'une contenance moyenne de 10 ares. C'est que la vigne permet à la coutume du partage égal de pousser ses conséquences jusqu'à ses dernières limites. Il est juste de dire que chacun possède généralement plusieurs parcelles, mais que l'on juge du temps perdu pour aller d'une pièce à l'autre. C'est le village à banlieue morcelée dans toute son intensité.

Il y a toutefois un avantage à cet émiettement des domaines : il favorise l'élévation des prévoyants dont la propriété peut facilement s'accroître tous les ans; la stabilité disparaît pour faire place à la sélection des capables. Malheureusement la population alsacienne, comme celle de beaucoup de pays, confond la propriété et la prospérité, et cela atténue les effets de la sélection et les progrès de la culture : « Ce désir effréné de posséder...

1. *Le vigneron de Ribeauvillé* (Haute-Alsace) (*Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e Sér., III, n° 66).

2. Ce chiffre n'est pas atteint partout dans la Haute-Alsace, où l'on peut compter, en moyenne, 50 hectolitres de vin par hectare.

hâte la ruine : il empêche l'augmentation du capital de roulement, qui généralement est beaucoup trop réduit[1]. » En effet, le plus souvent, le vigneron met, non seulement toute son épargne en terres, sans songer au capital cultural, mais il achète à crédit et emprunte à 5 % : « Si le vigneron clôt son année avec 500 francs de bénéfice, par exemple, il s'empressera d'acheter une propriété de 2.000, ou 3.000 francs; il aura donc ainsi à payer, au bout de chaque année, 100 francs d'intérêts et 500 à 600 francs d'annuité. Quand l'année est bonne, tout va bien : notre homme paie son terme et il est content. Mais si au contraire la récolte a manqué, c'est le commencement de la ruine[2]. » Et tout cela fait vivre les prêteurs, et quelquefois les usuriers. Mais la culture de la vigne est une espèce de jeu, une spéculation, et il suffit d'une bonne année pour se remettre à flot. Et les ruines ne parviendront jamais à empêcher le vigneron d'avoir foi en la chance.

Or, les effets de la chance se sont surtout développés depuis l'amélioration des moyens de communication; c'est en 1857 que le mouvement d'ascension commence. L'hectare de vigne qui, avant cette époque, ne valait que 5 à 9.000 francs, voit son prix s'élever, et de 1862 à 1870, il vaut de 7 à 16.000 francs; on cite même certains vignobles de Riquewihr qui valent 40.000 francs l'hectare! Cette prospérité a continué après l'annexion qui a ouvert aux vins d'Alsace un vaste marché à l'abri de la concurrence, à l'aide d'une protection douanière assez forte; en effet, les vins étrangers paient, à l'entrée en Allemagne, un droit de 30 francs par 100 kilogrammes. Aussi la culture de la vigne occupe une surface de plus en plus grande; elle devient aussi de plus en plus intensive.

Voici comment on procède pour pousser la culture intensive au degré le plus élevé et atteindre une productivité presque incroyable[3]. La vigne est conservée pendant vingt-cinq à trente ans à peine, puis transformée en luzernière pendant cinq, six

1. *Ibid.*, p. 122.
2. *Ibid.*, p. 123.
3. *Ibid.*, p. 120.

et huit ans même, et l'on répand alors tous les ans 400 à 800 kilogrammes d'engrais par hectare, principalement des sels de potasse et des phosphates. Alors on replante en vigne après un défonçage partiel. La troisième année, on a une demi-récolte. La vigne est piochée deux fois par an, et fumée tous les trois ans avec de l'engrais de ferme.

Malheureusement, beaucoup de vignerons ont trop peu de capitaux pour se lancer de suite dans cette voie, et nous avons vu qu'un certain nombre sont éliminés de la propriété. Ils tombent alors à l'état de journaliers, ou émigrent vers les villes.

Les journaliers gagnent, en hiver, une moyenne de 2 francs par jour, plus deux litres de vin; en été, leur salaire s'élève jusqu'à 2 fr. 75 et 4 ou 5 litres de vin. Mais leur situation est très instable. Depuis l'annexion, les salaires ont haussé d'un cinquième environ, car l'émigration en France d'un grand nombre d'ouvriers a amené une pénurie de main-d'œuvre et diminué l'offre des bras. Mais le coût de la vie a augmenté, et l'instabilité a continué à croître. Or le journalier vit au jour le jour sans même songer à épargner, et, dans sa vieillesse, il tombe à la charge de l'hôpital et du bureau de bienfaisance! Cet homme qui n'a plus d'engagements permanents avec le patron travaille mal et sans goût. De là, la crise actuelle qui se manifeste par la propagation des idées socialistes[1].

Comme nous l'avons vu, la crise a son origine profonde dans l'imprévoyance, le gaspillage, l'amour exagéré de la propriété foncière, l'abus de la spéculation. Nous retrouverons ces causes à la source de la plupart des crises viticoles.

La Haute-Alsace a été étudiée par M. Gasser et son étude paraîtra dans l'un des prochains fascicules de la Revue. Nous n'insisterons donc pas davantage sur ce type.

e) Le vigneron algérien. — M. M. Cos a donné, en 1885, une monographie d'un colon espagnol[2] établi dans le Sahel. Ce colon a d'abord acheté 5 hectares de broussailles au prix de 200 francs

1. *Ibid.*, p. 112.
2. *Le colon du Sahel. Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e ser., II, n° 57 *bis*.

l'hectare, les a défrichés, et a transformé la moitié en vigne, la moitié en céréales. Le domaine vaut aujourd'hui plus de 2.000 francs l'hectare. Tout le vin produit est vendu, mais la quantité obtenue est très variable (44 à 80 hectolitres suivant les années). Le colon d'origine espagnole (il est né à Majorque) est très sobre, et épargne pour arrondir son domaine. Évidemment, ici, la vigne ne produit pas encore ses effets, car les travaux de défrichement sont encore trop absorbants; ils ne se feront sentir que lorsque le domaine aura été régulièrement constitué.

f) Le vigneron du Châlonnais.

Parallèlement au cours de la Saône et sur le versant ouest de ce fleuve, s'étendent toute une série de coteaux sur lesquels poussent les crus de Bourgogne. En allant du nord au sud, on distingue, en partant de Dijon, les collines de la Côte-d'Or, du Châlonnais, du Mâconnais et du Beaujolais; ces dernières viennent se souder aux monts du Lyonnais.

La Côte-d'Or, grâce à son sol favorable, produit les vins fins de Chambertin, Nuits, Beaune, Pommard, etc. Nous n'avons donc pas à étudier ici cette variété.

Mercurey et Bourgneuf produisent encore des vins fins, mais plus au sud le terrain devient trop fort: il donne en abondance un bon vin ordinaire, très coloré, un peu sûr, qu'estiment particulièrement ceux qui veulent le couper d'eau [1]. Nous sommes sur les coteaux du Châlonnais, pays dont la vigne constitue l'unique richesse; les prairies sont rares et les cultures médiocres. Le Mâconnais présente les mêmes caractères que le Châlonnais, de sorte que les populations viticoles de ces deux régions ne forment qu'une seule variété.

Comme partout, c'est avec le développement des chemins de fer que la prospérité commence; elle dure jusqu'au phylloxéra. La pièce de vin se vendait 30 à 40 francs l'hectolitre, et le prix de la terre monte en moyenne de 2.500 à 3.000 francs l'hectare,

1. Gustave Piron. *Monographie de Saint-Jean-de-Vaux* (*Pages libres*, n° du 20 juin 1906).

car chaque parcelle vendue est chaudement disputée, et beaucoup de métayers deviennent propriétaires.

En 1878, dit M. Piron[1], apparaît le phylloxéra; des taches jaunes commencent à se remarquer dans le vert des vignes. Les vignerons ne croient pas que cela continue, ils en ont vu bien d'autres! On ne tente à peu près aucun remède et, en 1886, la moitié du pays est en friche. La reconstitution du vignoble se fit en imitation des procédés employés dans le Midi; elle fut lente et dura douze ou treize ans; elle fut aussi très coûteuse : ceux qui avaient des économies les épuisèrent, ceux qui n'en n'avaient pas s'endettèrent, ou laissèrent leurs terres en friche.

Vers 1898, la plus grande partie du sol était replantée, mais alors commence la crise de surproduction, et, en 1900, les prix tombent à 9 francs l'hectolitre! Depuis lors, ils n'ont guère remonté, et la gène est grande. Aussi, le prix de la terre est tombé à 800 ou 1.000 francs l'hectare, et la population diminue constamment : à Saint-Jean-de-Vaux, par exemple, où elle était de 971 habitants en 1890, elle n'est plus que de 446 en 1906. D'une part la natalité diminue; d'autre part, il y a un certain mouvement d'émigration vers les villes, surtout dans la classe des métayers[2]. Paris surtout attire les jeunes gens, après le service militaire. Ils deviennent garçons de magasin, employés, cochers, boulangers, agents de police. Quant aux jeunes filles, elles préfèrent épouser, non un vigneron qui restera au pays, mais un gratte-papier ou un ouvrier qui les emmènera à Paris, à Chalon, ou au Creusot. D'autres vont se placer comme bonnes ou comme ouvrières[3].

On constate, dans ces régions, les principaux traits caractéristiques des populations viticoles de la zone des coteaux : individualisme, irréligion, amour exagéré de la propriété du sol, tendance au gaspillage et aux plaisirs. Signalons ensuite le morcellement du sol. La plupart des parcelles ont une contenance de 2 à 16 ares; la plus grande n'a que 1 hectare 1/3.

1. *Loc. cit.*, p. 582.
2. *Id.*, p. 579.
3. *Id.*, 585.

Toutefois la plupart des propriétaires possèdent plusieurs parcelles, le plus grand nombre n'a que 1 ou 2 hectares de terrain en 15 ou 20 parcelles fort éloignées les unes des autres. A Saint-Jean-de-Vaux, un seul propriétaire possède un domaine d'une étendue supérieure à 6 hectares [1].

En moyenne, un vigneron seul peut cultiver près de 2 hectares de vignes. Ceux qui possèdent un domaine plus étendu se font aider par des manœuvres ou tâcherons recrutés, en partie, parmi les petits bordiers. Les plus grands propriétaires font exploiter leurs domaines par des métayers recrutés également parmi les petits bordiers.

Comparons la situation d'un petit propriétaire à celle d'un métayer. L'hectare de vigne rend, en moyenne, 50 hectolitres de vin, dont une faible partie est convertie en eau-de-vie. Les frais de culture s'élèvent à 200 ou 250 francs, ce qui laisse un bénéfice net de 400 francs, si le vin est vendu 10 à 12 francs l'hectolitre. Voilà pour le propriétaire cultivant lui-même.

Quant au métayer, il doit partager les produits avec le propriétaire et ce dernier ne prend à sa charge qu'une faible partie des frais de culture. Dans ces conditions, le bénéfice net du métayer ne dépasse guère 100 ou 125 francs par hectare! On ne s'étonnera donc pas si beaucoup de métayers n'arrivent plus à payer leurs loyers, et ne boivent que de l'eau. Le propriétaire est constamment forcé de leur fournir des avances s'il veut que ses vignes soient cultivées, ce qui, par répercussion, force les propriétaires à hypothéquer leurs terres.

Pourtant le métayage n'a pas complètement disparu. Comment expliquer cette anomalie? Beaucoup de métayers demandent à être gagés, à faire des vignes à la tâche, mais l'obstacle vient des propriétaires. Le métayage leur assure un revenu, minime il est vrai, mais réel; au contraire, le travail par des salariés ne paie pas les frais [2]. Il est toutefois probable que cette situation ne pourra se prolonger indéfiniment, et que le métayage disparaîtra, là comme ailleurs, devant la culture intensive.

1. *Id.*, p. 578.
2. *Id.*, p. 584.

Jusqu'ici les vignerons se sont soutenus, comme ils ont pu, par des ressources accessoires, élevage de porc, culture de pommes de terre, quelquefois d'arbres fruitiers comme l'abricotier, par exemple. Mais combien les innovations sont encore rares! Le vigneron, dit M. Piron [1], n'a foi qu'en la vigne, et il est persuadé que la crise ne peut durer, et que le gouvernement pourra remédier au mal quand il le voudra.

Ce qu'il faudrait, c'est une culture plus rationnelle, plus intensive par l'emploi des engrais, de la charrue, etc. Mais pour cela, il faudrait des capitaux et des domaines plus grands. On a bien essayé de fonder des syndicats viticoles pour les achats collectifs, et des caisses de crédits, mais tout cela a échoué par suite de l'individualisme exagéré de la population [2]. Il semble que, seule, une intervention de capitalistes étrangers venant implanter la culture intensive de productions arborescentes variées, puisse sauver la situation.

III. — LE VIGNERON PRODUCTEUR DE VIN FIN.

Parmi les vignerons de la zone des coteaux, il en est un certain nombre qui jouissent d'un privilège naturel : les qualités du sol, jointes au climat, ont donné naissance, en certains endroits, à des vins ayant des qualités spéciales qui les font rechercher des amateurs. Ces vins fins se vendent très cher; ils ont donc créé la richesse des pays qui les produisent et des villes qui en font le commerce. Il y a des vins fins dans la plupart des pays à vigne. Nous bornant à la France, nous citerons surtout les vins de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne.

Les populations de ce type sont plus riches que celle du type précédent; elles donnent, en quelque sorte, le « vigneron arrivé ». Les aléas du commerce ont ici moins de répercussions, car, comme on jouit d'un monopole, il arrive que la faiblesse des récoltes

1. *Id.*, p. 586.
2. *Id.*, p. 588.

est compensée par une augmentation correspondante et réciproquement. Il y a donc plus de stabilité.

Aussi, la jalousie est moins féroce que dans le type précédent, qu'en Touraine par exemple. Ce qui lui est surtout resté, c'est le goût des gauloiseries, avec peut-être un affinement plus grand. On est encore railleur, mais on est moins mordant.

« L'habitant de la région vinicole de la Champagne, dit Joanne [1], est actif, gai, expansif et un peu sceptique. Il a une tendance marquée à la raillerie, mais sans fiel ni méchanceté, saisissant proprement les défauts et les ridicules, qu'il chansonne volontiers, comme le fait son voisin le Bourguignon, avec lequel il a plus d'un rapport de caractère. »

Parmi les littérateurs les plus typiques, M. Demolins cite, pour la Champagne, Thibaut le Chansonnier, le sceptique Desperriers, les auteurs de la *Satire Ménippée*, La Fontaine et Diderot.

D'une façon générale, on peut dire qu'il en est de même de tous les caractères que nous avons vu imprimer par la vigne sur les coteaux produisant le vin ordinaire : ils sont plus atténués. Il y a bien encore de nombreuses propriétés fragmentaires, mais la moyenne et même la grande propriété sont mieux représentées. Les méthodes sont plus perfectionnées ; on trouve de grands commerçants habitués à manier les affaires, de grands propriétaires habitués à diriger un personnel nombreux.

La clientèle des vins fins est du reste plus mondiale : les vins de Bordeaux sont exportés surtout en Angleterre ; ceux de Bourgogne, en Belgique ; ceux de Champagne, en Angleterre et en Russie. Il faut des commerçants de large envergure, et des maisons puissantes sont créées.

Type du Bordelais. — Comme exemple de pays producteur de vins fins, nous prendrons le *Bordelais*. Ce pays, par suite de sa situation le long de l'estuaire de la Gironde qui lui assure l'exportation facile de ses produits, a pu, depuis longtemps, se spécialiser dans la production intensive du vin. On sait que le

1. *Dict. géogr. de la France*, art. *Champagne*.

port de Bordeaux doit sa prospérité au commerce des vins. *La spécialisation intensive, dans la production des vins de choix, a développé la grande propriété dans le Bordelais*[1].

« Les vendanges et la vinification sont l'objet de soins qui concourent, presque autant que la nature du sol, à la qualité du vin, ce qui fait que, dans la même commune du Médoc par exemple, le vin d'un premier cru classé atteindra 9.000 francs (grand propriétaire), celui d'un bourgeois 1.200 francs le tonneau (moyen propriétaire), alors que celui d'un poinçon vaudra 600 francs (petit propriétaire)[2]. »

Comme exemple, citons le *Château-Yquem*, vignoble d'une étendue de 100 hectares environ, et dont les frais généraux s'élèvent, bon an mal an, à 150.000 francs! On comprend que seul un riche patron peut exposer un tel capital sur un produit aussi aléatoire. Ainsi le domaine dont nous parlons a produit, en 1887, 250 tonneaux à 2.500 francs, soit en tout 625.000 francs, tandis qu'en 1890, il n'a produit que 9 tonneaux à 4.000 francs ou 36.000 francs seulement. Aussi, l'on ne recule devant aucune dépense pour assurer la réussite de la récolte : « Nous avons vu au printemps, dans certains vignobles, chaque cep recouvert d'une planche pour le préserver de la gelée; dans les chais sérieux, les vendanges se font en plusieurs fois pour permettre de choisir le raisin d'après sa maturité. Comme instruments de vérification, on est arrivé à des perfectionnements étonnants. Ces viticulteurs ont trouvé mieux encore : ils ont imaginé des nuages artificiels contre les gelées; ils ont employé le canon et la poudre à un usage pacifique, dont on ne les aurait pas jugés susceptibles à guerroyer contre les nuages de grêle. Les expériences ont été curieuses et concluantes. Un nuage douteux apparaît-il à l'horizon? Vite on pointe sur lui une batterie et il ne tarde pas à se résoudre en pluie abondante. Des veilleurs de jour et de nuit sont chargés d'observer le ciel, aux époques où la grêle est particulièrement dangereuse. Enfin, contre le cochylis ou plutôt son papillon, ils ont trouvé les fameux *falots bordelais*, à la lueur

1. Voir *Sc. soc.*, t. XXX, p. 534 (*Le rôle social d'un fleuve*, par Maurice Bures).
2. E. Farret, *Bordeaux et ses crus classés par ordre de mérite*.

desquels, comme un simple papillon ordinaire, il vient brûler ses ailes. On pense que les maladies cryptogamiques ordinaires de la vigne n'embarrassent point nos gens : mildew et black-root sont combattus avec plein succès[1]. » La crise phylloxérique a, de même, été rapidement conjurée, et aujourd'hui la surface plantée en vigne est supérieure à ce qu'elle était autrefois, et la valeur des terrains est presque revenue à l'ancien taux (qui dans certaines parties du Médoc s'est élevé jusqu'à 24.000 francs l'hectare).

Nous verrons plus loin que, dans le Languedoc, la spécialisation à outrance a également produit la grande propriété, mais ce pays n'a pas surmonté la crise avec autant de facilité, parce qu'il produit le vin à bon marché.

Passons maintenant à un autre type de populations viticoles, celui qui cultive la vigne en vue de la production de l'eau-de-vie.

IV. — LE VIGNERON BOUILLEUR DE CRU.

Nous connaissons deux variétés de ce type, l'une dans l'Armagnac, l'autre en Saintonge.

L'évolution a été plus lente dans la première, parce que les communications sont plus difficiles. La Saintonge jouissait d'un privilège incontestable, par sa proximité de la mer vers laquelle un fleuve navigable, la Charente, permettait d'écouler facilement les produits. Nous commencerons donc par l'Armagnac.

a) Variété de l'Armagnac. — Constatons d'abord, avec M. Demolins[2], que le lieu est éminemment favorable à la culture de la vigne. L'Armagnac est, en effet, une région de collines coupées de nombreuses vallées, comprise entre le bassin de la Garonne et celui de l'Adour; cela suppose donc de nombreux co-

1. *Sc. soc.*, XXX, p. 535.
2. *Les Français d'aujourd'hui*, p. 149 et suiv.

teaux. Aussi le département du Gers possède-t-il plus de 100.000 hectares de vignobles.

Une autre caractéristique de l'Armagnac est la difficulté des transports, par suite de l'absence de routes empierrées. Aussi, pendant très longtemps, tout le vin produit est consommé sur place ou à peu près. La période, que nous avons appelée « primitive », s'est prolongée plus tard que dans d'autres régions mieux situées.

Au sortir de cette période, nous ne voyons pas le vigneron de l'Armagnac évoluer vers le type du producteur de vin ordinaire, ou de vin fin, comme ceux que nous venons d'étudier. Il change son vin en eau-de-vie, et c'est sous cette forme qu'il l'exporte. Il y a donc là un type nouveau qu'il convient d'étudier, et nous verrons qu'il a été créé par la difficulté des transports que nous avons signalée plus haut.

D'après une étude de M. Garas sur le type gascon, on trouve à l'origine, dans ce pays, des grandes propriétés subdivisées en métairies exploitées par des familles quasi patriarcales. Le système de la culture intégrale dominait, de sorte qu'à chaque domaine était adjointe une vigne pour la consommation ménagère.

La distillation à l'aide de l'alambic, au XVIIe siècle, amena une extension de la viticulture, en permettant d'écouler le surplus de la production sous forme d'eau-de-vie. En effet, *l'eau-de-vie* (produit cher) *supporte mieux les frais de transport que le vin ordinaire*. Les grands propriétaires installèrent donc des distilleries et vendirent leurs produits à des commerçants bordelais qui se chargeaient de les exporter. Quant aux petits propriétaires, ils louaient, au moment voulu, un appareil à distiller appartenant à un forgeron ou à un ferblantier.

M. Demolins a déterminé[1] les répercussions que le travail de distillation a eu sur le type du vigneron. Nous les résumerons brièvement.

D'abord sur le *Travail*, nous noterons :

1° *L'eau-de-vie est un produit plus riche que le vin ordinaire.*

1. *Loc. cit.*, p. 150 et suiv.

Il requiert un travail surajouté et, par là, acquiert une plus grande valeur.

2° *La Fabrication de l'eau-de-vie donne une complication plus grande au travail.* Elle exige un outillage et des opérations supplémentaires. Toutefois, ce travail peut encore se faire en petit atelier, mais cet atelier deviendra de plus en plus grand au fur et à mesure que les procédés se perfectionneront et que la clientèle s'agrandira.

3° *L'eau-de-vie développe le commerce.* C'est un produit plus transportable que le vin, car, avec la distillation, on a diminué le volume primitif et augmenté le prix. De plus, il se conserve indéfiniment et s'améliore en vieillissant mieux que la plupart des vins.

Sur la *Propriété,* nous trouvons une répercussion remarquable :

La production de l'eau-de-vie permet le développement de la grande propriété. Il y a toujours beaucoup de petites propriétés, mais, concurremment, on voit se superposer un nombre plus considérable de grandes propriétés, par suite de l'extension de la fabrication et du commerce.

Quant à la *Famille,* elle résiste mieux à la dislocation que celle du vigneron ordinaire :

La culture de la vigne en vue de la fabrication de l'eau-de-vie s'adapte mieux au métayage, et permet le maintien de la famille quasi patriarcale. La stabilité plus grande du commerce des eaux-de-vie rend la famille plus stable : la vente moins aléatoire rend possible le maintien du métayage. Patronnée d'un côté par le propriétaire, de l'autre par la régularité des débouchés, la famille quasi patriarcale a pu se maintenir et se perpétuer. Aussi « l'Armagnac, dit M. Laudet[1], est peut-être la région de France qui lutte avec le plus de ténacité contre le régime successoral du Code civil. On s'ingénie pour échapper au partage égal. L'institution d'un héritier, auquel on attribue la quotité disponible, est courante dans toutes les classes de la société ».

1. *Science sociale*, août et sept. 1894.

La production de l'eau-de-vie a pour effet de rendre le type encore plus affiné, mais moins porté à la jalousie. D'après M. Demolins, la vigne donne un affinage au premier degré : en bas, un demi-bourgeois envieux et mal dégrossi; en haut, un lettré plus enclin à la critique acérée, à la gauloiserie, qu'aux grandes idées et aux belles manières. La vigne, réunie à la fabrication de l'eau-de-vie, donne un affinage au second degré : le type prend un réel cachet de distinction jusque dans les dernières classes de la société. « Toutes les classes de la société font assaut de toilettes. La mise dénote une élégance spéciale à l'Armagnac. Dans le reste du département, le type n'a plus le même cachet[1]. »

Malheureusement, il faut noter la même imprévoyance et le même désir de paraître que dans les autres pays de vignobles, et aussi la même faiblesse d'expansion. Le défaut de la cuirasse, quoique moins accentué, est, au fond, le même, et il éclatera bien en temps de crise.

La création des chemins de fer accentua encore l'extension de la viticulture en Gascogne, mais bientôt se développa la crise phylloxérique. La plupart des petits vignerons furent ruinés et se trouvèrent incapables de reconstituer leurs vignes[2]. Seuls, les grands propriétaires disposant de capitaux purent y parvenir à force de soins. Malheureusement quelques-uns seulement, imitant la viticulture bordelaise, se lancèrent dans la production des vins fins. La plupart, pour couvrir leurs frais, employèrent la méthode des tailles longues, grâce à laquelle on obtient des rendements plus élevés, mais au détriment de la qualité.

En tous cas, les nouvelles méthodes de culture demandent

1. Laudet, *Mouvement social*, livraison de sept. 1894, p. 206.

2. La culture de la vigne, tant que les maladies ne s'étaient pas abattues sur elle, avait été, pour ces familles peu prévoyantes, la source d'un grand bien-être, surtout après que le développement des voies de communication avait permis d'écouler le vin facilement. Les vignerons, grisés par cette fortune subite, ont dépensé à tort et à travers, s'imaginant que l'âge d'or durerait toujours. Une fois les mauvaises années venues, comme ils s'étaient accoutumés à jeter l'argent de droite et de gauche, ils se sont trouvés plus malheureux et plus misérieux que d'autres populations, moins favorisées par la nature, mais habituées à mettre de côté et à connaître la valeur de l'argent. M. Laudet, *Le mouvement social*, p. 204.

des soins beaucoup plus minutieux et exigent des capitaux considérables et une main-d'œuvre abondante. D'autre part, *le métayage disparut.* En effet, les frais de reconstitution des vignes ayant été supportés uniquement par le propriétaire, il ne voulut plus partager les profits avec le métayer à qui les faibles moyens n'avaient pas permis de coopérer à cette œuvre coûteuse. Tout cela aboutit donc à l'exploitation intensive de la vigne en grandes propriétés avec l'emploi de nombreux salariés, comme dans le Languedoc. Mais tandis que ce dernier pays vise simplement la production du vin, l'Armagnac a continué à transformer ce vin en eau-de-vie, et a été moins atteint par la crise. Il est juste toutefois de dire qu'un grand nombre de cultivateurs ont dû se retourner vers d'autres cultures (maïs, fruits, etc.), mais chacun a toujours le secret désir de revenir à la vigne.

La disparition du métayage a amené la dissolution de nombreuses communautés quasi patriarcales, pour lequel elles étaient un véritable soutien. Inversement, l'extension croissante du nombre des salariés développe de plus en plus la famille instable. Rien ne montre mieux le rapport des phénomènes économiques et des phénomènes sociaux. Finalement, cette concurrence de plus en plus âpre amène l'élévation des plus capables, de ceux qui savent se mettre constamment au niveau du progrès; elle amène aussi l'élimination des imprévoyants qui ne peuvent suivre le mouvement, et aussi des routiniers qui ne veulent pas emboîter le pas. Pour réussir aujourd'hui, il faut de plus en plus allier l'esprit de prévoyance à l'esprit de progrès.

L'Armagnac devant être décrit par M. Garas, dans l'un des prochains fascicules [1] de la Revue, nous ne nous étendrons pas davantage sur ce type curieux.

b) Variété de la Saintonge. Nous avons dit qu'ici l'évolution avait été plus rapide qu'en Gascogne, par suite de la facilité plus grande des débouchés. Déjà, du temps des Romains, ce pays exportait du vin. Au moyen âge, l'exportation se fit vers les pays

1. *Le type gascon.*

du Nord, Angleterre, Pays-Bas, etc. Ainsi se créa, à La Rochelle, à Saintes, etc., une bourgeoisie de commerçants propriétaires, mi-rurale, mi-urbaine.

Au XVIIe siècle, après le siège de La Rochelle, le commerce des eaux-de-vie se substitue de plus en plus à celui du vin[1] parce que l'État augmente alors considérablement les impôts; pour couvrir les frais croissants, les viticulteurs cherchèrent à augmenter les rendements, mais ce fut au détriment de la qualité.

L'Aunis et la Saintonge traversèrent alors la crise qui atteint aujourd'hui le Languedoc et qui se manifesta par la baisse des prix et la mévente. On la résolut par la transformation en eau-de-vie. Dès lors le cognac devient célèbre. Il se forma alors une classe nombreuse de moyens propriétaires bouilleurs de cru[2]. Cette prospérité, après bien des fluctuations, s'accrut considérablement au XIXe siècle avec les progrès des moyens de transport et de la prospérité générale. En 1875, le département de la Charente-Inférieure avec 108.890 hectares arriva à produire 5.439.800 hectolitres de vin.

Autrefois, le propriétaire qui exploitait au moins 4 hectares de vignes possédait un alambic, distillait son vin, et vendait directement son eau-de-vie à un négociant de la ville[2]. Mais vers 1830, les perfectionnements apportés à l'art de la distillation amenèrent la formation d'une classe de *bouilleurs* de profession : il fallait un capital d'installation beaucoup plus considérable, mais on obtenait des rendements bien meilleurs. La spécialisation du travail de distillation permit au petit propriétaire de vendre son vin au bouilleur, de sorte que la propriété fragmentaire se développa. D'après M. L. de Lavergne[3], la Charente-Inférieure est le département comptant le plus grand nombre de parcelles : plus de trois millions! Il faut donc distinguer entre le moyen propriétaire bouilleur de cru et le petit propriétaire vendant son vin à un bouilleur de profession. Nous avons une monographie de chacun de ces types.

1. Jean Périer, *Le type rochelais* (Sc. soc., XXVI, p. [illegible]).
2. Maurice Bures, *Le rôle social d'un fleuve* (Sc. soc., XXIX, p. [illegible]).
3. Voir *Ouvriers européens*, VI, p. 181.

Le moyen propriétaire bouilleur de cru a été étudié sur place, de 1897 à 1899, par M. Pierre du Maroussem [1]. La famille observée possède 8 hectares de vigne, 1 hectare de prairie et seulement 40 ares de terres qui produisent des légumes et un peu de céréales pour la consommation ménagère. Aujourd'hui, cette famille vend tout son vin (à l'exception de la quantité qu'elle consomme) à un bouilleur de profession parce qu'il en offre un prix très avantageux (70 fr. la barrique de 204 litres), mais elle a conservé son alambic (qui avec les accessoires a une valeur de 1.000 francs) par prévoyance, au cas où le prix du vin venant à baisser, elle aurait intérêt à distiller elle-même.

La famille est quasi patriarcale. Le père associe l'un des enfants par contrat au moment de son mariage, mais il conserve la direction tant qu'il vit : « Le chef de famille partage ses profits parce qu'il le veut bien, sans coercition légale et sans démission de biens. Mais la permanence de l'exploitation rurale a été nettement demandée par les trois générations qui viennent de se suivre, à la coutume du fils unique ou de deux enfants [2]. »

La valeur de la propriété et du capital s'élève à 135.000 francs et le revenu à 7.500 francs, sur lequel on épargne 3.500 francs que l'on place en prêts hypothécaires ou en valeurs de bourse. La famille tend peu à peu vers le type du grand patron; elle emploie des domestiques et des journaliers, et améliore peu à peu son train d'existence. L'appartement du jeune ménage surtout donne l'impression de la copie trop hâtive du faux luxe bourgeois [3]. Les vêtements sont la copie de ceux des petits bourgeois urbains.

Tel qu'il est, ce type du cultivateur moyen ne patronne pas; son seul désir est d'arrondir sa propriété par l'économie.

Le propriétaire fragmentaire, étudié, de 1858 à 1860, par M. P.-A. Toussaint [4], vit sous le régime de la famille instable. Il ne possède qu'un jardin de 3 ares avec la maison d'habi-

1. *Loc. cit.*, p. 191.
2. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 3e ser., I, n° 94.
3. *Ibid.*, p. 142.
4. *Ibid.*, p. 156.

tation) et une vigne de 32 ares produisant 20 hectolitres de vin, dont une moitié est réservée à la consommation ménagère et l'autre vendue à un bouilleur. Il loue un petit champ de céréales de 34 ares, élève une vache en location et engraisse un porc; mais son principal revenu provient du salaire que lui paie un propriétaire pour la culture à la tâche de ses vignes [1].

Ce type réunit tous les défauts de la famille instable et de la culture arborescente : « Les liens de famille se sont relâchés à ce point que les parents n'ont d'affection pour leurs enfants que lorsque ceux-ci sont en bas âge [2]. » De là un manque complet d'éducation qui a pour résultats le développement complet de la jalousie, l'antagonisme des classes, la débauche, l'ivrognerie et le malthusianisme. « Le vice, c'est la pente générale appelée gauloiserie jadis, pornographie aujourd'hui. Les enfants, uniques ou réduits à deux, sont choyés étourdiment et livrés de bonne heure à l'animalité instinctive. Il y a beau temps que les naissances illégitimes, le malthusianisme perfectionné, les délits et attentats aux mœurs punis par la loi pénale se sont multipliés en ce coin de terre au point d'effrayer les moins rigoristes [3]. »

Au moment de la crise phylloxérique (1877-80), une grande partie de la population émigra vers les villes (employés de commerce, etc.) ou les pays étrangers (Algérie, République Argentine). Beaucoup de petits propriétaires mirent leurs terres en location et cherchèrent un emploi dans les villes, surtout dans les chemins de fer. Ainsi se développa à outrance le *louage parcellaire* [4]. D'autres se mirent à la culture du sol, et des coopératives se fondèrent pour la fabrication et l'exportation du beurre. Beaucoup de moyens cultivateurs (bouilleurs de cru) furent ruinés et retombèrent dans la classe inférieure. Ceux qui exerçaient une profession libérale (notaires, etc.) restreignirent leurs dépenses, surmontèrent ainsi la crise, mais n'exercèrent aucun patronage.

1. *Ouvriers européens*, VI, ch. IV (Bordier vigneron de l'Aunis).
2. *Ibid.*, p. 147.
3. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 3e ser., I, p. 140.
4. Maurice Bures, *Sc. soc.*, XIX, p. 156.

Le relèvement devait venir des grands propriétaires. Ces grands propriétaires étaient issus des viticulteurs moyens qui peu à peu avaient arrondi leurs domaines à force d'épargne. Il vivaient mesquinement, en comparaison de leur fortune, et l'on cite des habitations de millionnaires qui renfermaient un mobilier ne valant que 1.800 francs[1]. Mais ils avaient une grande réserve de capitaux placés en hypothèques, en rentes sur l'État et en valeurs industrielles. Non seulement ils purent surmonter la crise, mais ils exercèrent un patronage réel sur le pays, en reconstituant leurs vignobles et en se faisant les pionniers du progrès. « Ils commencèrent leurs expériences en notant minutieusement les conditions dans lesquelles ils les tentaient. La nature du sol fut soigneusement analysée, plusieurs fois même pour un même morceau de terre, car souvent les différences considérables de calcaire que l'on y trouve expliquent, pour une même plantation, la différence des résultats. Chaque variété de vigne eut son registre, chaque cep sa fiche, où furent marquées la façon dont ils se comportaient, et leur résistance aux diverses maladies. Dans des revues spéciales, chacun rendit compte de ses tentatives en ayant soin de le faire d'une façon pratique, en se défendant des généralisations hâtives, en disant que, dans telle terrasse, tel plant avait donné tels résultats, mais se gardant bien d'en proclamer la supériorité absolue[2]. » Après bien des échecs, bien des désillusions, le problème de l'adaptation des vignes américaines en terrain calcaire fut définitivement résolu.

De proche en proche, le mouvement gagna peu à peu les moyens propriétaires, qui, profitant de l'expérience de leurs devanciers, purent reconstituer leurs vignobles à moins de frais. La propriété fragmentaire s'adaptera-t-elle aux nouvelles méthodes? Cela est douteux, quoique cela ne soit pas absolument impossible. Il suffit d'avoir un capital proportionné au domaine, mais ce capital est plus considérable que dans la méthode ancienne : 1.000 francs en plus par hectare[3]!

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 3e sér., I, p. 202.
2. Maurice Bures. *Sc. soc.*, XXX, p. 539 et 540.
3. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 3 sér., I, p. 204.

Passons maintenant aux transformations subies par l'atelier de distillation. Au moment de la crise phylloxerique, le prix de l'eau-de-vie augmenta par suite de la rareté qui en résultait. Aussi un certain nombre de moyens propriétaires bouilleurs de cru s'enrichirent. Ils achetèrent à leurs voisins le peu de vin qu'ils récoltaient encore, et qui n'était plus suffisant pour leur permettre de le distiller avec profit comme autrefois[1]. Malheureusement quelques-uns d'entre eux, pour augmenter leurs profits, mélangèrent de l'alcool industriel à leur eau-de-vie. C'est alors que les grands commerçants, pour conserver le bon renom de leurs marques, rachetèrent un certain nombre de ces distilleries ou brûleries, et en perfectionnèrent l'installation. L'ancien bouilleur de cru est devenu un employé, mais un très grand employé à qui on laisse la plus grande initiative et la plus grande indépendance[2]. Inutile de dire que les commerçants ont fait une sélection parmi les anciens bouilleurs, et ont choisi les plus honnêtes et les plus intelligents. Ces directeurs sont de gros personnages qui jouent un rôle patronal réel dans le pays. Beaucoup ont agrandi leurs anciens vignobles et ne leur ménagent pas les capitaux.

Ainsi donc, l'évolution aboutit à la culture intensive de la vigne sous le patronage de grands commerçants distillateurs. C'est ce patronage qui permet aux petits propriétaires de subsister, de reconstituer leurs vignobles et d'écouler leurs produits.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce type qui sera décrit avec plus de détail par M. Bures[3] dans l'un des prochains fascicules de la *Science sociale*.

Il nous reste maintenant à étudier la dernière variété de vignerons, celle créée récemment par la culture intensive.

1. Maurice Bures, *Science sociale*, XXX, p. 530.
2. *Id.*, p. 531.
3. *Le type saintongeais dans le présent et le passé.*

V. — LE VIGNERON INTENSIF.

Nous avons dit que le phylloxéra avait eu des répercussions profondes sur la viticulture en France. Les conditions du travail ont été tellement changées qu'il y a lieu de distinguer un type nouveau : le vigneron après le phylloxéra, ou vigneron intensif.

En effet, la culture de la vigne qui, nous l'avons vu, n'était jusqu'alors qu'une espèce de cueillette, une branche du jardinage, a été complètement transformée.

Après le phylloxéra, le coût de la reconstitution du vignoble a été tel, que, pour couvrir ses frais, le propriétaire a été obligé d'obtenir des rendements plus forts. De là l'emploi de procédés plus perfectionnés partout où la chose a été possible. Il a fallu changer les méthodes de travail, exposer des capitaux, modifier l'outillage. Et cependant, le produit est resté aussi aléatoire qu'avant. La viticulture, qui, jusqu'à cette époque, était une espèce de jeu où l'on exposait peu, en somme, est devenue une grosse spéculation où l'on joue gros jeu. Mais, on l'a dit, le vigneron est un joueur, et tout joueur est fasciné et ne raisonne pas. Qui s'avisera jamais de prêcher la prudence à un joueur de profession? C'est cependant une chose terrible, quand une population imprévoyante vit exclusivement des hasards du jeu. Telle est pourtant à peu près la situation du viticulteur actuel.

Nous avons vu, à plusieurs reprises, que *le développement des moyens de transports a été suivi d'un accroissement de prospérité,* dans la plupart des pays vinicoles. Nous avons constaté ce phénomène en Alsace, à partir de 1857[1]; — dans la Limagne, après l'établissement d'un chemin de fer[2]; — dans l'Armagnac[3]; — dans la Saintonge[4], etc. Nous verrons aussi que le même phénomène s'est produit dans le Languedoc et le Roussillon vers 1850[5]. Voilà donc un point acquis.

1. Voir *supra*, p. 19.
2. *Id.*, p. 16.
3. *Id.*, p. 29.
4. *Id.*, p. 32.
5. Voir *infra*, p. 46 et suiv.

Mais il semble que rien, ici-bas, ne soit absolument bon, et que toute chose, à côté du bien, renferme toujours une certaine quantité de mal. Ce même développement des voies de communication, qui avait été le point de départ d'une prospérité plus grande, devait propager un mal redoutable venu d'Amérique.

Le phylloxéra est un insecte qui se multiplie avec une extrême rapidité, qui cherche sa nourriture dans les racines de la souche et dont les piqûres causent le dépérissement total et rapide de la vigne. Ses effets sont foudroyants.

« Il n'y a dans l'histoire de l'agriculture rien de comparable au désastre causé par le phylloxéra : jamais on n'avait vu une espèce végétale subir aussi brusquement une destruction aussi complète... Là où le phylloxéra s'est développé, il ne reste plus rien qu'une souche, dont la valeur comme bois de chauffage ne paie même pas les frais de l'arrachage. Brusquement la ruine succédait à une prospérité fabuleuse[1]. »

On eût pu croire que, grâce à la période de prospérité qui venait de s'écouler, le vigneron avait pu acquérir les moyens de surmonter la crise sans trop souffrir, mais comme nous l'avons vu, le vigneron est un imprévoyant ; il avait tout dissipé, et la crise l'a trouvé sans défense.

Il y a toutefois une exception à faire pour les régions où la grande propriété était assez développée, par exemple pour les pays producteurs de vins fins. Là, on avait de fortes réserves, et on a pu combattre le mal de front, nous l'avons montré plus haut, en parlant du Bordelais[2].

Partout, pour la même raison, *ce sont les grands propriétaires qui résistent le mieux au mal*. Nous l'avons vu en Saintonge[3], et à un moindre degré dans l'Armagnac[4]. Plus loin, nous verrons que, dans le Midi[5], ce sont les grands propriétaires qui ont été les premiers à prendre en main la recons-

1. M. Augé-Laribé, *Le problème agraire et le socialisme*, p. 89.
2. Voir *supra*, p. 26.
3. *Id.*, p. 32.
4. *Id.*, p. 26.
5. Voir *infra*, p. 46 et suiv.

titution des vignobles. Par contre-coup, les familles ouvrières, qui trouvaient à s'employer chez ces grands patrons, se sont trouvées à l'abri du besoin. On peut donc dire que, dans un pays, la crise a été d'autant moins forte que la grande propriété était plus répandue.

Voilà un premier point.

Le type du vigneron primitif a aussi échappé à la crise, quoique souvent il ne soit qu'un simple bordier, comme nous l'avons vu. Comme il ne s'occupait qu'accessoirement de la vigne, il a complètement lâché cette culture, pour se spécialiser davantage dans son autre métier. Sa transformation en paysan, ou en artisan, lui a été plus facile qu'au vigneron spécialiste. Voilà un second point.

Mais, ailleurs, comment la difficulté a-t-elle été résolue?

La solution a varié, naturellement, avec les régions. Partout où cela a été possible, on est revenu aux anciennes cultures, maïs et fruits comme dans l'Armagnac, blé et luzerne dans le Languedoc. Dans la Saintonge, on a développé l'élevage et fondé des sociétés coopératives pour exporter le beurre. Parfois on a vu l'exode de populations entières fuyant le mal; elles trouvaient du travail dans les régions non encore atteintes, et qui, de ce fait, jouissaient d'une prospérité factice; d'autres fuyaient vers les villes; quelques-unes, enfin, émigrèrent à l'étranger.

Dans un certain nombre de localités, les vignes ne furent pas reconstituées parce que l'on manquait des capitaux nécessaires, et les transformations survenues restèrent définitives. Mais quand le remède fut trouvé, on replanta la vigne partout où on eut le moyen de le faire.

En résumé, après la crise, on trouve plus de grandes propriétés qu'avant, et l'on fait une culture intensive, et moins de petites propriétés dans lesquelles on fait une culture plus ou moins extensive, selon les moyens dont on dispose.

Dans les études qui précèdent, nous avons déjà parlé des effets de la culture intensive dans plusieurs régions, notamment dans le Bordelais, en Saintonge et dans l'Armagnac. Mais là, les

changements survenus ont eu moins de répercussions sociales, parce que la grande propriété était développée antérieurement, soit pour la production des vins fins, soit pour celle des eaux-de-vie.

En Alsace, nous avons rencontré également une culture intensive, et, là, on a vu de petits propriétaires s'y adapter parfaitement. Toutefois, il faut tenir compte de ce fait que l'Alsace est dans une situation privilégiée, au point de vue des vins, depuis son annexion à l'Empire allemand. Elle dispose là d'un marché considérable qu'elle peut exploiter à l'abri des droits protecteurs, sans être concurrencée d'une façon aussi intense qu'en France. Il serait intéressant de connaître ce que le vigneron tourangeau, par exemple, est devenu depuis le phylloxéra, comment il s'est comporté, comment il a évolué.

Nous donnerons deux exemples de vignerons intensifs, l'un dans un pays de coteaux, l'autre dans la plaine.

Les *coteaux de Saumur*, pays voisin de la Touraine, semblent s'être tiré d'affaire par l'exploitation d'une spécialité, celle des vins mousseux. Ceci montre une fois de plus qu'il n'y a pas de solution générale : chacun en trouve une, suivant les moyens dont il dispose.

Le *Bas-Languedoc* forme l'exemple le plus typique de la culture intensive en pays de plaine. Ce pays est celui qui a subi les changements les plus profonds à la suite de la crise phylloxérique et de l'apparition de la culture intensive. Là, sur le versant méditerranéen français, des espaces énormes ont été conquis, par la grande propriété, à la culture intensive de la vigne en vue de la production des vins ordinaires.

C'est donc là que l'on peut le mieux étudier les répercussions que les nouvelles méthodes ont eu sur le type social. Nous l'étudierons donc en détail.

Cette étude est d'autant plus intéressante que c'est également ce pays qui souffre le plus d'une crise nouvelle, celle de la mévente des vins.

1° Les Coteaux de Saumur. — En descendant du chemin de

fer à Saumur[1], le touriste est séduit par la grâce du site. Il quitte la gare, la vallée, traverse les ponts pour se diriger vers la ville et le coteau. L'air qu'on y respire est si agréable, qu'il peut être comparé à celui de Florence. L'ardeur du soleil est tamisée par une brume bleue transparente et jolie. La ville toute blanche se groupe au pied d'un château original.

Les habitants deviennent moins afférés à mesure qu'on s'éloigne de la gare; leur voix est sonore et claire. Les nombreux cabarets sont pleins de clients; sur la place, sont quantité de marchands de graines, de marrons et de fleurs. Nous sommes dans le jardin de la France.

Les coteaux qui nous intéressent s'étendent au sud-est de la ville de Saumur sur une longueur de 81 kilomètres environ, bordant la Loire au sud. Leur élévation moyenne est de 60 à 80 mètres.

C'est une bande de terre élevée, qui, d'un côté, ressemble à une crête dentelée, et qui, de l'autre côté, c'est-à-dire du côté opposé à la Loire, est la limite d'un plateau immense, dernier gradin du Plateau central, des monts du Limousin. La forêt du Fontevrault, comprenant de mauvais bois et des landes sèches et arides, forme la frontière naturelle de ce côté, bordant la crête du coteau jusqu'à la distance moyenne de 1 kilomètre. La pente nord sur la Loire est presque abrupte et est infertile. Nous n'avons donc à nous occuper que de 18 kilomètres de long sur un de large. Une route départementale seule dessert ce pays dans toute sa longueur, en suivant le bas des coteaux longeant la Loire.

En parlant de cette crête nous disons « les coteaux », parce que la ligne n'est pas unique, mais composée d'une infinité de lignes, croupes extrêmes d'une suite de coteaux perpendiculaires au fleuve, formant des vallons élevés et sans eau.

C'est sur ces pentes orientées de différents côtés, par suite des mouvements de terrain que je viens d'indiquer, que vit une po-

1. Nous décrivons ce pays d'après les renseignements que M. le comte de Béjarry a bien voulu nous communiquer.

pulation de 3.000 habitants, répartie en sept villages spécialement adonnés à la culture de la vigne et qui produit le vin réputé de Saumur.

Ce sont des moines, au moyen âge, au XIe siècle, qui vinrent là défricher cette lisière de forêt et planter la vigne. Ils fondèrent plusieurs établissements qui portent encore leurs noms : clos des pères à Montsoreau, clos des Cordeliers à Champigny-Sonzay, et, comme résidence, ils avaient, par ordre d'importance, l'abbaye de Fontevrault avec ses dépendances la Chauvelière, la Mâtinière; le prieuré de Montsoreau; l'abbaye de Saint-Florent; Candes et sa collégiale. C'était le moment où le pays appartenait aux comtes d'Anjou.

Ressources du sol. — La vigne vint bien sur ces coteaux arides. Sur la pente de la crête extrême, on produisit un vin extrêmement fin, d'un degré alcoolique suffisant. En arrière, dans la plus grande partie, sur le plateau, on produisit un vin moyen, inférieur à l'autre. C'est le vin qui forme la première classe qui donna la réputation au vin de Saumur. A l'exposition agricole de Paris en 1904, M. des Ages, propriétaire à Dampierre, obtenait à juste titre le diplôme d'honneur sur tous les vins de France. Le prix de la barrique de 225 litres varie de 200 à 1.000 francs.

Le sol qui produit ce vin est une couche végétale de terrain argileux et riche de $0^m,60$ environ sur un fond de tuf blanc non crayeux. La différence des deux qualités du même vin vient de ce que, sur le plateau, la terre grasse et spongieuse conserve l'eau qui ne peut s'égoutter, ce qui, surtout dans les années pluvieuses, nuit considérablement à la qualité.

Les transports étaient assurés par la Loire, voie naturelle, et qui fut le seul mode jusqu'à l'apparition du chemin de fer.

Ces 1.800 hectares bien plantés en bon rapport pourraient rapporter dix mille barriques de vin, dont trois mille de première classe. Il n'en est rien.

Le Phylloxéra. — En 1890, époque de l'apparition du phylloxéra, 600 hectares seulement étaient plantés et donnaient un rendement inférieur à la moyenne par suite de la vétusté du

plant. Une population de 3.000 âmes vivait raisonnablement, sans luxe mais avec un certain bien-être.

La lutte contre le phylloxéra n'exista pas, chacun laissa au plus vite périr ses vignes qui, lasses et vides d'engrais, ne se défendirent pas. Ne sortant pas de leur rayon, les gens ignorant les nouveaux moyens de culture, furent très lents à replanter. Après seize ans, l'importance du vignoble représente 800 hectares. Le reste du pays est exclusivement en céréales, blé, avoine ou pommes de terre, dont l'ensemble est nécessaire à la nourriture des habitants, et dont le rendement est mesuré.

Culture moderne. — Les vieux vignerons sont morts, et heureusement. Ils ont laissé un vignoble en pleine décadence. Ils n'ont même pas transmis à leurs fils le goût de l'héritage; ceux-ci se sont pressés vers les places de l'État : sous-officiers rengagés, employés des postes, maîtres d'école, gardes champêtres. Avec cela la natalité était en pleine décroissance.

Les nouveaux vignerons, supérieurs à leurs aînés, se sont recrutés parmi les artisans : tonneliers, couvreurs, maréchaux, etc., qui peu à peu avaient économisé et se sont ainsi rendus propriétaires. Ils cultivent avec beaucoup de zèle. Les vignes aujourd'hui sont bien plantées, bien cultivées.

Situation économique. — Le développement du vignoble est paralysé par le manque de commerce. Les chemins de fer ont mis en valeur des terrains autrefois improductifs qui ont amené sur le marché une concurrence extrême. Si, autrefois, la Loire était la seule grande route naturelle du centre, la France est maintenant sillonnée de voies dans toutes les directions et partout on a défriché, cultivé, planté. Les coteaux de Saumur qui jouissaient auparavant du privilège de la Loire, comme moyen de transit, ont donc été livrés à la concurrence toujours grandissante des vignobles nouveaux et voisins de l'Anjou et de la Touraine.

La production du pays ne s'écoula donc généralement que dans le commerce local, qui n'est pas assez important pour développer l'élan de la production.

Devant ce manque de commerce qui paralyse la production,

la population s'étiole. A chaque recensement, il y a perte brute de 6 %. Non qu'il y ait émigration, ou déplacement de familles, mais par le manque de naissances.

Le vin mousseux. — La capitale de ce pays, Saumur, est bien placée sur deux lignes de chemin de fer, l'Orléans et l'État. Elle est en communication directe, par son pont, avec la vallée d'où elle tire sa consommation journalière.

Son industrie principale est la fabrication du vin mousseux, qui se fait à Saint-Florent, village en pleine prospérité qui est à sa porte. Le vin mousseux a été fait, pour la première fois, à Saumur après 1830 par un Belge actif, M. Ackermann; il a pris une importance considérable, qui se chiffre aujourd'hui par des millions : cette industrie occupe 1.800 ouvriers. Mais malheureusement pour l'agriculture locale, ce vin n'est point fabriqué avec le cru des coteaux, mais avec des vins étrangers moins chers, ou ayant d'autres qualités.

Ces vins mousseux ont vulgarisé l'usage du vin pétillant d'Epernay et de Reims, et, par leur prix modique, sont montés rapidement à une grosse consommation.

2° Le Bas-Languedoc. — Ce pays étant en ce moment sous le coup d'une crise intense, nous nous proposons de l'étudier en détail, et, vu l'actualité du sujet, nous lui consacrons un chapitre spécial, consacré à la *Crise actuelle*. Nous étudierons l'évolution complète du type languedocien, les causes de la crise, ses effets et les remèdes qui ont été proposés.

DEUXIÈME PARTIE

LA CRISE ACTUELLE

C'est dans le Languedoc et le Roussillon que la crise est la plus intense. Depuis plusieurs années, elle ne fait que croître, et, en ce moment, elle a atteint son maximum d'acuité. Des manifestations imposantes, des meetings monstres ont été organisés dans les principales villes du Midi; la presse est remplie des doléances des viticulteurs, le Parlement lui-même a été saisi de la question et, en ce moment, l'émeute gronde.

Pour bien connaître les causes de la crise, il nous faut remonter aux origines et retracer les vicissitudes que la viticulture a dû traverser dans la région dont nous parlons.

Nous distinguerons quatre périodes : 1° la période ancienne qui s'étend jusqu'au milieu du XIXe siècle; 2° la période de prospérité due au développement des chemins de fer; 3° la crise du phylloxéra; 4° la crise actuelle de la mévente des vins.

I. — PÉRIODE ANCIENNE.

Par suite de sa situation maritime, ce pays exportait déjà du vin au temps des Romains; mais, au moyen âge, ce commerce subit une éclipse; car, à cette époque, la prospérité du monde méditerranéen diminua beaucoup et la clientèle fut reportée vers le nord, en Flandre, en Angleterre, etc. Le Languedoc fut placé en mauvaise posture. Aussi, l'on s'y mit très vite à fabri-

quer des eaux-de-vie, pour les mêmes raisons que nous avons indiquées à propos de la Saintonge[1], à savoir, transport moins onéreux par suite du petit volume et du prix élevé du produit. Mais le commerce des eaux-de-vie était lui-même limité par les difficultés de communication, les droits, l'insécurité et les entraves diverses qui existaient à cette époque. Ce n'est que peu à peu, au fur et à mesure du développement des transports, que la vigne progressa au détriment des garrigues (landes)[2]. Ce mouvement s'accentua donc surtout au XIXe siècle. En 1848, le vignoble de l'Hérault s'étend sur plus de 100.000 hectares et produit 4 millions d'hectolitres[3], tandis qu'en 1824 il n'en produisait que 2 millions. A cette époque, le prix des vins du Midi ne dépassait guère 10 francs l'hectolitre, et le revenu annuel d'un hectare de vigne était de 350 francs[4].

Arrêtons-nous un instant sur les caractères de la viticulture de cette époque. Nous constatons les particularités suivantes :

1° *Le capital d'exploitation est faible :* fumures nulles, outillage simple.

2° *La main-d'œuvre joue un grand rôle.* C'est une culture jardinière, qui se fait à la bêche et n'exige ni chariot, ni charrue, ni bestiaux. Là où la culture des céréales demande trente journées de travail par an, celle de la vigne en demande cent, à surface égale[5].

3° *Le climat joue un rôle prépondérant.* Il est tellement favorable, que le sol ne reçoit qu'un simple labour ou un défrichement à 20 ou 30 centimètres, et que l'utilité du défonçage préalable est encore niée[6].

En résumé, le premier facteur est le climat, le second le travail, et le capital vient en dernière ligne.

4° *La petite propriété s'accroît de plus en plus, au fur et à me-*

1. Voir *supra*, p. 32.
2. Du provençal *garriga* qui signifie chênaie.
3. Michel Auge-Laribé, *La viticulture industrielle du midi de la France*, p. 43 et 39.
4. *Id.*, p. 41 et 42.
5. *Id.*, p. 51 et suiv.
6. *Id.*, p. 51.

sure de l'extension du vignoble. Cet accroissement augmente pendant la première moitié du XIXe siècle[1], parce que l'ouverture des débouchés a permis une augmentation du vignoble, par le défrichement des garrigues.

5° *Dans les grandes propriétés, le faire-valoir direct domine de plus en plus, au fur et à mesure que l'on se spécialise dans la viticulture*[2]. Le métayage ne réussit que là où les risques ne sont pas trop grands. Il était d'usage courant dans le Languedoc, quand la vigne était associée aux cultures les plus diverses, comme cela se pratique encore en France. Mais il disparaît, quand l'on tend à se spécialiser dans la culture unique d'un produit aléatoire. Nous dirons donc :

Dans le Languedoc, le métayage et la famille quasi patriarcale se sont maintenus, tant que la culture des arbres fruitiers (oliviers, amandiers, etc.) a été associée à la vigne.

Le centre de la production viticole dans le Languedoc est l'arrondissement actuel de Béziers. L'arrondissement de Montpellier offre bien, dans son ensemble, les mêmes caractères, mais il faut, de plus, tenir compte de certains traits nouveaux dus au passé de Montpellier, et qui rejaillissent sur le type de la population de cette ville et de ses environs. Le type du Biterrois est donc celui d'un producteur de vin, producteur visant en général à la quantité plutôt qu'à la qualité, car il opère en plaine et non en coteau. La vigne a ici ses effets ordinaires. Elle éloigne des grands groupements de personnel, et, ici, elle domine et éteint presque l'influence des cultures arborescentes[3].

II. — PÉRIODE DE PROSPÉRITÉ DUE AUX CHEMINS DE FER.

Cette période commence vers 1850 et dure jusque vers 1875. Le premier chemin de fer de la région, celui de Cette à Mont-

1. Augé-Laribé p. 60.
2. *Id.*, p. 67 et 68.
3. Voir le *Mouvement social*, VII, p. 62. *Les variétés du type languedocien*, par Ch. de Calan.

pellier, fut construit en 1838, mais ce n'est qu'en 1847 qu'il fut prolongé vers Nîmes et Tarascon.

Dès 1858, un muid de vin de 7 hectolitres ne coûte plus que 10 francs pour être transporté à Lyon, alors qu'autrefois il fallait payer 50 francs pour ce transport[1]. Il y eut donc une extension extraordinaire du marché qui amena une prospérité rapide.

Pourtant, à cette époque, une première maladie, l'oïdium, vient s'attaquer à la vigne, mais elle est facilement combattue, et c'est à peine si elle retarde le mouvement d'extension. Toutefois cette maladie a causé de profonds changements dont nous devons parler.

L'oïdium apparaît d'abord dans les vignes de serre du Nord[2], en Angleterre en 1845, en Belgique en 1848, dans les environs de Paris en 1850, enfin il arrive dans le Midi l'année suivante pour y atteindre son maximum vers 1854. Il en résulta une diminution énorme du rendement, mais qui fut compensé par un accroissement dans les prix qui s'élèvent jusqu'à 40 francs l'hectolitre. Il n'y eut donc pas de crise économique sensible. Au surplus, un remède facile et peu coûteux (le soufrage) fut rapidement trouvé, et, dès 1858, la production est revenue à son état normal.

Mais la crise de l'oïdium eut pour effet de remplacer la production des eaux-de-vie par celle des vins de table. En effet, le Languedoc n'arrivant plus à fournir l'alcool en quantité suffisante, le Nord se mit à fabriquer l'alcool de betterave, et cette concurrence ruina les distilleries méridionales[3]. Au surplus, ces dernières luttèrent peu, car les viticulteurs pouvaient écouler leurs vins à un prix avantageux par suite de l'extension du marché. En résumé, ce fut le chemin de fer qui sauva tout.

Jusque-là, on avait cherché à développer la richesse alcoolique du vin ; désormais, on s'appliqua à produire le vin de table. Toutefois, la distillation reparaît par intermittance, en 1858 et

1. Michel Augé-Laribé, p. 46
2. *Ibid.*, p. 44.
3. *Ibid.*, p. 45.

1859, en 1865 et 1866, chaque fois qu'une surproduction passagère vient encombrer le marché. En réalité, on vendait les alcools sans bénéfice sensible, mais cela valait mieux que de jeter le vin.

La substitution du vin de table à l'eau-de-vie, comme but de la production, amena quelques changements dans le travail : « la date des vendanges est avancée et la durée de la cuvaison réduite : les caves, les vaisseaux vinaires sont améliorés ; les foudres en bois sont substitués aux petites futailles et aux cuves en pierre[1] ».

Elle amena également des changements dans la propriété, en favorisant la petite au détriment de la grande[2]. On tend à morceller les grands domaines de la plaine. De 1847 à 1866, le nombre des cotes foncières augmenta d'un quart dans l'Hérault.

Le développement de la viticulture fait hausser les salaires et amène une immigration d'ouvriers. Le salaire des journaliers qui s'élevait de 1 fr. 50 à 2 francs au commencement du siècle, va de 2 francs à 2 fr. 50 entre 1856 et 1860, et enfin de 2 fr. 50 à 3 francs vers 1866 et 1869. En 1875, il atteint de 3 à 4 francs[3].

Les hauts salaires amènent une immigration temporaire des montagnards voisins[4]. Ils viennent de l'Ariège, du Tarn, de la Lozère, de l'Aveyron, de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Ils font dans l'Hérault une première campagne de trois mois pour les travaux du printemps, puis vont en Camargue et en Provence pour les moissons, reviennent dans le Languedoc pour les vendanges, pour rentrer chez eux faire les récoltes d'arrière-saison. On les payait au mois, et de plus ils étaient logés et quelquefois nourris. Au début du siècle, ils gagnent 200 francs par an ; en 1855, 400 francs, et en 1873, 560 francs, nourriture en plus dans les trois cas.

1. Augé-Laribé, p. 53.
2. *Ibid.*, p. 63.
3. *Ibid.*, p. 77.
4. A Beziers, les domestiques viennent surtout des Causses, de Lodève, Saint-Pons, Castres, tandis que les ouvriers et les journaliers viennent de la montagne, de l'Ariège, de l'Espagne (Voir Ch. de Calan, *loc. cit.*, p. 62).

Ces hauts salaires favorisent évidemment la petite propriété au détriment de la grande.

Le développement de la clientèle amène la hausse du prix des terres. Tous ces petits propriétaires, éblouis par la prospérité, se disputent les terres à prix d'or. Aussi les terres sont d'autant plus chères que les parcelles sont plus petites. On arrive à payer jusque 6 à 8.000 francs l'hectare, en moyenne, en corps de domaine, et 12 à 15.000 francs pour les petites propriétés[1]. On accordait de grandes facilités de paiement tant la confiance était grande. On donnait aux acheteurs jusqu'à dix ans pour s'acquitter et l'on peut dire que l'hypothèque a joué un rôle considérable dans la formation des petites propriétés paysannes. « Parfois des ouvriers agricoles associaient leurs économies pour acheter le lopin de terre qu'ils convoitaient. Ils payaient par exemple un hectare 20.000 francs, puis ils le partageaient entre eux[2]. »

Ce haut prix du sol n'eût été qu'un demi mal, si le capital disponible eût été en rapport. Malheureusement, le vigneron comptait plus sur la productivité naturelle du sol que sur celle du travail, et il préférait mettre toute son épargne dans la possession de la terre. Cela explique la répercussion suivante :

Le vigneron met toute son épargne dans l'achat du sol et néglige le capital cultural et le fonds de réserve. « Dans leur désir immodéré de posséder la terre, dit M. Augé-Laribé[3], les paysans avaient acheté au delà de leurs forces, d'autant plus acharnés que la terre était plus chère, et gardant avec témérité une confiance inébranlable dans l'avenir de la vigne... Trop souvent, ils songeaient à acquérir encore et continuaient à remplacer par leurs efforts personnels les opérations, qui réclamaient des avances en argent ; en particulier, la vinification restait le plus souvent défectueuse. » On voit de suite pourquoi ce type est mal préparé à supporter une crise sérieuse et persistante.

1. Augé-Laribé, *loc. cit.*, p. 65.
2. *Ibid.*, p. 66.
3. *Ibid.*, p. 81 et 82.

L'enrichissement rapide a exalté la vanité et développé le désir des jouissances grossières. C'est là une raison de plus pour négliger la constitution du fonds de réserve qui eût été si nécessaire. «... Tous les témoignages s'accordent à signaler l'abaissement général de la moralité et une véritable passion de gaspillage. Une complète imprévoyance remplaça une prudence qui touchait à l'avarice[1]. » Trop souvent, hélas! les hommes s'adonnèrent à la débauche et les femmes à la toilette. A part quelques notables exceptions, l'on dépensait au jour le jour sans compter. Tel était l'état des choses quand survint le phylloxéra.

III. — LA CRISE DU PHYLLOXÉRA.

« Les premières atteintes du phylloxéra en France remontent à 1863 pour le Gard, à 1866 pour la Vaucluse et les Bouches-du-Rhône et à 1867 pour les environs de Bordeaux[2]. » Il progresse lentement de la Provence vers le Languedoc et le Roussillon, et le malheur des régions atteintes fait la fortune de celles qui ne le sont pas encore, sans les rendre plus prévoyantes. Aussi, quand elles sont atteintes à leur tour, rien n'a été fait pour parer au danger. Rien ne montre mieux le degré d'insouciance de ces populations, leur optimisme, leur foi aveugle dans la chance.

Les effets de la maladie sont foudroyants et se manifestent par la chute du prix des terres qui tombent à quelques centaines de francs, par la baisse des salaires qui diminuent d'un tiers ou de moitié, par l'exode de villages entiers. Ceux qui ont un fonds de réserve peuvent se retourner et faire du blé et de la luzerne, mais les autres n'ont qu'une ressource, s'expatrier comme ouvriers vers les régions non encore atteintes.

Voyons quelles répercussions sociales la crise phylloxérique produisit dans le Midi.

1. Augé-Laribé, p. 83.
2. *Ibid.*, p. 87.

La crise phylloxérique amena l'arrêt du morcellement et la reconstitution de quelques grands domaines. Les grands propriétaires qui avaient un fonds de réserve purent racheter à bas prix les parcelles abandonnées; ce sont ces grands propriétaires qui ont sauvé la viticulture.

La crise phylloxérique a augmenté la production du vin dans les pays non atteints. C'est depuis lors que l'on a planté tant de nouvelles vignes en Italie, en Espagne, en Algérie, en Tunisie, etc. Ainsi s'est créée, pour l'avenir une concurrence nouvelle, qui cherchera à maintenir plus tard les positions acquises.

La crise phylloxérique a développé la viticulture dans les régions sablonneuses. « Dès 1873, un cultivateur de Provence, M. Bayle, constate que les vignes, plantées dans les terrains sablonneux, résistaient, à côté des vignes qui, situées dans d'autres terrains, dépérissaient[1]. » Dès lors, la viticulture se propage tout le long du littoral depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à Agde; et, en quelques années, la valeur des terres de cette région décuple. Ces terrains avaient été autrefois employés à la culture de la garance, mais depuis la découverte de l'alizarine, ils étaient presque entièrement abandonnés[2]. Cette colonisation a été l'œuvre des grands propriétaires.

Le phylloxéra a développé les fraudes sur le vin. Il en est ainsi toutes les fois qu'un produit devient cher, et sur le vin les fraudes sont nombreuses et faciles. Il y eut une importation considérable de raisins de Corinthe; on se mit à fabriquer du vin artificiel; on fit des coupages savants.

Voilà trois causes qui pèseront sur le commerce du vin : concurrence étrangère, vignobles des terrains sablonneux, fraudes.

Mais elles sont contre-balancées par ce fait : *le phylloxéra a fait disparaître les vignobles d'un grand nombre de régions.* Il en a été ainsi surtout là où la vigne ne formait qu'une culture accessoire.

Mais tous ces bouleversements, quelque considérables qu'ils soient, n'étaient que le prélude de nouveaux bouleversements

1. Auge Laribé, p. 109.
2. *Ibid.*, p. 110.

plus profonds encore, qui allaient affecter les méthodes mêmes du travail et inaugurer l'ère de la viticulture industrielle.

En effet, les pays atteints se défendent et cherchent à reconstituer le vignoble, soit en tuant les insectes, cause de tout le mal (par intoxication ou submersion), soit surtout en important des plants américains.

Quel que soit le procédé employé, il a bouleversé dans le même sens les conditions de la production. Étudions donc les caractères de la viticulture moderne.

Nous constaterons les phénomènes suivants :

1° *Le capital d'exploitation est augmenté.*

Il y a d'abord les frais de reconstitution qui ont grevé la terre d'une charge d'environ 4.000 francs par hectare.

De plus, les frais annuels ont augmenté. Au lieu de fumer tous les trois ans, il faut fumer tous les ans. Il faut faire l'opération du soufrage pour combattre l'oïdium, celle du sulfatage pour le mildew, celles du clochage et de l'échaudage contre les attaques de certains insectes [1]. En moyenne, les frais d'exploitation s'élèvent actuellement à 600 francs l'hectare.

2° *L'accroissement des frais de production oblige à forcer les rendements par des procédés perfectionnés qui augmentent encore la capital d'exploitation nécessaire.* En effet, si l'on dépense plus par hectare, il faut que cet hectare produise plus. C'est pourquoi, au lieu des anciennes tailles en souche basse, on utilise la conduite sur fil de fer qui permet d'obtenir d'énormes récoltes ; quand on peut disposer de canaux d'irrigation, on emploie, dans le même but, les arrosages d'été ; on a recours aux procédés mécaniques partout où ils sont possibles ; on améliore également les procédés de vinification, etc. Tout cela se traduit par de nouvelles dépenses, mais cette fois ce sont des dépenses productives qui permettent de se rattraper des charges résultant des luttes contre les maladies. Aussi, l'on peut dire qu'actuellement, l'exploitation la meilleure est celle qui, à surface égale, dispose du capital le plus élevé [2]. On est ainsi

1. Augé-Laribé, p. 111 et 112.
2. *Ibid.*, p. 113.

arrivé à produire jusqu'à 300 hectolitres et plus par hectare.

3° Donc, *ce n'est plus le travail, mais le capital qui joue le rôle prépondérant dans la production.* Celle-ci n'augmente plus en proportion de la quantité de travail que l'on y consacre, mais en proportion de la quantité de capital dont on dispose.

4° *La grande propriété s'accroît au détriment de la petite.* C'est le mouvement inverse de celui qui existait auparavant. Il faut, en effet, que le domaine soit assez étendu pour couvrir les dépenses faites, et l'on considère que la surface la plus favorable est comprise entre 60 et 80 hectares [1].

En tous cas, à partir de 30 hectares, l'on commence à réaliser des économies par suite de la concentration de la production.

5° *Toutefois de nombreux propriétaires fragmentaires se maintiennent en travaillant à certaines époques pour les grands propriétaires.* Ces derniers en effet ont besoin d'une main-d'œuvre variable qu'ils trouvent en partie chez les bordiers. Mais l'on peut dire que le petit domaine s'appuie sur le grand. Les ouvriers n'économisent plus pour acheter de la terre, et les parcelles agglomérées ne se détachent plus.

6° *La petite propriété s'est mieux maintenue sur les coteaux secs et pierreux que dans les plaines* [2], parce que les nouveaux procédés y sont moins faciles à établir (labours par chevaux, ou à la machine, sulfatage à dos de mulets, etc.).

La petite propriété est-elle destinée à disparaître fatalement devant la grande? Nous ne le pensons pas. Elles ont, toutes deux, un rôle à jouer. Partout, en Saintonge, dans le Bordelais, en Gascogne, dans le Languedoc, le grand propriétaire est le pionnier du progrès; c'est grâce à lui que l'on surmonte les crises et que l'on expérimente les méthodes nouvelles. De son côté, le petit propriétaire fournit la main-d'œuvre, et la vigne s'adapte trop bien au domaine fragmentaire, pour qu'il soit si facilement exproprié. Ce qui fait surtout l'infériorité actuelle des petites propriétés, c'est la vinification qui est restée défectueuse. Le petit propriétaire ne peut employer les pompes mécaniques et les

1. Augé-Laribe, p. 119.
2. *Ibid.*, p. 135.

pompes mobiles pour le soutirage, les filtres et les pasteurisateurs, etc. Sa cave trop petite ne permet pas d'employer des foudres et des cuves de grande dimension, de sorte que l'emmagasinement est plus onéreux. Du reste, ce n'est guère que dans les grandes cuves que l'on peut utiliser les sous-produits, marcs, tartres et lies. Il y a donc une nécessité urgente pour les petits à pouvoir profiter des avantages de la concentration industrielle. C'est ce qui est en train de se faire.

7° *L'impossibilité des petits propriétaires à organiser des celliers perfectionnés tend à développer le type du fabricant de vin spécialiste.* Le fabricant de vin est un capitaliste qui installe des celliers perfectionnés et qui achète aux vignerons les raisins qu'ils ont récoltés. C'est une évolution vers une division du travail plus grande qui s'annonce, et cette division du travail permettra aux bordiers de profiter des avantages de l'outillage moderne, et par conséquent de se maintenir [1].

8° Enfin, *le développement de la production dans certaines régions a provoqué une immigration d'ouvriers étrangers*, non seulement des montagnards, mais des Italiens, des Espagnols.

IV. — LA CRISE DE LA MÉVENTE DES VINS.

Toutes les transformations dont nous avons parlé, aboutissent à une augmentation de production, soit à l'étranger, soit en France. L'offre dépassant la demande, il devait y avoir une baisse de prix.

De 1878 à 1891, pendant le fort de la crise phylloxérique, les prix sont élevés, et le bénéfice des vignerons indemnes est considérable.

De 1893 à 1894, se produit une première crise de surproduction et le prix des vins rouges ordinaires tombe à 6 et 7 francs l'hectolitre [2]. Il se relève dans les années suivantes pour monter jusqu'à 20 francs.

1. Augé-Laribé, p. 152.
2. *Ibid.*, p. 196.

En 1900, survient une seconde crise due à la mévente et les prix tombent à 2 et 3 francs l'hectolitre. En 1903, les gelées font remonter le cours jusqu'à 25 francs; mais ce mouvement n'est que passager, et, en 1905, il redescend à 7 ou 9 francs, par suite d'une abondante fabrication de vin de sucre. En effet, c'est à ce moment que se produit la baisse du prix des sucres à la suite de la convention de Bruxelles.

Depuis lors, les prix ne se sont plus relevés. Il semble donc que, cette fois, on soit en présence d'une crise profonde, prolongée.

C'est là un phénomène grave, surtout pour une population où l'imprévoyance domine, et l'on se demande avec anxiété comment cela pourra finir.

Mais avant de chercher les remèdes, voyons rapidement les causes et les effets de la crise.

Les causes? Nous les avons indiquées plus haut; il nous suffira donc de les résumer rapidement.

Nous avons dit, qu'au moment de la crise phylloxérique, les pays étrangers et l'Algérie ont étendu leurs vignobles pour pouvoir exporter en France[1]. Aujourd'hui, ils cherchent à conserver les situations acquises, ou bien concurrencent les vins français sur les marchés étrangers.

En second lieu, nous avons dit qu'au même moment, les fraudes se sont développées, et qu'elles ont encore augmenté depuis la nouvelle législation sur les sucres. « Les vins de sucre dont le prix de revient variait de 10 à 12 francs l'hectolitre, se vendirent de 16 à 18 francs jusqu'au moment où ils subirent la baisse dont ils furent les promoteurs, au point de descendre bien au-dessous du prix de fabrication[2]. » Sans doute aujourd'hui ce genre de fraude n'est plus rémunérateur, et il est probable qu'il n'est plus employé, mais il a alourdi le marché pendant un certain temps[3].

1. Voir *supra*, p. 53.

2. Jean Vidal, *Monographie de la ville d'Aimargues*, p. 295.

3. En effet, le vin invendu vient constamment s'ajouter au vin produit l'année suivante. Aux 70 millions d'hectolitres de l'année 1906, il faut ajouter les 38 millions invendus en 1905.

En troisième lieu, il y a l'augmentation de la production des vins communs due aux nouvelles méthodes de culture. Il faut remarquer que les régions qui produisent les vins de luxe sont restées à l'abri de la crise. Les parties atteintes sont celles qui fournissent surtout les vins ordinaires. Là, on a dû viser de plus en plus à la quantité, et la qualité a baissé en conséquence, à tel point qu'on ne les a plus distingués des vins fraudés.

La crise a été entretenue par le manque de fonds de réserve. On ne saurait trop insister sur ce fait. Pendant les bonnes années, on a toujours dépensé sans compter, et l'on s'est trouvé dépourvu pendant les mauvaises. Aussi il faut vendre à tout prix et cela déprécie les cours : « Les propriétaires, eux, ont besoin d'argent, besoin pressant. Tout à l'heure, à la veille de la récolte, voulant réaliser coûte que coûte, ils jetteront tous à la fois leur vin sur le marché. Comme il n'y aura pas de contrepartie, ce sera encore et toujours la baisse[1]. »

Enfin, la crise est encore entretenue par la prudence des négociants en vin, qui n'osent plus acheter et par les banques qui n'osent plus faire de crédit, qui n'escomptent plus les effets. La confiance a disparu, et la situation devient de plus en plus sombre.

Voyons maintenant quels sont les effets de la crise.

La surproduction a amené la baisse des salaires. Les salaires qui, en 1875, étaient de 3 à 4 francs, varient en 1892 de 2 à 3 francs[2]. Là, comme nous le verrons, est l'origine du mouvement ouvrier dans le Midi. Malheureusement, les patrons ne sont pas en situation de faire droit aux revendications de leur personnel.

La surproduction a amené la baisse du prix de la terre. A Nissan, par exemple[3], il y a à peine une demi-douzaine de propriétaires qui, actuellement, ne soient pas grevés d'hypothèques. Telle propriété, qui valait 200.000 francs et supportait une hypothèque de 40.000 francs, a été vendue... 40.000 francs!

1. *Le Temps*, n° du 19 mai 1907.
2. Augé-Laribé, *loc. cit.*, p. 283.
3. Voir le *Temps* du 25 mai 1907.

La crise de surproduction a substitué un mouvement d'émigration à l'immigration des montagnards. Après la reconstitution des vignobles, il y eut, parmi les immigrants temporaires venus des montagnes voisines, un petit nombre qui se fixèrent à titre définitif dans le pays. Mais, depuis la crise, la situation est renversée. Ainsi, de 1901 à 1906, la commune d'Aimargues, par exemple, a fourni un excédent de 68 émigrants[1]. On remarquera que ce mouvement d'émigration est cependant bien faible; la population de cette ville s'élève en effet à 2.800 habitants environ. C'est bien insuffisant pour une population aussi éprouvée. Un attachement trop grand au pays natal qui, dans certains cas, est une vertu, devient un grave défaut en temps de crise économique. La surabondance d'une population impuissante à se procurer ses moyens d'existence entretient le malaise, l'aggrave, le perpétue.

Mais, dira-t-on, trouveront-ils ailleurs des moyens d'existence? Beaucoup d'entre eux ont-ils même la possibilité de se déplacer? Cela peut être vrai; mais, dans ce cas, cela ne prouverait qu'une chose, l'imprévoyance irréductible des populations vivant des cultures arborescentes, imprévoyance qui n'a malheureusement été que trop souvent constatée par la science sociale.

Voilà des gens, nous l'avons vu, qui ont éprouvé plusieurs crises successives, oïdium, phylloxéra, mévente des vins, etc. Chaque fois, on constate les mêmes fautes, la même insouciance. Quand la crise s'annonce, on compte sur la chance pour être épargné; quand elle sévit, on espère sa disparition prochaine; quand on est aux abois, on crie sa misère, parce qu'alors on est dans l'impossibilité de rien faire.

L'homme prévoyant, lui, épargne dans les moments de prospérité; quand la crise arrive, il a le temps de se retourner, et il cherche à se retourner avant que la misère ne l'atteigne. Voilà ce qui a manqué à la plupart des Méridionaux. Ces défauts sont, du reste, ceux de la plupart des communautaires. Nous dirons donc :

Par suite de la formation communautaire des vignerons du

1. J. Vidal, *loc. cit.*, p. 217.

Midi. L'émigration en temps de crise est insuffisante et tardive. Laissons parler un Méridional [1] : « De 1883 à 1885, la reconstitution du vignoble nécessita l'emploi d'ouvriers vigoureux et expérimentés. Les enfants d'Aimargues qui étaient allés chercher dans les régions plus fortunées la rétribution du travail que la terre natale était impuissante à leur procurer, éprouvèrent la satisfaction de rentrer au pays. Si la crise phylloxérique n'avait fait à une partie de la population une impérieuse nécessité d'abandonner momentanément le territoire désolé par le terrible insecte, nous n'aurions certainement jamais eu à enregistrer le moindre mouvement d'émigration. Amoureux de son pays et ne lui gardant pas rancune des mauvais jours, l'Aimarguois naît, vit et meurt à l'ombre de son clocher. »

La baisse des salaires a fait éclore des grèves. Après quelques petits conflits sans importance dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Hérault, une première grève éclata à Peyriac-de-Mer (Aude), en mai 1903, grève qui se termina par un transaction avantageuse pour les ouvriers [2].

Mais, à la fin de cette même année, il y eut un mouvement plus général. Une première grève se produit à Nézignan-l'Évêque, dans l'arrondissement de Béziers, vers le 25 novembre. Elle dure vingt jours. Les ouvriers demandaient un salaire de 2 fr. 90 pour 6 heures de travail au lieu de 2 francs pour 7 heures. Ils obtiennent 2 fr. 50 pour 6 h. 1/2 [3].

Cependant la grève s'étend et gagne de proche en proche. A Sérignan, gros village au sud de Béziers, des atteintes à la liberté du travail se produisent, et cet exemple est suivi partout. Le mouvement devient général et les ouvriers italiens font cause commune avec les ouvriers français. Les petits propriétaires soutiennent les grévistes et sympathisent avec eux. La statistique de l'*Office du Travail* inscrit pour la période novembre 1903 à juillet 1904 près de 150 grèves et environ 90.000 grévistes [4].

1. J. Vidal, *loc. cit.*, p. 216.
2. Augé-Laribé, *loc. cit.*, p. 297.
3. *Id.*, p. 298.
4. *Id.*, p. 302.

Quatre départements, l'Aude, l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales furent spécialement touchés par ces agitations qui débutèrent en 1904 et se poursuivirent au milieu de périodes de calme jusqu'au commencement de 1905 [1]. M. Henri Brun cite de nombreux cas de mauvais gré, d'excès commis par les grévistes, et il les attribue à l'antagonisme des classes qui s'était développé dans le Midi depuis un certain nombre d'années, antagonisme dont il voit la cause dans l'imprévoyance générale des classes ouvrières unie à leur agglomération dans de grands centres, ce qui permet la propagation facile de la prédication socialiste [2]. Il faut ajouter que l'agitation s'est limitée à la zone où dominent la grande et la moyenne propriété.

Quel fut le résultat de ces grèves?

« Les premiers succès obtenus engagèrent les grévistes à accroître leurs revendications et à les préciser. Après avoir obtenu 2 fr. 50 pour 6 heures à Sérignan, ils se firent accorder 2 fr. 70 à Béziers et à Mèze, 3 francs pour 7 heures à Narbonne, 3 fr. 50 à Perpignan pour une journée dont la durée est en hiver de 7 heures et de 8 heures en été : enfin 0 fr. 50 l'heure à Montpellier et à Lunel. Les domestiques qui s'étaient unis aux grévistes obtinrent des avantages moins nets: l'augmentation de leurs gages ne dépassa pas 5 francs par mois [3]. » « Les propriétaires, dit M. Henri Brun [4], accordèrent assez facilement une augmentation du prix des journées, mais refusèrent généralement d'accepter la diminution des heures de travail. »

Tels furent les premiers résultats. Il y en eut d'autres.

Les grèves donnèrent naissance à une organisation syndicale.

Avant le mouvement gréviste dont nous venons de parler, il y eut bien quelques tentatives, de la part des socialistes, pour fonder des groupes syndicaux, en imitation de ceux formés par les ouvriers de l'industrie sous l'influence du parti guesdiste, à Montpellier (1891), Carcassonne (1892), Perpignan (1893), Nar-

1. Henri Brun, *Les récents troubles agraires et la crise agricole* (Sc. soc., 2e pér., 26e fasc., p. 25).
2. *Id.*, p. 25 et suiv.
3. Augé-Laribe, *loc. cit.*, p. 309.
4. *Loc. cit.*, p. 29.

bonne (1894), Béziers (1896), etc. Ces premiers syndicats n'eurent qu'une durée éphémère; encore moins purent-ils entamer la campagne.

En 1900, un second mouvement syndical se fait jour sous l'influence des Bourses de Travail; des essais de Fédérations apparaissent et l'on tient des Congrès annuels. Mais tout cela n'eut qu'une vie factice : « Ce premier effort d'organisation, dit M. Augé-Laribé [1], serait probablement resté inefficace si la baisse des salaires et l'aggravation du chômage n'avaient acculé les ouvriers à la grève. »

Plus loin, il ajoute [2] : « On sait combien, d'une façon générale, les ouvriers français sont peu disposés à se grouper et à payer des cotisations en dehors des périodes de grèves. Ils ne voient dans leurs associations que des organes de lutte. Cela a été particulièrement remarquable dans la région viticole. Les syndicats, existant avant la proclamation des premières grèves, étaient fort peu nombreux et ce ne sont pas eux qui les ont organisées. Mais du jour où les paysans songèrent à réclamer une augmentation de salaire, ils sentirent le besoin de s'appuyer sur un groupement corporatif. La plupart des syndicats furent créés dans la réunion où l'on rédige les revendications ; lorsque les propriétaires acceptèrent les demandes de leurs ouvriers sans les contraindre à la grève, le projet de créer un syndicat fut presque toujours abandonné. Cette influence des grèves explique le rapide accroissement des syndicats en 1904. »

De son côté, M. Henri Brun dit [3] : « Ce mouvement gréviste de 1903-1904 donna un grand essor à la formation des syndicats révolutionnaires, qui trouvèrent une clientèle toute disposée. »

D'autre part, une fois le calme rétabli, les syndicats commencèrent à se désagréger : « Après cette nouvelle série de grèves, on a pu constater un recul dans le mouvement syndical. De nombreuses associations ont été désorganisées par l'impossibilité de payer les cotisations, l'indifférence ou l'indiscipline de leurs

1. Augé-Laribé, p. 296.
2. *Id.*, p. 304.
3. Henri Brun p. 30[illegible].

membres et les divisions provoquées par la création de syndicats jaunes[1] ».

Et non seulement la cohésion des syndicats baisse, mais les résultats acquis sont peu à peu perdus :

« En ce qui concerne le maintien des tarifs et la propagande, il est certain que beaucoup de syndicats sont restés au-dessous de leur tâche et n'ont pas su empêcher le retour aux anciens prix et au système du travail à forfait. »

Aujourd'hui, à Nissan (entre Béziers et Narbonne), le salaire est de 2 fr. 50 pour 7 heures. De plus, le nombre des journées de travail diminue, car les vignerons réduisent de plus en plus leurs frais de culture, faute d'argent; ils suppriment des façons notamment le raclage consécutif aux labours, le défonçage et le chaussage des ceps en août.

Et pourtant l'on ne voit plus de grèves. Que s'est-il passé? Quelle est l'énigme du succès facile des ouvriers, et de leur insuccès non moins rapide[2]?

C'est que la hausse des salaires obtenue par l'action syndicaliste a été une hausse factice. Les ouvriers français savent très bien s'organiser rapidement en vue de la lutte, grâce au concours que leur prête le parti socialiste. Au contraire, les patrons ont été impuissants à se solidariser : « La situation était assez grave, dit M. Brun[3], pour que les propriétaires cherchassent à détourner l'orage qui s'amoncelait au-dessus de leurs têtes. Un manque d'entente générale fit échouer la plupart de leurs efforts. Ils essayèrent de se syndiquer entre eux. De nombreuses défections rendirent nuls les effets de ce *lock-out* imparfait. Quelques syndicats jaunes furent institués sans succès. » M. Augé-Laribé constate la même chose[4] : « Nous avons vu que les ouvriers grévistes avaient profité de l'inorganisation des propriétaires. Alors qu'ils avaient réussi à se grouper dans leurs syndicats ou tout au moins à se faire représenter par des comités de grèves, les

1. Augé-Laribé, p. 309. Voir aussi, p. 351.
2. Voir le *Temps*, du 25 mai 1907.
3. Henri Brun p. 30.
4. Augé-Laribé, p. 311 et 312.

propriétaires restaient séparés, isolés par leurs habitudes de vie et leurs passions politiques. Pour les réunir momentanément, il fallut presque toujours l'intervention des municipalités... s'ils avaient été organisés, s'ils avaient pu s'entendre dans des réunions privées, il est certain qu'ils n'auraient pas cédé aussi facilement aux réclamations des grévistes. »

Les revendications des ouvriers ont abouti, non seulement à cause de la mésintelligence entre les patrons, mais aussi, de l'appui qu'ils ont reçu des pouvoirs publics : « Cependant on ne peut pas nier que la politique ne soit intervenue et ne se soit surajoutée au mouvement ouvrier. Il y avait pour les politiciens, au milieu de cette agitation, une trop belle occasion de se créer une popularité pour qu'ils y aient renoncé ; même il faut reconnaître que le succès des grévistes est dû pour une part aux complaisances des municipalités et des pouvoirs publics[1]. »

Les patrons sont toujours aussi inorganisés : « Ils ont projeté d'opposer aux syndicats ouvriers des syndicats de propriétaires, mais ils ne l'ont pas fait[2]. »

Comment donc ont-ils pu réduire les salaires, et cela sans provoquer de nouvelles grèves?

La surproduction qui tendait à faire baisser les salaires a été plus forte que le mouvement ouvrier qui tendait à les faire hausser.

C'est la force des choses qui a réduit les salaires, et les ouvriers le sentent tellement bien qu'ils ne réclament plus. A quoi peut servir une grève, quand le patron n'a plus les moyens de faire travailler, de payer des salaires? Il y a plus que jamais des chômages, mais ces chômages ne sont plus dus à la grève ; les propriétaires n'ont plus de travail à offrir. Ces mêmes propriétaires qui n'avaient pu s'entendre pour organiser un lock-out, s'entendent malgré eux aujourd'hui par la force des choses imposée par l'état du marché des vins. Et la force des choses a été plus forte que la force des hommes. C'est la loi de l'offre et de la demande qui, finalement, a eu le dessus. Et elle l'a eu d'autant plus que

1. Augé-Laribé, *Id.*
2. *Id.*, p. 312.

par suite de l'imprévoyance générale, aucune résistance n'a pu lui être opposée. Les gens qui ont un fonds de réserve peuvent se mettre en partie en dehors de la loi de l'offre et de la demande; ils peuvent attendre; ils peuvent chercher ailleurs; ils ont le temps de se retourner. Ceux qui sont à court subissent la loi dans toute sa rigueur.

Mais alors on cherche ce qui peut être plus fort que la force des choses. On le cherche d'autant plus que l'on est habitué à compter sur les autres, ou sur la chance. Et les regards se tournent vers un organisme tout-puissant, qui a la prétention de diriger la vie de tous les individus; on se tourne vers l'État. L'État est omnipotent; l'État-Providence arrangera tout.

En cas de crise prolongée, les vignerons qui ne peuvent plus s'appuyer sur les autres et qui ont perdu tout espoir dans la chance, ont recours à l'État.

Les vignerons qui, jusque-là, n'avaient rien demandé à l'État, font maintenant appel à son intervention. Que lui demandent-ils et comment le demandent-ils? C'est ce que nous allons voir. Les faits sont récents. Il y a eu des manifestations monstres dans les principales villes du Midi. D'abord le 11 mai, à Béziers, où tout se passe dans le plus grand calme; mais le 16 mai, des bagarres eurent lieu et l'hôtel de ville est incendié. Le même jour, un meeting avait lieu à Montpellier, mais tout se borna à quelques altercations avec la police. Le 20 mai, manifestations de 100.000 viticulteurs à Perpignan. Le 26, meeting à Carcassonne: on parle de 300.000 personnes! Le 2 juin, Nîmes voit 200.000 manifestants défiler dans ses murs. On fait des discours et l'on envoie des pétitions au gouvernement, demandant la suppression des impôts pour l'année 1907 et l'interdiction de la fraude, en particulier celle du sucrage des vins à qui on attribue les causes de la crise.

Mais les têtes s'échauffent de plus en plus, et, à Carcassonne, la pétition devient un ultimatum. On somme le gouvernement de faire droit aux vœux de la population avant le 10 juin, à

1. Voir le *Temps* du 25 mai 1907.

défaut de quoi, ce sera la grève des contribuables et la démission de tous les maires des communes de la région; ce sera l'arrêt de toute la vie publique.

Le 9 juin, une dernière manifestation a lieu à Montpellier, réunissant plusieurs centaines de mille personnes. Dès lors, le délai accordé au gouvernement est clos, et la grève des maires commence. De nouvelles bagarres ont lieu, et la mutinerie se propage jusque dans l'armée.

V. — LES REMÈDES A LA CRISE ACTUELLE.

Examinons si les vœux des viticulteurs sont de nature à enrayer la crise.

D'abord le *dégrèvement des impôts*. Il est probable qu'il s'imposera, en fait, au moins partiellement. A Nissan, par exemple, il n'est encore presque rien rentré des impôts de 1907, et beaucoup de contribuables doivent encore des cotes de 1906 et même de 1905; pour certains, les frais ont doublé le principal[1]. La remise des contributions ne sera donc qu'un bien faible palliatif; c'est du reste un remède négatif.

Reste la question des *fraudes*.

D'abord y a-t-il lieu de légiférer à ce sujet?

Il y a d'abord la loi du 14 août 1887 qui, pour distinguer le vin frais des vins de sucre et des vins de raisins secs, ordonna que mention obligatoire en soit faite sur les récipients qui en contiendraient une portion infime. Il y a la loi du 11 juillet 1891, qui interdit le plâtrage des vins et prescrit la tenue de comptes distincts et une séparation dans les magasins pour les vins dits naturels et pour les vins dits de marc, de sucre ou de raisins secs; puis la loi du 24 juillet 1894, qui interdit l'addition d'alcool et l'addition d'eau, même déclarées, même connues de l'acheteur et du consommateur; puis la loi du 6 avril 1897, qui, d'une part, soumet au régime de l'alcool la fabrication in-

1. Voir le *Temps* du 28 mai 1907.

dustrielle, la circulation et la vente des vins de raisins secs et de tous vins artificiels, et, d'autre part, prohibe la détention, à un titre quelconque, par un négociant, des piquettes et vins de sucre; puis la loi du 2 février 1899, dont l'article 2, connu sous le nom d'amendement Piou, prohibe les mélanges, à l'entrepôt réel, de vin étranger et de vin français; puis la loi du 29 décembre 1900 qui, pour pousser à la consommation des « boissons hygiéniques », creuse un trou profond dans le budget en supprimant les droits de détail, d'entrée et de taxe unique sur les vins, cidres, poirés, hydromels, et en ne soumettant plus ces boissons qu'à un droit général modéré de circulation; puis la loi du 28 juin 1903, relative au régime des sucres; puis la loi du 18 juillet 1904, renforçant la répression des fraudes commerciales sur les vins. A cette dernière loi, il convient d'ajouter celle du 1er août 1905, qui a eu pour objet, d'une manière générale, la répression des fraudes dans la vente des marchandises, ainsi que la répression des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.

Il semble donc que la loi soit bien armée. Pourtant, à la suite des événements qui se passaient dans le Midi, le conseil des ministres, assemblé le 16 mai, décida de prendre des mesures dont on trouve le résumé dans la note suivante communiquée à la presse :

« M. Caillaux, ministre des finances, après avoir conféré avec les directeurs des contributions directes des départements les plus atteints par la crise viticole, a résolu de déposer un projet de loi dont les détails pourront être modifiés suivant les indications que fourniront les travaux de la commission d'enquête, mais dont les grandes lignes seront les suivantes :

« Les producteurs de vins seront tenus de faire à la mairie de leur commune une déclaration de récolte qui sera contrôlée. Ainsi seront prévenues, dans une aussi large mesure que possible, les fraudes de fabrication artificielle et de mouillage, qui peuvent être commises à la propriété.

« D'autre part, le sucrage sera enrayé par une série de mesures, et notamment par une taxation supplémentaire. Pour

empêcher les sucrages frauduleux, la visite des sucres sera assurée par une surveillance rigoureuse, assez analogue à celle prévue dans le projet déposé, l'année dernière, par M. Poincaré, voté par la Chambre et soumis actuellement au Sénat.

« Enfin, des dispositions très énergiques seront proposées pour enrayer les fraudes qui se commettent principalement par la voie du mouillage dans les débits de boissons.

« Le ministre des finances pense ainsi circonscrire aussi rigoureusement qu'il est possible le champ de la fraude. Au surplus, il s'est entendu avec son collègue de l'agriculture pour appliquer immédiatement, en sollicitant du Parlement les nouveaux crédits nécessaires, les dispositions de la loi sur les fraudes de 1905 relative au service de l'inspection et des laboratoires.

« M. Caillaux estime que, par l'application des mesures sus-indiquées, l'État donnera, pour la répression des fraudes, tout l'effort qu'il peut fournir. Mais le ministre des finances considère que, quoique d'une très grande importance, la répression des fraudes n'est qu'un des côtés de la grosse question économique que les viticulteurs ont posée devant l'opinion. Il étudie, en ce moment, le régime des alcools.

« D'autre part, en ce moment même, le ministre se préoccupe de favoriser et, au besoin, de susciter la formation des sociétés coopératives de vente, d'associations de toute nature, qui grouperont les forces éparses des producteurs. Le gouvernement cherche enfin à créer de nouveaux débouchés à l'extérieur, de façon à élargir le champ de la consommation. »

Voilà tout ce que, de son propre aveu, peut faire le gouvernement, et il insinue que la répression des fraudes (pût-elle se faire en pratique! ne sera pas suffisante, et il propose de favoriser la formation de sociétés coopératives. Comment? On ne nous le dit pas. Au fond, l'État et les viticulteurs se renvoient réciproquement la solution de la crise.

Quant à nous, nous croyons que la répression de la fraude ne sera pas suffisante pour remédier à la souffrance actuelle. En effet, si le sucrage est l'une des causes de la crise, il ne se pratique plus guère au cours actuel des vins. C'est le sucrage fait dans

les années antérieures qui pèse sur le marché; c'est aussi la surproduction naturelle de ces mêmes années. Voilà ce que l'on oublie trop.

Reste la solution gouvernementale : *les sociétés coopératives.* Laissons parler M. Augé-Laribé[1] : « Dans la pratique son action sera peut-être limitée par des difficultés d'ordre psychologique et moral, parce que l'association exige des habitudes de discipline, une bonne volonté, une instruction économique, une loyauté et une confiance qui ne sont pas fréquentes. Mais tant qu'on reste dans le domaine de la théorie, tant qu'il s'agit seulement d'organiser les intérêts individuels, de faire des plans et des projets, elle semble justifier les espoirs les plus merveilleux. Elle a réponse à tout... La grandeur de la tâche paraît effrayante. Pour la mener à bien, il faudrait des habitudes et des qualités d'esprit qui ne sont pas naturelles aux Méridionaux; ils subissent encore l'influence démoralisante de la trop brusque prospérité de naguère. » On ne peut mieux dire, et il semble certain que le mouvement coopératif — se réalisera-t-il? — ne sera pas assez rapide pour combattre la crise actuelle. Ces vignerons que nous avons vus incapables de conduire à bien le mouvement syndical, seront sans doute impuissants à mener à bonne fin les nouvelles associations qu'on leur propose. Elles demandent plus de qualités encore, et ce n'est pas en un jour, ni en un an, que les caractères d'une race changent.

Mais l'État ne pourrait-il faire plus? Les socialistes prétendent que oui, et l'on a vu M. Jaurès demander le rachat des grandes propriétés par l'État, et leur exploitation par des groupements ouvriers dont l'État achèterait les produits à un prix rémunérateur. C'est la *solution collectiviste* dans toute sa beauté, sinon dans toute son intégralité, car on laisse en dehors les petits propriétaires cultivant eux-mêmes; toutefois ces derniers jouiraient du privilège de l'achat forcé de leur vin par l'État à un prix rémunérateur. L'État aurait donc le monopole du commerce des vins.

1. Augé-Laribé, p. 348 et 349.

Reste à savoir comment il les écoulerait parmi les consommateurs : ou bien il le ferait en se soumettant à la loi de l'offre et de la demande, ou bien en la violant. Dans le premier cas, les prix ne seraient pas modifiés, et ce serait le contribuable français qui paierait la différence entre le prix octroyé aux producteurs et celui donné par les consommateurs. Dans le second cas, il faudrait trouver un moyen de forcer le consommateur français à boire tout le vin produit en le payant à un prix fixé.

Dans les deux cas, on aurait une solution philanthropique ; ce serait la charité forcée envers les vignerons ; la seule différence est que, dans le premier cas, l'aumône serait payée par les contribuables, dans le second par les consommateurs. Reste à savoir si la richesse des uns et des autres leur permettrait le paiement à perpétuité de cette rente?

Il ne faudrait évidemment pas songer à écouler le vin à l'étranger, car, là, il retomberait aux prix fixés par la concurrence italienne, espagnole et allemande, voire hongroise. Nous avons du reste étudié ce problème à fond[1], et nous avons montré clairement que le collectivisme ne s'adapte pas à la concurrence mondiale[2]; il en est ainsi, à plus forte raison, du communisme[3] qui est une forme de socialisme plus exagérée encore.

Mais il y a une forme de socialisme plus atténuée que le collectivisme ; nous l'avons dénommée monopolisme[4]. Cette forme est donc celle qui avait le plus de chance d'aboutir, si l'on voulait essayer la réalisation des doctrines socialistes. Dans le cas qui nous occupe, le monopolisme consisterait à accorder le monopole de la production du vin aux viticulteurs existants, et à réglementer le recrutement futur de cette profession. Ce serait, en somme, l'ancien régime corporatif appliqué au vin. Rien ne montre mieux que le socialisme est un retour vers le passé. En fait, nous savons qu'il a existé partout dans le passé,

1. *L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?* (*Sc. soc.*, 2e sér., 30e fasc.).
2. *Id.*, chap. III.
3. *Id.*, ch. II.
4. *Id.*, p. 7.

quand les moyens de transports peu développés exigeaient la culture intégrale, et empêchaient la libre concurrence de se produire[1]. L'évolution de l'humanité nous montre que ce régime va continuellement en s'atténuant, et que son maintien est rendu de plus en plus difficile, au fur et à mesure que l'accroissement des moyens de communication vient imposer une culture de plus en plus intensive sous l'aiguillon de la concurrence. Une nécessité inéluctable s'impose de jour en jour d'une façon plus pressante : se tenir au niveau des nécessités de la lutte commerciale.

Après les remèdes demandés par les vignerons ou proposés par l'État, viennent ceux préconisés par les patrons — ou plutôt par certains patrons. Nous voulons parler des syndicats mixtes et de la participation aux bénéfices.

Le *syndicat mixte* comprend, dans un même groupement, des patrons et des ouvriers ; les premiers s'engagent de préférence à employer les ouvriers faisant partie des syndicats, et ceux-ci à travailler avant tout pour les propriétaires syndiqués. Pour parer à la situation actuelle, chaque propriétaire s'engage à fournir proportionnellement à l'étendue de ses domaines une journée par 5 hectares aux ouvriers se trouvant en état de chômage momentané, et cela au tarif des ouvriers occupés par eux en ce moment[2]. C'est là, évidemment, une forme d'assistance qui n'est pas déprimante, mais elle est limitée, et il n'en peut être autrement. D'après M. Augé-Laribé[3], il y aurait actuellement une centaine de syndicats mixtes dans le Midi.

Quant à la *participation aux bénéfices*, elle n'a jusqu'à présent donné aucun résultat en viticulture, et il ne semble guère qu'elle soit susceptible d'en donner.

D'autres remèdes ont encore été proposés. M. Augé-Laribé, entre autres, préconise le *contrat collectif de travail*. Sans contester que cette forme de contrat ne puisse donner de bons résul-

1. *Id.*, p. 103.
2. Henri Brun, *loc. cit.*, p. 31
3. Auge Laribé, p. 316

tats dans certains cas, nous ne pensons pas qu'elle soit efficace en temps de crise, surtout dans une crise qui est moins une question de salaire qu'une question de prix de vente. C'est pourquoi nous avons la ferme conviction que, dans les circonstances actuelles, *le contrat collectif sera moins fort que la force des choses.*

On a préconisé également *le retour au métayage*, et l'on cite un propriétaire, M. Causse, qui l'a essayé partiellement sur ses domaines[1]. En effet, l'on remarque que les pays où domine le métayage ont échappé à la crise, par exemple l'Italie et certaines régions de la France. Mais il faut remarquer que *jamais le métayage ne s'applique à la monoculture d'un produit aléatoire.* Une métairie comprend plusieurs espèces de culture, de sorte que si l'une ne réussit pas, le métayer peut se rattraper sur l'autre. Peut-être le métayage pourrait-il s'appliquer à la monoculture d'un produit stable, de vente certaine, mais je doute qu'un métayer ose se lancer dans la monoculture d'un produit instable, à cours aussi variable que le vin. Donc *la stabilité des régions où domine le métayage provient de la polyculture,* et non de cette forme de contrat.

Mais il y a plus, nous avons vu[2], en Armagnac, le métayage disparaître au moment du phylloxéra. En effet, le propriétaire, qui a supporté seul les frais de reconstitution de la vigne, ne veut plus partager de moitié avec le métayer; il veut rentrer dans l'intérêt de son capital. Cela est tellement vrai que, dans l'exemple cité plus haut, M. Causse ne laisse plus que 1/5 de la récolte à ses métayers. Ceux-ci peuvent-ils continuer à vivre dans ces conditions. M. Gide a calculé que, pour qu'un tel contrat soit avantageux au métayer, il faut qu'il produise au moins 115 hectolitres à l'hectare, et que le vin se vende 10 francs. Au prix actuel de 6 francs, il doit produire 200 hectolitres. Aussi, M. Causse a-t-il assuré un minimum de revenu de 1.000 francs pour trouver un métayer[3]. Ainsi, par la force des choses, le con-

1. Ange-Laribé, p. 322.
2. Voir *supra*.
3. *Loc. cit.*, p. 321.

trat de métayage a été transformé, vicié; on ne le reconnaît plus. Il est douteux que beaucoup de propriétaires puissent se lancer dans une voie aussi peu avantageuse pour eux, et dans laquelle il y a une part de philanthropie. *La philanthropie n'est pas à la portée de toutes les bourses*, et il est peut-être dangereux de l'assurer par contrat aux gens qui doivent travailler pour vous.

Et maintenant, nous avons examiné tous les remèdes qui ont été proposés, et nous n'avons pu constater que leur échec ou leur insuffisance. Au fond, ce ne sont pas des remèdes, ce sont des palliatifs. Certes, il est très facile de dire : Faites ceci ou cela, et vous serez guéri. Au fond, vous ne faites qu'entretenir l'illusion du malade pendant quelque temps, mais, pendant ce temps, la maladie a augmenté, et la guérison est rendue moins facile. Il faut donc avoir le courage de dire la vérité, brutalement, au risque de froisser les gens, au risque de tuer les illusions qui leur sont chères. Cela vaut mieux que de les endormir par des promesses. Je reconnais toutefois que ce dernier rôle est beaucoup plus agréable.

La vérité est celle-ci :

Il n'y a pas de solution générale à la crise des vins.

Je me hâte d'ajouter :

Il y a une solution particulière à chacun des intéressés. Si l'on s'engoue tant des solutions générales, c'est qu'une solution générale est en dehors de l'individu, elle doit venir de l'extérieur ; elle doit être résolue par l'État, par la philanthropie, par l'association, par la solidarité. Dès lors, chacun attend toujours l'aide des autres ; il y compte ; il croit y avoir droit. Et ainsi il entretient sa passivité.

Si, au contraire, on vous dit : Il y a une solution particulière à chacun de vous, alors, il y a un examen de conscience à faire. Ce n'est plus l'examen de la conscience des autres qu'il faut faire, c'est l'examen de sa propre conscience, et cela est bien plus difficile. Il faut que chacun réfléchisse froidement sur les moyens qu'il a de se dépêtrer, et alors, il faut qu'il agisse.

Qu'il agisse! Voilà le grand mot lâché. Et cela est plus difficile que de parler. L'incapacité d'agir, tel est le grand vice du communautaire.

Et ici il faut que nous nous expliquions sur ce que nous entendons par ce mot : agir. Nous ne voulons pas dire que le communautaire est incapable de travailler. On voit des ouvriers de ce type fournir une somme énorme de travail dans les conditions ordinaires de l'existence, quand ils sont encadrés dans leur milieu ; mais ils n'ont pas la force de caractère de sortir de ce milieu quand il devient mauvais ; ils ne savent pas prendre une décision au moment voulu, et surtout l'exécuter.

L'ouvrier particulariste, au contraire, a l'aptitude à se porter là où son travail est le mieux rémunéré. Il est souvent moins intelligent que le premier ; mais moins attaché aux choses et aux hommes qui l'entourent, il se déplace plus facilement, et domine la situation.

Deux choses ont donc manqué aux vignerons : la prévoyance et l'énergie [1]. Ils ont manqué de prévoyance en n'épargnant pas aux époques de prospérité, en faisant de folles dépenses. On a cité des faits typiques à ce sujet.

Voici une histoire dont le *Temps* [2] garantit l'authenticité.

« Un viticulteur qui gagnait presque son poids d'argent — c'était au beau temps du vignoble — tombe un jour à l'improviste chez son frère et trouve ses deux nièces jouant à quatre mains une sonate sur un piano. Notre homme ne dit rien ; mais sous un prétexte futile, s'éclipse et court chez un facteur de pianos. Et quelques heures après, des hommes de peine apportaient un Pleyel chez les deux nièces.

« On se récrie. Que faire d'un second instrument? Et l'oncle, finement :

« — Je n'entends pas que mes nièces soit obligées de jouer sur le même piano. Ainsi, chacune aura le sien.

« Alors, la belle-sœur du viticulteur :

1. Nous parlons évidemment d'une façon générale, mais il est évident qu'il y a de notables exceptions.

2. N° du 25 mai 1907.

« — Soit, mais comme il n'y a pas assez de place dans le salon on y mettra seulement le piano neuf. Quant à l'autre, il fera très bien dans la cuisine.

« Aujourd'hui, les pianos — celui de la cuisine d'abord, celui du salon ensuite — ont repris le chemin par où ils étaient venus; et dans les salons dégarnis, on songe aux jours d'autrefois, et l'on attend les « décrets » du comité d'Argelliers, le mot d'ordre de Marcellin Albert. »

M. Jean Vidal, de son côté, écrit [1] :

« L'affection des parents pour leurs enfants se traduit par des sacrifices considérables, en ce qui concerne la toilette et les menus plaisirs de ceux-ci, nullement justifiés d'ailleurs par la situation de fortune du plus grand nombre ».

Plus loin, il nous dit, en parlant de la commune d'Aimargues [2] :

« En 1897, le conseil municipal n'a pas reculé devant une dépense considérable pour doter la commune d'un hôtel de ville qui pourrait faire l'ornement d'une sous-préfecture par sa décoration excessivement luxueuse, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur... Les distractions de la population sont en rapport avec sa culture intellectuelle; nous ne lui en connaissons pas d'autres que l'apéritif et les courses de taureaux. Le café occupe une large place dans les habitudes de la population. »

Il nous dit aussi [3] que la ville de Nîmes reçoit de fréquentes visites de la part des Aimarguois qui retournent la bourse allégée par leurs tournées dans les magasins du chef-lieu; que la gare d'Aimargues distribue 250 à 300 billets quand il y a une course de taureaux à Nîmes.

Plusieurs propriétaires m'ont confirmé le gaspillage insensé auquel se sont livrés les vignerons du Midi, pendant les premières années qui ont suivi la crise du phylloxéra. A cette époque, où le vin s'est vendu jusqu'à 30 francs l'hectolitre, alors qu'il revenait à 7 où 8 francs, on roulait littéralement sur l'or.

1. Auge Laribé, p. 259.
2. *Id.*, p. 308 et 309.
3. *Id.*, p. 313.

Mais, hélas! cette prospérité était factice, et combien de vignerons qui alors entretenaient un double ménage, sont aujourd'hui incapables de nourrir leurs enfants!

Dans leur désir de jouir, de gagner facilement beaucoup d'argent, ils ont tout lâché pour la vigne, sans réfléchir à un retour possible des choses, sans réfléchir que la vigne est une culture qu'on ne change pas facilement en une autre sans grands frais.

« La passion pour la vigne, dit M. Ardouin-Dumazet[1], était devenue une véritable folie, au point que le propriétaire ne conservait même pas autour de son logis le moindre espace où il pût obtenir ces légumes qui ont cependant un rôle si considérable dans son alimentation : salades, tomates, aubergines, artichauts, piments, concombres. Pour tout cela, le vignoble est devenu peu à peu tributaire de quelques régions : environs de Perpignan, vallée du Rhône autour de Nîmes, d'Avignon, d'Arles. Et non seulement ces produits maraîchers, qui sont la gaieté des villages en tant de parties de la France par le jardinet familial, mais encore les fruits, ont disparu. Dans l'Hérault, le Gard, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, il est d'innombrables villages autour desquels on chercherait en vain l'ombre d'un arbre à fruit; même de ceux, comme le pêcher, qui se marient si volontiers à la vigne. L'olivier surtout a reculé ; les olivettes qui mettaient la grâce classique de leur verdure bleuâtre autour des bourgs ont été supprimées avec une véritable rage... Avec une faible surface de terrain, chaque famille, en ce climat béni, pourrait avoir son huile, ses fruits frais ou secs, ses légumes frais ou secs, élever quelques lapins ou volailles... Tout ce Midi doit acheter, il dépend pour sa subsistance de régions souvent éloignées. A Lezognau et dans toute la partie du Narbonnais qui l'entoure, les magasins et les marchés sont alimentés par l'Albigeois, le Lauragais, la campagne de Toulouse. Les farines viennent également de la vallée de la Garonne qui fournit encore le bétail, concurrem-

1. *Journal d'agriculture pratique*, 30 mai 1907, p. 684.

ment avec l'Auvergne... Une immense région de terres fertiles, où l'eau des torrents et du sous-sol produirait des merveilles employées à l'irrigation, ou seulement à l'entretien des jardins légumiers, ne fournit pas même un poireau ou un brin de cerfeuil, on n'y trouve d'autres œufs que ceux que portent les coquetiers; dans bien des villages on ignore le chant d'un coq, le gloussement d'une poule, le roucoulement d'un pigeon. Le lait, si l'on en consomme, vient lui-même de loin, de quelque pauvre et lointain pâturage palustre où la vigne ne saurait croître et où paissent des chèvres, des brebis ou de rares vaches. »

Tout cela montre les dangers de la monoculture. Est-ce à dire que la monoculture soit un principe mauvais en lui-même? Ce serait renverser ce principe plusieurs fois établi par les observations de la *Science sociale*, que l'Humanité marche vers une spécialisation croissante. Il y a, dans les États-Unis et au Canada, des régions entières qui ne font que du blé; d'autres, en Angleterre et dans les colonies anglaises, qui ne font que du mouton. Au contraire, les pays arriérés, privés de moyens de communication, s'attardent forcément dans la culture intégrale de tous les produits. Alors, où est la faute du Midi?

Constatons d'abord que les pays anglo-saxons, qui sont ceux où la spécialisation du travail est poussée le plus loin, n'y sont pas arrivés à la suite d'une théorie préconçue; ils n'y sont venus que lentement, par degré, par tâtonnements successifs, reculant provisoirement ici, avançant là, gardant toujours partout le contact avec le passé. C'est pourquoi ces pays semblent être à la fois conservateurs et progressifs; ils ne révolutionnent jamais brusquement les choses, ils les améliorent peu à peu par des changements de détails qui eux-mêmes paraissent insignifiants. Mais, au bout de quelque temps, toute la nation a progressé, et personne n'a vu comment ce progrès s'est fait.

Le cas des viticulteurs du Midi est bien différent. Ils ont soudainement passé de la polyculture à la monoculture sans transition, en révolutionnaires. Ils ont devancé les temps, et main-

tenant, comme après toute révolution, il faut revenir au point de départ, en laissant des ruines derrière soi. Leur emballement a été d'autant plus inconsidéré que la vigne est une culture plus aléatoire que les autres, et qu'ils s'y sont lancés tête baissée, en se coupant toute ligne de retraite.

Quel sera l'avenir?

Nous l'avons dit, il n'y a pas de solution générale, il y a une solution particulière à chacun. Les uns reviendront à la polyculture; les autres vivront d'un autre métier; d'autres seront soutenus par des moyens plus ou moins issus de la philanthropie; certains émigreront, d'autres souffriront, tous devront se restreindre.

Il est une chose que nous souhaitons en terminant, c'est que l'on ne retombe plus dans les mêmes erreurs, et qu'enfin le passé serve de leçon à l'avenir. Il est à espérer que le Midi, rendu plus prudent, marchera d'une façon plus lente, mais plus sûre dans le sens où penche de plus en plus l'Humanité par suite du développement des transports. Cette évolution est-elle un bien ou un mal? La question pour nous n'est pas là, en ce moment. Il suffit qu'elle soit fatale, qu'elle soit irrésistible, qu'aucune force humaine ne puisse empêcher. C'est à nous de nous armer — et surtout d'armer nos fils — pour s'y adapter. L'évolution sera bonne pour ceux-là.

Paul Descamps.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

JOURNAL DE L'ECOLE DES ROCHES

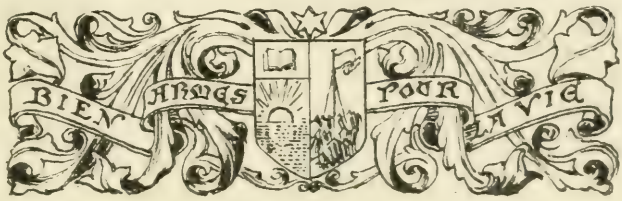

PAR LES PROFESSEURS ET LES ÉLÈVES

M. STORRI

ÉCOLE DES ROCHES
VERNEUIL-SUR-AVRE (Eure)
Juillet 1907

Chaque livraison : 2 fr.

N° 13

SOMMAIRE

I. — **La Vie générale et le Personnel de l'École.** P. 311.

L'année scolaire 1906-1907, par M. Edmond Demolins. — Le personnel de l'École. — Liste des élèves. — Les stages à l'étranger, par M. Henri Trocmé. — Les soirées du dimanche au Vallon, par Mlle Valentine Sainte-Marie. — Examens du Baccalauréat.

II. — **Le Travail classique.** P. 334.

Les études en 1906-1907, par M. Georges Bertier. — La « Huitième » ; la physionomie de la classe, par Mlle Valentine Sainte-Marie, M. Pacheco, S. Naon, V. de Paillette, M. Aubry, Jules Latif, R. E. de Freitas, R. Réquédat. — La partie d'échec, par J. Lauer. — L'enseignement de l'allemand, par M. F. Grunder. — *Der deutsche Unterricht*, par Eud. Grigorovitza. — Cours sur l'histoire de l'Art, par Pierre Monnier. — Le dessin libre, par M. Maurice Storez. — L' « Espéranto » à l'École, par M. H. Trocmé. — Debating Society.

III. — **La Section spéciale.** P. 370.

Nos excursions agricoles, par M. Paul Jéxart. — Conférences d'agriculture, par les Élèves. — La ferme du Coteau, par J.-B. W. — L'Enseignement de la science sociale, par M. E. D. — Note sur « l'Avenue » et ses habitants, par M. Georges Ferrand. — Un stage en Allemagne, par M. Louis Glaenzer. — Comment un élève de la « Section spéciale » se tire d'affaire, Lettre de M. Albert Snyers.

IV. — **Les Sports, les Travaux manuels, les Excursions.** P. 385.

L'éducation physique, par M. G.-B. — « Games », par M. B. Bell. — Les travaux pratiques et l'exposition du 30 juin, par M. G. B. — Exposition annuelle. — Pour le laboratoire d'Histoire naturelle. — Atelier du fer, par M. E. Ouinet. — La planisculpture par Ch. Siou et J. Thiercelin. — Les excursions. — Une excursion du demi-terme, par E. de Bary.

V. — **Les Séances littéraires et musicales. Nos œuvres.** P. 411.

Nos séances, par M. A.-B. — La Revue de la « Guiche », de M. Joseph Wilbois. — La musique, par M. Armand Parent. — Principaux morceaux exécutés pendant l'année. — Les lundis musicaux des Roches, par M. A. Raugel. — Nos colonies de vacances, par M. H. Trocmé. — Pour les aveugles, par M. F. M. — Contre l'alcoolisme. — Visite des pauvres, par P.

VI. — **Nos anciens Élèves.** P. 434.

La Société des anciens élèves. — Extraits de la Correspondance. — Nécrologie.

Nos gravures.

Projet de diplôme, p. 310. — Excursion de la Guichardière à Maintenon, p. 310. — Les mendiants, par M. Cronier, p. 322. — La nouvelle classe de modelage. — Le patinage, p. 328. — La classe de « Huitième ». — Enfants de nos professeurs, p. 352. — Cours d'Histoire de l'Art, p. 358. — Dessins d'élèves, p. 361, 362, 363, 365, 366. — Équipe de foot-ball, p. 387. — Moteur de M. de Turckheim, p. 394. — Dessins d'élèves, p. 397, 399, 400, 401. — Objets faits par les élèves à la menuiserie, p. 402. — Quelques illustrations de la Revue de la Guiche, p. 118, 119, 121, 122, 123, 124, 126.

PROOF DE DIPLOME DE L'ECOLE (dessiné par M. M. Stoiaz. Cliché de M. A. Barbelo).

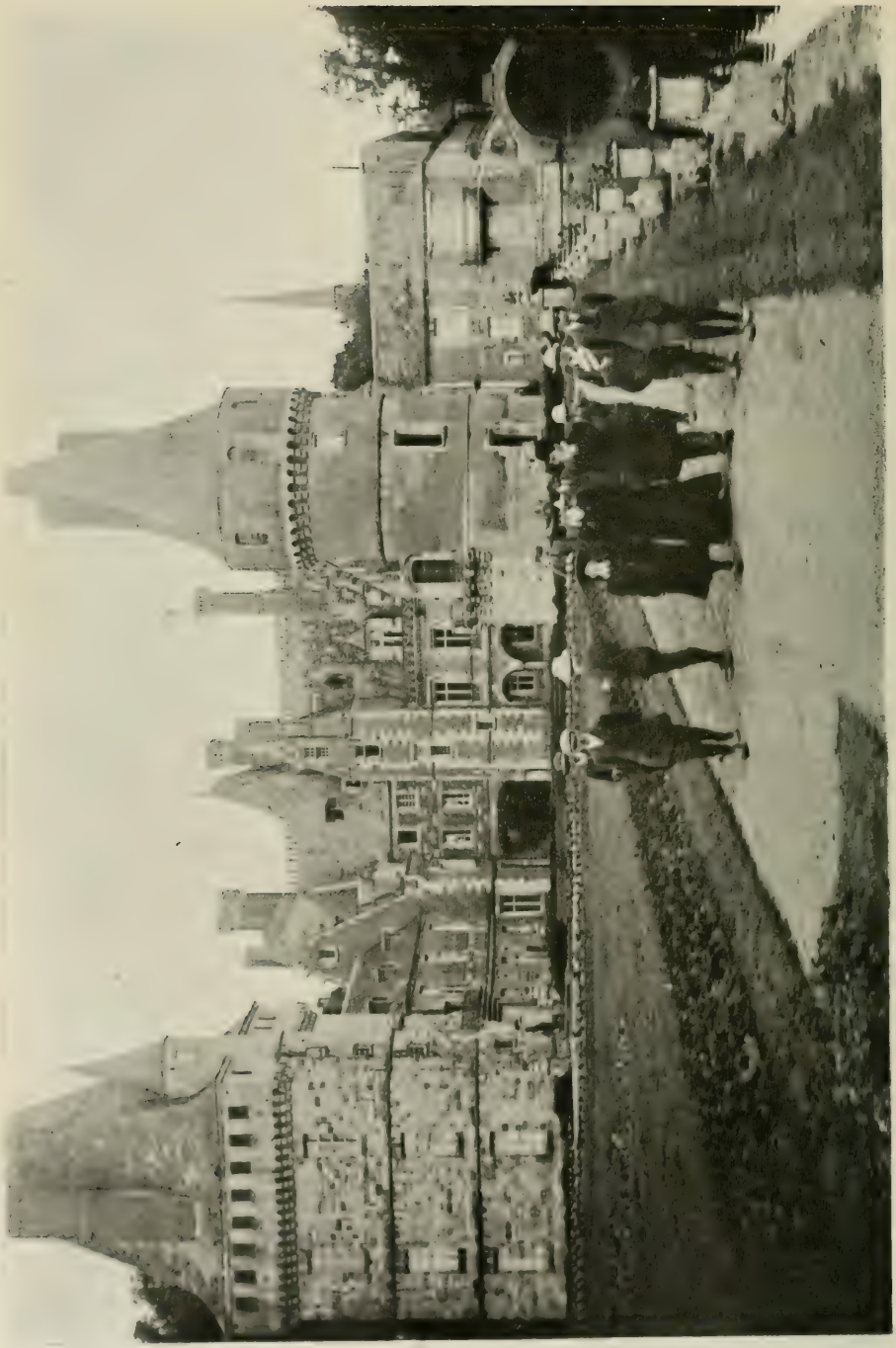

EXCURSION DE LA GUICHARDIÈRE AU CHATEAU DE MAINTENON (Cliché de L. DESPREY).

I

LA VIE GÉNÉRALE ET LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

L'ANNÉE SCOLAIRE 1906-1907

Cette année a vu s'accentuer et s'affermir le succès de l'École. Nos cinq maisons sont pleines et nous pensons qu'au lieu d'en augmenter le nombre, il est préférable de sélectionner de plus en plus nos élèves. Depuis l'origine de l'École, nous pratiquons cette sélection, mais, cette année, nous l'avons appliquée d'une façon toute spéciale. Il est entendu que les nouveaux élèves ne seront admis qu'après une période d'essai de trois mois et qu'ensuite ils ne resteront que si leur conduite est tout à fait satisfaisante. La porte d'entrée sera étroite et la porte de sortie largement ouverte. Cette mesure, appliquée dès cette année, a donné d'excellents résultats.

Nous avons à faire un autre progrès. Ceci s'adresse à nos capitaines. Nous leur sommes très reconnaissants du concours qu'ils nous donnent et qui a beaucoup contribué au succès de l'École. Leur tâche n'est pas facile, d'autant plus que leur expérience n'est pas toujours à la hauteur de leur bonne volonté, ce qui est assez naturel.

Mais, à mesure que notre « École nouvelle » devient une vieille École, nous devons tous bénéficier de l'expérience accumulée. Il faut donc que nos capitaines comprennent et remplissent de mieux en mieux leur rôle. Jusqu'ici, quelques-uns ont été plus portés à accepter les avantages que les charges de cette fonction. Les capitaines ne sont pas simplement des garçons qui ont un bureau à eux et un titre honorifique. Ils doivent être

les conducteurs et les entraîneurs de leurs camarades; ils doivent exercer une autorité et, pour cela, ils doivent travailler à acquérir de l'autorité. Cette fonction, il ne faut pas l'oublier, est la meilleure préparation à la vie. Un bon capitaine saura plus tard diriger des employés et des ouvriers, avec justice et fermeté. Nous souffrons surtout aujourd'hui d'un manque d'hommes et d'un manque de chefs, dans toutes les professions. Ce ne sont pas les situations qui manquent aux hommes, ce sont les hommes qui manquent aux situations. Les peuples qui fabriquent des hommes supplantent les autres et les évincent, car la loi de sélection, qui existe pour les plantes et les animaux, fonctionne également pour les sociétés humaines. Et elle fonctionne aujourd'hui plus impitoyablement qu'autrefois, à cause du développement inouï des transports, qui rend la concurrence de plus en plus acharnée.

Pour triompher dans cette concurrence, il faut être un homme de volonté et être capable de l'effort; il faut aimer l'effort pour lui-même et s'y entraîner comme à un sport. Voilà ce que tous nos garçons doivent comprendre et nos capitaines plus que les autres.

J'ai inauguré, cette année, des conférences du dimanche, qui s'adressent à nos grands élèves. J'espère que ces conférences contribueront à établir une communauté d'idées sur un certain nombre de questions fondamentales et directrices. Ces idées se répandront ensuite, de proche en proche, parmi les élèves plus jeunes. Il est nécessaire d'établir dans l'École l'unité d'esprit et de vues, sur les graves problèmes qui se posent et qui s'imposent aujourd'hui.

Je suis heureux de pouvoir donner de bonnes nouvelles de l'*École de Guyenne,* qui a été fondée sur le modèle de celle des Roches, par deux de nos anciens professeurs, MM. Picard et Roujol. Cette école avait d'abord été installée dans le château de Bourran, situé dans la banlieue de Bordeaux. La proximité d'une grande ville n'était pas favorable à une école de ce genre, où l'on se préoccupe, non seulement de l'instruction, mais encore de l'éducation. Nos amis l'ont compris et ils viennent de se transporter à Blanquefort, ce qui met une distance plus res-

pectable entre l'école et Bordeaux. M. Roujol me fait part des progrès réalisés, qui sont très satisfaisants. Il ajoute : « Notre cadre est très homogène. Tout le monde se convertit peu à peu à la méthode de la science sociale, maîtres et garçons, et, d'ici un an, nous aurons une belle unité intellectuelle. » Nos meilleurs vœux pour cette filiale de l'*École des Roches*.

Je ne puis malheureusement pas donner les mêmes nouvelles de l'*École du Sud-Est*, fondée par M. Bachelet, avec le concours de quelques parents de nos élèves. On a dû la fermer, après un essai de quatre années. Il est regrettable que les fondateurs n'aient pas su persévérer plus longtemps, car la population lyonnaise, naturellement peu portée vers les nouveautés, ne s'y décide que lentement. Mais, une fois décidée, elle persévère. C'est la persévérance qui a manqué aux promoteurs de l'entreprise, et cependant on ne fait rien sans cela.

Pour obtenir le succès, il faut, en outre, se mettre dans les conditions qui le facilitent et qui l'imposent.

D'abord, au début d'une création de ce genre, il ne faut accepter que des élèves jeunes et n'ouvrir que les classes inférieures, jusqu'à la quatrième seulement. C'est ainsi que nous avons procédé, et cela me paraît une condition indispensable, pour réduire les difficultés au minimum et constituer solidement l'esprit et le cadre de l'École. Dans des Écoles d'un type aussi nouveau, l'introduction, au début, de grands élèves, formés dans des milieux différents et par des méthodes différentes, est presque toujours une difficulté, souvent un danger. Ces élèves ne peuvent être assimilés que s'ils trouvent un cadre solidement établi. Même dans ces conditions, il faut compter sur un fort déchet. Et alors il ne faut pas hésiter à rendre ces garçons à leur famille. L'École nouvelle peut faire des prodiges, elle ne fait pas des miracles.

Une autre condition essentielle me paraît être de développer le plus possible, chez ses collaborateurs, l'esprit d'initiative et le respect des autonomies. Il est d'autant plus nécessaire d'insister sur ce point que cela est directement opposé à la tendance naturelle de l'esprit français. Nous sommes essentiellement des

centralisateurs et des empêcheurs d'initiative. Tout Français a une tendance à jouer les Louis XIV et les Napoléon et nous arrivons ainsi à créer des œuvres qui sont aussi peu solides que celles de ces faux grands hommes, des œuvres qui ne vous survivent pas et qui, même, périssent de votre vivant. Ce genre de grands hommes est une plaie de l'humanité.

Pour créer une œuvre vivante et prospère, il faut maintenir énergiquement les deux conditions suivantes, indiquées par l'observation sociale :

1° Confier chaque service à un chef désigné spécialement et ayant à la fois une large initiative et une entière responsabilité vis-à-vis de l'autorité supérieure.

2° Maintenir énergiquement chaque chef de service dans le cercle de ses attributions et l'empêcher d'intervenir dans les services confiés à ses collègues.

Cette dernière condition est aussi indispensable que difficile à réaliser en France, parce que nous sommes naturellement portés, par notre formation sociale, à négliger ce dont nous sommes chargés et à nous immiscer étourdiment, pour les critiquer, dans les services qui ne nous sont pas confiés. C'est ainsi que tant d'entreprises, créées par des Français, périclitent et finalement passent entre les mains d'entrepreneurs étrangers, plus respectueux, à la fois, de l'autorité et de la libre initiative.

Je poursuis en ce moment une enquête, qui sera publiée dans la *Science sociale*, pour montrer comment et pourquoi tant d'industries françaises passent actuellement entre les mains de patrons étrangers, anglais, allemands, belges, etc... C'est là le grand péril social à l'heure actuelle. C'est le commencement de la colonisation de la France par l'étranger. Il n'est que temps de jeter le cri d'alarme, pour essayer, si cela est encore possible, de sauver notre nationalité menacée. Ce n'est pas impunément qu'un peuple a traversé trois siècles de centralisation et de bureaucratie, aussi bien sous l'étiquette monarchique que sous l'étiquette républicaine.

Il importe que les écoles nouvelles modifient cet état d'esprit et cet état de choses, d'abord dans leur organisation même, ce

qui leur assurera le succès; ensuite, en imprimant à leurs élèves une autre formation, afin de créer ainsi une nouvelle race de patrons, capables de réussir dans leurs affaires et de tenir tête à la concurrence étrangère envahissante.

Le nouveau volume de M. G. d'Azambuja, sur la *Grèce ancienne*, étudiée d'après la *Science sociale*, a servi de guide, cette année, pour l'enseignement de l'histoire dans les classes de huitième et de quatrième, ainsi que l'indiquent plus loin, M. Bertier et Mlle Sainte-Marie. M. Ernest Picard m'écrit à ce propos : « Tous mes compliments pour le nouveau fascicule de la *Science sociale* sur la Grèce ancienne de M. d'Azambuja, c'est un excellent manuel d'histoire grecque, que nous allons adopter à l'*École de Guyenne*. » Il exprime ensuite le vœu que l'ouvrage soit illustré par des gravures et des cartes.

Je ne puis résister, malgré une certaine gêne, d'ailleurs bien faible, à terminer cet article par une petite réclame en faveur de l'École. D'abord, on est toujours mieux servi en se faisant sa réclame à soi-même ; ensuite, pour réussir dans ses entreprises, il ne faut pas avoir une modestie exagérée (Retenez cela, mes chers enfants) ; enfin, il faut bien, de temps en temps, répondre à ses détracteurs.

Il s'agit des deux lettres suivantes adressées à Mme Demolins. Ces deux lettres se confirment et se complètent l'une par l'autre : la première a été écrite par une mère de famille dont le fils était à l'École depuis six mois ; l'autre, par une mère de famille dont le fils, après un séjour de six années, est sorti de l'École l'année dernière, après avoir passé brillamment ses deux baccalauréats.

« Chère Madame, je suis en possession de mon fils depuis hier. Nous sommes si heureux de l'état physique et moral de cet enfant, et, au point de vue de la santé, vous nous rendez un enfant tellement différent de celui que nous vous avons confié, il y a six mois, que je ne puis m'empêcher de venir vous remercier, vous et M. Demolins, d'avoir fondé une école aussi bienfaisante. J'en causais avec une autre maman, hier, sur le quai de la gare, et nous disions lyriquement que si quelque chose, en ce monde, approche de la perfection, c'est l'*École des Roches* (C'est ce passage qui gêne le plus ma modestie). Vous voyez que nous n'y allions pas par quatre chemins ! Je vois avec plaisir que, si Gilbert est ravi de tous ses maîtres, ses maîtres ont l'air d'être aussi bien contents de lui. Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et c'est

grâce à vous, chère Madame, qui nous avez tiré de l'ornière où nous étions enfoncés cet hiver... »

L'intérêt de cette lettre s'augmente de ce double fait que le père est un des médecins les plus en vue de Paris et que, à la rentrée suivante, on nous a confié un second fils. Et c'est ainsi, que, quoi qu'on en dise, la vertu est toujours récompensée.

« Chère Madame, Je ne veux pas tarder un jour de plus à vous dire la satisfaction que nous a causée, à mon mari et à moi, l'heureuse fin de l'éducation de Georges aux Roches et ses succès à son baccalauréat. Vraiment le régime scolaire si ingénieusement institué par M. Demolins et ses amis a produit là une merveille, car j'avais longtemps désespéré que Georges, si délicat, pût travailler assez pour obtenir un résultat tangible. Il a fallu, pour le fortifier, le système excellent de grand air et l'absence de compression morale.

« Je suis tout particulièrement satisfaite des goûts de travail qui ont été inspirés à Georges; il n'a même pas l'idée qu'il puisse, comme hélas! tant de ses amis et voisins, rester un membre improductif de la société, vivre sa vie sans rien faire; — vous lui avez inspiré cette bonne et saine ambition qui consiste à travailler tant à son propre progrès intellectuel qu'à l'avancement de la science. Tout cela me plaît fort, Madame, et je vous prie de le dire aussi bien de la part de mon mari que de la mienne à M. Demolins et à vos excellents collaborateurs... »

N'affaiblissons, par aucun commentaire, l'effet de ces deux lettres.

En terminant, je dois signaler un des résultats très intéressants de la formation donnée à nos élèves de la *Section spéciale* : dès leur sortie de l'École, ils débutent immédiatement dans la vie pratique, gagnant ainsi plusieurs années d'avance sur leurs camarades. Nous en avons déjà donné des exemples. Je signale aujourd'hui le cas de Georges Ferrand, de Louis Glaenzer et d'Albert Snyers, dont on lira les communications dans le journal. Ce dernier nous adresse de Londres une lettre très intéressante que l'on trouvera plus loin aux articles relatifs à la Section spéciale. Non seulement ce garçon débrouillard a réussi à trouver une situation par sa propre initiative, mais il vient de créer un club belge à Londres pour le placement de ses compatriotes! Il faut lire le récit de cette création, faite en pays étranger, par un garçon de dix-huit ans complètement livré à lui-même. Il est vrai qu'il sortait de l'*École des Roches!* Cela explique tout.

Edmond Demolins.

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Fondateur : M. Edmond Demolins.

Conseil d'Administration.

MM.

Edmond Demolins, président.

Maurice Bouts, avocat, administrateur délégué.

Le Vte Ch. de Calan, chargé de cours à la Faculté des lettres de Rennes.

Alexandre André, industriel.

A. Desplanches, magistrat.

Louis Monnier, banquier.

Émile Pierret, publiciste.

Auguste Thurneyssen, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Professeurs.

MM.

Georges Bertier, directeur, licencié ès lettres, chef de la Maison du Coteau.

Henri Trocmé, licencié ès lettres, chef de la Maison des Sablons.

Bernard Bell, gradué B.-A. de l'Université de Cambridge, chef de la Maison des Pins.

R.-C. Coulthard, gradué M. A. de l'Université d'Oxford, chef de la Maison de la Guichardière.

Paul Jenart, ingénieur-agronome, ancien élève de l'*Institut agronomique*, chef de la Maison du Vallon.

Edmond Cuny, ancien élève de l'Institut philologique de St-Pétersbourg.

Jules Demolins, licencié ès sciences.

René Des Granges, licencié ès lettres.

Georges Dupire, ancien élève de l'École des Arts décoratifs.

A. Fraysse, docteur ès sciences, professeur et lauréat de l'Université.

F. Grunder, gradué de l'Université de Genève.

M. Jungné, licencié ès sciences, professeur de l'Université.

Gustave Lange, licencié ès sciences, ancien professeur de l'Université.

A. Massoutié, licencié ès sciences.

F. Mentré, licencié ès lettres, professeur de l'Université.

G. Moulins, licencié ès sciences, ingénieur chimiste.

J. Oddes, licencié ès lettres et philosophie.

M. Ouinet, professeur de l'Université, diplômé du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique.

O. Saenger-Kerstner, ancien élève du Pedagogium de Godesberg.

Maurice Storez, architecte diplômé par le Gouvernement.

Paul Thiry, licencié ès lettres.

Joseph Wilbois, licencié ès sciences, ancien élève de l'*École normale supérieure*.

Armand Parent, chef du « Quatuor Parent ».

Octave Corbusier, 1er prix du Conservatoire royal de Liège et de l'École de musique de Verviers.

Louis Bonjean, 1er prix du Conservatoire royal de Bruxelles et de l'École de musique de Verviers.

Albert Raugel, ancien élève de la *Schola cantorum*.

MMmes

Edmond Demolins, maîtresse de maison de la Guichardière.

Georges Bertier, maîtresse de maison du Coteau.

B. Bell, maîtresse de maison des Pins.

Henri Trocmé, maîtresse de maison des Sablons.

Paul Jénart, maîtresse de maison du Vallon.

MMlles

Valentine Sainte-Marie, diplômée du brevet et du certificat d'aptitude pédagogique.

Thérèse Sainte-Marie, diplômée du brevet supérieur.

Berthe Derousseau, 1er prix du Conservatoire royal de Bruxelles et de l'École de musique de Verviers.

Aumônier : M. l'abbé GAMBLE.
Pasteur : M. Jean MONNIER, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris.
Médecin : M. le Dr CARCOPINO.
Professeur de gymnastique : M. Victor PERRET.
Économe : M. Justin CHAMPENOIS.
Infirmier : M. Henri MINIER.
Capitaine général : Jacques MUSNIER.

LISTE DES ÉLÈVES

I. — MAISON DU VALLON.

1. Maurice AUBRY, a passé un an en Angleterre.
2. Lucien BERTHET, n'a pas encore fait de stage.
3. Jean BIESIKIERSKI, parle allemand.
4. Maurice BITOUZÉ, n'a pas encore fait de stage.
5. André BOURGEOIS, id.
6. Pierre BOUTHILLIER, a passé six mois en Angleterre.
7. Roger BOVET, parle allemand.
8. Jacques CASTAN, a passé trois mois en Angleterre.
9. Jean CASTAN, a passé six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
10. André CHARPENTIER, a passé trois mois en Angleterre.
11. Jean COLIN, a passé cinq mois en Angleterre.
12. Guy DE COUBERTIN, parle allemand, six mois en Angleterre.
13. Raymond DECAUVILLE, a passé six mois en Angleterre.
14. Jean DESPLANCHES, trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
15. Édouard ECHALIÉ, n'a pas encore fait de stage.
16. Jean FABRA, id.
17. Louis FABRA, id.
18. Marcel FERRAND, parle russe, fait son stage en Angleterre.
19. Léon GARDÈRES-ROUX, n'a pas encore fait de stage.
20. Adam DE GIZYCKI, a passé un an en Angleterre.
21. Henri GOETZ, parle allemand.
22. Raymond HERR, n'a pas encore fait de stage.
23. Marcel JAPY, parle allemand.
24. Henri DE LA BRUYÈRE, a passé six mois en Angleterre.
25. Jules LATIF, parle anglais.

26. Pierre Latif, parle anglais.
27. Paul Lebouteux, n'a pas encore fait de stage.
28. Jean de Mareuil, id.
29. Pierre Marteau, six mois en Allemagne, fait son stage en Angleterre.
30. Frédéric Mason, cinq mois en Allemagne, parle anglais.
31. Pierre Matras, a passé trois mois en Angleterre.
32. André Mémin, fait son stage en Angleterre.
33. Pierre Mofroy, n'a pas encore fait de stage.
34. Pierre Muscat, parle allemand.
35. Alfredo Pacheco, parle anglais.
36. René Scapini, n'a pas encore fait de stage.
37. Robert de Séréville, six mois en Angleterre, six mois en Allemagne.
38. Jean Steiner, a passé six mois en Angleterre.
39. Alfredo de Valenzuela, n'a pas encore fait de stage.
40. Raoul Vandenheuvel, a passé six semaines en Angleterre.
41. Jacques Vincent, n'a pas encore fait de stage.

II. — Maison des Pins.

1. Jean Bertrand, a passé cinq mois en Angleterre.
2. Guy Carron de la Carrière, n'a pas encore fait de stage.
3. Louis Charonnat, fait son stage en Angleterre.
4. Antoine Cortada, n'a pas encore fait de stage.
5. Paul Derihon, id.
6. Jacques Dupas, a passé six mois en Allemagne.
7. Dudley Ellis, parle anglais.
8. Henri Ferrand, a passé six mois en Angleterre, parle russe.
9. Washington de Figueiredo, a passé deux mois en Angleterre.
10. Gabriel Filleul-Brohy, parle allemand, fait son stage en Angleterre.
11. Jacques Filleul-Brohy, n'a pas encore fait de stage.
12. Raoul de Freitas, id.
13. René Gerson, parle allemand.
14. Édouard Giraud, parle allemand et russe.
15. Bernard Kablé, parle anglais.
16. Pierre Leplat, six mois en Angleterre, six mois en Allemagne.
17. Jacques de Montuel, parle anglais.
18. Sébastien Naon, n'a pas encore fait de stage.
19. Louis Nozal, parle allemand, trois mois en Angleterre.
20. Jules de Paillette, n'a pas encore fait de stage.

21. Maurice DE PAILLETTE, n'a pas encore fait de stage.
22. Vincent DE PAILLETTE, id.
23. Yves PILON-FLEURY, parle anglais, six semaines en Allemagne.
24. Henri PINGUSSON, a passé quatre mois en Allemagne, fait son stage en Angleterre.
25. Jean PINGUSSON, fait son stage en Angleterre.
26. Paul PLISSON, n'a pas encore fait de stage.
27. Jean DE POURTALÈS, a passé neuf mois en Allemagne, parle anglais.
28. Pierre PUSINELLI, n'a pas encore fait de stage.
29. Raymond SCHLUMBERGER, parle anglais.
30. André DE SILVEIRA-CINTRA, a passé huit mois en Angleterre, un mois en Allemagne.
31. Félix DE SILVEIRA-CINTRA, id.
32. Maurice TAILHADES, parle anglais.
33. Albert THIÉBAUT, a passé six mois en Allemagne.
34. Gilbert TRIBOULET, n'a pas encore fait de stage.
35. Francis TRIBOULET, id.
36. Georges WATEL, a passé neuf mois en Angleterre.
37. François DE YTURBE, parle anglais.

III. — MAISON DE LA GUICHARDIÈRE.

1. Louis BÉLIÈRES, six mois en Angleterre, deux mois en Allemagne.
2. Robert BENOIT, a passé trois mois en Angleterre.
3. Gian Luigi CAVAZZA, n'a pas encore fait de stage.
4. Armand DAVEL, six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
5. Léon DESPRET, un an en Angleterre, trois mois en Allemagne.
6. André FERRAND, parle allemand et russe, fait son stage en Angleterre.
7. Robert FIRMIN-DIDOT, un an en Angleterre, un mois en Allemagne.
8. Léon FORESTIER, a passé six mois en Angleterre.
9. Robert GILLET, a passé trois mois en Allemagne.
10. Georges GOMY, a passé un an en Angleterre.
11. Alexandre KRYZANOWSKI, parle allemand.
12. Jacques LACHAPELLE, n'a pas encore fait de stage.
13. Jean LAUER, parle anglais et allemand.
14. René LOUBET, a passé six mois en Angleterre.
15. Ivan DE MAIGRET, n'a pas encore fait de stage.
16. Olivier PILLET, trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
17. Lucien RIOM, parle anglais.

18. Roger Riom, trois mois en Angleterre, fait son stage en Allemagne.
19. Édouard Sahler, n'a pas encore fait de stage.
20. Christian Schlumberger, parle anglais et allemand.
21. Pierre Suleau, fait son stage en Angleterre.
22. Maxime Tassu, n'a pas encore fait de stage.
23. Maurice Vacher, n'a pas encore fait de stage.

IV. — Maison du Coteau.

1. Charles Brueder, a passé un an en Angleterre.
2. Jean Brueder, a passé trois mois en Angleterre.
3. Adrien Charlier, n'a pas encore fait de stage.
4. Joseph Comaléras, a passé deux mois en Angleterre.
5. Maurice Cronier, parle anglais.
6. Eugène Dauprat, fait son stage en Angleterre.
7. Félix Durandy, a passé un mois en Angleterre.
8. Pierre Foissey, a passé six mois en Angleterre.
9. Ernest Franzoni, n'a pas encore fait de stage.
10. Pierre Garreau, trois mois en Allemagne, fait son stage en Angleterre.
11. Paul Giraud-Jordan, fait son stage en Angleterre.
12. Robert Glaenzer, a passé trois mois en Angleterre, parle allemand.
13. Eudoxe Grigorovitza, a passé un mois en Angleterre, parle allemand.
14. Jacques Hervey, trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
15. Jacques de la Bruyère, a passé trois mois en Angleterre.
16. Hervé de la Motterouge, a passé trois mois en Allemagne.
17. René Lorillon, six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
18. Pierre Lyautey, parle allemand.
19. Octave Mentré, a passé un mois en Angleterre.
20. Jacques Musnier, trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
21. André Prieur, n'a pas encore fait de stage.
22. Raymond Prieur, un mois en Angleterre, six mois en Allemagne.
23. Jean de Saint-Maur, n'a pas encore fait de stage.
24. Paul Sauvaire-Jourdan, a passé six mois en Angleterre.
25. Louis Sprauel, a passé trois mois en Angleterre.
26. Hans Spyker, id.
27. Guy Thurneyssen, id.
28. Henry de Turckheim, parle anglais et allemand.

LES MENDIANTS, par Maurice CRONIER.

LA NOUVELLE CLASSE DE MODELAGE.

29. Maurice DE TURCKHEIM, parle anglais et allemand.
30. John WADDINGTON, id.

V. — MAISON DES SABLONS.

1. Édouard ADLER, neuf mois en Angleterre, un an et demi en Allemagne.
2. Maurice DE BARRAU, a passé trois mois en Angleterre, parle allemand.
3. Étienne DE BARY, a passé six mois en Angleterre, parle allemand.
4. Robert DE BARY, a passé trois mois en Angleterre, parle allemand.
5. Constantin CANDEIRA, a passé six mois en Allemagne.
6. Robert DELMAS, trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
7. Pierre GUIRAUD, a passé six mois en Angleterre.
8. Ernest HARILAOS, fait son stage en Angleterre.
9. Henri JÉQUIER, a passé six mois en Angleterre.
10. Hervé LABUSSIÈRE, cinq mois en Allemagne, parle anglais.
11. René LAGIER, quatre mois en Allemagne.
12. Gontran DE LA MARQUE, parle anglais.
13. Jean LANGER, a passé quatre mois en Angleterre.
14. Marcel LANGER, parle allemand.
15. Édouard LATUNE, a passé six mois en Angleterre.
16. Pierre MONNIER, a passé trois mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
17. Jean MOUSSY, a passé trois mois en Allemagne, parle russe.
18. Pierre MOUSSY, parle allemand et russe, fait son stage en Angleterre.
19. Manuel PACHECO, parle anglais.
20. Marcel PLANQUETTE, six mois en Angleterre, six semaines en Allemagne.
21. Robert REQUÉDAT, n'a pas encore fait de stage.
22. Louis ROCHER, a passé six mois en Angleterre.
23. Marcel ROUGEAULT, a passé six mois en Angleterre.
24. Jean SALATHÉ, n'a pas encore fait de stage.
25. Charles SIOU, a passé trois mois en Angleterre, parle russe.
26. Ludomir DE SMORCZEWSKI, parle anglais et allemand.
27. Jean THIERCELIN, a passé six mois en Angleterre.
28. Jean THURET, a passé trois mois en Angleterre.
29. Jean VERDET, a passé six mois en Allemagne.

VI. — ÉLÈVES A L'ÉTRANGER.

1. Louis CHARONNAT, à Bromley.

2. Eugène Dauprat, à Brighton.
3. André Ferrand, à Londres.
4. Marcel Ferrand, à Dulwich.
5. Gabriel Filleul-Brohy, à Watford.
6. Pierre Garreau, à Eastbourne.
7. Paul Giraud-Jordan, à Eastbourne.
8. Ernest Harilaos, à Winchfield.
9. Paul Lambert, à Holt.
10. Pierre Marteau, à Brighton.
11. André Mémin, à Hampstead.
12. Pierre Moussy, à Eastbourne.
13. Maxime Oberlé, à Cochem-sur-Moselle.
14. Jean Pingusson, à Caterham Valley.
15. Henri Pingusson, à Rhyl.
16. Germain de Reyles, à Godesberg-sur-le-Rhin.
17. José de Vigo, à St-Leonard's-on-Sea.

LES STAGES A L'ÉTRANGER

Nous avons continué à placer à tour de rôle nos petits élèves dans des écoles ou des familles d'Angleterre et d'Allemagne. J'ai exposé les conditions de ces stages dans les deux derniers numéros du *Journal de l'École*. On se rappelle que la principale est l'isolement rigoureux de chacun de nos garçons à l'égard de tout élément français.

Nous avons eu ainsi, pendant la dernière année scolaire (et indépendamment de 34 stages de vacances, variant de 4 à 8 semaines) :

	TERME D'AUTOMNE	TERME D'HIVER	TERME DE PRINTEMPS
En Angleterre	13 garçons.	9 garçons.	15 garçons.
En Allemagne	5 —	4 —	3 —

soit en tout 49 trimestres.

Ces chiffres marquent, avec une progression sensible de

stages d'Angleterre (37, au lieu de 25 l'an dernier), un fléchissement de ceux d'Allemagne. Nous y sommes attentifs, et nous comptons bien y porter remède. Il faut que nos garçons et leurs familles se rappellent tout ce qu'il y a aujourd'hui de précieux à apprendre chez les Allemands, et combien il est nécessaire, pour des hommes de science, d'industrie, ou de commerce, d'aller là-bas chercher les armes pacifiques qui leur permettront de lutter contre de si redoutables rivaux.

Henri TROCMÉ.

On a bien voulu me communiquer les lettres écrites d'Allemagne, l'an dernier, par un de nos élèves âgés de 12 ans. J'en reproduis quelques extraits ci-dessous. On y trouvera, ce me semble, un bon raccourci de ce que sont nos stages; on y pourra suivre de semaine en semaine les expériences de l'enfant, son impression sincère sur ses progrès en allemand, et peut-être même y relèvera-t-on quelques indices de ce qu'un jeune caractère peut gagner là-bas d'indépendance et de virilité.

Mai 1906. « J'ai fait un très bon voyage; j'ai dormi presque toute la nuit. En arrivant à Cologne (Köln en allemand), le professeur m'a fait déjeuner et en attendant l'heure du train pour Herchen, nous sommes sortis de la gare. Nous avons vu la cathédrale, dont je t'ai envoyé la carte postale. Nous avons passé aussi sur le pont du Rhin (il faut payer deux pfennigs). Sur ce pont, passent les trains, les tramways, les voitures, les piétons, les conduites d'eau, de gaz et d'électricité; je t'en ai envoyé aussi la carte postale. Ensuite nous sommes revenus à la gare pour prendre le train pour Herchen.

« Dès notre arrivée, M. le Recteur Lindemann a été charmant; il était venu à la gare avec le petit Cintra, qui repartait le soir même pour la France. Après déjeuner, j'ai causé un peu avec Cintra en français. Ensuite nous avons pris le thé avant son départ. La nourriture n'est pas comme chez nous; elle est préparée à l'allemande, mais elle est très bonne quand même ».

Mai. « Ici on dort très bien parce que l'on est au grand air jour et nuit. Mes nouveaux camarades ont été très gentils avec moi : ils sont tous allemands, mais il y en a un qui sait quelques mots de français.

« Figure-toi qu'au moment d'ouvrir ma malle je n'ai jamais pu retrouver les clefs; j'ai dû les oublier à la douane allemande. Alors M. Lindemann m'a envoyé chercher un serrurier. Je me suis trompé de maison et il a fallu que je me débrouille (tout cela en allemand naturellement)...

« Tout le monde me parle allemand et j'ai déjà appris quelques mots. Il y a des moments durs et quand je pense à ce que je suis séparé de vous, si

loin! j'ai envie de pleurer, mais je pense à ce que tu m'as dit, je me raidis un peu et ça passe. »

Mai. « Je commence bien à m'habituer ici. On dort bien, on mange bien, on s'amuse bien. Malgré mon appréhension, mes petits camarades et mes professeurs sont très gentils avec moi et je sens déjà que je fais des progrès en allemand.

« Hier, c'était la fête de M. Lindemann. Le matin pour le déjeuner on a mis sur la table un gâteau monstre comme je n'en avais jamais vu. Il avait au moins 50 centimètres de diamètre. Il était très bien décoré et les courbes du dessin étaient des plus gracieuses. Après déjeuner je me suis acheté une canne ferrée, qui m'a coûté 50 pfennigs. Nous avons fait une grande promenade.

« M. Lindemann avait loué un grand char-à-bancs où nous pouvions tenir tous, et qui nous a conduits dans un petit village. De là nous avons fait l'ascension de la montagne. Nous avons pris le café dans une auberge où tous les garçons étaient réunis et nous sommes redescendus. Nous avons fait environ 12 kilomètres. Le soir, à la fin du dîner, tous les petits garçons ont défilé avec des lanternes vénitiennes pour venir lire un compliment à M. Lindemann, et la fête a duré jusqu'au coucher. »

Mai. « Je suis très bien installé ici. La maison ressemble un peu au chalet Kerdor que nous avons occupé à Lancieux, mais elle est beaucoup plus grande et plus haute. Elle s'appelle « Siegeck ». Derrière la maison, il y a un petit jardin, deux assez grandes pelouses de gazon et cinq gros arbres qui donnent beaucoup d'ombre. Devant la maison, mais de l'autre côté de la route, il y a un jardin potager.

« Il n'y a pas de grands dortoirs, mais des chambres de quatre lits. La mienne est au premier étage et a deux fenêtres sur la route, ayant vue sur la Sieg. Le Pedagogium où se font les classes est de l'autre côté de la rivière sur une hauteur.

« Mes professeurs et mes camarades sont très bons pour moi. Nous sommes dix garçons.

« Il y a deux églises à Herchen : l'église catholique est la plus rapprochée de Siegeck. M. le curé ne comprend pas le français. Il a un air sévère et grave, mais il paraît qu'il est bon tout de même. »

Mai. « Voici l'horaire de chaque jour. Le matin, M. le Recteur vient nous réveiller à 6 heures et il faut s'habiller vivement; en une demi-heure il faut faire une toilette complète; de 6 h. 1/2 à 7 heures, nous repassons les leçons. Nous prenons un peu de café (presque toujours sans sucre), et à 7 h. 1/4 nous montons à pied jusqu'au Pedagogium où la classe commence à 7 h. 1/2; à 10 heures, on sonne le petit déjeuner (ou *frühstück*), qui se compose généralement de deux ou trois tartines de beurre avec saucisson ou charcuterie et d'un verre de cacao. Ensuite, récréation d'un quart d'heure occupée à la gymnastique, jeux, etc... La situation du Pedagogium est admirable; elle est sur une hauteur, qui domine la vallée de la Sieg, et la vue sur la forêt est superbe. Nous rentrons ensuite en classe où nous travaillons jusqu'au moment de redescendre à Siegeck.

Nous déjeunons de 1 h. 1/4 ou 1 h. 1/2 à 2 heures. Nous avons par exemple : potage; — viande et pommes de terre; — macaroni; — compote.

A 2 h. 1/4, étude pour faire les devoirs;

A 4 h. 1/2, clochette du goûter (sandwichs et cacao);

De 5 à 7 heures, temps libre (jeux, bicyclette, dessin, etc.);

A 7 heures, dîner, où on nous sert par exemple : jambon; — œufs; — pommes de terre; — salade.

On boit peu ou pas aux grands repas, mais plutôt aux petits repas. »

Juin. « Hier et avant-hier, nous avons eu vacances et nous avons fait un grand voyage. Nous sommes partis d'Herchen à 5 heures du matin par chemin de fer jusqu'à Rudesheim. De là nous avons pris un bateau pour descendre le Rhin jusqu'à Coblentz où nous avons déjeuné. Ensuite nous avons visité le château de Stolzenfels qui est très beau; je crois qu'il appartient à l'Empereur. Sur toutes les montagnes qui dominent les rives du Rhin il y a des châteaux; quelques-uns sont très beaux, d'autres sont en ruines, mais l'ensemble est magnifique. Le Rhin coule entre deux versants de montagnes couverts de vignes presque partout...

« En classe, ça marche bien; je continue ma 5e et je suis assez facilement les questions. Je réponds à mon tour et même quelquefois si je sais une réponse que les autres ne savent pas.

« Tu me demandes pour les g : ici on le prononce tantôt dur comme dans giebt, tantôt mouillé comme dans « guten morgen » qui s'entend « gouten moryen ».

« J'ai eu quelques petits ennuis, mais je me dis qu'il faut bien savoir supporter quelques petites misères pour apprendre une langue. Ça fait peut-être partie du programme. En tous cas je parle maintenant à peu près couramment. J'ai bien encore parfois quelques hésitations, mais je ne suis jamais embarrassé pour causer et je me tire très bien d'affaire en tous les cas qui peuvent se présenter.

Juillet. « De temps en temps, le dimanche, nous faisons en promenade la petite guerre « Felddienst ». Les garçons sont divisés en deux camps et on part pour la forêt avec tous les ustensiles. Un camp plante son drapeau sur une colline déboisée et l'autre camp se disperse dans la forêt. Le premier camp, muni de lorgnettes, ne doit pas se laisser approcher à plus d'une distance convenue, sans avoir découvert, signalé et combattu l'ennemi. S'il se laisse cerner par un nombre suffisant d'ennemis, avant d'avoir pris des mesures de défense, il est prisonnier. Alors tout le monde se réunit et on appelle au goûter.....

« ... Maintenant, je parle l'allemand aussi facilement que le français. »

Juillet. « Je serais bien heureux si vous vous décidiez, maman et toi, à venir me voir à Herchen comme vous me l'avez presque promis. Si vous vous décidez, prenez à Clermont le train qui arrive vers 6 heures du soir à Paris. Il y a un autre train qui part à 10 heures de la gare du Nord directement pour Cologne. A la douane belge il n'y a pas de difficultés, à la douane allemande, attention! Il faut savoir quelques mots d'allemand.

« En passant à Aachen (Aix-la-Chapelle), il faudrait voir la cathédrale. A Cologne (Köln en allemand), on a le temps de voir la cathédrale et le pont avant le départ pour Herchen.

« Quand vous serez arrivés à Herchen, vous n'aurez plus à vous inquiéter de rien. Je serai là [1]. »

Henri PINGUSSON.

LE PATINAGE AU VALLON

LES SOIRÉES DU DIMANCHE AU VALLON

Nous menons au Vallon une vie très douce quoique très active, d'où la gaîté est loin d'être exclue.

L'affabilité dévouée et inlassable des maîtres de maison, l'union des professeurs dans un même élan vers un but com-

1. Ce « Je serai là », est admirable. « Moi seul et c'est assez. » La voilà bien, l'éducation des Roches; non seulement elle prépare nos garçons à se « tirer d'affaire » eux-mêmes; mais elle les prépare aussi à tirer d'affaire... leurs parents.

mun, la confiante et docile affection des élèves grands et petits contribuent à y faire régner une atmosphère de franche et cordiale intimité dont la vie se montre parfois si avare, que nous ne saurions trop en apprécier le charme et la valeur.

Pendant la semaine, les occupations très nombreuses de chacun empêchent les réunions prolongées; mais le dimanche, la bonne vie de famille reprend ses droits et chacun s'efforce, selon la mesure de ses moyens, de la rendre plus chaude et plus gaie.

Presque toutes les soirées du dimanche ont commencé par une audition musicale, véritable petit régal dû au talent et à la complaisance de M. Corbusier. Quelquefois, M. Bonjean a exécuté avec lui des trios très appréciés; celui tiré de *Manon* a surtout valu aux exécutants un véritable succès; M. Jenart a aussi contribué à varier le programme musical de nos petites soirées en chantant de temps en temps quelque ravissante romance de Botrel; M. Grunder nous a souvent amusés par ses chansonnettes allemandes, et la bonne volonté de Mlle Th. Sainte-Marie a été bien des fois requise pour accompagner au piano instruments ou chants.

Pierre Bouthillier, l'un des organisateurs infatigables de nos petites fêtes, a souvent interprété avec intelligence et goût de jolies poésies ou d'amusants monologues; Guy de Coubertin, Pierre Muscat et Alfred Pacheco en ont aussi récité quelques uns, toujours très applaudis, et M. Dupire a bien voulu nous dire, à plusieurs reprises, de petites pièces que tout le monde a beaucoup appréciées.

Une comédie en un acte, *Rosalie*, jouée avec beaucoup d'entrain au début de l'année par Arthur Bosch, Jean Desplanches et Guy de Coubertin, a ouvert la série des comédies ou charades improvisées qui, à plusieurs reprises, ont terminé joyeusement nos soirées.

Plusieurs conférences avec projections lumineuses ont été faites par les professeurs ou de grands élèves de la maison. Les sujets étaient bien choisis pour captiver l'attention des garçons : la pêche à la sardine et les côtes de Bretagne; les côtes,

de Brest à Saint-Sébastien; les côtes de la Méditerranée; enfin deux conférences consacrées à « la marine ancienne » et « la marine moderne » ont permis aux garçons de suivre, dans ses différentes phases, l'évolution de notre flotte. Je ne terminerai pas l'énumération des projections, sans parler de la soirée où l'on vit défiler successivement, sur l'écran blanc, les silhouettes de professeurs de l'Ecole, très joliment dessinées par Robert de Séréville. Chaque apparition nouvelle provoquait, de la part des élèves, des exclamations, même quelques interpellations extrêmement amusantes.

Souvent, les grands ont cédé aux plus petits les honneurs de la soirée, en en consacrant plusieurs à des représentations de Guignol que Pierre Bouthillier et Pierre Matras ont su rendre très amusantes pour tout le monde.

Nos soirées n'exigent pas tout le temps la tranquillité que nécessitent les auditions musicales ou les représentations: la danse a toujours eu sa bonne part dans nos programmes, et nous avons constaté à maintes reprises la bonne tenue et l'entrain des grands à nos sauteries du dimanche: espérons que l'an prochain le nombre des danseurs sera doublé, et que les plus jeunes suivront l'exemple de leurs aînés; mais les danses modernes, et même très modernes, ne sont pas seules en faveur ici: le menuet, la gavotte et la pavane ont été exécutés avec beaucoup de grâce et d'aisance, le Mardi gras, par Jean Desplanches, Pierre Bouthillier, Jean Fabra, Jean de Mareuil, Guy de Coubertin, Pierre Marteau, Alfred Pacheco et Joseph de Vigo, costumés en marquis et marquises Louis XV. Ils avaient, avec beaucoup de bonne volonté, sacrifié bien des temps libres, après le dîner, pour venir aux répétitions, très facilitées par la docilité et la bonne humeur qu'ils y apportaient tous.

Je viens de parler du Mardi gras! Avec quel entrain il fut préparé au Vallon! Dix jours avant la fête, il fut décidé que tout le monde se déguiserait. Aussi chacun contribua à la fabrication de son costume; mon bureau et ma chambre furent vite transformés en ateliers, et pendant tous les temps libres, rien n'était gentil comme le tableau de ces garçons assis sur

les tables, sur les chaises, par terre, au milieu d'étoffes de toutes couleurs, de rubans, de dentelles, de papiers, découpant, collant, taillant, essayant, dessinant, et même tirant maladroitement l'aiguille enfilée d'une longueur démesurée; mais le succès couronna les efforts et, le Mardi gras, la matinée de l'Ecole fut ouverte, au Vallon, par l'entrée d'un cortège très original et très gai, qui traversa le hall et le salon pour arriver à la salle à manger, entièrement ornée de guirlandes de houx, dues au travail patient de Mme Jenart et des garçons de la maison.

Parmi les plus jolis costumes confectionnés avec le concours des enfants, l'on remarquait un groupe de Normandes portant les coiffes de chaque grande ville du pays; mais l'énumération serait trop longue, et l'ensemble des costumes était si heureux, qu'il serait difficile de donner la préférence à l'un d'eux.

La préparation de toutes ces petites fêtes, auxquelles chacun de nous contribue, est un excellent moyen de rapprochement entre professeurs et élèves, et fortifie de plus en plus la vie de famille saine et forte dont nous nous efforçons tous d'entourer nos garçons. Puissent ces chers enfants le comprendre et conserver l'impression, à la fois virile et tendre, des heures d'intimité où ils auront compris que nous les aimons; puisse la franche cordialité de nos rapports leur faciliter la période de développement et de transformation intellectuelle et morale vers laquelle tout converge, dans l'Éducation nouvelle.

En terminant, qu'il me soit permis d'être ici l'interprète de tous les habitants du Vallon en exprimant notre gratitude à M. Jenart, toujours soucieux de rendre à tous la vie de devoir douce et facile, et à Mme Jenart qui, non seulement contribue par sa bonne grâce à la gaîté et à l'entrain de nos petites fêtes, mais les termine toujours par la distribution de friandises et de rafraîchissements, à laquelle les garçons sont loin d'être insensibles.

Que bien longtemps encore continuent au Vallon les traditions de confiance, d'affection réciproque et de franche gaîté, qui règlent et fortifient tous ceux qui, professeurs et enfants, pour

suivent le même but : La prospérité et le développement de notre chère maison, et de l'École tout entière.

Valentine SAINTE-MARIE.

BACCALAURÉAT

Session 1906.

Classe de Philosophie.

Un candidat, reçu : René SAQUET.

Classes de Mathématiques.

5 candidats, 4 reçus :

1. Maurice BOSQUET, reçu, avec mention *assez bien,* à l'Institut électrotechnique de Nancy, et reçu au baccalauréat ès sciences ;
2. Georges LECOINTRE, mention *bien;*
3. Pierre de ROUSIERS, mention *assez bien;*
4. Guy THURNEYSSEN.

Un 5e candidat s'est présenté, en juillet seulement, après une maladie. Il a été ajourné.

Classe de 1re.

1re B. — 7 candidats, 7 reçus :

1. Louis BÉLIÈRES ;
2. Jean DESPLANCHES, mention *assez bien ;*
3. Robert FIRMIN-DIDOT ;
4. Jacques MUSNIER, mention *assez bien;*
5. Marcel PLANQUETTE ;
6. Olivier PILLET se présentait seul, sans avoir suivi tous les cours de la classe de 1re) ;
7. André PUSINELLI.

1re C. — 4 candidats, 4 reçus :

1. Octave MENTRÉ, mention *assez bien ;*
2. Jacques MUNIER ;

3. Marcel PLANQUETTE, mention *assez bien*;
4. René LORILLON.

1re D. — 2 candidats, 2 reçus :

1. Jacques MUSNIER, mention *bien*.
2. Armand DAVEL (se présentait seul).

Total : Candidats présentés		17	
— reçus.	.	16	11 en juillet, 5 en novembre.
Diplômes obtenus	.	19	dont 8 avec mention.

II

LE TRAVAIL CLASSIQUE

LES ÉTUDES EN 1906-1907

Les baccalauréats. — Dans un intéressant article du *Journal de Genève*, M. Ferrière notait les succès des Écoles nouvelles aux examens d'État. Faites pour un tout autre but, elles font encore recevoir leurs élèves au baccalauréat, comme par surcroît. En France, c'est fort heureux. On sait que cet « intéressant » examen reste la pierre de touche de toute éducation intellectuelle.

Nous avons eu, à la fin de l'année dernière et au commencement de cette année, des résultats inespérés. Oserai-je dire que je les aurais aimés moins complets? Il est un peu pénible de voir derrière soi son plus beau succès, de se dire que jamais plus on n'atteindra ce maximum. Il est possible, d'ailleurs, que je ne sois pas assez optimiste, et que les résultats futurs me démentent. Voilà un démenti que je souhaite de tout cœur.

Les inspections. — Une des principales innovations de cette année fut la création d'inspections régulières. Elles nous furent extrêmement utiles, à cause du stimulant constant qu'elles nous ont donné et des conseils précieux que nous apportèrent des spécialistes de valeur indiscutée. On ne nous accusera pas d'avoir peur de la lumière : nous ouvrons les portes toutes grandes à nos collègues universitaires et nous sollicitons leurs avis. En général, ils furent satisfaits de nos élèves. Un des inspecteurs littéraires m'écrit : « J'ai été fort intéressé par tout ce que j'ai vu aux Roches et j'ai admiré l'intelligence et le succès avec

lequel vous innovez en pédagogie ». Et il voulut bien trouver nos élèves « très attrayants et très vivants ».

Et un inspecteur scientifique : « Certains parlent de l'École des Roches comme d'une maison « où l'on ne travaille pas ». Je souhaiterais à la moyenne de nos lycéens de travailler aussi bien, et aussi intelligemment, que la moyenne de vos élèves interrogés par moi. »

Nos inspecteurs pour les lettres furent M. Albert Petit, professeur au lycée Janson; M. Monet, professeur au lycée Condorcet et ancien directeur des Roches; M. Le Coz, professeur de première au lycée d'Évreux; M. l'abbé Baudin et M. Feyel, professeurs au collège Stanislas.

Pour les sciences, nous eûmes M. Maluski, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Versailles; M. Laisant, examinateur d'entrée à l'Ecole Polytechnique; M. Bourlet, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers. Les livres de M. Laisant et de M. Bourlet sont célèbres et font autorité.

Il est difficile de raconter par le menu ces inspections, dont chacune eut son utilité et son intérêt particuliers.

M. Laisant et M. Bourlet voulurent bien nous faire de captivantes causeries sur l'enseignement mathématique. Le premier insista sur la nécessité du réalisme et du concret; le second nous exposa la raison d'être et le plan de la géométrie nouvelle et nous donna des conseils très pratiques sur la manière de l'enseigner.

M. Maluski résuma ses impressions et ses conseils en quelques maximes précises que nous n'avons cessé de redire pendant l'année et qui contribueront au succès de nos candidats et à la bonne éducation de tous.

M. Baudin a interrogé les élèves de Philosophie et de Mathématiques. Il a trouvé ces classes en progrès sur celles des années précédentes. Les réponses des mathématiciens l'ont particulièrement satisfait.

M. Albert Petit, content des élèves de seconde, a eu à constater la paresse en histoire et géographie de quelques élèves de première comme aussi quelques grosses fautes en latin de ces

mêmes indifférents. Il donna, dans ces deux classes, les plus utiles conseils sur la précision nécessaire du devoir français, la nécessité du cadre dans une narration historique... Il enthousiasma professeurs et élèves en expliquant avec beaucoup de vie et d'esprit une version latine.

M. Feyel eut sur les élèves de première le même sentiment que M. Albert Petit. Deux ou trois d'entre eux négligent l'histoire. La troisième et la cinquième lui donnèrent une tout autre impression. Mais comment nos élèves, même les meilleurs, ne sembleraient-ils pas tout petits auprès de ce savant qui se rappelle tout, qui ne donne pas une idée générale sans l'appuyer d'une armée de faits, qui se plaît aux synchronismes les plus inattendus et les plus certains cependant?

Les Probestünden. — La seconde innovation importante fut celle des *leçons d'essai*, des *Probestünden*. C'est de Bieberstein que je l'ai rapportée; je ne sais si on doit au Dr Lietz l'invention de ces classes d'épreuve; toujours est-il que je ne les ai vues que là et qu'elles fonctionnent avec succès dans les *Landerziehungsheime* d'Allemagne. A tour de rôle, chacun d'entre nous fait sa classe devant ceux de ses collègues qui veulent y assister. La classe faite, on parle des méthodes d'enseignement, non abstraitement et en l'air, mais en partant de ce qu'on vient de voir. Le directeur résume les opinions et donne la sienne.

Nous jugeons très importante cette institution; nous la perfectionnerons encore. Elle nous semble indispensable pour la formation pédagogique des jeunes professeurs et pour l'unité des méthodes d'enseignement à l'École. Faisons notre examen de conscience : nous y avons déjà tous gagné.

L'histoire a eu sa part royale dans les autres « nouveautés » de cette année. Le grand jour de la semaine fut le lundi. Nous avons eu nos « lundis ».

L'histoire de l'art. — De 3 à 4, dans la salle à manger du Coteau, toute décorée de photographies, de gravures, de tableaux, voire même de statues, et à certains jours transformée en délicieux bazar exotique, tour à tour M. Desgranges et M. Storez nous ont raconté la vie et l'œuvre des grands maîtres de l'art.

Pierre Monnier résume — autant qu'on peut les résumer — ces conférences qui furent de vrais régals. Je m'en voudrais de ne pas dire, au nom de tous, un très reconnaissant merci aux deux conférenciers.

L'histoire de la musique. — Nous devons pareil hommage de gratitude à M. Raugel qui nous a donné douze causeries musicales d'un vif intérêt. Nous avons enfin compris, par cet exposé détaillé de l'évolution de la musique, la contexture et le sens des œuvres actuelles. M. Raugel choisit et exécuta, avec le concours de ses collègues, les morceaux les plus significatifs des grands auteurs. Ce fut le second agrément de ces soirées. Le troisième et non le moindre vint de l'esprit du conférencier : ses adjectifs étaient de vraies trouvailles : qui de nous oubliera le « titanique » Beethoven? Et que d'autres mots aussi inattendus qu'expressifs!

Voilà les grandes nouveautés; il y a eu, à côté de cela, un grand nombre de petits progrès.

L'enseignement primaire. — On trouvera plus loin un compte rendu aussi vivant que sincère des travaux de la 8e. Je demandais, l'an dernier, que notre enseignement primaire fût un peu moins déductif et un peu moins abstrait. Voilà qui est fait. On remarquera, en 8e, l'intérêt des leçons de choses. J'ai tenu à ce qu'elles fussent très soignées dans toutes les petites classes, et de plus en plus poussées et précises, au fur et à mesure qu'on se rapproche de la 4e. M. Fraysse a fait en 6e et en 5e d'excellentes leçons de botanique; M. Jules Demolins, de physique et de chimie en 5e; M. Moulins, de chimie dans la même classe. M. Ouinet, dont l'enseignement est si consciencieux et si solide, a tracé la courbe de travail de tous ses élèves de 6e et 5e. Je signale à tous ce moyen de contrôle si expressif et si utile.

L'enseignement secondaire; histoire et géographie. — M. Des Granges a enfin une salle pour l'histoire et la géographie, une salle pour lui tout seul. Et je vous assure qu'elle est sienne, cette salle, et qu'il sait la défendre. C'est un musée : cartes, gravures, cartes postales, journaux et revues illustrées, plans de villes modernes ou antiques, il n'est pas un pouce du mur qui ne parle

aux yeux. Musée vivifié par le choix des images et leur ordonnance, mais surtout par la parole du maître.

Nous faisons de plus en plus usage de cartes en relief : celles de la librairie Belin nous ont rendu de grands services.

En 4e, nous avons mis, pour la première fois, entre les mains des élèves le cours d'histoire grecque de M. d'Azambuja, en même temps que le livre de M. Malet. L'un donne les causes et les idées générales, l'autre les faits. En 8e, Mlle Sainte-Marie a résumé pour ses petits élèves ce même livre de M. d'Azambuja. La parole du maître intervenant et aussi ses multiples inventions (mise en action, par ses élèves, de tous les grands drames de la vie grecque, constructions de maisons grecques, récits abondants et dramatiques), les résultats ont été surprenants. Qui donc a prétendu que les petits ne pouvaient s'intéresser à l'histoire ancienne, trop éloignée d'eux? Mais c'est d'eux qu'elle est la plus proche; elle est faite pour eux.

Les langues. — Voilà pour l'histoire : les langues ont aussi progressé et par l'organisation plus soignée et plus étendue des stages, et par l'arrivée d'un nouveau professeur d'allemand, M. Grunder. Grigorovitza dit plus loin la caractéristique de son enseignement. Chacune de ses classes forme un tout qui part du dessin au tableau noir pour aboutir au chant, en passant par la conversation, la lecture, la leçon de grammaire, la traduction d'une poésie apprise ensuite par cœur. Tout cela en une heure, et tout cela très vivant.

M. Trocmé enseigne l'espéranto et à ses élèves de seconde et à certains élèves de 3e et de 4e modernes. Comaléras a bien voulu faire des cours d'espagnol à bon nombre d'élèves de ces deux dernières classes. Je lui en exprime ici ma sincère gratitude.

Nous avons eu, au concours de l'Enseignement libre, les mêmes résultats que l'an dernier : le 1er *ex æquo* en anglais, Pilon-Fleury, le 1er *ex æquo* en allemand, Grigorovitza.

Les sciences. — Pour les sciences, Bouthillier fut classé 4e. Monnier aurait eu au moins la même place si le correcteur n'avait, par inadvertance, négligé d'additionner les points attribués à un problème. Nous avons adopté en 4e, et dans les seconds cours

de 3e et de 2e, les nouveaux livres de M. Bourlet (Hachette). Nous en sommes très satisfaits. La géométrie ainsi enseignée est beaucoup plus vivante et plus intéressante.

En ce troisième trimestre, l'histoire naturelle a fait de très réels progrès, grâce à M. Fraysse. Non seulement les travaux pratiques furent plus actifs, mais les classes, plus concrètes, furent suivies avec beaucoup plus d'intérêt.

Le dessin. — Le dessin y joua un grand rôle; j'ai déjà dit, l'an dernier ou il y a deux ans, que je voudrais le voir introduire dans toutes les classes. M. Grunder, on se le rappelle, en tire grand profit pour l'allemand.

M. Dupire et M. Storez, ennemis parfois, mais toujours frères, sont assez près de s'entendre, quoiqu'ils ne l'avouent pas. M. Dupire reconnaît qu'étant donné le peu de temps dont nous disposons et la rareté des vrais talents, le dessin libre est bien la méthode nécessaire pour le plus grand nombre.

M. Storez, de son côté, consentirait à adopter la méthode classique pour former des « professionnels ». Voilà bien un terrain d'entente. Ajoutez à cela que le dessin d'après nature, et en particulier la décoration d'après les fleurs sont prônés par l'une et l'autre école, et que vous auriez pu confondre plus d'une fois le travail d'une maison avec celui de la « maison d'en face ». Peu importe la marque : l'émulation subsiste, et tous les élèves en profitent.

Un outsider apparaît : M. Grunder s'en mêle : il fait du dessin dans toutes ses classes, il expose au salon, il fait une leçon de perspective tout à fait remarquable. Sera-ce l'origine d'une 3e école? ou la synthèse des deux premières?

Le salon de 1907. — Et ce *Journal* ne donnera pas un article sur notre « Salon » ! Personne n'a voulu marcher; — les auteurs se sont effacés, sous prétexte de modestie ; les visiteurs, modestes aussi, ont crié bien haut leur incompétence. Ils ne veulent juger qu'à voix basse et dans les petits coins — pour n'être pas jugés à leur tour, sans doute.

Ce salon fut inauguré par une improvisation toute pétillante d'esprit de M. Demolins. En voici à peu près le sens : « Mes amis,

mon discours aura trois points : le premier est que ce salon est une œuvre d'initiative et de décentralisation ; le second est qu'il contient de remarquables chefs-d'œuvre — j'en parle sans parti pris, car je ne l'ai pas encore vu ; — le troisième... Storez, soufflez-moi le troisième : — le troisième, c'est qu'il faut l'inaugurer tout de suite ». Il y avait bien aussi un coup de patte pour Nancy — nous sommes à l'école de trop nombreux Lorrains — mais il n'était pas trop méchant. On inaugura donc le salon, qui, toute plaisanterie à part, était fort intéressant. D'abord les *maîtres* — maîtres incontestés : M. Dupire, aussi expert en décors qu'en peinture à l'huile (*les bords de l'Avre*) et en aquarelle (*une vierge*) ; M. Storez avec de charmantes aquarelles de son voyage en Espagne ; M. Grunder avec quelques toiles pleines de soleil et d'éclatantes couleurs, souvenirs très fidèles de son séjour au pays d'azur. Puis les disciples : Cronier (vous trouverez un peu plus loin la liste de ses travaux) ; on remarque surtout le portrait d'après nature de Freitas, très ressemblant et plein d'expression, l'enterrement d'un pauvre, la pose de deux bons vieux devant le peintre ; Sauvaire, avec d'amusantes caricatures : Marius dans les marais de Minturne, la course de vitesse entre auto et cul-de-jatte, etc. ; Valenzuela et Mason avec des menus très doux de couleurs et très gracieux de forme, Thiercelin, Spyker, Jean Brueder ; — des anciens, G. Ferrand, Tripet ; — de très artistiques photographies de M. Deslandres et de ses élèves ; Despret surtout est remarqué, j'en oublie certainement. Pourquoi aussi m'a-t-on laissé le soin de rendre compte du salon ?

Enseignement supérieur. — Ce salon prouve que nous avons à l'École un enseignement supérieur du dessin : il est un enseignement supérieur auquel nous tenons encore plus : celui de l'agriculture, que M. Jenart a organisé pour A. Charpentier, celui des mathématiques dirigé par M. Lange et qu'a suivi cette année Thurneyssen. Notre classe d'élémentaires supérieures prépare au certificat de mathématiques générales de la Sorbonne ; elle sert de 1re année pour les instituts électrotechniques. On y fait d'aussi bonne besogne que dans n'importe quel lycée, aussi

comptons-nous bien chaque année garder un certain nombre de nos grands élèves. Leur formation scientifique n'y perd rien; on doit tenir compte aussi de ce qu'y gagne leur formation physique et morale.

Deviendrons-nous un jour une Université au petit pied? Pourquoi pas?

G. Bertier.

La « Huitième ».

PHYSIONOMIE DE LA CLASSE

DONNÉE PAR LE PROFESSEUR ET LES ÉLÈVES

Ici, règnent à la fois, malgré une discipline assez rigoureuse, peut-être grâce à elle, beaucoup de bonne humeur, d'entrain et de gaîté. Sur les petites mines ouvertes et attentives qui m'entourent, je lis la confiance et l'affection qui nous unit, mes chers petits élèves et moi. Chaque matin, nous échangeons un bonjour joyeux, qui dit à la fois et la satisfaction de nous retrouver, et le plaisir de commencer une nouvelle et laborieuse journée.

Les enfants savent que je crois à leur parole, que je respecte leur témoignage, que je compte sur leurs promesses. Eux me confient le secret de leurs difficultés, de leurs peines; parfois l'aveu de leurs petites sottises et de leurs fautes, me donnant ainsi la joie très douce de les aider, de les consoler, ou de les encourager.

Les enfants n'ont jamais abusé de la confiance que je leur témoigne. Comme ils n'ont chaque matin qu'une demi-heure d'étude, ils ont de temps en temps des devoirs à faire en classe, bien que j'en aie restreint le nombre le plus possible. Pendant la rédaction de ces devoirs, je tâche d'avoir un prétexte pour m'absenter de temps en temps ou j'ai l'air de m'absorber dans un travail, afin que les enfants n'aient jamais l'impression d'être surveillés. Le mercredi, ils passent régulièrement une heure

seuls dans une classe pendant que je vais à l'orchestre ; ils marquent eux-mêmes leur note de conduite dans leur petit carnet, et sont envers eux-mêmes plus sévères que je ne le serais parfois. Une fois, ma confiance a été trompée ; mais la cause du

LA CLASSE DE « HUITIEME ».

désordre qui s'était produit en mon absence, venait de la présence d'un élève nouveau qui ne comprenait pas encore nos habitudes.

La confiance en nous. — La plus belle chose de notre classe, c'est la confiance que notre professeur a en nous. Il nous pèse comme un emblème d'honneur, quand Mlle Sainte-Marie nous laisse travailler seuls. Lorsque nous n'avons que des devoirs à faire, Mlle Sainte-Marie s'en va, car elle trouve honteux de nous surveiller; quand elle est malade, nous la renvoyons se reposer, et quand elle n'est pas là, nous sommes encore plus sages que quand elle y est. Quelquefois des professeurs sont venus pendant que nous travaillions seuls, et ils ont cru que quelqu'un nous surveillait, car nous étions très sages ; et le meilleur surveillant est notre conscience. Mademoiselle nous laisse aussi souvent marquer nos notes tout seuls ; cela nous apprend à bien nous juger nous-mêmes. — M. Pacheco.

Pour confirmer cette affirmation, voici un fait qui m'est arrivé ce soir même.

Retenue malgré moi, je ne suis entrée en classe que dix minutes après l'heure. J'ai trouvé tous les enfants dans un ordre

et un silence parfaits, écoutant l'explication française très intéressante que leur donnait Vincent de Paillette installé à ma place. La leçon a continué devant moi, et je ne saurais dire le plaisir que j'en ai éprouvé.

Nos classes sont très animées. Tout le monde y prend part, et je m'efforce de restreindre le plus possible le rôle du professeur. Voici, d'une manière générale, comment j'interroge. Les tables étant bien nettes, serviettes au dossier des bancs, mains au repos, yeux sur moi, je pose une question. Tous ceux qui peuvent y répondre lèvent le doigt ; d'un signe je désigne l'un d'eux ; je fais répéter la réponse par un de ceux qui n'avaient pas demandé à être interrogés, et je m'assure qu'il a bien compris. Parfois, s'il s'agit d'une opinion ou d'une préférence à émettre, si j'obtiens deux réponses indiquant des tendances différentes, je les fais discuter par les deux enfants qui, du reste, le font volontiers et sérieusement. Ceci me permet souvent de redresser leur jugement, et leur apprend surtout à se baser sur le raisonnement, non sur l'impression, avant de formuler une opinion quelconque. Et je suis étonnée des progrès que j'ai constatés en ces quelques mois, sous ce rapport.

Mais, ces lignes générales étant posées, les enfants vont eux-mêmes faire le récit de quelques-unes de leurs classes, et en indiquer les détails.

Récit d'une classe de dictée. — Nous faisons tous les jours une dictée en huitième, voici comment nous la préparons.

D'abord nous syllabons la dictée tous ensemble, pour bien regarder nos mots ; après, on la lit avec toutes les ponctuations ; pour s'arrêter autant qu'il le faut à chaque signe, nous comptons tout haut, tous ensemble un, pour la virgule, deux, pour point et virgule, deux points, points d'interrogation, d'exclamation ; et trois pour le point. Ensuite nous lisons chacun tout seuls une partie de la dictée et on nous donne notre note de lecture. Quelquefois, on fait la dictée oralement ; chacun à son tour écrit quelques mots au tableau, et tous ceux qui voient une faute lèvent le doigt. On enlève deux points par faute, un point par accent, et celui qui a dix fautes a un zéro et recopie sa dictée entière.

On explique toujours les mots. Quelquefois, quand la dictée parle de choses, on les dessine au tableau pour mieux les expliquer. Une fois, il y avait une dictée sur la locomotive ; Jules Latif en a dessiné une et nous l'a expliquée très bien ; c'était très intéressant. Une autre fois des élèves ont aussi dessiné

une machine à coudre, une bicyclette, toutes sortes d'outils et d'instruments. Nous aimons beaucoup cela.

Nous faisons aussi des compositions, qui résument ce que nous avons appris. Le premier en compositions ce terme-ci a été Decauville avec 17 points.

On corrige nos dictées de trois manières : 1° quelquefois, Mademoiselle épelle doucement les mots, et celui qui a une faute lève le doigt. Alors Mademoiselle répète pour qu'il corrige et lui explique sa faute. 2° Nous corrigeons quelquefois seuls chacun avec son livre, et Mademoiselle relit nos cahiers après. De temps en temps, nous donnons nos cahiers à Mademoiselle quand la dictée est finie ; elle souligne les fautes et chacun de nous les corrige après avec son livre. C'est comme cela que l'on fait le plus souvent ; quand on a une faute, on écrit deux lignes du même mot pour ne plus avoir la prochaine fois la même faute. — Sébastien Naon.

Tout en faisant un récit très exact de nos classes de français, Sébastien oublie de signaler le rapport qui existe toujours entre la dictée et la leçon de grammaire. Les règles appliquées dans la dictée sont remarquées, expliquées et nous ne faisons jamais de devoirs de grammaire proprement dits, en dehors des nombreux exercices au tableau et de ceux que nous fournit la dictée; et ils sont si nombreux! Associations d'idées, familles de mots, recherches d'adjectifs ou de verbes convenant aux substantifs, etc., etc. Je dois ajouter que cette méthode m'a semblé donner de bons résultats et je suis très contente des progrès constatés.

Mais voici une autre classe qui revient également chaque jour : celle d'arithmétique, dont Vincent de Paillette va nous parler.

Classes d'arithmétique. — Les classes d'arithmétique sont très intéressantes. Quand Mademoiselle est arrivée, nous avons appris une manière qui nous fait bien comprendre l'arithmétique. Nous avons commencé par les plus faciles problèmes; ensuite Mademoiselle nous en faisait faire de plus difficiles et toujours en progressant; souvent, nous inventions nous-mêmes des problèmes qui ressemblaient à ceux que nous avions faits au tableau, et nos camarades les cherchaient. C'était amusant.

Maintenant, Mademoiselle nous a appris à faire du système métrique avec un moyen bien facile et qui s'apprend très vite. Quand nous avons bien compris les mesures, nous faisons toujours un tableau avant les exercices, et comme cela on se trompe très peu en calculant. Voici l'un de ces tableaux.

Souvent quand la classe n'est pas finie et que nous avons récité, si on a de bonnes notes, Mademoiselle nous fait des devinettes de calcul très amu-

santes; nous tâchons de ne pas nous faire attraper. Par exemple, Mademoiselle demande combien pèsent des litres, des hectolitres ou des volumes d'eau et il faut répondre très vite; ou bien, ce qui est encore plus amusant, c'est quand Mademoiselle dit : Qu'est-ce que vous aimez mieux, avoir trois quarts ou trois cinquièmes de gâteau? On dessine au tableau deux gâteaux pareils, on fait cinq parts à l'un, quatre à l'autre, et on choisit les trois quarts qui sont plus gros. — Deux fois, Mademoiselle a été attrapée. Un jour elle avait demandé à Charonnat ce qu'il choisirait d'une moitié ou de deux quarts de gâteau. Charonnat a répondu : Une moitié. Mademoiselle a demandé ce qui était le plus gros; il a encore dit une moitié parce qu'il y a moins de miettes.

Une autre fois, un garçon a choisi trois huitièmes de tarte aux fraises au lieu de cinq. Tout le monde levait le doigt pour corriger sa faute, et Mademoiselle prenait l'air fâché. Alors il a dit qu'il avait choisi trois huitièmes parce qu'il n'aimait pas cette tarte-là, mais qu'il savait bien que c'était plus petit.

Quelquefois c'est un élève qui interroge les autres, et il est toujours juste pour donner les notes.

Nous n'aimons pas tous autant l'arithmétique que l'histoire, mais nous l'aimons tout de même, surtout les exercices oraux. — Vincent de Paillette.

Puisque l'amour de mes enfants pour l'histoire vient d'être signalé, je ne puis résister plus longtemps au désir d'en parler. Contrairement au programme ordinaire de la 8e, nous avons dû, cette année, aborder l'étude de l'histoire ancienne et de l'histoire grecque, car tous les enfants avaient déjà appris une ou plusieurs fois l'histoire de France, et, ne pouvant encore, à cause de leur âge, aborder l'étude détaillée d'une époque, je craignais de n'obtenir d'eux qu'un travail sans intérêt en recommençant encore. Nous avons vu très sommairement l'histoire ancienne, de la rentrée d'octobre au mois de janvier. Cela avait déjà beaucoup intéressé mes petits garçons; mais lorsque nous avons abordé l'histoire grecque, l'intérêt s'est transformé en enthousiasme, et cet enthousiasme est parfois un peu trop vivement manifesté.

On sera peut-être un peu surpris de savoir que le seul livre dont nous nous soyons servi pendant les quatre premiers mois ait été le remarquable ouvrage de M. d'Azambuja.

Mais les enfants n'ont jamais entre les mains cet ouvrage un peu savant pour eux. Leur professeur, seul, s'en inspire largement et y trouve le moyen de simplifier beaucoup son ensei-

gnement, par l'enchaînement si naturel et si facile à saisir, de l'évolution des races, expliquée d'après la méthode de la Science sociale.

Je cède la parole à Maurice Aubry, un des enthousiastes du cours d'histoire.

Récit de nos classes d'histoire. — Nos classes d'histoire grecque sont toujours très intéressantes, car on ne les explique jamais de la même manière. D'abord, nous récitons, puis Mademoiselle nous raconte la prochaine leçon que nous écoutons très bien; après, nous faisons un résumé, puis nous représentons ce que Mademoiselle nous a appris, suivant les temps qu'on étudie. Nous ne nous contentons pas d'y penser aux heures de classe; mais pendant le cartonnage nous fabriquons des maisons d'Athéniens, des meubles et des vêtements grecs en papier.

Dernièrement, nous avons fait en classe les jeux olympiques. Le matin, concours de force et d'adresse; tous les garçons de 8e pouvaient concourir comme athlètes pour les courses, luttes à main plate, sauts, pugilats, pancrace, etc. Le jury, composé de Mlle Sainte-Marie, M. Jenart et M. Corbusier, a décidé les prix et chaque vainqueur a reçu une couronne de laurier; puis quatre de ses camarades le portaient en triomphe pendant que les autres l'acclamaient en agitant des palmes sur son passage. Les vainqueurs ont été : Jules Latif pour la lutte, Manuel Pacheco pour le pancrace, Vincent de Paillette pour le pugilat, Raoul de Freitas pour la course et A. de Gizycki pour le saut.

Le soir, nous avons eu concours d'éloquence, de peinture, de sculpture et de musique. Nous nous y étions bien préparés. Pendant une heure, nous avions pu écrire nos discours, faire nos dessins, sculpter nos colonnes grecques dans de la craie, avec une plume ou une pointe d'épingle.

Vincent de Paillette avait fait le discours d'un Athénien avant la bataille; moi d'un Spartiate avant un combat; Manuel, l'hymne d'un Grec après la victoire; Requédat et de Gizycki le discours d'un prêtre, l'un avant le sacrifice, l'autre avant la bataille. C'est Vincent de Paillette qui a gagné le prix d'éloquence; de Freitas a remporté celui de dessin pour un beau général athénien; Pacheco, celui de sculpture pour sa colonne à Zeus ornée de 26 petits dessins, tirés de l'histoire grecque, et Naon celui de musique; il fallait trouver un air pour les paroles : Courage, Athéniens, courage, Athéniens, vous remporterez la victoire!

M. Bertier et d'autres professeurs sont venus y assister. On a remporté les mêmes prix et les mêmes honneurs que le matin.

Encore aujourd'hui nous avons représenté, pour mieux la comprendre, la bataille de Marathon. Un de mes camarades était Darius; un autre Hippias : les autres faisaient les soldats et les marins mèdes ou athéniens, et la corbeille à papiers faisait le bateau de Darius. L'armée de Darius était plus nombreuse; elle attendait à 7 kilomètres d'Athènes; alors on alla chercher les Spartiates, mais ils avaient une fête religieuse. Alors les Athéniens

se sont battus tout seuls; ils ont cerné les Mèdes; Darius s'est sauvé sur une table de la classe qui faisait la montagne, et est revenu à sa place par les tables pour montrer son chemin long et difficile par les montagnes pour retourner dans son pays. Nous avons tous très bien compris, et c'était très amusant, comme toutes les classes d'histoire que nous aimons bien. — Maurice Aubry.

Elles sont très animées en effet, nos classes d'histoire; et préparées toujours avec l'aide de la carte en relief, il est très facile aux enfants de reproduire entre eux les épisodes étudiés. Que de scènes extrêmement amusantes dans leur naïve conviction, les enfants m'ont très sérieusement représentées! Jupiter chassé de l'Olympe et dégringolant de la hauteur d'un édifice fragile, édifié grâce à la superposition de tables et de chaises! Une scène de cueillette interrompue par le bannissement d'un membre de la Société, qui allait se réfugier tristement et péniblement sur une table isolée simulant la montagne. Dernièrement, le passage des Thermopyles a été représenté au bord de la mare du Vallon. Pendant toute la récréation de 10 heures, on avait activement travaillé à réaliser une reproduction peut-être un peu fantaisiste du fameux défilé, et l'heure de la classe venue, très sérieusement partagés en deux camps, les enfants ont été occuper leurs positions respectives. Seulement, après avoir fait rouler dans l'herbe quelques ennemis, Léonidas, cerné à son tour, n'a pas eu l'héroïsme de se laisser tuer, comme il devait le faire, et, plus grand que ses camarades, il les a précipités successivement dans l'eau où ils ont été mouillés jusqu'aux genoux. J'ai eu bien du mal à faire comprendre à l'irascible Spartiate que son rôle consistait à reproduire le récit historique, non à le modifier.

La plus grande récompense que je puisse accorder aux enfants est de donner un quart d'heure d'histoire supplémentaire à la place d'une autre leçon que l'on sait mieux ce jour-là et que l'on a récitée plus vite que les autres jours. Enfin, dernièrement, en sortant d'une classe qui les avait transportés plus encore que d'habitude, mes douze petits bonshommes se sont rendus en cortège imposant chez M. Demolins, pour lui porter

une pétition signée par eux tous, et demandant la permission de partir pour la Grèce afin de mieux étudier « notre *cher* histoire que nous aimons *telman* ». Je ne sais si M. Demolins ajoutera aux stages en Angleterre et en Allemagne, un séjour en Grèce, favorisant les études historiques des Messieurs de neuf et dix ans.

Bien qu'étudiant la géographie de l'Asie et de la Grèce avec leur histoire, les enfants ont dû reprendre l'étude de la géographie de la France, et je me suis surtout efforcée cette année de leur donner une connaissance approfondie de la carte avant de faire appel dans une plus large mesure à leur mémoire. Toutes les leçons sont récitées à l'aide des cartes murales; voici du reste comment se font les leçons.

Récit d'une classe de géographie. — J'aime beaucoup la géographie, et nos classes sont très amusantes. Au commencement de l'année, nos classes se sont passées à la sablière des Sablons; on faisait, avec du sable, des montagnes, des vallées, des plateaux, des détroits, des isthmes, etc.

Comme cela, on comprenait, on apprenait et on s'amusait en même temps.

Maintenant nos classes se font autrement; Mademoiselle y assiste, mais c'est toujours un garçon qui interroge. (Je me réserve cependant l'explication des leçons.)

Nous allons à la carte chacun à notre tour, en ordre, et on récite sans crier.

En ce moment, nous apprenons les départements; à chaque leçon, on en apprend trois nouveaux. Nous sommes interrogés chacun quatre fois, et si on ne se trompe pas, on peut gagner 5 points par tour; mais les hésitations enlèvent un point et les fautes deux points, aussi c'est très difficile; pourtant nous avons presque toujours de bonnes notes. Au premier tour, on demande un des nouveaux départements; au deuxième tour, un de la dernière leçon; au troisième tour, on interroge sur toute la France, et au quatrième il faut très vite montrer cinq villes sur la carte. Celui qui a su toutes les questions peut gagner vingt points; cela arrive encore assez souvent.

M. Bertier nous a fait cadeau d'un jeu de géographie et, après qu'on a récité, on y joue. Ce jeu se compose de cartes de France en carton et de petits départements en bois. Mademoiselle nomme un département et celui qui répond le chef-lieu et les sous-préfectures sans faute, met un département en bois sur sa carte.

Celui qui a su le plus de départements gagne un bonbon à la fin. C'est très difficile de gagner Requédat, qui les sait presque tous par cœur.

Nous aimons bien nos classes de géographie; bientôt nous apprendrons les chemins de fer, alors nous ferons beaucoup de voyages sur la carte et ce sera encore plus amusant. — Sébastien Naon.

Récit d'une leçon de choses. — La classe de leçons de choses est celle que je préfère. Nous en avons deux fois par semaine. Elles ont été différentes à chaque terme. Du mois d'octobre au mois de janvier, nous avons appris les animaux domestiques et sauvages, nuisibles et utiles; c'était très amusant.

Au second terme, nous avons appris la fabrication de beaucoup de choses : le verre, le pain, le soulier, le crayon, les allumettes, le charbon de bois, etc.

Nous avons fait beaucoup d'expériences qui nous ont bien intéressés. Voilà comment nous avons appris, par exemple, la fabrication du crayon. On nous a expliqué comment il est fait et de quoi il se compose.

1° On a vu que le crayon était fait en deux parties : la mine et les deux parties de bois. Nous avons vu que ce qu'on appelle mine de plomb n'est pas du plomb, mais du charbon. Pour faire cette expérience, nous avons un morceau de mine de plomb, nous l'avons chauffé à la flamme d'une bougie. La mine de plomb est devenue un peu rouge. Nous avons pris un morceau de plomb, de la même manière nous l'avons chauffé. Le plomb s'est fondu. Si la mine du crayon était en plomb, quand on l'appuierait la pointe se plierait, et on ne pourrait pas écrire, tandis que le charbon du crayon peut se casser, jamais se plier.

2° Pour montrer que le crayon était fait de deux parties de bois, on a pris un petit bout de crayon, et nous l'avons mis dans l'eau tiède. Après quelque temps on l'a retiré et on a pu facilement séparer les deux parties. Alors nous voyons que le crayon est fait de deux morceaux de bois contenant le charbon.

Après l'expérience, nous avons appris la fabrication du crayon. On met les morceaux de bois préparés sur une table, puis un homme les badigeonne avec de la colle, puis on y met la mine de plomb, ensuite on réunit les deux parties, puis on les laisse sécher. On met les crayons en paquets de 6 ou de 12 pour les expédier et pour les vendre.

Depuis Pâques, nous étudions les plantes. A la leçon, nous apprenons les noms des différentes parties de la plante; les espèces de racines, de tiges, de feuilles, de fleurs; puis nous analysons nous-mêmes des plantes et nous faisons chacun un herbier auquel nous travaillons deux par deux en classe et pendant nos temps libres, ce qui nous amuse beaucoup et nous intéresse en même temps. — Jules LATIF.

A côté de toutes ces classes dont les enfants viennent de reproduire la méthode et la physionomie, se place encore le petit cours de cartonnage qui occupe deux heures de travaux pratiques par semaine. Là, non seulement les petits doigts deviennent habiles, et l'imagination industrieuse de quelques-uns crée de petits chefs-d'œuvre, mais j'y trouve encore l'occasion de compléter ou de préciser certains points de l'enseignement, spécialement de l'histoire et de la botanique. Un petit cours d'histoire de l'art très embryonnaire y a trouvé son application

en complétant notre étude de l'histoire grecque. Surtout, les enfants ont là la possibilité de pouvoir penser aux autres et de le leur prouver en leur offrant le fruit d'un patient labeur; je tiens à signaler la bonne volonté et l'ardeur avec lesquelles ils ont fabriqué mille petits travaux pour les rapporter à leurs parents.

Récit d'une classe de cartonnage. — Au cartonnage on s'amuse beaucoup, parce que nous fabriquons toutes sortes d'ouvrages amusants et même utiles. D'abord nous avons appris à faire des fleurs en papier : des violettes, des œillets, des chrysanthèmes, des liserons, des boules de neige, etc.; après on parfumait les bouquets.

Nous avons fait des étagères en verre avec des jolis rubans de couleur, en soie, et nous avons fait des petits bibelots pour les mettre sur les étagères.

Quand nous avons été chez nous au moment des vacances, nous avions quelque chose à donner à nos parents. Nous avions fait des porte-journaux avec des cartons cousus ensemble, recouverts de mousseline peinte et de rubans, et des porte-brosses avec une pelote, une case pour un peigne, deux cases pour deux brosses, une case pour les épingles à cheveux.

J'ai donné mon porte-brosses à ma tante qui a été très contente, mais une fois, elle avait mis les brosses de mon oncle dans le porte-brosses que je lui avais donné; alors mon oncle a cherché après pendant une heure sans les trouver, il a dû attendre que ma tante arrive pour qu'elle lui montre où c'était, et mon oncle a trouvé que mon porte-brosses n'était pas très commode pour les Messieurs.

Nous avons fait aussi pour nos mamans des boîtes à mouchoirs recouvertes de jolies étoffes et parfumées avec de la poudre d'iris. Puis, des paniers à gâteaux, des porte-bouquets faits avec du papier plissé et des boîtes vides.

Mais je crois que ce qui nous a le plus amusé, c'est de fabriquer des maisons grecques en carton [de boîtes de chocolat] et des meubles en cartes de visite; des Grecs en carton et des vêtements grecs en papier de couleur. Quand on a fini les maisons grecques, on a fait une maison moderne avec des meubles moderne-style, inventés et découpés par nous.

Le cartonnage est un des plus amusants des travaux pratiques de l'après midi. — Sébastien Naon.

Voici enfin l'impression d'un petit étranger, arrivé du Portugal au mois d'octobre sans savoir un mot de français. Travailleur et intelligent, il s'est mis avec ardeur à l'étude, et les moyens de récompenses en usage dans notre classe, semblent ne pas lui avoir été absolument indifférents.

Ma classe, la 8e. — Je suis dans cette classe depuis le mois d'octobre. Quand je suis arrivé, je ne savais pas le français et maintenant je le sais.

J'aime beaucoup cette classe; elle est très amusante. La classe que j'aime le

mieux est l'histoire de la Grèce et aussi la classe de leçons de choses; cette classe est très amusante, car on fait des expériences. Si j'aime beaucoup la 8e, c'est parce qu'elle est une famille. Nous défendons toujours notre classe si ceux des autres classes l'attaquent.

Les élèves sont très gentils; notre professeur est très gentille et aussi un peu sévère, mais elle récompense les compositions: pour les élèves qui sont premiers, la récompense est un marteau en réglisse ou en sucre d'orge, ou une pipe en sucre et pour le second, une cigarette en chocolat.

Je suis très gourmand, j'aime beaucoup si c'est moi le premier pour gagner un marteau et aussi le second pour gagner une cigarette; et j'aime être le premier pour la récompense et aussi pour mes progrès.

Je peux être premier en géographie et en arithmétique; le français est encore un peu difficile pour moi. — Raoul E. de Freitas.

Enfin la solidarité qui existe dans cette classe n'a pas été stérile; les enfants se sont unis pour la charité, comme ils l'avaient fait pour le travail. Se privant volontairement de quelques petites douceurs et de friandises, ils ont recueilli chaque semaine une somme suffisante pour pouvoir faire des aumônes assez larges à une famille nécessiteuse bien intéressante. Ce contact avec la misère m'a semblé excellent pour ces enfants qui ne soupçonnent pas la privation et le besoin, et j'ai été souvent touchée de la façon dont ils se sont imposés de réels sacrifices pour venir en aide à leurs petits protégés.

Nos visites de charité. — Les dimanches, pas très régulièrement, nous allons voir des pauvres qui habitent à Verneuil. Tout de suite après la messe, nous nous réunissons, bien entendu rien que la 8e, et nous allons dans le bureau de Mlle Sainte-Marie qui fait un paquet de vêtements pour chacun de nous; puis nous partons à Verneuil, sachant bien que ce n'est pas pour s'amuser, mais nous comprenons parfaitement que nous accomplissons un devoir; aussi en route nous marchons raisonnablement sans courir, en causant avec Mademoiselle. Jules Latif qui est le caissier des pauvres, emporte de l'argent.

Un jour de fête, nous avions été faire une visite à nos pauvres, et en arrivant à Verneuil, nous avons été leur acheter une galette de 1 franc pour qu'ils aient aussi un peu de fête.

En arrivant chez eux, il y a quelque chose que l'on remarque en entrant, c'est la propreté. La famille se compose de la mère, d'un garçon de 7 ans, de trois petites filles de 5 ans 1/2, 4 ans et 2 ans 1/2 et d'un petit bébé d'un an.

Quand nous allons les voir, la pauvre femme est dans une grande joie, nous sommes aussi très heureux de la soulager, et en voyant comme les pauvres sont à plaindre, nous comprenons mieux que nous sommes heureux, et nous y pensons même dans nos plaisirs en nous privant un peu pour eux

Nous sommes moins gourmands en classe depuis que nous gardons nos sous pour les pauvres au lieu d'acheter des gourmandises. — Robert Requédat.

Non seulement la gourmandise est un peu battue en brèche, chez mes petits bonshommes, mais j'ai pu constater au jour le jour les progrès que certains ont réalisés comme docilité, générosité à vaincre leurs défauts, droiture et facilité à reconnaître leurs torts lorsqu'ils sont pris en faute. Aussi est-ce avec une douceur très grande et des consolations que je ne sais exprimer que j'aurai partagé cette année la vie de ces chers petits, auxquels j'ai eu la joie de donner un peu de savoir et beaucoup d'affection.

Valentine Sainte-Marie.

QUELQUES ENFANTS DE NOS PROFESSEURS

La Partie d'échecs.

Dans une grande salle, au dallage froid et aux murs de pierre grise, depuis douze ans, l'héritier légitime des rois de Grenade était enfermé.

C'était un homme de haute taille, au visage basané avec de grands yeux indolents qui paraissaient toujours comme humides de larmes. Souvent, on le voyait assis devant sa fenêtre grillée, plongeant son regard fixe dans la vallée poudreuse du Guadalquivir. Il restait là, parfois des heures, à contempler ce qui aurait pu être son domaine, puis il allait se promener sous les arcades qui entouraient un jardinet plein de fleurs odoriférantes, au milieu desquelles un jet d'eau se jouait dans un bassin de marbre blanc.

Ce soir-là, après avoir fait ses ablutions avec l'eau claire du jet d'eau, Yousouf s'assit sur un tapis précieux, au milieu des lauriers roses. Il était heureux, car la nouvelle était venue jusqu'à ses oreilles que Mohamed le tyran, son frère, était fort malade et, pour célébrer sa joie, il avait revêtu ce qu'il avait de plus beau parmi les restes de sa splendeur passée.

Or Yousouf aimait les échecs et l'alcaïde qui, avec les années, était devenu son ami, partageait cet amour. Ils étaient là, tous deux, grignotant quelques dattes et des pâtes d'orange, lorsqu'un homme écartant une lourde tapisserie entra, portant dans sa main droite un pli cacheté aux armes du roi.

L'alcaïde brisa les cachets et lut : à mesure qu'il lisait, les larmes lui coulaient des yeux. Yousouf comprit alors, mais sans laisser tomber une rose qu'il serrait de ses lèvres humides, il demanda par grâce que le noir messager lui laissât finir sa partie, et, riant, il reprit : « Allons jouer, alcaïde ! C'est à ton tour de jouer. » La partie continua et le prince souriant relevait avec bonté les fautes du serviteur...

La partie prenait fin et déjà le bourreau, sur une pierre à couteau, affutait son estoc et la lame brillait à la clarté naissante de la lune.

« Je vais perdre, » disait le jeune prince en riant. — Mais la tenture s'écarte et, tout droits sur leurs mules, paraissent deux cavaliers baignés de sueur et de poussière qui s'écrient : « Par Allah ! Oui, tu perds aux échecs, mais tu gagnes Grenade », et tous deux, à genoux, baisent les mains de leur roi.

« J. LALLER,

« *Élève de troisième.* »

L'ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND

Eine Lehrstunde von vollen 60 Minuten ist etwas lang, besonders für die jüngsten, 9-10 jährigen Knirpse. Doch ist es natürlicherweise der Initiative jedes Lehrers überlassen, die Stunden nach seinem Belieben einzuteilen, um möglichst viel Abwechslung hineinzubringen. Von einem Knaben von 13-14 Jahren, und sogar von älteren, können wir kaum erwarten, dass er mit *ungeteilter* Aufmerksamkeit einem mündlichen Unterricht von dieser Dauer folge, wenn nicht innerhalb des Faches für Abwechselung gesorgt wird. Dies gilt besonders für den *fremdsprachlichen Unterricht*, der an und für sich nicht die natürliche Anziehungskraft z. B. der Naturwissenschaften hat. Hier müssen deshalb kurze mündliche mit schriftlichen Uebungen, Wiederholungen mit der Vermittelung des Neuen, Aufsagen mit Gesang oder flüchtigen Skizzen von allerlei Sachen und Tieren an der Wandtafel, abwechseln. Skizzen des Lehrers oder eines begabten Mitschülers interessieren die Knaben mehr als *fertige* Bilder, regen überdies das Zeichentalent an und ersparen den Gebrauch der muttersprachlichen Benennung. Doch betrachten wir es nicht [wie das haüfig geschieht] als ein Verbrechen, im Anfang noch hie und da die Muttersprache zu benützen, statt unsere kostbare Zeit mit endlosen deutschen Definitionen zu verlieren, die die schwächeren Schüler doch nicht verstehen.

Bei dieser Mannigfaltigkeit erhält jede Phase der Lehrstunde die nötige Aufmerksamkeit, die sonst unrettbar verloren geht, und wir können ja immer wieder auf etwas Angefangenes zurückkommen, um es aufzubauen. " Wer Vieles bringt, wird Manchem etwas bringen ", das gilt auch hier, und oft können auf diese Weise Schüler sich an einer Sprache interessieren, für die sie sonst schon aus Patriotismus eine gewisse Abneigung haben.

Anfängern besonders sollen Schwierigkeiten, die sie leicht entmutigen, aus dem Wege geraümt werden. Zu diesen zählt

ein methodischer Unterricht der langweiligen Grammatik mit allen Ausnahmen, über denen die Regeln vergessen werden, und überdies die Einführung der " deutschen " (d. h. gothischen) Buchstaben, deren Gebrauch glücklicherweise sogar in Deutschland immer mehr verschwindet — und — hoffen wir es wenigstens bald, ganz. Warum sollten wir unsern armen A.B.C.-Schützen gleich VIER Alphabete an den Kopfarmen schleudern, wenn zwei schon zu viel sind? Können wir denn unsere Zeit nicht besser benützen?

Das Einprägen von Substantiven durch Vorzeigen von Sachen und mit Hülfe von Skizzen an der Wandtafel ist für den Anfangsunterricht jeder Fremdsprache die glücklichste Beschäftigung und entspricht übrigens auch dem normalen Gange, mit dem ein Kind seine Muttersprache lernt. Die Notwendigkeit, die gebräuchlichsten Adjektive und Verben hinzuzufügen, macht sich erst später bemerkbar, und mit Freuden konnten wir feststellen, dass uns die Schüler nach einiger Zeit von selbst darauf aufmerksam machten, worauf wir vorbereitet waren. Was das Vokabularium anbetrifft, so lassen wir uns durch die Umgebung und den Wunsch der Schüler leiten. In der Stadt wird der Unterricht notwendigerweise anders beginnen, als auf dem Lande, im Sommer anders als im Winter. Auch die auswendig zu lernenden Gedichte und Gesänge werden sich darnach richten.

Haben wir den Schülern die Freude am Fache nicht verdorben, so werden sie dann später die Schwierigkeiten, die die Grammatik mit sich bringt, leicht überkommen, in der frohen Aussicht, bald jede Lektüre in der fremden Sprache *ohne Wörterbuch* mehr oder weniger verstehen zu können, was zusammen mit der Fähigkeit, sich ohne zu grosse Mühe mündlich und schriftlich auszudrücken, unser Ziel ist. Fühlen die Schüler selbst, dass sie sich diesem Ziele nähern, dann haben wir gewonnenes Spiel : sie werden das Fach selbst lieben und nicht nur die interessante Art, auf die es ihnen beigebracht wird, — dann ist eine Lehrstunde von 60 Minuten nicht mehr zu lang.

Wir Lehrer mit unserer gereiften psychischen Entwickelung versetzen uns im allgemeinen zu wenig in den Seelenzustand des Kindes zurück. Weil wir stunden-und sogar jahrelang mit Interesse die gleiche Arbeit verfolgen können, ohne uns dabei zu langweilen, so denken wir nur mit Mühe daran, was für eine geistige Disziplin es in einem Kinde voraussetzt, nur eine Stunde lang mit *vollem* Interresse einem abwechslungslosen Unterricht zu folgen. Das Kind verlangt glücklicherweise vielseitige, geistige Nahrung *und assimiliert nur das, was ihm Interesse bereitet.* Dieses muss aber durch einen lebendigen Unterricht *erzwungen* werden. Mangel an Aufmerksamkeit bei den Schülern fällt gewöhnlich zu Lasten des Lehrers, was sich jeder aufrichtige Pädagoge gestehen muss, der bei Misserfolgen ernsthafte *Selbstkritik* übt. Interesse der Schüler für ein gewisses Fach ist im allgemeinen das Kriterium eines guten Unterrichts, wenn wir nicht ganz verdorbene Schüler vor uns haben, was höchst selten der Fall sein wird. Deshalb suchen wir zuerst Freude am Fach zu erwecken, um nachher hie und da Knacknüsse aufwarten zu können; unser Prinzip für den Deutschunterricht ist also nicht " Per aspera ad astra ", sondern — sagen wir es getrost : — " Per astra ad aspera ".

F. Grunder.

Der deutsche Unterricht in der Ecole des Roches.

Lieber Leser, erinnerst Du Dich vielleicht noch meines letztjährigen Artikels über den deutschen Unterricht in der Ecole des Roches? Derselbe hat seitdem bedeutende Fortschritte gemacht und desshalb halte ich es der Mühe wert Dir auch dieses Jahr einen Bericht darüber zu erstatten.

Einer der drei Lehrer, Herr Hoeflich, hat uns leider zu Neujahr verlassen, an seiner Stelle ist Herr Otto Saenger aus Frankfurt-a.-M. getreten. In der Absicht das Erlernen der deutschen Sprache noch mehr zu foerdern, hat die Direction für dieses Fach noch einen dritten Lehrer angestellt; derselbe ist Herr Grunder aus St-Gallen. Angesichts dieser vorzüglichen Massregel können wir dieses Jahr im Gegensatz

zum letzteren erhebliche Fortschritte feststellen. Der Ruhm dafür gebührt selbstverständlich der unermüdlichen Taetigkeit der Herrn Professoren Thiry, Saenger und Grunder. Letzterer hat zum Erlernen der Sprache eine ganz eigenartige und in hiesiger Schule bisher ungewohnte Unterrichtsmethode angewandt. Anstatt der Grammatik und des Lesebuchs nämlich, bedient sich Herr Professor Grunder des Zeichnens und erleichtert dadurch den Schülern ihre Arbeit. Er zeichnet irgend eine Figur, — zum Beispiel eine Pflanze — an die Tafel und die Schüler versuchen sodann die Bennenungen der verschiedenen Bestandteile der Pflanze auf Deutsch zusammenzubringen. Die Folge davon ist dass die Schüler ihren Wortschatz ganz erheblich erweitert haben. Bei schönem Wetter führt derselbe seine Zöjlinge manchmal in den Wald.

Hefte Bücher und dergleichen bleiben zu Haus, nur Herr Grunder nimmt ein Liederbuch mit. Sobald man eine schattige Stelle gefunden hat, wird gelagert. Herr Grunder schlägt sein Buch auf und sucht ein kurzes Lied aus. Dieses liest er sodann vor und die Schüler müssen jede Strophe wörtlich übersetzen. Sowie jeder den Sinn verstanden hat, musser das Lied auswendig lernen, was etwa eine halbe Stunde Zeit in Anspruch nimmt. Sobald es « knappt » gibt Herr Grunder die Melodie an und alles muss mitsingen. Nach einiger Uebung geht das Lied tadellos und es ist eine wahre Freude es anzuhören; man möchte fast glauben, die Sanger wären deutsche Studenten. Das jetzige Modelied ist das weit und breit bekannte :

Der Mai ist gekommen.
Die Bäume schlagen aus.
Da bleibe wer Lust hat
Mit Sorgen zu Haus.
. . . . . .

Dank dieser ausgezeichneten Methode des Herrn Professor Grunder sind die Schüler mit dem Deutschen viel vertrauter geworden und die Worte kommen nich mehr so aengstig heraus wie früher. Herr Professor Sänger hat sich ebenfalls als ein ausgezeichneter und sehr eifriger Lehrer erwiesen; er hat viel zum Fortschchritte des Deutschen beigetragen; ihm verdanken wir es im grossen Masstabe, dass die Sprachlehre und besonders die unregelmassigen Verba, die doch so schwierig sind, viel besser sitzen als früher. Was Herrn Professor Thiry anbetrifft, so kennt wohl jeder seine rastlose Tätigkeit, die er der Ecole des Roches seit Jahren widmet; jeder weiss auch was er für sie getan, und es wäre überflüssig es hier noch einmal ruerwähnen.

Dank dieser Hingebung von seiten der Herrn Professoren Thiry, Sänger und Gründer konnten, wie ich schon sagte, die Erfolge nicht ausbleiben. Während die Anstalt im vergangenen Jahre nur zwei deutschsprechende Schüler zaehlte, so gibt es jetzt deren mehrere. Die besten unter diesen sind John Waddington, Goetz und Krijanowski, dann kommen Pierre Monnier, Pierre Bouthillier, Pierre Garreau, Raymond Prieur und Smorszewski. Was die Fortschritte anbelangt, so sind, nach den Erkundigungen, die ich eingezogen habe, besonders hervorzuheben : Robert Delmas, Pilon-Fleury, René Loubet, Ernest Franzoni, Robert Gillet, Pierre Guiraud, Guy Carron de la Carrière, Maurice Tailhades, Jean Collin, Louis Nozal, Francis Triboulet, Gilbert Triboulet und G. Filleul Broby.

Zum Schluss sei noch erwäht, das die « Ecole des Roches » in dem diesjährigen Konkurs für deutsche Sprache, an dem sämtliche Privatschulen Frankreichs teil nahmen, wieder den ersten Preis davongetragen hat.

Eud. Grigorovitza.

Cours sur l'Histoire de l'Art.

MM. des Granges et Storez ont fait, cette année, une innovation très heureuse, et qui eut un véritable succès : un cours sur l'Histoire de l'art. Tour à tour, ils nous ont exposé leurs théories, et nous ont expliqué les différentes écoles, sans toutefois enchaîner le jugement de chacun. L'un, plus savant en technique, l'autre, plus lettré, se sont maintes fois querellés sur des questions d'art, et nous ont ainsi offert l'amusant spectacle de rivalités... professionnelles. Nous avons constaté également avec plaisir que la méthode de la Science sociale, prônée à si juste titre par M. Demolins, a trouvé son application dans ces cours qui ont éclairé l'art des différents peuples par l'étude du lieu, du climat et du travail. Cette influence de la nature sur le développement artistique d'un peuple a été immense, et a ouvert à nos esprits des perspectives nouvelles de goût et de compréhension.

M. Storez définit la beauté : l'exaltation de la fonction. Cette idée est particulièrement opportune dans un temps où Edouard Detaille nous donne : « l'Envolée vers la gloire », coupée par deux colonnes du Panthéon, œuvre mal placée s'il en fut. Partant de ce principe, M. Storez nous a montré la beauté toute moderne d'un cuirassé, d'une auto, ou d'une locomotive. Ainsi, tout le long du chemin, nous avons pu admirer et goûter des idées neuves et vraies qui ont allumé

DISPOSITION DE LA SALLE POUR LE COURS D'HISTOIRE DE L'ART (L'art en Extrême-Orient).

DISPOSITION DE LA SALLE POUR LE COURS D'HISTOIRE DE L'ART (L'art au XIXe siècle).

dans notre nuit des flambeaux. Les conférenciers nous ont enseigné le mépris de l'art moderne, du truquage artistique et l'amour de la beauté véritable, qui ne se rencontre plus que trop rarement à l'époque actuelle.

Je ne veux pas entreprendre de résumer en détail toute cette série de conférences; je voudrais simplement en dégager l'orientation générale.

Tout d'abord, M. des Granges nous a exposé les premières manifestations artistiques connues, les grafitti trouvés dans la vallée de la Dordogne; puis nous avons vu défiler sous nos yeux, tour à tour, l'Égypte, ses pyramides gigantesques et ses sculptures étonnantes de vie et de réalité; l'Assyrie et la Chaldée aux palais prestigieux; la Perse, dont les taureaux et les frises ornent le musée du Louvre; la Phénicie et la Judée. Puis M. Storez essaya de nous initier aux arcanes de l'architecture grecque et de ses styles variés. Il nous montra l'exaltation de la fonction dans ces temples proportionnés aux dieux qu'ils doivent abriter. Reprenant, dans une autre conférence, la Grèce comme sujet, M. des Granges nous a fait connaître les principaux sculpteurs, les Polyclète, les Phidias et les Praxitèle, puis il nous a entretenus de la peinture et de la céramique grecques. De là, passant à Rome, nous avons apprécié la grosse influence de la Cloaca Maxima sur le moyen âge français, puis nous avons admiré les descriptions du Colisée et des Thermes de Caracalla.

La conférence suivante était consacrée à l'art byzantin et à son influence sur l'art russe, au moyen âge, et à l'art musulman. Puis nous avons suivi la comparaison de l'art roman et de l'art gothique. M. des Granges a mis à profit un cours sur l'Italie au XVIe siècle pour nous faire part de ses réserves contre la Renaissance, et en particulier contre Cellini et Bramante. Léonard et Raphaël ont trouvé grâce à ses yeux et il nous fait d'eux un tableau exquis et enthousiaste; mais ce qu'il admire le plus chez Raphaël ce sont les Vierges douceâtres et grasses que celui-ci peignit à Florence. Enfin, il nous explique comment la chapelle Sixtine est un contresens, car elle force le visiteur à se donner le torticolis en regardant son plafond. Ainsi, à peu près seuls de l'immense production de la Renaissance italienne, ces trois noms sont à retenir, encore sont-ils gâtés par des fautes incompréhensibles. Heureusement nos maîtres ne nous ont pas habitués à les croire sur parole!

Dans le cours consacré à l'École flamande, M. Storez a su nous faire comprendre quel profond mépris il avait pour nous, pauvres ignorants, incapables de comprendre Rembrandt. Mais il a expliqué l'œuvre de ce génie avec une justesse incomparable, et nous a

rendus plus aptes à saisir l'art du maître. Parlant rapidement du XVIIIe siècle, il a fait défiler devant nous l'œuvre charmante et mièvre de cette époque, en nous montrant tour à tour la statuaire, la peinture, l'ameublement et toutes les formes de l'art décoratif.

Enfin, dans une dernière conférence qui fut l'apothéose finale, M. des Granges nous a parlé du siècle de David, de Delacroix, d'Ingres et de Corot, de Millet et de Rude. Il nous a montré la froideur compassée du chef de l'École néo-classique, l'éclatant coloris de son rival, puis l'originalité des Gros, des Meissonier, des Géricault, des Delaroche, des Bouguereau, des Bonnat, des Rodin et de tant d'autres qui ont illustré ce siècle. Il a terminé par une touchante péroraison morale, en nous faisant remarquer que, dans la vie, il y a autre chose que l'art.

Ce qui a encore augmenté le charme de ces causeries, ce sont les illustrations abondantes disposées dans la salle. Les conférenciers ont pu placer sous nos yeux les œuvres les plus remarquables des époques et des artistes dont ils parlaient, et sont ainsi parvenus à rendre ce cours extrêmement vivant et pittoresque.

Bref, chaque séance fut pour nous un véritable régal, et nous ne saurions trop remercier MM. des Granges et Storez du brio et de l'entrain avec lesquels ils ont mené une tâche aussi délicate.

Pierre MONNIER.

LE « DESSIN LIBRE »

COMBAT DEVANT UNE VILLE ROMAINE.
(J. BELLDEN).

Nous ne reviendrons pas, cette année, sur la définition du « dessin libre »; cette définition, nous avons essayé de la donner dans le *Journal de l'École* de l'an dernier. D'ailleurs, ce titre importe peu; ce qui nous tient au cœur, c'est la chose, et, de cela, il nous plaît toujours de parler. Nos tentatives de l'année dernière se sont précisées; les élèves, un peu surpris d'abord de la liberté donnée, n'ont pas osé s'en servir; il reste encore bien à faire

en ce sens et la question « Monsieur, qu'est-ce qu'il faut faire? » n'est pas encore près de disparaître du langage courant. Cependant, et notons cette tendance, il nous a été possible d'exposer cette année des panneaux attribués à l'œuvre d'un seul élève, et ce résultat n'est pas sans nous apporter un certain réconfort. L'initiative artistique semble naître et nous tenons à remercier ceux de nos élèves qui nous en ont donné les marques les plus apparentes comme Jean Brueder, Lyautey, Tassu, Loubet, Jappy et Henri Ferrand. L'exposition nous a permis de voir nous-mêmes les caractères propres à chacun de ces élèves, qui sont un peu leurs maîtres. J. Brueder, dans des tonalités fort délicates, jamais heurtées, nous a donné quelques scènes d'histoire assez bien composées. De nombreux défauts seraient à signaler, mais il est entendu que nous avons affaire à de jeunes garçons qui consacrent au dessin tout au plus deux heures par semaine. Retenons donc les qualités; quant aux défauts, nous essayerons de les corriger ensemble. Ce qu'il faut noter, c'est l'amour de Jean Brueder pour les scènes de l'histoire romaine, poussées peut-être trop à la caricature. Il semble que les dessins humoristiques de Sauvaire l'aient trop impressionné, mais je ne pense pas que ce soit là la véritable nature de J. Brueder. Ses études de fleurs, certains détails même de ses grandes compositions dénotent chez lui un certain souci de l'ensemble, du cadre, éléments que Sauvaire néglige plus volontiers. Et puis, ce qui distingue ces deux élèves, et qui est tout à l'honneur de J. Brueder, c'est le choix des couleurs et leur juxtaposition toujours harmonieuses. Les valeurs, chères à M. Dupire, sont aussi mieux observées. Espérons que, l'an prochain, J. Brueder nous apportera des études poussées d'après nature, son imagination n'y perdra rien, au contraire, et ses compositions ne feront qu'y gagner, appuyées qu'elles seront sur une documentation plus précise.

Lyautey, moins adroit peut-être que J. Brueder, est plus vigoureux dans ses procédés d'expression, son dessin manque d'adresse, mais ses couleurs brillantes en font un digne émule de J. Brueder. Très hésitant au commencement de l'année, Lyautey

DESSINS (ÉLÈVES DE M. STOHLE)

ÉTUDE DE CONTRE-JOUR (Cliché de FRANZONI).

TRAVAUX DE PRINTEMPS (Cliché de Pierre LATIF).

s'est de plus en plus affirmé, d'abord dans une composition qui décore actuellement l'armoire de notre salle de dessin, puis, dans une étude d'après un jouet d'enfant qu'il a fort bien interprété et dont les jolies harmonies en jaune étaient pour l'œil une vraie joie. Les essais de composition, vers la fin de l'année, furent peut-être moins heureux; il s'est heurté à des difficultés qu'il ne manquera pas de vaincre l'an prochain. Il n'en est pas moins vrai que cette audace de représenter une foule au pesage, contemplant le cheval vainqueur tenu en main par un jockey, cette audace il ne l'aurait pas eue au début de l'année, et c'est de cela surtout qu'il faut le féliciter. Ce qu'il nous plaît de développer avant tout chez nos élèves, c'est le désir de représenter ce qui les *intéresse;* une fois que ce désir est né, les procédés pour le satisfaire sont faciles à trouver, ils varieront avec les tempéraments propres à chacun d'eux. Il est parfaitement inutile que Lyautey emploie les procédés de J. Brueder et que celui-ci essaie de ressembler à Sauvaire-Jourdan.

ENTRÉE DE CICERON A ROME (J. BRUEDER).

Jappy, bien qu'âgé de treize ans et demi, nous a donné une série d'aquarelles dénotant beaucoup d'inexpérience certes, mais où les qualités de composition et de coloration ne sont pas sans nous faire penser aux bonshommes, aux fleurs naïves qui décorent si agréablement les faïences bretonnes. Quelques-uns des dessins de Jappy nous rappelaient des objets polonais ou russes, et c'est pourquoi nous nous plûmes à les rapprocher dans notre exposition de cette année. A côté de Jappy, nous tenons à signaler quelques dessins d'un enfant de cinq ans, H. Rigault. De cet enfant, un merle et des pastels de fleurs tout à fait remarquables. H. Rigault n'est pas élève à l'École, bien entendu, mais ses croquis, rapprochés de ceux de Jappy, nous font croire qu'il

pourrait souvent remporter la victoire sur beaucoup de nos garçons plus âgés.

Tassu et Loubet ont des aptitudes très différentes. Tassu préfère les couleurs froides; le tempérament plus méridional de Loubet le porte vers de plus vives couleurs. Mais l'un et l'autre se découragent très vite. Tassu, moins adroit que Loubet, peut cependant, quand il est bien disposé, manier fort agréablement le pinceau et certaine branche de pin très rapidement exécutée dénote chez lui des dispositions qui ne manqueraient pas de se développer rapidement avec un peu de persévérance et de travail.

Loubet, livré tout à fait à lui-même, représenterait plus volontiers d'élégantes silhouettes féminines; son envoi au Salon de cette année, nous est une garantie que cette insinuation n'a rien de téméraire, les chapeaux cloches ou à la Gainsborough font son bonheur. Loubet a le souci de l'élégance, mais il sait aussi, quand il le veut, étudier sérieusement une fleur et en tirer un parti décoratif. Un jour même, piqué au jeu, il fit, en quelques coups de pinceaux et absolument de mémoire, un fort beau perroquet qui n'avait rien de factice. Il ne descendait pas d'un chapeau, mais bien d'un perchoir et il me semble avoir vu autrefois son frère au Jardin d'Acclimatation.

Henri Ferrand : il nous coûte de ne pouvoir dire de ce garçon si admirablement doué tout ce que nous pensons. H. Ferrand n'a jamais donné sa mesure. Ce joli chandelier que nous avons exposé, et qui était certainement, bien qu'inachevé, une des œuvres les plus « distinguées » de notre petite Exposition, ne peut nous donner une idée de ce qu'Henri Ferrand pourrait faire s'il voulait se donner un peu de peine. Plus doué peut-être que son frère Georges, Henri possède, à un degré beaucoup plus intense, cette belle indifférence pour tout effort un peu prolongé. Je ne veux pas dire par là qu'Henri Ferrand soit paresseux, aucun de nos élèves ne travaille davantage et ne produit plus, mais en l'espace d'une séance, Ferrand fera quatre ou cinq dessins très habiles, mais qui ne le satisfont jamais, et ceux de ces dessins que vous avez pu voir à notre Exposition sont ceux

que j'ai pu enlever rapidement avant qu'il ne les ait déchirés, ou malheureusement bariolés d'un trait de plume ou d'un coup de pinceau. Il faut savoir vaincre cette première impression qui nous pousse à détruire aussitôt nos tentatives de représentation de la nature, quand nous trouvons ces productions inférieures.

DÉCORATION D'UN PANNEAU D'ARMOIRE (J. BREEDER).

Sans doute cette première impression prouve un sentiment très vif d'admiration pour la nature; mais c'est un aveu d'impuissance, et ce dernier sentiment est inférieur au premier. Il ne faut pas désespérer devant l'obstacle, il faut acquérir l'énergie de le surmonter; renoncer à la lutte est un signe de lâcheté. Un dessin commencé doit être fini; l'effort que nous faisons alors pour le terminer, ne transformera pas notre œuvre en chef-d'œuvre, mais il nous permettra de surmonter beaucoup plus aisément les difficultés de l'œuvre suivante, et c'est par une série d'efforts que l'on parvient à la victoire finale.

Je ne voudrais pas terminer cette revue rapide de mes élèves, sans parler de garcons comme Valenzuela, Latif, Bouthillier, Sauvaire, Giraud, etc..., mais outre que cette nomenclature risquerait d'être monotone, j'ai voulu surtout insister sur ceux qui m'ont apporté un ensemble dénotant des qualités d'initiative, ou dont il n'a pas été parlé à propos du Salon de l'École.

Remercions en passant l'initiative prise par M. et Mme Jenart. Les menus qu'ils ont demandés à leurs élèves pour la première communion ont mis en lumière les qualités d'étude et de composition de Valenzuela. Je ne cite que celui-là, car il fut un de ceux qui apportèrent aux chefs de maison du Vallon la plus jolie récolte de fleurs. Il est à noter en effet qu'auparavant, Valenzuela ne travaillait pas beaucoup en classe; il a suffi de cette demande de réalisation pratique pour immédiatement développer chez lui des qualités latentes. N'en est-il pas de même des hommes? L'art pour l'art ne convient à personne, grands et petits aiment voir la réalisation pratique de leurs

efforts, et c'est pourquoi nous ne saurions trop encourager les chefs de maison à suivre l'exemple de M. et Mme Jenart. Que les dames de l'École nous demandent des motifs de dentelles, de tapisseries, avec des mesures bien déterminées et en nous indiquant les impossibilités provenant du travail ; que les professeurs de littérature, d'histoire, de géographie autorisent nos élèves, exigent même que les cahiers soient illustrés, ainsi que les devoirs qui impliquent des descriptions naturelles. Les Américains nous ont dès longtemps précédé dans cette voie; ne soyons pas perpétuellement à la remorque des autres nations; que le dessin devienne vivant, prenne place partout à l'égal de l'écriture. Le dessin ne précède-t-il pas, en effet, l'écriture chez l'enfant comme chez les peuples primitifs. Pourquoi le reléguer dans une classe spéciale, généralement décorée de froides représentations en plâtre qui ne parlent pas à l'esprit de l'enfant? Pourquoi s'obstiner à considérer le dessin comme une manifestation réservée à quelques initiés et qui demande avant tout une impeccable perfection et une imitation servile de chefs-d'œuvre consacrés? L'École des Roches doit se distinguer des Écoles d'art proprement dit, qui n'ont souvent d'art que le nom, en ceci qu'elle nous donnera peut-être des industriels capables de renouveler le stock de nos modèles qui nous classent bien après des nations comme la Suède ou le Danemark, des artistes capables de rivaliser avec les Anglais ou les Allemands. Dans ces pays, il y a longtemps que les procédés d'éducation artistique que nous conservons jalousement sont abandonnés. Il y a bel âge que la couleur est employée par les enfants et combien adroitement; il y a longtemps que l'initiative artistique est rendue aux élèves et c'est ce qui explique le succès croissant des industries d'art étrangères. Promenez-vous avenue de l'Opéra, vous ne rencontrez que maisons d'art étranger. Liberty, les délicieuses faïences de Copenhague; comme éditions d'art, Bren-

ÉTUDE DE RONCE
(J. BRUEDER).

tano's avec ses jolies reliures; en mobilier, Waring and Gillow, Mapple; les Hollandais même viennent souligner notre infériorité; Amstelhock voit ses meubles si simples et si originaux, dans le bon sens du mot, achetés très chers par les amateurs qui ne peuvent plus souffrir les meubles perpétuellement Henri II, Louis XV, ou Louis XVI, que fournit le faubourg Saint-Antoine, ou l'abominable modern-style, qui n'a de moderne que le nom.

Il est temps, grand temps, de développer l'initiative artistique chez nos enfants, il le faut sous peine de disparaître du marché, et c'est exprès que j'insiste sur ce côté mercantile de l'art. Nos maisons s'encombrent d'objets achetés à l'étranger; il est temps de rendre à notre pays cette liberté féconde qui nous a donné autrefois un prestige sans égal et que nous perdrions sans retour si nous nous laissions séduire par les théories officielles. Il faut attaquer le mal à la racine, il faut développer dès l'enfance le sentiment artistique qui existe chez presque tous les enfants, mais pas trop de grammaire, plus d'idées. Les compositions de prix de Rome sont fort bien dessinées, mais elles sont vides de pensées, elles ne vaudront jamais le sentiment d'art intense qui se dégage des tableaux moins corrects peut-être du moyen âge. Attachons-nous moins à la forme, attachons-nous au fond. Victor Hugo faisait des fautes d'orthographe, ce fut pourtant un grand poète; l'impeccabilité de la forme ne fera jamais un chef-d'œuvre. Sans doute il faut l'un et l'autre, mais le fond importe encore davantage, et c'est cela que nous voulons, dans notre petite mesure, développer chez nos élèves.

Maurice STOREZ.

L'« ESPERANTO » A L'ÉCOLE

L'« esperanto » avait été prêché et enseigné à l'École, il y a deux ans, par notre collègue M. J. Durand; mais seuls quelques professeurs s'y étaient alors initiés. L'un d'eux, définitivement gagné depuis lors à la cause de la « langue auxiliaire interna-

tionale » par l'expérience saisissante du Congrès de Boulogne-sur-Mer (1905), où des hommes de tous les pays se sont entretenus couramment et compris comme si la Tour de Babel n'avait jamais existé, a tenté cette année de convertir quelques garçons.

Chargé en seconde de l'enseignement du latin, il abordait Virgile vers le milieu de février; et ses petits élèves semblaient un peu déconcertés par ce premier contact avec la poésie latine. Or, il existe de l'*Énéide* une traduction en esperanto, exacte au point de suivre l'original vers par vers [1]. Le professeur autorisa l'emploi de cette traduction, et proposa aux garçons de leur enseigner l'esperanto en dehors des classes. Ils acceptèrent; et jusqu'à la fin du terme, chaque samedi soir, le salon des Sablons réunit, de 8 à 9 heures, un petit groupe de 10 étudiants attentifs et amusés. Il y eut cinq ou six séances : cela suffit à ces enfants pour acquérir les principes de cette langue logique et harmonieuse, à laquelle d'ailleurs leur éducation latine les préparait singulièrement.

Les réunions furent interrompues par les vacances de Pâques, et n'ont pas repris depuis lors. Cependant, l'esperanto n'est pas abandonné. Plusieurs des jeunes adeptes persévéreront, j'en suis convaincu. Que l'occasion vienne (et les occasions se multiplieront, avec la diffusion grandissante de l'esperanto dans le monde scientifique et commercial), et ils retrouveront sans peine l'initiation une fois acquise. Déjà l'un d'eux a commencé à correspondre en esperanto avec un de ses oncles, et c'est pour son plaisir qu'il lisait l'autre jour dans le texte original les pages émouvantes où le Dr Zamenhof raconte l'histoire de son invention : la première idée, conçue dès l'enfance, et dès lors perpétuellement obsédante, les railleries subies, les tâtonnements, le travail obstiné dans le silence et dans l'isolement, et enfin la publication, il y a aujourd'hui 20 ans, du petit livre, modèle définitif, *Fundamento* intangible.

Mais l'esperanto a été tout récemment enseigné à toute

1. *Eneido*, tradukita de Dro Vallienne, Hachette Kaj Ko.

l'École réunie dans la grande salle du Bâtiment des classes, par une parole exceptionnellement autorisée. M. Carlo Bourlet, professeur de mathématiques à l'École des Beaux-Arts et au Conservatoire national des Arts et Métiers, et fervent adepte de l'esperanto, venu pour inspecter nos classes de sciences, a bien voulu exposer à nos élèves, avec une clarté persuasive et parfois plaisante, l'utilité de la langue auxiliaire et ses ingénieux principes. Cette brillante leçon, très écoutée et très applaudie, a préparé le terrain pour le travail de l'an prochain.

D'ici là, nous l'espérons, quelques-uns des auditeurs retrouveront M. Bourlet au prochain Congrès de Cambridge, et ce sera la leçon des faits qui là-bas les instruira.

H. T.

Debating Society.

Séance d'ouverture le 6 décembre. — M. Bertier définit le but de la Société : initier les aînés aux grandes questions actuelles, leur apprendre le respect des opinions différentes des leurs et la tolérance, les former à la parole.

Le bureau est formé d'un président et d'un trésorier nommés au vote : Jacques Musnier et Marcel Planquette, et d'un secrétaire de séance.

1re séance. — M. Bertier : Rôle social de la pauvreté.
M. Massoutié : Rôle social de la richesse.

2e séance. — Oct. Mentré : Pour les études latines.
Jacques Hervey : Contre le latin.

3e séance. — René Lorillon : Pour la guerre.
Eudoxe Grigorovitza : Pour l'arbitrage.

4e séance. — Robert Delmas : Pour l'allemand.
H. Jéquier : Pour l'espagnol.

5e séance. — M. Trocmé : Pour l'esperanto.
Guy Thurneyssen : Contre l'esperanto.

6e séance. — J. Desplanches : Pour la centralisation.
M. Planquette : Contre la centralisation.

7e séance. — Faut-il coloniser?
M. Jenart : La colonisation en Afrique du Sud.
J. Hervey : L'émigration au Canada, aux États-Unis.
H. Jéquier : Pour l'Argentine.

III

LA SECTION SPÉCIALE

NOS EXCURSIONS AGRICOLES

Nous avons suffisamment insisté, dans les deux derniers numéros du *Journal*, sur la façon dont nous comprenions l'enseignement de l'agriculture, pour ne pas y revenir à nouveau.

De nombreuses visites d'exploitations agricoles et d'usines nous ont permis de varier les travaux suivis à la ferme et d'éviter ainsi la monotonie, tout en étendant le cycle des connaissances agricoles de nos garçons.

Nous avons trouvé partout le meilleur accueil chez les agriculteurs et industriels de la région, et nous sommes heureux de leur rendre ici témoignage.

Voici un extrait du carnet de route du terme d'automne.

Vendredi 12 octobre. — Ferme du Bois-Josse. Récolte des betteraves. Rendement.

Lundi 15. — Ferme des Marnières. Battage du blé. Machine à battre avec plan incliné. Parc à volailles. Incubation.

Jeudi 18. — *Boissy-le-Sec.* Labour à la brabant double : exécution des planches. Conditions d'un bon labour.

Vendredi 19. — *Ferme de la Haute-Equerre.* Broyage des pommes, cuvage, extraction du jus et rémiage. Semoirs en lignes : réglage de l'écartement des tubes. Distributeur d'engrais à hérisson.

Lundi 22. — Ferme de la Noé, près Rugles. Vaches bretonnes. Élevage. Biberons pour l'allaitement artificiel. Enfouissement et action des engrais verts.

Vendredi 26. — Ferme de la Mancelière de M. Coyot. Beaux percherons de robe noire. Cheval race anglaise de pur sang. Examen du cheval. Dindons blancs, oies de Toulouse, pintades, canards du Labrador, pigeons divers : bisets, paons, culbutants.

Lundi 30. — Moulins à cylindres de Poclay. Roue hydraulique, plansichter, graine d'acacia utilisée pour le dégommage des tamis de soie.

Mercredi 31. — Matériel agricole de M. Deslandres, moissonneuse-javeleuse, moissonneuse-lieuse. Faucheuse. Râteau à cheval. Cultivateur canadien. Semoirs, etc.

Vendredi 2 novembre. — Moulins de Château-Thierry. Moteur à gaz pauvre : le Fram. Blutage. Comparaison entre les meules et les cylindres.

Lundi 5. — Domaine de Montuel. Écuries. Basse-cour. Installations électriques.

Vendredi 9. — Forges de la Madeleine, près Breteuil, reprises par une société du Nord. Causes de son installation à Breteuil : achat de ferrailles à bon compte. Clientèle étendue vers l'ouest. Main-d'œuvre plus économique. Concurrence moindre. Fabrication : fers pour l'industrie, la maréchalerie. Examen des machines-outils. Laminage.

Lundi 12. — Ferme de la Feuilleuse, près Piseux. Bétail d'engraissement : maniements. Moutons dishley-mérinos. Détermination de l'âge.

Vendredi 16. — Ferme de M. Patard, près Courteilles. Aller par la route de Tillières, retour par la vallée de l'Avre. Établissement d'un silo pour betteraves. Sulfatage des semences. Semailles. Réglage du débit.

Lundi 19. — Foire Sainte-Cécile, à Verneuil. Le matin, à 9 heures, vente de 15 génisses importées du Cotentin par M. de Glatigny. Choix des vaches laitières. A 2 heures, foire aux poulains. Aplombs. Robes et signalement. Allures. Parties externes

du pied. Tares. Détermination de l'âge. Examen du cheval en vente.

Jeudi 22. — Ferme de la Taillerie, près Mandres. Bergeries : crèches et rateliers. Soins à donner aux agneaux.

Vendredi 23. — Usine à gaz de Verneuil. Foyer, cornues, collecteur, épurateur chimique, gazomètre.

Mercredi 28. — Abattoirs de Verneuil. Différentes qualités de la viande.

Vendredi 30. — Exploitation du Bois-Josse. Alimentation du bétail. Bergeries. Labours : profondeur de la raie. Conditions d'un bon labour.

Vendredi 7 décembre. — Chavrigny. Moutons dishley-mérinos. Hygiène de la bergerie. Maladies.

Lundi 10. — Fabrique de produits réfractaires de Breteuil. Tuyaux de drainage.

Vendredi 14. — Établissement d'horticulture de M. Marchand. Bouturage. Plantation. Confection des châssis.

Paul Jenart.

CONFÉRENCES D'AGRICULTURE

Ces conférences sont faites à tour de rôle par les élèves de quatrième moderne. Elles durent une heure. Voici les sujets qui ont été traités :

Guy de Coubertin. — La Production chevaline en France.
Léon Forestier. — La Production bovine en France.
Jacques Castan. — La Production ovine en France.
Lucien Riom. — La Production porcine; élevage de la chèvre en France.
John Waddington. — La Basse-cour.
Guy de Coubertin. — Les Chiens.
Léon Forestier. — Une Ferme bien tenue.

La Ferme du Coteau.

Les personnes qui ont assisté à la fête de l'École ont pu voir, dans la salle d'histoire naturelle, un avis portant à la connaissance du

public qu'une grande ferme venait de se créer près du Coteau grâce à l'initiative de quelques élèves de cette maison. L'Avis disait aussi que les bâtiments de cette ferme étaient visibles tous les jours, sauf le dimanche. (Nous avons le repos hebdomadaire.) Je vais donc tâcher d'en passer en revue les différentes parties pour satisfaire la curiosité de ceux qui ont été privés de la visiter.

A son origine, notre ferme ne comptait qu'un bâtiment servant tant bien que mal de poulailler; nous avons changé tout cela, et créé autant de bâtiments que nous avons d'élevages.

D'abord, par une large fenêtre servant à bien aérer, nous apercevons, sur des perchoirs propres et sur le plancher sablé, des poules de races très pures : des campines, quelques Brækeles qui ainsi que les Bresses, fournissent des œufs frais aux élèves. Nos volumineuses Faverolles saumonées et herminées conduisent en ce moment les plus beaux et gros poussins imaginables; ils promettent de faire de forts poulets. Et que dire de nos jolies petites poules naines argentées et dorées qui, au grand désespoir de M. Trocmé, grattent partout dans son jardin. A côté du poulailler, dans une petite cour sablée, des boîtes rustiques entourées de panneaux grillagés servent pour nos poules couveuses.

Montons le talus, nous traversons un petit pré, nous sommes près de la porcherie. Ne vous imaginez pas que nous avons fait venir M. Storez pour nous en faire le plan et la faire construire; cela aurait coûté trop cher. Plus malins, nous arrivons avec des pelles et des pioches et nous creusons nos fondations nous-mêmes. Nous allons à Verneuil, achetons des briques, de la chaux, façonnons des piquets à la menuiserie et nous voilà au travail. La maison s'élève et quand elle est d'une hauteur raisonnable, nous formons le toit avec des planches et de la toile goudronnée. La porte est accrochée, l'auge en chêne cimentée, le plancher sec, et voilà messieurs les porcs installés.

Nous étions au mois de novembre dans ce temps-là et deux termes allaient nous suffire pour engraisser nos élèves. Ils étaient cependant bien petits, car, de la Lorraine, leur pays d'origine, jusqu'ici, ils ont pu voyager dans une petite caisse sur le toit d'une automobile. Voici leur régime : trois repas par jour, des eaux grasses et des restes de toutes sortes, de la farine d'orge et des pommes de terre que nous cuisions nous-mêmes. A Pâques, nous les avons vendus avec un joli bénéfice au charcutier de Verneuil.

Pendant la période des examens, il vaut mieux ne pas avoir trop d'ouvrages; aussi remettons-nous à l'année prochaine l'achat d'une nouvelle paire.

En attendant, messieurs les habillés de soie sont remplacés par un

magnifique lot de canards de Rouen que nous engraissons; derrière leur habitation nous avons creusé une mare pour qu'ils puissent prendre leurs ébats.

Ce n'est pas tout; comme les établissements d'élevage qui se respectent, nous avons un grand couvoir modèle, nous pouvons le dire sans crainte. Il comprend 5 couveuses, entre autres une de 200 œufs, et 2 couveuses inventées par l'un de nous. Toutes fonctionnent parfaitement, et nous possédons en outre 2 sécheuses-éleveuses permettant de soigner facilement tous nos poussins et canetons.

Ne va-t-on pas s'imaginer, en lisant ceci, que nous avons bien du mal, que toutes ces belles races nous coûtent très cher? Point du tout; rien au contraire ne garnit mieux notre porte-monnaie.

J.-P. W.

L'ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE SOCIALE

Cette année, cet enseignement a été divisé en deux parties : le cours ordinaire et les conférences du dimanche.

Dans le cours ordinaire, nous avons continué l'exposé de la science et les élèves ont fait des travaux personnels sur la situation économique et sociale de divers pays, notamment de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal. Nous nous attachons à déterminer et à mettre en ordre les répercussions qui expliquent l'évolution des phénomènes.

Les conférences du dimanche s'adressent à nos grands élèves des classes de première, philosophie, mathématiques élémentaires et section spéciale. Elles groupent une trentaine d'élèves.

Le but de ces conférences est d'étudier les questions inscrites au programme des examens qui peuvent être éclairées par la science sociale. Nous avons abordé plus particulièrement des questions de géographie, de littérature, d'histoire et de morale, en essayant de déterminer l'influence du milieu social sur ces divers ordres de phénomènes. Nous aurons l'occasion de revenir, soit dans le *Journal*, soit dans la *Science sociale*, sur les questions traitées dans ces conférences.

Nous donnons maintenant la parole à trois anciens élèves

de la section spéciale qui, depuis leur sortie de l'École, ont continué à s'intéresser à nos études sociales.

E. D.

NOTE SUR « L'AVENUE » ET SES HABITANTS

L'auteur de ces lignes, qui est sorti de l'École et de la Section spéciale depuis un an, a d'abord fait un stage dans une maison de construction d'automobile, comme ouvrier, puis comme employé aux écritures. Ayant ainsi acquis les connaissances techniques et pratiques indispensables, il vient d'entrer dans une maison de commission pour la vente de voitures automobiles et il travaille « pour le million », comme disent les Américains. En attendant de l'avoir réalisé, il nous adresse une note amusante sur le monde de l'automobile au milieu duquel il vit.

E. D.

L'Avenue de la Grande-Armée est peuplée d'un monde à part qui a ses mœurs et ses habitudes et jusqu'à son langage spécial.

Tout d'abord, l'Avenue de la Grande-Armée ne s'est jamais appelée Avenue de la Grande-Armée; c'est tout simplement « l'Avenue ». Un chauffeur vous dira toujours : « Je vais à l'Avenue ». Il ne vous dira jamais qu'il va à l'Avenue de la Grande-Armée; laissons cette appellation aux profanes, encore peu initiés aux mystères de l'automobile.

Il ne faudrait pas croire que tous les habitants de « l'Avenue » sont étroitement unis par un même lien d'enthousiasme pour la locomotion nouvelle : oh non! loin de là! Le régime du clan règne en maître absolu; il divise l'Avenue en plusieurs grands partis et en une infinité de petits; chacun de ces clans possède à sa tête un chef autoritaire. Un des clans des plus redoutés est celui des « laveurs de bagnoles » (pour les profanes : voitures; synonyme de chignole, tacot, clou, etc.). Les « laveurs » ne se livrent malheureusement pas à cette opération

avec de l'eau : « laver », c'est « voler ». Cette « bande noire » opère un peu partout et elle revend les voitures volées à des intermédiaires de bas étage que l'on rencontre dans les petites rues adjacentes à « l'Avenue ».

Je m'empresse de dire, en passant, que le garage ne subit pas ordinairement le régime du clan.

Une autre habitude des habitants de l'Avenue est de se lamenter du matin au soir sur la dureté de la saison : évidemment nous ne sommes plus au temps où une 18 H. se vendait 75.000 francs. On « colle » bien de temps en temps un « tacot » à « une bonne poire », mais c'est rare, très rare. Il y a actuellement tellement de 26/42 et de 39/78 qu'il faut faire des prodiges de valeur pour arriver à en vendre. Et puis on a affaire à des connaisseurs. Le client d'aujourd'hui sait ce que c'est qu'un cylindre, et il connaît l'existence de la magnéto. Il ose même vous demander la consommation d'essence. Détail curieux : le Monsieur qui dépensera 35.000 francs de voiture et 10.000 francs d'accessoires, vous demandera toujours la consommation d'essence; c'est même un signe infaillible pour découvrir le client sérieux.

De plus, la panne s'en mêle : pas la vulgaire panne sur route où rien ne vous presse, mais la panne en ville quand on vous attend au rendez-vous. Six cents personnes se pressent autour de la malheureuse voiture; les conseils divers pleuvent autour de vous. Au bout de deux heures de travail, la figure rouge, les mains noires, vous faites furieusement sauter les coussins et vous jetez un coup d'œil avide dans le réservoir à essence : plus une goutte! et c'est pour cela que vous vous êtes exténués à démonter la magnéto! Comment voulez-vous qu'on vende des autos dans ces conditions!

Ce n'est pas tout; il y a encore une chose terrible : on ne vend plus d'accessoires! On a beau faire 62 % au chauffeur, on ne vend plus d'accessoires. Vous demandez la raison aux « mécanos ». Avec des clignements d'yeux mystérieux, et un geste circulaire du bras, ils vous soufflent à l'oreille : « D'la blague tout ça; j'connais une bien meilleure marque; c'est la marque

« l'étouffé »! Et vous convenez, d'un air navré, qu'en effet la marque « l'étouffé » est bien moins chère que les autres!

Vous me direz que, pour vendre des autos, il y a encore la réclame : les concours de tourisme par exemple. En effet, vous lisez avec étonnement dans les feuilles sportives que la 15 H. X... a fait du 115 de moyenne sur le parcours. Ne vous étonnez pas, cette 15 H. est truquée jusqu'à la « gauche » et, en fait de 115, elle en fait 90.

Règle générale : Il ne faut s'étonner de rien; du reste, quand on est initié aux mystères de la livraison mars, et du modèle 1906 sorti en 1907, et inversement, on est anéanti!

Morale : Ne croyez pas que tout ce que j'écris là, c'est pour me faire de la réclame.

Georges FERRAND,
Ancien élève de la Section spéciale.

UN STAGE EN ALLEMAGNE

Un stage fait à l'étranger, dans une industrie ou une maison de commerce, donne à nos études un complément pratique indispensable. Mais il n'est vraiment utile que s'il est assez long et que si l'on possède couramment la langue du pays. Enfin le jeune Français qui s'expatrie doit avoir déjà des habitudes d'initiative, sinon il tombe dans le premier piège qu'on lui tend et borne son enquête à une vue superficielle et distraite du milieu mondain.

En ce qui me concerne, j'ai fait un assez long séjour en Allemagne, divisé en deux périodes : une de six mois près de Francfort, consacrée à me perfectionner dans la connaissance de la langue et à acquérir quelques notions de commerce; l'autre, de même durée, dans une grande ville industrielle de la Saxe, où je me suis mis au courant des affaires.

J'ai peu de choses à dire sur mon premier séjour, sinon que j'ai beaucoup profité des cours de commerce, grâce à la méthode remarquable de cet enseignement.

Je me trouvais dans une école qui était censée représenter.

en même temps, une maison de commission et un comptoir de fabrique de machines-outils. Les élèves, dans cette combinaison, se trouvaient les employés fictifs de ces « firms ».

Cet institut était relié avec une vingtaine d'établissements similaires, situés à Dantzig, Berlin, Stuttgart, Bonn, Strassburg, Brême, etc., qui entretenaient avec nous une correspondance d'affaires faisant la base de notre enseignement.

Par exemple, une maison d'exportation de Dantzig nous commandait, par lettre, une machine-outil et nous envoyait en acompte un chèque de Mks 2.000[1].

Au reçu de cette lettre, nous faisions les opérations suivantes : 1° L'entrée du chèque était portée au livre brouillard et au livre de copie. 2° Cette maison nous étant inconnue, nous écrivions une lettre pour demander des renseignements. 3° Nous accusions réception de l'argent et de la commande, et offrions de livrer la machine dans un court délai, à condition d'obtenir le reste du montant par traite, ou recouvrement.

Tous les services, caisse, correspondance, expédition, étaient entrés en mouvement, nous enseignant la comptabilité, la correspondance, l'exécution des commandes. De même, pour toutes les autres transactions.

Muni de ces connaissances, parlant assez couramment la langue, j'entrais, en janvier, dans une grande usine fabriquant des bicyclettes, des machines-outils, des machines à écrire. Le capital était de 2 millions de francs, le nombre d'ouvriers employés de 1.000; la production variait entre 4 et 5 millions de francs, les dividendes depuis onze ans ont varié de 16 à 21 %.

Cette fabrique avait des représentants :

1° En Europe : Russie, Autriche, Italie, Espagne, France, Belgique, Norvège;

2° En Amérique : Chili, Argentine, Paraguay;

3° En Asie : Kiao Tcheou, Canton, Java, Bombay;

1. Cette lettre était rédigée dans le style purement commercial et la forme était celle des lettres d'affaires. Le chèque était ordinairement tiré sur une banque de Bonn, de Brême ou de Hamburg (laquelle banque était en réalité une école comme la nôtre).

4° En Afrique : Cap, Zanzibar, Mombasa (Afrique or. anglaise), Le Caire.

J'ai trouvé, dans cette maison, un accueil excellent, une très grande amabilité qui m'a facilité beaucoup les choses. J'ai passé par différents services, tels que : correspondance, expédition, comptabilité de la fabrique (salaire, calculs des prix de revient, etc.), comptabilité proprement dite.

Enfin, vers le 30 juin, j'avais terminé un cycle complet d'études et je quittais l'usine muni d'un certificat, mentionnant la durée de mon séjour, les connaissances que j'avais acquises, et la valeur de mon travail.

Je suppose que si, maintenant, je me présentais à un directeur d'entreprise et lui donnais à choisir entre un diplôme de bachelier et ce certificat, il opterait sans hésitation pour ce dernier.

Il y a donc, dans la vie, des certificats plus utiles qu'un diplôme de bachot!

L. G.,

Ancien élève de la Section spéciale.

COMMENT UN ÉLÈVE DE LA SECTION SPÉCIALE SE TIRE D'AFFAIRE

A M. Edmond Demolins.

Londres, le 1er juillet 1907.

« Cher Monsieur,

« Je commence à devenir un ancien à Londres, car voilà près d'un an et demi que j'y habite et environ huit mois que je suis dans les affaires. J'ai eu assez de chance dans le choix d'une place. J'avais reçu des quantités de lettres d'introduction et de recommandation et tout cela ne m'avait rien procuré du tout. Après deux mois de recherches infructueuses, je fis la connaissance d'un jeune compatriote belge, employé dans une grande maison de grains. Il me donne la liste des maisons qui se trouvent dans

le même bâtiment que son bureau (car, à Londres, un seul bâtiment, *building* comme on dit ici, contient dix, vingt, trente offices).

« J'écris à une douzaine de maisons (firmes), et, à la douzième lettre, je reçois une réponse ; on me demandait de me présenter. Je me présente, sans savoir quel était le genre d'affaires de la maison, et, après cinq minutes de conversation avec le *manager*, j'étais accepté comme volontaire. J'arrive au bureau le lendemain pour commencer et j'apprends que j'étais dans un *shipping office* (affaires maritimes). Cela ne me disait pas grand'chose alors, j'étais surtout content d'être casé. Mon bureau se trouve au cinquième étage d'un énorme bâtiment. Ce bâtiment contient 50 bureaux, et 300 personnes environ sont employées par les différentes *firmes*. Au rez-de-chaussée, se trouve un immense hall, une sorte de bourse, où les armateurs et les courtiers maritimes se rencontrent. Dans le sous-sol, il y a aussi un vaste hall, pour les marchands de grains. Il y a trois ascenseurs et tout est construit d'une façon moderne et pratique.

« Mon bureau se trouve dans le centre de la Cité et notre maison fait les affaires en grand. Je n'ai pas l'intention de me destiner aux affaires maritimes, mais je suis content d'avoir débuté par là.

« J'ai d'abord bien appris l'anglais et le *General Office Work*. Ensuite, comme nous ne sommes pas nombreux, je peux suivre assez facilement la marche des affaires et la façon dont elles sont traitées. J'ai acquis, de la sorte, une connaissance des affaires maritimes et de la géographie maritime. Jusqu'ici, je n'ai fait que la besogne d'un employé : Téléphone à tenir, livres à mettre à jour, recevoir les visiteurs et clients, etc. Mais, comme je lis tous les jours les lettres que nous recevons et que nous envoyons, je me suis vite mis au courant. Et cela m'a profité.

« Le directeur m'appelle l'autre jour et me tend une lettre venant d'un commerçant de Bruxelles. Celui-ci nous demandait de lui trouver un steamer pouvant charger, à Rouen, des pierres à plâtre pour Lisbonne. « C'est une petite affaire et je ne la prends que pour rester en relations avec ce Monsieur, me

dit le directeur. Vous allez vous en occuper et tâcher de me trouver un bateau. » Et me voilà monté en grade. J'abandonne mon ancien travail et je suis à une besogne qui est beaucoup plus personnelle et intéressante. Trouver un bateau de ce genre n'est pas du tout facile. J'ai dû aller voir des courtiers maritimes dans la Cité, et écrire à des armateurs, tant en Angleterre qu'à l'étranger. Il m'a fallu, en outre, me tenir en correspondance quotidienne avec mon marchand de Bruxelles et ne lui laisser voir que le bon côté de l'affaire, pour qu'il ne s'impatientât pas et n'allât pas chercher ailleurs. On m'avait offert trois bateaux pouvant prendre la cargaison à 8 shellings par tonne. Malheureusement pour moi, un concurrent plus habile en offrit un à 7/6. Naturellement mon Bruxellois a préféré ne payer que 7/6 au lieu de 8 par tonne. Mais j'espère que mon directeur me donnera d'autres affaires similaires à traiter. Je ne demande pas mieux, car je complète avantageusement mon éducation commerciale en travaillant de la sorte.

« Je ne m'ennuie pas beaucoup à Londres, quoique les dimanches ne soient pas très amusants. J'habite à Balham, quartier de Londres très agréable et près de la campagne. Mon bureau m'intéresse, je suis membre d'un club de course à pied, et secrétaire du Club belge; je n'ai donc pas beaucoup de temps pour m'ennuyer.

« Il faut que je vous parle aussi de ce Club belge que je viens de créer à Londres. A l'époque où je cherchais une place, je ne connaissais presque pas de Belges ici et j'avais eu l'idée suivante : S'il y avait à Londres un groupement ayant pour but de faciliter l'arrivée et l'installation de Belges, de les aider à trouver une place, cela me serait bien utile. J'ai travaillé l'idée, et j'ai élaboré un projet. Mais le tout était de constituer ce groupement, pouvant fonctionner le plus tôt possible. Comme je ne connaissais pas trois Belges à Londres, ce n'était pas très engageant. J'écrivis à un Belge, occupant une situation très en vue, et je lui demandai s'il ne connaissait pas des Belges avec qui je pourrais me mettre en relation pour fonder un club.

« Il remet ma carte au Secrétaire de la Chambre de Commerce

anglo-belge, et, peu après, je reçois une lettre de ce Monsieur m'invitant à aller le voir. J'y vais, je lui soumets mes idées, et, à la fin de l'entrevue, il était gagné à la cause et nous étions bons amis. Nous travaillons l'idée et, peu après, ce Monsieur convoque une douzaine de Belges qu'il connaissait, pour leur proposer la chose, la discuter et voir les meilleurs moyens pour la mettre en pratique. A notre première réunion, nous étions douze : des vieux, des jeunes, tous dans les affaires.

« Mon projet de constituer un club est admis. On forme le club, un comité provisoire, et nous avons eu depuis des séances d'élaboration. A chaque réunion, les membres amenaient leurs amis, si bien que nous sommes à présent une soixantaine. Nous avons établi des statuts, dont je vous adresse le texte imprimé. Vous verrez que nous avons deux buts : un but utilitaire et un but d'agrément. Comme je suis l'auteur du projet utilitaire, je suis devenu le secrétaire de la section, et j'ai un travail très intéressant à faire. En ce moment, j'étudie la question des membres correspondants. Nous en aurons dans les principales villes de Belgique, et ils seront à la disposition de toute personne désirant avoir des renseignements sur Londres, ou y venir. Grâce à nous, le Belge n'aura plus de difficultés pour venir en Angleterre. De plus, nous ferons de la réclame, pour l'engager à y venir, ainsi il sera à même d'acquérir ici les qualités qu'il n'a pas, à cause de sa formation sociale.

« Notre club est déjà connu en Belgique. Nous avons l'appui de personnes et de sociétés puissantes. J'espère que, dans la suite, nous aurons, à Londres, un groupement belge sérieux et actif, pour créer et défendre les intérêts belges en Angleterre.

« Nous sommes très difficiles pour les admissions, et nous n'avons que des membres de premier ordre. Le consul général de Belgique, d'autres du corps consulaire, etc., sont membres; pour un Club qui n'a que quatre mois d'existence, ce n'est pas mal[1].

1. Club belge a Londres. — *Extrait des statuts :*

Art. 2. — *But de la Société.* — Ce but est double, d'agrément et utilitaire.

a) *Comme club d'agrément*, la Société cherchera, dans la mesure de ses moyens, a

« Et voilà. Le temps passe, le bon vieux temps de l'École s'éloigne toujours. Je donnerais beaucoup pour être encore en octobre 1902, élève de troisième à l'École des Roches. Mais tout cela est impossible et il faut regarder en avant et non en arrière. N'empêche que si l'occasion se présente d'aller jusqu'à Verneuil, ce sera avec le plus grand plaisir que j'irai vous revoir, ainsi que les quelques vieux camarades qui y sont encore.

« Veuillez, cher Monsieur, me rappeler au bon souvenir de Madame Demolins et des professeurs et élèves que j'ai connus et croyez-moi votre ancien élève bien dévoué.

« Albert SNYERS
« Ancien élève de la Section spéciale. »

Cette lettre met en lumière plusieurs points intéressants :

1° L'aptitude à trouver une situation *par soi-même*, ce qui est un bon exemple d'initiative ;

donner à ses membres les avantages ordinaires dont on bénéficie dans les clubs anglais. Elle cherchera à obtenir la jouissance permanente de locaux particuliers, avec salle de restaurant, café, salle de billard, salons de lecture et de réception, etc. Provisoirement, le Club belge se réunira à certains jours fixes dans un local temporaire. Le Club organisera aussi des parties musicales, des conférences littéraires et scientifiques, des dîners, etc., et aussi, en été, des excursions. Une cotisation spéciale pourra être perçue pour couvrir les frais de ces soirées et fêtes, de la part de tous ceux qui y participeront. Les membres pourront y inviter des personnes étrangères au club, en respectant strictement les art. 6 et 7 des statuts relatifs aux visiteurs.

b) *Comme cercle utilitaire*, le Club belge offre à ses membres les avantages suivants :

1° Aux membres habitant la Belgique et désirant venir habiter ou visiter Londres, il facilitera, par tous les moyens en son pouvoir, leur installation en cette ville ; il leur fournira tous renseignements utiles sur la vie de Londres, etc.; de plus, à ceux venant s'y établir, il donnera les renseignements nécessaires, leur facilitant la recherche en Angleterre de la position qu'ils désirent ;

2° Aux membres anglais désirant voyager, ou se fixer en Belgique, le Club donnera toutes indications utiles pour leur voyage, ou leur installation, et notamment les mettra en rapport avec les membres correspondants de Belgique dont il sera parlé plus loin (art. 3 D.

Art. 8. — *Dispositions générales.* — Toute discussion publique sur des questions politiques ou religieuses est formellement interdite dans le Club. Chacun se fera un devoir d'observer toujours la plus grande courtoisie, au cours des discussions dans les réunions d'un comité, ou en assemblée générale. Les séances seront tenues en français ; toutefois, en cas de nécessité, la langue anglaise pourra être utilisée.

2° L'acceptation de la *première situation qui se présente*, afin de débuter le plus tôt possible et sans perdre de temps, car la vie est courte. Le plus difficile est toujours de commencer et on peut ensuite s'élever plus facilement à une situation meilleure, grâce aux relations qu'on s'est créées et à l'expérience acquise. Retenez bien cela, jeunes gens; c'est un grand élément de succès dans la vie;

3° La préparation aux affaires *par la pratique*, ce qui constitue la meilleure des écoles. Parents, retenez bien cela;

4° La préoccupation de créer, en même temps que sa situation personnelle, une *œuvre d'intérêt public* : ce Club belge conçu et réalisé si nettement, si rapidement, si heureusement, d'une façon que je qualifierais d' « épatante », si ce terme appartenait au style noble;

5° Et tout cela accompli, au sortir de l'École, par un jeune homme de dix-huit ans, livré à lui-même, sans aucune relation et en pays étranger!

Sans être prophète, on peut prédire que ce jeune homme retombera toujours sur ses pieds et saura triompher des difficultés de la vie.

Les deux notes précédentes, rédigées par Georges Ferrand et Louis Glaenzer, donnent la même impression.

Tout cela permet d'apprécier, dès maintenant, l'orientation nouvelle donnée par la Section spéciale, comme préparation à la vie.

E. D.

IV

LES SPORTS, LES TRAVAUX MANUELS, LES EXCURSIONS

L'ÉDUCATION PHYSIQUE

On sait à quelles discussions passionnées donne prise le problème de l'éducation physique : le jeu libre suffit-il? La gymnastique suédoise doit-elle le remplacer ou seulement le seconder? Faut-il bannir absolument la vieille gymnastique d'appareils? Ces discussions nous laissent froids. Nous sommes délibérément éclectiques.

La vie de plein air — aidée parfois d'une gymnastique respiratoire rationnelle — fait, aux Roches, le fond de l'éducation physique. Dans leurs heures de liberté — plus rares que ne le croient les profanes — nos élèves, comme tous les enfants, courent, jouent, et surtout bicyclettent. Le *Touring-Club* nous connaît, mais pas encore assez. S'il voyait comme est indiscutée parmi nous la royauté de la petite fée, il se pâmerait d'aise. Promenades du dimanche, excursions de demi-terme, courses improvisées des beaux soirs d'été, jongleries endiablées de nos gracieux clowns, nous lui devons tout cela, et que de menus services encore, que de courses utiles! Voyez-vous, par exemple, un élève de la Guiche sans bécane?

Le tennis a aussi des adeptes fervents : c'est notre jeu « select ». M. Bell citera sans doute les meilleurs champions. Il les citera, pour faire les choses honnêtement. Mais M. Bell se plaint, à juste titre, que nos boys délaissent le cricket pour le tennis

Le cricket est plus éducatif; il exige autant d'adresse, et il exerce plus de muscles en variant les mouvements et les rôles des joueurs. Il est plus formateur, surtout en ce qu'il apprend à nos jeunes Français à respecter sans mot dire les décisions de l'arbitre, et à faire tout simplement ceci qui est énorme : rester, quand il le faut, tranquilles en plein soleil. Si quelqu'un connaît une meilleure leçon de maîtrise de soi, qu'il me le dise.

Le cricket est une leçon de solidarité, mais moins forte que le foot-ball. On nous accuse de snobisme : « Vous prenez, nous dit-on, des jeux anglais, par aveugle imitation, parce que c'est la mode ». Voilà qui est archi-faux. Nous avons des jeux anglais parce qu'ils font de vigoureux biceps, et surtout parce qu'ils rendent les joueurs solidaires les uns des autres, qu'ils combattent notre individualisme inné, qu'ils nous habituent à tenir compte du voisin, à lutter pour notre camp, et, dans les matchs, pour notre École.

Dans la natation, les courses, les sauts, etc... la formation individuelle et l'amour-propre reprennent leurs droits.

Nous continuons à prendre nos bains dans l'Iton; M. Carnegie ne nous a pas encore donné de piscine. M. Carnegie nous oublie. Pourquoi ne pourrions-nous pas l'attendre d'un généreux Français? Est-ce que M. André ne nous a pas donné un beau hangar de gymnastique. Il y a dans ce hangar — horreur! quelques appareils simples. De grâce, pardonnez-nous, hygiénistes modernes; accordez-nous du moins les circonstances atténuantes : toute notre gymnastique française se fait en plein air. La gymnastique suédoise fait d'ailleurs le fond de l'enseignement de M. Perret; tous nos élèves, grands et petits, lui devront plus de souplesse et de vigueur.

L'escrime a d'assez nombreux amis, la boxe beaucoup plus encore, la canne commence à faire des adeptes.

Et nul ne s'étonnera que, sur le plateau des Roches balayé par le vent de mer tueur de microbes, nos boys ne deviennent, grâce à tous ces sports, des hommes adroits, solides, énergiques.

Cela les aide à réussir au bachot, et, ce qui est beaucoup mieux, à réussir dans la vie.

Nous ne donnerons guère de clients aux spécialistes de la neurasthénie.

G. B.

GAMES

Committee

Bélières (captain), Despret, Comaléras, de Séréville, Planquette, M. Bell, M. Coulthard.

Football

Out of eight matches which we have played this year, we

Equipe de Foot-Ball (Cliché de Latil).

have won six which is very satisfactory. Our half backs were the chief strength of the team, all three of them being

hard workers, especially Bélières. Our forwards too played well together and it was very unfortunate that both de Séréville and Despret were hurt, and so could not play at the end of the season. The strong point of the team was certainly the defence. With Davel in goal and Pommey and Delmas back and our three half backs, it was difficult for our opponents to score. This year we entered for the Championship « inter-scolaire ». We were defeated by Caen on our ground, by 3 goals to 1. The match being played in April, the third day of the summer term, many boys were absent; only one of our first eleven boys was playing. The Championship was very badly arranged. Once we travelled to Le Mans (a journey of seven hours) to play against Bretagne and when we arrived, there were no opponents. Naturally we were given the match but it would have been much more satisfactory to have played. Next year we shall again try for the Championship, and it is to be hoped that we shall have more luck.

In the house competitions, the Guichardière beat the rest of the school, Les Pins being the Champions of the other four houses.

Vallon	v. Coteau	Coteau
Pins	v. Sablons	won Pins
Coteau	v. Sablons	Sablons
Pins	v. Vallon	Pins
Vallon	v. Sablons	draw
Pins	v. Coteau	Coteau

MATCHES 1st XI

A. C. du premier arrondissement de Paris	won	11-0
Le 101e de ligne à Dreux	won	6-2
L'U. S. D. à Dreux	lost	1-2
L'U. S. D. à Verneuil	lost	2-3
L'U. S. D. à Dreux	won	2-1

MATCHES 2nd XI

Collège Rotrou à Dreux	won 3-2
Collège Rotrou à Verneuil	won 11-1

CRICKET

The bad weather has very much interfered with the cricket this year; for days at the beginning of the term the boys had to go for runs, as it was impossible to play. The cricket ground is fairly good, and the team is on the whole the best we have ever had. The batting is our weak point; most of the boys are too anxious to score and they begin by hitting at every ball. Bélières has played several good innings, and in the match against the Standard, the only one we have as yet played, Castan and Ferrand bowled extremely well.

Much of the success of the games this year is due to the energy of Belières as captain. He is himself a thoroughly good sportsman, and he has done his best to encourage his comrades throughout the whole year. The sports, which were arranged for the « fête de l'École », did not take place on account of the bad weather.

In the house competition « Les Pins » is the Champion of the school.

1er ROUND

Pins	v. Sablons	won Pins
Coteau	v. Guichardière	won Guichardière
Vallon	bye	

2e ROUND

Pins	bye	
Vallon	v. Guichardière	won Guichardière

FINAL

Pins	v. Guichardière	won Pins

School v. Standard.

School.

J. Demolins	ct Tomalin b Tomalin	3	b Jefferson	1
Hervey	ct Ribal b Jefferson	0	b Jefferson	
Ferrand	ct Cocks b Tomalin	0	ct Tomalin b Jeagge	14
Pommey	b Tomalin	7	b Jefferson	3
M. Bell	b Jefferson	0	b Jeagge	3
Belières	ct Tomalin b Edwards	12	ct Shaw b Jeagge	11
Comaléras	b Edwards	1	ct Jeagge b Tomalin	7
Washington	b Edwards	3	b Edwards	3
de Pourtalès	b Edwards	0	Not out	2
Castan	ct and b Jefferson	2	ct Jeagge b Tomalin	4
Thuret	not out	7	b Jefferson	1
Extras		8	Extras	5
	Total.	43	Total.	54

Standard.

Tomalin	b Belières	15	ct Demolins b Bell	4
Jefferson	run out	6	run out	5
Edwards	b Castan	2	ct Washington b Castan	0
Jeagge	ct Pommey b Belières	0	ct Washington b Bell	0
Tomalin Jun.	ct Bell b Ferrand	2	ct Demolins	10
Shaw	run out	2	b Castan	0
Ribal	ct Ferrand b Castan	4	b Ferrand	2
King	ct Bell b Ferrand	0	b Bell	1
Shaw jun.	b Castan	1	run out	0
Cocks	ct Bell b Castan	0	ct Castan Ferrand	0
Russell	not out	0	not out	1
Extras		2	Extras	2
	Total.	34	Total.	25

Pins v. Sablons.

Pins.

Pilon Fleury	ct Labussière b Rougeault	8
de Pourtalès	bld Labussière	0
Ferrand	b Rougeault	13

Washington	not out	26
A. Cintra	ct Adler Labussière	1
Dupas	ct and b Thuret	3
Nozal	ct Siou b Thuret	4
Schlumberger	ct Adler b Thuret	1
M. de Paillette	b Labussière	2
Leplat	b Labussière	0
F. Cintra	run out	0
Extras		4
	Total.	62

Sablons.

Adler	b de Pourtalès	0
Langer	run out	3
Labussière	b Ferrand	3
Candeira	ct Cintra b de Pourtalès	0
Thuret	run out	0
Siou	b de Pourtalès	0
Rougeault	ct and b de Pourtalès	0
Jéquier	b Ferrand	0
Smorczewski	b de Pourtalès	0
Latune	b Ferrand	8
Lagier	not out	0
Extras		0
	Total.	14

Coteau v. Guichardière.

Guichardière.

Benoit	ct Hervey b Foissey	3
Tassu	b Foissey	0
Schlumberger	b Foissey	16
Pommey	ct Foissey et Comaleras	0
Pillet	b Comaleras	0
L. Riom	b Comaleras	6
Gillet	ct Sauvaire b Comaleras	8
Lachapelle	b Foissey	2
R. Riom	b Foissey	6
Forestier	run out	4
Dantas	not out	0
Extras		7
	Total.	52

Coteau.

Lorillon	b Pillet	0
Foissey	run out	7
Hervey	ct Gillet b Riom	6
Comaléras	ct Pommey b Pillet	10
Thurneysen	ct Riom b Pillet	0
Sauvaire	b L. Riom	10
Spyker	b L. Riom	0
Musnier	ct Gillet b Pommey	8
Alvarado	ct Gillet b Pillet	0
Glaenzer	not out	2
M. de Turckheim	hit wicket	0
Extras		5
	Total.	48

Pins v. Guichardière (Final).

Guichardière.

Benoit	b Ferrand	1
Tassu	ct M. de Paillette	1
Schlumberger	run out	1
Pommey	b de Pourtalès	1
Despret	ct Dupas b Ferrand	0
Didot	ct Washington b de Pourtalès	0
Pillet	b de Pourtalès	3
Gillet	ct Dupas b Ferrand	0
Forestier	ct Leplat b Ferrand	0
Riom	not out	0
Lachapelle	b Ferrand	0
Extras		3
	Total.	10

Pins.

Pilon	b Pillet	2
De Pourtalès	ct Gillet b Pommey	10
Ferrand	ct Riom b Despret	0
Washington	b Despret	0
Dupas	run out	0

A. Cintra	b Despret	1
Nozal "	ct Didot b Despret	0
Schlumberger	ct Gillet Pommey	2
M. de Paillette	ct Pommey b Despret	7
Leplat	ct and bld Despret	1
F. Cintra	not out	2
Extras		6
	Total.	31

B. Bell.

LES TRAVAUX PRATIQUES ET L'EXPOSITION DU 30 JUIN

Un de nos visiteurs, qui est devenu un de nos amis, M. Ad. Ferrière, se plaignait l'année dernière de voir aux travaux pratiques quelques élèves en faux-cols. Et il avait grandement raison.

Un des progrès principaux de cette année a été l'adoption, pour tous les travaux pratiques, du costume de jeux. Sur toute la ligne, le mot d'ordre fut : Guerre aux faux-cols ; et le faux-col a timidement disparu peu à peu, se réfugiant parfois dans le sanctuaire de quelque Muse : celle de la Musique, ou celle du Dessin.

Nous avons eu de nouveaux travaux : la planisculpture, grâce au dévouement inépuisable de Mme Labussière ; la photographie, dont M. Deslandres fait un art, — nous n'en voulons pour preuves que sa belle exposition à la fête de l'École, son « salon » de juin, et les gravures de ce journal. — Despret, Franzoni, Latif, ont, eux aussi, exposé de fort beaux agrandissements et se sont donnés avec cœur à cet art qui demande à la fois de la science et du bon goût.

Nous avons mieux outillé notre forge ; nous avons donné au modelage une salle plus confortable, nous avons enfin, grâce à de généreux amis, ouvert un beau laboratoire de physique, où sous les ordres de M. Wilbois et de Jules Demolins, avec l'aide constante de Thurneyssen, on a fait beaucoup de bonne besogne.

Nous avons reçu pour cette salle de physique et l'achat des appareils :

de	M. Giraud Jordan	1.000 fr.
	M. Waddington	500 fr.
	M. Thurneyssen	300 fr.
	M. Bouthillier	200 fr.
	M. Lorillon	50 fr.

M. le baron A. de Turckheim, administrateur des usines de Lunéville, qui ont répandu aux quatre coins du monde de triomphantes Croix de Lorraine, nous a donné un splendide moteur 16-20 H. P. 1907. Dans un temps et dans un pays où l'auto n'est pas seulement une mode, mais surtout une aide indispensable et l'objet d'une industrie prospère, il est excellent que nos élèves soient initiés à ses secrets.

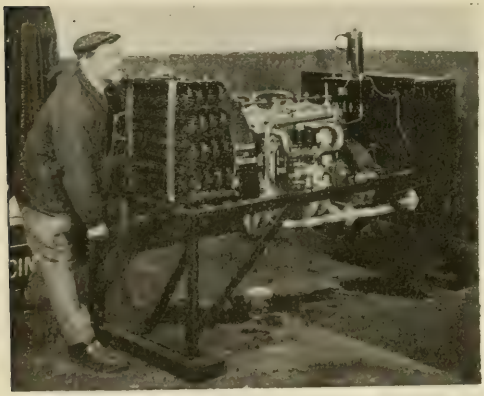

MOTEUR DONNÉ PAR M. A. DE TURCKHEIM.

Nous tenons à exprimer ici et à M. de Turckheim, et à tous ceux qui ont contribué à la fondation de notre cabinet de physique, notre très vive reconnaissance.

Nos autres travaux ont continué avec beaucoup d'entrain. L'exposition du 30 juin, tout à fait réussie, montrait l'inlassable patience des professeurs et la très grande bonne volonté de beaucoup d'élèves.

Jamais la menuiserie et la chimie ne furent si riches.

Nous nous réjouissions de mettre en concurrence et en parallèle notre jeune atelier de la Guichardière et notre vieille menuiserie de l'École. Mais l'aînée seule exposait. Elle se chargea d'ailleurs de remplir tout une salle. Je ne sais à qui seront décernés les prix de menuiserie, mais ce sont les travaux

de G. de la Marque et de Verdet qui m'ont paru les plus soignés.

Remarqué un intéressant essai de Lauer : une boîte aux lettres pyrogravée. Ce qui me permet de réparer un oubli : les élèves de M. Storez ont fait pendant plusieurs mois quelques essais de pyrogravure. Il paraît même qu'ils ont gravé toutes les brosses des Sablons. Que de beaux effets pourrait tirer de là une imagination en veine : sur les applications industrielles des arts — sur la sagesse des classiques qui prescrivaient de mêler « utile dulci ».

La chimie fit appel au concours du modelage pour construire une usine d'acide chlorhydrique. Près de cette usine en miniature étaient exposés, dans des tubes à essai, un grand nombre de produits, tous faits dans notre laboratoire sous la direction de M. Moulins. Certains noms revenaient souvent, en particulier celui de Candeira. A ceux qui, s'émerveillant outre mesure, soupçonnaient un peu notre bonne foi, j'affirme à nouveau que tout cela fut préparé entièrement chez nous, et presque uniquement dans ce 3e trimestre.

Nous n'osons parler des « chefs-d'œuvre » de nos jeunes dessinateurs, et ils seraient les premiers à rire de notre emphase, mais que de progrès ils ont faits !

Cronier, Spyker, Thiercelin, chez M. Dupire, Brueder, Lyautey, Tassu chez M. Storez, commencent à donner des dessins et des aquerelles très présentables.

Les modelages étaient plus nombreux, plus soignés que les années précédentes. Certains étaient de libres compositions, et prouvaient beaucoup de bon goût.

M. Fraysse exposait de très belles dissections faites par ses élèves, leurs collections de minéraux, de coléoptères, etc... Les plantes artificielles de M. Leduc furent très remarquées.

La pluie, — une pluie d'une constance et d'une abondance insolites autant qu'insolentes — empêcha les jardiniers de montrer tous leurs produits.

Nous devons une mention spéciale à John Waddington qui coopérait aux expositions d'agriculture et d'histoire naturelle, après avoir obtenu au concours agricole de la Ferté-Vidame un 1er prix et une médaille d'argent. Mlle Sainte-Marie et M. Ouinet

exposaient de jolis travaux de cartonnages, certains travaux d'adresse et de goût, étaient des objets utiles : porte-brosses, vide-poches, etc. Puis venaient des tressages de papier utiles à l'éducation de l'œil et vraies leçons de physique sur les couleurs complémentaires.

Enfin des applications pratiques — et toujours gracieuses — du cours de géométrie.

La forge donnait cette année ses premières œuvres utilisables : la juxtaposition des brillants objets de fer poli et de grilles noires en fer forgé formait un intéressant contraste.

Nous remarquons encore, dans la même salle, de fort belles cartes de Berthet, et des cahiers soignés et perlés d'élèves de M. Ouinet.

J'ai conscience d'avoir oublié bien des choses ; j'écris cela de souvenir et je n'ai pris aucune note.

Ce n'est d'ailleurs pas un palmarès que je fais, pas même une description de l'exposition en elle-même.

Je n'ai voulu que donner l'impression nette du succès de nos travaux pratiques cette année.

De ce succès, je félicite et remercie chaudement mes collaborateurs.

G. B.

EXPOSITION ANNUELLE

(Cette exposition a eu lieu le jour de la fête de l'Ecole.)

I. — Exposition d'agriculture.

André Charpentier : Collection de laines : 1° mérinos, 2° communes, 3° métis. — Provenance : France, Australie, La Plata. Laines peignées. Fils, Mèches, Mélanges de laines, Croisé n° 3. — Plan d'écurie simple.

Henri Jequier : Plan d'une écurie double avec couloir au milieu.

José Comaleras : Disposition d'une écurie en Argentine.

J. Candeira : Aménagement d'une écurie double avec couloirs latéraux.

John Waddington : Collection de graines. Coupe d'un silo de betteraves. Coupe d'une batteuse en travers. Dispositifs de drainage. Mode d'attache des chevaux. Irrigation par planches en ados (plan).

Guy de Coubertin et Léon Forestier : Plan d'irrigation par rigoles de niveau, exécuté en plastiline et coloré.

Louis Fabra : Dispositif d'un jardin potager. Coupe d'une batteuse en travers à double nettoyage.

Jacques Castan : Modes d'exécution des déversoirs d'irrigation : 1° Digue pourvue de deux déversoirs. 2° Coupe d'un déversoir en pierres. 3° Coupe

PORTRAIT DE FREITAS, d'après nature (Dessin de M. Cronier).

d'un déversoir en bois. 4° Protection du canal de fuite.

Lucien Riom : Plan d'une machine à battre.

II. — Exposition de Sciences naturelles.

1° *Botanique.*

H. de Turckheim : Les grands embranchements du règne végétal.

G. Siou, F. Latune, M. Vacher : Collection de fruits.

J. Waddington : Collection de graines.

Professeur et Élèves : Evolution d'une plante phanérogame.

Germinations : *a*) Monocotylédone, blé. *b*) Dicotylédone à cotylédons hypogés, lentilles, haricots.

Nodosités des Légumineuses. Les micro-organismes fixateurs d'azote. Quelques plantes parasites.

Les cécidies : zoocécidies et phytocécidies récoltées aux environs de l'Ecole des Roches.

R. Prieur : Collection de fleurs.

P. Muscat : Diagrammes de quelques fleurs étudiées pendant le terme d'été.

G. de Coubertin : Collection de feuilles.

A. Charpentier : Herbier de la région.

Professeur et élèves : Les plantes artificielles de St. Leduc.

C. Candeira : Appareil destiné à montrer la respiration des plantes.

2° *Zoologie.*

J. Waddington et Valenzuela : Le cœur du mouton.

Mason : Anatomie de l'escargot.

— : Anatomie du ver de terre.

— : Anatomie du hanneton.

Valenzuela : Encéphale du mouton.

Foissey, Bourgeois; Mofroy : Anatomie de la poule.

De Paillette : Anatomie du rat.

Schlumberger, Bourgeois, Mofroy : Anatomie du chat.

Bourgeois et Mofroy : Collection d'insectes.

Langer, Adler et Sauvaire : Coléoptères.

Sauvaire et de La Motte-Rouge : Aquarium.

Vandenheuvel : Insectes.

J. de Mareuil : Araignée et ses œufs.

Tailhades : Crâne de rongeur.

3° *Minéralogie et Paléontologie.*

J. Waddington : Collection de minéralogie et conchyliologie.

Vandenheuvel : Collection de minéralogie.

G. de Coubertin : Minéraux.

Leplat : Histoire des mammifères. Évolution des solipèdes et des ruminants.

4° *Jardinage.*

J. de Saint-Maur, Cortada, Cintra, Muscat, Prieur : Radis. Laitues. Épinards. Chicorée.

III. — Exposition de chimie.

J. Langer : Sels de manganèse. Sels de nickel.

E. Echalié : Sels de mercure.

C. Candeira : Sels de cuivre, de chrome, de cobalt.

— Essais de teinture sur coton.

R. Sahler : Sels de zinc. Sels de plomb.

R. Gerson : Sels d'étain. Sels de fer.

H. Labussière : Sels d'étain, de fer, de chrome et de plomb.

R. Vandenheuvel : Sels de fer. Chlorure d'ammonium.
— Nitrate de potassium. Chlorure de baryum.
Ch. Brueder : Alun de potasse. Alun de chrome. Iodure de plomb.
A. Bourgeois : Sels de chrome.
A. Charlier : Eau céleste; Alun de chrome.
F. Cintra : Sels de chrome.
R. Benoit : id.
L. Sprauel
A. Thiebaut
F. Triboulet
G. Triboulet
L. Smorczewski
} Alun de chrome.
J. Desplanches : Bioxyde de plomb.

IV. — Exposition de dessin.

Spyker : Tête de lion, buste du Dante, combat de lézards, ornement renaissance, nature morte (d'après le plâtre), vase de fleurs (d'après nature).

Thiercelin : Tête de tigre, tête de lion (d'après le plâtre), vase de fleurs (d'après nature), plusieurs ornements (d'après le plâtre), croquis (d'après nature).

Lachapelle : Console gothique (figure d'après le plâtre), étude de main, étude de pied, ornement renaissance, tête d'enfant, chimère bas-relief (d'après le plâtre).

Tailhades : Feuille de nénuphar, feuille de trefle (d'après le plâtre), plusieurs petits ornements et croquis d'objets divers.

Valenzuela, Mason, Muscat : Étude sur la fleur (d'après nature), compositions décoratives de bordures et de menus.

Tassu, Pusinelli, Lauer : Composition décorative, bordure de pensées, d'iris, de bluets, d'anémones, etc.

Etienne de Bary : Composition de lettres ornées, guirlandes, tête de cheval (d'après le plâtre).

Vase de fleurs (Dessin de Thiercelin).

Cronier : Portraits de Freitas et de Lachapelle, têtes du Dante et de Brutus (plâtres). — *Compositions au pastel* : campement de bohémiens, les musiciens ambulants, « séance de pose », mendiant à la porte d'une église, le nouveau professeur. — *Nature morte au Conté* : tête de mort, pipe, pot à tabac.

J. Brueder : Entrée de Cicéron à Rome, combats devant une ville romaine, panneau d'armoire, le lapin et la tortue, une branche de ronces.

Tassu : Branche de pin, pipe chinoise, décoration de panneau, jouet d'enfant.

Lyautey : Un pantin, jouet d'enfant, le pesage, amiral sous Louis XIV.

Jappy : Une lettre ornée, un vase, un merle, décoration d'un bouclier, décoration d'un dossier de chaise.

Loubet : Une lettre ornée, un perroquet, décoration d'une console avec des fleurs de capucine, un vase arabe.

Sauvaire : Petites poules d'après des jouets japonais, un pantin.

FEUILLES, par R. de Bary.

Pilon-Fleury : Un pantin.

Giraud : Flacon en porcelaine.

Valenzuela : Une fleur.

Latif : Une fleur.

H. Ferrand : Un chandelier décoré, études de poissons, un jouet d'enfant, décoration d'un dossier de chaise.

Bouthillier : Un vase arabe.

Ch. Bosch : Décoration d'un cadran de pendule.

de Vigo : Un pantin.

Desplanches : Un panneau de fleurs pyrogravé.

Monnier : Critique de l'œuvre du décorateur Meheut, d'après le journal « Art et décoration ».

V. — Exposition de modelage.

1° *Enseignement préparatoire.*

R. de Bary : Ornements et feuilles.
Steiner : Feuilles de lierre, console, feuilles de platane.
V. de Paillette : Feuilles de platane.
Glaenzer : Enfant au flambeau, guirlande, lézard, tête de tigre.
Mason : Tête de tigre, lézard, tête de chien, soleil, tête de mouton.

2° *Enseignement secondaire.*

Et. de Bary : Composition de deux vases, une console, une frise.
Guiraud : Encrier, cendrier, dauphin.
Gomy : Feuilles de lierre, console, vase, encrier, cendrier.
Dupas : Tête de cheval.
Tassu : Chimère, encrier, jardinière, guirlande, tête de cheval, tête de chien.
Pusinelli : Console, tête de cheval, feuilles de chêne, chien.

Encrier, par P. Guiraud.

VI. — Exposition de cartonnage.

S. Naon : Porte-journaux, porte-brosses, baguier en carton, porte-photographies, pelotes en tapisserie, boîte à mouchoirs, une étagère en verre, un sachet, fleurs diverses, panier à gâteaux, petits objets en craie taillée et peinte, personnages et meubles découpés et collés.
M. Pacheco : Une maison grecque avec meubles, une maison moderne, personnages et meubles, panier à gâteaux, fleurs diverses, un cache pot, une étagère en verre, bibelot en craie.

R. de Freitas : Maison et meubles, personnages (terre à modeler et carton), une étagère, une boîte à mouchoirs, bibelot en craie, fleurs diverses.
P. Plisson : Une étagère, personnages découpés, bibelots en craie peinte et découpée, fleurs diverses.
A. de Gyzycki : Une maison grecque avec meubles et personnages, fleurs diverses.
E. Réquédat : Étagère, fleurs diverses.
M. Aubry : Bibelot en craie.

VII. — Exposition de menuiserie.

G. de la Marque : Table à ouvrage Henri II, chaise, galerie à colonnettes et pieds tournés avec tiroir.
C. Candeira : Pupitre à musique double tournant sur pied.
L. Smorczewski : Meuble à collection en chêne à sept tiroirs et une sellette découpée.
E. Giraud : Bureau avec tiroirs et ponton.
J. Musnier : Étagère à trois étages à colonnettes tournées.
H. Jéquier : Étagère d'encognure chêne à trois étages, colonnettes tournées, un classeur.
E. de Bary : Tabouret de pieds en chêne à barrettes.
J. Thuret : Table à ouvrage Louis XV, un porte-potiche, table pliante.
L. Berthet : Tabouret de pieds, étagère rectangulaire découpée.
J. Waddington : Table avec tiroir, chaise de jardin.
E. Echalié : Porte-potiche dessus tourné à trois pieds découpés.
E. Franzoni : Escabeau quatre pieds.
J. Vincent : Escabeau à quatre pieds, une étagère à deux supports et une à un support.
H. Ferrand : Table pliante en X.
M. Japy : Cadre mouluré, tabouret pieds chêne.
J. Colin : Caisse à fleurs carrée, étagère à support.
M. Tailhades : Caisse à fleurs rectangulaire.
E. Bitouzé : Tabouret de pieds.
H. de Turckheim : Boîtes à épices avec tiroirs.
G. de Coubertin : Sellette.
J. Lauer : Boîte à lettres pyrogravée.
J. de St-Maur : Étagère à deux consoles.
M. Plisson : Caisse à fleurs carrée, un liseur, une étagère à deux supports.
P. Muscat : Coffret à deux compartiments.
M. Oberlé : Niveau de maçon triangulaire.
J. Verdet : Bibliothèque à quatre étages, à quatre montants, une équerre, un cadre.
J. de Pourtalès : Liseur en chêne découpé.
J. Castan : Marchepied, sept marches.
M. de Paillette : Échelle simple à huit barreaux.
J. de Paillette : Caisse à fleurs.

OBJETS FAITS PAR LES ÉLÈVES À LA MENUISERIE.

E. Latune : Équerre onglée, un liseur.
R. Vandenheuvel : Échelle simple, à huit barreaux.
A. Cortada : Boîte à ouvrage à compartiments.
A. Charpentier : Poulaillers et pigeonniers, table à X.
J. Hervey : Niche à canards.
J. Moussy : Étagère découpée à deux étages, un vide-poche.
O. Mentré : Classeur.
P. Garreau : Tabouret de pieds.
J. de la Bruyère : Étagère ronde à support.
M. Rougeault : id.
W. Figueredo : Bibliothèque avec support et tablette.

POUR LE LABORATOIRE D'HISTOIRE NATURELLE

Le journal de 1906 faisait, pour le laboratoire de physique, un appel à nos amis. Je dis plus haut comme cet appel fut entendu.

Un de nos anciens, voulant nous prouver sa reconnaissance — que nous savions déjà très vive — eut l'idée de lancer parmi ses camarades une souscription pour le futur laboratoire d'histoire naturelle.

Nos anciens aiment à montrer leur amour pour les Roches, non seulement en écrivant à leurs maîtres, à leurs vieux amis devrais-je dire, non seulement en venant les voir le plus souvent possible, mais surtout en coopérant de leur mieux aux progrès de l'École. Avec une franchise toute enveloppée d'affection délicate, ils nous disent sur quels points nous devons porter notre effort, et quelles améliorations leur semblent utiles. N'est-ce pas charmant?

Il nous manque un beau laboratoire d'histoire naturelle. C'est très vrai. Une grande salle, divisée comme notre laboratoire de chimie en deux parties : d'un côté les bancs, de l'autre les tables de dissection. Quelques salles pour le travail des collectionneurs et des anatomistes. Alentour, un jardin d'essai, une volière, quelques cages pour des lapins et des cobayes, voire des rats et des souris... Je n'insiste pas sur l'importance de l'histoire naturelle, surtout aux Roches. C'est la science la plus

vivante, la plus concrète, celle qui forme le mieux l'observateur, celle qui est le plus à la portée de l'enfant.

Or, nous avons un laboratoire de chimie, un laboratoire de physique et qu'avons-nous pour l'histoire naturelle?

Une simple salle du bâtiment des classes, qui ne peut même pas contenir toutes nos collections.

Nos anciens contribueront pour une bonne part à ce laboratoire nouveau qui sera fait, il *faut* qu'il soit fait en 1907.

Nous sommes persuadés que nos amis les aideront et auront à cœur d'encourager cette initiative, en ajoutant une obole à l'obole précieuse de nos « Anciens ».

ATELIER DU FER

Notre atelier du fer a subi cette année de sérieuses transformations. Nous étions heureux l'an dernier en procédant à son installation; mais ce bonheur ne devait pas être de longue durée; on s'habitue vite surtout aux bonnes choses. Une année ne s'était pas écoulée que notre atelier ne satisfaisait plus du tout nos exigences. Il a été débarrassé d'une installation ancienne qui devenait encombrante, il a été repeint et nous sommes maintenant presque luxueusement installés. Un moteur à essence, dû à la générosité de M. de Turckheim, nous laisse espérer que, dans un avenir plus ou moins prochain, de nouvelles transformations pourraient être apportées. Ce moteur ne pourrait-il pas en effet actionner quelques machines-outils, ajoutées à notre installation? Mais, pour le moment, sachons-nous contenter.

L'atelier a été fréquenté, cette année, par un plus grand nombre de garçons, mais quelques-uns seulement y sont restés fidèles durant toute l'année. La plupart de nos garçons ne paraissent pas avoir la volonté nécessaire pour vaincre les difficultés du début; la persévérance n'est pas la vertu dominante. Beaucoup trop d'entre eux, en butte avec les difficultés, trouvent un prétexte pour abandonner l'atelier, c'est regrettable. L'exemple de quelques-uns de leurs camarades est cependant bien fait

pour les encourager. Gontran de la Marque, entré au cours du second terme, a été d'un entrain admirable ; aussi les progrès réalisés ont-ils été étonnants à l'ajustage et à la forge. Son dernier travail à la lime, une fausse équerre, est d'un fini presque parfait. Franzoni est aussi un actif ouvrier à qui il ne manque plus qu'un peu d'expérience pour donner d'aussi bons résultats que son camarade Gontran. Maurice et Jules de Paillette, derniers venus à l'atelier, sont capables de réussir très bien, je les engage fort à ne pas l'abandonner l'an prochain. Je pourrais dire beaucoup de bien de Jean de Mareuil, mais il est trop inconstant. Jean Brueder est un peu plus appliqué que l'an dernier, mais ne l'est pas encore suffisamment. Schlumberger et Sahler sont deux débutants à l'atelier.

Dans l'ensemble, étant donné le nombre d'heures consacrées à ce travail, nous devons nous montrer satisfaits. Quelques-uns de nos garçons sont capables de faire maintenant preuve d'initiative et d'entreprendre le travail complet qui leur conviendra, en établissant toutefois une progression dans la difficulté ; l'apprentissage touche à sa fin, le reste sera vite acquis par la pratique.

L'an prochain, nous adjoindrons à l'atelier un établi de menuisier et nous pourrons aborder la construction d'appareils complets qui, presque tous, nécessitent le travail du bois et du fer.

ATELIER DE CARTONNAGE

Classes de 6e et 7e. — Nous avons continué, cette année, le programme de travaux préparatoires inaugurés l'an dernier. Nos travaux n'ont pas été nombreux, mais nous n'avions qu'un petit nombre d'ouvriers.

Ces travaux, comme l'an dernier, nous ont aidé pour rendre plus sensible le calcul des surfaces en géométrie. Quelques travaux ont laissé libre cours à l'imagination des élèves. Berthet et Colin nous ont donné le plus de satisfaction. Le travail de la plupart de leurs camarades atteste encore une grande inexpérience.

Classe de 5e. — Dans cette classe, l'entrain a été plus général, les maladroits sont plus rares, il en reste encore cependant.

Robert de Bary a fait de sérieux progrès en collaboration avec Caron de la Carrière et Rougeault ; ils ont produit une série de solides géométriques convenablement exécutés. Mason, Smorczewski, Glaenzer se sont plus spécialement consacrés aux travaux de fil de fer. L'emploi de fil de fer assez résistant pour conserver la forme donnée a été la pierre d'achoppement ; les mains semblent n'avoir pas la force nécessaire pour courber le métal.

Néanmoins, à leur entrée à l'atelier, ces garçons seront supérieurs à leurs camarades et j'espère que nous constaterons dans le travail de l'avenir des progrès plus rapides qui justifieront l'emploi de notre méthode.

E. Ouinet.

La Planisculpture.

Un nouveau travail pratique vient de s'ajouter, cette année, à notre liste déjà longue des travaux de l'après-midi : la planisculpture. C'est grâce à la bienveillance de Mme Labussière, la mère de notre camarade Hervé, que nous avons appris cette occupation très amusante en même temps qu'artistique.

La planisculpture nous vient de la Russie, où elle est encore bien en honneur ; mais les paysans russes se servent du couteau, et c'est leur unique outil.

Nous nous servons, nous, de petits ciseaux, l'un droit, l'autre en biseau, destinés à pénétrer au fond des entailles les plus étroites. La chose essentielle dans la planisculpture est le dessin qui est en général arabe, ou que l'on compose avec des rosaces agrémentées.

Dès nos premiers débuts, nous étions encouragés par la méthode si facile qui permet, avec un peu de soin et un peu d'habitude, d'entreprendre au bout de quelques leçons un travail plus sérieux. C'est sur de petites planchettes de marronnier que nous faisions nos premiers pas dans l'art de « planisculpter », car ce bois est très tendre. Mais bientôt nous pûmes commencer à décorer des objets tels que de petits coffrets, ou bien d'autres bibelots.

L'exposition étant venue, Mme Labussière a eu le plaisir de pouvoir exposer différents petits objets que nous avions faits pendant cette

année. Ils n'ont pas été nombreux, mais nous aimons à croire qu'ils ont été appréciés du public.

Nous pensons que, l'année prochaine, l'exposition de planisculpture sera plus importante, grâce aux progrès des anciens travailleurs, et à de nouvelles recrues.

Ch. Siou et Jean Thiercelin.

LES EXCURSIONS

Nous n'avons eu que deux excursions du demi-terme : l'une, due à l'initiative des Sablons, a bien voulu recevoir quelques émigrés du Coteau et des Pins; l'autre, presque exclusivement vallonienne, a évolué sur les bords de la Sarthe.

Ces excursions étaient réservées aux élèves dont le travail et la conduite n'avaient pas faibli dans l'année. Les candidats aux examens en étaient exclus, non que leur mérite fût moindre, mais parce que l'approche de la session de juillet ne leur permettait pas trois jours de liberté. Cette innocente promenade eût semblé alors une couplable folie. Maudit bachot!

La Guichardière s'est donné un dimanche de voyage, à Chartres et Maintenon.

Un groupe d'excursionnistes est allé, lui aussi, commenter quelques pages de Huysmans sous les voûtes de la « Cathédrale ».

D'autres ont visité Évreux, la Grande-Trappe de Soligny; d'autres sont allés voir les merveilleux vitraux de Conches, le château de Saint-Simon à la Ferté-Vidame, le haras du Pin; M. Trocmé a emmené quelques-uns de ses élèves à Versailles et leur a expliqué — j'allais dire château en main — un cours d'histoire de l'année.

Nous avons excursionné aussi, — mais simplement à Verneuil — dont M. Deslandres nous a raconté la vie, en y mettant toute son âme d'archéologue passionné.

Et je ne compte ni les excursions agricoles, ni les visites d'usines.

Tout cela en bécane, naturellement.

O Touring-Club, notre dévoué protecteur, sommes-nous pas de fidèles enfants!

Une excursion du demi-terme.

Le départ est fixé à 11 heures, le 14 juin. Nous jetons notre baluchon sur notre dos, et nous partons à bicyclettes pour rejoindre M. Storez à la gare de Verneuil; nous y arrivons bien en avance, mais pas tous, car le train apparaît déjà et nous attendons encore nos deux camarades des Pins. Enfin les voilà et nous partons. Nous sommes trois des Sablons, Thiercelin, Guiraud et moi; deux des Pins, Kablé et Leplat, et Lyautey du Coteau; M. des Granges nous rejoindra aux Andelys.

Nous descendons à Évreux, puis nous enfourchons nos bicyclettes et nous roulons sur la route de Gaillon.

La route, unie et facile, traverse les vastes champs de céréales et, comme nous sommes nombreux, nous rions de tout cœur des facéties de Leplat, lorsque des grincements inquiétants se font entendre dans le pédalier de Guiraud; on graisse fortement et nous nous croyons quittes de ce bruit désagréable, mais il recommence au bout de quelques mètres; c'est décidément grave; nous nous mettons à l'œuvre à l'ombre des arbres, mais la réparation demeure impossible et nous restons perplexes au milieu de la route.

Une auto vient heureusement nous tirer d'embarras et notre camarade y entre triomphant avec sa bicyclette. Triomphant, il l'est pour l'instant, car nous sommes en côte; mais nous n'avons pas fait cent mètres qu'une magnifique descente commence jusqu'à Gaillon. Là-bas, nous retrouvons Guiraud surveillant le marchand de bicyclettes, qui a enfin découvert la source du mal; dès qu'il a fini, nous partons pour les Andelys et les 10 kilomètres qui restent sont vite franchis malgré la beauté du paysage.

Nous retrouvons M. des Granges et nous gravissons avec lui la falaise qui est surmontée du Château-Gaillard; construit en un an par Richard Cœur de Lion, il était presque imprenable, et ses ruines sont encore imposantes. Du donjon, nous avons une vue admirable sur le cours de la Seine, semée d'îlots boisés.

Après le dîner, nous allons faire un petit tour jusqu'aux Grands-Andelys pour acheter des cartes postales; en revenant, nous voyons parfois passer, à travers la nuit sombre, des groupes de fantômes blancs qui nous apparaissent comme des soldats ou des capitaines de Richard en train de ravager les environs.

Le lendemain matin, ragaillardis, nous nous mettons en route pour Rouen; cette fois, le chemin est accidenté et commence par une rude montée; mais avec 33 kilomètres dans les jambes nous en

trons en vitesse à Rouen, que nous visiterons demain, et sans perdre de temps, nous prenons le chemin de Caudebec.

Le vent a tourné, mais il est très faible et ne nous aurait pas gêné si nous n'avions pas rencontré une nouvelle côte très longue; n'en voyant pas encore la fin à 4 kilomètres de Rouen, nous nous sommes arrêtés et couchés sur un talus; de là, nous avons une magnifique vue sur la ville et les environs; la Seine serpente à travers les cheminées fumantes des usines.

Puis vient une descente à pic; nous traversons la vallée de l'Airelle, et nous arrivons, après un voyage très accidenté, à Duclair, à 15 kilomètres de Rouen.

Nous nous apprêtons à en partir, lorsque la pluie se met à tomber; quand elle s'arrête, il est trop tard pour aller à Caudebec et nous nous résignons à n'aller que jusqu'à Jumièges; mais à peine sommes-nous partis que l'averse recommence de plus belle, et nous sommes obligés de la laisser passer, abrités sous le toit de planches d'une maison en contruction. Lorsque nous repartons, nous nous lançons en vitesse afin de ne plus être surpris, et nous arrivons juste au moment où la pluie réapparaît encore, torrentielle.

Nous visitons l'abbaye en ruines; elle fut construite du IXe au XVe siècle, et malgré la pluie, l'élégance de ses lignes lui donne une grandiose beauté.

Après avoir tout bien vu, nous venons dîner à Duclair et nous y prenons le train pour Rouen. Lorsque nous y arrivons, il fait très sombre, et, nous trompant de chemin, nous nous trouvons tout à coup en pleine campagne; alors, quoique aucun de nous n'ait de lanterne, nous dévalons la pente à toute vitesse.

A l'hôtel nous retrouvons M. des Granges, et Kablé, tout joyeux d'avoir tiré cent sous d'une réclamation qu'il avait faite à la compagnie de l'Ouest.

Le dimanche, nous avons jusqu'à 4 heures pour voir la ville; tandis que M. des Granges visite la maison de Corneille à Petit-Couronne, nous admirons l'église Saint-Maclou, la cathédrale, le Palais de justice et Saint-Ouen, avec M. Storez, qui en profite pour nous faire un cours d'architecture sur l'art gothique et la Renaissance.

A 4 heures, nous nous acheminons vers la gare de la rive gauche, et nous y prenons le train qui nous emmène à Verneuil; le voyage, très réjoui d'ailleurs par la compagnie de deux ivrognes et l'inlassable gaieté de Leplat, se termine au milieu des illuminations de la fête de Verneuil, qui semblent faites exprès pour nous accueillir chaleureusement avant que nous nous remettions au travail.

Étienne de Bary (élève de 4me).

V

LES SÉANCES LITTÉRAIRES ET MUSICALES NOS ŒUVRES

NOS SÉANCES

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Autrefois, dans les premiers temps, nous n'avions guère que des séances forme *poudingue*, comme disent les géologues, où tout était mêlé sans ordre : morceaux d'orchestre, pièces de vers, chansons, chœurs, petits bouts de scènes détachés d'une comédie ou d'un drame. Il y en avait beaucoup, beaucoup, presque chaque semaine, pendant les deux premiers trimestres ; c'était intéressant par l'extrême variété et par le grand nombre des initiatives excitées ; mais, peu à peu, cet éparpillement de l'attention lassa et l'on demanda quelques morceaux de résistance.

Alors on eut recours aux conférenciers ; en une seule année nous en écoutâmes, sans nous plaindre, douze. Mais c'est qu'ils se nommaient Lacour-Gayet, Abbé Klein, Dr Triboulet, Capitaine Bertrand, Abbé Pierre Vignot, Vincent d'Indy, Paul de Rousiers, Edmond Demolins.

On essaya aussi des comédies : Labiche et Courteline firent les premiers frais, naturellement. Mais même Courteline et Labiche deviennent monotones à la longue. Et le dernier mot du tant regretté M. Roujol, avant de nous quitter, fut pour nous engager à élever le ton.

Cher ami, soyez satisfait. L'an dernier déjà nous eûmes *Athalie* ; cette année, ce fut mieux encore : moins de séances,

mais des séances de première qualité. Ainsi se marque notre progrès. Ainsi évolue jusqu'à présent le genre : Séances des Roches.

Mais procédons par ordre : sans cela M. Dupire, le grand ordonnateur, ne serait pas content.

Hormis la conférence du curé de Verderonne, sur son orphelinat, et celle de M. Carlo Bourlet, sur l'esperanto, dont il sera parlé plus loin, l'École n'a entendu cette année que trois conférences, une de M. Wilbois sur la Russie, une de M. Moulins sur les pétroles, une de M. des Granges sur l'Espagne, au retour de son voyage de Pâques. Les conférenciers ont appelé à leur aide projections et photographies pour fixer les souvenirs dans les yeux. Quel aimable complément de l'enseignement de la classe! Nous regrettons de ne pouvoir écrire ici un compte rendu détaillé de ces charmantes causeries, que l'on pourrait donner comme des modèles. Au milieu des mille agréments de l'esprit le plus affiné et d'un style tout en couleurs, c'était plaisir de voir tout à coup jaillir une saillie sérieuse et tout notre jeune auditoire, *gens risibilis*, ramené brusquement aux fortes réalités de la vie.

Nous souhaitons que l'an prochain les conférences, faites par les professeurs de l'École ou par des étrangers, soient plus nombreuses.

Même souhait pour la participation de la musique à nos séances. Une fois seulement Mlle Derousseau, M. Bonjean et M. Corbusier, nous ont donné un trio, fantaisie sur *Manon*. Pourquoi ne leur en a-t-on pas demandé davantage? Trois fois seulement l'orchestre a paru devant la scène, à la Pastorale de Noël, le Mardi gras, en habits rouges, et le jour de la fête de l'École. Il est vrai qu'il a fait merveille deux autres fois, sur la scène. Il nous a donné, écoutez bien, je ne plaisante pas, il nous a donné deux symphonies de Beethoven, la 2e et la 5e. Vous entendez? Nos deux pianos, notre harmonium, nos sept premiers violons, nos quatre seconds violons, nos six violoncelles et notre flûte nous ont joué deux symphonies! Pour la mesure, pour le sentiment musical, pour les nuances, pour les attaques, le résultat obtenu

fut tout à fait extraordinaire. Nos oreilles à tous furent charmées, ce qui ne serait rien, mais celles de M. Parent lui-même, qui dirigeait, furent satisfaites : il l'a dit. Il est vrai qu'il se démenait un peu plus que quand il conduit son quatuor. Mais il ne le regrette pas, je le sais. Quelqu'un même m'a demandé mystérieusement si je ne croyais pas qu'il avait moins de tendresse pour son quatuor que pour son orchestre des Roches. Je n'ai pas répondu.

Et, puisque je parle de musique, qu'il me soit permis en passant de dire un mot des séances auxquelles nous avons assisté le samedi soir à la Guichardière. Les programmes ne sont pas loin. Il en est de la musique comme des pièces de théâtre. On y trouve tantôt un délassement, tantôt une élévation de l'esprit. A la Guichardière, on nous a toujours fait entendre de la musique qui élève.

Venons maintenant aux comédies.

A la fin d'octobre, *Poor Pillicoddy*, de J. M. Morton, la pièce anglaise, traditionnelle maintenant. (L'an prochain, M. Grunder nous donnera la pièce allemande.) C'est une jolie farce, où l'on voit un mort qui ressuscite, une veuve qui ne l'est pas, une femme qui croit son mari veuf, un mari qui veut s'empoisonner avec des graines de pavot et un petit singe qui remet toutes choses en place. A entendre les acteurs, André Cintra, de Pourtalès, Guiraud, Desplanches et de Coubertin, on se serait cru, non aux Roches, mais au *Lyceum Theater*, et M. Bell tout le premier.

A la mi-carême, la maison du Vallon nous donna l'*Extra*, bouffonnerie de P. Weber, avec la collaboration des professeurs et des élèves. M. Jenart, Mlle Sainte-Marie, M. Grunder, M. Harrault donnaient la réplique à Echalié, à Desplanches, à Bouthillier et à de Séréville. Echalié fut un *Justin* d'un réalisme achevé et Desplanches s'y montra passé maître à danser... la crampette; il nous apprit aussi l'art de se débarrasser de ses rivaux à coups d'arrosage à l'eau de seltz.

Le Mardi gras, M. des Granges avait monté l'*Amiral*, la jolie

pièce en vers de Jacques Normand, avec Lachapelle, Spyker, André Cintra, de Barrau, Echalier, Latune et Guiraud. Joie de l'esprit et joie des yeux. Le plaisir de voir Latune en belle-mère n'était rien pourtant auprès de l'exquise impression d'intérieur hollandais que nous donnèrent le décor et les costumes. A voir l'action se dérouler, on eût dit un Pieter de Hooch, en vingt épreuves différentes.

Ces trois pièces nous ont donné une distraction très agréable. D'autres nous réservaient de meilleures leçons, de plus réconfortants exemples.

A la fin de novembre, un jeune prêtre de l'Oise, l'abbé Soisbault, curé de Verderonne, était venu nous raconter avec combien de peine et combien de joie il avait fondé dans sa paroisse, où les enfants sont rares, une petite colonie d'orphelins de Paris. Son dessein est de les élever là pour les rendre à la terre. Avec quelle tendresse il nous parla de ses vingt petits enfants! Comme il sut nous émouvoir en nous racontant sa détresse, un jour où il n'avait plus de quoi les nourrir et où un mauvais riche de Paris le mit à la porte, quand il lui tendait la main pour eux! Nul n'y résista et la collecte du lendemain fut abondante. Mais, lorsque peu de jours après, on parla d'un Arbre de Noël et d'une Tombola, l'idée vint à plusieurs de lui envoyer une partie des bénéfices : ce qui fut fait.

Il fut superbe cet Arbre de Noël : quand on ouvrit la porte du salon sur la grande salle à manger du Vallon, toute pleine de monde, il y eut un ah! universel et prolongé; mais ce qu'on ne sait pas, c'est qu'il avait été entièrement monté, garni de ses lumières et de ses guirlandes, par nos jeunes capitaines seuls et qu'eux seuls s'occupèrent du tirage de la Tombola. Merci à eux et à tous ceux qui ont gracieusement envoyé des lots.

Auparavant, sur la scène du bâtiment des classes, nous avions assisté, par une belle nuit d'Orient, en Bethléem, à la visite de l'ange Gabriel aux bergers gardant leurs troupeaux et à l'adoration de l'Enfant Jésus dans sa crèche. Oh! mes amis, quel délicieux décor! Et pendant ce temps les chœurs et l'or-

chestre avaient fait entendre les plus frais de nos vieux noëls.

Amour de Dieu, amour du prochain, c'est tout un, dit l'Évangile.

M. et Mme Trocmé, avec M. Jenart, Mlle Th. Sainte-Marie et Maurice de Barrau se chargèrent du patriotisme et montèrent, au mois de février le drame si court, mais si poignant, d'Alban de Polhes, *le Petit*. C'est pendant la guerre. Le Petit est un enfant de dix-sept ans, qui, malgré ses parents, s'engage comme franc-tireur. Fait prisonnier par les Prussiens, il doit être fusillé. L'officier lui permet de courir embrasser son père et sa mère, et il arrive; mais il a donné sa parole qu'il reviendra avant le jour. Un vieux domestique, qui l'a vu naître, l'apprend et fait tout ce qu'il peut pour le retenir, le décider à fuir. Il résiste et part. Au moment où il vient de s'échapper de la maison paternelle pour courir à la mort, sa mère rentre en scène et envoie un baiser vers la chambre où elle le croit endormi. Il est impossible de produire en moins de mots une émotion aussi forte : le succès fut grand et le jeu des acteurs admirable.

Mais que dire de *la Revue de la Guiche?* Elle défie toute analyse, et il est impossible de citer des noms puisque toute la maison était sur la scène ou au pied de la scène. Sachez seulement que, pendant plus d'une heure, nous fûmes en butte aux traits de l'esprit le plus vif, le plus divers, le plus piquant, le plus constant, le plus imprévu qu'on puisse imaginer et que tous les assistants en furent percés, sans qu'aucun se plaignît de sa blessure. On ne peut pas faire de citations : il faudrait tout citer. Lisez-la plutôt, car elle est imprimée. Vous y trouverez des gens du monde, comme il y en a plus qu'on ne pense, un pion de collège, comme il n'en faut plus; vous y verrez un ballon qui chante, une machine élévatoire qui grandit à vue d'œil et un garçon dont le poids augmente de 20 kilos en cinq minutes; vous y entendrez un cours de science sociale et des chansons en toutes les langues; Napoléon y fait une harangue et Homère y compose un vingt-cinquième chant pour l'*Iliade*. Mais sous ce feu d'artifice que rien ne peut éteindre, sous cette fusillade ronflante et crépitante, vous sentirez courir un souffle ému de

poésie, et, tout au fond, un tel amour de l'Ecole, une telle confiance en ses méthodes, un si vif désir de la voir prospérer, que tous en étaient remués et entraînés à se donner plus complètement à elle.

D'un mot quelqu'un a dit tout ce qu'il y a dire : « La *Revue de la Guiche*, c'est un petit chef-d'œuvre. » Que son auteur me pardonne de répéter ici ces paroles ailées. Elles sont sorties de la bouche d'un de ces vieillards au cœur intrépide, mais affaiblis par l'âge, dont l'armée eût été vaincue par Réquédas, tueur d'hommes, si Athénè aux yeux clairs n'était venue à leur secours, sous la figure du Bœuf divin.

La dernière séance, celle de la fête de l'École, fut d'un ton plus grave ; d'aucuns ont même dit un peu triste. On nous donna *Alkestis*, d'Euripide. La mort d'Alkestis sur la scène, son enterrement : c'est vrai que nous fûmes portés plus souvent à pleurer qu'à rire. Mais nos yeux ne furent-ils pas ravis de voir ces jeunes Hellènes, groupés aux pieds du couple royal, devant le portique du palais, avec, dans le lointain, la mer Égée et ses îles? Nos oreilles n'étaient-elles pas délicieusement bercées par les nobles harmonies de Gluck? Et quelle moisson pour nos âmes! Quelle grâce et quelle pureté dans les strophes du chœur pleurant sa reine? Quel fortifiant spectacle que celui de cette femme qui donne sa vie pour son mari et de ce jeune époux qui, malgré les instances trompeuses d'Héraclès, le puissant héros, reste fidèle au souvenir de sa chère morte! M. des Granges le disait avant le lever du rideau. La tragédie antique est toujours actuelle et le vieil Euripide est plus jeune peut-être que nos tragiques français du XVIIe siècle.

Mille compliments à nos jeunes acteurs. Matras fut une Alkestis d'une tendresse exquise, Spyker un Admètos ferme et passionné. Candeira détailla bien le rôle de l'égoïste Phérès, mais sous la figure de Thanatos, avec ses vêtements couleur de la nuit, il nous fit peur à tous, lorsqu'il entra dans le palais, comme un voleur. Lauer en Apollon rayonnait comme un soleil. Lyautey et Maurice de Turckheim remplirent bien leur rôle difficile de coryphées; Guiraud et de Coubertin furent de gentils esclaves.

Enfin M. Oddes donna au rôle du vorace Héraclès une tenue digne du jeune dieu, qui, dit Musset :

> ... promenait l'éternelle justice
> Sous son manteau sanglant, taillé dans un lion.

Jamais la déclamation ne fut aussi bien scandée et nuancée : nous n'avons rien perdu des beaux vers de Georges Rivollet.

Gluck non plus ne perdit rien. M. Parent peut être fier de son orchestre. L'ouverture, l'entr'acte et l'accompagnement des strophes du chœur atteignirent une perfection discrète, qui porta le comble à notre plaisir.

Grâce à tant d'efforts réunis, succès complet, émotion profonde. Jamais je n'ai vu nos garçons écouter en un pareil silence.

Impressions douces et fortes, gaies et sérieuses à la fois, voilà ce que nous avons remporté de ces dernières séances. L'amour des pauvres et l'amour de Dieu, l'amour de la Patrie, l'amour de l'École, l'amour conjugal : quels plus nobles sentiments à éveiller dans les cœurs? Ces séances marquent un grand progrès sur celles de l'an dernier. Ainsi menées, elles contribuent puissamment à développer l'esprit de l'École et à élever nos garçons dans le vrai sens du mot. La coopération des professeurs y est pour quelque chose et l'on ne saurait trop les remercier d'avoir pratiqué une fois de plus cette familiarité de bon aloi, qui est une des caractéristiques de l'École et dont les résultats sont si précieux. Ce serait pourtant une erreur, à notre avis, de leur laisser la part principale : monter sur les planches est pour les élèves une trop bonne occasion de faire preuve de hardiesse et d'aplomb, devant le public le plus moqueur qui soit au monde. Pour de petits Français, c'est aussi très éducatif, parce que cela peut être très méritoire.

A. B.

La Revue de la Guiche

Livret de Joseph WILBOIS

Orchestration d'Octave CORBUSIER

Décor de Georges DUPIRE

Représentée pour la première fois, sur le théâtre de l'*École des Roches*, par toute la Guiche et rien que la Guiche, le 21 mars 1907.

VUE DE LA GUICHARDIÈRE

DISTRIBUTION

Mlles	Ghitha Demolins	La Guiche (Commère).
	Camille Demolins	La Comtesse de Castelurbain.
	Hélène Demolins	La Science sociale.
MM.	René Loubet	L'Esprit de l'École (Compère).
	Jean Lauer	Le comte de Castelurbain.
	Pierre Sileau	Gaetan de Castelurbain.
	Olivier Pillet	Le Prologue. Tripion.
	Gian Luigi Cavazza	Alphonse, domestique du téléphone. Caruso.
	Georges Gomy	Napoléon.
	Joseph Wilbois	Homère.
	Robert Benoit	L'Eolienne.
	Léon Forestier	Le ballon de foot-ball. Un ouvrier de Verneuil. Forêt. Le Vallon.
	Robert Firmin-Didot	Le Capitaine. Un Arabe.
	Armand Davel	Un Chinois.

Louis Bélières	Doktor Nachtigall.
Eduardo Lastra	Un Turc.
Maxime Tassu	Un Camelot.
Tony Snyers	Tony de Liège.
Roger Riom	Le Coteau. Un garçon.
Lucien Riom	Les Sablons.
Ivan de Maigret	Les Pins. Un ami des bêtes.
Jacques Lachapelle	Un garçon.

ORCHESTRE ROUGE

MM.	Octave Corbusier	Piano.
	Georges Moulins	Violoncelle.
	Louis Bonjean	Violons.
	Jules Demolins	Violons.
	Léon Despret	Violons.
	André Ferrand	Violons.
	Robert Gillet	Violons.
	Christian Schlumberger	Violons.
	Ivan de Maigret	Bouteillophone.

TOUTE LA GUICHE

La *Revue de la Guiche* a été le grand succès de l'année et, à la demande générale, on a dû en donner deux représentations. Elle a été imprimée en un petit volume illustré, qui a été enlevé par les professeurs et les élèves « comme des petits pâtés ».

Il n'en reste plus qu'un petit nombre d'exemplaires. Qu'on se le dise! Ils sont vendus 2 francs, à l'Économat et aux Bureaux de la *Science sociale,* à Paris. Il faudrait ne pas avoir 2 francs dans sa poche pour ne pas acheter la *Revue de la Guiche.* D'ailleurs ce petit volume acquerra dans l'avenir un prix fabuleux. C'est une fortune, un placement de père de famille et de tout repos. De quoi doter vos enfants, Mesdames et Messieurs.

Qui n'a pas la *Revue de la Guiche!* Demandez la *Revue de la Guiche!* C'est pour 2 francs; c'est absolument pour rien!

Pour donner une faible idée de cette œuvre géniale (sans exagération) et désormais classique, nous reproduisons trois des chansons. Voici d'abord le prologue :

PROLOGUE

UN GARÇON DE LA GUICHE

(Air *du Petit Chaperon rouge.*)

Pour faire la *Revue* de la Guiche,
Monsieur Demolins nous a dit :
« Si vous voulez tenir l'affiche
Y a des couplets interdits :
Passez toutes vos plaisanteries au crible;
Ménagez les gens qui sont susceptibles;
Mais malgré cela vous allez juger
Qu'il vous reste encor pas mal de sujets.

Respectez les fonctionnaires :
Finiraient par regimber;
Blaguez pas Monsieur Fallières,
Encor moins Monsieur Loubet.
Rien de la Sorbonne : collerait nos élèves;
Rien des fournisseurs : se mettraient en grève;
Mais malgré cela vous pouvez juger
Qu'il vous reste encor pas mal de sujets.

Ignorez les catholiques,
A cause des protestants;
Soyez pas patriotiques :
Les Anglais seraient pas contents.
Je veux pas de debatings, ni d'esperanto,
Je veux pas d'ironie touchant mon auto;

Mais malgré cela vous pouvez juger
Qu'il vous reste encore pas mal de sujets.

LE PROLOGUE. Olivier Pilleu.

Parlez pas des capitaines,
Parlez pas des professeurs,
Ni de Jules, ni d'Hélène,
Ni de vos frères, ni de vos sœurs;
Parlez pas du dehors, parlez pas du dedans;
Parlez pas de la pluie et pas du beau temps;
Mais malgré cela vous pouvez juger
Qu'il vous reste encor des foules de sujets.

Et quand vous aurez fini
Ce petit acte moqueur,
Enlevez un peu d'esprit,
Ajoutez un peu de cœur :

Que cette soirée harmonieuse ou drôle
Donne à chacun de nous plus d'esprit d'école,
Afin qu'on sache dans l'Université
« A quoi tient notre supériorité. »

[Le rideau s'ouvre sur le décor de M. Dupire : la façade ensoleillée de la Guichardière, aperçue entre la réserve et le vieux noyer.]

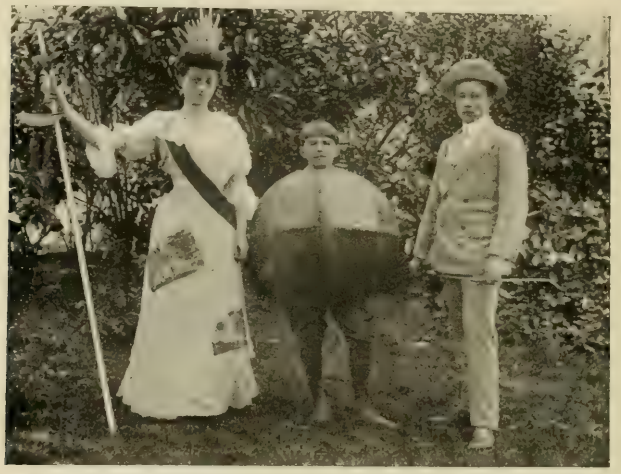

LA COMMÈRE (Mlle Ghitha Demolins). — LE COMPÈRE (René Loubet).
LE BALLON DE FOOT-BALL (René Forestier).

LA PRÉSENTATION DES GARÇONS DE LA GUICHE

L'ESPRIT DE L'ÉCOLE

Ce sont les garçons de la Guiche,
Les garçons de Monsieur Coulthard,
Forts et souples comme des English,
Ce sont les garçons de la Guiche,
Détestant masques et postiches,
Mais tout de même un peu vantards;
Ce sont les garçons de la Guiche,
Les garçons de Monsieur Coulthard.

Du canotage à la matchiche
Sont épatants dans les quat'z-arts;
L'esprit de Pillet les aguiche,
Du canotage à la matchiche.

Tassu modèle des potiches,
Maigret compose comme Mozart;
Du canotage à la matchiche
Sont épatants dans les quat'z-arts.

Au soleil fort et dans l'air riche,
Benoit grandira tôt ou tard;
Gomy élève, Lastra défriche,
Au soleil fort et dans l'air riche.
Forestier des bêtes s'entiche,
Et Lucien Riom se fait du lard;
Au soleil fort et dans l'air riche,
Benoit grandira tôt ou tard.

M. R. Coulthard,
chef de la maison de la Guichardière.

Ils ont des saints à mettre en niche :
Même Cavazza n'est plus en retard;
Suleau est doux comme un caniche,
Ils ont des saints à mettre en niche,
A Lachapelle on ne fait plus de niches,
Tony n'est jamais rouspétard;
Ils ont des saints à mettre en niche :
Même Cavazza n'est plus en retard.

Iton-College, c'est comme Cambridge :
On est reçu sans être bachotard;
Ils mettent des faits sociaux sur fiches,
Iton-College, c'est comme Cambridge,
Mais ils écrivent comme des pouliches
Et bouquinent comme des lézards;

Iton-College, c'est comme Cambridge :
On est reçu sans être bachotard.

Quand à Bélières l'on dit : Chiche !
Ils battent Racing et Standard :
Davel au goal n'a rien à fiche,
Quand à Bélières l'on dit : Chiche !
Despret, Didot courent comme des biches
Et Gillet shoots comme un pétard :
Quand à Bélières l'on dit : Chiche !
Ils battent Racing et Standard.

LA COMTESSE (Mlle Camille Demolins).

LA SCIENCE SOCIALE (Mlle Hélène Demolins).

Souvenez-vous des vieux de la Guiche,
Terreur des moules et des cafards;
Conquérant le succès sans triche,
Souvenez-vous des vieux de la Guiche,
Sont plus honnêtes que les godiches
Et plus malins que les roublards :
Souvenez-vous des vieux de la Guiche,
Terreur des moules et des cafards.

L'AVENIR DE L'ÉCOLE

LE COMPÈRE

(Air du *Repos hebdomadaire*, de Paul Marinier.)

Dans vingt ou trente ans révolus,
Si vous faites un tour de France,
Vous ne vous reconnaîtrez plus
Dans l'École de votre enfance.
Le Bâtiment est achevé,
Les Pins ont un paratonnerre [1],
D'autres maisons sont élevées,
Le moteur Turckheim fait de la lumière.
Nos laboratoires empilés
Forment comme une tour qui penche,
Et peut-être, dans nos allées,
Que nos arbres auront des branches.

Les bébés de nos professeurs
Auront des moustaches de taille,
Pendant que leurs petites sœurs
Célébreront leurs fiançailles.
De monsieur Mentré nous parlerons
Comme de Lanson et de Brunetière,
Et ses livres continueront
A chauffer la classe de première.
Et les professeurs à chahut,
A qui l'histoire doit des revanches,
Dans nos bois auront des statues,
Quand nos arbres auront des branches.

A monsieur Lange et monsieur Wilbois
On laissera ses vieilles bécanes,
Et les garçons monteront au choix
Trente-six façons d'aréoplanes.
Y aura plus de trains omnibus
Sur cette compagnie phénomène,
Et Dion aura des autobus
Dirigés par des wattwomen.
Le rapide de dix heures trente-six
Fera halte à la Guiche le dimanche,
Et vous y viendrez voir vos fils
Quand les arbres auront des branches.
Vous ne vous trouverez pas trop changés,

1. Ce paratonnerre a été posé entre la représentation et l'impression de la *Re*[illegible] merveilleux effet d'une simple chanson.

Bien que vous soyez montés en grade :
« Bonjour, Maxime. — Bonjour, Roger.
— Que sais-tu sur les camarades ?
— Davel est en train de chasser
Toutes les maladies d'Amérique,
Maigret commande un cuirassé,
Lachapelle sauve la République.
— Et toi, Suleau, qué que t'es devenu ?
T'as mal tourné, m'a petite pervenche ?
— Oui, je suis membre de l'Institut, »
Quand les arbres auront des branches.

Fini le visiteur banal
Qui vient à l'heure du potage ;
Ce sera comme à Port-Royal :
On fera de vrais pèlerinages.
On verra des ambassadeurs
Fonder chez eux nos succursales ;
La licence aura moins de valeur
Que le diplôme de Section spéciale.
Un seul alors échappera
A ce qui fait vos têtes blanches :
L'Esprit de l'École rajeunira
Quand les arbres auront des branches.

HOMERE (Joseph Wilbois, l'Auteur, lui-même, mais un peu vieilli).

LA MUSIQUE

On verra, dans la liste des œuvres que nous avons exécutées cette année, que notre temps a été bien employé.

Parmi toutes ces œuvres, dont plusieurs offrent des réelles difficultés techniques, je tiens à dire toute ma satisfaction pour l'exécution de la *Symphonie en ut mineur de Beethoven.*

Nous avons fait là un petit tour de force, dont le mérite revient uniquement à l'attention et au travail sérieux de mes jeunes musiciens. Les nuances ont été bien observées et il n'y a pas eu un seul accroc!

Les œuvres vocales ont été choisies dans le répertoire si riche du XVIIIe siècle. Cinq chœurs à quatre voix figuraient à la cérémonie de la première Communion.

Je ne pense pas qu'il y ait, en France, un collège qui serait en mesure avec ses propres moyens, de faire entendre de telles œuvres.

Qu'on ne croie pas cependant que le temps réservé aux études musicales soit plus grand que dans les autres institutions — ce serait une erreur, — Seulement, chez nous, le bon résultat est obtenu d'abord par le dévouement de nos professeurs, Mlle Derousseau, MM. Corbusier, Bonjean et Raugel, mais aussi par la méthode que nous mettons en pratique.

Je l'ai dit souvent et le redirai toujours : Il ne faut faire entendre aux enfants que des œuvres saines et fortes; — ceux-ci ne comprendront pas toujours du premier coup, naturellement, mais il importe qu'ils vivent dans une atmosphère d'art. A la longue, ils feront vite la différence avec les compositions dont ils saisiront de suite la signification.

Laissons à d'autres écoles le monopole de la mauvaise musique — Aux Roches, les élèves bien doués ne perdront pas leur temps et pourront, une fois leurs études terminées, s'intéresser aux belles œuvres et, au besoin, seront capables de les interpréter, comme Jules Demolins, Corbin de Mangoux, Marcel Aubé, André Bessand, Nizerolle, Watel.

Armand PARENT.

PRINCIPAUX MORCEAUX EXÉCUTÉS PENDANT L'ANNÉE

1° Orchestre et Chœur.

Andante de la 5e Symphonie..... BEETHOVEN.
Larghetto (par M. Parent)..... HAENDEL.
Ave verum..... MOZART.
Adagio (par M. Parent)..... J.-S. BACH.
Andante du 1er Trio..... MENDELSSOHN.
Andante du quatuor en *mi b*..... SCHUMANN.
O Jesu dulci..... VITTORIA.
Ave Maria..... ARCADELT.
Tantum ergo..... PALESTRINA.
Allegro final de la 5e Symphonie..... BEETHOVEN.
L'orchestre de l'École a donné l'audition intégrale de la 2e Symphonie..... BEETHOVEN.
et de la 5e Symphonie (*ut mineur*)..... BEETHOVEN.
La symphonie burlesque..... HAYDN.

2° Samedis de la Guichardière.

(*Musique de chambre.*)

17 Novembre 1906. — 1er Trio..... SCHUMANN.
Cantate..... J.-S. BACH.
Marguerite au rouet..... SCHUBERT.
1er quatuor à cordes..... BEETHOVEN.
8 Décembre. — Trio en *ut mineur*..... J. BRAHMS.
Air de Figaro..... MOZART.
Invitation au voyage..... H. DUPARC.
7e Sonate (piano et violon) en *ut mineur*..... BEETHOVEN.
2 Février 1907. — 3e Trio en *ut mineur*..... BEETHOVEN.
5e Sonate (piano et violon) en *fa majeur*..... BEETHOVEN.
1er Quartuor à cordes (2e audition)..... BEETHOVEN.
2 Mars. — 2e Trio..... SCHUMANN.
Sonate (piano et violon)..... C. FRANCK.
18 Mai. — 3e Trio..... E. LALO.
Divertimento. Trio à cordes..... MOZART.
Juin. — L'amour et la vie d'une femme..... SCHUMANN.
2e Sonate (piano et violon) en *ré mineur*..... SCHUMANN.
La Procession..... C. FRANCK.
Marguerite au rouet..... SCHUBERT.
Invitation au voyage..... H. DUPARC.
29 Juin. — Séance donnée par M. Armand Parent et Mlle Marthe Dron

Sonate (piano et violon) ..... V. D'INDY.
Prélude-Choral et Fugue ..... C. FRANCK.
1re Sonate (piano et violon) ..... SCHUMANN.

30 Juin. — Deuxième séance donnée par M. Parent et Mlle Dron.

Sonate (piano et violon) ..... G. LEKEU.
Prélude Aria et Final ..... C. FRANCK.
Sonate (piano et violon) ..... VREULS.

Ces deux séances, données à la Guichardière par M. Armand Parent et Mlle Dron, ont été un vrai régal pour les auditeurs, heureux d'entendre et d'applaudir ces deux grands artistes qui « font courir » tout Paris. Nous leur adressons nos plus vifs remerciements.

LES LUNDIS MUSICAUX DES ROCHES

En douze causeries musicales, on s'est proposé d'étudier l'évolution de la musique, dégagée de tout lien avec la littérature ou un autre art. Dans cette musique, qui devient instrumentale à partir du XVIIe siècle, on s'est attaché à la FUGUE, à la SUITE et à la SONATE; et, dans ces formes elles-mêmes, ne font le sujet d'une séance que les maîtres qui ont apporté dans le genre quelque chose de neuf, tels Beethoven et Franck, — ou qui le font voir sous un jour particulier et original, tels Grieg et les Scandinaves. Dans un programme aussi restreint, il était impossible de faire une histoire, même abrégée, de la musique, ni de faire connaître les maîtres qu'on ne doit pas ignorer. La tâche entreprise est à la fois plus modeste et plus élevée : aider à *comprendre* et à *écouter* la MUSIQUE PURE.

C'est avec beaucoup d'entrain que ces séances ont été organisées et suivies. Elles m'ont été une merveilleuse occasion d'apprécier l'esprit éveillé et curieux des élèves, et d'éprouver l'inépuisable bonne volonté des professeurs, tant amateurs que professionnels, qui ont bien voulu me seconder. Aussi me fais-je un devoir d'exprimer ici toute ma gratitude à M. l'abbé Gamble, à Mme Th. Sainte-Marie et Trocmé, à MM. Bell et Grunder pour la partie vocale; à Mlle B. Derousseau, à MM. Bonjean, Corbusier, Moulins et Thiry pour la partie instrumentale.

A. RAUGEL.

NOS COLONIES DE VACANCES

Pour les écoliers des Roches, les écoliers du grand air, les Colonies de Vacances étaient bien, semble-t-il, l' « œuvre » prédestinée, qu'ils auraient dû inventer, si elle n'avait pas existé. Aussi ont-ils volontiers répondu aux appels qui, depuis cinq ans, leur ont été régulièrement adressés[1].

La souscription de l'été dernier s'est montée à la somme de 730 francs, qui a été versée aux « Colonies » de Versailles, représentant plus du quart de leurs frais. Nous pouvons donc considérer cette œuvre comme nôtre en grande partie, et il sera naturel de reproduire dans le *Journal de l'École des Roches* les lignes suivantes, extraites du rapport annuel de l'*Association pour le développement des Colonies de vacances*[2] :

« Les colonies de Versailles, organisées en 1905 grâce à la générosité des élèves de l'École des Roches, ont pris cette année un large essor... 59 enfants et une mère y ont participé.

« Le départ ne s'est pas effectué sans peine, mais nous avons été largement payés de nos tribulations en voyant la joie de nos petits colons, dont l'imposante caravane intrigua, le 22 août, les voyageurs de la gare Rive gauche, et en recevant les remerciements des mamans toutes reconnaissantes du bien qu'on faisait à leurs petits.

« Quarante enfants ont été envoyés dans le Loiret, confiés à l'œuvre de la Chaussée-du-Maine de Paris, et nous trouvons un écho du genre de vie qu'ils ont mené dans les lettres d'un de nos petits Versaillais :

« Chère mère,

« Je t'écris pour te dire que la personne chez qui je suis est très gentille « pour moi. Hier, quand on est arrivé à la gare, la dame nous attendait avec « sa voiture. Je suis parti de la gare avec un Parisien qui est à peu près de « mon âge. La dame en avait déjà 3, avec nous deux cela faisait 5. Je vais en « même temps te dire que la dame en nous appelant se trompe, car il y a « 2 Georges et 2 Louis. Alors la dame m'a demandé si j'avais pas un autre « nom, alors j'y ai dit que je m'appelais Georges et Auguste. Maintenant elle « m'appelle Gu-Gust.

1. V. *Journal de l'École des Roches*, juillet 1906, p. 297.

2. Siège social : 6, rue Dufetel, Versailles. Présidente : Mme Raoul de Félice. — Œuvre neutre au point de vue confessionnel. Sur les 59 colons versaillais, 50 environ sont catholiques, 3 protestants ; pour quelques-uns, le renseignement me manque.

« Toujours je ne m'ennuie pas. La dame a 3 vaches, 4 veaux, 200 poules « et poulets, 5 cochons, 20 dindes, 2 chiens, 3 chats, 8 canes, 1 canard, 1 che- « val, 1 âne, puis enfin une voiture ; pense en voyant tous ces animaux si je « m'amuse... Dimanche on va manger du lapin, il y en a 7 à manger...

« Je suis très content de rester deux mois, car c'est le moment des ven- « danges et de la semence du blé, et tout cela va être amusant pour moi, « car je ne l'ai encore jamais vu faire... Jeudi, j'ai rencontré le petit B., et « quand j'y ai dit que je restais deux mois, il m'a dit que j'étais chanceux et « qu'il voudrait bien être comme moi.

« Ton fils qui t'aime et pense à toi,

« Georges B. »

« Les 19 autres colons et une mère de famille ont été envoyés chez des parents habitant la campagne (Normandie et Bretagne) et au bord de la mer. »

La souscription de 1907 n'est pas close, mais elle s'annonce bien. Les garçons présents à l'École n'ont pas été seuls à y participer : un de leurs jeunes camarades, retenu pour raisons de santé loin de nous pendant ce terme, a tenu à nous envoyer un joli mandat, avec ces vers :

« Pour qu'ils aillent aux champs danser la farandole,
« Aux petits Versaillais remettez mon obole ! »

Les oboles réunies paraissent devoir dépasser le chiffre de 800 francs. — Bravo, et bon courage pour l'an prochain!

Henri Trocmé.

POUR LES AVEUGLES

A la suite d'une conférence sur les aveugles, un professeur de l'École avait réussi, en 1905, à grouper un certain nombre d'adhérents à l'*Association V. Haüy pour le bien des aveugles*. Cette œuvre, qui a pour président M. F. Coppée et pour secrétaire général l'admirable philanthrope qu'est M. Maurice de la Sizeranne, embrasse toute la question des aveugles : elle s'occupe de l'éducation des enfants, de l'apprentissage des adultes, du placement des vieillards, de la confection des livres et des périodiques à l'usage des aveugles, etc. Cette année, le nombre des

adhérents à l'œuvre, tant professeurs qu'élèves, se monte à cent cinq. Certes, le chiffre a son éloquence et on ne peut que féliciter ceux qui ont donné leur nom; mais, dans toute œuvre, quelques membres actifs valent mieux qu'une multitude d'adhérents qui se bornent à fournir chaque année une modique cotisation. Aussi l'initiateur du mouvement espère-t-il que, dans la suite, un certain nombre d'élèves sortis de l'École se dévoueront à la cause des aveugles; il est vingt façons de le faire : leur réserver ses vieux papiers pour la fabrication des sacs, et ses vêtements usagés pour leur vestiaire; — acheter les produits fabriqués par eux; — se faire copiste de Braille, etc.

Parmi les œuvres qui sollicitent la bonne volonté des hommes généreux et riches, celle des aveugles nous paraît être une des plus recommandables. Sans doute, les œuvres de préservation sociale passent au premier plan : sur le terrain de la charité comme sur celui de la santé, il vaut mieux prévoir et préserver que combattre, il vaut mieux prévenir que guérir. Mais la cécité est un mal incurable, qu'il est souvent impossible de conjurer : faut-il donc abandonner les malheureux qui en sont atteints? Ces aveugles sont des hommes qui ne demandent pas l'aumône de notre pitié ou de notre argent, mais qui désirent se suffire un jour à eux-mêmes. Se désintéresser de leur sort, c'est priver la société de forces utilisables et lui imposer des charges sans compensation. Au contraire, des sacrifices consentis à propos peuvent les tirer de leur misère et leur procurer la dignité d'hommes utiles; il ne s'agit que de les instruire, de leur apprendre un métier, de leur fournir un travail et d'encourager leurs efforts. Clairvoyants, songeons quelquefois aux « emmurés ». Ils sont plus de soixante mille en France.

F. M.

CONTRE L'ALCOOLISME

L'alcoolisme est un danger qui ne menace pas les habitants de l'École. Mais nos élèves savent déjà quels terribles ravages il exerce dans certaines régions, et combien il a fait de tort à la

Normandie. Aussi avons-nous profité du passage aux Roches de M. Pignolet, professeur de philosophie au collège de Saint-Germain-en-Laye, membre actif et zélé de l'*Union française anti-alcoolique*, pour lui demander une causerie devant nos grands garçons sur l'alcool, ses conséquences et ses remèdes. La parole sincère, ardente et documentée de M. Pignolet, a profondément remué les auditeurs et a attiré leur attention sur une navrante réalité qu'ils auront plus tard à observer et à combattre.

F. M.

VISITES DES PAUVRES

Au mois d'octobre dernier, quelques élèves ont résolu d'aller porter des secours aux familles pauvres de Verneuil, que jusqu'ici visitaient plusieurs de nos professeurs. Les quêtes faites aux différents offices religieux fournissaient les ressources nécessaires.

Nous avons adopté huit familles, dont trois vieillards, deux veuves chargées d'enfants et trois familles complètes, avec père et mère, mais où les jeunes enfants sont trop nombreux ou malades, pour que le travail du père suffise à les faire vivre.

Au cours de chaque terme, nous avons tenu, dans les différentes maisons à tour de rôle, deux ou trois séances, où les besoins de nos familles ont été examinés, discutés et défendus.

Les secours réguliers ont varié, suivant les familles et suivant les circonstances, de un à sept francs par semaine, la somme totale montant à vingt francs environ. La dépense de l'année s'élève donc à un millier de francs, fournis par les quêtes hebdomadaires.

Nos secours ont été distribués avec discernement et non à des gens qui ne les méritaient pas; nous sommes venus en aide à ces malheureux d'une manière appréciable et, en tout cela, nous avons mis en pratique le précepte de l'Évangile : Aimez-vous les uns les autres.

P.

VI

NOS ANCIENS ÉLÈVES

LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉLÈVES

Serge André, termine ses études (rue d'Aguesseau, 20, Paris).

Marcel Aubé, fait son stage dans une maison d'agent de change avenue Victor-Hugo, 81).

Henri Barbier, prépare l'École de physique et de chimie de la ville de Paris (rue de Bretagne, 62, Paris).

André Bessand, étudiant (rue du Pont-Neuf, 2 *bis*).

Jean Bessand, après un voyage aux États-Unis, a fait un stage en Allemagne dans une fabrique de tissus, puis un voyage d'affaire dans l'Amérique du Sud (rue du Pont-Neuf, 2 *bis*).

Philippe Binger, étudie l'agriculture (av. de l'Ouest, Parc St-Maur, Seine).

Jean de Boisanger, prépare l'École de Grignon (place Victor-Hugo, Lunéville).

Maurice Bosquet, à l'Institut chimique de Nancy.

Henri Boujard, termine ses études à l'École de Guyenne.

Pierre Bouts, étudie l'agriculture (av. Ste-Foy, Neuilly, Seine).

Euguerrand de Caix, termine ses études à Paris.

Paul Carron, agent de la Coopérative vinicole générale (Libourne).

Marcel Charpentier, à l'École des arts décoratifs (av. Herbillon, 64, St-Mandé, Seine).

Jean Colle, à l'Institut agricole de Beauvais.

Abel Corbin de Mangoux, à l'Institut chimique de Nancy. Doit aller passer trois mois en Angleterre, comme chimiste, dans une industrie (Ch. de Mangoux, Vorly, par Levet, Cher).

Roger Corbin de Mangoux, à l'École des sciences politiques (rue du Pré-aux-Clercs, 3).

Jules Demolins, après avoir fait son service militaire, a été reçu à la licence en mathématique; va faire un stage d'études et d'enseignement aux États-Unis.

Robert Dervieu, à l'École des Hautes Études commerciales, à Paris.

François Dupré, termine ses études (rue Francklin, 25 *bis*, Paris).

Henri Duval, à l'École commerciale de Nantes.

Gaston Eysséric, élève de l'École des Beaux-Arts de Paris, a fait son service militaire (rue Censier, 29, Paris).

Pierre Fauquet-Lemaitre, à l'Université de Cambridge (av. du Bois-de-Boulogne, 3, Paris).

Georges Ferrand, après un stage dans une fabrique d'automobiles, est agent dans une maison d'automobiles (rue Lalo, 18, Paris).

Jean de Gasparin, a fait son service militaire, étudiant en droit, licencié ès lettres, à Paris.

Jacques Gauthier-Villars, fait un stage en Angleterre (rue de Courcelles, 177 *bis*, Paris).

Jean-Jacques Gérin, termine ses études à Paris (rue Buffon, 37, Paris).

Louis Glaenzer, dans les affaires avec son père (rue Daru, 13, Paris).

René Guillon, étudiant (quai Flesselles, 3 *bis*, Nantes).

Franck Haviland, revient d'un stage en Allemagne, est dans les affaires avec son père (av. de Villiers, 29, Paris).

Philippe d'Hauteville, au 3e Dragons, à Nantes.

Léon Kensinger, dans l'industrie avec son père, à Saint-Étienne.

Étienne Landrin, à l'École d'agriculture d'Hauterive, en Suisse.

Louis Landru, étudiant (boul. Malesherbes, 92, Paris).

Mario de La Rocha, étudiant (rue Pierre-Charron, 15, Paris).

Georges Lecointre, à l'Institut chimique de Nancy (rue Lepas, 12, Nancy).

Marcel l'Épine, étudiant (rue Le Tasse, 7, Paris).

Bernard Marotte, élève agronome (le Mont Hymette, Redon, Ille-et-Vilaine).

René Millet, dans les affaires (boul. Flandrin, 14, Paris).

François Millet, à l'École centrale (même adresse).

Jacques Munier, à l'École industrielle de Manchester (Cecil street, 99, Moss Side, Manchester).

Guy de Neufbourg, Étudiant.

Léonce Pelleray (av. du Prado, 60, Marseille).

André Plocque, employé aux Messageries maritimes (rue d'Hauteville, 1, Paris).

André Pochet, dans le commerce, en Angleterre, à son retour d'un stage en Amérique.

Jacques POCHET, stage dans une ferme en Amérique, puis dans une maison de commerce en Angleterre.

Pierre POCHET, après un stage à l'Université d'Ithaca, en Amérique, fait un séjour dans une ferme au Canada.

Francis PRIEUR, étudiant (rue Jeanne-d'Arc, 10, Vannes).

Pierre REGRAFFE, dans l'industrie avec son père, à Bédarieux.

Hubert de RIGAUD, après avoir obtenu le diplôme de *Pitman's school*, et fait un stage dans les affaires à Londres, vient d'entrer dans une affaire industrielle à Paris (rue de Rivoli, 36 *bis*, Paris.)

Pierre de ROUSIERS, à l'Institut chimique de Nancy.

Paul SAILLARD, prépare l'École centrale de Paris (rue de Courcelles, 117, Paris).

René SAQUET, étudiant en médecine, rue de la Poissonnerie, 25, Nantes.

Maurice SILHOL, étudiant (rue de Bancel, 9, Lyon).

Albert SNYERS, dans un *shipping office* (Louisville road, 27, Balham, Londres, S. W).

Tony SNYERS, prépare l'École de commerce de Liège (rue St-Denis, 10, Liège).

Albert TERNYNCK, dans les affaires rue de Lille, 25, Roubaix .

Louis TRIPET, stage en Allemagne dans une maison de commerce (rue de Compiègne, 2, Paris).

Guy de TOYTOT, à l'institut électrotechnique de Nancy.

Guy de VAUTIBAULT, stage en Allemagne (ch. de Chaîne-de-Cœur, près Le Mans).

Jean VIGNARD, fait un stage dans une ferme en Touraine (passage St-Yves, 16, Nantes).

Paul WATEL, étudiant (av. Hoche, 3, Paris).

Extraits de la correspondance.

A M. E. Demolins. Paris, le 30 décembre 1906. — « Cher Monsieur. Voilà 1906 qui s'évanouit et avec lui mon existence militaire.

« Celle-ci m'a privé du plaisir de vous revoir cette année, mais, dès la rentrée, je me ferai à moi-même la joie de venir vous redire mon affection pour l'École. Je la remercie de ne pas m'oublier et de m'envoyer aussi régulièrement des preuves de son fidèle souvenir (*Journal*, invitations, etc.).

« Cher Monsieur, le souvenir de l'École s'accentue davantage à mesure que sont plus loin les temps où on l'a quittée. Phénomène peut-être particulier à elle seule, que l'on apprend à apprécier toujours mieux, à mesure que la vie se charge de mettre à l'épreuve la forte et « vraie » éducation qu'on y a acquise. Croyez aussi qu'on n'oublie pas le Fondateur qui la personnifie.

« Veuillez présenter à Mme Demolins mes hommages et mes souhaits les plus respectueux pour 1907 — et garder avec ceux-ci, pour vous, l'assurance de mon respectueux attachement. » — Robert DERVIEU.

A M. G. Bertier. Nantes, le 16 janvier 1907. — « Cher Monsieur. C'est avec plaisir que je viens vous donner les détails que vous me demandez. Ainsi que j'en ai fait part à M. Demolins, je suis agriculteur, ou tout au moins apprenti agriculteur pour le moment, car je suis stagiaire dans une grande ferme tourangelle de 150 hectares dont 120 en culture intensive. J'y suis depuis le mois de février dernier et je vais y retourner en février prochain.

« Élève de l'École, j'ai voulu, en sortant, continuer sa devise et, désirant être agriculteur, j'en ai pris le plus court chemin. Ma position de stagiaire me permet d'apprendre et la pratique et la théorie. La pratique, en ce sens que, pendant cette première année, j'ai tenu à me lever aussi tôt que les gens de la ferme et à faire aussi le même travail qu'eux. Cela semble bizarre au premier abord pour quelques-uns de voir un stagiaire conduire des bœufs, faire les labours, avoir sa place active à la batterie, ou se mettre à traire. J'estime cependant que c'est un travail qu'il faut avoir fait pour commander plus tard en connaissance de cause.

« Habitant et mangeant avec la famille du propriétaire, ce dernier me fait part de son programme pour les semis à faire ainsi que pour les engrais à répandre. Sa bibliothèque étant à ma disposition pour élargir mes petites connaissances agricoles, j'ai donc toute facilité pour joindre la théorie à la pratique.

« C'est un dur métier, surtout lorsqu'on n'est pas né dans ce milieu, mais on arrive à s'y faire et, pour ma part, je suis enchanté de m'être lancé dans cette voie, qui avait toujours eu un certain attrait pour moi; vous n'avez qu'à vous rappeler nos élevages de poules et de chèvres avec Kraft et Colle: ce dernier fait, lui aussi, de l'agriculture.

« En présentant mes respects à Mme Bertier, veuillez me rappeler au bon souvenir de mes anciens professeurs, et agréez, Monsieur, mes sincères salutations. » — Jean VIGNARD.

A M. E. Demolins. Manchester, le 20 janvier 1907. — « Cher Monsieur. Me voici déjà tout à fait bien installé et habitué ici. La ville de Manchester est littéralement horrible : d'énormes maisons noires dont on ne voit généralement pas le haut à cause du brouillard continuel et plein de fumée; dans les rues, beaucoup de camions de toutes sortes, des tramways électriques en quantité, des habitants de toutes les parties du monde. Il n'y a pour ainsi dire que deux sortes de devantures de magasins : marchands de tabac et bars américains, mais il y en a à profusion.

« Personne n'habite la « City » proprement dite. Chacun arrive le matin pour ses affaires et repart le soir aux environs, dans les faubourgs mêmes de Manchester, qui, eux, sont très gentils, très propres, par contraste probablement, et assez agréables à habiter.

« C'est là que j'ai pris pension chez deux charmantes vieilles filles. Il y a, dans cette même maison, comme autre pensionnaire un Alsacien allemand.

qui connaît intimement Zindel et qui avait entendu beaucoup parler des Roches. Je me suis donc tout de suite trouvé en pays de connaissance.

« J'ai, dans cette maison, une chambre et un bureau, l'un et l'autre très confortables. J'y prends le déjeuner du matin et le dîner. Je déjeune soit au restaurant de l'École, soit dans la ville. Je pars donc le matin à 9 heures et ne reviens qu'à 5 heures.

« L'École est absolument superbe. Il est impossible de se faire une idée du luxe déployé partout, tant en décoration qu'en collections de toutes sortes et en matériel. Dans la salle des machines, il y a 6 dynamos de différents types, actionnées chacune par une machine à vapeur ; toutes sont différentes et la moins forte fait 80 H.P. Je ne veux pas entrer dans les détails, car il me serait matériellement impossible d'en sortir. Un exemple cependant me paraît assez significatif : dans le laboratoire de chimie minérale, où je travaille 18 heures par semaine, chaque étudiant a, à sa table, une petite dynamo pour actionner des agitateurs.

« Chaque branche d'étude a un laboratoire spécial et une salle de cours en amphithéâtre avec appareil de projection toujours prêt et fonctionnant pendant une bonne partie des classes. Du reste, très peu de cours ici. J'en ai 6 heures par semaine, on y prend des notes à rédiger et amplifier chez soi. Tout le reste du temps se passe aux différents laboratoires de papeterie, chimie, physique, mécanique, où l'on travaille avec l'aide de nombreux « teachers » et d'un professeur.

« J'ai pu, grâce au bachot, entrer de suite en deuxième année, où l'on commence seulement à faire des cours spéciaux pour les différentes branches d'industrie. La première année consiste, en effet, en études générales, beaucoup moins poussées, du reste, mais beaucoup plus pratiques que celles que l'on fait pour le baccalauréat.

« J'ai été étonné de la facilité que j'ai eu à suivre les cours ici. J'ai, du reste, toujours trouvé une extrême complaisance de la part de tout le monde pour m'expliquer et me prêter des notes. Enfin je suis enchanté de cette école et très heureux ici, bien que la vie que j'y ai ne puisse être comparée à celle que j'ai eu pendant 5 ans à la Guiche.

« Si quelque élève des Roches avait l'intention de venir ici, je lui donnerai avec grand plaisir tous les renseignements qu'il voudra et je lui chercherai une famille. J'ai déjà écrit à André Bessand pour tâcher de le décider, mais je n'ai pas encore eu de réponse.

« Veuillez, je vous prie, cher Monsieur, présenter mes respectueux hommages à Madame Demolins, me rappeler au bon souvenir de Ghitha, Camille, Hélène, Jules, M. Coulthard, M. Descamps, M. Wilbois, M. Saenger, et agréez l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués. Votre élève bien affectionné. » — Jacques Munier.

A M. E. Demolins. Reutlingen, Wurtemberg, 5 février 1907. — « Cher Monsieur, Je fais en ce moment un stage dans une usine, en Allemagne, comme volontaire. Ce volontariat est, je crois, très utile à tous les points de vue ; et c'est en même temps un excellent moyen de faire à la fois de la théorie et de la pratique. C'est une très bonne suite à l'éducation que j'ai reçue aux Roches.

Cela développe le corps, endurcit à la peine, rend énergique et donne de la suite dans les idées.

« Voici trois semaines que je suis ici ; aussi maintenant suis-je bien habitué à cette nouvelle vie. Mais les commencements ont été très pénibles, car je ne connaissais personne et ne savais pas me faire comprendre, mais petit à petit je me suis habitué et ai fait quelques progrès. D'ailleurs, avec de l'énergie, on surmonte toutes les difficultés. Et c'est aux Roches que je dois d'avoir pu ainsi m'y faire si vite, aussi j'en remercie son directeur et tous mes anciens professeurs.

« Après ce volontariat, je compte partir pour l'Argentine, non pas dans l'élevage comme je l'aurais désiré, mais dans une compagnie qui fait la pose des lignes de chemin de fer. J'entrerai dans cette compagnie sous la protection d'un ami qui en est le premier ingénieur, et j'espère pouvoir vite prouver que les élèves sortant de l'École des Roches font des hommes. Avant ce grand départ, j'espère pouvoir, cher Monsieur, venir vous faire une visite. Veuillez agréer, Monsieur, ainsi que Madame Demolins, mes hommages les plus respectueux. Votre élève reconnaissant. » — Guy de VAUTIBAULT.

A M. E. Demolins. Liège, le 21 avril. — « Cher Monsieur. Me voilà à Liège bien à l'improviste. Je comptais rester encore tout ce terme aux Roches, malheureusement mes études me retiennent ici. Je compte me présenter à l'Université de Liège (section commerciale) en juillet prochain.

« Ces vacances, j'ai vu plusieurs professeurs qui m'ont dit que, si je voulais entrer à l'université, il me fallait travailler spécialement l'histoire et la géographie de la Belgique et surtout le flamand. Ce sont trois branches que je ne puis malheureusement apprendre aux Roches. Pour le flamand, il faudra même que j'aille passer un mois en Hollande.

« Je prépare mon examen avec des professeurs particuliers. Je suis au courant pour tout, sauf pour les mathématiques, le flamand et l'allemand. Si je suis au courant, je le dois surtout aux bonnes leçons que j'ai prises aux Roches.

« Albert est venu passer ses vacances à Liège, enchanté de Londres, mais regrettant aussi beaucoup l'École.

« Veuillez présenter mes respects à Madame Demolins. Je vous remercie ainsi que Madame Demolins des bons soins dont j'ai été l'objet pendant mon séjour à la Guichardière. Un bon souvenir à Ghitha, Camille, Hélène, M. Coulthard, M. Wilbois, M. Descamps et Jules. Je souhaite bonne chance pour le baccalauréat aux philosophes et à Loubet.

« Je vous remercie encore de tous les soins que vous avez pris pour moi. » — Tony SNYERS.

A M. G. Bertier. Libourne, le 8 juin 1907. — « Cher Monsieur. Voici les détails que vous me demandez : J'ai quitté Bedales l'année dernière, et suis rentré à Libourne. Le seul commerce de la région étant le commerce des vins, je suis entré à la *Coopérative vinicole générale*, la plus importante maison de vins de ce pays-ci. J'espère, en travaillant, m'y créer une situation.

« Je trouve ma position fort agréable, car je ne reste pas tout le jour au

bureau. Je vais souvent à la campagne pour voir les propriétaires, et je détruis ainsi le mauvais effet que l'effort intellectuel aurait pu produire.

« Mes deux années à l'École m'ont rendu un grand service; grâce à vous, cher Monsieur, et à tous mes professeurs, j'entre dans la vie « bien armé », et je pars du pied gauche pour courir après la fortune! Votre élève reconnaissant. » — Paul Caron.

A. M. Jénart. — Nancy, le 23 juin 1907. — « Cher Monsieur, je ne pourrai malheureusement pas venir assister à la fête de l'École. Je le regrette vivement, car cette fête résume d'une façon saisissante la vie intime de l'École. Puissiez-vous organiser une exposition aussi bien réussie que celle de l'année dernière! Je crois même que vous ferez mieux, car l'École est toujours en progrès perpétuel.

« Je suis, pour le moment, en train de préparer mon examen de passage de première en seconde année de l'Institut chimique. J'espère réussir.

« Mon impression de la vie d'étudiant est que c'est une vie où il y a beaucoup de temps perdu, malgré tout ce que l'on peut faire. Je trouve qu'aux Roches on arrivait à condenser beaucoup plus de travail dans le même temps. A quoi cela tient-il? Je ne puis y trouver d'autre explication que la quantité de sport que l'on faisait aux Roches, ce qui permet de travailler plus intensément, car on a l'esprit reposé.

« Ici, nous sommes pris, en temps normal, de 8 heures à 12, et de 2 à 6, quelquefois jusqu'à 7 heures, et nous n'avons même pas le jeudi après midi. Nous ne pouvons donc prendre d'exercice que le dimanche. Résultat : pendant les trois premiers jours de la semaine, on travaille bien : pendant les trois derniers jours, on est fatigué et on ne fait rien. Si on avait le jeudi tout irait bien mieux.

« Pour vous dire la vérité, je me trouve tout dépaysé ici. D'abord, quand on a reçu la formation des Roches, on ne peut plus avoir aucune idée commune avec les autres gens que l'on rencontre et qui ont généralement reçu la formation inférieure, j'ose le dire, du collège ecclésiastique, ou du lycée. Je ne suis du reste pas le seul à le constater, plusieurs de mes camarades et amis m'ont fait la même remarque. Une autre raison, c'est que je suis obligé de revivre à la ville ; c'est pour moi un supplice après ces cinq années passées aux Roches en plein air.

« Plus je vais, plus je suis ravi d'avoir reçu la formation des Roches. D'abord je n'éprouve pas le besoin d'aller passer mes dimanches au café, sous prétexte qu'il pleut ; je me promène quand même, chose à laquelle m'avait habitué la quadruple promenade quotidienne de l'Ion au bâtiment que j'ai faite autrefois pendant quatre trimestres.

« Autre raison, la vie des Roches m'a appris à ne pas m'absorber uniquement dans le travail du moment et à travailler toutes sortes de choses intéressantes à côté. C'est ainsi que je continue à me livrer à ma passion d'histoire naturelle et que je me retrempe un peu dans les ouvrages de Science sociale de M. Demolins que l'on relit toujours avec plaisir et profit. (On aime à entendre dire ces choses-là. E. D.)

« J'en ai encore pour deux ans au minimum à l'Institut chimique. Après

quoi le service militaire de deux ans. Après cela, il est évident que j'aurai tout oublié, il faudra que je refasse au moins un an de chimie. Après quoi il me faudra me lancer. Je ne suis pas encore bien décidé : Est-ce que je resterai en France vu la difficulté qu'il y a actuellement à maintenir une industrie stable? Est-ce que je m'expatrierai pour exploiter une terre nouvelle, un pays neuf, comme le Chili, ou le Mexique, je n'en sais encore rien; il serait prématuré de se décider cinq ans d'avance. D'abord je ne sais pas encore la spécialité que je choisirai. Sera-ce métallurgie, colorants, ou électrochimie. De plus, beaucoup d'événements peuvent se passer d'ici là.

« Veuillez me rappeler au bon souvenir de toute l'Ecole! Professeurs et élèves.

Veuillez présenter mes hommages à Madame Jenart et, croyez-moi, cher Monsieur, votre dévoué. » — Georges LECOINTRE.

A. M. E. Demolins. Berlin, le 26 juin 1907. — « Cher Monsieur, ce n'est pas sans un serrement de cœur que je me vois dans l'impossibilité d'assister à la huitième fête de l'École. Je suis, en ce moment, dans une maison de commerce à Berlin, où je compte rester cinq à six mois, le temps de parfaire ma connaissance de l'allemand et de m'initier à la tenue des livres. Après quoi, j'irai probablement en Angleterre continuer mon instruction commerciale, mais j'ignore encore complètement la branche que je choisirai. Pour le moment, étant dans une maison de lithographie, je m'initie plus particulièrement à cette fabrication, ce qui ne veut pas dire que je ne changerai pas. En attendant que la vocation arrive et que le service militaire soit passé (j'ai encore deux ans à attendre), je travaille sérieusement et ne prends plus, vous le pensez bien, de vacances.

« Aussi la prochaine date d'une visite à ma vieille Ecole est-elle renvoyée aux calendes, mais je suis loin de l'oublier pour cela et j'ai justement choisi cette date de la fête de l'École pour vous le prouver en lui souhaitant une bonne fête et... une bonne santé. Veuillez, s'il vous plaît, présenter mes respects à Madame Demolins à ces demoiselles, et me permettre de vous assurer de ma plus respectueuse amitié. Votre ancien et dévoué élève. » — Louis TRIPET.

A. M. G. Bertier. St-Mandé, le 15 juillet 1907. — « Cher Monsieur, en réponse à votre aimable petit mot, je vais tâcher de vous envoyer le plus clairement possible les quelques renseignements que vous me demandez sur l'*Écoles des Arts décoratifs*, où je suis en ce moment.

« Cette école comprend trois sections principales : une section de dessin, une de sculpture et une d'architecture; il suffit d'être reçu à l'une ou à l'autre pour pouvoir suivre tous les cours. Le concours consiste en une figure d'après la bosse pour la partie dessin et la partie sculpture, cette figure est généralement un antique. Les architectes ont un projet qui varie à chaque fois, bien entendu.

« Le nombre des reçus varie suivant les places libres et suivant aussi la force des candidats. Voici les chiffres des deux derniers concours. En octobre 1906, sur 216 candidats au dessin, 82 reçus, à la sculpture sur 23 candi-

dats 15 reçus, et à l'architecture 50 reçus sur 119. Au mois de mars 1907, 69 sur 197 ont été reçus au dessin. 52 sur 146 ont été reçus en architecture et en sculpture leur nombre a été de 31 sur 54. Le concours d'admission se fait en cinq séances de deux heures chacune.

« A leur entrée aux Arts décoratifs, les élèves du dessin et de la sculpture sont interrogés en géométrie ; ceux qui n'ont pas répondu d'une façon satisfaisante à ce petit examen, sont tenus de suivre un cours de géométrie, à la fin duquel ils sont interrogés de nouveau. Comme vous pouvez vous en rendre compte par les chiffres que je viens de vous donner, la plus forte moyenne des reçus se trouve à la sculpture : cela tient à ce que le nombre des candidats étant moindre que dans les deux autres sections, les places libres sont plus nombreuses.

« Cette école peut se placer, entre les Beaux-Arts et les écoles professionnelles, telles que : l'*École Boule* par exemple. Son enseignement est moins théorique et moins purement artistique que celui des Beaux-Arts, l'on y fait davantage d'art appliqué. Toutefois les travaux pratiques, tels que ceux d'ébénisterie artistique, ou de tapisserie, n'existent pas comme à l'*École Boule* et aux autres écoles du même genre. Tandis que ces dernières préparent de bons ouvriers d'art et de bons contremaîtres, les Arts décoratifs forment beaucoup de dessinateurs pour l'industrie et des professeurs de dessin ; enfin, après avoir suivi les cours de cette école, certains élèves font ensuite les Beaux-Arts.

« Je ne puis vous définir exactement le temps qu'il faut compter pour les Arts Décoratifs, cela dépend des sujets ; je crois cependant que l'on peut finir en trois ans.

« Un certain nombre de professeurs font leur possible pour transformer et moderniser les méthodes d'enseignement.

« M. Canard, qui est professeur à la Section Élémentaire de dessin, s'est aperçu que, lorsqu'il nous donnait à faire Caracalla, Néron et toute cette série de plâtres antiques, neuf élèves sur dix lisaient leur journal ; en homme intelligent, il ne s'est pas obstiné à nous les servir de nouveau, mais il nous a donné des figures plus modernes. Il vient même de tenter une expérience qui a d'ailleurs beaucoup intéressé et fait du bien aux élèves. Il nous a fait faire des croquis rapides d'après le modèle vivant. Je ne sais s'il est satisfait des résultats, en tous les cas, j'ai remarqué que les élèves ont beaucoup plus travaillé qu'à l'ordinaire et que bien peu ont pensé à lire ou à faire du bruit.

« De temps à autre, des conférences techniques nous sont faites. La dernière se rapportait aux décors de théâtre. Elle fut d'autant plus intéressante qu'un assez grand nombre d'entre nous ont l'intention d'en faire plus tard, et qu'elle a été suivie d'une visite très approfondie de la Comédie Française. Accompagnés de professeurs versés en la matière et de machinistes, nous avons vu poser un decor, et visité depuis le dernier dessous du théâtre jusqu'au second gril ou dernier dessus, sans oublier de regarder la belle collection de peintures que possède notre grand Théâtre National, le foyer des artistes.

« Au point de vue de son installation, l'école qui est située dans la trop

étroite rue de l'École-de-Médecine, manque absolument de confortable à tous les points de vue. Le nombre des salles est insuffisant.

« En attendant le plaisir de voir, veuillez agréer, cher Monsieur, les sentiments dévoués et reconnaissants de votre élèves. » — M. CHARPENTIER.

A M. Pierre de Rousiers. — Je suis désolé, mon cher de Rousiers, de n'avoir pas pu assister à la réunion des anciens élèves de notre chère école. Mais je fais actuellement mon service comme dispensé. (62 demain matin!) J'aurais facilement pu venir aux Roches, si la réunionn avait eu lieu quelques jours plus tôt. J'étais, en effet, en permission de quinze jours, mais j'ai été obligé de rentrer pour le 14 juillet et il m'était impossible à cause de la revue d'obtenir une nouvelle permission.

« J'espère que ce premier « meeting » aura été un grand succès et que les anciens seront venus en foule témoigner par leur présence effective de leur sympathie et de l'intérêt que nous ressentons tous pour notre École. — Pour ma part, je désire *violemment* revoir mes anciens professeurs et passer quelques bonnes heures en revivant des souvenirs communs avec les bons vieux copains. L'occasion m'en sera donnée bientôt lorsque je serai rendu à la vie civile et à la liberté. Les rigueurs de la discipline militaire sont bien atténuées de nos jours. Eh bien, c'est pourtant dur, surtout pour un ancien élève des Roches! Quel contraste entre la discipline de maintenant, uniforme, inflexible, et celle de jadis, qui, elle, dressait l'homme par l'interieur et non par l'extérieur.

« Mon souvenir à tous ceux que j'ai connus et qui sont encore là-bas, et présente, je te prie, mes hommages à M. et Mme Demolins et à tous mes anciens professeurs, dis-leur bien que je suis avec vous de cœur et d'esprit aujourd'hui pendant votre fête et que le souvenir de mon séjour aux Pins m'est resté comme celui des plus heureuses années de ma vie. » — Léon KENZINGER.

Nécrologie.

Nous avons eu le grand regret de perdre un de nos anciens élèves, Raoul Neyret, qui était entré à l'École des l'origine et qui y avait terminé ses études. A sa sortie, il était entré dans les affaires avec son père, à Saint-Etienne.

La lettre suivante nous fait connaître les derniers moments de notre jeune ami.

Saint-Etienne, le 5 janvier 190..

A M. *Edmond Demolins.*

Cher Monsieur,

Je suis très vivement touché de la si bonne marque de sympathie que vous voulez bien me donner.

Mon pauvre Raoul avait eu, en juillet, une broncho pneumonie dont il s'était bien relevé malgré sa gravité, mais qui exigeait de grands soins pour

passer l'hiver. Or cet hiver a été particulièrement mauvais ici et le nombre des grippes est anormal.

Raoul a été victime de la grippe ; elle a rapidement pris un caractère infectieux vers la fin. Il est resté quatre semaines au lit. Pendant les quinze premiers jours, rien d'inquiétant; la troisième semaine commençait à devenir mauvaise. Pendant quinze jours, avec un calme admirable que son caractère ne m'eût jamais fait supposer, il a attendu la mort. Il a reçu les secours de la religion en pleine connaissance, puis il a manifesté son désir de mourir, et il nous a quitté une heure après, sans secousse, sans souffrance, avec une sérénité qui atténua quand même mes regrets.

Il parlait souvent de l'*École des Roches* avec reconnaissance pour ceux qui ont créé et dirigé cette œuvre si belle. Il travaillait dans le grand commerce des soieries de rubans ; sa perspicacité, son amour du travail et de l'ordre faisait bien augurer de son avenir.

Tout est brisé aujourd'hui. Ma femme et moi nous saurons trouver, et dans le souvenir du passé et dans l'espoir de l'au-delà, la force dont nous avons bien besoin. Ma femme se joint à moi pour vous offrir, ainsi qu'à Mme Demolins, nos remerciements émus. Merci des bonnes choses que vous nous dites.

Votre bien dévoué.

Jean Neyret.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

EDMOND DEMOLINS

I

L'ŒUVRE DE SCIENCE SOCIALE

par Paul de Rousiers.

II

L'ÉCOLE DES ROCHES

par G. Bertier, Directeur de l'École des Roches.

III

LES DERNIERS TRAVAUX

par Paul Descamps.

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
AOUT-SEPTEMBRE 1907

SOMMAIRE

I. — **L'Œuvre de Science sociale**, par Paul de Rousiers. P. 3.

i. *Les travaux historiques.*

ii. *F. Le Play et la Réforme sociale.*

iii. *Henri de Tourville et l'enseignement de la science sociale.*

iv. *La revue « la Science sociale ».*

v. *Les ouvrages d'Edmond Demolins.*

vi. *L'orientation scientifique définitive.*

II. — **L'Ecole des Roches**, par Georges Bertier. P. 39.

i. *Critique de l'Éducation française.*

ii. *L'Éducation anglaise.*

iii. *L'École des Roches.* L'idéal du professeur des Roches. L'Éducation physique. L'Éducation intellectuelle. L'Éducation morale. — Brève histoire de l'École. — Les résultats de l'École des Roches.

III. — **Les derniers travaux**, par Paul Descamps. P. 69.

i. *Les progrès de la méthode.* — La Nomenclature et l'évolution des phénomènes sociaux. — Le Répertoire. — La Classification sociale et les tableaux synoptiques. — Le rôle de l'hypothèse.

ii. *Le Manuel de science sociale.*

iii. *Les derniers projets.* — L'Évolution de la musique. — L'Enquête sur le Pays. — Les cartes postales illustrées.

EDMOND DEMOLINS
1852-1907

EDMOND DEMOLINS

L'ŒUVRE DE SCIENCE SOCIALE

I. — LES TRAVAUX HISTORIQUES.

En 1873, un jeune Marseillais débarquait à Paris avec le dessein arrêté de se faire présenter à Frédéric Le Play, dont il avait lu les ouvrages avec enthousiasme. Dans sa valise il portait les éléments d'une étude historique sur le *Mouvement communal au moyen âge*, étude dont il avait conçu le plan à Marseille et pour l'achèvement de laquelle il venait se documenter. Cet historien de vingt et un ans, déjà aiguillé sur la science sociale, était Edmond Demolins.

Au sortir du Collège des Pères Jésuites de Mongré, sa famille l'avait destiné au commerce. Son père, issu d'une ancienne famille de Provence, avait exercé à Marseille la profession de docteur en médecine, et s'était distingué par son dévouement dans l'épidémie de choléra de 1849 ; il était mort depuis plusieurs années. Sa mère, fille d'un chrétien maronite du Liban, avait fui toute enfant, lors d'un des massacres périodiques qui ensanglantaient cette contrée ; sa famille, établie à Marseille à ce moment, y avait prospéré dans les affaires commerciales où elle comptait de très nombreux représentants. Tout naturellement, un oncle offrit de prendre avec lui le jeune collégien pour lui faire faire l'apprentissage du négoce.

Mais Edmond Demolins avait bien autre chose en tête. Il était convaincu que l'histoire était mal enseignée, qu'elle ne présen-

tait pas un tableau fidèle de la vie des peuples, que les causes des événements historiques étaient indiquées suivant des formules convenues, irréelles, variant seulement avec les préjugés de l'historien. Et il rêvait de faire une histoire de la société française, montrant comment et sous quelles influences elle était née, comment elle s'était développée, comment elle avait subi des crises, pour aboutir enfin à la société présente. Ce qui l'avait précisément séduit et définitivement gagné dans Le Play, c'était l'immense effort du savant pour préciser par une observation minutieuse et méthodique l'organisme social qu'il avait actuellement sous les yeux. Dès ce moment, Demolins s'était rendu compte que, pour connaître une société ancienne, il faut avoir fait l'anatomie sociale d'une société moderne, savoir comment ses diverses parties se lient et agissent les unes sur les autres. Et avec la verve de sa jeunesse méridionale, il raillait impitoyablement la folle entreprise des pseudo-historiens qui, incapables de comprendre le milieu dans lequel ils vivent, négligeant même de l'étudier, émettaient de graves jugements sur la philosophie de l'histoire.

Pour commencer l'œuvre de reconstitution historique qu'il projetait, il avait entrepris l'étude du mouvement communal au moyen âge. Le sujet n'avait pas été choisi au hasard et marque une double tentative de réaction : d'une part, contre le préjugé aristocratique, suivant lequel la bourgeoisie et le peuple français n'avaient, avant 1789, aucunement contribué aux gloires de la nation ; d'autre part, contre le préjugé révolutionnaire suivant lequel aucun droit ne leur était reconnu antérieurement à cette époque. Les souvenirs de l'Ancien Régime cachaient encore, en effet, à beaucoup d'historiens les réalités plus éloignées du moyen âge et l'ère d'affranchissement progressif et d'élévation sociale qui le caractérise. En retraçant les triomphes démocratiques du mouvement communal au douzième siècle, Demolins voulait détruire une légende, et prouva que l'histoire du peuple français ne commence pas à la Révolution. « Nous aussi, écrivait-il fièrement dans la préface du *Mouvement communal*, nous aussi nous avons des ancêtres ! »

De semblables préoccupations étaient assez étrangères à la profession de commerçant. Les oncles de Marseille étaient bien obligés de reconnaître que leur jeune neveu avait de l'intelligence, de la conduite, de l'entrain même ; mais, visiblement, « l'esprit des affaires » lui manquait. Et ils déploraient cette lacune qui lui fermait tout avenir dans la profession où ils l'avaient fait entrer. D'autre part, à ne considérer que la marche ordinaire des événements, il était hasardeux de quitter un emploi assuré pouvant conduire à une situation avantageuse, pour se lancer à la poursuite de problèmes historiques dont la solution, même en cas de succès, ne comporte pas de sérieux profits matériels. Mais les commencements de ceux qui sont appelés à devenir « quelqu'un » sont souvent un peu déconcertants ; ils n'ont pas l'allure régulière et banale de ceux qui bornent leur ambition à devenir « quelque chose ». Et l'expérience courante se trouve souvent en défaut en présence de ces débuts d'hommes exceptionnels, de ces précurseurs dont la vie tend vers un but à peine entrevu par eux-mêmes et complètement inaperçu de ceux qui les entourent.

Voilà pourquoi, en lui souhaitant bonne chance, les parents du jeune Demolins secouaient la tête, sans confiance dans la carrière incertaine et vague qu'il était résolu à embrasser. Si encore il avait voulu être journaliste ! On avait vu des Marseillais à la plume alerte, à l'esprit souple, réussir dans cette branche. M. Thiers était parti de Marseille, lui aussi jadis, et le journalisme l'avait conduit à la vie politique et aux suprêmes honneurs. Et puis, le journalisme ressemble encore un peu à un métier ! Mais être écrivain, et écrivain sérieux, pour un public restreint, cela ne nourrit pas son homme ! Des représentations de cet ordre ne devaient pas retenir l'élan convaincu du jeune homme qui, dès cette époque, unissait à une grande hardiesse dans la conception de ses projets une ténacité persévérante dans leur réalisation. Pour la première fois, il allait se jeter à l'eau afin d'apprendre à nager. Ce ne devait pas être la dernière.

Dès son arrivée à Paris, il se mit au travail, publia des chro-

niques historiques dans l'*Univers* et s'occupa de mettre la dernière main au manuscrit du *Mouvement communal au moyen âge*. En même temps, il suivait, comme élève libre, les cours de l'École des Chartes et se livrait à un labeur acharné dans les bibliothèques. L'effort trop violent détermina une fatigue de la vue qui l'obligea momentanément à suspendre ses lectures. Il fut même contraint d'achever avec l'aide d'un secrétaire la préparation de son volume. La bienveillante amitié de Dom Guéranger, alors abbé de Solesmes, qui avait apprécié dès le début la valeur du jeune écrivain, lui procura à ce moment la collaboration momentanée qui lui était indispensable pour continuer ses recherches.

Très vite aussi, il avait réussi à se faire présenter à Frédéric Le Play et ses relations suivies avec lui datent de 1874. Mais il semble qu'au début, Demolins chercha surtout dans la science sociale un fil conducteur pour ses travaux historiques. Aussitôt après la publication du *Mouvement communal*, il avait, en effet, mis sur le chantier une *Histoire de France* en quatre volumes qui absorba le meilleur de son activité jusqu'en 1879.

Cette *Histoire de France* était conçue sur un plan des plus heureux et l'originalité du vigoureux écrivain que fut Demolins s'y révèle déjà. La table des matières présente en raccourci tout un système, toute une philosophie de l'Histoire de France. L'auteur avait voulu, en effet, et il avait pris soin d'en avertir le lecteur, grouper les faits d'après la méthode philosophique, c'est-à-dire faire ressortir les relations de cause à effet qui les relient les uns aux autres. Plus tard, après de longues années de science sociale, les relations ainsi indiquées paraissaient à Demolins insuffisantes ou inexactes. Il formait parfois le projet de refondre entièrement cette œuvre de sa jeunesse et mettait à profit les connaissances plus certaines acquises par lui. Le travail qu'il n'a pas eu le temps d'accomplir mérite de tenter l'ambition de quelque historien disciple de la science sociale. Car s'il y a des conclusions à redresser dans l'ouvrage, la valeur pédagogique du plan suivi reste entière. Après avoir ainsi groupé les faits pour en faire voir l'enchaînement, l'auteur s'attachait,

en effet, à choisir les plus caractéristiques de chaque époque et à les raconter avec détails, le plus possible d'après les sources anciennes, de manière à leur conserver leur vraie physionomie. Ainsi il unissait les avantages de l'école philosophique de Guizot à ceux de l'école narrative d'Augustin Thierry.

Il faisait plus, car le récit des événements emprunté aux vieux chroniqueurs ou aux mémoires contemporains était, en quelque sorte, une garantie du classement philosophique qu'il proposait. Rien n'est facile comme de trouver dans les faits historiques des arguments pour une thèse, si, au lieu de présenter ces faits d'après les témoignages contemporains, on en donne un abrégé sommaire, si on écrit un discours sur l'histoire. Au contraire, si on laisse la parole aux témoins du passé, on est bien obligé de prendre pour base de sa thèse les interprétations qu'ils fournissent eux-mêmes et de juger d'après leurs propres impressions, non d'après les siennes. Sans doute, ces impressions paraissent déformer la réalité objective, mais elles ont une vérité historique ; elles marquent l'incidence des événements sur ceux qui les ont subis. Et tout système d'interprétation de l'histoire qui parvient à grouper les faits, en tenant compte des impressions qu'ils ont réellement causées à l'époque où ils se sont produits, est moins sujet à l'erreur que les systèmes inspirés d'une appréciation personnelle de l'historien sur les événements des diverses périodes de l'histoire.

Au point de vue de l'enseignement, l'*Histoire de France* d'Edmond Demolins a le rare mérite de charger peu la mémoire des élèves, de les intéresser prodigieusement et de leur faire saisir, par des images vivantes, les différences essentielles qui séparent un roi mérovingien d'un roi de l'Ancien Régime, la vie d'un seigneur féodal de celle d'un grand seigneur du dix-septième siècle, la guerre du moyen âge de la guerre moderne, etc. Ce triple résultat est obtenu par le même procédé, celui de la représentation concrète, animée, colorée des détails caractéristiques. Je me suis toujours servi des volumes de Demolins pour enseigner l'histoire de France à mes enfants et il m'a toujours été facile de retenir leur attention. Je crois que Clovis, Charle-

magne, Roland, Saint-Louis, les Croisades, du Guesclin, fournissent la matière d'histoires aussi captivantes que celles du Petit-Poucet. Il suffit que le maître s'y intéresse assez lui-même pour en faire sentir le dramatique intérêt. L'histoire de Demolins a précisément cet avantage qu'elle met ses lecteurs de tout âge en situation de goûter le charme des vieux récits. Elle les prépare à en jouir. Elle instruit suffisamment sur Charlemagne pour que la Chanson de Roland soit promise comme récompense aux enfants sages, et tous pleurent à chaudes larmes quand la belle Aude, apprenant la mort de son fiancé, tombe inanimée pour ne plus se relever. De même, la plus grande partie de Joinville, des passages choisis de Froissart, de Commines, plus tard des innombrables mémoires dans lesquels se reflète la vie du passé peuvent être mis avec fruit entre les mains d'enfants jeunes quand un premier guide leur a indiqué en quoi et pourquoi ils sont intéressants, quand il a suscité des comparaisons avec le temps présent, provoqué des curiosités, posé des problèmes. Demolins a excellé dans ce rôle en écrivant son *Histoire de France*. Et il serait à souhaiter que les jugements un peu sommaires qu'elle contient fussent redressés et complétés dans le sens où il voulait le faire lui-même, afin de l'utiliser dans l'enseignement.

II. — F. LE PLAY ET LA RÉFORME SOCIALE.

Lorsque Demolins acheva son dernier volume sur l'Histoire de France, il était clair pour tous ceux qui l'approchaient que son labeur intellectuel allait changer de direction, que l'histoire passait désormais au second plan et que la science sociale ferait désormais l'objet de ses constantes préoccupations.

En effet, ses relations avec Le Play avaient pris un caractère particulier. Il s'était mis à l'école du maître avec passion. Et comme sa nature ardente le poussait au prosélytisme, il y avait mis en même temps quelques amis, les prêchant, les entraînant, les poussant à l'action et au travail.

C'est au cours de cette période de sa vie, en 1875, que je ren-

contrai pour la première fois Edmond Demolins. Il avait acquis déjà une notoriété à la conférence Olivaint, groupe de jeunes gens, étudiants pour la plupart, qui se réunissaient périodiquement pour écouter la lecture d'un travail et en discuter les conclusions. Dans cette assemblée d'échappés de collège, le fait qu'il avait déjà publié un volume le ceignait d'une auréole et la vie laborieuse qu'il menait commandait le respect. J'étais donc disposé, par avance, à l'écouter avec intérêt quand je fus subjugué par son talent. Ce qu'il disait était toujours parfaitement clair, d'une clarté limpide, surprenante. Et cela était présenté avec un tour très original, parfois paradoxal, mais paradoxal en apparence, à la surface, simplement pour forcer l'attention, car son solide bon sens eût écarté le paradoxe fondamental. Une bonne humeur méridionale se mêlait à ses propos, leur enlevait toute apparence doctrinale, et c'était un grand charme pour de jeunes auditeurs d'écouter ce camarade un peu plus avancé qu'eux en âge, plus averti, plus documenté, mais qui était bien un jeune comme eux. Jeune, il l'était non seulement par l'entrain de ses reparties, l'allure vivante et parfois fougueuse de ses exposés, il l'était aussi par la nouveauté des points de vue. Il empruntait à Le Play la plupart des aperçus qu'il nous ouvrait, mais en les dépouillant de la forme arbitraire et grave sous laquelle le maître les produisait, forme qui les rendait souvent peu accessibles; enfin il y ajoutait cette légère nuance d'irrespect si séduisante pour de jeunes Français; il était sans pitié vis-à-vis des jugements tout faits, acceptés sous la garantie d'une autorité classique; il excellait à renverser les idoles, à montrer l'inanité des théories pompeuses. Malheur à celui de ses contradicteurs qui, poussé par lui dans ses derniers retranchements, cherchait un refuge derrière un postulat philosophique ou économique, pour s'abriter contre ses attaques! Avec une jovialité et un esprit qui rangeaient l'auditoire de son côté, il montrait l'idée pauvre, médiocre, fausse, sous la formule imposante; il en faisait toucher le néant. Ceux qui ont connu Demolins vers la fin de sa vie, après les luttes pénibles qu'il avait eu à subir et les désenchantements qu'elles

lui avaient causés, peuvent difficilement se rendre compte de l'action qu'il exerça alors sur les jeunes hommes et des sympathies enthousiastes qu'il s'attirait.

Du moment qu'il eut résolu de mettre ces dons personnels au service de la science sociale, celle-ci devait forcément recruter des adhérents. La plupart lui vinrent, au début, par le détour de la réforme sociale. On était encore, à cette époque, sous l'impression immédiate des désastres de 1870; la génération qui arrivait à l'âge d'homme datait véritablement de cette « année terrible » et avait été prématurément mûrie par les sombres événements de la guerre et de la commune. Elle était convaincue que la société avait besoin d'être réformée et écoutait avec une anxieuse curiosité tous ceux qui proposaient un moyen de la réformer. La jeunesse catholique, en particulier, se pressait autour du grand orateur qui éveillait en elle le sens des responsabilités sociales, qui affirmait l'existence de la « question sociale » en présence des politiciens qui la niaient alors. Ainsi, elle se trouvait préparée et inclinée à entendre l'enseignement d'un sage qui, patiemment, laborieusement, scientifiquement, s'était attelé depuis quarante ans à l'observation des sociétés humaines pour dégager les lois qui les régissent. Dès 1864, Le Play, abandonnant les recherches purement scientifiques, avait exposé au public dans son célèbre ouvrage *La Réforme sociale en France,* les conditions qu'il jugeait nécessaires au relèvement du pays. Mais il n'avait été lu que par une élite. Des hommes comme Montalembert, Tocqueville, le P. Gratry, s'étaient rendu compte de la valeur de l'œuvre; l'ensemble du public, trompé par une prospérité apparente, l'avait peu remarquée. Au contraire, après 1871, alors que chacun donnait son avis sur la direction de l'effort à faire, on se souvint qu'un homme avait réfléchi jadis à ces questions, qu'il avait signalé les dangers inaperçus, indiqué les remèdes et Le Play fut presque à la mode pendant quelques années.

Toutefois, ce savant presque octogénaire n'avait pas de contact avec la jeunesse. Et il le déplorait. Il sentait que les adhésions qui lui venaient, soit par l'effet d'une peur bourgeoise

du désordre matériel, soit même par conviction intellectuelle, n'auraient de valeur effective qu'autant qu'elles deviendraient une source d'action. Les hommes avancés en âge pouvaient bien reconnaître l'erreur qui les avait guidés, mais non pas recommencer leur vie. Beaucoup d'entre eux, au surplus, participant d'une manière plus ou moins directe au gouvernement du pays, se trouvaient prisonniers des combinaisons politiques qui les avaient portés au pouvoir et n'avaient pas, par suite, l'indépendance nécessaire pour s'orienter nettement vers les réformes urgentes. On était alors, en effet, à l'époque de l' « ordre moral ». Le Play avait fourni d'heureuses formules à des programmes. Mais il en était de ces formules et de ces programmes comme de toutes les formules et de tous les programmes politiques. On les proclamait, on ne les réalisait pas. L'École de Nancy avait demandé la décentralisation et l'autonomie des pouvoirs locaux, mais la machine gouvernementale, conçue et organisée dans des vues contraires continuait l'œuvre de l'Ancien Régime et de Napoléon Ier. Il fallait prendre la réforme à pied d'œuvre et faire appel, pour cela, à des hommes nouveaux. Il fallait atteindre les jeunes, les persuader, les détourner des voies dangereuses dans lesquelles tout contribuait à les engager. Je conserve encore le touchant souvenir de l'accueil cordial et joyeux que Le Play réservait aux jeunes hommes qui lui étaient présentés. Il voyait en nous, et il nous le disait explicitement, les metteurs en œuvre de ses travaux. Je manquerais à la vérité si je n'avouais ici très sincèrement que ces paroles du maître nous inspiraient une confiance un peu exagérée en nous-mêmes; mais elles nous emplissaient d'une ardeur que les désillusions n'ont pas éteinte et elles se sont vérifiées en ce qui concerne Edmond Demolins. A coup sûr, Le Play eût été à la fois charmé et surpris s'il avait pu prévoir que, moins de vingt ans après sa mort, une école serait fondée pour élever une élite de jeunes Français d'après les données de la science sociale.

Dès cette époque, Demolins était le recruteur des jeunes gens qui fréquentaient Le Play, le trait d'union entre eux et le

savant vieillard. Tous les lundis, le salon de la place Saint-Sulpice nous réunissait autour d'une longue table et une conversation s'engageait, un peu désordonnée de notre part, mais ramenée à des points précis par l'imperturbable méthode du maître. Il prêtait une attention patiente et déférente aux naïves objections des plus inexpérimentés d'entre nous, estimant que quiconque cherche sincèrement la vérité a droit au respect et à la lumière, et force nous était de nous plier à son exemple. Mais nous prenions de belles revanches dans les réunions du vendredi auxquelles Demolins nous conviait. Là, entre jeunes, on discutait vigoureusement, et les saillies imprévues et savoureuses de notre hôte étaient accueillies avec enthousiasme.

Toutefois, nous étions assez les élèves du maître pour ne pas nous égarer en vaines controverses. Et, sur l'initiative de Demolins, nous établîmes bientôt la règle qu'à chaque séance nous lirions ensemble un chapitre de la *Réforme sociale en France*, que nous noterions tous les points nous paraissant soulever une difficulté, et que chacun de ces points serait ensuite soumis à Le Play le lundi suivant. Ce furent là les tout premiers commencements de l'enseignement de la science sociale. Au bout de quelques mois, l'appartement que Demolins occupait alors rue du Pré-aux-Clercs se trouva trop exigu pour notre nombre grandissant et nous dûmes demander l'hospitalité à la Société bibliographique qui mit gracieusement une salle à notre disposition.

Il ne faudrait pas se représenter notre petit cénacle comme une école scientifique. Très sincèrement, nous pensions — nous étions très jeunes et les plus âgés d'entre nous partageaient notre illusion — que Le Play avait déterminé les conditions de la réforme en France et que notre but devait être de les faire connaître, accepter et appliquer. Par suite, nous étions toujours en quête d'un moyen d'atteindre le public, de crier sur les toits ce que nous considérions comme vrai. L'idée vint alors que ce serait répondre aux préoccupations ordinaires des lecteurs français de leur tracer un programme de gouvernement et d'organisation sociale, d'après l'observation comparée des divers peuples. Et, bravement, la réunion se transforma en un conseil

de rédaction pour écrire un volume sous ce titre. Le volume parut, sans nom d'auteur, avec une lettre-préface de F. Le Play au « groupe d'économistes » qui l'avait mis sur pied.

Je viens de reprendre dans ma bibliothèque ce livre que j'avais négligé d'ouvrir depuis longtemps. J'y ai trouvé des choses bien honorables; ceci, par exemple, que traçant un programme de gouvernement, nous ne nous prononcions pas sur sa forme, et c'était une nouveauté paradoxale. Nous estimions que le même gouvernement peut se revêtir de plusieurs formes successives, ce que nos diverses révolutions ont amplement démontré, mais ce que peu de gens consentent à voir. Évidemment, ce « groupe d'économistes » n'aspirait pas à un rôle politique.

Sur d'autres points, le programme d'organisation sociale montre une sagesse un peu courte. Le premier article de ce programme, concernant la vie privée, est ainsi conçu : « Conjurer les chômages et garantir aux travailleurs le pain quotidien en fondant l'union des patrons et des ouvriers sur la réciprocité des devoirs et des services ». Ailleurs, un paternalisme naïf se dégageait clairement de ces formules générales; il était même affirmé dans un endroit que la réforme de l'atelier ne pouvait être menée à bien que par le seul patron. L'observation méthodique des faits contemporains n'avait pas encore montré que les intérêts collectifs ouvriers restent en souffrance, en dépit des plus sincères bonnes volontés patronales, quand ils ne rencontrent pas, dans la classe ouvrière elle-même, des représentants capables.

Malgré ses évidentes défectuosités, ce petit volume, rédigé en commun, avait obtenu un résultat. Tous ceux qui y avaient collaboré savaient désormais qu'Edmond Demolins possédait les qualités complexes et rares qui rendent un homme capable d'en conduire d'autres, de les plier à un travail commun. Ils avaient pu apprécier aussi l'extraordinaire ingéniosité de son esprit, son admirable don de clarté et son aptitude à découvrir la formule nette correspondant à sa pensée. F. Le Play, sous le patronage duquel le volume avait été présenté au public et qui en avait suivi la préparation avec un intérêt paternel, ne pouvait

pas manquer d'être frappé des qualités de celui qui avait eu la plus grande part dans sa rédaction. Au déclin de sa carrière, il rencontrait un homme jeune, entreprenant, convaincu, qui excellait à mettre en relief le résultat des longues études auxquelles il s'était livré.

C'était pour lui une joie d'autant plus grande que, depuis la publication de la *Réforme sociale en France*, F. Le Play tentait par tous les moyens de faire passer dans l'esprit du public la conviction qui l'animait et souffrait de n'y parvenir qu'imparfaitement. La *Réforme sociale en France* avait été son premier essai de vulgarisation ; l'*Organisation du Travail*, l'*Organisation de la Famille*, la *Constitution essentielle de l'Humanité*, prenant à part une section de l'œuvre réformatrice ou la résumant dans ses lignes générales, avaient été écrites en vue d'atteindre le grand public. Parfois même, F. Le Play s'était appliqué à répondre aux préoccupations les plus immédiates de ses lecteurs en rédigeant des opuscules de circonstance, par exemple, la *Paix sociale après le désastre*, parue en 1871. Malgré la diffusion très notable de ses ouvrages, il s'attristait de voir les leçons de l'expérience profiter dans une aussi faible mesure à ceux qu'il aurait voulu éclairer, témoin cette phrase revenue plusieurs fois sous sa plume : « Les oreilles de mes contemporains sont fermées aux enseignements de la vérité ».

Aussi, lorsque le projet, depuis longtemps caressé, de créer un organe périodique destiné à répandre les conclusions tirées de l'observation, aboutit, à la fin de 1880, à la fondation de la Revue *La Réforme sociale ;* ce fut à Edmond Demolins que F. Le Play en confia la direction. Demolins qui avait déjà beaucoup fait pour attirer des disciples au maître, devenait ainsi, professionnellement, l'apôtre de la science sociale ; il ne devait plus cesser de l'être jusqu'à sa mort.

Et pourtant, il était sur le point de subir une transformation capitale, d'évoluer de la réforme sociale prêchée par Le Play vers la science sociale fondée par lui. Cette évolution allait naître et se poursuivre sous l'influence d'Henri de Tourville.

III. — HENRI DE TOURVILLE ET L'ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE SOCIALE.

Dans le salon de la Place Saint-Sulpice, où se rencontraient tant de personnalités attirées par la réputation du maître, un jeune prêtre du clergé de Paris était venu, dès 1873, chercher des enseignements. Très absorbé à cette époque par son ministère, l'abbé de Tourville se préoccupait sans doute, au début, de s'éclairer sur les conditions de bonheur social, d'apprendre de la bouche même de Le Play ce qu'il convenait de faire pour aider au relèvement du pays, de prendre, en somme, des leçons de réforme sociale. Mais, très vite, l'étude des œuvres scientifiques contenues dans les *Ouvriers européens* lui avait révélé la source de la sagesse qu'admiraient les lecteurs des ouvrages de conclusions. Et il avait résolu de fonder un enseignement méthodique de la science sociale.

F. Le Play accueillit ce projet avec joie [1]. Sous son patronage,

1. Voici comment H. Le Play a apprécié, dans des passages de ses ouvrages, l'École des voyages fondée par Henri de Tourville :

« Comme je l'ai annoncé, une école des voyages est maintenant à la disposition du public, mais elle n'est pas due à un concours d'initiatives individuelles. C'est une œuvre personnelle, émanant d'un dévouement exceptionnel à la patrie et à la science. Les succès remarquables déjà obtenus par les premiers élèves démontreront les avantages de l'institution. Peu à peu les familles intelligentes voudront assurer à leurs enfants les bienfaits du nouvel enseignement. »

(Le Play. *La Méthode sociale*. Avertissement, p. VII.)

« Un enseignement spécial s'est organisé peu à peu à Paris, grâce à l'initiative d'un homme qui se dévoue au bien public et considère la méthode comme un puissant moyen de réforme. Un maître, formé par quarante années de travaux, attaché à cette quatrième institution, enseigne à la fois la méthode, les résultats qu'elle a produits et les moyens pratiques d'application. Le fondateur de l'œuvre est indépendant des pouvoirs préposés à la direction des trois autres (Société d'économie sociale, Bibliothèque sociale, Unions de la Paix sociale). Toutefois il se concerte souvent avec ces derniers pour apporter son concours à la tâche commune. Dans la direction qu'il imprime à ses élèves, il s'inspire d'une pensée principale : il veut former des hommes qui continueront les travaux commencés par l'auteur des *Ouvriers européens* et par la société d'Économie sociale. Dans ce but, il les dresse à l'art de trouver eux-mêmes, dans le cours de « voyages méthodiques », les vérités sociales qu'ils ne sauraient acquérir par aucun autre moyen.

« Une telle entreprise offre, dans notre pays, de grandes difficultés. Depuis cent

des cours réguliers furent professés, dès 1876, dans l'appartement de M. de Tourville, par ses disciples les plus renommés, notamment par M. Focillon, l'un de ses plus anciens collaborateurs. Edmond Demolins, lié avec Henri de Tourville dès cette époque, suivait cet enseignement avec conviction et lui amenait des auditeurs. De son côté, Henri de Tourville assistait fréquemment aux réunions d'études tenues le vendredi chez Demolins et prenait part, avec une gravité réservée, aux discussions qui s'y déroulaient et aux travaux qui s'y préparaient. Une communication intellectuelle étroite et suivie s'établissait ainsi entre les deux hommes qu'une amitié fidèle devait bientôt unir.

A la mort de M. Focillon, Henri de Tourville continua lui-même pendant quelque temps l'enseignement de la science sociale. Mais il lui conserva, au début, son caractère, pour ainsi dire fragmentaire. Successivement, chaque professeur prenait dans l'œuvre de Le Play un sujet séparé et l'étudiait en rattachant les conclusions du maître à ses observations, et en montrant comment celles-ci étaient la base de celles-là. Par exemple, M. Focillon, dont le cours exerçait une influence considérable, présentait à ses auditeurs une sorte d'histoire de l'Atelier de Travail, inspirée de l'*Organisation du Travail* de Le Play, et à laquelle il ajoutait le fruit de très sérieuses études personnelles. C'était déjà de la science sociale; Henri de Tourville voulait arriver à quelque chose de plus et enseigner la science sociale.

dix-sept ans, en effet, l'opinion publique des Français est pervertie par des hommes qui se révoltent contre la vérité transmise par les traditions de l'humanité. Ces hommes ne veulent point se donner la peine d'aller eux-mêmes la chercher, à travers le monde, par la méthode d'observation. Ainsi éloignés, par leurs idées préconçues, des sources de lumière émanant de la tradition et de l'expérience, ils se rejettent vers le procédé, facile, mais infructueux, qui a fait bâtir, dans le cabinet des légistes, tant de systèmes éphémères sur l'erreur fondamentale de 1762 et les trois faux dogmes de 1789. Heureusement le fondateur du nouvel enseignement a constaté la fécondité de notre méthode d'observation. Originaire des rivages où j'ai passé les cinq premières années de ma vie, il réagit avec la ténacité normande contre ces erreurs invétérées. Je ne saurais donc trop adjurer mes concitoyens de seconder ses efforts. »

Le Play. *Les Ouvriers européens*, F. I, ch. XVII, p. 597-598.)

Pour atteindre ce but, il s'était donné deux tâches parallèles : d'une part, classer scientifiquement les observations de Le Play; d'autre part, provoquer de nouvelles observations de la part d'élèves bien formés à la méthode. Il fallait, d'abord, tirer de l'effort déjà accompli tout le fruit qu'il comportait; il fallait ensuite compléter cet effort et le renouveler.

La nécessité de cette double entreprise n'avait pas échappé à Le Play. Il avait tenté de réaliser la première dans ses ouvrages et la seconde par la fondation de la Société d'Économie sociale. Mais Henri de Tourville jugeait avec raison que l'œuvre du maître avait subi une déviation ; que le point de vue scientifique avait peu à peu cédé le pas au point de vue de l'application immédiate et de la propagande; que les ouvrages de conclusions, séparés des travaux qui les justifiaient perdaient leur véritable sens; enfin, et surtout, que jamais la science sociale ne serait continuée si on se bornait à produire des monographies de famille sur un cadre à la fois trop rigide et trop incomplet. Il fallait créer, à côté de l'enseignement méthodique de la science, sa pratique méthodique. Henri de Tourville donnait à l'ensemble de cette création le nom d'École des voyages.

De même que Le Play avait choisi Edmond Demolins pour diriger la Revue de propagande destinée à atteindre le grand public; de même, Henri de Tourville pensa que c'était bien là l'homme qu'il fallait pour exposer à un auditoire élargi les résultats de la science sociale. Depuis plusieurs années, il s'était attaché à ce brillant apôtre de la réforme sociale; il appréciait ses rares qualités; mais il voulait être sûr de l'avoir préalablement conquis à l'idée scientifique qu'il poursuivait avant de lui confier un enseignement. A la suite d'un long travail poursuivi en commun au cours des années 1883 et 1884, Demolins inaugura au mois de novembre 1884, dans les salles de la Société de Géographie, le cours de science sociale qu'il devait y poursuivre pendant près de vingt années.

Vers la même époque, Henri de Tourville aboutissait à mettre sur pied, sous le titre de *Nomenclature des faits sociaux*, une

véritable classification des divers éléments que fournit l'analyse d'un groupement social. Ces éléments, rangés dans l'ordre de la complication croissante, formaient une série de vingt-quatre tableaux qui constituait à la fois une merveilleuse vue d'ensemble de l'organisme social et un précieux instrument de travail pour les observateurs de l'avenir. La classification d'Henri de Tourville marquait une ère décisive dans l'histoire de la science sociale; elle affirmait la portée scientifique de la méthode fondée par Le Play et lui ouvrait des applications sans nombre.

Un tel progrès dans la science devait exercer forcément une influence marquée sur son enseignement. Edmond Demolins ne manqua pas de la mettre en relief avec le talent d'exposition qu'il possédait. Par la plume et par la parole, dans ses articles et dans son cours, comme dans les innombrables conversations qu'il entretenait avec ses élèves, il annonçait les résultats prochains du perfectionnement de la méthode et invitait les jeunes à le mettre à profit pour les travaux dont il leur traçait le programme. Il ne songeait aucunement à dissimuler ou à diminuer, en quoi que ce fût, l'importance de la transformation véritable opérée par Henri de Tourville dans la méthode fondée par F. Le Play. Et il proclamait la fécondité de cette transformation; il déclarait que le meilleur hommage à rendre au maître était de continuer ainsi son œuvre scientifique au lieu de se borner à propager les résultats des observations faites par lui avec des moyens plus imparfaits et sur des données anciennes.

Ainsi se creusait peu à peu, sans qu'on y prît garde au début, un fossé profond entre les anciens adeptes des doctrines de Le Play et les nouveaux disciples de Henri de Tourville. Les premiers, attirés dans le groupement de propagande des « Unions de la Paix sociale », par le désir de répandre des « principes » auxquels ils adhéraient, s'effrayaient de constater que ces « principes » étaient susceptibles de modifications. A côté de certaines vérités d'ordre général et fondamental que Le Play avait retrouvées par l'observation, comme il le disait

lui-même, et que les travaux plus récents n'ébranlaient en aucune manière, il y avait des conclusions d'ordre contingent, variant en fonction des milieux et des temps observés, et la méthode nouvelle montrait leur variation. L'œuvre de propagande se heurtait ainsi à des changements de formules tout à fait déconcertants pour ceux qui, s'en tenant aux seuls résultats, ne prenaient pas la peine ou n'avaient pas le goût d'en rechercher les raisons.

D'autres, parmi les disciples anciens, sans être aussi étroitement attachés à la lettre des enseignements du maître, sans contester en principe la possibilité de tirer de la méthode d'observation fondée par lui des résultats nouveaux, constataient que, sur certains points, la pratique elle-même de la méthode se trouvait modifiée et demeuraient sceptiques sur la légitimité de cette modification. Les amis d'Henri de Tourville devinrent bientôt suspects d'introduire dans l'œuvre de Le Play de « dangereuses nouveautés ».

Frédéric Le Play étant mort en 1882, aucun arbitre ne pouvait décider avec une suffisante autorité lequel, du groupe ancien ou du groupe nouveau, demeurait le véritable héritier de la pensée du maître et le continuateur de sa méthode. Au surplus, de tels débats ne sont pas susceptibles d'être tranchés d'autorité. Ils ne peuvent recevoir de solution que par la leçon des événements. En toute science, une méthode est bonne quand elle est efficace, quand elle porte des fruits; les plus éclatantes confirmations, les condamnations les plus catégoriques ne sauraient donner ni enlever à une méthode le don de vie qui seul fait sa valeur.

Une séparation s'imposait par suite entre les anciens et les nouveaux disciples. Elle fut pénible. Edmond Demolins en ressentit le choc plus gravement que tout autre. Mis par F. Le Play à la tête de la Revue *La Réforme sociale*, organe des « Unions de la Paix sociale », il se trouvait disposer de l'instrument de propagande créé par le maître. Il lui fut brusquement enlevé en décembre 1885.

Le mois suivant, en janvier 1886, Edmond Demolins fondait

la Revue *La Science sociale*. C'était une entreprise plutôt hardie, car le nouvel organe n'avait ni capitaux à sa disposition, ni clientèle d'abonnés assurée. Quant au groupe de collaborateurs qu'il réunissait, il était restreint en nombre : Henri de Tourville, Edmond Demolins, P. Prieur et moi. Bientôt, Robert Pinot, se joignait à nous; puis, un à un, de nouveaux concours nous furent acquis, et cependant, quand je me reporte par la pensée vers cette époque de nos débuts, je n'y trouve pas le souvenir des appréhensions et des incertitudes que la situation comportait. Nous avions la belle ardeur de la jeunesse, fortifiée et fécondée par la conviction d'être dans le vrai; nous jouissions avec délices d'avoir mis la Revue d'accord avec l'enseignement de la science sociale et cette satisfaction intellectuelle compensait à nos yeux tout le reste. Mais le mérite que nous pouvions avoir à cette bonne humeur était fort inégal. Seul d'entre nous, en effet, Edmond Demolins voyait sa situation matérielle compromise et son avenir menacé. Marié depuis près de deux ans, père de famille, il perdait la direction d'une revue qui avait prospéré grâce à lui, dont l'existence financière se trouvait assurée, et il fondait un organe nouveau dans des conditions d'imprudence apparente à faire frémir tous les gens expérimentés. Pour la seconde fois de sa vie il se jetait à l'eau sans hésitation.

IV. — LA REVUE « LA SCIENCE SOCIALE ».

La période qui s'étend depuis la fondation de la Revue *La Science sociale* jusqu'à celle de l'École des Roches, soit de 1886 à 1899, est la plus féconde de la vie de Demolins au point de vue de ses travaux de science sociale. A partir de ce moment, tous ses efforts sont dirigés dans le même sens. L'enseignement dont il est chargé et la Revue qu'il crée ne sont que deux formes différentes d'une même entreprise; dans l'une comme dans l'autre, il s'agit de montrer l'efficacité de la méthode d'observation pour la connaissance des lois qui régissent les sociétés humaines, d'in-

téresser le public par les nombreuses applications de cette méthode aux sujets les plus variés, enfin de découvrir les nouveaux collaborateurs susceptibles de pousser la science en avant. Demolins poursuit ce triple dessein sans relâche, sans se laisser distraire par aucun autre souci.

L'enseignement, fondé et dirigé par Henri de Tourville avait été divisé, nous l'avons vu, en deux cours principaux : l'un, le cours d'exposition de la science sociale, confié à Edmond Demolins ; l'autre, le cours de méthode, qu'Henri de Tourville avait résolu d'abord de faire lui-même. Au bout de deux années, sa santé ne lui permit pas de conserver cette tâche. Au surplus, il cessa presque absolument vers cette époque de séjourner à Paris, et la puissante influence qu'il exerça sur le développement de la science ne fut plus ressentie directement que par les quelques amis qui venaient le visiter, soit à Tourville dans sa famille, soit à Calmont chez M. et Mme Robert Dufresne. P. Prieur pendant quelques mois, puis Robert Pinot pendant plusieurs années, le suppléèrent alors dans le cours de méthode. Ce cours avait pour objet de former de jeunes observateurs en leur expliquant à fond la classification des faits sociaux et en les mettant à même de s'en servir. Par sa nature même, il ne s'adressait qu'à des élèves déjà convaincus et désireux d'appliquer eux-mêmes à leurs recherches personnelles la méthode scientifique dont ils avaient préalablement reconnu la valeur.

Au contraire, le cours d'Edmond Demolins n'exigeait de la part de son auditoire aucune autre préparation qu'une culture générale suffisante. Il s'adressait à tout le monde et pouvait intéresser tout le monde. Aussi réunissait-il parfois jusqu'à 120 inscriptions. On y venait par curiosité ou par hasard, sur la remise d'un prospectus à la sortie d'une des grandes écoles d'enseignement supérieur, et d'ordinaire on y restait. Dans ce cas, on ne tardait guère à entrer en contact personnel avec le professeur. Non seulement, en effet, il invitait publiquement tous ses élèves à venir le voir chez lui, mais il provoquait leurs visites par des ouvertures personnelles ; il les réunissait le soir une fois par mois ; enfin il leur donnait son temps sans compter et conversait

des heures entières avec un inconnu, dans les moments mêmes où il était le plus surchargé de travail, s'il voyait se manifester en lui quelque intérêt pour la science sociale.

C'était bien autre chose si le jeune élève paraissait susceptible de fournir un effort sérieux. Demolins s'attachait alors à le conquérir avec une sorte d'acharnement. Il lui mettait sous les yeux la médiocrité des travaux faits sans méthode, la supériorité de ceux qui s'inspiraient de la méthode d'observation, la nécessité de poursuivre ces travaux en toute hâte, l'avantage personnel, immédiat, de s'y livrer tout entier. Et, de suite, après s'être informé du genre d'études de son auditeur, de ses goûts, de ses conditions de vie, il découvrait pour lui un travail à faire, lui en traçait un plan séduisant, lui fournissait des indications sur les moyens de l'exécuter, se mettait réellement à sa disposition pour l'aider dans cette exécution. Rien ne lui paraissait impossible ni même difficile, quand il s'agissait de décider ainsi un jeune à entrer dans notre petite phalange.

Dans l'ardeur de sa recherche, il commettait parfois des méprises et nous annonçait comme une recrue de premier ordre quelque bon jeune homme dont l'événement prouvait bientôt qu'il n'y avait rien à tirer. C'était de notre part l'objet de nombreuses plaisanteries, que nous ne manquions pas de renouveler chaque fois qu'il nous racontait que telle ou telle personne avait été « frappée ». Il avait coutume, en effet, d'employer cette formule qui correspondait très exactement à la réalité. Tous ceux qui causaient avec lui étaient frappés; ils emportaient l'impression que quelque chose d'original, de puissant, de fécond leur avait été dévoilé; mais, chez le plus grand nombre, bien entendu, cette impression disparaissait au premier frottement. D'autres, tout en conservant l'impression, reculaient devant le gros effort qu'exigeait l'étude de la science sociale et, plus encore, l'application de la méthode.

Mais Demolins ne se laissait jamais décourager par ces mésaventures répétées et inévitables. Comme le chasseur intrépide qui part plein d'entrain au lendemain d'une journée stérile en résultats, il poursuivait toujours avec la même passion le gibier

rare qu'il voulait atteindre. Jusqu'à la fin de sa vie, nous lui avons connu le même enthousiasme à la découverte d'un nouveau collaborateur et jamais pendant vingt-cinq ans, il ne s'est trouvé en rapports même momentanés, même occasionnels, avec un homme quelconque sans se demander immédiatement si, par quelque côté, cet homme était capable de rendre un service à la science sociale. Lorsqu'il s'agissait d'un élève de son cours, il le retournait intellectuellement dans tous les sens avant de l'abandonner. Le nombre de ceux qu'il a ainsi éprouvés, sur lesquels il a fondé un espoir éphémère est immense. Et une partie notable de son temps était employée à cette action individuelle. Il m'est arrivé plus d'une fois de lui faire des représentations amicales à ce sujet, de lui montrer la grande somme d'efforts qu'il dépensait inutilement. Il tombait d'accord avec moi sur la nécessité de bien choisir le terrain où l'on sème ; mais il conservait toujours quelque bonne raison de jeter la semence dans tel terrain dont il me vantait les vertus cachées. Il avait trop, en effet, la passion de rechercher les hommes pour abandonner cette recherche à la première preuve qu'elle était vaine. Au fond de lui-même, il conservait longtemps encore le secret espoir de découvrir enfin le talent enfoui et de le faire fructifier.

C'est pourquoi il a été le véritable apôtre de la science sociale. Il lui a amené, je crois, sans exception, tous ceux qui ont pris une part active à son développement, et cela prouve qu'il ne se trompait pas toujours et ne gaspillait pas toujours son temps au cours des longues heures qu'il consacrait à s'entretenir avec ses élèves. Sur un nombre important d'hommes de grande valeur il a eu une influence marquée, non seulement en les déterminant à un certain genre d'études, mais en aiguillant leur vie vers un but digne d'elle. N'est-il pas remarquable, par exemple, qu'aucun des collaborateurs ordinaires de la *Science sociale* n'ait jamais brigué aucun mandat politique, malgré la diversité des professions et des milieux où ils se recrutaient, malgré les applications que plusieurs d'entre nous faisaient de la méthode à des sujets susceptibles de solutions législatives? Pourtant, nous n'avions jamais songé à nous interdire par des

promesses ou des serments quelconques l'exercice ou la recherche de ce genre de fonctions; nous ne demeurions pas indifférents non plus aux agitations de la vie publique; mais nous nous étions donné une tâche différente et nous savions que, pour l'accomplissement de cette tâche, il ne servait à rien de s'emparer du pouvoir. Edmond Demolins ne perdait jamais une occasion de le rappeler; il l'a même proclamé dans un de ses ouvrages, non sans causer une certaine stupéfaction à beaucoup de ses lecteurs. Nous aurons occasion de revenir sur ce point.

Lorsqu'une recrue de valeur était découverte par Demolins, il s'empressait de nous en faire part et la signalait à Henri de Tourville. « Aller voir l'abbé, » comme nous disions, était en quelque sorte le second degré de l'initiation et ceux d'entre nous qui restaient volontiers sceptiques attendaient avec anxiété le verdict de ce juge sévère. Enfin quand l'épreuve avait été satisfaisante, un troisième degré restait encore à franchir, celui de la collaboration à la revue. Quelquefois, cependant, un ami inconnu, « frappé » à distance par un livre, ou un article, se révélait tout à coup et entrait de plain-pied dans notre petit groupe. Même dans ce cas, il n'était pas difficile de reconnaître le « coup de pouce » décisif dû à Edmond Demolins. Car, non content de causer longuement avec les présents, il entretenait une active correspondance avec les absents, réchauffant leur zèle, éclairant leurs difficultés, les encourageant au travail et prêchant d'exemple.

Il ne suffisait pas, d'ailleurs, d'attirer des adeptes à la science sociale; il fallait assurer la publication d'une revue sans recourir à la collaboration d'écrivains de profession. Sauf Demolins, aucun de nous en effet n'avait d'expérience dans l'art d'écrire. Cela ne simplifiait pas notre tâche et cela rendait la sienne particulièrement ardue. Dans les premières années, alors que l'effectif des rédacteurs demeurait extrêmement réduit, c'était chaque mois une question d'arriver à donner quatre articles de 20 à 25 pages. Pour le public nous masquions la situation en recourant à des pseudonymes; mais certains numéros de la Revue étaient entièrement l'œuvre de deux personnes. Dans ce

cas, le Directeur fournissait toujours la moitié de la besogne.

Comme, d'autre part, il fallait gagner un public, nous n'avions pas la ressource de remplir une livraison de la Revue avec des morceaux empruntés à de longues études. La publication indispensable des cours d'Edmond Demolins et de Robert Pinot constituait déjà une suite demandant aux lecteurs réguliers une attention soutenue. Il était nécessaire d'intéresser le lecteur d'occasion, celui qui trouvait la Revue sur la table d'un ami et aussi le lecteur paresseux ou négligent, rebelle à l'effort de reprendre une longue série d'articles et de s'y reporter. Enfin, il y avait aussi à tenir compte de l'actualité. Au début, Demolins publiait dans la *Science sociale* une chronique composée de courts articles relatifs à des événements récents. Mais bientôt, nous avions tous éprouvé les inconvénients de cette combinaison. Le premier, purement matériel, avait pourtant sa gravité. Avec notre nombre restreint et la tâche qui nous incombait de produire sans relâche des travaux d'une certaine étendue, le souci de cette chronique à alimenter nous était à charge. En feuilletant la correspondance de Demolins pendant les premiers mois de 1886, je retrouve constamment des rappels au sujet de la chronique. « N'oubliez pas la chronique, s'il vous plaît! Vous savez que c'est une mendiante sans vergogne. » Un second inconvénient, plus grave encore, résultait de l'impossibilité d'étudier un sujet d'une façon sérieuse en deux ou trois pages. On en était réduit à affirmer ce qu'il aurait fallu expliquer à fond, même à grossir l'affirmation par suite du manque d'analyse. Ou bien, on retombait dans des redites de la *Réforme sociale en France*. Bref, on ne pouvait pas diriger son effort vers le but scientifique poursuivi.

Au bout de six mois, la chronique fut abandonnée et remplacée par une *Question du jour*, figurant en tête de chaque livraison. La dimension de l'article permettait de traiter le sujet choisi avec quelque développement et d'indiquer la raison détaillée des jugements que la science sociale inspirait à son auteur. Ces questions du jour devinrent ainsi un moyen efficace de formation pour les lecteurs de la Revue. A propos d'un

fait qui préoccupait l'opinion, sur lequel, par conséquent, ils entendaient les appréciations ordinaires du public, le point de vue de la science sociale leur était suggéré; ils se trouvaient amenés à considérer les événements sous un angle particulier, à en rechercher les causes sans parti pris et sans irritation, comme on recherche les causes d'un phénomène physique. Par exemple, la première « Question du jour » avait été faite par Demolins sur « les Juifs ». On était au début de la campagne d'antisémitisme conduite par Édouard Drumont, et ce titre assurait des lecteurs à l'article. Mais il avait un sous-titre significatif : « Des causes qui ont créé et maintenu le type malgré la dispersion ». C'était placer de suite les lecteurs dans un état d'esprit très éloigné de celui où ils avaient jusque-là examiné le problème. Une autre fois, au sujet d'une épuration quelconque de fonctionnaires, l'auteur de la « Question du jour » se demandait pourquoi le besoin d'épuration se faisait périodiquement sentir dans notre gouvernement, et cela sous des régimes réputés différents les uns des autres. D'autres cherchaient à préciser la source et la raison d'être des revendications ouvrières lorsqu'un congrès retentissant effrayait la classe possédante. Et successivement, une série de questions défilaient ainsi sous les regards des abonnés, toujours éclairées par la science sociale, toujours soustraites, dans la mesure de notre pouvoir, aux agitations vaines de la politique, à l'influence des préjugés héréditaires de chacun.

Le choix de ces « Questions du jour » était pour Demolins un sujet de constantes préoccupations. Pendant les vacances, dont nous passions chaque année une bonne partie ensemble, je ne le voyais jamais ouvrir ses journaux sans penser qu'il se mettait en quête d'un sujet et je ne me trompais guère. Prudemment, j'évitais de montrer de l'intérêt pour la nouvelle qu'il me communiquait, sachant par expérience que toute conversation un peu poussée sur un fait récent aboutissait à une phrase comme celle-ci : « Savez-vous que cela ferait une admirable question du jour, et tout à fait dans vos cordes ! » Et de suite, un plan était dressé, une date prise.

Mais le souci nécessaire de l'actualité ne dominait pas dans la Revue au point d'en écarter les travaux de longue haleine. Là, encore, Edmond Demolins avait un merveilleux talent pour tirer parti de ses collaborateurs, pour les utiliser et les développer. Il savait imposer des tâches par persuasion, tant à cause de la ténacité de sa volonté, de sa bonne humeur et de son aptitude à s'attacher des dévouements, que par le soin qu'il prenait de demander à chacun suivant ce qu'il pouvait donner. Et il estimait très haut les facultés de travail de tous ceux qui lui accordaient leur concours. « J'ai mis un tel sur tel sujet; il est au point et nous donnera une excellente étude, » annonçait-il souvent, et il s'agissait parfois de très gros morceaux : la Chine, les populations primitives de l'Amérique du Nord, le continent Africain, l'Égypte ancienne, que sais-je encore! En même temps, la Revue publiait une monographie du Jura Bernois, première application complète de la classification de l'abbé de Tourville à un travail de longue haleine. La Géographie n'était pas seule mise à contribution; la boulangerie et la boucherie parisienne fournissaient l'occasion d'une étude économique des plus curieuses et des plus complètes grâce à l'application de la méthode. L'expérience agricole d'un propriétaire résident était retracée avec verve et aboutissait à d'intéressantes constatations. Les sujets littéraires n'étaient pas bannis non plus : Montesquieu, les philosophes grecs, faisaient l'objet de travaux de critique directement inspirés, eux aussi, de la méthode d'observation. Enfin, de très intéressantes reconstitutions historiques étaient tentées à l'aide de la *Science sociale*, tantôt sur l'évangélisation de la Germanie au VIIIe siècle, tantôt sur le commerce des Arabes dans la Baltique, sur le rôle des Proconsuls à Rome, etc. Et je me reprocherais de ne pas relever la longue série des articles d'Henri de Tourville publiés depuis sous le titre d'*Histoire de la famille particulariste*, mais qui ne parurent pas entièrement dans la Revue. La Revue eut aussi les prémices des belles études de Paul Bureau sur *La Crise morale des Temps nouveaux*. Le volume, publié récemment sous ce titre, avait été précédé, en effet, plusieurs années aupa-

ravant, par deux articles, déjà fort remarqués à l'époque.

C'est ainsi que, cinq ans environ après la fondation de la *Science sociale*, une *Bibliothèque de la Science sociale* commençait à naître avec la *Vie américaine* et la *Question ouvrière en Angleterre*. Léon Poinsard publiait son beau volume *Libre Échange et Protection*, bientôt suivi d'une série d'autres ouvrages: Paul Bureau faisait paraître son étude sur le *Homestead* américain, son livre sur la *Participation aux bénéfices;* Armand de Préville donnait les *Sociétés africaines;* Fernand Butel sa *Monographie de la Vallée d'Ossau*, etc. En même temps, les travaux de Robert Pinot, de Ph. Champault, de G. d'Azambuja, de Ch. de Calan, de Jean Périer, etc., nous étaient garants que la bibliothèque de la *Science sociale* comprendrait des genres différents inspirés par une méthode uniforme.

Cette abondante moisson était due en grande partie à Edmond Demolins. Il avait, directement ou indirectement, provoqué chacun de nous à entreprendre les œuvres qu'il mettait au jour. Il avait soutenu, excité, conseillé la plupart d'entre nous, sinon tous. Mais, absorbé par la laborieuse direction de la Revue, par la collaboration suivie qu'il y donnait, par son enseignement, par son apostolat scientifique auprès des jeunes gens de son cours, il n'avait pas trouvé le temps d'écrire un volume. Plus exactement, il ne s'apercevait pas qu'il en avait écrit plusieurs. Les articles, qu'il publiait dans la *Science sociale*, n'étaient pas sans lien entre eux; il suffisait de les réunir par groupes, d'en faire apparaître la pensée directrice, de la mettre en relief, pour présenter au public l'exposé simple et clair d'un problème accompagné de sa solution. La tâche n'était pas pour effrayer Demolins: il possédait, en effet, au suprême degré, le sens du public et l'art de l'atteindre. Un jour que nous avions longuement causé ensemble d'un projet de travail et, qu'à la suite de tâtonnements successifs, nous étions parvenus à dégager l'essentiel du plan à suivre, il me dit avec cette jovialité qui marquait ses propos : « Nous tenons le morceau, je me charge de la sauce ! » Et j'étais plein de confiance dans la sauce qu'il imaginerait. Précisément, il ne manquait qu'une sauce, une

sauce bien liée, pour transformer en volumes plusieurs séries de ses articles.

V. — LES OUVRAGES D'EDMOND DEMOLINS.

Au printemps de 1897, à son retour dans sa propriété de La Guichardière où il s'installait depuis quelques années pour la belle saison, Demolins s'occupa de mettre sur pied un livre dans lequel il signalerait au public l'organisation sociale des peuples dits Anglo-Saxons. Il n'y avait dans ce choix aucun parti pris d'anglomanie ni d'américanisme : il s'agissait simplement de montrer comment une certaine formation sociale, une certaine éducation sont mieux adaptées que d'autres aux conditions de la vie moderne et assurent, par conséquent, une supériorité incontestable dans le *struggle for life* à ceux qui en sont les bénéficiaires. S'il avait eu pour but de publier une étude d'allure purement scientifique, Demolins aurait dû l'intituler : « Comment la formation particulariste convient aux conditions sociales modernes ». Il aurait pu insister sur les succès de l'émigration norvégienne aux États-Unis, succès qui eussent apporté à sa démonstration des arguments aussi péremptoires que ceux des Anglais. Mais le public serait probablement resté assez froid en présence d'une œuvre de ce genre. Au contraire, il s'émut fortement quand parut le volume *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?*

Le titre avait quelque chose d'irritant qui forçait l'attention, appelait la discussion, excitait à la contradiction. Un très grand nombre de lecteurs voulurent se rendre compte des faits sur lesquels reposait une affirmation de supériorité aussi nette. Un nombre beaucoup plus grand encore de personnes discutèrent le livre avec passion sans l'avoir lu. C'était, en effet, un livre à succès, un de ces livres que « tout le monde a lu », que personne ne peut avouer ne pas avoir lu, et dont il est facile de parler parce que tout le monde en parle et qu'il suffit de répéter quelques appréciations de seconde ou de

troisième main pour paraître « au courant ». A travers des déformations successives, la thèse du livre devenait monstrueuse et prêtait à des critiques aussi faciles que fantaisistes. Les uns imaginaient que Demolins voulait annexer la France à l'Angleterre; d'autres qu'il allait, tout au moins, se faire naturaliser Anglais. Il se trouva même des gens avisés pour découvrir dans son livre une influence juive, influence latente, bien entendu, mais d'autant plus dangereuse. Je ne rapporte ici ces folies que parce qu'elles sont la rançon ordinaire et par conséquent la marque du succès. Il n'est pas possible que beaucoup d'hommes, et même de femmes, parlent d'une œuvre sans qu'un très grand nombre en parlent tout de travers.

En peu de temps, l'ouvrage atteignit sa vingt-sixième édition, résultat incroyable pour un volume qui n'était ni un roman, ni une soi-disant étude de mauvaises mœurs. Et l'impression reçue par le public fut durable, sinon exacte. Peu de lecteurs distinguèrent, bien que cela fût indiqué avec précision par l'auteur, en quoi les Anglais étaient supérieurs et pourquoi; mais une idée générale et vague était entrée dans leur cerveau et les disposait à examiner, à l'occasion, le moyen qui leur serait proposé d'emprunter aux Anglo-Saxons les méthodes auxquelles ils doivent leur supériorité.

Deux ans plus tard, en 1899, Edmond Demolins devait le leur proposer en publiant l'*Éducation nouvelle,* véritable suite logique de *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?* Le second ouvrage donnait au premier son vrai sens. Si la supériorité anglo-saxonne avait été constatée, ce n'était pas uniquement pour en prendre acte. Si les causes de cette supériorité avaient été dégagées, ce n'était pas non plus pour la seule utilité scientifique. Il y avait aussi une utilité pratique à les connaître, car beaucoup de ces causes n'étaient pas le monopole exclusif d'un pays ou d'une race. Dès lors, une volonté forte et éclairée pouvait tenter de les produire ailleurs, en France, par conséquent. L'éducation française pouvait s'inspirer des circonstances et des besoins de la vie moderne comme l'éducation anglaise a su le faire; ce serait là une éducation *nouvelle,* distincte

de l'éducation anglaise, bien qu'elle dût lui emprunter quelques traits essentiels, distincte aussi de l'éducation française traditionnelle, très profondément.

Il y avait là un gros problème de science sociale. L'éducation d'un peuple est fonction de tous les éléments de son organisation sociale; elle se lie étroitement à eux. Comment alors peut-il être question de la changer? N'est-ce pas agir à la façon de ceux qui croient modifier la société en modifiant le régime gouvernemental? Demolins connaissait la solution de cette difficulté. Il ne tentait pas de transporter l'éducation anglaise en France, mais de montrer aux pères français, par la méthode même de la science sociale, que le système d'éducation en usage préparait leurs enfants aux conditions du passé, non à celles de l'avenir, et de chercher avec eux un système répondant mieux aux besoins actuels. Loin de négliger les contingences, l'action du milieu et du temps, il voulait précisément en tenir compte et cesser d'élever des générations de fonctionnaires à l'heure où le monde s'ouvre de plus en plus à l'initiative privée et à l'effort personnel.

Je n'ai pas à raconter comment il y réussit, M. G. Bertier, directeur de l'École des Roches, ayant bien voulu accepter de retracer pour les lecteurs de la *Science sociale* l'héroïque effort par lequel M. et Mme Demolins menèrent à bien la réalisation du plan exposé dans l'*École nouvelle*. Il faut cependant que je constate ici et que j'avoue le peu d'encouragements que Demolins trouva, à cette heure décisive de sa vie, chez ses meilleurs amis. Non pas, à coup sûr, qu'aucun de nous désapprouvât l'idée qui présidait à l'entreprise; mais nous redoutions précisément qu'un échec fâcheux lui fût infligé par les difficultés matérielles auxquelles son exécution devait fatalement se heurter. Nous n'avions pas la superbe confiance qui fait les fondateurs. Edmond Demolins la possédait à un rare degré et, pour la troisième fois de sa vie, il se jeta résolument à l'eau, entrainant cette fois avec lui dans l'aventure sa femme qui le secondait puissamment dans la création de l'École, son fils qu'il inscrivait comme premier élève, compromettant enfin sa fortune dans une large mesure. Bien

des fois depuis, en présence du succès affirmé de l'École et des services personnels qu'elle a rendus à plusieurs pères de famille de notre groupe, je me suis dit qu'à ce moment Demolins avait eu raison contre nous tous.

Avec son ouvrage *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* Demolins posait devant ses contemporains un problème qui leur paraît depuis longtemps résolu sans appel dans le sens de l'affirmative. Et il s'efforçait de leur faire toucher du doigt la supériorité de la vie privée sur la vie publique au point de vue de l'action sociale, de leur prouver que le meilleur moyen d'avoir un gouvernement acceptable est d'organiser le travail, la famille, les associations d'initiative privée sur de fortes bases. Une semblable prédication devait être peu goûtée du grand public. Elle fut surtout mal comprise. Beaucoup y virent une théorie d'indifférentisme politique et civique qui n'y était nullement contenue. La science sociale n'a jamais enseigné qu'un bon citoyen devait borner son horizon aux limites étroites de son intérêt personnel et immédiat. Si elle l'avait fait, il faudrait reconnaître, tout au moins, qu'Edmond Demolins aurait été bien peu fidèle à ce précepte, lui qui passa sa vie à fonder et à mener des entreprises d'intérêt général. Mais la science sociale constate que l'exercice du pouvoir n'est pas, comme on le croit, le seul ni même le plus efficace moyen d'action sur la marche d'une société. Personne ne me contredira si j'affirme, par exemple, qu'une vie employée comme celle d'Edmond Demolins compte plus qu'une vie d'homme politique, Ministre de l'Instruction publique, pour l'avenir de l'éducation en France.

Non content d'élever en vue des tâches futures les jeunes gens dont la formation lui était confiée, Demolins se préoccupait de trouver des débouchés à leurs aptitudes au sortir de l'École. Cette préoccupation ne fut certainement pas étrangère à l'établissement des Groupes d'expansion commerciale française à l'étranger dont il s'occupa activement et qui ont déjà donné d'appréciables résultats. En même temps, il restait fidèle à son programme de développer par tous les moyens possibles non seulement les forces productrices de la France, mais les forces

sociales de la vie privée française, jugeant cette tâche plus urgente et plus indispensable que la tâche proprement politique.

Mais, en dépit de l'activité ainsi dépensée pour l'application de la science sociale, Demolins ne perdait pas de vue l'avancement de la science elle-même, et ses ouvrages en témoignent. Le volume publié des *Français d'aujourd'hui* est le commencement d'une série qu'il avait toujours projeté de faire. Dès les premières années de la *Réforme sociale*, l'idée d'une *Carte sociale* ou d'une *Géographie sociale* de la France l'avait hanté. Il y voyait, en premier lieu, l'occasion d'une étude très variée et, par conséquent, très féconde, notre pays offrant, par la diversité de ses ressources et de ses habitants, des sujets d'observation extrêmement nombreux. Il y voyait, en second lieu, le moyen d'intéresser et de faire travailler ceux des adeptes de la science sociale auxquels les circonstances de leur vie interdisent les déplacements à l'étranger. Tout dernièrement, il avait organisé une sorte de vaste enquête qui a déjà porté des fruits et à laquelle la *Société de la Science sociale* donnera l'appui de son organisation.

Le plan des *Grandes Routes des Peuples* était plus vaste encore et Demolins n'avait pas l'espoir de le poursuivre jusqu'au bout. Il avait voulu du moins relever, pour guider les observateurs futurs, celles des hypothèses formées sur les migrations des peuples qui ont résisté jusqu'ici au contrôle des observations scientifiques. Il avait tenu aussi à affirmer l'influence que la route suivie par un peuple exerce sur sa formation ; d'où ce sous-titre : *Comment la route crée le type social*. C'était, en même temps, battre en brèche la théorie séduisante d'après laquelle les sociétés différeraient seulement suivant les races qui les composent, théorie qui reporte le problème, sans l'expliquer, aux origines de l'humanité.

Ces derniers ouvrages révèlent dans l'œuvre de Demolins une curieuse orientation. Cet homme qui avait été, au début, un disciple fervent de la Réforme sociale, qui, même gagné définitivement à la Science sociale, avait conservé la préoccu-

pation dominante de la faire connaître et de l'appliquer, qui avait réalisé dans l'éducation de la jeunesse la réforme considérable que l'on sait, consacrait tout ce qui lui restait de forces et de vie à la science elle-même, donnant ainsi en quelque sorte le témoignage suprême que rien de ce qu'il avait accompli ne valait que par elle, qu'elle seule était digne d'un inlassable effort.

VI. — L'ORIENTATION SCIENTIFIQUE DÉFINITIVE.

La mort d'Henri de Tourville, survenue au début de 1903, contribua à accentuer cette orientation. Tous les membres de notre groupe sentirent à ce moment-là qu'une direction scientifique puissante venait de nous être enlevée et que l'avenir de la science sociale serait compromis si ses progrès n'étaient pas assurés par une nouvelle poussée de travail. La Société internationale de Science sociale d'une part, la Revue, de l'autre, se donnèrent cette tâche. La Société de Science sociale reprenait l'œuvre un peu négligée de l'ancienne « École des voyages » en établissant un programme d'observations sur place et en pourvoyant aux moyens matériels de l'accomplir. La Revue, fortifiée par l'apport des travaux scientifiques accomplis sous le patronage de la Société, demeurait le lien nécessaire entre tous les adhérents et l'organe de l'École de la Science sociale. Mais Demolins lui fit subir une transformation qui répondait très heureusement au besoin généralement ressenti d'affirmer son caractère scientifique. Au lieu de donner dans chaque numéro quatre articles sur quatre sujets différents, il résolut de la consacrer à un seul sujet et, généralement, à un seul auteur. Cela permettait plus facilement la publication d'œuvres de longue haleine et c'était particulièrement nécessaire au moment où la Société de Science sociale se proposait de donner d'importantes missions à l'étranger. Il eût été impossible, par exemple, de publier sous la forme ancienne de la Revue l'étude magistrale que M. Paul Bureau rapportait de son voyage

de Norvège et qui inaugurait d'une façon si heureuse la série des comptes rendus de ces missions.

En même temps, Edmond Demolins s'appliquait personnellement à classer les résultats acquis de la science sociale. A vrai dire, les nécessités de son enseignement et le tour même de son esprit l'avaient toujours incliné vers cette entreprise, indiquée clairement dans divers articles détachés plusieurs années auparavant. Mais, à mesure que les travaux de science sociale se poursuivaient, la besogne devenait à la fois plus compliquée et plus indispensable. Les nouveaux adeptes de la science sociale demandaient un moyen de se mettre au courant; en particulier les élèves de la Section spéciale de l'École des Roches, que Demolins tentait de former, avaient besoin d'être guidés dans les recherches qui leur étaient proposées. Dans ce but, Demolins publia un classement méthodique des observations faites depuis Le Play et il avait formé le projet de relever et de classer de la même manière toutes celles qui se trouvaient consignées dans les œuvres mêmes de Le Play et dans les travaux exécutés d'après le plan monographique qu'il avait tracé.

Ce travail précisait sous une forme sommaire toutes les répercussions observées; il isolait chaque influence constatée d'un élément de l'organisation sociale sur un autre; il présentait, en somme, l'analyse des travaux de science sociale. Il se complétait, dans l'esprit de Demolins, par les vues synthétiques qui lui étaient habituelles et comme naturelles après vingt-cinq ans d'enseignement et d'apostolat. Aussi, disait-il parfois, dans les derniers temps de sa vie, que, pour lui, toute la science sociale était dans les répercussions. Elle y est bien, en effet, pour qui sait l'en dégager, et les répercussions constituent les matériaux dont elle a été faite; mais elle y est comme l'édifice est dans l'amas de pierres, de briques, de fer et de bois dont il est construit. Au surplus, personne ne le savait mieux que celui qui, pendant de longues années, avait combiné de mille manières tous ces matériaux pour élever son œuvre multiple et diverse. Mais cette façon de dire marquait chez lui la resso-

lution dans laquelle il s'affermissait de plus en plus, de s'en tenir strictement aux leçons de la science elle-même, d'écarter tout postulat avoué ou latent, de faire de la science dans le seul but d'atteindre la vérité et sans le souci de l'application immédiate. Au congrès de la Société de Science sociale de mai 1907, tous ses amis avaient été frappés de cette attitude de Demolins, très nettement manifestée dans ses conversations comme dans sa participation aux travaux du congrès.

C'était la dernière fois que la plupart d'entre nous devaient le voir. Depuis plusieurs années, sa santé et sa vie étaient menacées par un mal inexorable. Il le savait, s'en préoccupait, mais continuait d'accomplir sa tâche, fidèle jusqu'au bout à des habitudes de travail parfois excessives. Les médecins lui donnaient bien l'inutile conseil de modérer son labeur, mais il n'en faisait rien et n'en pouvait rien faire. La marche lui était devenue très difficile; force lui était donc de passer la journée dans son cabinet de travail et, sauf le temps qu'il donnait à la conversation avec les personnes qui venaient le visiter, son cerveau était en perpétuel fonctionnement. M. Paul Descamps, qui a vécu avec lui pendant les deux dernières années de sa vie dans une grande intimité intellectuelle, s'est chargé de nous dire les plans et projets d'études qu'il avait formés ou dont il avait déjà entrepris l'exécution. Celui qui lui tenait le plus au cœur était la publication d'un *Manuel de Science sociale*, destiné à instruire, à former et à guider les personnes attirées vers la science et embarrassées de faire leur apprentissage d'observateurs. Ainsi sa dernière pensée dominante aura été dirigée vers cet enseignement de la science sociale, auquel la plus grande partie de sa carrière a été consacrée.

Il serait plus exact de dire que, depuis vingt-cinq ans, l'enseignement de la science sociale remplissait sa vie. Car il entendait l'enseignement à la façon d'un apôtre. Le but qu'il poursuivait n'était pas purement intellectuel, mais social.

Par suite, il cherchait à éclairer l'intelligence pour déterminer la volonté et provoquer l'action. La connaissance de la vérité et sa mise en pratique se liaient d'une façon si intime chez lui

qu'il passait de l'une à l'autre naturellement et comme sans y prendre garde. C'est ce qu'explique toute sa vie, la fondation de la Revue, celle de l'École des Roches; c'est aussi ce qui en fait l'honneur et la beauté morale. Personne n'a accompli avec plus de conscience les préceptes qu'il cherchait à répandre. Personne n'a été plus fidèle à la direction de son esprit, et c'est une vertu rare. Dans les premiers temps de la science sociale, alors que notre petit nombre nous causait parfois un peu d'hésitation ou de timidité, Henri de Tourville écrivait à Edmond Demolins que chacun devait s'efforcer tout d'abord de se convaincre soi-même. « On est toujours sûr de cet élève-là, » ajoutait-il avec ce tour si original qu'il donnait à sa pensée. Jamais conseil ne fut mieux suivi. Demolins fut à lui-même son disciple le plus convaincu. Il ne s'abritait pas derrière d'ingénieux prétextes — et Dieu sait si son esprit était apte à les lui fournir — pour se dispenser d'exécuter personnellement ce qu'il avait une fois reconnu bon et efficace. Pour employer une expression un peu barbare que certains philosophes modernes ont mise à la mode, sa doctrine était essentiellement *pragmatique*, agissante. Il l'a réellement vécue dans toute la mesure de ses forces.

J'ai noté déjà l'orientation dernière qu'il avait adoptée depuis quelque temps et cette manière de détachement scientifique auquel il nous conviait. Au premier abord, cette sérénité intellectuelle, cette indifférence vis-à-vis des résultats de l'observation paraît contredire le pragmatisme qui caractérise toute son œuvre. En réalité, ce n'est qu'une apparence. S'il se bornait à constater des répercussions pour en dégager des lois sociales, c'est qu'il voulait prendre des précautions contre lui-même, se garder des entraînements d'une nature ardente et prompte à l'action. Les leçons de la science et de l'expérience personnelle lui avaient appris la nécessité de connaître avec certitude avant d'appliquer son effort à l'exécution; elles n'avaient rien diminué de son énergie ni de son dévouement.

La mort impitoyable est venue l'arrêter soudainement dans l'accomplissement de sa tâche au point où le Maître de nos

destinées a estimé qu'elle était suffisamment remplie. Elle ne l'a pas surpris. Edmond Demolins n'était pas de ceux qui ont besoin de mettre un intervalle entre les agitations de la vie et la préparation à la mort. Les talents qui lui avaient été confiés n'avaient pas été enfouis par lui pour demeurer improductifs; il ne les avait pas non plus dissipés à la recherche de vains triomphes ni dans la stérile poursuite de biens périssables. Il les avait fait fructifier merveilleusement par le constant effort de sa pensée, par l'apostolat sans défaillance auquel il s'était livré. Il avait toujours travaillé pour le grand but, recherchant la vérité qui, sous toutes ses formes, constitue le plus noble besoin, le besoin essentiel de l'humanité, s'appliquant à la faire connaître et à la vivre. Dieu qui est vérité, a jugé qu'une vie mortelle si courageusement, si chrétiennement comprise, aussi complètement consacrée à son service, était, par elle-même, une préparation à la vie éternelle.

Paul de Rousiers.

LA FONDATION

DE L'ÉCOLE DES ROCHES[1]

La supériorité sociale des Anglo-Saxons ne tient pas seulement, suivant M. Demolins, à des causes géographiques et historiques; elle est maintenue et constamment fortifiée par l'éducation. Poussant à l'extrême sa pensée, M. Demolins osa même dire[2] : « La question sociale est une question d'éducation ». L'éducation française fait des fonctionnaires ou des ratés ; l'éducation anglaise fait des hommes; voilà la cause permanente de l'inégale valeur des deux peuples.

La science sociale avait appris à M. Demolins la genèse des succès et de la force du peuple anglais : c'est au *summer-meeting* d'Edimbourg qu'il en vit la cause permanente. C'est là qu'il comprit l'originalité en même temps que l'action profonde de l'école anglaise, comme aussi, par contraste, la médiocrité et parfois la malfaisance de notre école-caserne, qui perpétue chez nous la formation communautaire d'État.

Critique de l'éducation française. — L'emplacement de nos écoles est pour lui un scandale. C'est au milieu des villes, des

1. Ouvrages consultés : *les Anglo-Saxons*, surtout la 1re partie. *l'Éducation nouvelle*, éd. de 1901. *Journal de l'École des Roches* (les 8 années). J'ai mis aussi à profit quelques renseignements précieux qu'a bien voulu me donner Mme Demolins et les souvenirs de mes conversations presque quotidiennes, surtout depuis quatre ans, avec M. Demolins.

2. *Anglo-Saxons*, p. 52.

miasmes et des fumées, qu'on a l'ambition de développer et de fortifier cette frêle chose qu'est un corps d'enfant. Et il semble qu'on multiplie comme à plaisir ses chaînes et qu'on lui mesure l'air avec parcimonie. On enferme le maximum d'enfants entre de grands murs qui les mettent bien à l'abri de l'air, de la lumière et de la vie réelle ; on leur donne comme terrains de jeux des cours tristes, hermétiquement closes, et ils ne connaissent guère d'autre distraction et d'autre exercice qu'une promenade en file indienne, dans les rues d'une ville, sous la férule d'un pion. Si, dans un collège, la gymnastique est organisée, c'est dans une salle soigneusement fermée, où la poussière, religieusement conservée et sans cesse accrue, emplit les poumons de l'enfant et enlève à l'exercice tout profit. La gymnastique, dans nos collèges français, sous la pression de cette logique immanente qui règle tout chez nous, a pris la forme d'une grammaire : elle est devenue une série ennuyeuse et rebutante de mouvements cassés et démembrés, qui sont à peine le schéma de la vie. Tandis que grandit parmi les jeunes Français l'amour des exercices physiques, le professeur reste majestueusement drapé dans sa redingote noire et ne connaît en fait de sports que les récits des anciens Grecs. De cette antinomie de pensées et de goûts naît une opposition entre le maître et l'élève qui ne fera que se développer dans le régime de la constante méfiance.

Il faut donc secouer le joug, car « de continuer à élever nos enfants entre quatre murs et sous un régime claustral qui serait anti-hygiénique même pour des vieillards, c'est un procédé stupide et barbare contre lequel il faut soulever enfin l'indignation publique[1] ».

Sur cette éducation physique si peu vivante et vivifiante, se greffe une éducation intellectuelle toute faite d'éléments morts, tout entière tournée vers le passé, toujours rétrospective, et jamais « prospective »[2]. Elle ne cherche à avoir aucun contact avec la vie réelle, parce qu'elle n'a pas la vie pour but, mais uniquement l'examen. Il s'agit donc uniquement de préparer

1. *L'Éducation nouvelle*, p. 172.
2. Expression du philosophe américain James.

l'élève à l'examen, non en formant son intelligence, en la rendant apte à des tâches nouvelles, à des réponses imprévues, à de petites découvertes, mais en gavant sa mémoire pour qu'elle retienne au moins quelques jours le maximum de connaissances inertes et desséchées. Le fond de l'enseignement sera formé par les langues mortes, auxquelles on consacre la moitié de ces précieuses années d'études, et que d'ailleurs tous ignorent à l'envi. Par elles on prétend initier l'enfant aux éternelles beautés des littératures antiques, mais aucun écolier n'est capable de lire dans le texte Homère ou Virgile. On enseigne la grammaire à l'allemande, avec le plus possible de subtilités et de distinctions. La lecture des auteurs, qui devrait être la tâche essentielle, est complètement sacrifiée à l'étude ennuyeuse et inutile des formes. On ne sait ni le grec ni le latin. Sait-on mieux le français? Il est relégué au second plan, et ce sont, ici encore, moins les grands auteurs qu'on étudie que les formes grammaticales et les distinctions logiques. La géographie et l'histoire, qui devraient former la base de l'enseignement, sont considérées comme tout à fait accessoires.

Les sciences, qui éveillent l'attention de l'enfant, lui apprennent à regarder et à bien voir et qui, suivant leurs objets et leurs méthodes, donnent aussi bien l'esprit de finesse que l'esprit de géométrie, les sciences n'existent ni dans les programmes ni dans les classes.

Le dessin, qui devrait être d'usage aussi courant que l'écriture, est, lui aussi, sacrifié.

Quant aux langues étrangères, sans la connaissance desquelles il n'y a ni commerce, ni industrie, ni même travail scientifique possibles, on y consacre fort peu de temps et on les enseigne sottement, à la manière des langues mortes.

A quoi donc vise cette déplorable instruction? — car d'*éducation* on ne parle pas.

A faire des fonctionnaires. « Le collège d'aujourd'hui, dit M. Lavisse, est l'antichambre de tous les bureaux. »

Ceux qui ne seront pas fonctionnaires — mais qui auront tout fait pour l'être — arriveront, âgés déjà, au fonction-

narisme des grandes sociétés (chemins de fer, banques, etc.) ou s'ils échouent là encore, ils essaieront de faire de l'industrie, du commerce, sans y apporter aucune des qualités indispensables : l'initiative, la volonté, l'habitude de compter sur soi. Ou bien ils feront de la politique ; c'est à la mode et c'est bien porté, car nous vivons dans un régime de clan, où la politique est la clef magique de toutes les carrières.

Quelles qualités morales seront nécessaires à l'écolier pour faire son chemin dans ces divers domaines?

Une seule : l'obéissance passive — si c'est une qualité. Et à l'obéissance il faudra toujours joindre la dissimulation la plus savante, pour garder la sympathie des clans ennemis, et ménager tous les maîtres possibles.

Le lycée-caserne, que Napoléon Ier emprunta à la Compagnie de Jésus, donne tout naturellement cette formation. L'élève modèle est celui qui obéit immédiatement et passivement à la parole et au geste, qui est toujours bien sage et jamais ne cause d'histoires, qui se contente de vouloir ce que ses maîtres veulent — car l'initiative, c'est de l'indiscipline.

Comme l'éducation n'existe pas et que la discipline se fait toute par l'extérieur, comme la méfiance règne du haut en bas de l'échelle, l'élève finit par regarder le mensonge comme naturel et comme normal. Mentir, au collège, c'est « carotter », et qui donc regarderait comme une faute de « carotter » ?

De l'énergie, on ne parle jamais, ni de l'énergie contre les difficultés du dehors, ni de l'énergie contre les passions du dedans. Qui donc se sentirait le courage de parler aux élèves de chasteté et de leur dire que le rôle de la femme est dans la vie tout autre que ce qu'ils pensent?

Tel est le tableau, un peu poussé au noir, que M. Demolins a fait maintes fois de l'éducation française actuelle. Si, aujourd'hui, il n'est plus exact, surtout en ce qui concerne les sports et l'instruction, n'est-ce pas beaucoup à lui qu'on le doit ? Enfin il eût admis volontiers que l'on fît à sa toile trop sombre quelques retouches, que l'on y introduisît quelques tonalités plus riantes. Un contact plus fréquent et plus intime avec des professeurs de

l'Université ou des membres de l'Enseignement libre lui avait montré bien des efforts généreux, des initiatives intelligentes et même des apostolats méritoires et féconds.

L'éducation anglaise. — Mais c'est bien ainsi que lui apparaissait la moyenne de l'éducation française, tandis que l'éducation anglaise lui semblait infiniment plus normale, plus conforme à la nature et à la raison. Elle le frappait d'abord par ses résultats : elle fait des hommes vigoureux et énergiques, qui savent lancer une œuvre et la poursuivre jusqu'au bout. Elle forme un peuple qui l'emporte sur les autres dans tous les continents et dans tous les domaines. Elle prépare surtout aux professions essentielles, à celles qui donnent à un pays la force et la suprématie : industrie, commerce, agriculture.

La première entrevue de M. Demolins avec le Dr Reddie l'impressionna très vivement[1].

« Il y a, chez nous, un type classique du directeur de collège, du professeur : tenue correcte, vêtement sombre, longue redingote noire, air plus ou moins solennel et compassé d'un homme convaincu qu'il exerce un sacerdoce et qui le laisse voir; la démarche lente, l'attitude réservée, la conversation remplie de sentences propres à former l'esprit et le cœur de la jeunesse. Surtout de la dignité, extraordinairement de dignité.

« L'homme qui me serrait vigoureusement la main était tout différent. Avez-vous quelquefois essayé de vous représenter un pionner, un squatter, dans le Far West? Quant à moi, je ne me le figure pas autrement que le Dr Cecil Reddie. Grand, mince, solidement musclé, remarquablement taillé pour tous les sports qui exigent de l'agilité, de la souplesse, de l'énergie, et avec tout cela un costume qui complète bien la physionomie, le costume du touriste anglais : blouse en drap gris avec ceinture dessinant la taille, culottes courtes, gros bas de laine repliés au-dessous des genoux, solide paire de chaussures, enfin, sur la tête, un béret. Je donne ces détails, parce que ce type de directeur me semble être l'image vivante du type d'é-

1. *Anglo-Saxons*, p. 55.

cole que je vais vous décrire : l'homme est bien la représentation exacte de l'œuvre. »

L'œuvre, c'est l'école d'Abbotsholme, à laquelle M. Demolins empruntera tant pour l'École des Roches. C'est une école en plein air, où les jeux et l'éducation physique sont en honneur. L'instruction, aussi proche que possible de la nature, éveille sans cesse l'intérêt de l'enfant. Enfin et surtout ce n'est pas seulement une *école d'instruction*, mais une *école d'éducation*[1]. C'est dans sa famille que le directeur élève des jeunes hommes, par l'amitié et la confiance.

L'école de Bedales, dirigée par M. Badley, disciple du Dr Reddie, est conçue sur le même plan. C'est là que M. Demolins eut le courage de placer pendant trois ans son fils, donnant ainsi la plus frappante des leçons, celle de l'exemple.

A côté de ces écoles, qui semblaient à M. Demolins le vrai type de l'école anglaise (bien qu'elles soient pourtant assez différentes des vieilles *grammar-schools*), il a tenu à décrire en détail dans les *Anglo-Saxons*[2] un collège colonial anglais. Il multiplie les détails techniques et pratiques pour bien mettre en contraste cette œuvre toute pleine de *choses* réelles, actuelles, avec nos lycées où l'on ne trouve que des idées, et la plupart du temps des idées mortes.

L'École des Roches. — Jules Demolins était en Angleterre, M. Demolins désirait pourtant qu'il finît ses études en France, car celui qu'on a accusé d'être le contempteur de notre génie français, est un de ceux qui l'ont le plus estimé et le mieux compris[3]. Mais ce cas n'était pas isolé : le vigoureux plaidoyer des *Anglo-Saxons* avait convaincu nombre de parents intelligents qui avaient envoyé momentanément leurs fils en Angleterre et désiraient très vivement la création d'un Bedales ou d'un Abbotsholme français. M. Demolins reçut plus de *trois cents lettres* le pressant de se mettre à la tête d'une pareille œuvre.

Les journaux, si divisés de coutume, étaient à peu près una-

1. *Unterrichtschule, Erziehungschule,* expressions du Dr Lietz.
2. Pages 40-51.
3. Cf. la conférence à la Sorbonne, *Éducation nouvelle,* éd. de 1901, p. 419.

nimes à louer l'écrivain et à encourager l'apôtre[1]; de précieuses sympathies, des approbations d'hommes éminents venaient en foule à M. Demolins. Il était moralement obligé de continuer; on lui forçait la main.

Il était heureux, d'ailleurs, de faire une *œuvre* d'initiative et « l'œuvre la plus utile et la plus urgente de l'époque actuelle[2] ».

A ce moment même, le domaine des Roches, tout proche de la Guichardière, est à vendre. N'est-ce pas un appel de la Providence?... Mais où trouver les fonds? Un des amis de M. Demolins, M. de Glatigny, lui apporte immédiatement le contrat d'achat du domaine. M. Demolins met lui-même dans l'œuvre une partie de sa fortune. Grâce à de dévoués amis, dont le nom mériterait d'être gravé en lettres d'or dans notre salle de fêtes, et dont le souvenir est inséparable de celui du fondateur, les premiers capitaux sont très vite réunis.

Une nouvelle difficulté arrête M. Demolins. Dans une œuvre si importante et si délicate, il faut arriver à la perfection ou ne rien faire. Mais l'œuvre parfaite, en éducation plus encore qu'en industrie, exige beaucoup d'argent, et le prix de pension sera forcément très élevé : « Ayant dû moi-même prendre, pour mon compte, une décision semblable, j'ai pu vérifier qu'on ne pouvait assurer qu'à ce prix les avantages incomparables de ce genre d'École. Le système économique de la grande école-caserne est plus économique en apparence, mais c'est l'enfant qui est sacrifié »[3].

Les parents français comprendront-ils l'éloquent appel que M. Demolins leur adresse : « Il faut se dire... qu'on ne doit à son fils qu'une chose, mais qu'on la lui doit absolument et en conscience : la meilleure éducation possible, la mieux adaptée aux nécessités actuelles de la vie. Avec cela et la bénédiction paternelle, c'est à lui de se tirer d'affaire.

« En agissant ainsi, un père remplit mieux son devoir qu'en donnant à son fils une éducation qui le laisse désarmé devant les

1. Voir l'appendice des *Lettres Sérieuses*.
2. *L'éducation nouvelle*, p. XII.
3. *Ibid.*, p. 336.

difficultés de la vie et en se saignant ensuite aux quatre veines pour le doter. La meilleure dot d'un garçon, c'est une éducation virile[1]. »

Cinquante parents comprirent — cinquante eurent dans une École qui n'était pas encore créée, dans des maîtres qu'ils ne connaissaient pas, cette héroïque confiance, et après l'apôtre merveilleux, l'incomparable entraîneur d'hommes qui les avait convaincus, il nous faut admirer ces premiers adeptes de l'École des Roches qui eurent dans « l'idée » une foi si belle et si pleine.

L'École des Roches est placée par M. Demolins en pleine campagne, assez loin (3 kilom.) d'une petite ville, Verneuil, très loin (120 kilom.) de Paris, très loin du moins pour les piétons et les cyclistes, qui seuls préoccupent l'École. Elle est dans un parc riant, mais rudimentaire, qui laisse encore beaucoup à faire aux maîtres et aux élèves et développe en eux l'énergie et non l'habitude d'un bien-être excessif. Un cours d'eau la borde, permettant les délicieuses promenades en barque qui calment l'esprit et fortifient les muscles. Aucun mur : tout de suite l'enfant aura l'impression bien nette de vivre en pleine liberté. Des maisons peu nombreuses (5 actuellement), bien meublées et à tous points de vue confortables, mais sans aucun luxe inutile, donnent à l'enfant l'amour d'un home où il fait bon vivre. Dans chacune de ces maisons, un nombre restreint d'élèves (25 à 35) composent une vraie famille, solidement unie autour du directeur par une amitié et une confiance mutuelles. Partout la sensation de la vie réelle telle qu'on la trouve dans une famille saine et heureuse ; nulle part l'impression d'une caserne, d'une prison triste et froide, qui est déjà elle-même une punition.

L'idéal du professeur des Roches. — Auprès des élèves, devenus les fils du directeur, M. Demolins plaça des professeurs qui sont pour eux comme des frères aînés, et dont le rôle essentiel est l'éducation au moins autant que l'instruction. Ils partagent les jeux des élèves et travaillent à côté d'eux à la menuiserie et à la forge. Ils devront être robustes, agiles, souples et adroits ; il faut

1. *Éducation nouvelle*, p. 336, 337, 338.

qu'ils aiment la vie en plein air, les sports, les métiers manuels; il le faut pour qu'ils se plaisent à l'École, pour qu'ils donnent à leurs élèves la leçon de l'exemple, pour qu'ils puissent enfin agir sur eux, car les élèves aimeront certainement cette éducation physique, et, si leur professeur se montrait indifférent à elle et surtout méprisant pour elle, aussitôt renaîtrait la vieille opposition du lycée, la vieille inimitié entre deux âges et deux idéals.

Ce professeur est instruit, très instruit dans un certain domaine; il a de plus l'esprit ouvert sur toutes les branches de l'activité humaine. Rien d'humain ne lui est étranger; il aime à parler et à entendre parler de toutes les productions de l'intelligence, comme aussi de toutes les créations de la main. Le premier idéal de M. Demolins était, pour ses professeurs, l'absence complète de spécialisation : pour l'enseignement secondaire, un homme d'instruction moyenne lui semblait amplement suffire. Nous n'avons pas eu de peine à lui montrer par des faits — il ne se laissait guère toucher que par des faits — qu'il nous fallait plus et mieux, et que, pour donner à un enfant une connaissance rudimentaire d'une science, il fallait en avoir soi-même une connaissance vraiment supérieure. Il faut aussi, pour le bon renom de l'École, pour le développement intellectuel des maîtres, pour l'estime que nos élèves doivent avoir d'eux, que nos professeurs se donnent à des travaux personnels, et donc se spécialisent, au moins partiellement. Car il reste vrai qu'ils sont amenés, par leurs conversations continuelles avec les élèves, à toucher à tous les sujets, et qu'ils sont obligés de se tenir au courant du mouvement général des idées et des faits.

Le professeur a la pleine responsabilité de sa classe : *il faut* qu'il intéresse ses élèves, il faut qu'il les fasse travailler.

« Mauvais élève, mauvais professeur, » aimait à redire M. Demolins, et il était, à cet égard, extrêmement sévère pour nous. « Aucun enfant n'est rebelle à aucune étude, me disait-il souvent, si son maître sait la lui bien présenter. » C'était demander au professeur, d'une part un sens psychologique très délicat, de l'autre un enthousiasme profond et communicatif

pour sa science. M. Demolins lui demandait aussi de ne jamais perdre le contact avec la nature et la vie réelle, et de penser sans cesse, dans son enseignement, à l'avenir des enfants qu'il avait devant lui, à l'utilisation future de ses leçons.

Une des premières questions qu'il posait à un candidat était celle-ci : « Avez-vous de l'*autorité* sur vos élèves? » Je ne l'ai jamais entendu faire l'analyse de l'autorité ni en rechercher les raisons. C'était pour lui, je crois, un pouvoir indéfinissable de suggestion et d'influence qui permettait à un maître d'éloigner tous les obstacles à son action, dès le premier contact avec sa classe, et de conduire à son gré les âmes des enfants.

Il regardait l'autorité comme une qualité indispensable chez un professeur.

A l'autorité, il faut unir la maîtrise de soi. Les nerveux avaient le don de lui déplaire très vivement et il les eût volontiers tous éloignés de l'École. Il aimait qu'on lui parlât lentement, avec calme, en pesant ses paroles comme on avait pesé ses décisions et ses pensées. Il aimait qu'on parlât aux élèves avec la même assurance et la même sérénité d'âme. L'entière possession de soi dans le maniement des affaires et des hommes, et jusque dans les moments les plus critiques, était une des qualités qu'il estimait le plus et qu'il s'efforçait de développer chez nous tous.

Il voulait aussi s'entourer d'hommes d'énergie et d'initiative. Il aimait à confier à chacun de nous une tâche bien nette, et, nous laissant comme à de bons coursiers la bride libre, il aimait à nous dire : « Allez, voilà votre domaine, montrez ce dont vous êtes capables. Mais ce que vous entreprenez, poussez-le jusqu'au bout. » L'inconstance des Français l'exaspérait. Ils lui semblaient, comme l'Enfer du vieux dicton, pavés de bonnes intentions, mais incapables d'en mener une à bien. Il nous rappelait sans cesse nos projets et nos promesses et nous obligeait à les poursuivre jusqu'au but final.

C'est souvent d'un manque de confiance en eux et d'un manque de confiance en l'École que venaient les échecs de ses professeurs : aussi les invitait-il constamment à l'optimisme. Que de fois suis-je venu le trouver, pour parler avec lui d'une difficulté

qui me semblait très grosse ! Ses premiers mots étaient toujours : « Ayez confiance, l'École en a vu de rudes, nous sortirons de là grandis et mûris, nous en sortirons certainement, et plus vite que vous ne le pensez. » Nous en sortions en effet et tous, nous prenions l'habitude de contempler avec calme les petits orages, de plus en plus rares, grâce à Dieu, de notre vie d'École.

Cet optimisme, le maître devait s'en armer aussi vis-à-vis de l'enfant, d'abord en ayant confiance en lui, en croyant à sa parole, à son travail, à ses efforts, puis en ne le décourageant jamais, en ne lui disant jamais cette parole que M. Demolins considérait comme un blasphème : « Vous avez beau faire, mon ami, vous *n'arriverez pas.* » « Et qu'en sait-il, ce professeur, si cet enfant n'arrivera pas? Pourquoi couper les ailes à ce jeune oiseau qui s'essaie à voler? Pourquoi le rejeter brutalement sur le sol? » Il déplorait les notes parfois sévères de nos bulletins. Une mauvaise note était toujours considérée par lui comme un aveu d'incapacité de la part du maître.

Il n'aimait pas plus la punition que la mauvaise note : le bon professeur n'agit pas par la crainte, mais par la persuasion. Il faut d'abord qu'il aime l'enfant, et puis qu'il aime ce qu'il enseigne. L'enfant, en retour, aimera le maître et ce que le maître aime, ce qu'il expose avec conviction et entrain.

Nos professeurs *aiment* les enfants et ils aiment leur œuvre d'éducateurs, voilà le secret de leur succès, le secret de la joie de vivre qui se lit sur leurs visages et qui semble folle aux profanes. « Aller s'enterrer aux Roches, au milieu d'enfants, le bel idéal ! » « Se faire marchand de soupe ! » dit un spirituel critique, M. Ernest-Charles[1]. Pardonnons ces boutades à ceux qui n'ont jamais senti la joie de faire une œuvre véritable.

Ces qualités morales profondes, M. Demolins voulait qu'elles s'expriment au dehors. Quand je venais parler avec lui des candidats professeurs, et que j'avais vu l'un d'eux, il me demandait toujours : « Est-il *distingué?* » Et il attachait beaucoup de prix à cette « distinction ». C'est qu'elle n'était pas, pour lui,

1. Dans un article du *Gil-Blas*, au moment même, — et *à propos* de la mort de M. Demolins.

pure affaire de gestes et de convention, elle était vraiment l'expression de la valeur intellectuelle et de la valeur morale d'un homme. C'était pour lui comme l'affirmation extérieure de la beauté d'une âme.

Ces maîtres, choisis avec tant de précautions, les voici maintenant à l'œuvre. Encore un conseil avant l'action, conseil que M. Demolins donnait déjà, avec tant d'esprit, à ses auditeurs de la Sorbonne[1], et qu'il n'a cessé jusqu'à son dernier jour de nous redire sous toutes les formes : « Que chacun balaie devant sa porte ! » Que chacun fasse en perfection sa tâche propre et ne s'occupe pas de celle du voisin. La parabole de la paille et de la poutre est française autant qu'évangélique. Le Français, mieux que personne, sait combien est facile la critique et combien est difficile l'art, et il passe son temps à voir et à dire les défauts du voisin au lieu de parachever et de ciseler son œuvre propre. S'il dispose de quelque autorité, il ne l'exercera jamais dans les limites strictes qui lui ont été fixées, il empiète bien vite sur le domaine de son voisin, sous prétexte que le voisin est insuffisant et malhabile. Et bientôt c'est l'anarchie. M. Demolins a fait tous ses efforts pour que ce défaut des Français disparaisse à l'École des Roches, et c'est une des leçons les plus utiles et les plus efficaces qu'il ait données à ses collaborateurs.

Lui aussi pouvait s'appliquer le mot du Rév. Weldon qu'il aimait à citer[2] : « I don't want testimonials, I want a man. — Ce ne sont pas des diplômes que je cherche, je cherche un homme. » Des hommes répondant à l'idéal qu'il se faisait et que j'ai essayé de retracer, il n'y en avait pas et il n'y en a pas. Du moins il a eu le mérite de concevoir cet idéal, de l'exprimer en de vigoureuses formules, et d'aider un groupe de jeunes hommes qui continueront son œuvre à s'en approcher de plus en plus.

L'éducation physique aux Roches. — M. Demolins empruntait à l'Angleterre ses jeux nationaux. Était-ce, comme on l'en a accusé, par snobisme? Pas le moins du monde. Il tenait, avec

1. *Éducation nouvelle*, p. 418.
2. *Ibid.*, p. 79.

grande raison, à créer une éducation physique de plein air, par des jeux organisés. Nous avons vu combien il goûtait peu notre gymnastique française transformée en grammaire des mouvements; nous ne voyons pas bien quels jeux sérieusement établis il eût pu trouver actuellement en France. Il eût pu chercher dans l'histoire les règles de la longue paume ou de jeux analogues, mais il voulait des jeux vivants et adaptés au temps. Le foot-ball avait d'ailleurs l'avantage de développer l'énergie, d'accoutumer à des courses parfois pénibles, de donner au joueur une exacte conscience de sa valeur et l'habitude de s'incliner devant celle d'un joueur plus adroit ou plus fort.

Le cricket est une leçon de sang-froid — que de *batsmen* sentent, au début, leur cœur bondir dans leur poitrine! — une leçon de patience et de calme, pour le *fielder* qui reste en plein soleil sans faire un mouvement et sans dire un mot; une excellente leçon de discipline : l'*umpire* a parlé, il a dit *out* ou *not out*, nul ne peut discuter sa sentence, tous doivent se taire.

Le foot-ball comme le cricket sont d'excellentes leçons de solidarité. Le meilleur joueur de foot-ball n'est pas celui qui part seul, de toute sa vitesse, et s'éloigne de son camp pour lancer la balle dans le but ou placer le ballon sur le terrain ennemi; c'est celui qui proportionne sans cesse son effort au jeu de ses camarades, qui, le regard constamment fixé sur ses voisins, s'applique à donner son concours au succès de tous et non à remporter le plus vite possible une victoire personnelle. Je ne sais si l'on comprend combien cette tactique, toute faite de désintéressement et d'union, est utile à de jeunes Français.

Au point de vue physiologique, ces deux jeux se complètent l'un par l'autre, l'un développant plus les muscles des jambes, l'autre ceux de la poitrine et des bras; l'un donnant plus de force, l'autre plus de souplesse et d'adresse.

Ce sont donc d'admirables jeux d'école; s'ils sont dirigés par des maîtres qui en comprennent toute la valeur éducative — et je puis affirmer que tel est le cas — ils peuvent donner au caractère d'un enfant, surtout d'un jeune Français, une formation extrêmement précieuse, et que l'on ne trouverait pas

au même degré dans les travaux des classes ou dans des causeries morales.

Il fallait faire à ces jeux leur part, sans leur sacrifier la formation intellectuelle et sans leur donner une telle place qu'on aboutît à un surmenage physique, comme cela arrive, de l'aveu de M. Demolins lui-même, dans mainte école anglaise. Il fallait, en somme, savoir prendre le juste milieu entre le collège français où l'esprit a tout, le corps rien, et le collège anglais où le corps a presque tout et l'esprit trop peu de chose. C'est ce que M. Demolins s'est efforcé de faire aux Roches. Et, en trois ou quatre ans, l'École y arrivait.

A l'heure actuelle, les jeux d'école prennent aux Roches environ quatre heures par semaine ; est-ce vraiment abusif, et quand donc finira ce roman que nous sommes « une École de sports » ?

Dans leurs temps libres, de 1 heure à 2, de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 surtout en été, dans les après-midi du dimanche, les élèves des Roches peuvent se livrer à tous les jeux : le canotage, le tennis ont de fervents adeptes; la pelote basque, les divers jeux de balle, tout cela fleurit aux Roches. M. Demolins a encouragé nos premiers cyclistes, et la bicyclette est restée la reine des tournois de l'École, des courses sur la piste de la Guichardière ou sur la route de Laigle, de nos petites excursions du dimanche, comme de nos grandes randonnées de la mi-terme d'été.

L'heureuse action physiologique des sports n'est discutée par personne ; les hygiénistes comprendront aussi quelle excellente répercussion ils ont sur le bon fonctionnement du cerveau, sur l'activité et le rendement du travail intellectuel.

M. Demolins insistait aussi avec raison sur leur action moralisatrice. C'était avec peine qu'il voyait certains médecins, trop complaisants, acquiescer au désir de mères timides et dispenser des sports trois ou quatre élèves. La fatigue physique normale lui semblait être le meilleur préservatif de l'immoralité et des rêveries malsaines. Il affirmait que, si l'état moral des Roches est très supérieur à celui d'un internat ordinaire, c'est aux sports surtout que nous le devons.

A côté des sports anglais, il avait vu d'ailleurs avec plaisir

s'organiser à l'École nos sports nationaux : le fleuret et l'épée, à côté de la canne et de la boxe. La gymnastique suédoise et la gymnastique corrective nous rendent aussi des services, et il le constatait loyalement. Il accepta même volontiers certains appareils de gymnastique française, mais le hangar où ils sont placés, s'il est à l'abri du vent, est ouvert de deux côtés au grand air du plateau.

Dès le début de l'École, M. Demolins avait donné au médecin un très grand rôle. Le médecin lui semblait fait, non pas tant pour soigner nos jeunes malades, que pour constater les progrès des faibles, pour donner à tous des conseils d'hygiène, pour préserver grands et petits de la maladie. Les mensurations, en honneur aujourd'hui un peu partout, étaient organisées dès le premier terme de l'École, et c'est nous, je crois, qui avons eu les premiers carnets de santé.

Entre la vie physique proprement dite et le travail intellectuel, nous trouvons les métiers manuels et les travaux pratiques. C'est une des organisations qu'il fut le plus difficile de créer, une des habitudes que nos jeunes Français prirent le plus malaisément. Ce qui prouve d'ailleurs amplement son utilité.

Les jeunes élèves commencent par le cartonnage, le modelage, et continuent par la reliure, la menuiserie et le travail du fer. Sur deux après-midi de 2 h. à 3 h. $^1/_2$, l'une est consacrée aux travaux pratiques, l'autre aux jeux. Chaque enfant a donc par semaine trois séances de travail manuel; il peut, à son gré, choisir un seul travail pratique, ou deux, ou même, mais ceci est plus rare, trois. « Qu'il travaille avec énergie et entrain, disait M. Demolins. » « Qu'il se souvienne que ce qui est respectable ou méprisable, ce n'est pas la fonction, c'est l'homme [1]. » Il tenait à ce que chaque enfant restât longtemps dans le même atelier, et à ce que, dans chacun d'eux, il menât à bien toute œuvre commencée. Nous avons vu déjà quel prix il attachait à la constance, à la persévérance, à la continuité d'une idée directrice et d'un effort.

1. *Éducation nouvelle*, p. 86.

Tous ces exercices physiques, harmonieusement et sagement organisés, lui apparaissaient comme la meilleure préparation à la vie, comme aussi le plus solide moyen de défense d'un pays, parce qu'ils étaient la meilleure préparation au service militaire. Comme le Dr Lietz avait beaucoup insisté sur cet avantage des Écoles nouvelles dans *Emlohstobba,* de même M. Demolins le mit au premier plan dans sa célèbre conférence de la Sorbonne. Il ne voyait pas d'un mauvais œil notre service militaire obligatoire, mais il ne le jugeait utile qu'avec des hommes bien entraînés à l'effort viril et à la fatigue. L'École des Roches était, pour lui, une œuvre patriotique au premier chef.

L'Éducation intellectuelle à l'École des Roches. — Le temps consacré aux jeux et aux travaux manuels réduit un peu, aux Roches, le temps consacré aux études, et celui-ci se trouve encore légèrement diminué du fait que nos élèves ont plus de sommeil que leurs camarades des lycées. L'intensité du travail importe beaucoup plus, suivant M. Demolins, que le temps qu'on lui consacre. Et nul n'y contredira de ceux qui eurent le « bonheur » d'être internes et de voir nombre de leurs condisciples dormir consciencieusement, sous l'œil indulgent du surveillant, à l'étude du matin ou à celle du soir.

Une autre de ses maximes était qu'il fallait toujours présenter l'étude à l'enfant comme un plaisir, comme une chose attrayante — presque *amusante,* — le mot ne l'eût pas scandalisé. Il insistait plus que personne sur la nécessité de l'effort, mais il était, avec raison, convaincu que l'enfant ne peut se donner pleinement à une étude que quand il en a goûté le charme et compris tout le prix.

Il faut, pour cela, moins se servir de livres que de réalités de la nature et que d'objets. L'enfant doit apprendre au moins autant hors des livres que dans les livres.

Que le maître comprenne aussi que toute sa tâche ne se borne pas à enseigner dans le local et à l'heure réglementaires. L'élève profitera souvent plus des conversations qu'on aura avec lui, des conseils qu'on lui donnera avant ou après l'heure du travail obligatoire. Aux Roches, l'enfant apprend presque autant hors

des classes que dans les classes. C'est un des immenses avantages de notre vie commune.

Il est naturel qu'un homme qui s'attachait tant à créer autour de lui des initiatives ait insisté aussi sur la nécessité de l'initiative dans l'éducation intellectuelle. M. Demolins qui, dès la seconde année des Roches, faisait des conférences aux grands élèves et, dès la troisième année, voulut avoir un enseignement régulier, aboutit naturellement à une méthode analogue à la méthode socratique. Je dis « analogue », car il ne prétendait pas, comme Socrate et surtout comme Platon, que le maître ne fît que révéler à l'enfant une vérité qui existe déjà « en puissance » dans son esprit. Mais il pensait que son devoir est de mettre constamment en œuvre l'intelligence de l'enfant, de provoquer ses questions, de l'aider à trouver les réponses, et de ne jamais le laisser recevoir passivement une vérité toute faite.

Pour que la classe soit vraiment intéressante et profitable, il faut qu'elle soit homogène. Dès le début, l'École des Roches eut la « classe mobile » qui permet de grouper les élèves suivant leur force, que cette force tienne à l'inégalité de leur instruction précédente ou à la différence de vivacité de leur intelligence. Notre seul mérite fut, — en ces dernières années, — d'appliquer à toutes les branches cette organisation, et d'y mettre un peu plus de méthode. Mais l'idée première vient de M. Demolins. Et je ne puis assez dire quels services nous a rendus la classe mobile, en particulier pour les langues vivantes, les mathématiques et le latin. Et pour qu'elle ne soit pas adoptée partout, il faut que la routine — soyons aimable et disons l'habitude — ait une singulière puissance.

Le latin, on le sait, ne commence aux Roches qu'en 4e. Jusque-là nous avons un enseignement assez analogue à l'enseignement primaire, sauf qu'il est plus concret et plus vivant. De la 9e à la 5e, l'élève travaille constamment avec ses maîtres — les classes et les études se confondent. C'est le régime de la classe-étude. L'idée première de M. Demolins était d'avoir partout ce même régime : mais il a compris que l'initiative de l'élève et l'habitude de l'effort ne devenaient effec-

tifs qu'avec le travail personnel, le travail de l'étude.

La classe de 5e forme comme un pont entre les deux organisations. Les élèves de 5e ont deux heures d'études par jour et savent, en fin d'année, rédiger seuls un devoir, trouver seuls un problème.

Dans l'enseignement secondaire, nous avons trois sections : la section classique, la section moderne, la section spéciale. Dans toutes trois, la classe d'une heure, en vertu d'un principe que j'ai cité déjà : viser plus à l'intensité du travail qu'à sa durée. Nous avons été d'ailleurs les tout premiers à reconnaître que la classe d'une heure s'adaptait mal à certains enseignements, en particulier dans les hautes classes et nous avons parfois placé sans aucune honte deux classes d'un même maître l'une à la suite de l'autre.

M. Demolins voulait réserver l'étude du latin à un petit nombre d'élèves. A cette manière de voir, il ne nous a pas tous convertis. Non plus, je dois le dire, qu'à sa méthode d'enseignement du latin : des traductions juxtalinéaires mises entre les mains des élèves, des lectures très abondantes, très peu de grammaire, jamais de thèmes. Il nous a paternellement laissé chercher un compromis entre cette méthode qui nous semblait mener parfois à l'imprécision et au dangereux à-peu-près et celle, un peu trop sévère, de la sèche grammaire et du thème fastidieux. Nos élèves lisent beaucoup de latin, ils se servent de traductions, mais ils apprennent soigneusement un minimum de grammaire et traduisent avec précision, dès le début. Les règles de syntaxe sont données toujours, comme le voulait M. Demolins, à propos de textes, comme notes et résumés d'expériences.

Le grec? pauvre grec... Nous nous contentons de l'enseigner à ceux des élèves dont les parents le désirent et qui en ont commencé l'étude avant leur entrée à l'École. M. Demolins n'a pas versé une larme sur la disparition du grec. Il connaissait très bien la Grèce et Rome, mais ne lisait les grands classiques que dans les traductions. Et il invitait ses élèves à faire de même, convaincu qu'il fallait choisir entre cette solution et cette autre : l'ignorance totale des classiques, car à peu près personne ne les lit dans le texte.

La science sociale l'avait amené à l'étude approfondie de la géographie et de l'histoire. Nul ne s'étonnera donc que ces sciences aient été aux Roches en grand honneur. Je dis « sciences », et M. Demolins l'entendait bien ainsi. Il désirait que ses professeurs fissent clairement ressortir aux yeux de leurs élèves les répercussions sociales dont les faits historiques et géographiques sont la cause ou le résultat. Il mit d'ailleurs beaucoup de discrétion et de réserve dans sa propagande pour la « science sociale », et c'est librement que nous sommes venus à elle.

C'est librement aussi qu'il y a quatre ans nous avons uni, dans toutes les classes, l'enseignement de la littérature à celui de l'histoire et de la géographie, formant de ces trois branches d'enseignement un tout homogène où chaque partie éclairait l'autre. Mais nous savions que nous répondions à ses désirs, et je sais que ce fut pour lui une grande joie.

On sait quelle importance il attachait aussi à la connaissance des langues étrangères et combien il souffrait de les ignorer. Les stages en Angleterre et en Allemagne furent une de ses plus heureuses trouvailles et un de ses constants soucis. Pendant les quatre premières années, il présida à tous les départs pour l'Angleterre ; il aimait à voir comme sa présence réconfortait les parents timides. « Je n'ai vu qu'une seule mère pleurer, me disait-il, et... c'était un général. » Il eut le courage d'appeler à l'École des Anglais et des Allemands, le courage aussi d'inaugurer en France la méthode directe. Il en fut d'ailleurs amplement récompensé, car je ne pense pas qu'on trouve une école française qui puisse rivaliser sur ce terrain avec les Roches.

Si M. Demolins souffrait d'ignorer les langues, il souffrait plus encore de ne pas connaître les sciences. Il en voulait à ses maîtres de les lui avoir apprises trop peu et très mal. Il fit tous ses efforts pour que jamais un élève des Roches ne pût nous faire pareil reproche. En mathématiques même, nous nous efforçons d'être concrets, en partant toujours de l'expérience en en aboutissant toujours à des problèmes vrais, applicables à l'école même ou à des lieux et des faits connus de l'enfant. Les plus abs-

traites des sciences se constituent en partant de la vie réelle pour y revenir. A plus forte raison leur enseignement doit-il suivre la même marche. Les sciences moins abstraites doivent être enseignées avec encore plus de réalisme : la botanique, la zoologie, la géologie, gagneront à être apprises en plein air, dans le grand livre de la nature. Le professeur ne fera plus sa classe devant un tableau noir, mais devant la table d'expériences; il partira du fait pour aboutir à la loi, de la sensation pour arriver à l'idée. Il ne développera pas seulement chez ses élèves la logique et la précision du raisonnement, il développera plus encore leur esprit d'observation, leur amour de la recherche et de l'invention. Il ne visera pas au maximum d'abstraction, à la plus haute généralité dans l'expression des lois ; il s'appliquera surtout à montrer leurs applications pratiques, il fera de fréquentes visites d'usine, il s'ingéniera à présenter la physique et la chimie sous leur aspect le plus moderne, le plus réel, le plus utile.

Le dessin viendra constamment à l'aide du professeur de sciences; à vrai dire, on s'en servira partout. Et depuis la fondation de l'École, le rôle du dessin n'a fait que grandir, il est devenu — ce qu'il pourrait et devrait être partout — le moyen le plus naturel et le plus parfait d'expression, l'interprétation de la pensée la plus concrète et la mieux adaptée à l'enfance.

Un autre art, la musique, a également aux Roches une place très grande. M. Demolins avait été frappé de l'importance que M. Badley lui donnait à Bedales et il en avait cherché les raisons. La première lui semblait être la faveur croissante que trouve l'art musical dans la société contemporaine. Il y a progrès à la fois en quantité et en qualité : plus d'adeptes viennent à la musique et en même temps le goût de tous s'affine. L'École nouvelle, qui doit faire des hommes adaptés à leur temps, doit tenir grand compte de ce fait ; elle doit préparer tous ses élèves à comprendre et à goûter les œuvres des maîtres et donner à ceux qui en sont capables une formation suffisante pour les bien interpréter. M. Demolins voyait aussi dans la musique le plus sain des passe-temps et dans l'amour que lui

vouaient quelques grands élèves la plus morale des passions. Il donna l'idée et l'impulsion; Mme Demolins, avec une inlassable activité, organisa l'enseignement musical et, grâce à elle, grâce à M. Parent et à ses collaborateurs, l'École a un excellent orchestre, de très bons pianistes; elle forme un public capable de juger avec intelligence et avec goût les œuvres des grands classiques et celles mêmes des modernes.

L'enseignement secondaire, ai-je dit, se divise aux Roches en trois sections. Les plus vives sympathies de M. Demolins allaient à la troisième, à la Section spéciale, qui ne prépare ni aux examens ni à aucune école, mais immédiatement à la vie intense, à la vie du travail utile et des affaires. M. Demolins applaudissait des deux mains à cette pensée de Jules Lemaître, qui résume assez bien l'idéal qu'il se faisait des élèves de sa Section préférée[1] : « Un garçon de cœur et d'énergie, robuste, hardi, habile aux exercices du corps, nourri de bonnes études commerciales, muni de notions pratiques, possédant un métier ou une industrie et qui, par là-dessus, a bien lu, et pour son plaisir, quelques-uns des écrivains français est un être plus intéressant, plus vivant, de plus grande valeur morale et, tranchons le mot, plus « distingué » que les trois quarts de nos pâles et vides bacheliers ès lettres. »

Est-il besoin d'ajouter que ceux de nos élèves qui sont bacheliers méritent assez peu ces qualificatifs un peu rudes? C'est sur les « potaches » qu'ils tombent, et, pour sévères qu'ils soient, ils s'appliquent parfois assez bien.

L'éducation morale à l'École des Roches. — Ce qui distingue surtout l'élève des Roches du potache, c'est sa vie morale.

Il est traité en homme, en homme conscient de son devoir et qui l'accomplit sans que personne ne l'y oblige et ne le surveille. Pas de pion, ni au dortoir, ni en étude. Pas de préfet de discipline qui se cache derrière un pilier de la chapelle pour épier et marquer ceux qui sont en faute. Tous aux Roches, nous avons confiance en l'enfant, nous considérons sa parole comme

1. *Éducation nouvelle*, p. 35.

naturellement véridique, nous admettons qu'il fera son devoir aussi consciencieusement quand nous ne serons pas là que quand nous serons là. N'est-il pas, tout comme nous autres hommes, jugé par sa conscience et par sa raison? Ne se sent-il pas, tout comme nous, obligé à son devoir, et responsable de ses actes? Le seul surveillant que l'élève trouve devant lui est un camarade plus âgé et choisi parmi les meilleurs, un capitaine. Et c'est encore là une marque de confiance en l'enfant : nous prouvons aux capitaines une confiance plus entière en les faisant participer à notre autorité, et en leur donnant une responsabilité non plus seulement individuelle, mais sociale.

A cette confiance l'enfant répond naturellement par la franchise. « Le mensonge n'est pas seulement un vice bas, c'est une preuve de faiblesse et de lâcheté, disait M. Demolins. » Et il voulait qu'aux Roches, comme à Bedales, un élève déclarât de lui-même sa faute et vînt réclamer, ou même proposer, la réparation juste. Que cet effort soit méritoire, je ne le nie point, mais j'affirme qu'il est possible, et un chef de maison pouvait dire cette année à M. Demolins qu'il n'avait jamais eu d'enquête à faire après une faute et que toujours le coupable s'était déclaré.

M. Demolins attachait beaucoup de prix à la franchise du regard dans le « bonsoir » qui suit l'appel. En nous donnant la main, les enfants nous regardent bien en face, et leurs yeux disent, à qui sait les comprendre, tout ce qu'il y a dans leur âme. Un nouveau se reconnaît très facilement : son regard ne sait se fixer, et, s'il se fixe, c'est à terre. Bien souvent, hélas! l'âme n'est pas alors plus franche que le regard, mais la bonne et saine nature reprend vite le dessus sur les déformations de l'internat.

Les nouveaux hésitent quelque temps aussi à faire œuvre d'initiative, mais là encore le bon pli se prend vite. Nous avons laissé deviner déjà quelle initiative les élèves avaient dans l'organisation de leurs temps libres : ils peuvent choisir tel sport qui leur plaît mieux, se donner à tel travail manuel, faire de l'élevage — et ils ne s'en privent pas. Initiative encore dans le

choix des travaux pratiques : ils disposent à peu près à leur gré de trois de leurs après-midi. Initiative enfin dans tout le travail intellectuel. Le mot d'ordre que nous donnait M. Demolins était de respecter et d'encourager partout l'initiative de l'enfant, afin d'obtenir de lui le maximum. « On parle toujours, disait-il, des *points faibles* d'un enfant, mais pourquoi ne pas chercher avant tout son *point fort?* Ici il peut et doit facilement le montrer, car il n'y a pas d'enfant qui n'ait un goût spécial pour un des travaux ou un des jeux de l'École. Ce point trouvé, il faut avoir l'adresse d'y suspendre tout le reste. Là est le secret du succès. »

Pour développer l'initiative des élèves, il nous invitait aussi à leur confier, en toute responsabilité, nos services de maison, et de fait, dans chaque maison de l'École, c'est un élève qui est bibliothécaire, un élève qui est chargé du garage des bicyclettes, etc...

Cette initiative, M. Demolins exigeait qu'elle fût persévérante et énergique. Il insistait autant auprès de ses élèves qu'auprès de ses professeurs sur la nécessité de ces deux qualités maîtresses. L'énergie, il la voulait voir au travail, au jeu, dans l'effort moral. Il s'est occupé constamment de la chasteté des élèves et même des anciens élèves : il voyait dans cette vertu la marque souveraine de la maîtrise de soi et de l'élévation de l'âme. La présence à l'École de dames, et de dames distinguées, lui semblait indispensable, non pas seulement pour donner à l'enfant une idée exacte de la vie réelle, mais pour lui montrer le rôle de la femme dans la vie. L'idéal de la femme est d'être la collaboratrice de son mari, qu'elle doit comprendre, encourager, seconder de son mieux. Le devoir de l'homme est d'estimer avant tout chez la femme les inappréciables qualités de dévouement affectueux, d'intelligence pratique, de joyeuse énergie. La dernière conversation que j'ai eue avec M. Demolins, l'avant-veille de sa mort, portait encore sur ce sujet, et il me redisait le rôle immense de Mme Demolins dans la fondation de l'École, et dans toutes ses entreprises. Car tous ceux qui l'ont connu comprennent qu'il transposait ici dans le domaine de la théorie ce qu'il vivait chaque jour.

Comme il avait le plus grand respect pour les initiatives naissantes et qu'il ne voulait à aucun prix les décourager, il nous demandait, au début de l'École, de ne jamais comparer un enfant à lui-même pour lui montrer nettement ses progrès, et de ne jamais le comparer à des camarades d'une force supérieure, due plus souvent à la nature qu'à l'effort. Ce principe ne fut pas également goûté de tous les maîtres. La comparaison de l'élève avec lui-même reste sans doute la base des jugements portés aux Roches et les prix ne sont jamais attribués que selon ce critère. Mais nous n'avons pas jugé nécessaire et moralement obligatoire de nous priver du puissant levier qu'est l'émulation. Puisque notre but est surtout de faire des hommes « bien armés pour la vie » et que la concurrence est la loi première de cette vie, nous avons cru bon d'y acclimater l'enfant et de lui montrer que, si la moralité exige uniquement l'effort sur soi-même et le progrès dans cet effort, la pratique exige la connaissance et la valeur des autres, et la victoire sur les autres.

Les prix ne sanctionnent pourtant, ai-je dit, que la victoire sur soi. Ils sont peu nombreux. Les punitions, peu nombreuses aussi, sont à vrai dire des *réparations*. Elles sont toujours de même nature que la faute, elles soulignent cette faute et, dans la mesure du possible, rétablissent l'ordre qu'elle a troublé. Une leçon mal sue sera réapprise dans un temps libre, de la mollesse à un exercice physique sera punie par un exercice supplémentaire, un retard dans un lever par une avance dans le lever suivant. La recherche de ces réparations est une œuvre d'initiative pour chaque professeur; M. Demolins nous donna souvent l'exemple de trouvailles très heureuses.

L'éducation morale lui semblait être l'œuvre commune de l'École et de la famille : si la famille ne prépare pas l'enfant à recevoir notre action si elle ne commence pas dès le plus bas âge l'éducation de l'initiative, de l'énergie, de la franchise, nos efforts seront extrêmement pénibles et les résultats extrêmement lents. De même, si pendant les trois mois et demi de vacances, elle ne fait pas même œuvre que nous, si elle défait fil par fil

ce que nous avons tissé pendant le terme, nul de nous ne sera capable de ce travail de Pénélope.

L'éducation religieuse est le complément et le couronnement de l'éducation morale. A cet égard, M. Demolins avait des idées très nettes. La religion doit pénétrer la vie tout entière, guider chacun des actes, vivifier tous les domaines de l'activité. Elle est une règle de vie ; elle demeure, en pratique, le fondement le plus efficace de la morale. En sa qualité d'éducateur, c'est ce rôle de la religion que M. Demolins s'attachait le plus à faire ressortir dans ses discours et dans ses écrits. La religion était pour lui le ressort d'action le plus énergique. Le fait de « vivre sa religion » lui semblait être l'essentiel et l'*unum necessarium*. Il voulait que la plus grande liberté fût laissée à chaque enfant dans sa pratique religieuse ; il repoussait toute contrainte à cet égard.

La religion, telle qu'il la comprenait, avait peu de contact avec la politique ; il tenait essentiellement à ce que les deux domaines fussent radicalement distincts. « Que l'État et que les hommes politiques balayent devant leur porte ! Que le clergé, que tous les clergés balayent devant leur porte ! » disait-il dans sa conférence à la Sorbonne. Comme il pensait sans cesse à l'avenir de nos élèves et à leur attitude dans la vie, il les engageait à séparer nettement leurs convictions morales et religieuses de leurs croyances politiques et sociales. Les luttes actuelles lui semblaient dues à un malentendu regrettable, et il comptait que ses amis et ses anciens élèves ne contribueraient pas à le perpétuer.

Il engageait d'ailleurs très vivement les uns et les autres à rester éloignés de la politique. « On est plus fort hors des fonctions publiques que dans les fonctions publiques, disait-il à la Sorbonne ; voilà la vérité libératrice qu'il faut proclamer sur les toits, » et encore : « Le type qu'il faut produire, qu'il faut encourager et développer, c'est celui de l'homme qui n'est candidat à rien si ce n'est à une vie indépendante. »

Brève histoire de l'École. — S'il croyait à la perfectibilité presque indéfinie des enfants, il rencontra vite, à l'École et

autour de l'École, assez de difficultés pour ne plus croire à celle des hommes faits.

L'École, ouverte en octobre 1899 dans la seule maison du Vallon, avait l'année suivante une maison, un bâtiment des classes et 50 élèves de plus. La troisième année s'ouvrait la Guichardière, avec 25 élèves, la quatrième le Coteau et les Sablons avec 40, puis avec 50 élèves.

De 50 élèves en 1900, le nombre s'était élevé à 162 cette année. Le recrutement n'avait fléchi qu'au moment de l'incendie des Pins et de la réorganisation de cette maison.

Parallèlement à cette marche ascendante du nombre des élèves et à cette multiplication des maisons s'affirmait le progrès de l'organisation matérielle de l'École : des terrains de jeux excellents étaient créés, de beaux tennis, un hangar de gymnastique, des locaux spacieux et magnifiquement éclairés pour les classes avec au centre une grande salle de fêtes, des laboratoires et des salles de travaux pratiques. Chaque année, et pour mieux dire chaque trimestre, apporte une pierre nouvelle à ce splendide édifice devenu une ruche toute pleine d'intense activité.

Le progrès moral, plus difficile à constater, est tout aussi certain. Une sélection se fait, de plus en plus sévère, parmi les élèves ; ceux qui restent se montrent vraiment dignes de la confiance que nous avons en eux.

Le travail, un peu tiède pendant les premières années, justement parce que l'École réagissait contre l'intellectualisme du collège français, est devenu très sérieux, très fécond, tout en restant aussi agréable et aussi vivant.

Les professeurs, parmi lesquels aussi la sélection s'est faite, sont devenus plus stables et sont profondément dévoués à l'École et à son idéal.

Dans cette marche, qui semble si calme et si douce en suivant une ascension constante et normale, on ne devine guère les mille difficultés que rencontra M. Demolins. La constitution du corps professoral fut sans doute la plus grande. Ajoutez à cela que les Écoles nouvelles, qui se créaient un peu partout, nous enlevaient chaque fois quelques professeurs, et jusqu'à ces der-

nières années, la formation de ses maîtres fut pour M. Demolins une œuvre analogue à celle des Danaïdes. Depuis quatre et surtout deux ans, il commençait à se reposer un peu des fatigues et des préoccupations du début; mais la tâche avait été extrêmement rude et a certainement abrégé sa vie.

Les résultats de l'École. — Au point de vue de l'éducation physique, l'action de l'École des Roches est indiscutable et indiscutée.

Longue est la liste — et chaque jour elle s'allonge — des enfants qui, venus aux Roches anémiques et nerveux, en sont partis calmes et robustes. Les normaux qui sont, heureusement, la grande majorité, affermissent tous leur vigueur et leur santé.

Mais ce mouvement en faveur de l'éducation physique ne s'est pas arrêté aux Roches seules. Une grande revue[1], faisant naguère l'histoire de ce mouvement, rangeait avec raison M. Demolins parmi ses tout premiers promoteurs. Les sports s'introduisent dans les lycées eux-mêmes; des clubs de foot-ball se créent dans toute la France. Un sportif était méprisé il n'y a pas vingt ans; aujourd'hui c'est aux sportifs, aux sains et aux robustes que va la faveur de tous.

Des écoles se créent partout à l'imitation des Roches : à Liancourt, Rouen, Bordeaux, etc... on ne parle que d'écoles à la campagne.

Les mensurations et les carnets de santé, critères indispensables d'une bonne culture physique, font leur chemin et ont droit de cité jusque dans les écoles primaires.

L'influence de l'École des Roches au point de vue de l'éducation intellectuelle est plus lente, mais très sensible pourtant.

On constate du reste que ses innovations ne sont pas si dangereuses puisqu'elle fait recevoir autant de bacheliers qu'aucune autre école française, les meilleurs « fours à bachot » y compris. Ses anciens élèves entrent dans de bons rangs à Centrale, aux Hautes Études Commerciales, aux Instituts de chimie et d'électri-

1. La *Revue Encyclopédique Larousse*.

cité de Nancy, aux Facultés des sciences et des lettres. Les scientifiques y font preuve de plus d'aptitudes pratiques et de plus d'esprit d'observation que leurs camarades, les littéraires d'un jugement plus sincère, plus neuf et plus libre.

Si l'on reprenait page par page les programmes de 1902, on y sentirait bien souvent l'influence du livre et de l'École de M. Demolins.

M. Ribot, président de la Commission parlementaire, qui précéda et provoqua cette grande réforme, écrivait à M. Demolins : « Vous avez plus fait pour la réforme de nos lycées et de nos collèges que tous les discours et que tous les écrits. » Et ces paroles, il les écrivait après avoir visité en détail l'École des Roches. Je citerai en particulier l'importance très grande, et toute nouvelle, donnée aux langues vivantes et aux sciences. L'introduction de la méthode directe pour les premières et la substitution du concret à l'abstrait, de l'expérience à la théorie pure dans l'enseignement des secondes, s'inspire directement des idées chères au fondateur des Roches. Et l'action exercée par l'École sur l'enseignement français n'est pas près de finir; elle continuera à jouer le rôle d'éclaireur et de soldat d'avant-garde, et à servir de guide à ses sœurs plus timides ou d'une marche plus lente.

J'ai essayé de montrer comment l'École comprenait l'éducation morale, et comment le rôle éminent du professeur lui donnait une valeur et une dignité toute nouvelle en même temps qu'il avait sur l'élève la plus heureuse et la plus profonde influence. Nul n'a plus contribué que M. Demolins à rendre le maître respectable et l'enfant chose sacrée.

Il en fut d'ailleurs récompensé bien vite d'un côté par la reconnaissance et l'amitié que montraient à lui et à ses professeurs les parents des élèves, d'un autre côté par l'élévation morale des « anciens » de l'École. Tous ont un idéal d'action et cherchent à faire œuvre utile. Un certain nombre d'entre eux (et les plus âgés ont vingt-deux ans), gagnent leur vie ou sont entrés déjà dans l'industrie ou le commerce. La majeure partie choisit, suivant le vœu de M. Demolins, les carrières produc-

tives et qui exigent de l'énergie : agriculture, industrie et commerce. Ils ne craignent pas de s'expatrier : il y en a en Angleterre, en Allemagne, au Canada, aux États-Unis. Et j'en sais qui ne se contentent pas de penser à leur développement personnel et saisissent toutes les occasions de développer et « d'élever » ceux avec lesquels ils se trouvent en contact.

Dans le *Journal* de 1905 et dans celui de cette année, M. Demolins notait avec joie quelques-uns des traits distinctifs de nos anciens élèves : leur tendance à choisir de préférence des professions indépendantes — leur désir de débuter dans une carrière le plus rapidement possible — leur aptitude à prendre la première situation qui s'offre et à l'abandonner dès qu'ils en trouvent une plus avantageuse.

L'idéal de ces jeunes gens devient heureusement l'idéal d'un certain nombre de Français. Les fonctions publiques commencent à avoir moins de candidats ; l'industrie et le commerce sont au contraire beaucoup mieux « portés » qu'autrefois et nul ne se choque de voir les plus « beaux » noms de France sur des prospectus industriels.

Je ne prétends pas que M. Demolins et l'École des Roches soient les seules causes de ce courant de rénovation ; mais ils y ont leur part qui est très grande.

C'est par une parole d'optimisme que M. Demolins voulut clore sa conférence à la Sorbonne, où il avait dit avec beaucoup d'esprit, mais beaucoup de fermeté, tant de vérités dures. C'est cette pensée toute pleine d'espoir que nous voulons redire à la fin de cette étude.

« Le jour où l'éducation nouvelle, répandue, propagée sur tous les points du territoire, aura donné les résultats qu'elle porte en elle, ce jour-là, Messieurs, c'est nous qui serons supérieurs aux Anglo-Saxons.

« Nous leur serons supérieurs, parce que nous nous serons assimilé leur force sociale, sans avoir perdu nos qualités françaises, nos qualités latines. Elles sont trop profondément enracinées en nous, et depuis trop de siècles, pour que nous puissions avoir la moindre crainte à ce sujet. Elles tiennent solidement.

« A nous Français, à nous Latins, l'aptitude incomparable à la généralisation, l'esprit de méthode et la clarté de l'esprit, l'éloquence chaude et convaincante. A nous la gloire de donner à une idée la forme la plus claire et la plus saisissante, de la vulgariser, de la rendre compréhensible pour les intelligences plus lourdes que n'a pas touchées l'esprit latin ou l'esprit grec, de la jeter à travers le monde, quelquefois il est vrai comme une torche, mais souvent aussi comme un flambeau.

« Il y a une forme de patriotisme qui consiste à s'admirer soi-même et à tomber en se drapant, à la façon espagnole : c'est la mauvaise forme.

« Il y a une autre forme, — c'est la bonne, — qui consiste à emprunter aux autres ce qu'ils ont de meilleur et à devenir ainsi supérieurs à eux[1]. »

Il fut l'apôtre enthousiaste de ce patriotisme éclairé, et nul plus que lui n'a cherché à rétablir la supériorité des Français.

G. Bertier.

1. *Éducation nouvelle*, 418-419.

LES DERNIERS TRAVAUX

Ce n'est guère que dans les dernières années de sa vie qu'Edmond Demolins se préoccupa sérieusement des progrès à apporter à la méthode de la science sociale. Au premier abord, cela peut sembler étrange, de la part d'un homme qui consacrait toutes ses pensées à cette science, mais cela s'explique aisément, si l'on veut envisager les choses de plus près.

Lorsque Henri de Tourville eut inventé sa Nomenclature, qui faisait faire un pas immense à la méthode d'observation, la science fut comme renouvelée ; pendant longtemps, on eut assez de travail à tirer parti de ce nouvel outil. De longtemps, personne ne songea plus à améliorer la méthode qui était à la hauteur de sa tâche. Tout le monde ne songeait qu'à utiliser cet outil merveilleux, clef de la fécondité remarquable des travaux de la première période de la science sociale.

Pendant cinquante ans, la monographie de famille avait suffi. La Nomenclature ne suffit que pendant vingt ans, parce que la science progressa plus rapidement. Au bout de ce laps de temps, un nouveau progrès était nécessaire. Aussi, après la mort d'Henri de Tourville, l'on vit bientôt Edmond Demolins abandonner ses travaux de description ou de synthèse, ses œuvres de vulgarisation ou de réforme, pour se consacrer, presque uniquement, à l'amélioration de la méthode.

Nous disons *presque uniquement*.

Nous ne disons pas, uniquement, quoique sans doute il eût voulu pouvoir le faire ; une partie de ses efforts dut être réservée pour le travail de concentration et de mise au point des études diverses entreprises par les collaborateurs de la science sociale. Une autre partie était absorbée par l'École des Roches ; mais, précisément à cette époque, son temps était devenu en partie disponible dès que l'École, ayant surmonté la période de création, commençait à fonctionner régulièrement.

Mais toute cette partie disponible lui fut réservée, et invariablement sa pensée se reportait sur cette question précise : comment perfectionner la méthode ?

C'est à cette époque de sa vie que j'ai connu M. Demolins.

Je n'ai pas connu le Demolins de la *Réforme sociale*, ni celui des temps héroïques de la *Science sociale ;* et, si j'ai connu l'administrateur de l'École des Roches, je n'en ai pas connu le créateur.

Je n'ai connu que le Demolins des répercussions ; c'est de celui-là seul que je parlerai. Des plumes autorisées nous ont fait connaître les autres faces de cet homme étonnant, mais il est de mon devoir de révéler le Demolins que je suis seul à bien connaître, parce que seul j'ai eu la chance de vivre la vie intellectuelle de ses deux dernières années.

Ce n'est pas à la légère que j'ai caractérisé cette dernière phase de sa vie par ces mots : le Demolins des répercussions. Répercussions ! ce mot était devenu le centre de ses pensées. Il ne jugeait plus la valeur d'un livre et d'un manuscrit que par la quantité de répercussions qui s'y trouvaient. Et il fallait voir son mépris éclater quand il disait : « Ne lisez pas cet ouvrage ; vous perdriez votre temps : on n'y rencontre pas une seule répercussion ! » Et il fallait voir aussi son sourire de contentement quand je l'appelais l'Homme-Répercussion ou la Répercussion faite Homme ! — ou que je lui disais : « Il sera bien difficile de vous élever une statue, car, comment pourrait-on arriver à personnifier l'idée de la répercussion ?... »

Si le Demolins des répercussions n'est pas un mythe, il n'en

avait pas moins son charme. Il eut même ses temps héroïques. C'était l'époque où nous avions fait la gageure de trouver au moins une nouvelle répercussion par jour! On les cherchait les soirs d'hiver, dans les flammes du foyer du hall de la Guichardière! Et l'été, on croyait les trouver sous les feuillages du parc, ou sur les bords de l'Iton!

Et la nuit où il vint frapper à la porte de ma chambre, en criant : « J'ai trouvé! » Et moi, me réveillant en sursaut, de crier : « Quoi? » — « La famille particulariste excitée. » — « C'est vous qui êtes excité. » Et le lendemain, grâce à l'ingéniosité des élèves de « la Guiche », cette scène faisait l'objet d'une charade.

Non, la vie du savant n'était pas sans charme, et je puis dire que mon séjour à la Guichardière fut, parmi les époques de ma vie, l'une des plus délicieuses et des plus profitables. Mais, hélas! il n'est de charme si beau qui n'ait une fin...

I. — LES PROGRÈS DE LA MÉTHODE.

Si la répercussion forme l'idée centrale autour de laquelle les efforts du Maître ont travaillé, on ne peut cependant pas dire qu'elle résume tout le progrès accompli. L'idée des répercussions ne quitte jamais sa pensée, mais elle a été préparée, antérieurement, par d'autres éléments, et s'est ensuite combinée avec d'autres idées. Elle a fait irruption un peu partout, de sorte que, pour être clair, nous devrons prendre un à un tous les éléments de la méthode, et voir les progrès accomplis dans chacun d'eux. En d'autres termes, nous devons démonter l'outil pièce par pièce, et examiner chacune d'elles en détail. Nous verrons mieux ainsi ce qui manquait à la Nomenclature, et pourquoi Edmond Demolins a été amené à combler les lacunes qui existaient encore dans la méthode.

Au fond l'on peut dire que la méthode scientifique est une : elle est la même dans toutes les sciences d'observation. Qu'il

s'agisse de constituer la physique, la chimie, la zoologie, la botanique ou la science sociale, le travail mental du savant se fait suivant le même mécanisme. Mais on peut ignorer comment se fait exactement une œuvre scientifique ; on peut le savoir imparfaitement ; on peut le connaître dans tous ses détails. Dans le premier cas, le savant a l'intuition de la méthode ; il a reçu le génie comme don naturel en naissant, et ne s'analyse pas. Mais il ne peut transmettre son procédé, et il faut attendre l'apparition d'un nouvel homme de génie.

Dans le dernier cas, au contraire, quand la marche à suivre est connue, un plus grand nombre d'hommes peuvent se mettre à la besogne, et le génie lui-même voit sa puissance décupler. La science devient impérissable. L'on pourrait donc dire que l'amélioration de la méthode est moins une amélioration de fait, qu'une connaissance plus exacte du procédé. Ceci explique comment Le Play, Henri de Tourville et d'autres ont formulé des répercussions sans le savoir. Les livres de Demolins en fourmillent, et cependant, à l'époque où il les publia, il n'avait pas encore inventé sa méthode des répercussions. On trouve aussi des répercussions dans les ouvrages étrangers à notre école ; on en trouve même parmi les auteurs anciens.

J'ai moi-même relevé des centaines de répercussions dans les monographies des *Ouvriers européens* et des *Ouvriers des Deux Mondes*. Les élèves de la Section spéciale de l'École des Roches ont noté celles qui se trouvent dans certains travaux de MM. de Préville, de Rousiers, d'Azambuja, Bureau, etc. On peut en tirer de Montesquieu, de Taine, et d'autres encore.

Malheureusement ces répercussions, pour nombreuses qu'elles soient, sont éparses et sans liens. On ne possédait aucun moyen de les classer méthodiquement. Edmond Demolins a fait mieux que de donner un nom nouveau à une vieille chose, il a donné le moyen de classer scientifiquement les répercussions connues ; il a appelé l'attention des futurs observateurs sur la nécessité de trouver les répercussions sociales ; et ainsi, il a rendu, et surtout il rendra dans l'avenir, les efforts plus fructueux.

Comme le disait Henri de Tourville [1], la méthode scientifique comprend trois opérations : l'analyse, la comparaison et la classification. Mais il y a plusieurs manières d'effectuer ces opérations, et il semble que ce soit par la découverte de manières nouvelles que la science progresse.

Elle progresse aussi par une précision de plus en plus grande dans chacune de ses opérations, comme le montre le perfectionnement de la méthode monographique.

L'*analyse* d'une société consiste dans l'observation des éléments simples qui composent cette société. Ces éléments simples ont été appelés les *faits sociaux* ou les phénomènes sociaux. Henri de Tourville a dressé la liste des faits sociaux dans sa Nomenclature, en les rangeant dans l'ordre de la complication croissante.

La *comparaison* se fait en rapprochant les éléments simples d'un type nouveau de celles d'un type connu pris comme base de comparaison, ou, si l'on veut, comme unité. Le type choisi comme unité, comme point de comparaison, est la société la plus simple connue, celle des Pasteurs nomades. Là, la famille ouvrière se suffit à elle-même, et absorbe toutes les fonctions sociales. Ces dernières lui sont successivement enlevées pour être remplies par des organismes spéciaux, au fur et à mesure de la complication sociale croissante.

La *classification* est le point d'aboutissement de la comparaison. C'est la mise en ordre, non pas des faits sociaux, mais des sociétés humaines elles-mêmes. Le fascicule, publié en janvier 1905 par Demolins, est consacré à ce genre de classification.

On comprend que, pour pouvoir classer les types sociaux, il faut comparer entre eux, non pas les faits sociaux, mais les types eux-mêmes. Il faut donc faire la synthèse des types sociaux avant de les comparer. La Nomenclature, instrument d'analyse, ne permet pas de faire la synthèse. C'est cette lacune que les répercussions devaient combler.

1. *La science sociale est-elle une science?* — *Sc. soc.*, I, p. 16 à 18.

Au début de la science, Henri de Tourville a cherché à classer les faits sociaux; dans une période plus avancée, Edmond Demolins a cherché à classer les sociétés elles-mêmes. On sait que Le Play avait ébauché prématurément une classification des sociétés, à une époque où les faits connus et analysés étaient encore en trop petit nombre.

A une époque plus récente encore, Edmond Demolins a essayé de classer, non plus les faits sociaux ou les sociétés, mais les répercussions. Cette classification devait se faire à l'aide d'un Répertoire. Voilà donc deux modes différents de classement : la Classification sociale et le Répertoire.

La Classification sociale, c'est le classement des sociétés;

Le Répertoire, c'est le classement des répercussions.

Avant l'invention des répercussions, Demolins avait essayé un classement des faits sociaux dans l'ordre de la Nomenclature.

Nous ne pourrons bien comprendre l'œuvre du Maître, qu'en étudiant séparément les progrès accomplis dans chacune de ces voies. Et nous ne permettrons à ces progrès d'atteindre toute leur ampleur qu'en retrouvant les points de contact qu'elles ont entre elles.

Dans l'exposé, nous adopterons l'ordre suivant :

1° La Nomenclature;

2° Le Répertoire;

3° La Classification sociale.

Cet ordre est le plus logique, puisque le Répertoire utilise la Nomenclature, tandis que la classification part d'un tout autre point de vue. Nous y ajouterons un quatrième paragraphe sur le rôle de l'hypothèse dans la science.

La Nomenclature et l'évolution des phénomènes sociaux. — Comme nous venons de le dire, la *Nomenclature* est un cadre permettant de classer les faits sociaux dans l'ordre de la complexité croissante.

J'ai donné dans le *Bulletin*[1], une définition du *fait social :* c'est

1. 27e livr., p. 97.

l'élément simple qui entre dans la constitution des groupements humains. Il joue le même rôle que l'atome en chimie.

La Nomenclature est un instrument incomparable pour l'analyse d'une société humaine. Oserions-nous dire qu'il est parfait? Henri de Tourville le jugeait lui-même insuffisant pour l'analyse parfaite des faits concernant la vie publique. D'accord avec lui, Robert Pinot avait essayé de préciser davantage les parties relatives à l'État et à la Cité.

Mais, si la Nomenclature est un outil d'analyse presque parfait, elle ne résout pas, avec la même précision, le problème de la synthèse. Edmond Demolins, dont l'esprit fut toujours hanté par le travail de synthèse, devait bientôt s'en apercevoir. C'est ce qui l'amena à faire progresser la méthode.

Demolins ne se servit guère de la Nomenclature pour analyser sur place un type social quelconque. Il y a cependant quelque part dans les greniers de la Guichardière, des notes qu'il a relevées par l'observation directe d'une famille ; elles contiennent les éléments d'une monographie, mais il n'a jamais voulu les publier.

Son grand rôle a consisté en ceci : la concentration et la mise en ordre des observations des divers enquêteurs sociaux. De là, son souci constant de trouver des cadres pour le classement méthodique des éléments sociaux.

Tout naturellement sa première pensée fut de ranger les faits dans l'ordre de la Nomenclature.

Voici à quoi ce travail aboutit :

Un fait social relatif à un pays quelconque vient se placer à côté des faits analogues relevés dans les autres pays. Ainsi se dégage l'évolution de ce fait dans les diverses sociétés. C'est ainsi que Demolins dégagea, en 1905, la façon dont évolue la littérature dans des milieux différents, et l'on peut appliquer la même méthode aux autres phénomènes : religion, salaire, autorité paternelle, etc.

Toutefois, l'on voit de suite qu'un terme manque pour arriver à formuler la loi de l'évolution de ce phénomène, c'est la cause. Sans doute, cette cause, c'est l'état social des milieux considérés.

Le changement dans l'état social est la cause; le changement de la littérature ou de la religion, etc.) est la conséquence. Il y a un lien entre les deux, et ce lien n'apparaît pas toujours bien clairement, parce que l'état social n'est pas un phénomène simple; c'est, au contraire, un agrégat d'éléments simples, dont un seul est la cause des changements observés. Quand on a un élément simple comme cause, et un élément simple comme conséquence, on a une répercussion [1].

La décomposition en répercussions simples est aussi indispensable à la connaissance des réactions sociales complexes, que la décomposition en faits sociaux simples l'était, pour arriver à la connaissance de la structure d'une société.

Le Répertoire. — Nous venons de définir la répercussion, l'action d'un fait social sur un autre. C'est ce que l'on a appelé plus ou moins vaguement une réaction sociale; mais ce terme, réaction sociale n'était pas rigoureusement défini, et voulait souvent dire une réaction complexe, plutôt qu'une répercussion véritable ou réaction simple; ce mot fut exactement défini, au cours de science sociale, à la Section spéciale de l'École des Roches, au début de l'année 1906. Dès ce moment, Demolins avait déjà conçu l'idée de faire un Répertoire des répercussions connues.

Depuis longtemps déjà, il était préoccupé de l'idée de rassembler les éléments épars de la science sociale, et de les ranger dans une espèce de classeur, où l'on pourrait aisément les retrouver.

L'idée lui vint donc de classer les répercussions dans l'ordre de la Nomenclature. Telle est l'origine du fameux *Répertoire des répercussions*, commencé à cette époque, et qui ne doit jamais être terminé, puisque les nouvelles répercussions viendront constamment s'ajouter à celles déjà enregistrées. Actuellement, il y a plusieurs milliers de répercussions enregistrées. Le noyau du Répertoire existe donc, mais il n'est pas publié. Chaque répercussion est formulée sur une fiche spéciale, et cette fiche est

1. 27e livr., p. 98.

classée dans le compartiment de la Nomenclature qui lui convient.

Mais ici, une difficulté se présente. Toute répercussion comprend deux termes, la cause et l'effet. Faut-il ranger la répercussion dans le compartiment de la cause, ou dans celui de la conséquence? Si, par exemple, nous prenons la répercussion suivante : *En Mongolie, l'art pastoral nomade produit la famille patriarcale pure*, on voit que la cause (art pastoral nomade) est un phénomène de travail, tandis que la conséquence (famille patriarcale pure) est un phénomène de famille. Cette répercussion doit-elle être classée au travail ou à la famille? Edmond Demolins n'a pas voulu résoudre cette question *à priori*. Son intention était d'essayer ce que chacun de ces deux classements donnerait, de ne conserver que celui des deux qui conduirait à un résultat quelconque, de les conserver tous les deux s'ils aboutissaient chacun à faire voir les choses sous un jour particulier et fécond.

Chaque répercussion a donc deux fiches différentes et le répertoire est double : le premier comprend le classement des fiches d'après la cause ; le second, le classement d'après l'effet.

Pour la rapidité du classement, on indique sur chaque fiche le compartiment de la Nomenclature où elle doit trouver place. Voici comme exemple les deux fiches de la répercussion citée plus haut :

I[1]

TRAVAIL SUR FAMILLE

En Mongolie, l'art pastoral nomade produit la famille patriarcale pure.

Sc. soc., I, 31.

I

FAMILLE SUR TRAVAIL

En Mongolie, l'art pastoral nomade produit la famille patriarcale pure.

Sc. soc., I, 31.

La fiche de gauche est classée dans le casier du travail, à la division I (simple récolte) et à la subdivision 1 (pâturage). Elle

se trouvera donc à côté des autres fiches relatives à l'art pastoral.

La fiche de droite, au contraire, se trouvera dans le casier de la Famille, à la division I (Famille patriarcale). D'après la Nomenclature, cette division comprend neuf subdivisions : père, mère, enfants, etc. Comme on ne peut la ranger dans aucune d'elles, on la placera dans une dixième case où se trouvera réuni tout ce qui a trait à la famille patriarcale d'une façon générale.

En dessous du texte, se trouve la référence au volume d'où la répercussion a été extraite : *Sc. soc.*, I, 31, veut dire que la répercussion a été indiquée dans le tome I, page 31 de la première série de cette Revue.

On comprend l'utilité du Répertoire. Grâce à lui, on arrive à dégager mécaniquement la loi d'évolution de chaque phénomène. Nous avons vu que le classement des phénomènes dans l'ordre de la Nomenclature tendait au même résultat, mais d'une façon moins mécanique, moins complète. En effet, il manque alors l'un des termes, et il faut un effort d'esprit pour le trouver, et cet effort aboutit le plus souvent à un résultat vague, confus.

Le Répertoire dégage les lois des phénomènes d'une façon mécanique. Automatiquement, le classement amène les mêmes répercussions côte à côte, et, par la comparaison, elles se corrigent et se précisent mutuellement. L'on peut alors formuler la loi générale d'une façon précise.

En d'autres termes, une répercussion est l'ébauche d'une loi ; la loi est une répercussion à la fois généralisée et précisée. Il y a donc un troisième répertoire à faire, celui des lois, et c'est le plus important, le seul peut-être qui doit être publié. Les répertoires des répercussions sont plutôt des éléments de travail, d'étude ; ils sont constamment susceptibles d'être revisés et corrigés. Le Répertoire des lois est en quelque sorte, le tableau des résultats connus.

Demolins avait commencé dans le *Bulletin*[1] la publication du

1. Livraisons 33, 34, 35, 36, 37 et 38.

Répertoire des lois classées non pas d'après la cause, mais d'après la conséquence, parce que, par la pratique, ce point de vue lui avait semblé être le plus fécond. La partie publiée commence au Travail et finit au Patronage. Dans chaque compartiment, les lois ont un numéro d'ordre. La loi VI5, par exemple, veut dire la cinquième loi du sixième compartiment (Patronage). La publication du Répertoire des lois devait se continuer dans le *Bulletin*. Heureusement, il est complètement rédigé de la main du Maître, et peut être publié.

La Classification sociale et les tableaux synoptiques. — Nous venons de voir ce que donne le classement d'après la Nomenclature; mais l'on peut envisager les choses d'un autre point de vue, et classer les mêmes éléments (faits ou répercussions) dans l'ordre géographique. Nous arriverons alors à dégager, non plus les lois sociales, mais les types sociaux.

Dans son livre célèbre, *Comment la route crée le type social*, Demolins fit un premier essai de classification des sociétés humaines. Cet ouvrage, très remarquable à tous les points de vue, représente un effort considérable, mais la méthode de travail employée par l'auteur n'apparaît pas clairement aux yeux du lecteur. Il y avait là une lacune à combler pour tracer la voie aux travailleurs futurs. C'est ce que Demolins fit peu à peu.

En janvier 1905, il publie *La classification sociale* ou classement des faits sociaux dans l'ordre géographique. L'idée des répercussions n'apparaît pas encore. Les effets ne sont pas systématiquement reliés aux causes. C'est pourquoi on ne voit pas clairement la raison de l'ordre dans lequel les types sont rangés.

Il y avait une lacune à combler et, là encore, l'idée des répercussions devait faire surmonter la difficulté.

En effet, grâce aux répercussions, on peut arriver à faire la synthèse d'un type social. C'est ce que nous allons montrer.

En janvier 1904, Edmond Demolins essayait déjà de montrer comment on peut faire la synthèse d'un type social[1], mais mani-

1. *Sc. soc.*, 2e série, 1er fasc., p. 69.

festement, le procédé est incomplet: il manque de rigueur, et il reste une place trop grande au tour de main, à l'intuition.

Nous le répétons, ce n'est qu'en 1906, après que l'idée des répercussions eut pris corps, que le procédé se précisa dans l'esprit du Maître.

A cette époque, il m'avait chargé de relever les répercussions des *Ouvriers européens* et des *Ouvriers des Deux Mondes*. Lorsque j'eus réuni un certain nombre d'entre elles, il apparut clairement, qu'un fait social qui, dans une répercussion donnée, agit comme cause, devient une simple conséquence d'une autre cause, dans une autre répercussion.

Ainsi, par exemple, dans la répercussion citée plus haut, l'art pastoral nomade agit comme cause, parce que c'est lui qui produit le groupement en familles patriarcales pures. Mais ce même art pastoral n'est lui-même qu'une conséquence, dans la répercussion suivante : *En Mongolie, la steppe développe l'art pastoral nomade.*

En d'autres termes, si l'on réunit toutes les répercussions relatives à la Mongolie, on voit qu'elles s'enchaînent mutuellement. De proche en proche, on remonte de la Famille au Travail et du Travail au Lieu. Là, dans le Lieu, l'on est en présence de causes absolues, au moins pour la science sociale. Là, son domaine s'arrête pour céder la place à la géologie, à la climatologie, etc.

Ainsi se trouve réalisée la synthèse du type mongol. Si l'on range les répercussions relatives à un même type social, dans l'ordre où elles s'engendrent les unes des autres, on forme un *tableau synoptique*, qui donne, en un seul coup d'œil, le résumé de ce type.

La première application de ce procédé a été faite par M. Paul Roux, pour le type du Bauer du Lunebourg[1].

La pratique montra qu'il y avait lieu, pour ce type, de faire deux tableaux synoptiques, montrant l'état social avant et après le

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 23e fasc.

développement des transports. Les études qui suivirent imposèrent la même nécessité, et ainsi fut démontré, d'une façon péremptoire, le bouleversement profond causé partout par la transformation des moyens de transports réalisée depuis un siècle.

Dans cette voie, c'est ici que l'œuvre du Maître s'est arrêtée, mais il comptait la reprendre incessamment, après avoir fini le Répertoire des lois sociales.

Momentanément absorbé par ce dernier travail, mais ne voulant pas que la science s'arrêtât dans aucune direction, il chargea les élèves de la Section spéciale de dresser les tableaux synoptiques, et c'est avec orgueil qu'il aimait à citer les nombreux tableaux de la Grèce ancienne, dressés par G. Ferrand, d'après l'étude de G. d'Azambuja. J'ai moi-même appliqué ce procédé aux travaux relatifs à l'Enquête sociale sur le Pays dont il m'avait spécialement chargé. Je dois dire qu'il mettait toujours la dernière main à ces tableaux.

Également pour les mêmes raisons, il me chargea, entre temps, de creuser plus profondément le procédé de synthèse, et c'est ainsi que je suis arrivé à préciser certains points qui ont été exposés dans le *Bulletin*.

Le rôle de l'hypothèse. — L'on voit, par ce qui précède, que les progrès de la méthode ont pour résultat de rendre les procédés plus mécaniques, plus automatiques. Il y a de moins en moins nécessité d'avoir recours à des efforts d'imagination. Est-ce à dire que ces derniers sont appelés à disparaître totalement? Nous ne le croyons pas; il n'en est ainsi dans aucune science. Il reste toujours un coin où l'hypothèse garde son rôle.

C'est pourquoi Demolins qui, nous l'avons vu, fit tous ses efforts pour augmenter la part de ce que l'on pourrait appeler l'automatisme dans la méthode, était en même temps le grand avocat de l'hypothèse.

Que l'on relise les lignes qu'il écrivait à ce sujet en janvier 1904[1], l'on verra le rôle que l'hypothèse doit jouer dans

1. Sc. *soc.*, 2e ser., 1er fasc., p. 74.

l'observation. En effet, d'après la méthode monographique de Le Play, c'est la famille qu'il faut étudier. Or, il est évident que la connaissance de telle ou telle autre famille en particulier est de peu d'intérêt pour la science. Ce qui est intéressant, c'est de connaître un type social. Il faut donc trouver une famille représentative du milieu social que l'on veut étudier. Cela est facile pour les populations simples, parce que là toutes les familles se ressemblent. Il n'en est plus de même pour les populations compliquées; si l'on prend une famille au hasard, il y a bien des chances pour qu'elle ne représente pas l'état social du pays, ou pour qu'elle ne le représente que très imparfaitement.

Il faut donc un fil conducteur préalable. Ce fil conducteur peut être donné par l'hypothèse. Avant de partir, l'observateur recueillera donc toutes les données qu'il pourra se procurer sur le pays qu'il se propose d'étudier. A l'aide de ces données, il fera une hypothèse plausible sur la constitution sociale de ce pays. Arrivé sur place, il cherchera une famille-type selon son hypothèse et il verra si cette dernière résiste aux faits. En appliquant ce procédé, Demolins a montré que, pour étudier le type normand, il faudrait choisir une famille de paysans herbagers dont un des membres au moins se livrerait à la fabrication à domicile et, de préférence, à la fabrication d'objets en fer, sous le régime de la fabrication collective[1].

Poussant les choses plus loin, il a divisé la Normandie en plusieurs pays, et, pour chacun d'eux, a émis une hypothèse sur sa constitution sociale. Ainsi, pour le pays d'Auge, par exemple, il faudrait prendre une famille s'adonnant à l'engraissement du bétail[2].

Edmond Demolins a consacré une grande partie de son cours de science sociale à la Section spéciale de l'École des Roches, en 1906, à l'étude générale du type normand et de ses variétés. Il y a là des documents précieux pour ceux qui voudraient s'a-

1. *Sc. soc.*, 2e sér., 1er fasc., p. 79.
2. *Ibid.*, p. 34.

donner à des études monographiques de familles sur cette région.

Sans doute, des études monographiques arriveront à redresser certaines de ces hypothèses, mais celles-ci n'en n'auront pas moins rendu un service précieux à l'observateur. Voici du reste ce qu'écrivait Demolins à ce sujet [1] :

« Il est préférable évidemment de tomber du premier coup sur l'hypothèse exacte; mais cela n'est pas nécessaire, et c'est le plus souvent impossible, au moins en ce qui concerne les détails. En effet, le but de l'hypothèse n'est pas de donner une solution, mais d'aider à la découvrir, ce qui est bien différent. Si elle se trouve fausse, elle se rectifie par l'observation même. Elle porte ainsi en elle son contrôle et son correctif. »

Voilà un premier rôle de l'hypothèse; mais il en est un second que Demolins a énormément développé, quoiqu'il n'en parle pas dans son article sur la Méthode. Le premier pourrait s'appeler l'hypothèse dans l'observation; le second pourrait être appelé l'hypothèse dans les conclusions, ou plutôt dans la description du type.

Expliquons-nous.

Quand, par l'observation monographique, on est parvenu à corriger tant bien que mal l'hypothèse émise préalablement, il faut conclure, et c'est autour de cette conclusion, prise comme phare directeur, que l'auteur doit exposer son sujet. Sans doute, on se trouve sur un terrain ferme quand on peut expliquer entièrement un type d'après le Lieu actuel. Mais, en fait, il est rare qu'un état social quelconque dérive uniquement du Lieu actuel. Presque toujours, le Lieu antérieur, — la Route suivie à l'origine, — joue un rôle important. En d'autres termes, c'est la question des origines qui se pose.

Nous avons dit plus haut que, lorsqu'on range les répercussions dans l'ordre où elles s'engendrent, on remonte de proche en proche jusqu'aux causes constitutives du type. Nous

1. *Sc. soc.*, p. 76 et 77.

les avons appelés *causes génériques*. Or, la pratique montre que les causes génériques d'un type sont de deux genres[1] :

1° Celles qui dérivent du Lieu : sol, sous-sol, etc.;

2° Celles qui dérivent des origines de la race.

Il est évident que les répercussions ayant donné naissance à un type, ne peuvent plus tomber sous l'observation actuelle. On ne remonte pas jusqu'au bout de la chaîne, et il y a lieu de faire une hypothèse plausible d'où puisse partir la série des répercussions connues.

Cette hypothèse subsistera tant que des faits nouveaux ne viendront pas la renverser. Toutes les sciences procèdent ainsi, et la science sociale ne peut opérer autrement.

L'une des plus belles applications de ce genre d'hypothèse, faite par Edmond Demolins, a été l'explication du type franconien par la civilisation de l'étain. Nous renvoyons à ce sujet à l'étude de M. Arqué[2], publiée en mai 1906. Rappelons aussi les nombreuses hypothèses dont fourmillent *Les Français d'aujourd'hui* et *Comment la route crée le type social.*

Sans doute, ce n'est pas lui qui a inventé le rôle de l'hypothèse, mais il y a eu souvent recours, et c'est sous son impulsion que beaucoup d'entre nous l'ont employée.

Toutefois il convient de ne jamais oublier qu'une hypothèse est une hypothèse, et il faut toujours soigneusement distinguer entre l'hypothèse et le fait prouvé.

II. — LE MANUEL DE SCIENCE SOCIALE.

Nous avons dit que, depuis un an environ, Edmond Demolins avait abandonné le travail de perfectionnement de la Méthode, pour se consacrer à la rédaction du Manuel, devenue possible, grâce aux derniers progrès accomplis. Par suite de sa vie retirée à la campagne, les derniers progrès réalisés n'avaient atteint que très imparfaitement le gros public;

1. 27e liv., p. 99.
2. *Sc. soc.*, 2e sér., 25e fasc.

et ces progrès avaient été trop considérables pour pouvoir être expliqués dans un exposé succinct. De là, la nécessité du Manuel.

La mort est venue le surprendre au milieu de ce travail dont il avait, depuis longtemps, conçu l'exécution.

On sait qu'il considérait son livre *Comment la Route crée le type social*, comme un premier essai de Manuel; mais il est bien incomplet, si on le compare à l'œuvre qu'il venait d'entreprendre.

En janvier 1905, il publie le fascicule sur la Classification, résumant dans l'ordre géographique tous les faits cités dans la première période de la Revue.

En même temps, il réunissait, dans un autre travail non publié, les mêmes faits classés dans l'ordre de la Nomenclature. Enfin, nous avons vu, par la petite étude sur l'Évolution de la littérature, qu'il cherchait également, dès cette époque, à se rendre compte des lois de l'évolution. Ces trois points de vue, nous les retrouverons dans le Manuel. Mais, dans ce dernier, il y a en plus l'idée des répercussions.

En février 1906, il publie sa brochure sur l'*État actuel de la science sociale*, qui n'est qu'un essai de plan de Manuel, tel qu'il le concevait alors dans son esprit. L'idée des répercussions commence à s'y montrer.

Quelques mois plus tard, il arrivait enfin au plan définitif du Manuel.

Il devait être précédé d'une introduction sur les origines de la science sociale, et devait comprendre les quatre parties suivantes :

I. La Méthode sociale ;

II. L'Évolution des phénomènes sociaux;

III. L'Évolution des sociétés humaines;

IV. Les applications aux problèmes sociaux.

Examinons chacune de ces subdivisions.

Tout d'abord l'Introduction, intitulée *Les Origines de la science sociale*, devait rappeler brièvement l'œuvre de Le Play et celle d'Henri de Tourville. Il avait rédigé quelques pages à ce sujet

et une partie de sa brochure sur l'état actuel de la science sociale devait venir s'y intercaler.

La première partie du Manuel devait être intitulée : *La Méthode sociale*, et comprendre les trois chapitres suivants :

1° *La Nomenclature* (Explication de l'ordre et du sens des divisions de la Nomenclature).

2° *Les Répercussions sociales.*

3° *Comment on s'élève de la monographie de famille à la monographie des sociétés.* Il se proposait de prendre comme exemple la famille grecque de Makri.

Dans cette première partie, il devait résumer les articles de M. Robert Pinot sur la Nomenclature, et développer celui que j'ai moi-même publié dans le *Bulletin* sur les répercussions et les lois sociales. Il n'en avait pas encore commencé la rédaction.

La deuxième partie, *l'Évolution des phénomènes sociaux*, est, au contraire, entièrement rédigée, et a été publiée en partie dans le *Bulletin*. Cette partie constitue ce que nous avons appelé plus haut le Répertoire des lois sociales[1], et comprend la classification des lois d'après leurs conséquences rangées dans l'ordre de la Nomenclature. Nous avons parlé plus haut de ce travail ; nous n'y reviendrons pas.

La troisième partie, *l'Évolution des sociétés humaines*, devait comprendre la classification des types sociaux. Il faut le comprendre comme un résumé de la Route, mis au point. Cette partie n'est pas rédigée. Il devait en commencer la rédaction après les vacances. Dans ce but, dans son cours de science sociale à la Section spéciale de cette année même, il avait fait préparer par ses élèves toute une série de tableaux synoptiques d'après les études publiées dans la *Science sociale*. C'est ainsi qu'il avait rassemblé dans son dossier les tableaux synoptiques des types suivants : Nègre, Peau-Rouge, Arabe, Chinois, Mongol, Pyrénées, Gévaudan et Rouergue, Auvergnat, Tourangeau, Provençal, Corse, Breton, Lunebourg, Thuringe, Franconie.

1. Voir *supra*, p. 78.

Si cette partie n'est pas rédigée, Demolins en avait fait le sommaire. Il comptait reproduire, en le développant, le texte du fascicule sur la Classification sociale, sans les notes imprimées en petits caractères; mais il avait intercalé, entre chaque type, les tableaux synoptiques; ces tableaux synoptiques n'auraient pas été tous publiés *in extenso*, mais simplement en abrégé, par comparaison avec les types précédents.

Ensuite, comme exemple, il voulait décrire la France, en prenant comme modèle le fascicule de la classification. Il y aurait eu un texte expliquant le classement des régions, et des notes comprenant le résumé des articles publiés dans la *Science sociale* sur la France. L'exposé de la France serait donc venu après l'exposé général résumé de la classification.

Enfin, vient la quatrième et dernière partie; elle comprend *les applications aux problèmes sociaux.*

On voit, par ce titre, qu'Edmond Demolins n'était nullement disposé à s'en tenir à la science pure, et qu'il pensait aborder le chapitre des applications. Ainsi, il y a la physique pure et la physique appliquée. Il faut toutefois se rendre compte de ce qu'il entendait par application, et comment il voulait traiter cette question. On sait qu'il n'envisageait jamais les problèmes dans leur abstraction et leur généralité, mais qu'il déterminait d'abord des espèces d'après le lieu et le temps considéré. On peut alors ranger les espèces dans un ordre méthodique, et voir dans quel sens agissent les forces sociales; nous ne disons pas les forces conscientes seulement, mais les forces inéluctables, qui, très souvent, viennent déjouer les prévisions humaines.

Il comptait, comme exemple, étudier quelques problèmes, tels que celui de l'assistance des pauvres, celui du déterminisme et du libre arbitre, celui de la morale, celui du socialisme, du féminisme, etc.

Le question de la morale est rédigée en partie seulement. Il avait réuni toutes les répercussions connues relatives à la morale, en les rangeant par pays, et dans l'ordre de la Nomenclature. Bien entendu, il n'envisageait pas la morale, mais toute une série de phénomènes moraux, tels que, l'autorité pater-

nelle, le respect de la femme, le respect de la propriété, etc.

Pour le déterminisme et le libre arbitre, il avait tracé seulement les divisions du sujet. D'abord, il se proposait de montrer comment les phénomènes sont déterminés; et ensuite, comment la liberté humaine est augmentée par la connaissance scientifique des lois sociales. La démonstration devait être appuyée par des exemples.

Pour le socialisme, il comptait résumer le travail que j'ai fait à ce sujet. Nous n'y reviendrons donc pas.

Ce qui précède montre ce que devait être le Manuel, ce qui est rédigé, ce qui est esquissé et ce qui reste à faire. Sous une forme condensée, il devait résumer toute la science sociale : « Il y a des moments dans les sciences, disait-il, où l'on éprouve le besoin de mettre en ordre tout ce qui est connu; nous sommes à l'une de ces époques. » Le véritable but du Manuel était de donner au grand public le moyen de se mettre rapidement au courant de la science sociale. A ce titre, il répondait à un vœu maintes fois exprimé. Le Manuel ne pouvait pas être fait plus tôt, quand la science était encore imparfaitement constituée. Pour Edmond Demolins, après les derniers progrès accomplis, l'heure avait sonné de rassembler les matériaux épars, de les cimenter, et de présenter enfin au public l'édifice complet de la science sociale si laborieusement construit par ses adeptes.

Dieu a rappelé à lui l'architecte au milieu de son travail, mais il lui a laissé le temps de dresser le plan complet, afin de permettre aux élèves d'accomplir le rêve du Maître.

Nous donnons ici le plan du Manuel :

INTRODUCTION. — Les origines de la science sociale.

I. La Méthode sociale.

1. La Nomenclature.
2. Les répercussions sociales.
3. Comment on s'élève de la monographie de famille à la monographie des sociétés. Exemple : la famille grecque de Makri.

II. L'évolution des phénomènes sociaux.

Lois du travail, de la propriété, des biens mobiliers, du salaire, de la famille, etc.

III. L'évolution des sociétés humaines.
1. La classification sociale (avec tableaux synoptiques).
2. La France et ses subdivisions sociales.
IV. Applications aux problèmes sociaux.
1. Comment on peut résoudre les problèmes sociaux.
2. Exemples de questions résolues par la science sociale : la morale, le déterminisme et le libre arbitre, le socialisme, etc.

III. — LES DERNIERS PROJETS.

Après avoir montré les progrès qu'Edmond Demolins a fait accomplir à la méthode, et comment il comptait les exposer dans le Manuel, il nous reste à parler des autres projets qui ont pu germer dans sa tête, mais qui ne sont qu'ébauchés, ou même qui n'ont reçu aucun commencement d'exécution.

Un projet déjà ancien et qui lui tenait beaucoup à cœur, était celui de l'*Évolution de la musique*. Il y a quelques années, il avait eu une entrevue avec M. Vincent d'Indy, et de cette conversation, une première étude du sujet en était sortie. L'un apportait la connaissance parfaite des faits musicaux et de leur évolution; l'autre, celle des milieux sociaux qui doivent en donner l'explication. D'autres entrevues devaient permettre de changer l'ébauche en un travail achevé...

Sous son impulsion, j'ai publié dans le *Bulletin* quelques notes, afin de fixer les étapes de l'évolution de la musique et de susciter des études de détail plus parfaites. Une fois de plus, nous appelons l'attention des spécialistes sur ce sujet.

L'idée de l'*Enquête sociale sur le pays* est assez ancienne, mais il en avait renouvelé l'exécution grâce à son questionnaire. Ce questionnaire a été répandu à profusion dans toute la France, et a suscité un certain nombre d'études. Absorbé par le labeur dont nous avons parlé, il avait bien voulu me laisser l'honneur de mener cette Enquête à bonne fin, après l'avoir lancée dans la bonne direction. Les résultats acquis jusqu'à ce jour permettent de croire que cette œuvre sera accomplie.

Le but de l'Enquête, était non seulement d'arriver à la con-

naissance des différents pays qui constituent la France, mais aussi de faire naître des groupes régionaux d'étude parmi les adeptes de notre science. C'est avec enthousiasme qu'il parlait du groupe fondé par son ami Gérin, au Canada, et il gémissait sur l'inertie des membres français placés cependant dans des conditions beaucoup plus favorables.

Je dois à la vérité de dire que cela lui tenait beaucoup à cœur, et il avait imaginé un nouveau questionnaire plus précis et grâce auquel il comptait arriver à un résultat plus efficace à ce sujet.

Ce questionnaire devait demander d'une façon précise aux membres de la science sociale habitant la même région, de se réunir périodiquement afin de discuter ensemble des questions de science sociale. Pour débuter, ces groupes régionaux auraient pu mettre à l'ordre du jour les demandes posées dans le questionnaire, à savoir : 1° *Pouvez-vous évaluer la grandeur de l'immigration étrangère qui se fait dans votre pays, soit à titre définitif, soit à titre temporaire?* — 2° *Quels sont les principaux métiers exercés par les immigrants étrangers, soit comme patrons, soit comme ouvriers?*

En d'autres termes, il s'agissait de faire le bilan de l'expansion étrangère en France.

Cette question, qui a fait déjà couler tant d'encre, est de plus en plus à l'ordre du jour, et Demolins la croyait de nature à susciter partout le désir des réunions régionales. Il se proposait de faire lui-même, de temps en temps, son tour de France, de façon à réveiller les ardeurs engourdies, par sa parole et par sa présence. Une fois l'habitude prise de se réunir à jour fixe, ces petits cercles se seraient maintenus, et, avec le temps, auraient acquis une vitalité de plus en plus grande. A chaque séance, on aurait pu rédiger un court résumé des débats pour être publié dans le *Bulletin*. Il y aurait ainsi, dans notre société, une vie plus grande qui ne pouvait être que favorable à la propagation de la science. Sans doute, il n'est pas possible de réaliser partout cette idée ; mais, nous sommes convaincus que ce qui est possible au Canada l'est dans beaucoup de nos villes

françaises. Au surplus, nous savons qu'à Paris, cette idée a déjà reçu un commencement de réalisation, et nous connaissons quelques dévoués qui se réunissent toutes les semaines pour causer de science sociale.

Accessoirement à l'Enquête, il avait imaginé de réunir une *collection de cartes postales illustrées* typiques au point de vue social, et de les classer par pays. Cette idée avait reçu un commencement d'exécution, mais bien faible encore. Une collection de ce genre ne se forme qu'à force de temps et de patience, et ne devient intéressante qu'à partir du jour où elle est à demi-constituée. Il est hors de doute cependant qu'un tel album rendrait les études sociales plus intéressantes et, si l'on peut dire, plus vivantes.

On voit comment l'esprit d'Edmond Demolins était toujours en éveil, à l'affût d'idées nouvelles susceptibles de faire progresser la science sociale sous n'importe quelle forme.

Dans ces derniers temps surtout, l'avenir de la science sociale était le sujet constant de ses préoccupations, mais je dois à la vérité de dire qu'il était, à cet égard, devenu entièrement optimiste. Il avait la sensation très nette que la période un peu incohérente du début était surmontée, que la science, définitivement constituée, était devenue impérissable, et que, désormais, rien ne pouvait plus arrêter sa marche ascendante. Sorti du chaos, il voyait l'horizon s'éclaircir peu à peu, et la sérénité entrer dans son cœur. Autour de lui, des recrues jeunes et enthousiastes se levaient, montrant que la semence avait germé, et que l'œuvre ne pouvait mourir.

Quant à nous, ses élèves, nous n'avons qu'une façon d'honorer le Maître que nous pleurons : continuer dans le même esprit les études qui lui étaient si chères. Dans le même esprit ! c'est-à-dire avec le même respect des faits observés, le même dédain des idées *a priori*, si bonnes qu'elles nous paraissent. Toujours, il faut être prêt à rejeter les conclusions prématurées de la veille, pour s'incliner devant les preuves nouvelles. C'est avec cette largeur d'esprit que la science sociale a été constituée, et ce n'est qu'en conservant le même souci de la

loyauté scientifique, qu'elle pourra continuer à progresser.

Edmond Demolins tenait plus à la perpétuité du bon fonctionnement de la méthode d'observation qu'à celle de ses hypothèses et de ses conclusions. Entre les deux, nous ne devrons jamais hésiter. Tel est son dernier vœu.

Paul DESCAMPS.

L'Administrateur-Gérant : Léon GANGLOFF.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. EDMOND DEMOLINS

ENQUÊTE SOCIALE

LES POPULATIONS FORESTIÈRES DU CENTRE DE LA FRANCE

MORVAND, BAS NIVERNAIS, PUISAYE

PAR

A. BOYER
E. DEMOLINS
Cte de DAMAS d'ANLEZY
P. DESCAMPS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Octobre 1907

SOMMAIRE

I. **Le Morvand.** P. 3.

I. ***Le type morvandeau,*** par E. Demolins.

Le Morvandeau est un petit paysan-bûcheron. — Il forme la transition entre les populations pastorales du Plateau central et les populations forestières de l'Est. — Le transport des bois par flottage vers Paris. — La dissolution de la famille patriarcale.

II. ***Le Morvand,*** par le Cte de Damas d'Anlezy.

Le Lieu. — L'industrie des bois. — Le type social. — L'émigration (nourrices, charretiers, moissonneurs).

III. ***L'Évolution sociale du Morvand,*** par P. Descamps.

Les trois étapes de l'évolution du Morvand. — Période de la culture intégrale en familles patriarcales. — Période de la culture intégrale associée à l'exploitation forestière (le grand propriétaire et le bûcheron salarié désorganisé). — Période de la culture intensive et de l'exploitation forestière (disparition des communautés paysannes).

II. **Le Bas Nivernais.** P. 34.

Les anciennes communautés paysannes et leur dissolution. — L'état actuel des pays.

I. ***Le Bazois,*** par le cte de Damas d'Anlezy.

Le Lieu. — L'exploitation forestière. — L'élevage et la culture. — Les nourrices et le luxe. — La grande industrie. — Conclusions.

II. ***L'ouvrier industriel du Nivernais, d'après quelques monographies,*** par P. Descamps.

L'ancien type du fondeur au bois, d'après une monographie de MM. St-Léger et Le Play. — Le faïencier de Nevers, d'après une monographie de M. de Toytot.

III. ***La crise de l'exploitation forestière,*** d'après les observations de M. Roblin.

Les causes de la crise. — Les grèves et les premiers syndicats. — Les nouveaux syndicats et le contrat collectif. — Le type actuel du petit paysan-bûcheron du centre de la France.

III. **La Puisaye,** par Auguste Boyer. P. 60.

I. ***Esquisse historique.***

II. ***État ancien de la Puisaye.***

III. ***État actuel de la Puisaye.***

IV. ***Le type social.***

ENQUÊTE SOCIALE

LES

POPULATIONS FORESTIÈRES

DU CENTRE DE LA FRANCE

MORVAND, BAS NIVERNAIS, PUISAYE

I

LE MORVAND

I. — LE TYPE MORVANDEAU.

Le Morvand est un massif isolé et montagneux de 88 kilomètres de long sur 40 kilomètres de large, qui est actuellement divisé entre les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne. Il est comme un îlot détaché du Plateau central, qui aurait été projeté assez loin vers le Nord.

Par suite de cette situation septentrionale, il se trouve placé dans la zone à humidité plus constante où la forêt l'emporte décidément sur le pâturage. De fait, *les montagnes du Morvand sont couvertes de sombres forêts, où dominent le chêne, le hêtre, le charme, le bouleau et l'aune.*

Le sol de ce massif montagneux étant essentiellement granitique, par conséquent peu favorable à la culture, les populations ont eu plus d'intérêt à organiser l'exploitation méthodique de la forêt, qu'à développer le défrichement. On n'a donc livré à la culture que les parties les plus fertiles où l'humus s'est accumulé; ces parties sont exploitées sous le régime de la petite culture, par des populations qui vivent en même temps et en grande partie de la forêt.

Le type dominant du Morvand est le *petit paysan-bûcheron.*

Ce type présente certaines ressemblances avec celui de la Lorraine. Mais il en diffère sur deux points essentiels :

1° *L'art pastoral est plus développé qu'en Lorraine.* Comme tous les pays granitiques, le Morvand se distingue par l'abondance de ses irrigations et par l'étendue de ses prairies, cela ne veut pas dire que l'art pastoral y soit très brillant; c'est un art pastoral pauvre, à cause de la nature du sol. La race des bœufs du Morvand n'est pas renommée; elle est d'un faible rapport pour la boucherie et sert surtout au travail. Autrefois, on élevait des chevaux dans le Morvand, mais ils ont disparu devant le cheval demi-sang. On sait d'ailleurs que le cheval, moins exigeant que le bœuf, se contente de pâturages plus maigres.

Quoi qu'il en soit, ces populations trouvent, dans cet art pastoral, une certaine ressource, et par là, elles forment bien la transition, à la fois géographique et sociale, entre les régions plus pastorales du Plateau central et les régions plus forestières, plus agricoles et plus industrielles des Vosges.

D'ailleurs, les Morvandeaux sont d'autant plus attachés à cet art pastoral pauvre, qu'ils ne tirent pas de la forêt les fabrications variées qu'en tirent les Lorrains.

2° *La forêt n'est exploitée qu'en vue du bois de chauffage.*

Voilà qui est bien différent de ce que l'on observe en Lorraine, où la forêt donne lieu à une extraordinaire variété d'industries et de fabrications.

Dans le Morvand, la forêt ne produit *aucune industrie.* « Ce qu'il faudrait dans ce pays, ce sont des industries forestières. On ne rencontre pas ces mille petites industries nées de la forêt;

telles la saboterie de luxe, la robinetterie et la fabrication des manches de parapluies. A peine dans les villages quelques petits sabotiers. Les chutes d'eau abondent, le bois d'œuvre se rencontre partout; malgré le furetage[1], il y a dans nombre de forêts des hêtres et des chênes magnifiques. Et pas un établissement de tournerie et de saboterie[2] ! »

La forêt n'est exploitée que pour le bois de chauffage. Une pétition adressée, en 1842, à la municipalité parisienne pour demander la suppression des droits d'octroi sur les bois à brûler, contient ce passage : « Le petit propriétaire, comme le petit cultivateur, *ne connaît pas d'autre industrie*. Ces habitudes séculaires ne peuvent se changer sans qu'il en résulte un désastre pour ce pays. » Il est vraiment impossible d'exploiter la forêt d'une façon plus simple, plus primitive et moins rémunératrice.

Cet état arriéré d'exploitation me paraît tenir à deux causes :

Il doit provenir d'abord de la formation pastorale conservée par suite de l'abondance des prairies.

Cette formation a maintenu ces populations dans les travaux simples et routiniers et les a détournées de ceux qui, comme la fabrication, exigent plus d'initiative et entraînent plus d'aléa.

Cet état arriéré doit provenir ensuite d'une circonstance géographique spéciale : la nature et la direction du système hydrographique du Morvand.

Le massif du Morvand donne naissance à une grande variété de cours d'eau, qui, réunis ensuite à l'Yonne, vont se jeter dans la Seine, au-dessus de Paris. Cette région s'est donc trouvée de tout temps en rapport avec Paris par la voie la plus naturelle et la plus économique, par une route qui « marche toute seule », qui exige le moins d'effort de traction, le moins de frais d'établissement et d'entretien, et qui est la mieux adaptée aux transports des objets ayant une faible valeur sous un gros poids.

Par suite de l'existence de cette route, le Morvand était la

1. Mode d'exploitation qui consiste à n'abattre que les branches qui ont atteint leur valeur marchande.

2. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 1re série, p. 27.

région forestière d'où Paris pouvait tirer son bois de chauffage le plus facilement et le plus économiquement.

C'est, en effet, au moyen d'un système assez ingénieux de flottage que les bois du Morvand sont amenés à Paris, sous forme de bûches. « Le flottage, c'est la vie du Morvand; nulle part il n'est entrepris sur une aussi vaste échelle. Nulle part, aussi, il ne montre mieux ce que peut l'esprit d'association. Si l'on prenait une carte hydrographique du Morvand, on verrait le pays tout entier sillonné d'une multitude de petits ruisseaux, s'épanouissant, d'une façon rythmique, en étangs disposés comme les grains d'un chapelet. La source même est transformée en lagunes et possède un ou plusieurs ports sur ses rives[1] ».

Ce procédé de transport des bois par eau est le mécanisme caractéristique de l'exploitation forestière dans le Morvand.

Les acquéreurs de coupes de bois transportent leurs bûches au bord de l'étang, ou des ruisseaux, qui, tous, possèdent des ports. Là, les ouvriers frappent les bûches sur chaque extrémité, au moyen d'un marteau, et marquent ainsi les bois. Ces marques, différentes pour chaque marchand, sont une croix, un cadenas, une cognée, etc. Il n'y a plus ensuite qu'à jeter le bois à l'eau et à le laisser courir à l'Yonne. Mais il faut que le cours d'eau ait un débit assez puissant. C'est pour cela qu'on a établi un grand nombre d'étangs, qu'on vide successivement pour produire des chasses violentes et entraîner les bûches.

Malgré cela, jamais les bûches n'arriveraient à destination s'il n'y avait une entente entre les riverains, les marchands de bois et les gens employés à assurer le flottage. Cette entente a été établie depuis 1545, car, à cette époque, les Parisiens recevaient déjà, par le flottage, les bois du Morvand. Il s'est alors formé une association qui est, encore aujourd'hui, telle qu'il y a trois cent cinquante-deux ans. On voit que cette industrie n'a guère progressé.

Quiconque jette du bois, ne fût-ce qu'un stère, dans le ruisseau ou l'étang, avec l'intention de le reprendre à son arrivée dans le

1. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, p. 27.

biez de tricage (triage) est, de droit et d'office, membre de la société. Il paiera tant par décastère, selon le trajet parcouru; mais il n'a plus à s'occuper de son bois. Des bûches s'arrêtent-elles contre la rive? les agents de la Société, échelonnés de la source à l'embouchure, les repoussent dans le courant. Une bûche trop lourde est-elle allée au fond? ils la retirent, la font sécher et, à un autre flot, la font descendre. Enfin, arrivé au biez de tricage, le bois sera retiré de l'eau, classé par catégories et empilé sur le bord du canal, dans le tas portant la marque de chaque propriétaire.

Ces sociétés de flottage sont maîtresses de régler la date du flot, d'ouvrir et fermer les retenues des étangs, de faire circuler leurs agents sur toutes les propriétés riveraines.

Les ports où finit le flottage ont ensuite à procéder au triage de tous ces bois. Clamecy et Crains se partagent ce travail sur l'Yonne. Le bois est disposé sur des piles, non seulement par marques, mais encore par qualité et essence.

Le travail pour retirer les bûches de l'eau et en faire le triage est très pénible. Aussi le bois, qui coûte 44 à 56 francs le décastère rendu sur le bord du ruisseau, arrive à Clamecy grevé de près de 20 francs de frais supplémentaires, et il doit encore supporter le transport par chalands jusqu'à Paris[1].

Le flottage traverse cependant une crise. Il diminue lentement par le développement des chemins vicinaux et des voies ferrées. Enfin, l'ouverture du canal du Nivernais à la grande navigation permet d'expédier les bois non flottés, bien plus recherchés, valant 20 francs de plus par décastère.

Le Morvand est donc une région où l'exploitation forestière s'est arrêtée à sa forme la plus simple, la production du bois de chauffage : c'est presque de la Simple Récolte. Elle donne naissance au type très rudimentaire du bûcheron.

La forêt n'a donc pas produit ici le développement industriel et, par voie de conséquence, le développement social que l'on constate en Lorraine. Le Morvandeau est un Lorrain à peine ébauché : la forêt ne l'a pas développé.

1. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, p. 3.

Aussi est-il resté bien plus fortement attaché aux deux soutiens traditionnels que le Lorrain a presque complètement lâchés : l'art pastoral et la communauté.

Mais c'est un art pastoral pauvre, qui ne suffit plus à faire vivre son homme. Quant à la communauté, comme elle ne trouve plus à s'appuyer fortement sur l'art pastoral, elle est misérable et décline de jour en jour.

Jusqu'ici elle avait été soutenue par ce mode très rudimentaire d'exploitation forestière, qui, on vient de le voir, est presque une simple récolte, comme l'art pastoral. Mais voici qu'aujourd'hui cette ressource elle-même est menacée ou tout au moins amoindrie. La consommation du charbon de bois a fortement diminué; beaucoup de ménages, à Paris et dans les grandes villes, se servent de fourneaux à gaz ou à l'huile minérale. L'invention des poêles à feu continu a substitué le chauffage à la houille au chauffage au bois. En voilà plus qu'il ne fallait pour porter le dernier coup à la communauté, car, on le sait, ce régime est ébranlé dès que le travail simple et facile est en voie de disparaître ou de diminuer.

Autrefois, le Morvand était un pays de communautés de famille. Mais peu à peu ces communautés ont été obligées de se dissoudre, par suite des circonstances que nous venons d'indiquer. Une des dernières qui ait résisté et qui ait pu être observée est la *communauté des Jault, de Saint-Benin-des-Bois*[1]. En réalité, Saint-Benin-des-Bois se trouve dans le pays des Amognes, mais les communautés du Morvand étaient semblables à celles des autres parties du Nivernais.

La communauté des Jault se composait de sept ménages, dont les chefs descendaient tous d'un commun ancêtre et portaient le même nom. Les biens ruraux, leurs dépendances, les bestiaux et l'habitation étaient la propriété indivise de tous les membres. Cette communauté fonctionnait ainsi depuis plusieurs siècles. Les filles qui se mariaient au dehors recevaient une dot de 1.350 francs une fois payée. Elles pouvaient cependant, en cas

1. *Les Ouvriers européens*, t. V, p. 208.

de veuvage, revenir dans la communauté. Le père de famille ne transmettait à sa mort aucun bien propre à ses enfants; il les laissait seulement en possession des *droits indivis* de propriété acquis à tous les membres de la communauté.

Tous les travaux s'exécutaient sous la direction du maître et de la maîtresse, élus comme les plus capables de faire prospérer l'association. La gestion du fonds commun, les achats et les ventes étaient l'attribution principale du maître, qui ne manquait pas d'ailleurs de conférer sur les questions les plus délicates avec l'aide qui devait ordinairement lui succéder et avec les membres les plus intelligents.

Le premier symptôme de la décadence de l'institution remonte à l'année 1816. A cette époque, Étienne, fils de François[1], alors maître de la communauté, se retira, donnant ainsi le premier exemple qui se fût présenté depuis cinq cents ans, d'une renonciation aux avantages de cette association. Il fut alors régulièrement désintéressé par une indemnité de 1.350 francs, c'est-à-dire par une somme égale à celle que la communauté accordait aux filles.

En 1843, François, fils de cet Étienne, et qui avait été élevé en dehors de la communauté, adressa, après la mort de son père, au tribunal de Nevers une action en partage. Le jugement, rendu en 1845, admit cette demande. Enfin, les dissensions intérieures qui s'étaient envenimées depuis 1840, sous l'excitation même des débats judiciaires, amenèrent, en 1846, entre toutes les parties intéressées, un compromis fondé sur la dissolution de la communauté.

Un membre intelligent de l'ancienne communauté, qui avait souffert comme tous les autres de l'anarchie et du désordre moral, et qui depuis a prospéré sous le régime de la propriété privée, ayant été consulté vers 1854 sur des causes de la décadence des Jault, résumait ainsi ses souvenirs :

« Le plus ancien maître dont le nom me soit connu est le père Niée (Née) ; je ne l'ai jamais vu, mais j'en ai souvent entendu

1. L'habitude de désigner chaque individu par son nom de baptême suivi de celui du père est un des traits caractéristiques des communautés ; on sait que cet usage est également suivi dans toutes les communautés patriarcales de l'Orient.

parler à mon grand (grand-père). Il se trouva tout à coup investi de l'autorité de maître à l'âge de trente-quatre ans, par suite d'une épidémie qui ravagea la communauté et le laissa le plus âgé des membres survivants. Son administration fut sage et respectée. Il avait l'entière disposition du bien commun, dont il répartissait les fruits équitablement entre tous, en proportion des besoins de chacun. Les associés, de leur côté, se prêtaient de bonne grâce aux travaux qu'il leur distribuait, sûrs que le maître, qui les avait tous vus s'élever autour de lui et qui les avait toujours traités comme ses propres enfants, saurait mieux qu'eux ce qu'il était à propos de faire. En un mot, il régissait bien et tout était soumis sous lui. De son vivant, maître Niée choisit Étienne le Jault dit le Petit-Tienne, frère de mon grand, qu'il menait partout avec lui et qui lui succéda. Sous l'administration de maître Petit-Tienne, tout continua comme par le passé : on n'allait que par les ordres du chef de la communauté.

« Mais sous François, mon grand, qui mourut vers 1830, âgé de quatre-vingt-quatre ans, l'esprit d'insubordination se glissa dans la communauté : les jeunes gens devinrent fiers et n'écoutèrent plus les anciens, qu'ils voulurent mener; ce que voyant, le père François disait souvent : « Cent diantres, mes enfants, « vous verrez que vous ne prospérerez plus ». De ce moment et sous maître Claude qui ferma la liste des maîtres de la communauté, les choses allèrent de mal en pis : les devoirs religieux furent oubliés; les jeunes se mirent à jurer; ils ne voulurent plus travailler qu'à leur fantaisie pour le compte de la communauté, détournaient tout ce qu'ils pouvaient, soit de travail, soit d'autres objets communs, au profit de leurs propriétés particulières, dont la règle leur interdisait cependant l'exploitation directe. Ils s'arrogèrent aussi le droit d'exiger des comptes et de surveiller la répartition des fruits. De là, des défiances et souvent des querelles. Dès lors, les jours de calme et de bonheur que la communauté avait accomplis disparurent sans retour! »

Cet exemple montre, une fois de plus, comment finissent les communautés : elles finissent lorsque les travaux faciles, devenant moins rémunérateurs, il faut recourir à des travaux plus

intenses. Alors les individus jeunes se refusent à travailler pour le profit commun; ils trouvent plus avantageux d'avoir pour eux seuls le produit entier de leur travail. Ainsi, peu à peu et fatalement, s'accomplit l'évolution de la propriété collective à la propriété individuelle, qui, seule, est adaptée à la nécessité de l'effort intense et de l'esprit novateur.

En 1789, ainsi que le constate M. de Lavergne, « *on trouvait encore dans le Morvand un grand nombre de familles vivant en communauté*, comme au moyen âge, et cultivant à perpétuité la même terre, soit qu'ils en fussent propriétaires indivis, soit qu'ils en fussent seulement détenteurs aux conditions réglées entre eux et le seigneur, par la convention ou par la coutume ».

Le résultat de cette longue pratique de la communauté fut d'empêcher le développement du Morvand et d'en faire une des régions les plus arriérées de la France. « Dans ce territoire d'environ douze lieues de côté, écrivait M. Dupin aîné, *on ne trouvait, il y a quarante ans, ni une route royale, ni une route départementale, ni un seul chemin en bon état*. Point de ponts, quelques arbres à peine équarris jetés sur les cours d'eau, ou, plus ordinairement, des pierres disposées çà et là pour passer les ruisseaux. Cette contrée était une véritable impasse, une sorte d'épouvantail par le froid, la neige, les aspérités du terrain, la sauvagerie des habitants, un vrai *pays de loups*. Encore aujourd'hui, les habitants ne mangent que du seigle, des pommes de terre et du sarrasin, ne boivent que de l'eau excepté les jours de fête, s'habillent de vêtements grossiers, se chaussent de sabots qui coûtent quatre sous la paire et vivent dans des huttes immondes, pêle-mêle avec les animaux. Un petit nombre de châteaux, très peu de maisons bourgeoises, point d'industrie, des métayers pauvres cultivant de pauvres domaines et plus souvent de très petits propriétaires, bûcherons l'hiver, cultivateurs l'été [1]. »

Il a donc fallu chercher un supplément de ressources, et c'est ainsi que s'est développée récemment l'industrie des nour-

1. L. de Lavergne.

rices, l'élevage humain, qui est encore, si j'ose ainsi parler, un travail de Simple Récolte, bien adapté à ces populations peu entreprenantes.

L'industrie des nourrices, comme celle du bois à brûler, est due à la facilité et à la régularité des relations entre le Morvand et Paris. De même qu'il exportait facilement des bois dans la capitale, ce pays se mit à y exporter des nourrices. Il vint un moment où, dans le pays, il n'y eut de femmes que les très vieilles, les très jeunes, ou celles que des tares physiques empêchaient de trouver place à Paris ; encore celles-ci eurent-elles bientôt des nourrissons amenés dans le pays par les nourrices revenant de Paris, ou par les meneurs et meneuses d'enfants.

C'est d'ailleurs une tendance très marquée, chez les populations issues de la communauté et plus ou moins formées à la pratique de l'art pastoral, de demander au travail des femmes un excédent de ressources, lorsque l'industrie traditionnelle devient insuffisante. L'homme, peu dressé au travail et répugnant surtout à tout travail nouveau, aime mieux y plier la femme. C'est ainsi que, dans tout l'Orient communautaire et pastoral, on voit la femme astreinte aux plus dures besognes pendant que l'homme passe la plus grande partie de ses journées à ne rien faire. Tout état social qui ne dresse pas l'homme au travail personnel et intense a pour effet d'abaisser la condition de la femme, en lui imposant un surcroît de besogne.

C'est bien ce qui arriva dans le Morvand, où le développement de l'industrie des nourrices ne tarda pas à amener l'oisiveté des hommes et une démoralisation générale. Grâce aux ressources amassées par les femmes, les maris, ainsi que le constate M. Ardouin-Dumazet [1], passent leurs journées au cabaret. « Bientôt le Morvand, vaste garderie d'enfants parisiens, présenta la plus honteuse exploitation humaine qu'on ait jamais vue. L'industrie des meneurs et des meneuses se développa. Toutes les nourrices ramenaient de Paris un, deux ou trois enfants, racolés dans le quartier

1. *Loc. cit.*, p. 32 et 33.

où elles étaient en service. Ces enfants, épuisés par le voyage, par la nourriture au petit pot, par le manque de soins, mouraient comme des mouches ; la mortalité atteignit 75 ou 80 %. »

En 1861, dans le seul canton de Montsauche, sur 2.884 femmes accouchées, 1.897 étaient parties pour Paris comme nourrices. Celles qui restaient devenaient en partie éleveuses de « petits Paris ». Dans une seule commune, Montreuillon, huit enfants succombaient en huit jours, par suite des fatigues du voyage. Quant aux nourrices parties pour Paris, elles laissaient leurs propres enfants aux soins de voisins ou de grands-parents. En sept ans, dans ce canton, 449 d'entre eux périssaient faute de soins.

Lorsque ces faits révoltants ont été révélés, l'administration a fini par s'émouvoir et, grâce à une surveillance médicale très active, la mortalité a été restreinte à une proportion normale. Mais la démoralisation causée par cette industrie n'a pas été arrêtée, et ne pouvait pas l'être, par voie administrative. Un seul fait, signalé par M. Ardouin-Dumazet, en donnera une idée, les filles-mères se marient plus facilement que les autres, car on est sûr qu'elles pourront aller à Paris.

Le Morvand nous présente donc un type de pays, où la Simple Récolte et la Communauté périclitent, tandis que l'Exploitation Forestière est encore trop rudimentaire pour développer l'aptitude au travail intense et à l'initiative. Alors ces populations, incapables de se relever par elles-mêmes, trouvent plus commode de vivre du travail de la femme, ce qui a pour effet d'accentuer, chez l'homme, la tendance à la paresse et, chez la femme, la démoralisation.

On est assez embarrassé pour classer ce type. Ainsi qu'on vient de le voir, il est influencé à la fois par l'art pastoral déclinant et par l'exploitation forestière rudimentaire. Il peut donc être classé soit à la fin du groupe des populations à formation communautaire pastorale, soit au commencement du groupe des populations à formation communautaire forestière.

Ce dernier parti me paraît préférable, parce que l'exploita-

tion forestière tient ici plus de place que l'art pastoral. Ce classement a d'ailleurs l'avantage de mieux montrer à quel moment précis la forêt fait évoluer un type : c'est seulement lorsqu'elle donne lieu à des fabrications diverses.

Le Morvand apparaît donc comme un bon type de transition, comme une sorte d'introduction qui aide à comprendre et à expliquer les régions à formation forestière dont la Lorraine, par exemple, est le type accentué.

II. — LE MORVAND.

C'est à tort que la plupart des géographes écrivent *Morvan*, car l'étymologie la plus probable de ce nom est *Mor* et *Vand*, mots celtiques qui signifient *Noires-Montagnes*. L'habitant du Morvand s'appelle *Morvandeau*, qui se prononce *Morvandiau* et qui a pour féminin *Morvandelle*.

Le Morvand est un massif granitique et montagneux de 88 kilomètres de long sur 40 kilomètres en moyenne, courant du Nord au Sud et occupant à peu près le Centre de la France, entre le 1er et le 2e degré de longitude, le 46e et le 47e degré de latitude Nord. Il s'étend sur une partie des anciennes provinces de Bourgogne et de Nivernais et des départements actuels de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Ce pays est caractérisé par des montagnes coniques, de profondes vallées, des rivières torrentueuses, de sombres forêts. Les principales montagnes sont : la Vieille-Montagne au-dessus de Saint-Honoré-les-Bains, le Haut-du-Château, le Vieux-Château, le Beuvray qui domine Autun, le Prenelay, enfin le Bois-du-Roi, qui atteint 902 mètres au-dessus du niveau de la mer. Toutes sont granitiques, car *c'est le granit qui constitue et délimite exactement le Morvand*. Ces montagnes ont un aspect sévère, bien que la plupart des sommets soient boisés: cependant elles sont peu escarpées; on n'y voit ni formes anguleuses ni cols infranchissables.

Les forêts en couvrent une grande partie; le chêne, le hêtre,

le charme, le bouleau et l'aune s'y mélangent agréablement et s'exploitent en bois de « moule » pour l'approvisionnement de Paris. J'emprunte au savant historien du Morvand, l'abbé Baudian, la description du transport des bois :

« Le transport de tous ces bois s'exécute par les rivières d'Yonne et de Cure, et leurs principaux affluents, au moyen de flottage à *bûches perdues*, ce qui consiste à les lancer à l'eau et à les abandonner ensuite au courant. L'invention de ce genre de transport, si facile et si économique, date de 1549.

« Avant d'arriver au flottage, on se livre à diverses opérations préalables. D'abord a lieu la *moulée* ou coupe des bois; elle se fait pendant l'hiver; puis viennent le charroi, l'empilage sur les ports, au bord des rivières et des ruisseaux flottables, qui s'exécutent dans le cours de l'été. Enfin on procède au *martelage*, c'est-à-dire à l'application de la *marque* de chaque marchand de bois aux deux bouts des bûches qui lui appartiennent, afin de les reconnaître plus tard. Ce moyen, facile pour éviter les inconvénients d'un mélange général, fut inventé en 1598. Avant cette époque, les marchands comptaient leurs bûches et en retiraient ensuite une quantité proportionnelle tant d'une essence tant d'une autre.

« Lorsque le bois est reçu par le *facteur* ou garde de rivière de chaque marchand, et que le moment du *flot* est arrivé, toutes les populations du voisinage se lèvent; les bords des rivières et des ruisseaux, que l'on grossit à volonté, à l'aide d'étangs ou réservoirs, se couvrent d'hommes et d'enfants auxquels on donne depuis 30 centimes jusqu'à 1 fr. 25 par jour[1]. Les uns jettent le bois à l'eau; les autres, armés de longs crocs, s'échelonnent le long du courant pour surveiller le flot et empêcher que la *goulette*, ou milieu du lit de la rivière resté libre, ne se ferme.

« Mais l'étroit passage vient-il, par l'inadvertance ou l'impuissance de quelque surveillant à s'obstruer, alors le bois s'amoncelle au loin, et l'eau reflue ou s'échappe à travers les

1. Ceci était écrit en 1865. Les prix ont du presque doubler depuis lors.

bûches en bouillonnant. A l'instant la vallée retentit de cris confus, et les *flotteurs* accourent à toutes jambes d'aval en amont, pour *déprendre*.

« Rien de plus curieux que cette opération; elle exige quelquefois des efforts longs et pénibles; mais aussi par moment elle ne demande que l'arrachement de quelques bûches. Alors la *rôtie*, ou masse de bois arrêtée s'ébranle tout à coup et s'élance avec un bruyant fracas aux applaudissements de tous les travailleurs. On voit, dans ces circonstances, les bûches rouler, pirouetter, en s'entre-choquant. Le saut de Goulour surtout offre un intéressant spectacle en ce genre. Le bois, en se précipitant de 7 à 8 mètres de haut, cause un tel fracas, que tous les échos de la vallée en retentissent au loin.

« Arrivé soit à Clamecy soit à Vermenton, le bois de moule, retenu par les *arêts* placés dans la rivière, est retiré de l'eau et déposé sur le rivage. Alors commence l'opération du *triage*, vulgairement appelée le *tricage*, ou séparation de la marque de chaque marchand. Quand les divers lots sont tirés à part sous la surveillance des facteurs, et que les différentes essences, comme le *bois gris* ou le chêne et le charme, la *traverse* ou le hêtre, la menuise ou le petit bois, ont été placés séparément, les marchands se rendent à Paris pour en opérer la vente.

« Les commerçants de la capitale, après l'acquisition, viennent à leur tour à Clamecy et à Vermenton, et font remettre le bois à l'eau pour le conduire dans leurs chantiers; mais le nouveau transport ne s'opère plus de la même manière. On lie ensemble, au moyen de *harts* ou rouettes, de longues perches dont on forme des espèces de radeaux, et on y dépose le bois; c'est ce qu'on appelle *trains*. Chaque train se compose de vingt-cinq décastères ou cinquante cordes de bois environ, et il suffit ensuite de deux hommes pour le diriger. »

Depuis que ces lignes ont été écrites, ce genre de transport, sans être entièrement abandonné, est le plus souvent remplacé par le transport en bateaux ou en chemin de fer, plus coûteux, mais qui n'a pas, pour le bois, l'inconvénient d'une longue immersion.

On le voit, les bois et les eaux sont les principales richesses du Morvand : les eaux servent encore à l'irrigation des prés; ajoutons la pêche des rivières où l'on trouve de superbes truites.

La chaîne du Morvand sépare, on le sait, les bassins de la Seine et de la Loire; le premier de ces fleuves reçoit l'Yonne, le Serain et la Cure; le second, l'Aron, qui entoure le Bazois, et l'Arroux. La Cure est une jolie rivière aux eaux limpides courant sur des galets; elle traverse le réservoir des Settons, grand étang de 400 hectares très poissonneux, créé de 1848 à 1858 dans le but de grossir la Cure et l'Yonne pour le flottage et la navigation, et contenant 22 millions de mètres cubes d'eau.

Aucune mine n'est exploitée dans ce pays et il est probable qu'il ne se trouve guère de minerai métallifère dans ce sol tout granitique.

L'agriculture s'accommode du terrain du Morvand, bien qu'il soit peu fertile; il a besoin de chaux, et il faut aller chercher celle-ci en Bazois. Il y a quelques vignes, produisant un vin blanc agréable.

L'élevage des bestiaux n'est ni aussi développé ni aussi facile qu'en Bazois, aussi les bœufs servent-ils surtout au travail. Il reste quelques échantillons de la race morvandelle, basse sur jambes, trapue, bien appropriée à ce pays de montagnes; mais ils font place de plus en plus à la race charolaise-nivernaise, peut-être moins nerveuse, mais d'un meilleur rapport pour la boucherie. Quant à l'ancienne race de chevaux à laquelle le Morvand devait une certaine célébrité, elle a totalement disparu devant le cheval de demi-sang.

Le porc s'engraisse facilement à l'aide de la pomme de terre et du sarrasin, et constitue une précieuse ressource pour les habitants, grands mangeurs de lard.

Au point de vue du climat, le Morvand est froid; la neige y tombe en abondance, et il n'est pas rare d'en voir encore au mois de mai sur les sommets. Les orages, comme dans toutes les montagnes, sont fréquents et causent souvent de grands dégâts.

Peu de pays ont conservé autant de souvenirs celtiques et romains; peu de pays sont le sujet d'autant de légendes, et l'on y retrouve les superstitions de l'antiquité dans la croyance aux fées (druidesses), la dévotion aux fontaines, dans certains usages, comme celui de mettre une pièce de monnaie dans la main des défunts. La superstition est si naturelle aux gens de ce pays, qu'on y voit aussi la trace des efforts du christianisme, non pour la heurter de front, mais pour la purifier, par exemple en dédiant chaque fontaine à quelque saint, en élevant des statues de la Vierge sur les pierres jadis souillées par les sacrifices humains.

Le Morvandeau, issu des anciens Celtes, a une physionomie très caractéristique : assez grand, la tête carrée, de petits yeux, le visage pâle, ses formes sont rudes, ses manières brusques, malgré la douceur de son caractère. Très crédule, mais très méfiant pour ses intérêts, ces deux penchants sont facilement exploités par les bureaucrates. Généralement sobre et économe, il se passionne quelquefois pour le vin. Habile dans l'art de feindre, on l'a parfois accusé, non sans raison, de duplicité et de mensonge. Il aime le merveilleux, la conversation, les cérémonies religieuses, tout ce qui frappe son imagination vive et ardente.

Les habitants du Morvand se nourrissaient fort mal du temps de Vauban; il n'en est plus ainsi, bien que le Morvandeau soit moins difficile que l'habitant des plaines. Sa santé est aussi plus robuste, grâce à l'air vif des montagnes.

Le costume des hommes consiste en une chemise de grosse toile, pantalon, veste et gilet de drap, et par-dessus la blouse bleue de tous les paysans du Centre, chapeau de feutre à larges bords, sabots. Les femmes n'ont plus guère de particulier que le bonnet bien connu qu'on voit aux nourrices.

Les nourrices! voilà une source de richesses, mais aussi de démoralisation pour le Morvand. Démoralisation, d'abord quand elles prennent à demeure des pupilles de l'assistance publique. Démoralisation, parce que les filles-mères, acceptées parfois de préférence aux femmes mariées par les familles les plus

scrupuleuses sur tout autre point, trouvent un encouragement dans cette facilité à se placer. Démoralisation enfin, parce que la nourrice, après un an ou dix-huit mois passés dans une famille riche, ne retrouve qu'avec peine et dégoût sa chaumière et le travail des champs.

Il faut toutefois constater que les Morvandelles sont moins portées au luxe que leurs voisines du Bazois, et que le fond plus religieux des montagnardes les préserve davantage de la corruption qu'introduit le métier de nourrice.

L'élevage des bestiaux, l'exploitation et le flottage des bois, les charrois dans les forêts, l'agriculture, voilà les ressources que trouve le paysan pour gagner sa vie. Ajoutons que la propriété est plus divisée qu'en Bazois.

Enfin le surcroît de la population cherche dans l'émigration une ressource, parfois temporaire, d'autre fois définitive. Naguère encore, des charretiers ou *gallvachers* descendaient les montagnes au printemps et louaient leurs services aux riches fermiers de la plaine. Aujourd'hui, ce sont surtout les moissonneurs qui viennent en grand nombre suppléer au manque de bras dans le Bazois. Jusqu'à présent, ils se contentaient d'un salaire variant de 3 à 5 francs par jour, mais les politiciens sont en train de les syndiquer, et si la prochaine récolte est abondante, les fermiers auront peut-être beaucoup de peine à s'entendre avec ces braves gens, auxquels on aura représenté leur sort sous les couleurs les plus noires.

D'autres émigrent sans esprit de retour, séduits par le prestige des villes, de Paris surtout, dont le chemin de fer leur rend maintenant l'accès facile. Ils y sont domestiques, employés, ouvriers, et souvent réussissent très bien.

Il va sans dire que la facilité des transports a eu pour conséquence inévitable la disparition d'une partie de l'antique simplicité, et, avec elle, du patois original qui se composait de mots celtiques, latins et français, mélangés, confondus et défigurés et variait d'un village et même d'un hameau à l'autre.

Enfin il y a l'émigration, ou plutôt l'infiltration qui se fait insensiblement de la montagne à la plaine par le besoin de tra-

vail, par les mariages, etc. Elle a une bonne influence sur le Bazois, en lui apportant l'âpre énergie et la simplicité qui manquent un peu à ses habitants.

Comte DE DAMAS D'ANLEZY.

OBSERVATIONS SUR CETTE ENQUÊTE

Il faut rapprocher ces renseignements de ceux que nous publions plus loin sur le Bazois. Il y a comme une partie liée entre ces deux régions limitrophes : le Morvand, région montagneuse, déverse par un mouvement régulier et en quelque sorte automatique le trop-plein de sa population dans le Bazois, pays de vallées basses. Les populations, comme les cours d'eau, descendent elles vont chercher dans les pays bas et plus riches le travail qu'elles ne trouvent pas en suffisance dans les pays montagneux et pauvres.

Mais le Morvand n'appartient pas à cette variété de régions montagneuses où dominent les pâturages; en cela il diffère essentiellement des Pyrénées, de l'Auvergne et du Jura bernois. Nous n'avons pas affaire ici à l'art pastoral, mais à l'art des forêts, à l'exploitation du bois. On comprend, dès lors, que les communautés familiales y soient moins conservées, ce qui se traduit par le morcellement de la propriété.

D'autre part le Morvand se distingue nettement des régions montagneuses où l'art des forêts donne naissance à une foule d'industries ayant pour objet le façonnage du bois : ce qui est le cas des Vosges, par exemple. Le bois, ici, est surtout exploité en vue du chauffage et pour l'approvisionnement de Paris en combustible. Il serait intéressant de savoir à quoi tient cette différence. En tous cas, les conséquences sont importantes. Tandis que les population des Vosges se sont développées dans le sens de l'industrie, de la petite industrie pratiquée le plus souvent à la main et au foyer, ce qui les a conduites à un développement de culture scolaire (les populations industrielles

sont portées à demander à l'école un moyen de s'élever dans leur métier); au contraire, les Morvandeaux paraissent peu industrieux; ceux qui émigrent cherchent du travail dans des emplois inférieurs, n'exigeant pas d'aptitude spéciale et dans lesquels on s'élève plus par l'économie que par l'initiative.

L'industrie des nourrices est ici aussi florissante que dans le Bazois et elle y produit les mêmes effets que l'on va constater dans cette dernière région.

« Peu de pays, nous dit M. le comte de Damas, ont conservé autant de souvenirs celtiques et romains, etc. » On remarquera que le Morvand avait en effet une importance considérable aux époques celtiques et romaines. Ce massif occupait la position stratégique et commerciale la plus importante peut-être de la Gaule. La grande route des transports était alors le Rhône, puis la Saône que l'on remontait jusqu'à la hauteur de Châlon et de Dijon. Là, il fallait, au moyen d'un portage, gagner soit la Loire, soit la Seine, que l'on descendait ensuite jusqu'à destination. Or le Morvand dominait, au nord et au sud, cette route de terre ainsi que ces deux fleuves et leurs affluents.

Depuis que les transports ont emprunté d'autres routes, le Morvand est, en quelque sorte, retombé sur lui-même, c'est-à-dire sur l'exploitation rudimentaire de ces forêts. Il est redevenu ce qu'il est naturellement : un pays pauvre à ressources limitées. Il a été, dès lors, un pays peu enviable. Aussi, lorsque les conquérants francs se sont installés en Gaule, y ont créé des domaines et importé plus ou moins la formation particulariste, ils ont été peu tentés par cette région. Les traditions celtiques ont donc pu s'y conserver sans grand mélange.

E. D.

III. — L'ÉVOLUTION SOCIALE DU MORVAND.

On vient de voir que, dans le Morvand, le Lieu est caractérisé par les points suivants :

1° Sol granitique et montagneux couvert de forêts; sur les pentes, on trouve des îlots cultivables formés d'humus, que l'on

appelle *ouches;* enfin, l'on trouve des prairies naturelles le long des nombreux ruisseaux qui coulent des montagnes ;

2° Difficulté des communications à travers ces forêts montagneuses, mais facilité des transports par flottage sur les rivières qui descendent vers la Seine.

Tout le type morvandeau sort de là.

D'abord, pendant le moyen âge, nous avons une *période de culture intégrale*. En effet, la rareté des centres urbains et l'abondance des forêts non défrichées dans tout le nord de la France ne permettent pas encore une exploitation rémunératrice des forêts.

Vers la Renaissance, une seconde période commence, celle de l'*exploitation forestière en vue de la vente du bois de chauffage*. Elle est devenue possible, parce que les centres urbains, et en particulier Paris, ont augmenté d'importance, tandis que dans leurs voisinages, le bois est devenu plus rare par suite des progrès du défrichement agricole. C'est alors que le Morvand commence à jouir de sa situation privilégiée, à savoir la facilité d'écouler ses bois vers Paris par flottage, en descendant le cours des rivières. En effet, c'est en 1545 que se forme l'association pour le transport des bois par flottage. Cette association est restée invariable jusqu'à nos jours, de sorte qu'on a pu l'étudier sur place ainsi que le type du bûcheron auquel elle a donné naissance.

Mais l'ancien type du paysan à culture intégrale est resté invariable à côté du bûcheron, car, comme nous venons de le dire, la spécialisation ne portait que sur le bois et non sur les produits agricoles. Ce type existait encore au temps de Le Play et a pu être étudié par lui.

Depuis lors, il s'est transformé à son tour par suite de la *commercialisation de la culture elle-même*. Cette troisième et dernière période est due au développement des transports en général, routes, chemins de fer, etc.

Nous allons étudier ces trois périodes successivement.

1° Période de la culture intégrale. — Cette période, qui commence au moyen âge, n'a fini, pour les paysans purs, que

dans la première moitié du XIXe siècle. Ces paysans, qui vivaient en familles patriarcales, étaient les serfs des seigneurs; et après leur affranchissement à la fin du moyen âge, ils en devinrent les métayers; un certain nombre même purent devenir propriétaires. Laissant de côté la période du servage, nous étudierons surtout le type principal, celui du métayer. Ce type peut être reconstitué d'après les renseignements recueillis sur les lieux par Le Play de 1839 à 1855.

Tout d'abord, les cultivateurs ont dû se disperser en *petits hameaux* sur les îlots cultivables *ouches* ; ils vivaient groupés en *familles patriarcales*. Certaines de ces familles possédaient le sol qu'elles cultivaient, mais la plupart ne l'occupaient qu'à titre de métayer d'un grand propriétaire. La coutume du Nivernais favorisait le maintien de ces communautés : la tenure des serfs faisait retour au propriétaire, s'ils ne laissaient pas d'*hoirs* vivant en communauté.

Voici comment était organisé le travail : « Jusqu'en 1830, dit Le Play[1], la méthode de culture était pastorale plus qu'agricole. A l'époque où furent recueillis les premiers éléments de cette monographie, le sol des métairies était subdivisé en petits enclos par de fortes haies vives plantées d'arbres. Chaque enclos, nommé *chaintre*, produisait d'abord des herbes, lesquelles étaient successivement broutées par les bœufs, par les chevaux, puis par les moutons. Peu à peu le genêt envahissait ce pâturage ; et après six années environ, on l'arrachait pour l'incinérer et pour rendre ainsi au sol l'élément calcaire qui lui fait généralement défaut. Après une année de défrichement et de labours, on récoltait successivement, en quatre années, un sarrasin, deux seigles et une avoine. Enfin, on abandonnait de nouveau, pendant six années, le chaintre à la production spontanée de l'herbe et du genêt. »

Les animaux domestiques trouvaient un supplément de nourriture dans les prairies permanentes des vallées tandis que les forêts permettaient l'élevage du porc.

1. *Ouvriers européens*, t. V, p. XXX.

Mais l'élevage était pauvre par suite du faible développement des prairies. Les bœufs de la race morvandelle servaient surtout au travail; les moutons fournissaient la laine, et l'on cultivait en outre un peu de chanvre pour les besoins du vêtement. Seul, l'élevage du cheval donnait lieu à une exportation vers les pays circonvoisins.

Voyons maintenant comment étaient organisées les communautés patriarcales du Morvand. Au temps de Le Play, il en existait encore un grand nombre, surtout dans les parties méridionales du Morvand, dans les cantons de Luzy, d'Issy-l'Évêque, de Mesvres et de Toulon-sur-Arroux. Une famille de 20 à 30 individus pouvait vivre sur un domaine de 100 à 140 hectares. Le *maître* et la *maîtresse* étaient *élus* et ne pouvaient jamais être mari et femme. Cette mesure avait pour but d'empêcher une entente qui aurait pu être préjudiciable aux intérêts de la communauté. Le plus souvent on élisait le fils aîné de l'ancien maître; on n'en choisissait un autre qu'en cas d'incapacité notoire. Tous les membres se considéraient comme solidaires et obéissaient sans murmurer au maître. Chaque communauté entretenait ses malades et ses invalides. Les veuves pouvaient rentrer chez leurs propres parents ou rester dans la communauté de leur mari. Dans ce dernier cas, elles y amassaient, en travaillant, un pécule personnel; mais lorsque l'âge et les infirmités les rendaient impropres au travail, elles devenaient *reposantes;* c'est-à-dire qu'elles étaient nourries et soignées gratuitement, mais n'avaient plus droit au pécule.

Quand la communauté devenait trop nombreuse, un ménage ayant des enfants assez grands se détachait de la communauté et allait fonder une nouvelle installation.

Telle était dans ses grandes lignes l'organisation de la famille dans l'ancien Morvand. Qu'il nous suffise de rappeler les grandes analogies qu'elle présente avec *la famille patriarcale atténuée* qui, à l'heure actuelle, subsiste encore dans les Balkans. Pour cela, que le lecteur se reporte à la description que M. Demolins a faite de la famille bulgare[1].

1. *Comment la route crée le type social?* t. II, liv. II, ch. IV.

2° Période de la culture intégrale et de l'exploitation forestière. — Nous avons dit que cette période commence au XVIe siècle, et nous en avons indiqué les causes. Voyons les changements apportés dans l'état social par l'exploitation forestière.

Le fait le plus saillant est le développement de la *grande propriété* et du *travail salarié*.

En effet, l'exploitation des forêts ne donne pas un profit immédiat : il faut pouvoir attendre ou posséder une étendue suffisante pour établir un roulement. Dans le Morvand, l'exploitation forestière se fait d'une façon particulière, parce qu'elle a en vue le bois de chauffage. On n'abat que les branches ayant atteint leur valeur marchande.

Le grand propriétaire vend son bois aux marchands de Paris, reçoit de l'argent et paie ses bûcherons. Mais ici, une difficulté se présente. Le travail du bûcheron ne se fait que pendant la mauvaise saison ; il n'est arrêté ni par la gelée, ni par la pluie, la neige seule y met un obstacle.

Pendant la bonne saison, le bûcheron se fait paysan et travaille aux champs. Pourquoi ? C'est que l'exploitation forestière ne s'est développée que peu à peu, et il a d'abord été plus économique de prendre la main-d'œuvre sur place. En effet, pendant l'hiver, les paysans sont inoccupés. Ils peuvent donc se contenter d'un très faible salaire, car ce sera pour eux un supplément de ressources. Au contraire, un spécialiste, qui ne serait que bûcheron doit se montrer plus exigeant et se trouve ainsi éliminé.

Il est évident que les bûcherons sont recrutés surtout dans les communautés patriarcales les moins prospères, celles dont la propriété devient insuffisante. Il s'est ainsi formé une classe de petits propriétaires. Quant aux communautés les plus prospères, elles sont devenues peu à peu liées aux grands propriétaires par des contrats de métayage qui ont contribué grandement à maintenir leur stabilité.

En résumé, à cette époque, on trouve quatre classes sociales :

1° *Le grand propriétaire* qui fait cultiver par des communau-

tés de métayers, et qui, en hiver, fait exploiter ses bois par des bûcherons salariés;

2° *Le métayer,* cultivant en famille patriarcale, et vivant directement des produits de sa culture dont il donne la moitié au propriétaire;

3° *Le petit propriétaire*, dont l'état social a beaucoup d'analogies avec celui du métayer: Il vit sur un domaine plus petit, mais tous les produits lui appartiennent;

4° *Le petit propriétaire bordier et bûcheron,* vivant en communauté plus restreinte, cultivateur l'été, bûcheron l'hiver. Dans cette dernière classe, la famille patriarcale se dissout peu à peu par suite des deux causes suivantes :

1° La communauté soutient difficilement ses membres par l'exiguïté de la propriété;

2° Le travail du bûcheron donne la prédominance à la force physique (donc à la jeunesse), car il ne demande pas un long apprentissage.

Le Play a pu étudier le Morvand au moment où cet état social disparaissait pour faire place au suivant.

3° Période de la culture intensive et de l'exploitation forestière. — Cette période apparaît avec le développement des moyens de communication. La commercialisation de la production peut porter alors, non seulement sur le bois, mais sur tous les produits agricoles. Aussi allons-nous voir les communautés paysannes se dissoudre à leur tour, confirmant ainsi la loi que nous avons posée dans une étude précédente [1].

Laissons parler Le Play [2].

« Les nouvelles voies de charretage ont permis d'amener à bas prix, sur les sols porphyriques du Morvand, la chaux produite sur les terrains calcaires de la plaine contiguë. Le sol a pu dès lors être maintenu en état constant de fertilité par un assolement quadriennal donnant successivement un fourrage de

1. *L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?*
2. *Ouvriers européens*, t. V, p. XXX et XXXI.

racines, le froment, un fourrage de légumineuses et l'avoine[1]. Les chaintres sont devenus des champs; les fourrages artificiels ont doublé les ressources que continuent à fournir les prairies arrosées par les ruisseaux; la production des grains et des bestiaux s'est beaucoup accrue; et le prix en augmente rapidement, à la faveur des chemins de fer qui permettent de les transporter jusqu'aux grands marchés du nord et du midi de la France. »

Sur quoi a porté la spécialisation agricole dans le Morvand? Sur le bétail.

En effet, les céréales ne sont cultivées que pour la consommation locale et le rendement ne dépasse guère, à l'heure actuelle, 12 hectolitres de blé à l'hectare. Du reste, l'assolement décrit plus haut aboutit à la nourriture des bestiaux. Et ici, le voisinage de Paris développe la *production des bestiaux en vue de la viande,* donc à l'engraissement. De là la disparition de la race morvandelle plus propre au travail et son remplacement par la race charolaise-nivernaise, d'un meilleur rapport pour la boucherie. Le cheval, au contraire, a totalement disparu, incapable de soutenir la lutte contre le demi-sang.

Que sont devenues les quatre classes sociales de la période précédente?

1° *Le grand propriétaire* subsiste toujours; devenu plus riche, il s'absente de plus en plus; il va dépenser ses revenus à Paris et dans les villes d'eaux; il ne patronne plus et devient de plus en plus un étranger au pays qu'il considère simplement comme une source de revenu;

2° Le métayer ne vit plus exclusivement des produits du domaine qu'il cultive; il vend et il achète; les plus avisés, de métayers deviennent *fermiers*, mais la famille patriarcale disparaît peu à peu, et c'est dans les endroits où les communications sont le plus difficiles qu'elle disparaît en dernier lieu[2];

3° *Le paysan propriétaire* suit une évolution économique ana-

1. Cet assolement est une variante du fameux assolement de Norfolk, qui, à la fin du XVIIIe siècle, a révolutionné la culture anglaise.

2. *Ouvriers européens*, t. V, p. 291 et 320.

logue; le domaine s'émiette de plus en plus, et la famille devient tout à fait instable.

4° *L'ouvrier salarié*, voilà ce qu'est devenu l'ancien bordier bûcheron. En hiver, il est toujours bûcheron et est payé par le grand propriétaire, mais il a été exproprié de sa petite propriété; c'est une conséquence de la pratique du partage égal des successions qui a émietté le domaine, rendu une exploitation judicieuse impossible et finit par l'évincer de la propriété. En été, le travail de bûcheron lui faisant défaut, il va s'embaucher comme journalier dans les fermes et les métairies. Il est devenu exclusivement un salarié, et salarié sans liens fixes, embauché au hasard à droite ou à gauche.

C'est ce que nous montre la *monographie du manœuvre agriculteur du Morvand* de MM. Saint-Léger et Le Play.

La famille décrite jouit encore de certaines subventions (glanage, bois mort) et de certaines tolérances de la part des propriétaires, notamment pour le pâturage des chèvres, etc.

En outre, l'ouvrier s'appuie sur le travail de sa femme; outre les travaux du ménage (y compris la confection des vêtements), elle cultive le jardin et les champs à pommes de terre, et donne des soins à un nourrisson confié à prix d'argent par l'hospice des enfants trouvés.

Peu de ces ouvriers s'élèvent. « Une enquête approfondie a montré que, sur 50 ouvriers de cette condition existant dans la commune, 5 seulement avaient une tendance à l'épargne et étaient en voie de s'élever à une meilleure situation... Ceux d'entre eux qui, par exception, se montrent animés de l'esprit de prévoyance s'élèvent tous facilement au-dessus de la condition paternelle. Ils sont très recherchés comme ouvriers domestiques et ils sont ordinairement admis, par un mariage, dans la famille d'un métayer dont ils prennent plus tard la succession. Très souvent, ils sont directement placés par un propriétaire à la tête d'une métairie; dans tous les cas, ils accumulent chaque année un petit capital et se mettent bientôt en mesure d'acquérir une propriété, avec laquelle ils parviennent immanquablement à l'aisance. En revanche, des enfants

de métayers et d'ouvriers-domestiques, en nombre plus considérable, ne pouvant rester, faute d'emploi ou d'aptitudes, dans la condition de leurs pères, sont incessamment rejetés dans la classe des journaliers. C'est ainsi que cette classe se recrute sans cesse dans la partie la moins intelligente et la moins prévoyante de la population. La classe des manœuvres-agriculteurs se recrute encore parmi les enfants de propriétaires-cultivateurs qui, après avoir divisé l'héritage paternel, n'y peuvent plus trouver chacun pour leur activité un emploi suffisant. Souvent on voit les propriétaires-cultivateurs eux-mêmes se ruiner pour servir les intérêts de sommes empruntées, dans l'intention d'acquérir, à un taux excessif, des terres situées à proximité de leur domaine, et être ainsi réduits à cultiver comme journaliers des terres qu'ils ont antérieurement possédées[1]. »

On comprend que, dans ces conditions, le Morvand ne produit qu'une émigration inférieure. De la classe ouvrière sortent des manœuvres, des charretiers, des moissonneurs qui vont s'employer dans la région des plaines.

Des communautés paysannes ébranlées sortent des petits commerçants, des cabaretiers; certains se livrent au commerce des comestibles (*Rocatiers*) pour l'approvisionnement des forges du Creusot, et quand ils ont amassé une somme suffisante, font le commerce des blés (*Blatiers*).

Tel était l'état social du Morvand vers le milieu du XIXe siècle. Actuellement, une autre période semble s'ouvrir; tout au moins une crise intense sévit sur le Morvand; elle est due à la concurrence de plus en plus grande que le chauffage au bois rencontre de la part de la houille. Mais comme cette crise atteint toutes les populations forestières du Centre de la France, nous en parlerons dans le chapitre spécial que nous consacrons à cette crise.

D'autre part, nous avons vu que les progrès de la culture ont amené l'extension du fermage au détriment du métayage, et corrélativement la dissolution de la famille patriarcale. Toute-

1. *Ouvriers européens*, t. V, p. 261.

fois, la *Monographie des fermiers à communautés taisibles du Nivernais*, de M. Victor de Chévery[1], nous révèle l'existence, en 1860 de fermiers vivant en familles patriarcales. On se trouve là en présence d'un phénomène peu fréquent, qu'il convient d'analyser de plus près.

La communauté observée se compose de cinq ménages comprenant vingt-deux personnes, plus deux domestiques et une servante. Elle occupe un domaine de 114 hectares pour lequel elle paie un fermage de 2.400 francs par an. Le domaine était situé à Cuzy, sur la limite du Morvand et du Charolais.

Tout d'abord, l'auteur constate que les communautés fermières n'existent guère que dans la partie méridionale du massif granitique du Morvand, et il attribue ce fait à l'isolement topographique de cette région, située loin des routes et des centres industriels[2]. Il s'ensuit donc que la commercialisation de la culture doit être peu développée. En effet, la culture proprement dite est restée peu intensive, et M. de Chévery constate que l'esprit de routine est particulièrement accentué parmi les communautés patriarcales[3]. Le seigle est toujours la production principale, et est absorbé, autant que possible, par la consommation ménagère ; seul, l'excédent est exporté vers la Bourgogne. De même la famille consomme ses propres légumes, brûle le bois provenant de ses haies ou de ses genêts. Le domaine produit en outre du chanvre, de l'huile de noix, etc...

Ce fait s'explique par la commercialisation de l'élevage. L'on vend des chevaux, des bœufs, etc., et c'est avec l'argent qui provient de ces ventes que l'on peut payer le propriétaire. C'est donc grâce aux gains faciles provenant du développement de l'élevage que le fermage a pu apparaître.

Mais il est évident que le taux du fermage n'absorbe pas tout l'argent qui rentre dans la communauté, ou sinon celle-ci n'eût pas désiré ce mode de tenure. C'est bien ce qui a lieu dans la

1. *Ouvriers des Deux Mondes*, t. V, n° 38.
2. *Id.*, p. 49.
3. *Id.*, p. 44.

famille observée. On peut dès lors se demander, comment cet excédent d'argent qui entre dans la communauté, ne vient pas y introduire un élément dissolvant. On le comprend quand l'on connaît la coutume qui préside au budget commun : « *Tout argent entré dans la communauté n'en doit plus sortir* [1] ». Là est la clef de voûte du système. Grâce au régime du domaine plein, on peut vivre presque exclusivement de ses propres produits; grâce à la vente du surplus, l'on a pu s'élever au fermage. Le bénéfice vient donc s'accumuler dans le coffre de la communauté. Il forme le fonds de réserve destiné à parer aux éventualités, à surmonter les phases de l'existence.

En réalité, la communauté fait quelques achats au dehors, mais ces achats se bornent à quelques articles secondaires, sucre, sel, épices, etc.

Le fonds de réserve est constamment menacé par le code Napoléon et par la cupidité des individus.

On élude le code en plaçant l'argent sur parole ou sur des billets non enregistrés [2]. On évite le développement de la cupidité chez les individus en les laissant dans l'ignorance du total réel du fonds commun ; ce dernier est, du reste, placé au nom du chef de communauté. Celui-ci a le droit d'aller au marché, de vendre et d'acheter, de gérer le fonds de réserve. Peu à peu il initie aux affaires le futur maître de la communauté qui, le plus souvent, est son fils aîné, ou à défaut son frère.

On voit sur quel échafaudage compliqué repose une communauté fermière du Morvand ! Malgré tout, il a fallu laisser une certaine satisfaction aux intérêts individuels. C'est pourquoi, à côté du bien commun (fonds de réserve ou matériel cultural), on voit apparaître le pécule personnel. Il provient de la dot apportée par la femme ou des partages qui ont eu lieu à certaines époques. Il comprend les lits, une partie des vêtements et du linge, et une épargne placée le plus souvent en terres. Ainsi, chose curieuse, dans cette communauté qui cultive un domaine ne lui

1. *Ouvriers des Deux Mondes*, p. 41.
2. *Id.*, p. 48.

appartenant pas, les individus sont propriétaires de terrains situés dans d'autres communes et qu'ils afferment à d'autres cultivateurs.

On sent, malgré tout, comme ces communautés fermières sont instables. Qu'elles arrivent à être dans la gêne, et le fonds de réserve, disparaissant, donnera libre cours aux dissensions ; que, d'autre part, une inégalité trop grande se produise entre les pécules de chaque membre, il est douteux que l'accord parfait subsiste longtemps. Mais, surtout, que les communications deviennent plus faciles, apportant les produits variés et le luxe de la civilisation moderne, et l'effondrement se produira, comme il s'est produit dans les autres régions plus accessibles du Nivernais.

Il est donc probable que les communautés fermières ne forment qu'un état de transition entre les anciennes communautés métayères et les fermiers vivant en ménages séparés. De même, on a vu qu'elles forment une transition entre le stade du communisme familial des familles vivant exclusivement des produits du domaine, et celui de l'individualisme des populations vivant du commerce. C'est pourquoi le pécule personnel existe à côté du bien commun.

L'étude du milieu social morvandeau vérifie donc les lois suivantes :

La communauté familiale, qui est bien adaptée aux populations vivant directement des produits d'une culture extensive appuyée sur l'art pastoral, décline quand la culture, devenant plus intensive, permet la vente de l'excédent de production; elle disparaît quand la production, complètement commercialisée, force la population à se procurer au dehors la plus grande partie de sa subsistance[1].

Le fermage tend à remplacer le métayage quand l'écoulement facile des produits amène l'enrichissement des tenanciers.

On a vu, également, combien l'autorité du maître est despotique et facilitée par une éducation compressive.

1. Voir *L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?* 30e fasc., p. 21, 27, 103, etc.

Ajoutons que, comme chez tous les patriarcaux, l'on fait travailler les femmes le plus possible. Elles s'occupent, non seulement du ménage et des soins à donner aux enfants, mais du jardinage, de l'élevage des moutons et des porcs, de la confection et de la réparation des vêtements; enfin, elles aident les hommes dans les travaux des champs.

Il est inutile de dire que le luxe n'a pas pénétré dans ces communautés. On en aura un exemple quand on saura que l'habitation se compose d'un simple rez-de-chaussée comprenant une salle commune appelée *chauffoir* et des chambres à coucher, une par ménage. Le sol du chauffoir est en terre glaise, et le mobilier, ainsi que les vêtements, sont très simples.

Paul Descamps.

II

LE BAS NIVERNAIS

D'après une carte du duché et gouvernement général du Nivernais, dédiée et présentée à Monseigneur Mazarini Mancini, duc de Nivernais et Donziais, par Delafosse, géographe, et datée de 1760, cette province se composait du Donziais, des vallées d'Yonne, du Morvand, du Vaux de Nevers, du Vaux de Montenoison, des Amognes, du Bazois et du pays d'Entre-Loire-et-Allier.

Le Morvand, par suite de son sol granitique et porphyrique, forme un pays à part dans le Nivernais. Le reste de la province, quoique comprenant plusieurs pays, peut être groupé en une seconde région appelée *Bas Nivernais*. C'est un *plateau calcaire* brisé, entrecoupé de vallons et d'étangs. Comme dans le Morvand, on se trouve donc en présence d'une culture pauvre unie à l'exploitation forestière. Aussi constatons-nous l'*organisation en familles patriarcales pendant toute la période de culture intégrale*, c'est-à-dire jusqu'au début du XIXe siècle. La dissolution des communautés agricoles a été plus hâtive dans le Bas-Nivernais que dans le Morvand parce que les voies de communications ont pu s'y établir plus tôt. Aussi Le Play a-t-il assisté à la disparition de la dernière, celle des Jault, dans le village de Saint-Benin-des-Bois (canton de Saint-Saulge). Il est curieux de constater que ce village est précisément *le plus élevé* du Bas Nivernais, soit une altitude de 452 mètres [1].

1. Voir Vivien de Saint Martin, *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, t. IV, p. 142.

Les communautés du Bas Nivernais étaient semblables à celles du Morvand. Le maître et la maîtresse étaient élus. L'héritier, déjà désigné du vivant de son prédécesseur, s'appelait l'aide. Le maître et son aide mangeaient à une table séparée, tandis que les autres membres de la famille mangeaient en commun dans la salle de réunion. Chaque ménage habitait dans une cellule séparée, dont les principaux meubles appartenaient à la communauté. Toutefois quelques-uns étaient possédés individuellement, principalement les vêtements et la dot que chaque femme apportait en se mariant. En cas de veuvage, la femme peut continuer à faire partie de la communauté de son mari en restant près de ses enfants, ou bien rentrer dans son ancienne communauté, chez ses parents, en reprenant sa dot. Chaque individu était désigné par son nom de baptême suivi de celui de son père, comme cela a encore lieu actuellement en Russie.

Les circonstances qui ont amené la disparition de la dernière de ces communautés, celle des Jault, ayant été racontées tout au long par M. Demolins, nous n'y reviendrons pas[1].

Bornons-nous, à défaut d'autres renseignements, à donner quelques indications sur l'état agricole du département de la Nièvre, qui correspond à peu près à l'ancienne province du Nivernais.

En 1884, les exploitations de plus de 100 hectares formaient plus du tiers du territoire, mais le nombre des bordiers et des petits cultivateurs était encore considérable, car l'étendue moyenne des exploitations ne dépassait pas 4 à 5 hectares. On comptait 23.364 propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres ou les faisant valoir, 5.510 fermiers, métayers ou colons, et 15.257 petits propriétaires travaillant pour autrui. L'hectare valait, en moyenne, 1.785 francs, rapportant un produit net de 54 francs. La population, à peu près stationnaire, s'élève à 347.000 habitants environ, vivant sur une superficie de 6 817 ki-

1. Voir *supra*, p. 8 et suiv.

lomètres carrés, mais la population rurale s'élève seulement à 278.000 habitants[1].

Les principaux produits agricoles sont les céréales, les pommes de terre, le chanvre, les légumes, les fruits et le vin. Les deux cinquièmes du territoire sont en forêts, exploitées pour les bois de chauffage. On pratique l'écorçage du chêne pour la tannerie; aussi le Nivernais exporte de grandes quantités d'écorce en Belgique, où cette industrie est spécialement développée.

Il y aurait lieu de distinguer le type des plateaux où dominent la grande propriété avec la culture des céréales et l'exploitation forestière, de celui des vallées où la petite propriété l'emporte, grâce aux cultures arborescentes et maraîchères.

A titre d'exemple, nous donnons la description du pays de Bazois, par le comte de Damas d'Anlezy, et nous exposerons ensuite l'état de l'ouvrier industriel d'après deux anciennes monographies auxquelles nous avons appliqué la Nomenclature sociale. Enfin, nous terminerons par une étude sur la Crise de l'exploitation forestière d'après une monographie de M. L.-H. Roblin.

P. D.

I. — LE BAZOIS.

Le Bazois (de *bas* et *oes*, vallées et pâturages) est situé entre les montagnes du Morvand, qui le bornent à l'est, et la petite chaîne des Amognes à l'ouest. Il confine, au nord, aux Vaux de Montenoison et aux vallées d'Yonne, au sud à la partie de la Bourgogne formant le département de Saône-et-Loire. La Loire le sépare, de Tannay à Decize, du pays d'Entre-Loire-et-Allier, au sud-ouest.

Un seul affluent un peu considérable de la Loire, l'Aron, le traverse dans toute sa longueur. Il prend sa source dans les

1. Au contraire, la population urbaine augmente. Ainsi la ville de Nevers, qui comptait 18.000 habitants en 1861 en compte 24.000 en 1885.

étangs de Crux, coule du nord au sud, puis de l'est au sud-ouest, en formant une grande boucle pour se jeter à Decize. Cette rivière est très importante, en ce qu'elle alimente le canal du Nivernais, qui la côtoie sur presque toute son étendue.

La principale ville du Bazois était Moulins-Engilbert; les autres principaux centres urbains sont Saint-Saulge, Châtillon, Decize, Cours et Luzy.

Au point de vue du relief du sol, les vallées du Bazois sont élevées de 200 à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les pentes qui descendent des Amognes atteignent 400 mètres, et le sol s'élève depuis la vallée de l'Aron jusqu'au Morvand à une hauteur de près de 800 mètres. On le voit, c'est un pays assez accidenté, formé en grande partie de terrains tertiaires et de quelques terrains jurassiques. On trouve dans les carrières beaucoup d'ammonites et d'autres coquillages.

Le climat du Bazois est peu tempéré; en été, la chaleur y est plus lourde qu'en Morvand; en hiver, il y gèle davantage. Les orages y sont fréquents et violents, les pluies relativement rares, excepté sur les bords de la Loire et de l'Aron. En revanche, sauf dans les années de sécheresse exceptionnelle, la rosée est abondante; on voit s'élever, dès le coucher du soleil, de véritables nuages, qui entretiennent la fraîcheur des prairies si réputées du Nivernais. Je pense que cette rosée vient de l'*imperméabilité du sol, presque partout argileux*.

Ce qui domine, en effet, dans cette région, ce sont les prés et les bois; peu ou point de vignes. Quoiqu'on ait beaucoup défriché de 1850 à 1870, on peut affirmer qu'un bon tiers au moins du Bazois est couvert de bois. Beaucoup de ces bois appartenaient autrefois à des couvents; ils sont devenus bois de l'État; quelques-uns sont encore communaux ou usagers; la plupart appartiennent à des particuliers, dont beaucoup n'habitent pas le pays. Le commerce trouve un débouché dans le canal du Nivernais, qui met en communication la Loire et l'Yonne. Dès le XVIe siècle, les bûches étaient jetées dans l'Yonne et la Cure et abandonnées au courant, soit isolément soit par trains, et arrivaient ainsi à Paris. Cette coutume, appelée flottage, existe

encore, et la concurrence du chemin de fer n'a pas réussi à la détruire. Jusqu'à la Révolution, les marchands de bois nivernais avaient le titre de *marchands de bois pour la provision de Paris*.

Depuis quelques années, l'industrie forestière subit une crise qui tourne à l'état aigu. Sous l'influence de l'industrie métallurgique pour les charpentes, de l'importation des bois de Norvège pour la menuiserie, de la consommation de la houille pour le chauffage, le commerce des bois a subi une baisse considérable. Les marchands ont cherché à se rattraper, non seulement sur le propriétaire, qui subit sans trop se plaindre la diminution de ses revenus, mais aussi sur l'ouvrier, pour lequel ce n'est plus seulement une question de revenu, mais d'existence. Et ici, l'ouvrier, c'est le paysan : tout ce qu'il y a dans le pays de journaliers, de manœuvres et même de petits propriétaires ne vit, l'hiver, que de son travail dans les bois. Il s'ensuit que l'offre de travail est plus abondante que la demande : nouvelle raison pour les marchands d'abaisser les salaires, qui en sont arrivés à 75 centimes environ par jour pour les ouvriers médiocres, 1 fr. 25 au plus pour les rudes travailleurs. De là des mécontentements habilement exploités par les politiciens, la formation d'un syndicat, dont les chefs n'ont jamais touché une cognée, enfin une grève qui ne s'est terminée que lorsque les marchands, voyant la saison s'avancer, ont fait des concessions. Qu'est-il arrivé? Il est venu des ouvriers de partout, tous ont été embauchés, et le travail qui durait habituellement six mois, a été fait en quinze jours, au grand détriment de la population locale.

Les sommets non boisés sont livrés à la culture, et les vallées sont presque toutes en prairies naturelles. Hormis celles-ci, les meilleures, appelées *embauches* (en général d'anciens étangs), ne sont jamais fauchées : on y laisse les bœufs du 1er mars au 1er décembre et les chevaux toute l'année, sauf lorsque la neige est trop abondante.

L'élevage du bœuf est donc la grande production du Bazois. A l'ancienne race morvandelle, petite, sobre, énergique pour le

travail, s'il faut en croire les anciens du pays, mais donnant peu de viande, a été substituée, vers la fin du siècle dernier, la race charolaise. En 1773, Claude Mathieu, d'Oyé en Charolais, prit à ferme la terre d'Anlezy, en Nivernais, et y emmena des bêtes charolaises pures, qui firent souche et devant qui disparut vite la race morvandelle.

En 1825, M. Brière, d'Azy, dans les Amognes, fit venir d'Angleterre six vaches et un taureau de race Durham; d'autres importations eurent encore lieu depuis, entre autres par le comte de Bouillé, qui remporta de nombreux succès dans les concours agricoles, et par M. Tiersonnier, l'éminent président de la Société d'agriculture de la Nièvre. Il est évident que ces croisements ont eu une influence sur la race charolaise-nivernaise, influence généralement regardée comme favorable, contestée cependant par quelques-uns.

Jadis forêts et étangs, aujourd'hui bois et prés, on voit que la nature du Bazois doit faire de ses habitants une population essentiellement communautaire, habituée à se contenter autant que possible des productions spontanées du sol. N'est-ce pas d'ailleurs à la porte du Bazois, dans le Vaux de Montenoison, que vivait cette communauté des *Jault* que Le Play a rendue célèbre, et dont l'ingérence du Code civil a eu trop facilement raison?

Il faut toutefois tenir compte de la complication actuelle du travail et des rapports sociaux, et l'on aurait tort de croire que la culture n'existe pas dans le pays dont nous parlons. Mais les prés étant clos, ainsi que les champs, par des haies naturelles souvent très hautes, et les bestiaux n'étant rentrés la nuit que dans le fort de l'hiver, le pâturage développe peu de travail. Aussi peut-on dire que l'élevage du bœuf, surtout du bœuf d'*embauche*, celui qui se vend au marché de la Villette, tient plutôt du commerce que de l'agriculture.

La routine est singulièrement favorisée par cette disposition du Nivernais à se contenter des produits spontanés du sol, et les éleveurs de notre région sont souvent plus malheureux que d'autres : ils répugnent à faire venir de loin des fourrages ou

des tourteaux, et ne cherchent pas à utiliser, comme dans d'autres pays, les feuilles d'arbres qu'ils trouveraient trop longues à cueillir, ni à semer du maïs, culture dont ils ont perdu l'habitude.

Les terres sont en général très fortes, *argilo-calcaires;* de plus, les champs occupent des plateaux et des sommets souvent en pente assez raide : voilà deux raisons pour labourer avec des bœufs; mais le bœuf, à six ans, sera vendu pour la boucherie; voilà une raison pour le ménager. Aussi laboure-t-on le plus souvent avec six bœufs, toujours avec au moins quatre.

Ce mode de labourage a son effet sur l'homme : celui-ci, en sabots, marche à pas lents et pesants; on dirait même, lorsqu'il se promène ou va à ses affaires, qu'il suit ses bœufs; rien ne lui ferait hâter sa marche.

On pourrait, à ces traits, croire l'homme du Bazois paresseux; bien au contraire, il est, comme ses bœufs, excellent travailleur, mais travailleur lent; son ouvrage est accompli consciencieusement; tout son temps est employé. Aussi les Nivernais font-ils en général d'excellents domestiques.

Peut-être est-il une autre cause encore à cette lenteur et à cette routine : c'est que la propriété est assez peu divisée. *La grande culture domine :* les fermes n'ont jamais moins de 50 hectares et atteignent parfois 250 à 300 hectares. Or, on sait quel stimulant est pour les hommes la propriété individuelle. Mais, s'il est vrai qu'elle excite au travail, il faut reconnaître, d'autre part, qu'elle est impropre aux progrès actuels des méthodes de culture.

Le métayage, qui avait été jusqu'au commencement de ce siècle le régime de location de la terre, a presque complètement disparu, et il serait fort difficile de le substituer aux grandes fermes, à cause des bâtiments qu'il faudrait construire. Du métayage il est cependant resté une excellente coutume : celle de la culture à moitié des pommes de terre, betteraves, carottes et haricots. Cette culture, en effet, exige une main-d'œuvre considérable, qui serait fort dispendieuse pour nos gros fermiers; ceux-ci ne la font guère qu'au point de vue de l'assolement, pour nettoyer la

terre et la préparer à la culture des céréales. Ils trouvent donc leur compte, après avoir labouré, à abandonner la terre à des journaliers, des manœuvres ou même des petits propriétaires, qui sèment, sarclent, récoltent et donnent au fermier la moitié de la récolte comme loyer de la terre. Le pauvre y trouve pour l'hiver sa nourriture et celle de son cochon, et le fermier n'y perd rien, puisque, sans autre main-d'œuvre que le labourage, il trouve sa terre nettoyée et prend la moitié de la récolte. Cette coutume contribue, je crois, à maintenir les bons rapports sociaux.

Les industries féminines ne sont guère en usage en Bazois : depuis longtemps le rouet et la quenouille de la grand'mère pourrissent au grenier, et rien ne les a remplacés. Si les hommes sont enclins à la routine, les femmes sont, au contraire, fort avancées dans la civilisation : sans avoir jeté leur bonnet par-dessus les moulins il n'y a plus guère de moulins , elles l'ont partout remplacé par le chapeau à fleurs ou à plumes venu en droite ligne du Bon-Marché; je crois que peu de pays forment une meilleure clientèle pour les grands magasins, et dans ma commune de 800 habitants, il y a trois couturières.

D'où vient ce luxe, puisque la femme travaille peu? Rendons d'abord à beaucoup cette justice qu'elles vont en journées, non pour le travail des champs, mais pour laver ou coudre, qu'elles tiennent parfaitement bien leur ménage et que leurs enfants sont très bien soignés. Mais quelques journées par-ci par-là ne seraient pas une ressource bien abondante, et le commerce des volailles et du laitage n'existe pas. Il est une autre ressource hélas! qui est une véritable plaie sociale pour ce pays : je veux parler de celle qui est fournie par l'Assistance publique, non pas seulement de la Nièvre, mais du département de la Seine. Sous prétexte que *la Nièvre est le pays des bonnes nourrices*, l'administration encourage les femmes à venir chercher à Paris des nourrissons qu'elle leur fournit avec un salaire de 25 francs par mois pour la première année, 20 francs la deuxième, 15 francs la troisième, et 10 francs pour les années suivantes jusqu'à treize ans inclusivement, plus des habillements, des indemnités assez

considérables et des récompenses. C'est là un élevage très productif. Ces enfants sont d'ailleurs bien soignés au point de vue matériel (les inspecteurs y tiennent la main très strictement), et sont presque toujours traités sur un pied d'égalité avec les propres enfants de leur parents nourriciers; parfois même ceux-ci s'y attachent, les voient partir avec peine à l'âge de quatorze ans pour se placer, et conservent avec eux des relations.

Rien à dire si ces enfants étaient l'exception; malheureusement, il en est tout autrement dans ma commune; ils forment le tiers des élèves des deux écoles. Qu'en résulte-t-il? Les jeunes gens indigènes, qui ont de quoi payer un apprentissage, émigrent dans les villes, tandis que les petits *Parisiens*, faute de ressources, restent dans le pays, se marient entre eux et forment une population cosmopolite, scrofuleuse, misérable, qui se substitue peu à peu à celle du pays, au grand détriment du sens moral et des traditions locales.

Une autre conséquence de cette invasion, conséquence bien inattendue, est qu'*elle amène avec elle le luxe*. Il y a vingt ans, les gamins de nos villages allaient nu-pieds et ne s'en portaient pas plus mal; il y a dix ans, ils allaient en sabots. Or les enfants de l'hospice sont abondamment pourvus de vêtements et de souliers : une mère peut-elle laisser son fils dans l'infériorité par rapport à ces enfants? Dès lors, on considère comme indispensables des choses dont on se passait autrefois fort bien, et, comme les ressources n'augmentent pas, il y a là une cause de gêne et de malaise social.

Sans doute, à ce mal il y a un bon côté : c'est que la femme reste à son foyer et pourrait se livrer à l'éducation de ses enfants. Je dis pourrait, parce qu'en fait, les soins matériels sont seuls donnés; pour l'instruction, la mère s'en remet à l'instituteur; pour la religion, au curé. Un autre avantage, c'est que la natalité étant non une charge, mais une ressource immédiate si la mère est bonne nourrice, le fléau de la dépopulation est ainsi évité.

Il y a cependant une diminution certaine de la population, qui atteint surtout la population rurale ouvrière. C'est que l'*ha-*

bitant du Bazois est séduit, comme les autres, par le prestige des fonctions publiques et par la vie urbaine. Le gros fermier emploie ses économies à acheter à son fils une étude de notaire ; les fermiers ont beaucoup de peine à se marier, les jeunes filles préfèrent épouser des employés du commerce ou de l'administration.

L'industrie houillère n'est représentée en Bazois que par les mines de la Machine, dites mines de Decize et appartenant à la Société du Creusot. Cette Société, très paternelle pour ses ouvriers en même temps que très ferme, occupe là environ deux mille ouvriers, qu'elle prend autant que possible dans le pays. Aussi n'y a-t-il jamais eu de grève à la Machine, malgré les excitations des politiciens et de leurs journaux.

Une verrerie, près de Decize, occupe aussi un certain nombre d'ouvriers ; aucun ne se plaignait de son sort, car si le travail est rude, il est bien rétribué ; lorsqu'il y a deux ans, le syndicat central décréta la grève, il fallut bien se soumettre ! La grève dura un mois et ne fut marquée par aucune violence : c'est que, comme à la Machine, les ouvriers appartiennent presque tous au pays.

Il y a des eaux thermales au pied du Morvand, à Saint-Honoré-les-Bains. Elles appartiennent à la famille d'Espeuilles, qui les exploite en régie directe avec un très bon personnel. Les inconvénients des grandes stations thermales sont ainsi évités.

Au point de vue des transports, le Bazois est traversé par deux lignes de chemins de fer sans grande importance : celle de Nevers à Clagny et celle de Cercy-la-Tour à Clamecy. Il faut noter toutefois que l'ouverture de la première de ces lignes a augmenté l'importance de Decize au point de vue de ses mines et comme marché de bestiaux, au détriment de Saint-Saulge, dont les foires étaient autrefois renommées.

Le canal du Nivernais amène une population nomade assez mauvaise.

Comment s'exerce le patronage dans la population rurale ? Peu ou point. Sans doute, les rapports sont pacifiques entre le patron et ceux qu'il emploie, mais domestiques et filles de fermes ne

sont nullement surveillés. L'une d'elles donne-t-elle la preuve d'une inconduite dont le fils du fermier soit la cause? elle est renvoyée avec ou sans gratification, et le patron s'imagine avoir rempli tout son devoir. Ce même patron est cependant charitable : jamais il ne refusera la soupe et le coucher dans sa grange au pauvre qui viendra lui demander l'hospitalité.

Pas d'autre culture intellectuelle que celle du journal à un sou; parfois, l'hiver, à la veillée, on lit un roman prêté par un voisin, quel qu'il soit, au hasard et sans choix.

La religion est encore respectée en principe, pratiquée par habitude dans ses grandes lignes. La vie publique est nulle, l'esprit d'association n'existe pas; il n'y a pas, comme dans certains pays, des jeux de boules ou de quilles; le cabaret est le seul lieu de réunion.

L'émigration se porte surtout sur Paris, où le Nivernais cherche une place de domestique, de commis ou d'ouvrier; il ne songe pas à émigrer à l'étranger. D'ailleurs, quand il émigre, c'est presque toujours sans esprit de retour.

Voilà les principaux traits caractéristiques que nous découvrons dans le Bazois. Sans doute, les pays voisins ont avec lui beaucoup de ressemblance; cependant l'homme du Morvand, pays de montagnes, n'a pas un caractère aussi communautaire; il est plus industrieux, et vient sans cesse renouveler et vivifier la population de la plaine, qui le jalouse, s'il faut en croire un proverbe, bien faux quant à sa seconde partie : « Il ne vient du Morvand ni bon vent, ni bonnes gens. »

Cte de Damas d'Anlezy.

OBSERVATIONS SUR CETTE ENQUÊTE

Il est navrant de voir à quel point la France a été partout la même, à quel point le régime agricole y est demeuré arriéré, primitif, naïf, jusqu'à ce temps-ci. Il y a là pour l'historien matière à s'instruire. Notre Enquête relève impitoyablement par-

tout le même trait. L'uniformité plane et basse du tempérament communautaire, dans la culture, égalise et nivelle si bien toutes choses, que les diversités de nature des lieux ne se traduisent plus que par des modifications secondaires.

On verra ici le double phénomène que l'on remarque dans beaucoup de régions : incapacité du commun de la race à tirer parti du sol; émigration nombreuse d'éléments très défectueux vers la ville. Il faut manifestement autre chose que cela pour relever un pays.

L'origine du mal éclate de toutes parts : les gens à aptitudes choisies, à amples ressources, à culture intellectuelle, ont lâché la pratique des méthodes de production. On peut le lire ici : aux couvents, qui avaient été des pionniers, a succédé l'État qui se borne à conserver les bois des religieux; aux anciens grands propriétaires, qui avaient été créateurs de domaines, ont succédé des communautés rurales incapables, ou des propriétaires qui vivent en dehors de la région. C'est la désertion parfaite de ce qui peut et doit être l'élite dans la direction du travail.

Cette faute est impardonnable. La présente monographie et toutes les autres tour à tour le démontrent : *Dès que les capacités sont ramenées à l'exploitation des richesses naturelles du pays, le pays remonte.* Il faut voir ce qui est dit, ici encore, des progrès opérés par MM. Brière, de Bouillé, Tiersonnier, par la Société du Creusot, par la famille d'Espeuilles, et de l'effet qu'en a ressenti la région : elle apparaît là dans un type nouveau, bien différent de son vieux type.

C'est par la désastreuse pression d'erreurs anciennes, que la classe supérieure, j'entends celle qui a plus de ressources à sa disposition, a cessé de mener les ateliers des travaux manuels. On peut dire qu'en France le travail était pleinement tombé en roture. Ce méfait a commencé avec la décadence de la féodalité, aux XIIe et XIIIe siècles. De loin en loin, le mal s'est montré si grand qu'on a cherché à ramener aux ateliers quelques hautes personnalités, quelques classes d'élite. Le roi lui-même s'en est mêlé. Mais ces réactions de commande ne pouvaient aboutir qu'à d'illustres impuissances. Rien n'était capable d'agir, que

l'effondrement total de ce qui attirait et retenait à la cour, à l'armée, dans l'administration et à la ville, la vanité et la demi-oisiveté des meilleures familles. Aujourd'hui cette vanité tombe de haut et l'oisiveté est devenue absolue et ruineuse. On commence à se souvenir des ateliers qu'on avait désertés et méprisés, et à croire qu'ils peuvent honorer, intéresser et enrichir. Ainsi s'opère un retour, qu'on aurait juré impossible il y a cinquante ans, et qui fait à présent un des sujets les plus actifs des conversations privées et des discussions publiques.

Il y a, dans cette peinture du Bazois, une curieuse esquisse de ce peuple de nourrices que soutient, à vrai dire, l'Assistance publique de la Seine. On voit là, avec un relief particulier, à quel patronage s'en vont les populations auxquelles manque celui des ateliers prospères, c'est-à-dire des ateliers aux méthodes progressives, menés par des hommes de valeur.

H. T.

II. — L'OUVRIER INDUSTRIEL DU NIVERNAIS D'APRÈS QUELQUES MONOGRAPHIES.

Si l'industrie n'existe guère dans le Morvand, il n'en n'est pas tout à fait de même dans le Bas Nivernais. Il y a à cela plusieurs raisons; d'abord, il n'y a pas de mines dans le Morvand, tandis que, dans le reste de la province, on trouve quelques gîtes de fer, de plomb argentifère et même de houille : de plus, il existe également des carrières de pierre calcaire, de pierre meulière, des sables kaoliniques, etc., qui ont donné naissance à diverses industries; enfin, le Bas-Nivernais, moins bien placé que le Morvand pour l'écoulement de son bois vers Paris, a songé à l'utiliser comme combustible industriel. De là, comme dans le Périgord et le Berry, le grand développement pris autrefois par l'industrie métallurgique.

Deux anciennes monographies, consacrées à l'étude des populations industrielles du Nivernais, nous permettent de dégager ce type social.

La première est celle d'un *fondeur au bois*, de MM. de Saint-

Léger et Le Play[1]. C'est donc le type ancien, celui qui a été peu à peu éliminé par la concurrence de la houille.

La famille étudiée habitait la commune de Vandenesse (canton de Moulins-Engilbert), à la lisière du Bazois et du Morvand. On y trouve à la fois, le minerai de fer, le combustible (bois) et la force motrice (chute d'eau). L'exploitation du haut-fourneau et de la forêt ne formaient qu'un tout, dirigé soit par le propriétaire rural lui-même, soit par un fermier-capitaliste.

La production de la fonte était donc limitée par la quantité de combustible que la forêt pouvait fournir. Aussi la concurrence était peu active et le prix du fer très élevé. Il existait ainsi, en fait, une grande stabilité, tant pour le patron que pour l'ouvrier, mais cette stabilité forcée empêchait tout nouveau progrès et entretenait la routine. Le patron n'avait aucune possibilité d'étendre ses affaires, tandis que les ouvriers s'endormaient à l'abri d'un patronage facile.

En quoi consistait ce patronage?

Tout d'abord, la *permanence des engagements*. Théoriquement, l'ouvrier est attaché à son patron par le système des engagements momentanés, mais en fait chacun se croit moralement engagé d'une façon permanente. Il faut des cas très graves pour qu'un ouvrier soit congédié, et en temps de chômage, le propriétaire se croit tenu d'assurer les moyens d'existence à ses ouvriers, particulièrement à ceux qui sont chargés des travaux exigeant un apprentissage spécial, ou dont la famille est attachée à l'usine depuis plusieurs générations.

En second lieu, les ouvriers fondeurs forment une *corporation fermée*, avec l'assentiment tacite du patron. Le fils apprend la profession avec son père et lui succède quand ce dernier devient incapable de travailler.

Enfin, les ouvriers sont aidés par une foule de *subventions* de la part du patron : logement gratuit, récolte du bois de chauffage, jouissance d'un jardin et d'une chènevière, secours en cas de maladie, etc.

1. *Ouvriers européens*, t. V, ch. VI, § 21.

Outre le patronage du propriétaire, l'ouvrier s'appuie encore sur d'autres ressources : élevage d'un porc sur les communaux, pêche, travaux agricoles pour un fermier voisin. Quant à la femme, outre les travaux du ménage (y compris la confection des vêtements), elle s'occupe du jardinage et des animaux domestiques. Ajoutons que la famille épargne en vue d'acheter une maison.

Pour l'organisation familiale, il faut noter l'installation en *ménages séparés*. C'est là un fait général dans les milieux où les salaires en argent forment la principale ressource de la population.

La principale récréation est la *conversation* avec les camarades, et c'est ce penchant à la causerie plus que l'intempérance, qui attire les ouvriers au cabaret ou aux foires. Pendant l'hiver c'est la veillée où l'on bavarde tout en travaillant le chanvre.

Mais aujourd'hui, les fonderies au bois ont dû fermer devant la concurrence de la houille, et toute cette population s'est dispersée dans les villes. La grande industrie métallurgique a pu naître à l'aide d'un vaste groupement englobant les mines de fer du Berry, les houillères de Commentry et les forges de Montluçon dans l'Allier avec les usines de Fourchambault et d'Imphy. Malgré tout, la lutte est très difficile contre les grands établissements du Nord.

Voyons maintenant l'ouvrier urbain. Il est décrit par M. Ernest de Toytot dans la monographie du *faïencier de Nevers*.

L'industrie de la faïencerie a pu se développer à Nevers grâce à la présence de gisements de kaolin dans le voisinage, mais elle a été importée d'Italie. « L'historien de Thou raconte qu'un gentilhomme italien du nom de Turade, qui avait accompagné en France le duc de Nivernais, Louis de Gonzague, aperçut en se promenant aux environs de Nevers une terre semblable à celle dont on faisait la faïence en Italie ; il fit construire des fours où fut fabriquée la première faïence française. Pendant près de quarante ans, Nevers conserva le monopole de l'industrie importée dans ses murs ; des générations nombreuses d'artistes

faïenciers se succédèrent sans interruption dans ses manufactures. Puis des faïenciers sortis de ce centre industriel, portèrent leur art à Rouen, à Lille et à Moustiers, à Marseille, à Clermont, en Alsace. Plus tard Nevers se laissa même distancer, pour les objets de luxe, par Rouen et Moustiers : mais la fabrication populaire et courante n'y devint que plus féconde. L'excellente qualité de sa terre, la blancheur de son émail, la solidité de ses produits conservèrent, même après la découverte de la porcelaine, une réputation justement méritée. Ses peintures rapides, parfois grossières, mais toujours franches d'allure, empreintes d'une naïveté charmante, décorèrent pendant près de deux siècles les vaisselles des campagnes, les statues de la Vierge ou des saints, les coupes et les bouteilles passées à la ronde aux fêtes des foyers populaires ou des corporations d'ouvriers, et ornées de l'image du patron protecteur de la confrérie ou de la famille[1].

Si nous comparons l'ouvrier faïencier au fondeur, nous voyons que le premier ne jouit plus d'aucune subvention. D'une part, dans un milieu urbain, les subventions naturelles n'existent plus ; d'autre part, dans le travail de fabrication proprement dite, le patron est obligé de calculer de très près les prix de revient, et seul un salaire payé exclusivement en argent permet de le faire exactement.

Aussi les ouvriers cherchent-ils un supplément de ressources en faisant travailler le plus possible leurs femmes et leurs enfants.

Toutefois, les ouvriers spécialistes jouissent en fait de la permanence des engagements et forment une corporation fermée, se recrutant presque uniquement parmi des familles qui exercent cette industrie depuis deux cents ans et plus.

Presque tous font partie de la *confrérie*, et célèbrent scrupuleusement la fête de leur patron, saint Antoine ermite ; ils ont une société de secours mutuels, et, du reste, sont toujours prêts à s'entr'aider. Ils ont conservé, dit M. de Toytot, l'esprit de fraternité et de solidarité des anciennes corporations[2]. Ils habi-

1. *Ouvriers des Deux Mondes*, [illegible] t. I, p. [illegible]
2. *Loc. cit.*, p. [illegible]

tent tous dans le même quartier, se connaissant tous entre eux et vivent bien unis.

Malheureusement, ils ont tous les défauts des corporations fermées. Bien que les salaires des ouvriers nivernais soient inférieurs à tous les autres, ils se soucient peu d'émigrer, et il est rare qu'ils inspirent à leurs enfants le goût d'une autre profession plus lucrative. Ils travaillent comme ils ont toujours travaillé et n'aspirent à rien de nouveau [1].

On trouve là, à sa source, les causes de la décadence de cette industrie : au XVIIIe siècle, Nevers possédait 11 faïenceries; en 1864, il n'en restait plus que 4, et en 1885, 1 seulement.

Voilà comment le travail était anciennement organisé. Il y avait deux catégories d'ouvriers : les manœuvres payés à la journée et les spécialistes payés à la tâche. Les manœuvres comprenaient les catégories suivantes : les *patouilleurs* qui mélangent et remuent la terre; les *patouilleuses* qui la mettent en balles et la divisent dans des pièces de rebut pour la faire sécher; les *marcheurs* qui la foulent de nouveau avec les pieds ou avec un manège, après qu'elle a séjourné dans la cave; les *batteurs de terre* qui la pétrissent une dernière fois. Il y avait aussi les *mouliniers*, chargés de la fabrication et du broyage de l'émail; les *trempeurs d'émail*, chargés de l'appliquer sur les pièces cuites en biscuit, la couverte d'émail, etc. Les manœuvres ne sont point considérés comme appartenant à la profession et ne font point partie de la confrérie. On emploie des manœuvres des deux sexes, ce qui n'est pas sans dangers au point de vue moral : « Confondues avec les hommes, dont elles partagent les travaux, dans les cours, les ateliers, près des fours, les femmes perdent facilement toute retenue au milieu des plaisanteries qu'excite leur présence, et elles-mêmes contribuent par leur défaut de réserve à la perte des bonnes mœurs [2] ».

Quant aux ouvriers spécialistes, ils comprennent surtout les *tourneurs*, les *mouleurs* et les *peintres*. Les tourneurs et les mouleurs travaillent à l'atelier, mais chacun a sa petite chambre

1. *Ouvriers des Deux Mondes*.
2. *Ibid.*, p. 719.

qu'il ferme à clef, afin de pouvoir conserver, sans mélange ni confusion, les pièces dont il est l'auteur et dont il doit surveiller le séchage jusqu'à leur livraison. Ils sont libres de travailler autant et aussi peu qu'il leur convient et aux heures qu'il leur plaît, l'éclairage étant à leur charge s'ils veulent travailler la nuit.

Ils se font aider de leurs femmes, de leurs fils et quelquefois d'un apprenti.

Voici quels étaient les salaires en 1864 : dans la catégorie des manœuvres, les femmes gagnaient 1 franc par jour et les hommes 2 francs; l'ouvrier mouleur étudié par M. de Toytot, avait en moyenne un bénéfice de 4 francs par jour, défalcation faite du paiement de l'apprenti à qui l'on donnait 5 francs par semaine. Le bénéfice de 4 francs pouvait se répartir ainsi : 2 francs pour le travail du mari, 1 franc pour celui de la femme et 1 franc pour celui du fils.

Les tourneurs gagnaient un peu plus que les mouleurs, mais les peintres étaient les mieux payés et se faisaient en moyenne 5 à 6 francs par jour. Notons qu'à Nevers, on avait conservé l'usage de la *peinture sur cru* plus économique que la peinture sur l'émail cuit qui demande une cuisson supplémentaire, mais une habileté moins grande.

Cette population est généralement rude, grossière, troublée par l'ivrognerie, la débauche et la violence. Un certain nombre sont propriétaires de leur maison, et à la mort du père, l'un des fils rachète peu à peu la part de ses frères et sœurs. Une partie de la maison est souvent sous-louée à un autre ménage, le plus souvent à un frère ou une sœur.

En 1885, M. de Toytot a fait une nouvelle enquête sur la condition des ouvriers faïenciers de Nevers[1]. Il n'y avait plus qu'une seule usine, mais le travail était complètement transformé. Toute la préparation de la pâte se faisait à la machine, à l'aide d'agitateurs, de cribles et de presses, d'essoreuses et de

1. *Ouvriers des Deux Mondes*, 2 Ser., t. I, n° [illegible], p. [illegible]

pompes, de malaxeurs, etc. Chacun de ces appareils avait décuplé la rapidité du travail. Dans l'espace de vingt-quatre heures, on peut aujourd'hui livrer au mouleur une terre de bonne qualité, et elle coûte cinq fois moins qu'autrefois.

L'apparition du machinisme dans l'industrie faïencière a produit un certain nombre de répercussions que nous allons signaler :

1° *Hausse des salaires*[1]. Les tourneurs et les mouleurs gagnent de 4 à 6 francs et les peintres de 5 à 7 francs. Les autres catégories d'ouvriers gagnent de 3 à 4 francs.

2° *Le salaire à la tâche s'est propagé au détriment du salaire à la journée*[2]. Outre les mouleurs, les tourneurs et les peintres, on constate que les presseurs (pour les malaxeurs) sont payés à la tâche, et que les manœuvres qui préparent la terre sont payés à l'entreprise. On peut dire que les ouvriers payés à la tâche forment les deux tiers du personnel, tandis qu'anciennement ils n'en constituaient guère que le quart.

3° *Suppression absolue de la main-d'œuvre féminine*[3], par suite de la disparition des patouilleuses, etc. D'autre part, le patron a empêché les femmes des mouleurs et des tourneurs de continuer à venir aider leurs maris.

4° *Le rôle du patron a augmenté*[4]. Il exige de ses ouvriers un travail plus assidu et se montre plus difficile sur la qualité des objets fabriqués. Les mouleurs et les tourneurs ont perdu leur ancienne liberté quant aux heures de travail : ils doivent être présents à 6 heures du matin sous peine de renvoi, après un premier avertissement. En effet, aujourd'hui, il faut produire vite et dans les délais fixés par l'acheteur, sous peine de se voir éliminé par les concurrents.

5° *La productivité de l'ouvrier a augmenté*[5]. Cela résulte, d'une part, du machinisme, et, d'autre part, de la régularité plus grande des ouvriers. Cette productivité plus grande

1. *Ouvriers des Deux Mondes*, p. 226.
2. Comparer les tableaux, p. 217 et 226.
3. *Ibid.*, p. 228.
4. *Ibid.*, p. 227 et 228.
5. *Ibid.*, p. 227.

explique et justifie l'augmentation des salaires, car le prix des produits n'a nullement augmenté.

6° *L'antagonisme entre le patron et l'ouvrier s'est développé*[1]. Il se manifeste par des actes de mauvais gré de la part des ouvriers, tels que malfaçons préméditées, livraisons de marchandises à vil prix, falsifications des écritures, etc. C'est la révolte inconsciente de gens inertes à qui l'on impose un changement, que ce changement leur soit favorable ou non. Ils acceptent bien avec joie de plus hauts salaires, mais, d'un autre côté, ne veulent pas changer leur travail routinier ni s'astreindre à une régularité plus grande. Au surplus, l'augmentation de salaires ne leur a guère profité, comme le montre la répercussion suivante.

7° *L'irrognerie et les désordres moraux ont augmenté*[2]. La famille est devenue tout à fait désorganisée.

Par tout ce qui précède, on voit clairement les causes qui ont empêché l'élévation du type, quand des circonstances favorables lui en ont donné les moyens. Mais voilà une dernière répercussion qui montre les effets de cette infériorité sociale, de cette difficulté d'adaptation.

8° *Les emplois les mieux rémunérés sont pris par des ouvriers venus de Paris.* Ces emplois sont ceux de peintres décorateurs; ils se font de 4 à 10 francs par jour : « Après un demi-siècle de décadence et d'oubli, les traditions artistiques de la faïence décorative ont depuis vingt-cinq ans subi une véritable résurrection. Malheureusement les jeunes ouvriers nivernais n'ont pas su mettre à profit le retour du goût public vers les dessins et les décors de l'ancienne fabrication du pays. C'est en vain qu'a été fondée il y a quinze ans, à Nevers, une école municipale de dessin, spécialement en vue de la décoration céramique. Jusqu'ici elle est peu fréquentée et le travail y est moins sérieux que les prétentions artistiques des élèves n'y sont exagérées. Aussi la plupart des peintres décorateurs

1. *Ouvriers des Deux Mondes*, p. 297 ¾.

2. *Ibid.*, p. 296 et 297. Il faut noter également la disparition des sentiments religieux, la suppression de la confrérie et l'affaiblissement des idées traditionnelles.

occupés à la fabrique de Nevers viennent-ils de Paris [1]. »

Les deux monographies qui précèdent montrent bien les difficultés qu'éprouvent les populations communautaires à se transformer lorsque les nécessités du travail le demandent, et une enquête faite dans les autres industries nivernaises ne feraient sans doute que montrer les mêmes défauts.

Les principales industries du Nivernais sont actuellement l'extraction de la houille [2], la métallurgie [3], la verrerie, etc.

D'après Ardouin-Dumazet, l'extraction de la houille à Decize remonte au début du XVIIIe siècle, et fut entreprise par des Liégeois. Depuis 1868, la mine appartient à la société du Creusot, qui absorbe dans ses établissements la petite production houillère de la Nièvre. Quant aux mines de fer, elles sont presque abandonnées.

A Briare s'est développée une fabrication spéciale, celle des boutons en porcelaine.

Un caractère commun à toute la grande industrie dans le Nivernais est le grand développement des œuvres de patronage : habitations ouvrières, caisses de secours et d'épargne, etc.

Paul DESCAMPS.

III. — LA CRISE DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE.

Nous avons dit qu'une nombreuse population, dans le centre de la France, vit en partie de l'exploitation du bois. Or, à cause de la concurrence de la houille, cette industrie subit actuellement une crise grave, dont nous allons dire quelques mots, d'après les observations de M. H. Roblin.

Vers 1840, par suite de la concurrence, les salaires ne furent plus payés à la journée : le propriétaire les fit verser selon le prix du bois et la productivité [4].

1. *Loc. cit.* p. 226.

2. Le bassin houiller de Décize a produit 183.000 tonnes en 1886.

3. Citons les forges de Fourchambault, les forges nationales de la Chaussade à Guérigny, la fonderie d'Imphy, etc.

4. Voir L.-H. Roblin, *Les bûcherons du Cher et de la Nièvre. Leurs syndicats*, p. 85.

De 1860 à 1870, l'exploitation des forêts par les marchands de bois se substitua à celle des propriétaires. Ceux-ci vendent chaque année à un marchand le droit d'exploiter telle ou telle superficie de bois. Les liens patronaux deviennent tout à fait temporaires et instables. Les ouvriers sont payés par unités de produits façonnés et gagnent environ 1 fr. 75 à 2 francs par jour[1].

Les premiers marchands de bois firent de beaux bénéfices, mais peu à peu leur nombre augmenta; ils se firent une concurrence acharnée, qui fit hausser les prétentions des propriétaires. De ce fait, les patrons se trouvaient dans une situation difficile vers 1890; mais ils l'étaient d'autant plus qu'à ce moment il y a une baisse sur tous les produits. Cette baisse est due à plusieurs causes :

1° Substitution de plus en plus grande du fer au bois dans la construction ;

2° Substitution de la houille au bois pour le chauffage[2] ;

3° Concurrence des bois étrangers (Norvège, etc.) qui, par le développement des transports internationaux, arrivent de plus en plus facilement sur le marché français.

Le résultat fut la baisse des salaires, qui tombèrent à 1 fr. 25 pour les meilleurs travailleurs[3]. Aussi des grèves éclatent dans le Cher en 1891, dans la Nièvre en 1892[4]. Des syndicats de lutte s'organisent à la hâte; le mouvement commence à Urjay et dans le massif de Meillant et se répand dans tout le midi du département du Cher. Dans la Nièvre, le mouvement commence dans le pays d'Entre-Allier-et-Loire et s'étend dans celui des Amognes, mais l'agitation est moins violente et les patrons sont mieux organisés que dans le Cher. Le Morvand reste généralement en dehors du mouvement. Le résultat est une augmenta-

1. L.-H. Roblin, p. 86.

2. Paris qui, en 1873, consommait 432 000 stères de bois de feu, n'en consomme plus que 300.000 en 1904.

3. Voir *supra*, p. 38.

4. Un premier mouvement avait déjà eu lieu à Neuville-lez-Decize en 1886 et le succès des boulangistes dans le Cher et l'Allier en 1889 fut causé par le mécontentement des bûcherons.

tion de salaire pour les bûcherons ; d'autre part, les patrons les plus pauvres sont ruinés, ce qui décharge le marché et rend la concurrence moins âpre[1]. Les syndicats ouvriers, après le premier moment d'effervescence passé, se dissolvent et, en 1896, ont presque totalement disparu. Leur but était la fixation d'un tarif, la conclusion du contrat collectif et la formation d'une caisse de résistance. Malheureusement, les cotisations qui affluaient en temps de combat, diminuaient considérablement en temps de paix[2]. Là est la grande cause de l'échec, le manque de persévérance.

Les patrons profitèrent de la disparition des syndicats pour diminuer peu à peu les taux du salaire. D'un autre côté, le parti socialiste avait profité du malaise pour s'infiltrer dans les campagnes et poussait à la reconstitution des syndicats.

C'est dans la Nièvre que le mouvement éclate d'abord, car là, les patrons, mieux organisés que dans le Cher, arrivent à une réduction plus forte des salaires. Dans l'Entre-Allier-et-Loire, des grèves éclatent en 1898, à la suite desquelles les bûcherons obtiennent une augmentation de salaire[3].

En 1899, quelques syndicats se reforment dans le Cher et dans la Nièvre, et le mouvement continue les années suivantes. Les progrès sont si rapides, qu'en 1902, se fonde à Bourges une fédération des syndicats de bûcherons[4]. Mais, dans la Nièvre, les grèves recommencent, et les ouvriers obtiennent encore une augmentation de salaire.

Naturellement, un certain nombre de patrons essaient d'enrayer le mouvement syndicaliste, en excluant du travail les ouvriers syndiqués. Mais ces derniers, d'autre part, mettent en quarantaine les non-syndiqués[5].

D'autres patrons veulent canaliser le mouvement syndicaliste et supprimer l'antagonisme des classes par la fondation de syn-

1. Voir Roblin, *loc. cit.*, p. 20[illegible].
2. Roblin, *loc. cit.*, p. 24[illegible].
3. *Ibid.*, p. 257.
4. En 1904, on comptait 1.441 bûcherons syndiqués dans le Cher et 2.818 dans Nièvre.
5. Voir Roblin, *loc. cit.*, p. 263 et 264.

dicats jaunes, dont le premier fut établi à Cuffy, dans le Cher en 1901, mais sans grand succès.

Voici le but que se proposent les nouveaux syndicats : fixation du tarif minimum de façon; établissement du contrat collectif; poursuite des réclamations; constitution d'une caisse de résistance[1].

A chaque campagne, le syndicat fixe le tarif des salaires, et se charge de fournir aux patrons qui l'acceptent la main-d'œuvre nécessaire. Alors, ce sont les délégués du syndicat qui procèdent à la répartition du travail entre les membres, par parts de coupes, dûment jalonnées, bonnes ou mauvaises.

Le contrat collectif a d'abord été appliqué à Cuffy (Cher) en 1901, et, de là, s'est répandu peu à peu dans la région forestière[2].

En 1903, les salaires demandés étaient calculés sur une moyenne de 1 fr. 75 à 2 francs par jour, pour l'ouvrier non nourri. Faisons remarquer, en passant, que ce salaire n'est pas fixé à la journée, mais à la tâche. Il s'agit donc du salaire moyen qu'un ouvrier ordinaire peut faire; mais les plus courageux ou les plus forts ou les plus habiles se font plus, les autres moins. Il n'y a donc là rien de communiste, comme M. Roblin semble le croire, ni même de collectiviste.

Ajoutons que les scieurs de long n'ont pu aboutir aux mêmes résultats que les bûcherons proprement dits. Cela provient d'une complication plus grande dans le travail, et peut-être aussi d'une agglomération moindre.

Les syndicats de bûcherons existent non seulement dans le Cher et la Nièvre, mais dans les départements voisins, tels que l'Allier, l'Yonne, le Loiret. « Ils sont arrivés, dit M. Brun[3], à monopoliser presque complètement l'exploitation des bois. Aux non-syndiqués, ils n'empêchent pas l'embauchage avec eux. Il les acceptent dans un but de propagande et d'apostolat, mais en stipulant bien expressément que leur salaire devra être diminué dans une proportion variant autour de 15 %, pour

1. Voir Roblin, *loc. cit.*, p. 30 et 31.
2. *Ibid.*, p. 271.
3. *Les récents troubles agraires et la crise agricole*. Sc. soc., 1 par., 76 fasc.

que cette somme soit versée à la caisse syndicale, qui a, du fait de la coupe, différents frais à supporter. »

Voyons maintenant ce qu'est devenue la famille ouvrière, après toutes ces transformations. La grande plaie est toujours la morte-saison. A part la récolte des foins et des blés et la coupe des bois, le travail est aléatoire le reste du temps. Chacun cherche à s'employer comme il peut. Quant à la femme, elle va faire la lessive chez des fermiers, elle soigne les poules et le porc, aide le mari à l'écorçage du bois et à la culture des légumes. Les enfants placés n'apportent plus leurs gages à la famille à partir de seize ou dix-sept ans, et dépensent facilement leur argent au cabaret[1]. Quant aux vieillards, ils n'ont d'autres ressources que la mendicité.

Le principalp rocédé éducatif employé par le père est la crainte ; aussi les bûcherons sont-ils généralement obéissants et timides. Ils sont très méfiants envers les étrangers, et peu expansifs : mais ils causent volontiers entre eux lorsqu'ils se rencontrent et les nouvelles se colportent très vite.

Les anciennes habitations en terre jaune aux toits en chaume ont disparu pour faire place à des demeures en pierres avec toits en tuiles ou en ardoises. Ces maisons ne sont jamais complètement isolées : elles sont groupées à proximité des fermes et des églises, le long des routes ; parfois, elles s'élèvent au milieu des bois et s'égrènent par quatre ou cinq dans la verdure des forêts[2]. L'habitation se compose d'une seule pièce avec une fenêtre unique ; elle mesure à peu près 9 mètres sur 8. Le loyer est d'environ 65 francs par an. Quelques-uns sont propriétaires de leur foyer, mais parmi ces derniers beaucoup ont dû emprunter et sont dans une situation plus mauvaise que celle des simples locataires. Les seuls qui s'élèvent le doivent à des circonstances exceptionnelles : ayant eu peu d'enfants, leur femme a pu aller plusieurs fois à Paris s'engager comme nourrice. Un petit capital a été amassé et ils ont pu acheter au comptant leur maison.

1. Roblin, p. 42 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 58.

Pour les vêtements, il n'y a rien de particulier à signaler, depuis qu'on les achète à la ville voisine ou dans les marchés. Le tisserand campagnard n'existe plus depuis que les chenevières ont disparu. Depuis une vingtaine d'années, la longue blouse bleue s'emploie de moins en moins et ne se met plus guère que les jours de fête. Comme chaussure, on ne connaît guère que les sabots[1].

Jadis, l'ouvrier était payé partie en nature; il recevait ainsi une certaine quantité de blé, de sorte que la panification à domicile était assez usuelle. Il n'en est plus de même aujourd'hui; les boulangers passent deux fois par semaine avec leurs voitures. Les familles nombreuses ne vivent presque exclusivement que de pain et de pommes de terre. La viande de boucherie est inconnue; ordinairement, on engraisse un porc par an pour la soupe au lard.

Le café et le vin tendent à entrer peu à peu dans la consommation courante[2]. L'éclairage est assuré par l'essence, et le chauffage par le bois. Le médecin est toujours payé par la commune. Le nombre d'illettrés est considérable. Le bûcheron n'émigre pas et ne cherche pas à changer de métier. Quelques célibataires vont périodiquement travailler dans la Marne et la Haute-Marne pour la coupe des bois ou dans la région du Nord conduire des bœufs pour le transport des betteraves à sucre[3]. Après le service militaire, quelques uns restent dans les villes.

Telle est cette pauvre population des bûcherons du centre de la France. Comme on le voit, elle n'a guère su s'adapter aux changements survenus dans le milieu social depuis un siècle. Son expansion est nulle, et son inaptitude à l'émigration crée un surcroît d'offre de main-d'œuvre qui maintient les bas salaires. L'action des syndicats a relevé un peu le taux de ces derniers, mais il est une limite imposée par la concurrence.

P. D.

1. Roblin, p. 34.
2. *Ibid.*, p. 35 et 36.
3. *Ibid.*, p. 46.

II

LA PUISAYE

I. — ESQUISSE HISTORIQUE.

La Puisaye faisait autrefois partie du comté d'Auxerre qui formait un vaste territoire s'appuyant sur la Loire, de Gien jusqu'à Mesve, limité à l'est par une ligne passant par Champlemy, Clamecy, Crain, Vermanton et revenant au nord à la Loire par la rive gauche du Serain, Appoigny, Parly, Toucy, Mezilles, Bléneau.

Sur ce territoire, entre Toucy et Saint Sauveur, se trouve le champ de bataille où se décida le partage de l'empire de Charlemagne entre Charles le Chauve et ses frères.

C'est Charles le Chauve qui transforma en titre héréditaire le gouvernement du comté d'Auxerre et en investit son oncle Conrad, le frère de sa mère l'impératrice Judith. Ce comté fut, en 888, réuni au duché de Bourgogne et, à la fin de la guerre soulevée pour la succession de ce duché, en 1015, il fut divisé en deux parties; la moitié méridionale fut mise sous la suzeraineté de l'évêque d'Auxerre et l'autre moitié forma le comté attribué à Landry, comte de Nevers. En 1371, ce comté d'Auxerre fut cédé au roi Charles V par le dernier comte de la descendance de Landry.

Lorsqu'en 1015, l'évêque d'Auxerre, Hugues de Chalon, reçut la propriété féodale d'une grande partie du comté, il était en outre seigneur suzerain des trois baronnies de Donzy, Toucy et Saint-Verein, qu'il avait créées pour trois de ses chefs de guerre

et parmi les charges féodales qu'ils acceptaient était l'obligation de porter le nouvel évêque à sa première entrée dans la cathédrale d'Auxerre. Cet usage, fréquemment contesté par les barons, fut longtemps réclamé par les évêques. C'étaient de puissants et riches seigneurs que les évêques d'Auxerre; leurs revenus atteignaient 600 livres qui, au pouvoir actuel de l'argent, équivaudraient à sept cent mille francs d'aujourd'hui.

Les successeurs d'Hugues de Chalon élevèrent la prétention d'être les seigneurs suzerains de tout le comté, même de la partie que le comte n'avait jamais cessé de posséder. Cette prétention n'avait aucun fondement sérieux; néanmoins, à force de persévérence et d'habileté, et en sachant mettre à profit toutes les circonstances favorables à leurs desseins, les évêques finirent par les faire consacrer et par obtenir gain de cause complet dans une reconnaissance du comte Jean Ier à Chalon, en l'année 1280.

Vers l'an 1203, l'évêque Hugues de Noyers divise son diocèse en deux archidiaconés suivant une ligne qui allait du nord-est au sud-ouest. L'un, dit archidiaconé d'Auxerre, comprenait Auxerre, Coulanges-la-Vineuse, Courson, Coulanges-sur-Yonne, Vermanton, Clamecy, Varzy, Donzy, La Charité, Pouilly et Cosne. L'autre, dit archidiaconé de Puisaye, comprenait Pontigny, Seignelay, Appoigny, Ouanne, Druyes, Toucy, Saint-Sauveur, Entrains, Saint-Amand, Saint-Fargeau, Bléneau, Gien, Briare, Bonny, Neuvy, Saint-Verein.

A partir du IIIe siècle, jusqu'au XIIe, ce pays fut soumis à une suite non interrompue d'invasions, de guerres et de désastres. Quand l'organisation féodale l'eut détaché de la monarchie française pour fonder un état séparé, les habitants des villes et des campagnes se trouvèrent tous, quoique à des degrés différents, sous le joug du servage qui, pour les campagnes, remontait jusqu'aux premiers siècles et qui s'était étendu aux villes pendant la durée de l'anarchie féodale. Mais avant la fin du XIIe siècle, les deux villes principales, Auxerre et La Charité, sont affranchies, la première par le comte et la seconde par les religieux

ses seigneurs, et investies du droit de s'administrer elles-mêmes. Ce mouvement d'affranchissement se confirme dès le commencement du XIIIe siècle et se poursuit sans interruption pendant le cours de ce siècle et du suivant dans les villes de second ordre et les paroisses rurales. Et quand, en 1371, le pays auxerrois est, par l'acquisition de Charles V, réuni à la couronne de France, une grande partie des populations, et même de beaucoup la plus grande, soumise encore à de lourdes charges, est pourtant libérée de l'humiliante condition du servage.

En 1470, après la mort de Charles le Téméraire, le comte de Nevers, Jean de Clamecy, céda le comté d'Auxerre à Louis XI qui établit à Auxerre un bailliage royal et nomma deux élus chargés de la répartition des impôts du fisc royal.

Par une ordonnance du même roi en 1476, toutes les villes existant dans le comté ressortissent du bailliage royal d'Auxerre. Le bailliage tenait, une fois par an, le lendemain de la Trinité, une assise générale où étaient appelés tous les juges royaux ou seigneuriaux du ressort pour répondre aux plaintes qui auraient pu être portées contre eux. Il n'y avait pas moins de 430 de ces justices dans le ressort.

(*Histoire de l'Auxerrois*, par M. Challe, *passim*.)

L'archidiaconné de Puisaye comprenait deux régions, très distinctes au point de vue de leur constitution géologique. Le sol de toute la partie située au sud-est d'une ligne passant par Cours, Saint-Loup, Alligny, Bouby, Sainte-Colombe, est calcaire tandis que, dans toute la partie au nord-ouest de cette ligne, la chaux fait presque totalement défaut.

Pour bien faire ressortir la différence de ces deux régions, voici l'analyse faite au Bureau des Essais de l'École des mines par M. Adolphe Carnot de deux échantillons de terre pris l'un sur la commune de Saint-Père près Cosne, l'autre sur la commune d'Arquian.

	Commune de St-Per.	Commune d'Argelon.
Sable très fin.	50 %	75.60 %
Argile.	9 »	14 »
Peroxyde de fer.	4.40	3.30
Chaux.	20. »	0.80
Magnésie.	1.10	traces
Potasse.	0.69	0.01
Acide nitrique.	Traces notables	«
Acide phosphorique.	0.02	traces

Cette région silico-argileuse, où le calcaire manque presque complètement, forme la Puisaye proprement dite. Elle est limitée, au nord-est, par le cours de l'Ouanne, depuis Leugny jusqu'à Grandchamp; au nord-ouest, par une ligne partant de Grandchamp, passant par Champignelles, au nord de Bléneau et aboutissant à la Loire au sud de Briare; au sud-ouest, par le cours de la Loire; au sud-est, par une ligne partant d'un point situé, sur la Loire, entre Myennes et Cosne et aboutissant à Leugny.

La Puisaye, ainsi délimitée, s'étend sur trois départements : le Loiret qui fournit une partie du canton de Briare — l'Yonne qui lui donne en tout ou en partie les cantons de Bléneau, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur et Toucy, — enfin la Nièvre qui lui fournit le canton de Saint-Amand, sauf la presque totalité de la commune de Bouhy et quelques communes du canton de Cosne.

On a proposé plusieurs étymologies du mot Puisaye. Celle qui paraît la plus raisonnable est donnée par M. Challe; elle se tire des mots : *podium*, *puy*, ancien nom de tout lieu élevé, et *Haïa*, forêt. Puisaye serait donc un pays élevé et couvert de forêts. Cette définition s'applique bien, puisque la Puisaye était anciennement couverte de forêts impénétrables et que c'est au milieu de ce pays que se trouve la ligne séparative des bassins de la Seine et de la Loire.

II. — ÉTAT ANCIEN DE LA PUISAYE.

La Puisaye se constitue d'une suite de collines qui s'élèvent graduellement jusqu'à la ligne de partage des eaux entre le

bassin de la Loire et celui de la Seine. Cette ligne part de la limite des départements de l'Yonne et du Loiret au sud-ouest de Bléneau et se poursuit dans la direction du sud-est, en passant près de Saint-Martin-des-Champs, au sud-ouest de Saint-Fargeau et de Saint-Sauveur et près de Treigny. La plus grande partie des eaux de la Puisaye se déverse dans le bassin de la Seine, notamment par le Loing, l'Ouanne et le Branlin. La Loire recueille quelques cours d'eau dont le plus important est la petite rivière de la Vrille qui prend sa source près de Treigny et se jette dans la Loire à Neuvy.

L'état ancien de la Puisaye antérieurement à l'ère chrétienne a été décrit d'une façon aussi vraisemblable que pittoresque par un habitant du pays, M. Jarry. La Puisaye, dit-il, était autrement sauvage et touffue qu'aujourd'hui. Partout des forêts et des landes; une houle de buissons; une tourmente de verdure. Point de ces fermes aux toits en brique qui rougissent à travers le feuillage. Aucune de ces routes qui s'en vont montant, descendant, pliées comme un ruban à tous les caprices du sol. Çà et là des cabanes grossières construites avec des poteaux et des claies à revêtement de terre battue, couvertes en paille hachée et pétrie dans l'argile, des sentiers mal frayés, des chemins encombrés de lourdes pierres et de broussailles trouant à peine l'amoncellement du bois. Dans la terre où le chêne se refusait à grandir, des bruyères, des genêts gigantesques, d'épais ajoncs, des houx énormes, un monde d'arbustes épineux et des plantes revêches comme il en reste des vestiges à nos portes, se rebellent contre les progrès de la culture. Par endroits, des bas fonds marécageux envahis par de hautes herbes parmi lesquelles émergeaient des vernes noirâtres, des bouleaux pâles; puis des mares, des étangs dont notre industrie a su emprisonner et utiliser les eaux; mais qui, alors, ressemblaient plutôt à des gouffres ou à des cloaques. Les teintes rougeâtres du sol ferrugineux contribuaient à foncer encore la couleur du tableau et à assombrir l'ensemble.

Il n'y a pas plus de cent ans, sauf les huttes qui étaient alors remplacées par des maisons couvertes en chaume, mais quelles

maisons! et sauf les chênes qui poussaient vigoureusement, cette description pouvait encore s'appliquer à l'ensemble de la Puisaye.

Les chemins, pendant les deux tiers de l'année, étaient absolument impraticables; on peut s'en rendre compte encore aujourd'hui en parcourant ceux qui étaient les plus fréquentés et qui reliaient Saint-Amand, Saint-Fargeau et Saint-Sauveur. Ce n'étaient que fondrières où il ne fallait pas penser à s'aventurer en voiture; le seul moyen de locomotion était la bête de somme. Vers 1830, les jeunes filles de la bourgeoisie de ces petites villes qui se rendaient aux fêtes patronales des localités voisines à 10 ou 12 kilomètres, devaient se hisser sur un cheval et s'entourer de cartons contenant leurs toilettes de bal. Escortées de leurs familles à pied ou à cheval, elles affrontaient un voyage qui n'était pas sans risques, pour peu que des pluies récentes eussent détrempé le sol de ce qu'on appelait le chemin.

Le 7 septembre 1788, l'assemblée communale de la paroisse de Dampierre déclare que l'état des chemins est tel qu'on est exposé à y perdre la vie; que les ponts, en bois naturellement, ont été emportés par les eaux. Elle offre 100 livres pour les réparer et demande au bureau intermédiaire de Gien l'abandon d'une somme de 100 livres sur l'impôt des corvées.

Outre le mauvais état et l'insuffisance de chemins, un des caractères particuliers de la Puisaye consistait dans la grande étendue des bois qui en couvrait le sol. *Ce massif forestier était presque impénétrable et les parties cultivées n'étaient qu'à l'état de clairières plus ou moins vastes.* A l'époque de la Révolution, ces bois ont servi de refuge à beaucoup de prêtres non assermentés, qui étaient aussi protégés par les sympathies des habitants du pays ainsi que par les charbonniers et les bûcherons. M. Challe, président de la Société des sciences historiques de l'Yonne, raconte, dans une notice publiée en 1872, les moyens employés pour faire échapper ces prêtres aux recherches des autorités d'alors : « Les charbonniers de ces forêts ont, dit-il, par tradition du temps où ils étaient réunis en associations, conservé une sorte de télégra-

phe secret et de signaux mystérieux. Quelques coups fortement appliqués sur une douve suspendue à la main se font entendre de leurs oreilles exercées à plusieurs kilomètres de distance ; le nombre des coups a une signification qu'eux seuls connaissent. Ils s'en servaient avec vigilance pour la protection des réfugiés. A la première apparition des brigades de gendarmerie, l'éveil était donné et les suspects se mettaient à couvert.

Le vénérable sous-prieur de Saint-Germain, Dom Laporte, qui, plus tard, a relevé de ses ruines le collège d'Auxerre et l'a dirigé avec distinction pendant vingt ans, avait passé un an entier de cette triste époque dans la commune de Moustiers, connu de tous, sans être dénoncé par personne et, comme il tenait à gagner le pain de l'hospitalité, travaillant vaillamment tout le jour comme bûcheron ou comme ouvrier de ferme et, le soir, allant dans les hameaux instruire les enfants et leur apprendre le catéchisme.

Plus tard, sous le Premier Empire, ces forêts cachaient un assez grand nombre de conscrits réfractaires et jamais les perquisitions militaires, même dirigées par des officiers intelligents, n'ont pu en arrêter aucun. C'est que les épaisses clôtures de haies vives, les bois touffus, les chemins creux et les marécages de ce pays offrent, pour ceux qui les connaissent à fond, des moyens de retraites aussi sûrs que faciles, tandis qu'ils ne présentent à l'étranger qu'un labyrinthe inextricable.

Beaucoup de bois ont été défrichés depuis cette époque, un grand nombre d'étangs desséchés et remplacés par de belles prairies. Mais quoique le sol soumis à la culture soit plus étendu, le pays, dans son ensemble, n'a pas notablement changé. *Chaque champ conquis sur la forêt est resté entouré de larges haies garnies de chênes et de charmes étêtés.* Dans la première partie du XIXe siècle, il n'était pas rare de voir de ces haies larges de 6 mètres. Aujourd'hui, quoique moins larges, elles le sont assez pour que le voyageur qui, du haut d'une colline regarde le paysage, ait l'impression d'un vaste bocage au travers duquel on aperçoit çà et là la rougeur des toits de quelques-uns des hameaux cachés dans cette verdure. Car c'est encore un caractère particu-

lier de ce pays que l'*éparpillement de la population rurale*. Dans une commune de 1.300 habitants on peut compter 18 hameaux dont quelques-uns sont aussi peuplés que le chef-lieu.

Beaucoup de chemins ruraux sont encaissés entre les talus qui les bordent et couverts d'un berceau de verdure par les arbres des haies. Toutes les petites vallées de la Puisaye offrent pendant l'été un aspect charmant. La végétation est d'une superbe vigueur, toujours entretenue par la fraîcheur naturelle d'un sol argilo-siliceux et par l'abondance des petits cours d'eau qui serpentent dans tous les plis de terrain.

Le sol du pays contient des richesses naturelles nombreuses et variées. Il fournit d'abord, en quantité pour ainsi dire inépuisable, une *argile brune* d'une qualité très appréciée pour la fabrication de la poterie; c'est une industrie qui a été autrefois très prospère dans les cantons de Saint-Amand et de Saint-Sauveur. Elle est aujourd'hui devenue languissante par le défaut d'initiative des ouvriers qui n'ont pas su moderniser leur fabrication et ont laissé se créer à côté d'eux des concurrences redoutables qui cependant sont obligées de venir s'approvisionner d'argile dans la Puisaye. Il y a maintenant un courant d'exportation de cette terre à Orléans, à Choisy-le-Roi et il en ira à Digoin quand on pourra employer les transports par eau. Il est très fâcheux que cette richesse de la Puisaye aille procurer des salaires à des populations si éloignées quand les gens du pays devraient en profiter. Outre cette argile brune, on trouve encore, dans les collines qui bordent la rive droite de la Vrille depuis Neuvy jusqu'aux bois qui s'étendent entre Saint-Amand, Saint-Fargeau et Saint-Sauveur, une terre plastique blanche très recherchée pour l'industrie céramique de Gien.

Le sol de la Puisaye contient encore une grande quantité de *minerai de fer*. Il a été autrefois l'objet d'une exploitation prospère, mais qui a été abandonnée lorsque la matière première est devenue moins abondante et que cette industrie locale a subi la concurrence des grandes usines métallurgiques du centre de la France : Fourchambault, Imphy, la Machine, le Creusot. Les forges à martinet qui exploitaient le minerai de fer ont laissé des

scories encore très riches en fer et qui ont, à la longue, formé des amoncellements énormes, véritables collines envahies par la végétation. Elles ont longtemps servi à la création de la chaussée des routes et à leur entretien. Aujourd'hui l'attention de l'industrie a été appelée sur ces scories et des traités ont été passés avec les propriétaires pour exporter ces nouveaux minerais en vue d'une exploitation fructueuse.

On trouve encore, dans plusieurs parties de la Puisaye des *gisements d'ocre* qui sont exploités, notamment dans le canton de Saint-Amand à Bitry et dans le canton de Toucy sur la rive droite de l'Ouanne dans les communes de Dijes et de Parly.

Le climat de la Puisaye est celui de la région du centre de la France où elle est située, en tenant compte cependant de l'altitude et du massif forestier qui couvre une partie de son territoire; les hivers y sont un peu plus rigoureux que sur les bords de la Loire et la neige y tombe plus fréquemment. Le lit de la Loire est, à Cosne, de 146 mètres au-dessus du niveau de la mer et à Briare de 138 mètres; l'altitude de la Puisaye est de 291 mètres aux Billiens, hameau de Saint-Amand; de 321 au Chesneau, hameau de la commune de Treigny et de 373 mètres entre Treigny et Lainsecq. Ce sont les points les plus élevés du terrain séparant le bassin de la Loire de celui de la Seine. On a observé que, sur quelques points où se cultive la vigne à la limite de la Puisaye, à Dampierre et à Treigny, par exemple, la maturité se produit quinze jours environ plus tard que dans les vignobles des bords de la Loire (Saint-Père, Cosne, Pouilly).

La culture y est la même que dans le reste des départements sur lesquels la Puisaye s'étend. C'est le blé, l'avoine, les plantes sarclées. Les prairies s'étendent dans toutes les vallées et à la place de beaucoup d'étangs desséchés. En outre, la fraîcheur naturelle du sol siliceux reposant sur l'argile, permet d'entretenir des prés sur les pentes des vallées, sans avoir à se préoccuper outre mesure de la question capitale de l'irrigation, car on peut facilement presque partout faire sortir l'eau du sol. Les prés créés récemment dans ces conditions sont plus sains que ceux du fond des vallées et les bonnes espèces de bestiaux qui

ont, depuis longtemps, fait la gloire du Nivernais ont pu être introduits dans la Puisaye. Leur élevage et celui des chevaux produit aux cultivateurs des bénéfices sérieux qui viennent atténuer l'avilissement du prix des céréales. La culture de ces dernières a beaucoup progressé, surtout depuis une quarantaine d'années. En 1788, lors de l'établissement projeté de l'impôt du vingtième, l'administration municipale de Saint-Sauveur faisait observer que *les terres ne pouvaient donner que du seigle*; qu'elles n'étaient propres à porter, ni orge, ni avoine, qu'elles ne pouvaient porter de récoltes qu'une fois en trois ans, et que le régime des prairies artificielles y était absolument inconnu. Aujourd'hui, grâce à l'emploi des marnes et de la chaux et surtout des engrais chimiques, superphosphates de chaux notamment, le sol de la Puisaye donne des blés magnifiques au moins aussi beaux que ceux des meilleures terres argilo-calcaires.

Autrefois on cultivait dans la Puisaye, comme dans tous les pays voisins, *le chanvre* qu'on employait pour les besoins du ménage; mais le bon marché des étoffes fabriquées dans les grandes usines avec les avantages qui résultent de la division du travail et du machinisme ont modifié les anciens usages. On ne voit plus que rarement un champ couvert de chanvre, non plus qu'un métier de tisserand dans un village ou une fileuse occupée de son rouet.

Anciennement, comme aujourd'hui encore, les habitants de la Puisaye se livraient à la culture d'un sol ingrat qui ne donnait alors que des récoltes insignifiantes. Les seuls produits de cette culture étaient le seigle, auquel on pouvait ajouter en très petite quantité, le blé, l'orge et l'avoine dans les régions les plus favorisées. Dans tout le comté d'Auxerre qui s'étendait sur des régions plus fertiles au sol argilo-calcaire, on ne cultivait le froment que sur neuf paroisses. On ne connaissait pas la culture des prairies artificielles et les prairies naturelles dans le fond des vallées marécageuses ne donnait qu'une herbe peu nourrissante et les bestiaux qui la paissaient ne prenaient pas de force, restaient chétifs, ne s'engraissaient pas et donnaient un fumier insuffisant en qualité et quantité pour ajouter à la terre un élément

de fertilité que la nature lui avait refusée. Les travaux des champs n'étaient d'ailleurs pas épuisants et les cultivateurs confinés dans leur Puisaye, n'étant pas stimulés par la vue de meilleures cultures dans les pays voisins, s'accommodaient de leur position et vivaient pauvrement, se trouvant relativement heureux quand la guerre ne venait pas les troubler dans leur paisible existence.

Si les bois eussent été pénétrés par des chemins praticables, leur exploitation régulière eût produit des bénéfices importants; car il devait y avoir des arbres magnifiques si l'on en juge par des charpentes comme celle, par exemple, de l'église de Dampierre qui fait l'admiration des connaisseurs, mais on n'en tirait que quelques pièces sur la lisière de la forêt. C'étaient d'ailleurs des ouvriers venus des localités voisines de la Puisaye qui exerçaient les métiers de charbonniers et de fendeurs et ils étaient réunis dans les liens d'une association connue sous le nom de Cousins de la gueule noire. S'il faut en croire ce que raconte M. Challe dans son *Histoire de l'Auxerrois* (page 521), on employait la plus grande partie du bois en le faisant brûler sur place, afin d'en obtenir des cendres qu'on allait vendre au loin [1]. Il passait chaque année, sous le pont d'Auxerre, 6.000 muids de cendres dirigés sur Paris. Cependant le bois faisait défaut pour les constructions dans toute la région et il intervint, le 7 décembre 1581, une sentence de règlement du bailliage d'Auxerre portant commandement de *planter arbres fruitiers ou autres, à raison de deux par arpent dans les terres et vignes de tout le bailliage, le tout pour le besoin du public, ayant disette et pénurie de bois; et défense de ne plus mettre les terres arables en vignes.*

III. — ÉTAT ACTUEL DE LA PUISAYE.

Le mauvais état des chemins fut encore le trait caractéristique de la Puisaye, pendant le premier tiers du XIXe siècle et ne fut modifié qu'après la promulgation de la loi de 1836; elle

1. D'anciennes chartes contiennent la permission ou l'interdiction de faire des cendres ou du charbon dans les bois, d'autres restreignent cet usage.

répondait à des nécessités si urgentes que les municipalités dont ces ressources étaient cependant très médiocres s'empressèrent d'en profiter et de faire tous les sacrifices nécessaires pour se procurer les routes dont elles comprenaient l'importance.

Ainsi la municipalité de Saint-Amand qui, depuis le commencement du siècle, trouvait le moyen d'équilibrer son budget avec une somme de 1.000 à 1.200 francs ; qui, dans la première année, avait lésiné sur la dépense d'un garde champêtre et d'un instituteur et s'en était passé jusqu'en 1813 ; cette municipalité si économe ne regarde plus à la dépense quand il s'agit des nouveaux chemins : en deux ans, de 1835 à 1837, elle va au-devant des charges, elle prend l'initiative de s'imposer pour qu'on lui donne immédiatement les voies de communication dont elle a un si grand besoin ; elle vote 4.594 francs pour le chemin de Cosne, 4.528 francs pour celui de Donzy et 5.000 francs pour celui de Clamecy à Neuvy ; soit une dépense totale de 14.122 francs.

Comme conséquence de cette amélioration des voies de communication, un autre progrès se fit pour la plus rapide distribution des correspondances. Au commencement du siècle, Saint-Amand n'avait pas de bureau de poste ; le canton était desservi par le bureau de Neuvy. Un facteur faisait trois fois par décade, et moyennant un salaire de 200 francs par an, la distribution dans les communes d'Annay, Arquian, Saint-Amand, Dampierre, Bouhy, Bitry et Saint-Verrain. En ne visitant que les chefs-lieux, c'était une tournée d'une cinquantaine de kilomètres et il va sans dire que, en l'état des chemins, on ne pouvait la faire qu'à pied. Le maire proposa sans sourciller de faire faire ce service cinq fois par décade. Il est vrai que, pour indemniser le facteur, on devait lui donner 50 francs de supplément par an et un logement à la mairie de Saint-Amand et l'autoriser à demander une rétribution de 5 centimes par lettre à ceux qui en recevraient.

C'est de cette époque que date un mouvement économique et social qui modifia profondément l'état de la Puisaye ; du jour où elle fut mise en relations suivies avec les régions voisines, elle commença de perdre les caractères particuliers qui la distin-

guaient des pays d'alentour. L'effet ne fut pas immédiat, mais il se manifesta d'années en années, et aujourd'hui le changement saute aux yeux.

Maintenant que la Puisaye est traversée en tous sens par des routes nombreuses et bien entretenues, les bois sont exploités normalement et des scieries fonctionnent activement dans plusieurs parties du pays.

Il y avait autrefois dans la Puisaye une quantité de forges à martinets pour l'exploitation du minerai de fer. Partout où, dans le voisinage du minerai, on pouvait faire une retenue de l'eau d'un ruisseau, on créait un étang dont la chute d'eau actionnait un marteau pour la fabrication du fer. On pouvait ainsi utiliser ces deux richesses du sol : le bois et le minerai qui, en raison de la difficulté des transports, seraient restés sans valeur. Cette industrie fut longtemps prospère et, au commencement du dernier siècle, on voyait encore des forges en activité.

Aujourd'hui, ceci n'est plus qu'un souvenir rappelé par les noms de Moulin de la Forge, Étang de la Forge, conservés aux lieux où, autrefois, existait une forge, et par les énormes masses de scories qui, jusqu'à ces derniers temps, ont servi à la création et à l'entretien des routes. Elles sont encore assez importantes par la qualité et la quantité pour être exploitées comme minerai. Malheureusement celui-ci est exporté au loin et les ouvriers du pays sont privés des ressources qu'ils auraient pu trouver dans cette exploitation si elle avait eu lieu sur place. Dans un temps où les capitaux ne trouvent pas facilement un emploi fructueux, il serait bien désirable que des industriels avisés viennent établir dans ce pays une exploitation intelligente des richesses qu'il contient. Car, outre ces scories, le sol renferme encore une grande quantité de minerai de fer qui serait utilement exploitable.

Mais les travaux de beaucoup les plus importants, auxquels donnent lieu les conditions du sous-sol de la Puisaye, sont ceux qui ont pour objet l'exploitation de l'argile : *la poterie et la tuilerie.*

Pour chacune de ces industries, il faut regretter *l'esprit de routine* qui les ont empêchées, jusqu'à présent, de faire les progrès nécessaires pour leur permettre de lutter avantageusement

contre la concurrence des industries similaires établies dans le voisinage. Avec les éléments précieux de succès que les potiers de Saint-Amand et de Treigny, notamment, trouvent dans l'excellente qualité de la terre argileuse, mise avec prodigalité à leur disposition, ils ne peuvent que difficilement soutenir cette concurrence. C'est qu'en effet *ils fabriquent comme il y a deux mille ans, sans chercher à modifier les procédés anciens* pour la fabrication aussi bien que pour la cuisson.

Pour la fabrication, l'ouvrier assis devant la roue sur laquelle se trouve le bloc d'argile à façonner, doit, à la fois, modeler ce bloc avec ses deux mains et, avec ces mêmes mains, faire tourner la roue; il faut donc, quand le mouvement se ralentit, qu'il abandonne son ouvrage et qu'il saisisse un long bâton placé derrière lui pour accélérer la rotation. Il semble que rien ne serait plus simple que d'avoir un moteur mécanique ou animé qui entretiendrait le mouvement de la roue pour tous les ouvriers travaillant dans le même local. On pourrait aussi disposer un appareil spécial pour chaque ouvrier qui produirait le mouvement avec le pied, comme fait la fileuse avec son rouet, mais, à Saint-Amand, on ne voit cette disposition que dans un atelier où un potier plus artiste continue d'appliquer les procédés du céramiste Carriès. Dans tous les autres ateliers, on s'est bien gardé de l'imiter.

Pour la cuisson, on se sert de fours très primitifs qui laissent perdre plus de chaleur qu'ils n'en emploient, au lieu d'adopter les fours usités dans toutes les usines actuelles.

Il résulte de ces procédés un prix de revient trop élevé et une situation économique défavorable pour le fabricant. La moitié des usines, à Saint-Amand particulièrement, sont fermées, et celles qui restent subissent à chaque instant des crises très graves. De malheureux petits patrons, obligés de faire face à des échéances pressantes : salaires d'ouvriers besogneux, paiement de la terre, du bois, de la location de la poterie, consentent à livrer leur marchandise à perte[1]. Quand ils en sont là, ils voient la nécessité

1. On reconnaît dans ce tableau tous les traits du *sweating system* dû à la con

d'apporter un remède à une pareille situation. Mais que faire? Il y aurait bien quelques mesures à prendre : d'abord à se syndiquer pour échapper à la tyrannie des marchands de pots habitant à Neuvy-sur-Loire, à 16 kilomètres de Saint-Amand, qui profitent de ce que les usines sont loin des voies de communication, chemin de fer ou canal pour faire la loi aux potiers. Ceux-ci doivent conduire leur marchandise à Neuvy; mais, arrivés là, le marchand en gros prétend refuser une partie du chargement pour malfaçon et le potier, pour ne pas ramener sa marchandise à Saint-Amand, consent une réduction de prix ruineuse. Si les potiers avaient à Neuvy un dock à eux, ils pourraient y mettre leurs poteries, dont la vente serait faite par un agent à leur service; ils pourraient même se faire faire des avances sur le prix de la marchandise déposée au dock. Ils pourraient aussi faire des économies sur la fabrication par l'emploi d'un moteur et d'un mode plus rationnel du chauffage des fours. Ils n'ont pas songé à cela, mais *ils ont cru trouver le moyen de relever le prix de leur marchandise en restreignant leur production* et en prenant entre eux l'engagement de ne faire, par an, qu'un certain nombre de fournées. Ce moyen aurait pu avoir un bon résultat si la Puisaye avait été seule à alimenter le marché, mais comme il y a bien d'autres poteries en France et ailleurs, les ouvriers de Saint-Amand ne sont arrivés à rien. *On peut leur reprocher encore de ne pas vouloir modifier leurs modèles pour se conformer au goût du public;* par exemple, un potier avait trouvé en Bourgogne un marchand en gros qui, très satisfait de la qualité de ses produits, offrait de lui acheter à un prix très avantageux tous les saloirs qu'il pourrait faire, mais il fallait élargir l'ouverture de ces pots; le potier préféra perdre cette clientèle plutôt que d'apporter à sa fabrication un changement aussi insignifiant. Et pourtant ces potiers qui appartiennent pour la plupart à l'opinion socialiste ou radicale-socialiste, ont la prétention d'être des hommes de progrès. En réalité, si on s'en

currence ruineuse que se font entre eux des chefs d'industrie indigents, à leur incapacité d'organiser la vente de leurs produits eux mêmes, à l'absence en un mot de leurs qualités de direction. (Note de la Rédaction.)

rapporte aux actes plus qu'aux paroles, ce titre conviendrait mieux aux agriculteurs et aux populations rurales de la région quoique, en politique, elles soient plus conservatrices. Elles ont su, dans le domaine de leurs intérêts, faire des progrès très considérables puisque, en modifiant la nature de leur sol par des chaulages et en employant des engrais chimiques, elles ont fait produire à leur terre le froment qui était autrefois presque inconnu et obtenir des herbes plus substantielles qui ont permis l'élevage d'une race de bestiaux très supérieure aux bêtes étiques et malingres qui étaient spéciales à la Puisaye.

Mêmes observations en ce qui concerne la tuilerie. Les gisements de terre à tuile sont si considérables dans la Puisaye qu'on peut les dire inépuisables. Il semble que quelque usinier plus entreprenant aurait dû s'inspirer des procédés de fabrication qui ont rendu si prospère cette industrie dans la vallée de la Dheune en Saône-et-Loire et à Châlon-sur-Saône. Cet effort est encore à faire. Mais maintenant que les voies ferrées vont jusqu'à Saint-Amand et doivent bientôt traverser le pays de Cosne à Auxerre, il semble que la situation devrait tenter les capitaux mis aux mains d'un homme actif et intelligent. Du reste, un nouvel agent de prospérité pour ces deux industries locales, la métallurgie et la céramique, va, espérons-le, être mis à la disposition des populations de la Puisaye. Il s'agit d'un canal partant de la Loire en un point situé entre Briare et Cosne, traversant la Puisaye, passant par Coulanges-sur-Yonne, Avallon, et aboutissant à Pont-Royal, près de Dijon, sur le canal de Bourgogne. Ce projet est très activement et intelligemment poursuivi par M. Dupré de Saint-Maur, président du syndicat des propriétaires forestiers du Morvand ; mais, en attendant sa réalisation, il nous est permis de compter sur une autre ressource, c'est le prolongement du chemin de fer de Saint-Amand à Cosne, d'un côté, jusqu'au port des Fouchards, sur le canal latéral à la Loire, à 2 kilomètres de Cosne et, de l'autre côté, jusqu'à Auxerre où l'Yonne offrirait aussi le bon marché des transports par eau aux usiniers de la Puisaye.

Malgré les changements notables apportés depuis un siècle

dans la manière de vivre des habitants de ce pays, ils continuent cependant à se chausser de sabots, et c'est, pour ainsi dire, le métier de tout le monde que celui de sabotier. Il est rare qu'un homme soit simplement sabotier, mais c'est le métier accessoire pour beaucoup d'artisans exerçant d'autres professions qui, d'elles seules, ne suffiraient pas à entretenir une famille. Ainsi, presque tous les cabaretiers et les coiffeurs sont sabotiers.

Il n'en va pas de même pour les tisserands. Aujourd'hui les ménagères aiment mieux acheter le linge et même le vêtement tout fait au chef-lieu de canton, dans le magasin moderne installé à la façon des grandes villes. Le bon *poulangis* était sans doute plus résistant et la toile de ménage aussi, mais ils ne sont plus au goût du jour. D'ailleurs ne faut-il pas faire des économies sur les objets de première nécessité pour habiller les filles à la mode de la ville et leur mettre sur la tête, au lieu de la jolie coiffe d'autrefois, le chapeau empanaché, et quel chapeau ! Le garçon ne connaît plus la blouse ; pour se rendre séduisant, il lui faut paraître aux fêtes avec le complet pris aux magasins genre Belle Jardinière. Et avec cela, le pauvre tisserand n'a plus rien à faire. Quand, par hasard, en passant dans un village, on entend battre un métier, on pense au meunier d'Alphonse Daudet qui, pour ne pas avouer sa défaite devant l'invasion de la minoterie moderne, faisait tourner à vide son vieux moulin et en défendait énergiquement l'entrée aux curieux.

IV. — LE TYPE SOCIAL.

Les habitants de la Puisaye avaient autrefois peu de besoins et vivaient très sobrement. Leur nourriture se composait presque uniquement de légumes récoltés dans leurs jardins. Ils mangeaient un pain fait avec un mélange de seigle et d'orge fourni par leurs maigres récoltes ; on appelait ce mélange de *la grimace*. Il était souvent de si mauvaise qualité que le souvenir en est resté à des vieillards encore vivants aujourd'hui. Ils racon-

tent que, dans leur jeunesse, il leur arrivait de ne pouvoir le manger et qu'ils le jetaient de colère contre un arbre ou un mur auquel il restait collé.

C'est aussi chez eux qu'ils se procuraient la chaussure et le vêtement. Dans les forêts, ils trouvaient en abondance le bouleau et le verne pour la fabrication des sabots, et c'est avec le chanvre récolté dans leurs chènevières qu'ils se procuraient le fil pour le tissage de leur linge de corps et de ménage ; ce fil, mélangé à la laine de leurs moutons, faisait une excellente étoffe très forte et très durable que fabriquait le tisserand du village et qui, portée chez les foulons de Donzy ou de Toury, recevait la dernière façon et devenait le poulangis, introuvable aujourd'hui.

Les forges à martinet établies dans le pays pour l'exploitation du minerai leur fournissaient le fer; dans chaque village un peu important, se trouvait le charron et le maréchal et dans le bourg le plus voisin, le bourrelier pour les harnais de leurs attelages de bœufs. Ils se trouvaient ainsi presque indépendants de l'industrie des villes et se procuraient chez eux tous les objets nécessaires à leur très simple existence. C'était d'ailleurs toute une affaire que de sortir de chez eux: pour concevoir et exécuter cette entreprise, il fallait l'ardeur et la force de la jeunesse. Des hommes, arrivés aujourd'hui à un âge avancé, racontent que, pour la fête de Saint-Michel le 29 septembre, à Cosne, ils partaient en bande dans la nuit, traversaient à pied les bois par des chemins à peine frayés et, après avoir participé aux distractions, on pourrait dire aux fatigues de la fête, revenaient la seconde nuit par le même chemin.

Ces conditions d'existence disposaient les populations de la Puisaye à la vie patriarcale. Les hommes, endormis dans la paix de leur existence champêtre, n'éprouvaient pas le désir de se mêler au monde qu'ils soupçonnaient d'être plus agité autour d'eux et qui éveillait plutôt leur crainte que leur curiosité; c'était, pour ainsi dire, chez ces gens, le sentiment de timidité qui retient le gibier dans les fourrés de leurs forêts.

C'était peut-être aussi une question d'atavisme chez ces pauvres gens dont les ancêtres avaient eu tant à souffrir de ces

atroces guerres d'autrefois : guerre de Cent ans et guerres de religion au XVIe siècle; meurtres et pillages suivis de la famine et de la peste, l'épouvantable trilogie. Les dévastations de cette contrée par la guerre s'étaient continuées presque sans interruption depuis l'assassinat du duc d'Orléans en 1407 jusqu'au traité d'Arras en 1435. Jusque-là, le pays avait été ravagé tantôt par les Anglo-Bourguignons, tantôt par les troupes de Charles VII. Puis, après la paix, était venu le fléau des bandes d'aventuriers qui, habitués depuis tant d'années à guerroyer et à vivre de pillage, refusaient de reconnaître la pacification et poursuivaient pour leur compte, sur les frontières des provinces bourguignonnes, leurs incursions avec tous les genres de brigandages. On voyait parfois à leur tête des capitaines qui avaient acquis un grand renom dans les armées du roi. Pendant de longues années, ces bandes désolèrent la Puisaye. Traqués par les troupes du duc, ces bandits se relevaient toujours de leurs défaites et n'en étaient que plus redoutables pour les populations des campagnes. La frayeur qu'inspiraient ces routiers leur avait fait donner le nom sinistre d'écorcheurs, par lequel on peut se faire une idée de leurs déprédations et de leurs crimes. Les vols, les meurtres, les incendies, les viols, dit l'historien de la Bourgogne, Dom Plancher, marquaient les traces affreuses de leur passage. Jean de Courtenay qui demeurait alors chez son père seigneur de Bléneau, raconte que, vers 1440, il n'y avait, dans les campagnes, ni paix ni sécurité, que les laboureurs n'osaient pas sortir pour cultiver; que, sur le point le plus élevé du château, il y avait constamment un guetteur qui, à l'approche des hommes de guerre, sonnait la cloche et qu'à ce signal tous les cultivateurs de la campagne se sauvaient dans les bois, ou se cachaient ailleurs, parce que les gens d'armes mettaient à rançon tous ceux qu'ils prenaient. Ailleurs, c'était dans le château voisin que les cultivateurs se réfugiaient avec leurs bestiaux. Selon une tradition rapportée par l'abbé Henry, dans son histoire de Seignelay, les bestiaux étaient tellement habitués à être conduits à cet abri dès que le tocsin s'était fait entendre, qu'au premier coup de cloche, ils y allaient d'eux-mêmes.

Lorsqu'on fut enfin parvenu à délivrer le pays de ces brigands, les calamités dont ils l'avaient si longtemps affligé survécurent pendant bien des années à leur disparition. La famine, dont les rigueurs s'étaient déjà fait sentir, devint extrême, dit l'historien déjà cité; on voyait, dans les villes, les pauvres périr sur leurs fumiers. La disette venait de ce que les laboureurs, forcés de se tenir dans les villes et châteaux, avaient abandonné la culture des terres. Cette famine fut suivie de la peste qui désola longtemps la province. Les loups, accoutumés à se nourrir de cadavres humains, se jetaient sur les vivants jusque dans les villes.

Ces lamentables histoires faisaient l'objet de légendes racontées dans les veillées d'hiver : l'alerte donnée tout à coup à l'approche de l'ennemi; toute la population affolée se précipitant au plus épais du bois, ou se réfugiant avec les bestiaux dans le château voisin, asile peut-être moins sûr. Après le passage des écorcheurs, retour des pauvres gens dans le village détruit; les lamentations devant les humbles chaumières incendiées, les champs dévastés, les arbres fruitiers détruits. Dans ces temps atroces, il n'était peut-être pas une génération d'hommes qui n'eût été victime d'un de ses désastres. A la distance de plus d'un siècle, l'impression d'épouvante en restait formidable et des récits l'ont conservée vivante même pour les hommes d'aujourd'hui. Ainsi les prouesses du grand Ferré, un courageux paysan défendant sa maison et abattant à coups de hache une troupe entière de soldats anglais. Ainsi encore la légende horrible du bâtard de Vaurus, rapportée dans l'histoire des ducs de Bourgogne par M. de Barante.

Les gens, comme des bêtes traquées, se méfiant de tous, se groupaient par famille loin des chemins, dans des retraites cachées sous bois et formaient des agglomérations plus ou moins importantes, suivant qu'elles prospéraient ou non. *De là l'origine des hameaux, très nombreux aujourd'hui, dont les noms sont ceux des familles existant encore dans le pays :* ainsi les Foutriers, les Fouchers, les Charriers sur la commune de Dampierre; les Lambert, les Buteaux, les Plançons, les Gaborets,

les Bureaux, etc., sur la commune de Saint-Amand; les Martignons, les Roys, les Guimards sur la commune de Bitry; les Ligers, les Gentiers, sur la commune de Saint-Vérain.

Depuis que la Puisaye, après l'épreuve des guerres de religion du XVIe siècle, jouissait de plus de tranquillité, la population n'en continuait pas moins à rester confinée à l'abri de ses bois, privée des distractions dont pouvaient jouir d'autres pays en rapports plus constants avec le reste de la France. Toutes les douceurs que pouvait leur offrir la vie ne consistait que dans les relations familiales. *Le trait caractéristique des mœurs de ce temps et de ce pays était la force du lien de la famille, dont tous les membres se transmettaient fidèlement les traditions.* On ne voyait guère de jeunes gens quitter le pays pour aller courir des aventures plus ou moins lointaines et, quand ils étaient appelés par le sort à faire un long service militaire, beaucoup essayaient d'y échapper en se réfugiant dans les bois et ceux qui obéissaient à la loi ne pouvaient se soustraire complètement à l'attraction du pays pendant toute la longue durée de leur service. Il n'y a pas longtemps, vivait encore à Dampierre un homme qui, dans sa jeunesse, était en garnison à Toulouse. Il racontait qu'il avait obtenu un congé pour venir passer deux mois seulement à Rognon, hameau de la commune de Dampierre; il fit de bon cœur à pied le chemin d'aller et retour pour le plaisir de revoir un moment le coin de forêt où il était né et où il aspirait à passer le reste de sa vie; ambition qu'il réalisa d'ailleurs complètement, car il ne quitta plus sa chaumière jusqu'à l'âge avancé où il mourut.

Ce trait caractéristique s'observait encore dans la pratique exacte des devoirs de la religion des ancêtres. Les procès-verbaux des séances de la société populaire de Saint-Amand en cite un exemple : le 28 primaire an II (19 décembre 1793), alors que Fouché, arrivé récemment dans la Nièvre, avait déjà pris des arrêtés pour interdire aux prêtres de paraître aux enterrements, pour établir l'enterrement civil obligatoire et pour ordonner la démolition des clochers, des citoyens avaient sonné les cloches de l'église, annonçant au procureur syndic de la

commune qu'ils voulaient que le curé dit la messe et les vêpres tous les dimanches et fêtes. A la suite de cette motion populaire, des poursuites furent exercées contre Nicolas Louault, curé de la paroisse, qui avait cependant fait tous ses efforts pour calmer ses paroissiens : Magnier, instituteur et chantre, Étienne Plançon dit Pichot, J. B. Béchereau, François Gourdet et Pierre-Charles Foutrier de Dampierre. Les deux premiers étaient inculpés et les autres cités comme témoins devant le tribunal révolutionnaire à Paris. Le 18 germinal, le tribunal déclare, sur la déposition des témoins, que le rassemblement visé dans l'acte d'accusation n'avait présenté aucun caractère révolutionnaire et acquitta les prévenus. Cet acquittement fut attribué à la protection dont l'un des membres du tribunal couvrait l'abbé Louault, mais celui-ci ayant prouvé qu'il avait fait tous ses efforts pour s'opposer aux manifestations tumultueuses de Plançon et autres, les témoins furent poursuivis à leur tour devant le même tribunal. Quand ils s'y présentèrent le 21 floréal, ils plaidèrent que Louault et Magnier ayant été acquittés, ils devaient l'être aussi puisqu'ils n'étaient que des complices; et c'est ce qui fut décidé. Ces braves gens eurent la chance inespérée de s'en tirer à bon compte et de sauver leur tête, mais il leur avait fallu un grand courage et des sentiments religieux bien vivaces pour braver ce terrible gouvernement et réclamer la continuation du culte pratiqué par les ancêtres.

Du jour où les conditions de lieu indiquées plus haut vinrent à être modifiées, l'état social de la Puisaye le fut également et le pays cessa de se différencier aussi nettement des pays voisins et de former une unité distincte et un type à part. Ce phénomène commença à se produire dans les années qui suivirent les lois de 1836 sur les chemins vicinaux et de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les municipalités s'empressèrent de profiter des facilités qui leur étaient données pour établir, comme il a été dit au paragraphe III, de nombreuses voies de communication à travers ce pays, qui était auparavant impénétrable.

Il n'est pas un hameau qui aujourd'hui ne soit desservi par

un chemin vicinal; aussi tout paysan un peu aisé possède une voiture suspendue et un cheval pour aller à la ville ou aux foires voisines. Mais voici le revers de la médaille : tandis que l'habitant de l'ancienne Puisaye était attaché par un lien solide à son foyer familial et à son pays infertile où la vie était si dure, son descendant actuel, au lieu de se féliciter des progrès accomplis et du bien-être dont il peut y jouir, ne songe qu'à la quitter pour le séjour des villes et surtout de Paris. Personne ne veut plus des travaux des champs. *Les jeunes gens n'aspirent qu'à remplir quelque fonction publique, fût-elle de l'ordre le plus modeste.* Ils veulent être instituteurs, gendarmes, facteurs, et surtout employés de chemin de fer. C'est, pour les filles, le même empressement à quitter le pays. La tête tournée par la coquetterie, elles ont abandonné depuis longtemps les anciens costumes qui donnaient un caractère particulier aux fêtes locales. Les journaux de modes à bon marché répandus partout à la campagne et qui ont mis à leur disposition les meilleurs et plus nouveaux modèles leur ont permis de s'habiller à la dernière mode. Les parents, aussi vains que leur enfants, se prêtent à ces fantaisies; et ces gens si économes, qui vivent si maigrement, qui réservent pour le marché tout ce que produit leur basse-cour, qui ne mangent ni viande ni œufs, *ouvrent leur bourse tout au large pour satisfaire la coquetterie de leurs filles.* Celles-ci ne tardent pas à prendre en pitié et en dégoût la modeste existence des parents et, un beau jour, les voilà parties pour aller se mettre en service à Paris. Mais que deviennent-elles? On peut bien le prévoir. La plupart du temps, les parents n'en savent rien et on ne compte plus les mères qui depuis des années, ne reçoivent plus de nouvelles de leurs filles. Au commencement, elles ont reçu la garde d'un enfant récolté au hasard de l'inconduite; la fille-mère s'est engagée à payer une pension; puis, un jour, a cessé de donner de ses nouvelles. Cette histoire est banale et n'appelle plus l'attention. Tout le monde la connaît sous des noms différents. En voici un exemple : c'est une pauvre vieille qui vit des secours du bureau de bienfaisance et de la charité privée; elle a eu quatre filles, une seule

est restée au pays, les trois autres sont tour à tour parties pour Paris ; il y a des années qu'elle n'a plus entendu parler des deux premières : elle sait encore l'adresse de la plus jeune parce que son départ ne date pas de plus de trois mois.

Quant à ceux qui restent au pays, leur grande préoccupation, c'est de ne pas diminuer par le nombre des copartageants le patrimoine laissé par les parents. A part quelques prolétaires chargés de famille, *la plupart des ménages n'ont qu'un enfant*, quelques-uns en ont deux, mais il est rare que le nombre en soit plus élevé. Voilà donc deux causes de dépopulation qui se sont exercées, notamment depuis 1876 ; de cinq ans en cinq ans, depuis cette époque, le chiffre de la population a diminué, et cette diminution s'accentue à chaque nouveau recensement. Telle commune qui, en 1876, comptait 1.532 habitants, n'en avait plus que 1.306 en 1901.

Pour refaire de la Puisaye une unité distincte et un type à part la différenciant des pays circonvoisins, il faudrait lui donner les moyens de tirer un meilleur parti des richesses qu'elle contient. Car fort heureusement, elle ne pourra plus, dans l'avenir, se distinguer par son isolement au milieu de ses forêts impénétrables.

Elle se différencierait encore cependant des pays circonvoisins, si, à la faveur d'un canal allant de la Loire au Rhin, il s'y créait des usines comme celle de Digoin pour l'exploitation de la terre argileuse, des hauts fourneaux pour la fonte du minerai, des forges pour la mise en œuvre de cette fonte, si l'importation plus facile des engrais chimiques permettait aux cultivateurs d'améliorer leur sol et de compléter l'œuvre si bien commencée en portant au maximum l'intensité de la culture. Ces perspectives de richesse ne seraient pas décevantes et deviendraient bientôt la réalité si les pouvoirs publics, au lieu de se laisser entraîner dans la voie du rachat des chemins de fer, voulaient réserver les sommes destinées à cette utopie ruineuse, pour un plan bien étudié de travaux ayant pour objet la création d'un réseau complet de canaux parmi lesquels viendrait au premier rang celui qui, suivant le projet de M. Dupé de Saint-

Maure, doit traverser la Puisaye et le Morvand. L'exemple de l'Allemagne est là pour démontrer jusqu'à l'évidence qu'on ne saurait trouver un meilleur emploi des capitaux français. L'Allemagne, moins favorisée cependant que les autres pays d'Europe, possède la seconde si non la première flotte commerciale du monde et fait une concurrence redoutable à l'Angleterre elle-même. Et cette prospérité, elle la doit à la création d'un puissant outillage de transports à bon marché. Une grande enquête faite en Allemagne par la Société de la *Loire navigable*, a montré l'importance de cet outillage : 15.000 kilomètres de canaux construits jusqu'en 1900 ; quatre fleuves, le Rhin, l'Elbe, l'Oder, la Vistule, rendus navigables jusqu'aux frontières de l'Autriche et de la Russie pour des bateaux chargés de 100 à 400 tonnes de marchandises ; la navigation pouvant se faire sans interruption de l'embouchure du Rhin à celle du Danube. Ne serait-il pas temps de songer à imiter cet exemple et à donner à notre industrie et à notre commerce le moyen de lutter efficacement contre nos concurrents, et à lui éviter, sur le terrain économique, une nouvelle défaite moins sanglante, mais peut-être aussi désastreuse que celle de Sedan.

Sans insister sur ces considérations qui dépassent de beaucoup l'importance de cette matière, il est permis de les retenir pour en conclure que c'est par le développement des industries locales que la Puisaye est appelée à se différencier, d'une autre manière, des pays circonvoisins et à former une unité distincte et un type à part.

Auguste Boyer.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

TABLEAUX DU TYPE NIVERNAIS

INDIQUANT LES RÉPERCUSSIONS QUI DÉTERMINENT CE TYPE

I. — VARIÉTÉS DU MORVAND.

A. — Type ancien.

- Montagnes granitiques.
  - Îlots d'humus sur les pentes.
    - Habitations isolées.
    - Élevage pauvre (cheval, bœuf).
    - Culture pauvre (seigle, avoine).
  - Prédominance de la forêt.
    - Porc.
    - Grande propriété.
  - Transport difficile excepté par flottage vers Paris.
    - Exploitation en vue du bois de chauffage pour Paris.
      - Travail du bûcheron. Hiver.
        - Type du *paysan-bûcheron* en famille instable à la fois bordiers propriétaires et journaliers.
    - Culture intégrale.
- Origine patriarcale.
  - Familles patriarcales.

B. — Type récent.

- Depuis le développement des transports.
  - Importation de chaux. Exportation vers Paris.
    - Culture intensive et engraissement des bestiaux.
      - Absentéisme des propriétaires.
      - Dissolution des familles patriarcales.
      - Expropriation des bordiers qui deviennent depuis serviles.
  - Concurrence étrangère.
    - Dépopulation du centre.

II. — VARIÉTÉ DU BAS NIVERNAIS.

A. — Type ancien.

- Plateau calcaire entrecoupé de vallées et étangs.
  - Grande culture et [illegible] (bœuf de labour).
  - Prédominance de la forêt.
    - Porcs.
    - Propriétés [illegible].
  - Centre [illegible] et [illegible].
    - Développement des industries [illegible].
      - Ouvriers [illegible] à bordiers [illegible].
  - Transports difficiles.
    - Culture intégrale.
      - Chaume et [illegible] famille patriarcale.
- Origine patriarcale.

II. VARIÉTÉ DU BAS NIVERNAIS (*Suite*).

B. — Type récent.

- Depuis le développement des transports.
  - Exploitation à outrance du bois.
    - Apparition du marchand de bois.
    - Salaire à la tâche.
    - Disparition du patronage.
  - Concurrence du fer, de la houille et des bois étrangers.
    - Baisse des salaires et antagonisme des classes.
      - Grèves.
      - Syndicats.
      - Contrat collectif des bûcherons.

III. — VARIÉTÉ DE LA PUISAYE.

A. — Type ancien.

- Sol siliceux ondulé et sous-sol argileux.
  - Humidité dans les bas fonds | Prairies. | Prédominance de l'élevage (bœufs, chevaux, moutons).
  - Culture pauvre (seigle, orge). | Hameaux dispersés.
  - Bois et landes sur sommets. Voisinage de Paris, mais impossibilité du flottage. — Exportation de cendres de bois vers Paris.
    - Immigration temporaire de charbonniers et bûcherons.
  - Transports difficiles | Culture intégrale.
    - Femmes tissent chanvre et laine pendant les veillées d'hiver.

B. — Type récent.

- Depuis le développement des transports.
  - Importation de marne, chaux et engrais chimiques. — Culture intensive et prairies artificielles.
    - Blé.
  - Décadence des industries du fer et des faïenceries ainsi que de l'exportation des cendres.
    - Exploitation des bois en vue de la construction.
  - Propagation des idées de luxe et des besoins factices.
    - Diminution de la natalité.
    - Émigration des hommes vers les fonctions publiques et des jeunes filles comme bonnes à Paris.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

RÉPERTOIRE

DES

RÉPERCUSSIONS SOCIALES

PAR

Edmond DEMOLINS

AVEC UNE PRÉFACE

PAR

Paul DESCAMPS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Novembre-Décembre 1907

SOMMAIRE

Préface, par Paul Descamps, p. 3.

Les origines de la science sociale. — La nomenclature. — Les répercussions sociales. — L'étude des sociétés humaines. — Le répertoire des répercussions. — La classification sociale et ses tableaux synoptiques. — La France et ses subdivisions sociales. — Les problèmes sociaux. — Conclusions.

Répertoire des répercussions sociales, par Edmond Demolins, p. 32.

I. ***Le Travail.***

Répercussions sur le travail de simple récolte; — sur le travail d'extraction; — sur le travail de fabrication; — sur le travail des transports. — Lois du travail.

II. ***Les diverses formes de la Propriété.***

i. *La Propriété immobilière.*
ii. *Les Biens mobiliers.*
iii. *Le Salaire.*
iv. *L'Épargne.*

III. ***La Famille.***

Le père et l'autorité paternelle. — La loi morale et la tradition des ancêtres. — La femme et le mariage. — Lois de la famille.

IV. ***Le Mode d'existence.***

Répercussions générales. — La nourriture. — L'habitation. — Les vêtements. — L'hygiène. — Les récréations. — Lois du mode d'existence.

V. ***Les Phases de l'existence.***

VI. ***Le Patronage.***

VII. ***Les Auxiliaires du Patronage.***

i. *Le Commerce.*

i. *Les Cultures intellectuelles.* — Répercussions sur les cultures intellectuelles venant du lieu; — du travail (Exemples : Italie de la Renaissance; Espagne; France de Louis XIV; monde anglo-saxon); — de la propriété. — Répercussions sur l'instruction primaire; — sur la science; — sur l'art; — sur la littérature. — Lois des cultures intellectuelles. — Lois de l'évolution littéraire.

iii. *La Religion.* — Répercussions sur la religion provenant du lieu; — du travail; — de la propriété; — de la famille. — Lois de la religion.

VIII. ***Les Associations libres.***

i. *Le Voisinage.* — Répercussions sur la proximité des foyers; — sur l'extension du voisinage; — sur la diversité et les rapports de voisinage. — Lois du voisinage.

ii. *Les Corporations.*

IX. ***Les Associations forcées.***

i. *La Commune rurale.* — Répercussions sur la circonscription et ses divisions; — sur les biens et intérêts communaux; — sur les services divers. — Lois de la commune.

ii. *Les Unions de communes.*
iii. *La Cité.*
iv. *Le Pays.*
v. *La Province.*

vi. *L'État.* — Répercussions sur la circonscription et ses divisions; — sur les biens et intérêts nationaux (domaine, affaires intérieures, affaires extérieures); — sur le service de la paix publique (justice, police, force armée); — sur les participants; — sur les autorités et agents (souverain, fonctionnaires); — sur la gestion (mœurs administratives, mœurs politiques); — sur l'indépendance nationale. — Lois de l'État.

X. ***Expansion de la Race.***

Répercussions sur l'essaimage; — sur l'émigration organisée.

PRÉFACE

Edmond Demolins laisse un grand travail inachevé, le Manuel de Science sociale. Nous présentons aujourd'hui au public la partie de cette œuvre si importante, rédigée de la main du Maître : *le Répertoire des répercussions sociales.*

Nous en avons respecté, non seulement l'esprit mais la forme même. Tous nos lecteurs comprendront le sentiment qui nous guide à cet égard.

Un esprit aussi puissant que le sien imprimait fatalement sa marque particulière dans l'expression de sa pensée, dans l'allure du style. Edmond Demolins pesait chacun des mots qu'il employait, et il le voulait adéquat à l'idée qu'il présentait.

Ces notes, quoique rédigées entièrement, n'étaient cependant pas prêtes à être publiées. Le dernier coup de fer manque. Nous pensons donc que le lecteur pardonnera aisément les incorrections qui pourraient exister. Aucune phrase n'a été revisée ni corrigée ; il reste quelques lacunes dans les résumés ; enfin plusieurs développements manquent parce que l'auteur comptait ajouter à certains endroits des extraits de ses œuvres antérieures.

Mais la publication posthume que nous présentons a un inconvénient plus grave. La partie du Manuel qui est rédigée n'en comprend ni le début, ni la fin. Elle est donc hors de son cadre naturel, et risque d'être imparfaitement comprise. Ayant vécu ces dernières années dans l'intimité du Maître, j'ai assisté jour par jour à l'élaboration de ce travail où il avait mis toute son âme,

auquel il avait sacrifié le meilleur de son temps et de ses forces. J'ai pensé qu'il était de mon devoir d'essayer, dans la faible mesure de mes moyens, de rétablir au moins la charpente de ce cadre qui manque.

Heureusement, le *Répertoire des répercussions sociales* forme une unité bien tranchée au milieu du Manuel; il en constitue, pour ainsi dire, la clef de voûte. C'est pourquoi Edmond Demolins s'était d'abord attaché à ce travail qui lui semblait primordial. De plus, les parties du Manuel qui devaient précéder le *Répertoire* ont été déjà étudiées par quelques-uns de ses disciples dans des articles épars dans cette Revue. Il s'agissait surtout de les rassembler, de les relier entre eux, et de les mettre au point. Quant aux dernières parties du Manuel, elles ne pouvaient être étudiées qu'après l'établissement du Répertoire.

Si le Répertoire forme la partie la plus importante du Manuel, il en est aussi la plus aride. Son but est, en effet, non pas de faire un exposé plus ou moins attrayant des résultats de la science, mais d'établir un enregistrement méthodique des matériaux fournis par l'observation.

Bien entendu, le lecteur superficiel et avide de solutions toutes faites ne saurait y trouver l'explication facile, en quelques lignes, de tous les phénomènes sociaux si complexes qui agitent l'humanité. Mais en revanche, quelle mine inépuisable pour le travailleur sérieux qui veut étudier et que le labeur ne rebute pas!

Sans doute, lui non plus ne découvrira pas tout ce qu'il souhaite, parce que le Répertoire n'est pas complet. On peut même dire qu'il ne le sera jamais, puisque de nouvelles observations viendront constamment apporter des faits nouveaux, puisque l'évolution de l'humanité fera apparaître des phénomènes inconnus. Mais l'observateur y trouvera un guide sûr dans ses recherches. Dans l'avenir, les travailleurs auront recours aussi souvent au Répertoire, que dans le passé on a fouillé les *Ouvriers Européens*. En effet, toute l'essence des *Ouvriers Européens* s'y trouve[1], mais d'une façon plus claire et plus dégagée que dans

1. Et une partie de celle des *Ouvriers des Deux Mondes*.

l'ouvrage original. De plus, toute l'essence des travaux publiés dans la *Science sociale* lui est ajoutée. On ne peut que regretter que l'on n'y trouve pas l'essence des écrits de nos collaborateurs les plus autorisés, Paul de Rousiers, Léon Poinsard, Paul Bureau, mais c'est là un travail relativement facile et qui sera fait à son heure. On pourra y ajouter aussi les répercussions tirées des travaux publiés par les auteurs étrangers à notre méthode. Parfois, en effet, il est possible de les dégager, bien qu'elles n'aient pas été formulées par l'auteur. Quelle magnifique ampleur aura alors le *Répertoire des Répercussions!*

J'ai montré[1] comment a germé l'idée du Manuel. Depuis longtemps on réclamait un ouvrage de synthèse coordonnant les travaux antérieurs, mais cet ouvrage ne pouvait pas être écrit tant que la science n'était pas suffisamment constituée. Après trois quarts de siècle d'observations collectives, et après les derniers perfectionnements de la Méthode, Edmond Demolins croyait que le moment propice était enfin arrivé.

Le Manuel avait pour but d'exposer au grand public l'ensemble des résultats acquis jusqu'à ce jour par la science sociale.

Voici quel devait en être le plan :

I. La Méthode sociale.

1. La Nomenclature.
2. Les répercussions sociales.
3. Comment on s'élève de la monographie de famille à la monographie des sociétés.

II. L'Évolution des phénomènes sociaux.

Répertoire des répercussions du Travail, de la Propriété, de la Famille, etc.

III. L'Évolution des sociétés humaines.

1. La classification sociale.
2. La France et ses subdivisions sociales.

IV. Applications aux problèmes sociaux.

1. Comment on peut résoudre les problèmes sociaux.
2. Exemples de questions résolues par la science sociale.

1. *Sc. soc.*, 2e ser., 39e fasc., p. 85.

Reprenons chacun de ses points.

Les origines de la science sociale. — Le Manuel devait être précédé d'une introduction historique racontant la naissance, l'ébauche et le développement de la science sociale[1].

C'est en 1829, à sa sortie de l'École des mines, que Frédéric Le Play entreprend son premier voyage d'observation sociale. Pendant plus de vingt ans, il parcourt la plupart des pays européens, étudiant sur le vif un grand nombre de familles ouvrières, suivant la méthode monographique qu'il venait d'inventer. Les monographies de ces familles ont été réunies en un ouvrage fameux, *les Ouvriers Européens,* dont la première édition parut en 1855, et la seconde, plus développée, en 1879. Depuis lors, une autre série de monographies publiées sur le même plan, paraît périodiquement dans le recueil des *Ouvriers des Deux Mondes.*

Dans la seconde partie de sa vie, de 1864 jusqu'à sa mort, en 1882, Le Play essaya de synthétiser les faits observés, et de les classer. Malheureusement la synthèse et la classification étaient prématurées, les faits rassemblés étant encore trop peu nombreux. Comme la classification de Linné en botanique, celle de Le Play en science sociale est artificielle, c'est-à-dire basée sur l'examen d'un seul caractère, et non sur l'ensemble. Ainsi Le Play classe les différentes espèces de familles d'après le régime de succession seulement. C'est pourquoi il arrivait à la conclusion bizarre suivante : les Anglais et les montagnards des Pyrénées et des Alpes sont rangés dans le même genre ; les Anglais et les Américains rangés dans des genres différents !

Pour en sortir, il fallait perfectionner la méthode. C'est ce qui fut réalisé par Henri de Tourville, vers 1885, quand il inventa la Nomenclature.

1. On lira avec profit les études suivantes : le chapitre d'Edmond Demolins sur les Origines de la science et l'ébauche de la Méthode (*L'état actuel de la science sociale*, 22e livr. du *Bulletin*) ; celui de Paul de Rousiers sur *la méthode d'observation léguée par Le Play* (*Sc. soc.*, 2e pér., 1er fasc., p. 18) ; enfin le travail consacré par L. Bouchié de Belle à *Frédéric Le Play, sa méthode et sa doctrine* (Sc. soc., 2e pér., 36e fasc.).

La Nomenclature. — La Nomenclature est l'instrument d'analyse et de classification qui permet de disséquer les groupements humains (famille, corporation, commune, etc.) et de classer méthodiquement les éléments qui les composent.

Grâce à elle, on arrive à réduire chacun de ces groupements en ses éléments simples. Ces éléments simples, appelés *faits sociaux*, jouent, en science sociale, le même rôle que les atomes en chimie, et que les molécules en physique.

Voici quelques exemples de faits sociaux : la présence du bison dans les savanes de l'Amérique du Nord ; — celle de l'or en Californie ; — la culture du riz en Chine ; — l'isolement des habitations en Norvège ; — le partage égal en France.

La Nomenclature est la liste des différentes espèces de faits sociaux rangés dans l'ordre de la complication croissante. Il y a en tout 326 espèces de faits, groupés en 25 grandes classes.

La première classe de faits comprend le *Lieu* physique où vit la société : sol, sous-sol, air, productions végétales et animales. C'est du Lieu que l'homme tire la plupart de ses moyens d'existence par l'intermédiaire du travail.

Le *Travail* forme donc la seconde classe des faits sociaux. Les accessoires du travail viennent ensuite : ce sont la *Propriété*, les *Biens mobiliers*, le *Salaire* et l'*Épargne*, réunis dans la troisième, la quatrième, la cinquième et la sixième classes de faits.

La septième classe des faits comprend l'organisation de la *Famille* ouvrière. Ensuite viennent le *Mode d'existence* ou description de la vie journalière, et les *Phases de l'existence* ou description des événements marquants de la vie familiale. Quand on en est là, on a disséqué toute la famille de l'ouvrier. On passe alors aux groupements qui lui sont superposés.

Tout ce qui concerne la famille patronale, et la façon dont elle vient en aide à la famille ouvrière, est réuni sous le nom du *Patronage* dans une dixième classe de faits. Les auxiliaires du Patronage forment trois classes : le *Commerce*, les *Cultures intellectuelles*, la *Religion*.

Nous passons alors aux grands groupements de la vie privée, les associations libres qui forment deux classes : le *Voisinage* et les *Corporations*.

Ensuite ceux de la Vie publique ou associations forcées : la *Commune*, les *Unions communales*, la *Cité*, le *Pays* membre de la Province, la *Province*, l'*État*. Ce dernier forme la vingt et unième classe des faits sociaux. Arrivé à ce point, on connaît une société de bas en haut. Mais il faut étudier les rapports qu'elle a avec les autres sociétés. De là, deux nouvelles classes de faits, l'*Expansion de la Race* et l'*Étranger*. Il ne reste plus qu'à expliquer les faits anciens d'après les faits actuels, comme on le fait en géologie, c'est l'*Histoire* de la race ; sous le nom de *Rang de la race*, on réunit une vingt-quatrième et dernière classe dans laquelle on présente les conclusions qui se dégagent de l'ensemble des faits, afin d'arriver à classer la société que l'on étudie.

La justification de l'ordre suivi dans la Nomenclature a été exposée d'une façon détaillée dans cette Revue par Robert Pinot, dans une série d'articles intitulés *Cours de méthode de la Science sociale*[1]. Cette démonstration a été résumée par Paul de Rousiers dans le second chapitre de son article sur l'*École de la Science sociale et sa méthode*[2].

Nous n'avons pas ici à faire cette démonstration ; qu'il nous suffise de rappeler l'utilité de la Nomenclature. Grâce à elle, l'observateur qui veut étudier une société quelconque, n'est plus exposé à n'oublier aucun des faits sociaux qui la constituent ; il doit examiner chacun de ces faits en fonction de tous les autres et peut ainsi noter toutes les influences exercées ou subies par eux ; en outre, il lui est facile de comparer des faits sociaux du même ordre dans des sociétés différentes, non seulement parce que les faits viennent se ranger dans le même compartiment, mais encore parce que chaque fait observé y apparaît avec la somme des influences qu'il exerce ou qu'il subit, c'est-à-dire avec

1. Tomes XI, XII. — Voir aussi le second chapitre de l'*État actuel de la Science sociale*, par E. Demolins.

2. *Science sociale*, 2e sér., 2 fasc.

la mesure de son importance sociale. C'est par la détermination de cette mesure qu'on peut le classer; c'est par l'ensemble de ces déterminations qu'on peut classer la société ou le groupe observés, but suprême des efforts de l'observateur. Précisément à cause de cela, l'ordre de la Nomenclature n'est pas un ordre d'exposition, mais un ordre de recherche, simplement. Chaque groupement humain a son ordre spécial que l'usage de la Nomenclature doit révéler à l'observateur et qu'il appartient à celui-ci de mettre en relief. Les conditions du Lieu ont une importance primordiale dans une société simple vivant de productions spontanées; leur importance diminue dans une société adonnée à la culture; elle n'est plus qu'indirecte dans les sociétés où dominent la fabrication et les transports. Au contraire, les transports agissent peu dans une société purement pastorale; ils constituent un élément des plus actifs dans une société moderne compliquée, etc. Ainsi la Nomenclature invite l'observateur à un travail personnel de classement, c'est pourquoi elle fit faire un pas énorme à la science en fondant une classification nouvelle de sociétés humaines, non plus sur un seul fait, mais sur l'ensemble des éléments dont elles sont composées. La base de cette classification est, on le voit, la détermination des influences exercées ou subies par les différents éléments du groupe étudié, c'est-à-dire des répercussions sociales. Il y a donc lieu d'insister sur ce point.

Les répercussions sociales. — On appelle *répercussion sociale*, l'action d'un fait social sur un autre. Le premier joue le rôle de cause; le second celui d'effet. Nous appellerons le premier le *fait influençant* et le second le *fait influencé*.

Évidemment, dans la réalité, les choses ne se passent pas d'une façon aussi simple. La plupart du temps, — sinon toujours — un élément est influencé par plusieurs autres. Mais, pour arriver à la connaissance des choses, il faut les analyser, et l'on est obligé d'étudier séparément l'action de chaque fait sur chacun des autres, pris un à un.

Ainsi, par exemple, quand nous disons : telle cause déve-

loppe l'alcoolisme, nous ne prétendons pas que cette cause particulière soit la seule qui développe l'alcoolisme; nous voulons dire seulement qu'elle contribue, avec d'autres causes, à produire l'alcoolisme. Par contre, il peut y avoir, dans le même pays, quelques autres répercussions qui enrayent l'alcoolisme. Il y a ainsi tout un faisceau de forces diverses, dont la résultante sera un certain développement de l'alcoolisme. Mais, pour le connaître, il fallait d'abord analyser les diverses forces. Ainsi, en mécanique, est-on obligé de décomposer les forces qui agissent sur un point donné, à l'aide du parallélogramme des forces.

Voici quelques exemples de répercussions : L'art pastoral en Mongolie produit la communauté familiale. — La dissémination des parcelles de terre cultivable le long des fjords de la Norvège impose l'établissement en ménages séparés. — Le régime du double atelier familial chez les Touareg produit le matriarcat.

On voit comment se formule une répercussion. On indique en premier lieu la cause, et en dernier lieu la conséquence. Le lien entre la cause et la conséquence est indiqué par l'un des verbes suivants : produit, impose, développe, maintient, dissout, etc. de façon à montrer dans quel sens l'action s'exerce.

Rien n'est plus formateur pour le jugement que la nécessité d'établir les répercussions d'une façon claire, précise et concise. J'ai pu l'apprécier pendant ces deux dernières années où j'ai vécu dans l'intimité constante du Maître. Je ne puis trop engager les esprits qui veulent comprendre la science des sociétés à se livrer à un travail analogue à ceux dont il me chargea pendant cette période.

Je veux parler de la recherche des répercussions qui se trouvent dans les monographies de Le Play. La plupart ne sont pas indiquées; il faut les extraire. C'est un travail qui, d'abord, paraît fastidieux, long et peu profitable. Il faut relire plusieurs fois une monographie avant de découvrir les rapports qu'ont entre eux les faits qui y sont contenus. Pour beaucoup de ces faits, on ne trouve pas les liens qui les réunissent à l'ensemble des autres, et cela décourage. Tout ceci montre que Le Play n'a pas eu alors la préoccupation de formu-

ler des répercussions. Il n'a indiqué que les plus visibles. Dans les *Ouvriers Européens*, il n'a voulu qu'observer des faits, et les accumuler dans un cadre méthodique. Ce n'est qu'*après*, qu'il les a comparés entre eux pour en tirer des conclusions. L'inconvénient de cette méthode est que l'on ne peut plus retrouver les faits qui manquent, et qui sont indispensables pour arriver à la synthèse des sociétés étudiées. Dans les monographies des *Ouvriers des Deux Mondes*, la pêche est encore moins fructueuse. Il arrive parfois même que les faits les plus importants manquent. Cela provient de ce que le cadre de la monographie de Le Play est incomplet. Comme l'on se prend à regretter que des observateurs si consciencieux n'aient pas eu à leur service les outils merveilleux inventés par Henri de Tourville et Edmond Demolins! Tous ceux qui voudront refaire le travail dont nous parlons en seront vite persuadés.

Malgré tout — et rien ne prouve mieux l'excellence de l'outil — on arrive à dégager un certain nombre de répercussions qui s'enchaînent, qui s'éclairent mutuellement, qui font deviner des lois. On sent que, si l'on possédait plus de répercussions, on verrait les lois apparaître d'une façon tout à fait automatique.

Voici comment on opère :

De chaque monographie on tire un certain nombre de faits sociaux que l'on classe dans l'ordre de la Nomenclature. On prend le premier de ces faits, et on le compare à chacun des autres, un à un, et l'on cherche comment il peut les influencer ou être influencé par eux. Au bout d'un certain temps, on acquiert une habileté très grande et on ressent une véritable satisfaction à mesure que l'hypothèse d'une loi se dégage peu à peu du rapprochement de répercussions semblables.

Ce travail peut évidemment être fait sur d'autres études que celles de Le Play. C'est ainsi qu'Edmond Demolins a fait relever les répercussions contenues dans une foule de travaux par les élèves de la Section spéciale de l'Ecole des Roches. Ceux-ci analysèrent sous sa direction l'*Histoire de la formation particulariste* d'Henri de Tourville, les *Sociétés africaines* de A. de Préville, les *Français d'aujourd'hui*, la *Route des peuples*, etc.

Le Répertoire est sorti de ce labeur; s'il a été dressé par le Maître seul, les documents nécessaires furent rassemblés par les élèves. Ainsi travaillait Pasteur, confiant à chacun de ses disciples une tâche spéciale, qui n'avait d'autre but que de cimenter l'une des pierres de l'édifice dont il poursuivait si laborieusement la construction. Que devait-il sortir de ce travail obscur et ignoré? Demolins ne le savait pas exactement. Toutefois il avait confiance, et pensait que l'expression de la vérité s'en dégagerait un jour. Il savait aussi que cette vérité finirait par s'imposer au monde, comme toutes les vérités, après des luttes plus ou moins longues.

L'ÉTUDE DES SOCIÉTÉS HUMAINES. — Maintenant que nous connaissons la méthode, il s'agit de l'appliquer. Comment étudie-t-on une société. Pour cela, il faut se rendre sur place, et ceci différencie la science sociale des autres sciences naturelles, dans lesquelles on peut prélever un échantillon, et l'étudier dans un laboratoire. On étudie d'abord le groupement le plus simple, la famille ouvrière. Evidemment, on ne peut étudier toutes les familles ouvrières; il faut choisir une famille représentative de l'état social. Dans les milieux simples, cela est facile, parce que toutes les familles sont à peu près au même niveau. Dans les milieux compliqués où l'on rencontre toute une gamme sociale des familles, une difficulté se présente : comment choisir la famille-type?

Au début de la science, on la choisissait un peu au hasard. De là, des erreurs quand on veut généraliser les observations recueillies. Aujourd'hui, la science est assez avancée, pour que l'on puisse, dans bien des cas, guider son choix à l'aide d'une hypothèse basée sur les faits déjà connus. On prend donc une famille répondant à cette hypothèse, et l'on vérifie si celle-ci est d'accord avec les faits.

La Nomenclature permet de passer de la monographie de famille à celle des sociétés; car elle embrasse toute la série des faits sociaux, et permet de les relier entre eux.

Edmond Demolins comptait expliquer le procédé en détail,

en prenant un exemple concret. Il devait choisir celui du Grec de Makri, décrit dans cette Revue. Mais cette description nous entraînerait trop loin.

Une fois la Méthode connue et son usage indiqué, il s'agissait d'exposer les résultats que l'on obtient en s'en servant.

Ces résultats peuvent être classés de deux façons : d'une part à l'aide du *Répertoire des répercussions*, d'autre part à l'aide de la Classification sociale.

Nous allons exposer successivement ces deux points de vue.

Le Répertoire des répercussions. — Une fois les répercussions trouvées, il est indispensable de les classer.

La première idée qui vient à l'esprit est de les classer d'après la Nomenclature, et, ici, il y a deux façons d'opérer. Les répercussions peuvent être classées d'après la cause ou d'après l'effet. Ainsi, par exemple, la répercussion : *En Mongolie l'art pastoral produit la famille patriarcale*, classée d'après la cause, trouvera sa place dans le casier du *Travail* (art pastoral). Au contraire, classée d'après la conséquence, elle devra se trouver dans le compartiment de la *Famille* (famille patriarcale).

Pratiquement chaque répercussion sera inscrite sur deux fiches. Pour faciliter le classement, on inscrira en haut de chaque fiche le nom générique des compartiments de la Nomenclature où la répercussion doit être classée. Ainsi, dans l'exemple que nous venons de citer, on inscrira sur la première fiche : *Travail sur Famille*, et sur la seconde : *Famille de Travail*. Dans chaque cas, on inscrira en outre le numéro, — et, s'il y a lieu, la lettre — de la subdivision du casier de la Nomenclature. Les deux fiches se présenteront donc comme suit :

I[1]

TRAVAIL SUR FAMILLE

En Mongolie, l'art pastoral produit la famille patriarcale.

Sc. soc., XV, 150.

I

FAMILLE DE TRAVAIL

En Mongolie, l'art pastoral produit la famille patriarcale.

Sc. soc., XV, 150.

La fiche de gauche est classée au *Travail I* [1], c'est-à-dire au Travail de simple récolte, art pastoral. La fiche de droite est classée à *Famille I*, c'est-à-dire à Famille patriarcale.

En bas se trouve la référence. *Sc. soc., XV, 170.* Cela veut dire que la répercussion indiquée a été extraite d'une étude publiée dans la Science sociale, tome XV, page 170. Ainsi tout le monde peut contrôler l'exactitude des faits avancés, en retournant aux sources indiquées d'où ils ont été relevés et commentés [1].

Voici quelques autres exemples de fiches :

I³

TRAVAIL SUR ÉPARGNE

La chasse ne développe pas la prévoyance.

PRÉVILLE, *Soc. afric.*, 138.

ÉPARGNE DE TRAVAIL

La chasse ne développe pas la prévoyance.

PRÉVILLE, *Soc. afric.*, 138.

I¹

TRAVAIL SUR TRAVAIL

L'élevage de la vache dans les fjords entraîne l'élevage du porc pour l'utilisation du petit lait.

Fasc. 19, 151.

I¹

TRAVAIL DE TRAVAIL

L'élevage de la vache dans les fjords entraîne l'élevage du porc pour l'utilisation du petit lait.

Fasc. 19, 151.

III

SALAIRE SUR TRAVAIL

Le prix élevé de la main-d'œuvre à Paris y a fait échouer la fabrication des châles communs à bon marché qui s'est localisée en province (Lyon, Nîmes, Picardie).

O. M., I., 341.

III

TRAVAIL DE SALAIRE

Le prix élevé de la main-d'œuvre à Paris y a fait échouer la fabrication des châles communs à bon marché qui s'est localisée en province (Lyon, Nîmes, Picardie).

O. M., I., 341.

1. On trouvera l'explication des abréviations employées dans les renvois à la page 31.

Grâce aux indications écrites en haut de chaque fiche, on peut les classer rapidement dans un casier comprenant autant de compartiments qu'il y a de subdivisions dans la Nomenclature. Edmond Demolins a constitué ainsi le *Répertoire de répercussions* qui compte actuellement quelques milliers de répercussions tirées des travaux de la *Science sociale*, des *Ouvriers Européens* et des *Ouvriers des Deux Mondes*.

Comme on le voit, le travail qui précède est entièrement mécanique. Voici à quel résultat on arrive.

Ouvrons, par exemple, le casier du Patronage, nous y trouvons rassemblées un certain nombre de répercussions venues de plusieurs études différentes.

En voici une extraite des observations de Le Play sur le paysan d'Orenbourg (*O. E.*, II, 68) :

Dans les steppes d'Orenbourg, le patronage concourt plus à la stabilité qu'au progrès.

En voici une autre extraite des observations de M. E. Delbet sur les paysans de Bousrah, dans le Haouran (*O. E.*, II, 367).

A Bousrah, le patronage de la communauté protège les incapables de la misère, mais entrave l'essor des individualités éminentes.

En voici une troisième tirée des observations de M. L. Donnat sur des paysans chinois du Ning-Pô-fou (*O. M.*, IV, 126) :

Chez les paysans du Ning-Pô-fou, la communauté soutient les individus, mais nuit à l'initiative individuelle.

L'analogie entre ces différentes répercussions saute aux yeux.

D'après cela, on pourrait être tenté de dire que le Patronage soutient les incapables et empêche l'élévation des capables. Mais on trouve, dans le même casier, toute une autre série de répercussions dans laquelle, au contraire, le Patronage tend à élever les individus : ceci se passe dans les pays anglo-saxons, et l'on est amené à penser qu'une même cause ne produit pas les mêmes effets dans tous les pays. Cela provient de ce que la structure des groupements n'est pas la même partout. Dans le premier cas, le groupement sur lequel agit le phénomène est la famille patriarcale ; dans le second cas, la famille particulariste.

Dès lors, nous formulerons les deux répercussions de la façon suivante :

Le patronage patriarcal soutient l'ouvrier, mais ne l'élève pas. (Dans le Répertoire, cette répercussion porte le numéro 4, section du Patronage).

Le patron à formation particulariste tend plus à patronner l'ouvrier en l'élevant qu'en l'assistant (c'est la 23e répercussion du Patronage).

Je pense avoir montré clairement par cet exemple comment l'on arrive à préciser l'énoncé des répercussions trouvées par la comparaison des répercussions analogues observées par des observateurs différents dans des pays différents.

Plus le nombre des répercussions analogues est grand, et plus on arrive à en préciser la formule. Quand on a pu établir exactement les données de plusieurs répercussions, on a ce qu'on appelle une *loi sociale*. La plupart des répercussions formulées dans le présent Répertoire sont l'ébauche de lois sociales. Edmond Demolins n'a pas voulu faire un triage prématuré, et il nous présente simplement un répertoire des répercussions, ce qui veut dire qu'il n'est pas établi à titre définitif, et qu'il est revisable par des observations complémentaires. Pourtant il est plus qu'un simple répertoire des répercussions, puisque chaque formule est la condensation de plusieurs observations différentes. Nous pouvons donc dire que c'est l'essai d'un répertoire des lois. C'est le premier essai d'une classification méthodique des lois sociales. C'est la première fois qu'il est donné au public de contempler un tel ensemble de faits coordonnés et liés entre eux concernant la science des sociétés humaines.

Tel qu'il est, ce répertoire est un instrument de travail merveilleux. Quand un observateur rencontrera une répercussion déjà enregistrée, il se contentera de la signaler sans insister, à moins qu'elle ne soit pas tout à fait conforme. Dans ce cas, un problème se pose. Il y a lieu d'étudier plus exactement le phénomène en question. C'est ainsi que le progrès se fait dans les sciences.

Le Répertoire aura un autre effet. Il fera reposer la classifi-

cation des sociétés humaines sur des bases plus certaines. La dernière classification sociale que nous possédons est celle établie par Edmond Demolins en 1905, c'est-à-dire avant qu'il eût commencé le Répertoire. Cette classification est certainement exacte dans ses grandes lignes, mais combien elle acquerra plus de certitude quand l'on aura pu indiquer d'une façon claire la répercussion qui engendre chaque variété, chaque sous-variété! Dieu n'a pas permis au savant de contempler ce résultat de son œuvre. Quelle n'aurait pas été sa joie, le jour où il aurait eu devant les yeux le grand tableau synoptique des sociétés humaines rangées dans l'ordre de la complexité croissante, avec l'indication des répercussions génératrices de chaque type, de chaque variété, de chaque sous-variété!

Ce travail, Edmond Demolins comptait le faire dans le Manuel même. Il devait en former la troisième partie.

La classification sociale et les tableaux synoptiques. — D'après ce que nous venons de dire, on comprend que la classification des sociétés humaines repose sur la détermination des répercussions qui ont engendré chacun des types sociaux.

Comment peut-on trouver les répercussions qui ont engendré un type social?

Edmond Demolins avait résolu la question à l'aide des *tableaux synoptiques* des répercussions relatives à un même pays.

Voici sur quel principe repose la confection d'un tableau synoptique.

Si l'on classe les répercussions, non plus d'après la Nomenclature, mais d'après les régions, on aura dans chaque casier toutes les répercussions relatives au même pays.

Or, les répercussions d'un même pays peuvent être rangées dans l'ordre où elles s'engendrent les unes les autres. Cela est possible, car très souvent un même fait social, qui, dans une répercussion donnée, agit comme fait influencant, se trouve être, dans une autre répercussion, le fait influencé, il suffit de les aligner dans cet ordre pour voir apparaître le ou les points de départ.

Nous avons montré [1], d'après la pratique des tableaux synoptiques, que l'on peut grouper ces points de départ en deux classes que nous avons appelés les *causes génériques* et les *causes modifiantes*.

Les *causes génériques* d'un type sont celles qui ont contribué à le former à l'origine. Elles comprennent d'abord le Lieu tel qu'il était au moment où le groupe est venu s'y fixer; et ensuite les lieux antérieurs occupés par ce groupe, ou, si on veut, les origines historiques du groupe.

Les *causes modifiantes* sont celles qui ont agi après que le groupe s'est définitivement fixé. Elles comprennent l'influence de l'agglomération croissante de la population, et celle des autres groupes avec lesquelles il se trouve en contact. Pour la clarté, on est amené à faire deux tableaux synoptiques par type : le premier enregistre les phénomènes dérivant des causes génériques; le second, ceux qui proviennent des causes modifiantes.

Dans les temps modernes, la cause modifiante qui a agi avec le plus d'intensité est le développement des voies de communication, amenant un contact plus intime avec l'étranger. Aussi, en ce qui concerne l'étude des faits présents, la pratique a-t-elle conduit à intituler ces deux tableaux, l'un le tableau *avant*, l'autre le tableau *après* le développement des transports.

Comme exemple, nous donnons ci-dessous les tableaux synoptiques du *Type savoyard*, *variété de la Tarentaise* [2].

Nous pouvons résumer ces deux tableaux de la façon suivante :

Causes génériques.	Lieu	Montagnes très hautes et vallées profondes.
	Origine de la race.	Famille patriarcale.
Causes modifiantes.	Agglomération.	(par l'action).
	Influences extérieures . . .	(par le développement des transports).

1. *Bulletin*, 27e livr., p. 99.

2. La Tarentaise est un pays faisant partie de la Savoie, et comprenant la haute vallée de l'Isère.

VARIÉTÉ DE LA TARENTAISE

A. — Type ancien.

- Montagnes très hautes et vallées profondes.
  - Zones étagées de pâturages et de forêts.
    - Élevage des jeunes animaux dans les pâturages peu accessibles (race tarine). — Ebauche d'une classe patronale d'éleveurs.
    - Art pastoral transhumant. — Habitations multiples. — Indépendance de la femme.
    - Industries laitières dans les pâturages accessibles.
    - Prédominance des biens communaux (pâturages et forêts). — Forte autonomie communale.
  - Vallées orientées de l'Est à l'Ouest.
    - Bonne exposition au soleil de l'un des versants. — Culture de la vigne et des arbres fruitiers sur ce versant. — Petite propriété.
  - Communications difficiles.
    - Nécessité de tout produire.
      - Moutons, pour laine; chanvre pour toile. — Tissage pendant les veillées d'hiver.
      - Abeilles, pour miel; culture des céréales. — Appropriation des parties défrichées.
  - Climat froid. — Stabulation d'hiver. — Culture fourragère.
  - Sol peu transformable et limité.
    - Emigration et célibat. — Famille devient quasi patriarcale. — L'émigration est temporaire, ou avec esprit de retour et dans des métiers subordonnés.
- Origine patriarcale. . . . . .

B. — Type récent.

- Depuis le développement des transports.
  - Culture intensive.
    - Défrichement.
    - Dissolution des communautés quasi patriarcales.
    - Appropriation des biens communaux. — Grande propriété sur la montagne.
  - Industries laitières en vue de l'exportation.
    - Formation d'une classe relativement supérieure. — Grande propriété sur la montagne.
    - Elevage du porc pour utiliser le petit lait.
  - Tourisme. — Développement de luxe.
  - Utilisation des chutes d'eau par des capitalistes étrangers au pays. — Les résultats ne se sont pas encore manifestés.
  - Concurrence extérieure. — Disparition du mouton, du chanvre et des industries domestiques.

Voici un autre exemple, celui de *la plaine saxonne*, étudiée par M. Paul Roux. En opérant comme précédemment, on arrive au résumé suivant :

Causes génériques.	Lieu.	Plaine pauvre.
	Origine de la race.	Famille particulariste.
Causes modifiantes.	Agglomération.	(par l'action).
	Influences extérieures . . .	(par le développement des transports).

On voit comment il devient facile maintenant de comparer les types entre eux, et de les classer d'après les causes qui ont contribué à leur formation.

Mais on peut également les classer d'après les effets *principaux* produits par ces causes. Nous soulignons *principaux*, parce que les effets sont tellement nombreux que l'on se perdrait dans le détail si l'on ne faisait un choix judicieux des phénomènes les plus marquants, des répercussions les plus fortes. Nous avons appelé [1] ces répercussions les *répercussions profondes*. On les reconnaît en ce qu'elles produisent des changements intenses et durables dans la constitution des groupements qu'elles affectent. Quant aux autres répercussions ou *répercussions superficielles*, elles n'amènent que des changements de détail. Voici des exemples de répercussions profondes : En Mongolie, l'art pastoral, produit la communauté familiale (c'est l'origine du type du Pasteur nomade). — La dissémination des parcelles de terre cultivable le long des fjords de la Norvège impose l'établissement en ménages séparés (c'est l'origine de la famille particulariste). — Le sous-sol houiller dans le Borinage y a développé l'art des suisses à grande profondeur (c'est l'origine du type borain).

Voici des exemples de répercussions superficielles :

La pauvreté des émigrants allemands des régions montagneuses les oblige à se fondre dans le milieu ambiant. — Les

1. *Bulletin*, 27e livr., p. 98.

conquêtes de la chevalerie, au moyen âge, n'étaient pas stables, parce qu'elles n'étaient pas accompagnées d'émigrants agricoles.

Et maintenant, nous avons réalisé la synthèse des groupements. D'une part, nous avons déterminé les répercussions génériques; de l'autre, les répercussions profondes. Nous supprimons les chaînons intermédiaires et les branches secondaires. D'une part, nous avons les causes générales; de l'autre, les effets principaux. Englobant les deux dans une formule succincte, nous énonçons la *formule sociale du territoire*[1]. Nous aurons, en réalité deux formules pour chaque type : la première, appelée *formule de formation*, est tirée du tableau synoptique *avant* le développement des transports; la seconde, ou *formule d'évolution*, extraite du tableau *après* le développement des transports.

Si l'on applique ces données au type de la Tarentaise dont nous parlions plus haut, on voit que la montagne a changé la famille qui, de patriarcale qu'elle était, est devenue quasi patriarcale; et, d'autre part, que la montagne très haute dominant des vallées profondes, en rendant l'art pastoral transhumant, oblige aux habitations multiples, ce qui amène l'indépendance de la femme.

Nous proposerons donc la formule sociale suivante :

Formule de formation de la Tarentaise :

La montagne très haute unie à la vallée profonde rend la famille quasi patriarcale et émancipe la femme, par suite de la multiplicité des habitations imposées par l'art pastoral transhumant.

En opérant de la même façon sur le tableau synoptique du type modifié par les transports, nous arriverons à la formule suivante :

Formule d'évolution de la Tarentaise :

Le développement des transports a poussé à une spécialisation vers les industries laitières qui rend la famille instable

1. *Bulletin*, 27e livr., p. 99.

et développe la grande propriété au détriment des biens communaux.

Quand on a les formules sociales d'un certain nombre de groupements, on peut les classer.

Nous regrettons profondément qu'une mort impitoyable ait empêché la réalisation de ce projet grandiose. Edmond Demolins devait le faire au retour des vacances. Il comptait déterminer la classification générale des races les plus importantes. Ensuite, il comptait s'étendre d'une façon plus détaillée sur la variété du type français.

La France et ses subdivisions sociales. — La classification des différentes variétés et sous-variétés du type français devait se faire sur un plan absolument semblable à la classification générale que nous venons d'exposer. Cette étude a déjà été préparée pour les variétés sociales du midi et du centre, par Demolins dans le premier volume des *Français d'aujourd'hui*. Remarquons en passant qu'il n'a jamais publié le second volume de cet ouvrage. La raison en est simple. L'invention du Répertoire était venue entre temps bouleverser l'orientation des études, et il se proposait même de refondre le premier volume avant d'écrire le second. Il aurait trouvé les bases de ce travail à l'aide de l'Enquête sociale sur le pays que nous poursuivons en ce moment. C'est là une œuvre de longue haleine, mais il y a tout lieu d'espérer qu'elle sera menée à bonne fin.

Le plan de la nouvelle étude devait différer notablement de la première. On se souvient du plan suivi dans les *Français d'aujourd'hui*. L'auteur divisait la France en deux parties d'après la question des origines, ou, si l'on préfère, de la formation sociale. Les types du midi et du centre ont une origine patriarcale, par suite de la prédominance des pâturages; ceux du nord ont été plus ou moins désorganisés par la Forêt, mais par contre ils ont été plus mélangés de colons francs, c'est-à-dire qu'ils ont reçu un appoint considérable d'éléments particularistes. C'est grâce à ce fait que la supériorité *sociale* appartient à la partie septentrionale du pays. L'inconvénient de

ce plan est qu'il est difficile, aujourd'hui, d'évaluer les degrés de l'influence particulariste dans chaque région.

D'après le nouveau plan, la France devait être divisée en deux parties par une ligne allant à peu près de Bayonne à Rocroy. Au sud-est dominent les montagnes; au nord-ouest les plaines. Dans chacune de ces deux parties, on devait classer les types sociaux, en partant de ceux où dominent les travaux de simple récolte pour finir par ceux où les Transports jouent un rôle prépondérant. En d'autres termes, on devait aller dans l'ordre de la complication croissante, de la spécialisation croissante.

Ce plan a l'avantage de partir, d'une façon plus exclusive, des faits actuels observables. Il est évident qu'on devait arriver à élucider, en passant, la question des origines, au moins dans beaucoup de cas. Il est inutile de faire remarquer combien le nouveau plan doit au Répertoire.

Nous donnons ci-dessous, les notes rédigées à ce sujet par Edmond Demolins lui-même. On y verra clairement comment ce nouveau plan doit sa naissance au Répertoire :

L'évolution sociale résultant du Lieu.

La vie sociale se complique généralement dans l'ordre suivant :

1° A mesure que l'altitude *va en décroissant* (parce que cette décroissance fait passer des travaux les plus simples à des travaux de plus en plus compliqués et variés) ;

2° A mesure que le sol, ou le sous-sol, *devient plus riche* (parce que cette richesse, en fournissant aux plus capables les moyens de s'élever, accuse davantage l'infériorité des incapables) ;

3° A mesure que les productions spontanées (*végétales ou animales*) *vont en décroissant* (parce que à mesure que cette ressource spontanée fait défaut, on doit compter de plus en plus exclusivement sur son travail personnel) ;

4° Ainsi on évitera : *a*) l'erreur des anciens géographes qui se bornaient à une sèche nomenclature géographique ;

b) l'erreur de Daudet et de Taine qui voulaient tout expliquer par la géographie, c'est-à-dire par le milieu physique.

On va voir en effet qu'il faut tenir compte de beaucoup d'autres éléments

Le premier de ces éléments est le Travail.

En effet, le Lieu agit sur l'homme principalement par l'intermédiaire du Travail.

Cette loi, qui résume l'influence sociale des phénomènes du Lieu indique le plan que l'on doit suivre dans un exposé méthodique de la géographie; on doit suivre pour chaque région d'un même pays l'ordre de la complication sociale croissante.

Pour la France, par exemple, on devrait donc étudier d'abord le midi et le Sud-Est où dominent les Pyrénées et les Alpes, puis le Massif central dominé par les Cévennes et les Monts d'Auvergne, puis l'Est où le Jura et les Vosges font sentir leur influence prépondérante. Ce n'est qu'en suite qu'on aborderait les régions de plaines qui caractérisent l'Ouest de la France et dont la limite, en allant du Sud-Ouest au Nord, est formée par les Plaines des Landes de la Gironde, du Berry, de la Sologne, de la Brie, de la Champagne et de la Flandre.

Les subdivisions de chacune de ces régions devraient être établies d'après la même règle de la complication sociale croissante.

Dans les *Français d'aujourd'hui*, j'ai essayé de donner une première ébauche de ce plan. Cet essai, malgré ses nombreuses imperfections, peut du moins fournir une indication. C'est ce qui faisait dire à Elisée Reclus que ce plan d'étude était le meilleur qu'il soit possible de se tracer.

Ce plan donnerait

I. *Midi et Est.*

1° *Pyrénées et Alpes :* Pâturages dominant avec *productions arborescentes* dans les parties basses.

2° *Massif central :* Pâturages avec peu de productions arborescentes et compliquées de *petite culture pauvre et de petit commerce* (colportage et bro cantage).

3° *Jura et Vosges :* Pâturages et exploitation forestière, compliquées de *petite industrie* et, récemment dans certaines parties, de grande *industrie métallurgique.*

II. *Ouest et Nord.*

1° Dans les *plaines du Sud-Ouest* (Landes et Gironde) : *Petite culture* domine (céréales et vigne).

2° Dans les plaines de la *Vendée*, du *Plateau* et du *Berry : Petite culture en métayage* avec plus grandes propriétés.

3° *En Bretagne : Idem*, associée à l'élevage.

4° *En Normandie : Elevage* associé à la *culture* et à l'*industrie.*

5° Les *plaines du Nord : Grande culture* spécialisée et industrielle avec, dans le Nord, développement de la *grande industrie.*

Les problèmes sociaux. — Après la science pure devaient venir les applications de la science.

Puisque les lois sociales existent, et que l'humanité doit s'y conformer bon gré mal gré, on peut arriver à déterminer le

sens dans lequel les groupements évoluent, et par conséquent prévoir les changements qui se produiront à une échéance plus ou moins brève, ou tout au moins connaître dans quel sens agissent les forces naturelles auxquelles l'humanité est soumise.

Dans bien des cas, l'homme lutte inconsciemment contre ces forces cachées, lutte inégale dans laquelle il s'épuise en vain, pendant la plus grande partie de son labeur.

Quelle économie le jour où l'homme, connaissant l'action des forces sociales, saura les employer à son profit comme il emploie à son profit les forces physiques, la chaleur, l'électricité! Ce jour-là, la question sociale possédera des éléments de solutions qui lui ont fait défaut jusqu'ici.

Et ceci intéresse tout le monde.

Les grands magasins doivent-ils fatalement faire disparaître les petits?

Le socialisme est-il le régime de l'avenir?

Que penser du péril jaune? Sous quelle forme nous menace-t-il?

Et nos enfants, vers quelles professions devons-nous les orienter?

Et nos capitaux, de quelle façon devons-nous les employer?

Et la question du paupérisme?

Et la question de l'alcoolisme? celle de la criminalité? Et le féminisme, dans quelle mesure peut-il se réaliser?

Questions troublantes qui nous intéressent tous! Questions toujours à l'ordre du jour et jamais résolues!

Questions jamais résolues, parce que chacun apporte ses idées personnelles dans le débat, ou tout au plus un embryon insuffisant d'observations anarchiques.

Questions sur lesquelles la science sociale est appelée à jeter une lumière plus grande, parce qu'elle part d'observations analytiques précises, d'où elle remonte, par un procédé méthodique, vers les faits généraux.

On en vit un exemple remarquable, il y a quelques années. C'était au début de la guerre du Transvaal, au moment des dé-

bâcles de Ladysmith et de Maggersfontein. Tout le monde applaudissait l'héroïsme des Boers et ne doutait pas que l'expulsion des Anglais du sud de l'Afrique ne fût proche. On voyait là une analogie frappante avec l'émancipation des États-Unis un siècle plus tôt.

Pourtant une petite brochure parut, prédisant, à l'encontre de l'avis général, et malgré les apparences du moment, le succès final des Anglais.

On ne vit pas assez que cette prédiction reposait sur une base scientifique, et on la combattit avec des arguments tirés du sentiment. Il s'agit bien de sentiment en science! Le géologue qui prédit une éruption volcanique manque-t-il de cœur? L'astronome qui prédirait la rencontre, par la Terre, d'une comète est-il fermé à tout sentiment élevé? L'homme qui prédit que telle race supplantera telle autre n'a-t-il donc aucune générosité? Non, cent fois non! Il a tout simplement le courage de dire tout haut la vérité, et cela vaut mieux que de faire comme l'autruche, de fermer les yeux au danger pour l'ignorer, et le croire ainsi supprimé!

Edmond Demolins ne prit pas parti *pour* les Anglais *contre* les Boers, comme on l'a dit. Il a prédit le triomphe final des Anglais en se basant sur la supériorité de leur organisation sociale. D'après lui, les Anglais, même battus complètement sur le terrain militaire, étaient designés à prédominer sur les Boers sur le terrain social.

Il savait que les Boers ne sont pas des Yankees. Il savait que, jadis, les Saxons furent conquis par l'épée des Normands, à l'époque de Guillaume le Conquérant, mais que, cependant, quelques siècles plus tard, les Saxons avaient reconquis leur indépendance individuelle, et fait prédominer leurs mœurs et leurs coutumes sur celles des Normands!

Mais alors, dira-t-on, la science sociale conduit au plus désolant des fatalismes? Non, la liberté de l'homme reste entière, comme elle reste entière devant les lois de la physique ou de la chimie.

Mais alors, que valent les prédictions de la science sociale?

Les prédictions de la science sociale sous-entendent quelque chose qui n'est pas énoncé. Elles sous-entendent le maintien de la forme sociale actuelle. Dans le cas des Anglais et des Boers, la prédiction d'Edmond Demolins sous-entendait que les Boers auraient conservé leur formation sociale actuelle. Mais il était certain que les Boers ne changeraient pas leur formation sociale parce qu'*ils ignoraient leur infériorité* à ce sujet.

Tous les Français n'ignorent pas aussi complètement que les Boers leur infériorité sociale vis-à-vis des Anglo-Saxons, mais pour beaucoup cette infériorité est voilée par la supériorité scientifique, artistique et littéraire, par la supériorité du bon goût ou de l'esprit d'invention.

Nous le reconnaissons volontiers, en tant qu'individu, le Français est très souvent supérieur à l'Anglais. Il a l'esprit plus vif et plus clair, la compréhension plus prompte, le goût plus sûr, la sociabilité plus développée. Mais, en tant que membre d'un groupement social, il lui est de beaucoup inférieur. Au Français, il manque le sens de la discipline, le sens de la responsabilité sociale. Que l'on compare n'importe quel genre d'association et l'on sera vite édifié. Qu'il s'agisse du Parlement ou de la Commune, des syndicats ou des corporations, de l'organisation des colonies ou des ateliers, et la supériorité éclate, saute aux yeux. Tel est le vrai sens qu'il faut donner au mot *supériorité sociale*, et c'est de cette supériorité sociale qu'Edmond Demolins parlait quand il écrivit son livre sur la *Supériorité des Anglo-Saxons*.

Revenons aux applications de la science sociale. Edmond Demolins comptait donner comme exemple, la question du féminisme, celle de la morale, celle du socialisme, etc.

Comment peut-on, par la science sociale, étudier ces questions?

Rien ne vaut un exemple concret, pour bien comprendre comment on peut appliquer la méthode de la science sociale.

Prenons cet exemple parmi les cultures intellectuelles, la poésie épique si l'on veut.

Si l'on veut étudier ce genre littéraire, *au point de vue social*, il faut d'abord définir exactement ce que l'on entend par pure poésie épique, de façon à bien délimiter le terrain.

Il faut alors prendre chaque peuple dans un ordre méthodique, en allant du plus simple au plus compliqué. On examine quels sont ceux d'entre eux où la poésie épique s'est manifestée et développée.

On commencera donc par les Pasteurs nomades, et l'on cherchera s'ils ont cultivé la poésie épique soit d'un façon permanente, soit simplement d'une façon temporaire. Dans le premier cas, on cherche quel rapport il peut y avoir entre l'art pastoral et la poésie épique; dans le second cas, il faut trouver quelle est la cause ou les causes) qui, à une certaine époque, a pu la développer; cela est dû à l'influence étrangère ou à un état particulier de la société pastorale à ce moment.

On fait la même recherche pour les peuples simples, vivant de la pêche, de la chasse, de la cueillette; ensuite pour les peuples agricoles, industriels, commerçants, etc.

On élimine ceux où la poésie épique n'a pas existé; on compare les autres entre eux, et l'on voit alors apparaître un certain nombre de causes communes qui ont pu produire la poésie épique. Et ceci permettra de classer les différentes variétés de ce genre, d'après leurs causes sociales.

Quand on connaît les causes qui favorisent le développement d'un genre littéraire donné, on peut prévoir si ce genre est appelé, dans l'avenir, à progresser ou à décroître.

Sans doute, plus les sociétés deviennent riches et civilisées, plus elles sont compliquées, et plus il est difficile d'analyser les phénomènes qui s'y passent. Mais, si cette étude a été précédée de celle des sociétés simples, on possède là une base solide de connaissances, qui permet de s'élever facilement à la compréhension des choses plus difficiles, qui autrement nous auraient échappé.

Sans doute cette manière d'opérer paraîtra longue et ennuyeuse aux esprits superficiels qui aiment à en venir de suite, et sans effort, aux conclusions. C'est cependant la voie laborieuse qui

permet d'arriver à la vérité par l'observation. Toutes les sciences n'ont été établies et n'ont progressé que de cette façon.

Conclusions. — Je pense avoir donné aux lecteurs une idée exacte de la façon dont a été conçu et exécuté le *Répertoire des répercussions*.

Ce n'est pas un ensemble de décrets sortis de la tête de l'auteur. C'est un amas d'observations mis en ordre.

Tout le monde a compris l'immensité du labeur souterrain qu'il a fallu déployer avant qu'un tel exposé puisse voir le jour. Il n'est plus possible de nier maintenant l'existence de la science sociale.

Oui, la science sociale existe. Elle possède un outil merveilleux pour analyser les groupements humains quels qu'ils soient : la Nomenclature. Elle possède le moyen de connaître les répercussions ou réactions des éléments sociaux les uns sur les autres. Elle possède un cadre approprié pour classer méthodiquement les répercussions, et dégager mécaniquement les lois sociales : le Répertoire. Elle a ses procédés pour synthétiser les groupements et les comparer. Qu'il y ait eu des erreurs, surtout au début, nous le reconnaissons volontiers. Observations incomplètes et hypothèses hasardées n'ont pas manqué. Il en est de même dans toutes les sciences, et il devait en être ainsi en science sociale.

Mais peu à peu, les observations se multiplient, se contrôlent, deviennent plus complètes et plus exactes. Les théories trop hasardées sont redressées, les angles trop vifs s'émoussent ; les faits se relient entre eux et s'enchaînent ; l'ensemble des connaissances prend corps. Ainsi s'affermit peu à peu l'autorité d'une méthode que l'on avait jugée parfois sévèrement à ses débuts sur des résultats de détails. Entre les mains d'ouvriers inexpérimentés ce merveilleux outil ne pouvait pas donner la mesure de sa valeur et les meilleurs ouvriers sont inexpérimentés en présence d'un outil aussi nouveau.

Il est plus facile d'imaginer des solutions que de recueillir des observations. Il est plus facile de discuter les conclusions que

d'étudier la Méthode! Aussi a-t-on critiqué beaucoup plus nos conclusions et nos hypothèses que notre méthode. Pourtant celle-ci peut redresser des erreurs et aboutir à un résultat positif là où la critique se borne à une œuvre négative.

Il est mieux d'édifier que de détruire! Edmond Demolins a été un des grands architectes de la science sociale.

Après les *Français d'aujourd'hui*, les *Grandes routes des peuples* et la *Classification sociale*, le présent travail vient montrer quel a été son véritable rôle dans la constitution de la science sociale.

Paul Descamps.

Dans le Répertoire, les répercussions sont rangées d'après les divisions et les subdivisions de la Nomenclature. Ce Répertoire est loin d'être complet. Il ne comprend que les Répercussions qui ont été formulées jusqu'à ce jour. Il en résulte que certaines subdivisions sont beaucoup plus chargées que d'autres, au hasard des études qui ont été entreprises.

Certaines des subdivisions de la Nomenclature manquent complètement dans ce Répertoire. Il y a même de grands casiers absolument vides, comme ceux concernant les *Unions de communes*, l'*Étranger*, l'*Histoire et le Rang de la race*.

Au reste, les casiers sont très inégalement remplis. Les plus chargés sont ceux du *Travail*, de la *Propriété*, de la *Famille*, des *Cultures intellectuelles* et de l'*État*. Ces deux derniers ordres de faits montrent des préoccupations chères à notre race. Les trois premiers sont, après le *Lieu*, ceux qui figurent en tête de la Nomenclature. Ce sont les faits les plus simples et les plus importants, ceux sur lesquels repose l'étude de toute société humaine.

Comme toutes les sciences, la science sociale a commencé par la connaissance des phénomènes les plus simples. Mais cette connaissance même lui permettra d'arriver progressivement à celle des phénomènes les plus complexes.

P. D.

EXPLICATION DES SIGNES ABRÉVIATIFS EMPLOYÉS DANS LE RÉPERTOIRE

Sc. soc.	signifie	*Science sociale.*
O. E.	—	*Les Ouvriers Européens.*
O. M.	—	*Les Ouvriers des Deux Mondes.*
La Route	—	*Comment la route crée le type social*, par E. Demolins.
Anglo-Saxons		*A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, par E. Demolins.
Franç. d'auj.	—	*Les Français d'aujourd'hui*, par E. Demolins.
Soc. afric.	—	*Les Sociétés africaines*, par A. de Préville.
Hist. de la form. part.	—	*Histoire de la formation particulariste*, par H. de Tourville.
Const. de l'Angl.	—	*Constitution de l'Angleterre*, par F. Le Play.
Grèce anc.	—	*La Grèce ancienne*, par G. d'Azambuja.
Libre-éch. et protect.	—	*Libre-échange et protection*, par L. Poinsard.
Bull.	—	*Bulletin de la Société internationale de Science sociale.*
Rép.	—	*Répercussion sociale.*

RÉPERTOIRE

DES RÉPERCUSSIONS SOCIALES

Je voudrais établir nettement et par de nombreux exemples, que l'étude des phénomènes sociaux repose sur une base aussi scientifique que l'étude des autres phénomènes naturels.

Pour qu'il y ait une science sociale, il faut, de toute nécessité, que les phénomènes sociaux réagissent, ou se répercutent, les uns sur les autres, indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses.

En effet, si les phénomènes sociaux sont « déterminés » seulement par le caprice, ou par la volonté de l'homme, il n'y a pas matière à science, il n'y a pas de science sociale. Il n'y a que de la philosophie sociale, de la littérature sociale.

On comprend combien il est important d'être nettement fixé sur ce point, puisque toute la science en découle.

Cette démonstration, une fois faite, on constatera avec étonnement que la liberté humaine, le libre arbitre de l'homme, loin d'être supprimés, se trouvent au contraire prodigieusement accrus. La liberté humaine est moins limitée par le fait que les phénomènes sociaux sont « déterminés » les uns par les autres, que par le fait qu'on ignore en quoi, comment et pourquoi ils le sont.

Lorsqu'on le saura de science certaine, on connaîtra également comment on peut manier ces phénomènes et les plier au service de la volonté humaine, comme cela est déjà arrivé pour les phénomènes naturels, par exemple pour la vapeur et pour l'électricité.

Nous donnerons successivement des exemples de répercussions se rapportant aux diverses divisions de la Nomenclature sociale. On constatera ainsi que tous les phénomènes sociaux sans exception sont soumis à des lois : le travail, la propriété, la famille, aussi bien que l'art, la littérature, ou les formes politiques, etc.

Nous n'avons pas à relever de répercussions sur le *Lieu*. En effet, les phénomènes du Lieu ne sont pas déterminés par des causes sociales, mais par des causes naturelles, qui relèvent de la géographie physique, de la géologie, de la météorologie, de la botanique, ou de la zoologie. Ils sont donc expliqués par ces diverses sciences et la science sociale n'a qu'à les constater comme point de départ de ses observations.

I

LE TRAVAIL

Après le Lieu vient le *Travail*. Le Travail, on va le voir, est influencé par une série de causes multiples et variées, qui s'imposent à l'homme et dont il doit tenir compte, qu'il le veuille ou non. Je dispose ces répercussions, autant que possible, dans l'ordre des subdivisions de la Nomenclature. Pour chacune d'elles j'indique, en note, les passages de la *Bibliothèque de la Science sociale*, où on trouvera la démonstration.

I. — Répercussions sur le travail de simple récolte (*Art pastoral, Pêche, Chasse et Cueillette*).

1. *Une courte saison d'humidité, succédant à un hiver long et rigoureux, crée la steppe et l'art pastoral*[1]. Cette loi domine toute l'Asie centrale et occidentale et une partie de l'Europe orientale. Elle est la cause première de leur état social.

Mais les résultats sont modifiés si la sécheresse est un peu plus accentuée :

2. *Une saison plus prolongée de sécheresse fait prédominer le désert, avec le type du pasteur caravanier*[2]. Alors, au lieu du Tartare-Mongol, pasteur pur, on a l'Arabe et le Touareg, pasteurs caravaniers et commerçants, dont l'état social est si diffé-

1. *Comment la Route crée le type social*, t. I, liv. I. — *Classification*, les renvois, 22 et suiv. — *Sc. soc.*, I, 26 à 28.

2. *La Route*, t. I, liv. II, ch. I. — *Classification*, les renvois, 26 et suiv. — *Soc. afric.*, 27, 44, 109, 128.

rent. Pour opérer cette profonde transformation, il a suffi d'une légère accentuation de la siccité de l'air.

Autre modification sociale, si c'est le froid qui s'accentue :

3. *Le froid intense et prolongé fait prédominer la toundra, avec le pasteur de rennes*[1]. On a alors le Lapon et l'Esquimau qui, au point de vue social, diffèrent complètement des deux types précédents.

Remplaçons la sécheresse par l'humidité, et nous obtenons un autre type social :

4. *Une longue saison d'humidité fait prédominer la forêt*[2], ce qui donne originairement le type du *chasseur*, ou sauvage, de l'Amérique méridionale, de l'Afrique équatoriale, etc.

Si nous introduisons maintenant un autre élément, la chaleur, le type social est encore une fois modifié :

5. *Une longue saison chaude fait prédominer la cueillette, par suite de l'abondance des arbres fruitiers*[3]. Cela nous donne les populations du bassin de la Méditerranée et celles des régions intertropicales, dont l'organisation sociale diffère totalement des précédentes, par le fait de cette simple modification de climat.

6. *L'étagement plus ou moins abrupt du sol détermine des variétés différentes d'art pastoral*[4]. Parce que l'altitude fait varier les espèces animales et par conséquent les formes de l'art pastoral.

7. *La déclivité du sol développe l'art pastoral transhumant*[5]. Par suite de l'impossibilité de laisser les animaux dans la montagne pendant l'hiver.

8. *Les landes pauvres font prédominer l'élevage du mouton sur celui du bœuf*[6]. Parce que cet animal est moins exigeant.

9. *Les sols forestiers obligent les pasteurs de bêtes à cornes à se transformer en pasteurs de porcs*[7]. C'est là une transformation

1. *La Route*, t. I, liv. I, ch. III. — *Classification*, les renvois, 41.
2. *La Route*, t. I, liv. I, ch. IV. — *Classification*, les renvois, 45 et suiv. — *Soc. afric.*, 569.
3. *Sc. soc.*, XVII, 305, 489, 491. XXII, 746.
4. Corse. *Sc. soc.*, XXII, 377. Pyrénées et Alpes, XXII, 9.
5. *Sc. soc.*, XXII, 382.
6. Le Bauer du Lunebourg. *Sc. soc.*, fasc. 23.
7. *La Route*, t. II, liv. IV, ch. I. — *Sc. soc.*, XI, 380 et suiv.

décisive qui s'est imposée aux émigrants celtes pendant leur séjour dans les forêts de la Bavière et qui leur a donné un des traits caractéristiques de leur état social, en les dispensant de se livrer à une culture plus intense.

Le science sociale a déterminé un grand nombre de répercussions produites sur le travail par l'art pastoral nomade. En voici deux, à titre d'exemple :

10. *L'art pastoral nomade impose le travail en communauté*[1], par l'avantage et par la nécessité du groupement, au milieu de l'isolement de la steppe.

11. *L'art pastoral comprime l'aptitude au travail, entrave l'initiative, s'oppose aux transformations et aux progrès*[2]. Parce qu'il est facile, traditionnel et immuable. C'est là la cause fondamentale de l'infériorité et de l'immobilité de l'Orient, où l'art pastoral a été pendant des siècles, et reste encore aujourd'hui, le travail dominant.

Chez les pêcheurs, le poisson exerce une influence qui détermine parfois l'importance plus ou moins grande de l'atelier de travail :

12. *Chaque espèce de poisson exige un nombre déterminé de pêcheurs*[3]. Le thon exige des équipes de douze à dix-huit pêcheurs, montés sur de grandes barques; pour les maquereaux et harengs, huit pêcheurs; pour les raies, turbots, esturgeons, cabillauds, rougets, plies, quatre pêcheurs; pour les anchois et carrelets, dans le Zuyderzee, deux pêcheurs, etc.

Certains amphibies, ou poissons, obligent les pêcheurs à constituer un groupement spécial :

13. *Le phoque contribue à maintenir le travail en communauté chez les Esquimaux*[4]. Parce qu'il exige un groupement nombreux de pêcheurs; parce qu'il fournit des ressources importantes et variées et qu'il est possible de le conserver en grande provision, grâce au froid intense.

1. *La Route*, t. I, liv. I. — *Classification*, les renvois, p. 21 et suiv.
2. *Sc. soc.*, I. 22 et suiv.
3. *O. E.*, IV. 293; III, 216. — *O. M.*, 2e sér., I, 331; II, 112, 160.
4. *Sc. soc.*, VI, 328 à 331.

14. Au contraire, en Norvège, *le saumon détermine la pêche individuelle et dans de petites barques*[1]. Parce qu'on le pêche le long des fjords dont il remonte le courant pour aller frayer. Tel était du moins l'état traditionnel jusqu'à l'établissement de la grande pêche.)

15. *La pêche rend difficile la transformation en agriculteur*[2]. Quoique pénible, le métier de pêcheur est attrayant comme tout ce qui touche à la simple récolte. De plus, à cause de son caractère aléatoire, il ne dresse pas à la prévoyance qui est nécessaire pour entreprendre avec succès les travaux de culture.

Le travail de la chasse et celui de la cueillette sont également soumis à des répercussions bien caractérisées. En voici trois exemples :

16. *Les animaux vivant en troupe, comme le bison, maintiennent le groupement des chasseurs en communauté, chez les Peaux-Rouges*[3]. Parce qu'il est nécessaire d'être nombreux pour attaquer ces animaux.

17. *Les animaux vivant isolés, comme ceux des forêts de l'Amazone, désorganisent la communauté chez les chasseurs*[4]. Parce que ces animaux isolés et de petite taille peuvent facilement être attaqués par un seul homme et qu'il est plus avantageux de se réserver le produit pour soi seul.

18. Comme la chasse, *les productions spontanées dues à la cueillette paralysent l'aptitude au travail pénible*[5]. En effet, ce travail facile et attrayant rend incapable de tout effort prolongé. C'est ce qui a empêché les populations des îles de l'Océanie de s'élever, même au contact des Blancs.

II. — Répercussions sur le travail d'extraction (*Culture, Art des forêts, Art des mines*).

1. *O. E.*, II. — *Sc. soc.*, I, 110, XXIII III, 327. — *La Route*, II, liv. V, ch. 1.
2. Voir les monographies de pêcheurs.
3. *Sc. soc.*, VII, 165 à 172, 348 à 361.
4. *Sc. soc.*, I, 236.
5. *Classification*, les renvois des Soc. à form. comm. instables, groupes 3 et 4.

Nous avons indiqué quelques répercussions qui déterminent les diverses formes du travail de simple récolte

Avec la culture, nous entrons dans la voie des complications sociales.

L'homme passe difficilement de la simple récolte, qui est un travail facile n'exigeant pas une longue prévoyance, à la culture qui est un travail difficile exigeant une longue prévoyance. Il n'effectue ce passage que contraint et forcé. Voici un de ces cas de contrainte :

19. — *Le cantonnement sur un sol circonscrit pousse les populations à la culture*[1]. Par la nécessité d'augmenter la production. Exemples de cantonnement : les Goths en Scandinavie, par la difficulté d'en sortir ; les Slaves, en Bulgarie, par les ressources insuffisantes d'un sol pauvre et montagneux ; les Slaves, en Russie, par la contrainte exercée par les Tsars.

Mais le cantonnement ne suffit pas pour amener l'évolution de la simple récolte à la culture ; il faut encore que l'homme soit assuré d'avance de récolter les produits de son travail. D'où la répercussion suivante :

20. *La propriété est la condition même du travail*[2]. Les faits qui justifient cette répercussion établissent qu'au moment du passage de la simple récolte à la culture, l'homme est plus poussé à la propriété du sol par la nécessité que par l'attrait. Il ne se fixe pas au sol volontairement : il cède à la nécessité impérieuse. Cette constatation devra modifier beaucoup d'idées à priori sur les origines de la propriété. L'homme qui passe du libre parcours à la propriété individuelle se considère bien plus comme volé que comme voleur, parce que cette propriété entraîne pour lui l'obligation d'un travail plus intense ; aussi il essaie de se soustraire le plus longtemps possible à l'une et à l'autre.

21. *La culture oblige au travail régulier et à la prévoyance*[3].

1. *La Route*, liv. II, ch. III (*Sc. soc.*, XXIII, 125).
2. *Sc. soc.*, XII, 40 ; XXXII, 512.
3. *Classification*, les renvois du genre ébranlé, dans les sociétés à forme communautaire.

Parce que les sols cultivés ne donnent plus de produits spontanés et exigent la régularité des travaux imposés impérieusement par l'ordre des saisons.

Cependant, toutes les formes de la culture ne développent pas au même degré l'aptitude au travail :

22. *La culture en communauté patriarcale est celle qui développe le moins l'aptitude au travail et à l'effort*[1]. Cela tient précisément à ce que le travail en communauté de famille ne laisse pas aux individus la propriété pleine et personnelle des produits de leur travail. Ces produits sont consommés en commun, c'est ce qui explique la nonchalance qui règne dans l'Orient communautaire. Cette répercussion prouve que l'application des théories communistes diminuerait beaucoup la puissance de travail.

Voici trois répercussions qui montrent comment les conditions du Lieu peuvent influencer la nature et la forme de la culture :

23. *Les coteaux abrités et bien exposés favorisent la culture des arbres fruitiers*[2]. Parce que les fruits exigent une exposition favorable pour arriver à maturité dans les meilleures conditions.

24. *Les vallées développent surtout la petite culture*[3]. Parce que la vallée est éminemment favorable à l'installation de petites gens : ils y trouvent une *grande variété de ressources* en partie spontanées. Dans le fond, des prairies irriguées; sur les pentes basses, un sol d'alluvion, qui donne une culture facile et productive ; sur les coteaux, les arbres fruitiers; au-dessus, à la lisière des plateaux, souvent des bois, ou même des forêts. De plus, ce sol, trop étroit et trop accidenté, éloigne la grande culture, qui recherche les vastes espaces.

25. *Les plaines développent surtout la grande culture*[4]. Parce que cette forme de culture a besoin de surfaces vastes et pla-

1. Mêmes références. *la Route*, II, liv. I, ch. I.

2. *Sc. soc.*, III, 525 et s. : XXII, 141, 264 fasc. XXVIII, 125. — *Franç. d'auj.* liv. II, ch. II et III.

3. *Sc. soc.*, II, 157 ; XXII, 157 ; XXVI, 59. — *Franç. d'auj.*, liv. III, ch. II, III, IV

4. *Sc. soc.*, II, 157 ; XXIII, 209. — *Franç. d'auj.*, liv. IV.

nes, favorables aux grands labours. Elle échappe d'ailleurs ainsi à la concurrence de la petite culture, qui recherche moins cette nature de terrain.

La petite culture, c'est-à-dire celle qui est faite par les membres de la famille sans l'intervention d'un patron, donne naissance à diverses répercussions sur le travail. Voici deux exemples :

26. *La petite culture fait prédominer le travail à la main.* A cause de la faible étendue du domaine et des ressources restreintes de la famille.

27. *La culture des arbres fruitiers éloigne des travaux pénibles exigeant l'effort des bras*[1]. Parce qu'elle ne demande pas des labours répétés et que cette culture se fait ordinairement sur des espaces restreints.

Certaines plantes, ou certaines cultures, déterminent sur le travail des répercussions particulières. A titre d'exemple :

28. *La culture du riz rend les populations laborieuses*[2]. A cause des nombreuses façons et des irrigati ons qu'elle exige. La Chine fournit un exemple caractéristique de cette répercussion.

29. *La culture de la canne à sucre développe la grande culture et les transports*[3]. Parce que l'exploitation doit se faire en grand, avec une main-d'œuvre importante, que le produit doit être traité sur place et ensuite exporté au loin. Il en est à peu près de même, et pour les mêmes causes, de la culture du café et du coton.

30. *La culture du manioc favorise la transformation du chasseur en cultivateur*[4]. Parce que cette plante exige très peu de travail. Elle fait l'office d'éducateur agricole pour les nègres et les Indiens.

Elle fait plus encore :

31. *Le manioc fait disparaître le cannibalisme dans certaines*

1. *Sc. soc.*, XI, 44 à 54; XXII, 149, 270. — *Franc. d'auj.*, liv. II.
2. *Classification.* Voir Chine, Italie septentrionale. — *O. M.*, 1re sér., IV, 159.
3. *Sc. soc.*, II, 323 à 330; III, 92, 140, 195.
4. *Sc. soc.*, VII, 187.

parties de l'Afrique[1]. A cause de son rendement abondant, qui assure aux nègres une nourriture suffisante.

32. *La culture du maïs tend à développer la petite culture* (au moins dans certaines régions)[2]. Parce qu'elle exige des façons nombreuses et minutieuses et qu'elle donne des ressources abondantes et variées sur un petit espace.

33. *La culture maraîchère engendre la petite culture et la petite propriété*[3]. Pour les mêmes raisons.

Voici quelques répercussions relatives à la grande culture :

34. *Le fermage favorise l'élévation du tenancier.* Parce que le fermier, retirant le produit entier de son travail et n'ayant à compter que sur lui-même, est porté à donner le maximum d'efforts dont il est capable.

35. *Le métayage ne favorise pas l'élévation du tenancier*[4]. Parce que le métayer n'a pas le produit entier de son travail, et qu'il est plus porté à s'appuyer sur le propriétaire que sur lui-même.

36. *Le travail servile ne dresse pas l'homme au travail*[5]. Parce qu'il étouffe le mobile de l'intérêt personnel et qu'il fait considérer le travail lui-même comme le signe de l'esclavage. L'esclave rendu à la liberté ne parvient pas à triompher de cette habitude et de cette mentalité. C'est ce qui explique pourquoi l'abolition de l'esclavage n'a pas relevé les anciens esclaves. L'impuissance des nègres d'Haïti à s'élever par la liberté est un exemple fameux de ce cas.

Quelques répercussions relatives à l'exploitation forestière :

37. *Les sols montagneux, ou pauvres, sont favorables à la conservation des forêts*[6]. Parce qu'il est peu avantageux de les utiliser pour la culture.

1. *Sc. soc.*, VII, 187.
2. *Sc. soc.*, XXIII, 210.
3. *O. E.*, V, 403, 407.
4. *Sc. soc.*, XXIII, 294.
5. *Sc. soc.*, Haïti, II; 209 à 216; XVIII, 506; XX, 205. — La Réunion, *O. M.*, 1re Ser., IV, 135, 169, 186.
6. Oural, *O. E.*, II, 99, 152. — Balkans, *O. E.*, II, 232. — Hartz, *O. E.*, III, 29. — Schemnitz, *O. E.*, IV, 1. — Suède, *O. E.*, III, 55. — *Sc. soc.*, XXIV, 250.

38. *Les forêts aménagées développent la fabrication et, par voie de conséquence, le commerce*[1]. Parce quelles fournissent une matière première qui, pour être utilisée, doit être soumise à une transformation industrielle : scieurs de long, sabotiers, menuisiers, charpentiers, ébénistes, constructeurs de tous genres, etc. Cette matière étant lourde, encombrante et devant être transportée au loin, fournit un élément important au commerce.

Il faut cependant faire une exception pour les forêts exploitées en taillis : elles développent le commerce et non la fabrication[2]. Parce qu'elles fournissent du bois de chauffage et non du bois d'œuvre.

39. *Les forêts aménagées exigent le grand atelier et le grand patron*[3]. Cela tient à ce que la forêt, ne donnant des produits qu'à longue échéance, exige, de la part du propriétaire, des ressources accumulées et une longue prévoyance. Aussi partout les forêts appartiennent à de grands propriétaires, aux communes, aux provinces, ou à l'État.

40. *L'art des forêts maintient la stabilité du travail*[4]. Parce que la production est régulière, étant réglée invariablement par la nature. Cette régularité maintient la stabilité du personnel et empêche les chômages imprévus.

41. *L'alliance de l'art des forêts et des fonderies maintient la stabilité de ces dernières*[5]. Pour les mêmes raisons.

Voici quelques répercussions tirées de l'exploitation des mines.

Lorsque l'exploitation minière est associée à une exploitation forestière, comme cela était général autrefois pour les mines de fer, par exemple, il en résulte la répercussion suivante :

42. *Le traitement du minerai par le bois limite et régularise*

1. Orenbourg, *O. E.*, II, 58, 72. — Oka, *O. E.*, II, 189. — Norvège, *O. E.*, III, 55. — Allemagne, *O. E.*, IV, 118. — Pays basque, *Sc. soc.*, fasc. XVII, 18. — Lorraine, *Sc. soc.*, XXIV, 124, 182, 188; XXI, 172, 518. — Morvand, XXIV, 250, 259.

2. *Sc. soc.*, XXIV, 254.

3. Mêmes références.

4. *Sc. soc.*, XXXIV, 125.

5. *O. E.*, V, 316. — *Sc. soc.*, XXIV, 123.

l'exploitation minière[1]. Parce que la production du bois est limitée par l'étendue même de la forêt. La forêt agit ici comme une sorte de régulateur économique et social, qui empêche à la fois la surproduction et les chômages.

43. *Dans les mines d'or affleurantes, le travail ne peut être constitué d'une façon stable.* Parce que la valeur du produit et la facilité du travail, qui est presque une simple récolte, attirent un grand nombre de chercheurs. Ceux-ci travaillent individuellement, se déplacent fréquemment et ne créent aucun établissement fixe et durable sur le sol.

44. *Les mines profondes développent l'agglomération du personnel dans le grand atelier*[3]. Il est nécessaire d'exploiter ces mines en grand, pour couvrir les frais généraux considérables, qui résultent des recherches, de l'établissement des galeries et d'une exploitation très coûteuse. Cette répercussion est particulièrement accentuée dans les mines de houille.

45. *Les mines de houille développent, au plus haut degré, la fabrication en grand atelier*[4]. Parce que la houille, se présentant en couche et non en filon, peut être extraite par très grandes quantités ; parce qu'elle est nécessaire pour alimenter toutes les machines et qu'elle se consomme rapidement par le simple usage, ce qui oblige à s'approvisionner d'une façon constante.

III. — Répercussions sur le travail de fabrication. — 46. *L'art pastoral nomade des steppes maintient la fabrication dans les formes les plus simples*[5]. Cette fabrication est exclusivement faite *à la main*, parce que la vie nomade ne permet pas l'emploi de machines. Elle est purement *ménagère*, parce que l'isolement de la vie nomade empêche la fabrication en vue de la vente. Cela supprime toutes les complications que soulève la fabrication en vue de la vente : questions du salaire, de la clientèle, du chômage, du progrès des méthodes, des engagements

1. *O. E.*, III, 47, 101, 127, 130 ; IV, 3, 69 ; V, 314 ; VI, 3.
2. *Sc. soc.*, VI, 208 à 228.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXIV, 13.
4. *O. E.*, III, 318. — *Sc. soc.*, fasc. XXIV.
5. *La Route*, I, 22 et suiv.

des salariés, de la concurrence, etc. C'est pour cela que la question ouvrière ne se pose pas chez les populations de ce type.

47. *Les objets fabriqués par les pasteurs nomades doivent être nécessairement portatifs, peu luxueux et fabriqués par des procédés simples*[1]. A cause des nécessités de la vie nomade et des moyens très simples dont dispose la fabrication ménagère à la main.

48. *L'art pastoral, dans les déserts, étant insuffisant, on voit se développer la fabrication en vue de la vente et les transports en vue du commerce*[2]. Parce qu'il est nécessaire d'ajouter à cet art pastoral pauvre un travail accessoire, celui des transports. Cela est facile, grâce aux nombreux animaux dont on dispose. C'est ce qui explique le développement du commerce par caravane dans les déserts de l'Arabie et du Sahara.

49. *La pauvreté du sol développe les petites fabrications, souvent associées au colportage*[3]. Par suite de la nécessité de suppléer à l'insuffisance des produits agricoles. Ce type est très fréquent à la surface du globe.

Une série d'autres causes développent la fabrication, par exemple : les chutes d'eau [4], les matériaux fournis par le sous-sol [5], les forêts [6], etc.

Au sujet de l'influence du salaire sur la fabrication :

50. *Le salaire à la journée excite moins au travail que le salaire à la tâche, celui-ci moins que le salaire avec prime*[7]. Parce que l'excitation au travail est en raison directe de l'intérêt personnel qu'on y a. Cette répercussion explique pourquoi le communisme, en remplaçant l'intérêt personnel par l'intérêt collectif, supprime du même coup l'excitation au travail.

51. *La cherté de la main-d'œuvre pousse aux inventions méca-*

1. *La Route*, I, 22 et suiv.
2. *Ibid.*, I, 201. — *Classification*, les renvois, 26 et suiv., fasc. XXII.
3. *O. M.*, 2e sér., II, 56. — *O. E.*, II, 181. — *Sc. soc.*, XXII, 15 ; XXVII, 48. — *La Route*, I, liv. II, ch. I.
4. *O. E.*, III, 37 ; VI, 62. — *Sc. soc.*, XXX, 352.
5. *Sc. soc.*, VI, 116, 125 à 128 ; XXII, 589 ; XXVI, 58. — *O. E.*, III, 55, 208, 318.
6. *O. E.*, II, 38, 59, 72, 189 ; IV, 118. — *Sc. soc.*, XXI, 518.
7. *Sc. soc.*, fasc. XXX.

niques[1]. Par suite de la nécessité de réduire les frais de cette main-d'œuvre. C'est ainsi qu'aux États-Unis, on est arrivé à inventer la machine à coudre, la machine à écrire et à vulgariser à un degré extraordinaire l'emploi du téléphone et de toutes sortes de machines pratiques et ingénieuses.

52. *Les industries de luxe subissent, plus que les autres, la répercussion des crises sociales*[2]. Parce qu'on est porté à supprimer d'abord les dépenses de luxe. L'industrie de la soie est un bon exemple en ce genre.

53. *L'instabilité de la production amène l'instabilité des engagements*[3]. Par la difficulté de conserver son personnel ouvrier pendant les mortes saisons. C'est là une des causes les plus graves des souffrances des ouvriers et celle à laquelle il importe le plus de parer, en se plaçant dans les conditions qui peuvent assurer la permanence des engagements, grâce à la stabilité de la production.

Certains travaux exigent une forme déterminée d'atelier :

54. *La boucherie et la boulangerie exigent généralement le petit atelier*[4]. Parce qu'il faut être à proximité de la clientèle, qui doit être servie tous les jours et, parfois, plusieurs fois par jour.

Quelques causes du développement de la fabrication :

55. *La multiplication des moyens de transports provoque le développement de l'industrie*[5]. Par suite de la facilité plus grande d'importer la matière première et surtout d'exporter les produits.

56. *La libre concurrence provoque le progrès des méthodes industrielles*[6]. Par la nécessité de lutter contre cette concurrence.

57. *La fabrication développe, plus que la culture, l'instabilité et la complication*[7]. Parce que la production n'est plus réglée, comme dans la culture, par les lois fixes de la nature ; elle est

1. *Sc. soc.*, XV, 301.
2. *Sc. soc.*, XXXIII, 42.
3. *O. F.*, VI, 35.
4. *Sc. soc.*, VIII, 148.
5. *O. F.*, IV, 108.
6. *O. F.*, IV, 40.
7. *La Route*, I, liv. I, ch. I. — *O. F.*, V, 19, 139, VI, 231. — *O. M.*, 2e sér., I, 41.

susceptible des variations les plus grandes, ce qui entraîne l'instabilité plus grande du personnel et une série de problèmes plus difficiles à résoudre : par exemple, les questions de la clientèle, du salaire, du progrès des méthodes, des engagements, etc.

58. *L'alliance de la fabrication et de la culture favorise la stabilité et la permanence des engagements*[1]. Grâce à la stabilité que donne la culture et parce que l'ouvrier peut trouver l'emploi de ses bras à la campagne pendant les périodes de chômage de l'industrie.

59. *L'atelier mécanique tend à agglomérer la population*[2]. Parce que l'emploi des machines augmentant la production, on a intérêt à utiliser un personnel nombreux, pour diminuer les frais généraux.

60. *Le grand atelier tend à supprimer les fabrications ménagères et en petit atelier*[3]. Parce qu'il fabrique plus économiquement.

IV. — Répercussions sur le travail des transports. — 61. *Le développement des transports amène encore plus de complications sociales que la fabrication*[4]. Parce que les transports étendent encore plus loin le champ de la concurrence.

62. *Dans les sociétés qui sont à l'abri des transports et de la concurrence, le travail n'est pas spécialisé*[5]. On pratique le cumul des travaux. Par exemple, on produit dans la famille, ou sur le domaine rural, tout ce dont on a besoin. Les artisans eux-mêmes ne sont pas spécialisés : le même ouvrier sera à la fois menuisier, ébéniste, charpentier, etc. Parce que, la concurrence étant peu développée, on est peu exigeant pour soi-même et que la clientèle est peu exigeante pour l'ouvrier.

63. *Le développement des transports et de la concurrence pousse le travail dans la voie de la spécialisation de plus en*

1. *Sc. soc.*, VII, 341 à 345 ; VIII, 88 à 99. — *O. E.*, V, 86.
2. *O. E.*, III, 308.
3. *Sc. soc.*, XI, 168, XVI, 140. — *O. E.*, II, 326 ; III, 52, 396 ; VI, 62, 214, 436. — *O. M.*, 2e sér., I, 95, 99.
4. *Sc. soc.*, II, 9 ; XVI, 188 ; XIX, 441 ; XXIV, 251 ; XXV ; XXVI, 212 ; XXXV, 418 ; XXXVI, 557. Fasc. XXII, 71 ; XXIII, passim. — *O. E.*, II, 273, 295, 301 ; III, 319. — *O. M.*, 1re sér., IV, 107.
5. *La Route*, I, liv. I, ch. I.

plus grande[1]. La spécialisation seule permet de lutter contre la concurrence, parce qu'elle donne le moyen de produire plus, mieux, et à meilleur marché.

V. — Lois du travail. — Nous pouvons tirer de ces répercussions quelques conclusions générales sur les conditions du travail et, en particulier, sur la question ouvrière, qui en est un des éléments.

1. Le travail est soumis à des conditions naturelles, dont l'homme est obligé de tenir compte (Toutes les répercussions précédentes).

2. Chaque nature de travail a ses conditions qui lui sont propres (*Id.*).

3. Les conditions du travail et la question ouvrière se compliquent progressivement à mesure que l'on passe de la Simple Récolte à l'Extraction, à la Fabrication et aux Transports (Rép. 11, 13, 15, 18, 21, 22, 38, 39, 44, 45, 56, 57, 61).

4. Les travaux de Simple Récolte compriment l'aptitude au travail et à l'initiative (Rép. 11, 18, 46, 47).

5. Dès lors, on n'élève pas l'homme, en lui facilitant les conditions de vie, mais en le dressant à en surmonter les difficultés.

6. Il importe donc plus d'élever l'ouvrier que de le patronner.

7. La concurrence amène le progrès des méthodes de travail (Rép. 55, 56, 61, 63).

8. La supériorité économique appartient donc aux peuples qui sont le plus capables de triompher par eux-mêmes de la concurrence (Mêmes rép.)

9. Cette loi est confirmée par ce fait que les sociétés communistes (qui ne supportent pas la concurrence) n'ont pu s'élever au-dessus des travaux de simple récolte, et, dans les cas les plus favorables, au-dessus de la culture extensive, ou de la petite fabrication à la main simple et routinière (Rép. 11, 13, 16, 18, 22). En somme, elles succombent devant le travail intense et progressif et devant la concurrence commerciale[2].

1. *Sc. soc.*, fasc. V et XV en entier, par M. A. Dauprat.

2. Voir la démonstration méthodique dans la *Sc. soc.*, fasc. XXX : *L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?* par Paul Descamps.

II

LES DIVERSES FORMES DE LA PROPRIÉTÉ

On distingue, en science sociale, quatre formes de propriétés, qui sont dans l'ordre de l'importance décroissante : la *Propriété immobilière*, les *Biens mobiliers*, le *Salaire* et l'*Épargne*. Chacune de ces formes est déterminée par des répercussions dont nous allons donner des exemples.

I. — LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE.

Il y a un régime plus simple que la propriété proprement dite, c'est l'occupation du sol laissé à la libre disposition, au libre parcours de chacun, en dehors de toute forme positive d'appropriation ; c'est ce que la Nomenclature désigne sous le nom de *sol disponible*.

Cette disponibilité du sol ne résulte pas du hasard ou du caprice de l'homme ; elle se manifeste dans certaines conditions. La répercussion suivante indique le cas le plus général :

1. *Les populations qui se livrent aux divers travaux de Simple Récolte* (art pastoral nomade, chasse, cueillette) *laissent le sol à l'état disponible*[1]. Le pasteur nomade, par exemple, n'a pas intérêt à s'approprier une partie déterminée du sol : il lui est plus avantageux d'avoir le libre parcours de la steppe que la

1. *Sc. soc.*, I, 30. — *La Route*, I, 9.

propriété exclusive d'un territoire limité. D'autre part, l'herbe se renouvelant *d'elle-même* chaque année, *sans exiger un travail préalable*, comme la culture, le pasteur n'a pas le même motif que l'agriculteur pour revendiquer la propriété d'une partie du sol. C'est ce qui explique pourquoi les immenses steppes de l'Asie centrale, de l'Arabie, du Sahara, etc., ne sont pas appropriées et restent à l'état de sol disponible.

Il en est de même pour les chasseurs de l'Afrique, ou de l'ancienne Amérique et pour les cueilleurs de l'Océanie.

Cette répercussion capitale éclaire la grave question des origines et des conditions de la propriété. Elle montre que le sentiment de la propriété du sol n'est pas inné dans l'homme. Tant que l'homme vit exclusivement des productions spontanées et sans travail préalable, le sol n'est pas approprié; chacun le parcourt librement.

L'appropriation du sol se fait sous diverses formes, dont la plus simple est celle de la *communauté*. La simplicité de ce type de propriété résulte de ce qu'elle est la moins exclusive, par conséquent la plus rapprochée du régime du sol disponible.

Le passage du sol disponible à la communauté est indiqué par les deux répercussions suivantes :

2. *Les populations vivant de la simple récolte tendent à constituer la propriété en communauté, à mesure que l'étendue du sol disponible diminue*[1]. Cette communauté peut être la collectivité d'une tribu ou d'une famille patriarcale, comme dans la steppe et le désert, ou du mir, comme en Russie, ou de la commune, comme dans la plupart des pays où les herbages constituent par excellence les « biens communaux ».

3. *En passant à la culture, les populations issues de la simple récolte s'efforcent de conserver le plus possible la pratique de la*

1. *La Route*, I, liv. I, ch. I. — *Sc. soc.*, V, 359. — *Classification*, les renvois relatifs aux Soc. à form. comm. — Bachkirs, *O. E.*, II, 10. — Arabes, *O. M.*, 2e sér., I, 410. — Russie, *O. E.*, II, 57, 86, 105, 188. — *O. M.*, 2e sér., I, 69, 71. — Bulgarie, *O. E.*, II, 242, 244; V, 320. — Hongrie, *O. E.*, II, 278. — Espagne, *O. E.*, IV, 253. Suisse, *O. E.*, VI, 58. — *Sc. soc.*, III, 486 à 503. — Corse, *Sc. soc.*, III, 532; V, 359; XXII, 386; XXVI, 60; XXX, 473; XXXII, 316. — *Franc. d'auj.*, liv. II, ch. IV; France. — *Franc. d'auj.*, liv. I. — *Sc. soc.*, XXIV, 217; XXIX, 550.

communauté[1]. Parce qu'elles sont habituées à s'appuyer sur la communauté, et elles s'attachent d'autant plus à cet appui que le travail de la culture entraîne pour elles plus de difficultés. Mais, avec la culture, la communauté devient de plus en plus difficile. Aussi elle ne se maintient que dans la mesure indiquée par la répercussion suivante :

4. *L'abondance du sol disponible facilite le maintien de la communauté*[2]. Parce qu'on peut agrandir le domaine à mesure qu'augmente le nombre des membres de la communauté. Lorsque le sol disponible vient à manquer, on est obligé de fractionner la communauté et souvent de la dissoudre.

Quelques effets de la communauté :

5. *La propriété en communauté ne développe qu'un travail peu intense et peu productif*[3]. Parce que, la propriété étant commune, l'individu ne bénéficie pas complètement des produits de son travail. Il n'a donc pas intérêt à donner une somme de travail, qui profiterait à ses associés plus qu'à lui-même. C'est ce qui explique la faible ardeur au travail des populations communautaires de l'Orient. Cela explique aussi les échecs si nombreux des sociétés coopératives de production. Cela explique enfin la faible somme de travail que donnent, dans tous les pays, les fonctionnaires, membres de la grande communauté d'État.

6. *La communauté est plus capable de conserver ce qu'elle a acquis que de l'augmenter*[4]. Parce qu'elle développe plus la restriction des besoins que la puissance de travail.

7. *La communauté s'accommode du métayage et repousse le fermage*[5]. Parce que le métayage est une sorte de communauté entre le propriétaire et le tenancier.

La propriété en simple ménage, ou *propriété familiale*, marque une appropriation plus nette et plus exclusive. C'est ce que l'on appelle ordinairement la *petite propriété*.

1. *Id.*, *ibid.*, et, en plus, *Classification*, les renvois des Soc. à form. comm. ébranlées. — *La Route*, II, voir un grand nombre d'exemples.
2. *Id.*, *ibid.*, et X. — *Sc. soc.*, XVI, 261.
3. *Sc. soc.*, I, 32 et suiv. — *La Route*, I, liv. I, ch. I.
4. *O. E.*, II, 19, 63.
5. *Sc. soc.*, XXIII, 145.

Influence du Lieu sur la petite propriété :

8. *Les vallées sont plus particulièrement favorables au développement de la petite propriété*[1]. Pour les raisons précédemment indiquées au sujet de la petite culture. Voir au Travail, Rép. 24).

Cette forme plus exclusive de propriété s'accentue avec le développement de la culture, parce que chacun désire avoir plus complètement le produit de son travail.

La culture a un autre effet :

9. *La culture rend la propriété du sol de plus en plus permanente*[2]. Parce que le produit de la culture est à long terme et qu'il exige un travail préalable intense.

Autres effets provenant de l'objet de la culture :

10. *La culture des arbres fruitiers*[3] *et la culture maraîchère*[4] *développent surtout la petite propriété*. Cela tient aux mêmes raisons que nous avons données pour la petite culture.

11. *La culture arborescente (cueillette) ne détermine qu'une appropriation imparfaite du sol*[5]. Parce que, si elle exige plus de travail que l'art pastoral, elle en exige moins que la culture.

La *propriété patronale*, ou *grande propriété*, est celle qui exige la disposition la plus exclusive du Lieu, puisqu'elle limite encore plus le nombre des propriétaires.

Elle est également influencée par le Lieu :

12. *Les plateaux, ou les plaines, sont plus particulièrement favorables à la grande propriété*[6]. Pour les raisons indiquées au sujet de la grande culture. Voir au Travail, Rép. 25).

Elle est, en outre, influencée par certaines natures de travaux :

13. *Les forêts aménagées développent la grande propriété*[7].

1. *Franç. d'auj.*, liv. III.
2. *Sc. soc.*, II, 421; IV, 299; XXII, 15.
3. *Sc. soc.*, XXII, 151, 271, 459; XXVIII, 298. — *O. L.*, VI, 176.
4. *O. E.*, V, 403, 407.
5. *Sc. soc.*, III, 532; IV, 301; XXII, 386. — Russie, *O. L.*, II, 57, 105, 188. — Bulgarie, *O. E.*, II, 242, 244. — Espagne, *O. L.*, IV, 253. — *O. M.*, 2e ser., I, 171.
6. *Sc. soc.*, II, 157; XXIII, 209. — *Franc. d'auj.*, liv. IV.
7. Voir les monographies de types forestiers.

Parce qu'elles exigent des ressources accumulées et une longue prévoyance. C'est pour cela que les forêts appartiennent toujours à de grands propriétaires, aux communes, aux provinces, ou à l'État.

La grande propriété, lorsqu'elle n'est pas exploitée en régie, a recours soit au fermage, soit au métayage. Ces deux formes d'exploitation se manifestent suivant certaines lois :

14. *La grande propriété en culture spécialisée développe le fermage*[1]. Parce qu'elle exige des chefs de culture capables, qui se sentant aptes à diriger, veulent rester maîtres de leur exploitation et n'acceptent pas le métayage.

15. *La prospérité agircole fait reculer le métayage*[2]. Parce qu'elle excite le désir d'avoir complètement le bénéfice que l'on prévoit.

16. *La crise agricole fait reculer le fermage*[3]. Parce qu'elle excite le désir de faire partager par le propriétaire les pertes que l'on redoute.

Quelle que soit la forme de la propriété, le mode d'installation sur le sol varie suivant l'origine des populations.

17. *Les populations d'origine pastorale ou patriarcale sont portées à se fixer au sol par villages à banlieue morcelée*[4]. Le groupement en village provient des habitudes antérieures de communauté, et la banlieue morcelée du partage égal des biens qui dérive du sentiment de l'égalité développé par la communauté pastorale ou patriarcale.

18. *Les populations d'origine particulariste sont portées à se fixer au sol par habitations isolées*[5]. Parce que cette formation sociale développe surtout l'habitude et le besoin de l'indépendance du foyer. Le cottage anglais est le type du genre.

Le foyer et le domaine présentent une différence au point de vue de la facilité d'appropriation :

19. *La propriété du foyer exige des aptitudes plus communes*

1. *O. E.*, VI, 107.
2. *Sc. soc.*, XXIII, 149. — *Franç. d'auj.*, liv. IV, ch. II.
3. Mêmes références.
4. *Sc. soc.*, V, 23 à 26. — *O. E.*, IV, 207 et *O. E.*, II, III, V, VI.
5. *Anglo-Saxons*, 191 et suiv.

que la propriété du domaine[1]. Parce que le foyer n'exige pas, comme le domaine, la continuité du travail; on en jouit simplement par l'usage, ce qui est à la portée du plus grand nombre.

Quelques exemples de répercussions relatives au mode de transmission de la propriété :

20. *Les communautés familiales qui se dissolvent partagent les biens entre tous les membres par parties égales*[2]. Parce que le propre de la communauté est de considérer que tous les membres sont co-propriétaires *au même titre* du bien commun.

21. *Les populations issues originairement de la communauté patriarcale ont une tendance à conserver le partage égal*[3]. Parce qu'elles continuent à considérer la propriété comme un bien de famille et non comme un bien personnel.

22. *Le régime du partage égal ruine la petite propriété*[4]. Il la transforme en propriété parcellaire et crée le type du propriétaire indigent.

23. *Les populations à formation particulariste*[5] *inclinent vers la liberté de tester*[6]. Parce que la propriété n'étant plus considérée comme un bien de famille, mais comme une création individuelle, chacun considère qu'il doit en disposer librement.

On appelle « domaine plein », celui qui est constitué pour donner pleinement les divers produits nécessaires à une famille, de manière à ce qu'elle ait à acheter le moins possible au dehors.

24. *Le domaine plein s'oppose au morcellement et fait prédominer la transmission intégrale*[7]. Parce qu'il forme un tout indivisible, et qu'il est constitué pour fournir directement à la famille les divers produits dont elle a besoin.

Deux effets du développement des transports sur la propriété :

25. *Le développement des transports fait substituer de plus en*

1. *Sc. soc.*, XII, 120. — *Anglo-Saxons*, liv. II, ch. IV.
2. *Classification*, renvois des Soc. à form. comm. Voir particulièrement Bulgarie
3. *Sc. soc.*, V, 28, 31, 162, 199, 342.
4. *Sc. soc.*, I, 165; II, 314, 393. — *O. L.*, IV, 105, 248, V, 199; VI, 2, 178. Voir *les monographies relatives à la France*.
5. Voir plus loin, à la Famille, la définition de la formation particulariste.
6. *Classification*, renvois des Soc. à form. part., *passim*. — *O. L.*, III, 4, 375, 409, 425, 429.
7. *Sc. soc.*, III, 558 et suiv.; fasc. XXIII. — *La Route*, II, 489 et suiv.

plus la dot en nature[1]. Parce que le paysan trouve alors plus d'avantage à vendre et à acheter qu'à produire lui-même tout ce dont il a besoin. Il dispose, par conséquent, d'une moins grande variété de produits et de plus d'argent.

26. *Le développement des transports amène une diffusion plus grande de la propriété*[2]. Par suite de la hausse des salaires qui rend plus facile l'achat de la terre, ou des valeurs de bourse, lesquelles se multiplient pour la même raison.

Lois de la propriété. — 1. L'homme n'arrive pas volontairement à l'appropriation du sol. Il s'y est soustrait et s'y soustrait encore le plus possible, en s'efforçant de se maintenir dans le régime du sol disponible (Rép. 1).

2. Lorsque l'homme arrive à l'appropriation du sol, il se maintient le plus longtemps possible dans le régime d'appropriation le plus faible, qui est la communauté, parce que c'est celui qui exige le moins de travail individuel et qui présente le moins d'aléa (Rép. 2, 3, 4, 5, 6, 7).

3. C'est la nécessité impérieuse d'un travail plus intense et plus progressif qui détermine la dislocation de la communauté et l'appropriation de plus en plus personnelle du sol, sous le régime de la propriété familiale ou patronale (Rép. 8 à 16).

4. A mesure que la propriété devient plus personnelle, le problème social se complique, parce qu'il devient plus difficile à résoudre pour les moins capables, qui perdent l'appui de la communauté (Rép. 1 à 16).

5. Mais on ne peut résoudre ce problème par le retour à la propriété collective, puisque ce mode de propriété ne s'accommode que d'un travail peu intense et peu progressif (Voir au Travail, Rép. 11, 18, 46, 47).

6. Il n'y a donc pas d'autre solution que d'augmenter, chez l'individu, l'aptitude à la propriété personnelle, par l'aptitude plus grande au travail.

1. *Sc. soc.*, fasc. XXIII.
2. *Idem*, et fasc. XXX, 106, 107.

7. En fait, l'accès à la propriété est de plus en plus accru par le fait du développement des transports (Rép. 26).

8. On verra à la Famille dans quelles conditions l'accès et l'aptitude à la propriété peuvent être encore augmentés.

II. — LES BIENS MOBILIERS.

Les biens mobiliers comprennent les animaux domestiques, les instruments de travail, le mobilier meublant et le mobilier personnel.

1. *Le travail en communauté patriarcale empêche l'appropriation générale des biens mobiliers*[1]. Parce que ceux-ci appartiennent à la communauté. L'appropriation commence par le mobilier personnel et le mobilier meublant parce qu'ils sont d'un usage plus personnel.

2. *L'appropriation des biens mobiliers est la première étape vers la propriété foncière et y prépare les individus*[2]. Parce que ce genre de propriété, exigeant moins de travail, est plus facile à acquérir et à conserver.

3. *L'appropriation des biens mobiliers établit la première séparation entre les capables et les incapables, les prévoyants et les imprévoyants*[3]. Pour les mêmes raisons.

III. — LE SALAIRE.

Les formes, la nature et l'importance du salaire varient suivant un grand nombre de causes dont nous allons donner quelques exemples :

1. *Les subventions naturelles (Herbages, Bois, Fruits, etc.)*,

1. *O. E.*, IV, 293. — *O. M.*, 2e ser., II, 111, 160. Voir ce qui concerne les propriétés, le mobilier et les instruments de travail, dans les monographies de familles patriarcales pures. — *O. I.* et *O. M.*

2. *Ibid.*, dans les monographies qui marquent l'évolution vers la propriété personnelle.

3. *Ibid.* et *Soc. afric.*, 265.

mis à la disposition de l'ouvrier, le rendent moins exigeant sur le taux du salaire[1]. C'est ce qui explique en partie le bas prix des salaires dans tout l'Orient, où les populations jouissent de nombreuses subventions naturelles.

La nature du travail exerce souvent une influence sur le salaire :

2. *Le travail de la pêche développe l'usage du partage égal du produit*[2]. Parce que chacun y prend une part égale et que le caractère aléatoire de ce travail égalise les chances de tous.

3. *Dans le régime du domaine plein* (c'est-à-dire produisant autant que possible tout ce qui est nécessaire à la famille), *la tendance est de payer une partie du salaire en nature*[3]. Parce que, d'une part, on dispose de peu d'argent puisqu'on vend peu de produits ; et que, d'autre part, on dispose de produits très divers, puisque le domaine est organisé pour cela.

4. *Le développement de l'industrie ou des transports fait hausser les salaires*[4]. Parce qu'il augmente à la fois la richesse et la demande de salariés.

5. *Avec l'industrie, la question du salaire rend la situation de l'artisan plus compliquée*[5]. Travaillant uniquement en vue de la vente, l'artisan dépend complètement du salaire que lui fournit sa clientèle. Or, celle-ci est aléatoire. Dès lors l'artisan, aussi bien que l'ouvrier, se trouve dans une situation plus précaire que sous le régime de la culture.

6. *Le développement des transports et du commerce fait prédominer le salaire en argent sur le salaire en nature*[6]. Parce qu'on vend plus facilement ses produits et que, dès lors, on dispose de plus de ressources en argent.

7. *L'aptitude à s'élever fait substituer le salaire à la tâche*

1. *O. E.*, V, 85.
2. *O. E.*, IV, 293. — *O. M.*, 2e sér. I, 287 ; II, 144, 160. — *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 68.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXI, 220.
4. *Sc. soc.*, XXXV, 281 ; fasc. X, 19, 21, 201. — *O. M.*, I, 396.
5. *La Route*, I, liv. I, ch. I ; II, liv. I, ch. III.
6. *O. E.* et *O. M.*, lire les monographies en allant d'Orient en Occident, et *Sc. soc.*, fasc. XXIII.

au salaire à la journée[1]. Parce qu'on est plus capable de faire plus de travail en moins de temps.

8. *L'émigration fait hausser les salaires; l'immigration les réduit*[2]. Cela s'explique facilement.

9. *La régularité de la production assure la stabilité des salaires*[3]. Parce qu'on a intérêt à s'attacher ses ouvriers d'une façon permanente et que cela est rendu plus facile.

10. *La question du salaire soulève plus de difficultés dans les entreprises appartenant à des sociétés d'actionnaires que dans celles qui appartiennent à un seul patron*[4]. D'abord à cause de l'agglomération plus grande du personnel ; ensuite à cause de l'impersonnalité du patron ; enfin, à cause de la nécessité d'établir un tarif général qui, dès lors, tend à régler les salaires au taux le plus bas.

11. *Dans les entreprises à personnel nombreux, les ouvriers sont portés à provoquer la hausse des salaires par la coalition et la grève*[5]. Parce qu'ils se sentent assez forts pour en imposer par leur nombre et par l'impossibilité de remplacer d'un seul coup un personnel aussi nombreux.

12. *La hausse du salaire est proportionnée à la valeur de l'ouvrier et à sa puissance de travail*[6]. Sous peine d'être éliminé par la loi de la concurrence, le patron ne peut supporter une hausse des salaires que s'il obtient une somme correspondante de travail, qui rétablisse l'équilibre. La preuve, c'est que les salaires sont plus élevés à mesure que l'on avance d'Orient en Occident, c'est-à-dire vers des populations donnant un travail de plus en plus productif. Et c'est en Angleterre et aux États-Unis que la puissance de travail et par conséquent les salaires de l'ouvrier sont à leur maximum. D'après M. Schulze-Gaevernitz, pour diriger 1.000 broches, il faut 25 ouvriers hindous, ou 13 italiens, ou 7 allemands et seulement 3 ou 4 anglais.

1. *O. E.*, II, 234.
2. *Sc. soc.*, XXII, 65. *O. E.*, VI, 318.
3. *O. E.*, III, 126 ; IV, 30.
4. *Sc. soc.*, fasc. XXIV, 535 à 555.
5. *Ibid.*, 555 à 563.
6. *Ibid.*, et P. de Rousiers, *La Question ouvrière en Angleterre*.

Ces chiffres donnent également la proportion des salaires.

Lois du salaire. — 1. La question du salaire va en se compliquant à mesure que l'on passe des travaux de simple récolte à ceux de la culture et de ceux-ci aux travaux de fabrication (Rép. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10).

2. La stabilité de la production est le moyen d'assurer la stabilité des salaires (Rép. 9).

3. L'élévation de la capacité de l'ouvrier est le moyen d'élever le taux des salaires (Rép. 11, 12).

IV. — L'ÉPARGNE.

1. *Le sol disponible et les biens communaux ne poussent pas à l'épargne personnelle*[1]. Parce qu'ils constituent une épargne naturelle et spontanée qui dispense de la nécessité d'épargner.

2. *La communauté ne développe pas l'aptitude à l'épargne*[2]. Parce qu'on compte sur l'appui de la communauté et que l'épargne personnelle venant se fondre dans la communauté, on n'en bénéficie pas soi-même.

3. *Les montagnards sont naturellement portés à l'épargne*[3]. Parce qu'ils doivent compenser les faibles profits d'un sol pauvre par la puissance d'économie et la restriction des besoins.

4. *Les productions spontanées* (comme l'art pastoral nomade, la chasse et la cueillette) *ne développent pas l'habitude de l'épargne*[4]. Parce que ces productions, fournies par la nature, n'exigeant pas de prévoyance, ne la développent pas.

5. *La nécessité de posséder ses instruments de travail provoque généralement la première manifestation de l'épargne*[5]. Parce qu'il n'est pas possible de se soustraire à la nécessité d'acheter

1. *Sc. soc.*, III, 513, et dans toutes les monog. au chap. des Subventions naturelles.
2. *O. E.*, II, 5. — *O. M.*, 2e sér., I, 423.
3. *Sc. soc.*, XXX, 128. 264. — *Soc. afric.*, 70.
4. *Sc. soc.*, XXII, 277 ; XXIII, 354. — *Soc. afric.*, 138, 177. — *Franç. d'auj.*, liv. V. — *O. E.*, III. 115. — *O. M.*, 2e sér., II, 157.
5. *Sc. soc.*, XXII, 36. — *Soc. afric.*, 262. — *O. E.*, III, 212. — *O. M.*, II, 252 ; III, 33.

ses instruments, qui sont le seul moyen de se procurer du travail.

6. *La nécessité d'acheter les femmes oblige les familles patriarcales à réaliser une épargne*[1]. Cette nécessité est d'autant plus impérieuse qu'elle est inéluctable.

7. *La nécessité de constituer des dots aux enfants joue un rôle analogue, dans les pays où cet usage existe.*

8. *Le désir de se marier est une grande incitation à l'épargne*[2]. Mais il agit surtout sur les jeunes gens qui n'ont pas à attendre de dots de leurs parents.

9. *Le patronage excessif, qui pourvoit à tous les besoins, empêche le développement de l'épargne*[3]. En ce qu'il déshabitue l'ouvrier de compter sur lui-même.

10. *Les caisses d'épargne et les institutions similaires facilitent et développent l'épargne*[4].

11. *Le goût du luxe, particulièrement développé dans les villes, détourne de l'épargne*[5].

Quelques répercussions relatives à l'emploi de l'épargne :

12. *Les émigrants de familles patriarcales, ou quasi patriarcales, envoient généralement leurs épargnes à leur famille*[6]. Parce qu'ils sont habitués à compter en tout sur le groupe familial qui doit, soit les établir, soit les recevoir au foyer, s'ils restent célibataires. Ils se considèrent d'ailleurs comme co-propriétaires du bien de famille.

13. *Dans la famille quasi patriarcale, toute l'épargne de la famille est employée à l'établissement des frères et sœurs de l'héritier-associé*[7]. Dans ce type, l'héritier est considéré comme un simple usufruitier chargé de tirer du bien de famille les ressources nécessaires pour établir ses frères et sœurs, ou pour les garder au foyer.

14. *L'éloignement pour les travaux usuels (agriculture, indus-*

1. *O. E.*, II, 42. — *O. M.*, 2e ser., II, 63.
2. *O. E.*, IV, 81, 208, 259, 396 ; V, 16, 162 ; VI, 11.
3. *O. E.*, III, 12, 35, IV, 12, 13. — *O. M.*, 2e ser., II, 338.
4. *Sc. soc.*, XXIII.
5. *O. E.*, VI, 38, 299.
6. *O. M.*, 1re ser., IV, 91 ; 2e ser., I, 66.
7. *Sc. soc.*, fasc. XVIII, XXIII. — *O. E.*, IV, 500.

trie, commerce) porte à employer l'épargne en valeurs de bourse[1]. Parce que cette épargne reste sans autre emploi. Cette pratique est particulièrement courante en France, où elle est le signe d'une richesse plus apparente que réelle, parce qu'elle n'est pas régulièrement renouvelée par les trois sources fondamentales du travail.

15. *L'aptitude aux travaux usuels porte à utiliser l'épargne pour développer ces industries*[2]. C'est ce qui explique le développement agricole, industriel et commercial de l'Allemagne, de l'Angleterre et des États-Unis.

16. *L'absence de dot, combinée avec l'aptitude à gagner de l'argent, porte à constituer l'épargne au moyen de l'assurance sur la vie.* C'est le cas des populations anglo-saxonnes chez lesquelles l'assurance sur la vie est d'une pratique générale. En effet, l'homme capable de gagner de l'argent est en état de prélever régulièrement la somme nécessaire pour l'assurance ; de plus, il n'a pas d'autre moyen d'assurer éventuellement la situation de sa veuve, puisqu'au moment de son mariage, il ne possède aucune fortune personnelle, par suite de l'absence de dot.

Lois de l'épargne. — 1. Tout ce qui dispense du travail et de l'effort entrave l'aptitude à l'épargne (Rép. 1, 2, 3, 4, 9, 11).

2. Tout ce qui oblige au travail et à l'effort développe l'aptitude à l'épargne (Rép. 5, 6, 7, 8).

3. Les populations à formation communautaire emploient l'épargne par l'intermédiaire du groupe familial et pour établir les enfants (Rép. 12, 13).

4. Les populations à formation particulariste emploient l'épargne individuellement, pour assister non leurs enfants, mais leur veuve (Rép. 15, 16).

5. L'emploi de l'épargne en valeurs de bourse n'est pas une manifestation de la puissance agricole, industrielle et commerciale (Rép. 14).

1. *Anglo-Saxons*, liv. II, ch. II.
2. *Ibid.*

III

LA FAMILLE

La science sociale ramène les diverses formes de la Famille à quatre grands groupes : *la Famille patriarcale, la Famille quasi patriarcale, la Famille particulariste, la Famille instable.*

1° La Famille patriarcale. — Elle est caractérisée par la réunion au même foyer de plusieurs ménages soumis à l'autorité d'un ancêtre commun. A la mort du chef de famille, ou patriarche, l'autorité passe ordinairement non au fils, mais au frère le plus âgé. C'est de ce type que procède le mode de succession usité en Turquie pour les sultans.

La Famille patriarcale comprime l'initiative individuelle et l'aptitude au travail pénible.

Cette forme de famille s'observe à l'état pur dans les steppes et, avec des déformations plus ou moins importantes, dans presque toute l'Asie, dans l'Orient et le midi de l'Europe et dans le nord de l'Afrique.

2° La Famille quasi patriarcale. — Cette forme de Famille, ainsi que son nom l'indique, présente la plupart des caractères de la Famille patriarcale.

Elle n'en diffère que sur deux points :

1° La communauté est réduite à deux ménages : celui des parents, qui gardent toujours l'autorité ; et de l'un des enfants, avec les membres restés célibataires. Cette réduction vient de l'agglomération de la population sur un territoire trop restreint.

2° Le domaine, toujours considéré comme un *bien de famille* et non comme une propriété individuelle, est *transmis à un seul enfant*. Mais cet enfant est considéré comme un usufruitier, dépositaire du bien commun, avec la charge d'établir ses frères et sœurs, ou d'assister et de recueillir les célibataires.

C'est la transmission à un seul enfant, qui différencie nettement ce groupe de famille du premier, car on n'observe jamais ce mode de transmission dans la Famille patriarcale. Cette dernière se dissout par le partage égal, parce que tous les membres se considèrent comme co-propriétaires au même titre.

L'influence de la Famille particulariste semble seule pouvoir expliquer cette transmission à un seul enfant. En effet, la Famille quasi patriarcale n'a été observée jusqu'ici que dans la zone touchée par la Famille particulariste.

Nous n'avons pas encore réussi à déterminer actuellement des variétés de ce type[1].

3° La Famille particulariste. — Elle diffère de la Famille quasi patriarcale sur les points suivants :

1° La propriété n'est plus considérée comme un bien de famille, mais comme un *bien personnel ;*

2° Dès lors, le père la *transmet librement* à qui il veut ;

3° Lorsque le Père constitue un héritier, il lui abandonne *la complète direction du domaine*, en se réservant *par contrat* sa propre indépendance, au moyen de droits et de redevances bien délimités. Ce contrat exclut toute idée de communauté.

4° Les enfants sont préparés, dès leur jeune âge, à l'indépendance et à l'initiative individuelle, parce qu'ils doivent compter le moins possible sur le bien et sur l'assistance de la famille.

5° Aussi les émigrants partent-ils isolément et sans esprit de retour.

Ce type de famille caractérise plus particulièrement la Norvège, le Nord-Ouest de l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis et toutes les possessions anglo-saxonnes.

1. *Franç. d'auj.*, liv. I, ch. I, II, III.

4° La Famille instable. — Elle est le produit de la décomposition des trois autres types de famille. Cette décomposition se produit suivant deux formes :

A. *La Famille instable sauvage.* — Elle résulte de la décomposition produite par la chasse et la cueillette pures. C'est le type propre aux toundras, aux anciennes savanes de l'Amérique du Nord, aux forêts de l'Amérique du Sud et de l'Afrique et aux anciens territoires à cueillette de l'Océanie. C'est, en somme, la variété de famille caractéristique des peuplades sauvages.

Ici, la famille est rendue instable en ce qu'elle ne peut plus s'appuyer, comme dans le type patriarcal, sur la communauté familiale, ni, comme dans le type particulariste, sur l'aptitude individuelle au travail difficile et intense.

La chasse et la cueillette font passer l'autorité des vieillards aux jeunes gens, sans que ceux-ci soient rendus capables de l'exercer. Par là, la famille est livrée à l'instabilité totale[1].

B. *La Famille instable atténuée.* — C'est la variété propre aux populations qui, pour des causes diverses, sont sorties du type patriarcal, ou du type particulariste. Elles ont perdu, par conséquent, comme la variété précédente, le moyen de s'appuyer soit sur la communauté, soit sur l'initiative individuelle.

Mais cette variété diffère de la précédente en ce qu'elle conserve, malgré tout, certains restes, certaines survivances de son état familial antérieur, parce qu'elle n'a pas été complètement désorganisée par la chasse ou par la cueillette et qu'elle est plus ou moins en contact avec des milieux à formation communautaire, ou à formation particulariste. Par là, son instabilité se trouve *atténuée*.

Cette variété se manifeste sur tous les points du globe, mais à l'état sporadique, suivant que les circonstances ont amené une décomposition plus ou moins complète de la Famille patriarcale, ou de la famille particulariste.

Par conséquent, en dehors du cas constaté pour les popula-

1. Voir *La Route*, t. I, liv. I, ch. III et IV. — *Sc. soc.* VII, VIII, IX, X. — *Les Soc. afric.* sauf la région des Déserts.

tions sauvages, la famille instable n'a pas d'habitat déterminé.

Ces quatre grands groupes de familles comprennent un certain nombre de variétés dont nous avons donné précédemment les définitions[2].

Voici quelques exemples de répercussions au sujet des phénomènes qui se rattachent à la Famille.

I. — Le père et l'autorité paternelle. — L'autorité paternelle se manifeste différemment suivant la forme de la famille, ainsi que l'indiquent les répercussions suivantes :

1. *L'art pastoral nomade développe au plus haut degré l'autorité du patriarche*[3]. Il y a plusieurs raisons : ce travail ne donne aucune supériorité à la jeunesse sur la vieillesse; il exige en outre une forte autorité pour maintenir l'ordre au milieu d'un groupement nombreux; d'autre part, l'isolement de la vie nomade ne laisse aucune autorité se constituer au-dessus de celle du patriarche; enfin, le patriarche détient le capital de la communauté représenté par le troupeau, et comme ce dernier l'emporte sur la part du travail, l'autorité paternelle a une base solide.

2. *Dans les communautés patriarcales, la vie facile maintient l'autorité paternelle*[4]. Parce que les plus travailleurs n'acceptent de travailler au profit de la communauté et d'obéir au chef de famille qu'autant que le travail est facile. Sinon, ils ont plus d'avantage à travailler pour leur compte.

3. *L'autorité du patriarche diminue dans la mesure où le travail devient plus intense*[5]. Cette évolution se produit généralement lorsque la culture devient le travail exclusif. A mesure que les membres de la communauté doivent donner une somme de travail plus grande, ils entendent exercer une part de l'autorité.

1. Voir, à titre d'exemple, *Franç. d'auj.*, surtout liv. II, ch. III.

2. Voir *Bulletin*, n° 23, 24, 26.

3. *Sc. soc.*, III, 411; XVIII, 262; XXII, 16; XXV, 420; XXIV, 254; fasc. XXII, 38, 42, 45; XXVIII, 100, 179. — *Soc. afric.*, 50, 114, 129, 150, 273. — *La Route*, I, liv. I.

4. *Sc. soc.*, II, 534; III, 526, 534, 538; IV, 300; XXII, 139, 151, 388. — *Soc. afric.*, 45, 95.

5. *Sc. soc.*, I, 416; III, 244 à 266; XXIII, 226. — *La Route*, II, liv. II, ch. IV, 207 et suiv. — *O. E.*, II, 365; V, 298.

La diminution de l'autorité du patriarche se manifeste ainsi : nomination d'un conseil de communauté composé des plus capables; élection du patriarche par la communauté; droit de déposer le patriarche s'il est insuffisant. En somme, l'autorité passe de plus en plus des vieillards aux jeunes gens et aux plus capables.

4. *Les migrations de pasteurs nomades diminuent l'autorité du patriarche en lui superposant le chef de tribu, ou de clan*[1]. Ces migrations arrachent les familles à leur isolement pastoral et nécessitent des chefs supérieurs, dont l'autorité vient diminuer celle des chefs de famille qui était jusque-là en quelque sorte illimitée. C'est le cas des caravaniers de l'Arabie et du Sahara, des anciennes migrations celtiques depuis le haut Danube jusqu'à l'Armorique, l'Écosse et l'Irlande, des invasions de pasteurs nomades, etc.

5. *Dans la famille quasi patriarcale, l'autorité du chef de famille est limitée par celle de l'héritier associé*[2]. Cet héritier est institué au moment de son mariage et il est associé au père pour l'aider dans l'exploitation du domaine, dans l'éducation et l'établissement des autres enfants. L'autorité est donc *partagée*.

6. *La famille particulariste limite l'autorité paternelle : le père agit surtout par des conseils tendant à développer aussi rapidement que possible l'initiative et la personnalité des enfants*[3]. Cela vient de ce que le père considère que chaque enfant doit se créer une situation par lui-même. Dès lors, il se préoccupe surtout de l'émanciper le plus tôt possible et de lui donner l'aptitude à réussir sans l'aide de ses parents. Mais l'autorité paternelle reste entière en ce qui concerne la transmission de ses biens, car il conserve intacte la liberté de tester.

1. *Sc. soc.*, XXIV, 23 à 31. — *Franç. d'auj.*, liv. V. — *La Route*, I, liv. II, ch. I, II, liv. IV.

2. *O. E.*, IV, ch. IX. — *Franç. d'auj.*, liv. I, ch. I. — *La Vallée d'Ossau*, par F. Butel (*Sc. soc.*, III, 574, 583).

3. *Anglo-Saxons*, passim. — *L'Éducation nouvelle*, passim. — *Hist. de la form. part.* : Les premiers chap. — *Sc. soc.*, XXX, 121, 516. — *O. M.*, 2e ser., III. — *O. I.*, III, 375, 409, 425, 429.

7. *Dans la famille instable sauvage, l'autorité paternelle est complètement atrophiée*[1]. Parce que la chasse, qui est ici le travail dominant, fait éclater la supériorité des enfants sur les vieillards au point de vue du travail. L'autorité et l'influence passent ainsi aux enfants, ce qui constitue le renversement des rôles naturels.

8. *Dans la famille instable atténuée, l'autorité paternelle est plus ou moins diminuée*[2]. Elle l'est, dans la mesure où le type s'éloigne de la famille patriarcale, ou de la famille particulariste. Comme ce type est une déformation, il comporte des degrés nombreux, suivant le point d'évolution auquel il est arrivé. Mais, quel que soit ce point, le type présente un caractère commun, c'est que le père perd le droit de disposer de son bien : le bien est partagé entre tous ses enfants par parties égales. Le père ne peut donc assurer lui-même l'avenir de son œuvre dans les conditions qui lui paraissent les meilleures.

II. — La loi morale et la tradition des ancêtres. — Pour se faire obéir, l'autorité paternelle invoque le grand argument de la loi morale. Mais les diverses formes de famille ne maintiennent pas la loi morale de la même manière et au même degré. On peut résumer les procédés qui leur sont propres dans la répercussion suivante :

9. *La loi morale est maintenue : dans la famille patriarcale*[3] *par l'autorité très forte ; dans la famille particulariste*[4], *par la conscience individuelle très forte ; dans la famille instable*[5], *seulement par des spécialistes, étrangers à la famille et qui se substituent à elle.* (Voir les démonstrations.)

On peut signaler comme un soutien puissant de la morale la répercussion suivante :

10. *Le relèvement de la situation de la femme favorise les*

1. *La Route*, I, liv. I, ch. III, IV. — *Sc. soc.*, VI. Les popul. circumpolaires ; VII, VIII, les Chasseurs de bisons. — *Soc. afric.*, 91 et *passim*.
2. *Classification soc.*, V et VII, *passim* dans les renvois. — *O. E.*, V, 362.
3. *Sc. soc.*, XV, 59 ; fasc. XXII, 38, 42.
4. *Sc. soc.*, fasc. XIX, 74 ; XXII, 58.
5. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 30, 31.

bonnes mœurs[1]. Parce que la femme est alors plus en état de se défendre par elle-même et qu'elle est plus respectée. En Orient, où la situation de la femme est peu relevée, on est amené à l'enfermer dans le gynécée, ou dans le harem, et à la surveiller étroitement.

L'autorité paternelle trouve un autre soutien dans la tradition des ancêtres. Mais cette tradition ne se manifeste pas partout avec la même force :

11. *La famille patriarcale assure au plus haut degré le maintien des idées traditionnelles*[2]. Parce que toute son organisation repose sur l'autorité et sur le respect du passé.

12. *La tradition y est fortifiée par le culte des ancêtres*[3]. Ce culte est né originairement de l'isolement de chaque communauté, par suite des nécessités de l'art pastoral nomade. Cet isolement ne permettait qu'un culte domestique, dont le patriarche était le pontife.

13. *L'isolement favorise le maintien des traditions*[4]. Parce qu'il met à l'abri de toute influence étrangère et différente.

14. *La famille particulariste associe l'esprit de tradition à l'esprit de nouveauté*[5]. Parce qu'elle comprend deux éléments bien distincts : le fils héritier du foyer stable qui représente la tradition ; les autres enfants qui émigrent au loin pour fonder des foyers nouveaux et qui sont ainsi tournés vers l'avenir. Ce dualisme explique le caractère à la fois traditionnel et progressif des races scandinave et anglo-saxonne, et leur puissance extraordinaire d'expansion.

15. *Le travail modifie les traditions dans la mesure où il est plus susceptible de transformations et de progrès*[6]. La tendance à s'éloigner de la tradition va en s'accentuant de la simple

1. *O. E.*, III, 57, 210 ; IV, 297. — *O. M.*, 2e sér., I, 293 ; II, 113, 156.

2. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 41. — *O. E.*, II, 19, 53 ; V, 31, 44. — *O. M.*, 1re sér., IV, 91 ; 2e sér., I, 119.

3. *Sc. soc.*, I, 529, 552 ; II, 282 ; XVIII, 269, XIX, 93 ; XXXI, 150. — *O. M.* 1re sér., IV, 88 ; 2e sér., I, 417.

4. *Sc. soc.*, III, 122 et s., 148, 349 ; IV, 379 à 382 ; fasc. XIX, 188 ; IV, 98, 190 ; V, 1[illegible]3

5. *Anglo-Saxons*, passim. — *Hist. de la form. part.*, passim. — *La Route*, II, liv. V.

6. *Classification soc.* Voir les renvois dans l'ordre du tableau du Travail.

récolte à la culture, puis à la fabrication, puis aux transports, et au commerce.

III. — La femme et le mariage. — 16. *La facilité d'établissement rend les mariages précoces*[1]. C'est pour cela qu'ils sont plus précoces en Orient, où la vie est plus facile, à cause de la simple récolte, de la communauté et de la concurrence plus faible.

17. *Dans la famille patriarcale, les parents décident eux-mêmes des mariages*[2]. Parce que les jeunes épouses devant habiter dans la communauté de leur mari, celle-ci a besoin de s'assurer qu'elles ne viendront pas y porter le trouble. Cela amène à considérer les mariages comme une affaire familiale et non individuelle.

18. *Dans la famille particulariste, le mariage est un acte individuel*[3]. Parce que les jeunes ménages devant s'établir et vivre à part, les parents sont moins préoccupés de décider les choix. D'autre part, ils s'en reconnaissent d'autant moins le droit qu'ils ne donnent pas de dot et que les enfants s'établissent avec leurs ressources personnelles.

19. *La monogamie, la polygamie et la polyandrie sont déterminées, chez les peuples sauvages, par l'importance comparée du travail de l'homme et du travail de la femme*[4]. Si la ressource principale du ménage est due au travail de l'homme, c'est la polygamie qui domine; si elle est due au travail de la femme, c'est la polyandrie; s'il y a équilibre, c'est la monogamie. En somme, le mariage est ici une question de nourriture; c'est une association entre deux producteurs, suivant les conditions mêmes du travail.

20. *Lorsque la femme est considérée comme un instrument de travail, la coutume de l'achat, lors du mariage, s'éta-*

1. *Sc. soc.*, XXVII, 32; XXI, 265; fasc. XXIII; XXIV, 51. *Bull.* XXIII, 36. — *O. E.*, 103; IV, 12; V, 32, 91. — *O. M.*, 2e sér., II, 114, 156; IV, 102.

2. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 41. — *Soc. afr.*, 240. — *O. E.*, IV, 56; V, 45, 47. — *O. M.*, 2e sér., II, 293.

3. *Sc. soc.*, I, 280 à 288; IX, 177; XXIX, 147; fasc. XXII, 62.

4. *La Route*, I, 156 à 162. — *O. E.*, II, 373. — *O. M.*, 1re sér., IV, 89. — *Soc. afric.*, 34, 35, 92.

blit[1]. Parce qu'elle est alors assimilée à une marchandise dont on peut tirer un profit.

21. *La coutume d'acheter la femme rend les mariages moins hâtifs*[2]. Par suite de la nécessité d'accumuler la somme nécessaire à cet achat.

22. *L'habitude d'acheter la femme entraîne le droit de la répudier*[3]. Parce que le mariage est assimilé à une opération d'achat et de vente.

La situation de la femme dans le ménage est déterminée par une série de répercussions dont voici les plus importantes :

23. *La situation de la femme s'élève dans la mesure où elle dirige un atelier de travail distinct de celui du mari*[4]. Parce qu'elle assume ainsi une responsabilité personnelle et qu'elle exerce la direction d'un travail indépendant. Cette répercussion capitale a une telle action que, dans certaines régions de l'Orient, elle empêche la polygamie et qu'elle a donné naissance au matriarcat, comme chez les Touareg. Cette répercussion est très fréquente chez les pêcheurs et les marins par suite des longues absences du mari : la femme a la complète direction de l'atelier sédentaire et de l'éducation des enfants; c'est elle qui tient la bourse commune.

24. *La formation communautaire fait retomber sur la femme les travaux les plus pénibles*[5]. Parce que cette formation ne dressant pas au travail, l'homme est naturellement porté à y contraindre sa femme. C'est là une des causes principales de l'infériorité de la femme en Orient.

25. *La formation communautaire, en maintenant la femme*

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 36, 41. — *O. E.*, I, et *O. M.*, passim, les monographies de pasteurs. — *Soc. afric.*, passim.

2. *O. E.*, II, 17, 372, 373.

3. *O. E.*, II, 375. — *O. M.*, 1re sér. IV, 134; 2e ser., I, 457; II, 71.

4. Pasteurs caravaniers, *Sc. soc.*, XII, 288; fasc. XXII, 43. — *O. E.*, II, 43. — *Soc. afric.*, 33. Pêcheurs et chasseurs, *Sc. soc.*, X, 200 et suiv., fasc. XXII, 31. — *Franç. d'aujj.*, liv. V. — *O. E.*, IV, 297. — *O. M.*, 2e ser. II, 157. — Montagnards grecs, *Sc. soc.*, XVI, 69, 71, 74; XXXV, 322; fasc. XXVIII, 56, 83. — Germains, *Sc. soc.*, XXIX 274. — Sud-Slaves, *O. E.*, IV, 57. — France, *O. E.*, IV, 71, 100; V, 153, 494; VI, 110.

5. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 36, 41. — *O. E.*, II, 5, 36, 59, 189, 279; IV, 254; V, 254 VI, 127, 376, 379, 415. — *O. M.*, 1re ser., IV, 94; 2e ser., I, 430; II, 66, 396.

dans une situation inférieure, l'empêche d'exercer une bonne influence sociale[1]. Ce sentiment d'infériorité porte à négliger complètement son éducation, ce qui diminue en elle l'idée de chasteté et de pudeur.

26. *La famille patriarcale ne maintient les bonnes mœurs que grâce à la surveillance étroite exercée par les parents et à la réclusion des femmes*[2]. On saisit ici toute l'infériorité de ce type qui, fondé exclusivement sur l'autorité et ne développant pas la responsabilité individuelle, ne peut agir que par la contrainte. C'est ce qui explique les deux manifestations si différentes de l'esprit slave : la soumission passive de ceux qui sont encore retenus dans le cadre de la communauté familiale et l'insubordination violente de ceux qui ont réussi à en sortir : d'un côté, le moujik ; de l'autre, le nihiliste. On tient par le cadre et non par soi-même.

27. *Dans les communautés patriarcales, les femmes prennent leur repas séparément*[3]. Cela résulte du sentiment que l'on a de leur infériorité et de la tendance à les maintenir par l'isolement.

28. *La formation particulariste développe le respect de la femme et l'effort pour la soustraire au travail pénible*[4]. Parce qu'ici l'homme est dressé au travail; parce qu'il a choisi lui-même sa femme après des fiançailles souvent longues; parce que la jeune fille, élevée comme le jeune homme et ayant choisi elle-même son mari, a le sentiment profond de sa dignité et de sa respectabilité. L'homme a été formé à la respecter et, elle, à se faire respecter. Le spécimen le plus connu de ce type est l'Anglo-Saxonne.

IV. — Les enfants et l'éducation. — D'abord la question de la natalité :

29. *Le partage forcé des héritages*[5] *porte à limiter le nombre*

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 41. — *O. E.*, II, 52, 183, 436. — *O. M.*, 1re sér., IV, 89; 2e sér., I, 64, 117, 421.

2. *O. E.*, II, 5, 40, 314. — *O. M.*, 1re sér., IV, 89; 2e sér., I, 421; II, 291.

3. *O. E.*, II, 399, 407. — *O. M.*, 1re sér., IV, 96; 2e sér., I, 435; II, 66.

4. *Sc. soc.*, XXII, 69, 71. — *O. E.*, III, 281, 370, 406; V, 203; VI, 111.

5. *Sc. soc.*, I, 164 à 167; XXXIII, 170. — *O. E.*, V, 363; VI, 116. — *O. M.*, III, 363. — *Anglo-Saxons*, passim.

des enfants. Afin d'éviter le morcellement des domaines, qui souvent entraîne la ruine de l'exploitation et l'obligation de vendre la maison et la terre. Les effets de cette législation sont particulièrement visibles en France.

30. *La coutume de la dot porte à limiter le nombre des enfants*[1]. Par la difficulté presque insoluble de constituer de nombreuses dots dans le peu de temps qui sépare le mariage des parents de celui des enfants. Cette difficulté est aussi grande pour les riches que pour les pauvres, parce que la dot doit être proportionnée à la fortune des parents. Cette coutume, combinée avec le partage égal des héritages, a fait tomber au dernier rang et en un siècle, le chiffre de la natalité en France. (L'éloignement des Français pour les professions lucratives et leur engouement pour les situations administratives peu rétribuées a complété cet effondrement de la natalité.)

31. *La facilité d'établir ses enfants amène le développement de la natalité*[2]. En Orient, l'abondance des productions spontanées, la densité moindre de la population, les facilités de vie offertes par la communauté patriarcale permettent aux parents d'avoir un grand nombre d'enfants. C'est ce qui explique la persistance de ce proverbe : « Dieu bénit les familles nombreuses ». En Occident, où la population est plus dense, la natalité se maintient dans certains pays, comme la Norvège, l'Allemagne, l'Angleterre, qui savent aller coloniser au loin et s'assurer ainsi des facilités d'établissement.

32. *L'imprévoyance amène le développement de la natalité*. C'est ce qui explique le développement de la natalité dans certains milieux ouvriers. Ici l'imprévoyance empêche de prévoir la difficulté d'établissement, ce qui fait que la loi précédente ne fonctionne pas.

Les conditions de l'éducation sont directement influencées par l'état social, ainsi qu'on va le voir :

1. *Anglo-Saxons*, passim. — *O. L.* et *O. M.* Les monographies des familles françaises. — *Sc. soc.*, III, 476.
2. *Sc. soc.*, fasc. XIX, 84. — *Soc. afric.*, 254.

33. *L'éducation des enfants varie suivant les quatre formes de la famille*[1]. Chacune d'elles élève l'enfant à son image, suivant les indications données plus haut. Les familles patriarcale et quasi patriarcale[2] inculquent aux enfants le respect de la tradition des ancêtres, et compriment l'initiative et l'aptitude à l'effort. La famille particulariste[3] développe au contraire l'initiative et l'esprit pratique. La famille instable, qui est une déformation des deux précédentes, n'est pas outillée pour l'éducation et l'enfant se trouve livré à toutes les influences extérieures. Au point de vue religieux, elle ne développe ni le sentiment collectif de la piété orientale, ni l'énergie personnelle de la piété anglo-saxonne[4].

Une répercussion caractéristique :

34. *La famille patriarcale oblige les jeunes gens des deux sexes à s'amuser séparément*[5]. Toujours la tendance à maintenir les gens par l'autorité, la rigidité du cadre, et non par le développement de la conscience et de la responsabilité : les moyens extérieurs, au lieu des moyens intérieurs[6].

Une répercussion de la religion sur l'enfant :

35. *Le culte des ancêtres oblige à choisir un fils adoptif, à défaut de descendant mâle*[7]. Ainsi en Chine. Cela tient à la nécessité d'avoir un représentant autorisé pour continuer le culte familial. De là, la coutume de l'adoption, pour l'ancienne Rome.

36. *C'est le milieu social, et non la naissance, qui constitue la race*[8]. La race est le résultat des conditions générales de vie

1. *Sc. soc.*, I, 452, V, 40; XXIV, 347. — *O. E.*, II, 68, 367; III, 64, 315, 405; IV, 82; VI, 30. — *O. M.*, IV, 126.

2. *Sc. soc.*, I, 529; XVII, 66; XVIII, 297. — *O. E.*, II, 19, 52; IV, 457. — *Sc. soc.*, fasc. XXII, 38, 39. Famille particulariste.

3. *Sc. soc.*, IX, 71 à 80; XVIII, 114, 118; XXIV, 305; XXV, 372, 394; fasc. XIX, 75, 76, 77, 80, 119; XXII, 56, 57, 62, 65, 83. — *O. M.*, III, 181.

4. *Sc. soc.*, II, 305; XIII, 502; XXXIII, 174; fasc. XXII, 30, 35. — *O. E.*, II, 5, 52, 183, 187, 189, 314, 433. — *O. E.*, V, 364; VI, 86, 108, 123, 124, 147, 190, 293, 303; 385, 392, 451, 487. — *O. M.*, 1re sér., IV, 169.

5. *Sc. soc.*, XXXIII, 177; fasc. XXII, 31. — *O. E.*, IV, 189; V, 363, 400, 426, 481; VI, 176. — *O. E.*, II, 16, 195, 349. — *O. M.*, 1re sér., IV, 8; 2e sér., 438, 439.

6. *Sc. soc.*, XXVI, 395; fasc. XXII, 52. — *O. E.*, IV, 61; V, 273; VI, 297. — *O. E.*, IV, 61; V, 273; VI, 297. — *O. M.*, 2e sér., I, 61, 69.

7. *O. M.*, 1re sér., IV, 127.

8. *La Route*, I, liv. III, ch. I.

imposées par le milieu social. C'est pour cela qu'on constate la ressemblance parfaite d'état social et la communauté de race chez des gens qui ne sont pas d'une commune origine. C'est ainsi que tant d'immigrants aux États-Unis perdent leurs caractères originaires, pour passer au type créé par le milieu américain, le type yankee (Voir la démonstration).

D'ailleurs toute l'histoire est la démonstration de cette vérité : la plupart des peuples résultent originairement de types sociaux différents par la naissance, et qui cependant ont été fondus en une seule race par l'influence d'un même milieu social.

Lois de la famille. — 1. L'autorité paternelle est limitée (volontairement ou involontairement) dans la mesure où les enfants peuvent se créer des situations par eux-mêmes (Rép. 1 à 8).

2. La loi morale est maintenue, soit naturellement par l'énergie de la conscience, soit artificiellement par un pouvoir extérieur (Rép. 9).

3. Les traditions sont maintenues par l'invariabilité du travail et par l'isolement (Rép. 11, 12, 13, 14, 15).

4. Le mariage est un acte familial, ou un acte individuel, suivant que les moyens d'existence sont assurés par la famille, ou par l'individu (Rép. 17, 18).

5. La situation de la femme s'élève, suivant que l'homme est plus apte au travail, ou suivant que la femme dirige un atelier distinct (Rép. 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28).

6. L'élévation de la situation de la femme est un symptôme du degré d'élévation de la société (Résulte des Rép. précédentes).

7. La facilité d'établissement (par la famille ou par soi-même) ou l'imprévoyance développent la natalité (Rép. 29, 30, 31, 32).

8. L'éducation est tournée vers la tradition, ou vers la nouveauté, suivant que les moyens d'existence sont assurés par la famille, ou par l'individu (Rép. 33, 34).

9. La race est le produit du milieu social et non de la naissance (Rép. 36).

IV

LE MODE D'EXISTENCE

Nous signalerons d'abord quelques circonstances qui influent sur le Mode d'existence d'une façon générale.

I. — Répercussions générales. — 1. *La douceur du climat réduit les besoins matériels* [1]. Un climat doux permet de se contenter d'une nourriture moins substantielle, d'une habitation et de vêtements moins confortables; l'hygiène est simplifiée et les récréations sont facilitées par la vie au grand air.

2. *Les milieux intransformables* (*steppes, montagnes, etc.*) *créent des existences routinières, économes et frustes* [2]. Routinières, parce que le travail est peu progressif; économes, parce que le sol est pauvre; frustes, à cause de l'éloignement des centres urbains.

3. *La communauté pousse à la consommation et au gaspillage* [3]. Parce que chacun, prélevant sur le fonds commun, est peu porté à économiser les choses.

4. *L'aptitude à l'économie ne suffit pas pour élever les conditions de vie* [4]. Parce que l'économie donne l'habitude d'une vie étroite, que l'on est porté à conserver, même lorsqu'on est

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 33; XXVIII, 2. — *Classification soc.*, les renvois relatifs aux pays méridionaux.

2. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 42. — *La Route*, I, liv. I et II.

3. *Sc. soc.*, XXXIII, 297. — *O. E.*, V, 410.

4. *O. E.*, VI, 377. — *Franç d'auj.*, liv. I, ch. III.

arrivé par ce moyen à la richesse. C'est cette loi qui crée le type du « parvenu », et qui l'empêche de s'élever socialement. Il ne suffit pas d'arriver à la richesse, il faut savoir en user, en sachant la dépenser.

5. *Les individualités inférieures élèvent surtout les conditions de vie au moyen du travail de leur femme* [1]. Parce que l'homme qui n'est pas capable d'un travail intelligent et intense, est porté à imposer à sa femme un surcroît de travail. Il use de l'instrument qu'il a sous la main et qui est sans défense.

6. *L'aptitude au travail intense (distincte de la puissance d'économie) élève les conditions de vie et développe l'habitude du confortable* [2]. Le travail donne le moyen d'arriver au confortable, mais à condition que les préoccupations d'économie ne viennent pas le paralyser. C'est le cas de la race anglo-saxonne, plus apte au travail qu'à l'économie, par suite de sa formation particulariste, fortifiée par la répercussion suivante. (Le Français est plus apte à l'économie qu'au travail intense.)

7. *L'absence de dot à donner aux enfants permet aux parents une existence confortable* [3]. Ceci est capital, car on ne peut arriver à économiser les sommes importantes nécessaires pour créer des dots, qu'en se donnant à soi-même une vie médiocre et en s'imposant de nombreuses privations. C'est à cette dure extrémité que le Français se condamne.

8. *Les peuples qui dédaignent les professions lucratives essayent de résoudre le problème de la vie en diminuant le confortable* [4]. C'est le cas de la noblesse et, à sa suite, de la bourgeoisie françaises.

Certains travaux ont une action bien déterminée sur le mode d'existence :

9. *La culture de la vigne développe les habitudes de luxe* [5]. Parce qu'elle donne un produit riche sur un petit espace, que le

1. *O. E.*, IV, 198; V, 308; VI, 29, 61. — *O. M.*, II, 243; III, 335, 418.
2. *O. E.*, III, 286, 329, 403. — *O. M.*, I. — *Anglo-Saxons*, passim.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 68. — *Anglo-Saxons*, passim.
4. *Sc. soc.*, XXXI, 19.
5. *Sc. soc.*, XXII, 277 — XXIX, 239. — *Franc. d'aug.*, liv. II, ch. III. — *O. M.* 259.

vigneron escompte la bonne récolte et vit en conséquence. Le vigneron est porté à régler ses dépenses ordinaires d'après ce revenu extraordinaire. De plus, comme la récolte est transformée en argent, il a, plus que le paysan, l'habitude de vendre et d'acheter facilement.

10. *Le développement des transports et du commerce augmente les habitudes de luxe* [1]. Par la facilité plus grande que l'on a de vendre et d'acheter et par l'importation d'habitudes étrangères au pays. C'est ainsi, par exemple, que le costume local est peu à peu remplacé par des vêtements achetés au dehors et que les habitudes de vie se modifient.

11. *La limitation de la vie publique et extérieure fait attacher plus d'importance à la vie privée* [2]. Parce qu'on reporte toutes ses préoccupations sur la vie au foyer et qu'on cherche, dès lors, à la rendre attrayante.

II. — La nourriture. — Les éléments qui constituent la nourriture sont le résultat de répercussions dont voici quelques exemples :

12. *Le bas prix relatif des céréales, en rapport de leur valeur nutritive, en fait la substance alimentaire principale* [3]. Les céréales ont, en outre, l'avantage de se conserver longtemps et de pouvoir, dès lors, être gardées en provision. Quand une impérieuse nécessité oblige de simplifier le régime alimentaire, les céréales y deviennent tellement prédominantes qu'elles absorbent parfois la moitié de la dépense totale de la famille [4].

13. *Les conditions du sol et du climat font varier la nature des céréales employées dans l'alimentation* [5]. En Europe, la zone septentrionale a pour blé l'avoine; la zone centrale, le seigle, l'orge et le froment; la zone méridionale, le maïs et, dans une moindre proportion, le froment.

1. *Sc. soc.*, II, 96 : fasc. XXII, 33, 34 ; XXIII, 64, XXVIII, 118. — *O. E.*, II, 407 ; IV, 401 ; V, intr. 32; V, 375. — *O. E.*, VI, 37. — *O. M.*, 2e sér., II, 400.
2. *Soc. soc.*, XXVIII, 312. — *Anglo-Saxons*, passim.
3. *O. E.*, I, 292.
4. *O. E.*, VI, 208.
5. *O. E.*, I, 294.

14. *A mesure que l'aisance augmente, les corps gras, les viandes et les boissons fermentées viennent en partie se substituer au pain* [1]. A cause de leur valeur nutritive supérieure. C'est ainsi que, dans certains cas, le rapport de la dépense en céréales à la dépense totale de la famille se réduit au huitième [2]; en d'autres cas, au douzième [3]; parfois, au treizième [4].

15. *Les conditions du climat font varier la nature des corps gras employés dans l'alimentation* [5]. Dans la zone septentrionale, on fait principalement usage des graisses de poisson, d'oiseaux aquatiques et de quelques animaux terrestres. Le beurre, extrait du lait de vache, ne commence à être employé d'une manière usuelle que vers le soixantième degré de latitude nord. Dans la zone méridionale, la chaleur oblige à convertir le lait en fromage.

16. *Les conditions du climat font varier la nature des fruits employés dans l'alimentation* [6]. Le nombre et l'abondance des fruits va en diminuant, à mesure que l'on va du midi vers le nord.

17. *Les conditions du climat font varier la nature des boissons fermentées* [7]. Dans les régions chaudes et tempérées de l'Europe, les boissons fermentées s'extraient, pour la plupart, de certains fruits : les plus importantes s'obtiennent par la fermentation spontanée du jus de raisins, des pommes et des poires. Dans la région septentrionale, les boissons fermentées se fabriquent principalement au moyen de céréales, comme les bières, ou au moyen de matières sucrées, comme les hydromels, préparés avec le miel. Enfin, les pasteurs de l'Orient obtiennent des boissons fermentées avec le lait de divers animaux, par exemple le *koumouiss*, préparé avec le lait de jument [8].

1. *O. E.*, I, 203.
2. *O. E.*, II, ch. VII, § 15; III, ch. IX, § 15.
3. *O. E.*, III, ch. VI, § 15.
4. *O. E.*, VI, ch. II, § 15.
5. *O. E.*, I, 299 à 301.
6. *O. E.*, I, 309.
7. *O. E.*, I, 316.
8. *O. E.*, III, ch. VII, § 9.

18. *Les sols pauvres développent la sobriété* [1]. Parce qu'ils ne fournissent qu'une nourriture pauvre, peu abondante et peu variée.

19. *Dans certaines régions de l'Afrique, la banane développe le cannibalisme* [2]. La banane est le principal aliment dans une région dépourvue de troupeaux, à cause de la mouche tsé-tsé. Or, la banane est un aliment incomplet, qui exige l'adjonction d'un corps gras.

20. *Dans certaines régions de l'Afrique, le manioc fait disparaître le cannibalisme* [3]. Parce qu'il est beaucoup plus nutritif que la banane et qu'il donne un rendement abondant pour un faible travail.

III. — L'HABITATION. — Quelques répercussions, qui montrent comment les conditions de vie peuvent déterminer la forme même de l'habitation :

21. *La vie en communauté de famille oblige à avoir le type de la grande maison* [4]. Parce qu'il faut abriter plusieurs ménages. C'est le cas, par exemple, pour les populations de l'Orient et d'une partie de l'Italie.

22. *La vie en simple ménage à formation particulariste porte à adopter le type de la petite maison individuelle* [5]. Parce qu'on est peu nombreux et qu'on tient par-dessus tout au foyer isolé et complètement indépendant. De là, le cottage et la petite maison urbaine des Anglais.

23. *La vie urbaine, en simple ménage, à formation particulariste ébranlée, porte à s'entasser dans de grands immeubles divisés en petits appartements.* Parce qu'on est également peu nombreux, mais que, par contre, on ne tient plus au foyer isolé et indépendant. On veut habiter dans la ville même. De là, la grande maison urbaine à loyer des Français.

1. *Sc. soc.*, II, 372; fasc. XXII, 31. — *O. E.*, II, 198; IV, 281; V, 179; VI, 57. — *O. M.*, 1re sér., IV, 102; 2e sér., II, 56, 66, 84, 421.
2. *Soc. afric.*, 224, 233.
3. *Soc. afric.*, 205.
4. *Sc. soc.*, XVI, 369. — *Soc. afric.*, 219.
5. *Sc. soc.*, XIX, 39, 158; fasc., XXI, 273. — *Anglo-Saxons*, liv. III, ch. IV.

24. *La rigueur du climat a souvent pour conséquence l'adoption des toitures larges* [1]. Par tendance à abriter les animaux sous le même toit que la famille, afin de résister plus facilement aux hivers trop rigoureux. C'est le cas, par exemple, de la Suisse et de l'Allemagne du Nord.

25. *La douceur du climat porte à réduire la grandeur des maisons* [2]. Parce que l'on passe volontiers une grande partie de la journée dehors et qu'on ne rentre chez soi que pour prendre ses repas, ou pour dormir. C'est pour cela que les maisons grecques sont si petites.

26. *La douceur du climat ne porte pas à embellir l'intérieur de sa maison et à s'y installer confortablement* [3]. Pour les mêmes raisons.

27. *L'état habituel de guerre et le besoin de se défendre portent à construire sa maison sur les hauteurs* [4]. Ce type est fréquent chez les montagnards guerriers du bassin de la Méditerranée ; il était également fréquent au moyen âge.

28. *Les mêmes causes portent aussi à s'agglomérer dans les villes et à se détourner des habitations isolées* [5]. C'est le cas de tous les pays où la sécurité n'est pas garantie.

29. *Dans la formation communautaire, on change moins facilement d'habitation que dans la formation particulariste* [6]. Parce que le communautaire est plus porté à s'appuyer sur la tradition et sur le groupe familial dont le foyer traditionnel est la représentation. Le particulariste, au contraire, compte plus sur lui-même que sur son entourage.

30. *Le particulariste est plus préoccupé d'orner son « home » et de le rendre confortable* [7]. Parce qu'il attache plus d'importance à la vie privée qu'à la vie publique, à la vie de famille qu'à la vie de société.

1. *Sc. soc.*, XXII. — *Soc. afric.*, 218, 220.
2. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 176. — *Soc. afric.*, 235.
3. *Anglo-Saxons*, liv. II, ch. IV.
4. *O. M.*, II, 54, 94.
5. *O. M.*, 2e ser., II, 385.
6. *Anglo-Saxons*, liv. II, ch. IV.
7. *Ibid.*, et *O. M.*, III, 181.

31. *La formation sociale a une influence sur la composition du mobilier* [1]. Chez les populations plus directement issues de la vie pastorale et nomade, le mobilier est très réduit, comme sous la tente : quelques objets de vaisselle en bois ou en métal; pas de lits, simplement des coussins et des nattes étendues sur le sol. En Occident, au contraire, où la vie sédentaire est plus ancienne, des lits garnis de draps, une nombreuse vaisselle, des meubles en bois, etc.

32. *Le climat a une influence sur la disposition du mobilier* [2]. Ainsi, en Auvergne, en Bretagne, etc., les lits sont groupés dans la même pièce, haut placés et masqués par des tentures et des coffres. Cette coutume a pour but d'économiser le chauffage nécessité par un climat froid, ou humide.

33. *Les productions du sol et du sous-sol font varier le mode de chauffage* [3]. Dans les contrées où le combustible abonde, on se sert du bois de corde, ou de charbon de terre. Dans les régions privées de forêts et de houillères, on a recours à la tourbe. Dans les régions encore plus dépourvues, on emploie les herbes séchées, les roseaux, la paille, le fumier, ou même les excréments d'animaux.

34. *Le climat fait varier le mode d'éclairage* [4]. La consommation augmente à mesure qu'on se rapproche des régions boréales. Dans le voisinage de la mer glaciale, une mèche plongée dans l'huile de poisson ; dans la région boisée plus au sud, fragments de bois résineux, parfois matières enduites du goudron extrait. Plus au sud, chandelles fabriquées avec la graisse animale, huiles végétales brûlées au moyen de mèches, etc.

IV. — Les vêtements. — 35. *Le climat et le travail font varier la forme et la nature des vêtements* [5]. Le climat impose des vête-

1. *O. E.*, I, 330 ; II, ch. I à VI, § 10 ; VI, ch. III, § 20.
2. *Sc. soc.*, XXVII, 32.
3. *O. E.*, I, 335 ; II, ch. I, § 17 ; ch. I à VII, § 15 ; III, ch. I et II ; ch. IV, § 15 ; ch. VI, § 15.
4. *O. E.*, I, 339 et toutes les monographies au § 15.
5. *O. E.*, I, 340 à 349 et dans les monographies le paragraphe consacré aux vêtements.

ments plus ou moins chauds et le travail en détermine la nature, suivant les produits qu'il livre à la consommation.

36. *La résidence urbaine porte surtout à l'abandon du costume local*[1]. Parce que, dans les villes, on se trouve en contact avec des gens de toutes provenances et que le développement du commerce facilite l'achat de vêtements confectionnés à bas prix.

37. *Le costume de l'homme et celui de la femme sont influencés par des causes différentes.* Ainsi les modes anglaises sont plus généralement imitées par les hommes; les modes françaises par les femmes. Parce que les premières sont plus pratiques et les secondes plus gracieuses.

38. *Le développement des sports impose certaines formes de vêtements.* Par la nécessité de les adapter à cet usage spécial.

39. *La profession impose certaines formes de vêtements.* Pour les mêmes raisons. Ainsi la blouse du paysan, la veste de l'ouvrier, l'uniforme du soldat, la toge du magistrat, ou du professeur, etc.

40. *Les conditions de l'épargne peuvent modifier l'aspect du vêtement*[2]. Ainsi, en Orient, l'interdiction du prêt à intérêt par la loi religieuse a poussé les populations à utiliser leurs épargnes en introduisant dans le vêtement des métaux précieux, surtout sous la forme de monnaies d'or et d'argent.

41. *Le développement des transports tend à unifier la forme et la nature du vêtement*[3]. Par la facilité de se procurer par le commerce des vêtements confectionnés à meilleur marché.

V. — L'HYGIÈNE. — 42. *Certains travaux prédisposent à exercer une médecine empirique*[4]. Cette prédisposition s'accuse surtout dans les régions où l'homme ne se livre pas à un travail épuisant qui détourne des spéculations intellectuelles. On l'observe, principalement, dans les régions de steppes, de montagnes et de

1. *Ibid.*
2. *O. E.*, I, 349; II, ch. VI, § 10 et 19.
3. *O. E.*, IV, 126, 136, 337; VI, 408. — *O. M.*, III, 291.
4. *O. E.*, I, 366; II, ch. V, § 4; IV, ch. VII, § 4.

forêts, où les travaux agricoles sont peu développés et où le pâturage est l'industrie dominante. La classe des bergers peut alors se recruter d'hommes énergiques et intelligents qui se trouvent naturellement initiés aux plus simples pratiques de l'art de guérir, par les soins qu'exigent les animaux malades.

43. *Les conditions du lieu et du travail influent sur l'hygiène.* Suivant que le travail se pratique au grand air, ou dans des locaux mal aérés; suivant qu'il met en contact avec des matières salubres ou toxiques, etc. Il y a des maladies qu'on peut appeler locales, ou professionnelles.

44. *Les familles patriarcales et instables sont moins capables de résister au développement de l'alcoolisme*[1]. Parce qu'elles ne créent pas le sentiment de la responsabilité individuelle. Pour la raison inverse, la famille particulariste en est plus capable[2].

45. *Les exercices physiques se développent dans la mesure et de la manière où ils sont utiles à l'acquisition du pain quotidien*[3]. Cela résulte de ce fait que chacun agit suivant les conditions imposées par les nécessités de ses moyens d'existence. De là, la difficulté de développer les exercices physiques chez les peuples où ils ne résultent pas de cette nécessité.

46. *L'abus des examens est un empêchement à la pratique générale des exercices physiques*[4]. Par la tendance à tout sacrifier aux études scolaires et parce que l'examen ouvre des carrières qui exigent moins que d'autres la force physique, l'agilité et la vie active.

VI. — Les récréations. — 47. *Le climat exerce une action directe sur les récréations*[5]. Dans le Nord et jusque vers le milieu de la zone centrale, la consommation de quelques aliments de choix et surtout des boissons fermentées est la récréation favo-

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 36, 50. — *O. E.*, V, 335; VI, 157, 302, 300, 312, 447.
2. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 60. — *O. M.*, I, 397.
3. *Sc. soc.*, VI, 469 à 487.
4. *Sc. soc.*, VI, 478.
5. *O. E.*, I, 363; V, 387. — *Sc. soc.*, XI, 55; XXIII, 282; XXXIII, 423; fasc. XXVIII, 183.

rite des ouvriers. Au contraire, à mesure qu'on se rapproche des limites extrêmes de la zone méridionale, les récréations les plus recherchées sont les spectacles publics, les fêtes, la promenade, la musique, la danse, les jeux d'adresse et de hasard. Dans les pays chauds, le besoin de l'alimentation excessive est remplacé par le besoin de la vie extérieure et bruyante.

48. *La formation sociale imprime aux récréations un caractère spécial* [1]. (Voir les exemples indiqués aux renvois.) Le Turc cherche son plaisir dans le repos aussi complet que possible, l'Anglais dans les exercices violents; voilà les deux extrêmes, qui dérivent de deux formations sociales très différentes.

Lois du Mode d'existence. — 1. Le mode d'existence varie suivant les conditions du lieu (Rép. 1, 2), du travail (Rép. 6, 8, 9, 10) et de l'état social (Rép. 3, 4, 5, 7, 11).

2. La nourriture varie suivant les conditions du sol (Rép. 13, 18) et du climat (Rép. 15, 16, 17, 19, 20).

3. La grandeur de l'habitation varie suivant le climat (Rép. 24, 25) et suivant le type de la famille (Rép. 21, 22, 23).

4. L'installation intérieure varie suivant le climat (Rép. 26, 32) et la formation sociale (Rép. 30, 31).

5. La situation des habitations varie suivant le degré de sécurité (Rép. 27, 28).

6. La fixité de la résidence varie suivant la formation sociale (Rép. 29).

7. Le chauffage et l'éclairage varient suivant le climat et les productions (Rép. 33, 34).

8. Les vêtements varient suivant le climat (Rép. 35), le travail (Rép. 39, 41), la résidence (Rép. 36), la mode (Rép. 37), les sports (Rép. 38).

9. L'hygiène est influencée par le lieu et le travail (Rép. 42, 43, 45, 46) et par la formation familiale (Rép. 44).

10. Les récréations sont influencées par le climat (Rép. 47) et par la formation sociale (Rép. 48).

1. Sc. soc., V, 266 à 268, X, 82, 92, XXVIII, 219, XXXIII, 173, 317; fasc. XXVIII, 101. — *O. L.*, IV, 125, 206. — *O. M.*, I, 382, III, 296, 323, 389.

V

LES PHASES DE L'EXISTENCE

Avec le Mode d'existence, nous avons considéré les nécessités ordinaires, journalières pour ainsi dire, de la vie. Les Phases de l'existence se rapportent aux nécessités extraordinaires, survenances notables ou perturbations, qui viennent, à certains moments, compliquer ou troubler la vie de tous les jours. Quelles sont les causes qui les déterminent, qui les aggravent, ou qui permettent de les résoudre?

Si on veut ramener ces causes à leurs éléments les plus simples, on peut les formuler d'après les trois répercussions suivantes :

1. *Les phases de l'existence sont surmontées grâce à la facilité des conditions sociales*[1]. C'est le cas des populations qui trouvent des facilités de vie naturelles, grâce à l'abondance des productions spontanées (steppes, cueillette, etc.), et grâce à la communauté (du travail, du sol, de la famille). Appuyée sur ces deux soutiens, la famille résiste plus facilement aux survenances et perturbations qui viennent compliquer son existence, parce que ces difficultés sont réduites par le fait même des circonstances.

2. *Les phases de l'existence ne sont pas surmontées à cause de la difficulté des conditions sociales*[2]. Ce cas se produit

1. *Sc. soc.*, XVIII, 487; XII, 380 à 391. — *O. E.*, IV, 287. — *Sc. soc.*, XXIII. — *O. E.*, II, 5, 40, 52; V, 44. — *O. M.*, 1re sér., IV, 89.

2. *Sc. soc.*, XVIII, 496. Accidents et maladies : *Sc. soc.*, fasc. XXII, 33. — *O. M.*,

lorsque les deux ressources des productions spontanées et de la communauté viennent à se restreindre, ou à faire complètement défaut, sans que les individus soient formés à se soutenir par eux-mêmes, c'est-à-dire par de bonnes conditions sociales. C'est le cas des sociétés à formation communautaire, ou particulariste, instable et ébranlée (voir la Classification sociale). L'homme est alors hors d'état de résister aux difficultés des phases de l'existence.

3. *Les phases de l'existence sont surmontées malgré la difficulté des conditions sociales*[1]. C'est la situation inverse de celle du premier type. Ici, l'homme n'a plus à compter sur les facilités de vie, mais du moins il est apte à s'appuyer sur lui-même, parce qu'il est formé au travail et à l'initiative. C'est le cas des sociétés à formation particulariste ébauchée ou développée (voir la Classification), du moins pour les individualités qui présentent à un degré éminent les caractères imprimés par cette formation.

Ces trois répercussions sont assez générales pour être considérées comme les trois lois des phases de l'existence.

III, 188. — Vieillesse, *O. E.*, VI, 396. — *O. M.*, III, 445. — Chômages. *O. E.*, V, 458. — *O. M.*, 2e sér., II, 430. — Dettes, *O. E.*, II, 104; IV, 150, 248. — Inconduite, *Sc. soc.*, fasc. XXII, 35. — *O. E.*, II, 314; III, 244. — *O. M.*, III, 56; 2e sér., I, 293, 308, 421; II, 113, 291, 293; IV, 169. — Calamités diverses, *O. E.*, II, 111, 375; IV, 162, 189. — *O. M.*, IV, 169; 2e sér., I, 52; II, 288, 320.

1. *Sc. soc.*, XVIII, 495; XIX, 129; XXXVI, 341; fasc. XXII, 76. — *O. E.*, III, 4, 56, 113, 169, 213, 322, 351, 359, 362; IV, 15, 32, 141; V, 187. — *O. M.*, 2e sér., II, 432.

VI

LE PATRONAGE

Le « patronage » est un groupement supérieur superposé aux familles ouvrières, qui a pour but de les diriger dans le travail, dans la disposition de la propriété et de les aider dans les phases de l'existence.

Le Patronage prend des formes différentes qu'indiquent les répercussions suivantes :

1. *Les conditions de Lieu peuvent faciliter le patronage, ou le rendre difficile* [1]. Elles le facilitent dans la mesure où le sol fournit une plus grande abondance de productions spontanées à la portée de tous. Ces productions (herbe, forêts, fruits, etc.) constituent une sorte de patronage naturel, automatique et gratuit. Une grande partie de l'humanité bénéficie de ce genre de patronage.

Mais, outre ce patronage exercé par les *choses*, il y a le patronage proprement dit exercé par des *personnes*.

2. *Le patronage n'est pleinement efficace, et exercé en connaissance de causes que par le patron du travail* [2]. Parce que ce dernier dispose seul des moyens d'existence de la famille ouvrière, puisque c'est lui qui lui fournit du travail. Tous les autres patronages sont artificiels et plus ou moins incomplets, ainsi que nous le verrons.

1. *Sc. soc.*, XIV, 24. — *O. E.*, V, 65.
2. *Sc. soc.*, III, 291 à 294.

Le type le plus simple de patron est le patriarche, c'est-à-dire le chef de la communauté patriarcale. Il est le plus simple, parce qu'il cumule les fonctions de père et de patron, puisqu'il dirige à la fois la famille et le travail. C'est donc un patron qui n'est pas encore dégagé de la famille.

Le patronage du patriarche est très simplifié et très facilité, ainsi que l'indique la répercussion suivante :

3. *Les productions spontanées de la steppe facilitent l'action du patriarche et réduisent son action patronale* [1]. Le patriarche est aidé par les ressources naturelles, ainsi que l'indique la répercussion n° 1. L'abondance, la régularité et la spontanéité de ces ressources lui permettent d'exercer son patronage dans des conditions que ne connaissent pas les patrons de l'Occident.

4. *Le patronage patriarcal soutient l'ouvrier, mais ne l'élève pas* [2]. Il le soutient par l'appui des productions spontanées et de la communauté familiale. Or, cet appui lui-même a pour effet de comprimer l'énergie et l'initiative individuelle. Il habitue à être patronné et non à se patronner soi-même. De là, l'inertie de l'Oriental.

5. *Les sociétés patriarcales ne constituent pas le type du patron en dehors et au-dessus de la famille ouvrière* [3]. Parce que les individus incapables, ceux qui auraient besoin de se placer sous la direction d'un patron, ne se détachent pas de la communauté familiale. Ou bien ils restent dans leur communauté originaire; ou bien ils entrent dans une communauté voisine à laquelle les rattachent le plus souvent des liens de parenté. Ils y trouvent ainsi l'appui dont ils ont besoin. C'est un patronage par absorption. Il résulte de ce que chacun considère comme le pire des malheurs, celui d'être détaché de la communauté patriarcale.

6. *Lorsque les populations patriarcales s'adonnent à la culture, le patronage du patriarche est renforcé par celui du con-*

1. *Sc. soc.*, XIV, 24.
2. *Sc. soc.*, XXV, 189. — *O. I.*, II, 63, 248, 367. — *O. M.*, IV, 126.
3. *Sc. soc.*, III, 52 à 54.

seil de communauté [1]. Voir la cause de ce phénomène aux répercussions sur le travail.

7. *Les issus de patriarcaux comprennent et pratiquent le patronage, comme une sorte de paternalisme* [2]. C'est une survivance du patronage patriarcal originaire. Cette survivance se retrouve très souvent en Occident dans cette idée que le patronage doit avoir pour but d'assister plus que d'élever les incapables.

8. *Les débuts de la culture font apparaître le type le plus simple du patron, l'ouvrier chef de métier, sous la forme de l'artisan ambulant* [3]. Il est ambulant à cause de la rareté de la clientèle, dans une période où on continue encore à fabriquer dans les domaines tout ce dont on a besoin. La clientèle ne venant pas à lui; il va à elle. C'est le type du forgeron qui se constitue le premier en dehors de la famille, parce que le métal exige plus particulièrement des spécialistes. Ce type ambulant a persisté jusqu'à nos jours dans les campagnes éloignées des villes, avec les forgerons tziganes et les Bohémiens, qui, eux aussi, travaillent surtout le fer, font l'étamage, etc., pour les mêmes raisons.

9. *Les premiers progrès du défrichement font apparaître le type du petit patron* [4]. Celui-ci est sédentaire et, tout en travaillant encore de ses mains, emploie des ouvriers. Ce type résulte des progrès de la culture qui crée une clientèle plus nombreuse et plus riche, exige des patrons plus capables et les fait surgir.

10. *Certains métiers ne produisent guère que le type du petit patron* [5]. Ce sont ceux qui exigent à la fois l'habileté de la main et un certain goût artistique, parce qu'ils s'opposent à la séparation du patron et de l'ouvrier. Ainsi les fabricants d'objets en étain, les batteurs d'or, etc. Ou encore, les métiers qui exigent des livraisons quotidiennes résistent plus longtemps

1. *Sc. soc.*, XIV, 28.
2. *Sc. soc.*, XXXI, 391. — *O. E.*, VI, 30. — *O. M.*, IV, 103.
3. *La Route*, II, 76 et suiv.
4. *La Route*, II, 80 et suiv.
5. *Sc. soc.*, IV, 346; VIII, 343; fasc. XXV, 11, 57, et *passim*.

à la constitution en grand atelier; par exemple, les bouchers et les boulangers.

11. *Le développement du défrichement fait apparaître le patron de fabrique collective* [1]. On appelle de ce nom un régime de fabrication comprenant une *collectivité* de petits ateliers disséminés, travaillant pour un commerçant qui centralise les produits. Lorsque le défrichement se développe, l'agriculture devient moins avantageuse : le terrain est plus coûteux; celui qui reste disponible est le moins fertile; enfin les bénéfices sont moindres à cause de l'accroissement de la production, qui crée la concurrence des produits agricoles. On commence donc à avoir plus d'intérêt à fabriquer qu'à défricher.

12. *La fabrique collective atténue les difficultés du patronage* [2]. Parce que l'ouvrier, étant ordinairement rural, repose en partie sur la culture; il fabrique surtout à ses moments perdus et il a toujours la ressource de retomber sur la culture en cas de chômage.

13. *La fabrique collective ne développe pas l'aptitude au patronage* [3]. Parce que ces patrons peuvent, sans inconvénients pour eux, abandonner leurs ouvriers et multiplier les chômages. Ils ne se sentent pas responsables des moyens d'existence de leur personnel, et ce personnel, disséminé et travaillant à domicile, manque de cohésion pour réclamer du patron la régularité du travail. Aussi, dès que la fabrique collective devient urbaine, elle livre l'ouvrier à l'instabilité des engagements et le laisse sans aucun patronage. Elle aboutit parfois au *sweating system*.

Le type du *grand* patron est caractérisé par le fait qu'il ne travaille pas de ses mains et qu'il groupe ses ouvriers au lieu de leur donner du travail à domicile. Voici quelques répercussions relatives à ce type.

14. *Le métayage est favorable au patronage* [4]. Parce que les

1. *Id.*, 92, et suiv.
2. *La Route*, II, 98.
3. *Ibid.*
4. *Sc. soc.*, I, 466 à 470. — *Franç. d'aug.*, liv. IV, ch. II.

produits étant partagés par moitié entre le métayer et le propriétaire, ce dernier a intérêt à s'intéresser à la culture et à patronner le métayer.

15. *Le fermage est peu favorable au patronage*[1]. Parce que le fermier étant complètement à son compte, le propriétaire est porté à se désintéresser de tout rôle de patron, non seulement vis-à-vis de son locataire, mais même vis-à-vis du domaine.

16. *Les inondations périodiques du Nil ont produit le plus grand type de patron de l'antiquité, le Pharaon*[2]. Parce que la culture n'était possible que par l'intervention d'un grand patron réglant souverainement tout le système compliqué des irrigations. Aussi, sous les Turcs, incapables par leur formation sociale de jouer ce rôle difficile de patron, la culture de l'Égypte décline. Au contraire, elle se relève actuellement, parce que les Anglais ont su reprendre ce rôle de grand patron distributeur des eaux.

17. *Le défrichement difficile des marais du Latium a fait des vieux Romains une classe remarquable de patrons ruraux, les Patriciens*[3]. Aussi durs pour les autres que pour eux-mêmes, ces patrons ont été capables de coloniser l'Occident et de dresser à la culture romaine des populations innombrables. Mais, avec l'esclavage, ils ne résolurent pas le problème du relèvement de la population agricole, ainsi que l'indique la répercussion suivante.

18. *L'esclavage est impuissant à dresser l'ouvrier à se patronner lui-même*[4]. Parce qu'il ne le dresse pas à l'usage de la liberté et de l'initiative nécessaire pour se patronner; au contraire il l'atrophie. De là, l'impuissance des esclaves affranchis à user de leur liberté pour continuer l'œuvre de la colonisation.

19. *La féodalité territoriale a créé le plus grand type de patron rural du moyen âge*[5]. Au lieu d'attacher l'homme à la personne, comme l'esclavage, le patron féodal l'a attaché à la

1. *Franc. d'auj.*, liv. IV, ch. II. — *Sc. soc.*, IV, 229. — *O. E.*, VI, 107.
2. *Sc. soc.*, IX, 563 et suiv.
3. *La Route*, I, liv. III, ch. VI. — *Sc. soc.*, fasc. XXII, 54.
4. *Sc. soc.*, III, 209 à 216.
5. *Sc. soc.*, IV, 192; XXXI, 433; XXXII, 396. — *Hist. de la Form. part.*, passim.

terre, en lui concédant la jouissance exclusive d'une maison et d'un petit domaine.

Par les bénéfices réalisés sur ce domaine, le serf s'est élevé progressivement de la corvée à la redevance en argent et ensuite à l'état d'homme libre. C'est la cause la plus manifeste de la supériorité sociale de l'Occident sur l'Orient, du moyen âge sur l'antiquité. L'*Histoire de la formation particulariste*, d'Henri de Tourville, raconte, d'après la science sociale, cette magnifique épopée.

20. *L'exploitation forestière crée le grand patron et favorise le patronage* [1]. Parce que la production du bois, nécessitant une longue prévoyance, exige le grand patron. D'autre part, cette production réglée par la nature d'une façon immuable assure aux populations des sources fixes, ce qui favorise la permanence des engagements.

21. *L'exploitation des mines profondes crée le grand patron collectif, sous la forme de sociétés d'actionnaires et rend le patronage plus difficile* [2]. Parce que cette exploitation exige des frais de recherche, d'extraction et d'exploitation qui dépassent les ressources d'un patron individuel. Le patronage est plus difficile, parce qu'il est collectif et, dès lors, plus administratif, et parce que les ouvriers sont très nombreux.

22. *Le clan détermine une forme de patronage à la fois intense et inefficace* [3]. Parce qu'il est surtout et avant tout intéressé. Le chef de clan patronne les gens pour les utiliser en vue de la domination de son clan.

23. *Le patron à formation particulariste tend plus à patronner l'ouvrier en l'élevant qu'en l'assistant* [4]. Parce que cette formation développe plus l'initiative individuelle que l'assistance collective.

24. *Le patron à formation instable patronne peu et livre les*

1. *Sc. soc.*, VI, 22 à 25, 29 à 37. — *O. I.*, III, 47, 94, 130.

2. *Sc. soc.*, I, 371; II, 398, 404; VII, 128, 326, 245; fasc. XXIV, 11, 16, 29, 36, 56, 67, 80, 91, 93, 96, 101. — *O. M.*, III, 149, 2e ser., I, 39, 256.

3. *Sc. soc.*, XXIV, 37. — *Franc. d'aup.*, liv. IV, ch. I. — *La Roule*, II, liv. IV ch. III.

4. *Sc. soc.*, XIX, 118; XXX, 51. — *O. I.*, III, 64, 315, 405; IV, 82. — *O. M.*, I, 76, 383.

ouvriers à des patrons artificiels [1]. Parce que son instabilité l'empêche à la fois d'assister et d'élever ; dès lors, l'ouvrier tombe sous le patronage de patrons artificiels : commerçants qui fournissent à crédit, médecins qui donnent leurs soins gratuitement, prêtres et particuliers qui créent des œuvres charitables, politiciens qui fomentent les grèves et promettent la révolution sociale, institutions d'assistance, etc.

25. *Les patrons artificiels sont inaptes à patronner efficacement*[2]. Parce que, n'étant pas les patrons du travail, ils ne peuvent donner qu'une assistance momentanée, irrégulière et toujours insuffisante. Cette assistance a souvent pour effet de détourner de l'effort et du travail et d'endormir dans une fausse sécurité.

Lois du patronage. — 1. Le Lieu peut rendre le patronage facile ou difficile (Rép. 1, 3).

2. La nature du Travail modifie les conditions du patronage (Rép. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21).

3. Le patronage qui soutient l'ouvrier ne résout le problème que dans certains cas et momentanément (Rép. 4, 5, 6, 7, 16, 18, 22, 24, 25).

4. Le patronage qui relève l'ouvrier, résout seul le problème (Rép. 17, 19, 23).

1. *Sc. soc.*, I, 451 ; V, 40 ; XXIV, 347. — *O. E.* et *O. M.*, les monographies de ce type.
2. *Sc. soc.*, XIV, 268 ; XV, 27, 92 ; XVIII, 424. — *O. M.*, III, 460.

VI

LES AUXILIAIRES DU PATRONAGE

1. — LE COMMERCE.

Voici d'abord une répercussion du Lieu sur le Commerce :

1. *La situation géographique influe sur le développement du commerce*[1]. Cette influence du lieu se manifeste de façons très diverses, ainsi que l'indiquent les renvois en note. Par exemple, l'Arménie : Par suite de la nature montagneuse du sol, qui s'oppose au développement de la culture et favorise l'élevage du bétail et par la situation sur une des grandes routes entre l'Asie et l'Europe.

La nature du travail a une grande influence sur le commerce, comme le prouvent les répercussions suivantes :

2. *L'élevage des bestiaux développe l'aptitude au commerce*[2] : Parce que le producteur n'élève que pour la vente, parce que chaque animal représente une valeur importante, enfin parce qu'il faut être très connaisseur pour apprécier la valeur réelle de la marchandise et éviter d'être trompé.

En effet, cette valeur dépend moins des cours que de l'animal lui-même.

3. *La culture de la vigne développe l'aptitude au commerce*[3].

1. *Sc. soc.*, VIII, 527 ; XXII, 550 ; XXVI, 319 ; XXIX, 233 ; fasc. XXII, 33 ; XXVIII, 7, 118, 129, 150. — *Soc. afric.*, 53, 285, 323. — *O. E.*, IX, 148.
2. *Sc. soc.*, XXII, 23 à 25. — *Franc. d'auj.*, liv. I, ch. II, p. 58. — *Soc. afric.*, 51.
3. *Sc. soc.*, XXII, 149 ; XXVI, 222. — *Franc. d'auj.*, liv. II, ch. III.

Par la nécessité d'écouler ce produit au dehors, et le désir de chaque producteur d'atteindre directement l'acheteur.

Ce désir se manifeste par les circulaires innombrables et prix courants caractéristiques, dont les producteurs de la Gironde, de l'Hérault, etc., inondent la France.

4. *Le manioc et l'ivoire développent le commerce de la traite en Afrique*[1]. Le manioc fait des nègres plus robustes et plus travailleurs que les autres, par conséquent d'un placement plus avantageux pour les traitants.

L'ivoire fournit une marchandise très riche qu'on a intérêt à transporter au moyen d'esclaves.

5. *La culture intégrale qui produit intégralement ce qui est nécessaire à la famille ne développe pas le commerce*[2]. Parce qu'elle vise surtout à produire pour sa propre consommation et non pour la vente. C'était le cas général au moyen âge.

6. *La culture spécialisée développe le commerce*[3]. Parce qu'elle ne produit pas pour la consommation familiale, comme la culture intégrale, mais pour la vente au dehors.

7. *L'exploitation forestière développe le commerce*[4]. Parce que les régions forestières ne peuvent utiliser elles-mêmes leurs produits et doivent exposer au loin soit le bois brut, soit le bois ouvré. La Norvège, l'Est de la France, etc., sont des exemples de cette répercussion.

8. *Les mines métallifères développent le commerce*[5]. Parce que le métal étant indispensable et ses gisements étant rares et très espacés, le commerce doit impérieusement les répartir partout suivant les besoins.

Le commerce des métaux a été l'origine des grands commerçants de l'antiquité, ainsi les Phéniciens qui allaient chercher l'étain jusqu'en Grande-Bretagne, et qui dissimulaient soigneusement la route; ainsi les fameux commerçants de Nuremberg, etc., etc.

1. *Soc. afric.*, 184-205.
2. *Sc. soc.*, fasc. V et XV, *passim*; fasc. XIX, 51.
3. *Sc. soc.*, XXXI, 236; fasc. V et XV, *passim*.
4. *Sc. soc.*, XXI, 172. — *O. E.* et *O. M.* les monographies des forestiers et bûcherons.
5. *Sc. soc.*, fasc. XXV. La civilisation de l'étain, 58, 64, 102. — *Soc. afric.*, 250.

9. *L'exploitation de la houille a donné au commerce son développement le plus grand et le plus récent*[1]. Par suite de la transformation des moyens de transports sur terre et sur eau, au moyen de la vapeur.

Elle a en outre permis la création du type nouveau des « grands magasins », en permettant aux commerçants d'étendre presque indéfiniment le rayon de la clientèle.

10. *La production industrielle est un grand élément du commerce*[2]. Parce que contrairement à ce qui se produit souvent pour la culture, l'industrie produit uniquement en vue de la vente.

11. *Tout développement des transports augmente la puissance du commerce*[3]. Cela est suffisamment clair. La protection et le libre-échange ne sont pas des principes; ils sont déterminés, comme les autres phénomènes sociaux et peuvent être formulés en répercussions formelles.

12. *Les pays à production naturelle prépondérante (végétaux, animaux, minéraux, sont portés à être libre-échangistes*[4]. Parce qu'ils ont besoin d'écouler au dehors l'excédent de leur production agricole et d'acheter au dehors ce qui manque à leur production industrielle. L'Espagne qui est dans ce cas a voulu établir prématurément le régime protectionniste; elle n'a réussi, en violant cette loi, qu'à précipiter l'invasion des industriels étrangers.

13. *Les pays à production industrielle prépondérante sont portés à être libre-échangistes*[5]. Parce qu'ils ont besoin d'écouler au dehors l'excédent de leur production industrielle et d'acheter au dehors ce qui manque à leur production agricole.

14. *Les pays en voie de développement industriel sont portés à être protectionnistes*[6]. Parce qu'ils ont besoin de garantir, contre la concurrence étrangère, leur industrie grandissante, afin qu'elle

1. *Sc. soc.*, VI, 6; IX, 292, fasc. XXIV.
2. *O. E.* et *O. M.*, les monographies d'artisans.
3. *Sc. soc.*, XXVIII, 39; XXXVI, 557. — *O. E.*, II, 273, 295. — *O. M.*, IV, 107.
4. *Sc. soc.*, XIII, 226 et suiv. — *Libre-ech. et protect.*, 53 à 198.
5. *Sc. soc.*, XIII, 232 à 250; XVII, 379.
6. *Ibid.*, 351 à 455.

puisse atteindre toute sa croissance à l'abri de sa protection.

15. *Les pays à développement mixte de la culture et de l'industrie sont portés à être protectionnistes* [1]. Parce que leur agriculture et leur industrie sont également incapables de supporter la libre concurrence des produits étrangers.

Quelques répercussions montrent l'action de la forme de la famille sur le commerce.

16. *La formation communautaire développe surtout les associations commerciales entre parents* [2]. Par suite de la tendance à maintenir le groupement familial.

17. *Les associations commerciales entre parents engendrent une certaine routine* [3]. Parce que les traditions commerciales sont encore accentuées par les traditions familiales.

18. *La formation communautaire porte les villes de commerce à se subordonner les villes de commerce plus faible* [4]. C'est le cas des cités commerçantes de la Grèce ancienne.

Leurs rivalités incessantes avaient pour but de soumettre à leur autorité les cités plus faibles et de les attacher à leurs intérêts commerciaux. Parce que cette formation développe l'habitude de l'action autoritaire et collective et non celle de l'action libre et individuelle.

19. *La formation particulariste porte les villes de commerce à respecter l'indépendance commerciale des autres cités* [5].

C'est le cas des fameuses villes libres de la ligue hanséatique, qui se liaient par des traités librement consentis, et respectant leur indépendance. Parce que cette formation développe l'habitude de l'action libre et individuelle plus que celle de l'action autoritaire et collective.

De la Religion :

20. *La persécution religieuse pousse les persécutés vers le commerce* [6].

1. *Ibid.*, 456 à 616.
2. *Sc. soc.*, XXVI, 325, 422, 425; 430.
3. *Sc. soc.*, XXVI, 428.
4. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII et XXIX. — *La Grèce anc.*, passim.
5. *Sc. soc.*, XXVI, 243, 247. — *Hist. de la form. part.*, ch. XXIII.
6. *Sc. soc.*, XXV, 326 à 429; XXVII, 88.

C'est le cas des juifs partout, et des protestants en France. Cela tient à ce que la persécution écarte des situations administratives et des professions qui peuvent tomber sous le contrôle du fisc.

Le commerce n'exigeant pas une propriété en terre ou en bâtiments, échappe plus facilement aux investigations et il est dès lors plus recherché par les persécutés.

21. *L'interdiction du prêt à intérêt par la loi religieuse fait passer la profession de banquiers entre les mains des dissidents* [1].

C'est l'origine des banquiers juifs au moyen âge et des banquiers juifs et chrétiens dans le monde musulman.

Du Voisinage :

22. *L'isolement des paysans dans les campagnes y maintient le commerce par colportage* [2], parce que la clientèle ne pouvant venir facilement au marché, le commerçant trouve plus d'intérêt à aller à elle.

23. *Le voisinage des villes pousse le cultivateur à livrer au commerce une partie de ses produits* [3]. Ainsi s'effectue le passage de la culture intégrale à la culture spécialisée.

De l'État :

24. *Les expéditions militaires lointaines ouvrent les voies au commerce* [4]. Parce qu'elles révèlent des contrées nouvelles et qu'elles y établissent la sécurité nécessaire aux transactions. C'est ainsi que l'Afrique est ouverte actuellement au commerce européen. La Chevalerie et les Croisades ont eu le même résultat au moyen âge. Venise dut son essor à ces expéditions, etc.

25. *La réglementation de l'Etat est moins efficace que l'initiative privée pour le développement du commerce* [5]. Parce que la réglementation étant rigide, ne comporte pas assez de souplesse et qu'elle ne peut s'adapter aux intérêts divers, multiples et changeants du commerce. D'ailleurs le plus souvent la réglementation ignore ces intérêts et les contrecarre.

1. *O. L.*, II. 343.
2. *O. M.*, I. 383.
3. *Sc. soc.*, XIX. 188, 195.
4. *Sc. soc.*, XIX. 248 à 251 ; XXXIV, 92, 96, 119 ; XXXVI 125. — *O. L.*, IV, 118.
5. *Sc. soc.*, XXVII, 87 ; XXXIV, 532. — *O. L.*, IV, 292. — *O. M.*, IV, 189.

De l'Expansion :

26. *L'émigration développe le commerce entre les pays colonisés et la patrie des émigrants*[1]. Parce que les émigrants sont portés à faire venir de la mère patrie les articles auxquels ils sont habitués. C'est ainsi que les Anglais, répandus partout dans le monde, sont les meilleurs clients de la Grande-Bretagne et ils étendent sa clientèle autour d'eux.

Lois du commerce. — 1. Le commerce s'étend dans la mesure où la production dépasse les besoins de la consommation locale et dans la mesure du développement des voies de transports (Rép. 2 à 11).

2. Les divers degrés du développement agricole ou industriel font prédominer le libre échange ou la protection (Rép. 12 à 15).

3. La formation communautaire crée des groupements commerciaux plus autoritaires et plus routiniers; la formation particulariste, plus libres et plus progressifs (Rép. 16-17, 18, 19).

4. Les répercussions 20 à 25 peuvent être considérées comme autant de lois distinctes.

II. — LES CULTURES INTELLECTUELLES.

Même les cultures intellectuelles sont influencées!! Quoique les choses de l'intelligence paraissent être si personnelles!!

Du Lieu :

1. *L'isolement maintient les idées traditionnelles et les superstitions*[2]. Parce que rien ne vient du dehors les modifier.

2. *La pauvreté du sol développe l'esprit égalitaire et démocratique*[3]. Parce que la plupart des habitants étant incapables de s'élever à la richesse, il ne se constitue pas de classe supérieure capable d'établir sa domination.

1. *Sc. soc.*, XXV, 148.
2. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 39. — *O. M.*, III, 446.
3. *Sc. soc.*, XXIV, 43; XXVI, 35, XXXI, 388; fasc. XXIII, 42; XXXII, 225. — *O. E.*, II, 7. — *O. M.*, 2e sér., II, 72. — *Franç. d'auj.*, le type Breton.

Du Travail :

3. *Les sociétés qui vivent de la simple récolte ne développent que la culture intellectuelle résultant des conditions de vie*[1], parce que le travail de simple récolte n'exige pas de connaissances données dans les écoles par des spécialistes. Les connaissances qui résultent de l'expérience même du métier et de la vie sont suffisantes et même supérieures à toute autre.

4. *L'art pastoral nomade développe l'aptitude à la rêverie, à la méditation, à l'abstraction*[2] par suite du travail peu intense, des longs loisirs de la vie pastorale et de l'isolement de la steppe. Cette répercussion explique le développement extraordinaire de la poésie, des religions, et ensuite des philosophies de tout l'Orient chez les issus des pasteurs.

Le caractère méditatif des Mongols et des Arabes est bien connu.

5. *L'art pastoral développe le fatalisme*[3], parce que l'herbe est une production spontanée due exclusivement à l'action de la nature, tandis que l'intervention de l'homme est nulle. L'abondance ou la disette paraissent donc comme fatales puisqu'elles échappent à l'action de l'homme.

6. *La chasse développe une perfection de sens remarquable*[4]. A cause des ruses et des précautions nécessaires pour s'approcher de l'animal sans éveiller son attention.

7. *La chasse développe une certaine aptitude à l'éloquence*[5], par la nécessité des palabres longues et fréquentes en vue de régler les conflits qui s'élèvent perpétuellement entre tribus et chasseurs pour la possession du territoire de chasse.

8. *La chasse développe une certaine aptitude au dessin*[6], parce que les guerres fréquentes, isolant les tribus les unes des autres, multiplient les dialectes et rendent les communications difficiles par la parole.

1. *Sc. soc.*, XV, 24. — *Classification*, les renvois aux types de la simple récolte.
2. *Sc. soc.*, XIX, 393, XXVII, 304, XXX, 393. — *O. F.*, II, 339.
3. *O. M.*, 2e sér., I, 417.
4. *Sc. soc.*, VII, 150. — *La Route*, I, 1.
5. Parkman, *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, 220 et suiv. — P. de Smet, *Voyage aux montagnes rocheuses*, 59.
6. *Id.*, *ibid.*

C'est pour cela qu'en Afrique et dans l'Amérique Peau-Rouge, les dialectes sont innombrables. Dès lors, les chasseurs se trouvent dans l'obligation de converser entre tribus au moyen de dessins gravés généralement sur des écorces d'arbres et c'est aussi par des messages de ce genre qu'ils se font comprendre. Il y réussissent d'autant mieux que la chasse, exigeant l'adresse, développe une certaine habileté de la main. La culture produit l'effet inverse parce qu'elle exige plus de force que d'adresse de la main.

9. *La chasse développe une certaine aptitude à la mimique*[1], pour les mêmes raisons qui développent l'aptitude au-dessus. La mimique, en effet, a pour but d'aider à interpréter et à faire comprendre le dessin. Ainsi, pour expliquer aux envoyés d'une autre tribu les conditions d'un traité de paix, on ajoutera au dessin la mimique, et on s'aidera en outre en échangeant des ceintures de wampoum en nombre égal à celui des articles du traité.

C'est un moyen mnémotechnique pour suppléer à l'insuffisance d'un langage commun.

10. *Les issus des chasseurs sont prédisposés aux cultures intellectuelles, acquises par l'École.* C'est une conséquence des quatre répercussions précédentes. Il est à remarquer que les nègres affranchis et indépendants d'Haïti ont une propension presque irrésistible vers les écoles et les professions libérales. Ils apprennent en effet avec une facilité extraordinaire, bien que leur légèreté d'esprit et leur inconstance, également développées par le travail originaire de la chasse, rendent cette instruction superficielle et mal assimilée.

11. *La cueillette incline l'esprit vers l'improvisation hâtive, facile et légère et développe l'habitude de la parole*[2]. Les anciennes

1. Parkman, *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, 220 et suiv. — P. de Smet, *Voyage aux montagnes rocheuses*, 59.

2. *Les Samoa*, par V. A. Moufat, 119, 120, 122, 123, 125. — Dumont d'Urville, *Voy. aut. du monde*, I, 439, 454, 461, 471, 475; II, 31, 43, 51, 63, 77. — Varignies, *l'Océan Pacif.*, 81, 93, 101, 102, 194, 214, 215, 217 à 225. — Davin, *Dans l'Océan Pacif.*, 242, et suiv., 256 à 262, 264, 273. — *Sc. soc.*, XIX, 401; XXXIII, 426; fasc. XXVIII, 125, 126.

populations des îles de la Polynésie sont un spécimen très caractérisé de ce type. Elles vivaient principalement de la cueillette des fruits (bananier, cocotier, arbre à pain, etc.). Comme les pasteurs, elles jouissaient de longs loisirs, mais sans l'isolement de la steppe, par suite du groupement en villages. Ces longs loisirs se passent en réunions, ce qui développe la vivacité de l'esprit avec une aptitude extraordinaire à l'improvisation. Les anciens navigateurs furent très frappés de cette facilité si remarquable à la parole, chez les habitants des îles Tahiti, Hawaï, Sandwich, Samoa, Nouvelle-Zélande, etc. Les Corses qui vivent aussi en grande partie de la cueillette et qui, pour cette raison, ont de longs loisirs en commun, improvisent également, dans les assemblées, enterrements, etc. (les *voceri*)[1]. De même, les populations du midi de la France, où dominent l'olivier et toute une série d'arbres à fruits sont des parleurs et des improvisateurs remarquables.

Ils dominent assez dans nos assemblées politiques.

Ainsi il suffit de substituer aux *loisirs isolés* de l'art pastoral, les *loisirs groupés* de la cueillette pour transformer l'aptitude à la méditation et à la rêverie en aptitude à l'improvisation facile et légère, parce que ici on a des réunions et, par conséquent, un auditoire[2].

12. *Si à l'art pastoral et à la cueillette s'ajoute une classe supérieure, riche et urbaine, le mouvement littéraire se développe à un plus haut degré et dans des genres divers.* Dans la Grèce ancienne où se combinaient à la fois l'art pastoral dans les montagnes et la cueillette dans les petites vallées voisines, juxtaposées et bien abritées, on rencontrait également, mais combinées cette fois, l'aptitude à l'abstraction (célèbres et nombreuses écoles de philosophie) et l'aptitude à l'improvisation dans les assemblées (enseignement de l'Académie, des Péripatéticiens, du

1. *Franc. d'auj.*, liv. II, ch. IV.

2. Comme confirmation de l'action exercée par la cueillette sur la littérature, voir *Franc. d'auj.*, liv. II, ch. I, la région du châtaignier et du noyer : les types limousin et périgourdin ; ch. II, la région de l'olivier : le type provençal ; ch. III, la région de la vigne : les types tourangeau et gascon-armagnac.

Portique; méthode socratique; Dialogues de Platon; orateurs célèbres)[1].

Mais nous trouvons ici *en plus* une classe supérieure formée à l'origine de *dominateurs guerriers,* descendus de la montagne (toute la série des dieux, demi-dieux et héros). Ceux-ci par leurs exploits fournissent la *matière épique* (*Iliade*, *Odyssée*), etc.

Ensuite nous voyons s'établir la domination des riches commerçants (développement de la vie urbaine et de la richesse). Ceux-ci fournissent les Mécènes, ce qui vient développer encore plus, et à un degré unique dans l'histoire, les rares et multiples aptitudes intellectuelles créées par cette combinaison de circonstances.

Mais cette loi est encore confirmée par une contre-épreuve : deux de ces éléments, les dominateurs guerriers et le grand commerce, ont disparu de la Grèce moderne. En même temps on constate que le développement intellectuel et littéraire a subi une éclipse exactement proportionnelle et correspondante.

13. *Le développement exclusif de la culture détourne l'esprit des aptitudes littéraires*[2]. Lorsque la culture devient le travail dominant, l'essor littéraire, les manifestations intellectuelles sont comprimés dans une proportion correspondante. Ainsi à Rome, sous la République, avec les vieux Romains qui sont essentiellement et même uniquement des paysans (le vieux Caton est le type du genre) ; ainsi en Gaule, après l'établissement des propriétaires francs sur leurs domaines ruraux (féodalité territoriale, nuit du moyen âge); ainsi en Grande-Bretagne, après l'installation du petit paysan saxon (aucune manifestation littéraire en langue anglaise jusqu'à Chaucer au XIVe siècle, et encore il est d'origine normande!).

Cette influence défavorable de la culture est d'ailleurs confirmée par une autre série de constatations concordantes : c'est que ces peuples agricoles n'ont acquis les aptitudes littéraires

1. *La Grèce anc.*, passim. — *Sc. soc.*, XVII, 487 et suiv. ; XIX, 388 et suiv. ; XX, 36 et suiv. ; 122 et suiv. ; fasc. XXVIII, 180.

2. *La Route*, I, liv. III, ch. VI. — *Hist. de la Form. part.*, passim. — *Sc. soc.*, XXI, 142; XXII, 470 à 477 ; XXVII, 307 ; XXIX, 314. — *O. M.*, III, 445 ; 2e série, II, 92.

que tardivement et précisément sous l'influence de peuples issus originairement de l'art pastoral ou de la cueillette. Ainsi les vieux Romains ont dû les acquérir des Grecs (affluence des Grecs à Rome comme grammairiens et pédagogues, mais méprisés); ainsi les Francs ont dû les acquérir des Celtes, issus de pasteurs (rêverie bretonne, bardes, romans de la Table ronde, Saint-Graal, Merlin, Cycle breton, littérature celtique empreinte de préoccupations religieuses : Châteaubriand, Lamennais, Brizeux, Renan, Jules Simon, etc. et des méridionaux influencés également par l'art pastoral et surtout par la cueillette (poésie romane, troubadours, la chanson, le sirvente, les cours d'amour); ainsi les Saxons ont dû les acquérir des Celtes et des Français, lorsque ceux-ci ont été latinisés de nouveau sous l'influence méridionale.

D'ailleurs la littérature saxonne n'a grandi que très lentement et a toujours conservé l'empreinte de son origine paysanne : moins de goût, de mesure, de régularité, mais plus d'originalité et de force; peu d'aptitude à l'abstraction et aux idées générales; la philosophie elle-même est surtout pratique.

14. *Les conditions sociales expliquent le développement littéraire des divers peuples.* Nous venons de l'indiquer pour les Francs[1], les Celtes[2] et les Saxons[3].

Voici d'autres exemples :

Italie de la Renaissance :

1° Prédominance de la *vie pastorale* et de la *cueillette* (V. 350, 329).

D'où aptitude *latente* aux spéculations intellectuelles et à la littérature.

2° Le développement du *commerce* dans la Méditerranée, à la fin du moyen âge, multiplie les *villes* et une classe de *commerçants riches et lettrés*. D'où circonstance favorable au développement de la littérature comme dans l'antiquité (la Grèce ne suit pas alors ce mouvement à cause de la pénétration slave et de la domination turque).

1. *Sc. soc.*, XXXI, 169.
2. *Sc. soc.*, XI, 38° à 38 i, 501; XXIII, 346.
3. *Sc. sc.*, XXXII, 206, 303; XXXIII, 25.

3° La *domination turque* à Constantinople (1453) et en Grèce force les lettrés de l'Orient à se *réfugier en Italie* d'où cette immigration fait refluer les lettres grecques en Italie et précipite la Renaissance. Mais l'apogée ne se produit pas en Italie : cette classe supérieure de commerçants est insuffisante pour donner le développement littéraire complet.

Espagne :

1° *Isolement physique empêche l'influence du mouvement classique de la Renaissance* (on repousse au théâtre les unités de lieu et de temps)[1].

2° Plateau des Castilles habités par des *pâtres devenus soldats,* d'où les influences connues de la vie pastorale sur le développement littéraire. Prodigieuse fécondité de Lope de Véga : plusieurs millions de vers[2].

3° Ce plateau est le centre de la *résistance contre les Maures* par conséquent de la domination espagnole, donc *matière épique* extraordinaire : exaltation hyperbolique et tragique de l'*honneur chevaleresque*[3].

4° Les Maures sont de plus des *adversaires religieux,* donc exaltation hyperbolique et tragique du *sentiment religieux*[4].

5° La lutte contre les Maures a développé extraordinairement les *sentiments chevaleresques,* donc exaltation hyperbolique et tragique de la *galanterie* dans la littérature[5].

6° Cette lutte contre les Maures commence dès le XIe siècle et crée *de bonne heure la grande monarchie,* d'où l'*avance* de cette littérature sur celle de la France.

7° Après le refoulement des Maures, *réaction* naturelle contre les excès de ces sentiments chevaleresques. Cette réaction produit le *Don Quichotte* de Cervantes.

8° La montagne et la vie guerrière maintiennent des *habitudes dures et frustes,* d'où littérature *heurtée excessive* et *plus*

1. *Sc. soc.*, XXIV, 151.
2. *Sc. soc.*, XXIV, 151 à 153.
3. *Sc. soc.*, XXIV, 153.
4. *Sc. soc.*, XXIV, 153.
5. *Sc. soc.*, XXIV, 153.

puissante qu'affinée (enflure, gongorisme). En France on s'en inspirera, mais en l'affinant.

France de Louis XIV :

1° Centralisation monarchique : attrait irrésistible exercé par *Paris* et la *Cour* (mais grande monarchie postérieure à celle d'Espagne), crée un *milieu* extrêmement *favorable* au développement du *bon goût,* de la *distinction,* de la *mesure,* de la *belle ordonnance* des productions littéraires.

2° Développement de la *vie de salon* (hôtel de Rambouillet, etc., règne de la palabre), habitué à *polir l'expression* de sa pensée.

3° *Loisirs* assurés à la noblesse, aux courtisans, aux gens de lettres par les pensions et les faveurs du roi et des grands seigneurs (c'est un vrai régime de cueillette; mêmes effets qu'avec le cocotier et le bananier) favorisent la création d'une *classe spéciale de lettrés* qui peuvent se consacrer exclusivement à la littérature dans les conditions les plus favorables.

Monde anglo-saxon :

1° *Élévation lente et progressive du paysan saxon* (à rapprocher du Vieux Romain; il faut considérer à part l'élément celte et normand dans la Grande-Bretagne). Dès lors, la littérature saxonne a grandi très lentement et a toujours conservé l'empreinte de cette *origine paysanne :* moins de goût, de mesure, de régularité, mais plus d'originalité et de force. Peu d'aptitude à l'abstraction et aux idées générales, mais caractère essentiel : *le matérialisme mental,* suivant l'appréciation d'Emerson, c'est-à-dire l'impossibilité de penser ou de raisonner sans s'appuyer sur fait précis ou sur une image. Pas d'aptitude à l'abstraction philosophique. Philosophie surtout pratique tournée vers la morale, le sentiment du devoir et de la volonté, moins tourné vers la préoccupation de l'amour et de la femme.

2° *La formation particulariste ne produit pas le type du grand pouvoir public,* ni la centralisation. Elle donne une formation, des habitudes et des goûts ruraux, même au sein de la vie intime la plus intense. Par suite de cela, cette littérature est restée plus saine, plus près de la nature et de la vie réelle, plus apte à observer qu'à imaginer. Elle est essentiellement respec-

tueuse des convenances. La langue elle-même est d'une simplicité de syntaxe extraordinaire, comme il convient à une langue créée originaire par et pour des paysans.

Certains travaux ont un effet plus particulier au point de vue intellectuel.

15. *La culture de la vigne développe la tendance à la raillerie, à l'opposition politique* [1], à l'esprit égalitaire et démocratique!

Parce que le vigneron, quoique très petit propriétaire, se considère comme supérieur au paysan; il a des aspirations bourgeoises et des tendances au luxe, parce que la vigne est une culture riche, dont il escompte toujours la bonne récolte qui doit l'enrichir. De plus, il fréquente la ville pour suivre les cours et pour vendre son vin. Il est à la fois demi-paysan et demi-bourgeois, ce qui excite en lui des sentiments de jalousie et d'envie. (Voir la démonstration et les preuves aux renvois indiqués en note.)

16. *Le métier de tisseur en soie rend l'ouvrier lyonnais méditatif et réaliste, artiste et mécanicien* [2]. Cette double tendance provient d'une part des nécessités pratiques du métier, de l'autre des nécessités d'art et d'invention qu'exige ce métier.

17. *D'une façon générale, chaque métier développe les aptitudes intellectuelles qui sont nécessaires pour réussir dans ce métier* [3].

Parce que l'ouvrier a intérêt à acquérir ces aptitudes et que le métier lui en donne l'occasion et les moyens.

Une répercussion de la *propriété* sur les cultures intellectuelles.

18. *Les doctrines du communisme anarchiste ont été engendrées en Russie par l'exemple du Mir* [4]. Parce que les communautés rurales (Mir) sont formées de groupements indépen-

1. *Sc. soc.*, XXII, 280. — *Franç. d'auj.*, liv. II, ch. III.
2. *Sc. soc.*, XXX, 138, 143, 144.
3. *Sc. soc.*, XVII, 426, 432; XXI, 452. *O. E.*, V, 107; VI, 36; fasc. XXII, 43, 44.
4. *Sc. soc.*, III, 439; XIII, 479.

dants et non hiérarchisés. Le Mir offre donc un exemple de communisme fonctionnant normalement et traditionnellement.

La Famille a une influence intellectuelle qu'indiquent les répercussions suivantes :

19. *La famille patriarcale fait prédominer les idées traditionnelles*[1], parce qu'elle repose elle-même sur l'autorité des vieillards, gardiens de la tradition.

20. *La famille patriarcale rend le jugement ferme et tranchant*[2], parce qu'on juge tout suivant des principes traditionnels que personne ne peut mettre en doute, attendu qu'ils sont imposés à tous comme le fondement même de l'ordre de choses établi.

21. *La famille particulariste produit le libre développement des facultés*[3], parce que le jeune homme devant s'établir sans l'appui de ses parents, ceux-ci sont portés à respecter ses sentiments, et à développer son initiative et sa volonté.

22. *La famille particulariste développe l'esprit d'observation et d'expérimentation*[4], parce que l'individu ne s'appuyant pas sur le groupe, mais sur lui seul, sent l'intérêt qu'il a à ne pas se tromper et à adapter exactement ses efforts aux nécessités réelles.

23. *La famille particulariste rend le jugement ferme, mais souple*[5], il est ferme, parce qu'il est fondé sur l'observation et l'expérience; il est souple, parce qu'il est toujours modifiable par les leçons nouvelles de l'observation et de l'expérience.

24. *Les sociétés à formation particulariste sont réfractaires aux théories socialistes*[6]. Parce que ce type social développe, au contraire, l'idée de la supériorité et de la puissance de l'individu.

25. *La famille instable laisse le jugement sans direction*[7]. Il

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 38, 39, 41. — *O. L.*, II, 19, 53; V, 44. — *O. M.*, 2e ser., II, 391.
2. *Sc. soc.*, II, 280 à 283; fasc., XXII, 38, 39.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 57. — *Anglo-Saxons*, passim.
4. *Sc. soc.*, XX, 111; fasc. XXII, 56.
5. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 57.
6. *Sc. soc.*, XIII, 18. — *Anglo-Saxons*, livr. III, ch. II.
7. *Soc. afric.*, 301. — *O. L.*, VI, 146, 149.

n'est pas dirigé par les idées traditionnelles, comme dans la famille patriarcale, parce qu'elles sont plus ou moins dédaignées. Il n'est pas non plus dirigé par l'observation et l'expérimentation comme dans la famille particulariste parce que l'individu n'y est pas formé ; le jugement reste flottant, au hasard des idées, des aptitudes, des caprices de chacun et des circonstances.

26. *L'existence d'une classe supérieure développe la politesse*[1]. Parce que cette classe tend à se distinguer du commun par les belles manières, et à affirmer surtout par là sa supériorité et sa qualité d'homme du monde ; l'absence de classe supérieure se fait sentir en sens inverse, par exemple en Norvège, en Suisse, et généralement dans les pays de montagnes. A comparer avec la politesse sous Louis XIV, par exemple.

Deux exemples des influences exercées par la famille sur les procédés de raisonnement.

27. *La famille patriarcale développe l'habitude du raisonnement déductif*[2]. Parce que la base fondamentale des principes sociaux repose sur l'autorité et le surnaturel. Tout est ensuite déduit de cette autorité divine ou humaine.

C'est la manière de raisonner de l'Oriental.

28. *La famille particulariste développe l'habitude du raisonnement inductif*[3], parce que la base fondamentale des principes sociaux repose sur l'observation et l'expérience. Tout est ensuite induit de là. C'est la manière de raisonner qui triomphe en Occident partout où l'influence particulariste est prédominante. C'est ce qui explique la mentalité intellectuelle si différente des Latins et des Anglo-Saxons.

Voici quelques répercussions qui expliquent les diverses manifestations de l'instruction primaire.

29. *La formation pastorale empêche le développement de l'instruction et lui inspire un caractère plus particulièrement religieux*[4]. Ce travail très simple accuse peu la nécessité de l'ins-

1. *O. E.*, III, 83.
2. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 39.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 56.
4. *Sc. soc.*, XXIII, 389. — *O. E.*, II, 4, 313 ; IV, 338.

truction; d'autre part, il lui imprime un caractère religieux, sous l'influence du patriarche qui remplit, comme on l'a vu, les fonctions de ministre du culte.

30. *L'isolement complet des domaines ruraux, en Norvège, a introduit l'usage des travaux manuels dans l'École*[1]. Par suite de cet isolement, chacun doit pouvoir effectuer lui-même tous les travaux manuels dont il a besoin sur son domaine. De là, le Lloyd, où enseignement méthodique de la menuiserie dans les écoles scandinaves.

31. *L'exploitation forestière développe le besoin de l'instruction primaire*[2]. Parce qu'elle fournit la matière première d'une série d'industries qui exigent plus que la culture, si on veut s'élever, diverses connaissances scolaires (calcul, dessin, éléments de géométrie, etc.). En France, cette répercussion est très accusée dans la Lorraine et la Franche-Comté, pays de grandes exploitations forestières.

32. *L'exploitation minière développe la tendance à l'instruction*[3]. Par le besoin d'avoir des notions de géologie, de minéralogie, de génie civil, de chimie, etc., pour augmenter sa situation comme ouvrier, employé dans les bureaux, et à plus forte raison, comme contremaître ou ingénieur.

33. *Le développement industriel prédispose à l'enseignement primaire*[4]. Parce qu'il exige certaines connaissances scientifiques qui sont nécessaires pour faire progresser l'industrie et s'élever soi-même.

34. *La navigation et le commerce rendent particulièrement sensible le besoin d'une certaine instruction*[5]. Parce qu'ils exigent la connaissance de l'écriture pour la correspondance, du calcul pour la comptabilité et de la géographie pour l'achat et la vente dans les pays étrangers.

35. *Le travail des enfants est défavorable au développement*

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 228.
2. *Sc. soc.*, XXIV, 196, 260.
3. *Sc. soc.*, VI, 501 à 503; fasc. XXIV, 13.
4. *Sc. soc.*, XXIV, 466; fasc. XXV, 68.
5. *Sc. soc.*, XX, 217; XVII, 426, 432; XXVIII, 131; XXXV, 375; fasc. XXII, 13, 63, XXVIII, 119, 180, 181, 321 — *O. F.*, III, 258.

de l'instruction[1]. Parce que les parents sont alors portés à préférer le gain de ce travail aux avantages moins immédiats de l'École.

36. *L'enfant apprend plus volontiers à l'École les matières qui sont en honneur au foyer*[2]. Parce qu'il y attache plus d'importance et qu'il y est prédisposé. Ainsi l'enfant turc issu d'une race pastorale, retient surtout les poésies et les maximes morales et n'a aucune disposition pour l'arithmétique; au contraire l'enfant grec, issu d'une race de commerçants apprend l'arithmétique avec une facilité incroyable.

37. *La constitution familiale de la Chine porte à apprendre à lire et à écrire*[3]. Par suite de la nécessité de lire et de tenir le livre de famille imposé par le culte des ancêtres.

38. *Les sociétés qui maintiennent l'infériorité de la femme négligent son instruction*[4]. Personne, pas même la femme, n'en sent le besoin. Ce phénomène est général dans *les sociétés patriarcales.*

39. *La diffusion des théories socialistes pousse l'ouvrier à s'instruire*[5]. Pour se mettre en état de défendre ces théories vis-à-vis de ses camarades et les gagner à ses idées.

40. *La difficulté des communications crée le type de l'École ambulante*[6]. Parce qu'il est plus facile à l'instituteur qu'aux enfants de se déplacer.

Les répercussions qui suivent indiquent sous quelles influences se manifestent certains spécialistes des cultures intellectuelles, médecins, savants, artistes, lettrés, etc.

41. *Les médecins remplacent les empiriques détenteurs de recettes familiales dans la mesure où se constitue une classe supérieure*[7]. Parce que cette classe supérieure est seule capable d'apprécier les avantages de la science médicale et de lui fournir

1. *O. M.*, I, 303; 2e sér., II, 305.
2. *Sc. soc.*, XVIII, 432; XVIII, 297; fasc. II, 54.
3. *Sc. soc.*, I, 545.
4. *O. M.*, IV, 89; 2e sér., I, 117.
5. *Sc. soc.*, fasc. XIV, *passim*, et à la fin, voir la Bibliothèque d'un ouvrier anarchiste; fasc. XXIII. — *Bull.*, 37.
6. *Sc. soc.*, fasc. XXI, 222. — *O. M.*, I, 307.
7. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 261. — *O. E.*, II, 102, 146, 316, 324; IV, 5. — *O. M.*, IV, 91, 2e sér., I, 119.

les ressources dont elle a besoin pour l'organisation de l'enseignement et pour l'exercice de son ministère.

42. *La nécessité d'un arpentage exact et fréquent a fait naître la science géométrique dans l'ancienne Égypte* [1]. Par la nécessité de fixer chaque année la délimitation des propriétés à la suite de la crue du Nil.

43. *Les sciences, que le commerce fait naître surtout pratiques, deviennent spéculatives à mesure que la race acquiert des loisirs* [2]. Parce que l'aptitude scientifique, d'abord acquise par les exigences du travail, se développe ensuite par et pour l'agrément de l'esprit.

44. *La spécialisation dans les sciences n'apparaît que lorsqu'elles sont arrivées à un certain développement* [3]. Parce qu'alors elles dépassent la puissance du travail d'un même homme. Ainsi, en Grèce, on pouvait être à la fois poète, philosophe et savant.

45. *La science devient encyclopédique dans la mesure où les communications s'étendent au loin par la centralisation des pouvoirs publics* [4]. Parce que la science se trouve ainsi en possession d'observations plus variées et de moyens de comparaison plus étendus permettant d'embrasser tout un ensemble de connaissances.

Voici un certain nombre de répercussions qui déterminent les diverses manifestations de l'*art;* elles prouvent qu'il reçoit sa forme du milieu physique et de l'état social, lesquels influencent nécessairement les artistes [5].

46. *La présence de blocs erratiques dans les vallées de la Grèce a déterminé chez les Pélasges le système des constructions cyclopéennes* [6]. Parce qu'ils trouvèrent plus commode de les utiliser tels quels, que de les fractionner. De même, en Sardaigne (*nouraghi*) et dans les Baléares (*talayo*).

1. *Sc. soc.*, IX, 224.
2. *Sc. soc.*; XX, 48.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 3e.
4. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII et XXIX, 30e à 30e.
5. *Sc. soc.*, VII, 51 à 67; XVII, 504.
6. *La Route*, I, liv. III, ch. v. — *Sc. soc.*, fasc. XVIII, 551.

47. *L'absence de pierres dans un pays développe la construction en briques et la culture en terre cuite*[1]. Ainsi chez les Étrusques.

48. *L'usage exclusif de la brique en architecture, détermine l'emploi de la voûte*[2]. Par l'impossibilité de couvrir autrement avec des matériaux présentant une surface aussi réduite.

49. *Le climat tempéré a donné aux artistes grecs et au public une connaissance plus complète et plus générale du corps humain*[3]. Parce qu'ils avaient de nombreuses occasions d'observer le nu et que le public était lui aussi plus capable d'apprécier et de critiquer leurs œuvres à ce point de vue.

50. *La vie nomade s'oppose au développement de l'art*[4]. La nécessité de déplacements fréquents ne permet que la fabrication d'objets sans luxe et peu fragiles.

51. *Le travail facile et laissant de longs loisirs provoque spontanément l'essor de la poésie et de la musique chez les peuples primitifs*[5]. C'est une des causes de cet essor en Grèce. Il peut se produire dans des circonstances différentes, mais alors il résulte ordinairement d'une influence extérieure et non d'un mouvement spontané, né de la nature des choses.

52. *Le travail facile, combiné avec des exercices méthodiques et répétés, favorise la sculpture du corps nu*[6]. Parce qu'ils développent l'harmonie du corps et donnent ainsi des modèles d'une grande perfection et de lignes harmonieuses.

53. *La chasse prédispose le sauvage à un art rudimentaire.* Parce qu'elle développe l'habileté de l'œil pour viser le but, et de la main pour l'atteindre et pour fabriquer les armes.

Elle familiarise l'homme avec toutes les attitudes et toutes les habitudes de l'animal.

Certains sauvages représentent exactement même l'animal en mouvement. En outre, la chasse excite le désir de se dis-

1. R. Peyre. *Histoire générale des Beaux-Arts*, 153.
2. *Ibid.*, 152.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 55.
4. *La Route*, I, liv. I, ch. I.
5. *Sc. soc.*, XXXI, 340 à 354; fasc. XXVIII, 11, 121.
6. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 186.

tinguer des autres, ce qui développe chez le sauvage le goût de l'ostentation, qui se traduit par l'ornementation de sa personne et de ses armes. Enfin, le désir d'impressionner et d'effrayer l'ennemi porte à se donner un aspect effrayant au moyen du tatouage. Et c'est là encore une forme particulière de dessin.

54. *Les industries qui travaillent le bois à la main développent le goût artistique*[1]. Par la nécessité de donner au bois la ressemblance des objets que l'on veut représenter et une forme agréable.

C'est l'origine des productions artistiques de la Forêt noire, de la Thuringe, de la Franconie, du Jura, etc., etc.

55. *Les peuples commerçants sont portés à donner aux objets d'art une forme réduite, portative et pouvant être reproduite à un grand nombre d'exemplaires*[2]. Afin de pouvoir les écouler au loin facilement à bon marché. C'est pour cela que les Phéniciens imaginèrent de couler en bronze, ou de façonner en terre cuite, etc., une foule de statuettes et de petits objets de tous genres. Les anciens Grecs les imitèrent pour les mêmes raisons.

56. *Le type communautaire, à conditions égales, s'élève plus facilement à l'art que le type particulariste*[3]. Parce que, étant moins travailleur, il a plus de loisirs et est plus porté à la rêverie et à l'imagination fantaisiste.

De là, en partie, la supériorité artistique de la Grèce et de l'Italie.

57. *Le mode d'existence des riches les dispose à encourager les arts*[4]. Par le désir d'embellir ce mode d'existence, particulièrement leur habitation et par les moyens qu'ils en ont. C'est ce qui explique le rôle des Mécènes.

58. *Les peuples qui vivent plus à l'extérieur qu'à l'intérieur sont portés à faire de l'art une chose publique*[5]. Tel fut le cas des Grecs dont les maisons, pour ce motif, étaient petites

1. *O. E.*, IV, 117.
2. R. Peyre, *Histoire générale des Beaux-Arts*, p. 63.
3. *Sc. soc.*, XXIV, 168.
4. *Sc. soc.*, XXVII, 193, fasc. XXVIII, 31, 128, 158, 305, 306, 331.
5. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 176 et suiv., 370.

et peu ornées, et qui décoraient leurs places publiques de statues et de monuments. Les Romains firent de même; mais, comme chez eux la vie privée avait déjà plus d'importance; ils commencèrent à faire servir l'art à orner l'habitation, par des statues et des tableaux. Enfin, la réciproque est également vraie.

59. *Le développement des exercices physiques donne le sentiment intense de la beauté corporelle*[1]. Ainsi en Grèce, par suite de la nécessité pour chaque ville de se défendre contre ses voisines et de former des défenseurs. Alors prédomine la représentation du corps nu.

60. *Le sentiment de la beauté corporelle fait prédominer la sculpture sur la peinture*[2]. Parce qu'elle accuse mieux que la peinture les contours et les reliefs. C'est encore le cas de la Grèce ancienne.

61. *Lorsque les exercices physiques deviennent moins fréquents, l'art représente de préférence les personnages drapés*[3]. Parce que les artistes et le public sont moins habitués à voir le corps nu. On devient alors plus habile à représenter des draperies harmonieuses. Ainsi en Grèce depuis Alexandre et chez les Romains, où se déploie l'arrangement savant de la toge.

62. *Les peuples, ayant une aristocratie, développent l'art du portrait*[4]. Parce que cette aristocratie est en état de payer ces œuvres et qu'elle a le désir de se survivre en quelque sorte par cette représentation de leur personne.

63. *Les peuples, ayant une aristocratie urbaine, développent l'art des jardins*[5]. Parce que ces riches urbains, possesseurs de villas et de châteaux, ne comprennent la nature que sous une forme régulière, apprêtée et arrangée par l'art. C'est ce qui se produisit par exemple à Rome sous l'Empire et en France au XVIIe siècle avec l'engouement des jardins à la française.

64. *Dans les démocraties, l'art ne peut être patroné que*

1. *Sc. soc.*, XXVIII, 38 et suiv.
2. *Sc. soc.*, XXVIII, 176 et suiv.
3. *Ibid.*
4. R. Peyre, *Ibid.*, 171, 172.
5. R. Peyre, *Ibid.*, 167.

par les pouvoirs publics[1]. Parce que les simples particuliers disposent de ressources trop faibles. Ce fut le cas, dans les petites cités de la Grèce ancienne limitées par la faible étendue du territoire et la concurrence des autres villes.

65. *A mesure qu'un pays se démocratise, l'art a une tendance à se vulgariser par l'emploi du procédé*[2]. Parce que la clientèle est moins raffinée, moins exigeante et moins capable de rémunérer les artistes.

66. *La domination d'une classe de guerriers développe l'application de l'art au métal*[3]. Par la nécessité de donner un cachet artistique aux armes et à l'armure. C'est ce qui se produisait en Grèce sous la domination des guerriers de l'époque homérique, et au moyen âge avec la chevalerie.

Voici quelques répercussions qui montrent comment se développent les manifestations littéraires et le type du lettré.

67. *Chez les peuples illettrés, il se développe une classe de conteurs et chanteurs ambulants*[4]. Afin de satisfaire par la parole le goût naturel des récits qui ne peut être satisfait par le livre. Ainsi les conteurs homériques, les bardes, jongleurs, trouvères, troubadours, etc.

68. *Les sociétés où l'action politique s'exerce au moyen de la persuasion développent l'éloquence politique*[5]. Ainsi, dans l'antiquité, en Grèce et à Rome; dans les temps modernes, sous les régimes parlementaires. Au contraire, le pouvoir personnel et absolu étouffe l'éloquence politique.

69. *Le théâtre reflète les idées et les mœurs de la société.* C'est ce qui explique les formes originaires de la tragédie grecque, voir la démonstration[6].

Cela explique aussi le théâtre espagnol où éclatent : 1° l'exaltation de l'honneur chevaleresque qui vient du développement de la chevalerie par la lutte contre les Maures; 2° l'exaltation

1. *Grèce anc.*, 189, 190.
2. *Sc. soc.*, XXVIII, 306. — R. Peyre, *Ibid.*, 129.
3. R. Peyre, *Ibid.*, 61.
4. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 63 et suiv. — *O. L.*, II, 21, 39, 339, 111, 119.
5. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 63, 191, 193, 257 258.
6. *Sc. soc.*, XXIX, 313 à 333 fasc. XXVIII, 21[illegible]

de la galanterie, qui vient aussi de la chevalerie; 3° l'exaltation du sentiment religieux, qui vient de la longue résistance aux Maures infidèles[1].

Cela explique enfin le théâtre sous Louis XIV, qui reflète si bien l'ordonnance si régulière de la société et qui, au siècle suivant, reflète tout aussi bien l'évolution sociale qui doit aboutir à la Révolution, etc., etc.

70. *L'affaiblissement des sentiments religieux donne du prestige et de l'influence aux moralistes*[2]. Parce qu'il faut trouver une autre base à la morale lorsque celle de la religion lui fait défaut. Ainsi, actuellement, les manuels de morale.

71. *L'ironie fleurit en littérature lorsque les opinions se combattent et lorsque les croyances sont ébranlées*[3]. A cause de la nécessité d'affaiblir par le ridicule les opinions adverses.

72. *La critique littéraire n'apparaît que dans les sociétés particulièrement compliquées*[4]. Parce qu'elle est nécessairement postérieure à la production des ouvrages; parce qu'elle suppose un degré de culture tel que la réflexion l'emporte sur l'émotion.

73. *La critique littéraire naît de la nécessité d'instruire les enfants et de répandre chez les adultes un sentiment littéraire plus développé*[5]. Elle a pour but d'utiliser les meilleurs ouvrages pour la formation intellectuelle des enfants. Elle est ensuite, pour les adultes instruits, un divertissement intellectuel.

74. *La critique littéraire exige une connaissance approfondie de l'état social correspondant*[6]. Parce que, sous peine d'être incomplète et de manquer de base solide, elle doit dégager l'influence du milieu social sur chaque écrivain.

75. *L'écrivain est le produit et l'expression du milieu social*[7]. Parce que ses idées sont façonnées par ce milieu et que même

1. *Sc. soc.*, XXIV, 153, 163.
2. *Sc. soc.*, XXI, 166.
3. *Sc. soc.*, XXVII, 149.
4. *Sc. soc.*, XXV, 231 à 240; fasc., XXVIII, 320, 323.
5. *Sc. soc.*, XXV, 237.
6. *Sc. soc.*, II, 152; XXV, 318 à 327.
7. *Sc. soc.*, XXIII, 45; XXV, 329, fasc. XXVIII, *passim*.

lorsqu'il lutte contre le milieu actuel, il exprime les idées de ce même milieu en voie d'évolution.

76. *La religion et la guerre développent la poésie et s'en font un auxiliaire* [1]. Parce que l'une et l'autre excitent vivement l'imagination et sont une source abondante d'images et de développements poétiques. Ainsi les sentiments religieux et les luttes de races sont l'objet des premiers chants de l'humanité; les mêmes éléments se retrouvent dans les poésies russes, scandinaves, dans les chansons de geste du moyen âge et partout.

77. *La formation particulariste aboutit à la liberté de la presse, la formation communautaire l'accepte difficilement* [2]. Parce que la première est fondée sur la libre manifestation des initiatives privées et la seconde sur la compression de ces initiatives par l'autorité publique, expression de la grande communauté.

78. *Les théories socialistes apparaissent au moment où les groupements communautaires se dissolvent* [3]. Parce que les individus, souffrant du manque d'appui de la communauté auquel ils sont habitués, essayent d'imaginer théoriquement et artificiellement des appuis du même genre.

79. *La formation communautaire produit le type du légiste plus que la formation particulariste* [4]. Parce que la première développe l'action de l'État et par conséquent de la loi, et la seconde celle du particulier et par conséquent de la coutume, expression des pratiques de la vie privée.

80. *Les répercussions précédentes renouvellent l'enseignement de la littérature, de la philosophie, de l'histoire des sciences et de l'art.* Parce que cet enseignement doit tenir compte des relations qui existent entre les phénomènes sociaux et ces divers phénomènes. Sans la connaissance de ces relations, ces diverses manifestations des cultures intellectuelles sont inexplicables.

1. *Sc. soc.*, VIII, 512; XXVI, 298; XXVII, 310; XXVIII, 339, 341, 343; XXXIII, 316.
2. *Anglo-Saxons*, passim. — *O. P.*, III, 80.
3. *Anglo-Saxons*, liv. III, ch. II. — *Sc. soc.*, fasc. XXX, ch. I.
4. *Sc. soc.*, XXII, 55.

Lois des cultures intellectuelles. — 1° Les conditions de la vie sociale impriment à la culture intellectuelle une direction déterminée que l'observation révèle et précise. (Toutes les répercussions précédentes.)

2° L'oisiveté et la richesse forment les deux facteurs principaux du développement des cultures intellectuelles Rép. 12 et 13).

Cette loi montre bien que la supériorité intellectuelle est indépendante de la supériorité sociale.

3° Les populations, vivant de la simple récolte, ont de grandes aptitudes intellectuelles, qu'elles ne peuvent employer, parce qu'il leur manque la richesse (Rép. 3 à 12).

4° Les peuples dressés au travail intense ont peu d'aptitudes intellectuelles, mais, par leur richesse, ils attirent constamment les intellectuels des populations voisines plus oisives et plus pauvres. C'est ainsi que Rome attira les Grecs, que la France attira les Italiens de la Renaissance, et qu'aujourd'hui, le monde anglo-saxon attire les artistes et les savants du Continent.

5° L'instruction primaire se développe en raison des nécessités du métier. Elle est peu nécessaire dans la simple récolte et la culture, elle est utile dans la fabrication et surtout dans le commerce (Rép. 31 à 34).

6° L'instruction supérieure se développe en raison de l'extension des professions libérales et du fonctionnarisme (Rép. 41 et 42).

Lois de l'évolution littéraire. — 1° L'art pastoral incline l'esprit vers la *réflexion*, la *méditation*, l'*abstraction*. (Pasteurs nomades de l'Asie centrale et similaires, y compris les issus de Pasteurs.)

2° La cueillette incline l'esprit vers l'*improvisation* hâtive, facile et légère et développe l'*habitude de la parole*. Iles de la Polynésie; le Méridional français; Influence des politiciens du Midi dans les assemblées.)

3° Si, à l'art pastoral et à la cueillette, on ajoute une *classe*

de dominateurs guerriers mais civilisés, on voit se développer, en plus, la *poésie épique* (Grèce héroïque, *Iliade* et *Odyssée*).

4° Si, à ces trois conditions, on ajoute le *commerce* (qui crée la richesse et la vie urbaine), on voit le mouvement littéraire se développer à *un plus haut degré* et, à la fois, *dans tous les genres* (Grèce classique).

5° Si la culture est le travail exclusif, il n'y a pas d'essor intellectuel et littéraire (Rome sous la République, les Francs, les Saxons).

6° *Les peuples agricoles* n'acquièrent les aptitudes littéraires que *tardivement* et sous l'*influence* de peuples issus originairement de l'art pastoral et de la cueillette. Les vieux Romains, par les Grecs; les Francs, par les Celtes et les Méridionaux; les Saxons, par les Celtes et les Français.)

7° Les aptitudes littéraires ainsi importées chez les *peuples agricoles* tendent à prendre — lorsque ces peuples conservent leur individualité — un *développement très particulier :* ce développement est *différent* de celui que l'on constate chez les issus de l'Art pastoral et de la cueillette (Littérature anglo-saxonne moderne).

8° Plus spécialement, l'exploitation de la *vigne* incline la littérature dans le sens de la *critique*, de la *raillerie*, de l'*esprit égalitaire* et *démocratique*. Elle est un des grands facteurs de l'esprit gaulois. (De la Touraine vinicole : Rabelais, P.-L. Courier, Balzac, etc. — *Id.* pour la Champagne et la Bourgogne.)

9° Ces lois prouvent que, — contrairement à l'opinion courante, — *la supériorité littéraire n'est pas une manifestation de la supériorité sociale :* la première est surtout développée par les longs loisirs; la seconde par l'effort et le travail intense.

Cette conclusion résulte manifestement des lois précédentes. En effet, des populations, placées dans des conditions naturelles favorables au développement intellectuel, ont été toutes évincées, dominées au point de vue social par des populations placées dans des conditions moins favorables. Des populations, issues de l'art pastoral, constituent l'élément fondamental des peuples arriérés de l'Orient. Des populations vivant de la cueillette pure

sont éliminées et disparaissent. Les Grecs, si intellectuels et si lettrés, ont été dominés par le lourd paysan romain. En Angleterre, le Normand a été évincé par le petit paysan saxon. En France, bien que le Français du midi ait l'esprit plus vif, c'est le Français du nord qui constitue l'élément social le plus sérieux et le plus solide.

Cette loi s'explique par ce fait que la supériorité intellectuelle est surtout développée par les longs loisirs, tandis que la supériorité sociale est développée par l'aptitude à l'effort personnel et au travail intense.

10° En poussant cette analyse plus loin, on peut arriver à expliquer non seulement les causes qui développent les aptitudes littéraires en général, mais *chaque genre littéraire en particulier*.

Cela change l'enseignement de la littérature.

III. — LA RELIGION.

Nous avons vu comment la steppe prédispose au fatalisme [1]. Je n'insiste pas.

Deux effets du Lieu :

1. *La forêt ténébreuse, impénétrable, solitaire, incline le sauvage vers des terreurs superstitieuses* [2]. Par la crainte qu'elle inspire et le désir de conjurer les dangers au moyen d'amulettes et de fétiches.

2. *La montagne a fourni les premiers dieux à la Grèce* [3]. Parce qu'elle a fourni aux vallées grecques leurs premiers dominateurs et leurs premiers civilisateurs. Ces montagnards, Saturne, Titan, Jupiter, Hercule, etc., se sont rendus célèbres par leurs « travaux » et ont été plus tard divinisés. (Voir la démonstration.)

Quelques effets du Travail :

1. Voir *supra*, p. 99 et *Soc. afric.*, 185.
2. *Soc. afric.*, 187, 188. — *Sc. soc.*, XXIII, 156.
3. *Sc. soc.*, XII, 273 et s. ; XIV, 340; XXIII, 156, 302 ; fasc. XXVIII, 18 et suiv. 39.

3. *Les chasseurs, ou sauvages, sont portés à l'idolâtrie*[1]. Parce que le résultat de la chasse dépendant de la force et de l'habileté de l'homme, les chasseurs ont une tendance à diviniser l'homme.

4. *Le rôle des sorciers et des divins varie suivant la nature du travail auquel se livre les populations*[2]. Ainsi, chez les nègres chasseurs, les sorciers sont des charmeurs de fauves et des fabricants de poisons; chez les nègres à bétail, ils sont des conjurateurs de pluie, parce qu'elle est nécessaire à l'herbe. La vie aventureuse développe le type du devin, par le besoin qu'on éprouve d'interroger l'avenir : tel fut le cas des Hellènes, navigateurs et pirates et de l'oracle de Delphes.

5. *La vie pastorale nomade développe à un haut degré les sentiments religieux*[3]. Parce que l'isolement maintient l'influence exclusive des idées traditionnelles; parce que le patriarche, chef de la communauté, exerce en même temps le rôle de pontife; enfin parce que la steppe donne un produit spontané qui est indépendant de la volonté et du travail de l'homme. De là, le caractère essentiellement religieux de l'Oriental, de l'Arabe et, en général, des issus de pasteurs.

6. *Le pur pasteur nomade ne constitue pas d'organisme religieux en dehors de la famille*[4]. Parce que, dans les sociétés de ce type, les organismes sociaux supérieurs ne sont pas encore détachés de la famille qui est le seul groupement constitué; le patriarche remplit également les fonctions de ministre du culte, à la façon des anciens patriarches de la Bible.

7. *Le pasteur-caravanier produit le ministère spécial du culte (marabout) à côté du patriarche*[5]. Parce que la caravane permanente groupant un certain nombre de communautés patriarcales, l'intervention d'un ministre du culte est nécessaire pour pourvoir aux besoins religieux de ces communautés diverses.

1. *Soc. afric.*, 188.
2. *Soc. afric.*, 82, 187. — *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 45. — *O. L.*, II, 435.
3. *La Route*, liv. I, ch. 1. — *Sc. soc.*, V, fasc. XXII, 41. — *O. L.*, II, 19.
4. *Ibid.* — *O. M.*, 2e ser., I, 417.
5. *La Route*, liv. II, ch. 1, 392 et suiv.

C'est le type normal des déserts de l'Arabie et du Sahara, avec les marabouts.

8. *Le pasteur-caravanier constitue le type de la confrérie religieuse en vue du commerce (zaouia)*[1]. Parce que le commerce des caravaniers exige une certaine sécurité qui ne peut être assurée que par l'influence religieuse, seul lien commun entre ces tribus divisées.

Les confréries établissent donc leurs monastères, ou *zaouias*, dans les oasis qui sont les lieux d'étapes pour les caravanes.

9. *Le pasteur-caravanier produit le type de la confédération religieuse en vue du commerce (islamisme)*[2]. C'est la continuation du même mouvement, mais en vue d'étendre plus loin la sécurité. C'est l'explication des Madhi qui surgissent de temps en temps dans le Désert. Mahomet était un de ces Madhi et, en même temps, un conducteur de caravanes.

10. *Lorsque les purs pasteurs nomades passent à la vie demi-nomade ou sédentaire, ils sont obligés d'emprunter au dehors les organismes religieux*[3]. Parce que, comme nous venons de le dire (Rép. 6), ils n'ont pas d'organismes religieux distincts de la famille. Ils les empruntent au type social qui se rapproche le plus du leur.

C'est ainsi que les Turcs ont emprunté l'islamisme aux caravaniers arabes; les Tartares-Mongols des confins ont emprunté le lamaïsme aux Thibétains.

11. *La pêche développe le sentiment religieux*[4]. Par suite des dangers constants que l'homme se sent impuissant à conjurer par lui-même.

12. *Les peuples agricoles (livrés à eux-mêmes) sont portés à diviniser les forces et la fécondité de la nature*[5]. Parce qu'ils vivent des produits de la nature et qu'ils veulent se concilier cette nature dont ils ne comprennent pas la force productrice. Telle est la religion des agriculteurs pélasges, qui ont créé les mythes

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Sc. soc.*, XVII, 44 à 50.
4. *O. E.*, III, 210; IV, 295. — *O. M.*, 2e sér., I, 290, 292; II, 113, 155.
5. *Sc. soc.*, XXXI, 123, fasc. XXXVIII, 9. — *La Route*, I, 315. — *Soc. afric.*, 187.

d'Uranus, de Cybèle, de Cérès, etc. C'est aussi l'explication du panthéisme des nègres agriculteurs de l'Afrique.

13. *Les premières populations qui se livrèrent à l'exploitation des mines furent portées à diviniser les forces souterraines* [1]. Ainsi naquirent les légendes des Cyclopes de Pluton, etc., parmi les montagnards de la Grèce ancienne.

14. *Dans les religions autochtones, les rites des sacrifices sont modifiés suivant les conditions du travail et des moyens d'existence* [2]. Parce qu'on immole les produits fournis par le travail et que ces produits ne peuvent être consommés en sacrifice de la même manière. C'est pour cela que les producteurs de bétail instituent le sacrifice par l'effusion du sang au moyen du couteau, et les producteurs de grains, le sacrifice par le feu, seul agent capable de détruire le grain. C'est le cas du sacrifice dans la société védique composée de cultivateurs.

Une répercussion de la propriété sur la religion.

15. *L'importance de la propriété individuelle chez les Romains a créé le dieu Terme* [3]. Par le désir de fortifier la propriété par une sanction religieuse.

Quelques répercussions venant de la famille et de la formation sociale qui en résulte :

16. *La famille patriarcale pure développe la quiétude religieuse* [4]. Parce que le père, faisant l'office de pontife, inculque les croyances religieuses dès la plus tendre enfance et avec une autorité indiscutée; parce que l'isolement des communautés familiales empêche toute autre influence de s'exercer sur les esprits.

17. *Lorsque la famille patriarcale est ébranlée, le pessimisme religieux se développe* [5]. Parce que l'individu, moins soutenu par la communauté patriarcale et peu dressé à se soutenir par lui-même, a le sentiment de son impuissance et sent davantage le poids de la vie. Ce désenchantement explique la doctrine

1. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 23.
2. *Sc. soc.*, XV, 56; XVI, 16 à 18.
3. *Sc. soc.*, XXXI, 189.
4. *Anglo-Saxons*, liv. III, ch. v, 353.
5. *Ibid.* — *Sc. soc.*, XIII, 479; XIV, XV, L'Inde et la société védique.

hindoue du Nirvana, ou de l'anéantissement, et du nihilisme russe.

18. *La famille particulariste développe l'optimisme* [1]. Parce que l'individu, rendu apte à triompher des difficultés de la vie, les affronte avec joie et avec l'espoir du succès.

19. *Par ses prescriptions accommodées à la famille patriarcale, l'islamisme est une religion de pasteurs-caravaniers* [2]. (Voir la démonstration.) C'est pour cela que l'aire de l'islamisme se limite sensiblement à l'aire des déserts, ou des pays limitrophes peuplés de sédentaires issus des déserts, ou influencés par eux. L'islamisme ne peut donc être qu'une religion locale.

20. *La persistance de la communauté familiale fait prédominer le culte familial sur le culte publie* [3].

C'est ce qui explique l'importance conservée par le culte des ancêtres en Chine, chez les Vieux Romains (Dieux lares), etc.

21. *L'origine patriarcale explique que le culte en Chine soit resté purement moral* [4]. Confucius n'est qu'un moraliste, parce que la religion, en Chine, découle du culte familial traditionnel qui était purement moral.

22. *Quand la communauté de famille se restreint, le culte sort de la famille et le clergé se constitue* [5]. Parce que l'autorité du patriarche diminuant ainsi que ses loisirs, il ne peut plus exercer les fonctions de pontife.

Voir des exemples cités pour la société védique (Écoles védiques) et pour les Celtes (Druides).

23. *La famille patriarcale fait de la religion une affaire plutôt collective; la famille particulariste en fait une affaire plutôt individuelle* [6]. De là, la difficulté des conversions dans tout l'Orient, parce qu'on ne peut convertir un individu indépendamment de son groupe; c'est un bloc dont on ne peut détacher une pierre. Au contraire, la famille particulariste, en

1. *Anglo-Saxons*, liv. III, ch. v.
2. *Soc. afric.*, 185.
3. *Sc. soc.*, I, 529, 532, XXXI, 150. — *O. M.*, IV, 88, 123.
4. *Sc. soc.*, II, 282; XVIII, 269, 271; XIX, 393.
5. *Sc. soc.*, IV, 608 et suiv.; XV, 59, 60; XI, 495 et suiv.
6. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 58.

développant l'initiative individuelle, fait de la religion une affaire essentiellement personnelle. Tellement personnelle que souvent, en Angleterre et aux Etats-Unis, les divers membres d'une même famille appartiennent à des sectes religieuses différentes.

24. *La formation particulariste porte les catholiques et les protestants à voir, dans le christianisme, un moyen d'union et non un élément de compétition et de discorde* [1]. Parce que cette formation porte à considérer la religion comme un acte privé et non comme un acte public, comme un moyen de relèvement individuel et non comme un moyen de gouvernement.

25. *La famille instable est un mauvais terrain pour le développement de la religion* [2]. Parce qu'elle ne développe ni les influences religieuses collectives des sociétés à formation communautaire, ni l'énergie religieuse personnelle des individus à formation particulariste. Les sentiments religieux naissent, se développent et surtout s'effacent au hasard des circonstances; c'est ce qui explique l'effacement des sentiments religieux chez certains peuples de l'Occident où domine aujourd'hui la famille instable.

26. *Les issus de communautaires attachent plus d'importance à la pompe extérieure du culte qu'à la piété intérieure* [3]. Parce que la communauté prédispose plus aux manifestations collectives qu'aux manifestations individuelles et qu'on en est plus impressionné. De là, la pompe extérieure du culte dans l'Orient et dans le Midi latin.

27. *Les particularistes attachent plus d'importance à la piété intérieure qu'à la pompe extérieure du culte* [4]. Parce que cette formation sociale prédispose plus aux actes intérieurs individuels et réfléchis qu'aux manifestations collectives. De là, les initiatives plus individuelles de la piété chez les Anglo-Saxons, la croissance prodigieuse des sectes, les prédications spontanées dans les rues et la pompe plus réduite du culte public, qui se

1. *O. L.*, III, 187. — *O. M.*, 2 sér., I, 247.
2. *Sc. soc.*, XIII, 502 et s. — XXXIII, 177, fasc. XXII, 51; *Bull.*, XXIII, 37. — *O. L.*, IV, 189, V, 36, 400, 426, 481; VI, 176. — *O. M.*, I, 303; II, 65.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 58.
4. *O. L.*, III, 137.

fait remarquer même chez les catholiques. La formation anglo-saxonne triomphe, sur ce point, de l'influence latine.

28. *Par suite de leur formation sociale différente, les peuples latins et les peuples anglo-saxons ne comprennent pas, de la même manière, la situation respective du clergé et des fidèles* [1]. Les premiers considèrent plutôt les fidèles comme les auxiliaires du clergé, les seconds considèrent plutôt le clergé comme l'auxiliaire des fidèles. Dans le premier cas, le clergé est plus actif; dans le second cas, ce sont les fidèles.

29. *En vertu de leur formation sociale différente, les peuples latins et les peuples anglo-saxons ne comprennent pas de la même manière l'organisation administrative de la religion et les rapports entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil* [2]. Les Latins et plus spécialement les Italiens, influencés par les traditions de l'Empire romain et de la formation communautaire, ont conservé la tradition du grand pouvoir public et de la centralisation administrative.

De là découle la tendance à associer étroitement l'Église à l'État, pour les fortifier l'un par l'autre. Les peuples anglo-saxons, influencés par la formation particulariste, inclinent au contraire vers la décentralisation et la limitation des pouvoirs publics. Ils sont donc portés à établir une distinction très nette entre le domaine de la conscience religieuse et celui de l'État. Cette divergence sociale a été une des causes de la séparation religieuse du protestantisme.

30. *Par suite de sa formation sociale différente, le clergé catholique américain (du Nord) introduit des tendances nouvelles dans l'Église catholique* [3]. Il donne plus d'importance à la piété intérieure qu'à la pompe extérieure du culte; il développe l'action religieuse des laïques; il réduit, chez les dignitaires ecclésiastiques, l'importance des costumes d'apparat, des titres honorifiques, etc. Par là, il rapproche davantage le clergé des fidèles. Aussi l'influence du prêtre tient plus à sa

1. *Sc. soc.*, fasc. XIX, 88; XXI, 274.
2. *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* ch. I. — *Sc. soc.*, XV, 117.
3. *Sc. soc.*, XVII, 120 à 145.

valeur morale et intellectuelle personnelle qu'à son rang dans la hiérarchie ecclésiastique, à son costume et à ses titres honorifiques. De là l'étonnement du haut clergé romain lorsque les évêques et les cardinaux américains vont faire des séjours à Rome et y mènent la vie de simples particuliers.

L'influence de la caste. — 31. *Le régime de la caste hindoue a produit le brahmanisme*[1]. Ce dernier n'a fait que donner à la notion de caste une sanction religieuse. Aussi le brahmanisme n'a-t-il pu sortir de la race hindoue, c'est-à-dire du territoire même des castes.

32. *L'abandon de l'idée de caste par une fraction de la société hindoue a fait évoluer le brahmanisme vers le bouddhisme*[2]. Dès lors, contrairement au brahmanisme, le bouddhisme a appliqué le même moyen de salut à tous les hommes, sans tenir compte ni de la caste, ni de la nationalité. Aussi le bouddhisme a-t-il pu s'étendre en dehors de l'Inde, dans le Thibet, la Mongolie, la Chine, etc.

L'influence de la forme du sacrifice. — 33. *Le sacrifice par le feu favorise la notion d'un dieu unique*[3]. Parce qu'ici l'homme n'est plus directement l'agent destructeur du grain offert en sacrifice. C'est le feu qui est l'agent. Cette force mystérieuse brillante et redoutable est déifiée aussi et vient compliquer la notion de la divinité, ainsi qu'on le constate dans la société védique.

34. *Le sacrifice par le couteau ne contredit pas la croyance au Dieu unique chez certains peuples*[4]. C'est le mode de sacrifice des populations qui immolent des animaux, comme les tribus pastorales du désert. Elles ne sont pas tentées de déifier le couteau, instrument de sacrifice, puisqu'il n'est qu'un instrument entre les mains du sacrificateur. Aussi le désert est-il monothéiste.

1. *Sc. soc.*, XVIII, 173.
2. *Sc. soc.*, XVIII, 175.
3. *Sc. soc.*, XV, 50 à 55.
4. *Sc. soc.*, XV, 49, 54.

Répercussions diverses. — 35. *La formation sociale différencie l'apostolat celte et l'apostolat anglo-saxon*[1]. La différence est très marquée chez l'Irlandais saint Colomban et chez le Saxon saint Boniface. Ainsi les missionnaires irlandais mettaient au service de leur apostolat leurs caractères et leurs procédés d'hommes de clan.

36. *La formation sociale différencie la vie monastique chez les Celtes et chez les Anglo-Saxons*[2]. Les moines celtes sont plus portés à la rêverie et à la méditation; les moines saxons au travail des mains et à la vie pratique. Aussi il était parfois difficile de les faire vivre dans le même monastère.

37. *La formation sociale est une facilité ou un obstacle à l'action religieuse*[3]. Cette répercussion est très importante. Elle établit que l'état social exerce sur la religion une influence profonde, ce que la plupart des apologistes religieux ignorent parfaitement. Beaucoup de leurs échecs s'expliquent par l'ignorance de la nature du milieu social et de l'action qu'il exerce au point de vue religieux Voir la démonstration).

38. *L'origine historique donne à chaque clergé un caractère distinct*[4]. Par exemple : dans la Grèce ancienne, l'action du clergé était très réduite, parce que les Grecs étaient issus de populations pastorales chez lesquelles l'influence du clergé ne se développe pas. Dans l'Orient gréco-turc, la race et la religion se confondent, parce que la religion, primitivement domestique, sort directement de la famille et du milieu social. En Espagne, le clergé a une allure autoritaire et militaire, parce que la lutte contre les Maures infidèles a associé étroitement la religion à la patrie, etc., etc.

39. *Le clergé compromet les intérêts religieux par l'exercice du pouvoir politique*[5]. Parce qu'assurant un rôle qui incombe aux pères de famille, il entre en conflit avec eux et parce

1. *Sc. soc.*, IX, 40, 351 à 382; XI, 418 à 424; XII, 265 et suiv.
2. *Sc. soc.*, IX, 360 à 367.
3. *Sc. soc.*, IV, 93 à 108; XIII, 498 à 518; XXI, 117; XXXI, 211. — *Anglo-Saxons*, liv. III, ch. VI.
4. *Sc. soc.*, XVIII, 58; XXIV, 155; fasc., XXVIII, 190 à 191.
5. *Ibid.*, 32 et suiv. — *Franç. d'auj.*, 52.

qu'il oblige l'opposition politique à se transformer en opposition religieuse. L'Espagne surtout, depuis Philippe II, est un des exemples les plus remarquables de cette répercussion. La situation de la religion en France, depuis la Révolution, vient en partie de la même cause.

Un effet de la propriété sur le culte. — 40. *La politique aggrave les luttes religieuses*[1]. Parce que l'homme est surtout préoccupé de mettre au service de ses ambitions terrestres la force qu'il peut tirer des sentiments religieux. Il est porté à dissimuler sous des mobiles élevés ses convoitises politiques.

41. *Les causes de l'anti-sémitisme sont plus sociales que religieuses*[2]. Le judaïsme est la religion la plus rapprochée du christianisme, puisqu'il dérive également de la Bible. Mais, en fait, les juifs sont très éloignés des chrétiens, parce que, pendant des siècles, ils ont été tenus systématiquement à part et cantonnés dans une seule profession, le commerce de l'argent, et dans un même milieu, la vie urbaine. Cette situation, encore accentuée par les mariages consanguins, leur a créé des idées, des habitudes, des mœurs, des aptitudes et une mentalité absolument distinctes de celles des autres groupes humains : usure, dissimulation, cosmopolitisme, aujourd'hui professions libérales, intellectualisme, fonctionnarisme.

C'est donc là un phénomène d'ordre social et non religieux. D'ailleurs, les mêmes différences s'observent également chez les juifs qui ont perdu leurs croyances religieuses.

42. *Les minorités religieuses persécutées grandissent par l'obligation de se rejeter vers les professions lucratives et indépendantes*[3]. Cette obligation vient de ce que les situations politiques et administratives leur sont interdites. Elles grandissent par le travail, la richesse et l'indépendance ; en France, ce cas s'est présenté pour les protestants et les juifs, qui exer-

1. *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir ?* 5 et suiv.
2. *Sc. soc.*, XI, 208 à 216, XIII, 498 à 518.
3. *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir ?* 143 et suiv.

cent actuellement une influence et occupent une situation supérieure à leur nombre. De même, en Russie, pour les vieux croyants persécutés.

43. *Les doctrines religieuses ne suffisent pas à résoudre les questions sociales* [1]. Parce que les doctrines sont généralement absolues et peu variables, tandis que les organisations sociales sont contingentes et variables. Toute religion qui prétend à être universelle ne peut s'adapter aux conditions des sociétés humaines, qui varient suivant les époques et suivant les pays au point de vue social. Elle se borne à des indications générales sur la justice, la charité, la paix, la morale, la vertu et non sur les institutions sociales elles-mêmes. En fait, les membres du clergé sont parfaitement divisés et ont le droit de l'être sur l'organisation du travail, de la propriété, de la famille, des pouvoirs publics, etc., etc.

Lois de la religion. — 1. Certaines conditions du lieu et du travail influencent les sentiments religieux (Rép. 1, 2, 3, 5, 4, 11, 12, 13, 14, 15).

2. Le pur art pastoral nomade maintient le culte sous la forme exclusivement familiale (Rép. 6, 10).

3. L'art pastoral caravanier fait apparaître le ministre du culte et la confrérie religieuse (Rép. 7, 8, 9).

4. Les conditions de vie développent la quiétude, le pessimisme ou l'optimisme (Rép. 16, 17, 18).

5. Les religions autochtones sont un produit de l'état social (Rép. 19, 20, 21, 22, 31, 32, 33, 34).

6. La formation sociale donne aux idées et aux pratiques religieuses une orientation déterminée (Rép. 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 35, 36, 37, 38).

7. L'exploitation de la religion par la politique déforme les phénomènes religieux (Rép. 39, 40, 41, 42, 43).

1. *Sc. soc.*, IV, 93 à 108, 167 à 179; V, 108 à 117; XI, 197 à 200; XVII, 95 à 119; XIX, 73, 75, 76.

VIII

LES ASSOCIATIONS LIBRES

I. — LE VOISINAGE.

I. — Répercussions sur la proximité des foyers. — Voici quelques répercussions qui montrent pourquoi les habitations sont groupées ou éparses.

Répercussions déterminées par le Lieu.

1. *Chez les pasteurs nomades des Déserts, la rareté de l'eau oblige à se diviser en petits groupes* [1]. C'est pour cela que les tribus arabes, touareg, etc., se subdivisent en ferquas et en douars, afin de ne pas épuiser l'eau des puits en arrivant à l'étape.

2. *Les pays de montagnes portent les populations à s'agglomérer au fond des vallées* [2]. Afin de se mettre à l'abri des vents et du froid et de se placer dans les parties plus facilement cultivables.

3. *La profondeur des nappes d'eau oblige souvent les habitants à se grouper en villages* [3]. Pour éviter la construction de nombreux ponts qui serait trop coûteuse.

4. *La dissémination du sol cultivable par petits îlots a obligé les Norvégiens à s'établir par habitations isolées et très éloignées les*

1. *Soc. afric.*, 32.
2. *Sc. soc.*, II, 94; IV, 39 à 41; XII, 76 à 90, XXIV, 95. — *Soc. afric.*, 285.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXIII.

unes des autres[1]. Parce que la montagne tombe généralement à pic le long du rivage, en ne laissant que des petits retraits très éloignés les uns des autres. Cette répercussion, combinée avec la suivante, a déterminé l'évolution de la formation communautaire en formation particulariste. Des conditions de lieu analogues ont produit les mêmes effets dans les pays basques[2].

5. *La pêche du saumon a permis aux Norvégiens de s'établir par habitations isolées le long des rivages*[3].

Répercussions déterminées par le Travail.

6. *La chasse oblige les sauvages à grouper leurs habitations, ou à les éparpiller, suivant qu'ils chassent le gros ou le petit gibier*[4]. Parce qu'il faut faire la chasse en groupe, ou individuellement.

7. *La culture du riz maintient le groupement en villages*[5]. Par la nécessité d'établir un système commun d'irrigation.

8. *La culture de l'éleusine détermine la dissémination des habitations en Afrique*[6]. Par la nécessité imposée à chacun de surveiller sa récolte.

9. *L'exploitation des mines profondes oblige les populations à s'agglomérer*[7]. A cause de la nécessité de se rapprocher le plus possible de l'entrée de la mine.

10. *La grande industrie oblige les populations à s'agglomérer*[8]. Pour être à portée de leur travail.

Répercussions déterminées par la Famille :

11. *La formation communautaire porte à agglomérer les habitations*[9]. Parce que cette formation développe l'habitude et le besoin du groupement.

12. *La formation particulariste porte à s'établir dans des habi-*

1. *Sc. soc.*, III, 343 à 348 : XXIX, 133. — *Hist. de la form. part.*, ch. III : — *Sc. soc.*, fasc. XIX, passim.
2. *Sc. soc.*, fasc. XVII, 72.
3. *Ibid.*
4. *Soc. afric.*, 179.
5. *Sc. soc.*, I, 420.
6. *Sc. soc.*, VII, 466.
7. *Sc. soc.*, fasc. XXIV, 13, 50, 87, 88.
8. *O. L.*, III, 308.
9. *Sc. soc.*, IV, 294. — *O. L.*, II, 61.

tations isolées[1]. Parce que cette formation développe l'habitude et le besoin de l'indépendance et le souci de la personnalité.

13. *Le commerce développe le régime urbain*[2]. Par la nécessité de constituer des centres de réunion où acheteurs et vendeurs peuvent se rencontrer.

II. — Répercussions sur l'extension du voisinage. — 14. *Les conditions du Lieu déterminent surtout l'extension plus ou moins grande du voisinage*[3]. Ainsi, dans les régions montagneuses, le voisinage est plus étroitement limité que dans les plaines; la mer, au contraire, étend les limites du voisinage parce que, une fois embarqué, il faut, de toute nécessité, poursuivre sa route jusqu'à ce qu'on rencontre d'autres rivages, etc., etc.

15. *Le cheval et le chameau permettent aux pasteurs d'étendre très loin le voisinage*[4]. D'autant plus que la vie nomade habitue à se déplacer facilement.

16. *La tendance à étendre les relations de voisinage est plus accusée chez les communautaires que chez les particularistes*[5]. Par suite de l'importance plus grande attachée aux relations de parenté et de voisinage.

17. *Le développement des transports et du tourisme a étendu d'une façon extraordinaire les limites du voisinage*[6]. Cette extension est telle que les conditions anciennes du monde en sont modifiées.

III. — Répercussions sur la diversité des rapports du voisinage. — Voici deux cas qui créent des conditions de voisinage très caractérisées et dont les conséquences sont considérables.

18. *Le voisinage de nomades et de sédentaires est une cause*

1. *Sc. soc.*, fasc. XVII, XIX, XX, XXI, XXIII. — *Hist. de la form. part.*, ch. v. *O. E.*, III, 134.
2. *Sc. soc.*, fasc. IV.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 2, 8.
4. *Classification*, *Les Pasteurs*. Voir les renvois.
5. *Soc. afric.*, 18. — *O. E.*, IV, 416.
6. *Sc. soc.*, XXI, 303.

constante de conflits et de razzias[1]. Ainsi dans le sud algérien et tunisien, en Syrie, au nord de la Chine (Grande Muraille), dans le Turkestan, etc., etc. Cela tient aux causes suivantes : 1° le nomade n'a qu'une notion très faible de la propriété mobilière et territoriale ; 2° il est plus aguerri que le sédentaire ; 3° il est plus mobile, soit pour l'attaque, soit pour la fuite. Il a donc l'avantage, tant que les sédentaires ne disposent pas d'une force armée bien organisée et imposante.

19. *Les montagnes favorisent la création des clans pillards*[2]. C'est là une loi invariable en dehors des pays civilisés. Cela tient à ce que le montagnard a besoin d'augmenter ses ressources insuffisantes et à ce qu'il peut facilement attaquer et se défendre, grâce à l'avantage de sa position, vis-à-vis des habitants de la plaine. C'est l'histoire du « roi des montagnes » que l'on retrouve partout dans des circonstances analogues.

20. *La cueillette développe les relations de voisinage*[3]. Par les longs loisirs qu'elle procure et par la douceur du climat. Le phénomène est très sensible, par exemple, parmi les populations du bassin de la Méditerranée.

21. *L'agrément des relations est augmenté par l'aptitude qu'ont les gens à s'élever par eux-mêmes*[4]. Cela tient à ce que l'envie, la jalousie et la médisance sont surtout excitées par l'incapacité et l'impuissance. A ce point de vue, la formation communautaire est inférieure à la formation particulariste.

22. *La vie urbaine développe la sociabilité*[5]. Par le contact, les réunions et les visites.

23. *La résidence dans les grandes villes réduit l'habitude de l'hospitalité*[6]. Par suite de l'exiguïté des appartements, de l'élévation des frais et du grand nombre de personnes à recevoir.

24. *L'avènement au pouvoir d'une classe inférieure affaiblit*

1. *Soc. afric.*, 13. 18, 37. — *O. E.*, II, 394.
2. *Sc. soc.*, III, 548 ; XV, 417 à 420 ; XX, 140 ; XXII, 390.
3. *Sc. soc.*, IV, 314 ; XXII, 153 ; fasc. XXII, 33.
4. *Sc. soc.*, IV, 316 ; V, 268 à 271. — *O. E.*, II, 52 ; IV, 27 ; V, 202, 405 ; VI, 124, 147, 293, 300, 375, 485, 487. — *O. M.*, I, 266 ; III, 154, 202. — *Sc. soc.*, fasc. XXII, 52.
5. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 53.
6. *Sc. soc.*, XXX, 303.

la politesse[1]. C'est ce qui s'est produit en France après la Révolution.

25. *Le régime du clan exagère les amitiés et les inimitiés entre voisins*[2]. Ce régime caractérise les pays dans lesquels les fonctions publiques constituent non une charge, mais un moyen assuré d'existence.

De là, l'intensité des amitiés et des inimitiés puisqu'elles ont pour but la possession du pouvoir.

Lois du voisinage. — 1. Le groupement ou la dispersion des habitations est déterminé par les conditions du Lieu, du Travail, ou de la Famille (Rép. 1 à 13).

2. Le voisinage est d'autant plus étendu que les communications sont plus faciles et la formation communautaire plus intense (Rép. 14 à 17).

3. Le voisinage de nomades, ou de montagnards est une source de conflits pour les sédentaires dans les pays où la police n'est pas solidement établie (Rép. 18 à 19).

4. La cueillette et la vie urbaine développent les relations de voisinage (Rép. 20 et 22).

5. Le degré d'aptitude à s'élever influe sur la nature des relations de voisinage (Rép. 21 et 23).

6. Le Clan imprime aux rapports de voisinage un caractère spécial (Rép. 25).

II. — LES CORPORATIONS.

1. *Les émigrants de familles patriarcales sont portés à s'associer en vue de travailler et de consommer en commun*[3]. Parce que la famille patriarcale ne prédispose pas au travail individuel et à la vie isolée. Un type caractéristique de ce genre d'association est l'artèle russe.

1. *Sc. soc.*, XIII, 152.
2. *Sc. soc.*, VII, 382.
3. *O. E.*, II, 219. — *Sc. soc.*, fasc. XXX, 35, 36, 37.

2. *La nécessité des irrigations ou desséchements développe les associations*[1]. Parce que ces irrigations dépassent les moyens d'une seule famille et exigent une entente entre tous les propriétaires d'une circonscription territoriale.

On peut observer ce phénomène par exemple dans l'Inde, où l'association a pris la forme de corps fermés héréditaires, c'est-à-dire de castes; en Flandre avec les wateringues, par la nécessité d'entretenir les digues dans la région des polders; en Chine et dans la plaine du Pô, avec les irrigations nécessitées par la culture du riz, etc., etc.

Voici quelques répercussions qui indiquent les conditions dans lesquelles les corporations communistes et collectivistes se développent naturellement.

Le *communisme* est une tendance de l'état social à organiser des associations s'occupant de régler la production et la consommation des richesses des membres qui les composent.

Dans le *collectivisme*, au contraire, elles ne s'occupent que de régler la production et non la consommation, cette dernière étant abandonnée à la liberté individuelle.

3. *Le communisme et le collectivisme ne se maintiennent que si le travail est simple et peu intense*[2]. Parce que, dès que le travail se complique et devient intense, les travailleurs et les capables se refusent à travailler au profit des paresseux et des incapables. Ils aiment mieux se retirer, ce qui brise la communauté. (Voir la démonstration et les faits.)

4. *Le communisme et le collectivisme ne se maintiennent que si l'autorité est forte et compressive*[3]. Elle est nécessaire pour maintenir le groupement, pour exiger un certain travail des paresseux et des incapables, et pour faire régner l'ordre toujours menacé par la tendance de chacun à travailler le moins possible et à recevoir le plus possible. (Voir la démonstration et les faits.)

1. *Sc. soc.*, I, 316 à 318; XV, 423. — *O. M.*, 2e sér., 110.
2. *Sc. soc.*, fasc. XXX, en entier.
3. *Ibid.*

5. *Le communisme et le collectivisme ne se maintiennent que si la concurrence est nulle, ou faible*[1]. Parce que ces organismes donnant peu de travail, ne peuvent résister à la concurrence de l'initiative individuelle. Ils se dissolvent et disparaissent. (Voir la démonstration et les faits.)

6. *La prépondérance des petits artisans dans les villes du moyen âge leur permit d'organiser le régime corporatif en vue de limiter la concurrence*[2]. Cette limitation avait pour but de se réserver exclusivement la clientèle.

Cela fut possible parce que les artisans étaient alors les maîtres des municipalités.

7. *La nécessité de fortifier le régime corporatif ébranlé a fait instituer la confrérie religieuse*[3]. En vue de soutenir ce régime par la puissance de la sanction religieuse.

8. *L'établissement de la grande industrie amena la chute du régime corporatif*[4]. Parce que c'est une nécessité pour la grande industrie d'étendre ses débouchés aussi loin que possible et de s'assurer une clientèle très étendue. Ses intérêts étaient donc en opposition avec ceux des petits artisans qui avaient institué le régime corporatif en vue de monopoliser à leur profit la clientèle locale.

9. *Le développement du machinisme amène la création de syndicats ouvriers*[5]. Parce que les ouvriers étant en grand nombre dans chaque atelier constituent une force assez puissante pour essayer d'imposer ses volontés aux patrons. Ils agissent ordinairement au moyen de coalitions et de grèves.

10. *Le développement des transports amène la création de sociétés coopératives agricoles*[6]. En vue de l'exportation au loin de certains produits agricoles, notamment le lait, le beurre, le fromage, les fruits, etc. Parce que chaque producteur ne pou-

1. *Ibid.*
2. *Sc. soc.*, fasc. IV, 5 à 63.
3. *Sc. soc.*, fasc. IV, 53 et suiv.
4. *Sc. soc.*, fasc. IV, 63 et suiv. — *Sc. soc.*, XXI, 651, XXXII, 557, fasc. XXX 64. — *O. E.*, III, 37 ; V, 36, 148.
5. *Sc. soc.*, XXI, 188, XXXIII, 5 et suiv.
6. *Sc. soc.*, fasc. XIX, 192.

vait pas fournir assez de produits pour faire lui-même et avantageusement des expéditions au loin.

11. *Certains métiers sont plus favorables que d'autres à la constitution et au maintien des syndicats corporatifs*[1].

12. *Le petit atelier est favorable à la création de syndicats mixtes*[2]. Parce qu'il permet plus facilement à l'ouvrier de devenir patron, ce qui associe davantage les intérêts de l'ouvrier à ceux du patron.

13. *La formation communautaire tend à créer le type de l'association en vue d'un but général et d'objets divers*[3]. Parce que cette formation porte à procéder, en toutes choses et pour toutes choses, au moyen du groupement. Un type de ce genre d'association est l'Internationale, qui a en vue de grouper des ouvriers de tous pays et de tous métiers, pour la transformation générale de la société, à tous les points de vue.

14. *La formation particulariste tend à créer le type de l'association en vue d'un but particulier et bien déterminé*[4]. Parce que cette formation porte à n'employer le groupement que lorsque le but à atteindre dépasse les forces du simple particulier. Un type de ce genre est l'association des Trade-Unions, qui est composé d'unions distinctes de gens du même métier et de la même région, et seulement pour ce qui concerne les intérêt de ce métier.

15. *Les milieux influencés par la formation particulariste sont réfractaires aux associations collectivistes*[5]. Parce que cette formation porte à user de l'association sans annihiler la personnalité de l'individu.

16. *La politique alimentaire développe les associations des clans*[6]. La politique alimentaire est celle qui assure au vainqueur des moyens d'existence grâce à la disposition du budget.

1. *Sc. soc.*, XXII, 99; fasc. XXV, 69, 88, 103. — *O. E.*, III, 126; V, 458. — *O. M.*, I, 367; III, 203.

2. *Sc. soc.*, XVI, 16.

3. *Anglo-Saxons*, liv. III, ch. IV.

4. *Ibid.* et *Sc. soc.*, fasc. XVIII, XXIII. — *Hist. de la form. part.*, ch. XXIII. — *O. E.*, III, 332, 359, 360; IV, 378; VI, 255. — *O. M.*, 2e sér., II, 141, 142.

5. *Sc. soc.*, fasc. XXX, 69.

6. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 43, 44, 156. — *Franç. d'auj.*, liv. II, ch. II, IV.

Pour s'emparer de ce butin et de ces disponibles on s'organise en clans d'autant plus acharnés à la lutte qu'on combat pour l'existence.

Lois des corporations. — 1. Les groupements communistes et collectivistes ne se maintiennent que lorsque le travail et la concurrence sont faibles et l'autorité très forte (Rép. 1, 3, 4 et 5).

2. L'association se développe dans la mesure où les entreprises dépassent les forces de l'initiative individuelle (Rép. 2).

IX

LES ASSOCIATIONS FORCÉES

I. — LA COMMUNE RURALE.

I. — Répercussions sur la circonscription et ses divisions. — 1. *La formation communautaire développe l'importance de l'agglomération rurale*[1]. Parce que la tradition patriarcale porte les familles à se rapprocher les unes des autres pour jouir de la vie en commun qui est un besoin des populations de ce type. On évite le plus possible l'habitation isolée au milieu du domaine.

II. — Répercussions sur les biens et intérêts communaux. — 2. *L'importance des biens communaux est en proportion de l'étendue des pâturages et des forêts*[2]. Parce que ces deux natures de biens sont celles qui s'accommodent le mieux de l'indivision et qui, dès lors, restent le plus longtemps à l'état de propriété communale.

3. *L'assistance des pauvres par la commune est développée par l'importance des biens communaux résultant de l'étendue des pâturages et des forêts*[3]. Parce que ces biens communaux fournissent des moyens d'assistance et qu'en même temps ils

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 51 : XXVIII, 7.
2. *Sc. soc.*, voir toutes les monog. des populations pastorales et forestières. — *O. E.*, IV, 70, 112, 456; V, 89.
3. *Ibid.*

donnent aux pauvres une sorte de droit à l'assistance puisque ces biens sont, en somme, une propriété commune à productions spontanées et n'exigeant aucun travail. Aussi les subventions communales sont-elles très développées dans les communes des pays de montagnes, par exemple dans les Pyrénées, les Alpes, la Suisse, etc. Ces subventions sont données généralement sous la forme de droit de libre parcours pour les bestiaux, de droit au bois mort, à la cueillette, etc.

III. Répercussions sur les services divers. — 4. *Les issus de communautaires sont portés à centraliser tous les services communaux entre les mains d'un conseil; les issus de particularistes sont portés à laisser à des groupements spontanés de particuliers le soin de pourvoir aux services qui intéressent chacun d'eux*[1]. Le conseil municipal français fournit un spécimen du premier type.

Les divers services distincts de la paroisse anglaise sont un spécimen du second. On trouve aussi ce type bien caractérisé dans la Plaine saxonne : une seule paroisse comprend une vingtaine de *bauerschaften*, ou associations de paysans, qui ont pour but l'entretien des chemins, la police, l'assistance des pauvres, l'organisation du culte, l'enseignement, etc.

En somme, dans le premier cas, l'initiative communale domine; dans le second, l'initiative privée.

Cette différence s'explique par les causes souvent signalées.

5. *La gestion des intérêts communaux fournit le théâtre ordinaire de la démocratie*[2]. Parce que cette gestion porte toujours sur des questions simples et familières à tous les intéressés puisqu'il s'agit d'intérêts purement locaux.

Lois de la commune. — 1. La formation sociale influe beaucoup sur le groupement communal et son organisation (Rép. 1 et 4).

1. *Sc. soc.*, III, 586 à 591. — *Hist. de la form. pert.* passim — *Const. de l'Angl.*, II, ch. III. — *Sc. soc.*, fasc. XXI, 218, 283, 284, XXIII. — *La Réorg.*, II, 578, 579.

2. *Sc. soc.*, II, 360 à 363, 591; X, 277, 280.

2. L'abondance des productions spontanées influe sur le groupement communal (Rép. 2 et 3).

3. La démocratie est la forme naturelle du pouvoir communal.

II. — LES UNIONS DE COMMUNES.

Il n'a pas encore été enregistré de répercussions sur les Unions de communes. Cela provient de ce que ce genre de groupement public est moins répandu et joue un rôle moins important que les autres, particulièrement la Commune, la Cité et l'État.

III. — LA CITÉ.

1. *La nécessité d'établir des lieux de marché pour le commerce pousse à la création de centres urbains*[1]. Comme point de rencontre pour les acheteurs et les vendeurs et comme lieu d'approvisionnement pour la population rurale du voisinage.

2. *La nécessité de s'abriter contre les pillages et les invasions porte à créer des villes fortifiées*[2]. Cette nécessité a été plus générale autrefois qu'aujourd'hui, par suite de la sécurité moins grande.

3. *Les issus de communauté tendent à s'agglomérer dans les villes*[3]. Par suite de la tendance qui les porte à vivre groupés.

4. *En Orient, les premières agglomérations se constituent sous l'influence de la culture du blé : ce sont les villes d'étapes cosmopolites*[4]. Le blé permet de nourrir, sur une surface donnée, une population beaucoup plus considérable que celle qui peut alimenter l'art pastoral.

1. *Sc. soc.*, IX, 329, fasc. XVII, 488; XXVI, 212.
2. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 52.
3. *Sc. soc.*, V, 265 à 271; XXIII, 212.
4. *Sc. soc.*, IX, 329, 515.

Cette condensation de la population substitue à l'artisan ambulant, l'artisan sédentaire, qui se fixe dans des villes pour exploiter les voyageurs et les marchands.

Ces villes s'établissent aux endroits où les convoyeurs de marchandises peuvent facilement « faire étape »; c'est pour cela que les villes, en Orient, ont un caractère cosmopolite : ce sont d'immenses bazars, où se rencontrent des gens de toutes races, apportant et important des marchandises, parce qu'on est encore très près de la vie nomade et que l'Oriental est alors plus commerçant qu'agriculteur. (Voir les développements.)

5. *En Occident les premières agglomérations se constituent dans les villes d'approvisionnement pour les agriculteurs du voisinage* [1]. Parce qu'en Occident, au moyen âge, la culture prédomine; la vie rurale l'emporte ; chacun tend à produire sur son domaine tout ce dont il a besoin ; il vend et achète le moins possible ; le commerce est réduit et les marchandises ne circulent plus. La ville d'étape cosmopolite est donc remplacée par une petite ville destinée seulement à approvisionner les agriculteurs du voisinage des objets qu'ils ne produisent pas sur leurs domaines.

6. *En l'absence de grands états centralisés, le commerce tend à créer le type de la cité libre et indépendante* [2]. Parce que le commerce excite entre cités voisines des intérêts divergents qui développent la rivalité.

C'est ainsi que le commerce a donné naissance aux *villes libres* phéniciennes et grecques dans l'antiquité, italiennes et hanséatiques au moyen âge.

L'établissement de grands États centralisés a mis fin, dans l'époque moderne, à cet état de choses.

7. *Les villes de commerce sont impuissantes à constituer des confédérations durables* [3]. Parce que leurs intérêts commerciaux

1. *Sc. soc.*, IX, 519, 521 à 530.

2. *La Route*, t. I, liv. III, ch. II; les types phénicien et carthaginois, ch. III, le type vénitien, ch. V, le type grec, t. II, liv. III, le type créé en Italie par les villes de commerce. — *Hist. de la form. part.*, ch. XXIII, les villes hanséatiques. — *Sc. soc.*, XVII, 488, fasc. XXX, 93.

3. *Sc. soc.*, V, 275.

sont presque toujours divergents, ou le deviennent rapidement. De là, les rivalités célèbres entre les villes grecques dans l'antiquité et entre les villes italiennes au moyen âge.

8. *Les villes libres de commerce, appartenant à la formation communautaire, tendent à s'assurer le monopole des routes et des marchés étrangers* [1]. Parce que la formation communautaire ne dresse pas à la libre concurrence, mais prédispose au contraire au monopole (Voir rép. 5 de la corporation . Tel fut le cas des Phéniciens, des Grecs, des Vénitiens. Les guerres qu'ils entreprenaient et les alliances qu'ils contractaient n'avaient pour but que de leur assurer des monopoles.

9. *L'emploi de la machine à vapeur amène l'agglomération des ouvriers dans les centres urbains* [2]. Par suite de la constitution du grand atelier, qui exige l'agglomération du personnel. C'est ce qui explique le développement extraordinaire qu'ont pris les centres urbains à notre époque.

10. *L'emploi des moteurs hydrauliques, ou des moteurs mus par l'électricité favorise l'exode de certaines industries hors des villes* [3]. Par l'utilisation de la « houille blanche » qui se trouve dans les pays de montagne et, par conséquent, loin des centres urbains.

11. *Les issus de communautaires tendent à subordonner les campagnes aux villes, au point de vue de l'administration* [4]. Parce que la classe supérieure est essentiellement urbaine en vertu de sa formation sociale (Rép. 3). C'est le régime administratif romain et latin.

12. *Les issus de particularistes tendent à séparer complètement l'administration des villes et celles des campagnes* [5]. Parce que la classe supérieure, originairement rurale, et ayant conservé la tradition de la résidence rurale, fournit aux campagnes tous les éléments d'une administration indépendante. C'est le régime du moyen âge féodal et actuellement des pays scandinaves et anglo-saxons.

1. *Sc. soc.*, fasc. XXX, 82 ; XXVIII, 196, 208, 273.
2. *Sc. soc.*, XXVI, 393.
3. *O. E.*, VI, 62.
4. *Hist. de la form. part.*
5. *Sc. soc.*, fasc. XXI, 257. — *O. E.*, III, 399. — *Const. de l'Angl.*, liv. VIII.

Lois de la cité. — 1. La formation sociale influe sur la Cité et son organisation (Rép. 3, 4, 5, 6, 11, 12).

2. Les cités commerciales tendent à vivre indépendantes et isolées (Rép. 6 et 7).

3. Les inventions industrielles modifient la répartition de la population (Rép. 9 et 10).

4. La naissance des cités est due au travail de fabrication, au développement des transports et au commerce (Rép. 1, 4, 5).

IV. — LE PAYS.

1. *Des conditions communes de Lieu et de Travail déterminent la division géographique naturelle nommée le « Pays »*[1]. Le « Pays » forme une unité sociale à cause des conditions communes déterminées par le Lieu et le Travail dominant. Il n'est donc pas créé par l'homme, mais par la nature.

V. — LA PROVINCE.

1. *La féodalité territoriale constitua la vie provinciale*[2]. Parce qu'elle établit, non de grandes nations, mais des organisations locales; elle a divisé l'Occident en menus morceaux. Autant de seigneuries, autant de petits États.

Ce morcellement féodal vint de ce que les grands propriétaires se fixèrent sur leurs domaines et que la classe supérieure se trouva ainsi ramenée de la ville (époque romaine) à la campagne (époque du moyen âge). Des grands propriétaires furent les organisateurs et les chefs de la vie provinciale. Même, pendant plusieurs siècles, la vie provinciale existe seule. Le pouvoir central apparaît à peine; il est incapable de s'organiser puissamment.

1. *Sc. soc.*, Voir les nombreuses monog. de Pays, et XXII, 359, XXXIII, 348, fasc. XXVIII, 8.

2. *Sc. soc.*, V, 140, 283.

2. *Les grands propriétaires ruraux, lorsqu'ils résident sur leurs terres, constituent l'aristocratie territoriale dans la Province*[1]. Parce que les intérêts provinciaux sont trop compliqués pour être gérés par les paysans et trop éloignés du Pouvoir central pour être gérés directement, par lui.

C'est ce qui explique la constitution de l'aristocratie provinciale, dans l'Occident dès le commencement du moyen âge.

3. *Les pays qui ne produisent que la petite propriété ne constituent pas d'aristocratie territoriale*[2]. C'est la contre épreuve de la répercussion précédente.

4. *Les issus de patriarcaux ne constituent pas le type de l'aristocratie*[3]. Parce que la formation patriarcale ne produit pas une hiérarchie entre les familles. Les incapables et les imprévoyants sont absorbés par les communautés familiales et ne se constituent pas en dehors d'elles et au-dessous. Et ces diverses communautés sont égales entre elles et non hiérarchisées. C'est ce qui explique l'absence d'aristocratie dans la plus grande partie de l'Orient.

VI. — L'ÉTAT.

I. — Répercussions sur les circonscriptions et ses divisions.

(*Aucune répercussion enregistrée.*)

II. — Répercussions sur les biens et intérêts nationaux :

1. Domaine. — 1. *La nécessité des travaux hydrauliques compliqués et coûteux a amené la constitution collectiviste de l'État égyptien dans l'antiquité*[4]. Ces travaux hydrauliques étaient causés par la nécessité de régler les inondations du Nil en vue de l'irrigation des terres.

La culture, fondée sur une irrigation générale, avec tout un

1. *Sc. soc.*, VII, 11. — *Const. de l'Angl.*, liv. IX. — *Hist. de la form. part.*, passim.
2. *Sc. soc.*, XXII, 20; fasc. XVII, 70; fasc. XIX, XX, XXI.
3. *Sc. soc.*, II, 279.
4. *Sc. soc.*, IX, 223, 224; 563, 564; fasc. XXX, 79.

système de digues et canaux, exigeait un grand patron disposant de capitaux considérables.

Ce fut l'origine du Pharaon à la fois patron du travail et souverain.

2. *La souveraineté des propriétaires francs sur leurs domaines réduisit à d'étroites limites les attributions du pouvoir central au moyen âge* [1]. Cette répercussion montre bien comment le développement plus ou moins grand de la vie publique est déterminé par les conditions d'organisation de la vie privée. Ici, les souverainetés constituées dans la vie privée diminuent d'autant plus la souveraineté des pouvoirs publics. Parce que les grands propriétaires sont assez forts pour organiser eux-mêmes sur leurs terres, la police, la justice, l'impôt, la voirie et le service militaire.

2. Affaires intérieures. — 3. *L'emploi du bois dans les forges et fonderies détermine souvent la réglementation du travail par l'État* [2]. Pour empêcher la destruction des forêts. En effet, le déboisement peut devenir un danger public. Il est à craindre lorsque le propriétaire n'est pas doué d'un grand esprit de prévoyance.

4. *Le grand domaine rural développe l'aptitude au gouvernement* [3]. Parce qu'il habitue à gérer des intérêts variés et complexes et un personnel nombreux. Il a une action plus efficace que la grande industrie parce que le grand propriétaire gouverne la vie des paysans plus complètement que le grand patron ne gouverne la vie de l'ouvrier.

Cette répercussion explique le gouvernement exercé au moyen âge par les grands propriétaires.

Elle explique aussi comment les grands domaines de la Virginie fournirent les principaux chefs de l'Indépendance américaine. Ils tinrent lieu de noblesse à la gentry coloniale. C'est

1. *Hist. de la form. part.*, ch. VIII. — *Sc. soc.*, XXXI, 116.

2. *Sc. soc.*, fasc. XXIV, 51; XXV, 58. — *O. F.*, III, 47, 48, 101, 125, 130, 132; IV, 3, 30, 69. — *O. M.*, III, 160.

3. *Sc. soc.*, XXXV, 115. — *Hist. de la form. part.*, ch. X. — *La Route*, I, liv. III, ch. VI.

également sur ses domaines que le Romain acquit son extraordinaire aptitude au gouvernement.

5. *Le développement du grand atelier provoque l'établissement de législations protectrices de la classe ouvrière* [1]. Pour apaiser les conflits violents, qui se produisent dans les grandes agglomérations ouvrières, entre patrons et ouvriers, et qui troublent l'ordre public.

6. *La puissance de la vie privée limite l'action des pouvoirs publics* [2]. Parce que la vie privée et l'autorité publique sont deux éléments sociaux complémentaires : chacune perd tout ce que l'autre gagne.

7. *L'insuffisance croissante du patronage amène l'intervention croissante de l'État* [3]. Parce que le patron joue, dans la vie privée, le rôle de l'État dans la vie publique. Lorsque les faibles et les incapables ne sont plus soutenus par les patrons du travail, l'État tend à intervenir pour les soutenir par les moyens artificiels dont il dispose, afin de maintenir l'ordre, la paix et la sécurité.

3. Affaires extérieures. — 8. *La proximité de montagnards et d'habitants de la plaine favorise l'organisation de groupements militaires* [4]. Le phénomène se manifeste en l'absence de pouvoirs publics assez forts pour maintenir l'ordre. Dans ce cas, les montagnards plus rudes et plus guerriers fournissent des chefs militaires qui recrutent et encadrent les habitants de la plaine. C'est ainsi que s'est constitué, dans le bassin de la Méditerranée, la domination du « roi de la montagne » et du brigand du maquis.

9. *La neutralité de certains peuples vient de ce qu'ils ne peuvent ni envahir, ni être facilement envahis* [5]. Tel est, par exemple, le cas de la Suisse, trop faible pour envahir et trop

1. *Sc. soc.*, VI, 538 à 540.

2. *Sc. soc.*, fasc. XXIII, XXIV, 88; XXX, 99. — *O. E.*, VI, 325, 326. — *O. M.*, III, 177.

3. *Sc. soc.*, II, 401; XXV, 179, 184; fasc. XXII, 76; XXX, 50 à 52; XXII. *Bull.*, 37. — *O. E.*, III, 37. *O. M.*, 2e sér., II, 422, 424.

4. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 52; XXVIII, passim.

5. *Sc. soc.*, VIII, 110.

montagneuse pour être facilement envahie. Dans ce cas, on peut dire que la neutralité est naturelle.

10. *La chasse est, pour les sauvages, une préparation naturelle à la guerre*[1]. Parce qu'elle habitue à manier les armes et à combattre pour défendre ses territoires de chasse, ou pour envahir ceux des voisins.

11. *L'exploitation de la houille tend à donner la prédominance aux peuples à tendances pacifiques*[2]. Parce qu'elle développe l'industrie, le commerce et les transports qui font sentir davantage le besoin de la paix, et qu'en mettant les peuples en communication constante, elle les porte davantage à envisager et à garantir leurs intérêts communs. Ainsi tend à s'établir une politique mondiale.

12. *Les peuples commerçants conduisent les guerres comme une affaire*[3]. 1° L'argent nécessaire est aussitôt avancé, parce qu'on en a, et que le commerçant est habitué à procéder ainsi dans les affaires; 2° l'exécution est rapide, parce que c'est en devançant ses concurrents qu'on réussit dans les affaires[3]. En cas d'insuccès, on arrête les frais au plus tôt, parce qu'un commerçant ne met pas son honneur à poursuivre une mauvaise affaire, mais à liquider. Les types principaux du genre sont les Phéniciens, les Carthaginois, les Vénitiens, les Anglais.

13. *La tendance des peuples commerçants à s'assurer le monopole de certaines routes commerciales est une source de guerre*[4]. Ce fut le cas pour les Phéniciens-Carthaginois, pour les Cités grecques, pour les Vénitiens, pour les Caravaniers des Déserts, parfois pour les Anglais. Mais, chez ces derniers, cette tendance est atténuée par les influences de la colonisation agricole.

14. *Le régime du clan développe l'état de guerre*[5]. Par les rivalités qu'il suscite et qu'il entretient puisque les clans luttent constamment pour la possession et l'exploitation du Pouvoir,

1. *Sc. soc.*, fasc. XVII, 32. — *Soc. afric.*, 182.
2. *Sc. soc.*, XI, 294 et suiv.; XXXIV, 6.
3. *Sc. soc.*, XXIII, 300. — *La Route*, I, liv. III, ch. II, III.
4. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 44, 54.
5. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 46. — *Soc. afric.*, 242.

15. *Le type du grand pouvoir public autoritaire développe la guerre*[1]. Parce que ce pouvoir est mieux outillé pour faire la guerre; parce qu'il dispose d'une armée nombreuse; il est dès lors, plus porté à la faire; il y est souvent entraîné par ambition dynastique ou pour chercher une diversion aux difficultés intérieures; enfin il n'est pas arrêté par la volonté du pays, comprimée par ce régime autoritaire. Ce type a été à son apogée, en Espagne avec Philippe II, en France avec Louis XIV et Napoléon, en Allemagne avec Guillaume. La monarchie anglo-saxonne représente le type contraire.

III. — Répercussions sur le service de la paix publique :

1. Justice. — 16. *La formation patriarcale porte à considérer la famille comme solidairement responsable devant la loi des actes de tous ses membres*[2]. Parce que le groupe prédomine sur l'individu et que celui-ci n'est pas encore détaché de la communauté familiale. Ce cas est particulièrement remarquable en Chine, et dans tout l'Orient.

2. Police centrale. — (Aucune répercussion enregistrée).

3. Force armée. — 17. *L'origine montagnarde explique les traits caractéristiques du guerrier homérique*[3]. Elle explique la division en petits groupes, le défaut de cohésion, la vie de pillage, etc. (Voir la démonstration.)

18. *Les pays montagneux ne sont pas favorables à la constitution d'une cavalerie nombreuse*[4]. Parce que le cheval y manœuvre plus difficilement que le fantassin.

19. *L'art pastoral nomade crée le type complet de la nation armée et de la nation en marche*[5]. Parce que le monde peut se déplacer sans avoir rien à modifier aux habitudes de la vie ordinaire, puisque tout est mobile, même l'habitation.

C'est ce qui explique la nature des invasions nomades, for-

1. *Sc. soc.*, XI, 283 à 304; fasc. XXII, 55; XXVIII, 60. — *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* ch. VIII.
2. *O. M.*, IV, 121.
3. *Sc. soc.*, XIV, 345.
4. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 260, 281.
5. *La Route*, I, liv. I, ch. II.

mées de peuples entiers, y compris les femmes, les enfants et les vieillards.

Ces armées présentent trois éléments de force : 1° Elles sont formées de multitudes innombrables ; 2° Elles n'ont pas besoin d'intendance, puisqu'elles ont la ressource de leurs troupeaux ; 3° Elles évitent facilement les conséquences de la défaite par la fuite, toujours facile pour des nomades.

20. *L'art pastoral nomade fait prédominer la cavalerie sur l'infanterie* [1]. Parce que le nomade dispose d'animaux de bâts en abondance et qu'il est essentiellement un cavalier.

21. *Le passage de la vie nomade à la vie sédentaire fait prédominer l'infanterie sur la cavalerie* [2]. Par la raison inverse.

22. *La substitution de l'infanterie à la cavalerie restreint l'étendue des expéditions de guerre* [3]. Parce qu'on se transporte à pied. Parce que la guerre d'*occupation* remplace la guerre d'invasion, puisque l'armée est composée d'hommes seuls et non de familles. Parce qu'on ne peut pas se retirer indéfiniment devant l'ennemi, selon le système des nomades, il faut donc avoir des lieux de refuge et se tenir à leur portée.

23. *La culture intense fait de la guerre un moyen de se créer au dehors des établissements agricoles* [4]. Cette répercussion a une portée sociale énorme. Elle a expliqué le procédé des peuples colonisateurs qui se sont répandus au loin pour s'y fixer *définitivement*. C'est le cas des paysans Romains, qui ont créé le monde romain ; des paysans Francs, qui ont créé la France ; des paysans Anglo-Saxons, qui ont créé les États-Unis, le Canada et l'immense domaine colonial de l'Angleterre. Comparez avec le domaine et la domination éphémère des commerçants phéniciens, grecs, vénitiens, portugais, et des guerriers espagnols, qui n'ont pu se fixer nulle part. On ne s'implante définitivement que par la charrue.

24. *Les mines d'or exploitées administrativement portent les*

1. *La Route*, I, liv. I, ch. II.
2. *Sc. soc.*, XI, 186. — *La Route*, II, liv. IV, ch. III.
3. *La Route*, I, liv. IV, ch. III.
4. *Hist. de la form. part.*, ch. XII. — *La Route*, I, liv. II, liv. V, ch. I et II.

souverains à se lancer dans des entreprises ruineuses [1]. Parce qu'elles fournissent au souverain des ressources financières qui le détournent des sources de richesse durable, et qui désorganisent les classes supérieures.

L'Espagne, par exemple, en fit l'expérience avec les mines d'or du Pérou et du Mexique qui étaient exploitées administrativement.

25. *Le petit nombre des combattants augmente l'importance de la valeur individuelle* [2]. Parce que quelques guerriers peuvent décider de la victoire. Aussi a-t-on soin de les protéger par une armure. C'est ce qui a développé par exemple la valeur individuelle du soldat grec, dans l'antiquité et du chevalier, au moyen âge, car alors les armées ne comptaient qu'un petit nombre de combattants.

L'armure se réduit à mesure que le nombre des combattants augmente, parce qu'on attache alors moins d'importance à la vie du soldat et à sa valeur individuelle.

26. *Les États constitués par une ville de commerce créent le type de l'armée de mercenaires* [3]. Ainsi Carthage, Venise, etc. Parce que la population n'est pas assez nombreuse pour fournir une armée importante, tandis qu'elle est assez riche pour soudoyer des soldats.

D'ailleurs le commerce ne développe pas les aptitudes et les goûts militaires et ne permet pas de s'absenter. Aussi, lorsque le commerce prédomina dans les cités grecques de l'antiquité, elles évoluèrent vers l'armée de mercenaires, à l'exception de Sparte, qui, précisément, n'était pas une cité commerçante.

27. *Le passage et le séjour au milieu de populations étrangères et hostiles fortifient l'organisation militaire et l'autorité des chefs* [4]. Par la nécessité de se défendre.

C'est le cas de Sparte, par exemple. Les Spartiates n'ont pu dominer une nombreuse population de vaincus qu'en pous-

1. *Sc. soc.*, VI, 408 à 473.
2. *Sc. soc.*, XXXII, 108; fasc. XXXIII, XXIX, 46, 47, 107, 222, 259. — *Hist. de la form., part.*, ch. XX.
3. *La Route*, liv. III, ch. II, III. — *Sc. soc.*, XVIII, 391; fasc. XXVIII, 246, 264.
4. *Sc. soc.*, XIV, 335; fasc. XXVIII, 94. — *Soc. afric.*, 115.

sant au dernier degré leur organisation militaire antérieure.

En Afrique, la nécessité d'une longue migration à travers des peuplades hostiles, a développé à un haut degré, chez les Cafres, l'organisation militaire et l'autorité des chefs ou « capitaines », etc.

28. *Les issus de pasteurs sont obligés d'emprunter au dehors l'organisme militaire de l'infanterie* [1]. Parce que la steppe ne produit que le type du cavalier. Tel fut le cas des Turcs, qui durent organiser le corps des Janissaires avec des éléments étrangers; cette organisation fut nécessairement violente et artificielle.

IV. — Impositions et contraintes (*aucune répercussion*).

V. — Participants. — 29. *La formation particulariste éloigne de la vie publique* [2]. Parce que cette formation prédispose à réussir dans les professions usuelles et que, d'autre part, la vie publique est très limitée, par suite de la prédominance du particulier et de la vie privée. On peut observer ce phénomène en Norvège, en France, sous le régime de la Féodalité territoriale, en Angleterre, avec le self-government, aux États-Unis, où les situations politiques sont surtout occupées par des Irlandais et autres types non saxonnisés, etc. De là, aux États-Unis, l'ancien usage de réprimer les abus trop criants par une intervention violente et momentanée des citoyens (loi de Lynch).

30. *Les issus de communautaires font dériver la loi de principes à priori* [3]. Par l'habitude de procéder toujours par contrainte et par voie d'autorité, au nom de la communauté souveraine, en face des particuliers subordonnés et soumis. Exemple : le code de Napoléon fait tout d'une pièce.

31. *La formation particulariste fait dériver la loi de la coutume* [4]. Parce qu'ici l'autorité dérive du particulier et que celui-ci crée lui-même la coutume, qui peu à peu devient la loi.

1. *Sc. soc.*, I, 477, XVII, 44 à 50.
2. *Sc. soc.*, XXXII, 305.
3. *Sc. soc.* Classification. Voir les renvois des sociétés de ce type. — *O. M.* [illegible], II, 427.
4. *Hist. de la form. part.* passim. — *Sc. soc.*, XXIII. — *O. L.*, VI, 394.

Exemple : la loi anglaise formée peu à peu par la coutume. D'où l'influence moins grande du légiste.

32. *L'état social fait varier les éléments de la représentation nationale*[1]. Ainsi dans les pays pauvres, en Norvège, en Suisse, etc., les représentants se recrutent parmi les petites gens.

En Angleterre, les professions usuelles fournissent la majorité des représentants; en France, ce sont les lettrés, les légistes, les fonctionnaires, etc., etc.

VI. — Répercussions sur les autorités et agents :

1. Le Souverain. — Le Lieu peut exercer sur les pouvoirs publics une action déterminée.

Deux exemples :

33. *L'isolement des familles réduit l'action des pouvoirs publics*[2]. Les pouvoirs publics ont essentiellement pour objet de faire régner l'ordre et de maintenir la paix entre les familles. Cette nécessité est d'autant moins urgente que les familles sont plus isolées les unes des autres, parce qu'alors les causes de conflits sont plus rares. Le fait se produit généralement dans les pays de montagnes, où les groupes d'habitants sont isolés les uns des autres par suite du relief du sol : les cas d'intervention du pouvoir central sont alors plus rares, comme en Suisse, en Norvège, etc.

34. *La pauvreté du sol réduit l'action des pouvoirs publics*[3] Parce que les intérêts sont plus simples, à cause du faible développement de la richesse et que le grand atelier agricole, ou industriel ne se développe pas. Voici quelques répercussions provenant du Travail.

35. *L'art pastoral nomade s'oppose à la constitution des pouvoirs publics*[4]. Parce que la vie nomade, empêchant tout contact permanent entre les familles, il ne peut se constituer d'organismes sociaux au-dessus du groupement familial. C'est donc le chef de la communauté familiale ou patriarcale, qui remplit

1. *Sc. soc.*, VII, 6; XI, 189; fasc. XXIII, 196. — *Anglo-Saxons*, liv. III, ch. I.
2. *Sc. soc.*, VIII, 118, 119, XI, 65 à 69; XXX, 517; fasc. XXI, 210, 300, 513, 515.
3. *Sc. soc.*, VIII, 118, 119; X, 65 à 69.
4. *Sc. soc.*, I, 129; XVI, 188. — *La Route*, I, 62 et suiv.

les fonctions du souverain vis-à-vis des membres de sa communauté.

36. *La chasse au gros gibier détermine chez les sauvages l'autorité absolue d'un chef*[1]. Ce chef est nécessaire pour diriger les expéditions de chasse et pour organiser le partage du gibier. Il est absolu parce qu'il doit sa situation uniquement à sa force, à son habileté, à son adresse et à la crainte qu'il inspire. Il ne peut donc se maintenir contre ses concurrents qu'en s'imposant par la force.

37. *Le montagnard grec descendant dans la vallée pour se superposer à l'agriculteur, donne le type du « basileus » ou roi*[2]. La montagne grecque sert de refuge aux bannis de la vallée et les transforme en guerriers et en bandits. Ils acquièrent ainsi la force nécessaire pour établir leur domination dans la vallée. Telle est l'origine des petits chefs de la Grèce ancienne, si célèbres dans l'Histoire. (Voir la démonstration.)

38. *La culture de la banane développe, en Afrique, l'autorité des chefs*[3]. Pour repousser les envahisseurs qui convoitent ces pays très fertiles et parce qu'il est nécessaire de défendre constamment la récolte toujours pendante aux arbres. Cette répercussion est bien caractérisée dans l'Ou-Ganda et chez les Mombouttouts.

Voici maintenant deux répercussions provenant de la Propriété :

39. *La puissance nationale qui repose essentiellement sur le prestige personnel des chefs va en déclinant*[4]. Parce que c'est un fondement peu solide et très mobile. On est porté à abandonner le chef devenu vieux, ou moins capable, ou dont le prestige baisse, ou quand il vous assure moins de profits. On ne se rallie pas à son fils, parce que les qualités personnelles, le prestige, se transmettent rarement. Ainsi s'explique l'abandon des successeurs d'Attila, de Gengiskhan, de Tamerlan et

1. *Soc. afric.*, 180, 182. — *La Route*, I, liv. I, ch. IV.
2. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 40, 41. — *La Route*, I, liv. III, ch. V.
3. *Soc. afric.*, 97, 98, 218.
4. *Sc. soc.*, XVI, 343.

leur impuissance à fonder des empires durables. La puissance d'Alexandre qui s'évanouit avec lui, et celle de Napoléon qui s'évanouit avant lui, en sont encore des exemples célèbres; toutes leurs victoires n'ont pu empêcher cette loi d'agir. Les exemples de ce genre sont innombrables dans l'histoire.

40. *La puissance nationale qui repose sur la possession du sol et sur l'organisation progressive des terres va en s'affermissant* [1]. Parce qu'elle tient à encadrer de plus en plus la population, en affermissant et en développant constamment la hiérarchie territoriale, afin de tenir de plus en plus les gens par la terre.

Ici, la puissance n'est pas fondée sur une hiérarchie de gens mais sur une hiérarchie territoriale. L'homme, la famille sont encadrés solidement par le domaine. C'est la possession du sol qui donne le pouvoir. On tient les hommes par la terre et non plus la terre par les hommes. Si l'on perd la terre, on perd le pouvoir. C'est l'histoire des Mérovingiens et des Carolingiens, qui sont tombés pour avoir distribué leurs domaines en « bénefices » à leurs leudes; c'est l'histoire des Capétiens, qui sont devenus de plus en plus forts, en agrandissant sans cesse leurs domaines de famille et en devenant les plus grands propriétaires de la France.

Des Biens mobiliers :

41. *Le commerce de l'ivoire développe la puissance des chefs en Afrique* [2]. Parce qu'il augmente leur richesse et, par conséquent, leur importance. Ensuite, parce qu'il exige l'organisation d'une armée de porteurs et qu'il fournit le moyen de la recruter et de l'entretenir.

De la Famille :

42. *La formation patriarcale imprime aux pouvoirs publics les caractères de la paternité* [3]. Parce que dans la famille patriarcale pure l'autorité publique se confond avec l'autorité du patriarche et qu'elle s'y rattache encore après s'en être dégagée.

1. *Sc. soc.*, XVI, 343; XXXI, 495.
2. *Soc. afric.*, 183.
3. *Sc. soc.*, II, 266 à 268; X, 256; XXIII, 264, 266, 300.

C'est ainsi que le paysan appelle le tsar « petit père » et considère son pouvoir comme une paternité supérieure, comme une sorte de patriarche suprême.

43. *La formation particulariste limite l'intervention des pouvoirs publics à ce qui ne peut être fait par l'initiative privée* [1]. Parce que cette formation sociale développe au plus haut degré l'initiative du particulier et amène à considérer que l'État est institué pour le particulier et non le particulier pour l'État.

44. *La famille instable développe l'intervention arbitraire des pouvoirs publics* [2]. Parce qu'elle ne peut opposer ni la résistance d'un groupement solide, ni la résistance d'individus dressés à l'initiative. Le cas est particulièrement accusé dans la famille instable sauvage des chasseurs qui sont livrés sans défense à l'arbitraire absolu des chefs.

Du Patronage :

45. *Lorsqu'un chef d'État exerce en même temps les fonctions de patron du travail, il domine à la fois la vie privée et la vie publique* [3]. Ce fut, par exemple, le cas des Pharaons, organisateurs de l'irrigation, propriétaires suprêmes et grands patrons du travail.

Du Commerce :

46. *Les pouvoirs publics fondés sur le commerce sont nécessairement peu stables* [4]. Parce que le commerce est, par sa nature, essentiellement instable. Il se déplace, s'active, ou se ralentit, sous l'empire de mille circonstances diverses et imprévues. Cette instabilité est particulièrement manifeste dans l'histoire des villes phéniciennes et carthaginoises, grecques, vénitiennes, etc.

47. *Les villes libres de commerce ne peuvent constituer qu'une autorité soupçonneuse et despotique* [5]. Parce qu'elles ne produisent qu'une classe supérieure instable, à cause du caractère aléatoire du commerce.

La domination exercée par cette classe, ne reposant que sur

1. *Sc. soc.*, XXXI, 42, 44, 240; XXXII, 307. — *Rest. de la form. pers.*, passim.
2. *Sc. soc.*, XXII, 31. — *Soc. afric.*, 120, 179, 303.
3. *Sc. soc.*, XIII, 272; XXXVI, 357. — *Soc. afric.*, 124.
4. *Sc. soc.*, IV, 435 à 437. — *La Route*, liv. III, ch. II, III.
5. *Ibid.* et *Sc. soc.*, XVIII, 381; XIX, 254 à 264.

la richesse instable, ne peut être maintenue que par des moyens artificiels, arbitraires et violents.

Tel fut le cas du gouvernement de Carthage comme de celui de Venise. Ils semblent avoir été calqués l'un sur l'autre, car les mêmes causes produisent les mêmes effets. Cependant ce phénomène est atténué dans la formation particulariste, à cause de la résistance opposée par la libre initiative des particuliers.

48. *Dans les Déserts, la nécessité d'assurer la sécurité aux caravanes constitue l'autorité publique et lui donne une forme religieuse*[1]. Cette forme religieuse est représentée par les confréries religieuses, qui constituent des zaouias dans les oasis, lieux d'étapes des caravanes. La forme religieuse tient à ce que la religion est le seul sentiment communément respecté par toutes ces tribus indépendantes et batailleuses.

De la Religion :

49. *Suivant leur formation sociale, les clergés font plus ou moins appel à la protection des pouvoirs publics*[2]. Cette répercussion se vérifie même lorsqu'il s'agit des clergés appartenant à la même religion. C'est une nouvelle preuve que la religion ne donne pas naissance à des formes sociales déterminées.

Cette répercussion a été bien établie pour les procédés d'évangélisation différents du Saxon saint Boniface et du Celte saint Colomban.

Du Voisinage :

50. *Le régime du clan développe la tendance à l'opposition politique*[3]. Parce que le clan est essentiellement organisé en vue de disputer le pouvoir aux autres clans. C'est là sa raison d'être, puisqu'il repose sur la politique alimentaire.

De l'État :

51. *Dans les pays à formation, communautaire, le despotisme est d'autant plus dur que le groupement est plus étendu*[4]. Parce que cette formation sociale exposant l'autorité, on doit

1. *La Route*, I, liv. II, ch. I. — *Soc. afric.*, 35.
2. *Sc. soc.*, IX, 467.
3. *Sc. soc.*, XXVI, 32, 42; XXXII, 251; XXXVI, 39.
4. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 31, 55; XXX, 104. — *Soc. afric.*, 125.

avoir recours à une contrainte plus dure pour maintenir l'ordre et la paix, à mesure que la communauté s'étend.

C'est ainsi que l'autorité du patriarche, quoique absolue, est plus supportable que celle du roi des Incas, ou du Pharaon. A Rome, le pouvoir devint d'autant plus absolu que l'Empire s'étendit davantage et, lorsqu'il faiblit, l'Empire s'effondra.

Aucune répercussion n'a été enregistrée sur les subdivisions 2 (CONSEIL DU SOUVERAIN) et 3 (PREMIER MINISTRE).

4. FONCTIONNAIRES :

52. *Les aristocraties oisives s'appauvrissent et cherchent à vivre dans la dépendance de l'État et à ses dépens*[1]. C'est le cas, par exemple, de l'aristocratie française, depuis la décadence de la féodalité territoriale jusqu'à la Révolution. L'Espagne, la Russie, etc., présentent des exemples analogues.

53. *La situation de grands propriétaires terriens prépare à l'exercice des fonctions publiques*[2]. Parce que la gestion d'un grand domaine habitue à diriger les hommes et à manier des intérêts compliqués. En outre, cette situation, par sa stabilité, développe ces aptitudes à un haut degré et souvent de génération en génération. C'est ainsi qu'aux États-Unis, les grands propriétaires de la Virginie fournirent les premiers hommes d'État, au moment de la guerre de l'indépendance. La supériorité politique de l'aristocratie anglaise s'explique par les mêmes causes. C'est également par la gestion de leurs domaines que les propriétaires romains acquirent leurs remarquables aptitudes au gouvernement du monde.

54. *La formation particulariste porte à remplacer les fonctionnaires par des associations libres, en vue d'un but spécial*[3].

55. *La famille instable développe la bureaucratie*[4]. Parce qu'elle n'oppose pas de résistance au développement de la vie

1. *Sc. soc.*, fasc. XXX, 33. — *Hist. de la form. part.*, ch. XXVI.
2. *Sc. soc.*, II, 462; V, 191; XII, 445, fasc. XXII, 41. — *Hist. de la form. part.*, ch. XIV.
3. *Sc. soc.*, XXXI, 41. — *Hist. de la form. part.*, ch. XIV.
4. *Sc. soc.*, II, 204. — *O. E.*, IV, 228. — *Anglo-Saxons*, liv. I, ch. I.

publique et de la centralisation et que, d'autre part, elle porte les individus à rechercher de préférence les situations administratives plus faciles et moins aléatoires que les situations libres et indépendantes.

De la Cité :

56. *L'organisme de la cité romaine produisit le type du proconsul*[1]. Les Romains ne pouvaient gouverner le monde avec le mécanisme gouvernemental de leur cité, qui n'était adapté qu'à la circonscription de Rome et de sa banlieue. Ils durent donc créer un magistrat spécial : le proconsul.

VII. — Gestion :

Mœurs administratives. — 57. *Les issus de pasteurs nomades sont incapables d'organiser solidement les pouvoirs publics*[2]. Parce que la vie pastorale réduit tout l'organisme social à des communautés patriarcales autonomes et indépendantes les unes des autres. Ce type ne produit donc pas naturellement les rouages d'un pouvoir central. C'est ce qui explique, par exemple, l'inaptitude des Turcs à administrer leur empire.

58. *Le pouvoir central devient d'autant plus faible et instable qu'il se charge d'un plus grand nombre d'intérêts*[3]. — Parce qu'il est hors d'état de gérer à la satisfaction générale des intérêts aussi variés et aussi complexes et qu'on le rend responsable de ces insuccès. C'est ce qui explique la désaffection des peuples pour les grands pouvoirs centralisés et leur chute lourde : Exemple : Philippe II, Louis XIV, Napoléon, etc.

Du Travail :

59. *Mœurs politiques. — La cueillette favorise la politique alimentaire*[4]. — Parce que ce genre de production ne développe pas l'aptitude au travail, mais développe au contraire la vie publique par suite des longs loisirs qu'il procure. Pour ces deux motifs, les individus sont portés à chercher des moyens d'exis-

1. *Sc. soc.*, XIV, 434 à 447.
2. *Sc. soc.*, I, 119, 129, 527 ; II, 204 ; XVIII, 65 à 69.
3. *Sc. soc.*, VIII, 298 à 301.
4. *Sc. soc.*, XI, 358 ; XXII, 154, 156. — *Franç. d'auj.*, liv. II, ch. II.

tence dans l'exercice du pouvoir, ou dans l'administration. C'est ce qui explique, par exemple, l'attrait qu'exercent les situations politiques sur les habitants du midi de la France.

60. *La vigne développe les tendances égalitaires et démocratiques*[1]. Parce que le vigneron a généralement de petits moyens (petite culture) et de grandes prétentions parce qu'il se considère comme supérieur au paysan. Chez lui, le sentiment de l'égalité se double et s'exagère d'un sentiment d'envie à l'égard de toutes les supériorités qui s'élèvent au-dessus de lui. (Voir la démonstration.)

De Famille :

61. *La formation particulariste développe le type du self-government*[2]. Parce qu'en développant chez les individus, l'aptitude à diriger leurs affaires personnelles, elle les rend capables de résister aux empiétements des pouvoirs publics.

62. *La politique alimentaire fait prédominer dans les assemblées politiques les représentants des professions libérales au détriment des représentants des professions usuelles*[3]. Parce que les professions usuelles sont délaissées et déconsidérées. Cette tendance est très caractérisée dans la représentation française.

Du Commerce :

63. *Dans les villes de commerce, l'influence politique appartient à la fortune et non à la noblesse*[4]. Parce qu'on considère surtout la richesse et que c'est elle qui donne la puissance.

Du Voisinage :

64. *Le régime du clan explique l'influence politique exercée en France par les Corses*[5]. Les chefs de clan ne pouvant établir et maintenir leur influence que par leur aptitude personnelle à conduire les hommes et à les attacher à leur cause, acquièrent par le fait même, une grande habileté politique. C'est

1. *Sc. soc.*, XXII, 278 — *France d'aujd.*, liv. II, ch. III.
2. *Sc. soc.*, X, 371, 379; XV, 314; XXX, 148; XXXIV, 516 — *Hist. de la form. part.*, ch. IV.
3. *Sc. soc.*, VII, 6 à 32 — *Anglo-Saxons*, liv. III, ch. I.
4. *Sc. soc.*, *fasc.* XXVIII, 154 — *La Route*, liv. III, ch. II, III, V.
5. *Sc. soc.*, XXII, 401 — *France d'aujd.*, liv. II, ch. IV.

ce qui explique le rôle important des Corses dans l'administration et dans la politique.

65. *La formation communautaire porte la classe supérieure à considérer le pouvoir comme un moyen de domination et d'existence*[1]. Parce que cette formation ne dresse pas l'homme à s'élever par le travail et l'habitue au contraire à exercer ou à subir l'autorité qui est le grand ressort du régime communautaire.

VIII. — Controle (*aucune répercussion enregistrée*) :

IX. — Indépendance nationale.

Du Lieu :

66. *Les pays d'accès difficile maintiennent plus aisément leur indépendance*[2]. — C'est le cas, par exemple, de beaucoup de pays montagneux, au moins avant le développement des moyens de communication.

De la Famille :

67. *Les conditions sociales font varier les formes du patriotisme*[3]. Exemple : 1° le patriotisme fondé sur le sentiment religieux, s'observe chez les Arabes, les Touareg, les Turcs et leurs simulaires, etc., parce que chez les issus de pasteurs, l'unité politique n'est constituée que par la religion ; 2° le patriotisme fondé sur la *concurrence commerciale,* caractérise surtout les populations anciennes des rivages de la Méditerranée, alors que cette mer était une sorte de bassin fermé où dominaient les villes de commerce ; 3° le patriotisme fondé sur *l'ambition politique* se développe surtout dans les sociétés à grands pouvoirs et à centralisation administrative, parce qu'ils sont particulièrement outillés pour la guerre ; 4° le patriotisme fondé sur *l'indépendance de la vie privée* est caractéristique des sociétés à formation particulariste, parce que cette formation fait pré-

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 52.
2. *O. E.*, IV, 180.
3. *Sc. soc.*, XX, 274 à 293 ; XXX, 284 à 287 ; fasc. XXII, 74. — *Anglo-Saxons*, liv. III, ch. III.
4. *Ibid.* et *Hist. de la form. part.*, ch. XV, XVI, XVII.

dominer l'indépendance du particulier sur l'omnipotence de l'État. (Voir la démonstration.)

68. *L'indépendance nationale est mieux assurée par les forces de la vie privée que par celles de la vie publique*[1]. L'exemple le plus fameux est la prédominance lentement acquise en Angleterre par le petit paysan saxon sur le noble normand en dépit de sa supériorité militaire et de sa puissance politique. (Voir la démonstration.)

Lois de l'État :

1. Le travail dominant dans une région influe sur l'organisation et l'extension plus ou moins grande des Pouvoirs publics (Rép. 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 23, 24, 35, 38, 41, 46, 47, 53, 52, 59, 60, 63).

2. La formation sociale influe sur l'organisation des pouvoirs publics (Rép. 16, 29, 30, 31, 32, 42, 43, 44, 49, 50, 51, 54, 61, 65, 67, 68).

X

EXPANSION DE LA RACE

I. — Essaimage.

1. *Les communautés de pasteurs nomades se propagent au moyen de l'essaimage*[1]. C'est-à-dire en détachant de la communauté un nouveau groupe comprenant les mêmes éléments que l'ancien : des vieillards et des jeunes, des hommes et des femmes. Cette expansion par essaimage vient de ce que la communauté s'adapte mieux que le simple ménage à l'art pastoral nomade.

II. — Émigration organisée.

Du Lieu :

2. *La limitation des ressources locales développe le besoin d'expansion*[2]. Par suite de l'impossibilité de s'agglomérer sur un sol pauvre. C'est le cas, par exemple, des pays de montagnes, ou de landes, ou des régions dont les ressources ne sont pas extensibles.

Ces divers pays fournissent plus particulièrement des émigrants. C'est ce que l'on constate, par exemple, en France,

1. *Sc. soc.*, I, 136.

2. *Sc. soc.*, IV, 387; XIV, 40 à 44, 341, 344; XV, 278; XXII, 290; XXXI, 133; fasc. XXVIII, 116. *O. E.*, V, 240; VI, 59.

pour les régions des Alpes, des Pyrénées, du Plateau central.

3. *Les émigrants montagnards sont généralement obligés d'exercer de petits métiers, n'exigeant ni beaucoup de capitaux ni beaucoup de soins*[1]. Parce qu'ils sortent d'un pays pauvre et que le séjour dans la montagne les a rendus frustes.

4. *Les émigrants de régions pastorales riches ont des dispositions pour le commerce*[2]. Parce qu'ils y sont préparés par le commerce du bétail, qui exige, plus que les autres, des aptitudes essentiellement mercantiles. C'est ce qui a développé chez l'Auvergnat l'aptitude au commerce.

5. *Les populations sédentaires n'émigrent pas dans les steppes intransformables*[3]. Parce que ces steppes exigent la vie nomade, à laquelle les sédentaires ne sont pas dressés. C'est pour cela que les steppes de l'Asie centrale, de l'Arabie et du Sahara sont fermées aux émigrants par le fait de la nature elle-même et sans qu'il soit nécessaire de les défendre.

6. *Les émigrants se dirigent de préférence par les routes, ou vers les régions, qui leur permettent de conserver leurs habitudes antérieures de vie*[4]. Parce qu'ils s'y sentent mieux adaptés plus capables d'y réussir.

Du Travail.

7. *Les émigrants des régions où dominent l'art pastoral pauvre, ou la cueillette, recherchent surtout les métiers qui exigent peu d'initiative*[5]. Parce qu'ils ne sont pas dressés à l'initiative par leur travail antérieur.

8. *La culture de la vigne ne développe pas la puissance d'expansion*[6]. Elle permet de s'agglomérer sur place.

Aucune culture, en effet, ne peut faire vivre une population aussi nombreuse sur aussi petit espace. D'autre part, l'attrait qu'exerce la vigne retient les jeunes gens, qui aiment mieux se

1. *Sc. soc.*, XXVII, 38 à 40, 59; fasc., XXXIV, *passim*. — *Franc. d'aug.*, liv. I, ch. I, II, III.
2. *Sc. soc.*, XXVII, 38 à 40. — *Franc. d'aug.*, liv. I, ch. III.
3. *La Route*, I, liv. I. — *Soc. afric.*, 127.
4. *Sc. soc.*, XXII, 12, XXXI, 131. — *Soc. afric.*, 120, 174.
5. *Sc. soc.*, XXII, 12, 30, 100. Voir toutes les monog. relatives à ces types.
6. *Sc. soc.*, XXII, 28? — *Franc. d'aug.*, liv. II, ch. III.

disputer sur place les parcelles de terre, que de chercher fortune ailleurs.

9. *La culture de la vigne développe seulement l'émigration vers les professions urbaines* [1]. Le vigneron est plus attiré vers la vie urbaine que vers la vie rurale, par ses tendances au luxe et à la dépense, par ses prétentions demi-bourgeoises, qui lui font dédaigner le travail manuel. Aussi recherche-t-il de préférence les professions libérales et administratives. (Voir la démonstration.)

10. *Le paysan à formation particulariste est donc la plus grande puissance d'expansion* [2]. Parce qu'il est mis dans la nécessité de se créer un domaine indépendant, qu'il y est préparé par son éducation ; qu'il se sent capable d'y réussir et qu'il n'éprouve pas, comme le communautaire, le besoin impérieux de rester attaché à son groupe familial. C'est ce qui explique la prodigieuse puissance d'expansion des paysans scandinaves, francs, saxons et anglo-saxons. Il faut ajouter : et du paysan romain, qui, dans l'antiquité, fut le plus rapproché de la formation particulariste.

11. *Le développement de l'industrie réduit l'émigration* [3]. Parce qu'il donne à la population le moyen de trouver du travail sur place et de s'y accumuler.

De Propriété.

12. *L'abondance du sol disponible restreint l'émigration* [4]. Par la facilité de trouver sur place le moyen de se créer un établissement.

13. *La très petite propriété développe l'émigration* [5]. Par l'impossibilité de partager le domaine en parcelles plus petites. Parfois, pour permettre à l'un des frères de conserver le domaine

1. *Sc. soc.*, XXII, 282. — *Franç. d'auj.*, liv. II, ch. III.
2. *Sc. soc.*, I, 136 à 138; II, 125 à 149, 294 à 297. — *Hist. de la form. part.* Les premiers chapitres.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXIII; *Bull.*, 37. — *O. M.*, III, 445.
4. *O. E.*, III, 26.
5. *O. E.*, IV, 104, 420, 451 ; V, 199 ; VI, 2.

de famille. Parfois encore, dans ce but, certains enfants embrassent la profession ecclésiastique.

Ce dernier cas est fréquent dans le régime de la famille quasi patriarcale.

Edmond DEMOLINS.

L'Administrateur-Gérant : Léon GANGLOFF.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

66.

P
Pol.Sci
S
101634
Science Sociale
N.S. No.32-42. 1907.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

REINFORCED BINDING
WILLIAM BRIGGS
TORONTO